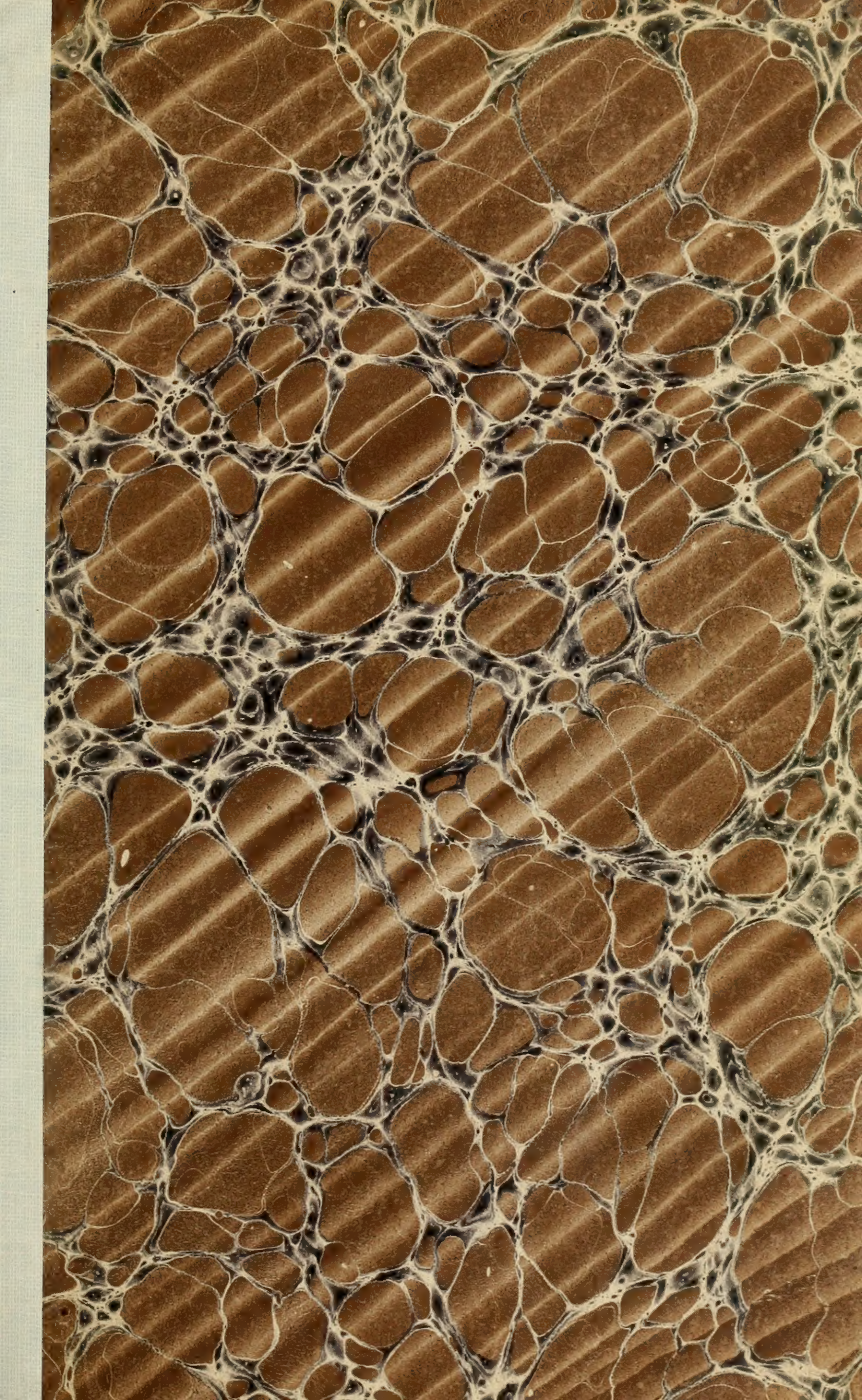






Complete 6 vols.

6 15-

£ 4. 10. 0

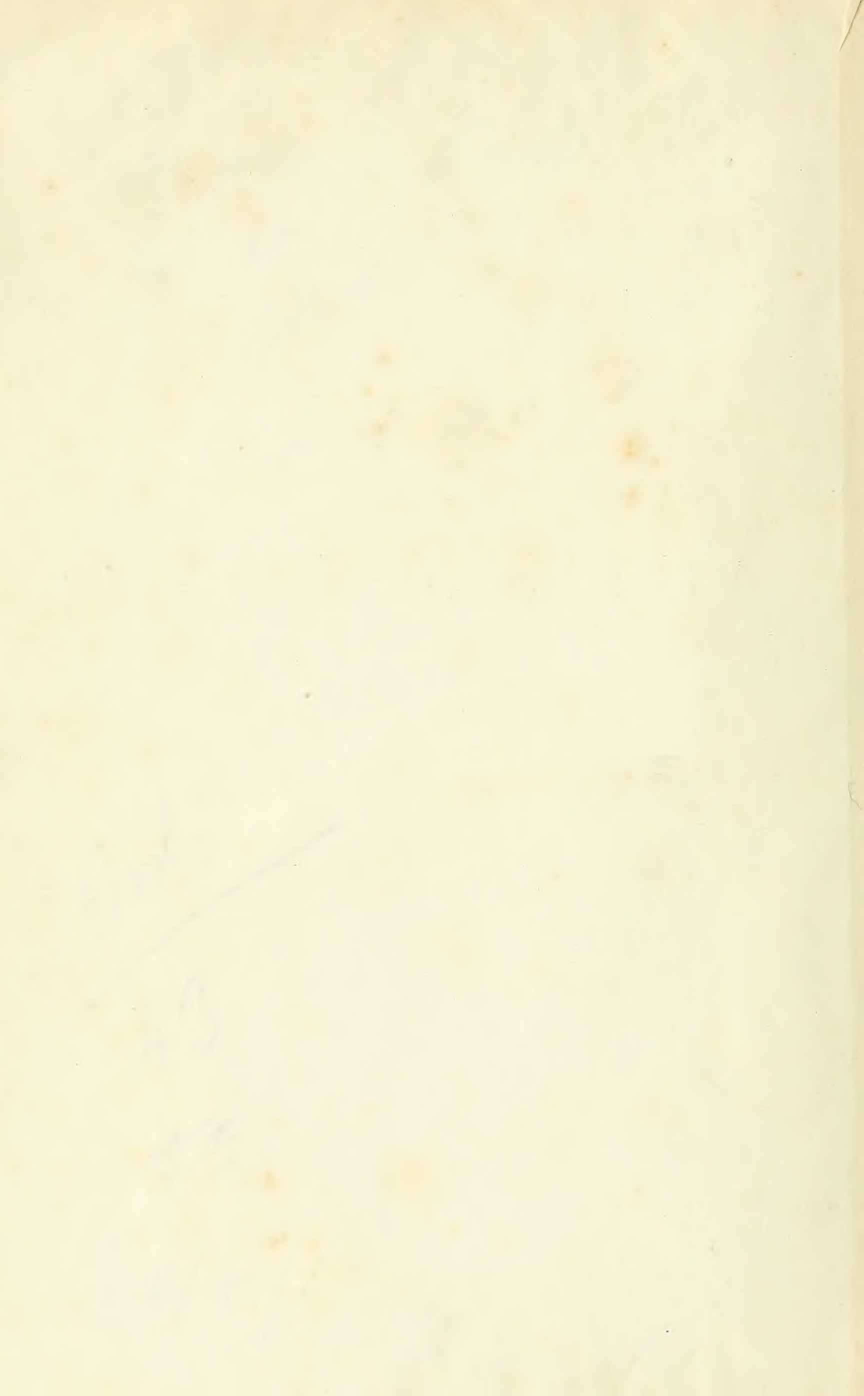
6 vols.

43

83

4/45/-

VILLES DE FRANCE



HISTOIRE

DES

VILLES DE FRANCE

TOME PREMIER

IMPRIMERIE DE H. FOURNIER ET Cie.
RUE SAINT-BENOIT, 7.


Rennes.


Saint-Malo.


Saint-Brieuc.


Quimper.


Brest.


Morlaix.


Vannes.


Lorient.


Nantes.


Angers.



Saumur


Laval.

H. BREVIÈRE SC. (COLLÈGE HÉRALDIQUE.) ERNEST MEYER, IMPR.


Montpellier.
Narbonne.
Béziers.
Alby.
Castres.
Nismes.
Uzès.
Aix.
Arles.
Marseille.
Draguignan.
Toulon.



Ernest Meyer, Typ. Impr.

HISTOIRE

DES

VILLES DE FRANCE

AVEC UNE INTRODUCTION GÉNÉRALE POUR CHAQUE

PROVINCE

PAR

M. ARISTIDE GUILBERT

ET UNE SOCIÉTÉ

DE MEMBRES DE L'INSTITUT, DE SAVANTS, DE MAGISTRATS, D'ADMINISTRATEURS
ET D'OFFICIERS-GÉNÉRAUX DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER



PARIS

FURNE ET Cie — PERROTIN — H FOURNIER

M DCCC XLIV

INTRODUCTION.

L'HISTOIRE DES VILLES DE FRANCE CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE GÉNÉRALE.

Pour peu qu'on se livre à l'étude de l'état intellectuel, religieux, politique et social de la nation française, aux diverses époques d'une existence qui embrasse déjà plus de quatorze siècles, on reconnaît avec étonnement dans quel esprit étroit nos historiens ont pendant longtemps envisagé un passé si riche en souvenirs, en faits et en enseignements d'une haute portée morale. Ils nous font l'effet de pygmées qui, élevés sur un monticule, réduisent aux faibles proportions de leur vue les vastes horizons du monde. Ces écrivains auxquels l'ancienne monarchie donnait le titre d'*historiographes du roi*, n'étaient guère que les historiographes de l'antichambre royale : ils ont écrit l'histoire générale comme Dangeau a écrit l'histoire de Louis XIV. Dès leurs premiers essais, ils faussent la vérité historique, en rapetissant la personnalité de la nation pour rehausser l'individualité monarchique. Ils composent tout d'abord une espèce de roman de cour, auquel ils accommodent les temps, les hommes et les choses comme des personnages de pure convention. Dans leurs écrits, ce n'est pas la France qui domine et dirige ; ils la subordonnent à une royauté de fantaisie derrière laquelle elle disparaît complaisamment. Cette royauté des premiers âges qui s'ignore, qui n'est pas constituée et n'a pas encore de système, est tout à leurs yeux : c'est en elle qu'ils voient tout, c'est à elle qu'ils rapportent tout. S'il nous était permis de plaisanter sur un sujet si sérieux, nous dirions que l'histoire générale, telle qu'ils l'ont faite, est comme un ballet de la cour de Versailles, où le roi pose avec apparat, tandis qu'autour de lui une foule de princes, de dignitaires, de seigneurs et de courtisans, travestis de mille manières, s'agitent gravement le masque sur le visage.

Ne croyez pas que ces étranges historiens détournent un moment leurs yeux de la grandeur royale pour donner même une attention distraite aux questions histo-

riques les plus graves. Il n'y a pour eux ni état des personnes, ni droit romain ou coutumier, ni révolutions politiques, ni vicissitudes de la civilisation. La hiérarchie ecclésiastique, la constitution féodale, la cour des Pairs, l'origine des Parlements, l'intervention des États généraux ou particuliers dans les affaires du pays, l'avénement de la Commune, et l'administration civile ou judiciaire du royaume ne les occupent pas davantage. Ils n'ont garde non plus de s'inquiéter de l'agriculture, de l'industrie, de la navigation, du commerce, ni de l'assiette, de la perception, du produit et de l'emploi des impôts[1]. Tout se résume pour eux dans l'action et l'omnipotence monarchique, au delà et en dehors desquelles ils ne reconnaissent rien. Ce système historique, à l'usage de la cour, eut un grand succès et une longue vogue : sorti des tendances despotiques de l'ancien gouvernement, il le fortifia par contre-coup dans ses prétentions au pouvoir absolu ; de même que la monarchie, en exagérant son autorité souveraine, réagit naturellement sur la littérature. Aussi, lorsque Louis XIV eut érigé en principe l'absorption de la France dans l'individualité royale, en disant : L'*État c'est moi*, les historiographes se firent-ils les fauteurs empressés d'un axiome qui n'allait à rien moins qu'à annuler moralement l'existence de la nation française. Les formules de l'antique servilité orientale reparurent alors dans la langue de l'histoire. On n'appela plus le prince régnant que le *Grand Roi*, et par degrés sa prédominance exclusive passa de l'état de principe politique à l'état de dogme religieux.

En attendant le jour où l'esprit philosophique devait dégager la royauté de ces fausses doctrines, l'esprit de critique vint donner une nouvelle direction aux idées. Ce même XVIIe siècle, qui n'osait pas faire un retour sur lui-même, de crainte de déplaire au grand roi, porta son active curiosité sur les temps antérieurs. Les archives du royaume, des provinces, des villes, des châteaux, des parlements, des abbayes et des corporations furent laborieusement compulsées. On apprit à déchiffrer, à comparer, à élucider les uns par les autres tous les documents historiques enfouis sous les débris de trente générations : annales, registres, pouillés, titres, diplômes, chartres, traités, coutumes, lois, ordonnances. De ce contrôle pénible, patient, réfléchi, la critique scientifique arriva à des conclusions qui l'étonnèrent et l'effrayèrent même parfois, tant elles étaient en contradiction flagrante avec l'interprétation traditionnelle des faits historiques. On commença à soupçonner, sans trop s'arrêter pourtant à cette pensée, qu'il y avait eu au moyen âge une monarchie, et une France autres que la monarchie et la France de Louis XIV. Le doute ne s'était pas encore suffisamment fortifié par l'étude pour qu'il passât de la critique historique à la critique philosophique, comme on passe des prémisses d'un syllogisme à sa conséquence.

André Du Chesne, dans ses divers écrits, posa les bases de l'édifice de notre histoire nationale. Doué d'une profonde érudition et d'une patiente intelligence, il

1. « Longtemps nos historiens se sont bornés à faire le tableau des révolutions, le récit des guerres étrangères ou civiles, l'exposé des négociations politiques ; ils ne disent presque rien sur la législation, la police intérieure, l'administration économique, l'état de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, sur le revenu national, ses sources, ses divers modes de recouvrement, son emploi : tous objets qui, cependant, devraient faire une partie essentielle de l'histoire d'un peuple, puisqu'ils nous font assister, en quelque sorte, aux progrès de la civilisation. » — M. Pardessus, *Table chronologique des Ordonnances des rois de France.* T. 1. Préface, p. 1.

publia deux grands recueils, l'un des *Anciens historiens de la France*, l'autre des *Chroniques de la Normandie*. Le premier devait se composer de vingt-quatre volumes in-folio. Il fit paraître les deux premiers avant l'année 1640, où il mourut, et laissa les deux suivants sous presse. On l'a appelé le *père de l'histoire de France*, plus encore pour l'impulsion qu'il a donnée que pour ce qu'il a fait. Son fils, François Du Chesne, publia le cinquième volume des anciens historiens de notre nation. Au commencement du siècle suivant, Eusèbe Jacob de Laurière, avocat au parlement de Paris, qui avait été associé aux études de Henri François d'Aguesseau, depuis chancelier sous le règne de Louis XV, conçut le plan du *Recueil des ordonnances des rois de France de la troisième race*, et en donna les premiers volumes en 1723; sept autres parurent de 1727 à 1750, grâce aux soins de Secousse, qui, en outre, en prépara un neuvième, dont M. de Villevaut fut l'éditeur. Jusqu'alors l'histoire nationale ne s'était appuyée, dans sa marche progressive, que sur des efforts individuels. Deux corporations religieuses, celles des Bénédictins de Saint-Maur et de Saint-Vannes, s'illustrèrent par de plus grands travaux et y apportèrent plus de méthode : les premières elles donnèrent au monde l'exemple des prodigieux résultats que peut produire l'application de l'esprit d'association aux études scientifiques. Ces pieux et infatigables travailleurs, faisant abnégation de leurs personnes, ne voyaient que l'œuvre commune. Ils échelonnèrent leurs plus habiles ouvriers, comme le dit un savant académicien, « sur tous les points de la France, où il y avait quelque recherche à faire »; et quand l'un d'eux succombait à la peine, comme un soldat tombe sur le champ de bataille, un autre prenait modestement sa place, jusqu'à ce que la mort vînt le frapper à son tour. C'était l'apostolat et le martyre de la science historique.

Le gouvernement royal, qui méconnaissait sa première forme élective, ses engagements originaires envers la nation et les anciennes institutions politiques du pays, n'hésita point toutefois, par une contradiction dont il ne prévoyait pas les conséquences, à donner l'appui le plus généreux aux grandes investigations historiques. Engagé d'abord dans cette voie par le ministre Colbert, il y fut surtout poussé par le chancelier d'Aguesseau, qui, littérateur érudit et jurisconsulte profond, s'associait aux travaux des savants, leur en donnait quelquefois le plan et les dirigeait toujours avec un esprit supérieur. Ces deux hommes d'état avaient eu particulièrement à cœur de reprendre la collection d'André Du Chesne; après de nombreuses conférences scientifiques, l'honneur en revint définitivement au bénédictin dom Bouquet. Il composa, sous le patronage du gouvernement, de 1738 à 1752, les huit premiers volumes du nouveau recueil des historiens de la France, *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores*. De cette œuvre immense, reprise par ses confrères, cinq volumes parurent de 1757 à 1768, sous la direction de dom Haudiguier, de dom Housseau, de dom Poirier et de dom Précieux; et deux autres furent édités de 1781 à 1786, par dom Clément et par dom Brial qui, ayant survécu à toutes les institutions de l'ancienne monarchie, passa de la congrégation de Saint-Maur dans l'Institut, où il put se croire encore au milieu de ses illustres collaborateurs de l'ordre de Saint-Benoît.

Les Bénédictins ne se bornèrent pas à refaire l'œuvre d'André Du Chesne; ils portèrent leur esprit de recherches sur tous les souvenirs qui pouvaient intéresser

notre nation : histoire des provinces, des villes, de l'université, de l'Église, des abbayes, des corporations, des maisons seigneuriales, etc. Après avoir réuni les premiers éléments d'une bonne histoire générale de France, ils constituèrent notre histoire provinciale. On dut à leur génie méthodique *l'Art de vérifier les dates.* Ils comprirent, en outre, que l'archéologie et la numismatique devaient venir en aide à l'interprétation des faits, ainsi qu'à leur classification chronologique. L'étude et la description des monuments occupent une place importante dans tous leurs ouvrages historiques : l'un d'eux, le père Montfaucon, publia, en 1729, un précieux recueil des *Anciens monuments de la monarchie française*, en cinq volumes in-folio. La langue et la littérature nationale trouvèrent aussi parmi eux de laborieux et intelligents historiens. Trois Bénédictins de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, dom Rivet, dom Colomb et dom Poncet, rédigèrent, de 1733 à 1747, les huit premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France*, « l'ouvrage le plus complet qui ait été publié en ce genre, chez aucune nation », ainsi que le fait fort bien observer l'un de leurs continuateurs. Dom Taillandier, dom Clément et dom Clemencet donnèrent les quatre volumes suivants (1750-1763). Le premier de ces pères fit imprimer, en 1752, le grand *Dictionnaire de la langue bretonne*, par dom Le Pelletier, auquel il ajouta une dissertation historique sur la même langue. Enfin, le Glossaire de la basse latinité de Ducange fut augmenté du double par les recherches d'autres religieux de l'ordre de Saint-Benoît.

Le Recueil des historiens de la France et la Collection des ordonnances des rois de la troisième race ne pouvaient comprendre une multitude de documents relatifs à notre histoire, d'un intérêt au moins égal aux autres monuments écrits déjà rassemblés en corps d'ouvrages. Cette réflexion frappa les savants et les hommes d'état, qui encourageaient leurs travaux avec un zèle si éclairé. La publication du *Spicilegium* de dom Luc d'Achéry, recueil de pièces inédites, telles que chroniques, histoires, vie des saints, actes, chartes, lettres, ne tarda pas à être suivie de celle du *Thesaurus novus anecdotorum* de dom Martenne, collection du même genre (1653-1717). Mais on sentait le besoin d'un plan plus compréhensif, plus méthodique et plus complet. La congrégation des Bénédictins de Saint-Maur proposa au ministre Bertin de faire pour la France, sur une grande échelle, ce que Rymer avait très-imparfaitement fait pour l'Angleterre : elle lui exposa ses idées sur cette entreprise, dans une lettre datée du 27 juillet 1742. Le ministre présenta le nouveau projet à Louis XV, qui l'accueillit favorablement. En exécution d'une décision du roi, on réunit dans un vaste dépôt central des copies de tous les documents inédits, parmi lesquels on devait faire un choix [1]. Des arrêts du conseil réglèrent l'ordre du travail. Le soin de discuter chaque pièce fut confié à un bureau de sa-

1. « Conformément à une décision du roi, rendue en 1762, on avait dû réunir dans un dépôt central pour en préparer la publication ultérieure, des copies des documents qui, n'étant ni des chroniques, ni des biographies, ni des compositions de littérature, sciences ou arts, pourraient jeter quelque jour sur l'histoire et les mœurs de la nation. Quelques années avant, le 31 octobre 1759, le roi avait ordonné la formation d'un dépôt dont la direction fut confiée à Moreau, historiographe de France, et où l'on devait conserver des exemplaires ou des copies de tous les édits, ordonnances, lettres-patentes, arrêts du conseil et autres actes de l'autorité publique. » — (*Diplomata, Chartæ, Epistolæ, Leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia.* Prolegomena novi editoris. Pars prior, p. 334-337.)

vants, dont le chancelier de France se réserva la présidence (arrêt du 3 mars 1781). On s'était souvenu avant de se mettre à l'œuvre que des pièces d'un grand prix devaient être enfouies dans les archives étrangères. Deux savants, Feudrix de Bréquigny et La Porte Du Theil, reçurent la mission d'aller, le premier à Londres, en 1764, le second à Rome, en 1776, pour y rechercher des matériaux propres à enrichir la collection projetée. La moisson ne fut pas moins abondante dans le nord que dans le midi. Feudrix de Bréquigny rapporta d'Angleterre une masse prodigieuse de documents inédits; et La Porte du Theil revint aussi d'Italie chargé d'incalculables richesses manuscrites. Ces matériaux, ajoutés à plus de trois cent mille pièces, déjà réunies dans le nouveau dépôt de Paris, constituaient un fonds historique presque inépuisable.

Le gouvernement n'avait qu'à s'applaudir des premiers résultats que la science devait à sa libéralité. Poursuivant la réalisation du recueil des chartes, diplômes, titres et actes de la France, il désigna Bréquigny et La Porte du Theil pour en diriger la publication. Le premier fit paraître un volume, en 1790, sous ce titre : *Diplomata, Chartæ, Epistolæ et alia documenta ad res francicas spectantia;* il y avait pris l'année 475 pour point de départ de l'époque mérovingienne. Un morceau d'une étendue considérable, savante exposition de critique et d'histoire, à laquelle les deux directeurs avaient travaillé de concert, servait de prolégomènes à ce volume et en doublait l'intérêt. De son côté La Porte du Theil avait réuni en deux volumes les lettres du pape Innocent III, dont le rôle fut si grand en Europe au moyen âge : malheureusement les troubles de la Révolution qui survinrent, ne lui permirent pas de les livrer au public. Feudrix de Bréquigny, tout en travaillant à la collection des actes, avait continué le *Recueil des ordonnances des rois de France :* de 1763 à 1790, il en donna cinq nouveaux volumes, dans la confection desquels il fut peu ou point assisté par son associé M. de Villevaut. Il enrichit le tome XI d'un Mémoire sur les *communes*, le tome XII d'un Mémoire sur les *bourgeoisies*. En 1746, Foncemagne, Lacurne de Sainte-Palaye et Secousse avaient fait agréer au ministre Machault l'impression d'une *Table chronologique* des chartes, diplômes, titres et actes qui, publiés ou inédits, se rattachaient à notre histoire nationale. Ce fut encore Bréquigny qui composa le premier volume (1769).

Nous ne saurions indiquer tous les autres travaux importants qui, en dehors de la protection directe du gouvernement, et de l'action particulière de la société des Bénédictins, signalèrent encore la renaissance de la science historique, depuis le milieu du XVI[e] siècle jusqu'à la révolution de 1789. Le grand ouvrage d'Adrien de Valois : *Gesta Francorum, seu Rerum Francicarum* (1646-1658), est un excellent commentaire sur les rois mérovingiens. Sa *Notitia Galliarum*, ouvrage non moins précieux pour la connaissance de ces temps reculés, parut en 1676. L'année suivante, Baluze publia ses *Regum Francorum capitularia* (1677), qui, augmentés de ses nouvelles recherches, furent réimprimés par M. de Chiniac en deux volumes in-folio, en 1779. On dut au père Sirmond la *Notice des dignités des Gaules*, et à d'Anville, beaucoup plus tard, la *Notice géographique de l'ancienne Gaule*. Jacques Spon, Fréret, l'abbé Le Beuf, de Caylus, La Sauvagère, l'abbé Belley, etc., pénétrèrent fort avant dans les mystères des antiquités nationales. L'histoire ecclésiastique

marcha de pair avec l'histoire civile, à laquelle elle se rattache si intimement. La grande collection des conciles du père Labbe (*Conciliorum collectio maxima* en dix-sept volumes in-folio) (1672); la collection des hagiographes commencée par le père Hardouin; les *Annales ecclesiastici Francorum* de Le Cointe; l'Histoire Ecclésiastique de l'abbé Fleury; et le *Gallia Christiana*, des frères Sainte-Marthe, publié en treize volumes in-folio (1716-1775), forment un répertoire complet de faits religieux, non moins intéressant pour l'histoire des villes que pour l'histoire générale. Nous devons mentionner aussi le Glosssaire du droit français, de Laurière, qui facilite l'intelligence des anciennes ordonnances des rois de France. Le glossaire universel de Sainte-Palaye resta malheureusement inachevé; et il en fut de même des Mémoires de ce savant sur lesquels l'abbé Millot a rédigé son *Histoire des Troubadours*. Il ne restait plus qu'à dresser l'inventaire exact des vastes connaissances si laborieusement accumulées de tous côtés. Le père Lelong, prêtre de l'Oratoire, les résuma dans la *Bibliothèque historique de la France*, dont Fevret de Fontette publia en 1768 une nouvelle édition en cinq volumes in-folio, plus complète encore que la première, et dégagée des erreurs qui s'y étaient forcément glissées.

Ainsi toutes les branches de la science historique se développaient par un effort simultané: histoire, chronologie, géographie, archéologie, numismatique, paléographie, bibliographie. L'esprit philosophique, favorisé par cette prodigieuse accumulation de connaissances, fit bientôt entendre sa voix; il donna aux travaux de l'esprit de critique une portée toute nouvelle, en tirant des faits cette conclusion morale qu'on peut appeler la leçon de l'histoire; il s'érigea en grand justicier du passé, pesant dans la balance de la vérité les réputations et les popularités usurpées; il s'attacha à constater les droits, la liberté, la souveraineté des peuples, ainsi qu'à en signaler les manifestations, l'exercice et les applications diverses; surtout il opposa ces droits imprescriptibles de l'humanité, qui viennent de Dieu, aux pouvoirs temporaires du souverain, qui naissent des circonstances ou périssent avec elles. Le *Dictionnaire critique* de Bayle, l'*Essai* de Voltaire *sur l'Esprit et les Mœurs des nations*, les magnifiques Discours de Rousseau, les profonds aperçus de Montesquieu et l'œuvre encyclopédique de Diderot, répandirent un jour nouveau sur le monde. La lumière commença à pénétrer dans cette profonde nuit du moyen âge, où tout, hommes, choses, faits, institutions, dormait dans la poussière de l'oubli; on n'en découvrit, d'abord, ni le but, ni les tendances, ni l'esprit, ni le caractère véritable, parce qu'on jugea ces vieux temps avec les préventions des temps modernes. L'esprit philosophique, en voulant tout apprécier, tout expliquer, ne fut donc pas toujours juste, et se méprit souvent dans ses interprétations particulières comme dans ses déductions générales; mais il n'en changea pas moins radicalement la forme constitutive de l'histoire. Celle-ci n'eut plus pour but d'exalter la royauté au-dessus de tous les hommes. Elle l'envisagea comme une institution d'une origine barbare, qui, d'abord élective, puis plus tard héréditaire, avait fait beaucoup de bien et beaucoup plus de mal; comme une institution que la France avait investie, par voie directe ou indirecte, d'un pouvoir presque illimité, pour qu'elle pût constituer son unité politique et territoriale; comme une institution, enfin, qui avait survécu à sa mission, et dont le principe avait été

entièrement faussé dans les deux derniers siècles de son existence, pour asservir toutes les classes de citoyens au profit d'un seul. La critique philosophique ne put découvrir cette constitution de l'ancienne monarchie qui n'avait jamais été écrite, mais elle s'exerça sur les institutions féodales, l'Église, l'état des personnes, la législation, le droit coutumier, les États généraux, les Parlements, l'origine des Communes et le droit municipal. De là à la conclusion de la fameuse brochure de l'abbé Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers-état ?* il n'y avait certes pas loin. La révolution historique conduisait à la révolution politique [1].

Mais, il faut le dire, ces premières études n'avaient ni ensemble, ni but, ni direction bien arrêtés. D'une autre part, l'invasion de la politique dans le domaine de l'histoire, en avait complétement dénaturé le caractère. Nos premiers historiens s'étaient obstinés à subordonner tout dans le passé au principe monarchique; nos nouveaux historiens, selon le point de vue auquel ils se placèrent, ne voulurent y voir que l'Église, la noblesse ou la liberté. Les problèmes purement historiques des races gauloises et franques devinrent des questions de parti. On se laissa aller à toutes sortes d'anachronismes dans le fonds comme dans la pensée : bref, on retomba dans l'anarchie par l'excès des connaissances mal interprétées. L'*Histoire de l'ancien gouvernement de la France* du comte de Boulainvilliers; l'*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, par l'abbé Dubos; les *Observations sur l'histoire de France*, par l'abbé de Mably; l'*Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français*, dans lequel Thouret entreprit de faire concorder vers une même conclusion les systèmes inconciliables des deux savants abbés, en leur donnant une forme plus populaire; et le *Traité de la monarchie française, depuis son établissement jusqu'à nos jours*, par le comte de Montlosier, furent les productions les plus remarquables de cet esprit de système ou plutôt de cet esprit de confusion. Ces ouvrages tenant plus du roman que de l'histoire, il était difficile d'y démêler la vérité d'avec l'erreur. Il y avait donc un plus grand danger pour notre instruction nationale que celui de ne point savoir; c'était celui de mal savoir; c'était la prédominance de la fausse science, érigée en paradoxe historique.

Trois écrivains eurent la gloire de nous préserver de ce danger : MM. de Châteaubriand, Guizot et Augustin Thierry. M. de Châteaubriand, dans ses *Études historiques* et dans quelques esquisses de son *Génie du Christianisme*, enrichit la critique d'aperçus d'une si profonde originalité qu'ils étonnèrent comme des découvertes; son imagination poétique jeta aussi une lumière éblouissante sur les caractères, la physio-

1. « Chlodwig, dans nos annales ante-révolutionnaires, comme le dit si bien un illustre écrivain, ressemble à Louis XIV, et Louis XIV à Hugues Capet. On avait dans la tête le type d'une grave monarchie, toujours la même, marchant carrément avec trois ordres et un parlement en robe longue; de là cette monotonie de récits, cette uniformité de mœurs qui rend la lecture de notre histoire générale insipide.... Mais si nous apercevons les faits sous un autre jour, ne nous figurons pas que cela tienne à la seule force de notre intelligence. Nous venons après la monarchie tombée, nous toisons à terre le colosse brisé, nous lui trouvons des proportions différentes de celles qu'il paraissait avoir lorsqu'il était debout; placés à un autre point de la perspective, nous prenons pour un progrès de l'esprit humain le simple résultat des événements, le dérangement ou la disparition des objets. Le voyageur qui foule aux pieds les ruines de Thèbes, est-il l'Égyptien qui demeurait sous une des cent portes de la cité de Pharaon ? » — Œuvres de Châteaubriand, t. IV, *Études historiques*, préface, p. 34.

nomie et le costume des races. Toutefois les belles pages de M. de Châteaubriand ne pouvaient avoir qu'une action partielle sur les esprits. Il était réservé à MM. Guizot et Augustin Thierry d'accomplir une révolution dans nos études historiques. Qui ne connaît les *Essais sur l'histoire de France*, l'*Histoire de la civilisation européenne?* qui n'a lu les *Lettres sur l'Histoire de France*, *Dix ans d'études historiques*, les *Récits mérovingiens*, les *Considérations sur l'histoire de France*, et l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands?* MM. Augustin Thierry et Guizot ont au plus haut degré le sens intime et la vision intuitive des faits : à la pierre de touche de leur esprit, le passé s'est dégagé de tous les systèmes en vogue, comme d'un mauvais alliage; puis ils l'ont reconstruit par la science historique pour le décomposer par l'analyse philosophique. Grâce à ce triple travail, ils ont fait ressortir avec une admirable précision, la part d'action du tiers-état, de la royauté, de la noblesse et du clergé dans la vie sociale, politique civile et religieuse de notre nation; enfin, en étudiant les rapports réciproques des hommes et des idées, des mœurs et des institutions, des législations et de la société, ils sont logiquement arrivés à formuler la loi et la déduction générale de l'histoire. Élevée à ce degré de certitude morale, la science historique se confond presque avec la révélation.

Cependant, dans cette œuvre commune, M. Guizot a été plus dogmatique, M. Thierry plus pratique. De ces deux auteurs, le dernier s'est attaché surtout au Tiers-État; il en a exclusivement reconstitué l'histoire, il a retrouvé ses vieux titres politiques sous la forme du municipe romain ou dans la constitution de la ghilde germanique. Une opinion fort accréditée ne voyait dans l'établissement des Communes qu'une suite de concessions du gouvernement royal : l'auteur des *Lettres sur l'histoire de France* a démontré la fausseté de ce système en faisant ressortir, d'une part, l'antique préexistence du municipe romain, et, de l'autre part, la formation spontanée des associations urbaines. Il a exposé à grands traits l'influence du double mouvement de réforme et d'organisation, du midi et du nord, sur les diverses phases de la révolution communale; et, renouant la succession de ses manifestations démocratiques les plus fameuses à la chaîne des grands faits révolutionnaires des temps modernes, il a établi la complète solidarité politique du passé avec le présent. Aujourd'hui l'illustre savant travaille à l'achèvement d'un *Essai sur les origines et le développement du Tiers-État en France*, qui doit servir d'introduction aux *Monuments inédits de l'histoire du Tiers-État*, dont la publication lui est confiée et qu'il dirigera longtemps encore, nous l'espérons, pour son honneur et pour l'instruction de la France. M. Augustin Thierry, doué d'un merveilleux talent d'écrivain, possède au plus haut degré l'art de peindre l'antagonisme des races, des lois et des langues. Aucun écrivain ne sait aussi bien que lui ne dire que ce qu'il faut avec cette sobriété élégante et élevée qui, dans le récit ou la description, arrive aux effets les plus vrais et les plus saisissants, sans recherche comme sans effort. La *Conquête de l'Angleterre par les Normands* est l'œuvre historique la plus parfaite des temps modernes et l'un de ces livres auxquels l'esprit humain ne saurait rien ajouter ni rien retrancher.

Les travaux de l'école historique contemporaine résument ces progrès généraux de nos études. On me permettra de citer en première ligne les Histoires de France par MM. de Sismondi, Henri Martin et Michelet : les ouvrages de ces savants écri-

vains ne diffèrent pas moins des œuvres de leurs devanciers, que la France moderne de la France du moyen âge; c'est la science succédant à l'ignorance, la méthode philosophique à l'absence de toute loi générale, le sentiment démocratique à l'esprit de domesticité du palais, et la lumière à la nuit. L'*Histoire des Français*, de M. de Sismondi, restera comme un beau, rare et utile monument de savoir profond, d'infatigable investigation et de pénétrante sagacité; mais cet historien ne sympathise pas assez avec notre nation pour comprendre son génie expansif, son caractère si divers et pourtant si constant, son brillant esprit, ses vives passions, ses mobiles entraînements, ses grands défauts et ses grandes qualités. Lorsque deux armées sont en présence, l'une française, l'autre étrangère, il passe souvent dans le camp ennemi. Sorti de l'école protestante de Genève, il en a la rigidité, la froideur et le dogmatisme; il juge trop le catholicisme, la papauté, l'église gallicane, les ordres monastiques et les révolutions religieuses au point de vue de ses convictions personnelles. A chaque instant, sans qu'il s'en doute, l'historien se tait et le sectaire parle. On peut reprocher à son style, d'ailleurs ferme, simple, et d'une clarté remarquable, de se ressentir trop de son origine étrangère.

M. Henri Martin à tous les mérites de M. Sismondi ajoute les qualités éminemment françaises qui le distinguent, le font aimer et lire. Il est plus sympathique, plus attachant, plus coloré, plus artistique : son esprit, dégagé des préventions de secte, de parti et d'école, est toujours impartial, et s'élève aux plus hautes considérations philosophiques. Peut-être lui reprocherions-nous d'être trop enclin à systématiser les tendances générales de l'existence, de l'esprit et de l'histoire de notre nation, et à les regarder trop absolument comme les résultats d'une loi et d'une mission supérieure, dans l'œuvre commune du progrès et de la civilisation de l'Europe. Sans contester l'ensemble des effets, nous faisons nos réserves quant à l'action préconcertée d'une cause philosophique. L'histoire de France de M. Michelet ne vise ni à la complète et patiente investigation de M. de Sismondi, ni à la savante et philosophique exposition de M. Henri Martin. C'est une manière plus libre, plus dégagée, plus vive, plus brillante : l'historien ne tient pas à tout dire et à tout voir, mais à dire et à voir d'une manière pittoresque et originale, qui n'est qu'à lui et qui vous attache et vous surprend presque toujours par la profondeur et la nouveauté des aperçus. Quoiqu'il néglige beaucoup de faits, il nous apprend tout; quoiqu'il soit plein de réticences, nous pénétrons dans les replis les plus intimes de sa pensée. C'est quelque chose comme l'esprit, le caprice, la philosophie, la hardiesse, le décousu, la logique, la vivacité et le style de Montaigne appliqués à l'histoire. Un pareil livre ne pouvait pas manquer d'être systématique; aussi, l'est-il depuis la première jusqu'à la dernière page. Cela paraît surtout dans le jugement de l'historien sur le génie et la mission philosophique et unitaire de notre nation[1]; opinion qui se reproduit en cent endroits sous les formes les plus dogmatiques et les plus ingénieuses.

1. « Le génie parisien, » dit M. Michelet en parlant de ce qu'il appelle le travail de l'*unification* des provinces, « est la forme la plus complète à la fois et la plus haute de la France. Il semblerait qu'une chose qui resulte a la fois de l'annihilation de tout esprit local, de toute provincialite, dût être purement negative. Il n'en est pas ainsi. De toutes ces négations d'idees materielles, locales, particulières, résulte une generalité vivante, une chose positive, une force vive, etc. » — (*Histoire de France*, t. II, liv. III, p. 123). Que le célèbre historien me pardonne, dans cette circonstance particulière, de ne point partager son opinion, pour laquelle j'ai d'ailleurs, en général, la

M. Michelet aime beaucoup la France, et notre jeunesse studieuse le lui rend avec usure. Quoique nous trouvions beaucoup à reprendre dans son intéressante histoire, nous n'en voudrions rien retrancher, parce que ses défauts comme ses beautés tiennent aux nobles et rares qualités de l'esprit particulier de l'auteur.

Depuis les premières années du XIXe siècle, la reprise des grands recueils historiques est venue en aide à la nouvelle école. Le gouvernement issu de la révolution de 1789, en avait d'abord suspendu la continuation, ou plutôt proscrit le principe même, et je ferai, à ce sujet, un curieux rapprochement. Les rois Louis XV et Louis XVI ainsi que leurs ministres, MM. de Miromesnil, de Lamoignon, d'Ormesson et de Calonne, avaient encouragé les recherches des savants sans trop avoir la conscience de ce qu'ils faisaient ; car l'élucidation complète des institutions politiques de l'ancienne monarchie conduisait aussi fatalement à la convocation des États généraux et à un grand changement dans l'État, que l'opposition des parlements et des encyclopédistes aux actes de la couronne. Il semble que la Révolution, par cette même considération, aurait dû prendre les travaux des savants sous son patronage : point du tout, elle leur fut entièrement hostile; elle se prit d'une peur puérile des vieux parchemins. Quoique les anciens droits de la nation y fussent lisiblement écrits, le gouvernement révolutionnaire ne voulut y voir que les actes odieux de la féodalité. Il ne comprit pas que la France de la Révolution était plus près de la France du moyen âge que de la monarchie de 1788, plus près des institutions de Philippe de Valois et du roi Jean que du gouvernement de Louis XIV et de Louis XVI. Il ne sentit pas une vérité à la fois si simple et si évidente. Il traita, pour ainsi dire, notre nation comme un bâtard, comme un parvenu sans titres de familles, sans liens avec le passé ; et, donnant à la Révolution française un point de départ tout dogmatique, il l'érigea en conquête du droit absolu sur le fait, bien que ce ne fût, à proprement parler, qu'un retour au vieux droit national.

C'était condamner tous les grands recueils de documents historiques. Le premier volume des Chartes et Diplômes, de Bréquigny, fut perdu ou détruit ; il en fut de même des deux volumes suivants, composés par La Porte du Theil. On dispersa les actes recueillis avec tant de peine, ou on les enfouit pêle-mêle sous les combles de la Bibliothèque nationale. On livra même aux flammes beaucoup de pièces d'un grand prix. L'honneur de réparer, autant qu'il était en elle, ces déplorables actes d'une aveugle barbarie, était réservé à la génération contemporaine, sortie aussi de la Révolution, mais plus éclairée que ses pères. Après la création de l'Institut, la classe d'histoire et de littérature ancienne, qui ne reprit sa dénomination d'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* qu'en 1814, fut chargée par Bonaparte de conti-

plus grande déférence. Ce n'est pas Paris qui absorbe les provinces, ce sont bien plutôt les provinces, qui par de continuelles immigrations, s'approprient Paris, en renouvellent l'esprit et en entretiennent la perpétuelle verdeur. Dans la foule des hommes célèbres qui sont nés sous le toit de la capitale, combien peu sont Parisiens d'origine? combien peu aussi lui appartiennent-ils par les liens de la naissance parmi les hommes éminents, qui de ce grand centre dominent intellectuellement le pays? Non, il n'y a pas de peuple et de génie parisien, mais un peuple et un génie de la France, qui se localisent et se manifestent à Paris. Là est véritablement le secret de la haute civilisation, de la prééminence morale et de l'esprit d'unité de notre nation. Paris n'est pas la cause, mais le moyen ; et voilà pourquoi toute division entre la capitale et les provinces ne serait au fond qu'une révolte de la France contre elle-même.

nuer les grandes collections historiques commencées sous les auspices de l'ancienne monarchie. Le nouveau chef de la République ne pouvait mieux s'adresser qu'à ce corps savant, à qui les Bénédictins ont légué leur science profonde et leur génie patient, et qui déjà, par ses excellents *Mémoires*, avait rendu de si éminents services à l'histoire générale et à l'histoire locale. De 1806 à 1840, sept volumes du *Recueil des historiens de la France*, ont été publiés : cinq volumes par dom Brial ; un sixième, sur son manuscrit, par MM. Daunou et Naudet ; et un autre dû exclusivement à la collaboration de ces deux savants. Du *Recueil des Ordonnances des rois de France de la troisième race*, six nouveaux volumes ont été publiés, de 1811 à 1840, par les soins de M. de Pastoret. M. Pardessus a donné, en outre, en 1847, un volume de la *Table chronologique des ordonnances des rois de France*, à laquelle on doit ajouter un supplément pour les temps postérieurs à Louis XII, où elle s'arrête, et une nouvelle série pour les temps antérieurs. Quant à l'*Histoire littéraire de la France*, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en a fait paraître huit volumes, de 1814 à 1842. Disons encore pour compléter l'histoire de ces trois admirables collections, qu'aujourd'hui elles sont arrivées chacune à leur tome vingtième.

La publication du *Recueil des chartes, diplômes, titres et actes*, n'a été confiée à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres que par une ordonnance royale du 1er mars 1832. Ce corps illustre, après une mûre délibération, a cru devoir recommencer entièrement le travail de ses devanciers. Le premier volume, composé sur un plan nouveau et remontant jusqu'à l'année 417, a paru en 1846, par les soins de M. Pardessus. Les prolégomènes de Bréquigny et de La Porte du Theil y sont reproduits textuellement et suivis de nouveaux prolégomènes dus à leur savant continuateur. Aux vastes monuments, si heureusement repris, deux autres recueils, qui en sont d'indispensables et précieux suppléments, ont été ajoutés depuis la révolution de 1830, sous le gouvernement du roi Louis-Philippe, et d'après les plans arrêtés par M. Guizot. La *Collection de documents inédits relatifs à l'histoire de France* se compose déjà de soixante-quinze à quatre-vingts volumes in-quarto, et parmi leurs éditeurs, on voit figurer les noms de MM. Cousin, Beugnot, Didron, Berger de Xivrey, Depping, Mignet, Varin, Weisse, Champollion-Figeac, Michelet, Francisque Michel, etc. Le second recueil, qui comprendra tous les *Monuments inédits de l'histoire du Tiers-État en France*, paraîtra, comme nous l'avons dit, sous la direction de M. Augustin Thierry. Une commission a, en outre, été instituée pour « faire l'inventaire de tous les documents antérieurs à l'année 1790, *qui sont conservés dans les archives des départements et des communes* ». Elle a fait paraître, en 1847 et 1848, les deux premiers tomes du *Catalogue général des cartulaires et des archives départementales et communales.*

Une foule de savants ont aussi apporté leur contingent personnel à l'œuvre nationale. Les collections des *Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, de MM. Petitot, Poujoulat, Michaud et Buchon, et celle des *Mémoires particuliers relatifs à la Révolution*, par M. F. Barrière, ont pris un rang distingué dans la bibliothèque générale de nos annalistes français. Les antiquités nationales ont trouvé dans M. Amédée Thierry un historien aussi éminent par son talent d'écrivain que par son esprit philosophique. Son *Histoire des Gaulois* et son *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, nous ont rendu

les vieilles lettres de noblesse de notre nation, et ont victorieusement établi la puissante influence du droit romain sur le développement moral de la civilisation française. L'introduction générale du second de ces deux ouvrages est un chef-d'œuvre d'exposition comparable aux meilleures pages de Montesquieu. On doit à M. Fauriel une savante *Histoire de la Gaule méridionale*. Le *Polyptyque* de l'abbé Irminon et l'*Essai sur le système des divisions territoriales de l'ancienne Gaule*, par M. Benjamin Guérard, sont des travaux d'une profonde érudition. Le mémoire où M. Naudet expose l'*État des personnes en France sous les rois de la première race*, est bien supérieur à l'esquisse qui, dans le siècle dernier, a fait la réputation de l'abbé de Gourcy. Les études de M. J. de Pétigny sur l'*histoire, les lois et les institutions* de l'époque mérovingienne, lui ont justement mérité la plus haute récompense publique que puisse décerner l'Institut. M. Alexis Monteil a publié une *Histoire des Français des divers États*, livre fort remarquable et plein de recherches savantes et curieuses; mais qui malheureusement pèche par une forme qui convient mieux au roman qu'à la gravité du sujet traité par l'auteur. L'*Histoire du droit municipal en France sous la domination romaine et sous les trois dynasties*, par Raynouard, est un travail plus consciencieux qu'élevé, sur le côté romain de nos anciennes communes. Ce dernier livre me rapproche du sujet des Villes de France, mais avant d'y arriver je dois encore indiquer quelques ouvrages relatifs à l'histoire littéraire de nos anciennes provinces : je veux parler du *Glossaire de la langue romane* de Roquefort; du *Dictionnaire de la langue celto-bretonne*, de Legonidec; du *Choix de poésies des Troubadours*, par Raynouard; des *Observations philologiques et grammaticales* de ce savant, sur le Roman de Rou; des *Essais sur les anciens trouvères normands* de l'abbé De la Rue; de la belle édition du *Roman de Rou*, publiée sous la direction de M. Frédéric Pluquet, et des *Chants populaires de la Bretagne*, recueillis par M. de la Villemarqué. Ce sont de précieux monuments de l'esprit de ces grandes nationalités provinciales, dont l'harmonieuse fusion a produit le génie de la France.

De ces considérations critiques, il ressort assez évidemment que notre histoire générale est en pleine voie de progrès. Le patronage de l'ancien gouvernement ne lui avait jamais manqué; l'appui de notre République démocratique, qui est la mère des lettres, comme la mère du travail, ne lui fera pas faute; elle ne peut admettre que la monarchie conserve sur elle aucune sorte de supériorité; elle doit donc aspirer à surpasser l'ancien gouvernement dans l'encouragement des savants. Tous les grands recueils historiques de la France seront continués, il n'en faut point douter. De pareils monuments ne peuvent rester inachevés. Ils contribuent, autant que les palais et les temples, à la gloire d'une nation, et ils sont aussi utiles et plus durables. Mais il est une autre branche de notre histoire dont on ne s'est presque pas occupé jusqu'à présent et sur laquelle je dois appeler l'attention du gouvernement. C'est l'histoire des villes de France, c'est-à-dire, de ces mille puissantes agrégations de citoyens qui, depuis quatorze cents ans, ont constitué la portion la plus avancée de notre nation, et au sein desquelles s'est développé l'esprit de la civilisation française; c'est l'histoire de ces cités sorties des forêts mêmes de la Gaule avec leurs vergobrets, ou nées de la civilisation romaine dont elles conservèrent, sous le nom de consuls, l'antique magistrature élective, ou plus tard encore, instituées sur le modèle de la ghilde germa-

nique au milieu des luttes de la féodalité ; c'est l'histoire de ces sociétés urbaines, composées de travailleurs de toutes les conditions, d'artisans de toute espèce, et d'artistes de tous genres, qui ont doté la France de sa richesse publique, de ses créations manufacturières, de ses arts mécaniques, de ses corps enseignants les plus illustres et de presque tous les chefs-d'œuvre de l'architecture, de la statuaire et de la peinture nationales; c'est l'histoire de ces municipalités que nous voyons s'établir pour la plupart dans le XI[e] et le XII[e] siècle, « à cause de la trop grande oppression des pauvres gens (*pro nimiâ oppressione pauperum*) », et qui cherchèrent dans les formes républicaines de l'élection, de la justice, de l'impôt et de l'administration, des garanties pour la protection, la fortune, les droits et les libertés de tous; c'est l'histoire enfin de ces Communes qui, après avoir proclamé le droit de résistance armée à la tyrannie, confièrent leur défense à cette milice bourgeoise d'où est sortie notre garde nationale, et constituèrent ce Tiers-État qui devait, par l'accomplissement de la révolution de 1789, rendre la liberté à la France et donner le signal de l'affranchissement du monde.

Jusqu'à l'époque où je commençai mes recherches, l'histoire des villes de France n'avait occupé qu'une place secondaire dans les études. Il serait injuste d'interpréter cette réflexion comme un reproche adressé à la littérature contemporaine. Sous l'ancienne monarchie, les historiographes de cour ne s'occupèrent de nos cités que pour compter combien il y avait parmi elles de *bonnes villes*, énumérer leurs devoirs de vassalité envers le prince, et rappeler les fêtes provoquées par son avénement ou sa joyeuse entrée. La nouvelle école, avec une méthode plus rationnelle, ne put guère donner une plus grande place à la chronique locale. Le principe de la centralisation politique, en réagissant sur ses tendances littéraires, devait d'ailleurs la conduire à ce qu'on peut appeler la prédominance de l'*unité historique*. Au point de vue du gouvernement, comme au point de vue du récit, on a tout ramené à un seul centre, à un seul pouvoir, à une seule pensée ; tout ce qui n'entrait pas dans ce système plus ou moins directement, a été omis, négligé ou amoindri. En un mot, il ne faut pas demander l'histoire particulière de nos villes à l'histoire générale de France; elle n'y est pas, elle ne peut ni ne doit y être. Nos cités n'apparaissent dans ses pages qu'à l'occasion du passage d'un prince, de la concession d'une charte, d'une révolte, d'un siége ou d'une bataille [1]. Autrement, elle les laisse reposer pendant des siècles dans l'engourdissement de la vie provinciale. De leur origine, de leur accroissement, de leurs institutions civiles, de leur histoire, de leurs luttes intérieures, de leur gouvernement, de leur existence morale, industrielle et

1. « Tout le monde n'est pas de l'humeur de ceux qui ne se plaisent qu'à lire les grands événements de guerre ou de paix décrits dans les histoires des états, et qui croient régner ou du moins s'élever au-dessus de leur profession en ne s'entretenant que des princes et des monarques : il y en a beaucoup qui aiment mieux apprendre la suite d'une affaire commune, ordinaire et telle qu'il leur en peut arriver de semblable, que de voir le récit d'un exploit militaire ou d'une intrigue de cour, qui sont des avantages auxquels ils ne sont nullement exposés pour n'être engagés ni dans les armes, ni dans le grand monde. » — (Dom Pommeraye, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen*, Préf. p. v.) Je pourrais puiser dans les ouvrages de critique historique de nombreux témoignages à l'appui de l'opinion si naïvement exprimée par le savant bénédictin. Il est plus d'un auteur qui pense comme lui, qu'il y a beaucoup de choses intéressantes à apprendre dans les récits familiers de l'histoire locale : « Des monographies étudiées avec soin, dit M. Guizot, me paraissent le moyen le plus sûr de faire faire à l'histoire de véritables progrès. »

commerciale, elle ne dit pas un mot. Elle accepte nos villes, lorsqu'elles interviennent dans la narration générale, comme des faits accomplis, sans avoir souci de leurs causes premières, sans se préoccuper des modifications futures de leur être. Cependant c'est là, au moins, la moitié de nos annales. L'histoire générale, avec cette immense lacune, peut-elle être considérée comme l'histoire complète de la France? Je ne le pense pas, et affirmer le contraire ce serait soutenir un paradoxe. Qu'en conclure? si ce n'est que pour qu'elle soit complète, il faut qu'elle ait pour complément même l'histoire des villes de France.

Un grand nombre de savants, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, se sont occupés de la géographie et de l'histoire de nos provinces et de nos cités. On ignore quel est l'auteur des *Antiquités et recherches des villes, châteaux et places remarquables de la France*, qu'on a faussement attribuées à André Du Chesne. Il n'est personne qui n'ait entendu parler des Mémoires des intendants sur les généralités: rédigés par l'ordre de Louis XIV, ils ont été résumés dans l'*État de la France* du comte de Boulainvilliers. Ce sont des inventaires assez exacts de la situation géographique, politique, civile, religieuse, agricole et industrielle des diverses contrées du royaume. Les renseignements statistiques sur la noblesse, le clergé et les populations y abondent; mais l'histoire y est fort négligée, quoiqu'on y trouve quelques notions historiques sur les généralités et sur leurs principales localités. Les Antiquités des villes attribuées à André Du Chesne, et les Mémoires des intendants ont servi de bases aux travaux de tous les dictionnaires historiques et géographiques de la France. Thomas Corneille, Moréri et ses continuateurs, Bruzen de La Martinière, l'abbé Expilly et Robert de Hesseln, y ont puisé une partie des matériaux de leurs ouvrages. On remarque toutefois un progrès considérable dans les compilations publiées par ces deux derniers écrivains. Ils ne se bornent pas toujours à copier les travaux de leurs devanciers; souvent ils y ajoutent des notices fort intéressantes. L'abbé Expilly surtout enrichit son *Dictionnaire des Gaules et de la France* d'importants mémoires sur les élections, les principaux fiefs et les villes. Le septième et dernier volume de cette grande collection n'a pas paru. Robert de Hesseln mit à contribution les travaux des plus savants auteurs contemporains pour son Dictionnaire universel; il reproduisit textuellement presque toutes les notices des *Nouvelles recherches sur la France*. Mais il ne faut consulter ces auteurs, depuis Corneille jusqu'à Hesseln, qu'avec une extrême réserve; les omissions, les erreurs historiques et chronologiques en déparent les meilleures pages. Les mêmes observations s'appliquent à la *Description historique de la France* de l'abbé Longuerue, composée presque entièrement avec ses souvenirs. Piganiol de la Force, dans sa *Description historique et géographique*, est plus complet, sinon plus exact.

La révolution de 1789, en modifiant profondément les anciennes divisions territoriales de la France, imposa à nos géographes et à nos statisticiens des études nouvelles sur le sol national. Les descriptions publiées sous l'ancienne monarchie avaient vieilli, en quelques années, de plusieurs siècles; il importait d'ailleurs de constater les changements que la révolution avait produits dans l'état des populations, des propriétés, des monuments, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Le gouvernement républicain demanda aux administrateurs des départements des mémoires pareils à ceux que Louis XIV avait demandés aux intendants des généra-

lités. Telle fut l'origine de ces nombreuses statistiques départementales que possèdent aujourd'hui nos bibliothèques publiques. La plupart sont l'ouvrage des préfets ou des sous-préfets de la République et de l'Empire ; un assez grand nombre cependant ont été rédigées par des savants étrangers à l'administration. Parmi les plus remarquables, nous citerons celles de la Loire-Inférieure, de Saône-et-Loire, des Bouches-du-Rhône, de Loir-et-Cher et de la Vendée, par MM. Huet, Ragut, Villeneuve de Bargemont, Cavoleau, Jules de Pétigny et La Fontenelle de Vaudoré. Ce qui frappe, d'abord, dans ces statistiques départementales, c'est qu'il n'y a entre elles rien de commun, quant au plan, à la mesure et à l'exécution. Quelques-unes sont des brochures de quelques pages, d'autres de volumineux in folios. En général, l'histoire n'y est pas mieux traitée que dans les Mémoires des intendants; rien de plus incomplet et trop souvent de plus inexact que les notices historiques qu'on y lit sur les départements et sur les villes. Peuchet, Chanlaire et Herbin ont résumé ces travaux avec beaucoup de soin dans leur *Description géographique et statistique de la France;* mais leur analyse n'a pas été complétée, cinquante-trois départements seulement ayant paru. Je dois signaler les deux *Descriptions routières ou Guides du Voyageur en France*, qui ont remplacé les ouvrages analogues de l'abbé Longuerue et de Piganiol de la Force : l'une, par Vaysse de Villiers, est restée inachevée; l'autre, par M. Girault de Saint-Fargeau, a été menée à bonne fin. Prudhomme avait publié en 1804 un *Dictionnaire géographique, statistique et historique de la France*. M. Girault de Saint-Fargeau vient de terminer un *Dictionnaire géographique, historique et administratif* de nos communes. On me permettra de dire sans ménagement toute ma pensée sur ces livres : la description topographique ou statistique y prend un développement qui étouffe ou exclut l'histoire. Les notices sur les villes y sont, à peu d'exceptions près, très-superficielles et très-incomplètes, et il n'est pas rare d'y voir ajouter des erreurs historiques aux inexactitudes des anciens géographes. Je n'hésite pas à affirmer que, depuis deux cents ans, il y a un fonds de banalités, d'omissions, de faussetés et d'anachronismes que tous les historiens géographes se sont successivement transmis. Telles de ces erreurs, qui ont cours dans la littérature comme la fausse monnaie dans le commerce, disparaîtront même difficilement de la circulation, tant la répétition, le temps et l'usage leur ont donné de crédit.

Les Bénédictins ont doté la France des premières histoires vraiment savantes de ses provinces. Grâce à eux, l'histoire provinciale comptait plusieurs chefs-d'œuvre, un siècle avant que nous eussions une bonne histoire générale de l'ancienne monarchie : qui n'a entendu parler des travaux de dom Lobineau, de dom Morice, de Vaissette et de dom Calmet, sur la Bretagne, le Languedoc et la Lorraine? Pierre de Marca a déployé une profonde érudition dans ses annales du Béarn. Les histoires du Dauphiné, de la Provence, de l'Anjou, du Poitou, de l'Aquitaine, de la Normandie et de la Bourgogne, par Valbonnais, Papon, Honoré Bouche, Bourdigné, Thibeaudeau, Masseville, Bouchet, Toussaint-Duplessis, Paradin, Courtépée et Béguillet, viennent en second ordre, mais elles n'en constituent pas moins des ouvrages fort estimables. Les annales particulières des villes ont eu aussi des écrivains d'une grande réputation : pour Paris, La Rochelle, Auxerre, Tulle, Reims, Sablé, Sainte-Reine, Troyes, j'indiquerai dom Félibien, Arcerre, l'abbé Lebeuf, Baluze,

dom Marlot, Ménage, dom Ansart et Grosley. Je ne puis omettre de rappeler ici les trois ou quatre cents esquisses historiques des grands fiefs de l'ancienne monarchie qui remplissent presque entièrement le tome second de l'*Art de vérifier les dates*.

La littérature contemporaine a produit l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante; l'*Histoire de la Saintonge*, par Massieu; l'*Histoire de la Touraine*, par Chalmel; les *Histoires de Bretagne*, par MM. Daru et Roujoux; l'*Histoire de Flandre*, par M. E. Le Glay; l'*Histoire des ducs de Normandie*, de Licquet, continuée par M. Depping; l'*Histoire des expéditions maritimes des Normands*, de ce dernier auteur, etc. M. Mary-Lafon, dans son *Histoire politique, religieuse et militaire du Midi*, remarquable à plus d'un titre, laisse beaucoup trop percer le désir de raviver un antagonisme de races qui, Dieu merci, n'est aujourd'hui ni dans les mœurs, ni dans les idées, ni dans les passions des peuples. Cette fâcheuse et dangereuse tendance se montre aussi dans les *Études sur les institutions de la Bretagne armorique*, de M. Aurélien de Courson, travail profond et original où l'esprit de l'homme de parti ne parle que trop souvent par la bouche de l'historien. M. Floquet a presque entièrement écrit sa riche et savante *Histoire du parlement de Normandie* sur d'anciens registres ou sur des documents inédits. Dans le long catalogue des monographies des villes qui ont paru depuis quarante ans, il en est un grand nombre que nous regrettons de ne pouvoir nommer. Dulaure et Anquetil ont refait avec succès les annales de Paris et de Reims. Nîmes, Soissons, Dieppe, Blois et Vendôme ont eu d'excellents historiens dans MM. Désiré Nisard, Vitet, Henri Martin, de La Saussaye et Jules de Pétigny. M. Chéruel, dans ses deux histoires de Rouen sous le régime de la commune du moyen âge et au temps de la domination anglaise, a fait preuve d'un talent des plus distingués. Nous mentionnerons encore les histoires de Marseille, de Sens, d'Amiens et d'Abbeville, par MM. Fabre, Tarbé, Dusével et Louandre. M. A. de Laborde a fait la *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux*; M. de la Saussaye a écrit l'histoire du château de Blois; M. Deville celles de Château-Gaillard et du château d'Arques. Les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, publiés sous la direction de M. Taylor, appartiennent à la fois par la diversité des récits à l'histoire des provinces, des villes et des châteaux. Ce n'est pas pourtant la partie historique, écrite à un point de vue et sous une forme trop romantique, mais bien plutôt la partie archéologique, faite avec beaucoup de soin et d'art, qui constitue le principal mérite de cette grande revue monumentale des provinces, à laquelle l'ancien gouvernement avait accordé une subvention considérable, et dont la révolution de 1848 a arrêté la publication.

Toutes les branches des connaissances scientifiques qui se rattachent à l'histoire locale, l'expliquent et la complètent, ont été aussi cultivées avec une remarquable émulation. MM. Élie de Beaumont et Dufrénoy ont ajouté à leur admirable *carte géologique de la France* un texte explicatif fort étendu et digne sous tous les rapports, par sa savante et consciencieuse exécution, de lui servir de commentaire. Les travaux géologiques de MM. Boblaye, O. d'Halloy, Burat, A. Passy, de Caumont, et les Mémoires insérés dans les *Annales des Mines*, présentent des études particulières du plus grand intérêt sur les principales régions du territoire de la République. Presque toujours on y trouve l'explication des causes naturelles qui ont influé sur le choix

du site des cités, dominé leur existence civile ou militaire, favorisé leur développement agricole et manufacturier, ou déterminé leurs relations politiques et commerciales. Les conditions de naissance ne réagissent pas moins sur la destinée des villes que sur le sort des particuliers. MM. Ladoucette, Ramon, Cavoleau, Delpon, Cambry, Émile Souvestre, Habasque, Duchâtellier, Pluquet, Labourt, Blanqui, Villermé et beaucoup d'autres ont fait pour l'état économique et le caractère moral des populations ce que les géologistes avaient fait pour l'analyse physique du sol : science nouvelle que la *Statistique générale de la France*, publiée par le ministre des travaux publics, d'après les tableaux composés sous la direction de M. Moreau de Jonnès, embrassera successivement dans toutes ses parties.

Les travaux de MM. E. H. Langlois, de Caumont, Dusommerard, A. Deville, Taylor, C. Lenormant, Vitet, P. Mérimée, Didron, etc., ont donné à l'archéologie tout l'intérêt d'une science populaire : elle a acquis assez d'autorité pour se faire entendre du gouvernement, et en obtenir la classification, la réparation et l'entretien des anciens monuments historiques de la France. M. de La Saussaye a été un des rédacteurs les plus distingués de la *Revue numismatique*, dont il est le fondateur, et M. de Saulcy a publié de remarquables ouvrages sur les monnaies, considérées dans leurs rapports avec l'histoire provinciale. M. Beuchot a recueilli dans une des sections de son *Journal de la Librairie* les titres de tous les livres, mémoires ou essais qui ont trait à l'histoire locale; et les mêmes richesses particulières ont été soigneusement classées par M. Girault de Saint-Fargeau, dans sa *Bibliographie historique et topographique de la France*, utile appendice à la bibliothèque du père Lelong et de Fevret de Fontenette. Je ne pousserai pas plus loin cette nomenclature, mais je dois parler des travaux de quelques corps savants et des notices publiées dans les annuaires des départements. Les Mémoires des Sociétés des antiquaires de France, de Normandie et de l'Ouest, sont des recueils d'un prix inestimable. On ne saurait donner trop de louanges aux élèves de l'*Ecole des Chartes*, pour leurs savantes recherches et leurs éminents services, ni trop reconnaître et estimer les utiles travaux et les belles publications de la *Société de l'histoire de France* [1]. Quant aux annuaires des départements, ils ont pris une haute importance littéraire : ils renferment sur les événements et les souvenirs d'un intérêt local une foule de notices et d'esquisses, dans lesquelles le talent et la science s'allient à une saine critique. Nulles publications ne témoignent mieux du prodigieux mouvement des études historiques dans leur application aux annales des provinces et des villes.

Aucun écrivain n'avait tenté, avant moi, de réunir ces éléments épars pour en

1. Parmi les savantes publications qui font le plus d'honneur à la *Société de l'Histoire de France*, nous citerons l'*Histoire ecclésiastique* de Grégoire de Tours, par MM. Guadet et Taranne ; l'*Histoire de la conquête de Constantinople*, de Villehardouin, par M. Paulin Paris; les recueils des *Lettres* du cardinal Mazarin, de Marguerite d'Angoulême, de Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche, par MM. Ravenel, Genin et Le Glay; le *Procès de Jeanne d'Arc*, par M. Quicherat, chef-d'œuvre de patiente érudition où j'ai beaucoup puisé; les *OEuvres d'Eginard*, par M. Teulet ; les *Mémoires* de Philippe de Comines et de Pierre Fenin, par Mlle Dupont, éditions que Mme Dacier aurait pu signer; la *Vie de Saint Louis*, par Le Nain de Tillemont, sous la direction de M. de Gaulle; les *Registres de l'hôtel de ville de Paris pendant la Fronde*, par MM. Le Roux de Lincy et Douet d'Arcq, etc., etc.

composer une histoire des villes de France, profondément nationale par son esprit démocratique, complète dans son ensemble et accessible à tous les lecteurs. Deux auteurs, dans un autre ordre d'idées, M. Vitet et M. Danielo, avaient voulu publier, à la vérité, l'un une *Histoire des anciennes villes de France*, l'autre une *Histoire des villes de France*, formées, celle-ci comme celle-là, d'une série d'un ou de plusieurs volumes pour chaque cité. Le premier recueil, qui devait se composer d'environ vingt-cinq villes, s'arrêta à celle de Dieppe par laquelle il avait débuté ; le second, qui eût fini par être aussi considérable que la Bibliothèque des romans, ne se manifesta que par l'impression d'un volume relatif à l'époque gallo-romaine de la cité de Reims. M. Désiré Nisard commença aussi une *Histoire des principales villes de l'Europe*, où nos cités les plus célèbres auraient trouvé place incidemment; mais il ne donna qu'un petit nombre de livraisons de cette belle publication, dont le succès eût, sans doute, grossi considérablement les proportions. Concevoir l'histoire des villes de France sur des bases si exagérées, c'était en rendre l'exécution impossible. Les auteurs de nos chroniques locales ne se sont montrés jusqu'à présent que trop enclins à enfler leurs récits de détails inutiles : chacun d'eux, à propos de son pays ou de sa localité, a voulu raconter l'histoire de la France et quelquefois celle du monde ; je pourrais citer les annales de telle petite ville de l'ancienne Guienne, où, à défaut d'autres faits, on a soigneusement enregistré dans l'ordre chronologique la date précise de la première représentation des chefs-d'œuvre de la scène française sur les théâtres de Paris. L'histoire locale, sous l'influence de cette pédantesque méthode, a été démesurément grossie; il n'est pas rare de la voir pousser son développement artificiel à trois, à six, à neuf, à douze volumes même, pour une seule ville.

Avant toutes choses, j'ai voulu la ramener à son but exclusif, en la dégageant des éléments étrangers et des faits généraux dont on l'avait absurdement surchargée, et sous lesquels elle était, pour ainsi dire, étouffée. Elle gagna à cette première réforme, non-seulement plus de brièveté, mais plus de vérité. Je ne tardai pas à reconnaître que la plupart des chroniques locales cachaient sous leur ampleur factice une insuffisance réelle, quant à la science, la chronologie et l'exactitude historique. J'ai dû y suppléer, par l'exploration des archives municipales et départementales, l'étude des ouvrages imprimés ou inédits de nos meilleurs auteurs, la patiente comparaison des textes et la coordination chronologique des événements. J'ai toujours relevé soigneusement les dates, parce qu'elles ont une grande valeur morale pour l'appréciation des hommes, des faits et des choses, et qu'elles sont, en quelque sorte, au récit historique ce que les articulations sont au corps humain. Les notes indicatives des auteurs consultés qui se trouvent à la fin de chaque notice, forment, par leur ensemble, une immense bibliographie de la littérature locale. Telle esquisse de quelques pages, conçue et exécutée avec cette scrupuleuse exactitude, m'a donné autant de peine que s'il se fût agi d'écrire un livre. Pour un grand nombre de villes sur lesquelles il n'existait aucun travail général, il m'a fallu me livrer à des investigations et des recherches encore plus obstinées afin de constituer d'un même coup leur existence et leur histoire. Souvent aussi les chroniques locales, soit à cause de la date éloignée de leur publication, soit à cause du système assez généralement adopté en province de clore leurs pages à la fin des guerres de religion,

ou au règne de Louis XIV, s'arrêtaient longtemps avant la grande époque de la transformation politique et sociale de la France : par un travail assidu, je me suis appliqué à combler ces lacunes, en continuant la filière des faits jusqu'à notre temps[1]. Je tenais beaucoup à raconter les souvenirs de notre première révolution, qui se perdent chaque jour et qui ont pourtant un si grand intérêt pour nous. Je les ai donc recueillis avec un soin extrême, chaque fois que cela m'a été possible, et souvent leur simple exposition a détruit les mensonges ou les préjugés traditionnels, à l'aide desquels l'esprit de parti s'était efforcé de dénaturer le véritable caractère des événements politiques contemporains.

J'aurais pu me dispenser de tout plan méthodique pour ce recueil, en publiant mes monographies dans l'ordre alphabétique ; mais j'ai pensé que les villes qui, par leur commune origine, avaient des affinités géographiques et morales, devaient être réunies en autant de groupes particuliers. La division départementale ne pouvait être acceptable, les départements n'ayant point de tradition historique, et étant d'ailleurs composés d'éléments hétérogènes pris dans les diverses fractions du territoire de l'ancienne France. La seule classification par province pouvait mettre de l'ordre et de l'harmonie dans ce travail; elle avait l'avantage de rattacher la cité aux influences locales et historiques, au milieu desquelles son existence s'est développée. Je me suis donc arrêté à cette dernière division. J'ai placé chaque groupe de villes, comme dans un cadre, entre une introduction et un résumé sur chaque province. Dans l'introduction, j'ai réuni toutes les notions d'un caractère général : d'abord la situation géographique de la province, sa constitution géologique, ses montagnes, ses côtes, ses principaux bassins, ses îles, ses rivières, et son climat; ensuite les origines de ses habitants, ses transformations successives sous la domination celtique, romaine et française, ses gouverneurs, princes ou seigneurs féodaux, ses révolutions politiques, religieuses et militaires; puis, enfin, son administration civile, judiciaire et financière, son état ecclésiastique, ses hôtels de monnaie, ses États provinciaux, ses priviléges, ses coutumes, sa nouvelle division par départements, et le chiffre de sa population avant et depuis la Révolution. Le résumé a formé la contre-partie de l'introduction. Là, j'ai examiné le sol, non plus dans sa constitution géologique, mais dans ses aptitudes productives; l'état de l'agriculture, les divers systèmes de culture et d'assolement, la constitution de la propriété territoriale, les modes de fermage ou d'exploitation en usage dans le pays; les biens ou productions de la terre, pâturages, grains, fruits, bois, forêts, bestiaux, grands animaux domestiques, espèces sauvages ou carnassières, gibier, poissons; et toutes les richesses souterraines, pierres, gypses, marbres, granits, cristaux, métaux, combustibles, que la pioche et la mine livrent aux besoins de l'homme. J'ai tracé

1 En général, je me suis bien gardé de dédaigner les petits détails et les petites choses. Au contraire, j'y ai attaché beaucoup d'importance parce que souvent les temps, les esprits et les mœurs s'y manifestent d'une manière plus saisissante que dans les grands événements et les grandes circonstances de la vie officielle. « Quelqu'un disait, en présence de Henri IV, raconte dom Pommeraye, que l'on remplissait souvent les histoires et les écrits de choses inutiles et frivoles : « Ne le prenez pas là, dit le roi, car on écrit plusieurs choses qui, lorsqu'elles sont écrites « semblent n'être pas à propos, et quelquefois ridicules, mais un temps viendra qu'on les jugera « nécessaires et serviront de décision et d'exemple à plusieurs difficultés auxquelles on ne pensait « point quand on les a écrites. » — *Histoire royale de l'abbaye de Saint-Ouen*, préface, p. v.

rapidement les principaux produits de l'industrie, et brièvement énuméré les objets les plus importants du commerce. La statistique des populations est venue après cet inventaire des choses. J'ai esquissé les caractères physiques et moraux des diverses races, leur physionomie, leur esprit, leurs mœurs, leurs usages, leurs costumes; j'ai exposé l'origine de leur patois ou idiome, ses formes distinctives, son génie particulier, et ses œuvres poétiques et littéraires les plus remarquables. Un aperçu sur les antiquités celtiques ou romaines, sur les monuments civils, religieux ou militaires du moyen âge, et sur les grands travaux d'art et d'utilité des temps modernes, ont complété cette revue provinciale.

Voilà quel est le plan général de ce recueil. Quant à l'esprit philosophique dans lequel l'histoire même des villes est écrite, rien de plus simple. Au moyen âge, quatre grandes forces morales se trouvèrent en présence : la féodalité, c'était le privilége; l'Église, l'immobilité; la commune, le droit commun; la royauté, l'unité. La royauté l'emporta d'abord, l'unité étant le premier besoin de la nation; mais ce besoin satifait, le Tiers-État, qui n'était que l'expansion morale de la Commune, brisa le sceptre royal comme un instrument inutile. L'*Histoire des Villes de France* résume, au point de vue de la cité et de la municipalité, cette longue révolution dont nous ressentons encore les derniers ébranlements. En tous temps, ce sont les villes qui ont fondé ou renversé les gouvernements parce qu'en elles se développent l'intelligence et la force agissante des nations. Cette réflexion s'applique surtout aux peuples les plus civilisés et particulièrement aux Français, le peuple le plus civilisé du monde. Mais plus la cité a joué un grand rôle dans les progrès de la civilisation, le mouvement des idées et la conquête de la liberté, plus il est intéressant pour nous d'en bien connaître l'histoire. C'est ce sentiment qui m'a conduit à rechercher l'origine, le développement, la formation, le travail, l'industrie et le commerce des villes; à exposer leurs lois, leurs chartes, leurs coutumes, leurs institutions publiques, leurs écoles, leurs établissements de bienfaisance; à étudier l'élaboration de leur constitution particulière, le jeu de son mécanisme, ses formes démocratiques et sa définition des droits et des devoirs de tous les citoyens; à reconstituer la société communale, ses corporations d'arts et métiers, son existence intellectuelle, ses mœurs publiques, sa vie intérieure, et pour ainsi dire son foyer domestique; enfin, à raconter ses actes, ses entreprises, ses guerres et ses révolutions, considérés dans leurs rapports avec la royauté, la féodalié, la noblesse, l'armée, l'église, le monastère, le vicomte, le bailli, le parlement, le gouverneur et l'intendant royal, puissances qui ont été quelquefois ses auxiliaires, mais plus souvent ses ennemis. Qu'il me soit permis de répéter que l'histoire locale ne finit point pour moi, comme pour mes devanciers, au règne de Louis XIV, ni même à l'époque de la première révolution. Quand elle ne se manifeste plus par les événements, je la trouve dans le mouvement des intelligences, les institutions nouvelles, les améliorations morales, et dans les travaux publics, les progrès de l'agriculture, les perfectionnements de l'industrie et l'extension du commerce. Ces paisibles révolutions sont encore de l'histoire, et sans contredit celle qui touche le plus à l'existence même des villes. Il serait aussi faux que triste de ne voir la vie que dans le drame des rues, les calamités publiques, les alarmes de la guerre, les dissensions civiles et les luttes des partis. Le caractère des événements historiques doit se transformer comme l'esprit de la société.

Mais une pensée domine surtout dans ce livre et en est pour ainsi dire l'âme. L'œuvre admirable d'unité politique législative et administrative, à laquelle Philippe-le-Bel, Charles V, Charles VII, Louis XI, Henri IV, le cardinal Richelieu et Louis XIV avaient successivement travaillé n'a été définitivement accomplie que de notre temps. Les restes de l'ancienne organisation provinciale ont disparu sous le puissant niveau de la Révolution française. Plus d'une fois l'ancienne monarchie avait modifié les subdivisions féodales du royaume dans un esprit de centralisation : l'Assemblée nationale les abolit entièrement par le partage de notre territoire en portions à peu près égales, et elle donna à ces nouvelles circonscriptions politiques, la désignation générale de départements. Pour la première fois, il n'y eut plus qu'une nation, qu'une loi, qu'une administration entre les Alpes et les Pyrénées, et depuis les côtes de l'Océan jusqu'aux rivages de la Méditerranée. Mais, il faut le dire, dans l'accomplissement de ce travail d'assimilation générale, on ne ménagea pas assez l'esprit des populations des nouveaux départements. Surtout, on ne tint pas suffisamment compte des anciennes traditions historiques, des influences acquises et des vieilles suprématies locales. La convenance morale fut trop souvent sacrifiée à l'arrangement géographique.

Pendant une longue suite de siècles, la vie avait été plutôt à la circonférence qu'au centre; par un excès contraire, on la ramena trop exclusivement à un point unique. On découronna toutes les têtes des anciens chefs-lieux de provinces, on en abattit pour ainsi dire moralement quelques-unes, comme ces têtes de pavots que Tarquin coupait avec son bâton, parce qu'elles s'élevaient trop au-dessus des autres. Parmi ces capitales, combien n'en est-il pas qui sont descendues au rang de simple chef-lieu de canton? La première division départementale de la France avait été plus équitablement conçue : elle avait multiplié les districts pour assurer des compensations administratives à un plus grand nombre de villes. Aujourd'hui ces faibles satisfactions ne contenteraient plus le sentiment contraire qui proteste partout contre les abus d'une centralisation excessive. Dans l'intérêt même de son unité nationale, qui lui a coûté tant de peine et de sang, la France consentira, sans doute, à relâcher les liens trop tendus de la haute administration, et à rendre aux municipalités quelques-unes de leurs anciennes attributions communales. La centralisation politique, bien loin d'y perdre, y puisera une force nouvelle. Mais en dehors de l'action du gouvernement il y a une première réparation que la littérature contemporaine peut donner à ces existences provinciales ou urbaines : c'est de leur restituer les souvenirs de puissance, de grandeur et de gloire, qui les ont entourées en d'autre temps d'un si vif éclat. Telle est la tâche que l'auteur de ce Recueil s'est imposée il y aura bientôt huit ans et pour l'exécution de laquelle il n'a reculé devant aucun sacrifice de temps, de santé et d'argent. Avant lui, on avait grandi Paris outre mesure en y plaçant la scène historique et en laissant tout dans l'ombre autour de son enceinte privilégiée. Il a pris le contre-pied de la méthode suivie par ses devanciers : il a secoué le flambeau de l'histoire locale sur ce monde de métropoles, de villes, de bourgades et de châteaux, auquel la lumière n'était pas encore arrivée; et il les a fait, pour ainsi dire, briller au grand jour avec leurs forêts de pignons, de coupoles, de tours, de flèches et de pyramides aériennes. L'histoire générale décentralisée enfin, s'est reconstituée aussitôt sous une forme

nouvelle pour rendre à chaque cité sa part de travail dans la vie commune, son individualité propre et ses titres personnels d'illustration.

Jusqu'à présent l'histoire des villes de France a été exclue de l'enseignement de nos écoles. Cependant, quelle source plus riche d'instruction? Les causes diverses qui amenèrent la réunion des provinces au domaine royal, ne sont nulle part mieux expliquées. On y suit, dans son action multiple, ce travail lent des siècles par lequel l'unité territoriale de l'empire français fut constituée. Les folles prétentions de l'esprit d'indépendance fédérale s'y taisent devant l'évidence des faits : on y reconnaît qu'aucune des anciennes provinces ne pouvait se soustraire à la domination de la France, qu'en se donnant à quelque puissance étrangère, et que pour toutes indistinctement, malgré les dénégations d'un petit nombre d'esprits malades, la réunion fut un bienfait. L'Histoire des Villes, par l'exposition des lois économiques ou politiques du passé, nous facilite singulièrement l'intelligence du présent. Presque tous les principes, les droits et les axiomes de notre démocratie y sont formulés en termes clairs, consacrés ou mis en pratique. Quoi de plus instructif pour notre société, si gravement préoccupée de l'organisation du travail, que la constitution de ces corporations d'ouvriers qui, au moyen âge, cherchèrent dans la triple combinaison de l'association, de la restriction et du monopole, un préservatif contre les dangers de la liberté illimitée en matière d'industrie? L'Histoire des Villes est pleine d'enseignements précieux sur notre économie sociale, administrative, domestique et manufacturière[1]. On y prend la vie nationale sur le fait dans ses développements multiples et ses diverses transformations. Elle est d'ailleurs riche en leçons morales dont nos jeunes esprits peuvent faire leur profit : plus qu'aucune autre elle abonde en ces traits saisissants qui font aimer les vertus privées, civiles, religieuses et militaires : et parmi ses innombrables acteurs il en est beaucoup qui ont été de grands citoyens, bien que leurs noms soient aussi inconnus des professeurs de nos colléges que de leurs élèves.

L'exclusion de l'histoire de nos cités du programme de l'enseignement universitaire, me suggère une dernière observation. Par une monstrueuse anomalie, on contraint notre studieuse jeunesse à apprendre par cœur les légendes de la fondation de Babylone, de Thèbes, de Memphis, de Rome, de Carthage, de Sparte et d'Athènes, tandis qu'on la laisse dans une entière ignorance sur les origines de Paris, de Lyon, de Lille, de Toulouse, de Bordeaux, de Marseille, de Strasbourg, de Rouen et de Nantes. N'est-ce pas là un de ces contresens qui confondent notre raison? N'est-il pas grand temps que l'histoire des provinces et des villes, d'où nous

1. « L'histoire municipale du moyen âge peut donner de grandes leçons au temps présent ; dans chaque ville importante une série de mutations et de réformes s'est opérée depuis le XII[e] siècle ; chacune a modifié, renouvelé, perdu, recouvré, défendu sa constitution. Il y a là, en petit, sous une foule d'aspects divers, des exemples de ce qui nous arrive en grand depuis un demi-siècle, de ce qui nous arrivera dans la carrière où nous sommes tombés désormais. Toutes les traditions de notre régime administratif sont nées dans les villes, elles y ont existé longtemps avant de passer dans l'état ; les grandes villes soit du midi, soit du nord, ont connu ce que c'est que travaux publics, soin des subsistances, répartition des impôts, rentes constituées, dette inscrite, comptabilité régulière, bien des siècles avant que le pouvoir eût la moindre expérience de tout cela. » — Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France* dans les *Récits mérovingiens*, t. I, ch. V, p. 305 et 306.

sommes sortis tous tant que nous sommes, remplace dans nos écoles l'histoire des pays et des cités classiques de l'antiquité païenne? La science de l'enseignement public, la première et la plus grande de toutes les sciences, repoussera-t-elle donc toujours les progrès et les perfectionnements, quand tout se développe et se perfectionne autour de nous? Dans les petits arts mécaniques, l'invention humaine est arrivée par de merveilleuses combinaisons aux plus féconds résultats. N'est-il pas surprenant que l'enseignement public, qui fait les hommes et les citoyens, soit moins avancé que les arts industriels dans une société si civilisée qu'elle vit encore plus par l'intelligence que par les sens? Pour moi, je ne croirai avoir employé utilement les longues années que j'ai consacrées à ce travail, qu'autant que j'aurai contribué, par l'exemple et le précepte, à modifier les vieilles habitudes universitaires, et à ouvrir à l'intelligente jeunesse des écoles une plus large voie et de nouvelles perspectives historiques.

Je dois remercier, en terminant, les littérateurs de Paris et des départements dont le concours particulier m'a été si utile et si précieux dans la rédaction des monographies de l'*Histoire des villes de France*. J'éprouve surtout une profonde reconnaissance pour les savants illustres, qui, bien qu'absorbés par de graves devoirs politiques ou d'importantes occupations littéraires, m'ont cependant fait l'honneur de s'associer à mes travaux par leur active coopération. Je ne puis non plus me dispenser d'ajouter, que les Éditeurs de ce recueil ont fait preuve d'une courageuse initiative en entreprenant à leurs risques personnels, sur ma proposition, de doter la littérature française d'un monument historique, sans précédent chez nous comme chez les autres nations de l'Europe. Il semblait qu'une œuvre d'une si grande importance où tout était à créer et dont l'accomplissement présentait tant d'obstacles, ne pouvait être menée à fin qu'avec le patronage et l'assistance de l'état. Les Éditeurs de l'*Histoire des Villes de France* n'ont pas craint de l'entreprendre avec leurs seules ressources particulières; ils se sont mis libéralement, qu'on me permette de le dire, au lieu et place du gouvernement. Les limites du plan primitif étant trop restreintes, ils ont subi les conséquences onéreuses de l'agrandissement de ses proportions. A leur honneur, ils n'ont pas voulu sacrifier l'intérêt littéraire à un calcul mercantile. Je les en félicite bien vivement pour ma part. Je ne puis pas faire davantage : c'est au pays à reconnaître de pareils sentiments. Du reste, j'ai la conviction que les Éditeurs des Villes ont donné là un exemple qui profitera à la science autant qu'à l'instruction générale ; et qui, avant peu, trouvera des imitateurs dans tous les pays étrangers. L'Angleterre, la Russie, le Danemark, la Suède, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce auront aussi l'histoire de leurs cités. Elles ne voudront point rester, sous ce rapport, en arrière de notre nation. Ce sera d'ailleurs pour elles un moyen de constituer historiquement l'unité que tous leurs efforts tendent aujourd'hui à réaliser politiquement.

ARISTIDE GUILBERT.

AUTEURS DES NOTICES.

ARAGO.
ADDENET.
ALBOIZE DE PUJOL.
ARDANT (MAURICE).
CH. ARNAULT.
E. AUGER.
AZEMAR.
DE BARANTE, de l'Institut.
F. BARRIÈRE.
BAUDE.
DE BEAUMONT (GUSTAVE), de l'Institut.
LA BÉDOLLIÈRE (ÉMILE DE).
A. BILLIARD.
BYRNE (MURPHY).
F. BOURQUELOT.
CAYLA.
CH. CASSOU.
CHAMBON.
DE CHAMPROBERT.
CHASLES (PHILARÈTE).
CERFBEER DE MEDELSHEIM
CHENU DE PIERRY.
A. CHÉRUEL.
CHEVALIER (AUGUSTIN).
COMBETTES-LABOURÉLIE.
DE CORMENIN.
COURMEAUX.
TH. COURSIERS.
A. DANTIER.
DELORT (TAXILE).
DESSALLES (LÉON).
DUBEUX (LOUIS).
A. DUFAI.
DUPRAT (PASCAL).
DUSEVEL.
Le général de division DUVIVIER.
FAUCHER (LÉON), de l'Institut.
FAURE (EUGÈNE).
DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, membre correspondant de l'Institut.
E. FOURNIER.
GALIBERT.
CH. GAUTIER.
DE GAULLE.
Le vice-amiral GRIVEL.
B. GUÉRARD, de l'Institut.
L. GUÉRIN.
GUILBERT (ARISTIDE).
E.-D. D'HANNENCOURT.
E. HATIN.
D'HÉRICOURT (ACHMET).
J. HOUEL.
P. HUOT.
JOLIBOIS (ÉMILE).
H. JULIA.
A. LABOURT.
LAFFORGUE.
J. DE LAMADELENE.
E. LASSÈNE.
L. DE LATAPIE.
J. LAVALLÉE.
LEBAS (PHILIPPE), de l'Institut.
F. LECLER.
LE GLAY (EDOUARD).
Le général de division LE PAYS DE BOURJOLLY.
DE LONGPÉRIER (ADRIEN).
CH. LOUANDRE.
MARY-LAFON.
E. MARON.
P. MALASSIS.
E. DE MANNE.
MARMIER (XAVIER).
MARRAST (ARMAND).
MARTIN (HENRI).
P. MÉRIMÉE, de l'Institut.
CH. MÉVIL.
D. MICHON.
DE MOLINARI.
E. G. DE MONTGLAVE.
MOREAU DE JONNÈS, membre correspondant de l'Institut.
X. MOSSMANN.
NETTEMENT (ALFRED).
NISARD (DÉSIRÉ).
PARIS (PAULIN), de l'Institut.
PEAUGER.
PELLETAN (EUGÈNE).
PÉTIGNY (JULES DE), membre correspondant de l'Institut.
PICHOT (AMÉDÉE).
PIERQUIN DE GEMBLOUX.
PILLON (ALEXANDRE).
G. REGNIER.
L. RENIER.
CH. RICHARD.
ROSSEEUW-SAINT-HILAIRE
SAINT-HILAIRE (BARTHÉLEMY), de l'Institut.
DE SAULCY, de l'Institut.
DE LA SAUSSAYE, de l'Institut.
SOUVESTRE (EMILE).
THIERRY (AMÉDÉE), de l'Institut.
TH. THORÉ.
TISSOT, de l'Institut.
TOCQUEVILLE (ALEXIS DE), de l'Institut.
CH. TOUBIN.
A. DE VALLON.
J. DE VAUCELLES.
CH. VERGÉ.
H. VIENNE.
VIENNET, de l'Institut.



BRETAGNE.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

Si l'on pouvait planer, à vol d'oiseau, au-dessus de la France, on verrait à l'ouest une vaste péninsule se détacher de son territoire, et dessiner sur le fond bleu de l'Océan un triangle dont les flots ont profondément rongé les côtés et déchiré la pointe. Cette presqu'île, longue de soixante-dix lieues, ou de quatre mille mètres, de la Guerche au Conquet, est comme isolée du reste du monde. Bornée par la mer au nord, à l'ouest et au sud, elle a pour limites territoriales, la Normandie, le Maine, et l'Anjou ; encore cette dernière province en est-elle séparée par le cours de la Loire, sur une longueur d'environ sept lieues.

Du côté de la terre, la Bretagne ne peut donc communiquer avec les autres peuples qu'au moyen de la France, interposée entre elle et le continent européen. Du côté de la mer, les pays étrangers dont elle se rapproche le plus sont : l'Angleterre, au nord ; et, au

midi, l'Espagne et le Portugal. Sa partie occidentale, qui a successivement porté les noms de *Cornu-Galliæ* (Cornouaille), de *Dumnonia* (Domnonée), de *Basse-Bretagne* et de *Finistère*, correspond à l'extrémité de l'île britannique, et n'en est que peu éloignée. Nous insistons, dès notre début, sur ces conditions géographiques, parce qu'il importe d'en tenir compte pour bien comprendre l'origine, l'esprit, le caractère, les mœurs, l'idiome, les institutions et l'histoire de la nation bretonne. En effet, sa position maritime confondra d'abord son existence avec celle des Bretons insulaires, et, plus tard, lui donnera les Anglo-Saxons pour alliés ou pour ennemis; par la même cause, les Espagnols seront, après les Anglais, le peuple étranger avec lequel la Bretagne aura les rapports politiques, militaires et commerciaux les plus suivis. Enfin, la situation territoriale de cette province, relativement à la France, nous apprend pourquoi les deux peuples, qui ont conquis ce dernier pays, ont dû successivement s'appliquer à réduire la grande péninsule de l'ouest par la force des armes : Romains ou Franks ne pouvaient avoir aucune sécurité, ni exister complétement, tant que la partie resterait séparée du tout, tant que leurs provinces occidentales seraient inquiétées ou menacées par un ennemi intérieur. On a trop oublié ces considérations toutes puissantes, quand on a attribué à un besoin insatiable de domination les opiniâtres attaques des armes romaines ou françaises contre l'indépendance bretonne. La séparation de la Bretagne des autres provinces gauloises ou franques, ne fut jamais qu'un démembrement pour les Romains comme pour les Français; et, si le droit naturel était du côté des Bretons, leurs ennemis avaient pour eux le droit politique. C'est une vérité que nous pouvons dire aujourd'hui sans blesser la fière susceptibilité d'un peuple qui a toutes nos sympathies, et dont nous admirons d'ailleurs la longue et courageuse résistance.

La Bretagne a 3,388,843 hectares de superficie, ou 1,549 lieues carrées; c'est un peu plus du dixième de la surface totale de la France. Les recensements faits par les intendants, en 1760, lui donnaient 1,655,000 habitants; elle en compte à présent plus de 2,620,000, ce qui fait le quinzième à peu près de la population générale. Il y a beaucoup d'États indépendants qui n'ont ni un territoire si étendu, ni un peuple si nombreux.

La structure extérieure de la péninsule consiste en deux vastes plateaux, l'un du midi, l'autre du nord, qui se dirigent de l'est à l'ouest, et que sépare longitudinalement une vallée, de la rade de Brest au bassin de la Vilaine. Deux crêtes montueuses, formées par les montagnes d'Arrhès et les montagnes Noires, suivent la direction des plateaux, et leur servent, pour ainsi dire, de murs d'appui : les paysans bretons, dans leur langage figuré, les appellent *Kein-Breis*, ou l'échine de Bretagne; c'est le point de départ d'une multitude de ramifications qui sillonnent la péninsule, et le partagent en plus de vingt bassins différents. La partie la plus élevée des montagnes d'Arrhès, la chapelle Saint-Michel, près de la Feuillée, ne dépasse pas quatre cents mètres. Quant aux montagnes Noires, leur point culminant, qui pénètre dans la presqu'île de Crozon, sous le nom de *Menez-Hom*, a une hauteur de trois cent trente-un mètres. Le granit, le gneiss, le micachiste, le leptinite, la protogine, concourent avec les schistes maclifères, le phyllade com-

mun amphiboleux et talqueux, à la formation des masses minérales du sol, qui appartiennent au *terrain primitif* et au *terrain de transition*. Mais les roches granitiques, emblème véritable de l'opiniâtreté et de l'immobilité bretonne, dominent surtout dans la structure de la péninsule : partout elles se montrent à nu, avec leurs teintes bronzées ou rougeâtres, comme pour accuser la forte charpente de la terre. Travaillées par l'industrie humaine, elles prennent aussi toutes les formes, et se prêtent à tous les usages. Les monuments du druidisme, les calvaires, les cathédrales gothiques, les chapelles des saints, les donjons féodaux, les fortifications des villes, les quais des ports, les vieux manoirs, tout est taillé dans le granit. L'emploi de cette pierre donne aux constructions un caractère de grandeur et de durée, qui est en parfaite harmonie avec la physionomie générale de la Bretagne et le caractère de ses habitants.

Les côtes de la presqu'île sont à la fois les plus dangereuses et les plus hospitalières de l'Océan. Si la nature y a multiplié les plus beaux ports, les baies et les rades les plus vastes, elle y a aussi prodigué les écueils. Dans les départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure, les côtes sont presque toujours basses et sans escarpement ; mais dans les autres parties du littoral, le Finistère surtout, elles s'élèvent abruptement au-dessus des flots. Là, la nature a voulu proportionner la force de résistance aux atteintes continuelles des vagues. L'aspect tourmenté du rivage, ses effrayantes déchirures, ses nombreuses pointes de terre minées de toutes parts, et sa ceinture d'âpres rochers, présentent le spectacle le plus imposant, le plus sauvage et le plus mélancolique qu'on puisse imaginer. La *baie des Trépassés*, et les resecifs de *la pointe du Raz* et de *Penmarch*, si redoutés par les marins, sont situés sur cette côte de fer. Des relevés statistiques nous apprennent que, dans le seul département du Finistère, il y a eu soixante-trois naufrages de 1821 à 1831. Du reste, l'action continue de la mer a créé une multitude d'îlots sur les contours du littoral. Le Morbihan, dans sa profonde échancrure, renferme tout un archipel : l'Ile-aux-Moines et l'île d'Arz en font partie. Les îles les plus considérables sont celles d'Ouessant, de Groix et de Belle-Isle. Toutes les trois rappellent des campagnes ou des actions fameuses dans l'histoire de nos guerres maritimes.

Un des traits les plus remarquables de la physionomie de cette province, c'est que la plupart de ses villes sont jalonnées sur la côte. Cela tient à la nature et à la direction de ses rivières : à l'exception de la Loire, aucune n'est navigable de son fond propre. Elles ne deviennent accessibles aux navires que par le retour de la marée, qui y remonte de deux à trois lieues dans l'intérieur des terres[1]. Les villes ont donc été bâties près de la mer, au point où les cours d'eau s'élargissent et forment des espèces de baies : voyez Vannes, Auray, Hennebon, Kemperlé, Kemper, au midi ; voyez Châteaulin, Landerneau, Morlaix, Lannion, Tréguier, Dinan, à l'ouest et au nord. Quoique plus éloignées de la côte, Nantes, Paimbœuf, La Roche-Bernard et Rhedon, ont subi la même loi. De cette situation

1. Le cours du Jandy et de l'Odet a une longueur de cinq myriamètres ; celui de l'Elle et du Leguer en a six environ ; celui du Scorf et du Trieux sept. On en donne huit au Coesnon, et vingt à la Vilaine. Toutes ces rivières se jettent dans la mer.

des villes il est résulté que le commerce, l'industrie et la culture se sont retirés du centre pour se porter à la circonférence. En Bretagne, ce n'est pas du cœur que viennent la vie et le mouvement, c'est des extrémités. Rien de plus animé et de plus riche que le littoral, avec ses fermes, ses champs de blé, ses prairies entourées de hauts talus en terre, de haies vivaces et d'arbres verdoyants ; mais au fur et à mesure que vous vous en éloignez, l'aspect du pays change. C'est dans les districts du centre qu'on rencontre principalement ces landes qui couvrent encore 922,650 hectares du sol de la province, et qui y sont aux terres cultivées dans la proportion de 27 pour cent. Lorsque Henri IV vit s'étendre au loin les terres incultes au milieu desquelles passe la route de Nantes à Rennes : « Où, s'écria-t-il, ces pauvres Bretons pourront-ils trouver l'argent qu'ils m'ont promis? »

Un moine comparait la presqu'île de Bretagne à la couronne de sa tonsure. Un officier de cavalerie, M. Toustain de Richebourg, trouve qu'elle ressemble à un fer à cheval bien garni à l'entour et presque vide au milieu. C'est, dit encore l'historien De Laporte, un cadre brillant dont le fond est triste.

Mais les yeux finissent par s'accoutumer à ces espèces de savanes couvertes de genêts et d'ajoncs fleuris, et par y trouver un plaisir indéfinissable. « Avec ses landes si pauvres et ses guérets si fertiles, ses gracieuses prairies et ses âpres rochers, avec cette nature moitié sauvage et moitié cultivée, avec ces vallons où vous jouissez d'une paix si profonde, tandis que la tempête mugit autour de vous, avec cette mer souvent si terrible, mais parfois si engageante et si belle, avec ce ciel nébuleux entremêlé de jour, où le soleil est si brillant et si doux ; la Bretagne, » dit M. Auguste Billiard, « a plus de charmes pour certaines imaginations que les jardins les plus irréprochables, que les campagnes où il ne reste pas un pouce de terre à défricher, que les rivages où le ciel ni la mer ne sauraient prendre un air sombre et menaçant. C'est pour ses enfants surtout que ce pays a un attrait inconcevable ; il n'en est point au monde où l'homme soit plus attaché au sol qui l'a vu naître. »

Le climat de cette province est généralement très-sain ; les hivers, plus humides que rigoureux, s'y ressentent de l'influence de la mer ; les étés y sont tièdes et doux. Tout y dispose l'esprit au repos et à ces vagues rêveries si chères aux Bretons. On y respire la poésie : aussi verrons-nous que nulle part le sentiment poétique n'est plus répandu ni plus délicat.

Telle n'était point la presqu'île il y a deux mille ans. Alors un quart au moins de sa surface était couvert par une vaste forêt qui se dirigeait de l'est à l'ouest, et couvrait d'un rempart presque impénétrable les cantons de la Cornouaille, compris dans son sein ou situés au delà de ses limites. Nous trouvons, dans le récit qu'Ermold-le-Noir nous fait de l'expédition de Louis-le-Débonnaire contre Murman ou Morvan, roi de Léon, de continuelles allusions à cette nature sauvage. Il nous représente le chef breton se préparant à la guerre et rassemblant les siens « au fond des vallées qu'ombragent des bois inaccesibles : » c'est là qu'est sa demeure, « son orgueilleux palais, » comme dit le poëte, et qu'il vit avec sa femme, ses enfants et ses serviteurs. Dès que les Franks pénètrent dans l'Armorique, ils ont peine à se diriger à travers des forêts qui leur offrent « mille routes écartées. » Les Bretons ont caché tous leurs approvisionnements dans ces profondes retraites

ou dans les prairies marécageuses qu'elles recèlent : là sont leurs grains enfouis dans la terre, et leurs troupeaux de bœufs et de moutons. Quand l'ennemi s'avance, ils ne l'attendent pas en rase campagne, ils ne poussent point de cris. Ils gardent ce silence si inquiétant pour l'envahisseur, et si favorable aux surprises de la guerre d'embuscade. Les Franks les aperçoivent seulement de loin, « enfoncés au milieu des buissons et des taillis touffus. » Enfin, c'est dans ces mêmes bois et dans « les vastes prairies des marais, » ajoute Ermold-le-Noir, que les Bretons engagent la lutte et se font tuer pour la défense de leur patrie. Le roi de Léon lui-même succombe glorieusement, et « la renommée parcourt les forêts des Bretons, y répand la terreur et y crie d'une voix tônnante : *Murman est tombé sous la lance d'un Frank et a porté la peine de son aveugle confiance.* »

Qui ne reconnaît à ce récit la forêt de Brécilien ou de Brocéliande, dont les auteurs des romans de la Table Ronde nous ont fait une peinture si saisissante? Des fragments considérables de cette immense agglomération d'arbres se sont conservés jusqu'à la fin du XVe siècle ; il y a trois cents ans, quarante mille arpents de bois entouraient encore la ville de Loudéac. Cette forêt, comme celles de Quintin, de Lanouée, de la Hardouinaie et de Paimpont, a fait évidemment partie de l'ancienne Brocéliande.

Morvan était le digne descendant de cette race de Kimris ou de Celtes, qui, des plateaux de l'Himalaya et du Thibet, se frayèrent, les armes à la main, une route nouvelle à travers l'Asie et l'Europe ; et qui, après avoir laissé partout sur leur passage des colonies puissantes et des monuments de leur religion, se répandirent dans les Gaules et jusque dans les îles Britanniques. De nombreuses tribus de Kimris s'établirent alors au bord de l'Océan, sur le littoral de la Gaule, et lui donnèrent le nom d'*Armorique* (de l'article *ar* et du substantif *mor*), c'est-à-dire de *pays de la mer ;* dénomination générale dont l'application se restreindra de plus en plus et finira par être limitée à la seule province de Bretagne.

Les Kimris étaient un peuple mélancolique, inquiet, entreprenant, religieux et doué d'une grande intelligence. Les rapides progrès que firent toutes ses colonies dans la péninsule armoricaine supposent une rare aptitude pour les arts de la civilisation : les *Curiosolites* occupaient le pays que commande aujourd'hui la ville de Dinan ; les *Diablintes* le territoire d'Aleth, Dol et une partie de la Normandie. Cette dernière peuplade confinait vers l'est avec les *Rhedons* établis au confluent des rivières d'Ille et de Vilaine. La principale cité des *Namnètes* était assise sur la Loire, dont les deux rives étaient placées sous sa dépendance. Dans la *Dumnonia* étaient les *Lexobiens*, qui avaient en partage la contrée où nous voyons maintenant Tréguier et Saint-Brieuc ; et les *Ossismiens* les maîtres des terres les plus reculées de la presqu'île, et les fondateurs des villes de Kemper et de Léon.

Mais la plus considérable de toutes ces nations était les *Venètes*, qui avaient pour capitale la cité de Dariorig, bâtie au fond du *Morbihan* ou de la petite mer, sur la côte méridionale. Ce peuple, par sa supériorité et son courage, exerçait une prépondérance incontestée sur la fédération armoricaine. Les monuments druidiques de Carnac et de Locmariaker nous portent à croire que les druides avaient aussi établi dans le Morbihan le siége de leur suprématie religieuse. Probablement l'origine de ces pierres symboliques remontait à une époque de beau-

coup antérieure à l'existence de Dariorig : il n'est pas impossible qu'elle se rattachât à la fondation d'un collége druidique sur la côte au temps des premiers Kimris. La mer devait être honorée sous une forme allégorique par un peuple qui en avait pris le nom et qui l'avait donné au sol de la patrie commune.

Il n'a peut-être manqué aux Venètes que le temps et un sort plus favorable pour égaler les Phéniciens et les Carthaginois. Un sentiment admirable de leur position, de leur aptitude et de leur intérêt, en fit un peuple de navigateurs : supérieurs en cela aux Bretons, qui n'ont jamais songé à se créer une force maritime, ils comprirent que la puissance armoricaine devait principalement reposer sur la mer. Strabon et Jules César nous donnent la description de leurs navires, qui étaient très-propres à la grande navigation et au petit cabotage. Tirant peu d'eau, ils pénétraient à travers les écueils et les bancs de sable dans les rivières et dans les ports les moins accessibles. C'étaient les plus hardis et les plus habiles marins de la Gaule occidentale. Ils exerçaient sur l'Océan le même empire que les Massaliotes sur la Méditerranée. Tout le commerce des îles Britanniques se faisait par l'intermédiaire de leurs marchands. Ils avaient fondé de nombreux établissements sur les côtes de la Bretagne insulaire : une de leurs colonies avait donné le nom de Vénédotie ou de *pays de Guenet* à la côte septentrionale de la Cambrie[1].

Du reste, en ce temps-là les relations entre les habitants de la grande île et les populations de l'Armorique étaient continuelles. Communauté d'origine, de langage, d'institutions, de mœurs, d'intérêt, tout contribuait à resserrer ces liens. Le culte druidique, dont la Bretagne insulaire était, après la péninsule Kimrique, le principal foyer, donnait un caractère et un but religieux aux rapports des peuples des rivages opposés; enfin, la fréquence des émigrations d'une côte à l'autre, entretenait l'esprit de fusion. Ce fut ainsi qu'une colonie des *Brythons* d'outre-mer apporta à la presqu'île armoricaine le nom de *Bretagne*, que cette même peuplade avait déjà donné à l'île d'Albion. Ce fut ainsi que des établissements formés par d'autres émigrés, soit cismarins, soit transmarins, firent appliquer indistinctement les dénominations de *Dumnonia* (Domnonoe) et de *Kernaw* (Cornouaille) à la partie occidentale des deux pays.

Cependant l'arrivée d'un seul homme dans les Gaules allait amener la ruine de la liberté, du génie, des croyances, des mœurs et de la civilisation kimriques. Jules-César avec ses légions romaines défit, en quelques campagnes, toutes les armées que lui opposèrent les Gaulois pour la défense de la commune patrie. Lorsque les nations celtiques mirent sur pied deux cent soixante-six mille hommes pour lui livrer une dernière bataille, le contingent des Armoricains fut fixé à trente-six mille combattants, ou au septième de la levée générale. Cette fois encore la fortune favorisa les armes de César, qui fit passer sous le joug toutes les nations de la Gaule (57 ans avant J.-C.). Telle était la consternation des peuples, qu'il suffit à P. Crassus de se montrer avec une légion pour déterminer les Armoricains à se sou-

1. Les mots ***Veneti*** ou ***Vénètes*** sont derivés du celtique ***Guin***, ***Guen*** ou ***Guenet***. Dans l'idiome du Morbihan, on appelle encore cette contrée *Guened*. Quelques auteurs, frappés de la similitude des noms des deux pays, attribuent aux Venètes la fondation de Venise. Ils assurent aussi que ce peuple occupa les environs des colonnes d'Hercule avant qu'ils fussent peuplés par des colonies phéniciennes. « Ces traditions, » dit l'historien Daru, « n'ont rien d'invraisemblable. »

mettre. Sans doute les Vénètes n'étaient point préparés pour la lutte, puisqu'ils n'opposèrent aux Romains aucune résistance. L'envahissement projeté de la Bretagne insulaire, par Jules-César, les décida bientôt à tout risquer pour prévenir une expédition qui pouvait être si funeste à leurs intérêts. Le chef Caswallaun vint à leur secours avec un corps de Bretons, et partagea leur défaite, comme nous l'apprend le livre des Triades. Fidèles à leur génie maritime, les Vénètes attendirent sur leurs vaisseaux l'attaque des Romains.

L'Armorique fut une des provinces qui formèrent la troisième Lyonnaise. Nous passerons sous silence l'histoire de cette péninsule sous la domination romaine. Les conquérants s'appliquèrent à réduire les populations de la Cornouaille, au milieu desquelles l'esprit d'indépendance s'était réfugié. Ce fut pour les subjuguer ou pour les contenir qu'ils établirent des postes militaires à Léon, à Kemper et à Carhaix, jusque dans les montagnes d'Arrhès. La soumission de ces Bretons intrépides, qui trouvèrent des chefs dignes de les commander, ne fut jamais complète. L'esprit de nationalité et d'indépendance se perpétua dans quelques districts, et prépara l'affranchissement de la patrie. Le druidisme, proscrit par la politique romaine, s'était retiré avec ses prêtres et ses prêtresses dans les profondes retraites de la forêt de Brocéliande. Longtemps il s'y maintint et y exalta jusqu'au fanatisme l'esprit de vengeance et la haine du nom romain. La superstition populaire a gardé le souvenir de ce séjour des druides et des druidesses sous les vieux chênes : de là ces sorciers, ces poulpiquets et ces fées, qui peuplent encore les bois et les pierres druidiques de la Bretagne,

Mais un ennemi bien plus redoutable allait attaquer le druidisme dans ses derniers retranchements. Vers la fin du IIIe siècle, le christianisme fut apporté dans l'Armorique par saint Clair. Ses progrès, arrêtés ou combattus par le polythéisme romain et par les croyances druidiques, furent d'abord assez lents; enfin, l'expulsion des magistrats romains débarassa la foi nouvelle de ses ennemis les plus dangereux. Les prêtres de l'ancienne religion de la Gaule cédèrent alors, moins par conviction que pour conserver leurs biens : les colléges druidiques se changèrent en couvents, et les archidruides devinrent évêques. Il se fit une singulière alliance de tous les dogmes et de toutes les superstitions. Jusqu'aux VIIe et VIIIe siècles les vrais chrétiens luttent contre la puissance de ce vieil esprit du druidisme. Nous voyons le concile de Vannes reprocher aux clercs, en 465, de cultiver la science divinatoire. Deux cents ans plus tard le concile de Nantes ordonne de détruire les pierres et de déraciner les arbres autour desquels le peuple se rassemble, dans les lieux sauvages et retirés, avec une vénération qui tient de l'idolâtrie.

La conquête de l'Armorique, par Jules César, les fréquentes révoltes des Bretons contre l'autorité des empereurs; le massacre des hommes pris les armes à la main, et la vente des tribus rebelles sous la lance, avaient dépeuplé les plus fertiles cantons de la province. Les Romains, à qui il fallait des tributaires et des soldats, accueillirent avec faveur les émigrations de la grande à la petite Bretagne. Les Bretons insulaires avaient appris, depuis longtemps, à prendre cette route : pour eux c'était d'ailleurs plutôt passer d'un canton dans un autre, que quitter leur pays pour une terre lointaine. Les émigrations recommencèrent donc en masses assez compactes et avec assez de régularité pour qu'il fût possible d'en garder la mémoire

et d'en préciser la date. Une première émigration eut lieu vers l'an 284; une seconde en 364; une troisième en 383; enfin celle-ci en amena une quatrième en 418. Les circonstances qui conduisirent tout un peuple sur la côte armoricaine, en 383, touchent à un des points les plus importants de l'histoire du pays. Comme tant d'autres chefs militaires, le gouverneur de la grande Bretagne, Maxime, Espagnol de nation, ambitionna la pourpre impériale; il se fit proclamer César; rien n'était alors plus facile, la difficulté était de s'imposer à l'empire. Maxime, ne croyant pas ses deux légions suffisantes pour détrôner les trois empereurs régnants, fit des levées considérables et associa, dit-on, à sa fortune un conan, ou chef de quelques tribus de l'Albanie, nommé Mériadog ou Mériadec. Le savant abbé Gallet ne craint point de porter à cent mille le nombre des Bretons qui s'embarquèrent avec Maxime[1]. Toujours assisté de Mériadec, le nouveau César défit, près d'Aleth, l'armée de l'empereur Gratien, dans laquelle il y avait, sans doute, beaucoup de recrues indigènes. Quoi qu'on en ait pu dire, c'était prendre possession de la province romaine par la force des armes. On ne peut envisager autrement l'établissement d'un pouvoir qui se substitue à un autre par l'épée. Les premiers actes de souveraineté de Maxime furent, assure-t-on, de distribuer des terres à ses soldats, et de donner le gouvernement de l'Armorique à Mériadec. Celui-ci accompagna son allié sous les murs de Paris, et y assista à une seconde victoire remportée sur Gratien lui-même. De là, il retourna dans la Péninsule, où il assigna des terres à ses compagnons. Il ne tarda pas à y être rejoint par ceux des soldats bretons de Maxime qui survécurent à sa défaite et à sa fin malheureuse. Mériadec dut se trouver alors, en faisant la part des existences tranchées par la guerre, à la tête de trente à quarante mille Bretons rompus au métier des armes, et habitués à une vie licencieuse. Jamais Chlodwig ne compta un si grand nombre de Franks dans l'armée avec laquelle il accomplit la conquête de la Gaule. Donc, en admettant l'histoire de Mériadec comme véritable, nous ne pouvons supposer qu'il fonda un pareil établissement sans abuser de sa force, ni qu'il lui fut possible d'assurer l'existence des siens sans dépouiller les Armoricains.

L'empereur Théodose, soit politique, soit faiblesse, disent encore les historiens bretons, laissa à l'allié de Maxime le gouvernement de l'Armorique. Ses compagnons gardèrent leurs biens à titre de *Bretons lètes* : c'est ainsi que les empereurs qualifiaient les colons romains ou étrangers auxquels ils donnaient une part dans la propriété du sol; pour toute condition ils leur imposaient la culture des *terres létiques* et le service militaire. Les auteurs de la vie de saint Patrice, par allusion à cet usage, appellent la Bretagne *pays lète*, *pays de Létanie*.

On était à la veille d'une grande révolution. Livrés sans défense à l'invasion des barbares et ne trouvant plus dans les Romains que des oppresseurs, les peuples des deux Bretagnes se révoltèrent contre l'autorité impériale (409 ou 410). « Ils

1. Ces Bretons, d'après Gildas le Sage, ne revinrent jamais dans leur pays (*ingenti juventute quæ domum nusquam rediit*). Le vénérable Bède dit aussi que toute la jeunesse à laquelle Maxime avait fait prendre les armes, abandonna pour toujours la mère-patrie. Nous avouerons que nous ne comprenons pas pourquoi. L'expédition de Maxime ne fut ni assez longue ni assez lointaine, pour faire oublier à ses soldats leur terre natale, leurs familles et leurs affections. — Voyez l'abbé Gallet, *Mémoires sur l'origine des Bretons*, t. I, § Ier, p. 548.

chassèrent les magistrats romains, » dit Zozime, « et s'érigèrent en république. » La seule explication raisonnable de ce passage, c'est que les Bretons rétablirent les anciennes institutions de leurs pères. Les traditions, les formes de l'organisation politique et hiérarchique des temps passés s'étaient conservées à l'extrémité occidentale de l'Armorique : ce furent probablement les peuplades de la Cornouaille qui donnèrent le signal de la révolte. Or, chez les Armoricains, comme dans le reste de la Gaule, la famille était la base, et la féodalité le principe de la société et du gouvernement. Au-dessous du *Penteyrn* ou *Brenhin*, c'est-à-dire du roi des peuples confédérés, il y avait des chefs appelés *Mactierns*, *Tierns* ou *Tyrans;* ces dernières dignités subsistèrent même jusque dans le XI[e] siècle. Le *Brenhin*, choisi par voie d'élection dans les temps difficiles, soit pour mettre un terme aux déchirements intérieurs, soit pour repousser l'invasion étrangère, prenait la direction générale des affaires. La nation se subdivisait presque à l'infini en tribus ou *clans*, qui formaient autant d'associations partielles : par communauté d'origine, ou par une convention tacite, tous les hommes placés sous le patronage d'un chef étaient réputés membres de sa famille. Celui-ci, comme représentant de l'état, possédait le fonds ou le dessous du sol, ceux-là en avaient la surface : on ne pouvait retirer au membre du clan sa part de propriété sans lui en donner le prix, d'après la valeur qu'elle avait acquise entre ses mains. Mais il devait au maître du fonds une redevance annuelle en nature ou en argent. D'un côté, le chef s'engageait à protéger et à défendre ses hommes en toutes circonstances; d'un autre côté, ils s'identifiaient complétement avec ses intérêts et se dévouaient à sa personne. Tous ne jouissaient pas également des mêmes avantages. Les uns étaient libres, tandis que, pour beaucoup, l'obligation ou le devoir dégénérait en servitude : de là les *ambactes*, les *soldures* et les *obœrati*, dont parlent les anciens historiens. Il y avait en outre, pour la discussion ou pour le jugement des affaires, une assemblée et un tribunal dans lesquels les principaux membres du clan étaient appelés à siéger. Ainsi, dans ce système, le privilége aristocratique ou féodal s'alliait au droit naturel, et la dépendance à la liberté. Remarquons encore que la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul était l'exception, et le partage de l'autorité la règle commune. Cette observation n'est pas sans importance, puisqu'elle est un argument décisif contre l'établissement et la transmission d'une souveraineté unique en Bretagne, dans les premiers siècles de son affranchissement.

Les Romains, après avoir fait quelques tentatives infructueuses pour réduire les Bretons, leur accordèrent, par un traité, le titre d'alliés de l'empire. Les termes de cet important traité ne nous sont point connus; ce fut sans doute une transaction qui réserva les droits des deux parties contractantes. Si les Bretons n'avaient plus rien à craindre du côté des Romains, ils étaient menacés par d'autres ennemis. Les Alains s'étaient établis dans le Maine, sur la frontière de la Bretagne; les Franks avaient déjà franchi le Rhin; il existait à Rennes une colonie *letique* de ce dernier peuple, fondée par les empereurs. Les Normands n'avaient pas encore formé des établissements sur les rives de la Loire et de la Seine; mais les Saxons avaient porté leurs ravages jusqu'au cœur de la Bretagne insulaire. La grande île, après une lutte désespérée, resta au pouvoir des hommes du Nord. Elle perdit ce nom de *Bretagne*, que ses enfants avaient donné à la Péninsule; sa

vieille nationalité détruite, fit place à une autre nationalité, étrangère aux peuples de l'Armorique. Bref, dans le temps même où ils étaient pressés par de puissants ennemis du côté de la terre, les Armoricains voyaient détruire leur alliée naturelle, et s'élever vis-à-vis de leurs côtes une puissance hostile. L'isolement de cette nation, au milieu du monde, se trouvait accompli; elle l'accepta avec la résignation qui est dans son caractère, et son courage n'en fut point abattu.

Quels ont été les premiers chefs des peuplades de l'Armorique, après l'expulsion des magistrats romains? Le conan de la côte septentrionale, Meriadec, ne paraît ni avoir pris l'initiative de ce mouvement, ni en avoir eu la direction principale. Les historiens bretons, malgré leur évidente partialité, n'osent pas lui attribuer ce rôle. Cependant, s'il faut les en croire, les Armoricains décernèrent au lieutenant de Maxime l'autorité suprême; tous les mactierns ou tierns indigènes s'effacèrent devant lui. Il fut leur penteyrn ou roi suprême, et avec lui commença la monarchie bretonne. L'abbé Gallet, dans son impatience d'établir l'unité territoriale de cet état naissant, fait régner Meriadec, non-seulement sur toute l'Armorique, mais sur le Poitou et le Berri. Enfin, constituant du même coup l'hérédité du pouvoir dans la nouvelle dynastie, il donne à Meriadec son petit-fils Salomon pour successeur (421).

Nous voyons le même système historique se reproduire au sujet de plusieurs chefs armoricains. L'abbé Gallet pour continuer l'unité du pouvoir monarchique, s'applique à démontrer que trois princes contemporains bien distincts, Jean Reith, ou *la Règle*, Rigwal et Hoël *le Grand*, ne furent qu'un seul roi. Cette prétention a été combattue et victorieusement réfutée avec une science égale à celle de l'abbé Gallet par M. Auguste Billiard, dans un mémoire inédit sur les *Origines des Bretons*, qu'il a bien voulu nous communiquer.

Lorsque les Armoricains eurent secoué le joug de la domination romaine, le territoire de la Péninsule fut divisé en plusieurs petits états auxquels la possession, la force et l'élection donnèrent des chefs; les pays d'Aleth, de Tréguier, de Goëllo, de Léon, de Cornouaille, de Vannes, formèrent ainsi une espèce d'heptarchie. Tous les chefs de ces principautés indépendantes prirent indistinctement les noms de comtes, de ducs ou de rois des Bretons. Tel fut le conan Meriadec, dont on a voulu faire le souverain unique du pays. Les limites de cette Introduction ne nous permettent point de donner la liste des princes qui régnèrent successivement sur les diverses parties de la Bretagne; encore moins pouvons-nous donner l'histoire de leurs entreprises, de leurs guerres, de leurs divisions ou de leurs crimes. Pour la plupart, ils soutinrent avec courage et avec gloire la cause de l'indépendance bretonne contre les Romains, les Alains, les Frisons, les Wisigoths et les Franks: tantôt ils portèrent la guerre dans le Maine, le Poitou, le Berri, la Touraine; tantôt ils furent repoussés et poursuivis par leurs ennemis jusqu'au centre de la Péninsule. Nantes conserva pendant longtemps ses comtes ou gouverneurs romains. Rennes, avec sa colonie de *Francs-Lètes*, fut comme un poste avancé de la puissance franque. Parmi les chefs bretons, ceux de la Cornouaille représentèrent surtout l'esprit national; c'est de là que sortirent Budic, Guérech et Nominoé, qui régnèrent sur toute la Bretagne. Pendant leurs guerres contre les Barbares, les Armoricains reçurent de puissants secours des Bretons insulaires, en retour des troupes qu'ils

avaient eux-mêmes envoyées aux habitants de l'Ile pour les défendre contre les Saxons. Grâce à cette assistance de leurs amis d'outre mer, Budic et Hoël purent délivrer la Péninsule de la présence des Frisons (490 et 509). Le chroniqueur Le Baud prétend qu'Arthur, le fameux chef des chevaliers de la Table-Ronde, passa en Armorique dans cette circonstance avec son cousin Hoël. Il ne s'arrête même pas en si beau chemin. Tandis qu'il a le roi Arthur sous la main, il le conduit en conquérant d'une extrémité de la Gaule à l'autre, et lui fait tenir à Paris une « cour plénière où furent tous les roys des isles qu'il avoit submises, les ducs de Bretagne, les barons de Flandre et de Bourgongne et les princes d'Aquitaine. »

Mais laissons là le roman et revenons à l'histoire. Arthur fut un des derniers et des plus intrépides défenseurs de la Bretagne insulaire; il ne put la préserver de l'oppression étrangère, comme on l'a déjà vu. Ce fut vers la fin du ve et le commencement du vi^e^ siècles qu'une multitude d'habitants de l'île voisine débarquèrent en fugitifs sur la côte septentrionale de la Péninsule. Ils furent accueillis comme des frères par les Armoricains, et ils répandirent parmi eux cette haine des Saxons ou des Anglais, que le temps n'a pas encore entièrement effacée[1]. Dans l'émigration générale, les hommes de tous rangs, de toutes conditions, de toutes croyances, rois, chefs, vassaux, prêtres, bardes, druides peut-être, se trouvèrent confondus. Les souvenirs, les récits fabuleux, les traditions de l'antique Bretagne, furent donc transportés sur le continent. L'imagination des peuples se reporta naturellement à Merlin, dont la science merveilleuse avait annoncé la grande catastrophe, et au roi Arthur, qui avait combattu si héroïquement pour défendre son pays. L'archidruide fut regardé comme un enchanteur, et son livre de prophéties devint l'oracle des peuples; le temps fortifia si bien cette opinion, que pendant le moyen âge on n'engagea pas une affaire importante, une négociation, une bataille, un combat singulier, sans consulter le prophète Merlin. Quant à Arthur, il fut pour ainsi dire divinisé par la superstition populaire. Il en coûtait trop aux Bretons d'admettre la mort d'un chef qui avait emporté avec lui dans la tombe les dernières espérances des hommes de sa race. « Il est encore vivant, » disaient-ils; « les fées protectrices l'ont conservé pour le jour de la vengeance. » D'ailleurs le grand Merlin, en leur prédisant qu'ils repasseraient la mer, ne leur avait-il point désigné Arthur comme le héros auquel il était réservé de les ramener victorieusement dans leur ancienne patrie?

C'est sous l'influence de ces sentiments, de ces idées et de ces croyances, où le christianisme et le druidisme s'allient si singulièrement, que l'admirable épopée des romans de la Table-Ronde fut composée dans la Cornouaille, au fond des vertes retraites de la forêt de Brocéliande. Les auteurs de ces poëmes étaient évidemment des bardes sortis du sein de l'émigration bretonne ou nourris de ses souvenirs. S'ils font voyager quelquefois leurs héros dans des pays éloignés, ils les ramènent toujours aux bords si regrettés de la patrie insulaire; tous ces brillants chevaliers appartiennent d'ailleurs, par leur origine, à la Grande-Bretagne, à l'ancienne Domnonée, à l'Irlande, ou à la partie septentrionale de l'Armorique. Comme leurs

1. Les Bretons, comme les Gallois, donnent aujourd'hui le nom de Saxons (*Saozon*), aux Anglais. C'est moins un nom propre qu'un terme de mépris et de haine.

ancêtres, ils passent sans cesse de l'un à l'autre rivage ; mais la Grande-Bretagne, bien plus que la petite, est le pays des merveilles ; c'est pour les bardes, à la fois la terre perdue et la terre promise. Ces œuvres étonnantes nous rappellent à chaque page le génie des populations des pays de Léon, de Tréguier et de Saint-Brieuc. Au milieu de l'inépuisable spectacle des fêtes et des tournois, des chevaleresques amours et des banquets, des enchanteurs et des fées, semant les routes de prodiges et de surprises, on reconnaît, en effet, tous les caractères distinctifs de ces peuples. Au plus fort des ténèbres sous lesquelles l'Europe avait presque entièrement disparu, il y eut donc un coin de terre où le flambeau de la poésie brilla d'un incomparable éclat, et où l'imagination la plus féconde se plut à embellir, à parfumer ses riantes créations de ce charme délicat, de cette fleur de galanterie, qu'on chercherait en vain dans les poèmes les plus parfaits de l'antiquité.

Mais la civilisation avancée dont les romans de la Table-Ronde étaient l'image plus ou moins fidèle, devait s'effacer comme un songe et ne laisser derrière elle qu'un lumineux sillon. Ces mœurs de la vieille forêt et des antiques châteaux, ces charmants loisirs, ce peuple de galants paladins, de poètes et de joueurs de harpe, cette recherche aventureuse de la gloire et des plaisirs, ce monde enchanté de sorciers et de fées, tout cela va disparaître au milieu des guerres et des ravages occasionnés par les invasions franques et normandes. Des générations, des lois et des choses, pour ainsi dire, renversées et transformées dans le sang, il sortira comme une Bretagne nouvelle : le moyen âge avec sa civilisation gallo-bretonne, succédera aux époques purement kimriques et armoricaines ; ce sera déjà, par le gouvernement, la société, les idées et la langue, un commencement de fusion dans la grande nationalité française.

Ici se présente la question si longtemps et si vivement débattue de la mouvance de Bretagne. Ce pays formait-il un État indépendant gouverné par ses institutions nationales, ses princes particuliers, et ne relevant, après Dieu, que de son épée ? ou bien était-il un grand fief du royaûme de France devant hommage à ses souverains, reconnaissant leur autorité et se conformant à la règle générale de l'État relativement à quelques droits réservés ? Enfin la vassalité du duc de Bretagne entraînait-elle le *serment simple* ou le *serment lige* ; en d'autres termes, regardait-elle seulement le fief ou supposait-elle la double dépendance de la terre et de la personne ? Cette question d'histoire devint une question d'État, et on écrivit des volumes pour et contre. La royauté et ses ministres, le parlement et les états de la province, les historiens bretons et les légistes français, prirent une part active au débat : plus d'une fois le gouvernement royal, pour faire triompher son droit, proscrivit les livres et persécuta les écrivains qui lui étaient contraires. De part et d'autre, on compliqua d'ailleurs étrangement les points en litige, en prétendant se reporter à l'origine des choses et en réduisant tout à une question d'antériorité. Les premiers établissements des peuples de la Bretagne insulaire dans la presqu'île ont été formés de 364 à 383, affirmaient les historiens du pays, tandis que la domination de Chlodwig sur la Gaule ne remonte pas au delà de l'année 495 ; donc, il est évident que les Bretons ont sur le sol un titre de possession de beaucoup antérieur au droit du chef mérovingien. Mais les légistes français, pour détruire la force de cet argument, faisaient arriver les colonies de l'île de Bretagne à une époque posté-

rieure à la fondation de la monarchie, et soutenaient qu'elles s'étaient établies sur les terres de la Péninsule, avec l'autorisation et en reconnaissant la souveraineté des rois franks.

N'était-ce pas envisager la question sous un point de vue étroit, et la subordonner à des considérations purement critiques? C'est dans une sphère plus élevée qu'il fallait chercher la solution de ce fameux débat. Comme les particuliers, tous les États ont une raison d'être, à laquelle ils ne peuvent se soustraire sans s'exposer à périr. Cette raison est dans l'assiette, la configuration, les limites naturelles d'un pays; elle en fait un tout, elle lui donne une certaine étendue, et lui assigne des bornes qui lui permettent d'exister, de se maintenir et de se défendre. Elle constitue, par conséquent, une loi antérieure à tous les établissements humains, et à laquelle les peuples sont obligés de se soumettre et de se conformer du moment où ils s'attachent au sol. Tel est, selon nous, le principe qui poussa les chefs de la monarchie franke ou française à poursuivre, comme les empereurs romains, la réunion de la Bretagne au reste de la Gaule.

Dès l'année 560, Clothaire occupait Nantes, Rennes, Aleth. Son autorité s'étendait même jusque sur une partie de la Cornouaille : nous voyons Withur ou Guitur, comte de Léon, reconnaître la suzeraineté du roi frank. Un peu plus tard le comte de Vannes, Guérech, paie le tribut à Chilpéric. Toute la Bretagne orientale passe bientôt sous la domination des princes mérovingiens. Mais la Bretagne occidentale redevint, comme au temps des empereurs, le refuge et le rempart de l'indépendance bretonne. Charlemagne entreprit de la réduire vers la fin du VIIIe siècle : le grand-maître de sa maison, Andulphe, et le comte Guido, préposé à la garde des marches d'Anjou, accomplirent cette conquête (786-799). Cependant nous doutons que toute la Cornouaille se soit soumise; probablement les plus braves Bretons se retirèrent dans ses montagnes inaccessibles pour y attendre de meilleurs jours. Louis-le-Débonnaire maintint la Péninsule sous sa dépendance; Charles-le-Chauve la perdit par la révolte d'un chef entreprenant. Le gouverneur de Vannes, Nominoé, était devenu le lieutenant des rois franks en Bretagne; il profita habilement des avantages de sa position pour s'emparer du pouvoir souverain, et pour rétablir la monarchie bretonne. La faiblesse et l'incapacité de l'empereur assurèrent le succès de cette entreprise, autant que l'esprit de patriotisme et d'indépendance des populations de la Cornouaille; les Franks en avaient d'ailleurs facilité l'accomplissement en ramenant à l'unité territoriale toutes les parties de la Péninsule (845).

La défaite de l'armée de Charles-le-Chauve, sur les bords de la Vilaine, près du monastère de Ballon, donna la sanction de la victoire à la royauté de Nominoé. Cependant les princes carlovingiens ne laissèrent échapper aucune occasion de rappeler leurs droits à la Bretagne, et de les soutenir par la force des armes; s'ils reconnaissaient la souveraineté des rois ou des ducs des Bretons, c'était une concession arrachée par la nécessité et sur laquelle ils revenaient aussitôt. On sait comment Charles-le-Simple, en donnant la Neustrie à Rollon, chef des Normands, l'investit aussi de la Bretagne, qui dès lors devint un arrière-fief de la France. Sans examiner jusqu'à quel point le principe féodal autorisait cette cession, nous n'hésitons pas à dire qu'elle fut un acte de haute politique; elle mettait la

division entre deux vassaux dont l'accord eût été dangereux, elle suscitait un ennemi puissant aux Bretons, et donnait un but à l'ambition des Normands. En effet, ce fut l'épée des ducs de Normandie qui trancha définitivement la question de la vassalité. Les ducs de Bretagne se plièrent à l'hommage et n'élevèrent plus d'objections que sur la forme et la portée de cet engagement. La conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard soumit la Péninsule aux souverains de la Grande-Bretagne; mais les rois de France ressaisirent la mouvance de cette province, en réunissant la Normandie à leurs États. Toutefois les ducs de Bretagne, à quelques exceptions près, ne voulurent jamais leur rendre que l'hommage simple : « Monseigneur, tel hommage que mes prédécesseurs vous ont fait, je vous le fais, » disait François II à Louis XI; « *mais ne l'entends et ne vous le fais point lige.* »

La descendance masculine de Nominoé s'éteignit avec Salomon III, en 874. La couronne ducale passa alors, par les femmes, sur la tête d'Alain *Barbe Torte*, qui fut le fondateur d'une dynastie nouvelle. En 1164, le mariage de Constance, fille du duc Conan IV, avec Geffroi, troisième fils de Henri II, donna le duché aux Plantagenets. Le meurtre du jeune duc Arthur, par son oncle Jean *sans Terre*, mit presque aussitôt fin à cette troisième dynastie (1202). Alix, fille de Constance et de Gui de Thouars, et héritière du duché, le porta ensuite dans une branche cadette de la maison de France, en épousant Pierre de Dreux, petit-fils du roi Louis-*le-Gros* (1212). Le duc François II fut le dernier des descendants mâles de ce prince (1488). Il laissa le trône à la duchesse Anne sa fille, qui, par son mariage avec Charles VIII, amena enfin la réunion du duché à la France. Depuis le IXe siècle, la transmission de la couronne ducale d'une dynastie à une autre s'était donc toujours accomplie par les femmes.

A partir du règne d'Alain *Barbe-Torte*, le gouvernement des ducs de Bretagne devient tout à fait monarchique. Ces princes s'appliquent à réduire la puissance des grands vassaux et des hauts barons, qui avaient succédé aux tierns et aux mactierns de l'Armorique. Soit par la force des armes, soit par des alliances, ou par une politique habile, ils parvinrent à réunir au domaine ducal les comtés de Rennes, de Nantes, de Cornouaille, de Léon, de Vannes; la prise ou l'acquisition d'un grand nombre de villes, de châteaux, de seigneuries, de terres, accrurent encore leur puissance. Le duc Conan III et Pierre de Dreux travaillèrent surtout sans relâche à réduire le pouvoir des barons et de la noblesse; ce dernier déploya dans l'accomplissement de cette tâche difficile, une intelligence, une profondeur et une énergie qui en firent un des plus grands hommes de son siècle et le souverain le plus éminent de la Bretagne.

Mais quelques efforts qu'on eût faits pour la désarmer et pour l'abattre, jamais la haute aristocratie ne fut complétement soumise. On peut même dire qu'elle maintint les souverains de la Bretagne dans sa dépendance jusqu'au dernier moment : François II et la duchesse Anne ne furent que des instruments plus ou moins dociles entre ses mains. A la tête de cette fière noblesse, illustrée par les Raoul de Fougères, les Charles de Dinan, les Tinteniac, les Jean de Beaumanoir, les Laval, les Olivier de Clisson, les Du Guesclin, les Tanneguy Duchâtel, les Châteaubriant, étaient les deux puissantes familles de Penthièvre et de Rohan. Ce que ces maisons possédaient en villes, bourgs, villages, châteaux, forteresses,

seigneuries, terres, forêts, usines, est à peine croyable; aussi étaient-elles en grande partie maîtresses de la richesse mobilière du pays et exerçaient-elles une irrésistible influence sur les populations. Quoique les Rohan n'appartinssent point, comme les Penthièvre, à la famille ducale, ils se vantaient de leur antique origine; on connaît leur devise, si orgueilleusement expressive dans sa concision : *Rohan je suis, duc ne daigne, roi ne puis.*

Les hauts barons siégeaient dans les parlements des ducs et dans les assemblées des états. Le pouvoir des souverains de la Bretagne était limité par les coutumes, la liberté et les priviléges du pays : les états votaient les impôts, et sans leur participation aucun changement ne pouvait être fait aux lois ou au droit coutumier. Nous les verrons bientôt, en plusieurs circonstances, partager avec les ducs l'exercice du pouvoir souverain. La constitution régulière des états ne date guère que de la réunion de l'assemblée générale qui eut lieu à Vannes en 1203 après le meurtre du prince Arthur par Jean *sans Terre;* dans le siècle suivant, en 1309, à la convocation de Ploërmel, on vit pour la première fois les députés du tiers assister et prendre part en corps aux délibérations comme les ordres de la noblesse et du clergé. Tous les gentilshommes bretons, sans distinction de position ni de fortune, avaient le droit de siéger aux états. On a vu s'y présenter de cinq à quinze cents nobles. Le nombre, comme le rang et la fortune, donnait donc à l'aristocratie bretonne de grands avantages sur les députés du tiers. Comme on délibérait et votait par ordre, il lui était d'ailleurs facile, en s'entendant avec le clergé, de s'assurer la majorité dans presque toutes les questions. Quant à la bourgeoisie, elle était plus puissante et se sentait mieux à l'aise dans ses assemblées municipales que dans les parlements de la province. Aux communes affranchies par le duc Conan III, pour contenir ou neutraliser la noblesse, ses successeurs en avaient ajouté beaucoup d'autres. Nous aurons l'occasion de faire connaître quel développement et quelle énergie le sentiment démocratique avait pris à Saint-Malo et à Morlaix, véritables républiques marchandes et guerrières. Cependant les municipalités des villes de la Bretagne, qui n'étaient en général que la *paroisse* constituée en corps délibérant, étaient loin de jouir d'aussi grandes libertés que les communes du nord de la France.

L'origine du droit coutumier de la province remontait au règne de Hoël *le Grand*, il était basé sur les ordonnances de Jean II et sur *les établissements de saint Louis.* Les coutumes, longtemps éparses, avaient été réunies et rédigées par les soins de Jean III. Les pays de Rohan, de Goëllo, de Porhoët, avaient leurs *usances particulières.* N'oublions pas de dire que le *domaine congéable* était en usage dans presque toute la Bretagne; de même que dans les anciens clans, il livrait la surface du sol à l'exploitant et en réservait le fonds au propriétaire.

L'ordre de succession des mâles dans les branches collatérales et l'aptitude des femmes à hériter en ligne directe n'avaient jamais été bien définis. Il en résulta une guerre terrible entre Charles de Blois et Jean de Montfort, qui se disputèrent la couronne ducale après la mort de Jean III (1341-1365). La France et l'Angleterre prirent part à la lutte, mais elle se termina à l'avantage du protégé de cette dernière puissance : de là, la prédominance que prit la politique anglaise dans les conseils des ducs de Bretagne. Les rois de France, depuis Charles V jusqu'à

Charles VIII, comprirent dès lors qu'il fallait à tout prix accomplir la réunion du duché à leurs domaines. Nous raconterons dans notre notice sur la ville de Rennes comment cette grande révolution s'opéra, et comment elle fut sanctionnée par les états de Vannes. Il nous suffira de dire ici qu'elle n'était pas moins désirable pour les Bretons que pour les Français. Les ducs de Bretagne, placés entre la France et l'Angleterre, avaient rarement joui d'une liberté complète d'action ; ils n'avaient guère eu que le choix de la dépendance ou de l'oppresseur. Leurs peuples, qu'ils étaient trop faibles pour protéger efficacement contre les invasions étrangères, vivaient dans de continuelles alarmes. En quatorze cents ans, la malheureuse Bretagne avait compté seulement cent ans de paix.

Aujourd'hui cette province est française de cœur, comme elle l'est de fait ; mais elle n'en est pas moins jalouse de son glorieux passé ; elle tient à conserver ses monuments, ses vieux souvenirs, sa religion, ses mœurs, sa langue et son costume. Avant la révolution, elle était partagée en haute et basse Bretagne, et divisée en neuf évêchés ; elle forme à présent les cinq départements de la Loire-Inférieure, d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Morbihan et du Finistère. C'est surtout dans ces trois derniers départements que la tradition bretonne s'est le mieux conservée ; c'est là aussi que l'usage de la langue nationale est le plus répandu. Près de douze cent mille individus, dans toute la province, parlent cette langue, si intéressante par son origine celtique. Ses principaux dialectes sont ceux des pays de Léon, de Tréguier et de Vannes. Depuis la brillante époque des romans de la Table-Ronde, la littérature bretonne a produit un grand nombre d'ouvrages importants ; mais elle est principalement riche en poésies populaires. Tout le monde a voulu lire le recueil de chants qui a été publié par M. Théodore de la Villemarqué, sous le titre de *Barzas-Breis*. Quoique à la première vue les poésies populaires de la Brétagne paraissent avoir quelque chose de décousu et d'incohérent, on ne peut s'empêcher d'y prendre un grand intérêt. Cette incohérence apparente ne fait même qu'ajouter un charme nouveau au récit, en lui donnant nous ne savons quelle forme abstraite, vague et mélancolique. L'unité n'est ni dans l'exposition des faits, ni dans l'enchaînement des idées, ni dans la coupe des stances ; elle est toute entière dans la puissance, la vérité et la profondeur du sentiment [1].

1. Strabon, liv. IV, *Notice de l'Empire*. — Dion Cassius, liv. XXIX. — Cæsar, *De Bello gallico*, lib. I. — Plinii, *Histor. nat.* — Grégoire de Tours. — Gildas, *De excidio Britanniæ*. — Probert, *Triades de l'Ile de Bretagne*. — Dom le Pelletier, *Dictionnaire breton-français*. — L'abbé Gallet, *Mémoires sur l'origine des Bretons armoricains*. — Ritson, *Annals of the Caledonicans*. — Galfredi Monumethensis, *Historia Britannica*. — Toussaint de Saint-Luc, *Histoire de Conan Meriadec*. — Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*. — Nicholas Vignier, *Traité de l'ancien état de la petite Bretagne*. — Le Hueron, *Recherches sur les origines des Bretons*. — Ogée, *Dictionnaire historique*, publié par M. A. Marteville. — Alain Bouchard et Le Baud, *Chroniques de Bretagne*. — Daru, *Dissertation sur la Conquête de la Bretagne par Clovis*. — Dom Morice, et dom Lobin au, *Histoire de Bretagne*. — Michelet, *Histoire de France*. — A. de Courson, *Essai sur la Bretagne armoricaine*, et *Origines et institutions des Bretons armoricains*. — Varin, *Observations critiques sur l'établissement des Bretons insulaires dans la Bretagne armoricaine*. — Pierre Hévin, *Coutumes générales des pays et duché de Bretagne*. — De Pou briand, *Histoire des États de Bretagne*. — Puillon Boblaye, *Géologie de la Bretagne*. — Duchatellier, *Statistique du département du Finistère*. — Émile Souvestre, *les Derniers Bretons*. — De la Villemarqué, *Barzas Breis*, t. I, Introduction. — *Essai sur les origines des Bretons*, manuscrit de M. A. Billiard. — Villermé et Benoiston de Chateauneuf, *Recherches sur la situation morale, physique, agricole et industrielle de la Bretagne*. Ce beau travail, qu'on ne saurait trop lire et trop méditer, a été inséré dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques*.



RENNES.

REDON. — SAINT-AUBIN-DU-CORMIER. — CHATEAUGIRON.

On aimerait à se représenter le site où s'élève aujourd'hui la ville de Rennes, tel qu'il était dans les siècles primitifs de l'Armorique. Alors la Vilaine, s'avançant à travers une vallée où s'étendent aujourd'hui de vertes prairies, sillonnait ce canton, dans la direction de l'est à l'ouest : quoiqu'elle fût peu profonde, elle s'était fait un large lit en se répandant sur les terres riveraines, dont le niveau ne dépassait guère l'élévation de ses eaux. Son cours, obstrué par de nombreux atterrissements, s'engageait bientôt sous les ombres épaisses d'une forêt qui, au nord, couronnait une colline d'une pente assez douce. La Vilaine coulait au pied de cette colline, baignait à l'est une plaine boisée, et se repliait plusieurs fois sur elle-même, comme un serpent qui ramasse ses forces pour ramper. Enfin, après avoir suivi quelques détours, elle faisait sa jonction avec l'Ille, dont les eaux, en s'approchant dans la direction du nord et vers l'extrémité occidentale de la colline, inondaient aussi les basses terres et les transformaient en un lac dans la saison des grandes pluies. Partout, sur les bords des deux rivières, la richesse et l'exubérance de la végétation annonçaient une terre d'une grande fertilité. Ce pays, d'une beauté à la fois si sauvage et si tempérée, était situé au centre et sur les limites de la péninsule armoricaine, entre le canal Gallo-Britannique et la mer occidentale des Gaules, où les deux rivières de la Vilaine et de l'Ille allaient se jeter.

Les hommes ne pouvaient manquer à une terre si avantageusement située pour les besoins de la vie, du commerce ou de la guerre. Nous voyons, en effet, qu'à une époque de beaucoup antérieure à la conquête romaine, une ville fut bâtie au confluent des deux rivières : c'était *Condate*, la capitale des *Rhedones*, une des principales tribus de la confédération armoricaine. Quoique César compte cette nation au nombre des peuples maritimes de l'Armorique, elle n'avait point de communications directes avec la mer ; au nord, les Diablintes et les Curiosolites la séparaient du canal Gallo-Britannique ; au midi, les Vénètes et des Namnètes s'interposaient entre elle et l'Océan. Les limites du pays des Rhedons ne correspondaient donc pas exactement, comme on l'a dit, à celles du département d'Ille-et-Vilaine qui s'étend jusqu'à la Manche ; mais quoique son territoire fût peu étendu, cette nation n'en était pas moins renommée pour sa puissance. De concert avec les Curiosolites et les Unelliens, elle avait envoyé six mille hommes à Vercingetorix pour combattre les Romains. C'était le sixième du contingent général de la péninsule. Les Rhedons furent du nombre des tribus armoricaines que le lieutenant de César, P. Crassus, soumit à la puissance romaine. Il ne paraît pas qu'ils se soient

associés plus tard à la révolte des Vénètes : du moins César ne les nomme pas dans son énumération des peuples insurgés. Probablement ils furent contenus par la présence d'une garnison étrangère.

La ville de Condate n'occupait point l'emplacement sur lequel Rennes s'est élevée depuis. Située plus au nord, elle était moins assise sur la rivière de Vilaine que sur celle d'Ille. En creusant la terre pour ouvrir une route de la paroisse Saint-Martin au pont de ce nom, on trouva, dans le XVIII[e] siècle, les débris d'un mur d'enceinte construit par les Romains; cette découverte permit aux antiquaires de déterminer exactement le site de la capitale des Rhedons. Le mur était composé de pierres et de grandes briques, ce qui explique, dit-on, le nom de *civitas rubia*, ou de ville rouge, qu'on a donné aussi à Rennes. Du reste, l'existence de Condate au confluent de la Vilaine et de l'Ille ne saurait être mise en doute : elle a été démontrée de la manière la plus positive par toutes les fouilles qui ont été faites depuis deux cents ans.

Rennes était un des principaux centres autour desquels rayonnaient les voies romaines de l'Armorique : de là on allait, en passant par un grand nombre de points intermédiaires, plus ou moins importants, à Caviallo, Carhaix, Redon, Blain, Vannes, Corseult, Jublain, Angers. Au temps de l'empereur Gordien, cette cité avait un corps municipal (239) : on le voit par une ancienne inscription gravée sur une pierre de la porte Mordelaise[1]. Une autre inscription nous apprend qu'il existait, non loin de la Vilaine, un temple dédié à Junon-Monète. S'il faut en croire un légendaire, les Rhedons avaient élevé aussi des temples à Minerve, à la déesse Isis, à Cérès et au dieu Pan. Rennes, pour l'administration, les mœurs, le culte, était donc devenue une ville toute romaine; mais les Druides régnaient sans partage sur les bourgades éloignées. Réfugiés dans la forêt de Brécilien, qui couvrait la partie occidentale du territoire des Rhedons, ils y bravaient l'oppression païenne. On montre encore à sept lieues environ de Rennes, vers le sud-est, un monument fameux du culte druidique : c'est *la Roche-aux-fées*, énorme galerie composée de quarante-deux blocs de pierre : les unes, placées verticalement sur deux rangs, forment les murs de l'enceinte ; les autres, posées horizontalement, lui servent de couverture. Ce temple était divisé en deux chambres, dont la principale était destinée à recevoir les victimes humaines.

L'auteur de la Notice de l'Empire nous révèle l'existence d'une colonie de *Franks-lètes* au milieu des Rhedons ; mais il ne nous apprend pas par quel empereur, ni à quelle occasion elle fut fondée. Le savant abbé Gallet fixe à l'année 401 la date de ce précieux document; or la fondation de la colonie lète remonte évidemment à une époque beaucoup plus reculée. N'y avait-il pas quelque chose de providentiel dans le concours de circonstances qui avait ainsi conduit les Franks sur le territoire d'un peuple dont la principale cité allait devenir le siége de la monarchie bretonne? Ces étrangers, placés sur les frontières de l'Armorique, y formeront en

1. La pierre, après avoir fait partie d'un monument antique, a été enclavée dans le mur de cette porte, lorsqu'elle fut construite dans le moyen-âge. Voici l'inscription avec l'interprétation du savant abbé Gallet : IMP. CÆSAR. M. ANTONIO. GORDIANO. PIO. FELICI. AUGUSTO. P. M. TR. P. COS. O. R. ; c'est-à-dire, *Imperatori Cæsari Marco Antonio Gordiano, pio, felici, Augusto, pontifici maximo, tribunitiâ potestate, consuli offerunt Rhedones.*

quelque sorte un avant-poste d'occupation, longtemps avant l'invasion des Gaules par les soldats de Chlodwig (481). Le mélange des deux races développera chez le peuple de Rennes un vif sentiment de prédilection pour la France ; quoique dévoué à la cause de la nationalité armoricaine, ce peuple conservera ses affections pour la patrie commune. Sa longue existence historique sera remplie par la lutte de deux principes qui le pousseront en sens contraire : bref, le duché aura pour capitale une cité dont la tête sera bretonne et le cœur français.

L'introduction du christianisme fortifia d'ailleurs ces sympathies chez les Rhedons. Presque toutes les tribus de la péninsule furent converties à la foi par des prêtres ou par des cénobites de la Bretagne insulaire : saint Tugdual, saint Samson, saint Méen, saint Gutual, saint Gurthiern, saint Armel, saint Pol-de-Léon, saint Loevan, saint Mandé, saint Alan, saint Suliau, saint Uldit, et beaucoup d'autres encore, se partagèrent cette tâche. Ils exercèrent une influence d'autant plus grande et plus prompte sur les peuples indigènes, qu'ils s'adressaient à eux dans leur langue natale. Tout au contraire, ce fut le métropolitain de Tours, saint Gatien, qui fit porter la parole du Christ aux habitants des bords de la Vilaine et de la Loire. Les évêchés de Rennes et de Nantes sont les seuls de la Bretagne dont l'établissement soit antérieur au IVe siècle, et dont l'origine soit française. Aussi verrons-nous leurs pasteurs assister pendant longtemps aux conciles convoqués par les rois franks, et se séparer à regret de l'église de Tours. Les légendaires regardent saint Modérand comme le fondateur du siége épiscopal de Rennes ; mais Febediolus est le premier évêque dont un monument historique nous fasse connaître le nom (439). Il eut pour successeurs Athemius, saint Amand et saint Mélaine. Ce dernier, issu d'une famille noble du diocèse de Vannes, fonda la célèbre abbaye de Saint-Mélaine, où ses restes furent inhumés (485-531). En moins d'un siècle, le christianisme avait détruit les sanctuaires des faux dieux ou les avait convertis à son usage : une chapelle dédiée à Notre-Dame de la Cité s'était élevée à côté des ruines du temple de Minerve, et l'on avait consacré à la sainte Trinité le temple du dieu Pan. Telle est du moins la tradition que nous a transmise le père Albert-le-Grand dans son catalogue des évêques de Rennes.

Les Rennais, depuis la conquête de leur pays par les Romains, avaient joui d'une paix profonde. En 383, ce repos fut troublé par l'expédition de Maxime dans les Gaules : le gouverneur de la Bretagne insulaire, pénétrant avec sa flotte dans la rivière de Rance, fit débarquer ses soldats sur le territoire d'Aleth. L'armée de l'empereur Gratien, qui attendait les Bretons entre la Vilaine et la mer, fut complétement défaite par Maxime. La nouvelle de ce désastre répandit la terreur dans toutes les villes de la Bretagne orientale : les habitants de Rennes, rapporte Geoffroi de Montmouth, abandonnèrent leur cité et s'enfuirent à l'approche des Bretons.

Il ne paraît pas cependant que les Rennais aient beaucoup souffert du passage de l'armée de Maxime. Mais la révolte de l'Armorique contre les magistrats romains plaça ce peuple dans des conditions tout à fait nouvelles : son territoire, transformé en pays de frontière, fut dès lors exposé aux incursions des armées bretonnes ou étrangères. Vers le commencement du IVe siècle, la cité rennaise est soumise à Gradlon ; par allusion à la colonie lète, ce chef prend le titre de *roi des Bretons, par la grâce de Dieu, et en partie des Français.* (Grallonus gratiâ Dei Rex Britonum, nec

non ex parte Francorum.) Selon l'abbé Gallet, en réunissant Rennes à ses états, le roi Gradlon en fit la capitale de la Cornouaille, titre qu'elle conserva, ajoute-t-il, pendant sept cents ans. Le savant critique s'appuie sur le témoignage de Glaber Radulphe, écrivain du XIe siècle, qui qualifie Rennes de métropole de la Cornouaille. Mais son opinion ne nous paraît point soutenable; il y avait une trop grande incompatibilité entre les peuples des deux pays pour que leur union fût possible. Le système de l'abbé Gallet aurait d'ailleurs pour résultat de soumettre le territoire de Rennes à tous les successeurs de Gradlon comme partie intégrale de la Cornouaille. Or l'histoire nous apprend que cette province a presque toujours eu ses souverains particuliers.

Tandis que Chlodwig faisait assassiner les petits rois ses parents ou ses alliés pour réunir leurs états au royaume des Franks, la politique de ce prince, qui embrassait toutes les parties de la Gaule, suscitait de redoutables ennemis aux Bretons. Trop occupé pour entreprendre lui-même la conquête de l'Armorique, il la fit envahir par les Frisons : ces barbares entrèrent dans la péninsule et s'établirent sur sa frontière orientale (509). Chlodwig intervint alors et recueillit tous les avantages de l'expédition. Par ses lieutenants il prit possession des pays conquis et fit battre monnaie à Rennes. Mais quatre ans après, Hoël-le-Grand chassa les Frisons de la Bretagne (513). A sa mort, ce roi laissa cinq fils, qui se partagèrent ses états : l'aîné, Hoël, hérita du pays de Rennes; Nantes échut à Comnor; Guérech eut le comté de Vannes; Macliauc et Budic régnèrent sur une partie de l'Armorique occidentale. Parmi les fils de Hoël-le-Grand, il s'en trouva un qui se rendit fameux par son ambition, son génie et ses crimes. Nous voulons parler de Canao ou de Comnor, le Chlodwig de la Bretagne : ambitionnant les provinces possédées par ses frères, il fit d'abord assassiner Budic et Guérech; Hoël périt de sa main dans une partie de chasse; enfin Macliauc n'échappa à la mort que par l'abandon de sa part d'héritage.

Les crimes de Comnor le perdirent et préparèrent l'asservissement des Bretons en attirant les armées franques dans l'Armorique. Déjà le roi mérovingien Childebert avait accueilli à sa cour Judhaël, le fils de Hoël II, afin de se ménager un prétexte pour s'immiscer dans les affaires de ce pays; son successeur Chlother, comme lui protecteur officieux de ce jeune duc ou comte de Rennes, n'attendait qu'une occasion pour envahir la Bretagne. Ce fut Comnor lui-même qui la lui fournit; Chramn, le fils rebelle de Chlother, trouva un asile dans le camp du chef des Bretons. Le roi des Franks marcha aussitôt contre le nouvel allié de son fils; les deux armées se rencontrèrent sur le territoire d'Aleth, à douze ou quatorze lieues de Rennes. Comnor aurait probablement remporté la victoire, s'il eût suivi les inspirations de son courage au lieu de se rendre aux conseils de Chramn. La bataille interrompue par la nuit recommença le lendemain : elle se termina par la défaite et la mort du roi des Bretons. Chramn n'eut pas le temps de gagner les vaisseaux qu'il avait préparés pour recevoir sa famille. Il fut atteint, pris et garrotté par les soldats de son père. Chlother le condamna à périr d'une mort affreuse : on l'enferma avec sa femme et sa fille dans la cabane d'un pauvre homme; là, étendu sur un banc, il fut étranglé avec un mouchoir; ensuite on mit le feu à la cabane, que les flammes consumèrent avec toute cette famille.

Tandis que Chlother, à la tête de son principal corps d'armée se dirigeait vers Aleth, d'autres troupes franques remettaient Rennes au pouvoir de Judhaël. Quoiques les historiens ne disent pas comment ce prince, qui prit le nom d'Alain I[er], reconnut les services de Chlother, leur silence n'est pas difficile à interpréter : sans aucun doute, le roi ou duc de Rennes s'engagea à lui payer le tribut. Nantes et Vannes devinrent, comme Rennes, tributaires des rois franks. Cependant le comte Guérech, fils de Macliauc, tenta de se soustraire à leur suzeraineté. Après avoir sollicité de Chilpéric le gouvernement de Vannes, il refusa d'acquitter le tribut. Il défit trois fois les Franks sur les bords de la Vilaine[1]; il traita la Bretagne orientale en pays ennemi. Rennes souffrit beaucoup de ces ravages, qui se renouvelaient chaque année au retour de l'été. Quand les blés étaient mûrs, les Bretons de Guérech venaient en faire la moisson avec leurs épées, et s'en retournaient chargés des dépouilles de la terre (586-594).

Le roi d'Austrasie, Gonthramn, comme tuteur de Chlother, fils de Chilpéric, voulut soumettre les principales villes de l'Armorique à l'autorité de son pupille. Il investit le duc Beppolen du gouvernement de Rennes et de Nantes; ce seigneur avait commandé en Bretagne les troupes de Chilpéric; il était un des généraux franks qui avaient fait la guerre au comte de Vannes. Lorsqu'il se présenta pour prendre possession de son gouvernement, les Rennais refusèrent de lui ouvrir leurs portes. Beppolen les réduisit à l'obéissance et donna le commandement de la ville à son fils; mais à peine se fut-il éloigné, que les habitants se révoltèrent contre leur nouveau gouverneur et le massacrèrent avec les principaux Franks (586).

Un fait curieux se passa vers le même temps à Rennes : il prouve que la vigne était alors cultivée sur les bords de la Vilaine. On vit Domnole, la fille de l'évêque Victorius, envahir un champ de vignes avec une troupe armée pour y faire ses vendanges. Le référendaire Bobelen, qui lui disputait la possession de ce champ, comme représentant de la reine Frédégonde, se mit à la tête de ses gens pour repousser Domnole. Une lutte sanglante s'engagea, dans laquelle la fille de l'évêque Victorius perdit la vie. Du reste, ce ne fut pas seulement par ce futile débat que la fameuse Frédégonde se fit connaître en Bretagne : pour contrarier les projets du roi d'Austrasie, elle avait envoyé des secours à Guérech et contribué aux succès de ses armes; selon toutes les apparences, elle n'avait pas été non plus étrangère à la révolte des Rennais et au meurtre du fils de Beppolen.

Hoël III régna sur les villes de Rennes, de Nantes et de Vannes (595-612). Jusqu'en 691, ces villes importantes furent soumises à des princes bretons; mais les Franks s'emparèrent alors de toute la Haute-Bretagne. Un gouverneur de cette nation, le comte Agatheus, fut établi à Rennes. Il y donna l'exemple d'un scandale, qui eut par la suite beaucoup d'imitateurs. Il s'empara des revenus de l'église de Rennes et des honneurs de l'épiscopat. Agatheus fut, comme son successeur Amelon, un de ces soldats mitrés auxquels on donna le titre d'*évêques-d'épée*.

Sous les rois Carlovingiens, Rennes n'est plus qu'une ville étrangère au reste de

1. Selon les historiens Le Baud et d'Argentré, ce fut entre Rennes et Vitré, dans le lieu où fut établi par la suite le prieuré d'Alion, que le comte de Vannes défit les Franks pour la troisième fois, en 594.

la péninsule. Exposée aux incursions des habitants de la Cornouaille, elle s'accoutume à les regarder comme des ennemis; de leur côté les Bretons l'enveloppent dans la haine qu'ils portent aux Gallo-Franks. Très-probablement les Rennais virent avec indifférence les derniers combats de la nationalité armoricaine, et peut-être applaudirent-ils à la conquête de la province par les lieutenants de Charlemagne (691-811).

Rennes fut le rendez-vous général des troupes de Louis-le-Débonnaire, lorsque la révolte des Bretons amena ce prince dans l'Armorique, en 824. « Là, divisant son armée en trois corps, » dit Eginhard, « il en confia deux à ses fils, Pippin et Louis, se réserva le troisième, pénétra dans la Bretagne, et la ravagea par le fer et le feu. » Quoique les Bretons eussent pour chef l'héroïque comte de Léon, Guiomarc'h, ils ne purent résister à des forces si considérables; toute la péninsule fut encore une fois soumise à l'autorité des rois Franks. L'historien Delaporte, d'après un ancien manuscrit, présente l'expédition de Louis-le-Débonnaire sous un tout autre aspect. « La ville de Rennes, » raconte-t-il, « ferma ses portes à l'empereur, lorsqu'il arriva avec son armée; il fut obligé d'en faire le siége, la prit, la démantela, et la détruisit en grande partie par les flammes. » Mais cette version est tout à fait improbable, et ne peut d'ailleurs l'emporter sur le témoignage d'Eginhard. Si telles eussent été les dispositions des Rennais, Guiomarc'h n'eût pas attendu les Franks au fond de la Cornouaille.

Quoi qu'il en soit, un homme qui s'était distingué dans cette guerre par son zèle pour les intérêts de la France, Nominoé, ne tarda pas à donner à la Bretagne le signal d'une nouvelle révolte. A la faveur des guerres civiles qui déchiraient l'empire, il enleva à Charles-le-Chauve jusqu'à la ville de Rennes. En 843, le faible successeur de Louis-le-Débonnaire fit une première tentative pour reprendre cette place; surveillé par Nominoé, qui s'était approché des bords de la Vilaine, il se contenta de ravager le pays. Deux ans après, Charles-le-Chauve, à la tête d'une armée dans laquelle il y avait un corps considérable de Saxons, franchit la frontière, traversa le pays de Rennes, et rencontra enfin Nominoé dans une plaine marécageuse, située entre les rivières de la Vilaine et de l'Oust. Dans un pays entièrement découvert, l'armée bretonne, composée principalement de cavalerie légère, devait l'emporter par la rapidité des manœuvres sur une infanterie pesamment armée. La bataille de Ballon, commencée le 22 novembre 845, se termina le lendemain par la déroute des troupes franco-saxonnes, et par le pillage de leur camp. En 851, Charles-le-Chauve reprit Rennes; mais, n'osant pas y attendre le roi des Bretons, il abandonna presque aussitôt cette ville.

Nominoé fut un grand politique, mais l'habileté dégénéra trop souvent chez lui en perfidie. Tout les moyens lui furent bons pourvu qu'ils aboutissent au succès; il subordonna toujours les intérêts publics aux calculs de son ambition. Son alliance avec le comte Lambert, qui avait livré Nantes aux Normands, est une flétrissure pour sa mémoire. Cet homme, si fort pour repousser les Franks, ses ennemis personnels, fut sans énergie pour défendre son pays contre les pirates du nord. Les Normands avaient remonté pour la première fois la Loire en 845; deux ans après, ils firent une descente sur les côtes de la Bretagne et défirent trois fois le roi des Bretons : Nominoé fut obligé d'acheter leur retraite par une forte somme d'argent. Du reste, on ne peut s'empêcher de reconnaître une pensée profonde dans la

mesure par laquelle ce chef reconstitua le clergé breton. En érigeant l'évêché de Dol en siége métropolitain, il fonda une église nationale, indépendante de la France. La création de deux nouveaux évêchés, et la déposition des évêques de Dol, de Léon, de Kemper et de Vannes, qui étaient contraires à ses desseins, furent des coups de maître. Nous ignorons quelle part le chef spirituel du diocèse de Rennes prit à cette révolution ; il trouva sans doute dans son origine française un prétexte pour rester fidèle à l'ancienne métropole. D'ailleurs le titre de *premier évêque* de Bretagne, qui était attaché au siége épiscopal de cette ville, ne pouvait guère se concilier avec la suprématie du nouvel archevêque de Dol. Dans ce même siècle, le clergé et le peuple de Rennes ayant fait choix d'Électram, ce prélat fut ordonné par Hérard, archevêque de Tours (866).

Un prêtre du diocèse de Vannes, l'archidiacre Convoion, contribua puissamment au succès de cette reconstitution ecclésiastique. Il avait fondé l'abbaye de Redon, au confluent des rivières de la Vilaine et de l'Oust, dans un lieu presque désert. Ratuili, seigneur du pays, lui avait donné les terres sur lesquelles il avait établi cette maison religieuse. Nominoé ne s'était pas borné à confirmer la donation, il y avait ajouté d'autres propriétés (832 et 833). Plus tard, il n'eut pas sujet de se repentir de s'être montré généreux envers la nouvelle abbaye : ce fut saint Convoion qui, en les accusant de trafiquer des ordres sacrés, lui fournit un prétexte pour faire déposer les évêques du parti français. Nominoé envoya l'abbé de Redon à la cour de Rome dans l'espoir d'obtenir du pape la condamnation des prélats simoniaques ; mais Léon IV se garda bien de lui donner cette satisfaction ; il renvoya l'abbé avec une réponse évasive. Seulement, comme un témoignage de sa considération pour le prince breton, il donna à Convoion le corps de saint Marcelin. Les précieux restes furent transportés dans l'église du monastère de Redon.

Nominoé avait senti combien il importait de fortifier Rennes pour la mettre à l'abri d'un coup de main et pour défendre la frontière orientale, toujours exposée à l'invasion étrangère. Il agrandit l'enceinte de la ville et en fit reconstruire les murs. Un savant antiquaire, le président de Robien, rapporte ces travaux à l'année 829 ; ils auraient donc été exécutés à une époque où Nominoé n'était pas encore roi. La nouvelle enceinte était bornée au midi par la rivière de la Vilaine, au couchant par un pré, auquel on donna depuis le nom de Raoul, au nord par le vaste emplacement appelé la Lisse. La forêt de Rennes, qui enveloppait alors le Champ Jacquet, bordait au levant l'enceinte de la ville. De là, ce mur gagnait la rivière, en suivait le cours jusqu'à la porte Avière, *porta Aquaria*, et allait se relier à la tour du Furgon. On entrait dans la cité, au nord, par la porte Mordelaise et la porte Châtelière ; à l'est, par la porte Jacquet et la porte Baudrière. Quelques tours défendaient les remparts. Enfin, entre la porte Mordelaise et la porte Châtelière s'élevait un ancien château : il était flanqué de six grosses tours, et on y avait ajouté un donjon, où résidèrent pendant longtemps les souverains de la Bretagne. Les églises paroissiales de Saint-Étienne, de Saint-Germain et de Toussaint, fondées dans le ve siècle, étaient situées hors de l'enceinte murée : on aurait craint alors d'exposer une ville fermée à quelque surprise, en y renfermant les lieux fréquentés par les fidèles. La chapelle dédiée à Notre-Dame était le seul sanctuaire qui existât dans l'intérieur de la place. Quant à l'abbaye de Saint-Mélaine, elle se trouvait

toujours au delà de l'enceinte, sur le point culminant de la colline rennaise. Les nombreux miracles opérés par son saint fondateur avaient donné une grande célébrité à ce monastère. On y avait construit une église, dont Grégoire de Tours parle avec admiration ; mais elle avait été détruite presque aussitôt par les flammes. L'abbaye était déserte, lorsque la piété de Salomon II en releva les murs : après l'avoir rebâtie et richement dotée, ce prince y attira un grand nombre de prêtres et de moines (612-632).

Nominoé avait réuni toute la Bretagne sous l'autorité d'un seul chef. Après sa mort, plusieurs concurrents se disputèrent son héritage (851). Son fils Erispoé, qui prit comme lui le titre de roi des Bretons, trouva un rival dangereux dans sa famille. Salomon, fils de Rivallon, le frère aîné de Nominoé, prétendit que la couronne lui appartenait par droit de naissance. Il soumit ses prétentions à l'arbitrage de Charles-le-Chauve ; celui-ci accueillit avec empressement les réclamations du prince breton, et lui adjugea le tiers de la province. Erispoé ayant refusé d'acquiescer à ce jugement, les deux partis prirent les armes : en plusieurs rencontres, Charles-le-Chauve battit le roi des Bretons et le força à lui demander la paix. Erispoé fut contraint de céder le comté de Rennes à son cousin, mais il stipula que ce prince n'y exercerait pas les droits régaliens. Salomon III reconnut la suzeraineté du roi de France. Du reste l'alliance du comte de Rennes avec son suzerain ne fut pas de longue durée. Le roi des Bretons n'avait point d'héritier mâle ; il voulut donner sa fille en mariage à Louis, fils de Charles-le-Chauve. Cette union, dans un temps plus ou moins rapproché, eût placé les couronnes de France et de Bretagne sur la tête d'un prince de la race de Charlemagne. Salomon, alarmé pour ses intérêts, souleva les Bretons contre Erispoé, fondit sur lui à l'improviste, le poursuivit dans une église où il s'était réfugié, et le tua sur les marches de l'autel.

Charles-le-Chauve ne put tirer vengeance du meurtre de son allié le roi de Bretagne. Il fut obligé de laisser le crime de Salomon III impuni et de rechercher même son alliance ; pour s'attacher plus étroitement le prince breton, il lui céda le comté de Coutances, une partie du territoire d'Avranches et le Cotentin. De là sans doute le titre de *roi des Bretons et d'une grande partie de la Gaule*, que prit Salomon. Les forces réunies des deux princes ne purent arrêter les incursions des Normands de la Loire ; maîtres d'Angers, les pirates ravageaient à la fois les frontières de la Bretagne et de la France ; Salomon fit conduire à leur camp cinq cents vaches, qu'ils lui avaient demandées pour prix de la paix. Ce prince, qui était monté sur le trône par un assassinat, en fut précipité par un crime, après sept ans de règne. Il avait résolu, peut-être pour expier le meurtre dont il s'était rendu coupable, de rétablir les évêques déposés par Nominoé et de replacer l'église de Bretagne sous l'autorité du métropolitain de Tours. Il n'en fallut pas davantage pour le perdre dans l'esprit de ses sujets. Deux princes de sa famille se mirent à la tête des mécontents : l'un, Pasquiten, était son propre gendre ; l'autre, Gurvant, avait épousé la fille d'Érispoé. Comme son prédécesseur, Salomon, abandonné de tous, se réfugia dans une église : il y fut bientôt assiégé et forcé de se livrer avec son fils à ses ennemis ; on lui creva les yeux et on massacra le jeune prince. Salomon III expira trois jours après dans les plus cruelles souffrances (874).

Les chefs de la conspiration se partagèrent le duché. Le gendre d'Érispoé eut le nord de la Bretagne, Rennes et Coutances; celui de Salomon, la partie méridionale de la péninsule, avec les comtés de Vannes et de Nantes. Le désir de la vengeance avait rapproché Gurvant de Pasquiten, l'ambition les divisa. Des qualités éminentes et une chevaleresque bravoure faisaient du premier de ces seigneurs le prince le plus redouté de l'Armorique. Le comte de Vannes, qui régnait sur un peuple franchement breton et peu disposé à sympathiser avec les Rennais, avait les affections de la race indigène; sa popularité lui fit concevoir l'espérance de réunir tout le pays sous sa domination. Il appela les Normands à son aide, et envahit le territoire de Rennes avec une armée de trente mille hommes. Bientôt il arriva sous les murs de la capitale du duché et y mit le siége. Les troupes de Gurvant, saisies d'une terreur panique, l'avaient abandonné à l'approche des assiégeants; cependant il lui restait encore mille hommes d'un courage éprouvé. Avec cette troupe dévouée, il entreprend de délivrer la place par une action décisive. C'est sur des terrains situés au nord et à l'ouest de la ville, et couverts aujourd'hui par ses faubourgs, que la bataille s'engage. Gurvant, par des prodiges de valeur, enfonce ou disperse les escadrons ennemis; « sous son épée, » dit une ancienne chronique, « Pasquiten voit tomber ses gens comme l'herbe des prés tombe sous la main du faucheur. » Après une résistance obstinée, le comte de Vannes est réduit à chercher son salut dans la fuite. Tandis qu'il se retire avec un petit nombre de soldats, les Normands se réfugient sur les hauteurs de Saint-Mélaine, et s'y retranchent derrière les murs de l'église abbatiale. Ils y restent jusqu'à la nuit, qui leur permet d'effectuer leur retraite sur Redon, où ils avaient laissé leurs vaisseaux (874.) Trois ans après, une nouvelle tentative de Pasquiten ne fut pas plus heureuse, quoiqu'il eût profité d'une maladie de Gurvant pour recommencer la guerre. Il s'était avancé d'abord sans obstacle, et la dévastation avait marqué partout son passage. Le comte de Rennes, porté dans une litière à la tête des siens, alla à la rencontre des Vannetais, et cette fois encore les tailla en pièces. Il expira avant la fin d'une journée si glorieuse pour lui. Le comte de Vannes ne lui survécut pas longtemps; il périt, dit-on, assassiné par les Normands qu'il avait attachés à son service (877).

Gurvant laissa la couronne comtale à son fils Judicaël, et Pasquiten eut aussi son fils Alain pour successeur. Ces deux princes trouvèrent de redoutables concurrents dans les comtes de Léon et de Goëllo, et probablement dans les comtes de Cornouaille et de Poher, issus tous les quatre, comme eux, des anciens rois bretons. Mais une nouvelle invasion des pirates du nord fit taire ces ambitions rivales. Déjà en partie subjuguée par les Normands de la Loire, la Bretagne voyait encore envahir ses côtes par des essaims de barbares de la même nation; les nombreuses rivières qui débouchent dans la mer sur tous les points du littoral, en rendaient l'accès plus facile et provoquaient l'invasion. Judicaël, impatient de se distinguer par quelque action d'éclat, ne veut pas attendre la jonction de ses troupes avec celles d'Alain pour combattre les Normands; il obtient sur eux un avantage signalé qu'il paie de sa vie. Le comte de Vannes marche à son tour contre les pirates, les atteint à Quintambert, et extermine leur armée composée de près de quinze mille hommes (880). La Bretagne, délivrée par son bras, lui défère le surnom de Grand et le titre de duc. Alain III maintient Bérenger, le fils de Judi-

caël dans la possession de Rennes et fixe sa résidence à Nantes En 891, il remporte deux autres victoires sur les pirates du nord.

Au commencement du XII[e] siècle, un autre Alain, né du mariage d'une fille du troisième prince de ce nom avec Mathueodi, comte de Poher, ne s'illustra pas moins que son grand-père dans la lutte désespérée des Bretons contre les Normands. Ces barbares tenaient la Bretagne tout entière écrasée sous leurs pieds sanglants; ceux de ses habitants, de ses princes, de ses nobles, de ses prêtres, qui n'étaient point captifs avaient cherché un refuge sur la terre étrangère. De ce nombre étaient Mathueodi et son fils Alain, si fameux depuis sous le surnom de *Barbe-Torte*. Le jeune comte obtient des secours du roi d'Angleterre, Adelstan, à la cour duquel il a été élevé, débarque sur la côte de Dol, fond sur les Normands, les disperse ou les tue (936). En deux ans il accomplit, par une suite de glorieux succès, la délivrance de son pays, et, comme son aïeul, il mérite le titre de duc des Bretons.

Avant son exil, et au temps où il était encore simple comte de Vannes, Alain IV avait uni ses efforts à ceux de Bérenger pour soustraire la Bretagne à la suzeraineté des Normands de la Seine. Les deux comtes avaient d'abord défait et tué à Trans, dans le diocèse de Rennes, un capitaine de Guillaume Longue-Épée; le duc leur fit expier cruellement ce succès. Il les attaqua avec une telle vigueur qu'il les réduisit à lui demander grâce. Guillaume reçut l'hommage de Bérenger et lui laissa le comté de Rennes; mais il s'empara des états d'Alain. Il ne les lui rendit que six ans après, et à la condition qu'il le reconnaîtrait comme son suzerain et lui ferait l'abandon de tous ses droits sur le Cotentin et sur le pays d'Avranches (936). Le comte de Vannes effaça le souvenir de ces conditions humiliantes par ses brillants faits d'armes. Il eut d'ailleurs la satisfaction de voir ses pertes territoriales compensées, deux ans plus tard, par la réunion des districts de Mauges, de Tiffauges et de Clisson au comté nantais (938). En 942, Alain et Bérenger se rendirent à Rouen auprès de Louis d'Outre-Mer, alors engagé dans une guerre contre ses grands vassaux et le roi de Germanie; ils se dévouèrent au service du roi de France qui dût principalement à leur appui la défaite de ses ennemis.

Conan I[er], dit *le Tort*, succéda à son père Bérenger (953). Il profita de la minorité de Drogon, le fils et l'héritier d'Alain IV, pour se faire céder par son tuteur, Foulques d'Anjou, une partie des états du jeune comte. Drogon étant mort étouffé dans un bain, soit par la négligence de sa nourrice, soit par l'ordre du comte d'Anjou, sa succession fut recueillie par Hoël, l'un des deux fils naturels d'Alain Barbe-Torte. Le nouveau comte de Vannes demanda la restitution des terres dont le jeune Drogon avait été si injustement dépouillé; n'ayant pu l'obtenir, il porta le fer et la flamme jusque sous les murs de la ville de Rennes (952). La fortune de la guerre ne favorisa point les armes de Conan. Irrité de ne pouvoir vaincre son concurrent dont il redoutait d'ailleurs la supériorité, il résolut de s'en défaire par un crime. Un gentilhomme de sa suite, nommé Galuron, passa en transfuge à la cour d'Hoël IV, et réussit à s'emparer de sa confiance. Dès lors il affecta un grand dévouement pour la personne du comte et le suivit partout. Une chasse au cerf dans une forêt du pays de Nantes permit enfin à l'émissaire de Conan d'accomplir le meurtre qu'il méditait depuis longtemps. Hoël s'était arrêté sous les arbres pour s'y faire lire les vêpres par son chapelain, tandis que ses gens

allaient préparer les logements destinés à recevoir son nombreux cortége. Galuron aussi était resté en arrière, sous le prétexte de rajuster la selle de son cheval. Voyant le comte presque seul, il se dirige vers lui à bride abattue et lui passe sa lance au travers du corps (970). Ce crime abominable ne profita guère à Conan. Le second fils naturel d'Alain Barbe-Torte, Guérech, évêque de Nantes, quitta la mitre pour l'épée et vengea la mort de son frère. Il obtint l'appui de Geoffroi Grisonnelle, comte d'Anjou, dont le comte de Rennes s'était fait un ennemi irréconciliable en cherchant à lui enlever Angers par une surprise habilement combinée. La mort de Guérech, arrivée en 990, ne mit pas fin à la guerre : son successeur, Judicaël, bâtard du comte Hoël IV, trouva un protecteur dans Foulques Nerra, comte d'Anjou et fils de Geoffroi Grisonnelle. Les deux batailles de Conquéreux, ainsi appelées de la lande de ce nom où elles furent livrées, se terminèrent l'une et l'autre par la défaite du comte de Rennes; dans la première, il fut blessé à la main, dans la seconde il perdit la vie (981 et 992). Au moment où Conan-le-Tort fut tué, il était maître des villes de Nantes et de Vannes.

Le comte Geoffroy, fils de Conan, continua la guerre avec vigueur et prit le titre de duc de Bretagne. Il força Judicaël à lui faire hommage du comté de Nantes et à renoncer à l'alliance de Foulques-Nerra, dont il s'était d'abord reconnu le vassal (992). Le succès des armes de Geoffroi et la pacification du duché semblaient lui promettre une vie longue et tranquille. Mais une terrible fatalité pesait sur les princes de la race de Nominoé et de Rivallon. Nous avons vu la fin tragique d'Érispoé, de Salomon III et de Pasquiten; le jeune Drogon et Hoël IV n'eurent pas un sort moins funeste; un moine de Redon donna la mort au comte Guérech, à ce qu'on assure, en le saignant avec une lancette empoisonnée; enfin, Conan I[er] perdit la vie sur le champ de bataille de Conquéreux. Geoffroi et Judicaël ne purent échapper à cette triste destinée de leur famille. Le jeune comte fut assassiné sur la route de Nantes à Rennes, en se rendant à la cour ducale (1005). Quant à Geoffroi, il fut tué de la manière le plus bizarre, en 1008, à son retour d'un pèlerinage à Rome. Le duc chevauchait à travers la campagne, un oiseau de proie sur le poing; c'était alors, comme on le sait, une haute marque de distinction. L'oiseau de proie s'étant jeté, un jour, sur une poule et l'ayant étranglée à la vue d'une pauvre villageoise à laquelle elle appartenait, celle-ci, dans un accès de fureur, lança une pierre à la tête du prince et le blessa mortellement. Geoffroi avait épousé la princesse Havoise, sœur de Richard II, duc de Normandie, et il en avait eu deux fils, Alain, son successeur, et Eudon : le premier de ces princes mourut empoisonné en 1040 et fut enterré dans l'abbaye de Fécamp.

Deux circonstances feront vivre le nom du duc Alain V dans l'histoire. Il fut le tuteur de ce jeune Guillaume de Normandie que ses exploits ont fait surnommer *le Conquérant*, et c'est de son règne que date l'origine de la puissante famille des Penthièvre. Eudon, le frère d'Alain, fut la tige de la branche cadette de la maison ducale; avec lui commencèrent les divisions et les guerres civiles qui pendant cinq cents ans devaient agiter la Bretagne. Les comtes de Penthièvre, malgré leur immense fortune, supportèrent toujours impatiemment l'état d'infériorité dans lequel ils se trouvaient placés à l'égard de leurs aînés. Au lieu de chercher à s'assurer leur affection et à partager avec eux l'autorité souveraine, ils s'en

firent constamment des ennemis et voulurent s'emparer du trône à leur exclusion. Quoiqu'ils se fussent engagés à reconnaître le duc de Bretagne comme leur suzerain, ils s'arrogèrent une autorité indépendante dans leurs domaines, leurs villes et leurs châteaux; nous verrons la comtesse Marguerite, la *méchante Margot*, comme l'appellent les historiens bretons, poursuivre ces projets d'envahissement et d'usurpation des Penthièvre, avec une terrible énergie et une grandeur sauvage. Elle sera l'esprit le plus malfaisant, le génie le plus hardi et le dernier homme de sa race. Ses successeurs, depuis Olivier de Blois jusqu'au duc de Vendôme, ne présenteront plus que le triste spectacle d'une ambition sans règle et sans capacité; dans l'exil, ils s'abaisseront jusqu'à l'intrigue, renonceront à leurs droits souverains pour l'aumône d'une pension, et chercheront, par de honteuses mésalliances, à relever la fortune déchue de leur famille. Le représentant de la plus illustre maison de Bretagne deviendra le complaisant mari d'Anne de Pisseleu, la maîtresse de François Ier, et l'héritière des Penthièvre épousera un fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. Mais c'est principalement dans les notices sur Nantes, Saint-Brieuc et Guingamp, que nous aurons l'occasion d'assister aux scènes les plus saisissantes de ce grand drame de cinq siècles.

Nous ne nous occuperons ici des entreprises du comte Eudon et de ses descendants que dans leurs rapports avec l'histoire de Rennes. Alain V fit avec succès la guerre au comte d'Anjou (1224). Il fut moins heureux lorsque les armes à la main il contesta le droit de suzeraineté de Robert-le-Diable sur la Bretagne; après avoir essuyé des pertes considérables, il fut obligé de faire sa soumission au duc de Normandie et de lui rendre hommage (1230). Le différend du duc de Bretagne avec son parent Alain Cagnard, comte de Cornouaille, eut si peu d'importance que nous nous abstiendrions de le rappeler, si, pendant une expédition, les Rennais, emportés par l'ardeur du pillage, ne s'étaient jetés dans une embuscade, où ils périrent en assez grand nombre. Cette rencontre eut lieu en 1031, dans la forêt de Nevet. La guerre la plus sérieuse dans laquelle Alain se trouva engagé, fut celle qu'il soutint contre son jeune frère Eudon. Dans le partage de la succession de leur père, l'un avait eu les diocèses de Rennes et de Vannes; l'autre les évêchés de Saint-Malo, de Saint-Brieuc et de Tréguier. Quoique sa part fût très-belle, Eudon ne pardonnait pas à son aîné de s'être réservé la propriété de quelques-unes des principales villes de son apanage et la souveraineté sur toutes les autres. Il prit les armes contre le duc, et pour la première fois on vit les barons de la Bretagne intervenir dans une guerre intérieure. Le vicomte de Dinan embrassa le parti d'Eudon; les seigneurs de Vitré, de Fougères et le vicomte de Léon servirent sous les drapeaux d'Alain; l'archevêque de Dol et les évêques de Rennes et de Nantes parurent aussi à la suite de l'armée ducale. La principale action, qui eut lieu sur les bords de la Rance, pendant le siége du château de Lehon, se termina à l'avantage d'Alain (1034). Grâce aux efforts du duc de Normandie et de l'évêque de Vannes, ce combat fut bientôt suivi d'un accommodement entre les deux princes.

Mais le comte Eudon n'était pas homme à renoncer à ses projets ambitieux; en traitant avec Alain, il n'avait fait qu'en ajourner l'exécution à des temps plus favorables. On le vit bien à la mort de son frère; il se saisit aussitôt de la personne et de la tutelle de l'héritier de la couronne ducale pour régner sous son nom (1040). Alain

avait laissé deux enfants légitimes, Conan, son successeur, et la princesse Havoise. Antérieurement à leur naissance, il avait eu un fils naturel nommé Geoffroi; Eudon, pour gagner celui-ci, lui donna le comté de Rennes. Pendant longtemps l'autorité du tuteur de Conan II ne fut point contestée; sous les titres de duc ou de comte de Bretagne, qu'il prit alternativement, il exerça sans partage le pouvoir souverain. Il fit la guerre au jeune Guillaume-le-Bâtard, avec l'arrière-pensée de se prévaloir de l'illégitimité de sa naissance pour lui enlever son duché. La maison de Bretagne, par le mariage du duc Geoffroi avec Havoise, fille de Richard-sans-Peur, croyait avoir des droits à la Normandie. Le comte Eudon échoua dans cette tentative et fut battu par les Normands. Cependant on commençait à concevoir des inquiétudes sur l'isolement dans lequel le tuteur du jeune duc de Bretagne tenait son pupille; le fils d'Alain était élevé dans une retraite si profonde, que jamais il n'en sortait pour se montrer à ses sujets. On soupçonna Eudon de nourrir quelque pensée sinistre contre la vie de son neveu. Le comte de Rennes, Geoffroi, comme chef des mécontents, prit si bien ses mesures, que le duc, alors âgé de huit ans, fut délivré de l'espèce de captivité dans laquelle son oncle le tenait (1047). Eudon, instruit trop tard du dessein des conjurés pour pouvoir le déjouer, ne témoigna aucun mécontentement de leur injurieuse méfiance. Cette habile politique lui permit de conserver encore la tutelle du prince et le gouvernement de l'état pendant huit ans. En 1048, Conan II, au milieu des plus vives démonstrations de joie, fit son entrée à Rennes et y fut proclamé souverain de la Bretagne, avec les cérémonies d'usage. Deux autres princes de la famille ducale, Budic, fils naturel de Judicaël, et Alain Cagnart, régnaient alors, celui-là sur le comté de Nantes, celui-ci sur le comté de Cornouaille. Alain Cagnart avait épousé Judith, fille naturelle de Judicaël et sœur de Budic, et il en avait eu un fils qui, sous le nom d'Hoël V, réunira bientôt tout le duché sous sa domination.

Le comte Eudon regrettait amèrement la perte du pouvoir souverain, dont un exercice de seize ans lui avait fait une habitude : il entreprit de le ressaisir par la force des armes, et tenta d'abord de réduire la ville de Rennes. Pour obtenir l'appui de Robert de Vitré, il s'engagea à lui donner, six mois après la reddition de cette capitale, la garde de son château et la seigneurie de Châteaugiron [1]. La fortune de la guerre se déclara contre Eudon : tandis qu'il méditait des conquêtes, il fut battu et fait prisonnier par son neveu. Sa captivité ne mit pas fin à la guerre. Son fils bâtard, Geoffroi, la continua encore pendant cinq ans. Il eut pour allié Hoël, qui avait hérité du comté de Nantes (1051), et qui y ajouta le comté de Cornouaille en 1058. La paix fut enfin rétablie en 1062. Elle devait être suivie, quelques années après, de la mort de Conan. Le duc, d'un génie actif, ambitieux, hardi, avait le goût des armes, qu'il savait concilier, du reste, avec l'amour de la justice. Il envoya un cartel à Guillaume-le-Bâtard, lui reprocha de garder la Normandie à

1. Le comte Eudon promettait, en outre, de n'élever dans la cité de Rennes aucune autre forteresse, sans le consentement de Robert de Vitré. Châteaugiron est une petite ville située à trois lieues de Rennes; le premier de ses seigneurs dont l'existence nous soit connue est Anquetil, qui vivait sous le règne d'Alain III (1008). Giron, le fils et le successeur de ce seigneur, paraît avoir donné son nom à la ville et au château soumis à son autorité. Voyez l'*Histoire généalogique des maisons illustres de Bretagne*, par le père Augustin du Paz, p. 243 et 244.

son préjudice, et le somma de lui restituer ce magnifique héritage. Le prince normand accepta le défi et envahit la Bretagne; mais Conan ayant éprouvé un échec assez grave sous les murs de Dol, dont le seigneur s'était révolté contre lui, n'attendit point Guillaume et se retira vers Rennes (1064). Quoique sa vie, comme celle de presque tous ses aïeux, fût menacée d'une fin violente, il ne devait point la perdre dans un combat singulier. Le duc de Normandie voyant ses immenses projets sur l'Angleterre compromis par l'hostilité du prince breton, eut, à ce qu'on prétend, recours à un crime pour écarter cet obstacle de son chemin. Gagné par Guillaume, un chambellan du duc de Bretagne empoisonna ses gants, son cornet et la bride de son cheval. Le prince, sans soupçon, prit le dernier de ces objets et le porta à sa bouche au moment où il faisait son entrée dans Château-Gontier, petite ville dont il venait de se rendre maître. La violence du poison était telle qu'il fut pris d'horribles convulsions et expira peu de temps après (1066). On transporta son corps à Rennes et on l'inhuma dans l'abbaye de Saint-Mélaine. Conan II ne laissa point d'enfant légitime et eut pour successeur Hoël, comte de Nantes et de Cornouaille, qui avait épousé la princesse Havoise, sa sœur unique.

Guillaume-le-Bâtard était en effet à la veille de modifier profondément les rapports politiques du monde par la conquête de l'Angleterre. Les détails de cette expédition n'appartiennent point à notre sujet; nous nous réservons de les raconter dans l'histoire de la ville de Rouen. Le duc de Normandie recruta de nombreux auxiliaires parmi les seigneurs de la Bretagne. Cette noblesse joignait à sa pauvreté proverbiale, à sa grossière frugalité et à ses mœurs licencieuses, la passion de la guerre, une bravoure à toute épreuve, et un esprit aventureux. Dédaignant la culture de la terre, et au sein même de la paix s'exerçant à manier ses armes pesantes ou à assouplir ses chevaux au combat, elle était toujours prête à se mêler aux querelles de ses voisins, soit par entraînement, soit par intérêt. C'est ainsi qu'en parle un historien du temps, Guillaume de Malmesbury. « Dès que la guerre est déclarée, » dit aussi Guillaume de Poitiers, « ils y marchent avec joie, ils la font avec fureur; et autant ils sont prompts à rompre les rangs des ennemis, autant il est difficile de les enfoncer eux-mêmes. » Deux fils du comte Eudon, Brient et Alain-le-Roux, s'associèrent à l'entreprise de Guillaume-le-Bâtard, et contribuèrent puissamment à en assurer le succès; les comtes de Porhoët et de Léon, Raoul de Fougères, les seigneurs de Dinan et de Vitré, le sire de Châteaugiron, Judicaëel de Lohéac et Raoul sire de Gaël et de Montfort, se rangèrent aussi sous les drapeaux du duc de Normandie (1066). On peut juger de l'importance de leurs services, par les villes, les châteaux et les terres qui leur furent réservés dans le partage des dépouilles des vaincus. Guillaume gratifia le fils d'Eudon, Alain-le-Roux, des quatre cent quarante-deux fiefs dont la réunion constitua, par la suite, le comté de Richemont; il donna à Raoul de Fougères l'ancien royaume d'East-Anglie, formé des deux comtés de Norfolk et de Suffolk. Les comtes de Léon et de Porhoët et les autres seigneurs furent également bien partagés.

De si magnifiques récompenses augmentèrent encore chez la noblesse bretonne le goût des armes, la passion des aventures et l'ambition des richesses. Dans toutes les guerres de rivalité des Plantagenets, elle se mettra à la solde des princes de cette maison et jouera un rôle important; par sa bravoure, elle assurera le gain de

la bataille de Tinchebray et le triomphe de Henri d'Angleterre sur son frère, Robert de Normandie (1106). Plus tard elle prendra la croix et suivra Alain VI, Geoffroi-le-Roux, Pierre-Mauclerc, Jean II et le comte de Richemont en Palestine ou sur les côtes d'Afrique, pour combattre les infidèles. Au XIIIe siècle, les guerriers de la Bretagne serviront en France, en Hongrie, en Espagne, en Italie, et rempliront l'Europe entière du bruit de leurs glorieux faits d'armes. Mais il serait injuste de croire que dans ces lointaines entreprises ils eurent toujours pour mobiles un esprit inquiet et l'appât de l'argent; la France, au temps de sa terrible lutte contre l'Anglais, trouva en eux de généreux soldats; leur dévouement grandit en proportion de ses malheurs. C'est de leurs rangs que sortirent les Tangui Duchâtel, les Duguesclin, les Coëtivy, les Olivier de Clisson, les Lohéac, les Rostrenen, les Arthur de Richemont, tous ces héroïques défenseurs de l'indépendance et de la nationalité française. A eux, enfin, revient tout l'honneur des victoires de Tolède, de Montiel, de Cocherel, de Rosebèque, de Patay et de Formigny (1364-1449).

Quoique tous les seigneurs de la Bretagne eussent reconnu Hoël V comme l'héritier légitime de Conan, ses droits à la couronne ne tardèrent pas à être contestés. Il se forma contre lui une ligue dans laquelle entrèrent Geoffroi-le-Bâtard, comte de Rennes, le comte Eudon, Geoffroi Botherel, son fils, Eudon, vicomte de Porhoët, et Raoul, sire de Gaël et de Montfort. Ce dernier, à la suite d'une conspiration contre le trône et la vie de Guillaume-le-Bâtard, venait de perdre ses immenses possessions d'outre mer (1073). Toujours poussé par son humeur inquiète et belliqueuse, il s'était jeté dans le parti des seigneurs confédérés. « Sa personne seule valait une armée, » dit un historien breton. Le duc Hoël, qui se trouvait par là en communauté d'intérêt et de vengeance avec Guillaume-le-Conquérant, sollicita et obtint son appui. Le roi d'Angleterre passa en Bretagne à la tête d'un corps considérable de troupes et se concerta avec le duc pour attaquer et réduire Raoul de Montfort. Mais le roi de France, appelé par les seigneurs confédérés, vint à leur secours et sauva leur chef. Peu de temps après, le comte de Porhoët fit Hoël prisonnier dans un combat, et la captivité du duc eût probablement amené sa déchéance, sans l'énergie et le courage de son fils, Alain Fergent, qui le tira des mains de ses ennemis (1075). Ainsi la conquête de l'Angleterre par le duc de Normandie avait déjà donné une nouvelle direction à la politique continentale. L'avenir confirmera cette modification dans les rapports généraux des princes. Les souverains de la Bretagne, placés entre deux grandes puissances, contre lesquels ils ne pourront lutter avec avantage, invoqueront tour à tour leur appui, selon les temps et les circonstances, soit pour les opposer l'un à l'autre, soit pour contenir les grands vassaux du duché. Ils croiront seulement changer leurs relations, en passant de l'une à l'autre alliance; tandis qu'ils ne feront en réalité que changer de maîtres. Le but de l'Angleterre en les secourant sera toujours l'absorption, comme derrière l'appui de la France se cachera une pensée de réunion. Bref, il ne s'agira pas dorénavant de savoir si la Bretagne sera indépendante, mais à laquelle des deux puissances elle appartiendra en définitive.

Une autre observation non moins importante ressort de la nécessité où se trouva Hoël d'invoquer le secours d'une force étrangère pour réprimer la révolte de ses grands vassaux; c'est que au moyen-âge la souveraineté du duc de Bretagne sur

la plupart des fiefs de son duché était purement nominale. Autour de Rennes, dans un cercle plus ou moins étendu, se groupaient les petites principautés et les seigneuries féodales de la Guerche, de Pouencé, de Châteaugiron, de Broons, de Fougères, de Combourg, de Dol, de Dinan, de La Hunaudaye, de Tinteniac, de Montfort, de Lohéac, de Châteaubriand, de Derval, d'Ancenis. Les diocèses de Saint-Malo, de Saint-Brieuc et de Tréguier, appartenaient en grande partie aux Penthièvre. Les comtes de Léon, de Porhoët, de Rohan, et les évêques d'Aleth, de Vannes, de Kemper, étaient à peine soumis à l'autorité ducale. Il en était de même de la ville de Nantes, cette seconde capitale du duché. Comme il répugnait à son orgueil de reconnaître un pouvoir siégeant à Rennes, « elle était toujours prête, » selon la remarque de dom Maurice, « à obéir aux étrangers préférablement à ses souverains légitimes. » C'était parmi les princes des maisons d'Anjou, de France ou d'Angleterre, que les Nantais, par une sorte d'élection tumultueuse, choisissaient ordinairement leurs seigneurs.

Il ne faut pas confondre Eudon, comte de Porhoët, qui figure ici parmi les barons ligués contre Hoël V, avec le comte Eudon, comte de Penthièvre. Le premier de ces seigneurs descendait de Juthaël, fils puîné de Conan-le-Tort, comte de Rennes; de là le titre de vicomte de Rennes qu'il portait comme ses ancêtres, Guéthenoc et Josselin. Le comte Eudon de Porhoët fut la tige de la plus grande maison de la Bretagne après celle de Penthièvre. Son troisième fils, Alain, reçut en apanage la vicomté de Rohan, dont ses descendants prirent le nom[1]. Quant à Eudon, comte de Penthièvre, il ne paraît plus dans l'histoire après les événements de 1075; il mourut trois ans après, laissant une nombreuse postérité. La branche aînée de Penthièvre, issue de son fils Geoffroi Botherel, s'éteindra en 1205; mais la seconde branche, sortie d'Alain-le-Noir, comte de Richemont, donnera plusieurs souverains à la Bretagne dans le XIIe siècle.

Le premier acte d'Alain Fergent, lorsqu'il succéda à son père Hoël en 1084, fut de déclarer la guerre à Geoffroi-le-Bâtard. Il voulait le punir d'avoir participé à la révolte des seigneurs confédérés et s'emparer de la cité de Rennes, que « l'on regardait dès-lors comme la capitale de la Bretagne. » Le comte ne put tenir longtemps la campagne contre son entreprenant adversaire; au bout de quelques mois, il s'enferma dans la ville et se hâta d'y ajouter de nouvelles fortifications. Alain n'en réussit pas moins à réduire la place et à faire le comte prisonnier (1084). Geoffroi fut relégué à Kemper, où il mourut avant la fin de l'année. Le règne du nouveau duc répondit à cet acte de vigueur. Il battit si bien Guillaume-le-Conquérant, dans une rencontre sur le territoire de Dol (1085), que le prince normand donna la main de sa fille Constance à Alain Fergent par estime pour son courage (1086). Le duc fut aussi obligé de tourner ses armes contre Geoffroi Botherel, fils du comte Eudon de Penthièvre. Cette dernière guerre le contraignit même à faire un sacrifice qui montre combien, en ce temps-là, les revenus du duc étaient insuffisants et l'argent rare : il vendit une de ses terres aux moines de Kemperlé pour mille sous et pour un cheval de prix. Alain était d'une

1. Voyez notre notice historique sur Josselin. Le dernier vicomte de Rennes fut Eudon III, comte de Porhoët, qui mourut en 1231.

humeur mélancolique et religieuse qui lui fit d'abord entreprendre le voyage de la Terre-Sainte (1096), et qui plus tard le porta à renoncer au monde. Il remit l'autorité souveraine entre les mains de son fils Conan III (1212), et se retira dans le monastère de Redon, où il mourut sept ans après (1219). Ce fut pendant la retraite monastique d'Alain que recommença, entre les moines au milieu desquels il vivait et les religieux de Kemperlé, le fameux différend soulevé depuis un siècle par la possession de Belle-Isle. Le légat du pape et le concile d'Angoulême intervinrent dans cette querelle et condamnèrent l'abbaye de Redon à restituer l'île, dont elle s'était violemment emparée au préjudice du monastère de Kemperlé. Il fallut lancer l'excommunication sur les moines des bords de la Vilaine et recourir à la force pour les obliger à se dessaisir d'un bien injustement acquis.

Une révolution dans les habitudes de la cour ducale marqua, sous ce règne, la croissante influence de l'esprit français, et fit plus qu'une guerre heureuse pour rapprocher les deux peuples. L'idiome breton commença à y faire place à un français mêlé de beaucoup de mots étrangers. Probablement cette dernière langue fut aussi adoptée par les conseils et les états du duché pour la rédaction de leurs actes publics, ce qui explique comment parmi les lois et les coutumes du moyen âge il ne s'en trouve pas une seule écrite en langue bretonne. Le monument le plus ancien de ce genre, l'*assise du comte Geoffroi*, est formulé en vieux français.

Alain Fergent ne s'illustra point seulement par ses exploits militaires et sa piété ardente ; il constitua, avec un grand esprit de sagesse, l'administration judiciaire du duché sur de nouvelles bases. Il établit à Rennes une cour d'appel présidée par un sénéchal. « A ce siége, » dit le célèbre jurisconsulte Bertrand d'Argentré, « il submist le reste du pays par ressort et contredict, excepté le comté de Nantes, tellement que tous les jugemens donnez par les juges, ressortissoient devant le sénéchal de Rennes. Le procez contenant toutes les pièces, se voyoit et lisoit en pleine audience, et les advocats qui assistoient sur le barreau, disoient leurs opinions ; le sénéchal jugeoit à la pluralité des voix et usoit de cette forme de prononcer : *Rend la cour, qu'il a été bien jugé*, comme aussi fit depuis le parlement de Bretaigne. » C'était à la fois donner au peuple des garanties de justice, prévenir l'exécution des sentences oppressives prononcées par les seigneurs, et soumettre toutes les cours féodales à l'autorité du duc. Alain Fergent réorganisa aussi le conseil ou Parlement judiciaire, qui assistait le prince dans l'examen des affaires portées par voie d'appel devant son tribunal souverain. Cette grande institution, dont l'origine précise est inconnue, ne remontait pas au delà du XIIe siècle. Le conseil n'était point permanent, ni composé d'un nombre limité de juges ; le duc désignait les hommes « de toutes robes et de tous estats » qui devaient y siéger, et le convoquait « quand il lui plaisait. » Il y assistait « en son estat royal. » Le chancelier, les grands officiers de justice, les barons, les évêques et les principaux abbés de la Bretagne étaient ses assesseurs ordinaires. On pouvait appeler en dernier ressort devant cette compagnie souveraine de tous les jugements rendus par les sénéchaux de Rennes et de Nantes.

Conan III, dit *le Gros*, par une politique habile et généreuse, se déclara le protecteur du tiers-état et l'ennemi de ses tyrans féodaux ; sa sollicitude s'étendit jusque sur les serfs, dont il chercha à améliorer la condition malheureuse. Il fit une justice

sévère de plusieurs seigneurs puissants devenus odieux par leurs exactions, leurs violences ou leurs crimes. Il enferma Olivier de Pontchâteau dans la tour de Nantes; il rasa le donjon de Savari, vicomte de Donges (1125). Le titre de baron ne put soustraire Robert de Vitré à un châtiment rigoureux (1136). Les seigneurs de la Bretagne dont les fiefs étaient bornés par les rochers ou par les grèves de la mer exerçaient depuis longtemps le *droit de bris;* la ruine des naufragés commencée par la tempête s'achevait sur le rivage inhospitalier où les flots les jetaient avec les débris de leur fortune. On dépouillait ces victimes de leurs dernières ressources et quelquefois même on leur donnait la mort. « J'ai dans mes terres » disait Guiomarc'h, comte de Léon, en faisant allusion à un écueil situé sur les limites maritimes de ses domaines et fameux par ses naufrages, « une pierre plus précieuse que toutes les pierres précieuses du monde. » Les évêques de Saint-Malo, de Léon et de Dol comptaient aussi le droit de bris au nombre de leurs revenus les plus productifs. Le duc Conan renonça sur ses terres aux avantages de cette coutume barbare et la fit condamner par le concile de Nantes (1128). Mais le pillage des vaisseaux naufragés n'en continua pas moins; ceux-là même qui, pour se soustraire à une pareille éventualité, avaient payé la taxe de rachat établie par le fisc ducal, n'y échappaient pas toujours. Nous avons lu dans les registres des États de Vannes de l'année 1629, qu'il y avait alors de vives contestations entre les officiers de « M. le cardinal superintendant de la navigation » et les seigneurs de la côte, au sujet du droit de bris dont les uns voulaient s'arroger le profit à l'exclusion des autres. Le pillage des naufragés était, pour ainsi dire, passé dans les mœurs des populations du littoral de la Basse-Bretagne; c'était une de leurs principales ressources, et elles priaient Dieu de leur envoyer des naufrages, comme elles lui eussent demandé de bonnes récoltes. On assure même que souvent les habitants de la côte trompaient les vaisseaux en détresse par de faux signaux, pour qu'ils vinssent se perdre au milieu des rescifs. Si la destruction du navire n'était pas complète, ils l'éventraient à coups de hache.

Conan III mourut le 17 septembre 1148. Il avait épousé Mathilde, fille naturelle de Henri Ier, roi d'Angleterre, et à la suite de cette union étaient nés deux enfants, Hoël et Berthe, dont le premier fut désavoué par le duc qui avait beaucoup à se plaindre de l'inconduite de sa femme. Un fils puîné d'Étienne, comte de Penthièvre, Alain-le-Noir, comte de Richemont, paraissait appelé, par son mariage avec la princesse Berthe, à recueillir la succession de son beau-père; mais il avait précédé de deux ans celui-ci au tombeau en laissant trois enfants, Conan, Constance et Enoguen. Le duc de Bretagne, dans la crainte que la mort ne vînt à enlever son petit-fils, avait remarié Berthe à Eudon, fils de Geoffroi, vicomte de Rennes et de Porhoët, et la princesse était devenue mère d'un second enfant mâle. Par une singulière complication, les deux maisons de Penthièvre et de Rennes avaient donc chacune, en vertu de leur alliance avec Berthe, un prétendant au trône ducal. Hoël, quoique désavoué par Conan, était aussi décidé à faire valoir ses droits comme représentant de la branche aînée du duché. Des prétentions si inconciliables présageaient à la malheureuse Bretagne de longues années de troubles et de guerres. Les peuples en eurent le pressentiment, et des fléaux naturels, des signes extraordinaires vinrent confirmer leurs craintes superstitieuses. « Une horrible famine, »

dit un historien breton, « contraignit les hommes à manger la terre et même leurs propres enfants. » Il plut du sang ; on en vit sortir des flots d'une tranche de pain ; on en vit couler des ruisseaux d'une fontaine (1161).

Les habitants de Rennes et des cantons environnants proclamèrent Eudon, vicomte de Porhoët, mari de Berthe, et tuteur de son beau-fils Conan, duc de Bretagne, tandis que Nantes et Kemper reconnaissaient Hoël comme leur souverain, malgré la tache de sa naissance (1148). Ce dernier était un prince incapable et dont ses partisans se lassèrent bientôt ; les Nantais, en 1150, l'expulsèrent de leur ville et se donnèrent à Geoffroi, comte d'Anjou et frère du roi d'Angleterre Henri II. Les conséquences de l'élection du comte d'Anjou furent fatales. Geoffroi étant venu à mourir (1158), le roi d'Angleterre, comme son héritier, réclama et obtint le comté de Nantes. Cependant il s'était élevé un autre prétendant à la couronne ducale, c'était Conan IV, le fils d'Alain-le-Noir comte de Richemont, et le pupille d'Eudon vicomte de Porhoët. Ce prince, soutenu par les principaux barons du duché, prit les armes contre son beau-père ; il perdit une bataille en 1154 et il fut contraint de chercher un refuge au-delà de la mer, au milieu de ses vassaux anglais du comté de Richemont. La politique intéressée de Henri II vint à son aide ; le roi d'Angleterre mit à sa disposition un corps considérable de troupes. Conan repassa en Bretagne, y rallia ses grands vassaux et alla assiéger Rennes. Quoique la place fût bien approvisionnée, le comte Eudon ne voulut pas laisser au temps le soin de forcer ses ennemis à la retraite ; il tenta de la délivrer en attaquant le camp des assiégés avec une grande vigueur. Le succès ne répondit point à son courage ; il fut repoussé après un combat opiniâtre dans lequel il perdit presque toute son armée. La garnison de Rennes, n'ayant plus l'espoir d'être secourue, capitula au bout de quelques jours (1155).

Il serait trop long de raconter les guerres intérieures qui, pendant cinquante ans, désolèrent la Bretagne. Henri II, en sa double qualité de comte de Nantes et d'allié de Conan, devint en réalité le maître absolu du duché ; il réussit d'autant mieux à s'en emparer, qu'il avait eu l'adresse de mettre le roi de France dans ses intérêts. Mais une possession de fait ne pouvait contenter son ambition ; avec l'assentiment du faible Conan IV, la fille de ce prince, Constance, fut unie à Geoffroi, fils du roi d'Angleterre (1166). Des deux époux, l'un avait huit ans, l'autre cinq. Cet état de minorité était favorable aux desseins de Henri. Sous le prétexte qu'un pouvoir plus étendu lui était nécessaire pour protéger efficacement les intérêts communs de leurs enfants, il engagea Conan à se démettre en sa faveur du duché de Bretagne. Le faible prince y consentit, et ne se réserva que la ville de Guingamp où il alla cacher sa honte. Henri se rendit à Rennes, s'y fit reconnaître et affecta d'y exercer les pouvoirs de la souveraineté (1166). Alors une lutte plus acharnée que toutes les guerres précédentes s'établit entre lui et le parti breton, qui avait pour chefs le vicomte de Porhoët, Raoul de Fougères et le vicomte de Léon. Comme garantie d'une paix qui fut presque aussitôt rompue, Eudon avait donné sa fille Alix en otage au roi d'Angleterre. Henri, pour punir le prince breton de son héroïque persistance à soutenir ses droits et ceux de son pays, eut recours à un moyen atroce : Alix, la pauvre enfant, fut lâchement violée par le monarque anglais, qui, plus que tout autre, aurait dû protéger sa faiblesse et respecter son honneur. Il n'y eut qu'un cri d'indignation dans toute la Bretagne contre un

attentat si odieux. Mais le vicomte de Rennes et les seigneurs de son parti étaient trop faibles pour lutter avec quelque chance de succès contre le plus puissant monarque de l'Europe. Henri marcha avec ses Brabançons contre les confédérés, ravagea leurs domaines, rasa leurs châteaux, incendia leurs villes et répandit des flots de sang. A la suite de la dévastation des campagnes vint la famine. Ce fut au milieu de ces calamités que le jeune Geoffroi fit son entrée à Rennes, y fut proclamé duc de Bretagne et couronné par l'évêque Étienne (1169). On institua un tribunal extraordinaire dans cette capitale, et le vicomte Eudon fut traduit à sa barre; il fut condamné comme rebelle à perdre tous ses biens (1170).

Le duc Geoffroi, dès que son pouvoir fut consolidé, se montra le digne fils d'un tel père; le roi d'Angleterre fut cruellement puni par sa révolte et par celle de ses autres enfants de l'ardente ambition que ses détestables exemples avaient allumée dans leur sein. Pendant la guerre de 1183, les troupes de Henri II entrèrent en Bretagne, firent le siége de la tour de Rennes, et l'emportèrent en y mettant le feu; ensuite, ils la rebâtirent et en laissèrent la garde à une garnison. Geoffroi ne tarda pas à cerner les soldats de son père dans la forteresse. Ceux-ci, vivement pressés et voyant une partie de la ville en proie aux flammes, se rendirent à discrétion. Deux ans après, le duc convoqua son parlement à Rennes : c'est la première fois que nous voyons les états du duché s'assembler dans cette ville où ils devaient se réunir si souvent par la suite. Les barons et les évêques de la Bretagne s'y rendirent pour y exercer leur droit de contrôle et de sanction sur tous les actes législatifs. C'est dans le parlement de 1185 que fut rendue l'*assise du comte Geoffroi*. Le préambule de l'ordonnance contient ces paroles remarquables : « Monseigneur le duc de Bretaigne désirant proveier au profit de la terre, *faisanz le gré aux evesques et aux barons, o le commun assentement*, etc.[1] » Jusqu'alors on avait également partagé les terres seigneuriales entre tous les enfants appelés à hériter de leurs pères. Il fut réglé par l'assise ou l'ordonnance qu'à l'avenir la totalité de l'héritage noble appartiendrait à l'aîné de la famille, qui s'engagerait à pourvoir à l'existence des juveigneurs ou cadets, en leur donnant une provision convenable ou en leur faisant l'abandon de quelque terre.

Le duc mourut l'année suivante à Paris. Comme il prenait part aux joutes d'un tournoi en présence de la cour brillante de Philippe-Auguste, et avec toute l'ardeur de son caractère et de son âge (il avait alors vingt-huit ans), Geoffroi fut renversé dans l'arène, et foulé aux pieds des chevaux. On eut beau lui prodiguer les soins, il expira le 19 août 1186. Il eut pour successeur un fils posthume, que la duchesse Constance mit au jour à la fin du mois d'avril de l'année 1187. Les Bretons, par une allusion à un souvenir qui leur était encore cher, donnèrent à cet enfant le nom d'Arthur. Jamais une nation ne mit plus d'espérance sur la tête d'un jeune prince et ne le vit grandir avec plus d'intérêt. Dans une assemblée générale, convoquée à Rennes en 1196, il fut reconnu duc par ses sujets. En 1201, il fit son entrée dans sa capitale et y fut couronné par l'évêque Pierre de Dinan. Un enfant se trouva alors souverain de la Bretagne, de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine. A aucune époque les Nominoé, les Alain, les

1. « O le commun assentement, » c'est-à-dire, *ouï le commun assentiment*. Cette formule diffère peu, comme on le voit, de celles de nos anciens capitulaires

Hoël n'avaient réuni tant de provinces sous leur autorité. Mais ce fut précisément cette grande fortune, ces magnifiques possessions qui perdirent Arthur. Déjà, en 1196, son oncle, Richard-Cœur-de-Lion, avait envahi la Bretagne, avec une armée formidable, dans le but de s'emparer de sa personne et du gouvernement du duché; et pendant cette invasion, les routiers du roi d'Angleterre, semant partout la ruine et la mort, avaient encore surpassé, en actes de sauvage destruction et en raffinement de barbarie, les anciennes bandes de Henri II (1196). A la mort de Richard, son frère, Jean-sans-Terre, conçut une inimitié d'autant plus profonde contre son neveu, que celui-ci, par l'avis de ses conseillers, fit valoir ses droits à la succession du dernier roi. Jean lui fit un crime de cette rivalité, et ne put se résigner à le voir maître de presque toutes les possessions continentales des Plantagenets. Décidé à ressaisir ces provinces par la force des armes, il fit la guerre à Arthur, jusqu'au jour où il tomba en son pouvoir à Mirebeau, petite ville du Poitou (1202). L'infortuné prince, conduit par son ordre au château de Rouen, n'en sortit que pour recevoir la mort de ses mains parricides : pendant une nuit du mois d'avril de l'année 1203, Jean se fit amener cette faible victime et l'assassina de sang-froid, malgré ses prières et ses cris.

Les barons du duché, dès 1197, avaient mis le prince Arthur sous la tutelle de Philippe-Auguste. Si le roi de France eût déployé autant de sollicitude pour protéger les jours de son pupille qu'il montra d'activité pour tirer parti de sa mort, l'existence du duc n'eût probablement pas été tranchée d'une si tragique façon. Philippe-Auguste, sous le prétexte de punir Jean-sans-Terre de sa félonie, le dépouilla des riches provinces qu'il avait voulu lui-même ravir à son neveu. Cependant, l'ambitieux monarque ne chercha pas à profiter des circonstances pour réunir aussi la Bretagne à ses domaines. Les États du duché réunis à Vannes lui avaient envoyé une députation, à la tête de laquelle figuraient Pierre de Dinan, évêque de Rennes, et Richard, maréchal de Normandie, pour le prier de poursuivre l'assassin d'Arthur avec toute la sévérité des lois. Malgré l'accord de Philippe et des Bretons, Jean-sans-Terre conçut l'espoir de soumettre le duché à son obéissance. Aidé des Poitevins, il entreprit de réduire Nantes et ravagea la Mée et le pays de Rennes. Il ne tarda pas toutefois à se retirer dans le Poitou, à la nouvelle de l'arrivée prochaine du roi de France. La péninsule était entièrement soumise à Philippe-Auguste, et il allait en disposer en maître. La princesse Constance, fille de Conan IV, avait successivement épousé le comte Geoffroi, Ranulfe, comte de Glocester, et Gui, vicomte de Thouars; du vivant de son premier mari, elle partagea avec lui le trône ducal, et, après sa mort, elle régna de son chef sur le duché pendant la minorité d'Arthur. Trois filles étaient nées de son mariage avec le vicomte de Thouars, qui depuis la mort d'Arthur prenait le titre de duc de Bretagne et en exerçait tous les pouvoirs comme régent[1]. L'aînée des filles de Constance, appelée Alix, était l'héritière du duché. C'est à cette princesse, dont il s'était réservé la tutelle, que Philippe songeait à donner un époux. D'abord, il voulut

1. Constance avait eu aussi une fille de son union avec Geoffroi; mais cette malheureuse princesse, nommée Éleonore, conduite par Richard-Cœur-de-Lion en Angleterre, comme un otage politique, y vécut pendant quarante ans dans un état de captivité. La duchesse Constance mourut en 1201, deux ans avant la mort d'Arthur.

l'unir à Henri d'Avaugour, chef de la maison de Penthièvre; ce mariage, en confondant les deux branches de la maison ducale, aurait eu une influence incalculable sur les destinées de la Bretagne; s'il se fût accompli, elle n'eût pas été réduite, vers la fin du XVe siècle, à n'opposer qu'une enfant, la duchesse Anne, aux envahissements de la France; la réunion, ajournée pour longtemps, n'aurait pu s'opérer que par la force des armes et peut-être même qu'au prix d'une guerre générale entre les puissances de l'Europe liguées pour soutenir la liberté des Bretons. Sans doute le génie pénétrant de Philippe-Auguste entrevit ces dangers. Quoiqu'on eût fiancé Alix dès l'âge de sept ans à Henri d'Avaugour, qui n'avait pas lui-même alors plus de quatre ans (1209), Philippe-Auguste, en définitive, donna un autre mari à l'héritière du duché. Il lui fit épouser un prince d'une branche cadette de la maison de France, Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, petit-fils de Louis-le-Gros (1212). Ce fut, pour la maison de Penthièvre, non-seulement un désappointement cruel, mais une profonde offense dont elle garda toujours le souvenir.

Le prince obscur qui fut ainsi élevé tout à coup au trône de Bretagne, était digne d'une si haute fortune par son génie entreprenant, son caractère, son esprit supérieur, ses lumières et son grand courage. Avec un tel homme l'exercice du pouvoir ne pouvait être qu'une lutte contre tous les obstacles; aussi, selon les inspirations de sa politique souvent trop inquiète et trop téméraire, fit-il la guerre à l'Angleterre, à la France, aux Penthièvres et aux barons de la Bretagne (1214-1234). Il passa le niveau sur toutes les têtes, arma les communes du diocèse de Rennes contre ses barons révoltés, défit cette fière noblesse à la bataille de Châteaubriand (1221), dépouilla la branche cadette de la maison ducale d'une partie de ses domaines, et s'attaqua avec une énergie extraordinaire à la fortune, au pouvoir et à la juridiction du clergé. Ce redoutable ennemi de l'Église se croisa plusieurs fois, par une sorte d'expiation, et mourut, en 1250, pendant la traversée d'Afrique en Europe, à son retour de la Palestine; ses contemporains avaient si bien le sentiment de sa supériorité, qu'à l'époque de la croisade de 1238, le pape lui donna le commandement de toutes les forces réunies de la Chrétienté. Pierre Mauclerc est le fondateur de Saint-Aubin-du-Cormier. En faisant bâtir le château et la ville de ce nom à environ six lieues de Rennes, sur la route de Fougères, il voulut élever un rempart du côté du Maine contre l'invasion ennemie (1222). C'était peut-être en se livrant au plaisir de la chasse, dans une forêt du pays, attenante à celle de la capitale, qu'il avait conçu la pensée de fortifier la Bretagne sur cette frontière. Quoi qu'il en soit, il s'appliqua avec ardeur à la construction du donjon de la ville nouvelle, y réunit un grand nombre d'habitants, et, pour y en attirer d'autres, les exempta de toutes tailles, coutumes, péages, et leur accorda le droit de trafiquer dans toute la Bretagne, moyennant une faible redevance. Sa sollicitude alla jusqu'à faire ratifier la charte de fondation par une assemblée des principaux seigneurs de la province. Pendant un siècle rien ne troubla le rapide accroissement et la paisible existence de Saint-Aubin-du-Cormier; mais, en 1341, Charles de Blois défit près de ses murs ses habitants et sa garnison, dévoués au parti de Montfort, et profita du désordre de leur retraite pour entrer avec eux dans la ville et la livrer aux flammes.

On rattache aussi au règne de Pierre de Dreux l'origine des armoiries du duché

de Bretagne ; pour se distinguer de son frère, il brisa, dit-on, ses armes particulières d'un quartier d'hermines. Ces signes héraldiques, si fameux dans l'histoire du duché, paraissent toutefois avoir été en usage chez les Bretons en des temps de beaucoup antérieurs à l'époque où vivait le Mauclerc. Du reste, le patriotisme et l'orgueil des peuples du duché se complurent dans les siècles suivants à les reproduire sur les armoiries de la plupart de ses villes. Elles figurent sur celles de la ville de Rennes, qui se composent « d'un écusson à trois pals et d'un chef de quatre hermines, entouré d'un cordon à une hermine passante et surmonté d'une couronne de comte. »

Lorsque Jean, le fils de Pierre de Dreux et de la duchesse Alix, atteignit l'âge de sa majorité, fixé à sa vingt-unième année, son père renonça en sa faveur au gouvernement du duché. Le jeune prince fit son entrée à Rennes en 1237, et y reçut des mains de l'evêque Jean Gicquel les marques de la dignité ducale. Jean Ier, dit le Roux, travailla comme Pierre de Dreux, à l'agrandissement de ses domaines et à l'abaissement du clergé. Il vécut en paix avec la France, suivit Louis IX en Afrique, et y vit expirer le saint roi. Le duc de Bretagne mourut en 1286, et eut son fils Jean II pour successeur.

Ce prince, tour à tour l'allié ou l'ennemi de la France et de l'Angleterre, prit une part aux guerres de son temps, sans influer beaucoup sur leurs résultats. Il mourut à Lyon, en 1304, écrasé par la chute d'un mur, pendant la cérémonie de l'intronisation du pape Benoît XI. Les règnes d'Arthur II (1304-1312) et de Jean III, dit *le Bon* (1312-1338) furent l'époque la plus tranquille et la plus heureuse de la Bretagne. Jean III se trouva à la bataille de Cassel, et y fut blessé en combattant sous la bannière de la France (1328). Philippe-le-Bel, par ses lettres-patentes du 3 novembre de la même année, reconnut, à la demande du duc, qu'il l'avait accompagné en Flandre par *pure courtoisie et libéralité* et nullement pour s'acquitter d'une obligation féodale ou d'un service militaire. C'était traiter le prince Breton en allié plutôt qu'en vassal. Jean III n'abandonna point la cause de la France, lorsque la funeste guerre de rivalité éclata entre Philippe de Valois et Edouard III, roi d'Angleterre; en 1239, il conduisit en Flandre un corps de huit mille Bretons. Il fournit aussi son contingent à l'armée navale qui fut défaite par les Anglais à la bataille de l'Écluse (1340). L'année suivante, comme il retournait dans ses états après une dernière campagne en Flandre, il fut pris d'une maladie à Caen et y mourut le 30 avril. Sa fierté, tempérée par la douceur, ses aimables qualités, sa bonté, sa droiture naturelle et son courage, lui avaient mérité l'affection et l'estime des peuples. Avec Jean III finissent les bons rapports des gouvernements de la France et de la Bretagne, qui, à l'avenir, auront presque toujours des intérêts opposés, et chercheront à s'entre-nuire par tous les moyens possibles. Il est vrai que la nation bretonne ne s'associera qu'avec une extrême répugnance à la politique et aux passions haineuses de ses ducs. Plus ces princes montreront d'attachement pour les Anglais, plus elle sentira renaître en son âme sa vieille inimitié pour la race saxonne, et plus enfin ses sympathies françaises la rapprocheront de la patrie commune.

Les rois de France, depuis qu'ils s'étaient ressaisis de la suzeraineté directe sur le duché, n'avaient laissé échapper aucune occasion de resserrer les liens de sa dépen-

dance féodale. Ainsi Philippe-Auguste avait profité de la minorité d'Arthur pour rétablir la suprématie du métropolitain de Tours sur la province armoricaine et pour réduire l'évêque de Dol à la condition de suffragant (1199). Philippe-le-Bel, en érigeant la Bretagne en duché-pairie et en confirmant à ses souverains le titre de duc, par lettres-patentes, les fit entrer dans le droit commun de la monarchie (1297). Ce même roi envoya des commissaires en Bretagne pour y saisir les coins et les espèces du duc Jean-le-Bon, qui ne s'était point conformé aux termes de l'ordonnance royale sur les monnaies (1312). On voyait alors sur les pièces bretonnes, d'un côté un quartier d'hermine avec les mots : *Johannes Dux ;* et de l'autre côté une croix avec la légende : *Britanniæ.* L'hôtel des monnaies le plus ancien était celui de Rennes, dont l'existence remontait au temps d'Alain III. On y frappait des popelicans, des marmites, des grands et des petits boucliers, des gros et des petits tournois, des deniers et des oboles. Les deux autres fabriques de monnaie étaient établies à Nantes et à Redon. Il y avait entre la valeur de la livre bretonne et celle de la livre de Tours une différence en plus d'un cinquième à l'avantage de la première.

Nous touchons à l'époque où les prétentions opposées de Charles de Blois et de Jean de Montfort à la couronne ducale vont ensanglanter la Bretagne. L'héritage de Jean-le-Bon ne sera pas disputé avec moins d'acharnement que la succession de Conan-le-Gros. Mais suspendons un moment notre récit pour nous reporter en arrière : voyons quelle était au XIV[e] siècle la situation politique, religieuse, civile et militaire de la ville de Rennes. Le cours des événements et la force des choses lui avaient confirmé le rang de capitale, auquel Nantes paraissait avoir renoncé en devenant de plus en plus étrangère aux sentiments purement bretons. Chaque duc, à son avénement, venait chercher à Rennes la consécration de son pouvoir ; son élévation, par droit de naissance ou de conquête, ne pouvait se passer de cette prise de possession. Le nouveau souverain faisait son entrée solennelle par la porte Mordelaise ; mais il n'en pouvait franchir le pont-levis qu'après avoir juré de maintenir la foi catholique et les libertés de l'église, des barons et du peuple de la Bretagne. Il passait la nuit de ce jour en prières au pied du grand autel de l'église de Saint-Pierre. Après les matines, on le conduisait à son « logis, » où il se reposait de ses fatigues jusqu'à l'heure où le clergé de la cathédrale venait le chercher en procession pour la cérémonie du sacre. Le duc, entouré d'un nuage d'encens, était précédé par l'évêque de Rennes, tandis que deux autres évêques portant la crosse et la mitre le conduisaient à travers les rues, l'un par sa main droite, l'autre par sa main gauche. Venaient ensuite les barons, les nobles et le peuple. Des oraisons et des psaumes chantés par le clergé accompagnaient la marche de cet imposant cortége et en marquaient les pauses. Enfin le prince entrait dans l'église de Saint-Pierre et s'avançait vers le chœur magnifiquement décoré des plus riches tentures et des tapis les plus rares. Là on se préparait, par des prières et des chants, aux solennités du couronnement. L'évêque présentait l'épée au duc, après l'avoir bénie, lui en attachait le fourreau à sa ceinture, et lui posait « révéremment » le cercle ducal sur le chief. « On vous baille, » lui disait-il, « ce cercle au nom de Dieu et de monseigneur Saint-Pierre, qui désigne que vous recevez votre puissance de Dieu le tout-puissant, qui, comme ce cercle, n'a fin ni commencement, duquel

aurez louyez et couronne perpétuelle en paradis, faisant votre debvoir par bon gouvernement de vostre seigneurie. » Puis le prélat, toujours tourné vers le prince, prononçait à haute voix le serment dont une succession de pauses faisait ressortir les diverses obligations : « Vous jurez à Dieu, à monseigneur saint Pierre, aux saints évangiles et reliques, qui cy sont présentement, que les libertés, franchises, immunités et anciennes coutumes de l'église de Rennes, de nous et de vos homes, tendrés, sans les enfraindre de tort, force, violences, inquiétations, oppressions, et de toutes novalités quelconques nous et nos homes garderez. » Le duc, la main étendue sur l'autel, répondait : *Amen*, à chaque interpellation de l'évêque. Après le serment, le clergé faisait autour de l'église une procession dont le prince fermait la marche, en déployant aux yeux de tous son épée nue. Il déposait ensuite ce glaive entre les mains d'un de ses officiers, et recevait les hommages de ses barons.

C'était aussi par la porte Mordelaise que l'évêque de Rennes faisait son entrée dans sa cité épiscopale ; mais, avant de lui livrer passage, la commune exigeait des garanties. Il devait prêter le serment de maintenir ses priviléges, et s'engager en outre à conférer les bénéfices de son diocèse aux enfants de la ville, de préférence à leurs concurrents étrangers. Les droits de l'évêque de Rennes ne nous sont pas bien connus. Il était seigneur d'une partie de la cité, et par son sénéchal il y exerçait une juridiction temporelle. Au commencement du XII[e] siècle, on le vit même s'arroger un pouvoir réservé au souverain, en autorisant deux plaignants à vider leur querelle dans un duel judiciaire. Comme premier évêque de Bretagne, il disputait à l'archevêque de Dol la présidence de l'ordre du clergé aux États de la province. Ce n'était pas la seule cause de dissidence qui existât entre ces deux prélats ; l'évêque de Rennes n'avait jamais entièrement méconnu l'autorité de l'église française. Dans le XI[e] et le XII[e] siècle on l'avait vu souscrire aux conciles de Tours, d'Orléans, de Troyes, de Reims et de Loudun. Trois de ces parlements religieux furent tenus dans son diocèse, à Rennes même ; l'un d'eux, par le légat du saint-siége, en 1079, les autres, par l'archevêque de Tours, en 1176 et 1210. A part leur assistance à ces conciles, l'histoire des chefs spirituels du diocèse de Rennes offre peu de souvenirs intéressants. En 1226, l'évêque Josselin donna le signal de la lutte qui s'engagea entre le duc et le haut clergé de la Bretagne au sujet des droits de *tierçage* et de *past nuptial*[1]. Il lança les foudres de l'excommunication contre Pierre de Dreux et mit l'interdit sur toutes les terres du domaine ducal enclavées dans les limites de l'évêché. Le Mauclerc, par représaillles, convoqua à Redon une assemblée de la noblesse, qui se prononça avec énergie pour l'entière suppression des droits de *past nuptial* et de *tierçage*.

La ville de Rennes, si souvent dévastée par le fer et par la flamme, fut en grande partie réduite en cendres sous le règne de Conan III (1127) ; mais elle se releva rapidement et continua de prendre dans la campagne le développement que lui refusait l'enceinte trop étroite de ses murs. Au dehors, outre l'abbaye de Saint-Mélaine, dont le comte Geoffroy-le-Bâtard avait entrepris la reconstruction

1. Sous le nom de *past nuptial*, l'eglise réclamait des maries une redevance égale aux frais d'un repas de noces, et sous celui de *tierçage*, le droit de prélever le tiers de « tous les biens-meubles du père de famille decede. »

(1054), et l'abbaye de Saint-Georges fondée par Alain III pour servir de retraite à sa sœur la princesse Adèle (1032), s'étendaient les paroisses de Saint-Étienne, de Saint-George, de Toussaints, de Saint-Germain, de Saint-Aubin, de Saint-Hellier, et de Saint-Laurent. Dans l'enceinte étaient enfermées les paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Sauveur. L'église de Saint-Pierre, qui devait être reconstruite jusqu'à quatre fois, datait du IVe siècle : en 1180, on l'avait démolie, et la cité était restée pendant deux siècles sans temple métropolitain. L'évêque Pierre de Guéméné consacra enfin la nouvelle basilique en 1359. Le premier acte communal des bourgeois de Rennes, dont la connaissance nous soit parvenue, se rattache à l'histoire de Saint-Pierre : en 1007, ils accordèrent aux chanoines de la cathédrale, en présence du duc Geoffroi Ier et de ses barons, le droit de *bouteillage* sur la vente des vins, des bierres, de l'hydromel et du cidre, consommés dans la ville et dans la banlieue. Ainsi donc, dès les premières années du XIe siècle, les bourgeois pouvaient se réunir en corps délibérant, établir et lever des impôts. C'était, comme on le voit, un commencement d'organisation et d'action municipale.

Quoique le duc Jean-le-Bon eût été marié trois fois, il n'avait point laissé de postérité. Après sa mort, deux concurrents se disputèrent la succession à la couronne ducale : Jeanne-la-Boiteuse, fille de Gui, comte de Penthièvre, second frère du duc Jean et de Jeanne d'Avaugour, comtesse de Goëllo, et Jean, comte de Montfort, son oncle, et le troisième frère de Jean-le-Bon. Les droits de Jeanne, dans laquelle se trouvaient confondues les deux branches de la maison de Bretagne, étaient représentés par son mari, Charles, comte de Blois ; les femmes, soutenait-il, étaient aptes à transmettre et à porter la couronne comme le prouvaient les exemples des princesses Havoise, Berthe, Constance et Alix, qui avaient, ou régné de leur chef, ou élevé leurs maris au trône ducal. A cette prétention, le comte de Montfort répondait qu'un petit nombre d'exceptions ne prouvaient rien contre les principes reconnus de l'hérédité monarchique en Bretagne, et que la souveraineté s'y était toujours transmise de mâle en mâle, suivant le droit d'aînesse. Tout accord étant impossible, l'épée pouvait seule trancher la question. La qualité de neveu de Philippe VI, et l'arrêt de Conflans, garantissaient au comte de Blois l'appui des armes françaises ; l'alliance de l'Angleterre, toujours disposée à prendre parti contre la France, revenait naturellement à Jean de Montfort. Celui-là avait pour lui le clergé et une grande partie de la noblesse de la province ; celui-ci le peuple des campagnes et les habitants des villes. La guerre civile la plus sanglante et la plus calamiteuse qui ait pesé sur la Bretagne éclata bientôt entre les deux partis, et se prolongea pendant vingt-trois ans (1341-1365). Lorsque le traité de Guérande y mit fin et assura la couronne à Jean IV, le fils du comte de Montfort, le duché était épuisé par la perte de son sang le plus précieux, appauvri par la grandeur de ses sacrifices, couvert de ruines et plongé dans le deuil. Quatre grands faits militaires de la guerre de succession méritent surtout d'être rappelés, la bataille d'Auray, où Charles de Blois fut tué, le combat des Trente, et les siéges de Rennes et d'Hennebon.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette grande et terrible lutte, c'est qu'on voit l'action de la bourgeoisie rennaise s'y dessiner avec beaucoup de netteté. Dès

l'origine de la querelle, ses sympathies pour la France l'avaient portée à embrasser le parti du comte de Blois. En 1341, Jean de Montfort la força à se rendre, mais elle saisit la première occasion pour secouer son autorité. Charles de Blois, l'année suivante, se présente devant la ville avec une armée française et lui livre plusieurs assauts, que son gouverneur Cadoudal, partisan dévoué de Montfort, repousse avec succès. Les bourgeois, pour mettre fin à sa résistance, jettent le capitaine en prison, et arborent la bannière du comte de Blois. Dans la même année, les Anglais échouent deux fois dans leurs tentatives pour soumettre Rennes à Jean de Montfort; cependant le roi Édouard III dirige en personne la seconde de ces entreprises. Vient ensuite le fameux siége de 1356, qui se termine encore par la retraite de l'armée anglaise.

Cette fois les forces des assiégeants étaient si considérables, qu'il semblait impossible de sauver la capitale. L'habileté, la résolution et le courage de son gouverneur, le sire de Penhoët, surnommé le Tort-Boiteux, suppléa au nombre; il fut vaillamment secondé par les Rennais et par le vicomte de Rohan, le sire de Laval et Charles de Dinan. Le duc de Lancaster, général de l'armée anglaise, et le comte de Montfort comptaient sous leurs ordres des capitaines non moins renommés. Ils firent bloquer étroitement la place et lui donnèrent une suite d'assauts; ces attaques ayant été sans résultat, ils ouvrirent une mine et la conduisirent souterrainement jusqu'au cœur de la place; mais Penhouët leur opposa une contre-mine et écrasa les assiégeants sous les débris de leurs ouvrages. Le général anglais tenta d'attirer les Rennais hors des murs en faisant conduire un troupeau de deux mille porcs dans le pré Raoul, près des fossés inondés par la Vilaine. Ce moyen ne lui réussit pas mieux et tourna aussi contre lui. Le Tort-Boiteux, par un stratagème qui a rendu son nom populaire parmi les Bretons, s'empara adroitement de cette proie étalée aux yeux d'une population affamée et la fit entrer dans la cité par la poterne Saint-Yves. Le siége se prolongeant, malgré l'hiver, un bourgeois offre à ses concitoyens de se rendre, au péril de sa vie, auprès de Charles de Blois pour lui demander des secours. On accueille sa proposition avec reconnaissance, et le généreux bourgeois parvient à gagner la campagne, où il rencontre Du Guesclin. Ce héros, né en 1320 au château de la Motte-Broons, à dix lieues de Rennes, avait passé une partie de son enfance dans cette ville, chez un de ses oncles, dont les conseils et les soins n'avaient pas peu contribué à former son esprit, à le diriger vers les grandes choses et à développer en lui toutes les qualités généreuses du soldat. De bonne heure dans les joutes contre les jeunes gens de son âge, et plus tard dans les tournois des chevaliers, il avait remporté le prix de l'adresse et obtenu les applaudissements du peuple rennais. Les souvenirs de ses premières années, ses affections de famille et ses sentiments personnels lui faisaient donc un devoir de secourir la place assiégée. Il leva un corps de partisans, auquel la forêt de Rennes servit de retraite et de forteresse; de là, il suivit tous les mouvements des Anglais, et les harcela avec une incroyable audace. Les assiégeants en éprouvaient un si grand dommage, que le duc de Lancaster regardait ce pauvre chevalier, ce soldat de fortune comme son plus redoutable ennemi. L'intrépide aventurier apprend par le bourgeois que nous venons de voir sortir des murs, qu'une partie des troupes

anglaises s'est éloignée sur un faux avis pour aller à la rencontre d'un renfort supposé ; il fond aussitôt sur le camp des ennemis, renverse et incendie leurs tentes, s'empare de leurs provisions, et, chargé de ce précieux butin, s'ouvre un passage et entre dans Rennes. « Les bourgeois le reçurent comme leur sauveur, » raconte dom Morice, et le conduisirent en triomphe à la maison de son oncle. » Nous n'en finirions pas si nous voulions relater les nombreux faits d'armes par lesquels il signala sa présence au milieu des assiégés. Tout en prenant sa part de la défense commune, Bertrand trouva encore le temps de relever le défi d'un chevalier anglais, Guillaume de Blancbourg, et de le vaincre en combat singulier. Cependant les assiégeants ne souffraient pas moins que les assiégés d'une lutte si obstinée. Le duc de Lancaster comprit enfin qu'il était impossible de réduire une ville défendue par de tels hommes. Moyennant la vaine parade d'un simulacre de capitulation, que les Rennais concédèrent volontiers à son amour-propre, il consentit à se retirer avec son armée. Le siége, commencé le 3 octobre 1356, fut levé le 3 juillet 1357.

Lorsque l'aveugle attachement de Jean IV pour les Anglais souleva contre lui la Bretagne et le força à se réfugier en Angleterre, les habitants de Rennes ouvrirent leurs portes à l'armée de Charles V, et le reconnurent pour leur seigneur (1375). Mais du moment où le roi de France voulut s'emparer du duché à l'exclusion des deux prétendants, ils se firent un devoir de résister à ce monarque. Rennes devint le siége d'une ligue nationale dont le résultat fut l'expulsion des Français et le rappel du duc Jean. Le traité de confédération des nobles de la Bretagne avec les bourgeois de la ville nous a été conservé ; on y voit figurer les noms de dix-sept notables citoyens à côté des noms les plus illustres du duché. Les confédérés donnèrent la garde de la cité et du château à messire Amauri de Fontenai et lui associèrent vingt-deux gentilshommes de l'union (1379). Le retour de Jean IV fut accueilli avec des transports de joie par le clergé et le peuple de la ville, qui allèrent en procession à sa rencontre.

Depuis la mort de ce prince, attribuée au poison (1399), jusqu'à l'avénement de la duchesse Anne, les ducs Jean V, François Ier, Pierre II, Arthur III et François II gouvernèrent la Bretagne. Jean V rechercha l'alliance du duc de Bedford, et sanctionna le funeste traité de Brétigny (1425); Charles VII se vengea en excitant l'ambition des Penthièvre et en trempant dans leurs machinations contre le duc de Bretagne. Le guet-apens de Chantoceaux ralluma la guerre civile et amena le bannissement de ses auteurs et la confiscation de tous leurs biens. François Ier, son frère Pierre II et son oncle Arthur III, si fameux sous le nom de connétable de Richemont, vécurent en paix avec la France (1442-1458). Mais François II, pendant son long règne, prit une part active à toutes les entreprises de ses plus cruels ennemis (1458-1488). Il fut un des principaux instigateurs de la ligue du bien public, et favorisa la révolte des ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon et d'Angoulême, contre le gouvernement royal. En 1488, les Français, sous les ordres de La Trémouille, défirent l'armée bretonne à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, où le duc d'Orléans fut fait prisonnier. Dans ces circonstances si critiques et lorsque tout paraissait perdu, le patriotisme des Rennais releva encore le courage des Bretons. Ayant été sommés d'ouvrir leurs portes aux Français, dès

le lendemain de cette journée, ils répondirent par un refus et par un défi pleins d'une énergique grandeur. La Trémouille ne voulut pas compromettre le succès de la campagne en assiégeant une place si bien gardée, et il se dédommagea de cet échec par la prise de Dinan et de Saint-Malo.

Les conseillers de la jeune duchesse Anne, qui à la mort de son père hérita de la couronne ducale (1488), invoquèrent l'appui des souverains de l'Europe. L'Angleterre envoya en Bretagne six mille soldats, et l'Espagne deux mille hommes d'armes (1489). La duchesse s'était enfermée dans Rennes, dont on avait augmenté la garnison et réparé les fortifications. Tous ces préparatifs de défense n'empêchèrent point La Trémouille de se présenter devant la capitale avec son armée (1491). Anne, trop faible pour résister, se résigna à son sort. Le jeune roi Charles VIII fut admis sans suite dans la cité, y vit la duchesse, et y arrêta les doubles bases de son mariage avec elle et de la réunion du duché à la France. Quinze jours après, le 6 décembre 1491, ce mariage fut célébré à Langeais, en présence des députés de la ville de Rennes. Après la mort de Charles VIII, Anne devint la femme de Louis XII (1499). Cette princesse mourut en 1514, à l'âge de trente-sept ans. De son second mari, elle eut seulement deux filles, dont l'aînée, Claude, épousa le jeune comte d'Angoulême. François Ier et le dauphin François, son fils, qui tous les deux prirent possession de Rennes par forme d'entrée solennelle, l'un le 9 octobre 1516, l'autre le 12 août 1532, ajoutèrent à leurs titres naturels celui de ducs de Bretagne. Le dauphin Henri porta aussi cette couronne honorifique, dont les dernières splendeurs s'éteignirent sur son front (1547). François Ier, par une politique profonde, avait voulu assurer la réunion perpétuelle du duché à la France, et l'avait fait demander par les Bretons eux-mêmes. Ce fut une négociation toute diplomatique et dans laquelle la corruption eut sa large part d'influence. Les états, assemblés à Vannes en 1532, prononcèrent la réunion. François Ier, comme Charles VIII et Louis XII, s'engagea à maintenir les droits, les libertés, les franchises, les usages et les coutumes de la province, et à ne faire aucune loi nouvelle, à ne lever aucun impôt sans l'avis et le consentement des États. A l'exemple de ses deux prédécesseurs, le roi confirma aussi « les libertés, priviléges et exemptions » des habitants de Rennes.

Depuis le commencement du XVe siècle Rennes était bien changée. Une colonie de Normands, qui s'étaient expatriés pour se soustraire au joug des Anglais, après la bataille d'Azincourt, était venue alors s'établir dans ses faubourgs (1410-1415). Ces étrangers, habiles à fabriquer les draps, avaient enseigné cette riche industrie à leurs nouveaux concitoyens. Pour recevoir la population croissante et les réfugiés normands, les ducs Jean V et François Ier ajoutèrent, l'un une première, l'autre une seconde enceinte fortifiée à la vieille cité. Ce furent comme deux villes nouvelles, qui s'élevèrent au sud et au nord de l'ancienne, et sur l'une et l'autre rive de la Vilaine. Les paroisses de Saint-Pierre-et-Saint-George, de Saint-Germain et de Toussaint, se trouvèrent enclavées dans les murs de la capitale. Les portes de Saint-Germain, de Beaudrairie, de la Juiverie et de Jaquet, près de laquelle était l'ancienne horloge, furent supprimées, tandis qu'on en ouvrit six autres sous les noms de portes Blanche, de Toussaint, du Champ-Dolent, de Saint-Michel, du Pont-aux-Foulons et de Saint-George. L'honneur de

ces grands travaux revient au comte de Richemont : le premier, étonné de voir que les faubourgs étaient trois fois plus étendus que la ville, il proposa de lui donner plus d'espace. Le duc son neveu ayant approuvé ce projet d'agrandissement, Richemont traça le plan de la nouvelle enceinte ; des fossés garnis de bonnes palissades l'indiquèrent d'abord ; plus tard, des murs et des tours en défendirent l'approche (1419-1516).

La commune de Rennes était greffée sur l'association paroissiale, comme la plupart des communes bretonnes ; mais elle différait de celles-ci sous ce rapport, que pendant longtemps les trois États n'y furent point représentés ; par exemple, les nobles n'y entrèrent pas avant le XVIIe siècle. Longtemps elle resta sans mode d'organisation, sans droits fixes. Presque tous les pouvoirs du gouvernement de la cité étaient exercés par le capitaine ou gouverneur de la ville et par ses lieutenants les deux connétables, qui réunissaient les bourgeois pour prendre leur avis sur les affaires municipales. Les travaux de fortification ayant rendu l'intervention des citoyens plus nécessaire, ils nommèrent des miseurs pour lever les « devoirs de clouaison, » concédés par les ducs Jean IV et Jean V (1338-1410), et surveiller l'emploi de ces taxes communales. Il y avait aussi des échevins dont l'office, comme celui de capitaine et de connétable, était antérieur au XIVe siècle. La création du procureur-syndic des bourgeois, choisi dans le corps des échevins, ne remontait pas au-delà de 1431. L'existence de la milice bourgeoise était fort ancienne ; chaque quartier en formait une division et avait son capitaine. Presque tous ces officiers civils et militaires étaient élus par la bourgeoisie dont le privilége le plus précieux était l'exemption des droits de franc-fief. Telle était la situation des choses lorsque Henri II érigea l'assemblée communale en corps de ville (1548). Henri IV la constitua définitivement en la composant de six échevins, d'un procureur, d'un greffier, et en déterminant les diverses attributions et le mode d'élection de ces magistrats (1592). Les Rennais avaient demandé qu'il leur fût accordé un maire, comme aux autres villes, le roi refusa et maintint le gouverneur ou ses lieutenants dans le droit de présider les assemblées communales.

L'introduction de la fabrique des draps à Rennes n'avait ni exercé une bien grande influence sur la situation industrielle de cette ville, ni beaucoup enrichi ses habitants. En 1477, le duc François Ier fit venir d'Arras des ouvriers en tapisserie, leur accorda d'importants priviléges et les établit dans la capitale de son duché. Il y avait aussi dans la ville des veloutiers, des fileurs, des teinturiers, comme nous l'apprennent plusieurs lettres-patentes des rois de France (1491-1659). Quant aux marchands, ils étaient divisés en deux corps : en marchands jurés, ayant le droit de maîtrise, et en marchands sans jurande. Une grande entreprise avait marqué le premier siècle de la réunion. On travaillait à la canalisation de la « rivière de Villaigne. » François Ier autorisa cette entreprise par ses lettres-patentes du mois d'août 1539, et Léonard de Vinci, qui, assure-t-on, l'avait accompagné en Bretagne, donna les plans des quinzes premières écluses. L'exécution du canal rencontra de grands obstacles ; jusqu'alors on n'avait rien tenté de pareil en France. Cependant les travaux marchèrent rapidement, et la rivière fut rendue navigable à travers la ville et sur toute la partie de son cours située entre Rennes et Redon (1577-1700). Le canal d'Ille-et-Rance, exécuté beaucoup plus tard, se rattacha à

celui de la Vilaine et réunit les deux mers (1804-1837). Toutefois, la première ligne de canalisation ne répondit point aux espérances de prospérité qu'elle avait fait concevoir; avant la révolution de 1789, un célèbre ingénieur breton, M. de Piré, parlait encore de « l'état de misère où le défaut total de commerce tenait la ville de Rennes. »

Ici commence la dernière phase de l'histoire politique et morale de la cité rennaise : elle n'est plus la capitale d'un état indépendant, mais elle est encore le siége du gouvernement de la Bretagne. Les lieutenants-généraux du roi, ou gouverneurs de la province, sont obligés d'y séjourner, ou y sont continuellement ramenés par les affaires du pays. Là réside toujours le parlement, là se réunissent très-souvent les États. Ce corps illustre, créé par François II en 1485, fut reconstitué après la réunion, et de Vannes, où il avait d'abord siégé, on le transféra à Rennes et à Nantes, qui se partagèrent les sessions de ses deux chambres (1553). Charles IX le fixa définitivement dans la première de ces villes (1560). Aux termes de l'édit d'érection, le parlement de Bretagne se composa de trente-deux conseillers, dont seize étrangers à la province et seize Bretons. « Aucuns pensent, » dit de La Roche Flavin, « que ce fut pour faire contenir les habitants du dit pays en l'obéissance du roy; parce que naguières il avoit esté acquis et incorporé à la couronne. » Cet aveu, fait au commencement du XVIIe siècle par un grave écrivain, exprime parfaitement les préoccupations du gouvernement royal (1617). Connaissant l'esprit d'indépendance des Bretons, et sachant combien le souvenir de leur antique nationalité était encore puissant, la royauté ne fut jamais sans inquiétude sur la soumission du duché. Par la suite, elle le regardera et le traitera comme un des pays dont la conquête politique n'est pas encore assurée : les tentatives des ducs de Mercœur et de Vendôme confirmeront la royauté dans ces craintes et dans ces dispositions. L'administration de ses lieutenants-généraux, surtout celle des ducs de Chaulnes et d'Aiguillon, sera une guerre incessante contre les priviléges, les libertés et les institutions de la Bretagne; après s'être attaquée à la commune et aux États, cette pensée hostile poursuivra à outrance le parlement lui-même dès que, par un revirement naturel et par un sentiment de patriotisme, il s'élèvera aussi contre les entreprises d'un pouvoir arbitraire et contre la violation du pacte d'union. Le parlement, les États, la commune, formeront alors une alliance d'une force irrésistible, et, malgré ses persévérants efforts, la monarchie ne pourra en triompher. Bref, il faudra pour la dissoudre que la révolution du XVIIIe siècle s'accomplisse et apporte aux Bretons le règne du droit commun.

Dans le temps même où se consommait la réunion de la Bretagne à la France, les idées d'émancipation religieuse commençaient à agiter les esprits. Le protestantisme, cette révolte contre les formes et les croyances du passé, devait rencontrer de profondes répulsions dans la province. Il y fut introduit par d'Andelot, le frère de l'amiral de Coligny, et protégé par la douairière de Rohan, la sœur du roi de Navarre (1558). Jamais on n'y compta plus de vingt-sept petites églises réformées; encore, si l'on en excepte celle de Blain, leurs assemblées étaient-elles secrètes, et leurs ministres toujours errants (1565). Les catholiques, rassurés par la faiblesse numérique des protestants, n'abusèrent pas de leur force supérieure pour les écraser. La persécution ne fit pas couler le sang en Bretagne, et la Saint-

Barthélemi n'y trouva point de bourreaux. De Vitré le luthéranisme avait gagné Rennes (1558). Les huguenots, au nombre de cinquante à soixante, y virent bientôt la bourgeoisie et le peuple se soulever contre eux; celle-ci supplia le roi de défendre l'exercice de la religion prétendue réformée dans la ville et dans ses faubourgs (1563); celui-ci se porta contre les nouveaux sectaires à quelques excès, et finit par brûler la maison où ils se réunissaient (1654). Dans le même siècle, le temple protestant fut encore incendié deux fois (1661 et 1675). Il était situé à trois ou quatre lieues de la cité.

Les nombreuses péripéties du grand drame de la Ligue se passèrent à Rennes et à Nantes, qui se disputèrent la suprématie politique de la province. Pour bien en saisir le caractère, il faut le rattacher à l'histoire des Penthièvre. Depuis le guet-apens de Chantoceaux, ces princes s'étaient dévoués au service des rois de France. Jean de Brosse et Nicole de Bretagne, sa femme, avaient cédé à Louis XI tous leurs droits sur la Bretagne; leurs descendants avaient confirmé cet abandon. La faveur royale se montra prodigue de ses bienfaits envers eux, et d'abord elle n'eut pas lieu de s'en repentir. Jean de Brosse, comte de Penthièvre et duc d'Étampes, fut nommé gouverneur du duché et l'administra avec un remarquable esprit de modération (1542). Son neveu, Sébastien de Luxembourg, en eut ensuite le gouvernement jusqu'en 1569; puis, après une espèce d'intérim rempli par Louis de Bourbon, duc de Montpensier, cette haute dignité fut donnée à Philippe-Emmanuel, prince de Lorraine, duc de Mercœur, et époux de Marie de Luxembourg, l'unique héritière des maisons de Penthièvre et de Blois (1582). C'était par ces temps de troubles une haute imprudence, comme on ne tarda pas à le reconnaître. Le duc de Mercœur, du vivant même de Henri III, se mit à la tête de la ligue en Bretagne et se révolta ouvertement contre l'autorité royale. Du chef de sa femme, il possédait déjà les trois villes fortifiées de Guingamp, Lamballe, Montcontour; le faible monarque lui donna Dinan et Concarneau à titre de places de sûreté, lorsqu'il se fit l'interprète des exigences de l'union catholique. A la mort de Henri III, il ne dissimula plus ses intentions et s'arrogea tous les pouvoirs de la souveraineté. Pendant la courte existence de son fils, il le fit appeler *prince de Bretagne*. Avec plus de témérité il eût probablement réussi; mais il n'eut point le courage de sa position, et quand il pouvait en franchir tous les degrés, il s'arrêta sur les premières marches du trône : c'était un ambitieux sans portée et sans grandeur. Il repoussait surtout Henri IV parce qu'il ne descendait pas, disait-il, de la duchesse Anne.

Son premier acte de rébellion fut de saisir et de mettre à rançon Faucon de Ris, premier président du parlement de Bretagne et partisan dévoué du roi (1589). Maître de Nantes et d'une grande partie du duché, il se fit encore livrer Rennes et Redon par les ligueurs; l'évêque de cette ville, Aymar Hennequin, et le célèbre jurisconsulte Bertrand d'Argentré, lui en ouvrirent les portes. Montbarrot, le gouverneur de la cité, assiégé dans la tour de la porte Mordelaise, fut obligé de se rendre. Il prit peu de temps après sa revanche, aidé du brave sénéchal Gui-Lemeneust, qui sortit un matin de sa maison une hallebarde à la main et donna aux royalistes le signal de l'insurrection en criant : *Vive le roi!* Rennes fut irrévocablement perdue pour Mercœur et devint l'écueil où tous ses projets se brisèrent. En 1593,

il échoua dans une tentative pour la reprendre. Le parlement défendit la ville et soutint la cause royale avec un zèle admirable; il gouverna souverainement le duché par voie de règlement et d'ordonnance ; il maîtrisa la commune, établit des impôts, fortifia la capitale, leva des troupes, leur donna des officiers et fit la guerre. Les États royalistes, réunis à Rennes en 1590, obtinrent des secours de la reine Élisabeth[1]. Cette princesse fit passer un corps de deux mille quatre cents Anglais dans la péninsule, tandis que le roi d'Espagne y entretenait cinq mille soldats. Philippe II était à la vérité un dangereux allié pour Mercœur, car il prétendait avoir aussi des droits à la couronne ducale par sa femme Isabelle, arrière-petite-fille de la duchesse Anne. Très-probablement il songeait à s'emparer de la province pour son propre compte; on ne peut attribuer à un autre motif la formidable flotte de cent vingt voiles qu'il envoya sur les côtes de Bretagne, en 1594, et qui y fut surprise, brisée et engloutie par une tempête.

Le prince de Lorraine avait opposé au parlement et aux états de Rennes le parlement et les États de Nantes ; mais tous ses efforts ne purent prévenir la ruine de son parti. Après l'abjuration de Henri IV, les principaux ligueurs se hâtèrent de traiter avec le gouvernement royal et de stipuler pour leurs intérêts. Le duc de Mercœur, réduit lui-même à solliciter la paix, obtint les conditions les plus avantageuses; sa fille fut unie au duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV, et le petit prince fut nommé, à l'âge de quatre ans, gouverneur du duché de Bretagne (1598). Le Béarnais se rendit de Nantes à Rennes, où il fit son entrée le 9 mai, et où il resta sept jours. Il était temps que la paix mît fin aux souffrances de la Bretagne. La troupe, mal payée, se dédommageait par des extorsions, des excès et des cruautés inouïes; les campagnes dévastées étaient sans culture, et à la suite des massacres et de la famine se montrait partout la peste.

Rennes n'avait pas moins souffert de ces affreux désordres que les autres villes de la Bretagne. Elle faisait peine à voir. Les pilleries des soldats de Montbarrot et de Mercœur avaient réduit les habitants des campagnes au plus cruel dénuement; les rues étaient envahies par une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants sans pain et sans asile. On eût dit l'émigration d'un peuple de bohémiens. Partout des malheureux se traînaient épuisés et mouraient de faim en implorant des secours. L'excès de la misère publique conduisit à l'établissement d'un hôpital général où l'on enferma les mendiants (1679). Il existait déjà à Rennes un refuge pour les pauvres malades, l'hôpital Saint-Yves, fondé en 1358. Une maladie contagieuse, qui eut souvent les caractères de la peste, était venue compliquer encore les souffrances du peuple de la capitale. Elle avait commencé vers 1563, et elle continua de sévir par intervalles, et avec plus ou moins d'intensité, jusqu'en 1640. Le parlement se retira tour à tour à Nantes, à Vitré, à Dinan. La révolte du duc de Vendôme fit une triste diversion à ces fléaux naturels. Ce faible et pâle héritier des maisons de Blois et de Penthièvre conçut le projet absurde de constituer son gouvernement de Bretagne en principauté indépendante. La cour souveraine du

1. On compta à peine les représentants de sept villes dans cette réunion, y compris ceux de Rennes, dont le nombre n'était pas alors bien déterminé. Après avoir été portée à dix membres, la députation de cette ville fut réduite à deux. Rennes et Nantes se disputèrent pendant longtemps l'honneur de présider l'ordre du tiers aux États.

duché se déclara contre lui et ses adhérents, et prit des mesures énergiques pour la garde de la capitale (1614-1630). Louis XIII se rendit à Nantes à l'occasion de ces troubles, et de là il se dirigea vers Rennes; mais il s'arrêta au château de Fontenai, à deux lieues de la ville, pour lui épargner les frais d'une entrée solennelle. Au bout de trois jours, il repartit sans l'avoir visitée (1614).

Nous n'entreprendrons point de faire l'histoire des rapports du parlement de Bretagne avec la royauté. Ce fut pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècles une guerre sans trêve entre les deux pouvoirs sur presque toutes les questions d'intérêt général. Ni les ordres absolus du roi, ni les menaces, ni les lettres de jussion réitérées, ni l'exil, ne purent briser cette fière opposition de la magistrature bretonne. Jalouse de maintenir le contrôle des États, elle en demandait la convocation en cas de retard, elle protégeait la liberté de ses délibérations, elle appuyait ses remontrances, et repoussait les édits bursaux. Si le gouvernement passait outre, elle défendait aux agents du fisc de faire aucune levée de deniers dans la province, sous peine de concussion, et provoquait le peuple au refus de l'impôt.

Les débats du parlement avec le gouverneur, M. de la Meilleraye, n'eurent point de graves conséquences (1652). Il n'en fut pas de même de son opposition aux actes administratifs du duc de Chaulnes, homme d'un caractère violent, orgueilleux, et dans lequel se personnifiait le despotisme de Louis XIV. La résistance des États et de la magistrature à l'établissement de l'impôt du tabac et du papier timbré avait répandu beaucoup d'agitation dans les esprits : le 18 avril 1675, le peuple de Rennes enfonça les portes du bureau établi dans le palais du Parlement pour la perception de ces taxes et y mit tout au pillage. Cette révolte fut regardée comme un crime irrémissible. Le duc de Chaulnes fit venir six mille hommes à Rennes, qui bientôt augmentés de deux mille autres furent cantonnés chez les habitants et y vécurent à discrétion. On arrêta soixante bourgeois et un grand nombre d'hommes du peuple, et les exécutions continuèrent presque sans interruption, du 20 octobre au 24 novembre. Une contribution de cent mille écus fut imposée sur les habitants et il leur fallut trouver cette somme dans le délai de vingt-quatre heures. Le Parlement, condamné à transporter ailleurs ses séances, aurait pu obtenir la révocation de son exil, en consentant à laisser bâtir une citadelle à Rennes, pour contenir les habitants. Il refusa et fut relégué à Vannes, où il resta jusqu'en 1689. Les Rennais s'imposèrent de ruineux sacrifices pour obtenir son rappel. Cependant la vengeance du pouvoir ne s'arrêta point là et continua de peser sur la communauté ; il modifia ou détruisit peu à peu ses anciens priviléges et ses formes constitutives. Si, de 1695 à 1729, il lui donna un maire, cette concession fut presque aussitôt retirée. Il supprima son arsenal dont elle était si fière et qui existait depuis le moyen âge. L'exemption des droits de franc fief fut abolie. Bref, quand vint la révolution de 1789, la bourgeoisie rennaise était presque sans action comme sans contrôle sur l'administration des affaires de la cité.

Le commencement du XVIII[e] siècle fut marqué par les troubles de 1720. Une partie de la noblesse bretonne s'associa à la conspiration de Cellamare. Les uns voulaient seulement enlever la régence à Philippe d'Orléans, les autres n'aspiraient à rien moins qu'à rendre à la Bretagne son ancienne indépendance. Une flotte espagnole devait débarquer des troupes sur la côte pour appuyer ce mouvement. S'il faut en croire les révélations de M. de Robien, membre lui-même du parlement,

la magistrature bretonne ne fut pas tout à fait étrangère à ce complot, dont les principaux auteurs prirent la fuite ou furent décapités à Nantes. On était encore sous le coup des douloureuses impressions de ce drame sanglant, quand un incendie terrible éclata à Rennes, dans la nuit du 20 au 21 décembre 1720. Le feu se déclara d'abord chez un menuisier de la rue Tristain, et de là s'étendit sur une grande partie de la ville; ses ravages ne furent arrêtés qu'au bout de sept jours, et après la destruction de huit cent cinquante maisons. Le gouvernement fit une remise d'impôts aux Rennais et leur accorda la coupe de mille arpents de bois dans la forêt de Rennes. Les États et le parlement vinrent aussi au secours des habitants. On résolut de profiter de cet immense désastre pour reconstruire les rues avec régularité; l'ingénieur Robelin et l'architecte Abeille firent un plan de la ville nouvelle et des grands édifices projetés pour son embellissement; et dès-lors ils indiquèrent aussi la rectification du cours de la Vilaine, au moyen d'un canal. Ceci explique comment la partie centrale de Rennes est si régulière, si belle, si imposante, tandis qu'à l'entour se serrent et s'enchevêtrent les rues étroites, noires et tortueuses de la vieille cité. L'incendie avait heureusement épargné le beau palais du parlement, le collége et l'église des Jésuites, construits dans le XVI[e] siècle. On éleva à grands frais, non loin du premier de ces bâtiments, un hôtel-de-ville, qui est encore aujourd'hui le siége de la mairie (1742).

L'administration du duc d'Aiguillon, comme celle du duc de Chaulnes, fut une lutte obstinée contre le parlement, les États et le peuple breton : l'hostilité était si profonde qu'on ne sut aucun gré à ce seigneur d'avoir sillonné le pays d'un magnifique réseau de grandes voies de communication, et qu'on lui contesta jusqu'au mérite de s'être comporté en homme de courage au glorieux combat de Saint-Cast. Nos limites, malheureusement trop restreintes, ne nous permettent pas de suivre, dans ses diverses péripéties, le grand drame de l'affaire La Chalotais. L'illustre procureur général, par son *compte-rendu de la constitution des Jésuites*, dont il fit lecture au parlement, amena la suppression de cet ordre fameux (1761-1762). Il expia dans les châteaux de Morlaix et de Saint-Malo son triomphe et sa courageuse opposition. Accusé de crimes imaginaires, on le condamna à mort, on dressa un échafaud sous les fenêtres de sa prison, et il allait y porter sa tête lorsqu'on lui annonça la commutation de sa peine. Le parlement, puissamment secondé par les États, la noblesse et le peuple de Rennes, força la cour à renoncer à des projets qui l'attaquaient dans son existence même, et, après un court exil, il fit sa rentrée dans la capitale, au milieu des témoignages du plus vif enthousiasme (1765-1788). Mais là finit l'accord de la magistrature, de l'aristocratie et du tiers-état. Les discussions et les résistances politiques avaient développé chez le peuple breton le sentiment de ses droits et de sa force. Il se sépara des deux ordres privilégiés en 1788, par une rupture éclatante. La noblesse, au lieu de se prendre corps à corps avec la bourgeoisie, la fit attaquer par cinq à six cents laquais. Il en résulta un combat auquel les gentilshommes bretons furent bientôt forcés de prendre part; il s'engagea, le 27 janvier 1789, sur la place du palais et près du couvent des Cordeliers, où les États se réunissaient ordinairement. L'action fut courte, mais sanglante, et se termina par la défaite de la noblesse et de ses auxiliaires. Le jeune Victor Moreau, prévôt de l'École de droit, par ancienneté, et général de l'armée populaire, par instinct, fit ses dispositions pour ce combat

contre la noblesse avec l'intelligence supérieure, l'énergie et le sang-froid stoïque dont il donna depuis tant de preuves à la tête des armées de la république française. Les Rennais le nommèrent capitaine d'artillerie de la garde nationale et député de leur ville à la fédération de Pontivy.

Pendant les troubles et les guerres de la révolution, Rennes se distingua constamment par sa sagesse et son patriotisme. Elle envoya aux frontières toute sa jeunesse; elle fournit à nos armées cinq bataillons de braves. Malgré le passage de Carrier dans ses murs, elle n'eut point à déplorer les excès de la terreur. Un marchand tailleur, Leperdit, homme simple, mais dont le caractère était grand comme les circonstances, remplissait alors les fonctions de maire; il sut concilier la fermeté et le dévouement démocratiques avec l'amour de l'ordre et de l'humanité. Son nom est encore aujourd'hui entouré de la reconnaissance et de la vénération publique. Rennes devint le centre des opérations les plus importantes de l'armée républicaine contre les Vendéens. Kléber, Marceau, Marigny et Westermann s'y réunirent avec les commissaires de la Convention. La présence de ces généraux la préserva de la destruction dont elle était menacée, les rebelles ayant formé le projet de l'enlever par un coup de main et de la livrer aux flammes (1793). Hoche séjourna aussi à Rennes, où une tentative d'assassinat fut dirigée contre lui. Sous le consulat et l'empire, cette ville ne fut le théâtre d'aucun fait important. Après les cent-jours, le brave général Travot y fut traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort. Sa peine fut commuée; mais on lui rendit la prison si dure qu'il y perdit la raison. En 1830, les patriotes rennais se prononcèrent si énergiquement à la première nouvelle des ordonnances de juillet, que la révolution fut moralement accomplie dans l'ancienne capitale de la Bretagne avant même qu'on y eût appris le résultat des trois grandes journées.

La ville de Rennes renferme 32,407 habitants, et le département d'Ille-et-Vilaine 594,217. Partagée en deux parties inégales par la rivière, et s'étendant à l'aise sur un vaste emplacement, elle a l'apparence d'une grande cité sans en avoir la richesse, le mouvement et la population. Les principaux objets de son commerce sont les beurres du pays, renommés pour leur parfum, les bestiaux, le vin, le cidre, le miel. Elle a des fabriques de toiles à voiles, de fils retors, des filatures de lin, des tanneries et corroyeries justement estimées. Mais il faut bien le dire, en tous les temps, comme aujourd'hui, c'est moins son industrie qui la fait vivre que ses institutions civiles, judiciaires et militaires. Elle est le siége d'une cour royale dont les magistrats ont hérité des nobles traditions de l'ancien parlement, de la 13e division militaire, de la 14e direction des ponts et chaussées, et d'une conservation des forêts, d'une direction d'artillerie, d'un arsenal de construction, etc. Elle a une université, une académie, une faculté de droit, un collége royal dirigé par d'excellents professeurs. Sans parler des archives de la préfecture, de la ville et de la cour royale, qui contiennent tant de richesses et que nous avons si laborieusement explorées, sa bibliothèque publique est fort riche en bons livres. Le bibliothécaire, M. Maillet, en a fait le catalogue avec beaucoup de méthode et un savoir remarquable. La ville de Redon, qu'on peut considérer comme le port de Rennes, contient 4,241 habitants, et l'arrondissement auquel elle a donné son nom 76,035.

La Rennes d'aujourd'hui est une ville toute française, toute moderne, nous

dirions presque toute improvisée. La Bretagne n'est pas là, elle est plus loin, beaucoup plus loin. Elle n'y est ni pour la population, le langage, les costumes, les mœurs, l'esprit et le caractère ; elle n'y est pas davantage pour les monuments, les témoignages historiques, les croyances et les formes du passé. Les travaux immenses qu'on a entrepris pour redresser et canaliser la Vilaine, vont compléter la transformation de la ville en faisant disparaître les vieilles constructions qui surplombaient autrefois le cours tortueux de la rivière. A part le porche roman de l'église de Saint-Mélaine et quelques détails gothiques de Saint-Yves, l'architecture religieuse n'y offre rien d'intéressant. Le palais de l'ancien parlement, l'église Toussaint, sont de beaux monuments ; la cathédrale de Saint-Pierre et l'Hôtel-de-Ville frappent par leur masse imposante ; mais tous ces édifices ont été construits du XVIe au XVIIIe siècle. Quant aux fortifications de la ville on a commencé à les détruire sous le règne de Henri IV, et elles ont presque entièrement disparu. La porte Mordelaise est un précieux reste de la première enceinte, dont on aperçoit encore çà et là quelques pans de murs enclavés dans des constructions modernes.

Les Rennais, peuple d'un esprit fin, élevé, réfléchi, ont largement fourni leur contingent d'hommes distingués. Nous citerons parmi les jurisconsultes *Noël Dufail*, *Pierre Hévin*, *Poullain du Parc*, *Bertrand d'Argentré;* parmi les avocats, *Anneix de Souvenel*, surnommé le Cochin de la Bretagne, et *Jean-Baptiste Gerbier* et *Louis-René Coradeuc de La Chalotais*, ces deux grandes gloires du barreau de Rennes ; parmi les historiens, *Alain Bouchart*, le père *Augustin du Paz*, *Dom Lobineau*, *Antoine Mallet* et *Jean-Philippe-René de la Bletterie;* enfin, parmi les savants et les littérateurs, l'hébraïsant *Jacques Cappel*, *Saint-Foix*, l'auteur des *Essais sur Paris*, le jésuite *Tournemine*, le fameux critique *Julien-Louis Geoffroi*, *Jean de Montigny* et *Raymond de Boisgelin*, l'un et l'autre de l'Académie française. Au nombre des contemporains, nous nommerons MM. *Dubois* (du *Globe*), député de la Loire-Inférieure ; *Joseph Bernard; Jouaust*, président du tribunal civil, homme d'un esprit élevé, d'un savoir profond, et l'un des anciens rédacteurs du *Censeur; Duhamel; Moreau de Jonnès*, qui a rendu de si grands services à l'administration publique et à l'économie sociale par ses recherches statistiques ; *Robiquet; Hyppolite Lucas*, déjà connu par des travaux remarquables, et qui vient de se placer, par plusieurs ouvrages dramatiques, au premier rang parmi les moralistes et les auteurs du théâtre moderne ; les poëtes *Turquety* et *Evariste Boulay-Paty*. L'ancien ministre *Corbière* et le général *Rapatel* sont nés aussi à Rennes [1].

1. IMPRIMÉS : *Histoires et Chroniques de Bretagne* par Bouchard, Le Baud, D'Argentré, Du Paz, dom Lobineau, dom Morice. — *Recueil des historiens de la France.* — *Chroniques* de Froissart, Cuvelier, Le Febvre. — *Traité de la préséance*, de Chesneau. — *Histoires* de Moreau, Ogée, Duchatellier — MANUSCRITS : *les registres des Etats, du Parlement et de la Commune;* les mémoires et les travaux de Jean Pichart, de Giles de Languedoc, du président de Robien, et un grand nombre de pièces, de titres et de documents des trois Archives rennaises.

M. Audren de Kerdrel nous a communiqué ses notes manuscrites pleines de savantes recherches. M. Ducrest de Villeneuve, qui est à la veille de publier une histoire de Rennes, a bien voulu nous aider de ses connaissances spéciales. Il n'existe pas de travail historique sur cet important sujet, et nous savons par les longues et pénibles études auxquelles nous nous sommes livré nous-même, combien la tâche que cet écrivain s'est imposée, est difficile et ardue. Qu'il nous soit encore permis de remercier M. Henri, préfet d'Ille-et-Vilaine, M de Chevremont, son secrétaire, M. Pongérard, maire de Rennes, M. le colonel d'artillerie de Tournemine et MM. Testu, A. Marteville et Hamon.

FOUGÈRES. — VITRÉ.

L'histoire de ces deux villes se confond souvent avec celle de Rennes : dans le principe, elles étaient les deux principales baronnies de ce comté. Dans les temps modernes, elles dépendent encore de Rennes sous le rapport religieux, judiciaire et administratif; ce sont aussi les mêmes mœurs, le même esprit. Les deux antiques baronnies sont devenues deux arrondissements d'Ille-et-Vilaine, ayant, à peu de chose près, la même étendue et le même nombre d'habitants. Celui de Fougères en compte 81,676, celui de Vitré 80,891. Le chef-lieu du premier en a 8,889, celui du second 8,242.

Il n'est pas question de Fougères, avant le VIIe siècle, ni de Vitré, avant la fin du Xe. A cette époque, c'étaient deux châteaux appartenant à des *Juveigneurs*, c'est-à-dire à des descendants, en ligne collatérale, de la famille royale de Bretagne; mais, attirés ou menacés par leurs puissants voisins de France et de Normandie, ces seigneurs ne se piquaient pas d'une fidélité rigoureuse envers leur suzerain. Nous avons vu Raoul Ier, sire de Fougères, s'enrôler sous la bannière de Guillaume-le-Bâtard. Raoul II combat tour à tour pour Conan, duc de Bretagne, et pour Henri II, roi d'Angleterre, qui veut s'emparer du duché. Il n'est point d'existence plus aventureuse que celle de ce Raoul, d'homme de guerre plus brave, plus fécond en ruses et en expédients. On voit encore, dans la forêt de Fougères, des souterrains connus sous le nom de *Celliers de Landéan :* Raoul les creusa, dit-on, pour y cacher ses trésors. Définitivement réconcilié avec le duc, il part pour la Palestine, d'où il revient pour défendre les droits du jeune Arthur et battre les *cottereaux* que Richard avait jetés sur la Bretagne.

Raoul III abandonne Pierre de Dreux quand celui-ci invoque l'appui de l'Angleterre. A sa mort, la baronnie passe dans la maison de Lusignan; mais Philippe-le-Bel la confisque en 1307, sous le prétexte qu'on a détruit un testament fait en sa faveur. En 1428, le duc François Ier la rachète; depuis cette époque elle n'a plus de seigneur particulier, et ne cesse pas d'appartenir à la Bretagne. En 1444, pendant une trêve avec l'Angleterre, l'aventurier Surienne, dit l'*Aragonais*, s'en rend maître par surprise; mais, après un long siége, le duc et le connétable de Richemont le forcent à capituler. La conséquence de ce manque de foi par les Anglais fut leur expulsion définitive de la France. En 1488, Fougères est prise par La Trémouille, commandant de l'armée française, peu de jours avant la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier.

Bien que placée, comme Fougères, sur la frontière de la Bretagne, Vitré ne cessa jamais d'appartenir à cette province. Le sang des rois bretons se perpétua dans la lignée de ses seigneurs depuis le Xe siècle jusqu'à l'époque de la révolution. Ils se

divisent en cinq dynasties : celle de Rennes, jusqu'en 1250; celle de Montmorency-Laval, qui finit en 1412; celle de Montfort-Laval, dont l'existence se termine en 1547; et celle de Rieux, à laquelle succède celle de La Trémouille, en 1605. Cette descendance directe des rois de Bretagne faisait regarder les seigneurs de Vitré, depuis la chute des Penthièvre, comme les premiers barons de la province, quoique ce titre et le droit de présider les États, qui y était attaché, leur fussent contestés par les Rohan.

Sauf quelques débats entre le duc et les anciens sires de Vitré, les successeurs de ces derniers se montrent constamment dévoués à leurs princes. Bien que leur nom figure au premier rang dans l'histoire de Bretagne, on n'y trouve aucun fait important qui se rattache à la ville de Vitré. Elle n'apparaît d'une manière remarquable qu'à l'époque des guerres de religion, où, ce qui semble encore extraordinaire aujourd'hui, elle prit le parti de la réforme, dont ses bourgeois soutinrent énergiquement la cause. Une femme, Christine de Rieux, tutrice de leur jeune baron, âgé de quatre ans, avait embrassé les idées nouvelles. Sa beauté, son esprit, son courage enflammèrent les Vitréens, surtout les Vitréennes, qui ne voulurent pas se montrer au-dessous d'elle. Mercœur, avec une armée de dix mille hommes, soutenue par vingt mille paysans des environs, assiégea la ville; mais il ne put réduire une poignée de héros, ou plutôt d'héroïnes, car c'étaient les dames qui encourageaient leurs maris et leurs frères à la résistance. Tandis que Vitré tenait contre la Ligue, celle-ci régnait souverainement à Fougères, dont Mercœur avait fait sa principale place d'armes et qui lui resta dévouée jusqu'à la paix. Égarés un moment par les charmes de Christine de Rieux, les bourgeois de Vitré ne tardèrent pas à reprendre la foi de leurs pères.

Il n'est point de pays en Bretagne où le sentiment religieux soit plus profond, plus opiniâtre qu'il ne l'est dans cette partie de la province; ici Fougères et Vitré s'unissent de la manière la plus intime; quand vient la révolution, si une partie de la population de ces deux villes se prononce pour les réformes, une autre partie et toutes les campagnes demeurent sincèrement attachées à leurs anciennes croyances. On peut dire des arrondissements de Fougères et de Vitré qu'ils sont la terre classique de la chouannerie. Cette triste guerre fut commencée par trois contrebandiers du nom de *Cottereau*, qui, ne trouvant plus à exercer leur coupable industrie, insurgèrent quelques malheureux paysans. On leur donnait le nom de *Chats-huants* ou *Chouans*, parce que, dans la nuit, ils imitaient le cri lugubre de ces oiseaux pour s'entr'appeler et se reconnaître. A la fin de 1793, l'armée vendéenne entra dans Fougères, dont les paysans n'avaient pu s'emparer; elle y demeura huit jours. C'est près de cette ville que périt le malheureux Lescure, à la suite d'un combat contre les républicains. Depuis cette époque, les idées de la révolution ont fait des progrès notables dans les deux arrondissements; l'esprit religieux, qui ne s'y est point affaibli, y a beaucoup gagné lui-même.

Fougères est une ville laborieuse, bien que son industrie soit moins importante qu'autrefois; elle a des tanneries et des mégisseries, des filatures et des teintureries de laine, des fabriques de flanelle rayée; ses foires sont considérables; l'arrondissement possède des verreries dont les produits sont fort estimés. A part la fabrication des toiles ordinaires et des toiles à voiles, Vitré n'a jamais eu une

grande importance industrielle. Conseillé par Pierre Landais, enfant de Vitré, le duc François II y avait fait venir des Florentins pour y établir une fabrique de soieries; mais elle n'y réussit pas. Les *nobles* bourgeois de Vitré regardaient le travail comme chose déshonorante. Aujourd'hui, par suite de ce funeste préjugé, on y compte près de trois mille indigents. Vitré est incontestablement la ville la plus pauvre de toute la Bretagne; ses maisons délabrées et mal bâties ont un aspect misérable. Cependant elle conserve un air de noblesse et de grandeur, mais de noblesse ruinée et de grandeur déchue; les restes de ses fortifications, les débris de son château, dans lequel on a établi les prisons, offrent une perspective imposante. Les ombres des Laval et des La Tremouille apparaissent parmi ces tours et ces lugubres donjons. Fougères a une physionomie tout à fait différente : de 1710 à 1788, six incendies ont détruit presque toutes ses anciennes maisons. Ses rues sont aujourd'hui régulièrement bâties et bordées de constructions neuves. Coquettement assise sur ses remparts, qui se sont abaissés ou qui ne servent plus qu'à soutenir la terre de ses jardins, elle passe pour une des plus jolies villes de la Bretagne. Du sommet de la côte où elle est posée, on ne se lasse pas d'admirer les riantes et fraîches vallées où coulent les eaux limpides du Nançon. Nous ne saurions oublier non plus l'antique château de Fougères; sauf le donjon que le connétable de Clisson y avait fait construire, il existe encore en entier. Au nombre de ses tours on distingue celle du Gobelin et celle des Lusignan, à laquelle ces seigneurs avaient donné le nom de la fée Mélusine, dont ils se disaient les descendants.

Les noms de Vitré et Fougères se rattachent à l'histoire des États de Bretagne, auxquels chacun envoyait un député; ces États ne se réunirent, il est vrai, qu'une seule fois dans la première de ces villes, en 1635; mais ils furent souvent convoqués dans la seconde. Ils y siégèrent en 1477; de 1655 à 1705, ils s'y assemblèrent huit fois.

Fougères a produit un assez grand nombre de théologiens dont les noms sont oubliés aujourd'hui. Elle se glorifie d'avoir donné le jour aux généraux de La Riboissière et de Pommereul; ce dernier lui a légué sa bibliothèque. Madame de Sévigné est devenue la fille adoptive de Vitré, malgré son peu de charité pour les dames de cette ville : on voit encore dans le château des Rochers la chambre de la spirituelle marquise. Le célèbre d'Argentré était né dans le voisinage de Vitré, qui a aussi donné le jour à Savary, auteur des *Lettres sur l'Égypte*, et au célèbre dentiste Garangeau[1].

1. Louis Du Bois, *Notice sur Vitré.* — Le général de Pommereul, *Notice sur Fougères* — Du Chatellier, *Histoire de la Révolution en Bretagne.* — Registres des États.

SAINT-MALO ET SAINT-SERVAN.

Saint-Malo est une ville à part ; elle a une physionomie, un caractère, des mœurs qui lui sont propres. Située au fond du golfe que forment les côtes de Bretagne et de Normandie, à l'extrémité de l'une et à quelques lieues de l'autre, elle n'est ni bretonne ni normande. C'est une fille de l'Océan, dont chaque marée fait une île, et qui appartient moins à la terre qu'à la mer; ses tours, sa cathédrale, les hautes maisons de ses habitants, qu'enserre un magnifique rempart de granit, surgissent du sein des eaux. Celles-ci forment un lac, d'un côté sans limites, mais, de ce même côté, hérissé de forts et de rochers, qui en rompent l'uniformité; des autres parts, bordé par de riches cultures, de riants coteaux, des moulins à vent, de belles habitations avec leurs bouquets de futaie; sur le point le plus rapproché, par une ville entière, celle de Saint-Servan; de plus en plus loin, par les antiques tours de Solidor, qui sont comme des sentinelles placées à l'embouchure de la Rance; par les escarpements de Dinard, à l'autre bord du fleuve, et par le phare de Fréhel, qui montre l'entrée de la baie aux navigateurs.

Au milieu de ce panorama si beau, si varié, Saint-Malo se présente sous un aspect rude et sévère; c'est une masse de pierres, une forteresse de différents âges qui n'a que trois issues, l'une sur la mer, en regard de Saint-Servan, c'est la porte de Dinan; l'autre sur le port du côté opposé, et la troisième, voisine de la seconde, qui s'ouvre sur l'étroit et long passage, nommé *le Sillon*, par lequel Saint-Malo se joint à la terre.

Si l'on entre dans la ville, c'est un dédale de rues sombres et étroites, aboutissant à de petites places qui ont quelque chose de gai et d'animé. Sur la principale, les Malouins montrent avec orgueil la statue de leur Duguay-Trouin. Quelques beaux hôtels se mêlent à des constructions des XIV[e] et XV[e] siècles; les plus remarquables sont ceux qui avoisinent la porte de Dinan. Si l'on veut avoir plus d'air et de soleil, il faut monter sur les murs, dont on peut faire le tour en vingt-cinq minutes et qui forment une promenade unique au monde. C'est de là qu'on voit les belles campagnes qui bordent le bassin, qu'on domine sur Saint-Servan, que l'on compte les forts de la rade, qu'on voit arriver les navires, ou que l'on contemple la tempête qui se brise contre les remparts et les rochers.

La ville de Saint-Servan a un aspect tout différent; elle n'a point de murailles; elle s'étend librement sur une colline à pentes douces, mais escarpée du côté de la mer. On n'y voit aucune construction qui remonte au delà de Louis XIV. Ses rues sont droites et larges; de nombreux jardins s'entremêlent à ses maisons blanches.

Saint-Malo est la ville du travail, Saint-Servan celle du repos. Les étrangers s'y plaisent, les marins et les vieux soldats y viennent manger leur retraite. Cependant Saint-Servan a un port et même deux : le premier, situé en dedans de la passe, est destiné aux bâtiments du commerce; le second, en dehors, à l'embouchure de la Rance, auprès des tours de Solidor : c'est le port militaire de Saint-Servan, où l'état fait construire des frégates de premier rang. C'est dans la rade de Solidor que les vaisseaux en partance attendent le vent favorable pour mettre à la voile.

Ces deux villes, qui bientôt n'en feront qu'une, au moyen de la digue qu'on achève en ce moment, et les communes contiguës réunissent, dans l'espace de deux lieues, une population de 30 à 40,000 habitants, qui ne s'occupent, qui ne vivent que de la mer. Il n'est point en France de meilleurs marins que ceux de la Bretagne; il n'en est pas en Bretagne qui soient supérieurs à ceux de Saint-Malo. Vous ne trouverez pas non plus de population d'un caractère plus énergique, plus audacieux, d'un courage plus calme, plus réfléchi, ni qui fasse aussi grandement les choses, lorsqu'on lui parle au nom de la patrie et de l'honneur national.

Il était nécessaire d'entrer dans ces détails avant de commencer l'histoire de Saint-Malo. C'est aussi une histoire à part dont les faits et les personnages appartiennent d'abord au *Vieux-Rocher*. Les Malouins nomment ainsi leur ville, qu'ils appellent encore la *Cinquième partie du monde*, pour montrer qu'ils forment une population distincte, bien qu'il n'en soit pas de plus attachée à la France, ne serait-ce qu'en raison de sa haine contre les Anglais. Mais de quelque affaire qu'il s'agisse, c'est à Saint-Malo qu'ils en rapportent la gloire et le profit.

La ville actuelle n'est pas fort ancienne. Du IXe au XIe siècle, à partir des invasions normandes, elle se forme par le déplacement successif de la ville gauloise d'Aleth, qui existait sur le point le plus élevé de Saint-Servan, au lieu qu'on appelle encore aujourd'hui *la Cité*. On ne sait rien de la cité d'Aleth avant le VIe siècle, si ce n'est qu'elle était devenue le siége d'un évêché, vers l'époque où le christianisme s'établit dans cette partie de la Gaule; ce qui fait supposer qu'elle était également le siége d'une administration romaine. Quant à l'antiquité de cette ville, on ne peut douter, en voyant la position qu'elle occupait, que les premiers habitants de ces contrées n'aient eu la pensée de s'y établir. Comment se fait-il qu'ils aient ensuite préféré la position de Saint-Malo?

Au VIe siècle, l'île où se trouve aujourd'hui cette ville s'appelait l'île d'Aaron, du nom d'un saint personnage qui, s'y étant retiré, y avait bâti une église et un monastère. Cette position, qui manque d'eau, ainsi que les autres îlots voisins de la côte, était sans importance pour les habitants d'Aleth, qui avaient au pied de leur ville le port sûr et profond de Solidor. Mais, comme ces différents points offraient une retraite aux pirates du Nord, soit pour y réunir leur butin, soit pour s'y préparer à de nouvelles expéditions dans la Rance, où la marée les portait jusqu'à Dinan, les Alethiens comprirent le besoin d'occuper eux-mêmes les rochers qui servaient de refuge à leurs ennemis.

Le nom de Saint-Malo, que prit la nouvelle ville, était celui d'un évêque d'Aleth qui vivait au commencement du VIe siècle. Il avait lui-même habité l'île d'Aaron et dirigé le monastère fondé par ce dernier, dont il était l'élève et le successeur. Deux fois pillée par les Normands, l'ancienne ville devenait de plus en plus déserte ;

l'évêque, Jean de Châtillon, transporta son siége d'Aleth à Saint-Malo, vers l'an 1140.

Depuis Clovis, on voit les rois de France et les ducs de Bretagne se disputer constamment la possession d'Aleth ou de Saint-Malo, dont les habitants, en définitive, s'étaient rendus à peu près indépendants. Ils étaient pour celui des princes français ou bretons qui leur accordait le plus de prérogatives. En réalité, ils n'appartenaient pas plus à Clovis qu'à Rigwall-le-Grand, à Charlemagne, à Nominoë, qui, tour à tour, les comprirent parmi les peuples soumis à leurs lois. Louis-le-Débonnaire leur accorda de nouveaux priviléges, que les princes de Bretagne confirmèrent ou n'eurent pas la force de leur retirer. Il résulte évidemment des actes postérieurs que les Alethiens ou les Malouins, uniquement occupés de la mer et du commerce, n'obéissaient à aucune direction étrangère. Leur évêque, élu, soit par le peuple, soit par le chapitre, était à la fois leur chef spirituel et leur chef temporel. Il prenait le titre de seigneur de Saint-Malo, par la raison que l'île d'Aaron, sur laquelle s'élevait la ville, était dans le principe une dépendance ou une propriété de l'évêché. Le chapitre était un véritable sénat, qui ne jugeait pas seulement les questions canoniques, mais statuait aussi sur toutes les questions d'intérêt public, tandis que les citoyens concouraient à la confection des lois et nommaient aux divers emplois de la cité. Eux seuls formaient la garde de la ville, dont ils choisissaient les officiers. Saint-Malo avait le droit d'asile et savait le faire respecter; ni le duc, ni le roi, comme on le voit par plus d'un exemple, n'eussent pu obtenir l'extradition d'un coupable. Les étrangers qui venaient s'y établir y jouissaient des mêmes droits que les citoyens.

Agent principal du pouvoir exécutif, l'évêque de Saint-Malo délivrait les expéditions de navires; il vérifiait les patentes de ceux qui entraient dans le port; il était chargé de la police et de la perception des impôts. Les produits du droit de bris, *donum providentiæ*, n'appartenaient qu'à lui. Le chapitre pouvait commuer les peines ou en faire la remise absolue. C'était l'évêque, assisté du chapitre, qui déterminait le montant des taxes, dont le principe était consacré par la communauté; mais, ainsi qu'on le voit par plusieurs procès, ils n'auraient pas eu le droit d'en créer de nouvelles sans l'autorisation du peuple, ni d'élever au delà d'une certaine proportion les charges existantes. Tous, évêque, chapitre, communauté, étaient d'ailleurs unis par un même intérêt contre le duc ou le roi, auquel ils ne concédaient ni le droit de les imposer, ni celui de prendre une part dans les revenus de la cité. L'autorité souveraine se partageait entre eux; le pape, qui ne l'ignorait pas, avait toujours soin d'adresser ses brefs ou rescrits *au vénérable évêque, à ses fils bien aimés, le doyen, les membres du chapitre, les citoyens et habitants de Saint-Malo.*

Au reste, la république, car c'en était une qui ne ressemblait point aux corps municipaux des autres villes de la Bretagne, n'étendait pas son autorité au delà du faubourg de Saint-Servan et du bassin dont la police lui appartenait. C'était, comme on le sait, des chiens qui gardaient la grève à mer basse et dont l'entretien était une charge de la cité.

De temps immémorial, les Malouins étaient ce qu'ils sont encore aujourd'hui, des corsaires et des marchands. A l'époque des croisades, on les appelait *les troupes légères de la mer.* Au XIIIe siècle, on les voit entrer dans la ligue anséatique. L'Es-

pagne est le pays avec lequel ils avaient les rapports les plus importants; ils recevaient ses vins en échange des toiles de Normandie et de Bretagne. C'est à raison de ces rapports que les Bretons comptent à la manière des Espagnols par *écus* et par *réaux*, ces monnaies ayant une égale valeur dans les deux pays.

Telle était la situation de Saint-Malo, vers 1340, lorsque sa population, toute de marchands et de marins, se déclara pour Jean de Montfort; mais l'alliance ne fut pas de longue durée, les Malouins ayant conçu une profonde antipathie pour les Anglais, auxiliaires de ce prince. D'accord avec leur évêque, Josselin de Rohan, ils prirent parti pour Charles de Blois. Lorsque la paix eut lieu, les Malouins résistèrent tant qu'ils purent à la loi du vainqueur : le plus difficile fut de les contraindre à participer aux charges communes. Par suite d'une convention entre l'évêque et le duc, dans laquelle ils traitaient sur le pied de l'égalité (1365), il fut convenu que les deux tiers des droits sur les marchandises appartiendraient au prince et l'autre tiers à la ville, à la condition d'une franchise entière pour tout ce qui serait consommé par l'évêque, le chapitre et les habitants.

En 1371, les Anglais, entrant comme amis dans le port, y avaient brûlé sept vaisseaux espagnols, sans qu'aucun motif justifiât leur conduite. Cet acte de piraterie exaspéra les Malouins. Le duc de Lancaster s'était flatté que leur ville ouvrirait ses portes devant lui; mais il fut vigoureusement repoussé par l'évêque et les habitants, qui se donnèrent au roi. Le don ne fut pas accepté. Montfort, pour se venger sans doute, remit le commandement de la ville au capitaine anglais Robert Knolle, auquel les Malouins refusèrent d'obéir, tandis que le duc de Lancaster, qui avait aussi une revanche à prendre, se présentait devant la place avec une flotte nombreuse, qui portait dix mille combattants appuyés par une artillerie formidable. Ce siége est un des plus mémorables qu'aient soutenus les Malouins, tant de fois attaqués par les Anglais. L'ennemi avait établi ses batteries sur le Sillon. Parmi les assauts qui se renouvelaient incessamment, il y en eut un qui dura un jour entier avec un acharnement égal de part et d'autre. Une armée française étant venue au secours de la place, Lancaster fut contraint de se retirer et de retourner en Angleterre. Lorsqu'on répara la brèche faite au donjon, on y laissa et on y scella dans la pierre trois boulets anglais, qu'on y voit encore de notre temps. Ce siège, dont les habitants de Saint-Malo ont conservé un vif souvenir, eut lieu en 1376.

Quoi qu'il en fût, l'évêque Josselin de Rohan se vit réduit à accepter les conditions que Jean de Montfort lui imposa (1384); mais cette paix ne dura pas plus que la précédente, les Malouins mécontents saisirent la première occasion pour se dégager. Le connétable de Clisson la leur offrit, ayant à peu près les mêmes sympathies et les mêmes aversions que ce peuple de marins. Les Malouins introduisirent dans leur ville les partisans du connétable et se mirent sous la protection du roi. Vainement le duc tenta de les réduire; il échoua, comme les Anglais, devant la place. Maître des points les plus voisins, il éleva les tours de Solidor pour interdire aux Malouins l'entrée de la Rance et les communications avec Dinan. Lorsque Clisson fit la paix avec Jean de Montfort, les Malouins s'avisèrent de se donner au pape, à celui qui régnait dans Avignon. Le pape remit la ville au roi; celui-ci, voulant la posséder à un titre qui ne fût pas sujet à contestation, commença par la fortifier.

La belle conduite des Bretons à la bataille d'Azincourt détermina le roi à rendre

cette place au duc de Bretagne ; mais les Malouins ne ratifièrent pas cet acte, ce qui ne les empêcha pas, en 1423, d'armer une flotte et de délivrer le Mont-Saint-Michel que les Anglais tenaient assiégé. Enfin, le pape confirma la cession de Saint-Malo; mais ni les habitants ni l'évêque ne souffrirent que le duc fît bâtir un château dans la ville.

Réconciliés avec leur duc, au sacre duquel ils envoient un député en 1451, ils n'en maintinrent pas moins leurs prérogatives. Le duc François II ayant obtenu de bâtir un fort sur un terrain appartenant à l'église, sous le prétexte que quelque étranger pourrait les trahir sans qu'ils eussent le moyen de se défendre, l'évêque résista tant qu'il put, en excommuniant les ouvriers du prince.

Les Malouins ne purent rester indifférents dans la lutte qui se termina par le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. Après un siége, où il ne paraît pas qu'ils aient opposé une vigoureuse résistance à l'armée du roi, ils se rendirent à ce prince, qui confirma leurs anciens droits; c'était toujours la première condition des traités conclus avec eux. Il déclara que, comme par le passé, ils continueraient à être jugés par leurs juges naturels, c'est-à-dire par le chapitre ou par des magistrats de leur choix, et qu'ils ne relèveraient que du parlement de Paris, où serait porté l'appel de leurs procès (1492).

Mais, rendus à la duchesse Anne, désormais soutenue par le roi son époux, les indociles Malouins, après dix siècles d'indépendance, furent enfin obligés de se soumettre : les trois pouvoirs de cette république maritime, l'Évêque, le Chapitre, la Communauté, se virent déchus de leur vieille autorité. La duchesse fit construire à l'entrée de la ville une forteresse formidable, qui se joignait aux remparts dont elle coupait la ligne. Elle y logea le gouverneur et la garnison. Comme les Malouins murmuraient, en voyant les tours s'élever au-dessus du sol, elle fit graver ces mots en relief sur une de celles qui regardent la ville :

Quic en groigne
Ainsy sera
C'est mon plaisir.

Cette forteresse, toute en granit, et qui est d'une imposante beauté, existe encore aujourd'hui telle qu'elle était alors. A l'époque de la révolution, un des premiers actes des Malouins, qui eurent même la pensée d'abattre le château, fut de détruire l'inscription dont on n'aperçoit plus qué la place. Mais la tour, comme par le passé, continua de s'appeler QUIC EN GROIGNE.

Les Malouins, qui rongeaient leur frein, ne donnèrent de fête ni à Louis XII ni à François I[er], lorsqu'ils vinrent visiter leur ville. Reconnaissant, toutefois, l'avantage pour eux d'appartenir à la France, ils ne songèrent plus à résister. Dès lors, le commerce maritime devint leur occupation exclusive. Leur politique fut fort habile pendant les guerres de religion : ils trouvèrent le moyen de s'affranchir de l'autorité royale, qui les gênait par des demandes continuelles d'argent, et de l'intolérance des ligueurs, qui firent de vains efforts pour les attirer dans leur parti. Le comte de Fontaines occupait Saint-Malo pour le roi; il en était depuis longtemps gouverneur. D'un autre côté, le duc de Mercœur s'était emparé des tours de Solidor.

Moitié de gré, moitié de force, les Malouins obtinrent d'abord du comte de Fontaines qu'il se contenterait d'occuper le château, tandis qu'il laisserait à leur zèle la garde et l'administration de la cité. Ils persuadèrent ensuite au duc de Mercœur qu'il était de son intérêt de leur abandonner les tours de Solidor, dont ils seraient les gardiens fidèles. Au moyen de ce double arrangement, rien ne les troubla plus dans leur commerce ; ils se trouvèrent comme reportés au temps de leur indépendance.

Le duc de Mercœur et le comte de Fontaines ne tardèrent pas à voir qu'ils avaient été joués. A l'avénement de Henri IV, le comte crut le moment venu de prendre sa revanche sur les habitants (1590). Son dessein était d'introduire des forces dans la ville et de rétablir les taxes dont les Malouins s'étaient affranchis ; mais ces derniers étaient trop bons catholiques pour reconnaître l'autorité du Béarnais. Il s'en fallait de beaucoup que la guerre fût terminée en Bretagne ; le comte de Fontaines ne manquait pas de ressources pour la faire avec avantage ; il avait, assurait-on, une grosse somme d'argent dans le château. Bref, il pensait qu'il lui serait facile de réduire la ville ; les Malouins comprenaient eux-mêmes que la résistance était presque impossible.

Le projet de se rendre maîtres du château et d'exterminer la garnison fut aussitôt exécuté que conçu. Après une délibération secrète, où assistèrent un grand nombre de bourgeois, cinquante-cinq jeunes gens, commandés par Pepin de la Blinais et par Michel Fortet de la Bardelière, acceptèrent la mission d'escalader la citadelle.

Les bourgeois s'étaient ménagé des intelligences dans la place ; à dix heures du soir, à un signal convenu, un canonnier leur jeta, des créneaux, un grelin auquel ils attachèrent une triple échelle de corde, qui fut retirée et fixée à une coulevrine. Les tours du château ont plus de cent pieds de hauteur. Rien n'étonna ces jeunes gens, accoutumés à grimper dans les cordages de leurs navires ; ce fut à qui monterait le premier à l'échelle. A peine avaient-ils commencé cette périlleuse ascension, qu'ils furent mis à une rude épreuve. La coulevrine, à laquelle ils étaient suspendus, vint à basculer ; « mais, heureusement pour eux, la pièce s'étant arrêtée sur l'appui de l'embrasure du parapet, et le bourrelet de l'embouchure étant fort élevé, le bout de l'échelle ne put glisser plus loin, » dit une chronique contemporaine.[1] « Ils continuèrent donc de monter. » En quelques instants, ils avaient atteint le sommet de la tour nommée *la Générale*, tandis que d'autres citoyens attaquaient les portes et escaladaient la tour de *Quic en groigne*. Les soldats du comte de Fontaines voulurent résister : les Malouins s'étaient emparés du magasin à poudre ; ils menacèrent de le faire sauter si la garnison différait de se rendre. Ce moyen réussit : le château se rendit aux assaillants, qui ne souillèrent leur victoire par aucun acte de cruauté. L'argent, montant à sept ou huit mille écus d'or, fut partagé entre les vainqueurs. Les autres effets furent pillés et dispersés. Quant au malheureux gouverneur, il avait été tué d'un coup d'arquebuse, au moment où il regardait par une fenêtre. Nous ne voyons de comparable à ce fait d'armes que les plus audacieux

1. *Comment les habitants de Saint-Malo s'emparèrent du château de Saint-Malo et se gouvernèrent en république pendant plusieurs années.*

exploits de Duguay-Trouin ou de Surcouf montant avec une poignée de braves à l'abordage des plus gros vaisseaux.

Le parlement, qui était pour le roi, fulmina un arrêt terrible contre les Malouins : les femmes n'en furent pas même exceptées ; mais cet arrêt demeura sans exécution. Le duc de Mercœur se réjouit fort de ce qui était arrivé ; il pensait que ce serait lui qui en profiterait, mais cette fois encore son attente fut trompée. Les Malouins proclamèrent la république. Pendant quatre ans qu'elle dura, sans aucun désordre intérieur, ils résistèrent à toutes les tentatives, à toutes les suggestions de Mercœur et du roi. Vainement le Lorrain les engagea à envoyer des députés aux états qu'il convoqua à Nantes en 1591 ; les Malouins s'excusèrent en disant *que les chemins étaient difficiles et dangereux*. Un tel état ne pouvait durer ; la conversion du roi n'était plus douteuse ; les Malouins n'avaient d'ailleurs aucun motif d'hostilité personnelle contre Henri IV ; la prudence leur conseilla d'entrer en arrangement avec lui.

D'un autre côté, la conscience du roi lui disait qu'il ne pouvait en vouloir aux Malouins : ce fut lui qui protesta de la sincérité de sa conversion, de la grâce que Dieu lui avait faite, pour les ramener à sa cause. Il les félicita de n'avoir pas pris parti pour la ligue ; il leur accorda toutes les immunités, toutes les franchises compatibles avec les droits de la royauté. L'évêque, Charles de Bourgneuf, ligueur au fond de l'âme, ne joua aucun rôle dans ces affaires, les Malouins l'ayant retenu dans une espèce de captivité.

Quand la négociation fut terminée, ils n'aspirèrent qu'à donner des preuves de leur fidélité au roi ; ils l'aidèrent à se rendre maître des villes de la province qui tenaient encore pour la ligue. Dinan était de ce nombre. Après Saint-Malo, c'était la plus forte place de la Bretagne. Les Malouins s'en emparèrent et envoyèrent un des leurs en porter la nouvelle au roi : « *Sire,* » dit le messager, « *j'avons prins Dinan.* » Comme le maréchal de Biron prétendait que cela était impossible : « *Vrai !* » reprit le Malouin, « *il le saura mieux que moi qu'y étas.* » Cette ville, au reste, n'opposa pas la résistance à laquelle on pouvait s'attendre ; une partie des assiégés était d'accord avec les assiégeants.

Depuis cette époque, quoique l'histoire de Saint-Malo se confonde avec celle de la nation, les Malouins n'en conservent pas moins leur caractère, leur personnalité. La mer est leur domaine, leur élément ; c'est d'elle qu'ils tirent leur puissance, leurs richesses. Lorsqu'une guerre maritime se déclare, aucun port n'y prend une part plus active. Tantôt c'est la communauté qui délibère sur les mesures qu'il convient d'adopter ; le plus souvent ce sont les particuliers qui s'associent pour armer des flottes, ou c'est à qui aura les meilleurs navires pour la course, les plus intrépides marins à son service, à qui rapportera le plus de gloire et de profit.

En 1609, une escadre de navires malouins, accompagnée de quelques vaisseaux espagnols, força, en plein midi, l'entrée du port de Tunis, et malgré le feu des batteries de la marine barbaresque et des ennemis, ils incendièrent trente-quatre bâtiments armés en guerre et une galère. En 1622, ils équipent une flotte de vingt-cinq à trente voiles, sous le commandement de Porée du Parc, un de leurs concitoyens, pour soumettre La Rochelle, dont le protestantisme faisait une dépendance de l'Angleterre. L'expédition ne se composait que de Malouins. Leur assistance contribua

puissamment à la réduction de cette place. Il ne faut pas l'oublier, ils n'exigèrent aucun salaire, aucune indemnité pour le service qu'ils venaient de rendre à la France. Porée du Parc était un homme d'un grand courage. Grièvement blessé dans un abordage, il appela le chirurgien du vaisseau ; celui-ci n'osant entreprendre une opération qu'il n'avait jamais faite, Porée lui demanda son livre de chirurgie et lui lut froidement la manière dont il devait s'y prendre, à mesure que l'opération avançait.

Peu de temps après le siége de La Rochelle, les Malouins enlevèrent l'Ile-de-Fer au Danemark. Ce fut surtout pendant le règne de Louis XIV qu'ils se signalèrent par une foule d'actions éclatantes. En 1665, ils avaient envoyé dans la Méditerranée une frégate de trente-six canons sous le commandement d'un de leurs compatriotes, Porcon du Barbinais, pour protéger leurs bâtiments contre les Algériens, dont ce capitaine devint bientôt la terreur. Les Barbaresques réunirent de telles forces contre lui, qu'il finit par tomber entre leurs mains. Pensant que l'homme qui l'avait si vaillamment combattu devait être un personnage considérable, le dey l'envoya porter des propositions de paix à Louis XIV ; mais, en même temps, il lui fit jurer sur l'honneur qu'il viendrait reprendre ses fers s'il ne réussissait pas dans sa mission ; autrement, la tête de six cents Français lui répondrait de sa parole. Arrivé en France, Porcon n'insista pas pour faire agréer les propositions du dey ; elles étaient inacceptables. Nouveau Régulus, après avoir réglé ses affaires à Saint-Malo, il retourna dans Alger. Lorsqu'il eut fait connaître au dey le refus de Louis XIV, le barbare, dans sa colère, ordonna qu'on lui tranchât la tête. Un tel caractère, un tel trait n'appartiennent pas seulement à Saint-Malo, mais au pays tout entier.

Dans la guerre allumée par la ligue d'Augsbourg, la fortune ne cessa pas un instant de seconder l'audace des Malouins ; on a estimé que, dans cette seule guerre, ils avaient pris à l'ennemi plus de quinze cents vaisseaux, sans compter ceux qui furent brûlés. Aussi les Anglais n'aspiraient-ils qu'à détruire de fond en comble cette ville de corsaires, où les armements se multipliaient avec les succès.

Le 26 novembre 1693, une flotte anglaise de dix vaisseaux de cinquante à soixante-dix canons et de cent galiottes à bombes entre dans la rade, s'empare de la Conchée et bombarde la ville. Cette attaque n'avait pour but que d'en dissimuler une plus perfide. Un Anglais avait construit une machine composée d'une foule de projectiles, de caisses et de barils remplis de poudre et d'autres matières inflammables. Le soir du 29 novembre, à la marée montante, le bâtiment qui portait ou qui formait la machine, se lança à toutes voiles dans la passe ; mais avant qu'il fût entré, un coup de vent le jeta sur un rocher, à cinquante pieds des remparts, où il éclata avec un bruit épouvantable. La ville en fut ébranlée ; à plus de deux lieues à la ronde des maisons furent découvertes et leurs vitres brisées ; des débris du vaisseau, quelques bombes et même des canons furent lancés jusque dans la ville. A mer basse, on trouva trois cents bombes et autant de barils chargés d'artifice ; l'auteur de la machine fut victime de son invention ; il périt avec quarante hommes de son équipage. Si la machine infernale, c'est le nom qu'on lui a donné, fût entrée dans le port, Saint-Malo était anéanti.

Le 15 juillet 1695, une flotte anglo-hollandaise de trente gros vaisseaux, de

vingt-cinq galiotes à bombes et de quinze autres bâtiments, fit sur Saint-Malo une autre tentative, qui n'eut pas plus de succès. Toutefois il y eut un grand nombre de maisons brûlées ou endommagées par les seize ou dix-sept cents bombes qui furent lancées sur le fort de la Conchée et sur la ville. Le feu des forts et des remparts, entretenu d'une manière admirable, contraignit l'ennemi à se retirer.

Loin de décourager les Malouins, ces affaires ne leur donnaient que plus de confiance dans leur fortune. C'était alors qu'un des enfants de Saint-Malo, Duguay-Trouin, se signalait par des traits d'une audace inouie. Il n'avait pas seize ans quand il fit sa première campagne ; il n'en avait pas vingt-quatre qu'il était connu de toute l'Europe, autant par la noblesse de son caractère que par l'éclat de sa bravoure. Dans ce temps, la guerre de corsaires se faisait avec de plus grands moyens, sur une plus grande échelle qu'aujourd'hui. Les Malouins armaient des escadres entières où l'on comptait des vaisseaux de 50 à 60 canons. L'état lui-même s'associait à ces entreprises. Au besoin, il fournissait des soldats et des navires, tandis que les fonds de l'expédition étaient faits par des particuliers. La campagne terminée, on partageait les bénéfices dans des proportions convenues d'avance.

Nous regrettons de ne pouvoir raconter de quelle manière Duguay-Trouin conçut et forma la fameuse expédition qui le rendit maître de Rio-Janeiro ; comment il eut recours à trois de ses amis, qui, de tout temps, l'avaient aidé de leur bourse et de leur crédit, MM. de Coulanges, de Beauvais et de la Saudre-Le-Fer, ce dernier de Saint-Malo ; comment il s'adjoignit trois autres riches négociants de la même ville, MM. de Belle-Isle-Pepin, de Lépine-Dalican et de Chappedelaine ; comment, enfin, le roi approuva l'expédition et confia à l'illustre marin ses vaisseaux et ses troupes « pour porter la gloire du nom français dans le Nouveau-Monde. »

Duguay-Trouin faisait plus de cas de la prudence que de la valeur, quoique chez lui le courage allât jusqu'à la témérité. Il pensait que lorsqu'une entreprise était bien conçue, bien arrêtée, il n'y avait plus à hésiter. Jamais il ne faisait valoir son propre mérite, il se plaisait au contraire à relever celui de ses compagnons d'armes ; aussi n'était-il point de gentilhomme qui ne s'honorât de combattre sous ses ordres. Lui-même fut anobli ; on voit par ses lettres de noblesse que, depuis plusieurs générations, les Trouin étaient une famille de héros. Dans les expéditions qu'il avait commandées, il avait enlevé plus de trois cents bâtiments à l'ennemi. Ce grand preneur de vaisseaux ne laissa qu'une médiocre fortune : c'est un soin dont il ne s'était jamais occupé.

L'honneur, comme le profit de l'expédition de Rio-Janeiro, revint en grande partie à Saint-Malo. A cette époque, ses habitants s'étaient emparés du commerce de la mer du Sud ; le siége de la Compagnie des Indes était dans leur ville. « Tout y était négociant ou corsaire, » dit Duclos dans ses mémoires, « et souvent l'un et l'autre. Au milieu des malheurs publics, les armateurs malouins voyaient leurs entreprises réussir sur toutes les mers. Je ne rappellerai point les Duguay-Trouin, les Magon, les Lefer, les Loquet, les Vincent, les Porée, les Moreau et tant d'autres. Jamais Saint-Malo ne fut dans un état plus brillant. »

C'est alors que le simple faubourg de Saint-Servan devint une ville considérable, et que s'élevèrent, aux environs de Saint-Malo, ce grand nombre de maisons magnifiques, auxquelles se rattachent autant de noms célèbres dans le commerce et

dans la guerre. Ce fut en 1709 que les Malouins firent à l'état ce prêt de trente millions, qui en vaudraient cent d'aujourd'hui, et qu'ils l'aidèrent puissamment dans les achats de grains que la famine l'obligait de faire à l'étranger. Ce fut encore à cette époque qu'ils entreprirent à leurs frais les magnifiques remparts qui défendent leur ville. Commencés en 1708, ils furent mis, en 1737, dans l'état où nous les voyons aujourd'hui. Il ne reste des anciens murs, dont la construction remontait au commencement du XIVe siècle, que la partie qui regarde la mer, et qui se trouve elle-même défendue par les rochers sur lesquels elle est assise. C'est à Vauban qu'on doit le plan de la nouvelle enceinte et celui de la plupart des forts de la rade.

Tant de dépenses n'empêchèrent pas les Malouins, en 1718, de faire un nouveau prêt de vingt-deux millions à l'état.

La ville n'était pas encore à l'abri des tentatives de l'ennemi. Le 4 juin 1758, les Anglais, portés par une flotte de cent cinq voiles, effectuèrent une nouvelle descente dans la baie de Cancale. Maîtres de Paramé et de Saint-Servan, ils espéraient que Saint-Malo ne leur opposerait pas de résistance. La garnison ne se composait que d'un seul régiment; les troupes débarquées s'élevaient à douze mille hommes, commandés par lord Marlborough. Le général anglais somma le maire de lui ouvrir les portes; ce digne magistrat lui répondit : « La ville est occupée par les troupes du roi, je n'ai pas le droit d'en disposer; je puis seulement vous dire que nous avons de bons canons et de bons bras pour nous défendre. » A son tour sommé de se rendre, M. de La Châtre, commandant des troupes, fit dire au général anglais *que sa réponse était dans un canon*. Avant de se retirer, lord Marlborough se donna la triste satisfaction de faire brûler soixante et onze bâtiments, tant de guerre que de commerce, qui se trouvaient dans le bassin et en Solidor. Mais les Malouins, réunis aux autres Bretons, ne tardèrent pas à prendre une revanche éclatante à la glorieuse affaire de Saint-Cast.

Cette dernière tentative des Anglais fit reconnaître le besoin de fortifier les abords de Saint-Malo du côté de terre. En 1759, le gouvernement construisit sur le point le plus élevé de Saint-Servan une citadelle dont les feux combinés avec ceux des autres forts rendent la place imprenable. Établie sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Aleth, cette citadelle a conservé le nom de *cité*, qui existait auparavant.

Dans la guerre de l'indépendance (1778 à 1783), douze frégates sortirent des chantiers de Solidor; de leur côté, les Malouins armèrent soixante-douze navires, comme corsaires ou comme auxiliaires. Ils soutinrent glorieusement la réputation qu'ils s'étaient acquise dans les guerres précédentes.

La révolution de 1789 les trouva disposés à l'accueillir; mais des divisions ne tardèrent pas à éclater. Plusieurs familles qui s'étaient enrichies dans le commerce et que le roi avait anoblies se rangèrent du côté de l'opposition monarchique. En Bretagne, l'état de négociant ou d'armateur ne faisait pas déroger. Un gentilhomme du voisinage, La Rouërie, connu par la conspiration qui a pris son nom, avait quelques affiliés dans la ville. Le patriotisme des Malouins triompha de ces menées, bien que la convention eût fait la faute de leur envoyer le représentant Lecarpentier, homme de peu de valeur, qui avait surtout le grand tort d'être du département de la Manche. L'armée vendéenne échoua devant Saint-Malo, dont le jeune Jullien (de Paris), alors agent de la convention, changea le nom en celui de

Commune de la Victoire. La fortune maritime ne fut pas plus infidèle au drapeau de la république qu'à celui de la royauté : c'est alors qu'on vit s'élever les maisons des Blaize, des Fontan, des Thomas, des Guibert, et de ce célèbre Surcouf qui fut lui seul l'auteur de sa fortune. Le sang qui coulait dans ses veines était le même que celui de Porcon de la Barbinais et de Duguay-Trouin. Les Malouins armèrent surtout pour la course au temps du consulat et de l'empire. Dans les seules années 1806 et 1807, trente-neuf corsaires sortirent du port de Saint-Malo ; Surcouf fut de ce nombre. Sous la république, il s'était déjà fait connaître dans l'Inde, où il était la terreur des Anglais. Retenu à Saint-Malo par les charmes d'une union longtemps désirée, il céda à la tentation de faire une nouvelle campagne, et revint en 1807 à l'île de France, témoin de ses premiers exploits. Les noms de Surcouf et des deux corsaires *la Confiance* et *le Revenant*, qu'il commandait, l'un avant, l'autre après son mariage, sont restés dans la mémoire des marins comme ceux de ces êtres surnaturels auxquels nulle puissance ne saurait avoir la pensée de résister.

Surcouf résume à lui seul, pour Saint-Malo, l'époque où il a vécu. C'est, comme par le passé, l'amour du gain joint à l'amour de la gloire, la prudence unie à la témérité. Quand un Malouin arme un navire, s'il ne le commande lui-même, il connaît parfaitement la valeur de celui auquel il confie sa fortune. Tout est calculé dans l'expédition la plus hasardeuse ; il sait que les plus belles chances ne donnent que de la perte sans l'ordre et l'économie. Saint-Malo est la ville économe, la ville d'ordre par excellence. Dans la guerre, les Malouins ne désirent point la paix ; dans la paix ils n'ont pas peur de la guerre. D'un navire de commerce ils font un corsaire; et si le corsaire est trop bas, ils le rehaussent pour en faire un bâtiment de commerce. Habiles constructeurs, ce sont eux qui nous ont appris que les navires fins ne sont pas moins bons pour la paix que pour la guerre, parce que les expéditions qui se font rapidement sont toujours les plus sûres et les plus profitables.

Aujourd'hui la navigation et le commerce de Saint-Malo et Saint-Servan ont principalement pour objet la pêche de la morue. Cette industrie n'est pas nouvelle pour les Malouins. Dès l'année 1495, on les voit dans les parages de Terre-Neuve, qu'ils reconnaissent avec les Dieppois et les Biscayens. En 1504, ils découvrent seuls le *Grand-Banc*, cette vaste montagne sous-marine, où se fait principalement la pêche de la morue. En 1534, un enfant de Saint-Malo, Jacques Cartier, pousse au delà de Terre-Neuve et découvre le Canada. Ce sont les Malouins qui, en 1537, ouvrent les mers de l'Inde au commerce français. En 1612, ils tentent, mais sans succès, de s'établir au Brésil. Plus heureux, en 1693, sous la conduite de leur compatriote, Gouin de Beauchesne, ils doublent le cap Horn, se frayent un passage dans des mers inconnues, et établissent, quelques années après, avec la côte du Pérou, ces relations qui devinrent les plus abondantes sources de leurs richesses. Ils découvrirent dans ces navigations les *îles Malouines*, où ils ne fondèrent une colonie qu'en 1763.

En 1709, ils sont dans la mer Rouge, où ils négocient un arrangement avantageux à la France pour la traite du café moka ; peu de temps après, un marin de leur port, Dufougeray-Garnier, porte des plants de ce café à l'île de Bourbon.

Si l'on veut comparer l'importance du commerce de Saint-Malo à d'autres époques avec son commerce actuel, on voit que, du 1er janvier 1749 au 31 décembre 1753, le nombre des armements donne 40 navires pour l'Amérique, 33 pour la Guinée, 438 pour Terre-Neuve. Aujourd'hui Saint-Malo envoie à Terre-Neuve 70 à 80 navires, autant qu'autrefois ; mais les autres expéditions sont moins considérables. Il faut le dire, comme place de commerce Saint-Malo a perdu de son importance. C'est encore une ville riche, mais elle a cessé d'être la plus riche de tout le royaume. Cependant de nouveaux priviléges compensent en partie ceux qu'elle avait autrefois. L'arrondissement de Saint-Malo est un de ceux où la culture du tabac est permise ; elle y donne une grande valeur aux propriétés. Saint-Malo et Saint-Servan en partagent les bénéfices. Les gigantesques travaux que l'état a entrepris pour l'amélioration de ces deux ports et pour la construction de la digue qui va les réunir, auront, on l'espère, d'immenses résultats pour le pays. On évalue le prix de ces travaux à près de cinq millions sur lesquels trois sont déjà dépensés.

Les périls de la guerre et de la mer inspirent des sentiments religieux. Le nombre des fondations pieuses était considérable à Saint-Malo. Nous ne parlerons que de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général, afin de rendre un hommage mérité à la mémoire des Prévost, des Danycan, des Magon de la Gervesais et de Lalande, des Pierre et Vincent Delahaye, qui en sont les bienfaiteurs.

Saint-Malo est aujourd'hui le chef-lieu d'un arrondissement qui se divise en neuf cantons et où l'on compte 118,000 habitants. Depuis 1790, son évêché est réuni à celui de Rennes. Indépendamment des établissements ordinaires d'administration, elle a un commandant de place et est le siége d'un commissariat de marine, d'une école d'hydrographie, d'une direction des douanes, d'une chambre et d'un tribunal de commerce.

Aucune ville de Bretagne n'a produit autant d'hommes de guerre et de mer. Aux glorieux noms que nous avons déjà cités, il faut joindre ceux de *Porée de la Touche*, l'émule de Duguay-Trouin ; de *Le Gentil de la Barbinais*, connu par un voyage autour du monde en 1714 et 1715 ; de *Loquet de Granville*, lieutenant général sous Louis XV ; de *Dufresne Marion*, qui découvrit, en 1772, l'archipel auquel il donna son nom ; du vice-amiral et ministre de la marine *Thevenard* ; enfin du célèbre et infortuné *Mahé de la Bourdonnais*. Elle a aussi donné à la France quelques administrateurs distingués, tels que *de Closdoré*, gouverneur de la Martinique en 1660 ; *Vincent de Gournay*, économiste, intendant du commerce en 1759 ; *René Magon*, intendant général de Saint-Domingue et des Iles sous le Vent en 1664 ; *Duport-Dutertre*, ministre de la justice en 1791.

Il ne nous reste plus à nommer que les hommes de lettres et les savants nés dans les murs de Saint-Malo. Les principaux sont : le père *Le Large*, qui a fourni tant de documents précieux aux bénédictins pour leur Histoire de Bretagne ; le père *Le Gobien*, jésuite, dont le nom sera préservé de l'oubli par les *Lettres édifiantes et curieuses* ; l'abbé *Trublet* ; *Moreau de Maupertuis*, ce savant astronome qui reconnut qu'au lieu d'être un sphéroïde allongé, notre globe est, au contraire, aplati vers es pôles ; *Offray de la Mettrie* ; le physiologiste *Broussais* ; MM. *Jean-Marie-Robert de Lamennais*, un des fondateurs de la *Congrégation de l'institution chrétienne* ; *Amédée Duquesnel* ; *Cunac*, auteur des *Vies de Surcouf* et de *Duguay-Trouin*.

Saint-Malo se glorifie surtout d'avoir vu naître les deux plus grands écrivains de notre époque, *Chateaubriand* et *F. de Lamennais*, tous deux poëtes et orateurs, tous deux philosophes chrétiens, mais avec un génie différent ; tous deux doués d'une sensibilité profonde, tous deux indépendants, tous deux martyrs de leur sympathie pour les malheureux ; l'un expiant dans la prison les vérités qu'il a osé dire ; l'autre, comme ses compatriotes après une longue navigation dans des mers orageuses, ayant depuis longtemps reporté ses pensées vers le *Vieux-Rocher*. M. de Chateaubriand ne veut plus s'occuper que de ses mémoires : arrivé à l'époque où l'on vit plus de souvenirs que d'espérances, il aime à se rappeler les plaisirs et les chagrins passagers de son enfance. Toujours jeune, toujours brillante, son imagination n'a pu s'éteindre sous les chagrins plus réels d'un autre âge ; elle n'a que de plus vives couleurs pour peindre tantôt le vieux manoir de Combourg, où il passa ses premières années, tantôt les champs fleuris d'ajoncs et de genêts, les riantes et solitaires vallées de sa chère Bretagne et la mer « dont l'écume argentée dessine la lisière blonde ou verte des blés. »

Dans les persécutions dont il a été l'objet, c'est aussi vers la Bretagne que se tournent les pensées non moins poétiques, mais plus austères, de M. de Lamennais. Ce n'est pas sortir de notre sujet que de reproduire l'admirable comparaison qu'il a faite, dans son *Voyage à Rome*, des rivages de l'Italie avec ceux de la vieille Armorique. « D'Antibes à Gênes la route côtoie presque toujours la mer... Aucunes paroles ne sauraient peindre la ravissante beauté de ces rivages, toujours attiédis par une molle haleine de printemps : d'un côté, la plaine, à la fois mobile et uniforme, où apparaissent çà et là quelques voiles blanches qui la sillonnent en sens divers ; sur la pente opposée des montagnes, que coupent de fertiles vallées ou de profonds ravins, les inépuisables richesses d'une nature tour à tour imposante, gracieuse, qui s'empare de l'âme, y apaise les tumultueuses pensées, les amers ressouvenirs, les prévoyances inquiètes, et peu à peu l'endort dans la vague contemplation de je ne sais quoi d'insaisissable comme le son fugitif, de mystérieux comme l'univers, et d'infini comme son auteur. Cependant, telle est la puissance des premières impressions que, dans ces riantes et magnifiques scènes, rien pour moi n'égalait celles qui frappèrent mes jeunes regards : les côtes âpres et nues de ma vieille Armorique, ses tempêtes, ses rocs de granit, battus par des flots verdâtres, ses écueils blanchis de leur écume, ses longues grèves désertes, où l'oreille n'entend que le mugissement sourd de la vague, le cri aigu de la mouette tournoyant sous la nuée, et la voix triste et douce de l'hirondelle de mer [1]. »

[1] En terminant cette notice, nous sommes heureux de pouvoir exprimer nos vifs remercîments à M. Hovius, maire de Saint-Malo, et à M. le capitaine Cunac, pour l'assistance qu'ils ont bien voulu nous donner dans nos recherches historiques et statistiques sur leur ville natale.

DINAN.

LA VALLÉE DE LA RANCE. — L'ANCIENNE CORSEULT.

Ogée, ce grave et froid historiographe, qu'on n'accusera pas de charger ses descriptions de trop vives couleurs, disait, il y a une soixantaine d'années, que la campagne de Dinan est comparable aux champs d'Eden pour la beauté de ses sites et le luxe de sa végétation. C'est qu'en effet il serait difficile de trouver en Bretagne un pays plus pittoresque, plus accidenté que la contrée où la rivière de Rance coule dans son lit si profondément encaissé et apporte chaque jour le flot de la mer. Il y a là comme une copie du paradis terrestre faite de la main de la nature ; seulement, aux lignes primitives de ce charmant tableau le génie de l'homme a ajouté des détails pleins de contrastes. C'est un Eden que la religion, la guerre, la civilisation, les arts, ont peuplé de leurs œuvres et de leurs souvenirs ; c'est un Eden où les flèches gothiques planent au-dessus des massifs de verdure, où les tours crénelées se profilent sur la crête des rochers, où les collines et les vallées sont parsemées de maisons de plaisance, de fabriques, de chaumières ; c'est un Eden, enfin, où les travaux de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la navigation, de la pêche, s'allient sans jamais se confondre et répandent un mouvement toujours nouveau. Mais la nature, qui a si richement doté ce jardin de la Bretagne, lui a refusé le beau climat des contrées méridionales. La vallée dinanaise, souvent humide et brumeuse, n'a ni cet air bleu et limpide, ni ce magnifique et vivifiant soleil du midi, qui communiquent à toutes choses un air de sérénité et de fête, et qui semblent élever et associer la terre aux joies du ciel.

Longtemps avant l'époque où Dinan commença à figurer dans l'histoire, une cité puissante avait existé non loin de cette vallée. C'était la capitale des Curiosolites, une des villes les plus considérables de la confédération gauloise. En passant sous la domination romaine, elle n'avait point perdu son rang élevé ; ses nouveaux maîtres, par d'utiles travaux, par de nombreux et beaux monuments, avaient encore rehaussé son importance. Quatre grandes voies, établies par leurs soins, facilitaient ses communications avec les diverses parties de l'Armorique septentrionale. Tout porte à croire qu'il se faisait alors un commerce fort actif dans cette ville et qu'elle était très-peuplée. On ne peut douter non plus qu'elle ne fût arrivée à ce degré de civilisation qui fait rechercher les conforts de la vie et les raffinements du luxe comme des choses de première nécessité. Peut-être même faut-il attribuer sa subite destruction aux heureuses conditions

dans lesquelles elle se trouvait placée et à ses habitudes plutôt romaines que celtiques. Les Bretons, selon les uns, l'auraient traitée en ville ennemie et livrée aux flammes, lorsqu'ils chassèrent les magistrats romains ; d'après d'autres conjectures, il faudrait rapporter la ruine de Corseult aux invasions des Normands. Ce qu'il y a de certain, c'est que le coup fut si terrible et le désastre si complet, que jamais elle ne s'en releva. Ses habitants l'abandonnèrent pour se diriger, à ce qu'on suppose, vers la ville d'Aleth. Le temps continuant l'œuvre de destruction commencée par le fer et par le feu, l'ancienne capitale des Curiosolites disparut presque entièrement de la face de l'Armorique ; son vaste squelette lui-même fut bientôt recouvert de plusieurs pieds de terre par l'exhaussement graduel du sol, et il n'en resta plus d'autre souvenir que quelques lignes de César et de Pline.

Cependant un village avait été bâti sur cet emplacement, tout jonché des débris du passé, et, par tradition, on l'avait appelé *Corseult*. La similitude du nom et les ruines éparses dans la contrée éveillèrent enfin l'attention des savants de la province : ils commencèrent à soupçonner, dans les premières années du XVIIIe siècle, que l'obscur village pouvait bien être l'héritier direct de la puissante cité armoricaine. Les travaux des fortifications de Saint-Malo, par le bizarre enchaînement des choses, conduisirent d'ailleurs à d'importantes découvertes : en fouillant le sol pour y chercher du tuileau propre à faire du ciment, on retrouva les murs de l'antique cité, comme le fossoyeur, en remuant la terre, rencontre les ossements d'un mort. Cela fit une si grande sensation dans le pays, qu'un ingénieur de Saint-Malo fut envoyé, par M. le Pelletier de Souzi, à Corseult, pour y faire des recherches archéologiques. Cette exploration scientifique amena les découvertes les plus précieuses, comme on le voit par une notice qui fut insérée dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour l'année 1709.

Le village de Corseult est situé sur la pente d'un coteau, entre Lamballe et Dinan, vers l'ouest et à deux lieues de cette dernière ville. On pourrait le comparer à une habitation superposée sur un tombeau : en effet, sous le sol de ses chaumières, de ses enclos et de ses champs, la cité des Curiosolites gît presque tout entière.

On voit, dans un espace d'une lieue carrée environ, des vestiges de voie romaine, des restes de constructions, des débris de murs ayant depuis deux jusqu'à huit pieds d'épaisseur et coupant le sol dans tous les sens. Les villageois ont observé que partout où ces lignes souterraines, composées de pierres de la forme d'une double brique, ont le plus de développement et se rapprochent le plus de la surface de la plaine, les blés sont moins abondants et plus courts que sur les autres points. Il existe encore des traces du plancher inférieur des maisons, *area*, qui était formé d'un lit de pierres brutes, et recouvert d'une épaisse couche de ciment au-dessous de laquelle l'eau pouvait filtrer sans obstacle. En beaucoup d'endroits, les ruines sont enduites d'une espèce de stuc dont les couleurs étaient fort brillantes, et qui avait l'apparence de nos beaux papiers de tenture unis. On trouve fréquemment, à cinq ou six pieds de profondeur, des fragments de tuiles, de petites statues, des médailles, des morceaux de poteries, des ustensiles, rappelant une existence, des arts et une civilisation dont plus de deux mille ans nous séparent. Si l'on pénètre dans la cabane du paysan, on aperçoit des pierres antiques

bizarrement incrustées dans les parois intérieures, tandis que quelque membre de la famille se tient négligemment assis, au coin de l'âtre, sur un tronçon de colonne, remarquable par l'exquise pureté de ses formes. Le fragment d'entablement le plus considérable se voit dans le village, où il sert de support à une croix grossière. Partout, dans les environs, on remarque des enclos de cours et de jardins, bâtis avec les pierres régulières des anciennes constructions; et un peu avant d'arriver à Corseult, on rencontre sur un coteau quelques pans de murailles du *Fanum Martis*, temple fameux que la piété guerrière des Romains avait élevé sur cet emplacement au dieu qui avait soumis l'Armorique à leurs armes. L'église actuelle, pauvre bâtiment d'architecture gothique, renferme un intéressant débris de l'époque gallo-romaine : c'est une pierre tombale en granit, dont on a fait un des piliers de cette humble maison de Dieu, et sur laquelle on lit une épitaphe touchante et d'un fort bon style.

Nous n'avons pas la prétention de fixer l'époque très-douteuse de la fondation de Dinan, ni l'étymologie tout aussi contestable de son nom. A vrai dire, la première période de son histoire ne repose que sur des conjectures plus ou moins hasardées : ainsi l'on suppose qu'elle a été fondée, dans le IXe siècle, par Nominoé, qui voulait créer une place de guerre capable de lui tenir lieu de l'ancien château élevé par les Romains à Lehon pour la garde de la Rance. Le prince breton, jugeant sans doute que la restauration de cette forteresse était chose impraticable, en abandonna les ruines à des religieux, qui s'en servirent pour la construction d'un monastère; et la date de cette donation, qu'on rapporte à l'année 850, peut être regardée comme l'époque vers laquelle Dinan a été fondée. Quant à son nom, il vient probablement, comme celui de Downham en Angleterre, des mots *dun*, colline, et *ham*, habitation.

A partir de l'an 1000, l'histoire de Dinan commence à présenter quelque certitude. La ville était alors entourée de palissades, revêtues d'un fossé, et protégée par un château qu'on avait construit sur le site des anciennes fortifications romaines. Dans un âge où tout se rapportait à l'état de guerre, on avait compris l'heureux parti qu'on pouvait tirer d'un emplacement dont les abords étaient naturellement défendus par un rocher d'une grande élévation et par la rivière de Rance, qui en baignait la base. Aussi les maîtres de cette admirable position militaire ne négligèrent-ils rien pour s'en assurer la possession : à ces premières fortifications en succédèrent d'autres plus formidables; une ligne de murs de granit, entièrement bordée de machicoulis et flanquée de tours, couronna la lisière du plateau; et vers le commencement du XIVe siècle, ces ouvrages défensifs furent complétés par un château d'une force extraordinaire. Les remparts étaient si épais qu'on aurait pu, assure-t-on, faire rouler un chariot à quatre roues sur leur partie supérieure; ceux du château n'étaient pas moins solides, puisqu'ils avaient environ quatorze pieds d'épaisseur, comme nous avons pu tout récemment le reconnaître nous-même dans les chambres souterraines qui servent de cachots. Bref, on fortifia si bien Dinan qu'elle devint la seconde place de guerre de la Bretagne.

Cette ville fut administrée pendant plusieurs siècles par une race de seigneurs illustres, qui prirent le titre de vicomtes de Dinan. Le premier de cette lignée de guerriers et de héros, dont il soit fait mention dans l'histoire, est Hamon : il fut

gouverneur de l'héritier et des enfants du duc Geffroi de Bretagne. Nous voyons ses descendants, les Roland, les Rivallon, les Alain, les Olivier, les Charles de Dinan, figurer toujours en première ligne dans les parlements du duché, dans les conseils du souverain, dans les événements de la guerre. L'esprit de religion et d'entreprise les conduit tantôt en Syrie sous la bannière de Geoffroi-le-Roux, tantôt en Angleterre à la suite de Guillaume-le-Bâtard. L'autorité de ces puissants seigneurs s'étendait jusqu'aux portes de Saint-Malo et de Dol et au-delà de Bécherel, dont la ville et le château leur étaient soumis. Ils s'allièrent par les femmes aux deux maisons souveraines de la Bretagne. Alors les vicomtes de Dinan furent aussi barons d'Avaugour et comtes de Goëllo. Mais, en 1275, ce fief ayant été vendu par Alain au duc Jean Ier, qui le réunit au domaine ducal, les Montafilant, issus d'un puîné des anciens vicomtes, en prirent le nom et les armes.

Nous ne rappelons cette dernière circonstance que pour arriver à un des épisodes les plus intéressants et les plus tragiques de l'histoire de Bretagne.

A défaut d'héritiers mâles, les domaines des Montafilant étaient passés dans la maison de Chateaubriand, comme ils passèrent plus tard dans celle de la Hunaudaye. Vers 1444, une toute jeune fille d'une grande beauté se trouva seule héritière des seigneuries de Dinan, de Chateaubriand, de Candé, de Voireau, des Huguetières, de Montafilant, de Beaumanoir, du Guildou, de la Hardouinaye. Françoise était donc un des plus riches et des plus brillants partis du duché. Giles de Bretagne, troisième fils de Jean V, l'enleva et l'épousa, quoiqu'elle ne fût encore qu'une enfant. Mais à peine cette union vient-elle d'être célébrée, qu'un homme, étranger au pays par son origine, mais tout-puissant par la faveur de François Ier, frère de Giles, conçoit le projet de la briser. Ambitionnant l'immense fortune de Françoise de Dinan, il veut la rendre libre au moyen d'un crime, afin de pouvoir l'épouser lui-même. C'était un intrigant de grande race, un Visconti, un Italien sans foi. Mignon du duc et amant de la duchesse sa femme, il fait servir l'un et l'autre à ses projets. D'abord il excite la colère de François en lui répétant quelques plaintes, quelques menaces imprudentes échappées à son frère ; et, après avoir poussé celui-ci à rechercher l'appui de l'Angleterre, il tourne perfidement cette alliance contre lui. Deux courtisans, Jean Hingant, gentilhomme du duc, et Jacques d'Espinay, évêque de Saint-Malo, s'associent à cette noire machination. La retraite de Giles dans la forteresse du Guildou et l'invasion de la Bretagne par les Anglais ne font que hâter la perte du malheureux prince. Il est arrêté et enfermé dans le château de Dinan, où François se rend lui-même en attendant la réunion des états qui doivent juger le prisonnier (1446). Ni la soumission de Giles, ni les larmes des siens, ni les prières de ses amis, ne peuvent toucher le duc ; mais les états, sans absoudre le prince son frère, refusent de le condamner sur des faits dont la réalité ne leur paraît point suffisamment démontrée.

Giles est successivement conduit aux châteaux de Moncontour, de Touffou, de la Hardouinaye. Cette dernière place, « mal plaisante, close, estroite, » dit d'Argentré, appartenait à sa femme Françoise de Dinan. Tandis qu'il y languit dans une rigoureuse réclusion, un conseil, où siégent tous ses ennemis, instruit secrètement son procès, sous la direction d'Arthur de Montauban. Il est condamné à mort, et le duc, qui avait témoigné hautement le désir d'être débarrassé de son frère,

permet que cette sentence soit expédiée en son nom et revêtue du sceau ducal. Reste le choix des moyens, c'est l'affaire de Montauban ; l'Italien préfère le poison ; mais, pour qu'il soit d'un effet sûr et ne laisse aucune trace, il l'envoie chercher dans son pays. Cependant les gardiens de l'infortuné Giles, poussés par un zèle diabolique, veulent le faire mourir de faim : trois jours se passent sans que le prisonnier reçoive aucune nourriture. Il est près d'expirer, quand une pauvre femme, attirée par ses cris plaintifs, descend courageusement dans les douves du château, puis s'élève à la hauteur d'un étroit soupirail pratiqué dans l'épaisseur du mur. La voilà qui adresse des paroles de consolation au prince, qui lui donne quelques aliments, et lui amène bientôt un saint religieux. Giles prolonge ainsi sa malheureuse vie jusqu'au jour où le poison arrive. On lui en administre aussitôt une forte dose ; mais son tempérament robuste le préserve de la mort. Alors ses bourreaux, perdant toute patience, pénètrent dans son cachot, le 25 avril 1450, se précipitent vers le lit où il gît épuisé, et, malgré sa résistance désespérée, l'étouffent entre deux matelas.

Tel fut le déplorable sort de Giles, fils, frère, neveu et cousin de quatre princes souverains de la Bretagne. François I[er] ne lui survécut pas longtemps. Un jour qu'il chevauchait sur la grève du Mont-Saint-Michel, il fut arrêté par un moine : c'était le religieux qui avait recueilli la confession dernière de Giles, et qui, en son nom, venait solennellement citer son meurtrier « à comparaître dans quarante jours, à pareille heure, devant le tribunal de Dieu. » Par une coïncidence extraordinaire, le prince mourut, en effet, à l'expiration de ce délai fatal, comme Philippe-le-Bel, vers le commencement du XIV[e] siècle, était mort avant la fin de l'année dans laquelle il avait été ajourné, devant le Juge suprême, par le grand-maître des templiers, Jacques Molay. Un des premiers soins de son successeur, le duc Pierre II, fut de poursuivre les assassins de leur frère commun. Cinq des principaux eurent la tête tranchée à Vannes ; mais le plus coupable de tous, Arthur de Montauban, qui s'était réfugié en France et y avait pris l'habit monastique, fut assez habile pour s'y faire de puissants protecteurs. A la demande de Louis XI, le pape le nomma même archevêque de Bordeaux. Quant à Françoise de Dinan, elle épousa en secondes noces Gui XIV, comte de Laval et baron de Vitré.

Une ville qui passait pour la seconde place de la Bretagne, et dont les seigneurs étaient d'un esprit remuant et d'une humeur belliqueuse, ne pouvait manquer d'éprouver toutes les vicissitudes de la guerre. S'il faut en croire un monument historique contemporain, le duc Conan II fut assiégé dans Dinan, en 1065, par Guillaume-le-Bâtard, et obligé de lui en ouvrir les portes [1]. Dans les siècles suivants, Henri II, roi d'Angleterre (1166) et Robert d'Artois (1343), commirent d'affreux ravages dans les environs de cette place, dont ils n'osèrent entreprendre le siége. Enfin, elle fut deux fois livrée aux flammes, la première par les Bretons, au temps de la révolte des barons contre le duc Jean (1258) ; la seconde par l'Anglais Thomas d'Agworth, capitaine du parti de Montfort (1344).

1. La fameuse tapisserie de Bayeux représente cet événement et le relate en ces termes : ***Hic milites Wilelmi ducis pugnant contra Dinantes, et Cunan claves porrexit.*** — Du reste, Froissart, au sujet de ces différents siéges, commet des erreurs de dates, de personnes et de lieux (Chroniques, ch. 170—207) ; il confond Dinan avec Guingamp.

Nous voici arrivés à l'époque sur laquelle l'esprit chevaleresque d'un illustre guerrier répandit ce vivifiant éclat qui, après un intervalle de cinq siècles, brille encore à nos yeux. Les Dinannais, menacés d'un siége par le duc de Lancaster, en 1359, avaient demandé des secours à Charles de Blois; le comte leur envoya Du Guesclin avec six cents hommes d'élite. Une foule de gentilshommes, le brave Penhouet, et Olivier, frère puîné du héros, allèrent s'enfermer avec lui dans la ville. Elle fut bientôt investie et étroitement resserrée de tous les côtés. Dès que les Anglais eurent comblé les fossés sur quelques points, les assauts se succédèrent avec une effrayante rapidité. Mais la faible garnison de Dinan leur opposa une indomptable énergie. Soutenue par la présence de Du Guesclin, elle repoussa intrépidement les troupes toujours fraîches que le comte de Lancaster lançait successivement contre elle. Cependant, ne pouvant recevoir ni vivres, ni provisions, et commençant à ressentir les premières atteintes de la famine, elle demanda une trêve de quinze jours. Il fut convenu qu'à l'expiration de ce délai la place se rendrait si elle n'était point secourue.

Cette suspension d'armes, en établissant de fréquents rapports entre les Bretons et les assiégeants, amena le fameux duel en champ-clos, dans lequel Du Guesclin se mesura corps à corps avec un des plus braves seigneurs de l'armée anglaise.

Son jeune frère, Olivier, venait de franchir une des portes de la ville pour se promener dans la belle campagne qu'on découvre du haut de ses remparts. Il était, dit un chroniqueur contemporain, « moult richement montez » ; mais seul et sans armes, comme sans défiance Tout à coup, un capitaine anglais, Thomas de Cantorbery, bien armé et suivi de trois hommes, se dirige vers lui au galop de son cheval, lui barre le chemin, l'accable d'outrages, et le fait prisonnier au mépris de la trêve. On se hâte de porter cette nouvelle à Du Guesclin sur la grande place du marché, où il assistait à une partie de paume. Le capitaine monte aussitôt à cheval, se fait ouvrir les portes, et, sans s'inquiéter du danger auquel il peut exposer sa personne, court à bride abattue au quartier de l'armée ennemie. Arrivé à la tente du duc de Lancaster, où Jean Chandos, le comte de Pembroke, Robert Knolle et le jeune comte Jean de Montfort sont réunis, Bertrand, après s'être mis à genoux devant le général anglais, comme le voulaient les usages du temps, se plaint, avec une vive indignation, de la violence exercée sur son frère, de l'outrage fait à son nom. Toute cette illustre assemblée, en l'écoutant, admire sa confiance, sa fière susceptibilité, sa hardiesse, son courage sans égal. On fait venir Thomas de Cantorbery, qui ne craint point de jeter son gantelet devant le chevalier breton. Du Guesclin le relève avec cette ardeur, cette joie menaçante, qui ont toujours été un arrêt de mort pour ses ennemis : « Onceques ne mangeray que trois soupes au vin, au nom de la Trinité, » jure-t-il, « jusqu'à tant qu'aye fait et accompli le gage. »

L'inquiétude s'était répandue dans Dinan avec la nouvelle du départ de son plus intrépide défenseur. Le commandant Penhouet, la garnison, les habitants en étaient « moult durement troublés ; » l'alarme fut encore plus grande, quand on apprit ce qui s'était passé au camp des Anglais. Les bourgeois et leurs femmes en firent « grant assamblée » et prièrent pour le chevalier, comme s'il eût été menacé d'une destruction prochaine. Alors se révéla l'amour qu'une jeune Dinannaise, Tiphaine Raguenel, fille du vicomte de la Bellière, avait secrètement conçu pour

Du Guesclin. A travers la laideur de cette physionomie commune, elle avait lu dans l'âme généreuse du guerrier, et s'était senti attirer vers cet homme héroïque. Le savoir de Tiphaine égalait sa beauté; elle avait une connaissance profonde de l'astrologie. C'était, selon le chroniqueur, « la plus sage et la mieux doctrinée qui fust en tout le pays; » on la regardait comme une fée, on l'écoutait comme un oracle. La jeune fille, ayant une foi sans bornes dans la fortune et le courage de Bertrand, réussit à la communiquer aux autres. Elle prophétisa à ses compatriotes que « avant la nuit faillant, » ils reverraient le héros au milieu d'eux, et que dans le champ clos où il allait descendre, il « déconfirait son anemi. »

Les Dinannais, bien que rassurés par les promesses de Tiphaine Raguenel, demandèrent que, pour plus de sécurité, la lice fût ouverte sur la place du marché de leur ville. Ce désir ayant été transmis par Du Guesclin au duc de Lancaster, celui-ci consentit à tout et promit même d'assister personnellement au combat. En effet, dès qu'on lui eut livré quelques ôtages, il se rendit à Dinan avec un brillant cortége, où l'on distinguait vingt seigneurs de sa nation. Déjà le peuple avait envahi le marché, les femmes attendaient impatiemment aux fenêtres; et une foule de bourgeois, de chevaliers, d'écuyers, de soldats, entouraient les barrières. Le duc de Lancaster prit place sur un amphithéâtre richement décoré. L'émotion fut extraordinaire au moment où Bertrand Du Guesclin et Thomas de Cantorbery entrèrent dans la lice; où le Breton repoussa avec dédain les propositions d'accommodement qui lui furent faites par les amis de l'Anglais; où tous les deux, emportés par la haine et excités par les regards de tout un peuple, s'élancèrent l'un contre l'autre. Dans ce combat, longtemps disputé, Du Guesclin se surpassa; il déploya une légèreté, une adresse, un sang-froid, une intrépidité, qui éblouirent les yeux attachés à tous ses mouvements. Lorsqu'il eut terrassé et désarmé Thomas de Cantorbery, on eut bien de la peine à détacher ce lion courroucé de sa proie. Ce ne fut qu'à la prière du duc de Lancaster qu'il fit grâce de la vie à son ennemi, tant il avait sur le cœur l'outrage fait à son frère. On enleva le vaincu sur une claie pardessus les barrières, tandis qu'elles s'ouvraient glorieusement devant le vainqueur, au son des trompettes, aux applaudissements des chevaliers et aux acclamations du peuple.

Le soir de ce jour mémorable, les bourgeois de Dinan donnèrent à Du Guesclin un banquet où le duc de Lancaster et les seigneurs anglais furent invités, et où ils ne se montrèrent pas les moins empressés à exalter le courage du Breton. Ensuite, accompagnés par Penhouet et par le héros de la journée, ils sortirent de la ville pour n'y plus rentrer; car, avant l'expiration de la trêve, le général ennemi reçut d'Édouard III, son souverain, l'ordre de lever immédiatement le siége.

Le nom de Du Guesclin se rattachera toujours dans la mémoire des hommes à l'histoire de Dinan. S'il n'est point démontré, comme quelques-uns l'ont prétendu, qu'il descendait d'une branche cadette des anciens seigneurs de cette ville, il en devint l'enfant adoptif par son union avec Tiphaine Raguenel (1360). On sait combien la jeune Dinannaise se montra digne d'être la compagne du plus grand capitaine du siècle : la générosité de ses sentiments, ses vertus domestiques rehaussaient encore les charmes de sa personne. Des deux femmes de Du Guesclin, ce fut la plus aimée. Il eut la douleur de la perdre vers 1371, pendant sa glorieuse campagne dans

le Rouergue, la Saintonge et l'Aunis. Le corps de Tiphaine fut enterré dans l'église des Jacobins de Dinan.

Après la bataille d'Auray, Jean II s'empara de cette place (1364). Le nouveau duc de Bretagne ne jouit pas paisiblement d'une si précieuse acquisition. Dans un espace de quinze ans, elle lui fut deux fois enlevée par les troupes du roi Charles V, commandés par les connétables de France, Bertrand Du Guesclin et Olivier de Clisson (1373 et 1379). Les Dinannais revirent donc celui qu'ils avaient tant admiré comme simple chevalier, entrer dans leurs murs avec tout l'éclat, tous les insignes et tous les honneurs de la première dignité militaire du royaume. Sept ans après, ils apprirent qu'il était mort devant Châteauneuf-Randan, le 13 juillet 1380. Le grand capitaine avait témoigné le désir que son corps fût inhumé à Dinan, dans l'église des Dominicains ; mais ces religieux n'eurent que son cœur, sa dépouille mortelle ayant reçu la sépulture au milieu des tombeaux des rois, à l'abbaye de Saint-Denis. Ce cœur de l'illustre guerrier, transporté, en 1810, à l'église de Saint-Sauveur, y est encore déposé aujourd'hui, dans le transsept nord, derrière un massif de maçonnerie du plus mauvais goût. On a eu toutefois l'heureuse idée de sceller, sur la face principale du monument, la pierre tombale en granit qui fermait l'entrée du caveau dans lequel les Jacobins avaient originairement déposé la précieuse relique. Elle porte une inscription qui rappelle la date de la mort et la dignité militaire de « MISSIRE BERTRAN DU GUÉAQUIN, » et nous donne une nouvelle variante d'un nom fameux, dont l'orthographe véritable ne sera probablement jamais fixée.

Les troupes de Charles VIII, sous les ordres du vicomte de Rohan, entrèrent à Dinan en 1488, et la soumirent à l'autorité royale, trois ans avant la réunion de la Bretagne à la France.

La seconde ville forte de la province, après un siècle de repos, retomba dans sa vie agitée des temps passés. Henri III ayant eu la faiblesse de l'abandonner au duc de Mercœur, le prince lorrain s'en servit pour dominer toute la partie septentrionale du duché. Il en fit sa place d'armes, y entretint des forces considérables, y préleva des impôts, y battit monnaie et y transféra le présidial de Rennes. Une de ses créatures les plus dévouées, Saint-Laurent, seigneur de La Motte, en fut nommé gouverneur. Pendant treize ans Dinan devint ainsi un fief de l'ambitieux Mercœur ; mais il la perdit enfin par la faute de ses agents. Le mauvais succès d'une première tentative, que firent deux jeunes officiers de la garnison pour livrer le château au maréchal de Brissac, et qu'ils payèrent de leur vie, ne découragea point les partisans de Henri IV. Trois royalistes, le prieur François de Saint-Cyr, Raoul Marot et Robert Hamon, l'un sénéchal, l'autre syndic de la ville, se concertèrent pour opérer sa délivrance. Comme ils en étaient convenus avec le roi, cinq cents hommes, embarqués à Saint-Malo, remontèrent la Rance avec la marée, tandis qu'une autre troupe de trois cents hommes s'acheminait par terre vers la place. Tout s'accomplit par une suite de surprises et de stratagèmes habilement ménagés. Les conspirateurs, après avoir, au moyen d'ordres supposés, éloigné Saint-Laurent avec presque tous ses soldats, attirent à un bal les principaux officiers de la garnison, et profitent de leur absence pour ouvrir une des portes aux Malouins, qui se répandent dans la ville. Le maréchal de Brissac, averti par les trois Dinannais

du succès de l'expédition, accourt avec quelques pièces d'artillerie et complète la défaite des ligueurs par la prise du château (1598).

Tandis qu'une députation des habitants de Saint-Malo va s'attribuer à la cour tout le mérite de cette affaire, le sénéchal Raoul Marot se rend aussi auprès du roi pour lui demander la confirmation des priviléges de ses concitoyens. Mais quels étaient ces priviléges? Voici à peu près tout ce qu'on sait. Dans les XVIe et XVIIe siècles, Dinan était administrée par un sénéchal, un procureur-syndic, nommés par voie d'élection, et une assemblée générale où siégeaient les anciens assesseurs, les nobles, les bourgeois vivant de leurs rentes, et un petit nombre d'habitants. Les maires en titre d'office, et les maires électifs, ne vinrent que plus tard, dans le XVIIIe siècle.

A partir du règne de Henri IV, l'action de la ville cesse de s'étendre sur toute la province. Elle s'est si bien dépouillée de ses habitudes guerrières, que nous la voyons s'alarmer du rétablissement partiel de ses fortifications par le baron de la Hunaudaye, partisan dévoué du duc de Vendôme, en porter plainte à Louis XIII et se réjouir de la démolition complète de ces nouveaux ouvrages défensifs (1628). Tous les travaux auront désormais à Dinan un but d'utilité publique : on borde la Rance d'un quai, on crée l'établissement des eaux minérales, on fait de belles promenades, on établit un collége. Un académicien eut le mérite de concevoir et de faire exécuter une partie de ces heureuses améliorations. Fils d'un chapelier, et né à Dinan le 12 février 1704, Charles Duclos-Pinot s'était attiré l'affection de ses concitoyens par son dévouement à leurs intérêts. Pendant près de cinq ans il fut maire de la ville, et son député aux États de la Province (1744-1749). Ce fut lui qui, du côté de la vallée de la Rance, fit niveler les fossés de la double enceinte, et les changea en une magnifique promenade. Lorsqu'il se fut démis des fonctions qu'il avait exercées avec une austère droiture, il continua de rendre aux Dinannais des services de tout genre. Aussi le nom de Duclos est-il encore cher aujourd'hui à ses compatriotes. Ils lui ont élevé un monument d'un noble caractère au milieu des Petits-Fossés : c'est un buste en bronze posé sur une colonne de granit.

Il y a eu à Dinan onze tenues des états de la province. Ceux de 1717 seront célèbres dans l'histoire de Bretagne par la lutte des trois ordres contre le maréchal de Montesquiou.

Le contre-coup des événements de la révolution fut assez faiblement ressenti dans cette ville. La guerre s'arrêta au pied de ses murs; les royalistes ne purent ni la soulever ni la réduire complétement, comme ils l'avaient espéré. Les députés girondins, pendant leur retraite sur le Finistère, y furent bien accueillis. Du reste, le retour du calme a été favorable au progrès de l'industrie locale; ses nombreuses tanneries, ses corroieries, ses mégisseries, ses fabriques de toiles à voile, ses cultures, ses produits agricoles, ont pris un immense développement. La construction du canal d'Ille et Rance doit être comptée pour beaucoup dans ces heureux résultats. Le port situé dans la vallée en est une des principales têtes, et il s'y fait une assez grande exportation de cidre, de graines oléagineuses, de céréales, de bois.

Dinan est le chef-lieu du second arrondissement des Côtes-du-Nord, composé de 111,000 habitants. La population réunie dans ses murs et dans ses faubourgs est évaluée à un peu moins de 8,000 individus.

La chaîne liquide formée par la Rance relie Dinan à Saint-Malo, rapport géographique fort important et dont l'influence s'est fait constamment sentir. Les deux villes, séparées seulement par une distance de cinq lieues, ont eu, à peu de chose près, les mêmes destinées. Toutefois, si la solidarité des intérêts les a rapprochées, il ne paraît pas qu'il y ait jamais eu entre elles aucune communauté de sympathies. On dit même que les habitants de Saint-Malo éprouvent comme une répulsion instinctive pour les Dinannais, qui, de leur côté, ne se donnent pas la peine de dissimuler leur aversion pour les Malouins : bizarre effet de ces préventions qui sont dans l'air du pays, et auxquelles il paraît impossible de se soustraire. Pourtant des bateaux à vapeur établissent des communications journalières d'un point à l'autre, en descendant ou en remontant la vallée. Rien de beau comme les sites enchanteurs de cette partie de la Rance. Lorsqu'on approche de son embouchure, la petite rivière s'étend de tous les côtés comme une vaste mer.

De loin, en arrivant par la route de Rennes, on ne se lasse point d'admirer l'heureuse situation de Dinan. Au-dessus de ses maisons, se découpent hardiment sur un ciel bleu le vieux donjon, la tour de l'horloge et les clochers des églises de Saint-Sauveur et de Saint-Malo. A partir du château, on voit se dessiner le mur de la seconde enceinte, dont la ligne est pittoresquement rompue par les tours démantelées de la ville et par ses anciennes portes ; des touffes de lierre, d'épais fourrés de plantes grimpantes, des bouquets de fleurs sauvages, des tapis de mousse, revêtent, parent et quelquefois dérobent entièrement aux regards cette ceinture de pierre. Un peu plus bas, est la terrasse formée par la promenade des Petits-Fossés, avec le monument de Duclos ; dans le fond, la rivière canalisée faisant briller au soleil ses gracieux détours ; et, au-delà, un pays montueux dont toutes les ondulations, toutes les aspérités sont couronnées par la plus riche végétation. A la vallée de la Rance vient aboutir un nombre infini de vallons, pour la plupart d'une grande beauté. Celui qui conduit à la source minérale ferrugineuse si estimée par les malades qui l'ont visitée, offre un ravissant aspect : partout des rochers, perçant leur enveloppe de gazon et de mousse, se montrent à nu ; partout s'élèvent, croissent ou rampent des massifs d'arbres, des genets aux fleurs jaunes, des taillis, des ronces pourprées, des broussailles ; tandis que, au fond de ce magnifique sillon si complaisamment tracé par la nature, on entend le chant des oiseaux se mêler au bruit de quelques moulins et au murmure d'un ruisseau dont le cours est à chaque instant contrarié par la surface inégale et rocheuse du sol.

Le château de Dinan est une masse énorme flanquée de deux tours, et isolée de tous les côtés par un fossé profond. Les consoles qui en supportent les machicoulis sont d'une longueur peu ordinaire et d'une rare élégance. Les ducs de Bretagne, la reine Anne, Charles IX, y ont séjourné ; les anciens parlements du duché s'y sont réunis plusieurs fois. Après avoir longtemps reçu des prisonniers d'état, des prisonniers de guerre, elle a été définitivement transformée en prison civile (1822). Le portail roman de l'église de Saint-Sauveur, décoré de figures d'un caractère presque hiéroglyphique, est, comme le mur méridional de la nef, du XIIe siècle ; c'est un des monuments religieux de la Bretagne les plus dignes de l'attention des archéologues. L'église de Saint-Malo, commencée vers la fin du XVe siècle, est remarquable par sa belle voûte et la décoration extérieure du chœur. Dans les

environs de Dinan, la terre est toute parsemée de ruines gothiques : celles de l'ancienne abbaye de Lehon et de la Chapelle, où l'on a récemment découvert les tombeaux des Beaumanoir, sont célèbres dans le pays. A voir les rues étroites, tortueuses de la ville, ses maisons construites sur des piliers et décorées de sculptures bizarres, on se croirait dans une cité du moyen-âge, si la vaste place du marché, ou du *Champ*, bordée de constructions modernes, ne venait dissiper cette illusion. C'est là que, sur le terrain même où il triompha de Thomas de Cantorbery, les Dinannais ont élevé une statue à Du Guesclin [1].

PLOËRMEL. — JOSSELIN.

Au VIe siècle, l'Armorique était le pays des saints. Ses côtes sauvages, ses landes, ses vastes forêts, étaient des thébaïdes peuplées d'anachorètes, presque tous originaires de la Grande-Bretagne et de la vieille Hibernie. Les uns avaient fui devant les armes et l'idolâtrie victorieuses des Saxons ; les autres avaient passé la mer pour se consacrer à Dieu et mettre entre eux et leurs premières affections une infranchissable barrière. Au nombre des hommes qui avaient courageusement cherché à gagner ainsi le ciel par la voie pénible et détournée de l'exil, était un saint personnage du nom d'Armel ou d'Ermel. Avant de quitter la Cambrie, son pays natal, il avait engagé quelques religieux à le suivre ; et tous, remplis d'une dévote ardeur, s'étaient confiés à son étoile apostolique.

La colonie dont Armel s'était fait le chef spirituel devint si célèbre, que le roi Childebert voulut avoir auprès de sa personne tous ces pieux anachorètes. Pendant six ans, il retient leur chef à sa cour, « suivant » dit gravement Albert de Morlaix, « ses salutaires conseils ès plus saintes affaires. » Mais le mélancolique et religieux Breton ne pouvait s'accommoder d'une existence si mondaine. Involontairement il regrettait sa vie austère, sa calme solitude des temps passés. Les faveurs et les confidences royales, bien loin de l'enorgueillir, pesaient sur sa conscience, comme de vivants reproches. Armel fut assez heureux pour se tirer de cette position embarrassante sans perdre les bonnes grâces du monarque : Childebert, en consentant à le laisser retourner en Bretagne, lui concéda une grande étendue de terres incultes dans le territoire de Rennes. Le saint accepta ce don avec une vive reconnaissance. Puis, se hâtant de secouer de son front et de ses sandales les souvenirs

(1) Le Père du Paz, *Histoire généalogique des maisons de Bretagne*, p. 115-155. — D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, liv. XII, ch. 3, p. 627-657. — *Chronique de Bertrand Du Guesclin*, par Cuvelier, trouvère du XIVe siècle, t. I, p. 77-96. — *Le Febvre*, *Anciens Mémoires* du XIVe siècle, sur Bertrand Du Guesclin, ch. 6, p. 450-454. — *Annuaire Dinannais*, sixième année, p. 55-148.

Un savant fort distingué, M. Aubry, a bien voulu aussi, lors de notre voyage à Dinan, mettre à notre disposition ses connaissances variées sur l'histoire de sa ville natale.



et la poussière de la cour, il regagna les landes de sa patrie adoptive. Là, il reprit cette vie austère et cette mission apostolique dont il avait été détourné par sa longue captivité ; partageant ses jours entre la retraite et la prédication, il remplit la province du bruit de ses vertus et de ses miracles. Dieu lui fit la grâce de se servir de sa parole pour opérer de nombreuses conversions. Bref, au moment où il mourut, sa réputation de sainteté était déjà si bien établie, que les Bretons, dans toutes les parties de l'Armorique, se disputèrent l'honneur de placer leurs églises et leurs chapelles sous son invocation.

Un des premiers ducs de Bretagne, on ne sait lequel, avait construit un château fort sur la route de Vannes à Rennes, à l'endroit où se trouve la ville dont nous nous occupons, et ce château était devenu un centre de population. Les membres de la communauté naissante choisirent aussi Armel pour patron de leur église. Ils voulurent même que leur cité n'eût pas d'autre nom que celui de l'apôtre cambrien. De là, en effet, la dénomination celtique de *Plou-Armel* ou de *territoire d'Armel*, qu'ils lui donnèrent et qu'elle porte encore aujourd'hui.

La dévotion des Ploërmelais n'en resta pas là. Chaque année, ils célébrèrent, comme une fête nationale, le jour dédié à la mémoire de leur saint protecteur. Pendant longtemps, aucun alliage profane ne fut mêlé aux cérémonies de cette solennité religieuse ; mais, il y a deux cents ans environ, on y ajouta le piquant attrait d'une représentation dramatique. Un pauvre prêtre, du nom de Baudeville, maître d'école à Ploërmel, imagina de composer pour la circonstance et de faire jouer par ses élèves une tragédie dont le sujet était *la vie de saint Armel*. Cette œuvre poétique reproduisait parfaitement nos anciens jeux des *mystères*, par l'ignorante bonhomie de l'auteur, par la trivialité de son style, par l'innocente audace avec laquelle il bravait la loi tyrannique des trois unités : l'action s'ouvrait en Angleterre, se continuait à Paris, où le roi donnait audience au pieux héros, monté sur sa haquenée, et se terminait à Ploërmel. Il y avait dans ce drame, moitié touchant, moitié bouffon, et où la vérité historique était fort peu respectée, d'infaillibles éléments de popularité. Aussi fit-il pendant près de deux siècles les délices des Ploërmelais, qui n'avaient ni assez de larmes ni assez d'applaudissements pour témoigner l'intérêt et l'admiration que leur inspirait la tragi-comédie du pauvre maître d'école.

Si nous nous sommes quelque peu étendus sur la vie d'Armel, c'est qu'elle forme, avec l'église qui fut construite et placée sous l'invocation de ce saint, dans le XIIIe siècle, les deux premiers jalons de l'histoire locale.

Ce n'est qu'à partir de l'année 1221, que nous voyons le nom de la cité ploërmelaise se rattacher à quelques événements d'un intérêt général. A cette époque Amaury de Craon, qui en était le seigneur féodal, fut fait prisonnier dans une guerre contre son suzerain, Pierre de Dreux. Le prince, toujours habile à profiter des circonstances, ne laissa pas échapper une si belle occasion : il obligea Amaury à lui abandonner Ploërmel pour prix de sa rançon; et la petite ville fut réunie au domaine ducal, pour n'en être plus détachée. Elle devint le siége d'une senechaussée importante et une des résidences ordinaires des ducs, qui y convoquèrent, selon les besoins ou les temps, leur ost ou leurs états. A toutes ces marques de distinction, politiques, administratives ou militaires, un avantage plus utile fut bientôt ajouté :

elle eut son corps municipal, qui fut représenté par un député au parlement de la province. En 1240, les évêques, abbés, barons et vassaux de Bretagne, furent convoqués à Ploërmel, pour y entendre le duc Jean Ier prononcer, à leur requête, le bannissement des juifs. Une autre assemblée des états, celle de 1309, convoquée au sujet du droit de tierçage, mérite particulièrement de fixer l'attention. C'est dans cette réunion générale que, pour la première fois, on vit figurer les députés de la bourgeoisie et du peuple sous la dénomination de *tiers-état*, et comme les représentants d'un corps bien distinct de la noblesse et du clergé.

Quoique Ploërmel, vers le milieu du XIVe siècle, ne fût qu'une place mal fortifiée et d'assez peu d'importance, son nom rappelle un des faits militaires les plus glorieux de la lutte de Montfort et de Blois. L'esprit de chevalerie l'entoura alors d'une illustration dont la saisissante et dramatique réalité surpasse les fictions les plus brillantes des romanciers et des poëtes : une bataille générale, où cent mille hommes, excités par des intérêts rivaux, se seraient disputé la victoire, n'eût pas remué si profondément les cœurs ni frappé si vivement les imaginations, que ce combat singulier, dont le gage fut jeté sous les murs de Ploërmel, et dans lequel on ne vit figurer que trente chevaliers bretons. C'est que dans une bataille les chances de salut se multiplient à l'infini avec le nombre des combattants, tandis que dans le duel des temps chevaleresques il y allait d'une mort presque certaine ; c'est que sur un champ de bataille la défaite n'atteint que la réputation et la gloire du général d'armée, tandis que dans le champ-clos chacun jouait son nom et son honneur à la pointe d'une épée ; c'est que dans une bataille l'individu disparaît dans le soldat, obligé d'obéir à son chef et de suivre partout son drapeau, tandis que dans la lice le chevalier faisait place à l'homme qui ne s'appuyait que sur lui-même et ne suivait que les inspirations de son courage ; c'est qu'enfin, un jour de bataille, la nature la plus vulgaire peut s'élever à un acte de bravoure, tandis qu'il fallait une âme généreuse et une sublime résolution pour traverser, sans peur et sans reproche, toutes les épreuves de cette terrible et mortelle lutte à laquelle nos pères donnaient le nom de combat singulier.

En 1351, Ploërmel était occupé par les auxiliaires anglais de Jean de Montfort, commandés par Richard Bembro ou Benborough. A quelques lieues de là, un illustre chevalier breton, ami et compagnon d'armes de Du Guesclin, Robert de Beaumanoir, maréchal de Bretagne, tenait le formidable château de Josselin pour Charles de Blois ; et de la position respective des deux capitaines résultaient de fréquentes sorties dans lesquelles leurs soldats se chargeaient avec toute la fureur de l'esprit de vengeance, de haine et de rivalité. Il n'y avait pas un coin de terre, dans les environs de la ville et du château, qui ne fût marqué par quelques combats et rougi par le sang. Les gens de la campagne, victimes de cet état de guerre, désiraient ardemment le repos : ils se félicitèrent donc de la trêve qui venait d'être signée entre les rois Jean et Edouard, les soutiens des princes rivaux ; malheureusement on tint peu de compte en Bretagne de cette suspension d'armes. Richard Benborough surtout n'en continua pas moins de désoler et d'exaspérer le pays par ses inutiles et insolentes cruautés. Soit que Beaumanoir regardât ces infractions répétées à la trêve comme autant de bravades, soit que les plaintes des paysans bretons, ses compatriotes, l'eussent touché, il sortit un jour du château de Josselin,

avec « grand' foison de gendarmes et soudoyers, » et se dirigea vers Ploërmel. Son but était d'aller à la recherche des Anglais et de prendre sur eux une éclatante revanche. A son grand désappointement, il arriva en vue de la ville, sans les avoir rencontrés; et, comme un lion qui mord les barreaux de sa cage, il s'arrêta désappointé devant les « barrières » élevées par les alliés de Montfort. Sa hardie contenance et son regard impatient semblaient provoquer ces étrangers à une sortie; mais, dit Froissart, « nul de cils de dedans » ne se présenta. Le maréchal, ne pouvant amener la garnison ploërmelaise à un combat, prend alors la résolution généreuse de jeter un défi personnel à son chef. Après avoir probablement fait quelques signes pour annoncer ses intentions, il se rapproche encore de la ville et demande à parler au capitaine ennemi. Celui-ci se montre à la porte, devant laquelle l'attend fièrement le chevalier breton.

— « Benborough! » lui dit Robert de Beaumanoir en l'interpellant vivement, « a-t-il, là dedans, nul hommes d'armes, vous ni autre, deux ou trois, qui voulussent jouter de fer de glaives contre autres trois, pour l'amour de leurs amies? »

L'Anglais, calme et froid, repousse avec un dédaigneux sourire, et sans hésiter, l'idée d'un combat posée en ces termes.

— « Leurs amies, » réplique-t-il, « ne voudraient mie qu'ils se fissent tuer, lui ou les siens, si méchamment d'une seule joute; car c'est une aventure de fortune trop tôt passée; si en acquiert-on plutôt le nom de folie que renommée d'honneur. »

Irrité du ton de blâme et de sarcasme qui accompagne ce refus, le maréchal va répondre avec sa vivacité ordinaire. Benborough, par un geste, réclame son attention et lui donne à entendre qu'il n'a pas fini.

— « Je vous dirai ce que nous ferons, si il vous plaît, » ajoute l'Anglais. « Vous prendrez vingt ou trente de vos compagnons de votre garnison, et j'en prendrai autant de la nôtre. Si allons en un bel champ, là où nul ne nous puisse empêcher ni destourber; et là endroit nous éprouvons, et faisons tant que on en parle au temps avenir, en salles, en palais, en places et en autres lieux de par le monde. »

Autant Beaumanoir s'était senti offensé par les premières paroles de Benborough, autant il est charmé de cette proposition.

— « Je m'y accorde! » s'écrie-t-il avec joie. « Or, soyez-vous trente, et nous serons, nous, trente aussi. Et le créante ainsi par ma foi. »

— « Aussi le créanté-je, » reprend le capitaine. « Car là acquerra plus d'honneur qui bien s'y maintiendra, que à une joute. »

Rien, en ces temps héroïques, ne pouvait être plus sacré qu'un engagement scellé par la parole de deux chevaliers. Le combat des trente arrêté, on en régla les conditions. De Ploërmel à Josselin, il y a bien trois lieues, et cette distance est, en grande partie, occupée par une vaste lande, connue sous le nom de *Mi-Voie*. Au milieu de la lande, presque dépouillée de verdure et toute couverte de bruyères, il y avait autrefois un gros chêne, remarquable par son isolement. L'arbre, situé à une égale distance des deux villes, fut choisi, de part et d'autre, pour lieu de rendez-vous. Quant au jour de la rencontre, on convint que ce serait le 27 mars 1351. Le choix des combattants fut plus difficile. Du côté de Beaumanoir, l'embarras vint de la foule des concurrents; du côté de Benborough, de la difficulté de concilier

les prétentions opposées des hommes de tous les pays réunis sous ses ordres. Il finit par adjoindre à sa petite troupe, composée presque entièrement d'Anglais, plusieurs auxiliaires flamands et quelques Bretons du parti de Montfort. Les trente compagnons du maréchal et les trente partenaires du capitaine étant ainsi bien désignés, il ne resta plus, pour les uns et pour les autres, qu'à se préparer à la lutte : chacun y pourvut comme il l'entendit, selon sa position, sa foi, ses affections, ses goûts et son caractère.

Le 27 mars, la troupe anglaise, conduite par Benborough, se rendit la première sous les branches moussues du vieux chêne. Le parti français, commandé par Beaumanoir, arriva plus tard.

Des deux côtés, les tenants, bardés de fer, avaient franchi sur de vigoureux coursiers la distance qui les séparait du champ de bataille : car, devant combattre à pied, ils avaient voulu ménager leurs forces. Tous, chevaliers, écuyers, gens d'armes, étaient armés comme il convenait de l'être pour une rencontre, où tous les coups ne pouvaient manquer d'avoir une terrible portée. Ce n'était pas trop des deux mains pour manier avec dextérité leurs maillets de fer, qui pesaient jusqu'à vingt-cinq livres, leurs énormes brancs d'acier, leurs haches et leurs longs fauchards, garnis, d'un côté, de crochets, et, de l'autre côté, d'un fer bien tranchant. Ils portaient aussi des lances, des fauchons, espèce d'épées courbées en faucilles, des épées ordinaires et des dagues. Donc rien ne leur manquait de ce qui pouvait décupler leurs forces ou servir leur adresse ; ni l'arme pesante pour briser l'enveloppe métallique dans laquelle chaque poitrine et chaque membre étaient étroitement emboîtés, ni l'arme légère pour trouver le défaut du casque et de la cuirasse, et aller chercher la vie derrière ses plus forts et ses plus subtils retranchements.

Quoique le chroniqueur se taise sur toutes les circonstances étrangères au combat, on se doute bien que la foule, toujours curieuse et avide d'émotions, avait envahi la plaine de bonne heure, pour assister à un spectacle si extraordinaire. Depuis le jour où Beaumanoir était allé défier Benborough sous les murs de Ploërmel, le bruit de la lutte avait pu se répandre au loin. Elle avait dû faire le sujet de tous les entretiens du noble, du bourgeois, du manant, dans les villes, les châteaux, les chaumières du pays. Quel Breton, soit qu'il suivît le drapeau de Jean de Montfort, soit qu'il fût attaché à la cause de Charles de Blois, pouvait rester indifférent à cette journée? Quels étaient les opinions de parti, les sentiments de patriotisme, les idées de gloire qui ne fussent intéressés à son issue? Un peuple immense devait donc entourer le champ de bataille. La lande, ordinairement silencieuse, et sillonnée seulement par quelques pâtres suivis de leurs troupeaux, devait, ce jour-là, fourmiller de vie et bruire de ces mille voix confuses qui annoncent la présence de la multitude. Et l'herbe et les bruyères, foulées, pétries, sous les pieds de cette masse compacte et impatiente, devaient exhaler au loin leurs parfums sauvages.

Du reste, les simples préparatifs du combat étaient en parfaite harmonie avec le sévère aspect de la plaine sur laquelle une sombre végétation s'étendait, à perte de vue, comme un voile funèbre.

Il n'y avait point de barrières pour contenir le peuple. On ne voyait, sur le terrain, ni tentes, ni galeries, ni pavillons aux étoffes soyeuses, aux riches

tapisseries, aux pannonceaux éclatants; en un mot, rien ne rappelait la pompe militaire, le luxe de décoration, la société brillante, qui donnaient alors un air de fête aux joutes où les chevaliers faisaient assaut d'adresse, de force et de courage. C'est qu'il s'agissait là de quelque chose de plus grave que de rompre des lances pour conquérir les applaudissements de la foule ou le sourire de la beauté; il y allait réellement, pour les uns comme pour les autres, de l'honneur de leur drapeau et de la gloire de leur pays. Sans doute le souvenir de leurs « amies » s'était d'abord mêlé aux paroles de défi que les deux capitaines avaient échangées, tant les mœurs chevaleresques du temps avaient d'empire sur les meilleurs esprits; mais cette allusion, remarquez-le bien, était intervenue comme un prétexte, comme un sacrifice aux formes usitées, et presque aussitôt elle avait été écartée pour faire place aux sentiments de nationalité et de rivalité qui remplissaient les cœurs intrépides du Breton et de l'Anglais.

Les soixante cavaliers ayant mis pied à terre, des pourparlers s'engagèrent entre eux au sujet des conditions de la bataille. Il fut convenu qu'aucun des spectateurs ne pourrait intervenir « pour chose ni pour meschef » qui pourrait arriver aux combattants; et, d'un commun accord, ceux-ci intimèrent cette défense à leurs amis respectifs. On arrêta, en outre, que les champions « ne pourraient ni ne devraient fuir. » Deux voies seulement leur seraient ouvertes pour sortir du combat, une mort glorieuse ou la perte de leur liberté; bien entendu toutefois, que, si le chevalier auquel un des tenants se serait rendu prisonnier, venait à succomber lui-même dans la mêlée, le captif serait immédiatement libre, par le seul fait de ce revirement de fortune.

Dès que les conditions de la lutte furent réglées, les combattants se séparèrent en deux troupes et se rangèrent en ligne de bataille; tandis que les hommes attachés à leur service s'éloignaient en silence et avec un sentiment de tristesse, convaincus qu'ils étaient que beaucoup d'entre eux venaient de parler pour la dernière fois à leurs maîtres. Un des chevaliers ayant donné le signal, les partis opposés se précipitèrent l'un sur l'autre, comme un seul homme, et avec un choc épouvantable; on eût dit, à les voir se mouvoir « tout en un tas » deux blocs d'acier qui se heurtaient, en faisant jaillir de leur surface anguleuse mille étincelles. Puis, de chaque côté, on reculait, pour revenir à la charge avec un redoublement de fureur. D'abord les Anglais eurent un avantage assez marqué sur les Franco-Bretons. Deux des plus braves compagnons de Robert de Beaumanoir, Geoffroy de Mellon et Geoffroy Poulard, furent tués; et trois autres, Tristan de Pestivien, Yvain Charruel et Caro de Bodegat, devinrent les prisonniers de Benborough. Mais ces premiers résultats ne servirent qu'à exalter encore davantage, chez les uns l'espoir du succès, chez les autres l'ardeur de la vengeance. La lutte devint aussi acharnée, aussi sanglante, selon l'expression de Froissart, que « si tous les combattants eussent été des Rolands et des Oliviers; » et ils se disputèrent tant et si bien la victoire, que « tous perdirent force et haleine » et furent contraints de s'arrêter par l'impuissance où ils étaient de continuer. On convint donc d'une suspension d'armes afin de donner aux troupes rivales le temps de prendre du repos, et, pendant ces moments de trêve, chacun des chefs put compter ses pertes. Six des tenants avaient déjà péri, quatre Français et deux Anglais; de

sorte que le parti du maréchal se trouvait réduit à vingt-trois combattants, et celui du capitaine à vingt-huit.

Les survivants s'étendirent, pour soulager leur extrême lassitude, sur ce champ de bataille qu'ils avaient « rosoyé de leur sueur et de leur sang. »

On leur apporta du vin ; beaucoup en burent, tandis que d'autres étaient occupés à panser leurs blessures, ou à rajuster leurs armures à moitié brisées. L'épuisement des combattants était tel, qu'ils se reposèrent « longuement. » Enfin, un des chevaliers, selon qu'il avait été convenu, donna aux autres, en se relevant, le signal de la reprise du combat. On se remit fièrement en ligne, on s'apprêta, avec une résolution nouvelle, à donner ou à recevoir la mort. Le second acte de ce terrible drame s'engagea donc aussitôt ; et s'il faut en croire le chroniqueur, il surpassa encore le premier en « belles appertises d'armes », en prodiges de courage, en terribles péripéties. Les champions, « gens pour gens, corps à corps, mains à mains, se donnaient merveilleusement grands horions », avec leurs courtes épées de Bordeaux, « raides et aiguës, » leurs haches, leurs épieux et leurs dagues. Robert de Beaumanoir était partout, excitant les siens de la parole et de l'exemple ; d'incroyables efforts épuisèrent sa vigueur naturelle. Blessé, affaibli par la perte de son sang et dévoré de soif, il demanda à boire. Ce fut en cet instant suprême qu'un de ses compagnons, Geoffroy du Bois, lui dit ces mots si fameux : *Bois ton sang, Beaumanoir, et ta soif passera !*

Comme le maréchal était peut-être près de succomber, Benborough lui-même tomba sans vie, frappé d'un coup de lance à travers sa visière. La mort du capitaine anglais, en rendant libres les trois Bretons, Bodegat, Charruel, Pestivien, leur permit de reprendre une part active au combat ; précieux renfort pour leurs frères d'armes, qui ne comptaient plus sur eux. Mais cet avantage fut contrebalancé par l'énergie et l'intrépidité de Croquart, aventurier normand : s'emparant du commandement de la troupe anglaise, il l'exhorta à reformer sa ligne de fer et à l'opposer aux Français avec l'inébranlable fermeté qu'ils avaient déployée sous les ordres de Benborough. En effet, les courageux efforts des guerriers du maréchal continuèrent à se briser, presque sans résultat, contre cette barrière humaine, toute cuirassée d'armes défensives, et à travers laquelle ils cherchaient vainement à se frayer une ouverture. Le jour avançait, sans que la victoire se décidât en faveur de l'un des deux partis, quand un écuyer breton, Guillaume de Montauban, s'avisa d'un stratagème, qui changea tout à coup la face du combat.

Il se retire un moment à l'écart, sans se laisser arrêter par les reproches qui l'assaillent de tous côtés, chausse ses éperons, s'élance sur son cheval, tourne le dos aux combattans ; puis, décrivant un circuit, il revient au galop sur les Anglais, les culbute à coups de maillet et les foule aux pieds de son destrier. Les compagnons de Montauban n'ont pas plus tôt saisi l'intention de sa feinte retraite, qu'ils se hâtent d'en profiter. Se jetant avec impétuosité dans les rangs bouleversés de leurs ennemis, ils les pressent, les attaquent en détail, les tuent ou les forcent à se rendre. Il était bien temps, pour tous, qu'il fût mis fin à la lutte. Au moment où les Français se trouvèrent si glorieusement maîtres du champ de bataille, quatre des leurs étaient morts, et neuf Anglais avaient péri. Les survivants, vainqueurs ou vaincus, étaient d'ailleurs dans un état déplorable : parmi les quarante-neuf hommes

qui avaient échappé au carnage, il n'y en avait aucun dont le corps ou le visage ne fussent couverts de blessures. « On n'avoit point en devant, passé avoit cent ans, » dit le chroniqueur, « ouï recorder chose pareille. »

Ce dut être un beau moment pour Robert de Beaumanoir et pour ses compagnons que celui, où, noblement défigurés par ces marques de lutte et de sang, ils traversèrent les flots de la foule, qui se pressait sur leur passage, pour regagner le « châtel Josselin » Ils emmenèrent avec eux leurs vingt-un prisonniers. Ceux-ci, comme blessés, reçurent les mêmes soins que leurs adversaires de la veille; les chevaliers franco-bretons se complurent à leur donner toutes sortes de marques de l'estime qu'ils leur avaient inspirée; et dès qu'une complète guérison permit à ces étrangers de quitter la ville, ils furent rendus à la liberté au prix d'une modique rançon.

Telles furent les causes accidentelles, les péripéties et la fin glorieuse du « Com- « bat des Trente : » véritable bataille de géants, d'où les vaincus sortirent presque avec autant d'honneur que les vainqueurs; lutte inouïe, où l'enthousiasme et la générosité des combattants ne laissèrent aucune place aux combinaisons de la politique, ni aux calculs de l'intérêt; dévouement spontané et sublime, qui ne songea point à faire ses conditions, en stipulant, pour le parti victorieux, la reddition des villes de Ploërmel ou de Josselin. Aussi n'est-ce pas au point de vue d'une raison vulgaire qu'il faut se placer pour comprendre l'admirable action des Trente. Elle est du nombre de ces faits dont l'influence est incalculable, parce qu'ils agrandissent et élèvent l'âme et l'esprit d'un peuple, et qu'ils agissent, par la puissance de l'exemple, non pas seulement sur un siècle, mais sur tous les âges. Voilà pourquoi, sans doute, la nation bretonne ne marchanda point son admiration aux héros de Mi-Voie, quoique leur victoire eût laissé les choses de la guerre précisément en l'état où elles étaient auparavant; on leur sut autant de gré d'avoir soutenu avec un bonheur si éclatant la gloire du nom breton, que s'ils eussent gagné une bataille rangée sur l'armée du roi Edouard.

Le sanglant tournois, selon un vieux poëte français, fut célébré *par tretous les états qui sont de ci la mer*, avec la même ardeur que dans la province armoricaine.

Il passa en proverbe de dire au sujet d'une bataille bravement et longtemps disputée : « *On s'y battit comme au combat des Trente;* » et pour donner une idée de l'intérêt qui s'attachait à la personne des combattants, il nous suffira de rappeler la profonde impression que fit sur Froissart la vue de l'un d'eux, Yvain Charruel. Ce fut dans le palais de Charles V, et, parmi les hôtes assis à la table royale, qu'il en fit un jour la rencontre. Très-probablement Yvain fut amené, pendant le repas, à raconter tout ce qui s'était passé et tout ce qu'il avait fait dans la fameuse journée; et l'historien dut, sans doute, à ce récit une bonne partie des détails qu'il nous a conservés. « Le chevalier, » dit-il, « avoit le visage si taillé et découpé, qu'on « reconnoissoit bien que la besogne fut bien combattue. » Ne croit-on pas voir la physionomie expressive du chroniqueur, recueillant avec attention chaque parole d'Yvain Charruel et en cherchant curieusement la confirmation sur son visage tout balafré? Le sentiment national ne s'en tint pas à ces vives démonstrations d'admiration et de sympathie pour les Trente : un monument fut élevé en leur honneur, sur le champ de bataille, au milieu de la lande de Mi-Voie. Enfin, la famille de

l'illustre maréchal de Bretagne, jalouse d'avoir sa part d'un tel souvenir, prit les mots — *Beaumanoir, bois ton sang,* — pour devise et pour cri de guerre[1].

Ploërmel resta encore vingt-deux ans au pouvoir des Anglais. Ce fut seulement en 1373 que Du Guesclin s'empara de cette place et en expulsa sa garnison étrangère. Il eut soin d'y mettre des troupes françaises, qui l'occupèrent jusqu'à la paix de 1381.

Le duc Jean V résida souvent à Ploërmel. Son successeur, François Ier, y donna rendez-vous à la noblesse de France et de Bretagne pour les fêtes de son mariage et de son couronnement (1442). Une foule d'illustres personnages se trouvèrent alors rassemblés dans la petite ville : c'étaient le duc et ses deux frères, Pierre et Giles de Bretagne, le comte de Richemont, les ducs d'Orléans et d'Alençon, les comtes de Dunois et de Vendôme; c'étaient le comte de Laval, le vicomte de Rohan, les sires de Chateaubriand, de Rieux; c'étaient l'archevêque de Reims, les neuf évêques du duché et les plus riches abbés du pays. Lorsque les Français reparurent devant cette ville, en 1487, ce fut pour la traiter en pays ennemi. Ayant réussi à la prendre d'assaut, ils la livrèrent au pillage. Après leur retraite, le duc François II prit le parti extrême de faire détruire les fortifications de Ploërmel et de Josselin, afin de pouvoir grossir son armée des garnisons des deux places (1488) : mesure justifiée peut-être par la gravité des circonstances où la Bretagne se trouvait, mais qui ne put prévenir la défaite de son armée à Saint-Aubin-du-Cormier.

Avec ses fortifications, la ville perdit presque toute son importance. D'autres avantages, d'une autre nature, lui furent aussi successivement enlevés. Le présidial, dont Henri II l'avait dotée en 1552, fut supprimé et réuni à celui de Vannes au bout d'un an; le grand-maître des eaux et forêts, que le roi y envoya siéger, en 1555, ne tarda pas à passer à Hennebon. Il ne lui restait plus que son magnifique couvent des Carmes, fondé en 1292, par le duc Jean II, lorsque les guerres de la religion en amenèrent la ruine. Jusqu'au commencement de l'année 1589, les Ploërmelais s'étaient bravement maintenus dans le parti du roi. Le parti calviniste avait même trouvé assez d'appui dans leurs murs pour y tenir deux synodes, pour y établir un ministre et y fonder une petite église. Malheureusement les chefs royalistes s'étaient avisés trop tard d'envoyer des secours à cette fidèle population; le lendemain du jour où le sieur de Trévégar lui amena quelques soldats, deux capitaines de Mercœur, Saint-Laurent et de La Chesnaye-Vaubonnet, se présentèrent devant les portes, avec cinq ou six cents hommes. Les bourgeois eurent beau capituler, ils n'en furent pas moins pillés par les ligueurs, qui, après s'être bien gorgés de

1. *Chroniques de Jean Froissart*, t. III, 7e add., p. 34-39. — *Le Combat des Trente Bretons contre Trente Anglais*, manuscrit de la Bibliothèque Royale, publié par Crapelet, p. 13-35. On a donné dans cette magnifique édition les armoiries des Trente-un Bretons et une liste complète des Trente-un Anglais; car le nombre des combattants, en y comprenant Beaumanoir et Benborough, était de soixante-deux. Disons encore que nous avons appelé ce dernier ***Benborough***, et non point ***Bambro***, suivant l'orthographe des historiens bretons, parce que ce nom vient évidemment de la contraction anglaise des deux mots ***Benjamin*** et ***Borough***, comme nous le voyons dans ***Benjohnson***, ***Peterborough***, etc., etc.; et n'oublions point de noter que Froissart a consacré un chapitre spécial à l'histoire de Croquart, qui, dit-il, devint « grant et puissant ès guerres de Bretagne, » et mourut des suite d'une chûte qu'il avait faite en voulant franchir un fosse avec un jeune cheval « fort embridé. » (*Chroniques*, t. II, c. 324, p. 482-483.)

butin, se dirigèrent de là sur Josselin qu'ils voulaient réduire et rançonner de la même façon. Quelque temps après, un mestre de camp de l'armée royale, le baron du Pont, arriva à Ploërmel avec un petit corps de troupes, composé presque entièrement de calvinistes et d'Anglais. C'est assez dire que la ville ne faisait que changer de pillards. En effet, sous le prétexte que le couvent des Carmes pourrait nuire, en cas d'attaque, à la défense de la place, quelques officiers en demandèrent la démolition. Elle leur fut accordée, et tous, Bretons et Anglais, se mettant à l'ouvrage avec ardeur, ce chef-d'œuvre de l'art gothique fut bientôt détruit.

Après plusieurs tentatives inutiles pour reprendre la place, Mercœur donna l'ordre aux siens de l'enlever à l'aide de quelque stratagème. Le 21 avril 1594, jour de vendredi saint, un bourgeois ploërmelais, Jean Perret, qui n'avait pas assisté au sermon, aperçut d'une fenêtre de sa demeure, donnant sur le jeu de paume, six individus habillés à la manière des gens de la campagne, qui s'avançaient sur le pont et attaquaient les soldats de la garde. Cette scène fixa heureusement son attention ; il regarda et découvrit d'autres hommes, les uns cachés dans le jeu de paume, les autres sous le pont. Crier aux armes, descendre dans la rue et se poster auprès de sa maison, qui était attenante à la porte de la ville, fut pour lui l'affaire d'un instant. On se précipite hors de l'église, on accourt ; Pierre d'Esquier et Pierre Perret, sieur des Crolais, sénéchal de Ploërmel, se mettent à la tête des bourgeois ; et, secondés par la garnison, ils repoussent l'ennemi, qui perd dans cette journée environ deux cent cinquante hommes. Le jour même, les Ploërmelais célèbrent leur victoire par une procession dont le retour commémoratif est fixé au 21 avril de chaque année.

Nous avons signalé quelques tenues des états dans cette ville au temps des anciens ducs. Vers la fin du XVIe siècle et au commencement du siècle suivant, ils s'y réunirent encore quatre fois (1580-1624). Ce fut pendant la réunion de 1580 que la coutume de la province fut réformée. Du reste, à part le mouvement qui lui vient ainsi du dehors, Ploërmel vit à peine. Ogée nous la représente, en 1778, sous les couleurs les plus affligeantes et comme plongée dans une misère profonde ; « elle ne subsiste, » ajoute-t-il, « que du service de sa sénéchaussée royale, qui est immense. »

La révolution, en constituant Ploërmel chef-lieu d'un arrondissement de 89,193 habitants, l'a tirée de cet état de marasme. Ses rues, autrefois mal bâties et presque impraticables, se sont bordées de belles maisons, et couvertes d'un pavé bien entretenu. Les principaux objets du commerce de ses 5,207 habitants sont les étoffes de laine, le fil de chanvre, les toiles, le lin, les laines, les bestiaux. L'église paroissiale, aux formes lourdes et basses, rappelle bien l'architecture du XIIe siècle ; sa tour carrée a servi à la triangulation des cartes de Cassini. C'est dans cette église qu'ont été transportés, après bien des vicissitudes, deux précieux débris du couvent des Carmes, les statues de Jean II et de Jean III. Restaurées et replacées sur un sarcophage, en 1823, elles intéressent comme les dernières images d'un passé dont il ne reste plus rien. Nous citerons aussi parmi les bâtiments les plus remarquables de la ville, l'ancienne église des Ursulines, le tribunal, et l'hospice construit, vers le milieu du siècle dernier, sur un monticule élevé. L'air du pays a toujours passé pour être très-sain ; aussi était-ce l'usage, il y a une cinquantaine d'années, d'envoyer

à cet hospice les soldats des garnisons de Belle-Ile, de Lorient et de Port-Louis, attaqués de maladies de poitrine.

Les Ploërmelais se sont toujours montrés fiers du triomphe remporté par le maréchal de Beaumanoir sur Benborough, bien que l'honneur en doive plutôt revenir aux habitants de Josselin. De leur côté ceux-ci en étaient si jaloux, qu'ils n'admettaient même pas le partage avec leurs voisins. « Depuis le jour du combat, » disait, en 1774, M. de Toustain-Richebourg, « une espèce de rivalité s'est établie entre le menu peuple des deux villes ; et ce sentiment, il n'y a qu'une vingtaine d'années, donnait encore naissance à beaucoup de querelles dans les foires, les marchés et les fêtes du canton. »

Les environs de Ploërmel, parsemés de bocages de chênes, de hêtres et de châtaigniers, entre lesquels s'étendent de vertes prairies, offrent des sites agréables ; mais lorsqu'on a suivi pendant une heure environ la route qui conduit à Josselin, on voit la scène changer subitement ; le paysage, se dépouillant de ses belles tentures d'arbres, de ses riches tapis de verdure, ne présente plus qu'une vaste plaine, qu'une lande envahie par la bruyère. Cette lande est celle de la bataille des Trente. Si l'on continue à avancer vers Josselin, on aperçoit bientôt, au-dessus des plantations qui bordent l'Oust, des flèches gothiques, des combles, de hautes cheminées ; c'est la ville d'Olivier de Clisson, encore toute couronnée des monuments et des souvenirs du moyen-âge.

Arrêtons-nous un moment à Bas-Guillac, commune située à l'est de Ploërmel et au nord de Josselin. Là, assure-t-on, le fameux chêne de Mi-Voie était encore debout vers 1625 : il avait survécu à l'âge héroïque de la chevalerie, à la maison souveraine de Montfort, au duché même de Bretagne, tant passent vite les institutions, les héros et les puissances de ce monde. Enfin, ce contemporain des Beaumanoir, des Clisson, des Du Guesclin, des Rohan, des Richemont, tomba de vétusté. On le remplaça par une petite croix en pierre, qui fut abattue à l'époque de la révolution. Mais quoique aucun témoignage n'y rappelât la grande action des Trente, un nombre infini de curieux se rendaient à Mi-Voie de toutes les parties de la province. Ces marques d'intérêt national étaient un avertissement pour l'administration. Elles frappèrent le conseil de l'arrondissement de Ploërmel, qui proposa au conseil général du département d'élever un obélisque à la mémoire des chevaliers bretons. Ce projet ayant été adopté, on posa la première pierre du nouveau monument, le 11 juillet 1819 : c'est un obélisque en granit, de quinze mètres de hauteur, sur lequel sont inscrits, d'un côté, la date de la bataille : — 27 *mars* 1351 ; — et, de l'autre côté, les noms des combattants. Tout auprès, on a placé comme un souvenir historique la pierre sur laquelle est gravée l'inscription de l'ancienne croix [1].

1. Ogée, *Dictionnaire historique*, nouvelle edition de M. A. Marteville ; t. I, p. 408-416. — Crapelet, *Poème du Combat des Trente Bretons*, appendice, p. 71-105. Dès 1774, M. de Toustain-Richebourg avait proposé à ses compatriotes d'élever un monument national à la mémoire des Trente. L'idée du vicomte n'avait pas été accueillie comme il l'espérait, mais elle avait soulevé entre lui et M. de Pommereul une polémique fort curieuse. Celui-ci niait la réalité de la bataille, qui n'était attestée, assurait-il, par aucun auteur contemporain ; celui-là, faute d'autres preuves, opposait à son adversaire les traditions du pays. En effet, la plupart des anciennes editions des chroniques de Froissart ne parlaient point de cette fameuse journée. Or, MM. de Pommereul et de Toustain-Richebourg ignorant qu'il existait trois manuscrits du chroniqueur, deux en Angleterre et un en France,

La petite ville de Josselin était la capitale du Porhoët ou du *Poutre-coet*, c'est-à-dire, du pays d'au-delà les bois. Située dans la Domnonée, ce territoire, jusqu'au IXe siècle, fit partie du domaine des anciens rois de la Bretagne; a dater de 874, il appartint aux comtes de Rennes, qui donnèrent aussi des souverains au duché. Un prince de cette illustre maison, Guethenoc, ajouta à ses titres de vicomte de Rennes et de comte de Bretagne, celui de comte de Porhoët (1008). Ce fut lui qui fonda le château auquel Josselin doit probablement son existence. Un de ses successeurs, Eudon, devint souverain du duché (1148), et un de ses petits-fils, Alain, fut la souche de la maison de Rohan. Mais l'élévation d'Eudon au trône ducal fut pour lui et pour ses sujets une source de malheurs; plusieurs fois il perdit, il reconquit le Porhoët avec ses états. Henri II, roi d'Angleterre, ayant pris la ville et le château de Josselin, livra l'une au pillage et fit raser l'autre (1168). Après la mort d'Eudon III, le comté de Porhoët, par le mariage de sa fille Mahaut avec Raoul, passa dans la maison de Fougères (1231). Puis il fut successivement la propriété des comtes de Lusignan et des rois de France (1253 et 1307). Olivier de Clisson en fit ensuite l'acquisition et l'accorda à titre de dot à sa fille Béatrix, qui le rendit à un seigneur de la race de Guethenoc, en épousant Alain VIII, vicomte de Rohan.

Josselin devint donc une des places fortes de l'illustre capitaine que ses exploits avaient fait élever à la dignité de connétable. Autant Clisson avait pour le roi de France les sentiments d'un sujet dévoué, autant il lui répugnait de reconnaître pour son suzerain le duc de Bretagne, dont il se regardait presque comme l'égal. Pendant sa vie agitée, il y eut deux souverains dans le duché, un de droit, un de fait; et peu s'en fallut que le premier ne fût entièrement supplanté par le second. Le connétable occupait les villes et les châteaux de Josselin, Lamballe, Broon, Jugon, Blain, Guingamp, Laroche-Derien, Châtelaudren, Clisson et Gui. Seigneur d'une partie de ces places, la force lui avait soumis le reste. Lorsqu'il fut question d'établir un fouage sur la Bretagne, en 1392, on reconnut qu'elle comptait 88,447 feux, dont 18,699 étaient dans les domaines de Clisson; ce qui revenait à près d'un quart de la province. Presque toutes les villes et tous les seigneurs du pays étaient attachés à ses intérêts. Aussi le duc Jean IV, désespérant de le vaincre, voulut-il deux fois s'en défaire violemment, la première, en attirant le connétable, par trahison, dans le château de l'Hermine, la seconde, en s'associant à la tentative d'assassinat commise sur sa personne par Pierre de Craon. De là ces luttes armées qui firent répandre tant de sang; Clisson appelant à son aide le roi de France, tandis que le duc invoquait le secours du roi d'Angleterre.

Les fortifications de Josselin avaient été relevées vers le commencement du XIVe siècle. Le connétable les compléta par de nouveaux ouvrages et par un donjon d'une force redoutable. Dès lors le château de cette place devint, avec celui de Montlhéry, sa demeure habituelle; il se retirait tantôt dans l'un, tantôt dans

où toutes les circonstances de la lutte étaient relatées, ne pouvaient s'expliquer son silence. C'est dans un de ces trois manuscrit que M. A. Buchon a puisé le chapitre additionnel dont il a enrichi sa collection des *Chroniques nationales et étrangères* publiée en 1824. Du reste d'Argentré, le premier des historiens bretons qui ait rapporté le combat de Mi-Voie, paraît avoir principalement puisé les détails de sa narration dans le poëme des Trente. (*Histoire de Bretagne*, liv. V, ch. 27, fol. 318-322.)

l'autre, selon que sa sûreté était menacée en Bretagne ou dans l'Ile-de-France. Jean IV, au moyen de l'odieux guet-apens, dans lequel il avait fait tomber le vaillant capitaine, s'était emparé de Josselin (1387); mais les conseillers de Charles VI avaient fait restituer la petite capitale à son seigneur. Ce fut encore contre elle que le duc tourna ses armes, lorsque, profitant de la démence du roi, les ennemis de Clisson le firent citer devant le parlement de Paris et condamner comme traître envers l'état. Il s'était flatté de surprendre le connétable; mais il fut trompé dans son attente, celui-ci étant sorti secrètement de la forteresse à la faveur de la nuit (1393). Pierre de Craon, qui suivait la cour de Jean IV, son complice, assista à ce siége. Le comte de Porhoët avait laissé la garde du château à sa femme, Marguerite de Rohan. Craignant de la voir tomber au pouvoir des assiégeants, il consentit, pour les éloigner, à payer les frais de la guerre. Le duc satisfait se retira après avoir exigé, de la garnison et des Josselinais, un simulacre de reddition. On se doute bien que la principale clause du traité ne fut point remplie. Clisson, soutenu par le roi, qui dans un intervalle de raison avait fait révoquer l'arrêt du parlement de Paris, recommença la guerre contre Montfort (1394).

Jean IV comprit beaucoup trop tard la faute qu'il avait faite en s'épuisant en efforts inutiles pour ruiner un tel homme, au lieu de chercher à s'en faire un appui. Voulant arriver à un prompt rapprochement, il sollicita l'arbitrage de la France; puis, comme les choses traînaient en longueur, il prit un parti extrême, pour en finir plus tôt. « Vicomte, » dit-il un jour au sire de Rohan, « vous ménerez mon fils au chastel Josselin et le laisserez là; et me amenerez messire Olivier de Clisson; car je me veuil accorder avec lui. » La surprise du guerrier fut grande quand le vicomte vint lui livrer ce précieux otage. Par une inspiration non moins généreuse, il prend aussitôt l'enfant, qui avait six ans, et le reconduit lui-même à son père. Le souverain et le vassal s'enferment alors, et, en une conférence de deux heures, tous leurs intérêts sont réglés à la satisfaction de l'un et de l'autre; de chaque côté on convient de se rendre les places qu'on s'était prises, et la malheureuse Bretagne peut enfin goûter quelque repos (1395). Déjà Jean de Montfort prévoyait qu'il n'avait pas longtemps à vivre. Il mourut en 1399, laissant la tutelle de ses enfants, d'après les uns, au sire de Clisson; d'après les autres, à la duchesse, sa femme. Nous sommes portés à adopter cette dernière opinion, puisque nous ne voyons pas que le connétable ait jamais réclamé ni exercé les pouvoirs de tuteur. Lorsque la nouvelle de la mort du duc de Bretagne lui fut apportée, une scène extraordinaire se passa dans le château de Josselin. Sa fille Marguerite, qui avait épousé le fils de Charles de Blois, avait toujours nourri l'ambitieuse espérance de monter sur le trône ducal, ou d'y faire asseoir ses enfants. Croyant les circonstances favorables, et convaincue qu'avec l'appui de son père rien ne pourrait résister à ses désirs, elle courut à sa chambre. Le vieux comte de Porhoët était encore au lit.

— « Monseigneur, mon père, » lui dit-elle, « or ne tiendra il plus qu'à vous si mon mary ne recouvre son héritaige de Bretaigne : nous avons de si beaux enfants, monseigneur; je vous supplie que vous nous y aidez. »

Clisson ne saisit point d'abord la portée de ces paroles. — « Par quel moyen se pourrait-il faire? » lui demanda-t-il.

Forcée de s'expliquer, Marguerite ne craignit pas de dire à son père que les

enfants du feu duc allaient se trouver, en quelque sorte, en son pouvoir, et qu'il lui serait facile de les « faire mourir secretement. » — « Et en ce faisant, » ajouta-t-elle, « sera notre héritaige recouvert. »

A ces mots, le connétable transporté d'horreur se leva. — « Ha ! cruelle et perverse femme, » s'écria-t-il, « si tu vifz longuement, tu seras cause de détruire tes enfants d'honneur et de biens. »

Prenant un épieu qui était près de son lit, il « en cuida enferrer sa fille. » Marguerite, pour se soustraire à son indignation et à sa fureur, se précipita vers les degrés de l'escalier ; elle fit une chute qui lui cassa la jambe et la rendit boîteuse. Clisson ne tarda pas, du reste, à s'apercevoir que le jeune duc, Jean V, avait hérité de la haine de son père contre lui ; et soit qu'il voulût avoir une place de sûreté, soit qu'il songeât peut-être à faire valoir les prétentions de la maison de Blois, il fut sur le point, au prix d'une forte somme d'argent, de se faire livrer la ville de Nantes par la veuve de Montfort. La noblesse alarmée s'opposa avec force à l'exécution de ce dangereux marché.

L'ancien frère d'armes de Du Guesclin employa plus dignement son crédit et son nom en poussant les Bretons à armer une flotte pour combattre les Anglais. Ceux-ci perdirent la bataille, et leur défaite fut la dernière joie que ressentit en ce monde leur ennemi le plus implacable et le plus persévérant. Jean V ayant appris que le connétable était tombé malade, lui suscita la plus odieuse persécution. Par son ordre, ses officiers accusèrent Clisson de « plusieurs crimes et maléfices, » pour lesquels ils l'assignèrent devant les juges de Ploërmel. Ils avaient bien compté qu'il ferait défaut : on prononça la peine de la prison perpétuelle contre lui et la confiscation de tous ses biens. Le duc assembla même des troupes à Ploërmel pour assiéger le château de Josselin ; mais il consentit à renoncer à son entreprise et à ne point insister pour l'exécution de l'arrêt, moyennant une somme de cent mille francs, que Clisson lui fit offrir et dont le paiement fut garanti par le sire de Rohan et la comtesse de Penthièvre.

Le connétable mourut le 23 avril 1407, laissant à ses héritiers, indépendamment de ses grands biens, dix-sept cent mille livres en argent et en joyaux, c'est-à-dire plus de vingt millions d'aujourd'hui. Il fut inhumé auprès de sa femme, Marguerite de Rohan, dans l'église de Notre-Dame-de-Josselin : un mausolée d'une magnificence rare fut élevé à la mémoire des deux époux : leurs statues en marbre blanc reposaient sur une grande table de marbre noir, que supportait un sarcophage. Ce monument ayant été détruit pendant la révolution, on y trouva l'armure complète du connétable. On peut encore voir, dans la sacristie de l'église, les restes mutilés des deux figures.

Depuis la mort d'Olivier de Clisson, les Josselinais n'ont ajouté à leur histoire aucun fait de quelque importance. La réforme religieuse du XVI[e] siècle, comme la régénération politique du XVIII[e], les trouva peu disposés à accueillir les idées nouvelles. Ils ne se laissèrent point détacher de la foi catholique par l'ardent prosélytisme des Rohan, leurs seigneurs, qui durent se contenter de transformer une des églises de la ville en un temple protestant ; et, seule entre toutes les communautés de la province, Josselin repoussa, aux derniers états, les garanties universellement réclamées par les Bretons. Au temps de la Ligue, elle partagea le sort de Ploërmel

et devint une des places d'armes de Mercœur. Après la guerre civile, la réaction des esprits conduisit à la destruction de ses anciennes fortifications ; on ne se borna pas à démanteler ses remparts, on démolit la grosse tour de son château, œuvre gigantesque de Clisson (1599). Deux autres tours qui flanquaient la première porte du pont-levis tombèrent dans le siècle suivant (1761). Cependant, au milieu des guerres civiles de la révolution, un parti de soldats républicains embusqués dans cette vieille forteresse à moitié rasée, tinrent en échec six mille royalistes, commandés par un Tinténiac.

La petite capitale avait autrefois pour patronne *Notre-Dame-du-Roncier*, image miraculeuse de la sainte Vierge, dont un pauvre laboureur, en coupant des ronces, fit la découverte dans un champ. Un Josselinais, le père Irénée de Joseph-Marie, dans son *Lys fleurissant*, nous a donné la légende et l'histoire de la sainte madone. Il nous raconte qu'à la procession annuelle faite en son honneur figuraient six compagnies des bourgeois et habitants, commandées par un gentilhomme ; venaient ensuite deux ou trois cents Léonais, qui, dit le religieux, étaient à Josselin pour faire le commerce *et apprendre le français ;* les juges de la sénéchaussée seigneuriale et les députations des cinquante-deux paroisses du comté grossissaient le cortége. Josselin, dans les derniers temps, était moins une place de guerre qu'une ville d'hommes de loi et de gens d'église. Elle était réglée, comme le Perhoët, par son usement particulier, qui était très-estimé dans toute la Bretagne, et sur lequel un Josselinais, M. Élie de la Primaudaye, avait publié un savant traité en 1765. Ses armes étaient « d'azur au coq d'or ; » sa communauté de ville députait aux états. Ogée évaluait sa population à 3,500 individus. Le dernier recensement ne lui donne que 2,879 habitants. Les fabriques de gros draps, les tanneries et les moulins à tan ont toujours formé sa principale industrie.

Le château de Josselin appartient à un descendant des anciens seigneurs du Porhoët, M. le duc de Rohan. Vu de la petite rivière de l'Oust, dont il longe une des berges escarpées, c'est une masse irrégulière de fortifications et de tours, ayant une galerie saillante à créneaux et à machicoulis ; mais la partie la plus intéressante de cette agglomération de constructions de tous les âges, c'est la grande façade de la cour d'honneur, qui, toute bâtie, toute décorée dans le style de la Renaissance, frappe par son élégance inimitable et sa merveilleuse richesse artistique. La devise des Rohan : *à plus*, s'y mêle partout et sous toutes les formes aux mille créations et aux mille fantaisies du ciseau [1].

1. Alain Bouchart, *Les Grandes Chroniques de Bretaigne*, le quart. livre, fol. 148-49. — L'abbé Gallet, *Mémoires sur l'Histoire de Bretagne*, note 45, pag. 975-76. — Dom Morice, *Mémoire du vicomte de Rohan contre le comte de Laval*. Supplément aux preuves, t. II, p. 161-166. — Fremenville, *Antiquités du Morbihan*, p. 118-122.

MONTFORT-LA-CANNE.

BÉCHEREL. — COMBOURG.

La petite ville de Montfort a de très-vieux parchemins. Son nom dérive d'un monticule que les Romains avaient fortifié ; il reste encore quelques débris des constructions qu'on leur attribue. Cependant, sous les rois et les premiers ducs de Bretagne, Montfort n'était qu'un château qui dépendait de celui de Gaël. Les plus anciens titres où il soit fait mention de la ville, remontent à 1091. Longtemps elle avait été, pour ainsi dire, perdue dans l'immense forêt de Brocéliande ou de Brécilien au milieu de laquelle elle était située.

Montfort n'a point d'autre histoire que celle de ses barons. Le premier, et le plus illustre de ces seigneurs, Raoul, descendait des anciens roi de Bretagne. Aucun des capitaines bretons qui suivirent Guillaume-le-Bâtard en Angleterre n'eut une part plus glorieuse au succès de son expédition. La récompense fut proportionnée au service. Le nouveau roi donna à Raoul les deux comtés de Norfolk et de Suffolk, formant le royaume d'*East-Anglie ;* mais l'humeur ambitieuse du sire de Montfort ne tarda pas à le pousser à la révolte. Il repassa en Bretagne, où le Normand le poursuivit et l'assiégea dans le château de Gaël et la ville de Dol, sans pouvoir enlever l'un ni réduire l'autre (1066-1075). Au temps de Raoul IV, Montfort, qu'une garnison anglaise occupait, fut surprise et détruite par Alain de Dinan (1197). Raoul VII, homme d'un grand courage, ayant embrassé la cause de Charles de Blois, son château de Gaël tomba au pouvoir du parti contraire. Du Guesclin se présenta devant la forteresse, la prit et la rasa (1372). Enfin, Raoul VII, et ses successeurs immédiats étendirent, par d'heureuses alliances, leur autorité seigneuriales sur les fiefs de la Roche-Bernard, Lohéac, Hédé, Bécherel, Tinténiac, Le Gavre, Ancenis, Laval, Vitré, Chateaubriand (1382-1436).

La fortune de cette puissante maison s'éteignit dans la personne de Gui XVII, qui mourut en 1547, sans enfant mâle. Alors, le frère de l'amiral de Coligni, d'Andelot, devient comte de Montfort par son mariage avec Claude, héritière des Laval : c'est cette union qui l'attire en Bretagne, où il se fait l'apôtre du calvinisme. Puis, après deux générations, le comté échoit, par héritage, à Henri duc de la Tremouille, qui le vend par lots à plusieurs familles nobles du pays (1365-1715). Pendant les guerres de la Ligue, Mercœur avait un moment occupé la place ; mais les royalistes la reprirent et la fortifièrent avec tant de soin, que depuis elle resta toujours en leur pouvoir.

Il n'y a pas de ville de Bretagne que les croyances populaires et l'amour du merveilleux aient entouré d'un plus naïf intérêt que Montfort-la-Canne. Son histoire religieuse, c'est la légende qui l'a écrite ; sa moderne célébrité, c'est la légende qui

l'a faite; son nom bizarre, c'est la légende qui l'a créé. Un miracle, opéré dans le XIVe siècle, a été la source de toute cette renommée.

Pendant que Raoul VII était sous les drapeaux de Charles de Blois, un parti d'aventuriers anglais et normands occupait son château. L'un d'eux avait attiré dans la tour confiée à sa garde une jeune paysanne des environs, ayant nom Nicole : le méchant homme en voulait à l'honneur de la pauvre fille; mais Nicole, se recommandant à la Vierge et à monseigneur saint Nicolas, son patron, s'élance, comme un oiseau, par la fenêtre qui s'ouvre d'elle-même, et va s'abattre sur l'étang du château. Jamais miracle ne fit plus de bruit. Lorsqu'on inaugura l'église paroissiale de Saint-Nicolas, commencée en 1334, une canne sauvage, qu'on avait remarquée sur l'étang, vint se placer avec ses petits au milieu des fidèles; et chaque année, à pareil jour, l'apparition se renouvela jusqu'en 1645, comme l'attestent une longue suite de procès-verbaux, et les plus graves historiens depuis d'Argentré jusqu'à l'avocat-général Hay du Chastelet. Pourquoi cessa-t-elle alors? On ne le dit pas. Nous savons seulement que l'étang fut desséché en 1762, et l'église de Saint-Nicolas vendue en 1798.

Une tour, une porte et quelques pans de mur, voilà tout ce qui reste des fortifications de la ville. Sa population ne dépasse point 1,772 individus, quoiqu'elle soit le chef-lieu d'un arrondissement où l'on compte 57,000 habitants. Les productions agricoles forment presque les seuls objets du commerce local. Montfort-la-Canne s'appelle aujourd'hui Montfort-sur-Meu, après avoir porté, en des temps très-reculés, le nom de Montfort-de-Gaël, et pendant la révolution celui de Montfort-la-Montagne.

Comme les quatre places de guerre, dont nous venons d'esquisser l'histoire, Combourg et Bécherel faisaient partie de l'évêché de Saint-Malo. Sans importance géographique aujourd'hui, l'une renfermant 4,707 habitants, l'autre n'en ayant pas plus de 800, elles ont eu cependant toutes les deux, au moyen-âge, leurs jours d'illustration. L'origine de Bécherel est inconnue; sa situation sur une chaîne de hautes collines et ses fortifications en firent un des postes militaires les plus considérables du duché. Elle sera surtout fameuse par le siége qu'elle soutint en 1363, contre Charles de Blois. Jean de Montfort, instruit des dangers que couraient les assiégés, se hâta de venir à leur secours. Alors, de part et d'autre, les plus illustres capitaines de cet âge héroïque, Du Guesclin, Clisson, Tannegui Du Châtel, Treziguidi, Jean Chandos, Knolles, se trouvèrent en présence. Les deux prétendants s'offrirent le combat. Mais l'assiette du pays n'étant pas favorable à une action générale, on se donna rendez-vous dans la lande d'Évran, pour y vider cette grande querelle. L'existence de Combourg passe pour moins ancienne que celle de Bécherel. Son vieux manoir, flanqué de quatre tours, fut dit-on, bâti par l'évêque Jonkeneus, vers la fin du XIe siècle. Il a été successivement la propriété des seigneurs de Dol, de Tinténiac, de Malestroit, de Montéjan. M. de Chateaubriand l'acheta en 1761, de la famille de Coëtquen; et ce fut là que naquit, avant la fin de ce siècle, un homme, qui, par son incomparable génie, devait être l'honneur de sa maison et la gloire de la France.

DOL.

Ce n'est pas là le nom d'un de ces grands centres de population auxquels se rattachent, dans tous les esprits, des idées de puissance, de gloire et de richesse ; tant s'en faut. Douze ans avant la révolution, Ogée définissait Dol : « Une petite ville presque sans commerce et sans industrie, mal bâtie, et où l'on comptait environ 3,000 âmes. » En 1837, le nombre de ses habitants s'élevait à 3,990 individus. Si elle a été un moment le centre politique d'un district, elle n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton. Le temps, qui modifie tout, n'a eu d'ailleurs presque aucune prise sur la physionomie de cette ville, et c'est peut-être de toutes les anciennes cités de la Bretagne celle qui a le mieux conservé l'empreinte du moyen-âge. Voyez la principale rue de Dol : sa double ligne de maisons, à quelques exceptions près, est couronnée par des pignons qui projettent leurs masses anguleuses sur le pavé, tandis qu'au rez-de-chaussée se dessinent des arcades en ogives ou en plein cintre, soutenues par des colonnes ou des piliers. Tous les styles d'architecture, depuis les riches créations du roman fleuri jusqu'aux dernières formes du gothique, sont représentées dans cette rue ; et quoique plusieurs porches aient été déjà détruits ou transformés en magasins, il en reste encore assez pour reporter l'imagination aux XIIIe et XIVe siècles.

Dol ne s'est pas non plus signalée par la production d'un de ces hommes de génie qui suffisent à l'illustration d'un pays. Une femme savante, Constance, célébrée par l'evêque Baldric ; les bénédictins Hervé et Badier, connus par leurs travaux sur l'histoire ecclésiastique ; le docteur Alexandre, longtemps fameux par sa grammaire en vers léonins, intitulée *Doctrinale puerorum* ; Chardon, auteur d'une vie de saint Samson ; et Carouge, astronome du XVIIIe siècle, qui a eu l'honneur d'être associé aux travaux de Lalande : tels sont les personnages les plus distingués que la ville ait vus naître.

Il faut bien le dire aussi, sa situation topographique, son air malsain et ses campagnes marécageuses, n'étaient guère propres à favoriser le développement de la vie morale, physique et industrielle de ses habitants. « Le territoire de Dol, » disait M. de Pommereul en 1777, « offre des singularités que nous devons remarquer. Il a éprouvé de plus grandes révolutions physiques qu'aucun autre canton de la province. Le mont Saint-Michel, Tombelaine, les îles de Jersey, Guernesey, Chosey, Aurigny, toutes les petites îles qui avoisinent cette côte, ont fait originairement partie du continent. On n'ignore pas non plus qu'une vaste forêt s'étendait des environs de Coutances aux rochers de Cesembre, par delà Saint-Malo. La première époque à laquelle la mer s'est emparée de cette immense étendue de

côtes, ne nous est pas connue; mais on sait que la destruction de la forêt de Scicy ne remonte qu'à l'an 709. Cette inondation a produit les marais de Dol, dont la longueur est de huit lieues de l'est à l'ouest, et la largeur d'une et de deux lieues du nord au sud. »

Du reste, les sombres retraites de Scicy, dans les premiers siècles de notre ère, avaient servi de refuge à un grand nombre de chrétiens voués à la vie érémitique. Elle avait compté alors, parmi ses hôtes, saint Brieuc, saint Samson, saint Sulia, saint Magloire, saint Budock, saint Broladre, saint Hildent, saint Colomban, saint Meloir, saint Pol-de-Léon, saint Tugdwal, saint Corentin, saint Malo, saint Aaron, saint Gaud et saint Aroaste, religieuse constellation qui brille encore au ciel de la Bretagne.

Placée au centre d'une plaine, où de vastes marais s'étendaient presque à perte de vue, Dol devait se ressentir cruellement d'un si fâcheux voisinage. C'était comme une fatale influence qui l'enveloppait de tous côtés et pesait sur son existence. Selon l'observation d'Ogée, l'air était profondément vicié par les exhalaisons des eaux croupissantes; chaque année, au retour de l'été, il en résultait des fièvres qui désolaient la ville et surtout les campagnes. Mais tandis que la nature semblait condamner la cité doloise à traîner une vie languissante et stérile, un singulier concours de circonstances la dota, à l'exclusion de Rennes et de Nantes, d'un pouvoir dont la grandeur a répandu un vif éclat sur ses annales. La ville des Marais devint le siége d'un archevêché, rival de celui de Tours; et une lutte d'autant plus opiniâtre s'engagea entre les deux métropoles, qu'à la prééminence canonique qu'elles se disputaient se rattachaient les questions de droit féodal les plus importantes.

La fondation de Dol remonte à une haute antiquité, comme nous le prouvent les titres historiques de la contrée. Le gigantesque menhir du Champ-Dolent et le taurobole trouvé sur une montagne qui domine tout le pays, sont des preuves locales de l'existence d'un centre de population, dans les temps antérieurs à la domination romaine. Un ancien géographe, Hondius, dans son *Théâtre du Monde*, nous apprend que Dol était jadis désignée sous le titre de citadelle, *arx*. Son aspect topographique ne répondant nullement aujourd'hui à cette qualification, on pourrait croire que *Dolum* était bâti sur la colline du taurobole, sur le Mont-Dol, tandis que la ville moderne fut érigée sur l'emplacement de l'ancienne Cariffe des Diablintes.

Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il n'y avait probablement en cet endroit qu'une bourgade sans importance et toute environnée de bois, lorsque saint Samson, vers 548, débarqua sur la partie de la côte qu'en langue celtique on nommait *Dol*, c'est-à-dire la vallée ou la plaine, et y bâtit un monastère. Le pieux étranger, dont on a fait, nous ne savons trop pourquoi, un archevêque d'York ou un simple évêque coadjuteur du pays de Galles, voulut marquer son séjour dans la forêt de Scicy par la destruction du paganisme; il prêcha avec un tel bonheur que, pour récompenser ses services, le roi mérovingien Childebert le nomma évêque en 555. Or, sur ces entrefaites, Iudhaël, héritier du roi de Bretagne Hoël II, fut dépouillé de ses droits par un usurpateur. Samson se déclara pour le prince légitime, lui assura l'appui du roi frank et le conduisit à Dol, où plusieurs seigneurs bretons embrassèrent son parti. Vainqueur de son rival Conobre-le-Maudit, Judhaël n'ou-

blia point ce qu'il devait au prélat. Il changea l'évêché de Dol en archevêché, et voulut que les autres évêques de l'Armorique le reconnussent pour leur métropolitain. Ceux de Rennes et de Nantes restèrent seuls soumis à l'église de Tours, qui avait créé leurs siéges dès la fin du IIIe siècle.

Du VIe au Xe siècle, l'existence de Dol ne nous est guère révélée que par l'occupation franke et les irruptions des Normands. En 944, ces pirates l'ayant surprise, les habitants, pour échapper au fer et au feu, se réfugient en si grand nombre dans l'église cathédrale, que l'évêque Jonkeneus y est étouffé par la foule. Plus tard, c'est l'archevêque Lanfranc qui, moins heureux, survit à une autre invasion des Normands et est emmené captif (996). Les anciens comtes du pays Dolois s'occupaient assez peu, à ce qu'il paraît, de la défense de leurs vassaux. Il est vrai que nous ne savons rien sur leur histoire, et qu'Alain est le seul d'entre eux dont le nom nous soit parvenu (919). Dans le siècle suivant, cette seigneurie devint d'abord l'apanage du duc Geffroi de Bretagne (1034), et ensuite passa au comte Rivallon, puîné de la maison de Dinan. Dès 1076, celui-ci était déjà maître de la ville et y soutenait un siége contre Guillaume-le-Bâtard.

Rivallon, surnommé *Capra-Canuta*, Chèvre-Chenue, avait reçu le fief et le château de Combourg de Jonkeneus II, son frère, évêque du diocèse; il s'empara sans doute de Dol, et s'y établit lorsque ce prélat en fut expulsé. Jonkeneus fut un des types les plus hideux du seigneur féodal. Après avoir acheté son siége, il se maria, à l'exemple de plusieurs de ses suffragants, pilla son église pour doter ses filles, et vécut en guerrier, ou plutôt en voleur. Ses violences le firent enfin chasser de la ville par les Dolois (1075); mais il n'était pas homme à supporter tranquillement ces représailles populaires, si méritées qu'elles fussent. Retiré au mont Saint-Michel, il s'y fortifia, y rassembla des hommes d'armes, et, de son repaire, fondant sur le territoire de l'évêché, il en pillait les campagnes, brûlait les villages et rançonnait les habitants. Bientôt il se réunit, avec ses bandits, à l'armée de Guillaume-le-Bâtard, quand il se présenta devant Dol (1076). Les forces combinées des assiégeants échouèrent contre la résistance du fameux Raoul de Montfort; ils se hâtèrent même de se retirer à l'approche de Philippe Ier, roi de France, qui accourait au secours de la place. Une seconde tentative du Normand se termina par une retraite peu différente d'une fuite, et par la perte de tout son bagage, évalué à plus de quinze mille livres sterling (1085).

Le cartulaire de Saint-Florent nous apprend que Rivallon eut pour successeur son fils Jean, et devint ainsi la souche de ces seigneurs de Dol et de Combourg dont la race subsista jusque vers le milieu du XIVe siècle. La révolte de quelques-uns de ses vassaux amena Alain Fergent, duc de Bretagne, sous les murs de Dol, en 1093. Puis vinrent les troubles et les malheurs de la minorité du comte Jean II, dont tous les domaines furent saisis par son oncle Raoul, baron de Fougères (1162). Le théâtre de la guerre que le comte de Porhoët fit, vers ce temps, au duc Conan II, ayant été transporté sur le territoire du diocèse, les Dolois en souffrirent beaucoup; les villes de Dol et de Combourg furent occupées par le roi d'Angleterre Henri II, reprises par Raoul, et reperdues après une bataille sanglante (1164-1173). A peine échappée aux Anglais, la première de ces places retomba au pouvoir de Jean-sans-Terre (1203), qui, l'année suivante, se la vit enlever par Gui de Thouars.

Tandis qu'on se disputait ainsi la possession de la ville épiscopale, que faisaient les descendants de Rivallon? Il semble que, trop faibles pour se maintenir exclusivement dans l'exercice du pouvoir temporel, ils avaient été contraints de le partager avec les évêques. D'un commun accord, le comte Jean III et le prélat Clément de Vitré entrent dans la ligue du clergé et de la noblesse contre Pierre de Dreux; le duc se venge en envoyant contre eux ses troupes, commandées par le sire de Québriac, maréchal de Bretagne, qui prend la place après quelques jours de siége, et en fait combler les fossés et raser le château (1233). « Monsieur Jehan de Dol » fut dépouillé de la plus grande partie de ses terres, de ses revenus et du « droit de bris ». On traita le palais de l'évêque comme la demeure « d'un traître ou infâme »; on saisit ses régales, ses deniers, « ses bleds, ses froments, ses chapons, ses poules »; et toutes sortes de violences et d'exactions furent exercées sur les chanoines et les bourgeois. Trop faibles pour résister, les deux seigneurs portent leurs plaintes devant le conseil de Louis IX, et des commissaires, envoyés par le roi de France dans la ville épiscopale, en 1235, y font une enquête qui a été conservée, et dans laquelle nous avons puisé tous ces détails.

Quelque dure qu'eût été la leçon, elle n'empêcha point Thibaud de Moréac de se révolter contre Jean II, au sujet du maintien des redevances du past et du tierçage. Toutefois, craignant d'éprouver le sort de Clément de Vitré, il fit relever les remparts de sa cité, et y construisit une grande tour à trois étages; il fortifia aussi le château des Ormes, situé à une lieue de Dol, et mit de bonnes garnisons dans ces deux places (1300-1312). Or, à l'époque où l'évêque tranchait ainsi du propriétaire et du maître dans la ville, ses seigneurs existaient encore; mais, sans influence et sans crédit, ils n'étaient même plus admis au partage de la suzeraineté. Le prélat, réunissant entre ses mains les pouvoirs temporels et spirituels, avait pris le titre de comte de Dol. Il exerçait les droits réservés au souverain: par exemple, celui de donner le champ aux parties qui devaient se battre en duel. Le temps vint pourtant où cette autorité fut contrainte de rentrer dans les bornes qu'elle avait si étrangement dépassées. En 1315, le duc Jean III força l'évêque Jean du Bosq à le reconnaître pour son unique seigneur, à placer sous sa garde les fortifications de la ville, et à soumettre les jugements de sa juridiction temporelle à la révision de cours ducales.

Vers le milieu du XIVe siècle, un grand nombre de Normands étaient venus s'établir à Dol, pour se soustraire à la domination anglaise. Une taxe illégalement établie sur ces nouveaux membres de la cité par le gouverneur Tannegui, faillit amener une collision sanglante; mais le duc Jean V la prévint en donnant pleine satisfaction aux mécontents (1435). Quelques invasions des Anglais marquèrent le commencement du XVe siècle (1431 et 1433), dont la fin amena la réduction de la ville par les troupes de Charles VIII: Gilbert de Bourbon, duc de Montpensier, la prit d'assaut, fit la garnison prisonnière, et enleva ou détruisit, assure-t-on, les archives de la cathédrale et du chapitre (1487). Était-ce un châtiment inspiré par l'esprit de représailles, ou bien avait-on à cœur de faire disparaître les titres d'une église qui, par son opposition à la suprématie de la métropole de Tours, avait longtemps contrarié les prétentions des rois de France sur le duché? Un petit-fils de ce même duc de Montpensier, Henri prince de Dombes, assiégea Dol avec

moins de succès pendant les guerres de la Ligue : le duc de Mercœur, retranché dans les faubourgs de la place, se défendit si vigoureusement que le chef de l'armée royale renonça à l'espoir de l'entamer, se retira et licencia ses troupes (1590). Toutefois, de part et d'autre on continua de guerroyer après l'éloignement des chefs des deux partis. L'évêque Charles de l'Espinay prit le commandement de la garnison et de la milice bourgeoise, et repoussa les attaques des royalistes avec l'intrépidité d'un soldat.

Tant de combats furent suivis de près de deux siècles de repos. La guerre, en 1757, ramena les Anglais une dernière fois sur le territoire de Dol ; ils entrèrent sans coup férir dans la ville, dont les anciennes fortifications tombaient en ruines ; mais, dès le lendemain, ils en sortirent sans y avoir commis aucun dommage. Les événements de la révolution laissèrent des traces plus profondes dans la cité épiscopale. Son dernier évêque-comte fut M. Urbain-René de Hercé, qui, sacré le 11 juillet 1767, prit, pour son malheur et pour celui de la Bretagne, une part beaucoup trop active aux luttes politiques de son temps. Il avait présidé les états de la province en 1786, et plus tard siégé comme député dans l'assemblée des Notables convoquée à Paris par Louis XVI. Il ne fut probablement pas étranger à la formation d'un comité royaliste à Dol, par Tuffin de la Rouërie, ni aux conciliabules nocturnes tenus dans la maison de ce fameux conspirateur, ni à ses hardies tentatives de contre-révolution. L'ancien évêque, réfugié à Mayenne, son pays natal, continua d'y manifester des sentiments qui le firent déporter. L'esprit de parti l'aveugla au point que, d'après un historien breton, il approuva, comme vicaire apostolique, la fabrication des faux assignats dont Puisaye inonda la Bretagne. Il se trouva à Quiberon, y fut fait prisonnier, et de là conduit à Vannes. Condamné à mort dans cette ville par une commission militaire, il y fut fusillé le 3 juillet 1795, sur la place de la Garenne, avec l'infortuné Sombreuil. La croix pastorale qu'il portait dans ses derniers moments est aujourd'hui un des ornements épiscopaux des évêques de Vannes. M. de Hercé, pendant les vingt-deux années qui s'étaient écoulées depuis le jour où il avait été sacré par M. de Talleyrand-Périgord jusqu'à la révolution, avait su constamment se faire aimer et respecter de tous ses diocésains.

Ce n'est pas seulement par le rôle que son évêque a joué dans les guerres civiles de l'ouest, que cette ville figurera dans l'histoire de la grande période révolutionnaire. Quoiqu'elle se fût prononcée tout d'abord pour la conservation des anciens privilèges de la province, elle se signala parmi celles qui furent promptes à abandonner la cause du fédéralisme ; peu s'en fallut qu'elle ne repoussât à coups de canon les volontaires finistériens qui protégeaient la retraite des députés de la Gironde. Pour éviter l'effusion du sang, les proscrits consentirent à aller passer la nuit à Dinan.

Le 10 novembre 1793, l'armée vendéenne occupa Dol et ne la quitta que pour se rendre sur la route d'Avranches ; obligée de revenir sur ses pas, elle rencontra le général républicain Tribout, qui avait occupé la ville. Par l'ignorance de cet officier et par les fautes multipliées de Westermann, dont les troupes poursuivaient les royalistes dans leur mouvement rétrograde, ceux-ci se tirèrent avec honneur de la position la plus critique, et remportèrent une suite d'avantages signalés. Passant sur le ventre des hommes qui veulent leur barrer le passage, ils regagnent la place et y repoussent deux fois les attaques des troupes républicaines. Enfin, lorsque,

saisis d'une crainte panique et craignant d'être accablés par le nombre, ils sortent en désordre de Dol, hommes, femmes, enfants, et, partagés en deux colonnes, prennent, les uns la direction d'Antrain, les autres le chemin de Pontorson, la fortune de la guerre leur fait encore obtenir, pour ainsi dire malgré eux, deux autres victoires sur l'armée nationale. Ni le courage héroïque de Kléber, ni les efforts de Marceau et de Marigny, ne purent rendre la confiance à leurs soldats, encore plus démoralisés que les Vendéens. Le premier de ces illustres généraux, prévoyant tous les désastres de la campagne, avait proposé d'enfermer les royalistes dans un triangle formé de trois points retranchés, Antrain, Dol et Dinan. C'était en effet un moyen si infaillible de terminer la guerre, que le représentant Prieur de la Marne dut se reprocher amèrement de l'avoir repoussé.

Tels ont été les principaux événements de l'histoire politique, civile et militaire de Dol. Il ne nous reste plus qu'à exposer rapidement les circonstances les plus remarquables de la lutte de ses archevêques contre leurs puissants adversaires de l'église métropolitaine de Tours. Reportons-nous donc dix siècles en arrière pour reprendre les faits au point où nous les avons laissés dans notre aperçu général sur l'origine de la ville.

La création d'un archevêché à Dol devait rencontrer une vive opposition en Bretagne et surtout en France. Les prélats bretons ne pouvaient manquer de voir d'un œil jaloux une mesure qui tendait à leur donner pour supérieur, dans l'ordre spirituel, un grand dignitaire improvisé par la faveur ou la politique ducale. S'ils ne le montrent pas tout d'abord, évidemment ils le feront connaître à la première occasion. Quant à l'archevêque de Tours, qui hiérarchiquement avait toujours compté la province de l'ouest au nombre des dépendances religieuses de son église, on ne pouvait lui élever un concurrent ni soustraire à son autorité un territoire d'une si grande étendue sans éprouver de sa part une vive opposition. Les rois de France comprirent aussi tout de suite combien il leur importait de s'opposer à une innovation qui leur enlevait un moyen d'action morale sur un pays auquel ils n'avaient jamais cessé d'élever des prétentions de suzeraineté, et qui d'ailleurs aurait pour effet de rendre les ducs complétement maîtres chez eux, en isolant le clergé breton du clergé français. En ce qui touche les princes indigènes, ils devaient, par esprit d'indépendance et de nationalité, s'obstiner à soutenir leur créature. Jamais question de suprématie plus simple en apparence, mais en réalité plus complexe, n'avait, comme on le voit, remué des passions plus inconciliables ni des intérêts plus hostiles. Le duel sacré se prolongea ou se renouvela pendant plus de quatre siècles. Quels qu'en fussent les champions, il eut toujours au fond la même cause, et toujours pour instigateurs secrets les rois de France et les ducs de Bretagne; car le suzerain et le vassal paraissaient s'être donné le mot pour vider leurs différends féodaux sous la forme d'une querelle de prédominance spirituelle.

Sous la domination franke, Dol avait perdu le titre d'archevêché, que Judhaël lui avait donné; mais elle l'avait recouvré sous le gouvernement des princes du pays. C'était de sa propre autorité que le roi de Bretagne, Nominoé, avait de nouveau érigé cette église en métropole. Il y avait été mu par les considérations politiques les plus élevées; décidé à renouveler presque entièrement le personnel de son haut clergé, il avait voulu prévenir toute résistance à ses projets du côté de

l'archevêque de Tours. Il répugnait d'ailleurs au roi breton que son clergé fût assujetti à un prêtre de race française. Ayant convoqué un concile à Redon, il y fit déposer l'évêque de Dol, Salacon, et le remplaça pas Festinien, prélat dévoué à ses intérêts : celui-ci fut nommé archevêque par Nominoé, qui voulut recevoir la couronne de ses mains, dans sa ville et dans son église métropolitaine. Tous les évêques de la Bretagne, à l'exception d'un seul, assistèrent à cette solennité (848).

Cependant Landran, archevêque de Tours, avait dénoncé au saint-siége et au roi Charles-le-Chauve la déposition des évêques attachés à la France, et le titre et le pouvoir attribués à Festinien. Alors commencèrent ces longues contestations qui partagèrent si diversement les esprits du monde catholique. Les nombreux incidents de cette querelle appartenant moins à notre sujet qu'à l'histoire ecclésistique, nous nous abstiendrons d'en parler. D'ailleurs ils présentaient presque toujours la reproduction des mêmes circonstances : les conciles et l'archevêque de Tours protestaient contre l'usurpation de l'*évêque* de Dol; les souverains des parties adverses intervenaient dans le débat. Quant au pape, tantôt il enjoignait aux évêques de Bretagne l'obéissance envers leur métropolitain de Tours, tantôt il envoyait à Dol le pallium, regardé par les Bretons comme l'insigne de la suprématie cléricale; bref, il absolvait ou condamnait selon qu'il voulait ménager ou inquiéter le roi de France ou le duc de Bretagne. A chaque avénement d'un pontife, on allait plaider ce grand procès à Rome, et jamais il ne se trouvait définitivement instruit, nettement posé. Les prétentions des deux églises étaient inconciliables, quoique l'archevêque de Tours fût allé jusqu'à accorder à son rival le titre de métropolitain, à condition qu'on lui reconnaîtrait celui de primat. L'abus même des protestations et des excommunications eût dû en amortir l'effet et en montrer la vanité. Toutefois, cette affaire, fort importante alors, s'agita encore durant tout le XIIe siècle; les Bretons défendirent, les armes à la main, l'indépendance de l'église de Dol. Enfin, leurs efforts se brisèrent pour toujours contre la forte volonté de Philippe-Auguste. L'occasion était favorable pour terminer le différend, puisque le roi de France tenait le jeune duc de Bretagne, Arthur, sous sa dépendance. Innocent III, à la sollicitation de Philippe, rendit, le 1er juin 1199, une décision qui réduisit l'élu de Dol à la condition de suffragant de Tours.

Le souvenir de l'ancienne prééminence de leur siége excita pourtant encore quelques prélats à réclamer contre leur déchéance. Thibaud de Moréac, sacré en 1280, se trouva offensé d'avoir été convoqué comme les autres évêques de Bretagne, par une simple lettre circulaire du métropolitain, et il obtint du pape une bulle, en date du 12 juillet 1299, qui enjoignait aux archevêques de Tours de convoquer son suffragant de Dol par une lettre particulière ou du moins par une mention expresse. Richard de Lesmenez, évêque du XVe siècle, alla plus loin encore : il ralluma la controverse à l'occasion des visites de son supérieur spirituel. Le 25 mai 1400, l'archevêque Hamelin s'avançait vers Dol, après avoir parcouru les autres diocèses de la province et y avoir perçu les droits d'usage; mais Lesmenez lui fit fermer les portes de sa ville. Hamelin se flatta un moment de triompher de cette résistance par les voies de la douceur; il fut bientôt obligé d'employer d'autres moyens. Il intima donc à l'évêque et au chapitre l'ordre

de comparaître dans six jours à Reims pour expliquer leur outrageuse conduite, et pour lui faire réparation. Mais lorsqu'il voulut faire publier et afficher cette citation aux portes closes, il vit les gens du prélat et du chapitre sortir tout à coup armés de bâtons et d'épées nues pour repousser les siens; aussi le métropolitain et son cortége furent-ils réduits à quitter la ville précipitamment et en désordre.

Tous les scandales des temps passés se renouvelèrent : sommations, excommunications, interdictions d'une part; mépris de l'autorité, refus de l'obéissance, prétentions à un pouvoir indépendant, de l'autre part. Le pape crut avoir trouvé le secret de donner pleine satisfaction aux deux rivaux. Il décida que chaque métropolitain ne pourrait qu'une fois en sa vie faire sa visite à l'évêque de Dol et percevoir ses droits sur le diocèse; mais ce règlement ne fut jamais observé, et ce fut seulement en 1451 que les parties transigèrent. A la fin du xve siècle, l'évêque Thomas James obtint encore du pape Alexandre VI, pour lui et ses successeurs, le privilége perpétuel de faire porter la croix devant lui dans son diocèse, et de timbrer de ce signe ses armes et ses sceaux. Ce fut la dernière et à peu près la seule prérogative réelle qui resta aux évêques Dolois pour les dédommager de leur ancienne puissance. La réunion de la Bretagne à la France devait d'ailleurs assurer définitivement la suprématie de l'archevêque de Tours sur cette province.

Les chefs spirituels de l'église s'attaquèrent bien encore, par un reste d'orgueil et d'habitude, à leurs confrères de la Bretagne. Aux états de 1604, l'évêque Antoine Revol, se fondant toujours sur les vieilles prétentions de son siége, demanda la présidence exclusive, comme une prérogative attachée à son titre épiscopal. L'évêque de Rennes forma opposition à cette demande; pour concilier les concurrents, les états leur attribuèrent provisoirement la présidence alternative. Ce demi-succès encouragea Revol à renouveler sa demande quatre ans plus tard. Alors ses confrères, dont il avait blessé la dignité, se réunirent pour décider que le clergé serait toujours présidé par l'évêque diocésain, et leur décision fut adoptée. Néanmoins on voit encore Mathieu Thoreau, président des états de Vannes en 1691, déclarer qu'il occupe le fauteuil, non comme le plus ancien évêque du duché, mais comme titulaire du siége de Dol. Là-dessus, les huit autres prélats de la province renouvellent leurs protestations : l'un d'eux, celui de Rennes, pour réclamer la présidence comme premier évêque de Bretagne; les autres, pour s'élever contre toute prétention à la suprématie de la part d'un de leurs confrères. L'assemblée se contente, au milieu du soulèvement général, de donner acte à chacun de sa réclamation; tout ce que ces messieurs y gagnèrent, ce fut le sobriquet d'*évêques protestants*. Depuis cette mémorable session, M. de Dol conserva l'habitude de protester, aux états où il assistait, contre la présidence de l'évêque diocésain. Les états lui en donnaient acte, et, sauf le temps et le papier perdus à remplir ces vaines formalités, on suivait le règlement ordinaire. La question de droit national avait fait place à une simple question d'étiquette.

Dol avait une communauté de ville qui députait aux états. Autour du palais où résidait son chef spirituel se groupaient plusieurs églises, quelques couvents et un collége. Depuis la suppression de son évêché, elle est comprise dans le diocèse de Rennes. Mais il lui reste encore un imposant témoignage de son ancienne préémi-

nence religieuse : sa cathédrale est un des plus beaux monuments gothiques de la Bretagne. Un de nos collaborateurs, dont les connaissances profondes et le goût exercé font autorité en matière d'archéologie, M. Mérimée, la définit avec raison « un grand et noble édifice qui ferait honneur à une ville beaucoup plus importante. » « Rien n'est plus rare », ajoute-t-il, « qu'un monument complet, qui porte le cachet d'une époque ; or, à ce titre, la cathédrale de Dol mérite une attention particulière. De la forme d'une croix latine, et divisée en deux parties égales par le transsept, elle est d'une régularité remarquable. Presque tous les caractères distinctifs du premier style gothique y sont heureusement réunis. Dans la nef, deux rangées de piliers soutiennent les arcades. Les piliers du chœur, alignés parallèlement aux murailles, forment une enceinte rectangulaire, dont les bas-côtés sont bordés par un rang de chapelles. »

Nous n'oublierons jamais, pour notre compte, l'impression que nous a faite cette admirable création du moyen-âge : vingt fois nous y sommes retourné pendant notre séjour dans la ville, comme si une force irrésistible nous eût attiré. Les quatre massifs de colonnettes, placés au centre du vaisseau, nous ont paru surtout d'une merveilleuse beauté d'exécution. Ce sont comme autant de gerbes de gigantesques roseaux, qui s'élèvent d'un seul jet à une prodigieuse hauteur, s'y couronnent de chapiteaux du dessin le plus pur, du fini le plus précieux ; et qui enfin partent de là, tels qu'une multitude de fusées, pour s'épanouir et s'étoiler aux parois cintrées de la voûte avec une hardiesse et une grâce sans égale. Toutes les parties de l'édifice n'appartiennent point, comme le corps principal, au XIIIe siècle : la chapelle centrale du chœur est du XIVe, la tour sud-ouest de la façade date probablement du même temps, et la tour nord-ouest est du commencement du XVIe siècle. Cette dernière, qui est inachevée, ne contribue pas peu à déparer le portail, dont l'ensemble est d'ailleurs d'assez mauvais goût. La cathédrale de Dol, sur le rapport de M. l'inspecteur des monuments historiques, a été classée au nombre des édifices d'un intérêt national. On y a fait, depuis quelques années, d'importants travaux de restauration.

L'église des Carmes, où les chapiteaux de quelques piliers offrent des traces curieuses d'architecture romane, est située sur la principale place, et sert aujourd'hui de halle aux blés. Une belle promenade suit la ligne circulaire de l'ancienne enceinte fortifiée, dont il reste de longs pans de murailles, flanqués de tourelles. Dol renferme aussi un monument civil fort intéressant, le *Palais* ou la *maison des Plaids*, qui semble appartenir presque tout entière à l'époque romane. Hors des murs, à un quart de lieue de la cité, est le menhir, connu dans le pays sous le nom de *pierre du champ Dolent*. Cet énorme bloc de granit s'élève à une hauteur de neuf à dix mètres, sous la forme d'un cône légèrement aplati. Il est surmonté d'un calvaire, de sorte que le chrétien, en s'agenouillant devant l'instrument de la passion, rend indirectement hommage à un des restes les plus imposants du culte druidique.

Le mouvement des affaires est aujourd'hui fort considérable à Dol ; nous tenons d'un homme très-instruit et d'un esprit distingué, M. Chevrier, curé de la ville, que les populations des communes environnantes y font leurs provisions de toute espèce. C'est donc le marché commun de plus de 30,000 individus. Il s'est d'ail-

leurs formé, parmi les Dolois, une association pour le dessèchement des marais, qui décèle un remarquable esprit d'entreprise. Depuis qu'une irruption de la mer, en 709, avait enseveli sous la vague une partie de la forêt de Scicy, d'autres accidents de la même nature avaient successivement porté la désolation dans la plaine. A différentes époques, plusieurs villages disparurent sous les eaux ; le bourg de Pahuel, en 1630, fut entièrement submergé. La mer eût même poussé plus loin ses ravages, si les eaux qu'elle avait déposées dans la plaine ne s'étaient pas trouvées naturellement contenues par une ceinture de collines élevées ; et si, dès le XIIe siècle, on n'avait pas cherché par des travaux d'endiguement, continués depuis, à opposer à la Manche une barrière que les grandes marées pouvaient seules franchir. Pourtant les eaux envahirent encore, pendant la révolution, 2,500 hectares de terre. Mais le temps approchait, où une active et sage administration allait changer la face du pays. Une digue immense garantit à présent des inondations 15,024 hectares de terrains marécageux, répartis entre 23 communes, qui s'en partagent la propriété. Ces communes ont établi un système général de direction et d'exploitation admirablement conçu. Chaque année, leurs députés, choisis par voie d'élection, se réunissent à Dol au nombre de 60 et y nomment une commission composée de 15 membres pour surveiller les travaux. Les délégués procèdent ensuite à la vérification des comptes, à l'examen des ouvrages nécessaires, et à l'imposition d'une taxe proportionnelle pour tous les frais généraux. « Depuis 1791, » dit M. de Francheville, « plus de 2,000 hectares, qui ne produisaient que des plantes aquatiques, sont devenus des terres fertiles ; et 2,000 journaux, afféagés, en 1780, à la famille Graslin, pour 1,000 livres, en rapportent plus de 40,000. » Si l'association a dépensé 1,700,000 francs en cinquante ans, elle n'a donc pas lieu de le regretter. Les marais de Dol représentent actuellement un capital de 23 à 24 millions, et donnent un revenu de plus de 886,000 francs [1].

1. Albert-le-Grand, *La vie, gestes et miracles des saints de la Bretagne*, p. 225-255. — Martenne, *Thesaurus novus anecdotorum complectens epistolas, diplomata*, etc., t. II, col. 858-988. — Dom Taillandier, *Catalogue historique des évêques de Bretagne*, t. II, preuves, fol. 51-78 — Ogée, *Dictionnaire historique*, nouvelle édition de M. A. Marteville, t. I, p. 231-252. — Du Paz, *Généalogie des maisons illustres de Bretagne*, p. 499-536. — Merimée, *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, p. 105-109.

SAINT-BRIEUC.

CHATELAUDREN. — QUINTIN. — MONCONTOUR. — LAMBALLE.

On ne peut séparer Saint-Brieuc des villes voisines sans affaiblir l'intérêt qui s'attache à leur histoire. De temps immémorial, unies par les mêmes liens politiques et religieux, elles vivent encore sous l'empire de souvenirs et d'idées que la révolution n'a pu détruire. Elles ne forment d'ailleurs qu'un cercle peu étendu dont Saint-Brieuc est le centre ; aussi se trouvent-elles presque toutes comprises dans le même arrondissement administratif.

Le pays de Saint-Brieuc se compose d'une partie de celui des Lexobiens et d'une partie de celui des Curiosolites. Les partages qui se firent entre les princes bretons établis en Armorique, changèrent quelque peu les divisions introduites ou conservées par les Romains. Un des petits-fils d'Audren, descendant de Conan Mériadec, eut pour sa part le territoire compris entre l'Arguenon et le Trieu, en breton *Treff* et *Tréo*. On appela ce pays *Gwetlod*, par euphonie *Gwellod*, *lot du Gwed*, ou de la *rivière du Sang*, qui le traversait par le milieu. Les Français écrivent aujourd'hui *Gouet* et *Gouello*.

Au nord, le pays de Gouello était borné par la mer, dont les eaux s'avancent en demi-cercle dans les terres ; au sud, par la forêt de *Brecilien* ou *Brocéliande*. La côte se nommait le pays d'*Ar mor* ou de la mer, la partie du sud le pays d'*Ar coat* ou des bois. Les limites d'aucune autre partie de la Bretagne n'étaient mieux marquées par la nature que celles du pays de Gouello.

Les princes d'alors n'habitaient point les villes. Le roi Audren avait coupé par une large digue la profonde vallée du *Leff* ou de la *rivière des Pleurs*, et construit un château sur cette digue, qui retient les eaux d'un étang considérable, entouré de bois et de riantes collines. Au-dessous du château s'était élevée la petite ville de Chatelaudren (*Castellum Audroëni*) ; elle s'enorgueillit d'avoir été la capitale d'un royaume. Avant la révolution, elle était encore le chef-lieu du pays de Gouello, dont le territoire, il est vrai, se trouvait réduit des trois quarts. La fondation de Chatelaudren eut lieu entre les années 445 et 464.

La population de cette contrée s'était recrutée, au temps de Conan Mériadec, des jeunes gens venus avec lui de la Grande-Bretagne. Audren fournit des renforts aux Bretons de l'île qui choisirent son fils Constantin pour roi ; mais ils eurent aussi l'imprudence d'appeler à leur secours les Saxons contre les invasions des Pictes. Ni la valeur de Constantin, ni celle d'Ambroise Aurèle, ni celle d'Arthur, ne purent tenir contre les innombrables enfants de la Germanie. Repoussés vers la mer, ceux des Bretons qui n'avaient pu se réfugier dans le pays de Galles, eurent à peine le

temps de gagner la mer et de s'embarquer en masse (*maximo navigio*), en poussant des cris de vengeance et de désespoir. Les vents et la marée les portèrent presque tous dans les rivières du littoral auquel nous avons donné le nom de Côtes-du-Nord ; l'entrée de ces rivières leur était parfaitement connue. D'autres émigrations, moins nombreuses, s'étaient succédé depuis 383, époque de l'arrivée de Conan Mériadec. Fragan, neveu de Conan, s'était établi avec sa famille sur la rive du Gouet, au lieu nommé depuis Ploufragan (le peuple de Fragan). Il fut le père de plusieurs saints, notamment de Gwenolé, fondateur de la célèbre abbaye de Landevenec. La vallée de Trécor ou de Landréguer et le pays de Gouello reçurent la plupart des émigrants. L'évêque Brioc, appelé Brieuc par les Français, était de ce nombre ; il vint en Armorique avec cent soixante-dix de ses compagnons ; il en laissa la moitié dans la vallée de Trécor et débarqua avec les autres à l'embouchure du Gouet, au lieu qui s'appelait *la Vallée-double*, formé par l'encaissement profond de cette rivière et par celui du Gouédic (le Petit-Gouet). Un des serviteurs du comte Rigwal, seigneur de la contrée, les avait pris, à leur costume étrange, pour des ennemis ; mais il se trouva que Brioc et Rigwal étaient parents. Les légendes rapportent que le prince breton donna des terres et sa propre maison à son cousin pour y fonder un monastère. En peu de temps ce monastère s'entoura d'habitations. Telle est l'origine de la ville de Saint-Brieuc. L'époque où Brieuc s'établit sur le point culminant de la Vallée-double paraît au moins incertaine : Dom Lobineau se prononce pour 480, Albert-le-Grand pour 556 ; cette dernière date correspond mieux avec celle où eut lieu la plus nombreuse émigration des Bretons en Armorique. La ville de Saint-Brieuc ne fut érigée en évêché qu'en 848 ou 849, par le roi Nominoë. Son successeur, Erispoë, porta les reliques de Saint-Brieuc à Angers pour les soustraire aux invasions des Normands.

Quant aux chefs de ce pays, les légendes et les romans nous les représentent comme des princes puissants qui partagent la gloire d'Arthur et de Hoël-le-Grand, son cousin. Ils prenaient quelquefois le titre de roi ; les prétendants à la couronne de Bretagne étaient obligés de transiger avec eux. Ils opposèrent une vigoureuse résistance aux Normands. Un comte de Gouello contribua puissamment au succès de la bataille que le duc Alain Barbetorte leur livra près de Saint-Brieuc (939).

A la mort du duc Geoffroy, survenue en 1008, Alain, son successeur, assigna pour part à son jeune frère Eudon le pays de Domnonée, dans lequel l'évêché de Saint-Brieuc était compris, mais à la condition qu'il le reconnaîtrait pour son suzerain et qu'il n'aurait aucune autorité dans les villes. Tout alla bien tant que vécut Havoise de Normandie, leur mère ; mais à peine eut-elle fermé les yeux, qu'Eudon, non content de s'affranchir de l'autorité de son frère, voulut encore lui ravir la couronne. Ce dernier étant mort, Eudon, tuteur de son neveu Conan, le retint prisonnier. Les droits que cet Eudon exerçait dans la partie du duché soumise à son commandement ne suffisaient pas à son ambition. Il maria son troisième fils et successeur Etienne avec Havoise, comtesse de Guingamp ; celle-ci lui apporta en dot le pays de Gouello tout entier.

Eudon et ses enfants prenaient tous le titre de comtes de Bretagne, parce qu'alors les frères avaient les mêmes droits : il en était de même parmi les anciens princes de Gouello. A l'époque du mariage d'Étienne de Bretagne avec Havoise,

le pays de Gouello se divisait en plusieurs comtés, qui étaient ceux de Guingamp, de Pentreff ou Penthièvre, de Gouello proprement dit, et de Lamballe. Les comtes de Bretagne, Eudon et son fils Etienne, habitaient Saint-Brieuc, point central de leurs domaines. C'est dans la cathédrale de cette ville qu'ils furent inhumés.

Comme on vient de le voir, le nom Pentreff ou Penthièvre n'était d'abord que celui d'un comté; il devint par la suite celui de tout l'évêché de Saint-Brieuc et d'une partie du diocèse de Tréguier. Placé entre Leff et le Treff ou Trieu, ce comté s'appelait ainsi parce que son château principal était bâti sur le cap ou tête du Treff qui s'élève à la jonction de ces deux rivières. Au bas de ce cap se trouvait la petite ville de Pontreff ou Pontréo (*Pontrieu*), ainsi nommée du pont construit sur le Trieu. Voilà pourquoi les Penthièvre sont quelquefois appelés *Ponthièvre*. Le pays se nommait la *Penthevrie* ou *Ponthevrie*. Si nous insistons sur ces détails, c'est qu'ils se rattachent à l'origine d'une famille qui a joué un si grand rôle dans l'histoire, et dont la puissance provenait du mariage d'Etienne de Bretagne avec l'héritière de Gouello.

Au commencement du XIIIe siècle, la maison de Penthièvre se composait d'Alain, chef de la famille, et d'Henry comte de Gouello et d'Avaugour. A la même époque, leur cousine, Alix de Bretagne, enfant de quatre ans, était la seule héritière du duché. Le parti le plus sage était de la marier avec le jeune d'Avaugour, pour que la branche ducale et la branche seigneuriale n'en formassent plus qu'une seule. On fiança ces deux enfants; mais, à raison de la puissance des Penthièvre qui avaient déjà donné plusieurs souverains à la Bretagne, le roi de France crut qu'il était de son intérêt de ne pas laisser former cette alliance, à laquelle il avait d'abord été favorable. Au mépris d'engagements sacrés, la main d'Alix fut donnée à un prince français, Pierre de Dreux. De là les premiers ressentiments des Penthièvre, trop fiers et trop ambitieux pour accepter cet affront. Ils avaient formé des alliances avec les familles les plus considérables du pays : il n'était personne qui ne tînt à honneur d'être cousin des Penthièvre. Leurs villes et leurs châteaux de granit formaient une haie de forteresses, sur le bord de rivières qui elles-mêmes eussent suffi pour défendre les frontières de leur comté. Toutes ces citadelles s'élevèrent du XIe au XIIIe siècle. Les tours de Châteaulin, résidence ordinaire du chef de la famille, celles de Frénaudour et de Coetmen, se dressaient sur les escarpements du Leff et du Trieu.

Dérien, fils d'Eudon, établi en Tréguier, avait fait de la Roche-Jaudy une des plus fortes places de la Bretagne. Guingamp n'avait encore que des palissades. Ce n'était, à ce qu'il paraît, qu'un lieu de réunion pour les marchands ; mais tout près se trouvaient Châtelaudren et Avaugour qui se donnaient la main. Un juveigneur de Penthièvre avait bâti le château de Quintin Moncontour, située sur le penchant d'une colline, et défendue par une enceinte de tours et de murailles, était presque aussi forte que la Roche-Dérien. Construit à l'extrémité d'une montagne à pic, le château de Lamballe entourait de ses créneaux l'église si pittoresque de Notre-Dame; les murs de la ville, qui descendait dans le vallon, opposaient une première barrière à l'ennemi. Non loin de là sont deux vastes étangs, dont l'un, formé par l'Arguenon, a près d'une lieue de longueur. Ils sont séparés par une arête de rochers, appelée *Jugum* par les Romains. Les Penthièvre y élevèrent de nouveaux

remparts. On disait alors, en parlant de cette position formidable : « Qui a la Bretagne sans Jugon a une chape sans chaperon. » Ce n'est pas tout; du même côté, on voyait encore le château de la Hunaudaye, bâti par les Tournemine, alliés des Penthièvre; il était au milieu d'une forêt. Au bord de la mer, sur une roche détachée du rivage, les Goyon de Matignon avaient opposé aux Normands le fort de la Roche-Goyon, qui défend aujourd'hui la même côte contre les Anglais. Les Goyon, dont l'origine est si ancienne, étaient les premiers bannerets de Bretagne, les plus sûrs amis des Penthièvre. Nous ne parlons pas du château de Tonquédec, que les Coetmen possédaient dans le pays du Tréguier.

Entouré comme il l'était d'un cordon de citadelles, Saint-Brieuc n'avait pas besoin de remparts. Sous Charles de Blois, une seule tour fut plantée sur le bord de la mer, dont la rive escarpée a deux cents pieds de hauteur dans cet endroit. On l'appelait la tour de *Cesson;* elle avait elle-même plus de cent pieds. On ne la construisit, sans doute, que pour empêcher les Anglais, amis de Montfort, d'entrer dans la rivière du Gouet, dont elle gardait l'embouchure.

Saint-Brieuc était la ville sainte du comté. Comme ceux de Gouelio, les comtes de Penthièvre étaient des princes soumis à l'église. Il n'était pas dans cette partie de la Bretagne une fondation pieuse à laquelle le nom de Penthièvre ne se rattachât. La grande abbaye de Bégar, que l'on nommait le Petit-Cîteaux, fut fondée en 1130 par Etienne et Havoise, également fondateurs de Sainte-Croix-de-Guingamp. En 1137, Olivier de Lamballe faisait construire Saint-Aubin-des-Bois, dans la forêt de la Hunaudaye, et Bosquien, dans la forêt du même nom. En 1162, le comte Alain bâtissait Coatmaloen, aux sources du Trieu; ces deux abbayes étaient du même ordre que Bégar. En 1144, c'était encore un Penthièvre qui élevait Lantenac, de l'ordre de Saint-Benoît. Alain, deuxième du nom, consacra les dernières années de sa vie à embellir Beauport, de l'ordre des Prémontrés, et dont les magnifiques ruines attestent la générosité de ses bienfaiteurs.

Saint-Brieuc n'était pas négligé. Les Penthièvre ne se montrèrent pas moins généreux pour ses évêques que les anciens comtes de Gouello; ils leur avaient fait l'abandon de tous leurs droits de souveraineté sur la ville et les environs dont ces prélats étaient les seigneurs spirituels et temporels. Dans le nombre de ces droits, il y en avait un fort singulier. Le jour de la Saint-Jean, à l'heure des vêpres, un des propriétaires de la rue nommée l'Allée Menault était tenu de sortir de sa maison, un bâton à la main et de dire trois fois : « Renouessenelles (grenouilles) taisez-vous; Monsieur dort, laissez dormir Monsieur. » Les principaux gentilshommes du diocèse se disputaient l'honneur de servir d'écuyers à *Monsieur*, le jour de son entrée dans sa ville épiscopale. Le siége de Saint-Brieuc était toujours occupé par une créature des Penthièvre, s'il ne se trouvait pas quelqu'un de la famille qui voulût s'y placer. Parmi les dignitaires du chapitre, on distinguait l'archidiacre de Penthièvre et l'archidiacre de Gouello. Lorsque, en 1210, l'évêque Pierre rapporta d'Angers les reliques de Saint-Brieuc, le comte Alain voulut lui-même se charger de ce précieux fardeau, depuis l'entrée de la ville jusqu'au chœur de la cathédrale.

On voit, d'après ces détails qui se rattachent tous à la ville de Saint-Brieuc, quelle était la puissance de cette maison des Penthièvre, renfermée dans un petit espace, mais ayant les meilleures terres de la province, une population fidèle, une no-

blesse dévouée, l'assistance de l'église, et ces nombreuses citadelles qui fermaient toutes les issues du comté. Ne pouvant les ramener à sa cause, Pierre de Dreux conçut le projet d'abaisser d'aussi redoutables vassaux. La lutte s'engagea d'abord entre le duc et l'évêque de Saint-Brieuc, Guillaume Pinchon ou Pichon, au sujet des droits de *tierçage* et de *past nuptial* (*pastus nuptialis*). Esprit étroit et obstiné, comme le sont les hommes disgraciés par la nature, Guillaume Pichon ne consentit jamais à renoncer à ce qu'il appelait les prérogatives de son église. Quelle que fût la piété des Briochins, les exigences du clergé étaient devenues intolérables. La plupart des historiens cherchent à les excuser; ils disent que l'évêque Pichon fut exilé par Pierre de Dreux; d'Argentré, plus hardi, rapporte qu'il fut chassé par les habitants de son diocèse. Toutefois le duc y avait aidé en envoyant des commissaires pour reprendre l'autorité temporelle, si longtemps exercée par les évêques (1226). Mais le mauclerc avait affaire à trop forte partie. Guillaume Pichon, qui s'était retiré à Poitiers, revint à Saint-Brieuc quelques années après. Les prêtres de son diocèse lui avaient préparé une entrée triomphale. Quand il mourut, en 1237, ils en firent un saint, renommé surtout par une continence dont la cause semblait une faveur divine [1].

Rentré dans Saint-Brieuc, Guillaume Pichon ne s'y occupa plus que de la construction d'une nouvelle cathédrale, entreprise au-dessus de ses forces, qu'acheva son successeur. Il est difficile de trouver dans toute la Bretagne une masse de pierres qui soit de plus mauvais goût.

Quoiqu'ils ne cessassent de les soutenir, les évêques de Saint-Brieuc ne voulaient pas toujours reconnaître la suzeraineté des Penthièvre; seigneurs et prélats se disputaient souvent sur la question de savoir à qui appartenait le droit de *régale*, c'est-à-dire le produit des biens de l'évêché pendant les vacances du siége. Avec le temps, la question se décida en faveur de l'évêque, qui ne fut plus considéré comme membre de Penthièvre ou de Gouello : à lui seul les profits de la justice ; à lui seul toute espèce de droits seigneuriaux, productifs ou improductifs. Au XIVe siècle, le siége épiscopal fut constamment occupé par des cadets d'Avaugour, de Rohan et de Malestroit, parents ou amis des Penthièvre, et qui étaient de trop bonne famille pour avoir moins de prérogatives que leurs aînés.

Démembré sous Pierre de Dreux et ses successeurs, le comté de Penthièvre se retrouva plus fortement constitué que jamais par le mariage de Guy de Bretagne, arrière-petit-fils du mauclerc, avec l'héritière d'Avaugour et de Gouello. Le duc Jean III était mort sans enfants; Guy, son frère, n'eut qu'une fille, Jeanne de Bretagne, dite la Boiteuse, à qui le duché revenait de plein droit : mais Jean de Montfort l'emporta sur elle. Ce grand drame de Montfort et de Penthièvre appartient à l'histoire générale de la province. Charles de Blois, mari de Jeanne la Boiteuse, avait à l'appui de son droit la noblesse et l'église; Montfort avait pour lui les Anglais et les communes. On ne savait pas ce que c'était qu'une commune en Penthièvre. Tant que dura la guerre entre Charles de Blois et Montfort, ni ce dernier ni ses auxiliaires ne purent pénétrer dans le pays de Saint-Brieuc. Jean de Beau-

1. Albert-le-Grand cite avec admiration ce passage du procès-verbal de son inhumation : « *Membra inferiora, non pudenda, sed quasi puerilia sunt inventa.* » (Vies des saints de Bretagn

manoir, maréchal de Bretagne, leur reprit Jugon, qu'on regardait comme imprenable, et qui se trouvait alors séparé du comté. Charles fit fortifier Guingamp, l'une de ses villes de prédilection ; il faisait battre monnaie à Moncontour ; il aimait aussi beaucoup Lamballe, le chef-lieu de ses domaines. Ses plus chauds promoteurs étaient les évêques de Tréguier et de Saint-Brieuc. Ce dernier, Hugues de Montrelaix, s'était « passionné » pour lui.

D'après le traité de Guerande, Jeanne la Boiteuse, alors veuve de Charles de Blois, fut réduite au comté de Penthièvre. Ses enfants étaient captifs en Angleterre. Elle se soumit à cette convention que la force lui avait imposée ; mais Clisson et Jean IV se détestaient. Le connétable obtint la liberté des Penthièvre, pour marier sa fille Marguerite avec Jean de Blois. Le mariage fut célébré à Moncontour, en présence des sires de Laval, de Léon, de Derval, de Rochefort, de Beaumanoir et de Rostrenen; en un mot, de tout ce qu'il y avait de plus illustre en Bretagne à cette époque. Jean IV contint son ressentiment jusqu'au jour du guet-apens du château de l'Hermine. Plus vindicative encore que Jean IV, aussi belle qu'ambitieuse, Marguerite de Clisson, sous prétexte de venger son père, n'aspira qu'au titre de duchesse de Bretagne. Sans attendre que Montfort eût fermé les yeux, tout Penthièvre se souleva pour elle. Après un siége de quinze jours, le connétable s'était rendu maître de Saint-Brieuc ou plutôt de la cathédrale, véritable château fort, où il se retrancha, tandis que le duc l'appelait au combat sur les grèves d'Hillion, où il ne voulut pas descendre.

La paix se fit entre eux, paix que le connétable observa religieusement, mais que Marguerite chercha constamment à troubler. Les habitants de Saint-Brieuc, qu'elle avait excités, se révoltèrent contre les ordonnances du duc, qui fut obligé d'y envoyer son frère, Arthur comte de Richemond, avec mille hommes d'armes, pour faire respecter son autorité (1406).

Nous avons raconté dans notre notice sur Josselin comment le connétable accueillit les propositions de meurtre de sa fille Marguerite. A peine fut-il mort qu'elle agit en souveraine, ordonnant et faisant lever des impôts dans son comté, malgré les défenses que le duc et les états lui signifiaient. On ne put lui faire accepter l'arrangement négocié par son fils Olivier avec Montfort. Celui-ci envoya à Moncontour douze sergents, pour l'ajourner à comparaître devant lui. Quelques-uns eurent l'insolence de porter la main sur elle; Marguerite leur fit payer chèrement cette audace : la plupart furent tués à l'instant. Le duc n'eut d'autre moyen, pour réduire cette femme indomptable, que de faire venir des forces d'Angleterre. A l'aide de ces alliés, il prit Châteaulin-sur-Trieu, Guingamp et la Roche, dont les murs commençaient à se relever. Les Anglais avaient commencé par dévaster l'île de Bréhat, dont ils détruisirent les maisons et chassèrent tous les habitants.

Encore une fois forcée de capituler, Marguerite ne se montra que plus implacable ; elle sut tromper les enfants de Jean IV par des marques de déférence, d'amitié même. Au fond de l'âme, elle ne songeait qu'au moyen de les faire tomber dans un piége. Le guet-apens de Chanteauceaux souleva toute la Bretagne contre les Penthièvre. Jean V délivré fit raser les châteaux de Jugon, de Lamballe, de Chatelaudren, d'Avaugour, de Chateaulin-sur-Trieu. Jamais ordre ne fut mieux exécuté (1520). Tous les biens des Penthièvre furent confisqués. Le nom de

Marguerite, que les vieux historiens appellent la *méchante Margot*, est resté dans la mémoire des Bretons comme celui de Morgane ou Mourgue la fée, ce génie malfaisant et perfide de leurs anciens romans.

Margot cependant était bonne pour les Briochins : indépendamment d'une chapelle et d'un couvent dont elle dota leur ville, ils lui doivent ce joli monument orné de dentelles gothiques qui recouvre la fontaine Notre-Dame, et que les personnes pieuses se plaisent à orner de couronnes de fleurs.

Bannis et ruinés, les Penthièvre cherchèrent un asile en France. Un siècle s'écoula sans qu'il leur fût permis de former aucun établissement solide en Bretagne. Vainement ils voulurent profiter de la guerre que le duc d'Orléans, depuis Louis XII, excita dans la province : le comté de Penthièvre ne fut rétabli qu'en 1525, en faveur de Jean de Brosse, héritier, sinon des biens, du moins des titres de cette famille. L'ambition de ces vassaux n'était plus à craindre ; la Bretagne appartenait à la France. Il n'était point alors de sujets plus fidèles que les Penthièvre ; Charles IX érigea leur comté en duché-pairie. Les évêques de Saint-Brieuc avaient profité de l'interrègne pour faire confirmer leurs priviléges ; mais l'héritière du nouveau duché devint la femme du duc de Mercœur. L'évêque de Saint-Brieuc, Nicolas Langelier, remarquable d'ailleurs par son mérite, ne se « passionna » pas moins pour le prince lorrain que Hugues de Montrelaix ne s'était « passionné » pour Charles de Blois. Lamballe avait encore une forte enceinte de murailles ; Moncontour et Quintin n'avaient pas été démolies.

Saint-Laurent, l'un des capitaines du duc, fit le siége de la tour de Cesson, occupée par les partisans du roi. Il fut pris et enfermé dans la place qu'il assiégeait ; mais Mercœur vint à son secours et le délivra. On ne saurait se faire une idée de la résistance des assiégés : il fallut quatre cents volées de canon pour les réduire (1491). Quintin, où Du Liscouet commandait, donna encore plus de peine à Mercœur ; cependant il parvint à s'en rendre maître (1492). Lamballe était occupée par les ligueurs. C'est au siége de cette ville que le brave Lanoue, dit *Bras-de-Fer*, fut tué en montant à l'assaut. Le désordre que causa sa mort obligea les assiégeants à se retirer. Henri IV ne se consolait pas de ce que *cette bicoque* lui eût causé une si grande perte. Moncontour fut tour à tour pris et repris par les royalistes et les ligueurs.

Penthièvre avait encore de la force. Les remparts qui restaient furent successivement démolis. Commençant par la tour de Cesson, on tenta de la faire sauter avec une mine : la moitié seulement s'écroula ; l'autre moitié, qui reste encore debout, n'est plus qu'un point de reconnaissance pour les navigateurs. Du côté de la terre, ce débris s'élève assez fièrement au-dessus de Saint-Brieuc. Il n'est plus question de Quintin comme place forte. Les murs de Lamballe et de Moncontour ne furent renversés qu'en 1623 et 1624, à l'occasion des troubles que le Penthièvre d'alors voulut exciter en Bretagne. Enfin, le duc de Vendôme, qui était le chef cette maison et qui mourut sans enfants, vendit ses droits au prince de Conti, d'où ils passèrent aux bâtards de Toulouse. Les nouveaux Penthièvre n'occupèrent plus que le premier rang dans la noblesse ; il ne leur restait pas un seul château dans la Bretagne. La mémoire du dernier duc est vénérée dans cette province ; on s'y rappelle aussi cette

infortunée princesse de Lamballe, pour qui la révolution aurait dû se montrer moins impitoyable.

Revenons aux villes dont nous écrivons l'histoire : la destruction de leurs bastilles leur donna plus de liberté. En 1628, on commença cependant à revêtir Saint-Brieuc d'une enceinte dont il n'existe plus de traces aujourd'hui ; elle n'avait pour objet que de mettre cette ville à l'abri d'un coup de main. On y envoya même un gouverneur, et on y organisa des milices pour la défense de la côte. Celles-ci se distinguèrent en plusieurs occasions, notamment à la prise d'une frégate hollandaise qui s'était trop avancée dans les grèves, et dont le feu bien nourri n'arrêta pas les Briochins ; ce fut un combat naval à pied sec. En récompense de cette action le roi leur donna six des canons de la frégate. Les milices de Saint-Brieuc ne manquèrent pas à la bataille de Saint-Cast, et y firent encore preuve de courage.

Quoique avec peine, l'instruction commençait à se répandre dans le pays ; en 1601, Saint-Brieuc eut un collége placé sous la direction du chapitre. Le clergé ne prodiguait pas la lumière ; il se montrait fort intolérant. La marquise de la Moussaye, nièce du grand Turenne, réunissait les protestants en conférence dans son château de Quintin qu'elle faisait bâtir ; Louis XIV fit cesser les conférences et défendit même à la marquise de continuer la construction de son château. L'évêque, Denis de la Barde, mit trop de zèle dans cette affaire ; la marquise, furieuse, tenta de lui donner un soufflet, mouvement que l'évêque lui pardonna avec beaucoup de noblesse et de générosité. Ce prélat avait entrepris une tâche plus difficile que la conversion des protestants ; il voulait corriger les ecclésiastiques de son diocèse d'un vice alors fort commun en Bretagne. Un jour de procession, au moment où il passait devant un cabaret, un prêtre en sortit, un verre à la main, s'écriant d'une voix forte : « A la santé de l'évêque qui défend de boire au cabaret. »

Le successeur de Denis de la Barde, Marcel de Coëtlogon, montra moins de rigueur contre les protestants ; il n'employa que la persuasion pour les convertir.

Quant aux droits et franchises de la ville, nous ne saurions préciser l'époque où Saint-Brieuc eut une communauté, que représentaient quatre échevins, quatre assesseurs, les sept capitaines des compagnies de milice et quatre habitants notables. Ces priviléges n'étaient pas antérieurs au règne de Henri II. Lamballe et Moncontour avaient aussi leurs communautés. Ces trois villes députaient aux états qui se réunirent treize fois à Saint-Brieuc, de 1602 à 1768. Cette dernière en retira quelques avantages, notamment la construction des quais, qui ont rendu son port, nommé le Légué, un des meilleurs et des plus commodes de la côte.

Quintin vivait sous l'empire de ses seigneurs ; ils s'étaient detachés des Penthièvre, leurs cousins, dont ils n'avaient point partagé la rébellion. Leur collegiale possédait la ceinture de la Vierge, qu'un aïeul des comtes de Laval ou de la Tremouille, devenus barons de Quintin, avait apportée de Jérusalem. Dans un incendie où les ornements de cette église furent entièrement consumés, la ceinture de la Vierge se trouva miraculeusement préservée (1600). N'oublions pas de dire, en l'honneur de Quintin, que le père Ange Le Proust fonda, en 1697, la Societe des Filles de Saint-Thomas de Villeneuve, qui desservent encore aujourd'hui la plupart des hôpitaux de la Bretagne, et qui comprennent si bien le caractère et le but de leur mission.

Le pays de Saint-Brieuc, où la noblesse et le clergé s'étaient constamment appuyés l'un sur l'autre, ne devait qu'imparfaitement comprendre les idées qui amenèrent la révolution de 1789. L'ordonnance par laquelle le roi avait convoqué une assemblée nationale, avait établi que la noblesse, le clergé et le tiers-état nommeraient séparément leurs députés. D'après la constitution de Bretagne, aucune représentation ou délégation de la province auprès du trône ne pouvait être élue que par les trois ordres réunis : les choix dépendaient toujours des deux ordres qui étaient d'accord. La noblesse et le clergé, que l'on convoqua à Saint-Brieuc pour procéder à l'élection de leurs députés, se trouvaient précisément dans un pays où l'harmonie n'avait jamais cessé d'exister entre ces deux ordres. Sous le prétexte spécieux que l'on attentait aux droits de la province, l'un et l'autre protestèrent avec une égale énergie contre la manière de former l'assemblée nationale, dans laquelle ils n'eurent point de représentants. La bourgeoisie de Saint-Brieuc montra elle-même quelque hésitation sur le parti qu'elle avait à prendre ; toutefois elle suivit le mouvement que les autres villes de la province ne tardèrent pas à lui imprimer.

Le caractère de la nouvelle administration fut équivoque, son autorité précaire. La presque totalité des communes de cette partie du département n'avaient de foi qu'en leurs prêtres, dont la plupart refusèrent le serment à la nouvelle constitution. Singulier rapprochement ! c'est sur les bords de cette partie de l'Armorique que, douze siècles auparavant, les prêtres exilés de la Grande-Bretagne vinrent chercher un asile ; c'est du même rivage que partirent en foule les prêtres français qui passèrent à l'étranger. Parmi les plus chauds partisans du nouvel ordre de choses, beaucoup se trouvèrent heureux de leur fournir le moyen de s'embarquer. Le canton de Pontrieu s'était seul nettement prononcé pour la révolution. La chouannerie ne tarda pas à s'organiser entre Lamballe et Moncontour.

Ce fut un gentilhomme de Brehand, nommé Boishardy, qui souleva les campagnes de ces cantons ; il était jeune, brave, aventureux, bien fait de sa personne, aimé de tous ceux qui le connaissaient. Nul, dans cette triste guerre, ne montra plus de désintéressement et de loyauté. Une jeune femme, qui fut sans contredit une des plus charmantes de la province, l'accompagnait ou venait le joindre dans ses expéditions. Habillée comme lui en paysan, elle était son émissaire le plus sûr. Que de fois (c'est d'elle que nous tenons ces détails) s'est-elle trouvée avec son Boishardy cachée dans une cabane ou dans le plus épais d'un taillis, tandis que les balles des bleus sifflaient autour d'eux ! Trahi par un des siens, Boishardy fut frappé dans un champ entouré de talus élevés, comme il y en a tant dans la Bretagne, et dont il s'était fait une espèce de fort. Il y avait passé la nuit auprès de sa maîtresse. L'ayant quittée au bruit qu'il avait entendu, il fut atteint de plusieurs balles au moment où il retournait sur ses pas pour la revoir encore. L'homme qui l'avait trahi lui trancha la tête, qu'on porta en triomphe à Moncontour ; elle fut jetée dans un étang près de cette ville. Le général Hoche ne put s'empêcher de donner des regrets à la mort de ce chef de paysans et de soldats réfractaires (1795).

La guerre civile n'avait nulle part en Bretagne, ni même aux environs de Saint-Brieuc, le caractère généreux que Boishardy avait voulu lui donner. Quoiqu'en petit nombre, les patriotes briochins n'abandonnèrent point la cause de la révolution. Les chouans des Côtes-du-Nord se joignaient à ceux du Morbihan par la

forêt de Lorges; d'un autre côté, les communications étaient faciles avec l'Angleterre. Dans la nuit du 4 au 5 brumaire an VIII, les insurgés tombèrent sur Saint-Brieuc pour rendre à la liberté leurs camarades détenus dans les prisons de la ville; ils réussirent dans cette entreprise; toutefois, les patriotes se conduisirent si bien, que le général Brune, commandant à Rennes, remit cette place sous l'empire de la constitution qu'on s'était vu forcé d'y suspendre.

Depuis cette époque, la ville sainte des Penthièvre, devenue le chef-lieu d'un département dont la population s'élève à plus de 600,000 habitants, a pris un nouveau caractère et étendu la sphère de ses idées et de ses intérêts. Parmi les centres de grandes administrations, il en est peu où l'on s'occupe avec plus de zèle des améliorations sociales. Un respectable prélat, Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc sous l'empire, a puissamment contribué à donner au clergé un esprit plus conforme à celui de notre époque.

La ville, qui n'était ni grande ni belle, s'est, depuis 1800, considérablement accrue; elle a aujourd'hui 11,266 habitants; elle n'en comptait que 6 à 7,000 avant la révolution. Des constructions de meilleur goût s'élèvent autour des anciennes dans une campagne dont les aspects sont riants et variés. L'instruction surtout a fait de grands progrès à Saint-Brieuc; son collége est fort suivi. Au moyen des livres et des manuscrits précieux recueillis dans les anciens couvents, la ville s'est formé une des plus riches bibliothèques de la province. D'un autre côté, le commerce des produits du pays, dont les principaux sont le lin et le chanvre, l'huile de lin, la cire, le suif, le beurre et le cuir, prend de jour en jour un plus grand développement. Saint-Brieuc a de très-beau granit qu'on expédie jusqu'à Paris. Le port du Légué rivalise avec ceux de Saint-Malo et de Granville pour la pêche de la morue; il envoie cinquante et quelques bâtiments à Terre-Neuve. Ces navires qui conduisent leurs cargaisons dans les différentes parties de l'Océan et de la Méditerranée, rapportent, en échange, du vin, de l'huile, du savon et des denrées coloniales.

Le port de Paimpol, jolie petite ville où l'on compte 2,000 habitants, celui de Binic, qui devient aussi une ville, et celui de Portrieux, concourent aux mêmes entreprises. Ce pays est d'ailleurs fort riche. L'agriculture est parvenue au plus haut degré de perfection dans les environs de Saint-Brieuc. L'île de Bréhat, dont l'aspect est si animé, est une pépinière de marins; c'est aussi la retraite de ceux pour qui le jour du repos est arrivé. Pontrieu pourrait devenir plus considérable : il n'a que 1,800 habitants. Chatelaudren n'a pas changé depuis la révolution. On s'y rappelle toujours le désastre de 1773, où la ville fut ensevelie sous les eaux de l'étang; un orage qui dura trente heures en avait rompu la digue. Beaucoup de maisons furent détruites; le nombre des victimes que cette avalaison surprit pendant la nuit fut également considérable. La manufacture de toiles de Quintin, la plus importante et la plus renommée de la Bretagne, s'est soutenue malgré la concurrence que lui font les tissus de coton. Nous n'avons pas parlé du dernier rassemblement de royalistes dans cette ville; ce ne fut qu'une vaine démonstration qui suivit plutôt qu'elle ne précéda le désastre de Waterloo. La population de Quintin est de 4,500 habitants. Celle de Moncontour est moins forte qu'autrefois; elle ne s'élève qu'à 1,700 habitants. Quant à Lamballe, la fertilité du pays où elle est placée y entretient l'aisance; l'industrie y a fait peu

de progrès; cette ville compte 4,400 habitants. Lamballe était autrefois renommée par sa fabrique de parchemins, entièrement tombée aujourd'hui.

Les armes de Saint-Brieuc sont *d'azur au griffon d'or, armé, becqué, et lampassé de gueules;* celles de Lamballe *d'azur à trois gerbes d'or, avec bordure de gueules*, comme Penthièvre; et celles de Moncontour *de gueules au lion d'argent, couronné et lampassé d'or, au chef d'argent semé d'hermines.*

Un grand nombre d'hommes distingués ont vu le jour dans les différentes villes de cette contrée. Nommons d'abord le savant *le Brigant*, qui fut l'ami de la Tour d'Auvergne, et pour le fils duquel ce dernier partit à l'époque de la première réquisition. Il naquit à Pontrieu. L'abbé *Ruffelet*, auteur des *Annales Briochines; Joannin*, graveur distingué; MM. *Charles Lucas*, de l'Académie des sciences morales et politiques, *Achille du Clésieux*, homme de lettres, sont nés à Saint-Brieuc. L'abbé *Gallet*, auquel on doit des mémoires d'une érudition profonde sur l'histoire de la Bretagne, était de Lamballe. Le père *Toussaint de Saint-Luc*, auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'histoire et de piété, et l'abbé *Grégoire Desaunay*, conservateur de la Bibliothèque Royale, qui, dans les temps les plus difficiles de la révolution, préserva ce bel établissement des dévastations dont il était menacé, étaient l'un et l'autre de Quintin. C'est au château de Crenan, près de cette ville, qu'a dû naître le marquis de *Crenan*, un des généraux les plus distingués du siècle de Louis XIV. Le trop fameux *Éder de Beaumanoir*, connu sous le nom de Fontenelle, était du vieux bourg de Quintin. *Beaudoin de Maisonblanche*, auteur d'un ouvrage estimé sur les institutions convenancières, et *Rupérou*, conseiller à la cour de Cassation, qui fut pendant trente ans un des plus dignes représentants des Côtes-du-Nord dans nos assemblées législatives, sont nés tous les deux à Chatelaudren. Le savant jurisconsulte *Douaren* était de Moncontour. C'est dans le même canton, à Saint-Carreuc, que naquit *Budes de Guébriant*, maréchal de France. La famille de *Coetlogon*, qui a fourni Marcel, évêque de Saint-Brieuc, et le maréchal de *Coetlogon*, célèbre marin, avait son château dans Plemieux.

Tel est ce pays si riche en souvenirs, où l'on ne peut faire un pas sans trouver une ruine à interroger, ou les débris de puissances que l'on ne comprend plus aujourd'hui. La plupart des châteaux si redoutables qu'on y voyait autrefois sont maintenant des tertres de verdure où paissent tranquillement les moutons; mais les fées et les revenants y apparaissent vers le soir. Si vous allez à Beauport, vous n'y trouverez plus ces riches prémontrés, offrant une hospitalité de prince aux voyageurs, mais les tombes vides des Penthièvre et leurs statues, la face contre terre, ou jetées en morceaux parmi les voûtes et les piliers écroulés [1].

1. Gildas, *Excidium Britanniæ.* — Albert-le-Grand. — Dom Lobineau. — Dom Morice. — *Annales Briochines.* — *Notions sur le département des Côtes-du-Nord*, par M. Habasque. — *Annuaires* du département. — *Notes et mémoires manuscrits.*

LOUDÉAC.

Loudéac est située au plein cœur de la Bretagne, et peut-être même en est-elle le point le plus central. Un auteur assure qu'elle partagea un moment, avec Pontivy, l'attention de l'empereur Napoléon lorsqu'il songea à créer une place militaire importante au centre de la presqu'île. L'ancien chef-lieu du duché de Rohan finit toutefois par l'emporter sur sa rivale.

« Sans doute Loudéac, » dit M. Amédée de Francheville, « doit son origine aux chasses dont la forêt de Brocéliande a été pendant longtemps le théâtre. Dom Lobineau, dans son Histoire de Bretagne, l'appelle *Loudiat*, nom qui probablement a donné naissance à celui que porte aujourd'hui la ville : dans plusieurs actes, on trouve les dénominations latines *Ludeacum* et *pagus Lodiacensis*. Du reste, jusqu'aux premières années de ce siècle, on a montré à l'embranchement de la rue de Moncontour, comme étant l'antique rendez-vous de chasse autour duquel se sont peu à peu groupés les habitants de Loudéac, un vieil édifice à moitié détruit qu'on appelait *le Château*. » Quoiqu'on suppose à la ville une origine si ancienne, son histoire nous est presque inconnue : probablement le château des chasses n'était pas assez fort pour tenter l'ambition des puissants barons de la contrée. La châtellenie de Loudéac, après avoir appartenu aux comtes de Porhoët, fut démembrée de leurs domaines en 1241, et devint la propriété d'une branche cadette de cette maison. A l'époque de la révolution, le duc de Rohan en était le seigneur.

Le seul fait intéressant des temps passés dont le souvenir nous ait été transmis, se rattache plutôt à l'histoire religieuse qu'aux annales civiles du pays. Vers le commencement du XIIe siècle, un gentilhomme ayant nom Eon ou Eudon, naquit à Loudéac. C'était un homme porté aux plaisirs par ses passions ardentes, et à la dévotion par son esprit exalté. Il eut bientôt épuisé et pris en dégoût toutes les jouissances du monde. Toujours extrême dans ses résolutions, il se fit alors ermite et se retira dans la forêt de Paimpont, qui avait autrefois fait partie, comme celle de Loudéac, de la forêt de Brocéliande. Là, dans le silence de la solitude et les macérations de la pénitence, sa raison se troubla. Il en donna bientôt la preuve un jour qu'il assistait à la messe; ces paroles : *Per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos*, lui firent une impression extraordinaire. Son esprit frappé y vit une révélation d'en haut : *Eon* ou *eum*, c'était la même chose ; donc il était appelé à juger les vivants et les morts. Il n'en fallut pas davantage pour qu'il se regardât comme un envoyé de Dieu; or, les convictions les plus extravagantes sont celles qui subjuguent le plus facilement les imaginations. En fait de croyances religieuses surtout, le fou produit les fous. Eon ne tarda pas à se voir entouré de disciples fervents ; il étala le faste d'une puissance de la terre ; il fit de ses principaux sectateurs

des intelligences suprêmes et des agents célestes : il nomma l'un *la Sagesse*, l'autre *le Jugement*, etc. Il tenait un bâton fourchu dans sa main. « Ces deux pointes qui regardent le ciel, » disait-il, « signifient que Dieu, maître des deux tiers du monde, m'a cédé le troisième ; si je tournais ces deux pointes en bas, les deux tiers du monde seraient à moi, et je n'en laisserais qu'un tiers à Dieu. » Pour ceux qui niaient son autorité divine, c'était tout au moins un magicien. Dans la forêt où il se retirait, il donnait, assure-t-on, des festins dont les mets étaient empoisonnés ; dès que ses convives en goûtaient, ils étaient à lui, ils tombaient sous l'empire de sa domination. Eon était trop fou et trop puissant pour pardonner au monde, qui méconnaissait sa mission ; il se mit donc à lui faire la guerre. De temps en temps il sortait de sa retraite avec ses disciples pour courir la campagne ; c'étaient de véritables razzias dans lesquelles il pillait les villages, les châteaux, les églises, les monastères. Le duc de Bretagne, Conan III, envoya quelques troupes contre cette association de pillards. Une partie furent pris, mais l'hérésiarque échappa. Errant de province en province, il répandit partout ses doctrines. Ce ne fut qu'au bout de quelques années que le nouveau chef de secte fut arrêté par les agents de l'archevêque de Reims. Le prélat s'empressa de le faire citer devant le concile, alors réuni dans sa ville archiépiscopale (1148). Interrogé par le pape, il soutint gravement la vérité de sa divine mission. « Ses disciples ne lui cédaient point en obstination, » raconte dom Morice ; « le concile prit connaissance de leur affaire, et les condamna au feu. Pas un d'eux n'abjura ses erreurs ; celui qui se nommait *le Jugement* menaça jusque sur le bûcher les juges et les bourreaux, et commanda à la terre de s'ouvrir pour les engloutir tout vivants. Plusieurs de ces fanatiques souffrirent le même supplice dans le diocèse de Saint-Malo, à la poursuite de Jean de la Grille qui en était évêque. Quant à leur chef spirituel, le concile, à la prière de l'archevêque de Reims, lui fit grâce de la vie. On l'enferma dans une prison, où il mourut peu de temps après. » Il y a deux années à peine, les habitants de Loudéac montraient encore aux étrangers qui visitaient leur ville la maison où naquit ce singulier personnage, si connu dans l'histoire de Bretagne sous le nom d'*Eon de l'Étoile*. C'était un bâtiment de peu d'apparence, situé au coin de la grande place.

L'unique fait militaire dont il soit parlé dans l'histoire du pays se rapporte au XV[e] siècle. L'armée française, sous les ordres de la Trémouille, séjourna à Loudéac en 1491 : elle y souffrit beaucoup de la disette des vivres, qu'elle était obligée de tirer d'Oudon ; aussi se hâta-t-elle de se diriger sur Guingamp.

En effet, ce territoire, alors presque inculte, était peu propre à nourrir une armée. Là où finissaient les landes, la forêt commençait ; et celle-ci renfermait plus de forgerons que de laboureurs. Le savant mémoire publié, en 1479, par le vicomte de Rohan, à l'appui de son droit de préséance aux états, nous donne quelques curieux détails sur le pays. « La forêt de Loudéac, » y lit-on, « était une des plus notables de Bretagne. » Elle avait « cinq lieues de longueur et deux de largeur ; » on y comptait vingt ou trente forges servant à la fabrication de toutes sortes d'ustensiles. Au fond de ses retraites paissaient « cinq à six cents bestes sauvages chevalines. » Les seigneurs de la maison de Rohan, à qui tout appartenait, forêt, mines de fer, forges, troupes de chevaux, pouvaient requérir le service de

leurs vassaux lorsqu'ils donnaient la chasse à ces nobles bêtes et à leurs poulains. Plus de trois cents personnes « leur devaient journées et corvées » pour cet objet.

Ce n'est pas que le travail des forges fût la seule industrie de Loudéac. Vers 1567, des Flamands, forcés à s'expatrier par la tyrannie du duc d'Albe, y avaient introduit la fabrique des toiles ; elle y avait pris une si grande extension que la petite ville était devenue un centre important de manufacture. Avant la révolution de 1789, le mouvement des affaires sur son marché, pour les toiles seulement, était de 5,200,000 fr. Depuis, le défaut de perfectionnements dans les procédés de fabrication a amené la décadence de cette belle industrie. En 1825, on ne comptait plus à Loudéac que six cent vingt métiers, un grand nombre de tisserands ayant abandonné leur ancien état pour se livrer à la culture des terres. Ce déplacement a, du moins, profité à l'agriculture locale, qui est en voie de progrès. Les landes, autrefois si multipliées, ont fait place à des terres labourées ou à des jardins d'un excellent produit. Partout des moissons, des vergers, des plantations, animent les abords de la ville ; la forêt a disparu aussi presque entièrement. Vers la fin du XVIII[e] siècle, elle avait une superficie de 8,000 arpents ; aujourd'hui elle n'en compte que 5,146. Aussi les forges, qui subsistent encore, et dont il sort année commune environ 450,000 kilogrammes de fonte brute, ne sont-elles plus comprises dans les limites de la forêt. Les objets les plus ordinaires du commerce de Loudéac sont le lin, le fil, la toile et les comestibles de toute espèce ; il s'y fait surtout un grand trafic de pommes propres à faire du cidre. L'ouverture de deux nouvelles routes et la proximité du point de jonction du canal de l'Oust au Blavet, vont lui ouvrir, sans doute, de nouveaux débouchés. En communication journalière avec Saint-Malo et Lorient, elle deviendra un lieu d'entrepôt ou de passage pour les marchandises destinées à Saint-Brieuc, Lamballe, Quintin et Moncontour.

Quoiqu'on porte le nombre des habitants de cette sous-préfecture à 6,865, en y comprenant ses dépendances rurales, sa population agglomérée ne dépasse point 2,000 âmes. L'arrondissement dont elle est le chef-lieu en contient 95,102. Depuis quelques années deux vastes bâtiments ont été construits à Loudéac, l'un pour servir de prison, l'autre pour recevoir un collége communal. Au nombre de ses institutions les plus utiles, il faut mettre sa Société d'agriculture, qui a rendu d'immenses services au pays. Les Loudéaciens les plus distingués sont : l'archidiacre *Rivallon*, connu par ses *Épigrammes sacrées; Bréhant de Plélo*, ambassadeur de France près du roi de Danemark sous le règne de Louis XV ; et le brave général *Gautier*, dans les bras duquel le maréchal Lannes expira à Essling [1]. Un savant auteur contemporain, M. l'abbé *Tresvaux*, à qui nous devons une nouvelle édition des *Vies des Saints* de dom Lobineau, est né aussi dans cette ville.

1. Dom Taillandier, *Mémoires du vicomte de Rohan*, t. II, supplement, p. 165. — Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. II, l. II, p. 99-100. — L'abbé Fleury, *Histoire Ecclésiastique*, t. XIV, p. 619-620. — Ogée, *Dictionnaire historique*, publié par M. A. Marteville, t. I, p. 559-530. — A. D. Gautier, *Essai sur la statistique de l'arrondissement de Loudéac*. — *Ann. Dinan*. 1835, p. 76-94.

TRÉGUIER.

Tréguier, ou plutôt *Landreguer*, est une petite ville dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Son nom, *Lan'dreguer*, comme celui de *Lan'huon*, annonce une haute antiquité : il vient du mot breton *Lan*, qui se reproduit si fréquemment dans la nomenclature géographique de la province. Les uns l'ont traduit par le *land* des Saxons, c'est-à-dire par *pays ;* les autres par *temple, église ;* mais il nous semble plus juste de le regarder comme la même expression que le *c'lan* de la Grande-Bretagne et de la Gaule. En effet, c'est ici un pays breton par excellence. Le Trécorois, borné à l'est par l'évêché de Saint-Brieuc, à l'ouest par le diocèse de Léon, au midi par la Cornouaille, au nord par l'Océan, a été appelé ainsi de *Trécor* ou de *Treguier*, sa capitale. Dans aucune partie de la Basse-Bretagne le peuple n'est plus attaché aux mœurs, aux croyances, aux usages des temps passés. Le pays de Tréguier, comme les comtés de Léon et de Vannes, a son dialecte particulier, ses poëtes, ses chants populaires, ses traditions, ses légendes. La connaissance de l'idiome parlé par ses habitants était, à ce qu'il paraît, une condition nécessaire chez les évêques de la contrée ; car l'un d'eux, Bernard de Peyron, nommé par le pape Benoît XIII, en 1401, fut transféré presque immédiatement à Tarbes, parce qu'il ne savait pas la *langue bretonne.*

Le monastère de Trécor, fondé par saint Tugdual, un des fils de Hoël I[er], fut le point auquel se rattachèrent les premiers habitants de Tréguier. Tugdual avait été pendant longtemps l'hôte de la Bretagne insulaire ; ce fut dans cette île qu'il embrassa la vie religieuse et reçut du ciel même, comme l'affirme le légendaire Albert-le-Grand, la mission de retourner dans sa terre natale, pour y répandre ou y ranimer la foi religieuse. Fils de roi et frère de Hoël II, roi ou duc de la partie orientale de la petite Bretagne, il réussit, avec l'assistance de Dieu, à établir un grand nombre de couvents ; mais il fut surtout heureusement inspiré en se faisant céder la vallée de Trécor pour s'y installer avec les religieux qui l'avaient suivi outre mer. C'était une des plus belles positions du monde, et peut-être le canton le plus fertile de la Bretagne ; situé entre les rivières de Jaudy et de Guindy, dont la réunion y forme une espèce de bras de mer et un port excellent, on pouvait au besoin, dans cette heureuse presqu'île, se défendre contre les attaques de l'intérieur, ou se créer de faciles communications avec le dehors. Saint Tugdual fit de la vallée un pays de prodiges ; nous n'en finirions pas si nous voulions raconter tous les miracles par lesquels la puissance divine se manifesta dans sa personne. Albert-le-Grand ne tarit point sur ce sujet. Après avoir fait voyager le saint à Rome, il le ramène sur un cheval blanc, à travers les airs, à son monastère de Trecor. On voit à Tréguier, ajoute-t-il, l'église qui fut bâtie sur la colline où Tugdual mit pied à terre. Le prince-abbé mourut en 598 au milieu de ses religieux, en laissant derrière lui une grande réputation de sainteté. Le don des miracles resta attaché à sa dépouille mortelle ; les fidèles accouraient de tous les côtes pour l'honorer et en

obtenir quelque faveur. Enfin, lorsqu'une église cathédrale s'éleva sur l'emplacement du monastère, elle fut mise sous l'invocation de saint Tugdual (848-900).

Au commencement du IXe siècle, les Normands, se jetant comme des loups sur ce tranquille pays, y commirent d'affreux ravages. Son ancienne capitale, Lexobie, son évêché, son monastère, ses couvents, tout fut enveloppé dans la destruction générale. Le chef des pirates s'appelait Hasting. Il trouva la vallée trécoroise si avantageusement située, si belle encore au milieu de ses ruines, qu'il résolut d'y laisser quelques-uns des siens avec un fort pour les défendre contre l'agression des Bretons. Nominoé chassa ces étrangers en 855; mais le fort qu'ils avaient bâti resta debout. Par la suite il se trouva placé entre l'église cathédrale et le palais épiscopal de la ville. C'était une tour à laquelle la tradition avait conservé le nom de *Hasting*. Du temps d'Albert-le-Grand, on y lisait encore une ancienne inscription composée de quelques vers latins, qui rappelaient le désastre de Lexobie.

Depuis trente ans environ, le diocèse était sans évêque. Nominoë investit Gratien de cette dignité; le siége de l'évêché fut établi à Trécor (848). Quoiqu'on nous donne la liste des prédécesseurs et des successeurs immédiats de ce prélat, nous ignorons complétement leur histoire. Guillaume est le premier d'entre eux dont une charte constate bien l'existence (1032). Ogée affirme qu'ils étaient seigneurs de la Péninsule et ne relevaient que des ducs de Bretagne. Cependant plusieurs princes de la maison de Penthièvre, Eudon, Henri et Alain, ont été comtes de Tréguier (1034-1190).

Les évêques de cette ville déployèrent presque sans exception un esprit inquiet et ambitieux, qui les portait à se mêler activement aux affaires du monde. Leurs priviléges, comme seigneurs spirituels et temporels, étaient exorbitants : le droit d'asile était attaché à tout le minihi de Tréguier, c'est-à-dire à un territoire de quatre lieues d'étendue; monstrueuse protection qui multipliait les crimes d'une manière effrayante, en donnant aux plus grands scélérats l'assurance de l'impunité. Aussi Guillaume de la Lohérie, ambassadeur de Jean V à Rome, n'eut-il garde d'oublier ce fait lorsqu'il exposa au pape les griefs du duc contre le clergé breton (1430) [1]. On pouvait appeler des diverses justices de la cité épiscopale aux juges royaux de Lannion, tandis que les regaires de son seigneur ressortissaient directement au parlement. Mais plus leurs immunités étaient intolérables, plus les hauts dignitaires de cette église mettaient d'ardeur à les défendre contre le pouvoir séculier. L'évêque Etienne déploya beaucoup de violence dans les débats occasionnés par l'abolition du droit de tierçage : Pierre de Dreux répondit à ses anathèmes en saisissant son temporel et en l'expulsant de son siége (1227). Dans le siècle suivant, Alain Hélouri prononça l'excommunication « contre tous ceux qui ne regardent pas les biens de l'église comme des choses sacrées. » C'était toujours le même principe et le même esprit (1337). Il s'en fallait pourtant de beaucoup que l'autorité religieuse, sur laquelle on appelait ainsi le respect des hommes, fût constamment

1. « In ecclesia Trecorensi est quedam immunitas que vocatur : *le minihy de Trecoria*, que durat spatio IV leucarum sive XII milliarium ubi quicumque homicide, raptores et quicumque aliis criminosi plena gaudere volunt immunitate ex quo infinita homicidia, furta, etc., etc. »

Voyez la pièce interessante citee par dom Lobineau, t. II, Preuves, p. 1009 et 1010, dans laquelle ces griefs sont resumés avec beaucoup de force en huit chefs ou chapitres.

exercée par les mains les plus dignes. En 1483, un enfant, Robert Guibé, fut nommé évêque par le crédit de son oncle, Pierre Landais. On donna un administrateur au diocèse pendant la minorité de son chef spirituel. Toujours favorisé par la fortune, Guibé passa successivement de Tréguier aux siéges de Rennes, de Nantes, d'Albi, et devint ambassadeur, légat et cardinal.

Vers le même temps, la capitale du Trécorois partageait avec Rennes, Bréhand-Loudéac et Vannes, l'honneur de produire les premiers ouvrages qui soient sortis des presses de la Bretagne, après l'invention de l'art typographique. On conserve, dans les archives de Morlaix, une coutume imprimée à Tréguier, par des moines, en 1485; une autre coutume avait paru à Bréhand-Loudéac, commune située à trois lieues de Loudéac, en 1484; Vannes avait précédé de quelques années l'une et l'autre ville dans cet art nouveau (1480). Mais une gloire qu'aucune cité ne peut disputer à Tréguier, c'est d'avoir préparé les bases d'un établissement qui a puissamment contribué à répandre en France l'instruction et le goût des lettres; un prêtre trécorois, docteur-régent en droit à la faculté de Paris, Guillaume de Coëtmohan, fonda, en 1325, dans cette capitale, un collége pour huit écoliers de son pays; l'évêque Christiern de Hauterive et un ecclésiastique du diocèse, Olivier Droniou, voulant consolider une œuvre si utile, l'enrichirent de leurs dons. Plus tard, le collége de Cornouaille, par arrêt du parlement, fut réuni à celui de Tréguier, en 1577. Enfin, un siècle après, par une dernière transformation, l'institution de Guillaume de Coëtmohan devint une succursale de l'université (1610) : ce fut pour lui donner une plus grande extension que Henri IV fonda, sur l'emplacement même qu'elle occupait, le Collége Royal, aujourd'hui le Collége de France.

Sous l'épiscopat de Du Boisboessel, le pape Clément V canonisa Yvon Hélouri de Kermartin. Cet homme, si supérieur à son siècle par ses lumières et ses vertus, naquit le 17 octobre 1253, au Menehy-Tréguier, à un quart de lieue de la ville, dans le manoir de Kerbertin, où l'on montre encore sa chambre et son lit. Son esprit grave et naturellement porté à l'étude le conduisit à Paris et à Orléans, où il eut bientôt épuisé les connaissances des maîtres : les arts, les sciences, la logique, la philosophie, la théologie, le droit civil, le droit canon, il voulut tout apprendre. Son prodigieux savoir ne fit que le rendre plus modeste, plus simple, plus bienveillant. Il ne tarda pas à donner une preuve de son détachement des choses du monde en prenant les ordres sacrés. Nommé official de l'archidiacre de Reims, il renonça par des scrupules de conscience à cette position fort lucrative, et accepta celle d'official de Tréguier que lui offrit l'évêque Alain de Bruc. Jamais magistrature ne fut illustrée par un plus noble esprit d'indépendance, de justice, d'humanité. Yvon avait cette générosité des grandes âmes qui se passionne pour le bien et se dévoue au service du faible. Il se fit, dans son pays natal, le protecteur des petits contre l'oppression des grands : on l'appela l'*avocat des pauvres et des orphelins*. Quoique ses ressources fussent assez modiques, il entretenait à ses frais des écoliers; il nourrissait, il vêtissait et instruisait gratuitement les enfants. Sa maison était un hôpital où tous les indigents étaient admis : malades, il les entourait de sa pieuse sollicitude; morts, il les ensevelissait de ses propres mains. Et telle était son abnégation que, lorsqu'il n'avait plus rien à donner, il se dépouillait de ses vêtements pour couvrir les malheureux.

Après sa mort, l'admiration et la reconnaissance de ses concitoyens lui firent attribuer le don des miracles (1303); on l'honora comme un saint dans l'église cathédrale de Tréguier, longtemps avant sa canonisation. Princes, chevaliers, bourgeois, manants, tous recoururent à son assistance. Charles de Blois, accomplissant un vœu qu'il avait fait pendant sa captivité à Londres, se rendit, au milieu de l'hiver, les pieds nus et saignants, du château de la Roche-Dérien à l'église de Saint-Tugdual, où le corps d'Yvon reposait (1356). Au temps où il était retenu captif par les Penthièvre, le duc Jean V s'adressa également au saint trécorois; rendu à la liberté, il lui fit élever un tombeau magnifique, et donna son pesant d'argent à la cathédrale (1420). Six siècles n'ont point affaibli l'espèce de culte que le peuple a voué à la mémoire de *l'avocat des pauvres;* il est encore aujourd'hui un des patrons de la Bretagne.

Saint Yves, en sa qualité d'official de Tréguier, eut pour successeurs des légistes d'une piété fort singulière. On en peut juger par un fait dont un historien breton nous a conservé le souvenir. Des essaims de chenilles et de hurebets ayant, en 1516, ravagé la campagne du Trécor, quelques habitants, désolés de la destruction de leurs vignes, présentèrent une requête contre ces insectes. L'official accueillit sérieusement une plainte d'une nature si extraordinaire; il rendit une sentence qui « ordonnait aux chenilles et aux hurebets, sous peine d'excommunication et d'anathème, de sortir dans six jours du diocèse, et qui, de plus, leur défendait d'y causer à l'avenir aucun dommage. » Ainsi, au XVIe siècle, par une bizarre application d'un principe consacré dans les établissements de saint Louis, on attribuait aux animaux la conscience de leurs actes, et on les assujettissait aux pénalités de la loi commune.

Enclavée, par sa position géographique, dans les domaines de Penthièvre, Tréguier souffrit beaucoup de la guerre de succession. En 1346, les Anglais, que le comte de Northampton avait laissés à la Roche-Dérien, s'emparèrent de la ville, la pillèrent et détruisirent ses édifices religieux, de peur qu'ils ne fussent transformés en citadelles par le parti opposé. Les nobles du Trécor, indignés des excès commis par cette soldatesque étrangère, se concertèrent pour en tirer une vengeance éclatante; armant tous les gens du pays qui sont en état de porter les armes, ils assiégent la Roche-Dérien. Philippe de Valois leur avait envoyé quelques troupes sous les ordres du sire de Craon et d'Antoine Doria. L'attaque est poussée si vivement que les Anglais demandent à capituler; on rejette toute espèce d'accommodement, on multiplie les assauts. Les Génois de Doria, par une invention jusqu'alors inconnue dans nos guerres, sapent le mur de la place : une large brèche permet bientôt aux assiégeants de pénétrer de vive force dans la ville, où tout est massacré, hommes, femmes, enfants (1347).

Plus les Trécorois étaient animés de haine contre les Anglais, plus il durent se réjouir de voir former de vastes armements pour l'invasion de la Grande-Bretagne (1386). Tandis que par l'ordre de Clisson on réunissait une multitude de bâtiments sur tous les points de la côte, il faisait construire à Tréguier une sorte de ville fortifiée en bois, de trois mille pieds de diamètre, « afin d'y loger et retirer, » pendant la campagne, « le roi Charles VI et ses seigneurs. » Elle était si habilement faite, dit Froissart, « qu'on la pouvait défaire par travées et la rasseoir membre à

membre.» Le connétable fit embarquer la cité mobile sur soixante-douze vaisseaux, avec lesquels il se dirigea vers le port de l'Écluse, où l'armée française était campée. Mais une tempête détruisit une partie de la division, et le reste n'arriva qu'au milieu de l'automne au rendez-vous général. Sous le prétexte que la saison était trop avancée, le duc de Berry détourna le jeune roi, son neveu, de tenter la descente en personne, et le décida à licencier ses troupes (1387). Clisson, toutefois, n'était pas homme à se laisser abattre par un premier échec. Il fut arrêté que deux autres divisions seraient réunies, l'une à Tréguier, sous son commandement, l'autre à Harfleur, sous les ordres de l'amiral Jean de Vienne. Les préparatifs de la nouvelle expédition furent poussés vigoureusement, et les deux « naves » étaient à la veille de mettre à la voile, quand le duc de Bretagne attira l'illustre guerrier au château de l'Hermine *et l'y fit enferrer dans la maîtresse tour en trois paires de fers.*

Pendant les guerres de la Ligue, Tréguier se prononça pour Henri IV. Ce fut un crime d'autant plus grand aux yeux des partisans de Mercœur, qu'ils étaient maîtres de tout le pays. Un des lieutenants du roi, le seigneur de Châteauneuf, s'était retiré dans la ville avec quelques soldats : les ligueurs se portèrent en masse contre lui, et, forçant ses retranchements, lui donnèrent à peine le temps de se jeter dans un navire pour gagner la mer. Dans le sac de la cité, ni les églises ni les tombeaux ne furent respectés. On chassa un grand nombre de ses habitants, on en rançonna une partie, et les plus notables furent conduits à Nantes (1589). Les Espagnols s'emparèrent aussi de la capitale du Trécorois, le 17 septembre 1592. L'escadre des auxiliaires du duc se composait de deux galères et de dix-sept bâtiments. Ils chargèrent leurs vaisseaux de butin, et y transportèrent un bras de saint Tugdual; ensuite ils incendièrent la ville, qu'ils venaient de livrer au pillage. La flamme, s'attachant à ses plus belles maisons, en détruisit sept cent vingt.

Nos recherches dans les archives du parlement de Bretagne, nous ont appris que des troubles éclatèrent dans le pays de Tréguier, au commencement du XVIIe siècle (1601-1615). Quelques bandes, de l'ancien parti de la ligue sans doute, s'y réunissant armées « de carabines, de pistolets et de tue-près, » y tinrent « le peuple en sujétion, et y commirent toutes sortes de violences ; » des nobles y « bâtirent même sur les rivières des villes du pays bas » des maisons si fortes, qu'elles « pouvaient servir à en intercepter la navigation, ou à imposer des droits de péage aux navires marchands. » Mais laissons ces tentatives de révolte et de piraterie, qui furent aussitôt réprimées, pour arriver à l'époque de la révolution. L'évêché de Tréguier étant du nombre des siéges épiscopaux dont l'Assemblée nationale décréta la suppression, son dernier évêque-comte, M. Le Mintier, lança un mandement plein de violence contre la nouvelle constitution politique de la monarchie. Les députés des villes du diocèse ordonnèrent, le 23 septembre 1789, l'impression de ce manifeste; mais les communes du district de Tréguier le frappèrent d'une énergique improbation, par un arrêté des 5 et 6 octobre suivant. M. Le Mintier, de la résistance morale, passa à la rébellion ouverte. De concert avec MM. de Kéraglio et Kergrée de Nouël, il excita les populations rurales de son ancien diocèse à se porter sur les villes, dans le but d'y détruire les milices locales et les autorités publiques. Appelé à la barre de l'Assemblée nationale, le 9 août 1790, puis renvoyé devant le tribunal du Châtelet, qui le déclara non coupable, il puisa dans son acquit-

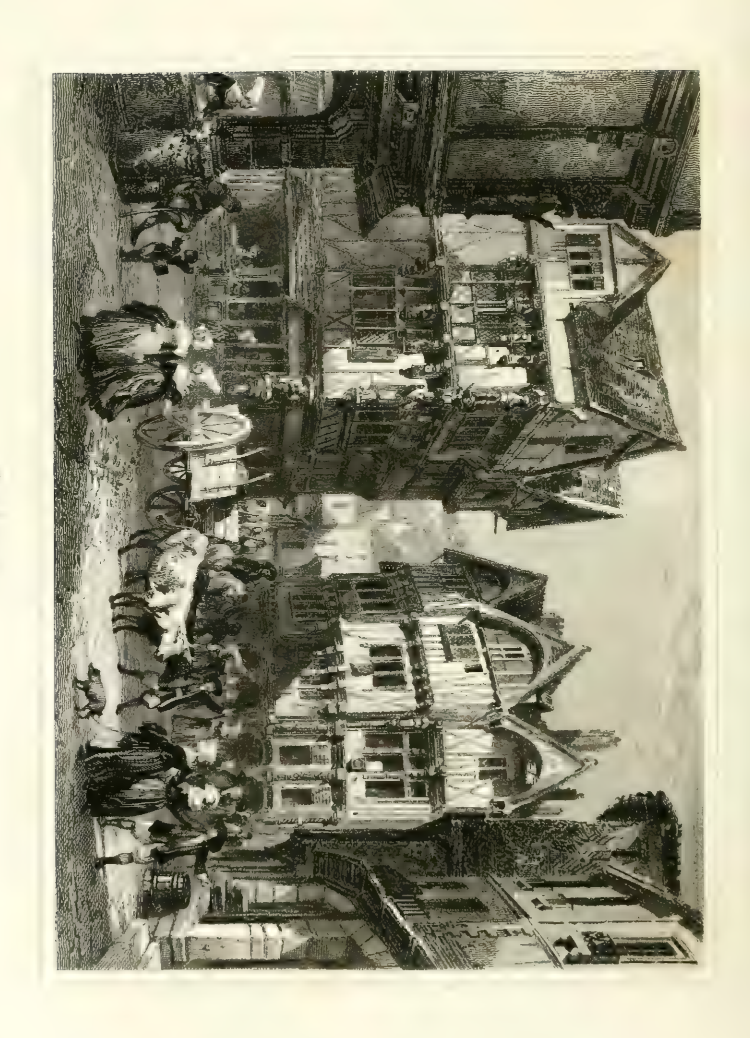
tement une nouvelle audace. Comme émigré, il s'associa à tous les actes contre-révolutionnaires des évêques de Nantes et de Saint-Pol-de-Léon, et signa tous les mandements collectifs par lesquels ces prélats contribuèrent à entretenir la guerre civile. Au moyen de son vicaire occulte, M. Péron, il eut toujours des relations secrètes avec son diocèse; son ancien maître-d'hôtel, Taupin, fut aussi un des chefs les plus actifs des royalistes dans cette partie de la Bretagne. M. Le Mintier mourut à Londres le 21 avril 1801, après dix années d'exil. Au temps où il était évêque, il s'était montré fort charitable, assure M. Habasque, et, « bien qu'il possédât alors trente mille livres de rente, il avait coutume de dire qu'il se trouvaitheureux et riche lorsqu'à la fin de l'année il lui restait encore une pièce de vingt-quatre sous. »

Tréguier avait le droit de députer aux états de la province, qui ne se sont réunis qu'une fois dans ses murs (1607). Ses armes étaient « d'azur à trois fleurs de lis d'or, » formés d'épis de blé, deux en chef et un en pointe. Sa population, avant la révolution, était de 3,000 habitants; elle en compte à présent 3,178. Nous avons déjà parlé des deux hommes les plus remarquables qu'elle ait produits, Yvon de Kermartin et Guillaume de Coëtmohan. Elle a aussi donné le jour au comte de Du Boisboessel, gentilhomme par naissance, poëte par désœuvrement, auquel on attribue une comédie où l'un de nos auteurs dramatiques les plus célèbres a puisé le type et le titre de *l'École des Vieillards.*

Le port de Tréguier s'étend sur les bords de la rivière de ce nom, au point de jonction du Jaudy et du Guindy, à sept kilomètres et demi de l'Océan : deux batteries placées sur chaque rive et dont les feux se croisent, celles de *Crech-ar Cam* et de *Crech-en-Brun*, en défendent l'embouchure. Quoique l'espèce de bras de mer formé par la réunion des deux rivières soit embarrassé par des rochers, il suffirait de quelques travaux pour en faire le port le plus important des Côtes-du-Nord. Si jamais on s'occupe sérieusement d'une si importante amélioration, une flotte entière pourra mouiller à l'aise dans ce vaste bassin où la marée, pendant les basses eaux, s'élève encore de six à huit mètres. Le commerce des Trécorois consiste principalement dans l'exportation du blé, des chanvres, du fil, de la graisse, du suif, du beurre, du miel, etc. Ils possèdent quelques tanneries assez considérables et des fabriques de chapellerie pour l'usage des campagnes. Il y a près du port un banc d'huîtres dont ils exploitent les produits fort estimés des gourmets bretons. La foire, qui se tient le jour de la Fête-Dieu, est fort importante, et on y vend beaucoup de bijouterie, de draps et de quincaillerie en gros.

La ville, toute parsemée d'enclos, est bâtie en amphithéâtre sur un coteau fertile. L'ancienne église cathédrale « offre, malgré son extrême irrégularité, » dit M. Mérimée, « un aspect noble et imposant. » Presque entièrement reconstruite, en 1339, sur les ruines d'une église romane, elle ne fut terminée qu'au commencement du XVIe siècle. De la fréquente modification du plan primitif et de la lenteur des travaux, il est résulté un édifice intéressant pour l'antiquaire, mais qu'on « ne saurait rapporter à aucun type caractérisé[1]. »

1. Du Paz, *Histoire Généalogique*, p. 3-61. — Albert-le-Grand, *Évêques de Tréguier*, p. 302-359. — Habasque, *Notions Historiques*, t. I, p. 67-95. — Mellinet, *Commune de Nantes*, t. II, p. 325-326.



MORLAIX.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT.

Morlaix, la ville la plus riche et la plus commerçante de la Basse-Bretagne, est bâtie sur la côte septentrionale du Finistère. Resserrée entre trois collines escarpées, elle s'élève en amphithéâtre des deux côtés du port, au confluent du Jarleau et du Kelent. Le chenal étroit où ces deux petites rivières confondent leurs eaux, sur une étendue de près de trois lieues, reçoit les flots de la mer qui, en y pénétrant, communiquent leur puissante impulsion aux navires du plus fort tonnage, et les conduisent jusqu'à la porte des magasins construits sur toute la longueur de cette ligne maritime. Il forme ainsi un port commode, bordé de quais, où la mer atteint une hauteur de douze pieds dans les marées ordinaires, et de vingt pieds dans les grandes marées. Sur la rive droite s'étend le quartier ou côté de Tréguier; sur la rive gauche le côté de Léon. Ces antiques dénominations nous rappellent encore que, pendant une longue suite de siècles, la rivière marqua les bornes spirituelles de deux diocèses limitrophes; de sorte que Morlaix appartenait en partie au siége épiscopal de Tréguier, en partie à l'évêché de Léon. Un troisième quartier, portant le nom de Saint-Martin, s'étend sur un plateau et domine les autres. Qu'on se figure les versants de deux collines couvertes d'un amas confus de maisons dont les divers étages se surplombent, et qui sont presque toutes bâties en bois, revêtues d'ardoises et ornées de sculptures bizarres; qu'on se représente un pittoresque pêle-mêle de constructions, de rochers, de jardins en terrasses, de verdure, de rues en escaliers, et on aura une idée fort juste de la vieille cité. Le premier objet qui frappe les regards, en entrant dans la rade, est le fort du Taureau.

Un des magistrats municipaux de cette ville, M. Francis Gouin, observe, dans une notice historique fort bien faite, « qu'elle est si avantageusement située que, selon toutes les apparences, il y a toujours eu des hommes en cet endroit depuis que la Bretagne est habitée. » En faut-il conclure qu'en fouillant ici longuement et obstinément le sol, comme on l'a fait pour tant d'autres localités, on y trouverait encore les restes plus ou moins effacés d'une cité antérieure à l'invasion romaine? Sans prétendre résoudre cette question, nous dirons qu'on a découvert récemment dans les décombres du château et les fondements des anciens remparts, des médailles de Gordien, de Gallien et de quelques autres empereurs; or, l'existence de ces vestiges de la domination des Césars ne nous permet pas de douter que leurs lieutenants n'aient relevé ou réparé les murs de quelque bourgade osismienne sur l'emplacement actuel de Morlaix.

Les Romains conférèrent à la ville naissante ce second baptême, qui était pour

les pays soumis à leurs armes le signe indélébile de la servitude : comme plusieurs autres colonies, elle fut appelée *Julia*, du nom du vainqueur des Gaules. Une forteresse construite sur un ressaut du *Mons Relaxus*, ou Mont-Relais, et dont les débris subsistèrent jusqu'à ces derniers temps, la protégea et la contint. Les historiens nous laissent ignorer complétement ce qui se passa dans cette enceinte murée pendant une période de plusieurs siècles. Nous savons seulement que, du VIe au XIIe, la ville de Mont-Roulez partagea toutes les vicissitudes de la fortune féodale des seigneurs de Léon, auxquels elle était échue en partage. En 1177, Geoffroi II, voulant la réunir au domaine ducal, « et la jugeant estre d'importance pour brider les vicomtes de Léon, » l'enleva à Guyomarc'h, et ajouta de nouveaux ouvrages défensifs aux anciennes fortifications.

A partir de cette époque, Morlaix figure toujours, sinon sur le premier, au moins sur le second plan, dans l'histoire de Bretagne. Elle nous apparaît comme une cité importante par son commerce, ses richesses, ses fortifications. C'est une possession que les princes souverains du duché se montrent constamment jaloux de garder : aussi Guyomarc'h, qui était parvenu à s'en ressaisir après la mort de Geoffroy, ne la conserva pas longtemps. Henri II, reprenant la pensée de réunion du dernier duc, vint en personne, au nom de son pupille Arthur, l'assiéger en 1187. L'armée anglaise fut divisée en trois corps, et postée à Saint-Nicolas, à Saint-Martin et au Parc-au-Duc, positions qui dominent la ville. « Le siége dura neuf semaines, » dit un chroniqueur morlaisien, « avec des assauts journaliers, livrés et soutenus d'une merveilleuse opiniâtreté ; les engins de l'Anglais faisaient voler des pierres d'une prodigieuse grandeur qui incommodaient extrêmement le château et la place. Enfin, la disette se fourrant parmi les assiégés, les contraignit de composer et d'ouvrir leurs portes au roy, qui y remit les officiers du duc. » La bourgeoisie de Morlaix, tout en se montrant fort jalouse de ses droits, restera désormais soumise à la puissance ducale.

Nous la voyons, dans le XIIe siècle, pacifiquement et dévotement préoccupée des choses de la religion, presque à l'égal de ses intérêts commerciaux. Les Morlaisiens, en 1110, possédaient déjà trois églises desservies par des moines : Saint-Jacques, situé en la ville close, et, dans les faubourgs, au sud et au nord, Saint-Mélaine et Saint-Mathieu. Mais, si rassurante pour leur salut spirituel que fût l'existence de ces communautés religieuses, ils voulurent encore, vingt-sept ans après, y ajouter un couvent de dominicains. Il avaient contemplé et entendu avec admiration le fondateur de cet ordre redoutable, lorsqu'il était venu parmi eux prêcher devant le duc Pierre et sa noblesse la croisade contre les Albigeois. Il fallait absolument aux Morlaisiens une maison des disciples de ce grand saint ; « ils se montrèrent si désireux d'avoir ces religieux, » dit Albert de Morlaix, « qu'à raison que la ville estoit petite, ils se cottizèrent à donner tous les ans certaine mesure de bled pour aider à la nourriture desdits pères. La fondation fut conclue du consentement du duc, qui donna son palais et ses vergers pour l'emplacement du couvent. » Les dominicains arrivèrent en 1237, et, treize ans plus tard, grâce aux dons généreux des deux seigneurs spirituels de la cité, des évêques de Léon et de Tréguier, et aux abondantes aumônes de la noblesse et du peuple, leur belle église était consacrée. En 1295, nouvelle fondation religieuse, non plus du fait de la bour-

geoisie, mais de Jean II, qui, assisté de cinq prélats, « bastit là chapelle de Notre-Dame-le-Mur, au pied de son chasteau ». Ce nouvel édifice, auquel plusieurs générations travaillèrent, devint un chef-d'œuvre d'architecture gothique. Il ne fut plus permis de parler des merveilles de la province armoricaine sans citer le portail de Notre-Dame-de-Morlaix, dont Jean IV posa la première pierre (1366), et sans parler de sa flèche, élevée à une hauteur prodigieuse et tailladée à jour, comme celle du kreisker de Saint Pol-de-Léon.

Pendant les guerres civiles du XIVe siècle, la ville fut assiégée et prise plusieurs fois. Montfort, plus puissant ou plus heureux que son adversaire, la maintint presque toujours sous sa domination ; mais les habitants de la bonne ville n'en manifestèrent pas moins leur sympathie pour Charles de Blois, leur prédilection pour la France et leur haine contre les Anglais. Il ne faudrait pas toutefois croire que chez eux ce sentiment de nationalité fût entièrement désintéressé. Depuis le commencement de ce siècle, et malgré de continuelles perturbations, leur commerce avait singulièrement prospéré. De l'exploitation des pêcheries et des sécheries ducales, ils avaient étendu peu à peu leurs opérations aux blés, aux graisses, aux fers, aux draps et surtout aux toiles. Toutes les nations commerçantes, Hollandais, Allemands, Anglais, Flamands, affluaient dans leur port. Ils devaient donc, plus encore que le reste des Bretons, détester les marchands insulaires dans lesquels ils avaient toujours trouvé d'insatiables rivaux ou des ennemis secrets. La pêche et le commerce du congre et du merlus avaient été, dit-on, la cause première de cette violente animosité ; les Morlaisiens n'ayant pu pardonner aux Anglais d'avoir fait une concurrence heureuse aux produits de leurs pêcheries sur les marchés de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie.

Les habitants de Morlaix ne demandaient cependant pas mieux que de vivre, comme de bons commerçants, en paix avec tous les partis et avec tous les peuples. Il fallait, pour les faire sortir de leurs pacifiques dispositions, de leur état d'absorption commerciale, qu'on s'attaquât à leur repos, qu'on menaçât de porter le trouble dans la ruche ; alors tout y bourdonnait, tout s'y agitait, tout s'y préparait pour la guerre. Jean IV put acquérir lui-même la preuve que cette industrieuse et riche population était capable, dans les moments critiques, des plus généreuses résolutions et des plus énergiques efforts. Devenu le docile instrument du roi d'Angleterre, le duc avait eu la malheureuse pensée de loger à Morlaix trois cents Anglais, c'est presque dire trois cents pillards. Mais la garnison n'eut pas le loisir de rançonner longtemps la ville. Les bourgeois, irrités et vexés, donnèrent secrètement entrée à quelques compagnies françaises et chassèrent les Anglais, « partie desquels furent tués, autres mis hors, et ceux qui se sauvèrent au chasteau tellement bloquez et harrassez de toutes parts, qu'ils furent contraints de se rendre ; *et vidèrent la place le baston blanc en main et un petit fardelet sous l'aisselle* » (1372).

Si l'injure avait été grande, la vengeance que le duc en tira, deux ans après, fut digne de ces temps de guerres civiles et de barbares représailles. Il réunit une armée à Saint-Pol-de-Léon, pour châtier la ville rebelle « qu'il voulait, » déclarait-il, « abandonner au pillage de ses soldats. » Les habitants, regardant leur perte comme assurée s'ils opposaient la moindre résistance, brisèrent leurs portes en signe de soumission. Parti de Saint-Pol, le duc, l'air sombre et le regard animé par la colère,

s'avançait silencieusement avec ses troupes, lorsqu'il fut arrêté par un spectacle extraordinaire. Tous les bourgeois, accourus au-devant de lui et agenouillés dans la poussière, imploraient l'oubli de leur faute en criant : *Miséricorde! Vive Bretagne!* Le duc voulut bien se laisser fléchir par les prières de ce peuple ; mais, comme il lui fallait du sang, il stipula que cinquante des principaux fauteurs de la révolte lui seraient livrés. On dut se résigner à cette cruelle condition, à ce terrible triage. Bientôt on lui amena son contingent de victimes au château de Cuburien, propriété du vicomte de Rohan, où il passa la nuit et où il fit mettre le feu en se retirant. Le lendemain de bonne heure, il fit son entrée dans Morlaix, traînant après lui ses malheureux prisonniers. Une partie de la journée se passa dans l'attente de l'exécution des cinquante ; on les pendit à des gibets dressés sur les murs du château, en présence de tous les habitants, que Jean IV avait fait convoquer à son de trompe. Pour surcroît de châtiment, le duc, en quittant leur ville, laissa aux Morlaisiens « huit cents Anglais pour trois cents qu'ils avaient chassés. »

On peut juger des excès auxquels se livra cette soldatesque. Ils furent si intolérables, qu'après deux années de résignation les bourgeois invoquèrent encore l'assistance des Français; ceux-ci, introduits dans l'enceinte murée, se joignirent une seconde fois aux citoyens pour expulser la garnison étrangère. Le duc reçut en Angleterre l'avis de cette nouvelle révolte, et il en fut si courroucé, qu'il fit le serment de détruire Morlaix et d'exterminer ses habitants. Heureusement la ville n'avait rien à craindre de la fureur d'un prince que la perte récente de son duché réduisait à l'impuissance. Le roi de France, maître de la Bretagne, eût protégé, au besoin, ses alliés les Morlaisiens. Lorsque la paix de 1381 replaça la cité marchande sous la domination ducale, Jean se borna à lui imposer quelques amendes pécuniaires. Il ne dédaigna même pas de venir se reposer à Morlaix de sa guerre contre Clisson ; car il avait là « un beau, grand et spacieux parc, fermé de hautes murailles, et rempli de bêtes fauves, pour le plaisir et déduis de la chasse.»

La ville elle-même, par un retour fort naturel aux intérêts de son commerce, était disposée à faire fléchir ses rancunes et ses haines et à renoncer pour quelque temps à toute agitation politique. Sans doute, elle avait toujours à sa solde une compagnie de gens de pied, une autre d'arbalétriers, et un petit nombre d'artilleurs pour le service de quatre serpentines et de huit coulevrines en fonte ; mais dans tout cet appareil de guerre elle voyait plutôt une condition de sécurité qu'un moyen d'acquérir de la gloire. Depuis sa réconciliation avec le souverain de la Bretagne jusqu'au XVIe siècle, elle vécut bourgeoisement d'une existence domestique ; elle donna toute son attention au développement de son commerce, au maintien de ses priviléges municipaux. Pour conserver ce repos qui était devenu nécessaire à son existence matérielle et auquel elle tenait tant, la petite république marchande s'empressa de prêter serment à Charles VIII ; ce qui ne l'empêcha pas de faire ensuite bon accueil à l'armée anglaise envoyée par Henri VIII à la duchesse Anne. Ces auxiliaires furent même soldés avec une monnaie fabriquée à la *Tour d'Argent* de Morlaix. La riche municipalité mit aussi toutes ses séductions en usage pour conquérir les bonnes grâces de la duchesse, lorsqu'elle s'assit sur le trône de France. Anne, pendant son voyage dans son duché, en 1506, visita les Morlaisiens. La ville, avec une courtoisie et une galanterie presque chevaleresque, se prépara à la rece-

voir dignement. Elle lui présenta, à son entrée, « un joli petit navire d'or, » enrichi de pierreries, avec une hermine apprivoisée, portant au cou un magnifique collier de perles. Mal à l'aise au milieu du bruit, l'animal sauta de dessus le bras de la reine sur son sein ; Anne ne put se défendre d'un mouvement de frayeur. « Que craignez-vous, Madame? » s'écria aussitôt le vicomte de Rohan ; « ce sont vos armes. » Ce n'est pas, du reste, la seule tradition locale qui se rattache à la visite de la princesse. On ne parlait alors que des miracles inouis opérés dans la commune de Plougaznou, près de Morlaix, par un doigt de saint Jean-Baptiste. On racontait, par exemple, que des Anglais qui, en 1489, pillèrent la côte de Tréguier, s'étaient emparés de la relique, mais qu'arrivés chez eux les sacriléges furent tout surpris de ne plus la retrouver dans sa boîte. Anne résolut de se faire apporter ce merveilleux doigt et d'en essayer la vertu en l'appliquant sur son œil gauche. (« Car sa majesté estoit fort incommodée d'une défluxion qui lui estoit tombée dessus. ») Quoi qu'on fît, le précieux doigt ne voulut pas se déplacer, même pour la *bonne duchesse*. A peine le clergé, accompagné d'une foule de fidèles, l'eut-il enlevé de sa châsse, qu'il y retourna. La reine, éclairée par ce miracle, demanda pardon au saint de ne lui avoir pas fait la première visite, et se hâta d'aller en grande pompe s'humilier devant son autel. Elle exempta d'impôts les habitants du bourg de *Saint-Jean-du-Doigt*, elle les anoblit, elle combla leur église de ses libéralités. L'acquisition si soudaine, si inattendue de ces avantages, par la pieuse colonie, n'était pas assurément le moindre des prodiges dans lesquels le pouvoir du saint précurseur s'était visiblement montré.

La joyeuse entrée du roi François Ier à Morlaix, en 1518, fut, comme on le pense bien, marquée par une réception non moins brillante.

Tandis que les Morlaisiens se complaisaient à mêler aux travaux de leur commerce l'éclat de ces fêtes royales, un grand malheur était près de fondre sur eux. Le 3 juillet 1522, une flotte assez considérable, que Henri VIII avait envoyée « courre sus aux marchands français, » se glissa furtivement dans un des hâvres de la côte morlaisienne. Ce jour-là (les pirates le savaient bien), il y avait foire à Royal-Pontivy, et *monstre générale* à Guingamp ; manants, bourgeois, marchands et gentilshommes, étaient donc absents; la ville et le château restaient confiés à la garde « d'un traistre capitaine de Morlaix, qui avoit envoyé advertir les Anglais qu'ils trouveroient la place dégarnie de défense. » Le soir même, quelques soldats étrangers, déguisés en paysans et en marchands, s'introduisent dans le château et les faubourgs, tandis que le gros de la troupe se tenait caché dans le bois du Styvel. A minuit, l'ennemi s'empara des portes. Quand ce ramas de pillards s'élança dans les rues, en poussant d'effroyables cris de triomphe, les habitants reposaient encore. Tous se réveillent consternés et cherchent leur salut dans la fuite : voilà donc la pauvre cité livrée, comme une victime, à la barbarie et à la rapacité des Anglais. Personne ne les combat, si ce n'est un prêtre et une pauvre servante. Un chapelain de Notre-Dame-du-Mur lève le pont de la porte Notre-Dame, prend un mousquet, et, du haut de la tour de son église, tue bon nombre de soudards; sa courageuse résistance ne cesse qu'au moment où une balle l'étend sans vie. Sur un autre point, « une chambrière de la grand'rue, » abandonnée par ses maîtres, se retranche dans leur maison. Elle « amasse quelques autres filles, ouvre dans la cave

un petit canal communiquant à la rivière et enlève la trappe placée à l'intérieur devant la porte. » Les ennemis, entrant en foule, tombent les uns sur les autres; en peu d'instants plus de quatre-vingts sont noyés. Enfin, la maison est forcée, et la généreuse fille, qui, avec ses compagnes, a cherché un refuge dans les étages supérieurs, est « jettée du haut en bas sur le pavé. »

Dès lors les pillards ne rencontrèrent plus de résistance. Ils saccagèrent, brûlèrent Morlaix; l'hôtel-de-ville avec ses archives fut réduit en cendres. Mais lorsque, après un jour et une nuit de dévastation, les Anglais, gorgés de vin et de débauche, voulurent se retirer, un obstacle inattendu les arrêta tout d'un coup : ils trouvèrent le chenal de la rivière si bien barricadé par des arbres que les gens de la campagne y avaient entassés, qu'ils ne purent conduire leurs bateaux jusqu'à la rade. Ployant sous le poids du butin et emmenant leurs prisonniers, ils regagnèrent leurs navires par terre; toutefois, six ou sept cents traînards « s'amusèrent à faire encore bonne chère ès celliers sur le port de Tréguier, puis s'endormirent au bois du Styvel, à six cents pas de la ville.» Là, les gentilshommes qui accouraient de Guingamp avec quelques centaines de paysans, surprirent ces étrangers dont pas un n'échappa; le sang des ennemis rougit les eaux d'une fontaine qui coule encore en cet endroit, et qui a gardé le nom de *Fontaine des Anglais* (*feunteun-ar-Saozon*).

L'éloignement des plus notables morlaisiens, détenus de l'autre côté du détroit, prolongea les souffrances de la ville : pendant une période de dix ans, veuve de ses citoyens les plus actifs, privée de travail et presque de vie, elle n'offrit qu'une scène de désolation et de misère. Le retour de la paix lui rendit quelque sécurité et une partie de ses habitants. La malheureuse cité, exemptée de tout impôt pour un certain nombre d'années, sortit peu à peu de ses ruines; mais elle était trop préoccupée de la crainte d'une autre surprise, pour qu'elle pût songer aux améliorations les plus nécessaires. Les bourgeois découragés ne changèrent rien à la disposition de la façade ni au système de construction de leurs chétives et incommodes demeures. Ils rebâtirent leurs maisons en bois, les appuyèrent sur des lances ou des galeries, et par la saillie croissante des divers étages, en firent projeter les masses au-dessus des rues étroites; la ville nouvelle, sale, noire et malsaine, comme la ville d'autrefois, fut aussi réemprisonnée dans les vieilles murailles romaines, qui ne contenaient guère plus de cent trente habitations. Cependant, depuis près d'un siècle, des faubourgs s'étaient formés autour de l'enceinte murée, et avaient pris un développement immense : c'était une autre Morlaix, irrégulièrement et bizarrement entée sur le corps de l'ancienne, et ayant aussi ses lignes de murs, ses portes fortifiées, sa part dans l'administration municipale. Dans l'une comme dans l'autre, on reconnaissait surtout qu'on était au milieu d'une population maritime, à un trait vraiment caractéristique; le nombre des cabarets était si considérable qu'on en comptait quarante-deux dans les limites étroites de la cité, et cent vingt-trois dans les faubourgs.

Il existait, sous les formes extérieures quelque peu grossières que Morlaix présentait aux étrangers, un principe moral d'une puissante vitalité. Nous voulons parler de sa municipalité, à laquelle elle avait de grandes obligations et qui devait être appelée à lui rendre de nouveaux services. De bonne heure, l'active et industrieuse population concentrée sur les bords du Jarleau et du Kelent, avait su obtenir

des ducs de nombreuses franchises; partagée entre deux évêques, elle avait aussi échappé, par cela même, aux envahissements du pouvoir religieux. Sa communauté formait donc, sous l'autorité d'un capitaine de ville, nommé par le duc, une espèce de petit conseil de république. On y comptait, dès le XIVe siècle, sinon avant, un procureur des bourgeois, un miseur, ou receveur-trésorier, rendant ses comptes en assemblée générale, un contrôleur des deniers communs, et de six à dix conseillers appelés jurats ou échevins. Les élections à ces charges se faisaient souvent *par acte notarié*. Pour la levée des impôts sur les bourgeois commerçants, les ducs avaient bien voulu offrir les plus grandes garanties d'équité : la contribution, singulièrement modique, consistait en une somme d'environ 34 livres par an; et c'étaient les habitants de la ville et des faubourgs qui choisissaient entre eux les répartiteurs de cette rente censive. Chaque année, au premier dimanche d'août, le receveur du duc leur envoyait un avertissement pour qu'ils eussent à se mettre en mesure, ce qui avait fait appeler l'impôt ducal *la demande d'août*.

L'établissement de l'autorité royale à Morlaix n'avait pas été favorable à ce régime de liberté. Les représentants du pouvoir central portèrent d'abord d'assez graves atteintes aux priviléges et aux franchises de la bourgeoisie; ils se montrèrent d'autant plus entreprenants que les titres et les archives de la municipalité avaient été brûlés dans le récent incendie de l'hôtel-de-ville. La haute influence du chancelier de l'Hospital fit succéder à ce système d'empiétement une politique plus éclairée. Charles IX, s'associant aux idées de ce grand homme d'état, reconstitua la commune morlaisienne, en 1562, sur les bases les plus larges. Il l'autorisa à nommer, par voie d'élection, un maire, deux échevins et douze jurats pour l'administration de ses affaires. Or ces précieuses attributions municipales, Nantes ne devait les obtenir qu'en 1564, et Rennes et Brest qu'en 1592. Le maire de Morlaix, colonel de la milice bourgeoise, fut aussi à l'avenir un de ses deux députés aux états, et, conformément à un ancien usage, il parut dans cette assemblée provinciale l'épée au côté, comme le représentant d'une des villes maritimes les plus considérables de la Bretagne. Si la constitution de la municipalité ne laissait plus rien à désirer, il n'en était pas de même de l'administration de la justice. Charles IX, en ce qui touche cette dernière branche de l'économie publique, fit encore l'application des principes du chancelier de l'Hospital : il donna aux Morlaisiens, en 1566, la première cour consulaire du duché. L'exposition des considérants sur lesquels cette institution est motivée est un monument historique fort intéressant. « Le port étant pays limitrophe du côté d'Angleterre et d'Espaigne, » y est-il dit, « trafique avec ces contrées plus que nulle autre ville de la province, de sorte qu'il en est de jour un autre augmenté. » Mais l'accroissement du commerce, y ajoutait-on, tend aussi à multiplier « les différents entre marchands pour le fait de leurs marchandises, lesquels sont tenus en telles longueurs, par devant les juges ordinaires, que le plus souvent les frais des dicts procez excèdent le principal » La cour consulaire de Morlaix fut composée de trois membres, un juge et deux conseils, élus par cinquante notables et choisis exclusivement dans les rangs de la bourgeoisie. Ces magistrats exerçaient leurs fonctions gratuitement pendant une année, et pouvaient connaître des affaires commerciales jusqu'à la somme de cinq cents livres.

Nous n'avons pas encore parlé de l'organisation militaire de la cité marchande.

Chez ce peuple, l'esprit commerçant ne paraissait pas plus inconciliable avec le goût des armes qu'avec l'amour de l'indépendance. A la première alarme, on voyait la milice locale se former en compagnies actives; dans ses rangs marchaient honorablement les gentilshommes, les cadets de famille, aussi empressés à se mettre à la solde de la communauté menacée par ses ennemis, qu'à déposer l'épée dans les temps ordinaires pour s'associer aux travaux de son commerce. Les armes et la devise de Morlaix, peintes sur les bannières de ses défenseurs, étaient pleines d'une énergique expression. Elles portaient « d'azur au navire équipé d'or » (emblème du négoce), « les voiles d'argent semées d'hermine de sable » (allusion aux armes de la province), « l'écu entouré de la Cordelière. » Ce dernier insigne d'un ordre créé par la duchesse Anne, avait peut-être été ajouté au blason de la ville par cette princesse, dans le but de rappeler que le fameux vaisseau de cent canons *La Cordelière*, qui périt si glorieusement en 1513, en faisant partager son sort à un vaisseau amiral anglais, était sorti des chantiers du port de Morlaix. A la cordelière héraldique était suspendue « une hermine passante, accolée de la jarretière de Bretagne ; » les supports étaient « un lion et un léopard à deux têtes. » Enfin, on lisait au-dessous ces laconiques paroles en forme de devise : *S'ils te mordent, mords-les.* Hardi jeu de mots, par lequel la cité semblait vouloir rappeler son nom à ses ennemis, et leur jeter en même temps un défi et une menace.

La grande catastrophe de 1522 avait provoqué une nouvelle organisation de ces forces locales. La milice avait été autorisée, par lettres patentes spéciales du roi, à s'exercer à tirer *au papegaut* avec l'arquebuse; ses postes et ses patrouilles s'étaient étendues jusqu'à Penallan et Plouézoc'h. Mais, à la longue, le service des batteries de la côte avait fatigué les citadins et surtout les campagnards du littoral, enrôlés avec les paroisses de la ville close et des faubourgs. Comme on se plaignait de ce *grand ennui et coustage*, un dominicain nommé Nicolas Trocler (les moines se mêlaient de tout) suggéra aux bourgeois une idée digne d'un homme de guerre : il leur conseilla de profiter de la présence du gouverneur de Bretagne, Jean de Brosse, le complaisant mari de la duchesse d'Étampes, pour demander la permission de construire, à leurs frais, un château au milieu de la rade. Il y avait, disait le religieux, un emplacement tout trouvé pour ce fort, au rocher *du Taureau*. François I[er] accueillit favorablement la requête de la bonne ville, et le dauphin, duc de Bretagne, lui accorda, « en faveur des grands travaux » dont elle méditait l'exécution, l'exemption de certains impôts pendant six ans. Alors les bourgeois, établissant des rôles de cotisation, où chacun fut appelé à souscrire selon ses moyens, firent immédiatement commencer le château ; on y travailla avec tant d'ardeur qu'il fut terminé en deux ans. En 1542, le *guet-et-garde* avait été supprimé, et le roi avait concédé aux membres de la communauté marchande le privilége unique dans notre histoire de mettre dans la citadelle un gouverneur de leur choix « pour la tenir de par eux, sous l'obéissance de Sa Majesté. » Ce fut le 3 janvier 1544 qu'en pleine assemblée de ville, tenue sur l'œuvre de Notre-Dame-du-Mur, Esquier Jean de Kermelec, sieur de Kercoat « fut esleu et nommé pour porter, sous et de par lesdits habitants, et en leur nom, la charge et gouvernement du fort durant un an seulement, ou moins s'il leur plaisoit. » Le lieutenant royal de Morlaix reçut le serment du nouveau gouverneur, « et Penfornou et Jean Rigole,

procureur-syndic et miseur des habitants, lui ceignirent l'épée et mirent les clefs ès mains. » Il faut connaître les conditions qui furent imposées à cet officier, pour se former une idée de l'étendue des priviléges de la municipalité : « Ne pourra ledit Kermelec, » disait l'acte de nomination, « admettre aucun soldat audit fort sans le consentement et congé desdits bourgeois ou de leur procureur-syndic, et six pour le moins de leurs jurats, auxquels ils ont donné pouvoir d'y mettre tel nombre de soldats qu'ils jugeroient nécessaires, et les destituer et casser quand bon leur semblera ; prendra ledit gouverneur, par inventaire, les biens et munitions du fort des mains du procureur des habitants, devant l'un des juges royaux, pour, icelui inventaire, bailler pleige et caution de rendre lesdits biens quand requis en sera ; et pour estat, les habitants lui ordonnent la somme de 200 livres monnoye, et à chaque soldat 60 livres par an. » Le personnel du château fut formé de trente hommes, d'un trompette, d'un aumônier. Trois dogues, lancés chaque nuit sur le rocher du Taureau, servirent d'auxiliaires à la petite garnison.

A M. de Kermalec succéda bientôt un officier de l'ordre civil, la communauté ayant arrêté que chaque procureur de ville, à l'expiration de ses fonctions annuelles, irait prendre pour une année le commandement du fort.

Le hasard, si capricieux dans son bizarre agencement des choses humaines, voulut que Marie Stuart fût la première personne royale que saluèrent les pièces d'artillerie du château du Taureau. La princesse écossaise, débarquée à Roscoff au mois d'août 1548, passa par Morlaix, toute éclatante de jeunesse, de beauté, d'illusions, pour aller s'unir au roi de France. Un présage d'assez sinistre augure marqua ses premiers pas sur le sol de ce « plaisant pays » vers lequel elle se sentait irrésistiblement attirée. Elle sortait de l'église de Notre-Dame-du-Mur, où elle avait assisté au *Te Deum* chanté par le clergé morlaisien, et s'était engagée avec un brillant cortége sur le pont de *la Prison*. Tout à coup le pont craqua, et se rompit sous le poids des hommes et des chevaux. Aucun accident grave n'en résulta pour Marie ni pour sa suite ; mais au premier moment, les Écossais, qui étaient encore dans la ville close, se mirent à crier : Trahison! — « Jamais », s'écria vivement le sire de Rohan qui marchait à pied à côté de la litière royale, « jamais Breton ne fit trahison ! » Et par son ordre on dégonda aussitôt les portes et on rompit les chaînes des ponts. La « petite reine » passa deux jours à Morlaix, logée dans ce vaste couvent des Dominicains où la reine Anne avait aussi été reçue. Elle profita de ce court séjour pour visiter les monuments religieux les plus remarquables de la cité et les travaux à peine commencés de la belle tour de Saint-Mathieu.

Pendant les guerres de religion, la lutte des protestants contre les catholiques ne se fit pas d'abord sentir à Morlaix, dont les habitants étaient peu disposés à sympathiser avec les huguenots ; la cité marchande était d'ailleurs préoccupée du soin de consolider ses nouvelles institutions municipales et judiciaires, et de vaincre la résistance des intérêts froissés par de si heureuses innovations. L'établissement d'une cour consulaire, qui enlevait à l'ancienne magistrature une partie de ses attributions, avait excité un profond mécontentement chez les gens de robe ; dès lors avaient commencé entre les juges royaux et les bourgeois ces querelles scandaleuses que l'opiniâtreté locale perpétua pendant deux siècles. Tout en faisant respecter ses élus de tout ordre dans l'exercice de leurs fonctions, la municipalité s'ap-

pliquait à accroître ses ressources financières. Elle avait obtenu, en 1569, l'autorisation d'établir des droits d'ancrage et de péage, et d'augmenter les taxes sur le commerce et la consommation. Ses diverses impositions locales lui donnaient un revenu qui s'élevait quelquefois annuellement à 30,000 livres, somme considérable pour ce temps. Évidemment Morlaix, grâce à ses priviléges, à ses institutions, au caractère, à l'esprit, à l'activité de ses habitants, était en voie de prospérité : encore un demi-siècle de paix, et il ne fût pas resté une seule trace de ses malheurs passés. Mais la conservation de ce repos était impossible au milieu des passions violentes déchaînées sur tous les points de la France.

La ville, au plus fort des troubles de la Ligue, se rangea sous les drapeaux du duc de Mercœur. Elle devait expier cette faute, d'une si grave conséquence pour un centre d'activité commerciale, par une longue suite de malheurs. La guerre civile fut un terrible dissolvant dans lequel se perdirent ses sentiments moraux les plus élevés, ses relations maritimes les plus productives, ses avantages matériels les plus précieux. L'insolence de Rosempoul, le lieutenant de Mercœur, et les brigandages de ses soldats, déterminèrent bientôt les Morlaisiens à changer de parti ; à l'insu du gouverneur, ils dépêchèrent, en 1594, des émissaires au maréchal d'Aumont, qui tenait la campagne pour Henri IV et qui, « en pillant le moindre de leurs faux bourgs, leur pouvoit porter perte de quinze mille escus. » Celui-ci n'eut garde de laisser échapper une si belle occasion de se faire honneur aux yeux de son maître. Le 25 août au point du jour, il parut devant le faubourg des Vignes, dont la porte lui fut ouverte. « Messieurs, » dit le vieux serviteur de Henri IV, en réponse à la harangue des magistrats, « je suis le maréchel d'Aumont dont vous avez tant ouï parler. Prenez tous des écharpes blanches à vos chapeaux, et ceux qui n'en avez, mettez-y vos mouchoirs. » Quand on arriva devant la porte de la ville close, il se trouva « un orfèvre qui passa la rivière, abattit le pont-levis, crocheta le guichet, puis ouvrit la porte, de manière que les compagnies entrèrent doucement dans la ville et se rangèrent dans les rues sans faire tort à personne. » Le maréchal fit aussitôt dresser des batteries sur le Mont-Relais et sur la plate-forme du clocher Saint-Mathieu, envoya des mousquetaires sur la tour de Notre-Dame-du-Mur, et commença le siége du château, sans vouloir attendre les auxiliaires anglais, dont l'arrivée devait être pourtant très-prochaine. Rosempoul capitula après une opiniâtre résistance de vingt-quatre jours.

Le donjon ducal, que ce siége avait presque entièrement détruit, ne survécut guère à la Ligue. Bois-Eon de Coetnizan, auquel d'Aumont avait laissé le gouvernement de la place, en entreprit la démolition dans le temps même où il travaillait à la restauration des murailles de la ville. Quant au fort du Taureau, deux hommes, dans un intérêt personnel, l'avaient successivement soustrait à l'autorité des bourgeois. Le marquis de Mesguez, nommé gouverneur de Morlaix en 1568, s'en était d'abord emparé pour son propre compte ; il fallut plaider contre lui pendant quatre ans, et en définitive acheter sa retraite au prix de 2,500 livres. C'était sans doute le résultat assez lucratif de cette spéculation de *condottieri* qui avait conduit un ancien maire de la ville à tenter la même aventure. Duplessis Kerangoff se trouvant maître du fort, en 1595, refusa de le rendre à ses pairs. Il le gardait au nom du roi, disait-il, et sans intention hostile ; mais quand on lui refusait sa paie, il bloquait la

rade, saisissait les navires, enlevait les notables du pays et les rançonnait impitoyablement. Au bout de neuf ans, on pensa qu'il était temps de mettre un terme à un pareil état de choses, en lui payant 14,000 livres pour la reddition du fort.

Morlaix sortit des guerres de la Ligue, dégénérée, sans nerf, sans courage, sans dignité, sans vertu, et comme frappée de l'esprit de vertige. La peste et la famine s'étaient mises de la partie avec la guerre, pour compléter sa ruine : il n'y avait pas sur son corps malade, épuisé et amaigri, une seule place qui ne fût couverte par une meurtrissure ou par une plaie. Elle avait contracté une dette immense, et, pour comble de malheur, perdu, au moins pour longtemps, les moyens de s'acquitter. Sa municipalité et ses citoyens étaient tellement dominés par de mauvaises passions, qu'ils consumaient ce qui leur restait d'énergie, l'une en procédures contre la sénéchaussée, les autres en querelles intestines. Quand on eut établi une apparence d'ordre, il se trouva un si grand découragement au fond de tous les esprits, que les jurats se laissaient sommer par sergents ou condamner à l'amende, avant de se rendre aux séances communales, et que les juges-consuls refusaient d'accepter leurs charges, autrefois recherchées avec tant d'empressement. La ville se traîna, dans cet état de démoralisation et de marasme, jusqu'au XVIII[e] siècle.

Depuis soixante ans, la possession du fort du Taureau, enviée ou disputée à la bourgeoisie par les gentilshommes du pays, était devenue une charge trop lourde et une cause d'embarras pour la cité. En 1661, Louis XIV intervint dans ces contestations locales, à la manière du juge de la fable : comme il se trouvait à Nantes, il envoya un jour à la communauté morlaisienne un officier de ses gardes pour lui signifier que désormais le château du Taureau appartiendrait à Sa Majesté. Le roi, après y avoir mis une garnison, y fit construire des casemates par Vauban (1680). Sous le règne suivant, on transforma le fort en prison d'état, et La Chalotais y expia, pendant un mois, son opposition au duc d'Aiguillon. Louis XIV s'empara aussi des murailles de la ville, qui, divisées par lots, furent vendues aux particuliers. Cette dernière usurpation eut au moins l'avantage de briser le corset de pierre dans lequel Morlaix était enserrée, et de lui permettre de s'étendre vers la mer, de prolonger la ligne de ses quais, de se dégager d'un encombrement de masures, et de travailler à son embellissement. Le grand roi lui rendit surtout un service éminent, en la forçant de mettre de l'ordre et de la régularité dans sa comptabilité municipale : il liquida ses dettes, lui défendit de recourir aux emprunts et fixa ses dépenses ordinaires. La centralisation, de son point de vue éloigné, voyait déjà les choses d'un œil plus sûr et plus ferme que les communautés elles-mêmes avec toute leur expérience locale.

Après une longue attente, un acte de réparation acheva, en 1720, de rendre la ville marchande au sentiment de sa dignité et de ses intérêts : sa municipalité rentra en pleine possession de ses anciennes prérogatives, que peu à peu elle s'était vu enlever par les gens du roi.

Toutes les forces actives de Morlaix se portèrent alors vers les entreprises du commerce, les réformes administratives et les travaux d'utilité publique. Dans cette excellente voie, elle fut habilement dirigée par ses magistrats municipaux, les Dauménil, les Sermensan, les Barazer, les Delançon, les Lebrigand, les Guilletou, qui tous montrèrent une haute intelligence des affaires. Elle supporta avec beau-

coup de courage les malheurs publics, et trouva pour les réparer des ressources dans son industrie. Elle ne se laissa pas abattre, en 1731, par l'incendie qui enveloppa un grand nombre de ses enfants dans la destruction de l'hôpital et d'une partie des magasins et des maisons de la ville; quoiqu'il en fût résulté pour elle une perte d'un million, elle eut encore des fonds pour loger ses pauvres dans les maisons privées, pendant deux ans, pour construire un magnifique hôpital et pour créer, sur l'espace déblayé par le feu, la place de Viarmes et la rue d'Aiguillon. Une disette s'étant fait cruellement sentir en 1741, elle ouvrit une souscription publique et envoya acheter des blés en Hollande. Toujours prête à tirer parti des circonstances, sa riche bourgeoisie armait ou désarmait ses navires pour la course ou pour le commerce. Elle allait, en Espagne et en Portugal, vendre ses toiles, ses cuirs, ses papiers; la seule valeur des toiles annuellement exportées dans ces pays était estimée à douze millions. Elle envoyait ses suifs, ses graisses, ses miels, à Hambourg et en Hollande; ses beurres, ses plombs, ses fils, à Rouen. Elle avait, en outre, des relations avec l'Angleterre, le Nord, le Levant, l'Amérique. Trois cents vaisseaux sortaient annuellement de son port, où il régnait une telle activité que la compagnie des Indes songea, en 1727, à y établir un entrepôt.

Dans ces remarquables progrès, les idées n'étaient pas restées en arrière des choses. La bourgeoisie, fière de sa valeur sociale, était profondément blessée des manières hautaines de la noblesse : elle s'en vengeait par l'étalage d'un luxe honorablement conquis par le travail. Il y avait dans la classe commerçante des familles qui se faisaient anoblir, dans le seul but de se mettre sur un pied d'égalité avec l'aristocratie. Cette rivalité de la noblesse et de la bourgeoisie se manifesta surtout quand les états de Bretagne se réunirent dans la salle des Jacobins, en 1772. Cependant les marchands morlaisiens ne s'associèrent d'abord, ni de pensée ni d'action, aux mouvements précurseurs de la révolution. Leur municipalité, trop prudente ou trop faible pour prendre l'initiative d'aucune mesure, se laissa gouverner par les influences du dehors; encore céda-t-elle à cette impulsion étrangère avec une mollesse qui lui valut d'énergiques reproches de la part de Victor Moreau. La grandeur des circonstances n'admettant pas de juste milieu, la communauté marchande se déclara pour la Gironde. Quand ce parti fameux fut renversé, elle dut, comme on l'a fort bien dit, « cacher sous la rudesse des formes ou sous la pompe des fêtes nationales, sa mansuétude et son fédéralisme occultes. » Mais au moins eut-elle le bon esprit de se montrer l'ennemie de toute réaction, après le 9 thermidor. Ce ne fut pas de son fait que le château du Taureau reçut des prisonniers politiques d'une assez haute importance. Doucet-Verteuil, Romme, Soubrany, Bourbotte, Le Carpentier, furent enfermés dans la vieille forteresse, par l'ordre de la convention nationale ou par la décision d'une autorité étrangère à la ville.

Ainsi Morlaix traversa sans trop de secousses les diverses phases de la révolution. Ce calme se changea même en torpeur sous l'empire et sous le consulat. Tout languissait alors dans le port, où pourrissaient quelques navires désarmés; seulement l'arrivée d'un corsaire remorquant ses prises, jetait parfois un peu de bruit et d'animation au milieu de ce silence et de cette solitude. La manufacture des tabacs fut, il est vrai, sous le règne de l'empereur Napoléon, l'origine de quelques grandes fortunes. De toutes les branches de l'industrie morlaisienne, c'était la seule qui eût

suivi une progression constante. Avant la révolution, elle employait sept à huit cents ouvriers et rapportait 1,500,000 livres; actuellement, avec quatre cents ouvriers, elle donne de 5 à 7 millions de bénéfice net.

En 1815, le retour et l'agglomération des captifs échappés aux pontons anglais occasionnèrent une émeute dans la ville et lui inspirèrent des craintes sérieuses; toutefois, ni l'invasion étrangère, ni la guerre civile n'arrivèrent jusqu'au pied de ses collines. Sous la restauration, elle reprit quelque activité, augmenta ses ressources, répara ses églises; aujourd'hui elle est assez prospère et assez heureuse pour se rappeler sans regret la grandeur et la richesse auxquelles elle s'éleva au temps des ducs de Bretagne. Courageusement elle s'est mise à refaire ses vieux quartiers, son hôtel-de-ville, ses établissements publics, nous dirions presque son existence maritime; ses anciennes relations commerciales étant perdues ou détruites, elle cherche, avec succès, à s'en créer de nouvelles. Elle a été puissamment secondée dans ses efforts par le steamer *le Morlaisien*, qui, depuis 1839, a établi des communications régulières entre Morlaix et le Hâvre : ses expéditions pour la Normandie ont pris tout à coup un développement considérable. En 1841, 27 navires faisant la grande navigation et 127 cabotiers sont entrés dans le port; sur ces 308 bâtiments, 89 appartenaient à des armateurs morlaisiens. Le commerce d'exportation se compose de grains, farines, beurres, fromages, fruits, viandes, bois, etc.; les toiles ne figurent plus qu'en deuxième ligne dans cette énumération. Pendant la même année, les recettes municipales ont donné 100,329 fr.

La population de Morlaix, qu'en 1778 on estimait à 9,800 âmes, a beaucoup varié depuis la révolution; elle était évaluée, en 1841, à 10,539 habitants. L'arrondissement dont cette ville est le chef-lieu en contient 136,523. Il va sans dire qu'une cité marchande si importante a son tribunal de commerce; elle a de plus son école d'hydrographie et sa bibliothèque communale. Ces utiles institutions compensent la perte des monuments des temps passés. De l'ancienne Morlaix, il ne reste plus rien, si ce n'est le château du Taureau et les églises de Saint-Mathieu et de Saint-Mélaine; si ce n'est les pittoresques maisons des Lances, de la rue du Pavé et de la rue des Nobles. Encore ces gothiques demeures disparaissent-elles tous les jours, la ville nouvelle ayant hâte de s'en débarrasser comme d'un vêtement dont la mode est passée et qui ne va plus à sa taille.

Les Morlaisiennes sont renommées en Bretagne pour la distinction et l'élégance naturelle de leurs manières; un goût exquis se montre dans la composition et l'arrangement de leurs gracieux costumes. Du reste, il n'y a point de ville en Bretagne dont la population apporte plus de loyauté dans les affaires et plus de bienveillance dans les relations ordinaires de la vie. Le goût des plaisirs est héréditaire à Morlaix dans toutes les classes de la société. Nous ferions un volume de la description des réjouissances, des spectacles qu'on y avait imaginés dans les derniers siècles pour égayer sa bourgeoisie : c'étaient des exercices militaires, où figurait la milice, des feintes d'assaut, des cartels, des tournois, des courses de bagues, des comédies ou des naumachies. Presque tous les corps de métiers avaient leurs fêtes particulières. Le temps a modifié ce goût sans en amortir la vivacité : le carnaval, si triste à Paris, n'a rien perdu sur les bords du Jarleau de son ancien caractère. Il s'y montre avec toute son originalite, tout son entrain, tout son abandon.

Du sein d'une population si intelligente et si active devaient naître des hommes remarquables par la supériorité de leur esprit ou par leur génie entreprenant. Citons d'abord les Morlaisiens célèbres dont les travaux ont enrichi la littérature religieuse : *Joel*, auteur du *Breviarium Carmelitarum*, publié en 1462 ; *Picard*, connu par ses *Trois Miroirs du Monde* et son traité sur la manière de confesser ; *Nédellec*, théologien et général de l'ordre de Saint-Dominique : ces deux derniers vivaient dans le XVIe siècle. Le père *Albert-le-Grand* appartenait, comme Nédellec, à ce fameux couvent des Dominicains, où les états se réunirent trois fois (1557-1572), où deux reines reçurent l'hospitalité, et qui donna plusieurs évêques à la province. Chargé de faire la quête dans l'évêché de Léon, Albert en profita pour examiner les titres historiques, les anciens bréviaires du pays, et pour en recueillir les traditions et les légendes ; c'est ainsi qu'il réunit les éléments de *La vie, gestes, morts et miracles des Saints de la Bretagne armorique.* L'évêque de Tréguier l'engagea à publier son travail, où il y a autant d'èrreurs que de science, mais dont le style a une naïveté et un charme inimitables. Quoique ce curieux recueil ait été imprimé vers 1636, il rappelle la manière de nos meilleurs écrivains du XVIe siècle. Le couvent et l'église des dominicains servent aujourd'hui de caserne d'infanterie et de grenier à foin. Morlaix a vu naître aussi le chanoine *Bernard*, auteur d'un poëme en vers léonins intitulé : *De contemptu Mundi; Launay*, prédicateur fameux dont la parole éloquente, d'après le témoignage de Henri IV, porta les plus rudes coups à la Ligue ; *Kerhingant*, auteur des *Vies de saint Tugdual et de saint Yves;* l'abbé *de Boisbilly*, qui, après avoir donné quelques poésies légères, publia, en 1765, ses *Preuves de la pleine souveraineté du roi sur la province de Bretagne.* On sait que cet abbé expliquait l'histoire des onze mille vierges par la supposition ingénieuse qu'elles n'étaient que deux, dont l'une s'appelait *Undécimille* (*Ursula et Undecimille virgines, martyres*). Vers le milieu du XVIIIe siècle, l'avocat *Peton* se fit connaître par son traité sur les *Matieres Consulaires*, et M. *de Kersauson* par un mémoire très-remarquable sur *la canalisation de la Bretagne.* Nommons encore le comte *de Clerambault*, musicien distingué ; *Cornic*, marin célèbre ; *de Blois*, savant antiquaire, le vice-amiral de *Trobriant*, et *Émile Souvestre*, qui, dans ses *essais*, ses *romans* et ses *drames*, a revêtu des couleurs de sa brillante imagination les questions sociales les plus profondes, et dont le cœur n'est pas moins élevé que le talent. Mais le morlaisien le plus illustre des temps modernes est le général *Moreau.* Il ne nous appartient pas de parler ici des services de ses premières années, ni du crime de ses derniers jours ; nous nous contenterons de dire qu'il n'a manqué à ce grand capitaine, pour être le premier homme de son temps, que d'aimer plus la liberté qu'il ne haïssait Bonaparte [1].

1. Albert-le-Grand, *Catalogue des Évêques de Tréguier*, p. 302-359. — De Courson, *Essai sur l'histoire de la Bretagne*, p. 408-414. — Ogee, *Dictionnaire historique*, nouvelle edition, t. II, p. 69-77. — Cambry, *Voyage dans le Finistere*, t. III, p. 5-76. — Dom Morice, *Histoire de Bretagne.* — *Recherches historiques sur les ville et communauté de Morlaix*, par Francis Gouin. 1838. — Nous avons aussi profite, pour ce travail, des Essais de MM. de Blois et Olivier Le Gall, et des notes que M. Ledan a bien voulu nous communiquer.

LANNION.

LEXOBIE. — TONQUÉDEC.

Une ville considérable dont on aperçoit encore quelques vestiges s'élevait autrefois sur la rive gauche du Léguer, au point où cette rivière se jette dans l'Océan. C'était Lexobie, capitale des Lexobiens, qui firent cause commune avec les Vénètes, lorsque ces peuples, peu accoutumés à avoir des maîtres, se soulevèrent contre les Romains. Revenu en toute hâte dans l'Armorique, César envoya d'abord Titurius Sabinus avec trois légions chez les Unelles, les Curiosolites et les Lexobiens, pour les empêcher de se joindre à leurs alliés.

Le pays des Lexobiens occupait l'espace compris entre *Julia* (Morlaix) et *Ad Fines* (Iffiniac), dont le nom indique la limite de deux territoires. Au sud, il touchait à celui des Vénètes; il égalait en étendue le septième de la Bretagne actuelle. Comme toutes les villes de la côte armoricaine, celle de Lexobie était bâtie sur un promontoire au pied duquel l'encaissement profond de la rivière formait un abri sûr et commode pour les vaisseaux. Alors, comme aujourd'hui, les Lexobiens étaient un peuple de marins dont les expéditions s'étendaient au loin sur l'Océan; comme aujourd'hui encore, c'était un peuple pieux, si l'on en juge par les monuments de leur ancien culte, plus nombreux dans cette contrée que dans aucune autre partie de la Bretagne, le Morbihan excepté.

Une route, dont nous avons nous-même reconnu plusieurs parties, allait de Lexobie à Carhaix, point central des forces romaines. Comme centre d'administration, Lexobie eut un siége épiscopal lorsque le christianisme s'établit dans l'Armorique. Bien qu'elle soit contestée par les savants dom Morice et dom Lobineau, l'existence de cet évêché ne nous paraît pas douteuse.

Lexobie était aussi le pays des bardes. Le plus célèbre parmi les Armoricains, G'wenc'hlan', était Lexobien; il vivait en 450. On a dit par erreur qu'il était né dans le comté de Gouello. Il demeurait, dans les dernières années de sa vie, sur la montagne de Bré; auparavant, comme il le rapporte lui-même, il avait habité entre Roc'h-Ellas et Portz-Gwenn, c'est-à-dire à Lexobie, à moins que ce ne fût à Brelevenez ou à Lan'-Huon, qui est à égale distance du pic de Roc'h-Ellas, qu'on voit au bord de la grève Saint-Michel, et du Portz-Gwenn (le port Blanc), dans la commune de Penvenan. Il déplorait dans ses chants la chute de l'ancienne religion du pays. Nous ne doutons nullement que les fragments de ces poëmes, retrouvés par M. de la Villemarqué, ne soient conformes au manuscrit si regrettable que possédait l'abbaye de Landevenec. Avec quelle énergie le barde lexobien demandait la mort des chrétiens!

« Comme j'étais doucement endormi dans ma froide tombe, j'entendis l'aigle appeler au milieu de la nuit : il appelait ses aiglons et tous les oiseaux du ciel; et il leur disait, en les appelant : — Levez-vous vite sur vos deux ailes. Ce n'est pas de la chair pourrie de chiens ou de brebis, c'est de la chair chrétienne qu'il nous faut[1] ! »

L'ancienne et la nouvelle religion transigèrent. A l'entrée du port de Lexobie, sur l'île Miliau, on voit encore un des plus vastes dolmens ou roches aux fées de la province. Ce monument était sous les yeux de l'évêque. Parmi les menhirs placés aux environs et tout près de la ville, plusieurs sont surmontés de croix; il y en a un très-élevé dans la commune de Pleumeur, sur le flanc duquel on a représenté un calvaire. Ces monuments de la religion druidique se trouvent presque tous sur des terres qui, avant 1789, appartenaient à des couvents.

C'est avec la Grande-Bretagne que les Lexobiens avaient les relations les plus fréquentes. Après la chute d'Arthur, leurs rivages reçurent un grand nombre d'émigrants. Un des plus célèbres est saint Efflam, prince de Démétie ou d'Hybernie, qui fit le trajet, les uns disent dans une auge de pierre, les autres dans un coffre percé. Il aborda près de Roc'h-Ellas, et se bâtit un ermitage sur les dunes de la grève Saint-Michel. Sa femme Enora, à laquelle il avait caché son départ, résolut de le joindre. Albert-le-Grand et la légende disent qu'elle s'embarqua sur un vaisseau; suivant la tradition du pays, c'est dans une outre qu'elle s'enferma. Le vent et la grâce de Dieu poussèrent l'étrange embarcation au port de Lexobie. Le comte ou le gouverneur de la contrée se promenait en ce moment sur le rivage; il ne fut pas médiocrement surpris de voir sortir de l'outre une femme d'une beauté merveilleuse. Elle prit la fuite à l'approche du comte, et, soutenue par son ange gardien, qui sans doute lui prêta ses ailes, elle vola, le long des grèves, jusqu'à celle de Saint-Michel, sans être atteinte par le seigneur de Lexobie, *qui tuait son cheval à force de lui donner des éperons*. Enora se précipita dans la cellule de son mari. La main droite du comte, qui allait saisir la princesse, devint tout à coup *sèche et aride*, tandis que l'autre qui s'appuyait contre le mur y demeura attachée. Elle y serait encore, si Efflam n'avait eu pitié du pécheur. Le saint construisit, à côté de la sienne, une cellule pour sa femme, dont il ne voulait pas voir le visage, de peur d'être tenté par ses charmes.

Sauf le trait que nous venons de rapporter, l'histoire ne dit rien sur le compte des seigneurs de Lexobie. Il paraît qu'ils défendirent faiblement leur ville, dont la position était formidable, lorsque, au commencement du IX[e] siècle, les pirates du nord la détruisirent et en massacrèrent les habitants. L'évêque Goaran avait d'avance quitté la ville pour sauver les reliques de saint Tugdual, qu'il porta à Chartres, où elles sont l'objet d'une grande vénération. Les clercs qui avaient survécu au désastre de Lexobie demandèrent un asile aux cénobites de la vallée de Trécor. Les

1. Pé oann em bez ien bunet dous,
Mé glevez'nn er c'hervel enn nouz.
He erigou hé a c'h'alvé
Hag ann holl ezned, hag ann e,
Ha lavaré dré hé c'hervel :
— Savet prim war hô tiou-askel!
Neket kik brein chas pe denved,
Kik kristen rekomp da gabouet!

autres habitants de la ville remontèrent le Léguer jusqu'au point où les barques des pirates ne pouvaient arriver sans le secours de la marée ; ils s'établirent sur le territoire de *Lan'-Huon'*, où ils bâtirent une ville que les Français ont appelée Lannion. L'ancienne cité ne se nomma plus que le *Coz-Guyaudet* ou *Coz-Yaudet*, la vieille ville, où il n'existe qu'un hameau avec une chapelle consacrée à la Vierge dont la statue passe pour être d'une haute antiquité.

La ville de *Lannion* ne paraît pas avoir pris d'accroissement considérable depuis l'époque de sa fondation. Les ravages des Normands, l'interruption des relations de commerce avec la Bretagne insulaire, la situation moins favorable de son port, en arrêtèrent le développement. Elle s'entoura de murs dont on ne voit plus aucun vestige ; elle avait aussi un château qui depuis longtemps a disparu. Attachés à la personne du prince ou officiers supérieurs dans ses armées, les seigneurs de Lannion ne jettent pas un grand éclat sur leur capitale. Ils étaient de la puissante maison d'Avaugour, et devinrent comtes à l'époque où ce titre n'avait plus de valeur. Vers le milieu du siècle dernier, leur nom s'éteint et leurs biens passent dans la famille de La Rochefoucault.

Au-dessus de Lannion, dans l'espace de deux à trois lieues, les escarpements du Léguer étaient couronnés de forteresses. La plus importante, celle qui donne le plus à penser à l'historien et à l'antiquaire, était le château de Tonquédec, dont les ruines sont peut-être les plus belles de la Bretagne. Les sires de Tonquédec portaient le titre de vicomte ; leurs noms figurent sur les plus anciennes listes de barons. Ils fournissaient à eux seuls le quart des chevaliers que l'évêché de Tréguier envoyait à l'ost du prince. Chose remarquable et unique en Bretagne, personne, sur les domaines qui entouraient le château, ne tenait de terre à fief du seigneur ou n'était son fermier. On n'y voyait aucune trace de servitude ; l'ancienne manière de posséder des Gaulois n'avait pas cessé de s'y maintenir dans son état primitif. C'était le clan, tel que les Kimris l'avaient constitué, ne se composant, jusqu'au pied du château, que d'hommes entièrement libres. Il fallait, pour qu'il en fût ainsi, que de temps immémorial l'autorité paternelle se fût conservée dans la même famille. Au XIIIe siècle, une héritière de Tonquédec porta les biens de sa maison dans celle des Coetmen, juveigneurs de Penthièvre, qui ne purent changer l'ordre primitivement établi. Les magnifiques tours de Tonquédec sont l'œuvre des Coetmen.

Dans la lutte de Montfort et de Penthièvre, le bon droit et l'intérêt de famille devaient assurer à Charles de Blois le concours des sires de Lannion et de Tonquédec. Entre ces deux places était le château de Coatfrec, appartenant alors au bâtard de Penhoet, ami et compagnon d'armes de Du Guesclin. En aucune partie de la province, même dans le comté de Penthièvre, les Anglais ne trouvèrent une résistance mieux entendue ni plus opiniâtre. Un de leurs capitaines, le comte de Northampton, échoua devant les murs de Lannion en 1345. Un autre, Richard Toussaint, ne put, en 1346, entrer dans la ville qu'en corrompant deux soldats qui lui en ouvrirent la porte pendant la nuit. Presque tous les habitants furent passés au fil de l'épée. Geoffroy du Pont-Blanc, aidé de quelques braves, repoussa d'abord les assaillants ; mais, mortellement blessé, il fut achevé par les Anglais, qui lui arrachèrent les yeux. Une croix, placée au bas de la rue de Tréguier, marque, dit-on, l'endroit où il fut

tué. Geoffroy de Kerimel périt également dans la mêlée. Les vainqueurs chargèrent de leur butin les malheureux qui avaient échappé à cette boucherie et les chassèrent devant eux, comme des bêtes de somme, jusqu'à La Roche-Derien, dont ils s'étaient emparés l'année précédente.

Briant, sire de Lannion, passa dans le parti de Montfort ; mais le pays, par haine contre les Anglais, n'en demeura pas moins fidèle à la cause qu'il avait embrassée. Il fournit à lui seul cinq combattants à la bataille des Trente.

Le plus constant, le plus ferme appui de Penthièvre était Rolland, vicomte de Coetmen et de Tonquédec. Pendant un demi-siècle on le voit au premier rang parmi ceux qui soutiennent ou qui cherchent à relever la bannière de Penthièvre. Dans la dernière tentative de Clisson pour arracher la couronne à Jean de Montfort, l'implacable Marguerite et le vieux Rolland de Coetmen insurgent tout le pays, depuis Lamballe jusqu'à Tonquédec. Clisson avait mis en état de défense l'antique église de Brélevenez, qui domine Lannion. Quelque désir qu'il eût d'en finir avec ces vassaux rebelles, Montfort était obligé de consentir à des trêves pendant lesquelles on se préparait à de nouveaux combats. Il avait profité d'un de ces armistices pour aller jusqu'à sa bonne ville de Morlaix, dont les partisans de Penthièvre avaient coupé les chemins. Accompagné de ses équipages, il traversait la grève Saint-Michel, lorsque Clisson, qui était embusqué derrière le pic de Roc'h-Ellas, tomba à l'improviste sur le convoi et s'empara de l'*orfèvrerie* du prince. Celui-ci ne respirait que la vengeance. Le vieux Coetmen fut réduit à rendre La Roche, dont le prince rasa les remparts ; le château de Coetmen fut également démoli. Il fallut aussi que Tonquédec ouvrît ses portes au vainqueur. Montfort en confia la garde à l'un de ses capitaines, le sire du Juch. Bien que le connétable eût fait la paix avec son suzerain, l'ordre n'en fut pas moins donné de détruire ce château. On lit dans l'histoire de Bretagne que cet ordre fut exécuté ; on produit même la pièce qui décharge le sire du Juch de la garde de Tonquédec qu'il a fait démolir. Les tours et les murs de l'antique forteresse sont encore debout pour protester contre les pièces authentiques dont les consciencieux bénédictins ont appuyé leur récit. Il est probable que l'église de Brélevenez fut en partie détruite pendant le siége qu'elle eut à soutenir ; il n'y a plus que le chœur bâti par les Templiers et un fragment de la nef qui soient antérieurs à l'année 1395 à laquelle nous sommes arrivés.

Du temps de la Ligue, les divers châteaux qui avoisinaient Lannion arborèrent la croix de Lorraine. Tout ce qui avait tenu autrefois pour Penthièvre se groupa autour de Mercœur. Tonquédec, qui était demeuré à peu près intact, passait alors pour une des plus fortes positions de la Bretagne. Ce château était du petit nombre des places où les états entretenaient garnison.

Le premier exploit du fameux Guy-Eder de Fontenelle, nouvellement échappé du collége, fut d'enlever Coatfrec, aux portes de Lannion. Le pays a conservé la mémoire de ce jeune brigand. Il y était la terreur des femmes, qui ne pouvaient s'empêcher de l'aimer. « Fontenelle, » dit la romance ou la complainte en dialecte de Tréguier, « était le plus beau fils qui jamais ait porté habits d'homme. » Rien de naïf comme l'histoire de l'enlèvement de la jeune héritière dont Fontenelle fit sa femme, et qu'il rendit mère d'un enfant beau comme le jour ; rien de plus tou-

chant que la douleur de la dame de Fontenelle allant à Paris demander au roi la vie de son mari condamné au supplice de la roue. Le poëte bas-breton rapporte qu'elle ne put lui survivre. « Ceux de Paris étaient fort surpris, dit-il, et se demandaient ce qui pouvait être advenu, en voyant une dame d'un lointain pays menant si grand bruit par les rues. » L'auteur de la romance était sans doute un ardent ligueur.

Coatfrec resta quelque temps aux mains de Fontenelle. En partie livré aux flammes, Tonquédec ne fut pas démoli, mais abandonné. Les cornandons, espèce de génies capricieux, habitent maintenant les ruines des deux châteaux, dont personne n'ose approcher pendant la nuit. Quelquefois aussi les habitants de la vallée aperçoivent une dame blanche qui se promène sur le couronnement de la plus haute tour de Tonquédec.

Les femmes de la ville et de la campagne jouent un grand rôle dans toutes les affaires de la Bretagne. Au XVI[e] comme au XIV[e] siècle, elles sont l'âme de tous les mouvements, de toutes les entreprises. Il en fut de même plus tard, il en est de même aujourd'hui. Lorsqu'il était gouverneur de la Bretagne, le duc d'Aiguillon faisait de fréquents voyages à Lannion, où l'on voit encore la *maîtresse* chambre qu'il occupait dans le couvent des Augustins. L'armement de la côte, exposée aux tentatives de l'ennemi, n'était que le prétexte de ces voyages. C'est surtout à Perros qu'il avait affaire; le noble duc y allait pour courtiser une jeune personne nommée *la belle Fanchon*, dont il était fort épris. Si gracieuse qu'elle fût pour lui, elle lui opposa une longue résistance, et ne se rendit qu'à la condition qu'il ferait faire une route de Perros à Lannion : elle ne voulut pas recevoir d'autre prix pour sa défaite. Au dire des vieillards, les travaux de la nouvelle route furent poussés avec une activité incroyable. Au reste, il n'en était pas de plus utile : la rade de Perros est le point de relâche des nombreux bâtiments auxquels le vent peut être contraire, soit lorsqu'ils entrent dans la Manche, soit lorsqu'ils veulent en sortir. En cas de besoin, les capitaines communiquent en peu d'instants avec les armateurs de Lannion. En temps de guerre, la route n'est pas moins nécessaire pour le service de la côte.

A l'époque de la révolution, la bourgeoisie de Lannion entra avec ardeur dans la voie des réformes. Nulle part on ne comprenait mieux le droit de concourir à la représentation nationale; mais la classe pauvre, fort nombreuse, comme elle l'est encore aujourd'hui, n'avait pas la même intelligence : il était facile de l'égarer.

L'ancien pays des Lexobiens est le plus fertile en blé de la province. Au mois d'octobre 1789, les commissaires envoyés de Brest pour assurer le service des subsistances de cette place se trouvaient à Lannion, point central de leurs achats, et où venait d'arriver un convoi considérable expédié de Pontrieu. Les adversaires et peut-être aussi d'imprudents amis de la convention persuadèrent à la population pauvre que les enlèvements de grains avaient pour but de causer la famine. Ni le courage de la faible escorte qui accompagnait le convoi, ni les protestations des commissaires, ni l'assistance de la municipalité, ne purent empêcher la multitude d'arrêter les voitures. L'officier municipal Rivoalan faillit être victime de l'émeute; mais les femmes qui en faisaient partie l'arrachèrent des mains des furieux. Les commissaires bretons furent réduits à signer l'abandon des grains, qu'on leur rendit

ensuite. Cette affaire eut un grand retentissement dans la province : le pacte fédératif de Pontivy en fut la conséquence.

La chouannerie n'envahit qu'une partie des communes du district qui depuis a formé l'arrondissement de Lannion ; le principal corps de l'armée des Côtes-de-l'Ouest avait ses cantonnements dans cette ville et dans les environs. Bernadotte, qui le commandait, séjourna quelque temps à Lannion ; il s'y était épris d'une fort jolie personne, fille d'un député, qui fût devenue reine de Suède si elle eût agréé ses hommages.

Le peuple de ces rivages est remarquable par l'indépendance de son caractère, par le bon sens qu'il apporte, aussi bien dans les affaires d'intérêt public que dans celles d'intérêt privé. L'idiome breton qu'on parle dans le pays de Lannion est vif, rapide, profondément accentué. Les habitants des campagnes ont l'oreille singulièrement sensible à la cadence et à l'harmonie ; aussi aiment-ils avec passion le chant et la danse, mais surtout le chant, la danse de leur pays. Le petit poëme du *marquis du Gwerrand* composé, il y a près de deux siècles, par Tugdual Salaün, simple paysan de Ploubezre, commune contiguë à Lannion, est un chef-d'œuvre de grâce et de sensibilité. C'est la poésie native, comme celle de Gwenc'hlan, dans laquelle on ne trouve aucune réminiscence des écoles. Après ces deux bardes, inconnus dans le pays *français*, nous n'avons aucun autre poëte dont le nom se rattache à la ville de Lannion. *Lescam*, auteur de divers traités sur la navigation, était né dans cette ville, ainsi que *Laouenan*, traducteur d'un ouvrage estimé sur la marine anglaise.

L'arrondissement de Lannion contient 108,749 habitants. Quant à la population de son chef-lieu, elle ne s'est pas sensiblement accrue depuis 1789. Elle n'est devenue plus considérable que par la réunion des faubourgs qui s'étendaient sur les communes de Ploubezre, de Loguivy et de Brélevenez. Elle s'élève à 5,404 habitants. A l'exception d'une ou deux tanneries, cette ville n'a aucune industrie manufacturière. Comme dans toute la Bretagne, les préjugés nobiliaires que partage la bourgeoisie s'opposent à la formation d'établissements industriels. Mais Lannion a un sol fertile dont les produits, toujours croissants, donnent de l'activité à son port et à ceux qui s'ouvrent sur divers points de la côte. Les exportations consistent en céréales de toute espèce, en chanvres, huile et graine de lin. Le pays reçoit, en échange de ces produits, les vins et les eaux-de-vie du midi, des denrées coloniales dont la consommation n'est pas moins considérable dans les campagnes que dans les villes. L'agriculture a fait de grands progrès, surtout depuis la révolution. Le port de Lannion, de l'amélioration duquel le gouvernement s'occupe en ce moment, acquerrait une haute importance, si l'on rendait le Léguer navigable au-dessus de cette ville, en le réunissant par un embranchement au canal de Nantes à Brest.

Lannion n'a aucun édifice remarquable. Le collége communal qu'on y a établi se soutient avec peine ; les écoles inférieures, surtout celle de l'institution de Robert de Lamennais, sont suivies par un grand nombre d'élèves. Une personne pieuse, mademoiselle Marie de La Fruglaye, a fait don du terrain sur lequel les dames de la retraite ont élevé, depuis 1830, une maison où l'éducation des jeunes filles est beaucoup mieux entendue qu'elle ne l'était dans les anciens couvents. Les religieuses de Saint-Augustin qui dirigent l'hôpital de Sainte-Anne se consacrent, avec un égal succès, à l'éducation des jeunes personnes.

De la mer jusqu'à Lannion, le Léguer est encaissé entre des escarpements de schiste et de granit. Près de la ville, les deux rives s'écartent et se changent en collines couvertes de la plus riche végétation. Elles sont entrecoupées par de fraîches vallées où naissent de nombreux ruisseaux, qui se précipitent dans le Léguer, pressé lui-même de porter ses eaux limpides à l'Océan. Quoique mal bâtie, Lannion se pose avec grâce sur la croupe que forment, en se coupant, les vallées du Léguer et de Brélevenez. La ville descend jusqu'au port, dont le quai, en partie planté d'ormeaux, sert de promenade aux habitants. L'aspect, surtout à la marée montante, en est riant et animé. L'église et le clocher si pittoresques de Brélevenez vous offrent un point de vue ravissant, les jours où la foule, avec ses habits de toutes couleurs et en partie cachée par les arbres, monte ou descend l'antique et large escalier qu'on a pratiqué dans les rochers, à moins que vous ne préfériez les riches coteaux de Loguivy ou les délicieux vallons de Kergomar[1].

GUINGAMP.

PONTRIEU.

La ville de Guingamp ou de Guenkamp, située au milieu d'un riche bocage, que le Trieu arrose de ses eaux limpides, offre un coup d'œil très-pittoresque; quelques débris de vieux remparts crénelés et surtout les deux belles tours de l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, contribuent à caractériser et à faire ressortir sa physionomie gothique. Pendant les guerres du moyen-âge, cette place eut une grande importance militaire. Son pont-levis était comme la porte par laquelle on passait de la Haute à la Basse-Bretagne. De ses murs, on commandait plus de vingt lieues d'une ligne maritime, que sa grande fertilité a fait surnommer la *Côte-d'Or;* les havres de Pontrieux, de Lannion, de Perros, de Bréhat, de Saint-Quay, de Binic, étaient, en quelque sorte, placés sous sa dépendance.

Aucun chroniqueur n'a pris la peine de nous faire connaître les modestes commencements de Guingamp; mais nous savons que dès les premiers siècles de la monarchie, il existait, à deux petites lieues de l'emplacement actuel de la ville, au pied de la montagne de Brée, un château fameux dans l'histoire du pays. Nous voulons parler du donjon ou du repaire de ce Comore, comte de Vannes, que ses crimes ont fait surnommer *Comor ar Maliguet* (Comore le Maudit). C'était bien le seigneur le plus puissant, le plus cruel et le plus pervers de son temps. Obligé de partager le comté de Vannes avec ses quatre frères, fils comme lui du roi Hoël, il résolut de se débarrasser par le meurtre de ces concurrents incommodes : tous périrent successivement sous ses coups, hormis un seul qui dut son salut à un stratagème des plus étranges. Il s'était réfugié chez le comte de Léon. Celui-ci imagina, pour

1. Albert-le-Grand, *Vies des Saints de Bretagne.* — Dom Morice, *Histoire de Bretagne.* — De la Villemarque, *Chants populaires de la Bretagne.* — *Traditions du pays.*

sauver son hôte, d'annoncer publiquement sa mort, et de le faire inhumer aux yeux de tous. Lorsque les émissaires de Comore se présentèrent pour réclamer cette dernière victime, on les conduisit devant un tombeau. « Voici, » leur répondit-on, « tout ce qui reste du frère du comte de Vannes. » Les envoyés du seigneur parricide s'applaudirent d'un dénouement si inattendu, d'une si bonne nouvelle ; ils se firent servir des mets et des rafraîchissements sur la pierre tumulaire. Or, sous la dalle où ils s'étaient ainsi attablés, le prétendu mort respirait et entendait tout par une secrète ouverture. Il ne sortit de sa sombre retraite que pour entrer dans un couvent et embrasser l'état ecclésiastique. Comore se trouva alors seul maître des possessions de son père. Mais là ne se bornèrent point ses crimes Il avait épousé la veuve d'un de ses frères ; s'étant aperçu qu'elle était enceinte de son premier mari, il la fit mourir. Ses autres compagnes (il se maria plusieurs fois) n'eurent pas un meilleur sort ; « car, » dit le légendaire Albert-le-Grand, « le saint mariage lui servait à assouvir sa concupiscence. » Les évêques de la Bretagne se réunirent au château de Brée, pour essayer contre le tyran le pouvoir de leurs armes spirituelles : solennellement, le comte de Vannes fut excommunié par ce tribunal religieux. Il n'en tint nul compte, et se livra, comme par le passé, à ses affreux penchants, jusqu'au jour où il périt dans une bataille (560). Selon quelques auteurs, c'est aux nombreux forfaits de *Comore le Maudit*, c'est aux sanglants mystères de son donjon de la montagne de Brée qu'il faut rapporter l'origine du conte de *la Barbe Bleue*.

Guingamp n'apparaît sur la scène active du monde que beaucoup plus tard, comme l'apanage des cadets de la maison de Bretagne. Après la mort de Geffroi, comte de Rennes, elle passa avec toute la Domnonée dont elle faisait partie, sous la domination du comte Eudon, fondateur de la maison de Penthièvre (1008). Ce seigneur prit les armes contre le duc Alain, son frère ; mais, défait à la bataille de Lehon, il se retira en désordre, avec un petit nombre des siens, à Guingamp (1035). La mort du comte amena le partage de ses terres entre ses héritiers (1079). Le troisième fils, Etienne, épousa Havoise, comtesse de Guingamp, dont il eut plusieurs enfants qui se disputèrent sa succession les armes à la main : la famille des Penthièvre se montrait déjà, dans chacun de ses membres, pleine d'une insatiable ambition. Henri Ier eut, en définitive, Guingamp avec les seigneuries de Lamballe, Gouello, Tréguier, Avaugour. C'était un prince « de perverses et iniques mœurs. » Il en donna une singulière preuve au sujet de l'abbaye de Sainte-Croix, fondée par son père et sa mère, et dont il avait porté, étant encore enfant, la première pierre sur ses épaules : « afin qu'il peust avoir fréquentation de femmes au dit moustier, » raconte Le Baud, « il en fit expulser l'abbé et ses religieux, et y mit une dame de noble lignage, sa concubine, et les moniales de Saint-Georges de Rennes. » Il fallut que le pape Eugène III intervînt pour faire cesser un si grand scandale. Henri se ligua avec les barons de Bretagne contre Pierre de Dreux ; à la bataille qu'ils perdirent près de Châteaubriand, il combattit à la tête de ses vassaux de Tréguier et de Gouello (1222). Le duc, pour le punir, s'empara de Guingamp, de Lamballe, de Jugon, de Moncontour, et les laissa à son fils Jean Ier, héritier du trône ducal (1237). Ce prince, l'année suivante, les donna à sa sœur Yolande, lorsqu'elle épousa Hugues de Lusignan. Jean II et son fils aîné Arthur,

qui furent l'un et l'autre ducs de Bretagne, portèrent aussi le titre de comtes de Guingamp. Enfin Guy de Bretagne, frère du duc Jean III, par son mariage avec Jeanne d'Avaugour, fille du comte, releva la maison des Penthièvre et réunit dans ses mains leurs immenses domaines (1312).

Guingamp devint une des résidences ordinaires de ces puissants seigneurs. Si la petite ville reçut beaucoup d'éclat de la domination d'une famille qui tenait de si près à la maison ducale, elle en partagea aussi toutes les vicissitudes. Guy fut le père de cette fameuse Jeanne, qui épousa Charles de Blois, et dont le fils Jean reconquit le comté de Penthièvre sur Jean V (1388-1395). On sait comment la femme de ce dernier, Marguerite de Clisson, inspira aux siens les pensées les plus ambitieuses; comment elle fit descendre de son siége le sénéchal de Gouello et jeter ses sergents en prison, lorsqu'il vint tenir les plaids du duc à Guingamp, (1404); et comment, en les poussant à une suite d'entreprises et de trahisons contre leur suzerain, elle amena la confiscation de tous les domaines de ses enfants (1420).

Le duc Jean V, en 1439, donna le comté de Guingamp en apanage à son fils puîné, Pierre de Bretagne. En attendant le jour où il devait être appelé au trône ducal par la mort de ses deux frères, le comte Pierre vécut dans sa ville et châtellenie avec sa pieuse compagne Françoise d'Amboise. Il faut voir le tableau intéressant qu'un historien du XVII[e] siècle trace de la vie intérieure des deux époux. « En ce lieu choisirent leur demeure ordinaire », nous apprend-il, « pour estre l'air très-beau, le pays bon et habité, rempli de bois et de forests pour le deduis et plaisir de la chasse; la ville bonne et riche, tant à cause *que c'est comme la clef et le passage de l'une à l'autre Bretagne*, *haute et basse*, qu'à cause du trafic de mer qui se fait en son port de Pontrieu, distant trois lieues de la ville, où abordent toutes sortes de marchandises, qui, des celliers des marchands de Guingamp, se débitent sur le plat pays des six, huit et dix lieues à la ronde. En ce lieu, dis-je, ces princes avoient une cour, visitez continuellement par la noblesse de Tréguer, Gouello, Saint-Brieuc et Cornouaille, passant les premières années de leur mariage en grande union, concorde et conformité de mœurs et humeurs; car la princesse Françoise s'étudiait soigneusement de complaire en tout et partout à son seigneur et mary, auquel elle portoit un si grand respect que toutes les fois qu'il revenoit de la chasse ou de quelque autre récréation ou visite, elle lui sortoit devant pour le recevoir et lui rendre toute sorte de service. » Ces attentions délicates n'en rendaient pas, au fond, le comte Pierre plus heureux, Françoise, par une dévotion exaltée, voulant vivre, dans le mariage, comme elle eût fait dans un couvent. Le prince, à la vérité, s'était bien résigné à cette dure condition; mais elle n'avait fait qu'accroître son amour pour sa femme et son penchant à la jalousie « Donc, » ajoute le naïf historien, il devint triste, chagrin, fascheux et inaccessible à tout le monde; *tout luy deplaist, et pointille sur un pied de mouche;* il se défie de tous, épie les actions de ses domestiques, regarde comme l'on parle, comme l'on chemine, comme l'on se gouverne; ceux qui, auparavant, luy estoient les plus familiers luy sont suspects; il congédie, voire avec menaces et injures, les seigneurs qui le venoient visiter. »

Cette situation violente ne pouvait durer longtemps; « la nuée, » selon l'ex-

pression de notre historien, « devant enfanter le carreau. » Pierre s'oublia un jour jusqu'à frapper si cruellement sa femme « qu'il la laissa à demi noyée en son sang. » Elle en tomba grièvement malade et faillit mourir. Alors le comte, qui était naturellement bon, se jeta à genoux près d'elle, les yeux pleins de larmes. L'heureuse Françoise le releva, l'embrassa, et lui dit : *Monseigneur, mon amy, je vous le pardonne de bon cœur. Ne pleurez pas, car je sçai bien que cette malice n'est point venue de vous.* Mais Pierre se punit lui-même de sa barbarie « en portant longtemps la hère et le cilice, en jeusnant et en prenant la discipline. » La sage comtesse s'appliqua à donner une autre direction à l'esprit inquiet et actif de son mari ; elle lui inspira le goût des affaires publiques. C'est à elle, affirme-t-on, qu'on doit attribuer tout le bien qu'il a fait, d'abord en qualité de seigneur de Guingamp, et plus tard comme duc de Bretagne. Le comte Pierre fit entourer la place d'un rempart, percé de cinq portes, et élever un château de figure pentagone, flanqué de quatre grosses tours; il fit aussi construire une fontaine monumentale à l'endroit où, depuis, on a formé la place du Centre. En un mot, la période remplie par son gouvernement doit être comptée comme l'époque la plus heureuse de l'existence féodale des Guingampois (1439-1450).

Ce n'était pas trop d'un long repos pour remettre cette courageuse et patriotique population des souffrances qu'elle avait éprouvées pendant les guerres du XIVe siècle. Le comte de Montfort en 1341, Louis d'Espagne en 1342, Édouard en 1343, s'emparèrent de Guingamp, qui n'était encore entourée que d'un fossé palissadé. Le roi d'Angleterre, dit le chroniqueur, ayant fait « quérir et pourvoir grande foison de nacelles, » y fit monter des archers avec des hommes armés « de cognées grandes et bien tranchantes ; » la petite flottille, remontant le Trieu, s'arrêta devant la ville ; les archers firent pleuvoir leurs flèches sur les assiégés, tandis que leurs compagnons abattaient les palissades. Une large ouverture fut bientôt pratiquée ; les Anglais s'y précipitèrent et se rendirent maîtres de la place. Ils y recueillirent « grand avoir, car elle était adonc durement riche, pleine et bien marchande. » Deux ans après, c'est le comte de Northampton qui, ne pouvant s'emparer de la ville, en pille et en brûle les faubourgs (1345).

Dix-neuf années s'étaient passées au milieu des continuelles alarmes de la guerre de succession, lorsque Du Guesclin arriva à Guingamp, au mois d'avril 1364. Donné comme otage à Jean de Montfort avec plusieurs seigneurs du parti de Charles de Blois, mais retenu prisonnier contre toute justice, après la délivrance de ses compagnons, ce héros était parvenu à tromper la vigilance d'un capitaine anglais à la garde duquel on l'avait confié. Il n'avait pas l'intention de s'arrêter longtemps sur les bords du Trieu ; en s'évadant il avait résolu de se rendre directement en Normandie pour y combattre les ennemis de la France. Donc, un jour, ayant fait toutes ses dispositions pour ce périlleux voyage, il se dirige avec ses gens vers la porte de la ville : à sa grande surprise, on refuse d'abaisser devant lui le pont-levis. Une multitude d'hommes de toutes les conditions se pressent sur son passage comme pour s'opposer à son départ. Sa première pensée est que les Guingampois veulent obtenir le paiement de quelque somme d'argent due par ses serviteurs ; mais, au lieu de le menacer, ils se jettent à genoux devant lui pour implorer le secours de son épée. Fort incommodés par les garnisons anglaises des châteaux de

Pestivien et de Trogoff, ils avaient déjà supplié Du Guesclin de se mettre à leur tête pour réduire ces deux forteresses; il s'y était refusé, ne voulant pas sacrifier à un intérêt local des devoirs plus importants. Cependant, il est ému de pitié par les prières de ce peuple, qui lui donne le nom d'*homme de Dieu*, et semble le regarder comme l'envoyé de la providence. Cédant à sa généreuse et chevaleresque nature, il promet de diriger l'attaque, à la condition qu'on lui fournira six mille combattants.

Il faut lire la relation du siége de Pestivien dans la chronique du trouvère Cuvelier; elle y forme toute une épopée dont nous regrettons de ne pouvoir reproduire les principaux incidents. Ce château, situé au pied de la chaîne des montagnes d'Arés, à quatre lieues de la ville, était défendu par une double enceinte et entouré d'un vaste étang. Du Guesclin, par un travail opiniâtre, fit couper la chaussée qui retenait les eaux; avec des arbres pris dans une forêt voisine, il établit un chemin sur ce fond vaseux, pour arriver à pied sec jusqu'aux murs. Les Anglais opposèrent inutilement la plus vive résistance à toutes ces opérations. Au bout de huit jours on put aborder la première enceinte, l'enlever, pénétrer dans le corps de la place, et assaillir le château. De grosses poutres, des blocs de pierre, étaient lancés avec une multitude de traits, du haut des remparts sur les Guingampois, qui montaient à l'assaut en hommes « moult osez. » Cependant, un grand nombre d'entre eux, renversés avec leurs échelles, avaient péri sans résultat, lorsque le héros fit mettre le feu à la porte du château et s'ouvrit une voie enflammée dans laquelle il se jeta avec les siens. Le redoutable cri de *Notre-Dame Du Guesclin!* poussé par les assiégeants, annonça la prise de la place. Le capitaine eut beaucoup de peine à sauver une partie des Anglais et leur chef, Roger Davy, de la fureur des gens du pays, qui égorgeaient tous ces ennemis comme les chasseurs massacrent une troupe de loups cernés dans leur dernière retraite. La garnison de Trogoff capitula dès que la petite armée se présenta devant le château.

Le souvenir d'un si grand service ne contribua pas peu à engager les Guingampois à ouvrir leurs portes à Du Guesclin quand il entra en Bretagne à la tête de l'armée de Charles V, comme connétable de France (1373). Pendant les guerres d'Olivier de Clisson, de Jean de Blois et du fils de Montfort, la ville passa tour à tour sous la domination du duc et sous celle de ses antagonistes (1387-1395). Enfin, deux fois assiégée par les troupes de Jean V (1409 et 1420), elle se soumit à son autorité, à la condition que « les priviléges de ses nobles et de ses bourgeois » seraient respectés. Ce prince n'en fit pas moins démolir les fortifications de la place, qui furent relevées, comme nous l'avons dit plus haut, par Pierre de Bretagne.

Les Français, commandés par le duc de Rohan, assiégèrent, prirent et perdirent Guingamp en 1489. Un capitaine nommé Gouiket eut la gloire de délivrer la ville après l'avoir vaillamment défendue. Le noble courage, la rare habileté que déploya cet officier ont rendu sa mémoire chère à ses compatriotes; sa gloire est célébrée dans un chant populaire intitulé *Sezis-Gwengamp*, et composé de vingt et une stances, écrites dans le dialecte de Tréguier. S'il faut en croire l'auteur de ce poëme national, la femme de Gouiket, Thomina-al-Lean, avait aussi un cœur héroïque. Il lui prête, au moment critique où elle apprend que son mari vient d'être blessé en combattant à la tête des jeunes Guingampois, des paroles et une résolution dignes

de Jeanne de Montfort. On éleva à Gouiket une statue qui, assure-t-on, se trouve encore aujourd'hui en la possession d'un de ses descendants, M. Ker-Thomas. On conserve aussi dans le faubourg de Saint-Léonard le montoir ou la pierre sur laquelle, dit-on, il posait le pied pour enfourcher son cheval de bataille. Mais le triomphe du capitaine fut de courte durée. La Trémouille, vers la fin du mois de juin 1491, investit Guingamp et l'obligea bientôt à se rendre. Au milieu de ces événements militaires, la malheureuse ville fut rançonnée, pillée et incendiée plusieurs fois.

Elle eut encore à soutenir trois siéges fort meurtriers, au temps des troubles de la Ligue : le premier la livra à la petite armée du prince de Dombes, composée de plus de trois mille Allemands, Anglais et Français; le second la fit retomber au pouvoir des troupes du duc de Mercœur; et le troisième, entrepris par le maréchal d'Aumont, la soumit à l'autorité de Henri IV (1591-1598). Elle fut aussi sur le point d'être surprise par le fameux partisan Guy-Eder de Fontenelle. Lorsque le duc de Mercœur fit sa paix avec le roi, il fut stipulé que le château de Guingamp serait démoli l'année suivante. Cependant cet article du traité ne reçut son exécution que sous le règne de Louis XIII, en 1626.

Parmi les anciennes communautés religieuses de Guingamp, deux étaient célèbres : celle de Sainte-Croix, fondée en 1133, et celle des Frères Mineurs, établie en 1283. L'église des Cordeliers était surtout fameuse par la sépulture d'un grand nombre de personnages illustres : là étaient enterrés Guy de Bretagne, sa femme Jeanne, Charles de Blois, Jeanne *la Boiteuse*, Jean de Blois, Jean III de Bretagne, et Sébastien de Luxembourg. Ce fut un religieux de ce monastère, le frère Raoul Kerguiniou, qui fut chargé par les Penthièvre de poursuivre devant les commissaires du pape la canonisation de Charles de Blois.

Les armes de Guingamp étaient, d'après l'abbé Manet, « d'argent, à une fasce d'azur et au chef de même. » Elle avait une communauté de ville, un maire électif qui la représentait aux états, et jouissait du droit de juridiction, ordinairement réservé au seigneur ou à l'évêque du lieu. Nous voyons, par une charte de 1555, que cette précieuse marque de distinction fut accordée par les ducs à « MM. les bourgeois de Guingamp, en récompense des services que ceux-ci leur avaient rendus. » Parmi les maires de cette cité, il en est deux dont nous croyons devoir rappeler ici les noms : l'un, Henri Regolet, fit, en 1635, de généreux sacrifices pour secourir les pauvres décimés par une maladie contagieuse; l'autre, Yves-Ange Lemat, fut l'intrépide défenseur du tiers-état dans les luttes locales qui précédèrent la révolution. Orateur d'une puissante éloquence, avocat au parlement de Rennes et sénéchal de plusieurs juridictions, il eût paru avec éclat sur la scène politique, si une mort prématurée ne l'eût enlevé à ses administrés, le 15 mars 1787. Guingamp s'associa à la fédération de Pontivy, où un de ses députés, Robinet, fut nommé commissaire de l'évêché de Tréguier.

Quatre faubourgs, entremêlés d'arbres, de jardins de plaisance, de prairies, de vergers, encadrent Guingamp. Ce n'est pas seulement à cause de son fameux pèlerinage et de sa *confrairie blanche*, que Notre-Dame-du-Halgoët mérite de fixer l'attention. La halle en pierre est, sans contredit, le plus beau marché couvert du département des Côtes-du-Nord. Sur la place du centre est une

pompe en bronze, élevée en 1717, qui l'emporte de beaucoup, comme œuvre d'art, sur la pompe si renommée de Clermont-Ferrand. Pontrieu est le port des Guingampois et l'entrepôt de leur commerce de transit. Cette sous-préfecture renferme 6,466 habitants; et l'arrondissement, 117,049.

Des fils retors, des grains de toutes espèces, abondamment produits par le sol, des poulardes fort estimées, les vins venant de la Saintonge et du Bordelais, le cidre, boisson habituelle du pays, des sabots, des poteries fort communes et les toiles dites *pédernec*, tels sont les objets ordinaires du commerce de Guingamp. Les bœufs de Bourbriac, de Callac, de Maël-Carhaix, de Bothoa, sont excellents pour le labour et la consommation. Brest tirait autrefois de ces communes tous les bestiaux nécessaires à l'approvisionnement de l'armée navale. C'est aussi non loin de Guingamp, à Pédernec, et près de la montagne de Brée, que se tiennent trois fois par an les foires les plus célèbres du département des Côtes-du-Nord. Il s'y fait un trafic considérable de bestiaux, de beurre, de suifs, d'étoffes, de chapeaux et de marchandises à l'usage des campagnes. Les Normands viennent y acheter une grande quantité de chevaux.

A l'époque du *Pardon*, ou de la fête patronale de Guingamp, cette ville offre le jour l'aspect le plus animé, et la nuit le spectacle le plus pittoresque. La veille du premier dimanche de juillet, une procession, précédée d'une troupe de musiciens, parcourt les rues, à dix heures du soir : vous la voyez ainsi que ses milliers d'assistants, tenant chacun un cierge allumé, se mettre en marche avec une pieuse lenteur; puis, suivant des rues étroites et tortueuses dont elle dessine les ondulations, éclairer graduellement, de ses longs reflets, la façade gothique des maisons et les groupes de curieux placés aux fenêtres. Toute cette solennité, que parfume une odeur de cire et que voile à demi un nuage fumeux, impressionne vivement les esprits. Aussi le retour annuel de ce Pardon attire-t-il, de toutes les parties de la Bretagne, une multitude de pèlerins avides de figurer dans la procession nocturne. Les dévots se rendent à la fontaine de bronze pour s'y faire jeter de l'eau sur les bras et dans le cou; Notre-Dame-du-Halgoët ayant, à ce qu'il paraît, communiqué les propriétés les plus salutaires à cette fontaine.

Guingamp a vu naître *Louis Bourgeois*, *Geoffroi Loiz*, et *Pierre Morel*, qui, tous trois, ont été évêques-comtes de Tréguier (1164-1385). Elle a aussi donné le jour au moine jacobin, *René Breton*, au jésuite *Jean Jegou*, à *François Valentin*, peintre distingué, à *Nicolas Salaun*, à *Charles de Keranflech*, l'un et l'autre littérateurs, au général de brigade *Pastol*, connu par de beaux faits d'armes, et à M. *Charles Hello*, avocat-général à la cour de cassation. La famille des *Quelen*, dont le nom breton se traduit par le mot français *houx*, est aussi originaire des environs de Guingamp. On connait sa devise : *Em peb amser Quelen ; En toute saison Quelen*. Le dernier archevêque de Paris, M. de Quelen, appartenait à cette famille [1].

1. Froissart, t. II, ch. LXXIX et CCV. — Cuvelier, *Chronique de Du Guesclin*, t. I, p. 107-117. — Le Febvre, *Anciens Mémoires*, ch. VII, p. 455-457. — Le Baud, *Histoire de Bretagne*, ch. XXV, p. 180. — Habasque, *Annuaire des Côtes-du-Nord pour* 1837, p. 3-25. — De Freminville, *Histoire de Du Guesclin*, ch. IV, p. 93-101. — M. De la Villemarque, *Barzas Breiz*, t. II, p. 235-247. — M. de Courson, *Essai sur la Bretagne armoricaine*, append., p. 541-547.

SAINT-POL-DE-LÉON ET ROSCOFF.

Voici comment la municipalité de Saint-Pol-de-Léon, dans un mémoire portant la date du 28 juillet 1790, appelait sur cette ville la commisération de l'assemblée nationale. « Saint-Pol, » disait-elle, « fut naguère, sinon florissante, au moins paisible et heureuse. Privée de tout commerce extérieur, elle tirait sa subsistance de ses nombreux établissements ecclésiastiques ou religieux. La suppression de son riche chapitre, de sa juridiction, de ses communautés, et la retraite des ci-devant nobles, augmentent à chaque instant ses malheurs. Mais une calamité plus désastreuse et plus irréparable pèse aujourd'hui sur cette cité. Elle n'avait plus qu'un coup à craindre, et ce coup a été porté par le funeste décret qui supprime l'évêché de Léon. Ainsi ont disparu les seuls moyens d'existence de Saint-Pol, et rien ne reste à leur place que le triste spectacle de la misère et du désespoir. Le souvenir du passé, les maux présents, les horreurs de l'avenir, tout l'afflige et l'épouvante. Ses édifices deviendront des ruines, ses établissements publics seront abandonnés. Plusieurs de ses habitants songent déjà à s'établir ailleurs. Quant au reste de sa population, *elle expirera peut-être de faim, en arrachant l'herbe qui croîtra dans les rues désertes de la ville.* »

C'est, en effet, une grande décadence que celle de Saint-Pol-de-Léon. Cette *ville sainte,* comme l'appelaient les Bretons, cette métropole d'un évêché qui s'étendait sur une superficie de cent vingt-deux lieues carrées, n'est plus qu'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Morlaix, qu'une dépendance spirituelle du siége épiscopal de Quimper; son front a été dépouillé de la double couronne qu'elle devait à la féodalité et à la religion; de son passé, il ne lui reste plus rien, hormis ses souvenirs et ses légendes.

Quelques savants prétendent que, sous le nom d'*Occismor,* Saint-Pol a été la cathédrale des Ossismiens. D'autres, par contraction, font dériver Léon de *Legio :* pour confirmer cette étymologie, ils supposent qu'une colonie romaine fut établie sur l'emplacement de la ville actuelle. Le fait est que, avant le VIe siècle, on ne trouve aucune preuve de son existence. Alors seulement, on voit commencer son histoire par celle du saint apôtre dont elle porte encore le nom. Pol était un moine cambrien qui, vers l'an 517, avait passé de la Bretagne insulaire à l'île de Batz, où il avait dompté un monstrueux serpent, et fondé un monastère. Instruit de sa piété et de ses vertus, le roi de Domnonée, Iudhaël, le nomma évêque de Léon; il lui donna même la ville où fut établi le nouveau siége épiscopal (529). Le prélat mourut au milieu des religieux de son monastère de Batz, et sa dépouille mortelle, transportée à Saint-Pol, fut déposée dans la cathédrale. Sous son inspiration et sa protection, la cité épiscopale continua de grandir en vertu et en renom. Il eut pour



successeurs cinq personnages, qui ont mérité, comme lui, d'être placés au rang des saints. Insensiblement, l'esprit du chef de cette église gagna la ville ; ou plutôt la ville s'identifia si bien avec son évêque, qu'elle ne fit plus avec lui qu'une seule et même personne. Ceci explique comment, à quelques exceptions près, l'existence de Saint-Pol-de-Léon a été, pendant le moyen-âge, plus religieuse que politique. L'histoire nous fait bien connaître les actes et entreprises des comtes et vicomtes de Léon, des Morvan, des Guyomarc'h, des Pasquiten, des Éven, des Hervé ; mais elle ne nous dit pas la part que les habitants de la *ville sainte* prirent aux événements politiques ou militaires du Léonais. Elle se borne à nous apprendre qu'en 875 les Normands s'emparèrent de Saint-Pol, et dévastèrent son église cathédrale ; qu'en 1166, Henri, roi d'Angleterre, la prit aussi, en rasa le château, et en fit une ville ouverte. Une guerre civile entre l'évêque Hamon et son frère le comte Guyomarc'h attira de nouveau malheurs sur la cité épiscopale, que les deux partis se disputèrent les armes à la main. Hamon, d'abord expulsé de son siége, puis réintégré, finit par être assassiné, à la sortie de l'office, le 25 janvier 1171, par l'ordre d'un fils de Guyomarc'h.

Pendant les guerres du XIVe siècle, Saint-Pol-de-Léon ouvrit successivement ses portes à Jean de Montfort et aux compagnies françaises de Du Guesclin ; elle fut prise d'assaut, en 1375, par les auxiliaires anglais du duc Jean IV. Après ces fortes agitations, dans lesquelles elle aurait dû puiser quelque vigueur, on est tout surpris de voir cette ville retomber dans les habitudes de sa vie contemplative.

La nature avait pourtant placé à la portée des habitants de Saint-Pol des éléments de puissance dont ils auraient pu tirer le parti le plus heureux, si, moins indolents, ils eussent voulu profiter du voisinage de la mer ; à trois quarts de lieue de leurs murs était Roscoff. Depuis que ce port avait été transporté de l'ouest à l'est de la péninsule où il gisait, il était devenu le point le plus favorable de la côte au commerce d'entrepôt avec l'Angleterre. Il pouvait recevoir des bâtiments de deux cents tonneaux derrière la digue construite par ses industrieux habitants (1500). Quoique l'origine de la ville fut inconnue, on ne doutait pas qu'elle ne remontât à une époque fort reculée. Prise et détruite par les Anglais en 1374, elle avait été reconstruite, en grande partie, au commencement de XVe siècle. C'était dans son port que l'amiral de Bretagne, Penhoët, avait rassemblé et ravitaillé l'armée navale, avec laquelle il combattit la flotte anglaise, lui prit quarante vaisseaux et lui tua deux mille hommes (1404).

Mais bien loin de tirer parti de ce port, qui pouvait compléter et agrandir son existence, Saint-Pol se tint en dehors des affaires de ce monde. La pieuse ville voulait tout devoir à ses prélats, qui exerçaient à la fois sur elle le pouvoir spirituel et temporel, en leur double qualité d'évêques-comtes de Léon. Ceux-ci, pacifiques et souples, par calcul ou par caractère, comprenaient parfaitement ce peuple : ils se gardaient bien de le régir de la même façon que leurs remuants voisins, les évêques de Tréguier, gouvernaient leur diocèse. Leurs priviléges seigneuriaux, les attributions de leur haute justice, qui connaissait de tous les délits à l'exception de celui de fausse monnaie, leurs droits de bris, d'épave, de minage, d'ancrage, tout était prévu et réglé de manière à ne laisser aucune place aux contestations ; aussi

peut-on regarder comme un événement tout exceptionnel ce long et coûteux procès qu'un évêque de Saint-Pol entama, en 1462, contre le duc François II, au sujet de la propriété d'une baleine trouvée sur la côte. Avant de prendre possession de leur siége, les chefs de l'église léonaise devaient se soumettre à de nombreuses cérémonies dont la plupart rappelaient les devoirs qui engageaient réciproquement le seigneur temporel et ses vassaux.

Très-heureusement, l'entrée de Philippe de Coëtquis dans sa ville épiscopale, le 17 mars 1422, a donné à un historien l'occasion de nous faire connaître comment les choses se passaient dans cette circonstance. « Le prélat, » observe le père Albert, « était un homme de grand jugement, très-docte et éloquent. » Contemporain de Jeanne-la-Pucelle, il avait été chargé d'interroger l'héroïne, quand elle s'était présentée à la cour de Charles VII. Ce prince l'avait successivement envoyé comme ambassadeur auprès du Saint-Siége, en Allemagne, au concile de Bâle. Les Italiens, excellents juges en fait de diplomatie, l'avaient en si grande estime qu'ils l'appelaient ordinairement *Gallum Gallorum*, « le *coq* des prélats de France. » Mais laissons parler le savant moine de Morlaix. « L'évêque arriva en belle et grande compagnie, au faubourg de la Madeleine, » rapporte-t-il, « et s'arresta près du cimetière. Là se présenta, bien monté, Tanguy de Kermavan, lequel, obéissant à l'ordre dudit seigneur évesque, mit pied à terre, et, le chapeau au poing, le conduisit, par la bride de son cheval, jusqu'au portail de l'église de Saint-Pierre, où, lui tenant l'estrieu droit, il luy aida à descendre. Cela fait, le prélat s'assit en une chaise, sous le porche de l'église, et le susdit de Kermavan lui osta les esperons et tira les bottes, lui enleva le manteau et le chapeau, toutes ces hardes, avec le cheval et son équipage demeurant acquises » à Tanguy, pour prix de ses services. Puis sur une nouvelle sommation du « seigneur évesque, » Allain de Coativi, Guyomar'ch de Kervern et Henri du Châtel se réunirent à Kermavan, comme « représentant les chevaliers et nobles du diocèse ; » tous les quatre ayant soulevé « la chaire pontificale », le cortége continua sa marche, et messire Philippe de Coëtquis, ainsi porté, fit son entrée solennelle dans la ville. Il serait trop long de rapporter tous les détails de cette journée, et d'énumérer tous les serments que prêta l'évêque entre les mains de la noblesse, de la bourgeoisie et du clergé. On finit par se rendre au palais épiscopal, où un banquet, somptueusement servi, attendait les convives du prélat. Après le dîner, les quatre nobles porteurs de la chaise s'emparèrent, suivant l'usage, des restes de pain et de vin, de la vaisselle et du linge de table. Il y eut aussi réjouissance dans les prisons, dont on avait mis les détenus en liberté. Ce fut seulement dans le XVIIIe siècle que ces bizarres coutumes, qui peignent si bien l'esprit et les mœurs des Léonais, furent remplacées par des redevances pécuniaires.

La prudence ou l'habileté des évêques de Léon ne se démentit pas pendant les troubles religieux du XVIe siècle. Un de ces prélats, Rolland de Neuville, sacré en 1563, mérita qu'on écrivît sur sa tombe « qu'après avoir administré le diocèse de Léon pendant cinquante et un ans, il l'avait laissé, par sa vigilance, sans aucun hérétique. » Cette vigilante attention à repousser l'hérésie était, du reste, parfaitement secondée par les dispositions personnelles des habitants ; les nouvelles idées n'avaient fait qu'accroître leur attachement pour les doctrines de l'église

romaine. C'est vers ce temps que nous les voyons représenter à l'évêque, par l'organe de leur procureur fiscal, que non-seulement les sermons devenaient plus rares, mais qu'au lieu de les prononcer dans le dialecte du pays, on les débitait *en langue française;* ce qui privait les fidèles du bonheur d'entendre la parole de Dieu. L'évêque mit fin à toutes ces plaintes en se pourvoyant d'un prédicateur breton.

Il est inutile de dire qu'il ne s'éleva jamais de débats sérieux entre la communauté et les seigneurs de Saint-Pol. Tous les pouvoirs successivement appelés à la régir, rois, comtes, ducs, évêques, se reposèrent si bien sur ses habitudes d'obéissance et de soumission, qu'ils lui laissèrent, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, des formes presque républicaines. En 1648, son syndic et miseur remontrait au parlement de Bretagne « que, désirant réunir la *congrégation et assemblée générale* des nobles, bourgeois, manants et habitants de la ville et communauté de Saint-Pol, afin de délibérer des affaires concernant le bien public, il faisoit sonner la campana (la cloche) *pour convoquer tous lesdits habitants à l'assemblée;* que, toutefois, les plus considérables ne s'y trouvaient pas, *mais seulement une multitude de peuple* qui, au lieu de délibérer, n'apportoient que confusion et désordre. » C'était, à peu de chose près, le suffrage universel et la délibération de la place publique. Le syndic demandait donc « qu'il plût à la cour d'ordonner *une convocation générale des habitants pour élire chaque année vingt d'entre eux*, qui géreraient pendant ce temps les affaires de la ville ; et qu'il lui plût aussi d'infliger à toute personne manquant à l'assemblée, sans excuse légitime, une amende de 20 livres. » Le parlement fit droit à la demande du syndic ; seulement il réduisit l'amende de moitié.

Vers la fin du XVIIe siècle, Saint-Pol, obligée de subir les offices vénaux créés par Louis XIV, reçut, avec de nombreux officiers de police, un maire, des échevins, des greffiers, etc. (1692). Le changement opéré si arbitrairement dans ses institutions et dans ses habitudes blessa profondément la petite communauté. A la mort de Louis XIV, elle ne se décida à faire les frais d'un service funèbre que sur l'injonction formelle du maréchal de Château-Renault. Peut-être aussi le souvenir des durs traitements qu'on lui avait fait subir, à l'époque des troubles assez récents que l'établissement des impôts du tabac, de l'enregistrement et de la gabelle, avait occasionnés en Basse-Bretagne, entrait-il pour quelque chose dans cette profonde rancune. Elle ne pouvait oublier que le duc de Chaulnes l'avait alors, malgré ses protestations de fidélité, tellement surchargée de logements militaires, qu'elle avait été obligée de pourvoir à l'entretien de neuf cents hommes.

Plusieurs modifications importantes changèrent la constitution du corps municipal de Saint-Pol dans le XVIIIe siècle (1717 à 1782). En dernier lieu, elle eut, outre son maire, un procureur-syndic, un sénéchal, un procureur fiscal, un recteur de paroisse, un miseur et six députés électifs, dont un chanoine de la cathédrale, un gentilhomme et quatre négociants ou notables, tant de Léon que de Roscoff. Le maire de Saint-Pol cumulait quelquefois avec ses fonctions celle de député aux états de Bretagne, où la communauté envoyait alternativement un officier de justice et un bourgeois.

Cependant le temps approchait où la quiétude religieuse de la *ville sainte* allait

être violemment troublée : l'assemblée nationale avait décrété la suppression de l'évêché de Léon. Mais son chef spirituel, M. de la Marche, qui avait été capitaine de cavalerie avant d'embrasser l'état ecclésiastique, refusa de se soumettre au décret d'abolition, et poussa le défi et l'insulte jusqu'à renvoyer le paquet dans lequel il était contenu, sans en avoir brisé le cachet. C'était, en quelque sorte, tirer l'épée et donner le signal de la guerre civile. L'attitude de l'évêque de Saint-Pol ayant intimidé les administrateurs du district de Morlaix chargés d'apposer les scellés sur les archives de son église, l'administration du district de Brest fut appelée à remplir cette formalité. M. de la Marche n'en continua pas moins à officier dans la cathédrale de Léon, et à régir son diocèse, comme par le passé. Lorsqu'on voulut enfin s'emparer de sa personne, il réussit, par sa présence d'esprit et son sang-froid, à se tirer des mains du lieutenant de gendarmerie, qui était venu l'arrêter dans son palais épiscopal. On apprit bientôt qu'il s'était réfugié en Angleterre, où il participa à tous les actes politiques des évêques de Nantes et de Tréguier. M. de la Marche mourut à Londres en 1808, trente-sept ans après sa nomination au siége de Léon. Il avait conservé dans le pays un gérant ou vicaire, qui fut secrètement « l'intermédiaire de ses volontés auprès de ses ouailles. » Un prêtre, M. Floch, remplissait ce ministère occulte.

Il était presque impossible que la révolution s'accomplît sans lutte armée à Saint-Pol. La pauvre ville s'était résignée, quoique avec une douleur profonde, à la suppression de son évêché ; mais les populations rurales du Léonais n'étaient nullement disposées à accepter ce sacrifice. Excitées par les instructions passionnées de leur évêque, par les prédications violentes de leurs curés, elles n'attendaient qu'une occasion pour éclater. La levée de 300,000 hommes, prescrite par la loi du 24 février 1793, servit de prétexte à l'insurrection. Dès le 14 mars, une multitude de paysans se portèrent tumultueusement aux Minimes, en expulsèrent la force armée, et y arrêtèrent les opérations du tirage.

A la nouvelle de ce mouvement, les commissaires de la convention, parmi lesquels on remarquait Prieur (de la Côte-d'Or), se rendirent à Saint-Pol avec quelques administrateurs du Finistère. Des forces considérables, composées d'un bataillon du Calvados, des volontaires de Brest, de la garde nationale et d'un détachement d'artilleurs de Morlaix, furent dirigées sur ce point, sous les ordres du général Canclaux, pour y faire respecter la loi. Le 19 mars, jour de la reprise du tirage, une lutte meurtrière s'engagea Les paysans, postés aux fenêtres des maisons de la place de la Cathédrale, dirigèrent un feu bien nourri contre les troupes et les milices nationales ; le bataillon du Calvados, dont le chef fut tué, et les artilleurs de Morlaix souffrirent beaucoup dans ce premier engagement. Mais les républicains, s'étant portés en avant, débusquèrent les insurgés des maisons, les jetèrent hors de la ville et les poursuivirent pendant deux lieues, à travers la campagne, jusqu'au-delà du pont de Keriduff. Dans ces troubles, beaucoup périrent des deux côtés. Le maire de Saint-Pol, M. Prud'homme Kérangon faillit être de ce nombre ; ayant été injustement accusé de trahir la cause populaire, il fut frappé de plusieurs coups de baïonnette. Heureusement, malgré la gravité de ses blessures, aucune ne se trouva mortelle. M. Kérangon vécut assez pour être nommé, en 1815, maire de Morlaix pendant les Cent jours.

Lorsque la révolution vint modifier si profondément les conditions morales et matérielles de l'existence de Saint-Pol, elle ne renfermait pas plus de 5,400 habitants. Elle formait une seule paroisse ayant Roscoff pour trève ou succursale; on nommait cette paroisse, produite par la réunion de sept autres, le *Minihi;* en effet, elle jouissait du droit d'asile dans toute son étendue. Outre son évêché et son chapitre de la cathédrale, elle avait quatre communautés religieuses et un Hôtel-Dieu. Elle devait son collége et son petit séminaire à M. de la Marche : le prélat avait consacré à cette double fondation plus de quatre cent mille livres. Les registres de sa municipalité nous apprennent que ses armes étaient « d'hermine au sanglier de sable, accolé d'une couronne d'or, le sanglier dressé en pied, soutenant une tour de gueules, au canton dextre. »

Le commerce de cette ville est aussi nul aujourd'hui qu'il l'était avant la révolution : les chevaux, le miel, les légumes, le lin, les toiles, en sont les principaux objets. La moitié de sa population elle a 3,452 habitants est à la charge de l'autre.

Le collége, reconstitué par son ancien principal, M. l'abbé Pezron, est le seul de ses établissements publics qui soit en voie de prospérité. Elle a quelques communautés religieuses et une maison d'asile pour les prêtres infirmes du Léonais. C'est toujours l'esprit religieux, le sentiment monastique des temps passés. Vue de loin, Saint-Pol a l'apparence d'une grande ville. Située à cinq lieues de Morlaix, sur le versant d'une colline qui s'abaisse jusqu'à la mer, elle domine une fertile campagne. Du milieu de ses habitations s'élèvent de vastes bâtiments, de hautes maisons, pour la plupart en pierre de taille, et dont la construction remonte au XIVe ou au XVe siècle. Bien au-dessus de ces maisons se dessinent les deux tours jumelles de la cathédrale et la flèche élancée de Notre-Dame du Kreisker. Mais l'illusion produite par ces masses imposantes disparaît dès qu'on pénètre dans la ville, et qu'on se voit entouré de maisons en bois d'assez pauvre aspect. Les rues sont propres, mais sans mouvement, et il en est où l'herbe croît entre les pavés. A peine y rencontre-t-on de temps en temps un groupe d'étudiants, de *kloer* du collége, un vieux prêtre ou quelque représentant de cette petite société de nobles, qui est venue y chercher une vie tranquille, une retraite peu coûteuse, et qui y perpétue les habitudes de l'ancien régime.

Comme si le caractère dogmatique ou doctoral devait dominer dans tout ce qui se rattache à Saint-Pol, les hommes éminents auxquels elle a donné le jour, ont été des prédicateurs, des auteurs sacrés, des jurisconsultes. Il nous suffira, pour montrer la justesse de cette observation, de nommer *Pierre Carmenge* ou *Kermenguy*, docteur en Sorbonne, connu par une Histoire ecclésiastique, et des Commentaires sur Aristote ; *François Equinard Baron*, professeur de droit à Bourges ; *Rol'and Neuville*, évêque du diocèse, et un de ses plus fameux prédicateurs ; *Duaren*, l'adversaire et l'ami de son compatriote Equinard Baron, contre lequel il soutint une longue polémique sur quelques questions de droit public.

Des monuments religieux extrêmement remarquables représentent encore la ville sainte du moyen-âge. La cathédrale, dédiée à saint Pol, est un des plus nobles édifices gothiques de la province; malgré les additions ou les réparations successives qui en ont altéré quelque peu la régularité et l'harmonie, elle frappe par la grandeur de ses proportions et par ses nombreuses beautés de détails. Le vesti-

bule et les arcades de la nef, la magnifique rose du transsept méridional, la riche et élégante décoration du chœur, entouré d'un double rang de piliers, les sculptures du portail méridional et le portail occidental avec ses deux tours, ses flèches et ses clochetons, sont des morceaux qu'on ne peut se lasser d'admirer. On assure que Conan Meriadec, le premier fondateur de cette église, la construisit en bois, et y fut enterré. On y montre encore son tombeau dans la nef méridionale ; longtemps on y a lu cette simple inscription : *Hic jacet Conanus rex Britonum.* Dévastée par les Normands au x[e] siècle, l'ancienne cathédrale fut reconstruite en grande partie dans le XIII[e] ; environ deux cents ans après, on éleva son porche méridional, ses flèches et son chœur. Ces dates expliquent les restes d'architecture romane qu'on voit à Saint-Pol. L'église de Notre-Dame du *Kreisker*, c'est-à-dire du *milieu de la ville*, fut bâtie par Jean IV dans le XIV[e] siècle : sa tour carrée, d'où s'élance, comme un trait, une flèche d'une merveilleuse légèreté, découpée à jour et flanquée de quatre clochetons, est peut-être, en ce genre, l'œuvre la plus aérienne, la plus hardie et la plus gracieuse qu'ait produite l'art gothique. Le poids du clocher ne porte que sur quatre piliers.

Roscoff n'est plus, comme autrefois, une annexe administrative de Saint-Pol-de-Léon ; la révolution l'a constituée en commune indépendante. Depuis le commencement du XIV[e] siècle, époque où elle était sortie de ses ruines, cette petite ville avait eu une existence très-active : sous Henri IV, on y avait élevé un lazareth et établi six foires, « à cause du grand nombre de navires qui fréquentaient son port. » Elle était devenue le centre d'un commerce interlope dont les produits étaient évalués à 4,000,000 fr. Les eaux-de-vie de vin et de genièvre, que ses hardis contrebandiers introduisaient en Angleterre, lui donnaient surtout de gros bénéfices. Elle employait au cabotage une cinquantaine de lougres et de bateaux, et cent cinquante navires lui venaient tant des côtes de la Bretagne et de la Normandie que des villes maritimes du nord. Elle faisait aussi la pêche de la sardine et du maquereau. Si le commerce des Roscovites est beaucoup plus restreint aujourd'hui, il leur reste encore un cabotage fort actif ; ils ont d'ailleurs, dans la fécondité de leurs terres, une ressource toujours sûre. On récolte dans les environs de Roscoff d'excellents légumes, qui se vendent jusque sur les marchés de Rennes, d'Alençon et de Caen. Ce port compte 3,489 habitants, à peu près le même nombre que Saint-Pol-de-Léon. En réunissant, comme autrefois, la population des deux villes, on aurait un total d'environ 7,000 âmes [1].

1. Albert-le-Grand, *Catalogue des évêques de Léon*, p. 267-301. — Ogée, *Dictionnaire historique*, ancienne édition. — P. de Courcy, *Notice sur la ville de Saint-Pol-de-Léon*, Ann. du Finistère, pour l'année 1842, p. 210-256. — Gouin, *Recherches sur Morlaix.* — Cambry, *Voyage dans le Finistère*, t. I, p. 76-131. — Du Chatellier, *Histoire de la révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, t. I, p. 353-397. — Dom Morice et Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne.*



BREST.

On s'est donné beaucoup de peine pour rattacher l'existence de la ville actuelle de Brest à celle de quelque cité gauloise ou romaine, comme si elle n'avait pas d'assez beaux titres pour qu'on pût se dispenser de lui en chercher dans la nuit des temps. Il y a dans Brest deux époques, deux histoires, sans rapport l'une avec l'autre. Gaulois ou Romains, ceux qui jetèrent les fondements de la forteresse armoricaine, ne se doutaient pas qu'elle défendrait un jour le premier de nos arsenaux maritimes. Cette rive escarpée, que n'abandonne jamais l'Océan, semblait moins commode pour y former un port, que les grèves d'où le flot se retire après y avoir amené les vaisseaux. Les ports de Vannes ou du Morbihan, ceux du Blavet, d'Aleth ou de Saint-Malo, étaient célèbres, longtemps avant qu'il fût question de celui de Brest. Portz-Liogan, le *Portus-Saliocanus* de Ptolémée, situé en dehors de la rade auprès du Conquet, est le point que les navigateurs avaient préféré. Il y avait là un établissement considérable : les vieillards de l'autre siècle disaient en avoir vu les vestiges ; mais la mer, qui dévore incessamment ces rivages, a emporté les quais et les collines sous lesquels s'abritaient les vaisseaux. On n'apprécia la commodité du port de Brest, son importance politique ne se révéla que lorsqu'on sentit le besoin d'entretenir des armées navales, d'avoir des citadelles flottantes, comme on avait des forteresses et des armées de terre pour assurer l'indépendance des états. L'antique Brest n'était cependant pas sans importance ; il était peu de points en Bretagne que les souverains de cette province fussent plus jaloux de maintenir sous leur autorité.

La fondation et le nom de Brest, qui ne nous paraît avoir rien de commun avec l'ancienne *Brivates*, remontent aux temps les plus reculés. L'étroite presqu'île formée par la mer et par la profonde rivière de Caprell ou de Penfeld, qui se replie sur elle-même avant de se jeter dans l'Océan, était une position trop favorable pour que la pensée de s'y retrancher ne vînt pas au premier occupant. Elle dut convenir aux Romains, qui n'eurent jamais qu'une autorité précaire dans cette partie de l'Armorique. Nous serions également tentés de croire qu'à l'une des deux époques où la Bretagne fut envahie par les Francs, sous la première ou sous la deuxième race, le château de Brest devint un de leurs postes principaux et qu'alors la rivière de Caprell prit le nom de *Penfeld*, composé de deux mots, l'un celtique, l'autre germain, et qui signifie littéralement *tête du champ* ou *du camp*. Ces alliances de mots, pris à deux langues, sont fréquentes aux époques d'invasion. En 1065, le duc Conan *le Tors* fit réparer le château de Brest, dans l'enceinte duquel il éleva l'église de la Trinité ; d'où l'on conclut, avec raison, que ce château devait être déjà fort ancien.

En 1239, il appartenait à Hervé, vicomte ou juveigneur de Léon, qui le céda au duc Jean-le-Roux, moyennant cent livres de rente, avec le port et tout ce qui pouvait en dépendre. Toujours en garde contre leurs vassaux, Jean-le-Roux et les autres princes de la maison de Dreux le rebâtirent presque en entier et en firent une des places les plus formidables de leur duché. La plus grande partie de la forteresse actuelle est leur ouvrage. Elle tenait pour l'héritier légitime au moment où commença la lutte entre les deux compétiteurs au trône de Bretagne. Garnier de Clisson, de la même famille que le connétable, s'y était enfermé avec trois cents braves. Le comte de Montfort entreprit de le réduire. Dans une sortie de la garnison, Clisson, enveloppé par l'ennemi, se trouva séparé des siens, qui rentrèrent dans la place, croyant que leur capitaine était avec eux ; mais, s'apercevant de leur erreur, ils sortirent de nouveau et parvinrent à l'arracher des mains des assiégeants. Clisson mourut de ses blessures la nuit suivante. Après une résistance désespérée, les assiégés furent réduits à capituler.

Montfort ordonna d'ajouter de nouvelles fortifications au château ; il entoura d'une muraille la bourgade qui se trouvait auprès. *Car*, disait-on alors, *n'est pas duc de Bretagne, qui n'est sire de Brest*. Après la mort de son mari, la comtesse de Montfort, Jeanne de Flandres, y déposa ses trésors et ses effets les plus précieux. Fait prisonnier à la bataille de la Roche-Dérien, Charles de Blois fut conduit à Brest, d'où on le mena en Angleterre.

A la suite d'un traité conclu entre Jean IV et Edouard III, Brest avait reçu une garnison anglaise. En 1372, Du Guesclin en entreprit le siége. L'attaque fut si vigoureuse que l'ennemi ne tarda pas à lui faire des propositions. On convint que la garnison se rendrait, si, dans six semaines, elle ne recevait pas de secours. C'était plus de temps qu'il n'en fallait aux Anglais, maîtres de la mer, pour demander et obtenir les renforts dont ils avaient besoin. Ces renforts arrivèrent, en effet, avant l'expiration du délai. Esclave de sa parole, le trop confiant Du Guesclin prit le parti de lever le siége et de s'éloigner. Les Anglais se retirèrent eux-mêmes, lorsque leur intervention ne fut plus nécessaire ; mais, quelque temps après, Jean IV ayant de nouveau réclamé leur assistance et remis le château de Brest entre leurs mains, ses amis ne voulurent plus rendre cette place, dont ils avaient compris l'importance. Une armée de Bretons et de Français en fit vainement le siége en 1382. Quatre ans après, le connétable de Clisson ne fut pas plus heureux. Avec la rapidité d'exécution qu'il mettait en toute chose, il avait élevé un autre château, également en pierre, en face de celui de Brest. C'était la lutte de deux forteresses. Celle qui avait la mer pour auxiliaire força l'autre à renoncer au combat. Ce ne fut qu'en 1397 que Richard II rendit Brest, à la prière des seigneurs de sa cour, garants de la parole de son prédécesseur.

Non loin de Brest, à la vue du cap Saint-Mathieu, eut lieu, en 1513, un autre combat, aussi corps à corps, dont le glorieux souvenir s'est perpétué parmi les marins de la contrée. La flotte d'Angleterre, forte de quatre-vingts voiles, avait attaqué celle des Français, qui n'en comptait que vingt. La valeur et l'habileté l'emportèrent sur le nombre : les Français mirent hors de combat ou coulèrent près de la moitié des vaisseaux anglais. Le commandant de la flotte française, Hervé de Portzmoguer, amiral de Bretagne, montait *la Cordélière ;* ce magnifique bâtiment,

dont l'équipage se composait de 1200 hommes, soldats ou matelots, est le premier vaisseau à deux batteries qu'ait eu la France. Comme Garnier de Clisson, Portzmoguer s'était lancé au milieu des ennemis; mais ceux-ci jetèrent tant d'artifices sur *la Cordelière* qu'ils parvinrent à y mettre le feu. Faisant force de voiles, sans s'inquiéter du progrès des flammes, Portzmoguer, qui avait le vent pour lui, atteignit et accrocha *la Régente*, commandée par l'amiral anglais. Étroitement unis l'un à l'autre, les deux vaisseaux, dit la chronique de Léon, *brûlèrent comme chenevottes* et sautèrent ensemble avec leurs équipages; les deux amiraux y périrent, et près de 2,000 hommes avec eux. La famille de Portzmoguer existe encore à Saint-Pol et aux environs.

Nous n'avons point parlé d'une tentative des Anglais, en 1512. Ils furent repoussés par l'amiral Prigent de Coativy, qui, comme Portzmoguer, périt dans le combat. En 1557, unis aux Hollandais, ils étaient parvenus à effectuer un débarquement de 6,000 hommes, qui ravagèrent la ville du Conquet et la campagne; ils ne purent accomplir le dessein qu'ils avaient formé de tourner Brest pour l'attaquer à la fois par terre et par mer. Le gouverneur de la place, Tanguy Du Chatel, les battit et les força de se rembarquer.

Après de tels exemples, quel capitaine, chargé de la garde du château de Brest, eût pu avoir la pensée de capituler? Les efforts des ligueurs et des Espagnols, leurs alliés, échouèrent contre ces vieux murs dont une partie tombait en ruines. C'est à Sourdéac, de la noble famille de Rieux, que Henri IV en avait confié la défense. On lui attribue la reconstruction de la tour de César; elle nous paraît plus ancienne. En 1558, Charles de Cambout avait fait faire le ravelin qui défend l'entrée du château. On doit à Sourdéac le bastion auquel on a donné son nom.

En quelques jours, les Espagnols avaient élevé à l'entrée du Goulet, sur la pointe de Roscanvel, un fort triangulaire, pour empêcher l'arrivée des secours que la place recevait de la mer. L'élite de leurs troupes s'y était enfermée; il n'y avait pas un instant à perdre pour s'emparer de cette position : de nouveaux renforts étaient sur le point d'arriver. « Les tranchées étant finies, » dit le chanoine Moreau, « le maréchal d'Aumont fit jouer la plus furieuse batterie que faire se peut, tant par terre que par mer, le temps étant assez beau. Il y avait quelques compagnies que le sieur maréchal gardait pour la bonne bouche contre leur gré; car il n'était pas fils de bonne mère qui ne sautillât de joie de marcher des premiers et qui ne réputât à un grand affront d'être retardé. Entre eux était le capitaine Romegou, Gascon de nation, avec son régiment, qui étaient gens de main et qui avaient toujours bien fait dans les occurrences. Ledit Romegou estimait que le sieur maréchal lui faisait un grand déshonneur de le réserver. Or, ayant eu congé de combattre, il déclara à ses soldats qu'il entrerait mort ou vif dedans et que l'on eût à le suivre; et que, si d'aventure il était tué avant que d'y arriver, ils eussent à jeter son corps dedans, ne leur demandant, pour leur dernier devoir d'obéissance, autre chose ni plus honorable sépulture. Cela dit, il s'achemine avec ses Gascons, et avec une telle résolution que, malgré la grande résistance, il monta jusqu'au haut de la brèche et se précipita dedans à corps perdu; mais, n'étant suivi de nombre suffisant, il fut tué à l'instant. »

Défendue avec une opiniâtreté, un sang-froid admirables, par l'Espagnol

Parèdes, qui se fit tuer sur la place, mais attaquée avec furie par les Français, les Bretons et les Anglais, la position ne put tenir longtemps contre leur impétuosité. Ce mémorable combat eut lieu au mois d'octobre 1594. La Bretagne y perdit du Liscouet, un de ses meilleurs officiers; l'Angleterre, le capitaine Forbisher, qu'elle compte parmi ses plus célèbres marins. On porta dans l'église de Brest les corps de Parèdes et de Romegou. Après avoir célébré leurs funérailles avec pompe, on les réunit dans le même tombeau. Tant que dura la guerre, Sourdéac ne s'occupa qu'à mettre le château de Brest à l'abri des tentatives de l'ennemi. L'Angleterre avait insisté pour que Henri IV lui livrât cette place en garantie de ses engagements; mais le Béarnais ne voulut point acheter à ce prix les services de ses alliés. Il leur remit Paimpol, qui n'était pas fortifié.

Brest n'était alors qu'une simple bourgade, sans commerce et sans industrie, où l'on comptait à peine 1,500 âmes. Sur l'autre bord de la Penfeld, autour d'une chapelle dédiée à Notre-Dame de Recouvrance, par le duc Jean IV, s'était élevée une autre bourgade à peu près aussi considérable qui a gardé ce dernier nom de *Recouvrance*. Elle appartenait à l'illustre maison des Tanguy Du Chatel; ils en avaient fait le siége de leur justice seigneuriale.

Tel était Brest à l'époque où Richelieu conçut le projet d'y établir un arsenal maritime, et où une vie nouvelle commença pour ces lieux, bien autrement glorieuse que celle des siècles précédents. Comme on aime à savoir de quelle manière les grandes choses se sont produites, nous n'avons négligé aucune recherche pour retrouver tout ce qui a concouru à faire de Brest un des principaux instruments de notre puissance nationale. Bien que rédigées par des hommes consciencieux, les diverses notices qu'on a publiées sur cette ville sont incomplètes ou inexactes. Éclairés par les documents originaux qu'on a bien voulu mettre à notre disposition, nous pouvons révéler des faits importants, ignorés jusqu'à ce jour, et reproduire d'une manière plus exacte ceux dont on n'avait pas fidèlement conservé la mémoire.

À la mort de Henri IV, la France n'avait pas un seul vaisseau de guerre. L'Angleterre et l'Espagne s'étaient partagé l'empire de la mer. Elles exerçaient avec insolence le droit de suzeraineté qu'elles s'étaient attribué. Richelieu endurait difficilement ces affronts. « Un grand état, disait-il au roi, ne doit pas être exposé à recevoir une injure sans pouvoir prendre sa revanche. » Dès l'année 1626, il s'était fait nommer surintendant et grand-maître du commerce et de la navigation. Le siége de La Rochelle, où il fut réduit à n'employer que des vaisseaux d'emprunt, ne lui fit que plus vivement sentir le besoin de ne pas différer l'exécution de ses projets. Il voulait avoir une marine qui n'eût point à craindre celle de l'étranger. Aussitôt cette affaire de La Rochelle terminée, il chargea Le Roux d'Infreville, qu'il avait nommé commissaire-général, de visiter tous les ports et hâvres de la *mer oceane*, de lui rendre compte de l'état des navires et magasins qu'il y trouverait, de rechercher les bâtiments dont on pourrait former une flotte, et les capitaines les plus capables de la commander. La pensée du cardinal s'agrandit dans l'esprit de Le Roux d'Infreville, homme probe et d'une haute capacité. Sa commission est du 31 mai 1629. Il organisa d'abord la marine du *Ponant*. Sur la

proposition de Richelieu, Louis XIII arrêta les dispositions du règlement ou de l'ordonnance relative à l'établissement de trois grands arsenaux.

« Le roi, » dit ce règlement, « ayant reconnu par expérience que les vaisseaux et équipages de mer qu'il a fait construire et dresser pour rendre son état assuré contre les entreprises que les étrangers pourraient faire sur ses places maritimes et empêcher que ses sujets fussent déprédés par les pirates et corsaires, ne sont pas entretenus, comme il l'avait ordonné, par la négligence d'aucuns capitaines qui ne demeurent pas dans les ports où sont lesdits vaisseaux, et par le peu de commodité qu'ils ont de pouvoir avancer ce qui est nécessaire pour l'entretien de leurs équipages et le radoub des vaisseaux qu'ils commandent, ce qui cause bien souvent le dépérissement d'iceux ; Sa Majesté a résolu de décharger les capitaines particuliers du soin de la garde de leurs vaisseaux, et, pour cet effet, elle ordonne *qu'ils seront tous réunis dans les ports de Brouage, BREST et Le Hâvre de Grâce, entre les mains de trois commissaires-généraux de la marine*, qui demeureront actuellement auxdits ports et hâvres, lesquels auront soin de pourvoir à la conservation et au radoub desdits vaisseaux, à l'entretien des matelots pour la garde d'iceux, et de tenir tous leurs agrès et apparaux et tout ce qui sera nécessaire à naviger tellement prêt en des magasins que, quand l'on en aura besoin, lesdits vaisseaux puissent être mis promptement à la mer. Sa Majesté veut que les capitaines et lieutenants qu'elle destinera pour le commandement des vaisseaux, quand ils iront en mer, soient payés de certains appointements et même quand ils demeureront en terre. »

On voit ensuite qu'il y aura dans chacun des trois ports de Brouage, Brest et Le Hâvre, indépendamment du commissaire-général, un chef d'escadre et un capitaine de marine. D'autres dispositions ont pour objet la police des arsenaux, l'armement et le désarmement des vaisseaux.

Nous regrettons de ne pouvoir citer en entier cette ordonnance, un des plus beaux monuments de l'administration de Richelieu. Il est surprenant qu'elle soit restée jusqu'à ce jour complétement inédite. Elle porte la date du 29 mars 1631 ; c'est à cette époque que remonte la création du port de Brest. André Ceberet en fut le premier intendant. Il fit bâtir un magasin général et dix magasins ou hangars particuliers. L'entrepreneur Jean Le Chaussec se chargea de les construire pour la somme de 10,000 livres.

On a dit qu'en 1631 Richelieu avait fait mettre en construction sur les chantiers de Brest dix vaisseaux et six frégates. Ces ordres, dont nous n'avons pu retrouver de trace, s'étendaient sans doute à tous les ports et à leurs dépendances. C'est avec beaucoup de peine qu'en 1633 on réunit 23 bâtiments à Brest. Aucun n'y avait été construit. Lorsque la guerre éclata entre la France et l'Espagne, une flotte de cinquante-neuf bâtiments sortie des ports du Ponant se réunit, au printemps de 1636, dans la rade de Belle-Ile, sous le commandement du comte d'Harcourt et de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Ce dernier avait lui-même parcouru les arsenaux pour presser l'armement de la flotte. Brouage, objet de la prédilection de Richelieu, fournit le plus grand nombre de vaisseaux ; le contingent de Brest ne fut que d'une vingtaine de voiles.

D'Infreville et Du Quesne, que le premier avait donné à Richelieu, mettaient

Brest infiniment au dessus de Brouage et des ports de la même côte. Richelieu finit par être de leur avis. Mais il mourut avant d'avoir élevé cette place au rang qu'elle devait occuper. Jusqu'à l'époque où Louis XIV résolut de gouverner par lui-même, Brest fut à peu près oublié. Les règlements de Richelieu tombèrent en désuétude; ce fut à tel point que les états de Bretagne ne voulurent pas reconnaître l'autorité du duc de Vendôme, comme surintendant du commerce et de la navigation. Il fallut qu'un arrêt du conseil (1658) déclarât *fourbans* les capitaines qui prétendaient ne pas dépendre du surintendant et lui rendît la libre disposition de la *grange de Brest* et celle des autres magasins.

Le duc de Beaufort était revêtu de cette charge lorsque Louis XIV prit en main la direction des affaires. Ce prince n'avait rien tant à cœur que de relever la marine. « Vous savez, » écrivait-il à Beaufort, « avec quel soin et quelle application j'y travaille. Je veux rendre mes armées navales plus considérables qu'aucune de celles de mes prédécesseurs. » C'est par l'ordre et la discipline, en établissant d'abord une bonne administration, que Louis XIV et Colbert espéraient atteindre ce but; mais Beaufort était l'homme du monde le moins capable de les seconder. Cet ancien roi des halles ne comprenait pas qu'il pût dépendre d'un commis. Sans s'inquiéter de ses prétentions à l'indépendance, mais en ménageant l'amour-propre de Beaufort, le roi commença par nommer deux intendants principaux, l'un à Toulon, l'autre à La Rochelle, dont il fit le chef-lieu de la marine du Ponant. Quant à Brest, il n'y avait encore qu'un simple écrivain et un capitaine de port nommé La Bellegrange. A la fin de 1664, Colbert y envoya Laurent Hubac, charpentier du roi, pour y construire deux vaisseaux; en même temps, Louis XIV ordonna à Du Quesne de quitter la Méditerranée, où la presque totalité de nos forces maritimes était rassemblée, et de se rendre à Brest avec une escadre de douze bâtiments de diverses grandeurs. Il y arriva au mois de mai 1665. Du Quesne, qui montait *le Vendôme*, avait alors le titre de chef d'escadre du Ponant. Colbert lui avait confié l'autorité administrative et l'autorité militaire, que partout ailleurs il avait séparées.

Que faisait Du Quesne à Brest? Tout semblait conspirer contre lui : les magasins étaient vides; le roi pressait la construction des vaisseaux qui étaient sur le chantier; mais on n'avait rien de ce qu'il fallait pour les achever. D'un côté les corsaires empêchaient les chanvres de Lannion d'arriver; d'un autre, les gentilshommes du pays ne voulaient pas vendre le bois dont on avait besoin pour faire des bordages. Un M. de Locmaria prétendait que des canons pris à l'ennemi lui appartenaient. La désertion s'était mise dans les équipages de l'escadre, composés de Bretons et de Provençaux, les deux peuples du monde qui sympathisent le moins l'un avec l'autre. On conçoit dans quelle position se trouvait Du Quesne, impatient, colère, comme il l'était. Pour le tirer d'embarras, Colbert, dans les premiers jours de 1666, envoya un intendant à Brest; ce fut De Seuil, commissaire à la Rochelle, sous les ordres de Colbert de Teron, intendant-général de la marine du Ponant, dont il continua d'être le subordonné. Il écrivait en même temps à Du Quesne : « M. de Seuil ayant été envoyé en Bretagne pour faire un séjour fixe au port de Brest et y prendre la conduite des affaires de la marine, je lui ai mandé de vous consulter généralement en toutes les occasions qui

pourront s'offrir, et de ne rien résoudre que par votre participation » (5 mars).

Mais qu'était Brest à l'époque où d'Infreville, où Du Quesne y vint pour la première fois? Une rade entourée de roches escarpées, de collines incultes et sauvages, située au bout du monde, dans un pays inconnu, où l'ennemi entrait, d'où il sortait, sans rencontrer d'obstacle. A quoi cet immense bassin pouvait-il servir, à moins que ce ne fût pour y livrer bataille? Les rivières de Landevenec et de Landerneau offraient aux navires des retraites plus sûres que celle de Caprell, encaissée entre des murs de granit et de schiste réfractaire, n'ayant qu'une ou deux petites criques fangeuses où l'on pût accoster. Mais, pour d'Infreville et Du Quesne, cette rivière sinueuse et profonde, creusée dans le rocher, ce vaste bassin dont la nature avait rapproché les bords du côté de l'Océan, ces masses de granit qui en forment le portail, la place même où ces choses se trouvaient, au point où la France s'avance le plus dans l'Océan, n'étaient-ils pas autant de bienfaits de la Providence pour le temps où nous serions un grand peuple, où il ne tiendrait qu'à nous de commander au levant et à l'occident? N'était-ce pas un bloc admirable, livré au génie de l'homme, qui, pour se l'approprier, n'avait presque rien à faire, en comparaison de ce que la nature avait fait? Il y avait des quais, des magasins, des ateliers, des casernes, des hôpitaux à construire sur les deux rives de la Penfeld. Les rochers qu'on ferait sauter, pour en élargir les bords, serviraient à toutes ces constructions; plus tard, ils fourniront d'énormes blocs pour bâtir les remparts dont la nouvelle ville devra s'entourer. Les édifices destinés aux différents besoins de la marine s'élèveront par étages sur des assises de rochers. En bas, les magasins, les forges, les corderies, l'arsenal; les criques vaseuses se changeront en formes où l'on construira les vaisseaux. En haut, les casernes, les hôpitaux, les prisons, les bâtiments de l'administration, se mêleront avec les jardins et les maisons des habitants. Quant à la rade, ce sera le champ-de-mars des vaisseaux. Mais l'ennemi n'entrera-t-il pas dans ce bassin? n'ira-t-il pas jusque dans le port incendier nos ateliers et nos magasins? Le Goulet, qui n'a qu'un tiers de lieue de large sur une lieue de longueur, s'armera de batteries si formidables que nulle puissance ne tentera de le franchir.

Louis XIV et Colbert n'étaient pas d'abord sans prévention contre Brest. Toutefois, un quart de siècle suffit pour qu'il devînt la plus importante, la plus complète de nos places maritimes. Du Quesne et De Seuil rivalisèrent d'activité. Beaufort avait reçu l'ordre de passer de la Méditerranée dans l'Océan. Ce ne fut pas avec soixante, mais avec trente et quelques bâtiments qu'il arriva à Brest, au mois d'octobre 1666; il n'y installa point la marine, qui, comme on le voit, s'y trouvait déjà établie. Il est vrai que dans sa correspondance, même avant d'avoir été à Brest, il élevait cette position au-dessus de toutes les autres. « Vous avez, lui répondait le roi, extraordinairement exagéré la beauté et la bonté de ce port que vous n'avez jamais vu. » Louis et Colbert étaient encore dans l'erreur: Beaufort parlait d'après Du Quesne, dont il reconnaissait la supériorité. Il n'aurait pas écouté les avis de De Seuil, qui n'était qu'un commis; mais il avait de la déférence pour Du Quesne, à qui le roi mandait de s'établir sur le vaisseau amiral pour aider Beaufort de sa vieille expérience: « il ne le trouvera pas mauvais, » ajoutait Sa Majesté. Le vaisseau

amiral se nommait *le Saint-Philippe*, de 62 canons. L'équipage était de 600 hommes; il y avait en outre 160 gardes de Son Altesse (c'étaient les élèves de la marine de ce temps-là) et 80 hommes de sa maison, non compris les officiers : en tout 900 personnes. Beaufort n'était qu'un brouillon, voulant exercer tous les emplois, depuis celui de matelot jusqu'à celui d'amiral. « Votre chaleur et votre zèle, lui disait Louis XIV, ravissent aux autres la satisfaction de me bien servir, chacun dans sa fonction. » Alors, toute notre marine se composait de cinquante-sept vaisseaux de 36 à 72 canons, non compris ceux qui étaient sur les chantiers, et de vingt et une frégates et brûlots de 8 à 30 canons. On comptait en outre une quinzaine de galères dans le port de Toulon. Sous Louis XIII, la France avait trente-cinq galères et plus de soixante vaisseaux.

Colbert revint de sa prévention contre Brest, bien qu'il ne le plaçât dans la hiérarchie administrative qu'après La Rochelle ou plutôt Rochefort, où la marine allait s'établir. La paix étant faite avec la Hollande, il délivra Du Quesne et De Seuil de la turbulente activité de Beaufort, qui passa avec une partie de sa flotte dans la Méditerranée, pour aller au secours de Candie où il fut tué. Le roi supprima la charge de surintendant et donna à Colbert le titre de ministre de la marine, dont il exerçait les fonctions depuis sa nomination au département des finances.

Du Quesne et de Seuil s'entendirent à merveille, quoiqu'ils tinssent beaucoup l'un et l'autre à leurs opinions personnelles. Mais, hommes pratiques tous les deux, ils avaient cette passion de bien faire qui est l'attribut des nobles cœurs. Dès l'année 1666, tout marche de front à Brest, les travaux du port, ceux des bâtiments destinés aux différents services, les fortifications de la place, la construction des vaisseaux et les études pour les mieux construire, la formation des équipages et la recherche du meilleur système de recrutement, l'instruction à donner aux officiers et aux matelots, l'organisation des escadres, les règlements pour la discipline, l'établissement de l'ordre dans les diverses branches de l'administration. Il fallait tout créer, tout improviser à la fois; combien de difficultés n'eut-on pas à vaincre! Brest fut le port qu'on choisit pour les expériences. Voyons d'abord ce qu'on y fit, ce que Du Quesne y accomplit lui-même pendant qu'il y séjourna, c'est-à-dire du commencement de 1665 à la fin de 1673.

Avant l'arrivée de De Seuil, Du Quesne avait relevé les sondes de tous les points de la rade et de la côte, depuis Belle-Isle jusqu'à Saint-Malo; il avait balisé les rades et l'entrée des rivières. Il dressa la carte de l'entrée de Brest et des côtes voisines, que Colbert faisait graver et remettre aux capitaines, avec injonction expresse de ne la communiquer à personne. Il purgea la mer des corsaires, et rendit les communications libres entre le port et les points d'où il recevait ses approvisionnements. De Seuil fit d'abord faire de nouveaux magasins; avant la fin de 1667, vingt-huit, tous en pierre, s'élevaient du côté de Recouvrance, à la place ou à côté de ceux que Richelieu avait bâtis. A la même époque, le magasin général était terminé sur l'autre rive. Ces ouvrages n'étaient pas achevés, qu'il entreprenait sur le même côté la construction de la corderie et des étuves, celle d'un moulin à poudre, et celle d'un hôpital provisoire. Il fit aussi construire, pour l'administration, un hôtel qu'on appelait *la maison du roi*. Peu de temps après, seize nouveaux magasins furent bâtis sur le bord opposé. On y construisit une forge pour les « gros » ancres,

puis une seconde pour en fabriquer au moins quarante dans un an. D'autres ateliers pour le service du port sont de la même époque.

Les travaux de défense n'étaient pas négligés. Au commencement de 1666, on fit des réparations considérables au château. On éleva aussi quelques ouvrages en avant des anciens murs de la ville. Les batteries qui défendent le bord de la rade du côté de Recouvrance remontent au même temps. Le reste de ce quartier fut couvert presque en entier par une ligne de redoutes et de retranchements en terre. D'anciens plans nous font voir que le Goulet et la côte du Conquet étaient eux-mêmes armés de batteries avant 1672. Il y en avait deux qui portaient le nom de Beaufort. Le parlement de Bretagne avait défendu aux maîtres de forges de fondre des canons. Le pays craignait pour ses libertés, mais on passa outre ; d'ailleurs, on fit venir des canons du Nivernais. Ce fut Du Quesne qui, en 1671, ferma l'entrée du port par une chaîne. Il poussa la construction des cales et des quais, d'abord en pierre sèche, et fit dresser la première machine à mâter. Il demandait avec instance qu'on établît, dans la crique de Troulam, une forme pour bâtir et radouber les vaisseaux. L'ingénieur Sainte-Colombe conduisait à la fois les travaux des bâtiments, ceux des fortifications et du port ; il s'occupait aussi de la recherche des meilleurs bois pour le corps et la mâture des vaisseaux. Il fallut deux arrêts du conseil pour forcer les propriétaires des forêts du Faou et de Cranou à livrer leurs bois à la marine, dont ils maltraitaient les agents.

La construction des bâtiments de mer occupait surtout Du Quesne. Hubac n'avait que de mauvais ouvriers sous ses ordres. En 1669, Colbert fit venir vingt charpentiers de Hollande ; il les établit à Brest avec leurs femmes et leurs enfants. Dans chacune des années 1665, 1666 et 1667, on n'avait mis que deux vaisseaux sur les chantiers ; on en mit trois en 1668, quatre en 1669, autant chacune des années suivantes. C'était une activité incroyable. Les charpentiers hollandais faisaient un vaisseau à leur manière, tandis que nous en faisions un à la nôtre. A peine un bâtiment avait quitté le chantier qu'il s'en élevait un autre à sa place. « Il ne faut jamais, » disait Colbert, « mettre plus d'un an à construire un vaisseau. Les plus solides sont ceux qu'on fait dans le moins de temps possible. » Hubac ne quittait pas son atelier ; Du Quesne le dirigeait en toute chose. « Je suis bien aise, » disait encore le ministre, « que vous ayez aperçu qu'il bâtissait plus solidement qu'autrefois. » Hubac avait un fils, sujet fort distingué, que Colbert envoyait dans les pays étrangers pour y étudier la manière dont on construisait les navires. « Il y a assez longtemps, » lui écrivait-il, « que vous êtes en Hollande pour y avoir pris connaissance des différentes constructions de vaisseaux ; il faut que vous passiez immédiatement en Angleterre, pour que nous connaissions aussi la manière de bâtir de ce pays, et si le gabarit est différent de celui de Hollande » (1670) ; et sur-le-champ Hubac fils traverse la Manche, puissamment recommandé auprès de notre ambassadeur à Londres. On surchargeait alors les vaisseaux de sculptures et de dorures ; Du Quesne et Colbert trouvaient que ces ornements étaient de mauvais goût ; on imita les Anglais, qui avaient plus de simplicité (1669).

Le plus difficile était le recrutement des marins. Accoutumés au service du commerce, qui les traitait mieux, les matelots bretons éludaient par la ruse ou

par la résistance de servir sur les bâtiments de l'état. On essaya de divers moyens : quand on voulait faire une levée, on arrêtait toutes les expéditions, on fermait tous les ports; on faisait une *presse* de marins, ou bien on mettait des garnisaires chez les habitants. Le gouverneur et le grand prévôt de la province, les commandants et les prévôts particuliers, allaient à la chasse aux matelots. On crut ensuite qu'il valait mieux contraindre les communautés de ville à fournir, sous leur responsabilité, la quantité de marins dont on avait besoin. Les populations étaient mécontentes. Colbert tenait à ce qu'on ne prît pas les matelots attachés au service des compagnies, surtout à ce qu'on ménageât les Malouins qui faisaient la pêche de Terre-Neuve. On établit enfin un rôle sur lequel on inscrivit tous les gens de mer, dont le quart était obligé de servir sur les bâtiments de l'état. Ils furent, à cet effet, divisés en quatre classes. Par considération pour la Bretagne, le nombre des classes y fut porté à cinq : c'est ce qu'on appela l'*inscription maritime*. Du Quesne avait à faire l'éducation de tous ces hommes, la plupart étrangers à la manœuvre et à la discipline; il avait surtout beaucoup de peine à compléter les équipages. L'école de canonniers qu'on avait établie à Brest dès l'année 1666 ne réussit pas; l'école d'hydrographie allait un peu mieux.

On n'avait pas moins de peine à se procurer des officiers que des matelots. Colbert avait invité les jeunes gentilshommes de la province à entrer dans la marine (1666). Quelques-uns seulement avaient répondu à cet appel; le temps n'était pas encore venu où la noblesse bretonne se regarderait comme spécialement destinée au service de la mer. Cependant des gentilshommes demandèrent au roi l'autorisation d'établir un gymnase où les jeunes gens feraient leur apprentissage d'officier (1669). L'année suivante, le roi ordonna la formation d'une compagnie de 200 gardes de la marine, dont 150 gentilshommes et 50 *soldats de fortune*. Ils étaient obligés, ainsi que les lieutenants et les enseignes, de suivre les leçons de l'école d'hydrographie; mais l'enseignement y était fort limité : les instituteurs n'étaient pas très-instruits eux-mêmes. Lorsqu'il prit la survivance de son père, Seignelay envoya à Brest le professeur Coubard, dont les leçons furent d'une grande utilité.

Quant aux vaisseaux construits ou achetés sous les surintendants, il n'en restait que huit en 1671. Du temps de Beaufort, Louis XIV sentait que sa marine était au-dessous de celle des étrangers; mais, dès l'année 1670, il put réunir à Brest une escadre qui ne redoutait aucune comparaison. Jusqu'alors retenus dans les ports, nos vaisseaux reçurent l'ordre d'en sortir, pour donner à l'Europe bonne opinion de nos forces maritimes. Du Quesne commandait l'escadre de Brest; il se rendit à Belle-Isle, où le comte d'Estrées devait le joindre, à la fin de septembre, avec une escadre sortie de la Charente. Cette flotte fit une promenade aux Canaries. D'Estrées ne connaissait pas la mer : lieutenant-général des armées de terre, il était entré, en 1668, avec le même grade dans la marine; on le fit vice-amiral en 1670. L'humeur caustique de Du Quesne n'épargna pas le général sous les ordres duquel on l'avait placé; son vieux camarade Des Ardents partagea cette mauvaise humeur. D'Estrées s'en plaignit à Colbert. « Je vois, » lui répondait celui-ci, « que vous n'avez pas sujet d'être satisfait des sieurs Du Quesne et Des Ardents : ce sont nos deux plus anciens officiers de marine; le

premier a toujours été reconnu comme un très-habile navigateur. Je conviens avec vous que son esprit est difficile et son humeur incommode; mais dans la disette que nous avons d'habiles gens en cette science qui a été longtemps inconnue en France, je crois qu'il est du service du roi et même de votre gloire que vous travailliez à surmonter la difficulté de cet esprit et à le rendre sociable pour en tirer toutes les connaissances et les avantages que vous pourrez. » D'Estrées conserva toujours des sentiments peu bienveillants pour Du Quesne; cependant ce dernier donna aux autres officiers l'exemple de l'obéissance. « J'attends de vous, » lui avait dit le roi en lui annonçant la déclaration de guerre de la Hollande, « j'attends de vous de nouvelles preuves de votre valeur et de votre longue expérience. » Quant aux instructions que Louis XIV adressait à d'Estrées, elles étaient admirables en tous points. Colbert les avait rédigées, il les résumait en ce peu de mots : « Sa Majesté ayant fait de si grandes choses et en si peu de temps, ne donnez pas à croire que ses forces maritimes ne sont pas en état de porter sa gloire aussi haut que celles de terre » (1672). Le ministre avait envoyé à Rochefort son fils, le marquis de Seignelay, qui profita de l'escadre de d'Estrées pour se rendre à Brest, où il eut le spectacle d'une flotte de 50 vaisseaux. Quoique fort jeune, Seignelay, formé à l'école de son père, était déjà rompu aux affaires; quatre ans plus tard, il devait prendre la direction de celles de la marine, dont il s'était constamment occupé. Il vit de ses propres yeux ce qu'on avait déjà fait à Brest; il pressa l'exécution de ce qui restait à faire. Seignelay ne gardait de ménagements avec personne, mais il avait une vénération profonde pour Du Quesne.

L'ordre, joint à l'activité, fut le plus sûr moyen d'accomplir tant de merveilles. Ces beaux règlements de la marine, œuvre des deux Colbert, sont le résultat d'une foule d'observations et d'expériences. L'intendant De Seuil était spécialement chargé de l'étude ou de l'application préparatoire; il envoyait ses projets à Colbert, qui lui communiquait les siens.

Telle fut l'origine, tels furent les commencements du port de Brest. Chose étrange, pas un des biographes de Du Quesne ne sait ce qu'il devint dans l'intervalle de 1665 à 1672, époque où on le retrouve avec la qualité de commandant en second de l'armée navale, sous les ordres du comte d'Estrées; il avait, dit-on, employé ce temps à visiter les ports de France pour se perfectionner dans la marine. Comme on le voit, Du Quesne était à Brest, d'où il ne s'éloignait que le moins possible. En récompense de ses anciens et de ses nouveaux services le roi l'avait élevé, en 1667, au grade de lieutenant-général, dont il exerçait depuis longtemps les fonctions. Veut-on même savoir quel était son traitement? Il avait 3,000 livres de pension, 2,000 en sus comme lieutenant-général, et 500 par mois tant qu'il était à terre. En mer, il recevait, indépendamment de sa pension, 1,800 livres par mois pour vivres et appointements. A raison de la valeur de l'argent à cette époque, c'était plus que n'ont les vice-amiraux d'aujourd'hui. Le roi lui donna 100,000 fr., en lui accordant le titre de marquis. On croit que Du Quesne est oublié de la cour et des ministres, tandis que Louis XIV et Colbert ne s'en rapportent qu'à lui pour tout créer, tout diriger dans le port de Brest, dont il est le véritable fondateur.

Les plus grands obstacles étaient vaincus; la présence de Du Quesne n'était

plus nécessaire à Brest. Le roi l'appela dans la Méditerranée, où la gloire dont il se couvrit fut peut-être moins utile à la France que ce qu'il avait fait au fond de l'Armorique. Avec Du Quesne, une partie de nos forces avait quitté l'Océan.

Les étrangers ne voyaient pas sans inquiétude notre nouvel établissement; la pensée leur vint de le détruire. On s'occupa activement des moyens de le mettre à l'abri de leurs tentatives. Le duc de Chaulnes, gouverneur de la province, fit plusieurs voyages à Brest pour accélérer les travaux; il craignait, en outre, l'effet des mécontentements que son administration avait causés en Bretagne. Les paysans eussent pu s'emparer de la place, où ils auraient trouvé de la poudre et des armes (1672 à 1675); il fallait donc la mettre en état de défense du côté de la terre comme du côté de la mer. On conçut dès lors le projet de couvrir la ville entière par une enceinte de murs et de bastions, en rendant aussi les divers points de la côte inaccessibles à l'ennemi. Dès l'année 1677, un rempart en terre couvrait une partie du côté de Brest. On y employait les paysans, auxquels on fournissait du pain et des outils.

Traverses, Sainte-Colombe et Fery travaillèrent successivement au plan des fortifications. Sainte-Colombe conserva la direction de cette partie des travaux. Un architecte habile, Garangeau, fut chargé des quais, des bâtiments de l'artillerie, de l'hôpital et des magasins (1679). Les projets de De Seuil étaient gigantesques, le prodigue Seignelay en fut épouvanté.

Rien cependant, quant à l'intérieur, ne fut définitivement arrêté qu'en 1680. « Jusqu'à présent, » écrivait Seignelay à De Seuil, « on n'a travaillé que *par morceaux* à Brest, et à mesure que l'on a eu besoin pour la commodité des armements; le roi veut que tout se fasse à l'avenir dans la vue d'un intérêt général. » La même lettre invitait l'intendant à se concerter avec Garangeau, Sainte-Colombe et les officiers du port, pour dresser un nouveau plan de la ville, sur lequel l'emplacement de chaque édifice serait indiqué.

Ce plan fut soumis à Vauban, qui l'approuva. Cette approbation s'étendit sans doute à la ligne des fortifications qui en était inséparable. Les quais de Pontaniou, les magasins des bois et de la mâture du même côté, ainsi que quinze autres magasins du côté de Brest, furent entrepris dans cette année 1680; on construisait en même temps les bâtiments de l'artillerie, qui étaient achevés en 1682 : ce sont ces beaux édifices qu'un incendie dévora en 1832. Depuis longtemps projeté, l'hôpital de la marine, œuvre de Garangeau, ne fut bâti qu'en 1685; la maçonnerie des fortifications commença dans l'automne de 1681.

Seignelay était venu lui-même à Brest, au mois de mai, pour juger par ses propres yeux de l'ensemble et de l'effet des travaux qu'il avait commandés. Sa présence imprima une activité nouvelle à ceux qui s'exécutaient à la fois dans le port, dans la ville et au dehors. Dès l'année 1678, il avait donné des ordres pour qu'on bâtît un fort sur le *Mengam* (pierre boiteuse), rocher qui s'élève au milieu du Goulet. Seignelay s'obstina dans cette entreprise; Sainte-Colombe fit ce qu'il était alors humainement possible pour en venir à bout : la mer emportait le lendemain ce qu'on avait fait la veille. Nous avons sous les yeux la longue lettre que Seignelay écrivit à De Seuil, aussitôt qu'il fut de retour à Paris. On croit lire une de ces

dépêches dans lesquelles Napoléon groupait les résolutions qu'il avait prises ; c'est la même grandeur, la même force de volonté. Seignelay jouissait du fruit de ses travaux : les fortifications de la ville et de la côte, le port et l'arsenal, allaient être terminés. Il proposa au roi de consacrer le souvenir de ces grandes choses par une médaille où l'on voit le dieu *Portanus* tenant une clef à la main, et où on lit cette légende : *Tutela classium*, et cet exergue : *Bresti portus et navale*. 1681.

Le roi tenait à ce que Vauban se rendît sur les lieux pour apprécier ce qu'on avait fait et pour arrêter lui-même les plans et devis de ce qui restait à faire. Il arriva à Brest au mois de janvier 1683 ; il n'y avait fait aucun voyage auparavant. A cette époque, les murs de l'enceinte du côté de Brest s'élevaient à la hauteur du cordon. On allait commencer le côté de Recouvrance, qui pressait moins. Vauban regretta qu'on eût enveloppé le vieux château dans l'enceinte des nouveaux murs. Du reste, il approuva ce qu'on avait fait, et se borna à ordonner les changements praticables à peu de frais. Quant au château lui-même, il en rendit les abords plus difficiles, en taillant à pic les rochers sur lesquels il est placé, et en établissant une batterie au pied de cette forteresse. Il y fit faire des planchers et des voûtes, afin d'établir des plates-formes au-dessus des tours, dont l'ancien couronnement fut malheureusement détruit et remplacé par les embrasures qu'on y voit aujourd'hui.

Ni l'enceinte de la ville, ni le château ne suffisaient pour la défense de la place, dominée par des points plus élevés, tant du côté de Brest que du côté de Recouvrance. Vauban voulait que ces hauteurs fussent couronnées par des forts, dont il avait lui-même tracé le plan *de sa main blanche*, mais le manque d'argent empêcha de les exécuter. Il fallait d'abord achever l'enceinte de Recouvrance qui, à la fin de 1689, atteignait aussi la hauteur du cordon. De ce côté, comme de celui de Brest, on se contenta d'élever au-dessus de ce cordon un mur crénelé, au lieu du parapet qu'on ne fit qu'en 1755.

Vauban donna un soin particulier aux batteries de la côte et à celles du Goulet. Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans le détail de ce qu'il pensait et de ce qu'il conseilla pour la défense d'une place dont il comprenait toute l'importance. Comme Du Quesne, il admirait ce que la nature y avait fait. Comme Seignelay, il eût voulu bâtir un fort sur le *Mengam* ; il voyait la difficulté de l'entreprise, mais il ne croyait pas qu'il fût impossible de réussir. Placé en travers dans le Goulet, ce fort, disait Vauban, produira un bien autre effet que ceux qui le défendent dans sa longueur, et qui ne tirent qu'au passage des vaisseaux, tandis qu'avec sa batterie de front, le Mengam ne permettra à personne d'approcher.

Vauban traça toute la ligne des quais, depuis la pointe du château jusqu'au fond du port. Il recommanda expressément de renoncer aux constructions en pierre sèche. Commencée depuis 1674, la forme de Troulam faisait le désespoir des architectes et ingénieurs qui tour à tour en étaient chargés. Vauban s'en occupa d'une manière toute spéciale ; il donna les instructions les plus minutieuses pour les précautions à prendre ; on y travailla plus de douze ans. Elle coûta 171,338 liv., environ 700,000 d'aujourd'hui. L'ingénieur Groignard fut obligé de la reconstruire soixante à quatre-vingts ans après.

Louis XIV avait aussi formé le projet d'un voyage à Brest. Son intention était de visiter tous les ports de l'Océan au printemps de 1679. D'avance, il s'était plu à

faire le recensement de sa marine. Il avait assigné des noms fixes à tous les vaisseaux, qu'il divisa en cinq rangs. Il y en avait douze de 1,500 à 2,400 tonneaux, vingt-six de 1,000 à 1,500, quarante de 750 à 1,000, vingt-six de 350 à 700, seize de 250 à 300, en tout cent vingt. Dans ce nombre sont compris tous les bâtiments au-dessus de vingt-six canons. Il y avait en outre trente brûlots et vingt frégates, dont les plus fortes portaient vingt-deux canons. Nous ignorons où les auteurs de quelques notices ont pu voir qu'en 1680 le département de Brest renfermait à lui seul quatre-vingt-douze vaisseaux de 60 à 100 canons. Toute notre marine n'en comptait pas un aussi grand nombre de cette force.

A Dunkerque on devait donner au roi le spectacle de la construction d'une frégate en deux jours. A Brest on travaillait avec un soin tout particulier à un vaisseau de 50 à 56 canons, sur lequel Sa Majesté devait se promener dans la rade et aux environs. Seignelay consulta Le Brun pour les peintures et les sculptures. Il envoya de Paris des artistes pour les exécuter ; mais il ne fallait rien d'affecté. « En un mot, » disait le ministre, « que le roi soit satisfait. » Comme tant d'autres projets, ce voyage, renvoyé d'abord à l'année suivante, demeura sans exécution. La franchise quelque peu rude des habitants du pays ne fit-elle pas reculer le grand roi ? Le duc de Chaulnes n'avait pas semé de roses les chemins qu'il aurait eu à parcourir.

Tout se perfectionnait avec le temps. L'art de bâtir les vaisseaux fit de grands progrès sous l'administration de Seignelay. Un conseil établi dans le port surveilla les constructions. Le jeune Hubac avait ouvert un cours pour les marins et les ouvriers, tandis que Renau, non moins distingué comme ingénieur que comme officier de marine, s'affranchissait de la routine, développant et appliquant de nouvelles théories pour la construction des vaisseaux.

Quoique le recrutement des marins s'opérât toujours avec peine, on n'était cependant plus obligé de recourir aux moyens coërcitifs. Malgré le voisinage de la mer, la population de Brest n'avait pas beaucoup de goût pour la marine ; cependant elle ne tarda pas à fournir des sujets plus attachés au port que ceux des autres parties de la province. On eut beaucoup à faire pour leur donner l'habitude de la propreté. En 1676, le roi rétablit l'école des canonniers qui, dix ans avant, n'avait pu réussir. L'exemple des Tourville, des d'Estrées, triomphait de l'antipathie des jeunes gentilshommes pour la mer. En 1682, Louis XIV créa les compagnies des gardes du pavillon et de la marine, dont le nombre était de 800. Seignelay ne négligeait rien pour avoir des officiers capables ; il tenait la main à ce que les capitaines et les chefs d'escadre saisissent toutes les occasions de s'instruire ; quand Tourville vint à Brest, en 1681, il lui donna l'ordre de prendre le géographe Lavoye sur sa frégate et d'aller faire avec lui le relèvement de la côte d'Ouessant.

Cette époque est surtout remarquable par l'ordre qui s'établit dans toutes les parties du service et de l'administration maritime. Nous avons déjà parlé des règlements faits par les deux Colbert ; la manière de les appliquer n'était pas moins admirable. On ne peut lire la correspondance de ces ministres sans être frappé de la suite, de la régularité qui régnait alors en toute chose. Colbert était l'ordre personnifié. Malgré l'extension des travaux, il n'y avait, du temps de Seignelay, que trois commissaires et quinze écrivains ou commis principaux dans le port de Brest. Sauf l'exception en faveur de Du Quesne, aucun officier de marine, si élevé

qu'il fût, ne pouvait s'immiscer dans les affaires de l'administration. Le comte d'Estrées voulait s'en occuper, Seignelay lui écrivait : « Je dois vous dire sur cela, par l'ordre exprès de Sa Majesté, qu'il serait à désirer que vous voulussiez bien vous en tenir aux fonctions de vice-amiral, de la manière dont vous les avez exercées en tout temps, et laisser faire les siennes à l'intendant dans tout ce qui regarde le détail de l'arsenal » (1688).

Il s'en fallait de beaucoup qu'il y eût autant d'ordre dans la ville que dans la marine. L'intendant ne cessait de demander qu'on réunît Recouvrance à Brest pour que les deux rives du port se trouvassent sous la surveillance de la même autorité; mais on craignait de mécontenter les seigneurs du Châtel. Quand Seignelay vint à Brest, il n'hésita pas à opérer la réunion; elle eut lieu en 1681. Néanmoins la ville continua longtemps d'être mal tenue. L'enceinte des fortifications renfermait une assez grande étendue de terres labourables qui descendaient jusqu'aux bords de la Penfeld : des communautés religieuses demandèrent à s'établir sur ces terrains, mais Louis XIV n'y voulut point consentir. « Il vaut mieux, » disait Seignelay, « que la ville ne se bâtisse pas si tôt que de la remplir de couvents » (1689). Il y avait déjà des carmes à Brest. Le roi hésita même à accorder aux jésuites l'établissement d'un séminaire pour les aumôniers de la marine. On lit dans les lettres patentes délivrées en 1686 : Cet établissement est formé « à la charge de faire des prières pour notre conservation, pour celle de la maison royale et pour la prospérité de nos armes. » La correspondance des bons pères fait voir avec quelle habileté ils avaient manœuvré pour remplacer les prêtres du Folgoat où il y avait déjà un séminaire établi dans le même but. Quelques années avant de s'installer à Brest, les jésuites avaient reconnu que cette position convenait parfaitement à leurs desseins. Leurs missions se répandaient alors dans toutes les parties du monde. C'est de Brest qu'une colonie de jésuites partit pour Siam, en 1685, avec une lettre du roi *au très-haut*, *très-puissant*, *très-excellent et très-magnanime prince* de ce pays, *son très-cher et bon ami*, qu'il engageait à embrasser la religion du vrai Dieu.

A cette époque le roi s'occupait encore plus de la conversion des hérétiques que de celle des infidèles. Il ne se servait pas de moyens aussi doux. On comptait alors un grand nombre de protestants dans la marine; c'était un refuge où l'on avait l'espoir de n'être pas troublé dans sa croyance; mais, à l'exception du seul Du Quesne, qu'on n'inquiéta jamais, personne n'échappait aux persécutions. Le cœur se serre lorsqu'on lit les ordres de Seignelay à l'intendant de la marine. Des bateaux armés gardaient la côte pour empêcher les évasions; on surveillait particulièrement les nouveaux convertis; lorsqu'ils tentaient de fuir, on leur faisait expier dans le château de Brest le mensonge de leur conversion. Il y avait cinq cents francs de récompense pour les dénonciateurs. Les ouvriers protestants étaient chassés des ateliers; on donnait vingt francs à chaque soldat ou marin qui se convertissait. Quant aux officiers, l'évêque de Saint-Pol était chargé de les catéchiser. A l'appui des instructions pastorales, le roi promettait de l'avancement aux plus dociles. On était tenu, sous peine d'expulsion, de renoncer à l'hérésie dans un délai déterminé. Le capitaine Du Quesne-Guiton avait envoyé à son cousin, le marquis Du Quesne, fils du général, retiré en Suisse, la relation imprimée de

son voyage aux Indes Orientales; il en fut vertement réprimandé. Il n'y avait pas plus de paix pour les femmes que pour les hommes; celle du chef d'escadre Forant ne se tenait pas convenablement à la messe, le roi fit dire à son mari qu'il donnerait l'ordre de l'enfermer dans un couvent (1684 à 1691).

Ces persécutions n'empêchaient pas la population de s'accroître. L'ancienne église ou chapelle des Sept-Saints était devenue insuffisante. Le plan d'une autre église, sous l'invocation de saint Louis, fut arrêté en 1681. Le roi accorda vingt-deux mille livres pour en commencer les travaux. Peu de temps après, la ville comptait déjà près de 10,000 habitants. Le nombre des ouvriers, des soldats et des matelots s'élevait à peu près au même chiffre. Cette affluence devint bien autrement considérable, lorsque le roi eut de nouveau déclaré la guerre à la Hollande, et surtout lorsqu'il entreprit de rétablir le roi Jacques II sur son trône. La grande quantité de marins et de soldats qu'on envoyait à Brest fit tomber sur cette ville une plaie qui se renouvelait sans cesse, quelle que fût l'énergie des remèdes employés pour l'en délivrer. « Les femmes de mauvaise vie, » dit une des nombreuses ordonnances du procureur du roi, « s'y retirent de tous les lieux de cette province, lesquelles, par leurs continuelles prostitutions, infectent les soldats de terre et de mer et les jettent dans une débauche contraire à la gloire de Dieu. » La même ordonnance déclare que celles qui continueront leurs débordements seront fouettées dans les carrefours, marquées d'une fleur de lys et ramenées dans leurs provinces respectives (1691).

Jacques II avait quitté l'Angleterre le 12 décembre 1688; à la fin de février, tout était prêt à Brest pour le ramener dans son royaume. Un de nos officiers généraux les plus distingués, Gabaret, l'attendait dans ce port avec une escadre formée de nos meilleurs vaisseaux et de nos plus braves capitaines. Le prince y arriva dans les premiers jours de mars; le 12, il était débarqué en Irlande. L'heureux Château-Renault partit de Brest le 6 mai suivant, avec une escadre de vingt-deux vaisseaux, escortant un convoi de troupes et de munitions. Il battit les Anglais, qui ne purent l'empêcher d'arriver à la baie de Bantry, où il effectua son débarquement.

Réunis aux Hollandais, les Anglais avaient une armée formidable sur l'Océan. Louis XIV pouvait alors leur en opposer une d'égale force; mais une partie de nos vaisseaux se trouvait dans la Méditerranée, sous le commandement de Tourville, qui reçut l'ordre de se rendre à Brest. Seignelay y vint de son côté; il y passa les mois de juillet et d'août pour tout disposer lui-même. Il s'établit sur la flotte, tour à tour à bord du *Conquérant* ou du *Souverain*, d'où il expédiait ses ordres. Aucun des mouvements de l'ennemi ne lui échappait; chaque jour il envoyait des bâtiments légers au-devant de Tourville pour l'en informer et lui indiquer la route à suivre. L'escadre de Toulon se composait de trente-trois voiles, parmi lesquelles on comptait vingt bâtiments de ligne. Seignelay, alors à bord du *Souverain*, écrivait à Tourville, le 14 juillet 1689 : « Nous avons ici quarante bons vaisseaux; les ennemis en ont au moins cinquante-deux (le 20, il disait soixante-deux) qui croisent sur Ouessant, faisant le jour un bord à terre, et la nuit un bord à la mer. Ils ne gardent pas le raz; et si vous profitez d'un temps favorable pour venir par cet endroit, vous entrerez et nous joindrez. Le roi vous

a choisi pour commander toute son armée navale. Si nous sommes joints, les ennemis ne pourront tenir, et vous en aurez toute la gloire. »

Au grand désappointement de l'ennemi, qui espérait l'en empêcher, Tourville entra dans la rade. Quelque désir qu'eût le roi d'ouvrir la campagne, si impatient que Seignelay fût lui-même, il aima mieux, pour engager la lutte d'une manière plus certaine, attendre jusqu'au printemps de l'année suivante.

Jamais plus nombreuse armée ne se rassembla dans la belle rade de Brest; elle se composait de quatre-vingt-deux bâtiments de ligne, six frégates et vingt brûlots : le 23 juillet 1690, soixante-quinze vaisseaux sortirent de la rade pour aller à la rencontre de l'ennemi. Le roi adressa de nobles paroles à Tourville : on n'en disait pas d'autres alors. « C'est dans cette occasion, » ajoutait Seignelay, « qu'un homme de courage et qui a une véritable gloire doit tout hasarder, et c'est avec une impatience que je ne puis vous exprimer que j'attendrai des nouvelles de ce que vous aurez fait. Vous savez que toute l'Europe a les yeux tournés sur vous. » (3 juillet 1690.)

Il ne nous appartient pas de raconter les glorieuses campagnes de 1690 et de 1691; le port de Brest et les Bretons, qui formaient la presque totalité des équipages, en eurent la plus belle part. Seignelay et l'intendant Desclouzeaux déployèrent une intelligence, une activité surprenantes. Mais tandis que nos flottes battaient l'ennemi sur mer, le malheureux roi Jacques, battu sur terre, était forcé de quitter l'Irlande et de revenir à Brest.

Parlerons-nous de la dernière tentative de notre armée navale pour le replacer sur le trône? Seignelay était mort au milieu de sa gloire, après avoir élevé notre marine à un degré de puissance qui dépassait les ressources réelles du pays; Pontchartrain lui avait succédé. En 1692, une flotte, au moins égale à celle de 1690, devait se réunir à Brest. Comme à cette époque, une partie de nos forces se trouvait dans la Méditerranée, sous le commandement du comte d'Estrées. Malgré les observations de Tourville, ni le roi, ni Pontchartrain, ne voulurent attendre ces renforts. On lit dans l'*Histoire de la Marine* que Pontchartrain, informé de la jonction des escadres anglaise et hollandaise, envoya un courrier à Tourville, qui ne le reçut pas à temps. Nous n'avons trouvé aucune trace de cet avis dans la correspondance de Pontchartrain. Celui-ci crut, jusqu'au dernier moment, que les Hollandais étaient restés dans leurs ports et que les Anglais n'avaient pas plus de cinquante vaisseaux à nous opposer. Avant d'être roi, Jacques II avait commandé avec distinction l'armée navale d'Angleterre. Confiant dans les intelligences qu'il avait ou qu'il pensait avoir dans la flotte ennemie, ce prince, si l'on en croit une note qui se trouve dans les archives de la marine, aurait persuadé à Louis XIV que les Anglais éviteraient le combat. On sait comment chacun se comporta de part et d'autre, et quels furent les résultats désastreux de cette bataille. Nous n'avons à parler que de l'effet qu'elle produisit à Brest.

La consternation y fut profonde : c'en était fait de notre marine, de notre arsenal, de la ville elle-même; d'un moment à l'autre on s'attendait à voir les Anglais dans la rade et jusque dans le port. Pour sauver nos vaisseaux, on les fit entrer, le plus avant possible, dans la rivière de Landevenec. Le langage de Pontchartrain n'était pas rassurant; il demanda s'il ne serait pas prudent de faire

revenir, *un à un*, les bâtiments qui s'étaient réfugiés à Saint-Malo. Louis XIV s'indigna de ces frayeurs. Il compta sur le courage des Bretons, qui déjà lui en avaient donné tant de preuves; il ordonna de ramener dans la rade et dans le port les vaisseaux qu'on avait cachés dans la rivière de Landevenec. Depuis quelques années, les constructions s'étaient ralenties; il n'y avait qu'un vaisseau sur les chantiers. Le roi en fit commencer trois autres. Des ordres pareils furent donnés dans les autres ports. Quant à Tourville, désespéré, malade, il voulait rejoindre ses vaisseaux à Saint-Malo. Il était en route, lorsqu'on lui manda de se rendre à Versailles. Le roi lui fit l'accueil que méritait sa haute valeur.

Avant l'affaire de la Hougue, où nous perdîmes quinze vaisseaux, trois brûlés par l'ennemi et douze de nos propres mains, la marine française se composait de cent quatorze bâtiments de ligne de 30 à 104 canons, de trente-quatre brûlots de 10 à 20 canons, de trente frégates de 12 à 26 canons, de quarante-cinq flûtes et traversiers; il y faut joindre les galères qui se trouvaient à Marseille, et sur l'importance desquelles nous n'avons pas de documents exacts Le nombre des bâtiments attachés au port de Brest était de quarante-six vaisseaux, quatorze brûlots, quinze frégates et dix flûtes

La panique causée par le désastre de la Hougue ne se dissipa entièrement qu'au retour de Tourville à Brest; il y revenait avec le bâton de maréchal. Envoyé à Saint-Malo pour y chercher les vingt et un vaisseaux que le marquis de Pannetié y avait conduits, d'Amfreville ne les avait point ramenés *un à un*. Au printemps de 1693, nous avions à Brest soixante et onze bâtiments prêts à entreprendre une nouvelle campagne. Tourville passa avec cette flotte dans la Méditerranée, où les succès qu'il obtint n'effacèrent point les douloureuses impressions que l'affaire de la Hougue lui avait laissées. Avant de partir, il mit toutes les batteries en état de défense; il fit armer de mortiers celles de Camaret et de Berthaume. Renau visita à son tour tous les points de la côte, depuis Saint-Malo jusqu'à la pointe de Cornouaille; enfin Vauban se rendit lui-même à Brest au printemps de 1694 : c'était l'homme dans lequel le pays avait le plus de confiance. Il compléta l'armement des batteries, prit le commandement des forces de terre et de mer, et attendit que l'ennemi vînt l'attaquer. « Votre Majesté, » écrivait-il au roi, « n'a rien à craindre : tous les passages qui sont sous le château sont à l'épreuve de la bombe. J'ai placé avantageusement 90 mortiers et 300 pièces de canon; tous les vaisseaux sont hors de la portée des bombes des ennemis, et toutes les troupes en bon ordre. Il y a dans la place 300 bombardiers, 300 gentilshommes, 4,000 hommes de troupes régulières, et un régiment de dragons nouvellement arrivé. Ces forces sont suffisantes pour repousser l'ennemi. » Pontchartrain avait repris courage, tant il avait lui-même de confiance dans Vauban. Informé cette fois des mouvements des ennemis, il lui écrivait : « Je ne sais s'il ne vaudrait pas mieux, pendant que vous y êtes, qu'ils vinssent à Brest. » Ils ne tardèrent pas à donner cette satisfaction au ministre. Une flotte anglo-hollandaise de quarante et un vaisseaux et de vingt-deux bâtiments légers, portant 10,000 hommes de troupes, mouilla dans l'Iroise le 16 juin, et effectua le 17 une descente dans une anse voisine de Camaret. La résistance fut si vigoureuse que les ennemis, qui avaient déjà trois mille hommes à terre, ne songèrent qu'à se rembarquer; la marée les avait amenés,

mais elle ne revint pas assez tôt pour les reprendre. Les paysans bretons en massacrèrent cinq ou six cents; les autres furent faits prisonniers ou se noyèrent dans la mer. On voit, au fond de la baie de Camaret, une batterie qui en a conservé le nom de *maro ar Saozon* (la mort aux Anglais). La plus belle part dans la journée du 7 revint à deux jeunes officiers, Lavalette et Benoisse, qui commandaient les troupes de la marine. Pour conserver le souvenir de ce glorieux événement, le roi fit frapper une médaille représentant, au fond, la mer couverte de vaisseaux, et, sur le premier plan, Pallas, auprès d'un trophée naval, avec cette légende : « *Custos oræ Armoricæ*, » et cet exergue : « *Batavis et Anglis ad littus Aremoricum cæsis.* 1694. » Les Anglais se vengèrent de leur défaite en incendiant la ville de Dieppe.

Par exception à la règle, Vauban réunit, pendant quelques années, l'autorité civile et militaire sous le titre de commandant de la marine. Il n'usa de ce titre que pour mettre le port de Brest à l'abri d'une nouvelle insulte de l'ennemi : il fit, avec le marquis de Pannetié, l'épreuve de toutes les batteries; il s'assura que la ville ne pouvait être atteinte par les bombes, que l'ennemi serait écrasé s'il tentait de franchir le Goulet.

Telles furent pour Brest les conséquences de l'affaire de la Hougue. Dirons-nous qu'au moment même où les esprits en étaient le plus vivement émus, les capucins, soutenus par l'évêque de Léon, ne songeaient qu'à obtenir par surprise la meilleure position de Recouvrance pour y bâtir un couvent? Depuis longtemps le roi résistait à leurs instances; il ne voulait pas leur donner l'emplacement qu'ils convoitaient. Mais ils finirent par obtenir ce qu'ils désiraient. A la nouvelle du désastre de la Hougue, les travaux des édifices publics furent indéfiniment suspendus; on ne les reprit que longtemps après. Pontchartrain écrivait à Vauban : « Vous me faites plaisir de m'annoncer que vous n'avez guère fait de dépense dans les ouvrages que vous avez faits aux environs de Brest. Cela convient extrêmement à l'état où nous sommes. » (10 juillet.)

Depuis cette époque jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, le gouvernement ne fit plus de grands armements à Brest, non que la marine y demeurât inactive; Forbin, et surtout Duguay-Trouin, y soutinrent glorieusement l'honneur de notre pavillon, mais l'état de nos finances ne permettait pas de subvenir aux frais de ces nouvelles expéditions. Duguay-Trouin obtint, non sans peine, qu'on mît à sa disposition quelques bâtiments du roi dont lui et ses armateurs étaient responsables. Bien qu'il eût séjourné longtemps à Brest pour y faire son apprentissage, Jérôme de Pontchartrain, fils et successeur de celui qui fut cause du désastre de la Hougue, n'avait, comme son père, que du sang glacé dans les veines. On se rappelle le glorieux combat que Duguay-Trouin soutint contre les Anglais au mois d'octobre 1707. Mécontent d'une campagne qu'il venait de faire, il désirait reprendre sur-le-champ la mer; Forbin, plus heureux, avait fait quelques prises qui se trouvaient à Dunkerque. Tous les deux étaient rentrés en septembre à Brest Duguay-Trouin demanda à Forbin s'il voulait se joindre à lui; mais Forbin, qui tenait à aller à Dunkerque pour y vendre ses prises, prétexta que la saison était trop avancée. L'indifférence du ministre était extrême : il demandait si les armateurs de M. Duguay-Trouin permettaient qu'il se remît en campagne; il finit par

dire qu'il s'en rapportait à l'intendant de la marine Robert et au vice-amiral de Coetlogon. Forbin résistait; Duguay-Trouin l'emporta. Les félicitations du ministre se partagèrent d'une manière égale entre les deux capitaines. Celles que l'illustre Malouin reçut du même Pontchartrain, à son retour de Rio-Janeiro, étaient au moins singulières : le roi était satisfait du sieur Duguay-Trouin, quoique l'ennemi ne lui eût pas opposé beaucoup de résistance; il aurait dû prendre une revanche plus éclatante sur les Portugais. (24 février 1712.) C'est ainsi qu'on jugeait à Versailles un des plus beaux faits d'armes de notre marine. L'accueil que Duguay-Trouin reçut à Brest et les acclamations de la nation tout entière le dédommagèrent de l'indifférence de la cour.

S'il y eut moins de mouvement et d'activité dans Brest, cette ville y gagna sous le rapport de l'ordre La condition des habitants y était quelque peu précaire. Colbert et Seignelay avaient, il est vrai, prescrit à l'administration de la marine de ne pas s'immiscer dans les affaires de la commune, ce qui fait voir que l'autorité municipale n'avait pas toujours la libre jouissance de ses franchises. Plusieurs fois le maire de Brest fut obligé de revendiquer les priviléges garantis à ses administrés par l'ordonnance de 1681, qui avait placé la ville sur le même pied que les autres communautés de la Bretagne. On devenait bourgeois de Brest lorsqu'on y avait fait bâtir une maison ou lorsqu'on s'y était marié et établi. La communauté soumettait au roi une liste de trois candidats parmi lesquels elle choisissait le maire, qui siégeait, l'épée au côté, dans les états de la province. En 1681, on avait transporté à Brest le siége de la sénéchaussée qui se trouvait auparavant à Saint-Renan, non point à raison de l'importance que la nouvelle ville avait acquise, mais parce qu'on prouva que la justice y était autrefois établie. A la fin du règne de Louis XIV, la population de Brest s'élevait de 14 à 15,000 habitants.

Nous n'avons recouru, pour l'histoire de cette ville, sous Louis XIII et sous Louis XIV, qu'à des documents inédits, presque tous inconnus jusqu'à ce jour; nous continuerons, pour les périodes suivantes, de puiser aux mêmes sources, en nous aidant aussi des publications qu'on a faites et des souvenirs de nos contemporains.

Les premiers intendants de Brest étaient d'habiles administrateurs. Tant que la direction des affaires du port demeura entre leurs mains, cet établissement se fit remarquer par l'ordre qui régnait dans les diverses parties du service. Les étrangers en étaient frappés. On distinguait surtout les belles constructions de vaisseaux que dirigeait Olivier, le plus habile ingénieur de ce temps-là; mais le nombre de bâtiments qu'on mettait sur les chantiers n'était pas égal au nombre de ceux qui n'étaient plus en état de servir. C'est ainsi que notre marine commença à déchoir. Des expéditions mal conçues achevèrent, sinon de la ruiner, du moins de la déconsidérer. La plus importante est l'étrange tentative que fit Louis XV, en 1744, pour replacer les Stuarts sur le trône. On arma une flotte de vingt-six vaisseaux à Brest; elle en sortit par divisions à la fin de février. Le prétendant et le comte de Saxe étaient sur le vaisseau amiral. Ils avaient sous leurs ordres une armée de 24,000 hommes. Le moment était favorable pour opérer une descente. Les forces maritimes de l'Angleterre étaient alors dispersées; mais le vent d'ouest qui, à cette époque, souffle avec violence dans ces parages, suffit pour défendre la côte

ennemie et repousser nos vaisseaux ; plusieurs ne purent regagner le port d'où ils étaient partis. C'était encore un Pontchartrain, le comte de Maurepas, qui avait le département de la marine, à laquelle cette famille a été si funeste.

Depuis la bataille de la Hougue jusqu'en 1745, on se borna à entretenir les édifices publics sans en construire de nouveaux. Un enfant de Brest, que distinguaient à la fois son amour pour la patrie et son instruction comme ingénieur et comme architecte, pressa l'achèvement de tout ce que le siècle précédent avait laissé à faire. C'était Choquet de Lindu, dont les travaux et la gloire se sont renfermés dans les murs de la ville qui l'a vu naître et mourir. Ingénieur des fortifications et des bâtiments civils de la marine, de 1740 à 1790, il a attaché son nom à tout ce qui s'est fait de grand ou d'utile dans la ville et dans le port pendant cette période de cinquante ans. Il commença par les quais dont, avec le temps, il étendit la ligne depuis l'entrée jusqu'au fond du port, suivant les plans que Vauban avait tracés. Il construisit une nouvelle corderie en remplacement de l'ancienne qui n'était qu'en bois; elle était achevée en 1747. Elle servit de bagne provisoire lorsqu'on eut supprimé les galères et partagé les forçats entre les ports de Brest et de Toulon.

Il fallait, pour loger ceux de Brest, un bâtiment qui réunît la triple condition de sûreté, de salubrité et de solidité. Bien que gêné par l'espace dans lequel il devait se renfermer, Choquet de Lindu résolut ce triple problème. Le bagne de Brest put recevoir les forçats en 1752 ; c'est l'édifice le plus remarquable de tous ceux qui s'élèvent sur la rive gauche de la Penfeld.

Quelques années plus tard, nous voyons Choquet de Lindu occupé aux travaux de l'enceinte de Brest, qu'il concourut à mettre dans l'état où elle est aujourd'hui. Le port était surtout l'objet de ses soins et de sa prédilection ; non-seulement il le fit curer plusieurs fois, mais il le creusa dans toute sa longueur et l'étendit jusqu'au delà des fortifications. Les trois formes de Pontaniou sont le monument qui lui fait le plus d'honneur. La correspondance des officiers supérieurs et des intendants de la marine nous apprend que le projet de ces formes était conçu depuis l'année 1672. Sans cesse on y revenait, mais le manque de fonds, les difficultés de l'entreprise, en arrêtaient constamment l'exécution. L'expérience qu'on avait faite dans la crique opposée de Troulam n'était pas encourageante. Un quatrième bassin a depuis été ajouté aux trois qui sont l'œuvre de Choquet de Lindu. Celles-ci furent terminées en 1758. Les entrepreneurs s'y ruinèrent ; ils eurent une peine extrême à se faire payer. Rien ne donne une haute idée de la puissance d'une nation comme ces bassins de granit dont les portes s'ouvrent pour recevoir des bâtiments de 120 canons ; dans ceux de Brest, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer de la grandeur du monument ou de la gigantesque proportion des blocs qu'on y a employés.

Du Quesne, Vauban et Choquet de Lindu sont trois hommes que la marine de Brest doit associer dans sa reconnaissance. Ce port, ce magnifique arsenal est tout entier leur ouvrage. On reproche, il est vrai, à Choquet de Lindu d'avoir été trop avare d'ornements dans les édifices qu'il a construits ; il était moins architecte qu'ingénieur. La plus sévère économie lui était prescrite dans les constructions qu'il déterminait le gouvernement à entreprendre. Il n'osait demander que ce qui était rigoureusement nécessaire ; c'était beaucoup de l'obtenir. Nous avons lu plusieurs

des rapports qu'il adressait aux ministres ; il s'y exprime avec une rare modestie, et s'y montre toujours animé du désir d'être utile à son pays. On n'a pas évalué à moins d'une lieue le développement des édifices élevés sous sa direction. Dans le nombre n'omettons ni la construction d'une manufacture de toile à voiles qu'on établit en 1764 (celle de Seignelay n'existait plus), ni la belle caserne de la Marine qui fut achevée en 1767. Dans cette même année, l'ingénieur Petit construisit l'admirable machine à mâter qu'on voit au pied du château.

Les tentatives perpétuelles des Anglais contre le port de Brest faisaient vivement sentir la nécessité de compléter le système des fortifications. En août 1757, ils se présentèrent à l'entrée du Goulet avec dix-neuf vaisseaux et 20,000 hommes de débarquement. Leur intention était d'entrer à pleines voiles dans la rade ; mais les dispositions qu'on avait prises les forcèrent de renoncer à leur dessein. Bien qu'on eût fait la paix avec eux au mois de février 1763, ils n'avaient pas abandonné l'idée de surprendre le port pour brûler nos magasins et nos vaisseaux. Nous en avons pour preuve l'avis qui en fut donné par l'ambassadeur d'Autriche au duc de Choiseul et une lettre de la main de ce ministre qui porte la date du 8 juin 1763.

Le directeur du génie, Filey, reçut l'ordre d'envoyer sur-le-champ à Paris le plan des forts à construire autour de Brest pour défendre les hauteurs qui dominent cette place. Mais, le danger passé, on ne songea plus à l'exécution de ces travaux. Les Anglais n'avaient, au reste, qu'une connaissance imparfaite de nos moyens de défense ; ils profitèrent de la paix pour connaître exactement l'état des fortifications et les ressources de l'arsenal. Un jeune homme intelligent et courageux, Gordon de Wardhouse, qui passait pour voyager en amateur, avait tout vu, tout examiné avec le plus grand soin. Comme l'argent ne lui manquait pas, il s'en était servi pour obtenir les renseignements dont il avait besoin. Instruit de l'attention avec laquelle il observait toute chose, l'intendant de Clugny le fit arrêter. Tout en soutenant qu'il n'avait pas d'intentions coupables, Gordon ne put contester les faits qu'on lui opposait. La distinction de ce jeune homme, la manière dont il se défendit, excitèrent l'intérêt au plus haut degré. Il fut du reste l'objet de grands égards. En prononçant l'arrêt qui le condamnait à mort, le président de la commission, instituée pour le juger, ne pouvait retenir ses larmes. Un soldat du régiment de Béarn, nommé François, dit *Dauvais*, qui avait reçu quelque argent de l'Anglais pour lui servir de guide, fut également condamné à mort. Gordon de Wardhouse eut la tête tranchée sur la place du Marché, le 24 novembre 1769. Après avoir fait amende honorable devant la porte de l'église Saint-Louis, la corde au col, la tête nue et en chemise, le malheureux Dauvais fut pendu. Il portait un écriteau où on lisait ces mots : *Traître au roi et à l'état.* Cette double exécution produisit une sensation profonde.

Une des pièces saisies au domicile de Gordon nous apprend que le personnel de la marine, en 1769, se composait comme il suit : deux vice-amiraux à 24,000 livres ; sept lieutenants-généraux à 12,000 ; vingt-deux chefs d'escadre à 6,000 ; cinquante capitaines de vaisseau à 3,600, et cinquante-un à 3,500 ; cinquante-un capitaines de frégate à 2,000 ; trois cent huit lieutenants de vaisseau à 1,600 ; dix-neuf capitaines de brûlot à 1,500 ; trois cent cinquante-deux enseignes à 800 ; vingt-sept lieutenants de frégate à 1,000 ; cinq capitaines de flûte à 900 ;

soixante-dix-neuf gardes du pavillon à 400 ; et deux cent vingt-deux gardes-marine à 300.

L'inquiétude que l'affaire Gordon avait causée au gouvernement lui rappela les projets de fortifications qui étaient demeurés en portefeuille. Le directeur du génie d'Ajot fut invité à les revoir. Il ne s'agissait pour le moment que du fort Bouguen et de l'ouvrage à cornes de Keliversan, dont Filey avait fait les plans. D'Ajot modifia celui du fort Bouguen, mais l'exécution de ces travaux fut de nouveau remise à un autre temps. Toutefois on permit au directeur du génie de faire la terrasse plantée d'ormes magnifiques, qui s'élève au bord de la mer, à la suite du château, et à laquelle la reconnaissance publique a donné le nom de *Cours d'Ajot;* elle a six cent vingt mètres de longueur. Cette promenade, unique en son genre, d'où l'on a le spectacle des flottes qui se réunissent dans la rade, est le point de Brest où les étrangers sont le plus empressés de se rendre.

Lorsque le cours d'Ajot fut planté, Brest, sauf l'accroissement de population, se trouva tel à peu près que nous le voyons aujourd'hui. Peu de temps auparavant, mourut dans cette ville un vieillard de cent trente-trois ans, que quelques-uns de nos plus anciens amis ont parfaitement connu. Jean le Causeur, né en 1632, à Ploumoguer, près de Saint-Renan, était simple ouvrier du port ; il ne savait ni lire ni écrire, mais il avait le jugement droit et une mémoire étonnante : il se rappelait le temps où Brest n'était qu'une misérable bourgade. Il avait vu construire, l'un après l'autre, tous les édifices qui s'élèvent sur les deux côtés de la Penfeld; il parlait de M. Du Quesne, de M. le prince de Beaufort, de M. le maréchal d'Estrées ou de M. de Tourville, comme s'il les avait vus la veille.

Quoique la marine déclinât, la ville devenait de plus en plus importante. Les étrangers qui en formaient la population n'y étaient, il est vrai, attirés que par l'esprit de spéculation ; dans le principe, la marine y campait elle-même. Mais, comme toutes les personnes qui y venaient ne vivaient que de l'industrie, que de la science de la mer, Brest fut en quelque sorte un grand navire à la prospérité duquel chacun était intéressé. En 1752, les hommes les plus distingués, qui s'y trouvent réunis, demandent à former une académie de marine ; le gouvernement s'empresse d'accueillir cette demande. Astronomes, géographes, ingénieurs, architectes, chimistes, médecins, hommes de guerre et d'administration, tout le monde, dans ce corps, s'occupera de la science navale ; c'est le grand vaisseau qui s'organise. Chaque membre de l'académie contribue pour la formation d'une bibliothèque ; en peu de temps elle s'élève à huit mille volumes. Nous trouvons sur la liste des académiciens les noms du célèbre Borda et de son compagnon Verdun de la Crenne, simples lieutenants de vaisseau lorsqu'ils firent avec le père Pingré leur voyage en Amérique et au nord de l'Europe, pour vérifier l'exactitude des divers instruments et particulièrement celle des montres marines. La frégate *la Flore,* qui les portait, sortit de la rade au mois d'octobre 1771. L'année suivante, nous voyons deux autres membres de l'académie, Kerguélen et l'astronome Rochon, partir du même port pour leur voyage aux Terres Australes. Il y avait alors une émulation remarquable à Brest. Les étrangers croient que nous n'avons plus de marine : celle-ci est prête à renaître plus instruite, mieux disciplinée, plus puissante qu'elle le fut jamais. C'est ce qu'on vit en effet, lorsqu'à

son avénement au trône Louis XVI demanda au premier port de France des vaisseaux et des officiers en état de se mesurer avec ceux de l'Angleterre.

Personne, dans la marine surtout, ne doutait de la guerre, longtemps avant qu'elle éclatât. Brest était le point d'où devait partir l'attaque, celui qu'il fallait mettre le plus promptement possible en état de défense. Dès l'année 1774, on reprit sérieusement les plans de fortification. Dès 1775, l'ouvrage à cornes de Keliversan, bien que demeuré imparfait, protégeait le côté de Recouvrance. Du côté de Brest, on entreprit, peu de temps après, le vaste fort de Bouguen, sans lequel les ennemis, tournant la place, fussent tombés sur le fond du port. Les lignes de Quélern présentèrent un système de retranchements formidables. Ces divers travaux se poursuivirent sans interruption pendant dix années, ils n'étaient que l'exécution partielle des plans de Vauban ; on ne faisait encore que le plus pressé.

Un prince, frère du roi, mais qui semblait alors loin du trône, se rendit à Brest au moment où l'on s'y préparait le plus activement à la guerre (1777) : déjà une nombreuse escadre était rassemblée dans la rade. Le jeune comte d'Artois ne songeait qu'à l'éclat de ses équipages, qu'aux fêtes qu'on devait lui donner. Le pays a conservé le souvenir de quelques inconséquences de ce prince, sur lesquelles nous garderons le silence ; le récit en conviendrait peu à la dignité de l'histoire. Peu de temps après, un personnage plus grave, Joseph II, vint aussi visiter le port de Brest, il ne se lassa point de l'admirer. Le comte d'Orvilliers, commandant de la marine, lui en fit les honneurs. L'empereur voulait voir à son bord le meilleur officier de notre marine ; on le conduisit au vaisseau que La Motte-Piquet commandait.

D'Orvilliers ne négligea rien pour l'armement des escadres qui bientôt allaient combattre celles de l'Angleterre. Il était puissament soutenu, nous ne dirons point par Sartines, alors au département de la marine, mais par Fleurieu, dont ce ministre avait eu le bon esprit de faire son bras droit.

Le 8 mai 1778, la frégate *la Sensible* partit de Brest, sous le commandement de Marigny, portant au congrès le traité par lequel le roi reconnaissait l'indépendance des États-Unis ; elle arriva à la côte d'Amérique, le 2 mai suivant. L'envoyé français, Gérard de Rayneval, était sur cette frégate ; on sait avec quels transports il fut accueilli dans le congrès, avec quel empressement le traité fut accepté et ratifié. La guerre en était la conséquence ; elle commença par le mémorable combat de *la Belle-Poule*, qui appartenait au port de Brest (17 juin 1778). Dans le même temps, une flotte de trente-deux vaisseaux, divisée en trois escadres, se disposait à sortir de la rade, sous le commandement du comte d'Orvilliers, qui avait pour seconds de Guichen, Du Chaffault, de La Motte-Piquet, de Grasse, dont les noms allaient bientôt se placer au même rang que ceux de Tourville et de Duguay-Trouin. Un prince du sang, le duc de Chartres, commandait l'escadre Bleue ; La Motte-Piquet en était le véritable chef. A peine sortie de Brest, la flotte française aperçut celle des Anglais à la hauteur de l'île d'Ouessant, qui a donné son nom au combat du 27 juillet 1778. Sans être une défaite, l'issue de ce combat ne fut pas précisément une victoire. Les Anglais observaient avec surprise que non-seulement les Français y avaient déployé leur valeur accoutumée, mais qu'ils avaient montré une habileté peu commune dans les évolutions navales et dans la manœuvre des vaisseaux.

Immédiatement rentré à Brest, dans la crainte qu'un nouvel engagement ne rendît le succès de la veille encore plus douteux, le comte d'Orvilliers s'y occupa des apprêts d'une nouvelle campagne. Ayant opéré sa jonction avec la flotte espagnole, il se trouvait à la tête d'une armée de plus de soixante vaisseaux : on n'en avait pas vu de pareille depuis Louis XIV. Il ne s'agissait de rien moins que d'effectuer une descente en Angleterre. Les forces dont le gouvernement de ce pays pouvait disposer étaient inférieures aux nôtres; mais, administrateur distingué, comme il le fit voir dans son commandement de Brest, le comte d'Orvilliers manquait de résolution quand il fallait agir. Il battit la mer sans rien entreprendre, laissant échapper les occasions les plus favorables. Heureusement les escadres, qui se détachèrent d'une armée rendue inutile, prouvèrent en toute circonstance qu'à forces égales les Français n'avaient pas de rivaux à craindre. Nous regrettons de ne pouvoir suivre au-delà du port les diverses expéditions qui en sortirent pendant cette glorieuse époque. Rien n'était comparable à l'activité qui régnait à Brest. Parmi tant de beaux faits d'armes dont se glorifie la courte période de 1778 à 1783, la marine de ce port aime surtout à se rappeler les rencontres particulières où une seule de nos frégates n'hésite pas à engager le combat contre un, deux, trois bâtiments anglais d'une force supérieure à la sienne. Qui ne sait le duel héroïque de *la Surveillante* ou du brave Du Couëdic contre la frégate anglaise *le Quebec;* celui de *la Belle-Poule*, que La Clocheterie avait déjà rendue célèbre, ou de son nouveau commandant, le chevalier de Kergariou, contre un vaisseau de 70 pièces de canon? L'Océan a été la tombe de Kergariou, qui fut tué dans le combat (1780). Blessé mortellement, Du Couëdic fut ramené à Brest, où il succomba trois mois après. Il est le seul officier de marine qu'on ait inhumé dans l'église de Saint-Louis. On s'incline avec respect devant l'obélisque que le roi fit élever sur sa tombe.

Alors l'armée navale égalait, si elle ne surpassait celle de Louis XIV. En 1781, on comptait dans nos divers arsenaux de quatre-vingt-sept à quatre-vingt-dix vaisseaux, dont six seulement ne portaient que 50 canons, et soixante frégates, supérieures, la plupart, pour la force, aux anciens vaisseaux de quatrième et cinquième rang. Pendant la guerre le nombre de bâtiments attachés à Brest s'éleva jusqu'à soixante-huit vaisseaux et trente-huit frégates; mais à aucune époque une aussi grande quantité de navires de cette force ne s'y trouva réunie; le port n'eût pu les contenir. Les deux ingénieurs Guignace et Groignard dirigeaient les constructions. Le nom du dernier est surtout connu dans le génie maritime. Par une économie mal entendue, que déploraient les constructeurs et les marins, la moitié seulement de nos vaisseaux de guerre étaient doublés en cuivre, tandis qu'à cet égard ceux de la flotte anglaise ne laissaient rien à désirer. De 1778 à 1783, la marine coûta, chaque année, cent quatre-vingts millions; mais en compensation de ces sacrifices, quels immenses résultats ne furent pas obtenus! Il y eut, il est vrai, beaucoup de désordres dans la comptabilité de ce département. On avait perdu dans les ports les traditions d'ordre et d'économie que les Colbert y avaient apportées. Sans aucune nécessité, Louis XV avait placé un commandant de la marine au-dessus de l'intendant; ce double rouage devint la principale cause des abus qui s'introduisirent dans l'administration maritime.

Brest y gagna et y perdit tout à la fois. D'après le nombre des vaisseaux attachés

au port et l'importance des sommes affectées à la marine, on peut juger de ce qui en revenait à cette ville. Sa population était de 22,000 habitants avant la guerre, elle s'élevait à plus de 26,000 lorsqu'on signa la paix. Mais comme l'état était le premier à manquer à ses engagements, il lui arrivait de ne pas trouver dans les spéculateurs plus de bonne foi qu'il n'en montrait lui-même.

La renaissance de notre marine, les succès qu'elle avait obtenus, engagèrent le gouvernement à profiter de la paix pour mieux connaître l'Océan. Fleurieu proposa au roi d'entreprendre un nouveau voyage d'exploration maritime. C'est de Brest que l'expédition devait partir. L'Europe entière, l'Angleterre elle-même nous offrit son concours pour cette entreprise; il semblait que chacun y fût intéressé. On choisit les officiers les plus instruits pour les états-majors, les meilleurs matelots pour les équipages. Le commandement en fut confié à La Pérouse, que tout le monde aimait dans le port de Brest auquel il était depuis longtemps attaché. *La Boussole* et *l'Astrolabe*, objet de tant de vœux à leur départ, sortirent le 1er août 1785 de ce port où elles ne devaient pas rentrer. Six ans après, le 27 septembre 1791, les frégates *la Recherche* et *l'Espérance*, armées sur la demande de l'assemblée nationale, partirent également de Brest, non pour faire de nouvelles découvertes, mais pour retrouver les traces de La Pérouse et de ses compagnons que la tempête pouvait avoir jetés sur quelque roche de l'Océan. Le commandant de l'expédition, D'Entrecasteaux, ne devait pas lui-même revoir les rivages de sa patrie.

La plupart des grands capitaines, qui avaient fait la guerre de l'indépendance, moururent avant les orages de la révolution. Le comte de Guichen s'était retiré à Morlaix. La Motte-Piquet demeura à Brest, où il mourut en 1791. Il y était l'objet de la vénération publique. Il sortait rarement de chez lui; la haie se formait sur son chemin quand il allait de sa maison, rue de la Rampe-Prolongée, à l'hôtel du commandant de la marine. Il portait un habit bleu fort simple, avec de petites épaulettes et une perruque à marteau. Sa taille était au-dessous de la moyenne; il marchait sur la pointe du pied droit, s'appuyant, à cause de ses blessures, sur une longue canne qu'il tenait par le milieu et qui passait de sept à huit pouces au-dessus de sa tête. Son regard était vif, son sourire bienveillant. Tel était le héros que Brest adorait.

Il le faut avouer, on était loin d'avoir les mêmes sentiments pour la plupart des autres officiers. La population de Brest était roturière, tous les officiers appartenaient ou devaient appartenir à la noblesse. Un point encore plus essentiel était d'avoir appartenu au corps des élèves de la marine. Tout officier qui avait débuté autrement dans la carrière, fût-il un Jean Bart, un Duguay-Trouin, ne s'appelait qu'un *intrus;* il n'était pas d'humiliations qu'on ne lui fît éprouver. Un élève de la marine n'eût pas voulu s'asseoir à la table où un officier bleu se fût assis. Les officiers de la marine royale n'avaient pas beaucoup plus de considération pour les officiers de l'armée de terre que pour ceux de la marine bleue; de leur côté, les officiers de terre se croyaient d'une espèce supérieure à celle des bourgeois et des soldats.

La condition des matelots était la plus dure : la distance entre eux et leurs chefs était immense. Les peines flétrissantes qu'on leur infligeait rendaient la séparation d'autant plus profonde. Il y avait, dans les corps de terre et de mer, d'honorables

exceptions, mais elles n'étaient pas nombreuses. Enfin, la mesure de haine et de mépris était comble. Il fallait qu'une révolution arrivât.

Quand vint celle de 1789, la ville de Brest, la marine entière, sauf les officiers, la reçurent avec enthousiasme. A la nouvelle que les députés du tiers-état s'étaient constitués en *assemblée nationale*, les chefs militaires de terre et de mer avaient résolu de se retrancher dans le château, de braquer des canons à mitraille au bout des rues, et de massacrer les habitants. Informé de ces desseins, le peuple s'empara des postes de la ville et du port ; une garde nationale nombreuse, dont personne n'était exclu, s'organisa spontanément. Ce mouvement décisif conserva à la France le plus riche et le plus important de ses arsenaux.

La récolte de 1789 avait été mauvaise ; les approvisionnements allaient manquer ; il n'y avait que pour quinze jours de vivres dans les magasins. La ville pourvut à tout. Guilhem aîné, Alexandre Chevalier, Collot, Bérenger, Bernard jeune, de Montreux et Lehir, membres du conseil de la commune, furent députés près des municipalités de Morlaix, Lannion, Tréguier, la Roche-Derien, Pontrieu, Paimpol et Guingamp, contrées fertiles en grains, pour prévenir, par de prompts achats, la disette dont Brest était menacé. On sait que le convoi fut arrêté à Lannion, où les commissaires coururent de grands dangers. On se rappelle aussi que cet événement fit naître la fédération bretonne, dont les députés se réunirent à Pontivy. Les Brestois n'y manquèrent pas. L'ordre, l'harmonie la plus parfaite ne cessèrent point de régner parmi les habitants de Brest, que les officiers de terre et de mer cherchaient à diviser. Le jeune Daniel de Coloë, qui montra tant de sagesse et de dévouement dans ces moments difficiles, commandait les gardes nationaux.

On était au moment des premières élections. Avant d'accomplir leur devoir de citoyen, les électeurs s'étaient réunis sur le champ de bataille où s'élevait l'autel de la patrie. Un lieutenant du régiment de Beauce, nommé Patrice, dessina sur les murs d'un café un monceau d'ordures, au-dessous duquel il écrivit les mots : *Autel de la patrie*. Il fut impossible de contenir la fureur du peuple, ce malheureux paya de sa vie son imprudent cynisme. On dut à la fermeté de la commune qu'il n'arrivât pas de plus grands malheurs.

Une nombreuse escadre était réunie dans la rade, sous le commandement d'Albert de Rioms, dont le patriotisme était plus que douteux. Tout à coup, le 6 septembre 1790, des marques de mécontentement se manifestent à bord du vaisseau *l'America*, et se communiquent aux autres bâtiments ; quinze cents hommes arrivent à terre, se forment en ligne et, se tenant par le bras, se rendent à la commune. Vivement alarmée de cette démarche, la municipalité parvient à faire comprendre aux matelots l'irrégularité de leur conduite ; ils retournent à leurs vaisseaux. De nouveaux désordres éclatent à l'arrivée du *Léopard*, qui venait de Saint-Domingue ; la municipalité a encore le bonheur de les réprimer. Le faible comte d'Hector, commandant de la marine, ne savait quel parti prendre ; plusieurs de ses lettres que nous avons sous les yeux font voir à quel point il était embarrassé. Albert de Rioms dissimulait son ressentiment ; le loyal Marigny, major de la marine, faillit être victime d'un moment d'erreur. Se présentant aux mutins, il leur dit avec tranquillité : « Vous demandez ma tête, la voici : je viens vous l'apporter. » Borie et Gandon, commissaires nommés par le roi, furent envoyés

à Brest. Avec le concours de la commune, ils rétablirent l'ordre sur la flotte. Les équipages demandaient que les peines infligées aux matelots fussent moins flétrissantes. On transmit leurs plaintes à l'assemblée nationale, qui y fit droit.

Nous le disons avec un amer regret, les vrais insurgés, les vrais coupables étaient les officiers. L'orgueil étouffa chez eux l'amour de la patrie. Dès l'année 1790, avant qu'aucun danger les menaçât, le tiers était passé à l'étranger; le ministre de la marine, la Luzerne, s'était fait leur complice en leur accordant des congés dont ils se servaient pour émigrer. Albert de Rioms donna sa démission, et passa aussi dans les rangs ennemis; le comte d'Hector l'imita : plus attaché au roi, Marigny aima mieux vivre obscur que de quitter la France.

Peu de temps avant le 10 août, l'administration du Finistère dirigea sur la capitale un bataillon pour défendre le roi et la constitution. Les Brestois, qui en formaient la majeure partie, ne se rendaient à Paris que pour assurer le triomphe du parti républicain. Ils désobéirent à l'ordre qui leur prescrivait de rentrer dans leurs foyers : la veille, ils étaient coupables; le lendemain, ce furent des héros. L'assemblée législative leur accorda les honneurs de la séance; la commune leur fit encore meilleur accueil; ils fraternisèrent avec les Marseillais. Une des sections de Paris demanda à s'appeler *section du Finistère.* Mais l'étranger s'avançait sur notre territoire; ils reçurent avec joie l'ordre de se rendre à la frontière.

La république fut proclamée à Brest avec une pompe extraordinaire. De nouveaux noms furent donnés aux vaisseaux : *le royal Louis* s'appela *le Républicain; le Diadème, le Brutus; le duc de Bourgogne, le Peuple; le Sceptre, la Convention. — Le Tourville* et *le Duguay-Trouin* conservèrent leurs noms.

Il restait tout au plus un quart des anciens officiers; les autres avaient émigré. Les batteries de la côte manquaient d'artilleurs; trois à quatre mille volontaires s'offrirent pour en faire le service. Sur ce nombre, deux mille furent attachés au port de Brest et à ses dépendances; le reste aux autres points du littoral. Le directeur du génie, Dambarrère, poussait vivement la construction des forts détachés ou lunettes qui couronnent les hauteurs de Recouvrance; il complétait de ce côté le système de fortifications que Vauban avait proposé, tandis que le commandant de la marine, Thévenard, exerçait une surveillance active à la côte au moyen de chaloupes armées qui observaient les mouvements de l'ennemi et empêchaient l'embarquement des personnes suspectes. A peine le procès du roi est terminé, que la convention envoie à Brest les représentants du peuple Defermon, Rochegude et Prieur (de la Côte-d'Or). Leur mission ne se borne pas à ce port, où ils ne séjournent que peu de temps; il faut qu'ils aillent aussi à Cherbourg. Cavaignac et Sevestre les remplacent; ils s'occupent particulièrement à rétablir l'ordre dans l'arsenal, où une foule d'abus s'étaient introduits.

Mais les administrateurs du Finistère ont ouvertement pris parti pour la Gironde. Un décret de la convention ordonne leur mise en accusation; dix mois s'écouleront avant qu'on instruise leur procès. L'insurrection se propage dans tous les départements de la Bretagne; celle de la Vendée tient tête à des armées considérables. Les bandes insurgées vont passer la Loire; Toulon est livré aux Anglais par l'administration et les officiers de la marine. C'est un amiral breton, Trogoff, qui leur a ouvert les portes de la place. Toulon et Brest sont en échange perpétuel

d'officiers et de vaisseaux; ce qui est arrivé à Toulon arrivera nécessairement à Brest. Comment cette ville pourra-t-elle se défendre? Les magasins ne sont pas approvisionnés; il n'y a pas même de poudre dans l'arsenal. Parmi les officiers, un grand nombre appartient encore à l'ancienne noblesse; ils sont les amis, les camarades de ceux qui ont livré Toulon. La solde des matelots est arriérée; on ne manque pas d'argent : si on ne les paie pas, c'est pour les rendre plus accessibles aux séductions de l'étranger. Sorti de Brest, Morard de Galles se voit obligé d'y rentrer; les matelots ne veulent plus obéir à un chef qui n'a pas leur confiance. Les nouvelles de la trahison de Toulon arrivaient au même instant.

Ni les représentants du peuple Bréard et Tréhouart, successeurs de Cavaignac et de Sevestre, ni l'ordonnateur Redon, n'ont la vigueur, l'autorité que réclament des circonstances aussi difficiles; on doute même du patriotisme des deux premiers. Le comité de salut public dit à Jean-Bon-Saint-André et à Prieur (de la Marne) : « Partez, sauvez Brest et la flotte. » Ils n'hésitent pas un moment sur les mesures qu'ils ont à prendre. Les officiers suspects sont immédiatement écartés; les uns sont envoyés à Paris et livrés au tribunal révolutionnaire; les autres enfermés au château. L'ordre est intimé à Morard de Galles de quitter le port dans vingt-quatre heures, et de se rendre auprès du comité de salut public. De nouveaux officiers sont nommés : les représentants élèvent au grade de contre-amiral Villaret, Martin, Bouvet, Cornic et Vanstabel, tous hommes d'élite. De simples enseignes entretenus sont faits capitaines. Le vaisseau *la Côte-d'Or* se nommera désormais *la Montagne*. Villaret, auquel les représentants donnent le commandement de la flotte, arbore sur ce vaisseau le pavillon d'amiral.

Mais les nouveaux officiers, nous ne parlons que des capitaines, élevaient des prétentions étranges; quelques-uns avaient plus de morgue que les plus aristocrates de l'ancien régime. Ils se plaignaient des *passe-droits* qu'on leur avait faits. « Citoyens, » leur disaient Bréard et Saint-André, « des marins, des guerriers, savent combattre et vaincre, ils ne savent pas, ils ne veulent pas savoir autre chose; la place qui leur convient le mieux est celle qui leur est assignée, et nul de nous n'est juge de son propre mérite. »

Les représentants travaillent avec une activité incroyable au réarmement des vaisseaux. Le bois, le fer, le cuivre, le chanvre, les outils, les divers articles de subsistance, les ouvriers, les maisons particulières, tout est mis en réquisition. On fabrique de la poudre dans tous les cantons. Le plus habile de nos constructeurs, l'ingénieur Sané fait des prodiges. Mais les Vendéens ont traversé la Loire; ils sont maîtres de Fougères et de Dol, ils menacent Granville et Saint-Malo. Prieur est déjà parti pour le Morbihan, Saint-André requiert une voiture d'émigré et se rend en poste à Saint-Malo. De toutes parts le péril grandit et se multiplie. Un tribunal révolutionnaire est établi à Brest; les représentants Tréhouart et Laignelot l'organisent. Ils font venir de Rochefort un accusateur public et un bourreau. Un bataillon du redoutable régiment de la Montagne est déjà arrivé pour assurer l'exécution des arrêts. Le lendemain de l'installation du tribunal, qui siége dans l'ancienne église des Jésuites, trois têtes tombent sur l'échafaud; ce sont celles de trois officiers qui ont foulé aux pieds la cocarde tricolore. La guillotine reste en permanence sur le champ de bataille qu'on appelle maintenant la place de la Liberté.

Saint-André revient à Brest. Il faut que la flotte parte, qu'elle aille au-devant du contre-amiral Vanstabel, qui ramène un convoi considérable de grains achetés en Amérique. Nos marins aspirent au moment où ils se mesureront avec les Anglais; mais, avant le départ, un grand coup doit être frappé. Depuis dix mois les complices des Girondins, les administrateurs du Finistère, sont enfermés dans les prisons de Landerneau et de Carhaix. On les amène à la barre du tribunal révolutionnaire. Qu'ont-ils à dire pour leur défense? à quoi leur servent des avocats? Qui doute de leur vertu, de leur désintéressement, des gages qu'ils ont donnés à la révolution? Sur trente, vingt-six sont condamnés à mort. L'exécution de ces malheureux a lieu le 3 prairial an II. Plusieurs, en allant au supplice, chantaient la Marseillaise ou criaient *vive la république!* Ce fut une horrible boucherie; ce fut l'application d'une loi de sang dans toute sa rigueur; mais les faits étaient avoués, étaient patents. Un des administrateurs, Bernard jeune, qui était de Brest, dut la vie à un incident singulier. On visitait rigoureusement tout ce que les prisonniers recevaient ou envoyaient. Bernard avait demandé qu'on lui fît passer un pistolet caché dans du beurre. L'arme fut découverte et le prévenu mis au cachot pour être jugé après les autres. Les prisons s'ouvrirent avant qu'il comparût devant le tribunal révolutionnaire. Il vivait encore en 1831.

La flotte sort de la rade; elle se compose de vingt-six vaisseaux, de sept frégates, et de quelques bâtiments légers. Sous peu de jours, dix-sept autres vaisseaux doivent la joindre. Jean-Bon-Saint-André s'embarque avec l'amiral. Que n'ont pas fait les représentants pour assurer le maintien de la discipline, pour que le ordres du commandant en chef soient compris et fidèlement exécutés? Mais on n'improvise pas le personnel d'une marine; on ne lui donne pas en quelques semaines l'instruction qui lui est nécessaire. La valeur de nos marins suppléera à la capacité; les nombreuses prises que nos frégates ont faites les jours précédents ne sont-elles pas les préludes du succès?

Nous ne manquons pas de récits du funeste et mémorable combat du 13 prairial. Qui ne se rappelle *le Vengeur*, dont l'équipage s'engloutit au cri de *vive la république!* La flotte rentre à Brest, où Jean-Bon-Saint-André est reçu comme s'il revenait d'une victoire. Il y eut des gens qui s'en étonnèrent; tout ce qui avait l'âme patriote ne pensait qu'aux prodiges dont l'Océan venait d'être le témoin. S'il n'avait fallu que du courage pour vaincre, les Anglais, deux fois plus nombreux, n'auraient pu nous résister : il ne nous manque que des capitaines qui sachent mieux commander et mieux obéir. Dans la pénurie de toutes choses, au milieu d'une désorganisation complète, on admirait ce que les représentants du peuple étaient parvenus à faire. — Mais on aurait dû éviter le combat: Villaret était de cet avis; il n'ordonna la retraite que sur l'ordre de Jean-Bon-Saint-André; il n'agit ainsi que par la crainte d'avoir à porter sa tête sur l'échafaud. — Saint-André ne donna point l'ordre de la retraite. Le représentant dit à Villaret : « Amiral, c'est à vous de prononcer. Quoi qu'il en soit, l'honneur de la république doit rester intact; elle ne doit rien perdre. » L'ardeur des équipages était telle que Saint-André, que Villaret lui-même, en furent électrisés. Le premier avait mis toute sa confiance dans l'amiral : il avait trop de jugement, trop d'esprit, pour vouloir être général à sa place. On se ferait une bien triste idée de Villaret, si

l'on pensait qu'il eût peur de la guillotine ; il est encore plus absurde de croire que Saint-André l'en avait menacé, lui qui de capitaine l'avait fait amiral. Villaret reconnut simplement qu'il ne fallait pas courir de nouvelles chances avec des officiers incapables. Quant à la peur attribuée à Saint-André, elle n'est pas plus vraie que le reste : personne n'était plus calme dans le danger. Une légère blessure l'obligea de descendre un moment dans la batterie ; il remonta aussitôt sur le pont. Indépendamment de ce que nous avons pu apprécier par nous-même le caractère de Jean-Bon-Saint-André, nous avons à notre disposition des témoignages vivants qui confirment ses propres déclarations. Ce redoutable représentant avait répondu corps pour corps de Villaret, fort peu républicain. Il cachait des royalistes dans ses bureaux, témoin Bertin de Vaux qui s'y était réfugié. « Il n'y a, » disait Saint-André, « que les manifestations qui soient coupables. Sous peine de périr elle-même, la république est forcée de les réprimer. » Parmi les agents de la convention à Brest, les plus cruels, comme partout, étaient ceux qui craignaient qu'on doutât de leur courage et de leur patriotisme; quelques-uns se souillèrent de crimes infâmes ; alors Jean-Bon-Saint-André n'était plus à Brest. D'imprudentes femmes, qu'on eût dû admirer, mais retenir en prison, tombèrent sous la hache du bourreau. Le père du général Moreau fut du nombre des condamnés; son crime, il le reconnaissait, était d'avoir fait passer de l'argent au marquis du Lescoat, qui avait émigré.

Nous avons omis de le dire, le convoi de grains escorté par Vanstabel était heureusement entré à Brest sans être inquiété par les Anglais. Les pertes éprouvées à Toulon et dans le combat du 13 prairial étaient trop considérables pour que nous ne fussions pas contraints d'attendre le moment d'une revanche. Cependant la flotte de Brest, composée de soixante bâtiments, reçut l'ordre de sortir au mois de décembre 1794. Après l'avoir décimée, les tempêtes la forcèrent de rentrer dans le port. Quoique Villaret la commandât encore, nous ne l'accusons pas d'avoir eu la pensée de cette désastreuse campagne. Celle de l'année suivante ne fut pas plus heureuse, quelle que fût la valeur que nos marins déployèrent au combat de Groix. Au lieu de ces vaines et ruineuses expéditions, il fallait rétablir l'ordre dans le port, y rassembler tous les objets nécessaires à de nouveaux armements, instruire et discipliner les officiers et les matelots. Hoche le pensait avec raison : l'organisation d'une armée navale capable de lutter contre celle de l'Angleterre était, à son avis, le plus sûr moyen de triompher de la ligue formée contre la France ; c'est au cœur même qu'il fallait atteindre la coalition.

Hoche et le ministre de la marine Truguet, dont les plans étaient largement conçus, furent obligés de les réduire à la tentative d'une descente en Irlande. Le premier se rend à Brest pour veiller lui-même aux apprêts de l'expédition. Tout y était en désordre ; son activité, sa persévérance surmontent tous les obstacles. On ne lui donne que quinze vaisseaux, douze frégates, et seulement quinze mille hommes de débarquement. Au moment du départ, trois compagnies de grenadiers ne veulent s'embarquer qu'après avoir reçu l'arriéré de leur solde. Hoche, indigné, ordonne qu'elles seront envoyées sur-le-champ dans un village, à quinze lieues de Brest, et privées de l'honneur de participer à l'ex-

pédition. « Je ne veux point, » leur dit-il, « d'hommes qui n'ont de mobile que l'or. » Les grenadiers expriment vivement leur repentir, le général leur permet de s'embarquer. C'est le 25 frimaire an v (15 décembre 1796) que l'expédition met à la voile. Le secret avait été fidèlement gardé; tout le monde croyait qu'on allait en Portugal. Pressant le départ de la flotte, mais présumant toutefois qu'elle n'était pas encore partie, Truguet s'était rendu à Brest pour en prendre lui-même la direction; sa confiance n'était pas entière dans Morard de Galles qui la commandait. Il arriva deux jours trop tard. Les Français étaient attendus comme des libérateurs en Irlande : la tempête vint encore au secours des Anglais; elle dispersa nos vaisseaux. La baie de Bantry était le lieu du rendez-vous, ou celle de Shanon, si les vents étaient contraires. Hoche, dont la frégate s'était séparée du reste de la flotte, ne parvint au rendez-vous que pour apprendre la déplorable résolution de Bouvet qui, arrivé avant lui, en était reparti sans l'attendre. Le chef de division Lacrosse se conduisit d'une manière admirable dans cette campagne : il trouva aussi la baie de Bantry abandonnée; il y resta, tant qu'il y put tenir, ne voulant pas croire que nos vaisseaux ne reviendraient pas au mouillage. Hoche faillit en mourir de désespoir.

Jusqu'en 1801, il ne se fit pas d'armements considérables dans le port de Brest. A cette époque, Villaret partit pour Saint-Domingue avec une flotte de vingt-deux vaisseaux, dont dix appartenaient à ce port. Ce fut encore une entreprise malheureuse, sinon pour la marine, du moins pour l'armée que portaient nos vaisseaux. Nous voudrions suivre dans l'Inde l'escadrille qui, en 1803, conduisit le général Decaen à l'île de France. Les exploits de Linois et de ses compagnons sont encore, à Brest, l'objet de tous les entretiens. Il fallut aux Anglais des forces décuples des nôtres pour s'emparer des îles de France et de Bourbon que le ministre Decrès leur abandonna.

Ce ministre n'aimait pas la ville de Brest; Napoléon lui-même n'avait pas beaucoup de sympathie pour les Bretons; il lui semblait que Brest en particulier n'était pas un lieu sûr, que les habitants de cette ville entretenaient des intelligences avec l'étranger. On lit dans une note dictée par lui, le 22 nivôse an XII : — « Le premier consul est mécontent du peu de zèle que les citoyens manifestent, du peu d'empressement qu'ils mettent à faire reconnaître les espions et les traîtres. » Après avoir donné les ordres les plus sévères pour qu'aucun étranger n'entre dans la ville, pour qu'aucun Français n'y soit admis sans avoir de papiers en règle, il ajoute : « Les citoyens de Brest ne pourront circuler dans les rues, après la chute du jour jusqu'au lever du soleil, que munis de cartes délivrées à cet effet. » Decrès expédia au maire de Brest, Tourot, la partie de cette note qui le concernait. Ce magistrat lui répondit : « Jusqu'à votre lettre, j'avais ignoré qu'on pût douter du patriotisme de mes concitoyens, qu'on pût les taxer d'indifférence sur les manœuvres des ennemis de la république et éveiller enfin, par rapport à eux, des craintes pour la sûreté de notre arsenal. Je termine en vous prévenant que je cacherai avec soin à mes concitoyens jusqu'à l'existence de votre lettre. » La réponse du digne maire est du 15 pluviôse an XII.

Toutefois, il serait injuste de dire que Brest fut négligé sous l'empire, que le chef de l'état conserva toutes ses préventions. Sans doute il y eut des torts, de a

part du ministre surtout. Le principal fut le peu de bonne foi qu'il montra envers les fournisseurs et les entrepreneurs de la marine. A cela près, l'ordre se rétablit dans l'administration des ports. Déjà, sous la République, on avait, à l'exemple de Louis XIV, remis les services de chaque arsenal entre les mains d'un seul agent. Un arrêté du 7 floréal an VIII (27 avril 1800), institua les *préfets maritimes*, dont les attributions étaient les mêmes que celles des anciens intendants. M. Caffarelli, qui en exerça pendant près de dix ans les fonctions à Brest, mit le port et les édifices publics dans l'état le plus satisfaisant. La ville et la marine se rappellent avec reconnaissance l'époque de son administration. D'après les relevés de 1808, les ateliers occupaient habituellement 4,700 ouvriers, dont 900 étaient marins. Les forçats ne sont pas compris dans ce nombre.

Le gouvernement de la Restauration rétablit à Brest, et dans les autres ports, des commandants de la marine, placés au-dessus des intendants. Il est juste de le dire, si leur administration fut un embarras pour le service, elle ne donna pas lieu à autant d'abus qu'on l'aurait pu craindre. On fit rentrer dans l'armée navale, avec des grades supérieurs, une foule d'officiers qu'un long repos avait rendus complétement étrangers au métier de la mer, en répudiant, d'un autre côté, tant d'hommes jeunes et forts dont se glorifiait la France. Le peuple et la marine, née de la Révolution, firent cause commune; Brest devint la ville la plus suspecte de tout le royaume. La police y exerçait une surveillance active, nous en jugeons par les sommes qu'elle y dépensait; il ne s'y trouvait personne à qui l'on osât confier les fonctions de maire; un agent salarié les remplissait.

Cependant les améliorations matérielles n'étaient pas négligées. Le gouvernement ordonna et commença la reconstruction de l'hôpital de la Marine qu'un incendie avait détruit en 1776. Une ordonnance de 1826 rétablit les préfectures maritimes : c'était un acheminement vers le bien. L'année suivante, l'école navale, que les flatteurs de la Restauration avaient fait établir à Angoulême, fut placée sur un vaisseau dans la rade. L'expérience avait fait comprendre que les hommes de la génération nouvelle, quelles que fussent leurs opinions, étaient les plus capables de conduire nos vaisseaux. En 1828, nous voyons le contre-amiral Roussin sortir de Brest avec une escadre de neuf bâtiments pour demander au gouvernement brésilien de meilleures relations de commerce avec la France. L'amiral français s'acquitta dignement de cette commission.

L'expédition d'Alger, à laquelle le port de Brest fournit son contingent, n'inspira pas à une marine fidèle, ni à une ville prête à s'insurger, une plus grande sympathie pour le gouvernement. Pour sa part, comme trophée de la conquête, Brest reçut la fameuse pièce de canon, nommée *la Consulaire*, fondue en 1542 par un Vénitien; cette pièce, qui a vingt pieds et demi de longueur, était placée à l'une des embrasures du môle d'Alger. On l'a dressée à l'entrée du port, sur un piédestal orné de bas-reliefs, posé lui-même sur un socle en beau granit de Laber. Une inscription rappelle que *la Consulaire* fut prise à Alger, le 5 juillet 1830; elle porte le nom de l'amiral Duperré, auquel on n'a pas joint celui de Bourmont, qui, ce jour-là, nous semble avoir presque mérité le pardon de ses coupables antécédents.

La ville de Brest accueillit avec enthousiasme la révolution de 1830. Une ordonnance du 1er novembre suivant apporta d'heureux changements dans l'organisation

de l'école navale. On doit particulièrement au capitaine de vaisseau de Hell les améliorations qui se sont opérées dans l'enseignement et la discipline. Dans l'année qui suivit la révolution de juillet, quelques nuages, promptement dissipés il est vrai, s'élevèrent entre l'administration de la marine et celle de la cité. L'amiral Roussin, qui remplissait alors les fonctions de préfet maritime, mit un terme aux attaques de la presse par un procédé aussi noble que généreux. De son propre mouvement, il se désista des poursuites qu'il avait commencées contre les journalistes de la ville ; il y avait plus de courage à agir ainsi qu'à obtenir un succès qui ne semblait pas douteux. Depuis cette époque l'harmonie la plus parfaite ne cessa pas de régner entre la marine et les habitants. Lorsque, le 16 juin 1831, l'amiral sortit de Brest, par un vent contraire, pour avoir raison des mauvais traitements que le gouvernement portugais faisait subir à nos compatriotes, personne ne douta de la manière prompte et glorieuse dont il s'acquitterait de cette nouvelle mission.

Quelques années après (le 1er septembre 1838) le contre-amiral Charles Baudin partit aussi de Brest pour demander une réparation pareille au gouvernement mexicain. Sauf la différence des lieux, cette affaire rappela l'expédition de Duguay-Trouin à Rio-Janeiro ; le motif était le même : il n'y eut pas moins d'ordre et de vigueur dans l'attaque, pas moins d'habileté et de promptitude dans l'exécution.

En écrivant cette histoire, nous n'avons pu séparer la ville du port, la marine de la cité, parce que l'une est la vie, l'âme de l'autre. Chaque expédition qui sort de Brest est en quelque sorte l'expression de sa puissance. Aujourd'hui sans doute il y a moins d'activité dans son arsenal qu'aux époques où nous nous sommes successivement arrêtés. C'est sur la Méditerranée que se résolvent les questions qui divisent maintenant les états. L'importance de Brest n'en est pas moindre ; si cette place perdait de sa force, l'Angleterre et l'Amérique ne nous feraient-elles pas la loi sur l'Océan ? N'est-ce pas le théâtre où le sort de l'ancien et du nouveau monde doit se décider un jour ? Que le gouvernement, quel qu'il soit, se garde de négliger un seul moment le port de Brest. Au moment où nous écrivons, on achève la reconstruction des bâtiments de l'artillerie. On a aussi augmenté les casernes. De vastes ateliers s'élèvent sur l'ancien terrain des Capucins ; ils sont destinés à la confection des machines à vapeur pour les paquebots transatlantiques. On n'est parvenu à construire ces bâtiments immenses sur l'emplacement qu'ils occupent, qu'en faisant sauter une falaise de plus de cent pieds. Jusqu'alors demeuré imparfait, le grand ouvrage à cornes de Keliversan est terminé. On réunit le fort Bouguen aux remparts de Louis XIV, tandis que d'autres forts s'élèvent sur les hauteurs qui dominaient la ville du côté de Landerneau. Brest sera, suivant la pensée de Vauban, un vaste système de défense non moins complet du côté de la terre que du côté de la mer.

On a vu la ville et le port arriver jusqu'à leur dernier développement. D'après le recensement de 1842, la population de Brest s'élève à 34,000 individus ; ce nombre ne comprend ni les marins, ni les troupes de la garnison, ni les ouvriers, évalués à 10 ou 12,000 ; il ne comprend pas non plus les forçats, que nous comptons toujours à part. Mais ne faudrait-il pas ajouter à cette population les communes de Lambezellec et de Saint-Pierre de Quilbignon qui ont plus de 12,000 habitants ? Brest est le chef-lieu d'un arrondissement où l'on compte 183,000 âmes.

Le matériel de notre marine se composait, en 1843, de quarante-six vaisseaux de 80 à 120 bouches à feu; quarante-neuf frégates de 40 à 60; vingt-cinq corvettes de 20 à 30; trente bricks de 16 à 20; neuf frégates et douze corvettes à vapeur; en outre, d'un grand nombre de bâtiments de charge ou d'un rang inférieur. A en juger, soit d'après le tonnage, soit d'après le nombre des bouches à feu, la marine actuelle surpasse celle de Louis XIV; mais c'est avec l'étranger et non pas avec nous-mêmes qu'il faut nous comparer. Les deux Colbert pensaient qu'il ne servait à rien d'avoir une marine qui ne fût pas en état de se mesurer avec celle de l'Angleterre. Le nombre des bâtiments attachés, en 1843, au port de Brest, n'était que de dix vaisseaux, quinze frégates, quatorze corvettes, dont quatre à vapeur, et quinze bricks. Comme sous l'empire, le nombre des ouvriers employés dans le port varie de quatre à cinq mille. Les hôpitaux de la marine, qui sont : l'hôpital Neuf, celui de Saint-Louis et celui de Pont-an-Ezen, hors des murs, pourraient recevoir de 2,300 à 2,900 malades.

Brest est une ville industrieuse et commerçante; mais son industrie, quelle qu'en soit l'importance, n'a pour objet que la construction et l'armement des vaisseaux; son commerce, qui est également considérable, dépend uniquement des besoins de la marine et de la localité. Suivant les circonstances, les travaux de défense et d'armement absorbent du sixième à la moitié du budget de la marine.

Quoique cette ville soit, sans contredit, le point le plus éclairé de la province, celui où se trouve constamment le plus grand nombre de personnes distinguées par la variété et l'étendue de leurs connaissances, elle n'a eu pendant longtemps que quelques écoles d'un rang inférieur. Nulle part on ne désirait plus vivement la création d'un établissement qui répondît aux besoins du pays. Fondé par la commune en 1839, et encouragé par l'administration de la marine, le *collége Joinville* est devenu en peu d'années le premier du département. On s'attache à y former des sujets pour l'école navale Brest a aussi une école secondaire de médecine. Sa bibliothèque communale ne compte que 10,000 volumes; celle de la marine commence à prendre quelque développement. Le jardin botanique fut fondé en 1768 par MM de Courcelles et Poissonnier; un savant professeur, Léonard, y a établi l'ordre qu'on y remarque aujourd'hui. La marine possède un musée, où l'on a réuni les modèles des diverses constructions de bâtiments.

On ne cessait pas de regretter l'ancienne académie de marine que la révolution avait détruite. En 1832, les citoyens les plus recommandables de la ville s'associèrent pour former un établissement du même genre, mais qui devait moins s'occuper des questions relatives à la navigation et à la construction des vaisseaux, que de l'instruction nécessaire aux ouvriers de la marine. La *société d'émulation*, c'est le nom de la nouvelle académie, a établi huit cours gratuits, où, indépendamment de l'enseignement qu'on reçoit dans les écoles primaires, on apprend encore la géométrie, le tracé des plans de navires et de charpente navale, le dessin linéaire et le lavis. La société fait, en outre, d'importantes publications dans l'intérêt de la ville et du département. On regrette de ne pas voir un plus grand nombre de personnes attachées à la marine sur la liste des membres dont elle se compose; cette réunion de ressources et d'intelligences entretiendrait l'émulation dans

l'arsenal, qui, en cas de guerre, se trouverait au niveau, sinon au-dessus des autres ports de la France et de l'étranger.

La ville de Brest ne se borne pas à répandre l'instruction dans tous les rangs de la société ; elle recherche encore les moyens d'améliorer la condition des classes pauvres. C'est depuis vingt-cinq ans surtout qu'elle y travaille avec le plus de zèle. Brest a un hôpital civil remarquablement tenu ; l'administration a établi deux salles d'asile, dont l'une à Recouvrance, où se trouve le plus grand nombre d'enfants pauvres. Bien que le pays soit très-sain, comme le port forme une espèce d'entonnoir ouvert aux vents du sud et du sud-ouest, on ne peut y prendre trop de précautions contre les épidémies auxquelles les quartiers humides sont exposés. On se rappelle encore avec effroi le *typhus nautique* de 1754, qu'apporta l'escadre de Dubois de Lamothe. Il ne fit pas périr les deux tiers, comme l'ont dit quelques notices, mais près du tiers des habitants : la maladie sévit surtout contre les élèves en chirurgie. Un fléau du même genre se déclara, en 1779, au retour de la flotte du comte d'Orvilliers ; il se reproduisit, en 1796, à la rentrée de l'amiral Villaret. Lors de l'invasion du choléra, en 1832, le nombre des victimes s'éleva à 1,300.

Il existe dans Brest une autre plaie dont il faut enfin le délivrer ; c'est du bagne que nous voulons parler. Depuis le 30 mai 1749, époque de l'arrivée de la première chaîne, jusqu'au 1er septembre 1836, il a reçu 47,505 condamnés ; la population habituelle de cette prison est donc de 2,500 à 3,000 individus. De 1803 à 1812, le vaisseau *le Marengo* servit de succursale au bagne, qui ne pouvait suffire à sa destination. Nous n'entrerons point dans le détail de la discipline, du régime auxquels les condamnés sont soumis en maladie ou en santé. Le moyen de les occuper, sans danger pour l'ordre et la sûreté de la place, a souvent causé beaucoup d'embarras aux administrateurs de la marine. On en tirait peu de parti avant la révolution. Le préfet Caffarelli parvint à les employer plus utilement ; mais de quelque rigueur ou de quelque moyen de persuasion qu'on use à leur égard, on a toujours reconnu qu'avec moins de frais le travail des hommes libres était beaucoup plus productif. Personne ne s'est occupé avec plus de sollicitude du sort de ces malheureux que M. Hyde de Neuville, pendant sa courte apparition au département de la marine. En réglant le salaire des forçats, c'est lui qui a ordonné l'établissement d'un pécule dont les condamnés à temps pussent disposer à l'époque de leur libération.

Les punitions sont devenues moins sévères ; les châtiments barbares ont disparu. Quoi qu'il en soit, le bagne n'en est pas moins resté une épouvantable école où les malfaiteurs s'enseignent mutuellement de nouveaux crimes. Notre intention n'est ni d'en rappeler les tristes célébrités, ni de parler des horribles vengeances qui s'y exercent quelquefois. Pendant longtemps il n'a existé aucune forme de justice pour l'application des peines contre l'évasion, le vol ou l'assassinat, tous les autres châtiments étant purement disciplinaires. Depuis 1806, un tribunal spécial est chargé de prononcer sur les crimes commis dans le bagne ou dans les ateliers du port, tribunal dont les jugements sont exécutés dans les vingt-quatre heures, à moins d'un ordre contraire émané du roi. « Si la peine prononcée est la peine capitale, l'exécution a lieu avec un appareil formidable. Tous les condamnés sont rangés près de l'échafaud, entourés de leurs gardes et d'un détachement de

troupes de ligne, dont les armes sont chargées. Deux pièces de canon sont braquées sur eux, pour comprimer à l'instant toute tentative qui aurait pour but de sauver le coupable. A un roulement de tambours, tous les forçats, la tête découverte, se mettent à genoux et attendent en silence l'exécution de l'arrêt. C'est un forçat qui remplit les fonctions d'exécuteur. » Il est rare, nous apprend l'Annuaire du Finistère, auquel nous empruntons ces détails, que le spectacle de ces exécutions soit donné plus d'une fois par an.

Mais par quelle aberration de jugement a-t-on pu réunir une population de malfaiteurs dans une place, objet constant de la jalousie et des mauvais desseins de l'étranger? Qu'un incendie se déclare, qu'un mouvement séditieux éclate parmi les ouvriers ou les matelots, que l'ennemi se présente à l'entrée de la rade, aussitôt la correspondance des commandants ou des intendants de la marine exprime l'inquiétude que leur cause la présence des forçats.

Il est, dit-on, surprenant que les habitants de Brest, que la classe ouvrière surtout se conserve probe et pure, sans être atteinte par le contact de ces misérables, pour lesquels on finit par n'éprouver d'autre sentiment que celui de la pitié.

Tous ces enfants de la mer, c'est de la population libre et saine que nous parlons, se font en général remarquer par la noblesse et la générosité de leurs sentiments. Les beaux exemples de courage et de vertu, qu'ils ont constamment sous les yeux, les préservent sans doute des fâcheux effets que les mauvais pourraient produire. Nous le disons sans flatterie pour le commerce brestois, trompé souvent dans ses rapports avec l'administration supérieure, il n'en a pas moins conservé autant de patriotisme que de loyauté. Bien que la population de la ville se recrute d'étrangers, les vrais Bretons y sont toujours en majorité. C'est par les femmes que le sang armoricain se perpétue; il faut un grand nombre de générations pour que le caractère en soit entièrement effacé.

A l'exception de son château, Brest est une ville toute moderne, dont les rues fort propres, quoiqu'on ait dit le contraire, sont presque toutes tirées au cordeau. Les maisons particulières et les édifices publics sont construits en schiste et en granit, mais en général avec plus de goût que dans les autres villes de Bretagne. Ils appartiennent aux diverses nuances d'architecture qui se sont succédé depuis Louis XIV jusqu'à nos jours. Brest a l'air grande ville par l'aspect des constructions, par le mouvement continuel de la voie publique. Recouvrance a une physionomie différente : les maisons n'y sont pas aussi belles, toutes les rues n'y sont pas alignées; c'est là qu'habitent surtout les familles de marins et d'ouvriers.

Brest a, d'une manière remarquable, le caractère d'une place de guerre par ses nombreuses et magnifiques fortifications, par la garde qui veille à ses portes, par sa garnison toujours considérable, par le nombre d'officiers et d'uniformes militaires qu'on y rencontre à chaque instant. Si l'on descend au port, Brest n'est plus que le grand arsenal maritime. C'est là, nous l'avons déjà dit, le cœur, l'âme de la cité. On est saisi d'admiration en voyant cette longue suite de magasins et d'ateliers, qui, à raison des contours de la Penfeld, ne forment point une ligne régulière ; ils n'en produisent que plus d'effet. Au milieu de cette double ligne, les vaisseaux, trop pressés dans le lit tortueux de la rivière, vous montrent leurs flancs

immenses, les gracieuses galeries de leurs poupes, ou les gigantesques figures de leurs proues. Au-dessus, c'est une forêt de mâts et de cordages d'inégales forces, d'inégales hauteurs. Il faut voir le port, soit quand une flotte y entre, soit quand elle est au moment d'en sortir. On se rappelle le spectacle de la rade, aux beaux temps de Louis XIV et de Louis XVI, aux jours plus sombres de la révolution. Le long des quais, ce sont des faisceaux d'ancres de toutes les grandeurs, des canons et des boulets de tous les calibres symétriquement disposés ; partout du fer, partout des armes, dans leurs plus fortes proportions. Puis viennent les câbles énormes, qui se replient comme de longs serpents sur eux-mêmes, les mâtures et les autres bois nécessaires aux constructions, les machines pour les saisir et les travailler. Bien que l'espace soit fort rétréci, il n'y a nulle part ni désordre ni embarras. Le port est lui-même comme un grand vaisseau, qui renferme un matériel considérable sans aucune espèce d'encombrement.

Mais quel mouvement, quelle activité ! En dehors et en dedans des ateliers, vous n'entendez que le bruit des scies, des limes et des marteaux ; entrez dans les corderies pour y voir ces rouets qui filent les plus gros câbles ; dans les forges où se font les ancres des plus grands vaisseaux ; dans les boulangeries, capables de faire en un jour du pain pour une armée, dans une semaine du biscuit pour une campagne tout entière. Partout vous respirez une odeur de mer et de goudron, qui vous excite et vous enivre. On ne se lasse point à regarder ces ouvriers, ces matelots, avec leurs excellentes figures bretonnes, leurs traits rudes et leurs teints bronzés ; ils vous inspirent un double sentiment de confiance et de respect. Puis, c'est de la part de tout le monde une politesse, une bienveillance dont les officiers, employés à la direction des travaux ou au maintien de l'ordre, sont les premiers à donner l'exemple. Mais ce qui vous afflige et vous serre le cœur, c'est la vue de ces forçats aux figures sinistres, qu'on rencontre à chaque pas dans l'arsenal, dans les bureaux de l'administration, jusque dans les maisons particulières, les uns enchaînés deux à deux, les autres avec un seul anneau de fer au pied ; ceux-ci avec le bonnet rouge, ceux-là avec le bonnet vert, couleur réservée aux condamnés à vie et aux nouveaux arrivés.

Quoi qu'il en soit, Brest est une belle et noble ville, qui s'appuie avec orgueil sur les armes de France et de Bretagne réunies dans son écusson.

Recouvrance se regarde avec raison comme le berceau des Tanguy du Châtel, puisque le siége principal de leur justice y était jadis établi. Les personnages remarquables nés à Brest appartiennent tous aux temps modernes. Le premier, dans l'ordre chronologique, est une femme, *Henriette de Castelnau*, comtesse *de Murat*, fille d'un gouverneur du château, connue par des poésies pleines de grâce et de sentiment. Viennent ensuite *Choquet de Lindu*, dont nous voudrions parler encore ; les deux frères *Nicolas* et *Pierre Ozanne*, leur sœur *Jeanne-Marie Ozanne* et leur beau-frère *Le Gouaz*, famille entièrement composée d'artistes. Les deux frères et la sœur faisaient de charmants tableaux de marine que Le Gouaz reproduisait avec le burin. Il faut citer encore l'ingénieur *Petit*, inventeur de la belle machine à mâter, l'astronome *Rochon*, compagnon de Kerguélen aux Terres Australes, le général *d'Aboville*, l'amiral *Linois*, *Savary*, médecin, traducteur de plusieurs ouvrages sur son art ; l'abbé *Bechenec*, savant bibliographe et naturaliste ;

Keating, traducteur de l'éloge d'Homère par Pope ; *Marguerie*, savant mathématicien ; *Verdun de la Crenne*, compagnon de Borda ; *Billard*, chirurgien en chef de la marine très-distingué.

Au nombre de nos contemporains n'omettons ni M. *Bernard de Rennes*, conseiller à la cour de cassation et député, auteur d'un *Résumé* fort estimé *de l'histoire de Bretagne*, ni son frère M. *Joseph Bernard*, l'ami de cœur de Béranger et auteur du *Bon sens d'un homme de rien*. Ils sont tous les deux fils de Bernard jeune, qui échappa si heureusement à la mort en 1794, et que les Brestois comptent au nombre de leurs plus courageux et de leurs plus honorables concitoyens.

Brest est encore plus célèbre par les grands hommes qui ont séjourné dans ses murs que par ceux qu'ils ont vus naître. Dans un espace aussi étroit que le port, il est une foule de points où l'on ne peut mettre le pied sans être certain que Du Quesne, Tourville, Vauban, les deux d'Estrées, Château-Renault, Jean Bart, Duguay-Trouin, La Motte-Piquet, Hoche, Bruix, ont aussi passé par là, s'y sont également arrêtés. Le souvenir de ces hommes illustres ajoute à l'air de grandeur et de puissance dont les yeux sont frappés ; mais, en voyant tant de monuments de la force nationale, on regrette qu'on n'ait pas encore eu la pensée d'en élever un en l'honneur de ceux qui ont fondé le port de Brest, et de ceux aussi qui en ont fait la gloire.

Nous ne terminerons pas cet article sans témoigner notre reconnaissance au ministre de la marine, M. l'amiral Roussin, au secrétaire général, M. Chauchéprat, au garde des archives, M. d'Avezac, et à son collaborateur M. Guinand, qui ont mis à notre disposition, avec tant de grâce et d'empressement, les documents précieux dont ils sont dépositaires. Nous devons aussi des remerciements à M. le vice-amiral Grivel, préfet maritime de Brest, pour les notes intéressantes qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer[1].

1. OUVRAGES IMPRIMÉS. — D'Argentre, Dom Lobineau et Dom Morice, *Histoires de Bretagne*. — *Histoire de la Ligue en Bretagne*, par le chanoine Moreau. — *Testament politique de Richelieu*. — *Hydrographie* du père Fournier. — Deslandes, *Essai sur la marine des anciens* — Le père Daniel, *Histoire de la milice française*. — Les diverses Histoires de la marine. — *Voyages de* Cambry *dans le Finistère, avec les notes et additions* d'Emile Souvestre. — Du Chatellier, *Histoire de la révolution en Bretagne*. — *Biographies des marins célèbres*, par Hennequin. — *Vie de Du Quesne*. — *Vie de Hoche*, par Rousselin. — *Mémoires sur la Marine*, par Malouet — *Idem*, par Thevenard. — *Observations et Mémoires* de Kerguelen. — *Histoire de la révolution d'Amérique*, par Botta. — *Antiquités du Finistère*, par de Frémunville. — *Annuaires du Finistère*, par la Société d'émulation. — *Nouveaux états officiels de la marine*.

MANUSCRITS. — Ordonnances de la marine ; observations sur la grande ordonnance de 1634. — Ordres du roi. — Correspondance des ministres de la marine. — *Id.* des commandants et intendants. — Documents historiques. — Affaire Gordon. — Lettres et rapports de Vauban et autres officiers du génie. — Anciens états de la marine. — Plans de la ville et du port de Brest. — Projets et mémoires. — Notes et documents fournis par diverses personnes, ou recueillis par l'auteur.

LANDERNEAU.

LESNEVEN.

Lorsque vous allez de Paris à Brest, arrêtez-vous au village de La Roche-Maurice, situé sur le versant des hautes collines qui s'élèvent en amphithéâtre au-dessus de Landerneau. Gravissez jusqu'aux ruines de cette forteresse qui apparaît comme un nid d'aigle à la cime d'un escarpement de deux cents pieds. Placez-vous au bord de ces débris, à l'embrasure d'une fenêtre, et contemplez le paysage qui se développe devant vous. Ce beau lac au fond de la vallée est l'immense rade de Brest, dont vous ne pouvez voir le port qui se cache dans les replis de la Penfeld. A droite vous découvrez les riches campagnes du pays de Léon et les hautes flèches de granit qui sont l'orgueil de ses moindres villages; à gauche ce sont les montagnes grisâtres de la Cornouaille, au bas desquelles l'œil cherche d'autres ruines, celles de la célèbre abbaye de Landevenec. En avant, à l'extrémité d'un cap qui se perd dans la brume, sont encore des ruines, celles de l'abbaye de Saint-Mathieu; puis les plaines sans bornes de l'Océan. En deçà de la rade, sur les dernières pentes des coteaux que vous dominez, au bas de cette rivière profonde dans laquelle vous plongez, ce groupe de clochers d'une architecture singulière, de cloîtres et de maisons de tous les âges, avec leurs toits en ardoise bleuâtre, c'est la jolie petite ville de Landerneau, entourée de bois, de prairies et de riches moissons. Tout cela forme le plus vaste, le plus magnifique jardin qu'on puisse imaginer. Le point de vue dont vous jouissez est, sans contredit, un des plus beaux, des plus saisissants de la Bretagne, soit par l'immensité qui s'ouvre devant vous, soit par cette variété d'aspects gracieux ou sévères dont se composent les premiers plans du tableau, soit enfin par les souvenirs qui viennent s'y rattacher.

L'antique château où nous sommes était la demeure habituelle des princes du Léonais, rois, comtes et vicomtes, suivant le temps, suzerains ou vassaux. Du haut des tours qui s'élevaient à cent pieds au-dessus de ces débris, peu s'en fallait qu'ils n'embrassassent d'un seul regard toute l'étendue de leur empire. La Roche était le palais du prince, Landerneau la ville des gens de justice, des moines et des clercs, des marchands et des marins. Les antiquaires qui ont parlé de La Roche et de Landerneau, ont tout dit quand ils ont rapporté que le vrai nom de la ville est *Lan' Ternok*, de saint Terné ou Ternok qui y bâtit une chapelle ou un monastère, autour duquel des maisons vinrent se grouper; que, dans les temps modernes, cette ville était le chef-lieu de la baronnie de Léon, appartenant à la maison de Rohan. Quant au château, il reçut son nom de *Roch-Morvan*, en français *La Roche-Maurice*, de Morvan, prince du Léonais. Suivant la légende de saint Riek, longtemps avant, il y avait à la même place un autre château, bâti sans doute par les Romains.

Lorsque le roi Bristok régnait à Brest, le prince Elhorn, d'après la même légende, était seigneur de La Roche. Dans ce temps-là, un dragon désolait la contrée. Le

roi avait ordonné de tirer au sort, tous les samedis, le nom de la personne que le dragon devait dévorer. Elhorn avait vu tous les siens enlevés l'un après l'autre ; il ne lui restait plus que sa femme et son fils Niok, dont le tour était arrivé. Dans son désespoir, le malheureux père se jeta d'une fenêtre de son château dans la rivière, qui s'appelait alors le *Dourdoun* ou le *Dourdu*, soit à cause de la profondeur de ses eaux, soit à raison de la couleur noire que leur donnait le reflet des rochers ; mais il fut secouru à temps par deux pèlerins, Deventer et Derien, qui revenaient de la Terre Sainte et qui délivrèrent le pays de l'horrible dragon. Depuis, la rivière se nomma l'Elhorn.

Quelle que soit l'origine du nom que porte cette rivière, il n'en est pas en Bretagne dont les bords soient plus riants et les eaux plus limpides. Elle forme le joli port de Landerneau, qui n'a point reçu son nom d'un saint appelé *Ternok*, auquel il ne nous est pas plus possible de croire qu'à une foule d'autres saints de la Bretagne. Le nom de *Lan'Ternok*, comme celui de *Lan'huon* et tous ceux qui commencent par la syllabe *Lan'*, se rapporte à l'établissement politique des Kimris.

Du château de La Roche que nous n'avons pas quitté, vous apercevez un bois taillis que traverse la route de Landerneau à Brest. Ce bois est ce qui reste de l'ancienne forêt de Talamon, au bord de laquelle était une forteresse qui a existé jusqu'au XVIIe siècle ; ce n'est plus aujourd'hui qu'une ruine. D'après certains antiquaires bretons, cette forteresse ne serait rien moins que le château de *la Joyeuse-Garde*, si célèbre dans les romans du Cycle d'Arthur. C'est là, disent-ils, que demeurait Lancelot du Lac, l'amant de la reine Genièvre, que la chevalerie prit naissance, que l'ordre de la Table-Ronde fut institué. Ces vieux murs furent témoins des amours de la blanche Iseult et du beau Tristan de Léonais. N'en déplaise aux antiquaires, cette prétention n'est fondée sur aucun titre. Les romans du Cycle d'Arthur, qui sont la seule autorité sur laquelle on puisse s'appuyer, n'ont jamais rien dit de pareil.

Ce fut du XVe au XVIe siècle que, pour flatter la vanité des Rohan, on imagina de changer le nom de *Castel gouelet forest* (*château vu de la forêt* ou *près de la forêt*), ou de *Goy-la-forêt* comme l'appelle Froissart, en celui de *Joyeuse-Garde*, qui n'appartient point à ce château. C'est dans la Grande-Bretagne que les romanciers ont placé le château de Joyeuse-Garde, qu'Arthur établit l'ordre de la Table-Ronde, et que Merlin vit enchanté dans la tombe où sa femme l'a enfermé. Mais ce qui est beaucoup plus vrai, c'est dans la petite Bretagne, dans le pays où nous sommes, que furent composés ces poëmes merveilleux, dont les héros, à la fois bardes et chevaliers, appartiennent presque tous au Léonais. Un prince de ce pays, le roi Méliadus (*Melian*), « était l'homme du monde qui plus savait de harpe à cettui temps et qui mieux trouvait chants et notes. » Tristan, son fils, devint encore plus habile. Merlin l'avait prédit à Méliadus « qui se délectait à le voir, car c'était la plus belle créature de son âge qui fût en tout le monde. » Qu'on se rappelle les charmants couplets que Tristan apprenait ou chantait à la blonde Iseult, en parcourant les campagnes d'Albion avec elle :

« Bons lais de harpe vous appris,
« Lais Bretons de notre pays. »

Comme on l'a vu dans notre introduction, la contrée connue depuis sous le nom de Basse-Bretagne, était alors le pays de la poésie et de la liberté. L'une et l'autre périrent sous le fer des Carlovingiens. C'est dans le Léonais que l'indépendance bretonne trouva ses derniers défenseurs. Morvan, qui passe pour le fondateur du château de La Roche, où nous sommes encore, osa s'affranchir du tribut, et braver la puissance de l'Empereur. Louis-le-Débonnaire lui envoya d'abord Witchaire, qui lui fit les promesses les plus brillantes pour l'engager à se reconnaître le vassal des Francs; mais la courageuse femme du prince breton lui conseilla de préférer la guerre à la honte. Il différa jusqu'au lendemain la réponse qu'attendait l'ambassadeur. Inspiré par sa noble femme, il dit alors à Witchaire : « Hâte-toi de porter ces paroles à ton roi : les champs que je cultive ne sont pas à lui; je ne reconnais point son autorité. Qu'il gouverne les Francs; Morvan veille à la fidèle observation des lois parmi les Bretons, en se refusant à payer aucune espèce de cens et de tribut. Que les Francs osent déclarer la guerre, et sur le champ je pousserai moi-même le cri du combat. » — « Il a suffi, » reprend Witchaire, « d'une femme pour tourner l'esprit d'un homme comme une cire molle, et pour renverser, par de vains propos, les conseils de la prudence. Ne t'abuse point : ni tes bois, ni le sol incertain de tes marais, ni cette demeure que défendent des forêts et des remparts, ne te sauveront. » Morvan, qui ne peut se contenir, se lève de son trône, et répond avec fierté : « Je méprise tes menaces; je m'élancerai à la tête de mille chars au-devant de vos coups. Vos boucliers sont blancs, je n'en ai pas un moins grand nombre de noirs à leur opposer. Le bras de Morvan n'est pas encore si débile : je te le répète, je ne crains pas la guerre. »

Cette réponse est reportée à l'Empereur. Il fait venir d'au delà du Rhin et les phalanges saxonnes, et des milliers de Suèves à la blonde chevelure, et les bataillons de la Thuringe, qui se joignent aux Bourguignons et aux Francs. Il se rend avec toutes ces forces à Nantes, où l'attend le comte Lambert, et de là à Vannes.

Morvan est tranquille, il dit à sa femme et à ses enfants : « Restez sans crainte dans vos demeures ombragées par les bois; je reviendrai bientôt chargé de dépouilles et de trophées. » Quel que soit le poids de l'armure en fer qui couvre son corps tout entier, il s'élance légèrement sur son cheval; au moment de franchir les portes, il fait apporter des coupes remplies de vin; il en prend une, qu'il vide d'un seul trait. Au milieu de ses serviteurs qui l'entourent, il embrasse de nouveau sa femme et ses enfants; puis il s'écrie, en brandissant les javelots dont ses mains sont armées : « Femme de Morvan, retiens ce que je vais te dire : tu vois ces traits que tient ton heureux époux; si mes pressentiments ne me trompent pas, tu les reverras aujourd'hui même teints du sang des Francs. Le bras de Morvan n'en lancera aucun qui ne porte coup. Adieu, épouse chérie, adieu! »

L'infortuné Morvan fut tué dans la première escarmouche contre les Francs. Sa mort jeta le découragement parmi les siens. Atteint par le comte Lambert, son fils, Wiomarc'h ou Guyomarc'h, qui avait tenté de relever la fortune des Bretons, périt aussi dans un dernier combat.

Soumis au régime féodal, le pays perdit jusqu'au souvenir de son histoire. Le Léonais ne fut plus qu'un comté qui continua d'appartenir à la famille royale de Morvan. Un de ses descendants, Even, surnommé le Grand, se distingua par la

résistance qu'il opposa aux Normands. Il fut le fondateur de la ville de Lesneven qu'il fortifia, et dont le nom veut dire *cour d'Éven*. Landerneau n'avait pas de murailles; mais il n'était qu'à une portée de canon des châteaux de La Roche et de La Forêt.

Les seigneurs de Léon répondirent avec empressement aux divers appels faits à la chrétienté pour délivrer la Palestine du joug des infidèles. L'un d'eux y mourut prisonnier. D'origine royale, il avaient l'humeur aventureuse et prodigue. Pour faire de l'argent, Hervé III céda au duc Jean-le-Roux le château de Brest, qui était la plus importante place de son comté. Hervé IV vendit, un à un, au même prince, tous les domaines que son père lui avait laissés; quand il partit pour la croisade, il n'avait pour tout bien que son armure et son cheval. Sa fille, Anne de Léon, se trouva fort heureuse de recevoir l'hospitalité et la main de Prigent de Coetmen, vicomte de Tonquédec, dont elle n'eut pas d'enfants. En elle finit la branche aînée des princes de Léonais, qui s'éteignit dans les dernières années du XIII[e] siècle.

Ni Landerneau ni La Forêt ne furent vendus; ils appartenaient à une branche cadette de Léon, dont le chef joua un rôle fort équivoque dans la lutte de Penthièvre et de Montfort. La ville de Landerneau n'y gagna autre chose que d'être tour à tour pillée par l'un et l'autre parti. Au milieu du XIV[e] siècle, Jeanne de Léon, seul rejeton de la branche cadette, fut mariée au vicomte de Rohan, auquel elle porta la seigneurie de Landerneau et ce qui restait de biens à sa maison. C'est à cette alliance que les Rohan durent le titre de princes et de barons de Léon.

Le sort de Landerneau pendant la ligue fut d'être, comme au temps de Montfort et de Charles de Blois, pillée par les deux partis ; on a surtout gardé le souvenir d'une expédition de Fontenelle, en 1592: telle était la condition des villes qui n'avaient point de murs. Les habitants de Landerneau ne demandaient qu'à vivre en paix ; les guerres de succession et de religion jetaient le trouble dans les opérations de leur commerce, qui était considérable. Leur principale industrie consistait dans la fabrication des toiles et des cuirs. Ils recevaient du dehors les articles nécessaires à la consommation du pays ; particulièrement les vins, que leur fournissait l'Espagne, à laquelle ils vendaient leurs tissus.

Landerneau avait une communauté de ville dont l'origine était fort ancienne, et qui nommait un député aux états; les prétentions des Rohan en rendaient les droits fort précaires. Lorsque les seigneurs de cette maison arrivaient dans un de leurs châteaux de Bretagne, à Josselin ou à Pontivy, la communauté de Landerneau était tenue d'envoyer deux de ses officiers pour les complimenter et les assurer de leur obéissance et de leur respect. En définitive, Landerneau ne demandait qu'à s'affranchir du joug de ses seigneurs, ou à n'avoir qu'un seul maître, au lieu de deux qu'elle avait à supporter. Comme la plupart des villes de Bretagne, elle accueillit la révolution avec enthousiasme. Devenue chef-lieu de district, l'union et l'excellent esprit de ses habitants la préservèrent de tout excès. Après la mise en accusation des administrateurs du Finistère, un décret de la convention y transféra le siége de l'administration de Quimper; une commission temporaire, composée d'autant de membres qu'il y avait de districts, fut revêtue des pouvoirs attribués aux directoires de département. L'ancien couvent des Ursulines servit

provisoirement de prison aux malheureux administrateurs, ou du moins au plus grand nombre d'entre eux.

Le commerce de Landerneau est aujourd'hui moins considérable qu'il ne l'était autrefois. La fabrication des toiles est plus restreinte, celle des cuirs n'existe plus. Le port s'était ressenti de la décadence de l'industrie locale; il exigeait de nombreuses améliorations qu'on s'est enfin décidé à entreprendre. Du reste, cette ville acquerrait une haute importance, si le gouvernement comprenait le besoin d'avoir une marine égale à celle de l'Angleterre; c'est à Landerneau que se trouveraient les réserves en troupes et en approvisionnements nécessaires au port de Brest; on y établirait aussi des succursales pour les hôpitaux; un grand nombre d'ateliers y seraient avantageusement placés.

Les quais de Landerneau sont spacieux et commodes; ils forment le plus beau quartier de la ville; on y jouit de la vue des collines que surmontent les ruines si pittoresques du château de La Roche-Morvan. Le monument le plus remarquable ou le plus singulier est l'église consacrée à saint Houardon, patron de la cité; elle est de l'époque de la renaissance et présente de curieux détails.

Landerneau est, comme Lesneven, un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Brest; on donne à l'une 4,963 habitants, à l'autre 2,664. Si nous n'avons parlé de Lesneven que pour faire connaître son origine, c'est que son histoire n'offre rien de bien intéressant. Pendant les guerres du moyen-âge, elle fut prise par Henri II, roi d'Angleterre, et par le duc Jean IV (1163 et 1374). Les paysans des environs, au temps de la Ligue, se soulevèrent contre les partisans de Mercœur; ils en tuèrent trois ou quatre cents sous les murs de la ville. La communauté de Lesneven députait aux états.

Landerneau est la patrie de *Le Laë*, poète qui a écrit en breton avec l'esprit des colléges, et dont les productions nous paraissent de beaucoup inférieures aux chants des bardes incultes de la campagne. Elle a aussi donné le jour aux frères *Mazéas*, tous les deux savants d'un grand mérite, et à MM. *F.* et *P. de Courcy*, l'un critique spirituel, l'autre historien instruit et consciencieux. Nous ne pouvons oublier la famille *de Roujoux*, qui compte des administrateurs et des hommes de lettres fort distingués. Nous devons aussi un hommage à l'abbé *Duval Le Gris*, qu'on vit sortir de la retraite où il était caché pour offrir son ministère à Louis XVI, au moment où ce prince allait monter sur l'échafaud. Quant à Lesneven, elle a vu naître *Hugues de Kéroulai*, célèbre jurisconsulte du XIVe siècle, et le savant antiquaire contemporain, M. *Miorcec de Kerdanet*[1].

1. *Poëmes de la Table-Ronde.* — Ermold Lenoir, *Gestes de Louis-le-Débonnaire.* — Albert-le-Grand, *Vies des saints de Bretagne.* — Dom Morice, *Histoire de Bretagne.* — *Notice sur la ville de Landerneau*, par M. P. de Courcy.



CATHÉDRALE DE QUIMPER

KEMPER.

LA VILLE D'IS.

A peine avez-vous quitté la petite ville de Châteaulin, que vous voyez s'élever au loin devant vous des collines qui se succèdent comme les degrés d'un escalier de géants. Franchissant tous ces degrés, vous traversez des plateaux couverts de sarrazin en fleurs, des buttes ombragées, des hauteurs tapissées de bruyères ; vous montez, vous montez toujours, puis enfin, arrivé au sommet le plus élevé de cette sierra armoricaine, vous vous arrêtez. Au nord se dessinent les côtes escarpées du *village du Regard* (Plou-ar-zel), et, bien plus loin, derrière le dôme de vapeurs qui couvre le grand port breton, Brest ! A droite s'étend la baie de Douarnenez, avec ses rivages dentelés, ses longs promontoires et ses hautes vagues frangées d'écume ; à gauche, sous l'ombre des crêtes décharnées de l'Arhès serpente le val profond qu'arrose la *rivière de la Peur* (l'Aon) ; enfin, à vos pieds se déploie une pente boisée qu'entrecoupent les champs de blés mûrs, et les vergers chargés de fruits. Si, de ce côté, vous regardez au fond de la vallée, vous reconnaissez à ses clochers aigus, à ses remparts tapissés de lierre, à ses maisons grises presque voilées par les arbres, la vieille et noble capitale de la Cornouaille armoricaine, Kemper, dont l'histoire a été tour à tour légende, chronique, drame, et que trois vers d'un fabuliste ont failli découronner de sa poétique auréole.

L'époque de sa fondation est inconnue ; cependant quelques antiquaires ont cru qu'elle était la continuation de *Corisopitum*, la capitale des *Corisopites*, où les Romains avaient fondé un grand établissement militaire. Un des faubourgs de Kemper, celui de Loc-Maria, est encore jonché de débris de briques et de poteries romaines. Tout récemment on a découvert, non loin de là, au château de Poulquinant, des médailles de Marc-Aurèle. Repeuplée ou reconstruite par les Armoricains, après l'expulsion de leurs oppresseurs, *Corisopitum* reprit son premier nom ; elle fut appelée *Kemper*, mot formé de la particule *kem* (avec), et de *per* ou *ber*, radical du verbe *bera* (couler), la ville étant située au point de jonction de l'Odet et du Stheir. On la nomma même longtemps *Kemper-Odet*, pour la distinguer de *Kemper-Ellé*, bâtie au confluent de l'Isole et de l'Ellé.

On sait peu de chose sur l'histoire de Kemper (nous ne pouvons nous résoudre à écrire Quimper), avant la naissance de saint Corentin, vers l'an 375. C'était l'époque où les Bretons brisaient le joug de la domination romaine, qui avait pesé si longtemps sur eux. Elevé par ses parents dans la religion chrétienne, Corentin ne prit aucune part à cette lutte, et se consacra, dès ses jeunes années, au service du Christ. Il construisit au pied du Ménéhom, à quelques pas de la mer

et sur le bord d'une fontaine, un ermitage où il passait les jours et les nuits en prières. Dieu lui-même pourvoyait à sa nourriture. « Il envoya, » dit Albert le Grand, « un petit poisson en sa fontaine, lequel tous les matins se présentait au saint, qui en coupait une pièce pour sa pitance, et le rejetait dans l'eau, où tout à l'instant il se trouvait entier, sans lésion ni blessure. »

Saint Corentin ne quittait sa retraite que pour travailler à la conversion des habitants de Kemper et des peuples de la contrée environnante, presque tous idolâtres. Un soir qu'après une journée de fatigue l'apôtre était en oraison dans son ermitage, il entendit retentir sur la lisière de la forêt de Nevet le son des trompes de chasse, les aboiements des chiens et un grand bruit de chevaux; étonné, il courut à la porte de sa cabane, et aperçut, aux dernières lueurs du jour, une troupe de chasseurs vêtus de soie et d'or, parmi lesquels il reconnut Gradlon, roi de Cornouaille. Celui-ci s'était égaré, et venait demander l'hospitalité au saint, qu'il ne connaissait que sur sa renommée. Comme la chasse avait aiguisé la faim du prince et de ses gens, Corentin alla à sa fontaine, « et le petit poisson s'étant présenté à luy, il en coupa une pièce et la donna au maistre-d'hostel du roy, lui disant qu'il l'apprestat pour son maistre et les seigneurs de sa suite. Le maistre-d'hostel se prit à rire, disant que cent fois autant ne suffirait pour le train du roy. Néanmoins, contraint par la nécessité, il prit ce morceau de poisson, lequel (chose étrange!) se multiplia de telle sorte, que le roi et toute sa suite en furent rassasiés. »

Gradlon, voulut voir le poisson, qui, plein de vie, nageait dans la fontaine. Ravi de ce miracle, le prince se prosterna aux pieds de Corentin, proclama qu'il était l'élu du vrai Dieu, et lui donna toute la forêt de Nevet, ainsi qu'un château bâti en Plou-wodiern, dont le saint fit un monastère. Cependant il continuait ses prédications, et sa réputation devint telle que tout le peuple de la Cornouaille, converti au christianisme, demanda pour lui l'érection d'un évêché à Kemper. Le roi Gradlon l'envoya en conséquence à Tours pour être sacré par saint Martin; puis, lui ayant donné son propre palais pour demeure, il se retira à la ville d'Is, qui était voisine, et Kemper-Odet prit le nom de *Kemper-Corentin*.

La ville d'Is est un de ces mille problèmes que le passé semble proposer par ironie à la science du présent. Les légendes nous donnent à peine quelques détails sur sa situation, son étendue, la cause de sa ruine; mais la tradition populaire nous apprend que c'était une grande cité enrichie par le commerce, embellie par les arts, et si importante que l'on crut honorer la vieille Lutèce en l'appelant *Par-is*, c'est-à-dire l'égale de la ville bretonne.

Bâtie dans ce vaste bassin qui forme aujourd'hui la baie de Douarnenez, elle était défendue contre l'Océan par une digue puissante, dont les écluses ne livraient passage qu'à la quantité d'eau nécessaire aux habitants. Gradlon présidait lui-même, chaque mois, à l'ouverture de ces écluses; la principale s'ouvrait au moyen d'une clef d'argent qu'il portait toujours suspendue à son cou. Le palais du roi, était une des merveilles de la terre; le marbre, le cèdre et l'or y remplaçaient le chêne, le granit et le fer. C'était là qu'il vivait au milieu d'une cour brillante, à laquelle présidait sa fille Dahut ou Ahès; or cette princesse était alors l'Honoria de l'Armorique. Comme la fille de Valentinien, « elle s'était fait une couronne de

ses vices, et avait pris pour pages les sept péchés capitaux. » Prévenant, dans ses monstrueuses inventions, la Marguerite de Bourgogne de la tour de Nesle, elle faisait conduire chaque soir, au fond de sa retraite, quelque jeune étranger qu'un homme noir lui amenait masqué. Le temps s'écoulait en folles orgies jusqu'au point du jour; alors Dahut disparaissait. Le masque remis à l'étranger se resserrait au moyen d'un ressort jusqu'à l'étouffer; et l'homme noir, montant à cheval avec le cadavre, s'enfonçait dans les montagnes pour ne reparaître que le soir. On montre encore dans le *Bois-élevé* (le Huel-goat) un gouffre d'où sortent, dans les grandes eaux, les bruits les plus lugubres; ce sont, disent les pâtres de l'Arhès, les âmes des amants de Dahut, qui demandent des prières.

Gradlon avait promis plusieurs fois de punir les crimes de sa fille; mais l'indulgence paternelle l'avait toujours emporté dans son cœur. Dahut craignit pourtant qu'il ne finît par céder, et elle forma un complot au moyen duquel elle enleva au roi son autorité et la clef d'argent qui en était le symbole. Alors tout tomba dans un inexprimable désordre. Le vieux roi, retiré dans son palais presque désert, y cachait sa douleur. Un jour, comme la nuit approchait, il vit paraître devant lui Gwénolé, le saint abbé de Landévenec, dont les travaux apostoliques consolaient la Cornouaille de la mort de Corentin. « O roi! » lui dit-il, « hâte-toi de quitter la ville avec tes fidèles serviteurs; car Dahut a ouvert l'écluse, à l'aide de la clef d'argent; la fureur des flots n'a plus de frein. » Gradlon voulut encore préserver sa sa fille des suites de sa folle imprudence. Il l'envoya chercher, la prit en croupe sur son cheval, et, suivi de ses officiers, se dirigea vers les portes de la cité. Au moment où il les franchissait, un long mugissement retentit derrière lui; il se détourna et poussa un cri. A la place de la ville d'Is s'étendait une baie immense sur laquelle se reflétait la lueur des étoiles. Cependant la vague le poursuivait lui et les siens, et, dans cette lutte de vitesse, elle gagnait du terrain avec une effrayante rapidité. Elle avançait, avançait toujours, dressant sa crête frémissante et couverte d'écume. La voilà près d'atteindre le roi et ses serviteurs. Tout à coup une voix lui cria: « Gradlon, si tu ne veux périr, débarrasse-toi du démon que tu portes derrière toi.» Dahut terrifiée sentit ses forces l'abandonner; un voile s'étendit sur ses yeux; ses mains, qui serraient convulsivement la poitrine de son père, se glacèrent et ne lui furent plus d'aucun secours; elle roula dans les flots. A peine l'eurent-ils engloutie qu'ils s'arrêtèrent. Quant au roi, il arriva sain et sauf à Kemper, et se fixa dans cette ville qui devint définitivement la capitale de la Cornouaille. Ce fut là qu'il mourut, « cassé de vieillesse et riche de mérites. »

Quelques auteurs ont contesté l'existence de ce héros des légendes et de sa ville d'Is. On ne peut douter toutefois qu'une cité puissante n'ait été élevée par les anciens habitants de la Cornouaille dans le bassin de la baie de Douarnenez; outre les chroniques religieuses et les traditions du pays, qui en ont gardé le souvenir, on a découvert sur le sol et jusque sous les flots plus d'un témoignage de ce passé merveilleux. Un petit havre de la côte s'appelle encore aujourd'hui *Toul-ar-Dahut*, le gouffre de Dahut. Le chanoine Moreau raconte qu'en 1586 on voyait, à l'entrée de la baie de Douarnenez, des restes d'édifices ayant tous les caractères d'une haute antiquité, et qu'il n'était pas rare de découvrir sur le rivage des cercueils en pierre creusée, comme on en faisait dans les IVe et Ve siècles, époque supposée de

la destruction de la ville d'Is. Il affirme également qu'on y distinguait deux anciennes routes pavées, dont il était facile de suivre le développement, et qui conduisaient, l'une à Kemper, éloignée de neuf lieues, l'autre à Carhaix, située à treize lieues de la baie. Nous regrettons de ne pouvoir citer la description que donne Cambry d'un antique monument dont il étudia minutieusement les ruines pendant son voyage dans cette partie du Finistère. « Il est certain, » ajoute-t-il, « que l'honnête Hervé Chenay, municipal et pêcheur de Douarnenez, trouve à la pointe du Raz, des murs à quatre ou cinq brasses de profondeur. Son ancre s'arrête sur ces murs ; en la laissant tomber des deux côtés, il en suit la direction sans rencontrer d'inégalités comme cela aurait lieu pour des rochers. Il calcule que ces murs ont une hauteur de trois à quatre brasses. Enfin, dans les fortes tempêtes, quand les sables sont enlevés par les fureurs de l'ouragan, on aperçoit, au fond de la baie, de larges troncs d'ormeaux d'une couleur noire et dont la position a une apparence de régularité. »

On nous pardonnera de nous être arrêté à cette légende de la ville d'Is, intimement liée à l'histoire primitive de Kemper. Gradlon est le premier des souverains de la Cornouaille dont le nom nous soit parvenu. Les moines en ont fait un saint (*mitis ut agnus*). Sous le nom de Galaor, que les poëtes lui ont donné, il est représenté dans les romans de la Table-Ronde comme le modèle de la courtoisie et de la bravoure. L'histoire l'a surnommé *le Grand*. C'était un prince altier et farouche, portant le sceptre d'une main vigoureuse, s'alliant aux Bagaudes contre les Romains, et étendant son empire jusque sur les terres des Francs. Comme nous l'avons dit ailleurs, les pays de Kemper et de Rennes étaient réunis sous son autorité (434-445). Daniel Dremrud et Jean Reith, successeur de Gradlon, furent des hommes d'un caractère entreprenant et d'un esprit supérieur (680-726). Deux autres Gradlon figurent sur le cartulaire de Landévenec, précieux manuscrit du XIe siècle. On y trouve encore un Budic auquel on a aussi donné le surnom de Grand (690-780).

Du reste, on ne sait à quelle époque ces princes cessèrent de porter le titre de rois ; ce fut, sans doute, au temps des invasions carlovingiennes. A leur avénement au trône de Bretagne, dans la seconde moitié du XIe siècle, l'autorité qu'ils exerçaient sur la ville de Kemper passa presque tout entière aux évêques, qui, depuis, en furent regardés comme les seigneurs. L'éloignement des princes rendait les empiétements plus faciles. Aidés par la bourgeoisie disposée à préférer l'autorité pastorale à celle d'un suzerain laïque, par la noblesse dont il était membre et par le clergé qui partageait sa puissance, l'évêque de Kemper devint le chef d'une sorte de *commune théocratique* dont les priviléges allèrent chaque jour s'agrandissant ; vers le XIIIe siècle, le duc ne levait déjà plus sur la ville d'autres droits que la moitié de la taille, l'amende du sang répandu, du larcin, des duels et des délits de voirie. Étranger à la nomination de l'évêque, dont le choix était laissé au chapitre, il n'étendait point sa juridiction au-delà du faubourg compris entre le Stheir et l'Odet. C'était dans cet espace, qui a conservé le nom de *Terre-au-Duc*, que se trouvaient les auditoires des officiers de bailliage et les fourches de justice. Partout ailleurs, l'évêque gouvernait souverainement ; lui seul pouvait accorder le droit de bâtir, de lever l'impôt, et les différends des habitants étaient jugés par lui dans son palais épiscopal. Guy de Thouars ayant voulu en 1209 commencer quelques con-

structions contre la volonté du prélat, la Cornouaille entière fut mise en interdit et l'affaire déférée à l'archevêque de Tours, président du concile de Rennes, qui porta un jugement d'après lequel le duc, par un acte authentique, fut forcé de reconnaître *qu'il avoit agi injustement;* en conséquence de quoi la maison commencée fut démolie et les matériaux employés, comme expiation, à bâtir l'église de Guéodet.

Longtemps après, un débat du même genre se renouvela à propos d'un droit que Jean de Malestroit, lieutenant de Jean V, voulut établir sur les vins. L'évêque, revêtu de ses habits pontificaux, se rendit au port, suivi de son clergé, et fulmina l'excommunication contre l'officier du duc devant tout le peuple assemblé. Enfin, en 1452, Pierre II ne put construire des fortifications auxquelles l'évêque s'opposait qu'en s'adressant au pape qui lui permit de passer outre.

Il nous suffira, pour donner idée de la puissance épiscopale, de rappeler ici le cérémonial auquel donna lieu l'entrée d'un évêque, Guy du Bouchet, à Kemper, en 1480. En quittant son manoir de *la Terre des Aigles* (Lan-eiron) pour se rendre au prieuré de Locmaria et continuer ensuite sa marche triomphale jusqu'à la ville, il est accueilli avec les mêmes honneurs dont nous avons vu entourer l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, Philippe de Coatquis : dans cette circonstance, comme dans l'autre, la solennité de la cérémonie est rehaussée par les mille détails de l'étiquette; des seigneurs, choisis parmi les plus puissants du duché, tiennent aussi l'étrier du prélat, le débottent et le portent à l'autel sur une chaise à brancard. Ne dirait-on pas la prise de possession faite par un suzerain de quelque principauté d'Italie ou d'Allemagne? « L'entrée de l'évêque de Kemper, » dit dom Lobineau, « se sentait du faste de la cour romaine d'Avignon. » Il eût pu ajouter qu'elle était l'expression vivante de la suprématie du clergé sur la noblesse, ou, si l'on veut, de l'idée sur la force.

Nous avons dit en commençant cet article quelle autorité Kemper avait acquise en Bretagne dès les premiers siècles par sa position au centre de la Cornouaille; Pierre de Dreux lui donna une nouvelle importance en l'entourant de fortifications dont on voit encore une partie. Grâce à lui, cette ville devint une des bonnes places de la province. Aussi, lors de la guerre de Blois et de Montfort, fut-elle vivement disputée par les deux compétiteurs à la couronne ducale.

L'évêque de Kemper se déclara pour le dernier, et alla lui rendre hommage lors de son arrivée en Bretagne avec Edouard d'Angleterre; mais Charles de Blois entra peu de temps après en Cornouaille, avec une puissante armée, et vint mettre le siége devant la ville. « Ayant ordonné de monter à l'assaut, » dit un historien déjà cité, « du côté que le reflux de la mer lave les murs de la ville, on lui représenta qu'il exposait son armée à un péril évident, parce qu'elle devait ce jour-là, selon son cours ordinaire, monter dès six heures du matin : le comte ne répondit autre chose sinon : *Puisque nous l'avons choisi, nous ne le changerons pas; et, par la grâce de Dieu, la mer ne nous fera aucun tort.* On donna donc l'assaut sans que le reflux de la mer apportât aucune incommodité aux assiégeants; ce qui fut regardé plus tard comme un miracle lorsqu'il fut question de la canonisation de Charles de Blois.

Le combat dura six heures, et les habitants résistèrent avec une opiniâtreté qui poussa la colère des assaillants jusqu'à la rage. Aussi, la ville prise, ne firent-ils

aucun quartier : quatorze cents personnes furent massacrées. Lorsque le comte fit son entrée, le sang coulait dans les rues, comme l'eau après un orage, et son cheval heurta un enfant mort, qui suçait encore le sein de sa mère égorgée. Cette vue lui arracha des larmes ; il envoya partout ses officiers pour faire cesser le massacre ; puis, courant à la cathédrale où se trouvaient l'évêque et le clergé, il fit apporter tous les ornements de l'église avec les reliques, et défendit aux siens, sous peine de la corde, de faire aucun tort aux ecclésiastiques, soit dans leurs corps, soit dans leurs biens. Il poussa même si loin la considération qu'il avait pour l'église, « qu'ayant jugé à propos de ruiner une partie des fortifications qui était de trop grande garde, comme celle-ci était moitié au duc et moitié à l'évêque, il aima mieux démanteler ce qui était à lui que de toucher à ce qui était à l'évêque et au chapitre » (1344).

Il y avait évidemment autant de politique que de piété dans ces égards envers le clergé. Ils eurent l'effet que Charles en attendait : l'évêque et le chapitre, convertis à son parti, promirent de le servir fidèlement désormais.

Ce dévouement ne tarda point à être mis à l'épreuve. Jean de Montfort, délivré de prison, se présenta devant Kemper avec une armée de Bretons et d'Anglais. L'assaut fut donné du côté du levant, vers le mont Fougin, où les fortifications étaient baignées par le cours de l'Odet ; mais Dieu, qui avait arrêté le flux de la mer pour livrer la ville à Charles de Blois, ne pouvait se dispenser de faire quelque chose pour la lui conserver. L'évêque Alain et son clergé s'étant mis en prières, l'Odet se déborda de manière à repousser l'ennemi. L'arrivée d'un renfort acheva le miracle, et décida les assiégeants à se retirer.

Kemper resta donc à Charles de Blois jusqu'en 1364, c'est-à-dire pendant vingt ans. Enfin Jean IV, dit le Conquérant, qui s'était successivement emparé de toutes les places fortes de la Bretagne, arriva devant cette ville avec les machines qu'il avait fait construire à Vannes, et dont il s'était déjà servi pour prendre Jugon et Dinan. Il commença à battre les murs nuit et jour, il donna plusieurs assauts par semaine ; tandis que l'évêque, de son côté, se rappelant les promesses faites à son compétiteur, encourageait les habitants à la résistance. Mais on apprit peu après que le roi de France avait envoyé l'archevêque de Reims et le maréchal de Boucicault à Jean IV, pour lui parler de paix. Évidemment la cause des de Blois était perdue, et il n'y avait plus rien à faire pour sa défense. Le clergé de Kemper assembla les habitants pour leur demander leur avis : ceux-ci répondirent « qu'ils avaient courageusement combattu tant qu'il y avait eu de l'espoir, mais que c'était folie de persister à soutenir un parti qui ne se soutenait plus lui-même ; qu'ils avaient épuisé sur les assaillants leurs pierres, leur huile bouillante, leur chaux vive, leurs falariques, leur sable rougi, de telle sorte que la défense devenait impossible ; qu'enfin les autres places s'étaient rendues au bout de quelques jours, et que c'était assez pour leur honneur, à eux bourgeois et ouvriers, d'avoir résisté plus longtemps que les meilleures garnisons d'hommes de guerre. » Comme il n'y avait rien à répondre à de pareilles raisons, l'évêque céda, et la ville se rendit par capitulation.

Près d'un siècle s'écoule sans que Kemper prenne part de nouveau à aucun événement important. Pendant ce temps, son nom ne se reproduit plus dans l'histoire

de Bretagne que pour rappeler quelques débats survenus entre son clergé et le duc. Nous voyons, par exemple, les États assemblés à Vannes, en 1386, décider, sur la réclamation de Jean IV, que l'évêque et le chapitre *n'ont point le droit de garder les clefs de la ville, bien qu'ils l'eussent fait jusqu'alors.*

Mais à l'époque de la Ligue, Kemper reprend toute son importance politique, et son histoire se trouve de nouveau mêlée aux principaux événements de la province. L'influence du clergé était trop grande dans cette ville pour qu'elle ne se déclarât pas chaudement et une des premières en faveur de la sainte union. Les magistrats qui avaient pris l'écharpe blanche, dans l'espoir d'entraîner le peuple à reconnaître l'autorité du roi, faillirent être lapidés, et durent s'enfuir. Cependant il y avait déjà dans la bourgeoisie un certain nombre d'esprits forts qui supportait avec impatience le joug de l'évêque et du chapitre; c'étaient des marchands enrichis, des avocats au présidial, quelques conseillers, la plupart *gens de rien*, mais courageux, actifs, et les dignes ancêtres de ces révolutionnaires que nous verrons concourir si énergiquement, vers la fin du XVIIIe siècle, à la destruction de tous les priviléges. Persuadés que le gouvernement du roi était un progrès sur la théocratie féodale, ils se mirent à chercher les moyens de lui livrer Kemper. Il y avait alors dans le voisinage, à Concarneau, un gentilhomme nommé le capitaine Lézonnet, qui, après avoir bien fait ses affaires au service du duc de Mercœur, avait changé de parti, dans l'espoir d'obtenir un plus prompt avancement, et de pouvoir se livrer plus librement à son goût pour le pillage. Les bourgeois se mirent en relation avec lui, et promirent de lui ouvrir la porte de la tour Bihan; mais le chapitre soupçonna leurs intentions, et prit si bien ses mesures, que Lézonnet trouva la ville fermée lorsqu'il se présenta au jour convenu. Cependant, comme il avait avec lui « mille hommes de combat, il attaqua le faubourg de la rue Neuve, où il n'y avait que cinq hommes de garde, puis la barrière de la Madeleine, qu'un habitant nommé Jean Richard, défendit seul quelque temps avec son épée; enfin une barricade dressée au bout du pont de Sainte-Catherine. Ce fut là que Tanguy du Botmeur, conseiller au présidial et l'un des plus ardents ligueurs, eut le bras cassé au moment où il tenait en joue son arquebuse, ce qui causa quelque trouble à ceux qui se trouvaient près de lui; mais il reprit l'arme de l'autre main, sans s'émouvoir, et la présentant à son voisin: « Ce n'est rien, dit-il, tire pour moi; je vais me faire panser. » Il mourut cinq jours après de sa blessure.

Lezonnet emporta la barricade, et s'empara du quartier appelé *la Terre au Duc*; mais là il fut forcé de s'arrêter, et envoya chercher du renfort. Les habitants, de leur côté, descendirent deux messagers par-dessus la muraille, avec des lettres adressées au sieur de Quinipily, gouverneur d'Hennebon pour le duc de Mercœur. L'un de ces messagers rencontra précisément, vers Pontscorf, quarante salades et cent cinquante arquebusiers à cheval qui battaient l'estrade sous la conduite de Grandville, frère du sieur de Quinipily, jeune gentilhomme sortant à peine de l'école, mais plein de courage. Il lui remit la lettre, et la troupe entière tourna aussitôt bride vers Kemper. Le lendemain, elle y arriva « par chemins détournés, vers la volée de la bécasse, » dit le chanoine Moreau. Pendant qu'on déblayait une des portes terrassée en dedans, pour faire entrer les carabiniers, Lezonnet, pré-

venu de leur arrivée, les attaqua ; mais les habitants qui garnissaient les remparts le reçurent à coups d'arquebuse. Atteint par une balle à la gorge, il repartit pour Concarneau le soir même. Comme il passait devant la porte où il avait été blessé, il s'écria, les dents serrées de rage : « Ceux de là-dedans m'ont égratigné; mais, sur le salut de mon âme, je les écorcherai ! »

N'ayant point des forces suffisantes pour exécuter lui-même cette menace, il s'adressa au maréchal d'Aumont, qui commandait en Bretagne au nom du roi, et le décida à marcher contre Kemper, où ce seigneur arriva le 9 octobre 1594.

Une assemblée fut aussitôt convoquée à la cathédrale, devant le crucifix, pour délibérer sur ce qu'on devait faire. Tout le clergé fut d'avis de tenir bon, et offrit de concourir à la défense de la ville ; la jeunesse fut du même avis ; mais les gens de justice, « qui se souciaient moins, » selon le chanoine Moreau, « de la religion que de leurs intérêts, furent pour la plupart d'opinion contraire. » On se décida pourtant à la résistance. Le maréchal en ayant été instruit, fit venir du canon de Crozon pour ouvrir la brèche, et commença l'attaque.

Les ligueurs se défendirent avec un acharnement qui déconcerta l'armée royaliste. « La ville, » assure notre historien, « était en état de fournir douze à treize cents hommes, tous arquebusiers, bien en ordre, et qui avaient de la résolution plus qu'on ne pouvait attendre de gens non aguerris. » Le maréchal, étonné de cette vigoureuse défense, s'avança pour examiner les fortifications ; mais à peine eut-il paru qu'une douzaine de balles vinrent s'aplatir sur sa cuirasse. Sur quoi, se tournant tout en colère vers Lezonnet, qui l'avait engagé à cette entreprise en la lui présentant comme facile et sans péril :

« Mé Dieu ! » s'écria-t-il (c'était sa manière de jurer), « vous m'aviez dit qu'il n'y avait dans la ville que des bourgeois ; vous êtes un affronteur. »

A quoi Lezonnet répondit : « Monseigneur, sur ma vie et mon honneur, il n'y a qu'une centaine de soldats, et tout le reste ne sont qu'habitants. »

« Mé Dieu ! » dit le maréchal, « mais ce sont gens de guerre que ces habitants. »

Cependant, après beaucoup de pourparlers et d'hésitations, Kemper capitula. Le maréchal d'Aumont y entra à la tête de son armée, et frappa la ville d'une contribution de onze mille écus. Les ecclésiastiques eux-mêmes y furent soumis; l'un d'eux, ayant résisté, fut traîné en prison. Informé de cette violence, l'évêque se rendit chez le maréchal, et lui dit : « Comment, Monsieur, sommes-nous en une Rochelle, où la persécution soit ouverte contre les gens d'église ? Vous nous assurez que le roi est catholique, et on le prêche ainsi au peuple, qui ne le peut que difficilement croire ; et quelle opinion en aura-t-il quand il verra ses lieutenants traîner en prison les dignitaires de la cathédrale ? » Le maréchal fit l'ignorant, dit : « Mé Dieu ! qu'il n'entendait point cela, » et envoya sur-le-champ mettre le prêtre en liberté. Néanmoins celui-ci fut contraint de payer après.

Le lieutenant du roi, qui craignait toujours quelque révolte de la population kempéroise, fit ensuite commencer la construction d'une citadelle et de quatre éperons qui nécessitèrent la démolition de l'église et de l'hôpital Sainte-Catherine. Les bourgeois royalistes y travaillèrent, « et nous en vîmes un bon nombre, » dit le chanoine Moreau, « et des principaux qui s'employaient de telle affection à la vue des gens de guerre, sans en être requis, que les maçons ne faisaient pas tant d'échecs

comme eux, lesquels, ou la plupart d'iceux, moururent tous dans l'an et jour. »

L'imposition établie par le maréchal, le logement des gens de guerre et la cessation de tout commerce avaient déjà ruiné la ville de Kemper; mais elle était destinée à de plus douloureuses épreuves. Entrée dans la guerre civile comme le Dante dans son enfer, elle devait parcourir successivement, jusqu'au dernier, tous les cercles de misères, de tortures et de désespoir. Parmi les aventuriers qui ravageaient la Cornouaille, égorgeant et pillant des deux mains, dans les deux partis, était Guy-Eder de Fontenelle. Cet Alexandre de grands chemins avait passé sa première jeunesse dans tous les désordres que permettait la licence du temps; puis « l'ambition était venue le prendre sur son fumier. » Il avait formé une troupe de voleurs et de meurtriers, et s'était mis à parcourir le pays, tenant en apparence pour le duc de Mercœur, mais, de fait, prenant à tout le monde et « plumant l'oie où elle était grasse. » Il s'était d'abord fait une retraite fortifiée au château de Coatfrec, et s'était porté de là sur Paimpol, Lannion, Landerneau, où il n'avait laissé, selon l'historien de la Ligue, « que ce qui était trop lourd ou trop chaud pour être emporté. » Chassé de son repaire par la garnison de Tréguier, il s'installa à Carhaix. Ayant ensuite pris les châteaux du Granec et de Corlay, il y mit garnison et enferma ainsi le pays dans une sorte de triangle qui lui permit de continuer ses déprédations avec plus d'ordre.

Cependant l'arrivée du maréchal d'Aumont le força de nouveau à déménager. Il se porta alors vers la baie de Douarnenez, surprit le poste de l'île Tristan, et annonça l'intention de s'y fortifier.

Les communes voisines, effrayées à cette nouvelle, se levèrent, « résolues à écraser la vipère avant qu'elle eût creusé son nid. » Mais Fontenelle se porta à leur rencontre, les attaqua dans une lande et en fit un tel carnage que, selon un vieux *guerz* breton, « la terre, maigre jusqu'alors et ne produisant que bruyères, s'engraissa de pourriture humaine jusqu'à devenir terre de froment. » Terrifiées par cette défaite, les paroisses laissèrent Fontenelle s'établir dans l'île Tristan. Il démolit la ville de Douarnenez pour se construire des retranchements, et, une fois fortifié, commença ses expéditions. Après avoir saccagé Penmarc'h et Ponteroix, il soumit la Cornouaille entière à un pillage méthodique et progressif, ne quittant chaque paroisse qu'après en avoir enlevé tout ce qui pouvait être emporté. Les témoins oculaires nous ont laissé une peinture terrible de l'état auquel il réduisit le pays. Les fermes furent abandonnées et les bourgades devinrent désertes. Les femmes, les malades ou les enfants, qui n'avaient pu quitter les maisons, s'y enfermèrent, faisant les morts (car le moindre bruit eût attiré les soldats) et n'osant ni marcher, ni parler, ni prier Dieu. Ceux qui étaient plus forts se retirèrent dans les fourrés, où ils n'avaient pour nourriture que l'épine-vinette ou l'oseille; encore n'osaient-ils la faire cuire, de peur que la fumée n'attirât les gens de Guy-Eder. Les terres étaient demeurées en friche, et, quant au bétail, il n'en fallait plus parler; les chiens même avaient disparu, tués par les *argoulets* de Fontenelle, dont ils annonçaient l'approche, ou dévorés par les loups; car la propagation de ces animaux ne fut point le moindre désastre de ces temps. On les voyait descendre par bandes de la montagne, vers le déclin du jour, traversant les villages comme une troupe ennemie, s'arrêtant là où ils flairaient la chair humaine, et brisant les portes

des maisons pour dévorer ceux qui s'y cachaient. Leur audace devint telle, qu'une femme, sortant de Kemper au milieu du jour, fut dévorée à quelques pas de ses amis, et qu'ils attaquèrent sur les remparts des sentinelles armées. Le peuple, qui ne perd jamais le goût des contes, même à l'agonie, ne voulut point voir dans ces loups des animaux ordinaires, et prétendit que c'étaient les âmes des soldats de Guy-Eder qui reparaissaient sous cette forme après leur mort. On les appelait en conséquence *tut-bleis* ou *hommes-loups;* et alors qu'il eût fallu les combattre, chacun ne songea qu'à les fuir.

Kemper devait nécessairement éprouver le contre-coup de toutes ces calamités. Une partie des populations voisines s'y étaient réfugiées avec les objets qu'elles avaient pu sauver du pillage. Ceux-ci furent déposés dans les églises La cathédrale, quoique vaste, était si remplie de coffres que la procession n'y pouvait passer. Il en était de même aux églises du Guéodet et des Cordeliers. Cette augmentation d'habitants, jointe au défaut de récoltes, amena bientôt la famine. Les gens venus du dehors furent nécessairement les premiers atteints. En vain se pressaient-ils aux portes des bourgeois de Kemper, demandant un peu de pain « au nom de Dieu et de sa mère. » Pour toute réponse, ceux-ci leur disaient le prix de la pipe de blé qui valait soixante écus, et leur criaient d'aller semer leurs champs. Chaque matin on trouvait quelques-uns de ces malheureux étendus blêmes et froids sur le pavé, et la main dirigée vers la bouche comme s'ils fussent morts dans le délire, en faisant le mouvement de manger. Il y en avait d'agonisants près de toutes les étables ; car, sans retraite pour la plupart, les fumiers leur servaient de lits et ils s'y ensevelissaient afin d'échapper du moins au vent et à la froidure. Enfin, le grand nombre de cadavres engendra une sorte de typhus qui, « après avoir commencé par les plus pauvres habitants, » dit le chanoine Moreau, « arriva jusqu'aux plus huppés. » Quinze cents personnes périrent en quelques jours. On enterrait les morts par monceaux dans les jardins, sans prêtres ni prières. Tous les chefs de famille, hommes et femmes, succombèrent, et la ville resta presque uniquement habitée par des enfants. Du reste, telle fut la dépopulation causée en Cornouaille, à cette époque, par les divers fléaux qui l'accablèrent, que les paroisses où, avant la Ligue, on comptait chaque année douze cents communiants, n'en avaient plus que douze en 1597.

Fontenelle apprit l'état de faiblesse auquel la garnison de Kemper et ses habitants se trouvaient réduits par suite de la famine et de la maladie; il résolut d'en profiter pour surprendre la ville, et, afin d'y réussir plus sûrement, il entra en pourparler avec le capitaine Clou qui y commandait, lui proposant de partager avec lui le butin. Celui-ci, qui était pauvre et fatigué de l'être, prêta l'oreille aux propositions de Guy-Eder. Ils eurent plusieurs conférences dans lesquelles il fut convenu qu'une fois maîtres de Kemper ils égorgeraient tous les bourgeois et feraient épouser les veuves à leurs officiers et à leurs soldats. Mais le projet fut ébruité. On avertit le seigneur de Saint-Luc, qui était alors lieutenant du roi en Bretagne, et il vint aussitôt à Kemper où il fit subir un interrogatoire au capitaine Clou. Celui-ci, se voyant découvert, n'hésita pas, pour mériter le pardon de sa trahison, à faire tomber Fontenelle dans une embuscade, la nuit suivante, et à le conduire prisonnier à Kemper.

Un cri de joie s'éleva dans toute la Cornouaille, et l'on crut qu'on allait enfin

retrouver un peu d'aisance et de paix ; mais le sieur de Saint-Luc avait la maladie du temps, la soif de l'or : il se laissa tenter par les propositions que lui fit Guy-Eder, et le relâcha moyennant le paiement d'une énorme rançon.

Ainsi rendu à sa troupe, Fontenelle ne songea qu'à se dédommager de la perte qu'il venait de faire, en reprenant ses projets sur Kemper où se trouvaient rassemblées tant de richesses. Il réussit à rétablir des intelligences avec plusieurs soldats et officiers de la garnison qui, moyennant le partage des bénéfices, promirent de lui livrer une des portes. Heureusement cette fois encore le secret fut mal gardé. Les royalistes, instruits par un de ses capitaines, nommé Marcille, de la prochaine tentative de l'aventurier, attaquèrent brusquement sa bande et la mirent en déroute, un soir du mois d'avril 1597, comme il se dirigeait vers la ville pour la surprendre au milieu de la nuit.

Cette entreprise manquée mit la rage au cœur de Fontenelle. Il rassembla toutes les garnisons qui tenaient encore pour la Ligue dans le voisinage, et vint attaquer la ville en plein jour. Les partisans qu'il avait à l'intérieur devaient faire une sortie et se laisser repousser de manière à ce que les soldats pussent rentrer dans Kemper en les poursuivant. Aussi les ligueurs ne doutaient-ils point du succès et avaient-ils amené avec eux des charrettes et des barques pour enlever ce qu'ils espéraient piller. Mais les traîtres furent si bien surveillés qu'ils ne purent accomplir leur promesse, et les assaillants, repoussés sur tous les points, se virent forcés de se retirer, emmenant leurs chariots chargés de cadavres au lieu de butin.

Peu après la Bretagne entière se soumit à l'autorité du roi. Fontenelle seul résistait, non par fidélité à la Ligue, mais par crainte du parti que l'on pourrait lui faire. Enfin pourtant le célèbre prédicateur Guillaume de Launay lui fut envoyé de la part du sieur de Saint-Luc. Lorsque Guy-Eder, qui le connaissait depuis longtemps, le vit arriver un papier à la main, il lui demanda en riant s'il lui apportait un sermon ?

— « Comme vous dites, » répliqua de Launay, « et en voici le texte : *Le sieur de Fontenelle, capitaine pour la Ligue, en Bretagne, est sommé de mettre bas les armes, s'il ne préfère être pendu.* »

— « Et dites-moi dans quel évangile se trouve ce verset ? » demanda Guy-Eder.

— « Dans l'évangile selon saint Luc, » lui répondit froidement l'envoyé.

Fontenelle fit sa soumission, à la condition d'être compris dans l'amnistie générale *pour tous les faits de guerre* et de conserver le gouvernement de l'île Tristan. Mais il ne gagna à cet accommodement qu'un sursis de quelques années, le châtiment dû à ses crimes n'étant que différé par la justice divine et par la politique du gouvernement.

Au retour de la paix, chacun s'appliqua à réparer les maux occasionnés par les troubles de la Ligue. Guillaume Lezonnet, fils de ce commandant de Concarneau dont nous avons parlé, fut nommé évêque. Après avoir employé des sommes considérables à réparer son palais épiscopal, il laissa à ses héritiers pour plus de cent mille écus de biens, tant les ressources du clergé de Cornouaille étaient alors immenses (1614-1640). Son successeur, René du Louet, employa plusieurs années à parcourir toutes les paroisses de son diocèse, qui n'avaient point été visitées en règle depuis plus de vingt ans (1645-1650). Vers la même époque, on créa l'abbaye de

Kerlot, on fonda une maison de retraite, tandis que les autorités communales, de leur côté, travaillaient au curage de la rivière, qui était presque comblée, et à l'élargissement des quais du port (1652-1761). Malgré l'importance politique et religieuse de l'ancienne capitale de la Cornouaille, les états ne s'y réunirent que deux fois (1586 et 1601).

La communauté de ville de Kemper, dont les armes étaient « de gueule au cerf passant d'or, au chef de France, » était représentée par un député dans le parlement de Bretagne.

Parmi les fêtes populaires que les Kemperois célébraient encore dans le XVIIIe siècle, il en était une particulièrement curieuse en ce qu'elle tirait son origine de l'histoire locale. Elle se rattachait au souvenir du roi Gradlon, et avait lieu la veille de la sainte Cécile, patrone des musiciens. Le peuple se rendait devant le portail de la cathédrale sur lequel avait été dressée la statue équestre de l'ancien roi de la ville d'Is; on chantait des hymnes latines et bretonnes qui célébraient ses mérites; puis un valet de ville, montant sur la croupe du cheval, offrait du vin à la statue, buvait à sa place, et, lui ayant essuyé la bouche, jetait le verre au milieu de la foule. Celui qui le recevait avait droit à une récompense de cent écus.

La révolution de 1789 fit enfin reparaître Kemper sur la scène politique. Les idées émises par les philosophes du XVIIIe siècle y avaient été acceptées, comme partout, de la bourgeoisie et d'une partie de la noblesse. Les classes inférieures elles-mêmes avaient perdu un peu de leur respect pour le clergé, les croyances populaires commençaient à s'affaiblir, et l'esprit de scepticisme avait gagné jusqu'aux enfants. Une anecdote qui nous a été racontée sur les lieux même en fera foi.

La chapelle de Notre-Dame-du-Guéodet (c'est-à-dire de Notre-Dame *au gué de l'Odet*) était en grande vénération à Kemper depuis des siècles. On conservait dans cette chapelle une bougie continuellement allumée depuis le désastre de la ville d'Is. Selon la tradition, cette bougie ne pouvait s'éteindre sans exposer la cité au même sort que la capitale du roi Gradlon. C'était par un puits placé contre l'église même que la submersion devait avoir lieu. En 1792, deux enfants entrant un jour au Guéodet, où la bougie brûlait encore, s'en emparèrent et se placèrent à la bouche du puits. Là, munis d'une chandelle allumée, ils éteignirent la bougie, résolus à la rallumer si l'eau s'élevait. Ayant été surpris dans cette occupation, on les chassa de la chapelle; en d'autres temps, on les eût cruellement punis; alors on ne fit que rire de leur essai sacrilége.

Lors de la convocation des états-généraux, Kemper remit à son député les cahiers où elle avait exprimé non-seulement tous les vœux accomplis depuis par la révolution, mais la plupart de ceux que nous voyons émettre aujourd'hui par les esprits les plus hardis. Ainsi, outre l'abolition des priviléges, la liberté de la presse, l'égalité devant la loi, la réorganisation judiciaire, l'unité des poids et mesures, etc.; elle réclamait l'impôt progressif, la taxe sur les objets de luxe, le concours pour tous les emplois, le défrichement des terres incultes dans un temps donné, ou leur abandon, etc. Peu de temps après, elle proposa aux autres villes de Bretagne une *fédération patriotique* destinée à combattre tous les efforts contre-révolutionnaires, association qui fut sanctionnée à Pontivy dans le mois de janvier 1790. A cette époque, les élections municipales et départementales s'étaient déjà faites à Kemper,

et cette ville, devenue le chef-lieu du Finistère, allait donner l'impulsion au département tout entier.

Les nouveaux pouvoirs constitués montrèrent une activité et une intelligence que l'on ne saurait trop admirer. Grâce à leurs mesures, le mouvement révolutionnaire suivit partout son cours sans résistance et sans désordre. Le chapitre de la cathédrale et le clergé du diocèse, qui refusaient de prêter le serment exigé par la nouvelle constitution, essayèrent de soulever la ville et les campagnes; l'évêque Conan de Saint-Luc étant mort dans ces circonstances, après avoir exercé l'épiscopat pendant dix-sept ans, ils supposèrent et répandirent, comme l'expression de ses dernières pensées, un mandement où respirait l'esprit de révolte. Cependant l'évêché de Kemper n'avait pas été aboli, et le culte n'était nullement menacé (1790). On était encore séparé par trois années de l'époque où Dagorn et Hérault, délégués du représentant Bréard, devaient fermer la cathédrale et la profaner de la manière la plus odieuse (12 décembre 1793).

L'administration du Finistère lança un arrêté qui déclarait en état d'arrestation tout prêtre insermenté, lui laissant le choix de la prison ou de l'exil, et qui rendait les communes responsables de l'inexécution de ces ordres.

Plus tard, lorsque la levée des trois cent mille hommes fit éclater l'insurrection sur plusieurs points de la Bretagne, elle déploya une grande énergie pour faire respecter la loi. Tandis qu'elle envoyait au secours du Morbihan, sérieusement menacé, de l'artillerie et une colonne de neuf cents hommes, elle réussissait en quelques jours à étouffer, dans les districts de Brest et de Lesneven, la révolte de douze de leurs communes rurales. Malheureusement les partis qui se disputaient le pouvoir dans la convention nationale ne tardèrent pas à diviser les patriotes eux-mêmes en deux camps. Les administrateurs du Finistère soutinrent la cause des Girondins avec une généreuse témérité; et ce fut à Kemper qu'après la ruine de leurs espérances, Duchâtel, Buzot, Pétion, Guadet, Barbaroux, Louvet, Riouffe et quelques autres, trouvèrent un refuge. On sait qu'ils eurent l'imprudence de quitter cet asile pour passer dans la Gironde, où la plupart furent trahis et livrés au bourreau. Le triomphe des adversaires des députés fédéralistes fut l'arrêt de mort des administrateurs du département. Quant à Kemper, qui prit le nom de *Montagne sur Odet*, elle fut soumise à une épuration violente. Le 9 thermidor vint bientôt mettre un terme à cette réaction.

Kemper renferme 9,715 habitants, et le Finistère 576,068. L'industrie locale s'applique principalement à la fabrication des poteries; le port, dont les relations commerciales sont peu étendues, est accessible aux navires de deux cents tonneaux. La ville est assez mal bâtie; mais elle possède des restes intéressants du moyen âge. L'église du Guéodet a été détruite. Celle des Cordeliers, dont la fondation remonte à 1224, est aujourd'hui entièrement découverte, et sert d'atelier à des sabotiers; elle n'en mérite pas moins d'être visitée pour son cloître et la maîtresse-vitre donnant sur la rue Saint-François. La cathédrale, quoique dépouillée à la révolution de la plupart de ses statues, offre un ensemble imposant. Elle fut commencée en 1424. Un portique latéral ouvrant sur la rue Sainte-Catherine est orné de détails charmants sculptés dans le Kersanton.

Kemper possède en outre un fort beau tribunal bâti depuis quelques années, un

hospice qui sert en même temps d'hôpital militaire, un séminaire et un collége communal. Le collége, fondé par les jésuites sous le règne de Louis XIV, occupe un local spacieux et parfaitement approprié à sa destination. On y voit trois grandes cours, un jardin et une magnifique chapelle.

La bibliothèque publique ne renferme guère que sept mille volumes. On y trouve un exemplaire du premier dictionnaire breton qui ait été publié. Il fut imprimé à Tréguier en 1499. Les manuscrits les plus remarquables sont le *Cartulaire de l'abbaye de Landévenec*, et des collections de pièces, de lettres et de mémoires relatifs aux colonies françaises.

Cette ville a vu naître plusieurs hommes remarquables : d'abord *Fréron*, si connu par son *Année littéraire* et la guerre d'épigrammes que lui fit Voltaire ; *Royou*, qui fut un des collaborateurs de Fréron et le fondateur de *l'Ami du roi*, dont la rédaction faillit lui coûter la vie ; *Bougeant*, de la compagnie de Jésus, auquel on doit une curieuse *Histoire du traité de Westphalie* et l'*Amusement philosophique sur le langage des bêtes*; *Hardouin*, qui entreprit de prouver par des traités pleins d'imagination et de science que des moines s'entendirent, dans le XIII[e] siècle, pour fabriquer, sous les noms supposés d'Homère, de Platon, d'Aristote, de Plutarque, etc., tous les ouvrages attribués aujourd'hui aux anciens ; le chanoine *Moreau*, dont nous avons cité l'*Histoire de la Ligue dans le diocèse de Cornouaille*; M. *de Carné*, connu par des travaux politiques d'un ordre élevé ; et M. *Duchatellier*, auquel nous devons une excellente *Statistique du Finistère* et l'*Histoire de la révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*[1].

CHATEAULIN. — KEMPERLÉ.

CONCARNEAU. — PENMARC'H. — PONT-L'ABBÉ.

Kemper est, pour ainsi dire, entouré d'un cercle de petites villes, dont Châteaulin, Kemperlé, Concarneau, Pont-l'Abbé, sont les principales. Châteaulin, qui se présente la première au midi, est une sous-préfecture. L'arrondissement dont elle est le chef-lieu est très-étendu, quoiqu'on n'y compte que 100,520 habitants. L'aspect du pays au milieu duquel cette petite ville est bâtie, est d'une beauté remarquable ; l'œil s'arrête avec plaisir sur les sommets boisés et les découpures des montagnes, sur les groupes de rochers, les massifs de chênes et les bouquets de cerisiers jetés çà et là ; enfin sur le cours de la rivière d'Aon (l'Aulne), qui, deve-

1. Dom Morice et dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*. — *Vie des Saints*, par Albert-le-Grand. — Le chanoine Moreau, *Histoire des guerres de la Ligue*. — Ogee, *Dictionnaire historique*, ancienne edition. — Cambry, *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère*. — Duchâtellier, *Histoire de la Révolution*. De Courson, *Essai sur la Bretagne armoricaine*. — Ouvrages, notes et manuscrits de l'auteur.

nue la tête du canal de Nantes à Brest, partage pittoresquement la ville en deux parties, et forme a Launay un port qui sert de lieu de dépôt et de transbordement.

Châteaulin doit son existence et son nom à un vieux château élevé par le duc de Bretagne Alain-le-Grand, vers le commencement du x[e] siècle, et dont on voit encore les ruines sur une colline ronde et élevée, au pied de laquelle passe la route de Kemper (907-936). La seigneurie de *Château-Alain*, après avoir appartenu dans le XII[e] siècle aux vicomtes du Faou, et dans le XIV[e] aux Penthièvre, servit d'apanage ou de douaire à divers membres de la famille ducale. Plus tard, elle releva directement du roi, lorsque la Bretagne fut réunie à la France. La situation avantageuse de sa forteresse, défendue par une triple enceinte de murs, en fit un objet d'ambition à toutes les époques où la guerre désola la province. Les Anglais, irrités d'en être chassés par Du Guesclin, l'incendièrent avant de se retirer, en 1373. Au temps de la Ligue, sauvée par la rupture des ponts de l'Aon, du pillage dont la menaça Eder de Fontenelle, elle ne put échapper à l'insatiable avidité du comte de Magnane. Ce capitaine s'introduisit dans la ville, au moyen d'une surprise habilement ménagée, et y commit les plus cruels ravages (1595). Deux siècles de repos ont suivi ce désastre et en ont effacé le souvenir.

Les excellentes ardoisières exploitées dans les environs de Châteaulin, ses pêcheries de saumon, son commerce de bestiaux, de beurre, de poisson, d'ardoises, de fer, de plomb, sont pour ses habitants une source de richesses. Sa population se compose d'environ 3,000 âmes. Elle est la patrie du père *André*, si célèbre par son *Essai sur le Beau*, et ses travaux philosophiques.

En quittant Châteaulin et en descendant vers le sud-est, on trouve Kemperlé. Les vallées qui avoisinent cette ville sont délicieuses : c'est l'Arcadie de la Bretagne. Ici le désir du déplacement abandonne le voyageur ; il sent le besoin de s'asseoir aux bords des bois, près des eaux murmurantes. La ville elle-même participe à l'élégance agreste de sa campagne ; rien de plus calme, de plus gai, de plus frais.

Kemperlé se nomma d'abord *Anaurot*. Un couvent fut établi au confluent de l'Isole et de l'Ellé dès 568, par Guereck, comte de Vannes ; Alain Cagnard l'agrandit en 1029, et le donna aux moines de Belle-Isle, qui lui avait été restitué par Alain, duc de Bretagne ; mais les abbés de Redon prétendirent que ce domaine leur avait été précédemment concédé par le duc, et pendant que l'affaire était en jugement, ils rentrèrent à Belle-Isle de force. Dès que le légat l'apprit, il fit suspendre de ses fonctions Hervé, prieur de Redon. Tout le clergé prit part à cette querelle. Enfin Belle-Isle demeura à l'abbaye de Kemperlé ; mais l'abbé de Redon aima mieux rester privé de sa charge et de l'usage des sacrements que de reconnaître la vanité de ses droits : curieux exemple de cette énergie passive qui assura au clergé de cette époque une si redoutable puissance.

Le duc Jean III réunit les États à Kemperlé, en 1315. Dans la première moitié du même siècle, Montfort y fut enterré, sous le grand autel des Jacobins (1345). Louis d'Espagne, ayant remonté la rivière en 1342, débarqua six mille hommes pour attaquer la ville ; mais il fut repoussé par Gauthier de Mauny. Olivier de Clisson prit Kemperlé trente et un ans plus tard ; pendant les guerres de religion, l'armée royale s'en empara et la pilla. On en démolit les fortifications en 1680.

L'édifice le plus digne d'être vu à Kemperlé est l'église de Sainte-Croix, dont

les formes circulaires, le chœur élevé au-dessus du sol, annoncent le style byzantin. Cette église est évidemment de beaucoup antérieure aux croisades, et doit dater au moins du VIIIe siècle. Il existe au-dessous une chapelle souterraine, sans doute encore plus ancienne, remarquable par la grossièreté sauvage des voûtes et des piliers, décorés d'ornements bizarres. On montre dans cette crypte des crampons de fer, qui servirent, dit-on, à attacher saint Gurlot, lorsqu'on le martyrisa : le tombeau de ce saint se trouve près de l'un des piliers. Mais ce que l'église de Sainte-Croix présente de plus digne d'être vu, est le bas-relief en tuf placé au-dessus de la porte d'entrée, représentant les Évangélistes et les Vertus Théologales. Ces sculptures, qui appartiennent au règne de François Ier, sont d'une délicatesse, d'une grâce, d'une hardiesse qui pourraient les faire attribuer à quelque élève de Jean Goujon. Sur le point le plus élevé de Kemperlé se trouve l'église de Saint-Michel : c'est un vaste édifice à voûtes ogivales très-hardies, et dont le portail, les croisées, délicatement ouvrés, appartiennent au bon style gothique.

La population de Kemperlé est de 5,541 habitants ; celle de l'arrondissement, de 43,198. Le port, qui recevait autrefois des navires de cinquante tonneaux, s'est tellement encombré, que les bâtiments de trente tonneaux ont peine à y aborder. Cette ville donna le jour, en 1693, à Dom Morice, le plus savant historien de la Bretagne.

Conq-Erné (*Coquille en Cornouaille*), d'où on a fait, par corruption, Concarneau, est une petite place forte, bâtie sur un îlot rocailleux, ayant quatre cents pas de long sur cent vingt de large. Du Guesclin la prit d'assaut en 1373, et passa au fil de l'épée la garnison anglaise qui défendait la ville. Les remparts dont elle était alors entourée, furent réparés plus tard par la duchesse Anne et existent encore. C'est une forte enceinte en pierre de taille, flanquée de tours et garnie d'un parapet saillant avec ses machicoulis. Ce port est abrité. Il peut contenir les trois cents barques employées chaque année à la pêche de la sardine.

La tradition du pays rapporte qu'autrefois le jour de la Fête-Dieu, pendant la procession du saint sacrement autour de Concarneau, la mer se retirait pour lui faire place. Ce fait est imprimé dans la géographie de Philippe le Biel, qui cite un procès-verbal dressé à l'occasion de ce miracle par un évêque de Kemper.

A l'époque de la Ligue, Concarneau se déclara pour le duc de Mercœur ; mais quelques gentilshommes protestants, parmi lesquels étaient Kermassonnet et Delavigne, complotèrent de s'en emparer par surprise. Au jour convenu, ils montèrent donc à cheval au nombre de trente, et vinrent se cacher derrière de vieilles masures placées à deux ou trois cents pas de la porte principale. Sachant qu'il n'y avait d'ordinaire à ce poste que le portier, ils envoyèrent en avant un de leurs cavaliers qui demanda à parler au capitaine. Sur la réponse qu'il était absent, il mit pied à terre, feignit de chercher une lettre qu'il disait avoir à lui remettre, et laissa tomber plusieurs papiers sur le pont-levis. Le portier, comme il s'y attendait, se baissa pour les ramasser, et il en profita pour le poignarder par derrière. En le voyant tomber, Kermassonnet, qui était en observation, s'élança au galop avec toute sa troupe, entra dans la ville et s'en rendit maître. Les habitants, dont il se défiait, furent réunis dans quelques maisons et enfermés, sauf trois ou quatre chez lesquels les chefs s'étaient logés.

Les huguenots, se voyant ainsi maîtres de la place, la mirent en état de défense et expédièrent une barque à La Rochelle pour y demander du secours. Cependant les communes s'étaient assemblées, et, aidées par la garnison de Kemper, elles avaient mis le siége devant Concarneau.

Kermassonnet et ses compagnons se trouvaient dans un grand embarras, étant forcés, vu leur petit nombre, de ne prendre aucun repos et de faire nuit et jour la garde sur les remparts. Le siége dura ainsi depuis le 17 janvier jusqu'au 22, et se fût sans doute prolongé, sans l'action d'un jeune marchand, nommé Charles le Bris, chez lesquels les chefs huguenots étaient logés. « Revenant de la ville en sa maison, » dit Moreau, « il y trouva Kermassonnet et un autre gentilhomme qui dormaient profondément, après avoir posé leurs épées et poignards sur la table, près du lit. Kermassonnet avait les clefs de la porte en une liasse autour du bras, et il était impossible de les ôter sans l'éveiller. Charles le Bris, ayant considéré combien la ville et le pays seraient misérables si ces sortes de gens y demeuraient, et combien il serait difficile de s'en délivrer lorsque le secours de La Rochelle serait arrivé, résolut de faire un acte d'honneur et de courage. Il prend donc les deux poignards des dormeurs, et, leur en donnant à tous deux ensemble dans le sein, les tue sans qu'ils aient le temps de pousser un seul cri. Il s'empare ensuite des clefs et s'en va vers la porte, l'ouvre et fuit vers les assiégeants, poursuivi par un soldat qui tout furieux alla se jeter au milieu des catholiques où il fut tué. » La garde de Concarneau, ainsi rentrée sous le pouvoir des ligueurs, fut confiée à Lepreste de Lezonnet.

Pont-l'Abbé est un petit port de mer qui était autrefois le chef-lieu d'une des grandes baronnies de Bretagne. Ses fortifications, dont quelques restes subsistent encore, remontent au XIIe siècle. Les seigneurs de Pont-l'Abbé se déclarèrent pour le comte de Montfort, et la nationalité bretonne eut toujours en eux de zélés défenseurs. En 1402, le chef de cette puissante maison s'opposa à ce que le duc de Bourgogne fût nommé tuteur du jeune enfant de Jean IV, *de peur que ce prince étranger ne voulût attenter à l'indépendance de la Bretagne.* Ses successeurs furent des derniers à accepter la réunion à la France. En 1501, le roi fut obligé de leur enjoindre *de ne plus s'inscrire seigneurs du duché de Bretagne, et de ne plus porter les armes de ce duché.*

On voit encore à Pont-l'Abbé l'ancien couvent des Carmes, fondé en 1385 par Hervé, seigneur du lieu. Ce monument est du XIVe siècle. Le cloître, formé d'arcades en ogive fort élégantes, a été conservé avec soin par le propriétaire actuel.

Concarneau a 1,816 habitants, et Pont-l'Abbé 3,163. Ces deux villes avaient, comme Kemperlé, le droit de députer aux états ; seulement Pont-l'Abbé partageait alternativement avec Pont-Château l'honneur d'être représentée au parlement de la province.

A peu de distance de Pont-l'Abbé se trouve la pointe de Penmarc'h (*tête de cheval*). Le voyageur qui parcourt maintenant cette côte rongée des vents, déchirée par les vagues, et que recouvrent la bruyère ou la mousse marine, se refuse à croire que là s'élevait, il y a quatre siècles à peine, une cité industrieuse, une ville dont les habitants pouvaient armer sept cents bateaux pour la pêche lointaine et fournir trois mille archers. Cependant nous voyons les ducs de Bretagne citer

Penmarc'h dans leurs ordonnances comme l'une des communautés les plus riches du duché.

La principale cause de cette richesse fut d'abord un banc de morue dont on avait reconnu l'existence à trente lieues de la pointe, et que les habitans de Penmarc'h exploitèrent pendant longtemps. Plus tard, ils ajoutèrent à ce commerce celui des grains, des toiles, des chanvres, des bestiaux, qu'ils continuèrent longtemps avec la Gallice et les Asturies. Les immenses bénéfices qu'ils réalisèrent ainsi séduisirent les paysans des paroisses voisines; la plupart renoncèrent à leurs charrues pour venir habiter Penmarc'h et s'y adonner au trafic. Il fallut une ordonnance de Jean V, duc de Bretagne, pour arrêter cet abandon des campagnes.

Penmarc'h avait alors un port formé par une longue jetée dont on voit encore des vestiges, et qui s'étendait depuis Kerity jusqu'au rocher appelé *la Chaise*. Quant à la ville, elle couvrait tout l'espace actuellement compris entre les petits hameaux de Penmarc'h et de Kerity, comme l'attestent les amas de décombres disséminés sur cet espace. L'étendue de son circuit n'avait point permis de l'environner de fortifications; mais comme sa position l'exposait à une descente des Anglais et des pirates, la plupart des riches habitants avaient mis leurs demeures à l'abri d'un coup de main, en les entourant d'un mur crénelé et en les fortifiant d'une petite tour à beffroi.

La découverte du grand banc de Terre-Neuve fut le premier coup porté à la prospérité de Penmarc'h; il lui restait pourtant son commerce avec l'Espagne. Au milieu du XVI[e] siècle, c'était encore une ville considérable. Henri II accorda, en 1556, à celui de ses arquebusiers qui abattrait le *papegaut* le droit de débiter sans taxe quarante-cinq tonneaux de vin, privilége que Rennes et Nantes n'avaient pu obtenir. Mais, vers cette époque, les attaques des pirates devinrent plus fréquentes et lui causèrent de grands dommages. Une tempête qui fit périr trois cents de ses bateaux pêcheurs, monté chacun par sept hommes, acheva de la décourager. Beaucoup de marchands quittèrent alors Penmarc'h avec tout ce qu'ils possédaient, pour aller s'établir à Roscoff, à Kemper, à Brest et à Audierne.

Cependant, lorsque la guerre de la Ligue éclata, la ville pouvait encore fournir deux mille cinquante archers. Aussi, se fiant sur sa force, refusa-t-elle de prendre parti ni pour ni contre le duc de Mercœur, déclarant qu'elle ne voulait songer qu'aux affaires de son commerce, et qu'elle saurait bien se gouverner et se défendre seule comme le faisait Saint-Malo. En conséquence, les habitants transformèrent une des églises et la plus grande maison en forteresse, et y disposèrent tout pour s'y retirer à l'occasion avec leurs femmes et leurs richesses.

Cette occasion ne tarda pas à s'offrir. Bien que Fontenelle, depuis peu retranché à l'île Tristan, feignît d'être leur meilleur ami, il n'était point homme à laisser en paix une ville où, selon le témoignage d'un écrivain du temps, « le moindre bourgeois avait force hanaps d'argent dont plusieurs étaient dorés au dedans. »

Il vint d'abord à Penmarc'h avec une vingtaine des siens comme simple visiteur, et se familiarisa jusqu'à jouer aux quilles avec les bourgeois pendant que ses compagnons parcouraient les rues, examinaient les forts et prenaient note du nombre de leurs défenseurs. Mais, peu après, on le vit revenir à la tête de toutes ses compagnies, suivi de cordes et d'échelles. Les habitants coururent aussitôt à leurs forts

où ils se renfermèrent. Alors Guy Eder s'avança seul sous leurs retranchements, et les assura qu'il arrivait comme un hôte de passage et non comme un ennemi ; il avait toujours été leur allié, et c'était pour lui un grand crève-cœur de voir une pareille défiance. Il continua ainsi, prolongeant son discours par des serments ou des promesses, et pendant que les habitants étaient occupés à l'entendre, ses soldats escaladèrent d'un autre côté les retranchements abandonnés, arrivèrent sans être aperçus parmi les écouteurs de harangues, et les égorgèrent pour la plupart sans défense. « La principale tuerie, » dit Moreau, « fut dans l'église qui faisait comme le donjon de leur fort. Il semble que ce fut par un juste jugement de Dieu pour les irrévérences que lesdits habitants y commettaient ; ils avaient leurs lits tout autour de la nef et jusque assez près du grand autel ; et, il faut le remarquer, qu'au même endroit où ils avaient fait l'offense, la plupart furent égorgés. Dieu veuille que cela leur serve pour leur salut ! » Le second fort se rendit à composition. Fontenelle mit la ville au pillage, et le butin fut si considérable qu'il fallut trois cents barques pour le transporter à l'île Tristan

Ainsi que nous l'avons dit, il ne reste aujourd'hui de la ville de Penmarc'h que deux hameaux, où l'on ne compte pas plus de 1,800 habitants; mais ces deux hameaux ont encore six églises qui attestent l'importance de la cité détruite. Deux d'entre elles, l'église de Saint-Nona et celle de Kerity, sont d'une architecture magnifique[1].

CARHAIX. — LE HUELGOAT.

LES MONTAGNES D'ARÈS.

Carhaix, ou *Ker-Aes*, est une petite ville placée au centre du Finistère et de l'ancienne Basse-Bretagne ; du haut du plateau où elle est bâtie, elle domine un vaste bassin borné au nord par les montagnes d'Arès, au sud par les montagnes Noires. L'histoire se trouve d'accord avec la tradition pour lui donner une haute antiquité. Dans les temps antérieurs à la conquête romaine, elle paraît avoir été le chef-lieu d'un canton ossismien ; occupée par les Romains comme un poste militaire d'une haute importance, elle prit le nom d'*Urbs Esia*. Parmi les témoignages que ces conquérants y ont laissés de leur séjour, on cite des aqueducs souterrains, des assises de grandes briques dessinant la forme des anciens édifices, des pavés

1. Le chanoine Moreau, *Histoire de la Ligue*. — Freminville, *Antiquités du Finistère*. — Dom Morice, *Histoire de la Bretagne*. — Cambry, *Voyage dans le Finistère*. — Ouvrages, notes et manuscrits de l'auteur

en mosaïque, des bronzes, des médailles à l'effigie des empereurs; et surtout les tronçons des neuf voies ferrées, qui, de là, se dirigeaient sur Rennes, Vannes, Penmarc'h, le cap Zizun, Plouguerneau, Tréguier, Coz-Yaudet, Erguy. Un motif tout à fait étranger à la stratégie dut contribuer d'ailleurs à fixer les Romains à Carhaix. Elle était probablement dès lors l'entrepôt des mines de plomb argentifère qu'on exploite encore avec tant de succès à Huelgoat et à Poullaouen.

Les savants de la Bretagne se sont livrés aux conjectures les plus contradictoires sur l'origine de cette cité et sur l'étymologie de son nom. Selon les uns, son existence se rattache à l'histoire de la princesse Dahut ou Ahès; selon les autres, sa fondation doit être attribuée à Aëtius, gouverneur des Gaules au temps de Valentinien III. Ceux-ci comme ceux-là expliquent par ces opinions contraires les dénominations d'*Urbs Æsia* et de *Ker Aes*, qui signifient, disent-ils, la ville d'Aëtius, ou la ville d'Ahès [1]. Quelques antiquaires voient dans Carhaix, avec plus d'apparence de raison, l'ancienne *Vorganium* ou *Vorgium*, capitale des Ossismiens.

Mais laissons les conjectures des étymologistes pour aborder les réalités de l'histoire. Lorsque les Normands prirent Carhaix en 878, elle avait déjà ses comtes particuliers; son territoire portait le nom de *Pou-Kaër*, contracté plus tard en celui de Poher. Dans un acte de 848 ou de 849, le titre de comte de Poukaer est donné à Riwallon ou Revelin, le frère supposé du roi Nominoé. Alain II, dit Barbe-Torte, fut le dernier comte de Poher, cette seigneurie ayant été définitivement réunie par lui au domaine ducal (937). La ville passa cependant encore entre les mains d'un grand nombre de maîtres, dont l'autorité ou la domination s'appuya tantôt sur le droit, tantôt sur l'épée. Elle eut ses vicomtes de Poher, issus de quelque branche puînée des anciens comtes (990-1450). Au XIV[e] siècle, le comte de Montfort, Charles de Blois, le comte de Northampton et Du Guesclin s'en disputèrent la possession, et y commandèrent successivement (1341-1360). Enfin, au XV[e] siècle, elle fit partie des domaines du connétable de Richemont.

Pendant les guerres de la Ligue, Carhaix embrassa le parti du duc de Mercœur. En 1590, quatre mille royalistes, commandés par les gentilshommes de Saint-Brieuc, de Tréguier et de Guingamp, la surprirent au milieu de la nuit. Ils s'en emparèrent d'autant plus facilement, qu'elle était sans garnison et n'était close « que de barrières et chétives murailles. » Chefs et soldats tuèrent et saccagèrent tout dans la malheureuse ville; mais tandis qu'ils s'y livraient encore au pillage, ils furent attaqués à leur tour. Les paysans des communes environnantes s'étaient réunis pour châtier les nobles pillards; après les paroisses de Cleden, de Landeleau, de Plounevez, de Plouyé, de Huelgoat, arrivèrent celles de Châteauneuf, de Lennon, de Pleybey, de Loqueffret, de Braspartz. Ces braves gens se ruèrent sur les troupes royalistes avec une ardeur que n'expliquait pas seulement le désir de délivrer leurs frères. Naturellement fiers et indépendants, ils avaient contre les gentilshommes un sentiment de répulsion et de haine dont cette lutte fit éclater la violence. Deux fois ils furent défaits, malgré leur indomptable courage; un

1. Dans le pays on appelle traditionnellement *Hent-Ahès* (chemin d'Ahès) les anciennes routes dont Carhaix était le point de départ.

grand nombre restèrent morts sur la place ou se noyèrent dans la rivière d'Aës. Cependant les royaux éprouvèrent aussi quelques pertes. Du Liscoët, leur chef, eut la main droite abattue par un coup de hache. Il s'en vengea, avant de se retirer, en faisant mettre le feu à la ville, dont la plus belle rue fut brûlée toute entière.

Carhaix n'était pas encore au bout de ses malheurs : Guy-Eder de Fontenelle s'y établit et s'y fortifia, en 1592. Son monument le plus remarquable était alors, comme à présent, la belle cathédrale de Saint-Tromeur, édifice gothique commencé en 1529 et achevé en 1535. Fontenelle convertit l'église en forteresse et en magasin ; c'était là qu'il se retirait en cas de défaite, ou qu'il portait les produits de ses brigandages. Ce fléau pesa longtemps sur Carhaix. Aussi ni la ville ni ses environs n'étaient reconnaissables au retour de la paix. La population, affaissée ou détruite, ne savait plus tirer parti des avantages naturels de cette fertile contrée. Il faut probablement rapporter à la seconde moitié du XVI[e] siècle l'abandon des travaux agricoles qui autrefois paraissent avoir vivifié tout le pays, et dont les profonds sillons se dessinent encore sur la face inculte du sol

A l'époque de la révolution, les habitants de Carhaix se prononcèrent avec plus de zèle que de raison contre la suppression des priviléges de la province ; les paysans des montagnes d'Arès s'opposèrent, de leur côté, à l'exécution de la loi sur les contributions directes ; partout, à l'intérieur comme au dehors de la ville, des persécutions furent exercées contre les acquéreurs des biens ecclésiastiques. Il fallut l'intervention des administrateurs du département et de la force armée pour fermer la maison des Calvairiennes. En l'an VIII, les habitants des campagnes s'associèrent aux entreprises de la chouannerie locale. Peut-être cette résistance aux idées nouvelles contribua-t-elle à faire perdre à Carhaix le titre de chef-lieu de district dont la révolution l'avait d'abord gratifiée.

Pourtant elle avait acquis des droits à la sympathie et à la reconnaissance publique, en donnant le jour, le 23 octobre 1743, à Théophile-Malo Corret[1]. Fils « de noble maître Olivier-Louis Corret, avocat à la cour, sénéchal de Trebrivan, et de dame Jeanne-Lucrèce Salaün, son épouse, » le nouveau-né, par Henri de Corret, enfant naturel reconnu de Henri de La Tour d'Auvergne, descendait indirectement de l'illustre famille de laquelle le grand Turenne lui-même était issu en droite ligne. Il ne tarda pas à se montrer digne d'un tel sang. Jamais un cœur plus noble, un esprit plus élevé, ne s'étaient révélés sous des dehors plus simples, plus modestes. Il y avait d'ailleurs dans cet enfant nous ne savons quelle douce gravité, qui déjà faisait pressentir le grand homme. Après avoir fait de brillantes études, d'abord au collége de Kemper, et ensuite à l'Ecole-Militaire, La Tour d'Auvergne fut reçu avec distinction dans un des corps d'élite de l'armée.

Nous ne le suivrons pas depuis la première campagne qu'il fit comme volontaire, dans l'île de Minorque, en 1781, jusqu'à sa mort glorieuse à Ober-Hausen. Il faudrait un volume pour raconter une vie si pleine, et dont toutes les actions ont eu un si grand caractère. La postérité dira de lui qu'il a été le plus illustre soldat

1. Le vice-amiral Emerian naquit aussi à Carhaix, en 1762, s'il faut en croire M. Hennequin, auteur de la *Biographie des marins célèbres*.

de la France, comme Bayard en a été le plus noble chevalier, et Napoléon le plus grand capitaine.

Après la commune patrie, La Tour d'Auvergne aimait par-dessus toutes choses sa terre natale. Il profitait de ses jours de loisir pour se rendre à Carhaix, auprès de sa famille. On y montre encore une maison à laquelle les souvenirs de sa naissance et de son âge mûr ont donné une double consécration. Il se plaisait aussi beaucoup à La Haye, où vivait sa sœur bien-aimée, Jeanne-Marie Sainte-Limon du Timeur, épouse de M. Guillart de Kersausie du Pontavice. C'était un bonheur pour lui de réunir les paysans des environs dans les cours du château, et de les faire danser à de naïves chansons de sa composition, écrites en langue bretonne. De profondes études en avaient fait un savant antiquaire; il était surtout passionné pour l'histoire des anciens peuples de la Bretagne. En 1778, il avait donné dans le *Dictionnaire géographique* d'Ogée une *Notice historique sur la ville de Carhaix*. Il publia, en 1792, ses *Nouvelles recherches sur les langues, l'origine et l'antiquité des Bretons*. Une des devises qu'il prit pour épigraphes, nous fait connaître le fond de sa pensée : « *Me son got callet den eus Armoric*; et moi aussi, je suis un homme de l'Armorique. » Noble orgueil, bien digne de ce grand cœur, et qui l'honorait autant qu'il honore la Bretagne.

La famille de La Tour d'Auvergne et ses compatriotes de Carhaix ont gardé un pieux souvenir de sa mémoire. Au château de La Haye, on conserve un portrait de beaucoup antérieur à la révolution, où il est représenté en habit de soie, un faucon sur le doigt et un bouquet à la boutonnière. On y voit aussi son épée et ses bottes, qui annoncent un homme d'une force et d'une stature peu communes. Mais la plus précieuse de toutes les reliques conservées dans le château, c'est le cœur du premier grenadier de France.

Carhaix aussi s'est montrée jalouse de la part qui lui est échue dans cet héritage de gloire. Au mois de janvier 1838, le conseil municipal de la ville décida qu'un monument serait érigé à la mémoire du héros breton; une allocation, qui absorba les fruits de quinze années d'économies, fut votée pour cet objet. M. Marochetti ayant fait le modèle de la statue, elle fut coulée en bronze en 1841. L'inauguration du monument se fit le 27 juin, en présence des autorités civiles de Carhaix, de MM. les préfets du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, et de MM. les généraux commandant les trois départements; des députations de la garde nationale et de plusieurs corps de l'armée, envoyées par les villes de Rennes, de Kemper, de Brest, de Morlaix, de Vannes, de Pontivy, de Lorient, de Saint-Brieuc, de Lannion, de Guingamp, de Tréguier, assistèrent à cette solennité. Le nombre des étrangers réunis dans la ville était tel, que sa population s'en trouvait presque décuplée.

Carhaix comptait avant la révolution 1,400 habitants, qui envoyaient un député aux états de la province; elle contient à présent une population d'environ 2,000 individus. Son commerce, presque nul aujourd'hui, prendra bientôt une grande activité; le canal de Nantes à Brest s'embranche sur la rivière d'Aës ou d'Hière, à mi-chemin de Châteauneuf. Quant à Huelgoat, c'est une petite ville de 1,171 habitants. Elle a été autrefois fortifiée, comme on le reconnaît aux traces d'anciennes fortifications éparses sur le sol. La traduction littérale de son nom est



le Haut-Bois. En effet, une immense forêt couvrait, au moyen-âge, tout le pays : il n'en reste plus guère que le bois de la Garenne, propriété de l'état. Le célèbre pardon de l'église de Notre-Dame-des-Cieux, son lutrin chargé de bas-reliefs si singuliers, les anciens retranchements en terre élevés par les Romains, et auxquels on donne le nom de *Camp d'Artus*, l'énorme pierre branlante qu'un seul homme peut mettre en mouvement, quoiqu'elle pèse cent mille kilogrammes, la tour isolée appelée le Castel-Guibel, toutes ces curiosités du Huelgoat n'ont point pour nous l'intérêt de sa riche mine de plomb argentifère. Mais ce n'est pas ici que nous nous proposons de parler de cette admirable création de l'industrie privée [1].

VANNES.

LOCMARIAKER. — SARZEAU. — SAINT-GILDAS DE RHUIS. — ELVAN.

L'évêché de Vannes est de tous les anciens diocèses de la Bretagne celui qui a le mieux gardé la profonde empreinte du passé. Le nom même de *Mor-bihan*, qu'il porte aujourd'hui, rappelle, par son origine purement celtique, *la petite Mer*, enclavée dans son littoral, et dont les Venètes furent les premiers navigateurs. Au temps où ce peuple fameux dominait sur cette côte, elle était un des principaux siéges du culte druidique : « On ne peut s'empêcher, » dit un auteur, « de la considérer tout entière comme une terre sacrée. » Le sol, alors âpre et sauvage, était couvert de monuments religieux. Les *pierres-levées*, dont les immenses avenues avaient plusieurs lieues de développement, y étaient si multipliées, qu'elles surpassaient peut-être en nombre les arbres de la forêt au milieu de laquelle on les avait dressées. Partout on rencontre encore, dans la contrée, des peulvens, des menhirs, des dolmens, des galgals, des tumulus. Les antiquités celtiques les plus extraordinaires du monde sont sans contredit celles d'Erdeven, de Carnac, de Locmariaker. Entourés de tant de monuments qui exaltaient leurs imaginations, les Venètes étaient la nation la plus religieuse de l'Armorique. Aussi disputèrent-ils aux Romains, avec une indomptable énergie, la possession d'un pays doublement cher et sacré à leurs yeux. Ils succombèrent dans cette mortelle lutte, mais tout ne périt pas avec eux : les Morbihannais d'aujourd'hui nous rappellent encore leurs pères, et, comme eux, font un peuple à part ; ils ont hérité de leur

1. Dom Lobineau et dom Morice, *Histoire de Bretagne*. — *Histoire des guerres de la Ligue*, par le chanoine Moreau, ch. VII-XX, p. 78-140. — Cambry et Émile Souvestre, *Voyage dans le Finistère*. — M. Calohard, de Carhaix, *Essai sur la vie et les ouvrages de La Tour d'Auvergne*. Nous devons la communication de quelques notes intéressantes à l'obligeance de M. Calohard. — MM. A. M. Marteville et D. de Villeneuve, *Nouveau Dictionnaire d'Ogée*, t. I, p. 139-148. — La Tour d'Auvergne, *Notice sur l'origine et l'histoire de la ville de Carhaix*.

foi vive, de leur attachement au sol, de leur langue, de leurs superstitions, de leurs mœurs.

Vannes, le chef-lieu du département du Morbihan, est placée à l'extrémité septentrionale et à seize kilomètres de l'embouchure du golfe. Ses édifices sont groupés en amphithéâtre sur le sommet et sur le versant méridional d'une colline, au bas de laquelle coule une petite rivière ; dans la vallée s'étendent deux autres quartiers dont la plupart des habitations sont construites sur pilotis. Cette disposition donne à la ville, vue du haut de la *butte de Kérino*, qui est située au bout du port, un aspect agréable ; et on ne s'étonne pas trop d'abord du nom de *Gwenet* ou *Wennet* (la Blanche, la Belle), que les Bretons lui ont donné. Mais à l'opinion favorable produite par une première impression, succède bientôt un sentiment tout contraire, quand, de la hauteur où l'on s'était placé, on descend dans la cité vannetaise : ce sont des rues sinueuses et humides, d'étroits et sombres carrefours, que bordent des maisons gothiques et dont les dehors ne sont pas toujours relevés par la recherche de la propreté.

La cité est ceinte de murailles et flanquée de tours sur lesquelles plusieurs races d'hommes ont successivement laissé la marque de leur génie militaire. Dans la partie la plus élevée de la ville, ces antiques constructions se composent, en effet, de murs en petites pierres régulières, horizontalement coupées, à différentes hauteurs, par deux ou trois cordons de briques ; or les Romains s'appliquaient à rompre, par ces lignes rougeâtres, la monotone surface des murs de défense, comme on le voit aussi par les nombreux débris de fortifications qu'on trouve au vieux bourg de Locmariaker, à l'entrée du golfe du Morbihan.

Ce rapprochement nous conduit naturellement au débat qui, depuis un siècle, s'est élevé entre les savants de la Bretagne au sujet de l'emplacement occupé par la capitale des Vénètes. La puissante cité qui, en l'an 56 avant Jésus-Christ, donna le signal de l'insurrection armoricaine contre César, était-elle établie à Vannes ou à Locmariaker? A laquelle des deux localités devons-nous rapporter le nom de *Dariorigum*, que les géographes anciens donnaient à la principale ville des Vénètes? Outre les débris d'anciennes fortifications dont nous venons de parler, il existe à Locmariaker d'autres antiquités romaines : on y remarque des murs qui, par leur disposition et leur épaisseur, paraissent avoir servi de substructions à un cirque. Les tuiles à crochets, les débris de poteries et de briques, y jonchent, nous pourrions presque dire, y encombrent le sol. Ces restes prouvent-ils que l'*oppidum* des *Veneti* s'élevait sur ce point de la côte à l'époque de l'invasion romaine? N'est-ce pas plutôt sur le site actuel de Vannes, ou près de là, que Dariorig était bâtie, comme le supposait Danville et comme le pense l'abbé Mahé, le savant auteur de l'*Essai sur les antiquités du Morbihan ?*

Mais laissons César nous raconter lui-même, avec la vérité et la connaissance locale qui donnent tant de prix à ses pages, la fin désastreuse de la cité gauloise. « Les Vénètes, » dit-il, « sont de toutes les nations qui habitent ces côtes celle qui exerce le plus d'influence, parce qu'ils ont un grand nombre de vaisseaux, au moyen desquels ils entretiennent des relations fréquentes avec l'île de Bretagne. Navigateurs plus habiles que leurs voisins, maîtres des ports semés sur cette mer ouverte et orageuse, ils ont soumis à un tribut tous ceux qui naviguent dans ces parages. »

Deux tribuns équestres s'étaient rendus dans la Vénétie pour y faire des réquisitions de vivres; les Vénètes saisirent les députés romains et les jetèrent dans les fers. Ce coup hardi amena le soulèvement de toutes les peuplades maritimes de la Gaule, depuis la Seine jusqu'à la Loire. Les habitants de l'île de Bretagne voulurent aussi s'associer, par l'envoi de quelques renforts, à la ligue de leurs frères du continent.

César marcha en personne contre les Vénètes, qu'il regardait avec raison comme les premiers instigateurs de l'insurrection. Ce fut, il l'avoue lui-même, une guerre toute nouvelle pour lui. Sur cette presqu'île sauvage et inconnue, il fallait combattre et les éléments et les hommes. Le territoire vénétien surtout était sillonné, en tous sens, de vastes et profonds marais produits par les inondations de la mer. A l'approche des Romains, en rompant les routes et les chaussées, on coupait tous les moyens de communication; puis on transportait les approvisionnements et les richesses de toute nature dans les villes que leur situation mettait à l'abri d'un siége. La plupart de ces cités, grâce à la sage prévision de leurs fondateurs, présentaient un site aussi bien disposé pour la défense que les abords du fameux Mont-Saint-Michel. Elles étaient bâties sur des langues de terre, chaque jour inondées par le flux de la mer; le sol qui les environnait disparaissait sous les eaux, comme si celles-ci se fussent mises de complicité avec les hommes. Alors, ce n'étaient plus des villes de la terre ferme, mais de véritables îles, inaccessibles aux gens de pied durant la marée haute, aux navires durant la marée basse. A grand renfort de travaux, les Romains parvenaient-ils à refouler la vague, il n'y avait encore rien de fait; car, au moment où ils étendaient la main sur le nid pour l'écraser, l'oiseau de mer prenait son vol. Les assiégés se jetaient dans leurs vaisseaux, emportant tout ce qu'ils avaient de plus précieux, et ne laissant à l'ennemi que des murailles vides; les mêmes fatigues recommençaient ailleurs, pour être encore déjouées de la même manière.

Enfin, la flotte de César parut entre les îles et les récifs de la côte vénétienne. Toute la marine des confédérés, composée de deux cent vingt navires, sortit du port de Dariorig, et vint lui offrir la bataille. D'une part, les légions, rangées sur les hauteurs, et, de l'autre part, le peuple de la ville assiégée, vieillards, femmes, enfants, pressés sur les murs, se préparèrent à suivre avec une profonde anxiété les chances du combat. Les Romains hésitèrent d'abord sur la manière dont ils devaient attaquer. Les bâtiments des Vénètes étaient d'énormes masses de bois de chêne dont les flancs épais, les poupes et les proues hautes comme des forteresses, la carène aplatie, les voiles faites de peaux, les chaînes de fer armées d'ancres pesantes, défiaient les écueils et les tempêtes, et semblaient devoir résister à toutes les attaques d'un ennemi monté sur de frêles trirèmes.

Le combat fut d'abord à l'avantage des Vénètes; mais il changea de face quand leurs ennemis employèrent une de ces armes redoutables, mais terribles, qu'ils maniaient avec une si grande dextérité : c'étaient des faux tranchantes, emmanchées de longues perches, au moyen desquelles ils accrochaient, ils coupaient les cordages, en s'effaçant, en s'éloignant à force de rames. Sous leurs coups les vergues s'abattaient, et le bâtiment armoricain, dont la voilure était l'unique moteur, restait immobile sur la plaine liquide. Aussitôt deux ou trois galères l'attaquaient et

l'enlevaient d'assaut. Plusieurs navires avaient succombé ainsi ; la journée était fort avancée, et les Vénètes, commençant peut-être à redouter l'issue de la bataille, voulurent rentrer dans le port ; mais, comme si la nature eût conspiré contre eux avec la fortune, il survint tout à coup un calme plat qui les livra aux Romains. Les vainqueurs firent peu de prisonniers ; l'élite de ce brave peuple fut engloutie dans les flots. Tous les anciens de la cité expirèrent au milieu des supplices, « et le reste de la population, » dit énergiquement M. Amédée Thierry, « vendu à l'enchère, alla, sous le fouet des traficants d'esclaves, garnir les marchés de la province et de l'Italie. »

La ville, dont les nécessités de la guerre avaient amené la destruction, ne tarda pas à être relevée par la politique des Romains. Ses fortifications furent complétées ou restaurées ; quatre voies de communication la relièrent avec les différentes parties de l'Armorique. Ces routes, directement ou par des embranchements, conduisaient à Locmariaker, Corseult, Redon, Rieux, Nantes, Port-Navalo. Le Morbihan ou le *Mare Conclusum* fut rendu à la navigation et au commerce.

L'affranchissement de l'Armorique fit passer Vannes sous la domination des princes du pays, et y prépara la voie à la prédication du christianisme, qui y fut apporté par l'archidiacre Deodatus. En 398, Conan Mercadec donna à la ville un évêque, dont le nouveau diocèse comprit toute l'ancienne Vénétie dans ses limites spirituelles. A la même époque, l'abbaye de saint Gildas, depuis si fameuse, fut fondée dans l'île de Rhuis. Vannes, après la mort de Hoël Ier, vers le milieu du VIe siècle, commença à être régie par des comtes particuliers : les premiers furent Guereck, Macliau, et ce cruel Comorre dont la vie occupe une si grande place dans l'histoire de Bretagne. Les Vannetais, Bretons de race pure, n'étaient séparés que par la Vilaine des Gallo-Armoricains ; cette faible barrière n'arrêta ni les troupes rivales des héritiers de Hoël Ier, lorsqu'ils se disputèrent ses états, ni les pirates frisons, ni les Francs, déjà maîtres de Nantes et de Rennes. Ce fut du côté de Vannes que se portèrent presque toujours les plus grands coups, pendant ces longues années d'invasion et de malheurs marquées d'ailleurs, de l'un et de l'autre côté, par des alternatives de victoire et de défaite. Vannes était, pour ainsi dire, la porte par laquelle les Francs pénétraient dans l'intérieur du pays. Elle appartint à Clotaire, à Chilpéric, à Gontran ; Pépin, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, y entrèrent avec leurs armées ; mais Charles-le-Chauve fut le dernier Carlovingien qui y planta son drapeau et y battit monnaie. Nominoé, après s'être servi du comté de Vannes pour arriver au trône, le réunit à ses autres états (547-843).

L'évêque Susanus, créature de Louis-le-Débonnaire, fut un des quatre prélats dont ce prince se débarrassa si habilement en les stygmatisant du nom [illegible] simoniaques. Il avait toujours trouvé en lui un formidable adversaire ; car à Vannes, comme dans le reste de la Petite-Bretagne, l'autorité épiscopale était toute puissante. L'évêque était le seigneur temporel d'une grande partie de la cité vannetaise ; sa juridiction des *regaires*, fort étendue, n'y laissait presque point de place à l'exercice de la justice séculière. Jaloux du pouvoir de la municipalité, il s'appliquait à la maintenir dans un état de dépendance. Courantguen, le compétiteur de Susannus, prouva du reste combien l'inimitié du chef de l'église vénétienne pouvait être redoutable. Dans un esprit de vengeance, il s'unit au comte de Vannes.

Pasquiten, gendre de Salomon, pour détrôner ce malheureux roi, qui périt assassiné quelques jours après (874).

Vannes, pendant le IXe et le Xe siècle, fut le théâtre d'une longue suite de troubles et de bouleversements. En 865 et 879, les pirates du Nord y mirent tout à feu et à sang; vinrent ensuite les luttes de ses comtes indépendants, issus d'un frère de Nominoé, contre les comtes de Rennes; et tous ces meurtres, tous ces empoisonnements, qui étaient l'accompagnement ou le dénouement ordinaire des guerres civiles (874-990). Vers le milieu du XIIe siècle, le roi d'Angleterre Henri II s'empara de Vannes. Ses habitants supportèrent impatiemment cette domination étrangère qui devait s'appesantir sur eux tant d'autres fois; ils s'en plaignirent avec force à l'assemblée des états, lorsqu'en 1203, après le meurtre d'Arthur par Jean-Sans-Terre, elle se réunit extraordinairement dans leurs murs.

Au début de la querelle de Montfort et de Blois, les bourgeois, qui ne paraissaient pas se soucier de sacrifier leurs familles et leurs biens pour une guerre de succession, se rendirent tour à tour aux deux compétiteurs. Mais ils ne purent échapper aux malheurs qu'attira sur eux l'occupation de leur ville par les soldats de Charles, en 1342.

Débarquée sur la plage du Morbihan, avec Robert d'Artois et des renforts anglais, l'héroïque comtesse de Montfort investit leurs remparts, qui présentaient un ensemble de travaux de défense comparable aux enceintes fortifiées de Rennes ou de Nantes. Après un assaut « moult fort, et lequel dura un jour entier, » dit Froissard, les assiégés étaient rentrés « tous tassés et moult travaillés. » Ils se désarmèrent, comptant aussi sur la lassitude des assiégeants ; « mais ceux de l'ost, par l'avis de messire Robert d'Artois, s'ordonnèrent de rechef en trois batailles. » Deux de leurs divisions retournèrent à l'assaut, quoique la nuit fût venue. Ils avaient allumé de grands feux, « afin que ceux de dedans en fussent plus ébahis. Si que la clarté en resplendissoit dedans la cité de Vennes; dont il avint que les hommes de la ville et ceux du chastel cuidèrent soudainement que leurs maisons ardissent. De tous côtés, on criait : *Trahis! trahis! Armez-vous! armez-vous!* »

Cependant le troisième corps des assiégeants, qui s'était tenu « tout coi couvertement, » se dirigeait vers le côté le plus faible de la place, bien pourvu « d'échelles cordées à graves de fer. » Il les jeta sur les murs et les escalada sans rencontrer aucune résistance. Les Français et les Bretons « voyant leurs ennemis dans les rues, et eux assaillir devant et derrière, n'y en eut si hardi qui ne fût tout ébahi, et tournèrent en fuite. » Les chefs des assiégés Olivier de Clisson et Hervé de Léon parvinrent à s'échapper; mais bien peu de leurs soldats survécurent à la prise et au sac de la ville.

Clisson et Hervé, honteux de s'être laissé surprendre dans une place « forte assez et bien garnie de toute artillerie et d'autres pourvéances, » n'eurent point de repos qu'ils ne fussent prêts à prendre leur revanche. Robert d'Artois, chargé de la garde de Vannes, croyait n'avoir plus rien à redouter. Quel fut son étonnement de voir, au bout de quelques semaines, arriver au pied des murailles plus de douze mille ennemis, « tant chevaliers et écuyers que vilains et bons hommes du pays et tous armés » ! Clisson, Hervé et Beaumanoir commandaient cette armée.

L'attaque fut si vigoureuse que les Bretons, « comme tous forcénés conquirent les barrières du bourg et puis les portes de la cité, et entrèrent dedans par force. » Les Anglais, poussés l'épée dans les reins, furent pris, chassés ou tués. Robert d'Artois, grièvement blessé, eut grand' peine à se sauver par une poterne de derrière.

Au moment où ce prince, traître au roi et à la patrie, allait mourir en Angleterre, Édouard III s'embarquait pour la Bretagne avec un puissant corps d'armée. Il prit terre aux environs de Vannes, et forma aussitôt le siége de la ville. « Très chier filtz, » écrivait-il au prince de Galles, la veille de saint Nicholas, « sachiez qe, par l'avis et conseil de les plus sages de notre ost, avons mys notre siége à *la cité de Vanes qu'est la meillour ville de Bretaigne après la ville de Nauntes*, et plus poet grever et restreindre la païs à notre obéissance, qar il nous estoit avis que si nous eussoms chivaché plus avaunt, saunz estre seur de ladite ville, la païs, qest renduz à nous, ne pourroit tenir devers nous en nulle manerre. Ladite ville est sous la mear, et est bien fermez, issint qe si nous la puissoms aver, il serra greaunt esploit à notre guerre. Le païs est assez pleniteouse des blés et de char, etc. »

Passage curieux, qui nous fait connaître, dans le langage moitié normand, moitié saxon, du monarque ennemi, les avantages naturels qui alléchaient ces troupes de loups affamés, dont la dent fut si souvent mortelle pour le pays de Vannes. Edouard espérait, comme il le dit dans la même lettre, *avoir bone issue, qar Dieu* lui avait donné *bone commencement.* Mais son attente fut trompée. La ville et le château étaient si bien défendus, les soudarts anglais avaient rendu « le païs de là environ si povre et si gasté, » que le roi, découragé, partit bientôt pour Rennes, laissant une partie de son armée devant la place. Il y revint pourtant avec toutes ses troupes, qui s'y trouvèrent en présence de l'armée de Charles de Blois et du duc de Normandie. Les légats du pape prévinrent le choc des forces opposées, en leur faisant accepter une trêve, le 19 janvier 1343

Si ces longues guerres civiles attirèrent toutes sortes de calamités sur la ville de Vannes, que les deux compétiteurs se disputèrent encore plusieurs fois, et qui fut prise par les Français, conduits par Du Guesclin, du moins eurent-elles l'avantage de retremper le courage de sa bourgeoisie et de la fortifier dans la haine qu'elle avait toujours portée aux Anglais. Lorsqu'en 1380 le duc Jean de Montfort rentra dans ses états avec le secours de ses alliés d'outre-mer, *les bonnes gens de Vennes*, apprenant que Buckingham et son armée s'approchaient avec l'intention de se loger chez eux, eurent grande envie de refuser l'entrée de leurs murs à ces étrangers, comme avaient fait les bourgeois de Hennebon et de Kemper. Il fallut que le duc de Bretagne lui-même rassurât leurs députés et leur commandât de recevoir les Anglais, ajoutant d'ailleurs qu'il les accompagnerait et les contiendrait au besoin. « Monseigneur, » dirent alors *les bourgeois appareillés*, qui se présentèrent devant Buckingham, « ne vous mettons nul contredit à entrer en notre ville; mais nous voulons pour apaiser le peuple (autrement vous ne seriez pas assur) que vous nous jurez sur saintes évangiles que, quinze jours après ce que vous en serez requis, vous nous partirez de cette ville et ferez partir les vôtres, et ne ferez ni consentirez faire dommage ni moleste. » Le seigneur anglais prêta, bon gré, mal-

gré, le serment exigé par les Vannetais, « et faire lui convenoit, » dit Froissard, « se il ne vouloit dormir aux champs. Ainsi fut le comte de Bouckhingen logé en la cité, en l'hôtel du duc, au moult plaisant chastel qui sied dedans la ville et est nommé *La Motte.* » L'année suivante, les Anglais, mécontents du duc, se disposèrent à évacuer la province. Alors « fit le comte à savoir parmi la cité que si ses gens avoient rien acru (acheté à crédit) on se traist en avant et on seroit payé. » Procédé bien rare à cette époque de « roberie. » En rendant aux bourgeois les clefs de la ville, il les remercia de la manière dont ils avaient agi à son égard et envers les siens.

Pendant l'occupation de Vannes par le comte de Buckingham, quinze gentilshommes français, munis de saufs-conduits, s'y rendirent pour se mesurer en combat singulier avec quinze seigneurs anglais : c'était la suite d'un défi qui avait été porté par ceux-ci et accepté par ceux-là, sous les murs de Nantes. Mais le comte ne voulut plus autoriser la bataille aux mêmes conditions quand les Français se présentèrent ; de chaque côté le nombre des combattants fut réduit à cinq, et il fut convenu qu'ils se battraient à pied *à armes nommées.* Aucun d'eux ne devait donc dépasser, dans la lutte ainsi réglée, le nombre de cinq coups de lance, de cinq coups d'épée, de cinq coups de hache et de cinq coups de dague. Les Anglais furent tous terrassés ou blessés dans cette succession de duels. Toujours prêt à honorer le courage, et plein d'une courtoisie chevaleresque, Buckingham, le soir même, invita les vainqueurs à souper avec lui. Ce fut l'occasion d'un nouveau défi de la part de Guillaume Farrington, seigneur de l'armée ennemie. Un des combattants du jour, Chastel-Morant, à qui il s'était directement adressé, promit de lui faire raison le lendemain. L'Anglais, sous le prétexte d'un mal au genou, se présenta dans la lice sans armures aux jambes ; il le fit remarquer au chevalier français, et le pria d'en agir comme lui : c'était, du reste, sans conséquence, ajouta-t-il, puisqu'ils pouvaient s'engager réciproquement à ne point se frapper sur les parties désarmées. Chastel-Morant consentit à tout ; mais il s'aperçut bientôt qu'il s'était laissé prendre à un piége : au troisième coup de lance son adversaire lui transperça la cuisse. Il n'y eut qu'un cri d'indignation contre cet acte de déloyauté. Le comte fit arrêter Farrington ; il offrit au gentilhomme blessé, en lui envoyant cent cinquante nobles dans un gobelet d'argent, de lui livrer le traître. Le brave Chastel-Morant garda le gobelet, rendit l'argent, et demanda pour toute grâce que le prisonnier fût mis en liberté. Le jour suivant, emporté par ses compagnons, il quitta la ville, où tout le monde parlait de sa générosité avec admiration.

Dans les XVe et XVIe siècles, l'histoire militaire de Vannes fut sans éclat. En 1487, François II, après l'entrée des troupes de Charles VIII en Bretagne, se réfugie dans cette ville avec le duc d'Orléans, le comte de Dunois et le comte de Comminges ; tous y seraient pris, si la petite flotte du prince d'Orange ne venait les recueillir. La ville, restée sans défense, ouvre ses portes aux Français ; mais, l'année suivante, elle est reprise par le maréchal de Rieux et le duc d'Orléans.

Le zèle bien connu de la bourgeoisie de Vannes pour les choses de la religion ne se démentit point, lorsqu'il lui fallut choisir entre le roi de France et le duc de Mercœur. Ils furent des premiers à arborer la croix de Lorraine. Plus tard, le gouverneur de la ville, Jean de Kermeno, ayant paru disposé à faire sa soumission à

Henri IV, ils s'entendirent avec d'Aradon pour conserver la place à la Ligue, au moyen d'un stratagème adroitement conçu. On engagea le gouverneur à donner un banquet à quelques officiers de la garnison, avec lesquels il avait eu un différend ; comme ils tardaient à venir, on lui suggéra l'idée d'aller poliment à leur rencontre. A peine fut-il hors du château, que d'Aradon en fit lever le pont et s'en rendit maître. Un corps de soldats espagnols vint bientôt grossir les forces du nouveau commandant. Au retour de la paix, d'Aradon garda son gouvernement, et en assura même la survivance, à titre de dot, à son gendre Pierre de Lannion, dans la famille duquel cette charge devint héréditaire. Mais les Vannetais et le gouverneur, soumis en apparence à l'autorité royale, n'en étaient pas moins au fond attachés à la maison de Lorraine. On le vit bien le 15 juin 1614, lorsqu'ils accueillirent le duc de Vendôme avec toutes sortes d'honneurs, malgré les défenses expresses de la cour. Il est vrai que la bourgeoisie, effrayée d'un tel acte de désobéissance, se réunit presque aussitôt « en la maison commune, » pour protester solennellement de la loyauté de ses intentions et de sa fidélité envers le roi et la reine régente. Une députation fut chargée d'aller exprimer ces sentiments à Leurs Majestés ; de leur côté, le duc de Vendôme et d'Aradon se justifièrent le mieux qu'ils purent.

Laissons les faits de la guerre et les troubles de la Ligue, pour nous reporter à d'autres souvenirs et à d'autres temps.

Les ducs de Bretagne avaient une prédilection marquée pour le pays et la ville de Vannes, où nous les voyons transporter très-souvent leur cour. La position centrale de cette partie de leurs états, explique d'ailleurs la préférence dont elle était l'objet : de là, en cas de guerre ou de révolte, ils pouvaient se diriger rapidement sur tous les points menacés. Non loin de la petite ville de Sarzeau et de l'abbaye de Saint-Gildas, dans la presqu'île de Ruis, s'élevait la forteresse de Sucinio, une de leurs demeures ordinaires. Bâtie par Jean-le-Roux, vers l'an 1260, elle était défendue par des remparts surmontés d'un parapet saillant, à machicoulis, et flanquée de six tours. Ils avaient une fort belle maison de plaisance, à un quart de lieue de Vannes, sur le bord de la route. Dans la cité même, ils possédaient « le chastel de La Motte, » antique édifice, dont la construction était attribuée au comte Guéreck, mais qui avait été entièrement rebâti dans le XIIIe siècle. En outre, Jean IV avait fait élever, vis-à-vis de la montagne de *la Garenne*, par laquelle Vannes est bornée maintenant à l'est, un autre château « très-bel et très-fort, lequel on appelait *l'Hermine.* » Les murs du vaste bâtiment, en se joignant aux remparts de la place, contribuaient encore à en augmenter la force. Montfort et ses successeurs, Jean V, François Ier, Pierre II, François II et Anne, vinrent fréquemment habiter ces demeures ducales. Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer les fêtes, les carrousels, les tournois, les mariages, les baptêmes, les pompes funèbres dont leurs vieux murs furent témoins. Vannes partageait donc avec Rennes et avec Nantes l'honneur d'être un des siéges ordinaires de la cour ; aussi est-ce, après ces deux capitales, la ville où les ducs ont convoqué le plus souvent les états de la Bretagne.

Un fait de la nature la plus dramatique se rattache à l'origine du château de l'Hermine.

Nous nous sommes déjà fort étendus sur la haine de Jean IV pour Olivier de

Clisson, illustre et redoutable sujet, qui faisait trembler son maître. Il l'avait vu avec un mélange de jalousie et d'inquiétude élever à la dignité de connétable, et diriger sur les côtes mêmes de la Bretagne les préparatifs d'un vaste armement contre l'Angleterre. Ces sentiments s'exaltèrent jusqu'à l'exaspération quand il apprit que le guerrier songeait à unir sa fille Marguerite à l'héritier de Charles de Blois. Trop faible pour attaquer de front un ennemi si puissant, il résolut de s'emparer de sa personne par quelque artifice. Une fois décidé à employer la perfidie, les moyens d'exécution ne lui manquèrent pas : en convoquant les états à Vannes, en 1387, il était sûr d'y attirer les plus puissants seigneurs du duché. Olivier de Clisson y vint avec le sire de Laval, son beau-frère, le vicomte de Rohan, son gendre, et le sire de Beaumanoir, qui lui était dévoué. Jean de Montfort l'accueillit avec de grandes démonstrations d'amitié. Les affaires ayant été rapidement expédiées, le connétable s'apprêta à rejoindre la flotte. Avant son départ le duc l'invita à un banquet qu'il donna aux barons et aux seigneurs de la Bretagne dans le château de La Motte, où le parlement avait tenu ses séances. Le lendemain, Clisson voulut, à son tour, recevoir à sa table toute cette brillante noblesse. Il ne fut ni moins flatté ni moins surpris que ses hôtes lorsque, vers la fin du repas, Jean IV arriva, sans s'être fait annoncer. Jamais le duc n'avait été de plus belle humeur. Il s'assit au milieu des convives, mangea et but avec la meilleure grâce. Enfin les seigneurs se levèrent de table pour se retirer. Le prince, se tournant alors du côté de Clisson, de Beaumanoir, de Laval et de Rohan : « Beaux seigneurs, leur dit-il, je vous prie à votre département que veuillez venir voir mon chastel de l'Hermine ; si verrez comme je l'ai fait ouvrer et fais encore. » On le suit de chambre en chambre, d'office en office, et on s'arrête sur le seuil du cellier pour boire encore.

Arrivé à l'entrée de la maîtresse tour, Jean dit au connétable : « Messire Olivier, il n'y a homme de çà la mer qui mieux se connoisse en ouvrage de maçonnerie que vous faites. Je vous prie, beau sire, que vous montez là sus; si me saurez à dire comment le lieu est édifié. Si il est bien, il demeurera ainsi; si il est mal, je l'amenderai ou ferai amender. »

Le connétable, « qui nul mal n'y pensoit » dit : « Monseigneur, volontiers; allez devant, monseigneur. »

— « Non ferai; allez tout seul. Je parlerai ici un petit au sire de Laval, endementres que vous irez. »

Olivier entre donc sans défiance dans la tour. A peine a-t-il franchi quelques degrés, que la porte se referme derrière lui; des hommes armés le saisissent, le chargent de « trois paires de fers » et le laissent à la garde de Bazvalen, capitaine du château.

La première pensée du duc fut d'ajouter le meurtre à la trahison. Il voulait qu'on noyât le prisonnier ou qu'on lui tranchât la tête. Troublé par les plus mauvaises passions, son visage paraissait « plus vert que une feuille. » Vers le soir, il s'arrêta au parti le plus extrême ; il donna à Bazvalen l'ordre de faire noyer Clisson, et les prières du sire de Laval et du vicomte de Rohan ne purent le détourner de son sinistre dessein. Quant à Beaumanoir, ses représentations n'avaient servi qu'à le mettre aussi dans les fers. Jean passa la nuit sans sommeil, tantôt s'applaudissant,

tantôt se reprochant de s'être laissé aller à un si grand crime. Le jour suivant, le regret l'emporta et il tomba dans un profond désespoir. Les paroles qu'il n'avait pas voulu écouter n'en avaient pas moins produit leur effet. Il les entendait encore, il voyait le mépris de ses sujets s'appesantir sur lui, et la France prendre les armes pour le châtier comme un meurtrier. Il se « print à soupirer et gémir piteusement. » Ses serviteurs, qui entendaient ses cris, ne savaient d'où ils provenaient, et n'osaient l'approcher. Il ne « vouloit boire ne manger, et en celle manière se passa la journée. » Bazvalen, bien convaincu de la sincérité des remords de son maître, lui avoua alors qu'il avait osé lui désobéir; en effet, les jours de l'illustre prisonnier avaient été respectés. Le duc, transporté de joie, embrassa le généreux gardien et le combla de présents.

Mais Jean IV n'avait pas l'âme assez élevée pour renoncer entièrement au bénéfice de sa trahison. Il fit un marché plutôt qu'un traité avec le connétable, lorsqu'il s'agit de le rendre à la liberté. Il exigea, outre une rançon de cent mille écus d'or, l'abandon de toutes ses places, villes et châteaux. Olivier de Clisson, qui sur le champ de bataille n'avait peut-être jamais été si près de la mort, et qui s'était cru perdu, accorda tout. D'ailleurs, avec sa redoutable épée, il ne pouvait manquer de ressaisir ces avantages. Le vassal, une fois sur ses terres, ne tarda pas à prendre les armes contre son suzerain, et à lui faire la guerre, comme de puissance à puissance.

Le séjour des ducs à Vannes contribua, en plus d'une manière, à la prospérité de cette ville. Ils accordèrent différents priviléges à ses habitants, et s'appliquèrent à favoriser son industrie et son commerce. Pendant la tenue des états, qui y siégèrent depuis le 25 mai 1451 jusqu'au 22 mars 1452, Pierre II publia des lettres-patentes pour y favoriser l'établissement de toutes sortes de fabriques : « Comme il nous a été remontré, » y dit-il, « que par la rendition naguères faicte en l'obéissance de M. le roy, de ses pays et duchez de Guyenne et de Normandye, plusieurs personnes de plusieurs contrées et nations, oupvrans en draps, taintures, bonneteries, tixeurs, broderies, baudroyries, rubans, merceries et autres mestiers, volontiers viendroient demeurer et résider et converser en noz ville et forsbourgs de Vannes, moyennant qu'il nous plaise les franchir et exempter de tous fouaiges, tailles, guects, rereguects, portes et autres subcydes; sçavoir faisons que du consentement et à l'humble supplication et requeste de R. P. en Dieu nostre amé et féal conseiller l'évesque dudit lieu (Yves de Pontsale), et noz amez et féaux conseillers et subjectz les gens du chapitre, bourgeois, manans et habitans ; avons tous estrangers de quelque mestier qu'ils soient, qui, au temps advenir, viendront demeurer en nostre dite ville et forsbourgs, quieté, franchy et exempté de tous fouaiges, tailles, etc. » L'admirable accord du duc, du prélat, du clergé, de la bourgeoisie et du peuple, ne purent malheureusement, en cette circonstance, surmonter les obstacles qui s'opposaient à la réalisation de leurs vœux, comme nous le verrons plus tard. Remarquons toutefois en passant que Pierre II croit devoir s'appuyer dans ses lettres-patentes sur *le consentement de l'évêque, du chapitre et des habitants.*

La tenue des états de 1485, sous François II, fut marquée par l'établissement d'un parlement sédentaire qui, tous les ans, devait s'assembler régulièrement à

Vannes, du 15 juillet au 15 septembre. Louis XII et François Ier confirmèrent la ville dans la possession de ce précieux avantage ; mais elle n'en jouit que soixante-neuf ans, Henri II, en 1554, ayant transporté les séances du parlement dans les deux capitales du duché. Il est vrai que le même prince, en 1552, l'avait dotée d'un présidial.

Nous avons raconté ailleurs comment François Ier assembla à Vannes, en 1532, les états qui demandèrent et sanctionnèrent la réunion de la province de Bretagne à la France : cette mémorable décision fut prise dans la salle haute des Halles, où le parlement et le présidial ont siégé aussi, et dont on a fait depuis une salle de spectacle. Après la réunion comme avant, les états ont continué de tenir très-fréquemment leurs séances dans la cité vannetaise ; nos recherches dans les registres de ces assemblées nous ont appris qu'elles s'y sont réunies six fois encore dans le XVIe siècle, de 1567 à 1599; dix fois dans le XVIIe siècle, de 1610 à 1699, et, dans le XVIIIe, une seule fois, en 1703. Les états de 1567 déployèrent une noble énergie. Ils adressèrent au roi des remontrances pour lui rappeler les priviléges de la province, les garanties données à ses libertés par le contrat de mariage de « la feue reine Anne, » et la promesse de les respecter faite par les rois ses prédécesseurs. Ils s'élevèrent avec force contre l'établissement de toutes nouvelles taxes sans le consentement des représentants du pays.

Jusqu'à présent, nous n'avons point parlé de l'histoire ecclésiastique de Vannes. Les commencements de l'Église épiscopale de cette ville sont entourés d'une grande obscurité. Nous avons fait remonter son origine à Judicaël, au temps de Conan Mériadec. Quelques auteurs prétendent qu'elle n'a pris naissance que dans le siècle suivant ; Paterne, assurent-ils, en a été le premier évêque, et ce fut pour procéder à son ordination qu'un concile fut tenu à Vannes, par Perpetuus, évêque de Tours, vers 465. Il règne aussi beaucoup d'incertitude sur les successeurs de Judicaël et de Paterne dans les siècles suivants. Enfin, on n'est guère plus d'accord sur l'époque de la fondation de l'église cathédrale. Tout ce qu'on sait, c'est qu'elle fut brûlée par les Normands dans le IXe siècle ; reconstruite alors avec assez peu de solidité, à ce qu'il paraît, elle retombait en ruines quelques siècles après. L'évêque Validire, qui mourut en 1444, la fit restaurer et la laissa à peu près dans l'état où elle se trouve aujourd'hui.

Nous n'entreprendrons point de faire connaître par quels personnages et dans quelles circonstances furent créées les communautés religieuses dont Vannes était remplie avant la révolution. L'histoire de ces couvents ne présente d'ailleurs que peu d'intérêt. Mais il existait, à sept lieues de la ville, un monastère dont le nom rappelait la vie et les malheurs d'un des hommes les plus illustres du XIIe siècle. Dévastée plusieurs fois par les Normands, l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis était presque déserte, lorsque le duc Geoffroi la fit rétablir et y attira des religieux de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Grâce à la protection du prince et au zèle de ses nouveaux abbés, ce fut bientôt un des monastères les plus florissants et les plus riches du diocèse. Malheureusement, la corruption vint encore plus vite que la prospérité. Les moines de Saint-Gildas, après la mort de l'abbé Hervé, en 1125, offrirent sa succession à Pierre Abailard; las des persécutions auxquelles il était en butte, et comptant trouver le repos dans cette retraite, le savant professeur

accepta. Ce fut un malheur de plus dans son existence. La plupart des religieux, au milieu desquels il se transportait, vivaient dans un effroyable désordre ; ils dissipaient les revenus et les biens de l'abbaye dans tous les genres de débauches. Les efforts d'Abailard pour mettre un terme à ces excès ne servirent qu'à le rendre odieux aux moines de Saint-Gildas. Ceux-ci, d'accord avec le seigneur du pays, qui profitait de leurs prodigalités pour s'enrichir, complotèrent la mort de leur abbé. « Ils employèrent contre lui, » dit dom Lobineau, « le fer et le poison. » Ici, comme partout, cette grande intelligence fut donc obligée de lutter contre la méchanceté des hommes. Malheureusement il lui était difficile d'essayer de la persuasion sur ces natures perverses, la langue bretonne lui étant étrangère, quoiqu'il fût né dans les environs de Nantes. Plusieurs années se passèrent ainsi en réformes d'une part et en révoltes de l'autre. Abailard aurait peut-être échoué, si la sentence d'un légat envoyé par le pape en Bretagne et le pouvoir ducal ne lui fussent point venus en aide.

Un homme célèbre à d'autres titres, et qui, par l'esprit religieux, comme Abailard par l'esprit philosophique, domina aussi puissamment son siècle, saint Vincent Ferrier, se rendit à Vannes, en 1417, pour y faire entendre cette parole dont l'effet avait été si prodigieux sur tous les peuples de l'Europe. Le duc, la duchesse, les seigneurs de la cour, l'évêque, le clergé, la bourgeoisie, le peuple, allèrent à sa rencontre ; ils le virent bientôt arriver « monté sur un meschant asne, » suivant son habitude. Le prince voulut lui abandonner son château de La Motte, « ains il aima mieux loger dans la maison d'un simple habitant de la ville. » Ses prédications, suivies par une foule immense, eurent leur succès ordinaire. Après avoir employé deux années en voyages, il revint à Vannes, d'où son âne, dit le légendaire, ne voulut plus s'éloigner. Saint Vincent Ferrier comprit que Dieu avait marqué sa fin dans cette cité ; il y mourut, le 5 avril 1419, en donnant à ses magistrats municipaux l'assurance qu'il serait au ciel l'avocat perpétuel des Vannetais. La duchesse Jeanne voulut laver de ses propres mains le corps du saint, et elle conserva précieusement l'eau dont elle s'était servie pour cet usage. Ses obsèques furent entourées d'une pompe merveilleuse. Trente-six ans après sa mort, on déploya encore une plus grande magnificence à l'occasion de la fête de sa canonisation, qu'un légat du pape célébra à Vannes en présence du duc Pierre II (1455). Saint Vincent Ferrier devint le patron des Vannetais : sa statue fut placée sur une des cinq portes de la ville. Elle y figure à côté de ses armes, qui étaient « de gueules une hermine passante au naturel, d'argent, mouchetée de sable et accolée de la jarretière flottante de Bretagne, » comme un emblème de la dévotion de ses habitants. On voit encore le tombeau du grand apôtre dans l'église cathédrale.

Mais la protection spirituelle du patron de Vannes, si efficace qu'elle fût, ne put préserver la ville de la décadence matérielle dont elle ne tarda pas à être frappée. De toutes les industries dont on avait voulu l'enrichir, il n'était resté, en définitive, que la fabrication des draps ; encore avait-elle médiocrement réussi, et demeurait-elle concentrée entre les mains d'un petit nombre d'ouvriers. La réunion avait fait perdre à la cité vannetaise les avantages qu'elle tirait du séjour des ducs de Bretagne dans ses châteaux ; les états eux-mêmes, comme s'ils avaient voulu fuir le

triste spectacle de cette grandeur déchue, ne s'y réunissaient plus depuis le commencement du XVIIIe siècle. A la suite des troubles de Rennes, elle redevint pour quatorze années le siége du parlement (1675). Sans rien changer à sa position, cette translation temporaire lui assura une amélioration durable. Ce furent les magistrats de la cour qui élevèrent les maisons de la rue *du Morbihan*, la seule des quartiers du centre qui soit large et bien alignée.

La situation avantageuse de Vannes aurait dû au moins y faire fleurir le commerce ; mais la commodité des ports voisins faisait déserter son bassin obstrué par des dépôts vaseux qui, laissés à découvert à chaque reflux, exhalaient, surtout en été, des miasmes et une odeur insupportables. Un de ses évêques, Antoine Fagon, fils aîné du célèbre médecin du même nom, avait conçu d'utiles projets pour la régénération du commerce de la ville ; il voulait la ramener au temps où elle avait dominé sur tous ces parages « et manié par bonne part le traffic de l'Occident, par les intelligences qu'elle avait en Angleterre, en Espaigne, aux isles et en Allemaigne. » Il proposait de faire à ses propres frais, dans le petit promontoire appelé la *Butte de Kérino*, une tranchée aussi large que le port, et qui devait ouvrir aux bâtiments un chemin plus court et plus commode ; la seule condition qu'il mettait à cette offre généreuse, c'était de donner son nom au nouveau canal. La noblesse bretonne lui répondit par un refus, ne voulant pas, à ce qu'on prétend, entourer d'une trop grande popularité un prélat sans illustration nobiliaire. Quoi qu'il en soit, ce beau projet, longtemps oublié, a été enfin repris en 1824; mais il a été exécuté d'une manière si imparfaite, que l'entrée de la tranchée ne livre passage qu'à un seul de ces chasse-marées pour la coupe desquels les constructeurs vannetais sont justement renommés.

Au milieu du dépérissement général, il y avait pourtant à Vannes une institution dont la prospérité allait toujours croissant. Nous voulons parler du collége que René, seigneur d'Aradon, avait fondé en 1577, sous l'épiscopat de Louis de la Haye. Pendant longtemps les jésuites en avaient diriger les études avec leur supériorité ordinaire ; l'établissement, en passant sous d'autres maîtres, ne perdit point son ancienne réputation : vers la fin du XVIIIe siècle, il renfermait de douze à quinze cents élèves. C'était là que les Bas-Bretons se rendaient de préférence pour apprendre la langue des *Gallos;* d'où était venu, sans doute, le proverbe si connu : *Bon Breton de Leon, bon Français de Vannes.* Ce collége, supprimé en 1791, a été rétabli en 1804. On y a compté, sous l'empire, jusqu'à six cents élèves.

Vannes, en devenant le chef-lieu d'un département où le clergé et la noblesse avaient encore de si vives et de si profondes sympathies, ne pouvait manquer de se trouver engagée dans les guerres civiles de l'Ouest. Son évêque, M. Amelot, avait refusé de prêter le serment ; il avait également résisté au décret qui l'obligeait à évacuer son palais épiscopal, et à se dessaisir des archives de son diocèse. S'il avait compté, en agissant ainsi, sur l'appui des gens de la campagne, son attente ne fut pas trompée. Le 13 février 1791, des hommes armés marchèrent sur la ville ; mais les administrateurs du département opposèrent aux insurgés la garde nationale de Vannes, et quelques détachements de soldats et de volontaires. Les paysans laissèrent derrière eux vingt-six des leurs morts ou blessés, et dix-sept prisonniers. Cependant l'évêque s'obstinait dans sa déplorable résistance ; il avait

refusé d'adresser à ses diocésains une lettre pastorale pour calmer les esprits; il avait même choisi, pour quitter son palais, le temps marqué pour les solennités du carême. On l'envoya à la barre de l'assemblée, sous l'escorte de deux gardes nationaux. Un nouvel évêque, M. Lemasle, curé de Pontivy, fut élevé au siége vacant par le vote des électeurs.

Deux autres insurrections des communes rurales menacèrent successivement Vannes. Elle fut sauvée par l'infatigable vigilance des magistrats et des officiers chargés de sa défense. Son bureau central, présidé par le lieutenant-général Mériage, pourvut à tout avec de faibles moyens. L'expédition de Quiberon l'exposa cependant à de nouveaux dangers. On sait comment les émigrés débarquèrent dans la baie de Carnac, comment ils prirent Landevant et Auray, dont la garde nationale passa tout entière sous le drapeau blanc, et comment le général Hoche, après avoir fait une reconnaissance à Vannes, alla se concerter à Lorient avec les commissaires de la convention. Le 5 thermidor an III, il était de retour dans le chef-lieu du département, et communiquait aux administrateurs les résultats décisifs de la journée du 3. Les représentants s'étaient aussi réunis dans cette ville, qui était devenue le centre des opérations militaires les plus importantes.

On conduisit par détachements à Vannes, où siégeaient quatre commissions militaires, une grande partie des malheureux prisonniers de Quiberon. Plus de cinq cents furent fusillés à la Garenne, à l'Ermitage et à l'Armor.

Après quelques années de tranquillité, la guerre civile se ralluma. En l'an VIII, le siége de l'administration du Morbihan fut forcé et occupé par les chouans, qui, sous les ordres de George Cadoudal, avaient pris le nom d'*armée divisionnaire de Vannes*. Les troupes républicaines reprirent la ville, et s'y maintinrent, non sans de vives alarmes et beaucoup de peines, jusqu'à la dispersion des dernières bandes de chouans. Ce sont là de tristes et douloureux souvenirs pour les hommes de toutes les opinions. Qu'on nous permette donc d'abréger la fin de cette histoire, de passer sous silence la guerre de *la petite chouannerie*, à laquelle les élèves du collége de Vannes s'associèrent si malheureusement en 1815, et de ne point nous appesantir sur la présence du duc d'Angoulême dans la cité vannetaise, ni sur le service funèbre qui y fut célébré lorsqu'on exhuma les restes des victimes de Quiberon.

Vannes a perdu sa communauté de ville, qui députait aux états de la province, et ses nombreux couvents; mais elle est aujourd'hui le siége d'un évêché et d'une préfecture. A tout prendre, la révolution lui a plus donné qu'elle ne lui a ôté. Son commerce maritime a repris quelque activité; il se fait par l'intermédiaire de bâtiments jaugeant de soixante à quatre-vingts tonneaux. Les caboteurs lui apportent des vins, des eaux-de-vie, des matières résineuses, et reçoivent en échange des fers, du chanvre, du sel, des grains, du miel et du beurre. La fabrication de l'étoffe dite *drap de Vannes*, est peu importante; les campagnes en consomment presque tous les produits. Il y a aussi des fabriques de toiles, une manufacture de tissus dirigée par les *Dames de la charité de Saint Louis*, des tanneries, une papeterie, une fonderie de fer, etc. Ce qui surtout nous fait bien augurer de l'avenir de Vannes, c'est que dans les environs l'agriculture est en progrès, et que les défrichements se multiplient. Cette ville renferme environ 12,000 habitants,

quoiqu'elle ne figure que pour 10,000 dans ses statistiques publiées par le gouvernement. Elle est la patrie du père *Beurrier*, des jésuites *Kervillas* et *Baudori*, et de *Mazeas*. La population du département s'élève à 424,366 individus.

Les monuments sont rares dans l'ancienne capitale du pays vannetais. Depuis la destruction de l'aiguille élégante et hardie de l'église métropolitaine de Saint-Pierre, son extérieur n'offre rien de remarquable. L'église du collége est, après la cathédrale, le seul monument de la ville de quelque importance architecturale : le style en est élégant, gracieux, et contraste d'une manière tranchée avec les masures qui garnissent le côté opposé de la place Napoléon. Le château de La Motte, cet ancien palais des ducs de Bretagne, a été affecté au service de l'administration départementale. Il ne reste plus du château de l'Hermine, dont Louis XIII ordonna la démolition, que la maîtresse tour, connue sous le nom de *Tour du Connétable*. C'est aujourd'hui une propriété particulière. Les couvents des jacobins, des carmélites, des carmes déchaussés, etc., ont été transformés en casernes, en dépôts ou en magasins militaires. Mais si presque tous les monuments des temps passés ont disparu de la face de Vannes, il en existe encore un si grand nombre dans le Morbihan, qu'il peut être considéré comme une vaste galerie d'antiquités nationales. L'époque druidique et le moyen âge y ont laissé de magnifiques témoignages de leur génie et de leur grandeur. Les admirables ruines du château d'Elven, que fonda Eudon de Malestroit, en 1256, rappellent, par quelques détails, le souvenir des croisades; les débris du château de Sucinio présentent encore un ensemble assez complet pour nous donner une imposante idée des anciennes forteresses féodales de la Bretagne. Elven est un bourg situé à quatre lieues du chef-lieu du Morbihan, Sucinio une dépendance du village de Saint-Gildas-de-Rhuis; celui-là renferme 3,815 âmes, celui-ci en contient un peu plus de 1,300. Près de Saint-Gildas est la petite ville de Sarzeau, où l'on compte 6,126 habitants. Le fameux *Artus de Bretagne*, comte de Richemont et connétable de France, naquit à Sucinio en 1593. Sarzeau, en 1668, donna le jour à *Alain-René Le Sage*, l'écrivain du XVIIIe siècle qui a le mieux connu les hommes de son temps, et qui nous en a laissé la peinture la plus spirituelle, la plus vraie et la plus originale [1].

1. *Commentaires* de César, liv. III, c. VIII-XVI. — *Annales* d'Eginhard. — *Chroniques* de Froissart, t. X, c. LX et LXI, p. 424-441. — Archives de la préfecture d'Ille-et-Vilaine. *Registres des États.* — Dom Lobineau, *Preuves de l'histoire de Bretagne.* — Alain Bouchart, *Grandes Chronicques de Bretaigne*, liv. IV, fol. 127-131. — L'abbé Fleury, *Histoire ecclésiastique.* — Ogée, *Dictionnaire historique*, ancienne édition, t. IV, p. 466-503. — *Lettre de monsieur de Vendosme à la Royne sur son entrée a Vannes.* Paris, 1624. — Freminville, *Antiquités du Morbihan*, p. 84-158. — L'abbé Mahé, *Essai sur les antiquités du Morbihan.* — Cayot-Delandre, *Annuaire du Morbihan*, an. 1834, p. 41-114. — Duchâtellier, *Histoire de la révolution.* — Rio, *Histoire de la petite Chouannerie.* Cet écrivain nous apprend que pendant la guerre de la petite chouannerie, en 1815, vingt élèves du collége de Vannes furent tués.

AURAY.

PLUNERET. — QUIBERON.

Auray ne peut se glorifier d'une antiquité aussi reculée que Vannes ou Locmariaker, mais elle a voulu du moins entourer son berceau d'un reflet merveilleux; elle s'est donné pour fondateur le roi Artus, et certains historiens, parmi lesquels nous citerons Le Baud, ont cru pouvoir confirmer cette prétention de leur grave autorité. Malgré leur exemple, nous ne discuterons pas une origine qui nous paraît tout aussi fabuleuse que l'institution de la Table-Ronde. Le premier acte diplomatique où Auray se trouve mentionnée est un titre de l'année 1069, émané de Hoël Ier, et daté *du château d'Alrac*. La ville alréenne qui s'élève à l'embouchure de l'Auray dans la *petite mer*, sur la pente d'une colline escarpée, n'était en ce temps-là qu'une chétive bourgade groupée autour d'un port, où se retiraient quelques barques de pêcheurs. Pendant le XIe siècle, elle appartint d'abord aux comtes de Guingamp, puis aux souverains de la Bretagne, et s'accrut peu à peu et silencieusement par le commerce. En 1201, Arthur Ier, en la fortifiant d'un château, lui donna une importance militaire, qui bientôt en fit rechercher la possession par les deux concurrents à la couronne ducale. Dès l'année 1342, Charles de Blois enleva le château à son compétiteur, après l'avoir assiégé pendant six semaines, et le garda jusqu'au mois de septembre 1364, époque à laquelle Montfort vint à son tour y mettre le siége avec ses alliés. Comme la ville n'avait jamais été ceinte de murailles, les bandes anglaises l'occupèrent aussitôt; mais le château tint bon, quoique vivement pressé. Charles accourait au secours des assiégés, qui avaient allumé des feux sur le donjon pour l'avertir de leur détresse. Les deux partis ne tardèrent pas à être en présence, et le 29 septembre s'engagea, dans les plaines d'Auray, cette célèbre bataille qui coûta la liberté à Du Guesclin, un œil à Clisson, la vie à Charles de Blois, et qui décida des destinées de la Bretagne. La garnison du château, descendue sur le champ de bataille par la permission de Montfort, avait été en grande partie prise ou tuée après une résistance opiniâtre, qui semblait justifier le proverbe breton : *Tête d'Auray, tête de diable.* Ce fut aux Anglais que Jean IV confia la garde de la forteresse; à l'heure de ses revers, il y renferma même la duchesse sa femme avant de l'emmener en Angleterre; car Auray, Derval et Brest étaient alors les seules places qui tinssent pour lui (1374).

Les titres historiques d'Auray, pendant le XIVe et le XVe siècle, sont tout militaires : ainsi nous avons encore à enregistrer sa prise par Clisson, commandant l'armée de Charles V, en 1377; par Jean IV, en 1380; par les troupes de Charles VIII, en 1487. Mais le château, que tant d'assauts avaient illustré, fut démoli en 1558, par l'ordre de Henri II : ses pierres furent employées à la construction du fort de Belle-Isle. Aujourd'hui, de cette formidable et imposante construction du moyen

âge, il ne reste plus que des vestiges à moitié ensevelis, ou des restes d'arcades et de voûtes, qu'on voit se dessiner à l'horizon sur les hauteurs qui dominent le port.

Auray, restée sans défense et la poitrine découverte, comme un chevalier dépouillé de son haubert, fut à partir de ce moment à la merci du premier attaquant. Il n'est donc pas surprenant que, pendant les guerres de la Ligue, elle ait été pillée et rançonnée à diverses reprises par les chefs militaires des deux factions. Avec la sécurité revint le commerce, et avec l'activité industrielle reparurent l'aisance et ces habitudes de franche gaieté qui furent longtemps un des caractères distinctifs des Alréens. Le port, contenant assez d'eau pour que les plus grands bâtiments de cabotage pussent y charger et décharger, fit de la ville un entrepôt commode ; les Espagnols, appelés dans la province par le duc de Mercœur, établirent avec la petite communauté des rapports qui se consolidèrent dans le XVIIe siècle et lui valurent des bénéfices considérables. Mais l'interdiction de l'exportation des grains et surtout la fondation de Lorient et l'ouverture de communications plus multipliées entre l'Océan et l'intérieur du pays, enlevèrent successivement à Auray la plupart de ses avantages. Ogée, dans son *Dictionnaire de Bretagne* déplorait la révolution qui, dit-il, « a fait d'une ville naguère riche, peuplée et florissante, un séjour de misère et de tristesse. »

Heureusement les craintes qu'on avait conçues pour l'existence d'Auray n'ont pas été confirmées par le temps. Elle ne s'est pas seulement relevée de la situation presque désespérée où elle était avant la révolution ; elle s'est remise avec le même bonheur des souffrances que lui attirèrent ses affections monarchiques, pendant les guerres de l'Ouest. Sa population est à présent ce qu'elle était autrefois, d'environ 4,000 habitants. Elle reçoit, dans l'excellent port que forme l'embouchure de sa rivière, des navires de fort tonnage ; le long de son quai s'étendent plusieurs chantiers où règne une grande activité, et où surtout on construit beaucoup de chasse-marées. Elle fait la pêche de la sardine, le grand et le petit cabotage, et le commerce des grains, des fruits, du beurre, du miel, des cuirs, des chevaux et bestiaux ; elle a une filature de coton, des fabriques de dentelles, des tuileries, des briqueteries. D'un aspect animé et pittoresque, elle offre au voyageur une promenade agréablement située sur son plateau, un joli hôtel-de-ville où siégeait jadis sa communauté, présidée par un maire électif, et une église gothique dont le style paraît appartenir à la fin du XIIIe siècle. Ce dernier édifice, suivant la tradition locale, a dû faire partie d'une maison conventuelle de Templiers. Le fond accidenté de la belle campagne sur lequel Auray se détache si gracieusement et si fraîchement, est d'ailleurs riche en monuments historiques de tous les âges.

Auray avait le droit de députer aux états de la Bretagne. Le duc Jean II y assembla son parlement général, en 1289, précisément vers le temps où la chambre des comptes du duché résidait dans ses murs. Elle était, en outre, le siége d'une juridiction royale. Nous ne connaissons pas aujourd'hui à cette ville d'autre institution de quelque importance que son collége communal.

Mais il y a un sentiment religieux et populaire qui en fait encore un centre puissant d'attraction. Nous voulons parler du fameux pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, dont l'établissement date de l'année 1625. Il a pour but une petite chapelle élevée, à peu de distance de la ville, dans les landes de Pluneret. A lire l'histoire des révélations et des visions du pauvre paysan breton, Nicolazic, qui,

par sa dévotion pour sa *bonne maîtresse*, triompha de l'incrédulité des esprits les plus endurcis, et conquit l'érection de ce sanctuaire à l'endroit où il avait déterré la statue de la sainte, on se croit transporté au plus bel âge des légendes. Le pèlerinage de Sainte-Anne attire, à certaines fêtes, une affluence prodigieuse de fidèles que n'effraie pas une distance de cinquante à soixante lieues ; on en compte parfois jusqu'à vingt mille, et on cite même des époques où le nombre des pèlerins s'est élevé à soixante et à quatre-vingt mille. Il en vient de toutes les parties de la Bretagne, de l'Anjou, de la Normandie. « Dès que les pèlerins aperçoivent la tour de Sainte-Anne, » dit le P. Arthur Martin, « ils se jettent à genoux, saisis d'un saint respect, et ne marchent plus qu'en silence et le chapelet en main, *comme si tout l'horizon dominé par la chapelle était un temple plein de la majesté divine.* » Cette chapelle, remarque un autre écrivain breton, M. F. Rio, « est à la Bretagne ce que l'église de Saint-Jacques-de-Compostelle est à l'Espagne : un sanctuaire national. »

Du reste, la foi politique a aussi son pèlerinage non loin du temple construit en l'honneur de sainte Anne. Une partie des prisonniers faits à Quiberon par les soldats républicains, sous le feu des canons anglais, a été fusillée sur les bords de la rivière d'Auray. On a élevé à ces morts et à leurs frères d'infortune un monument funèbre dans une chapelle attenante à l'ancienne chartreuse du village de Brech. Neuf cent cinquante-deux noms composent la liste mortuaire gravée sur le marbre du mausolée. Triste souvenir d'un combat où les vaincus furent poussés bien plutôt en victimes qu'en soldats par l'odieuse politique du cabinet de Saint-James ! Car « si le sang anglais, » comme le disait complaisamment le ministre Pitt, « n'a pas été versé à Quiberon, » il est malheureusement vrai que « l'honneur anglais, » selon la belle expression de Sheridan, « y a coulé par tous les pores ! »

La presqu'île sur laquelle Quiberon est bâtie a deux lieues de longueur. Mille pensées assiégent l'esprit lorsqu'on la voit s'avancer au loin dans la mer « avec ses longues dunes de sable et son horizon fuyant. » Elle est défendue par des batteries et par le fort Penthièvre. Pluneret a 2,155 habitants ; Quiberon, 2,899 : ni l'une ni l'autre de ces communes n'a produit, que nous sachions, un homme remarquable. Auray n'est pas mieux partagée sous ce rapport. A la vérité, elle donna le jour, en 1628, à *Pierre le Govello*, si connu en Bretagne sous le nom de Queriolet ; à ce jeune extravagant, qui, par une bravade impie, tira ses pistolets contre le ciel pendant un grand orage ; à ce pécheur fameux qui, après avoir rempli la province du bruit de son incrédulité, de ses excès et de ses débauches, fut converti par un miracle, prit l'habit ecclésiastique, vécut et mourut comme un saint. La vie étrange de Govello appartient moins à l'histoire qu'à la légende. Mais un autre village de la côte, la commune de Brech (elle renferme 2,314 âmes), a produit un des personnages les plus tristement célèbres de notre temps, *George Cadoudal*; nature puissante, esprit résolu, faits pour la guerre et le commandement, et à qui il n'a manqué peut-être pour accomplir de grandes choses qu'un sentiment plus droit du devoir et une meilleure direction [1].

1. Le Baud, *Histoire de Bretagne* — Ogee, *Dictionnaire historique*, nouvelle edition de M. A. Marteville, t. I, p. 53-57. — Le père Dominique de Sainte-Catherine, *Vie de Le Govello de Queriolet.* — Duchâtellier, *Histoire de la Révolution en Bretagne*, t. V, c. III, p. 96-99.

HENNEBON. — PORT-LOUIS.

Si, de la mer, vous pénétrez dans la baie de Saint-Louis ou du Blavet, vous laissez d'abord, à votre droite, la citadelle de Port-Louis, et, beaucoup plus bas, à votre gauche, Lorient ; puis vous arrivez, presque en ligne directe, à la rivière du Blavet, qui, s'avançant comme une prolongation de ce magnifique bassin dans l'intérieur des terres, conduit à Hennebon ou Ken-Pont (*le Vieux-Pont*), une des anciennes places fortes de la Bretagne.

Cette ville est bâtie à deux lieues de Lorient, sur le flanc d'un coteau, dominant la route de Vannes à Kemper, le cours du Blavet et l'anse que forme l'embouchure de la rivière. Elle possède un port qui, avant l'établissement de Port-Louis et de Lorient, était le seul point où les navires trouvassent un abri sur une longue étendue de côtes. Un château, élevé au sommet de la colline, devait donc offrir à un seigneur des temps féodaux tout ce qu'il pouvait désirer pour les besoins de la guerre et du pillage : un asile inexpugnable d'où il pût braver ses ennemis, un poste excellent d'où il lui fût facile de rançonner les bâtiments qu'amenait le flux de la mer, ou les marchands qui passaient au pied du donjon. Aussi se rencontra-t-il de bonne heure un homme entreprenant qui comprit l'importance de cette position militaire, et la tourna à son profit. Dès l'année 1030, on y voit établi Huelin, beau-frère du comte de Cornouaille et de l'évêque de Kemper. Au milieu du XIIIe siècle, Hennebon, avec les péages de son port, appartenait pour une moitié aux ducs de Bretagne ; ceux-ci finirent par acquérir aussi, des comtes de Léon, l'autre moitié de cette seigneurie. Ils favorisèrent l'agrandissement de la bourgade qui s'était groupée autour de la forteresse, la ceignirent de murailles, et vinrent, dans leur existence un peu nomade, y résider quelquefois. Peu à peu, les habitants multiplièrent, étendirent leurs opérations commerciales sur le fer, les grains, le miel et la pêche de la sardine ; ils réunirent alors, à toutes les ressources d'un port de mer et d'une ville commerçante, l'avantage d'être placés sous la protection d'un des plus forts châteaux de la Bretagne.

L'existence de cette ville s'est si complétement identifiée, pour les historiens, avec celle de sa forteresse, qu'ils ne trouvent plus rien à dire de Hennebon, lorsqu'ils ont raconté les siéges qu'elle a soutenus au XIVe et au XVe siècle. Il n'est pas, du reste, un seul des faits militaires auxquels elle a été mêlée, qui ne soit justement célèbre, dans les annales morbihannaises, par l'illustration, la bravoure et l'héroïsme des combattants. « On avoit plus grand' joie, en ces temps-là, » dit Froissart, « de la prise et saisine de Hainebon, que de tels quarante chasteaux qui sont en Bretagne. »

D'abord, en 1342, c'est Jeanne de Montfort qui, pendant la captivité de son

mari, s'enferme dans la place avec son jeune fils et l'élite des chevaliers de son parti, pour y recevoir les secours de l'Angleterre. Charles de Blois, impatient de terminer la guerre par un coup de main, vint l'y assiéger dans le mois de mai de l'année suivante ; « car, puisque le sire étoit en prison, s'il pouvoit prendre la ville, le chastel, la comtesse et son fils, il auroit tôt sa guerre afinée. » Mais il trouva dans Jeanne un adversaire bien plus redoutable que Jean de Montfort lui-même. On ne peut se lasser d'admirer la conduite de cette femme extraordinaire pendant le siége de Hennebon : grande avec simplicité, ferme sans obstination, enthousiaste sans imprudence, courageuse avec mesure, elle ne se maîtrisait pas moins qu'elle ne dominait les autres. Aussi, les capitaines les plus fameux lui obéissaient-ils comme à un homme né pour le commandement, et se passionnaient-ils pour ses intérêts comme pour le service d'une maîtresse. Il faut suivre, dans Froissart, tous les mouvements de l'infatigable comtesse : « Armée de corps et montée sur un bon coursier, elle chevauchoit de rue en rue par la ville ; » un mot, un regard qu'elle jetait en passant, remplissaient les chefs et les soldats d'une généreuse ardeur. Excitées par sa parole et sa présence, « les femmes, dames et demoiselles, » après avoir défoncé les chaussées de leurs faibles mains, portaient les pierres qu'elles en tiraient sur les remparts, tandis que, non moins empressés, les hommes, bourgeois et manants, garnissaient les créneaux de bombardes et de pots pleins de chaux vive. C'était une activité prodigieuse, tout le monde travaillant ou combattant pour la défense de la place. Jeanne était partout, elle ne prenait point de repos. Quand elle ne pouvait plus accompagner les siens hors des murs, elle les surveillait encore des yeux : « Aucune fois, » nous apprend le chroniqueur, « elle montoit en une tour tout haut pour voir mieux comment ses gens se maintenoient. »

Avec la comtesse s'étaient enfermés dans la ville Yvain de Treziguidi, les sires de Landerneau et de Guingamp, Guillaume de Cadoudal, les deux Spinefort, les de Quiric, et Guy, évêque de Léon, dont le neveu, Henri, servait dans le camp des assiégeants. Parmi les capitaines de l'armée de Charles de Blois étaient Louis d'Espagne et le sire de Rohan.

Les combats, les assauts meurtriers, les sorties plus meurtrières encore, se succédaient journellement. Un matin, profitant de quelques escarmouches qui s'étaient engagées aux barrières, Jeanne sort brusquement de la ville, à la tête de trois cents hommes, par une porte dont le passage était libre, arrive au camp ennemi en prenant un chemin détourné, y met tout en désarroi, incendie les tentes, et force les Français à abandonner l'assaut ; mais, séparée de la ville par le déploiement des forces des assiégeants, elle tourne bride, erre pendant cinq jours et cinq nuits dans la campagne, rallie à sa bannière cinq cents hommes devoués, et reprend intrépidement la route de la place. Assez heureuse pour passer inaperçue à côté du camp de Charles de Blois, où des tentes de feuillage remplacent les tentes brûlées, elle reparaît tout à coup devant la porte de Hennebon, « à soleil levant. » Les habitants, qui la croyaient tuée ou prisonnière, la reçoivent « à grand' joie et à grand son de trompettes et de nacaires, de quoi l'ost des François est durement estourmi. »

Cependant le siége se prolongeait, dit Froissart, à qui nous empruntons ces

détails. Il n'était plus dirigé par Charles de Blois, mais par Louis d'Espagne, le comte ayant quitté le camp avec la moitié de son armée pour assiéger Auray. Les opérations n'en étaient pas moins poussées avec une grande vigueur. Douze engins, arrivés de Rennes, lançaient des quartiers de roches tantôt contre les fortifications, tantôt jusque sur la cité. Les seigneurs les plus braves, parmi les assiégés, ne croyant plus à la possibilité de sauver la forteresse, et excités d'ailleurs par l'évêque Guy, commençaient à parler de « faire accord. » — « Pour l'amour de Dieu, Messires, » leur répondait la comtesse, « ne faites nul défaute ; nous aurons grand secours dedans trois jours ! trois jours ! attendez trois jours encore ! » Mais l'adroit prélat s'était emparé des esprits. Dès le matin du troisième jour, il fit appeler son neveu, Henri de Léon ; celui-ci se tenait auprès d'une des portes pour recevoir la ville à composition. La comtesse commençait à désespérer de la fortune de son mari. Tout à coup d'une fenêtre du château d'où l'on découvrait la mer, elle aperçoit avec des transports de joie, « grand faison de naves : » c'était la flotte anglaise qui, portant six mille archers, sous les ordres d'Amauri de Clisson et du fameux Gautier de Mauni, se dirigeait vers le port de Hennebon.

A peine les Anglais eurent-ils pris quelque repos, que leur chef voulut faire une sortie ; il détruisit les machines des assiégeants, et mit le feu à leur camp. La comtesse, ne sachant comment reconnaître un si grand service, le paya avec le cœur d'une femme et la dignité d'une reine. Se rendant au-devant de « messire Gauthier de Mauni et de ses compagnons, elle les baisa les uns après les autres deux ou trois fois, et qui le vit bien put dire que c'était une vaillante dame. » Deux jours après, les Français furent contraints de lever le siége.

Charles de Blois, sans se laisser décourager par la défaite de Louis d'Espagne, à Kemperlé, compensée d'ailleurs par la réduction de Vannes, vint une seconde fois tenter la fortune de la guerre sous les murs de Hennebon, avant l'expiration de l'année. Il s'était pourvu de quinze à seize grands engins, qui, tournés contre la ville, l'assaillirent d'une mitraille de pierres ; mais cette fois les assiégeants ne se laissèrent pas intimider. « Ils venoient aucunes fois, » raconte le chroniqueur, « aux murs et aux créneaux, et les frottoient et passoient de leurs chaperons ; puis crioient tant qu'ils pouvoient : *Vous n'estes mie encore assez ; allez, allez requerre et rapporter vos compagnons qui se reposent aux champs de Kemperle !* » La défense la plus vigoureuse donna raison à ces cruelles bravades, et força Charles de Blois, après s'être épuisé en efforts inutiles, à se retirer à Carhaix avec son armée. — Du Guesclin fut plus heureux lorsqu'il assiégea la même place, en 1373. Le connétable fit savoir aux habitants qu'il n'avait déclaré la guerre qu'aux auxiliaires anglais du duc. Il n'en fallut pas davantage pour détourner les bourgeois de prendre une part active à la défense de Hennebon ; on ne les vit plus, comme par le passé, se mêler sur les remparts aux troupes étrangères. Un assaut ayant rendu les assiégeants maîtres de la ville, ils passèrent tous les Anglais au fil de l'épée.

Pendant l'intervalle d'un siége à l'autre, Jean de Montfort, échappé à une longue captivité, était mort le 26 septembre 1345, dans ces murs où, par le généreux dévouement de sa femme, sa cause avait été préservée d'une ruine complète.

Tels sont les souvenirs féodaux de Hennebon, qui, à le bien prendre, a été en

ces temps héroïques bien moins une ville qu'un homme d'armes se tenant retranché sur un rocher, s'y abritant sous une armure de pierres, et s'y défendant, l'épée, l'arbalète ou la hache au poing, contre toutes les attaques du dehors. S'il est vrai, comme on l'a dit, que le moyen âge se soit personnifié dans ses plus nobles chevaliers, on peut dire aussi avec raison que ces chevaliers eux-mêmes se sont personnifiés dans les châteaux, qui ont eu une physionomie tranchée, un caractère et une histoire à part, comme ceux de Hennebon, de Josselin, de Clisson. Selon nous, il y a une si complète identité morale entre la célébrité de ces redoutables forteresses et la renommée des Olivier, des Arthur de Richemont, des Du Guesclin, qu'on ne peut pas plus isoler l'une de l'autre que séparer l'âme du corps. Aussi éprouve-t-on un vif désappointement en voyant les hommes et les choses des temps modernes se produire presque sans transition et, par une sorte d'anachronisme, sur ces grandes scènes des siècles passés.

L'établissement des Espagnols au Blavet et la fondation de Lorient devaient enlever à Hennebon presque toute son importance commerciale et politique. Comme chef de l'armée royale, le prince de Dombes voulut s'opposer à l'installation d'une nation étrangère dans un poste qui commandait l'entrée de la rade ; et il pensa que le moyen le plus efficace pour arriver à ce résultat était de s'emparer de la place. Il l'assiégea donc, et la contraignit, après quelques assauts meurtriers, à lui ouvrir ses portes le 2 mai 1590. Mais il n'importait pas moins à Mercœur et à ses alliés, les Espagnols, d'être maîtres de Hennebon. Vers la fin du mois de novembre, ils parurent sous les murs de la ville, et l'attaquèrent avec vigueur du côté de la terre, tandis que des vaisseaux la canonnaient du côté de la mer. La résistance des assiégés ne servit, au bout de six semaines de siége, qu'à leur assurer une capitulation honorable. A partir du 2 décembre, le drapeau de la Ligue, arboré sur les tours du château, y flotta jusqu'à la pacification de la province.

Remarquons en passant que le prince de Dombes avait tiré en un seul jour plus de sept cents coups de canon contre la place, et que le duc de Mercœur paraît n'avoir pas été plus ménager de sa poudre ; assurément l'artillerie des deux généraux dut produire de bien autres dégâts sur le vieux monument féodal et sur ses remparts crénelés, que les engins de Charles de Blois. Ces siéges hâtèrent le travail de destruction que les guerres de la féodalité avaient commencée, et que le retour de la paix ne dut pas suspendre. « Les fortifications de Hennebon, » disait en 1778 un écrivain, « sont en partie rasées ; l'on n'en voit plus que les murs et les portes, encore ces débris sont-ils en très-mauvais état. »

Il y a eu une si grande disette d'intérêt dans l'histoire de la ville depuis le temps de Henri IV jusqu'au règne de Louis XVI, que le fait le plus important dont on ait gardé le souvenir, dans une période de deux cents ans, est l'emprunt de vingt mille livres, au denier vingt, que fit la communauté, en 1772, pour couvrir les dépenses de quelques travaux publics,

Pendant la révolution, le parti royaliste se montra très-entreprenant à Hennebon, sans pouvoir toutefois faire sortir la ville de ses pacifiques habitudes. On saisit chez de grandes dames une prodigieuse quantité de brochures contre-révolutionnaires, qu'elles répandaient dans le pays. Un prêtre, du haut de la chaire de paix, excita ouvertement le peuple à la révolte. Si ces provocations ne trouvèrent

pas d'écho dans la classe bourgeoise, elles furent malheureusement entendues par les paysans des rives du Blavet. Ceux-ci fournirent leur contingent à la chouannerie, chaque fois qu'une insurrection éclata dans le Morbihan. En 1795, les autorités locales furent obligées d'abandonner Hennebon et de se retirer à Lorient. Le général Josnet et le conventionnel Brue se transportèrent dans la première de ces deux places pour y rétablir l'ordre. Enfin, on y envoya mille marins de l'escadre de Villaret. Au milieu de ces combats sans cesse renouvelés, le jeune Calan, paysan de Pluméliau, et chef des communes insurgées du Blavet, fut fait prisonnier et conduit à la prison de la ville. On racontait les choses les plus étranges sur le caractère et les actes de cet homme qui, de la profession de garçon de ferme, s'était élevé au grade de chef de bande. Lors du pillage du bourg de Pontscorf, rapporte M. Duchâtellier, « il avait pris un enfant de dix ans, et lui avait mis les pieds dans le sang d'une femme tuée d'un coup de fusil, en lui disant *qu'il fallait s'habituer de bonne heure au sang!* » Brue, suivi d'un détachement de deux cents hommes, entreprit de conduire le prisonnier à Vannes, où il devait être traduit devant le tribunal criminel; mais, pendant la marche, à une petite lieue de Landévant, les rebelles se présentèrent avec des forces supérieures, et firent une tentative désespérée pour délivrer leur chef. Le commissaire de la convention, craignant de se voir enlever Calan, donna l'ordre de le passer immédiatement par les armes.

Vingt années ne purent amortir ces passions, qui, en 1815, poussèrent encore à la révolte les paysans des environs de Hennebon. Pendant les Cent jours, ils fournirent à la petite armée royale un bataillon de volontaires.

Hennebon est un chef-lieu de canton, ayant 4,477 habitants Quoique son port puisse recevoir des bâtiments de moyenne grandeur, il n'est pas très-fréquenté. Les principaux objets de son commerce sont les fers, les peaux vertes, le suif, le chanvre, les grains, le miel, la cire, les vins, le cidre. On la divise en ville vieille, en ville murée, et en ville neuve. Le temps, en renversant les fortifications, a effacé en grande partie ces lignes de démarcation. Cependant des restes des anciennes murailles, si souvent battues en brèche, s'élèvent encore aujourd'hui avec leur parapet à machicoulis, le long du quai de la rive gauche du Blavet. On montre aussi deux fortes tours, débris du château que relie une courtine. Ces tours, d'où Jeanne de Montfort observait le camp des ennemis et épiait l'arrivée de la flotte anglaise, sont converties en prisons. L'église principale, surmontée d'un fort beau clocher, et quelques maisons datant comme elle du milieu du XIVe siècle, valent la peine d'être observées attentivement. Avant la révolution, Hennebon avait une communauté de ville avec le droit de députer aux États. Les pères Vincent Huby, Paul Pezron et Dominique de Sainte-Catherine, connus tous les trois par des ouvrages de morale, de piété et de littérature, naquirent à Hennebon dans le XVIIe siècle.

La petite ville qui, s'interposant entre Hennebon et la mer, commande, par sa forte citadelle, l'entrée de la rade du Blavet, est, selon toutes les apparences, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne *Blavia* ou *Blabia* des Romains. Malgré son antique origine et son importance naturelle, elle ne compta, jusque vers le milieu du XVIe siècle, qu'un petit nombre d'habitants : ce n'était qu'un village de pêcheurs et de marins, connu sous le nom de Locpéran ou de Blavet.

La position de ce village sur un promontoire, où il était facile de recevoir des secours par mer et de se retrancher, décida de ses destinées, lorsque la guerre de religion vint à éclater. Les royalistes s'empressèrent d'y établir un poste, des aventuriers rochelais et anglais les renforcèrent ; bientôt une guerre d'escarmouches s'engagea entre les gens du Blavet et les villes voisines, attachées au duc de Mercœur. Hennebon surtout était fort gênée d'un pareil voisinage, et, tant qu'elle fut au pouvoir de la Ligue, son gouverneur dirigea plusieurs attaques contre le petit fort du promontoire ; mais il échoua toujours dans ses efforts pour le soumettre au parti catholique, et il se vit lui-même obligé de capituler. Mercœur éprouva peut-être encore plus de dépit de cette reddition que son lieutenant. Il avait conclu un traité avec les Espagnols, par lequel il devait précisément leur livrer le fort du Blavet, comme place de sûreté, et recevoir en échange un corps de troupes castillanes. C'était, de tous les ports du littoral de l'évêché de Vannes, celui qui était le plus à leur convenance; quelque proposition qu'on leur fît, ils n'en voulurent pas d'autre. Au moyen de ce rocher, ils pouvaient avoir toujours un pied dans la province, assurer un refuge à leurs vaisseaux, et entretenir des relations commerciales avec la péninsule. Mercœur comprit que, s'il ne pouvait tenir sa parole, le traité serait annulé de fait, et qu'il y perdrait cinq mille auxiliaires. Il voulut donc enlever Blavet à quelque prix que ce fût ; il vint lui-même investir la place, le 28 mai 1590. L'attaque fut poussée avec une grande vigueur. De leur côté, les assiégés, bien que réduits à leurs propres forces, firent une résistance opiniâtre. Les femmes mêmes les secondèrent courageusement, et on rapporte que l'une d'elles abattit d'un coup de pique un mestre-de-camp de l'armée catholique, et le précipita dans les fossés, où il se noya. Enfin, le 11 juin, les assaillants, ayant emporté d'assaut les retranchements de la bourgade, passèrent toute la population au fil de l'épée, sans distinction de sexe ni d'âge. Une trentaine de jeunes filles avaient fui sur une embarcation; se voyant près d'être atteintes, elles se précipitèrent dans la mer pour échapper aux outrages des vainqueurs.

Les Espagnols n'eurent pas plus tôt pris possession du promontoire, qu'ils se hâtèrent d'y élever des fortifications pour la sûreté du port et de la place. On apprécia bien alors l'importance d'une pareille position; aussi Henri IV, par le traité de Vervins, stipula-t-il le retrait de la garnison étrangère (1598). Les Espagnols se disposaient, avant de s'embarquer, à détruire leurs ouvrages, lorsque le roi les en détourna en leur donnant, à titre de rachat, une somme de deux cent mille écus.

Néanmoins Blavet, la bourgade tant enviée, s'en allait tombant pièce à pièce, comme un corps sans vie, lorsque le pouvoir royal lui vint en aide avec ses immenses ressources. Les lettres-patentes de Louis XIII, données à Saint-Germain-en-Laye le 17 juillet 1618, portent « que le lieu et place de Blavet sera retranché, fossoyé et fermé de murailles, bastions et remparts, avec tours, portes, porteaux, pont-levis et barrières. » La sollicitude du roi ne s'en tint pas là. Sa Majesté ajoute que, « pour faire connaître son affection à cet ouvrage, » et en laisser à la postérité une marque signalée, « son intention est qu'au même lieu il soit bâti une ville qui sera appelée *la ville de Port-Louis.* » La nouvelle cité s'éleva un peu au-dessous de l'emplacement que les Espagnols avaient choisi, et sur un site plus rapproché du

point par lequel on pénètre dans la rade. Le maréchal de Brissac, comme gouverneur de la place, dirigea tous ces travaux extraordinaires, et fit construire une citadelle à l'entrée du goulet. Ses deux successeurs, le maréchal de La Meilleraie et le duc de Mazarin, entourèrent la ville de murs. Louis XIV, qui, pendant ses guerres, se servit avantageusement de Port-Louis et y fit construire et armer plusieurs vaisseaux de haut bord, lui conféra, par une ordonnance royale, en 1663, le titre de communauté de ville avec le droit de députer aux états de la Bretagne. Le vent de la prospérité semblait alors souffler sur ce port, où la compagnie des Indes eut un moment la pensée de transporter le siége de ses opérations ; mais, mieux avisée, elle se fixa à Lorient, où elle avait déjà jeté les bases d'un vaste entrepôt. Port-Louis resta dans cet état de médiocrité qui tient le milieu entre le bourg et la ville, entre le port de pêche et le port militaire.

Les Anglais en convoitèrent la possession pendant les guerres maritimes de la révolution : « On vient de découvrir à Port-Louis, » écrivait, le 17 mars 1793, le commissaire Le Disez, membre de l'administration départementale des Côtes-du-Nord, « un nouveau complot à la tête duquel était Des Dorides, colonel du 10e régiment d'infanterie et commandant à Belle-Isle. Il devait livrer la ville aux Anglais le 25 de ce mois ; on assure qu'un semblable complot devait éclater, le même jour, à Saint-Malo. Le traître, qui, dit-on, a plusieurs complices à Lorient, a été mis aux fers. » L'année précédente, le commandant Camas et l'ingénieur Dupin, tous les deux officiers de la citadelle de Port-Louis, avaient aussi été arrêtés et livrés à la justice pour avoir trempé dans une conspiration de la même nature.

Se conformant à l'ordre de la convention nationale, la petite ville, en 1793, s'appela *Port-Liberté;* elle garda cette dénomination jusqu'au moment où Napoléon lui rendit le nom de son second fondateur. Aujourd'hui, elle est le chef-lieu d'un canton du Morbihan, et renferme 2,600 âmes. Les habitants de Port-Louis vivent principalement de la pêche des sardines et du congre qu'ils font à Belle-Isle, à Quiberon, à Concarneau, à l'île de Groix. Cette dernière île, si célèbre dans notre histoire maritime par le combat inégal que soutint à sa hauteur l'amiral Villaret de Joyeuse contre l'amiral anglais Bridport, en 1795, est située dans l'Océan, à une lieue et demie de la côte, en face de l'embouchure du Blavet. *Zacharie-Jacques-Théodore Allemand*, qui, sous la république et sous l'empire, exerça neuf commandements généraux dans l'armée de mer, remplit dix-huit missions et assista à dix-sept combats, était né à Port-Louis, en 1762[1].

1. Froissart, *Chroniques*, t. II, liv. I, c. 175-190, p. 78-121. — Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, liv. X, p. 521-330. — Archives du parlement de Bretagne, *registre* 131, fol. 10 — Moreau, *Histoire de la Ligue*, c. IX et XII, p. 103-105. — Ogée, *Dictionnaire historique*, revu par MM. A. Marteville et Ducrest de Villeneuve, t. I, p. 349-352. — Duchâtellier, *Histoire de la Revolution*, t. IV, c. VII, p. 368. — — *Étrennes lorientaises pour l'an* 1811, p. 190-199. — Freminville, *Antiquités du Morbihan*, p. 63-68.

LORIENT.

« Nous avons fait depuis trois jours, » écrivait madame de Sévigné, le 13 août 1689, à madame de Grignan, « le plus joli voyage du monde *au Port-Louis, qui est une très-belle place*, située comme vous savez; toujours cette belle pleine mer devant les yeux.... Le lendemain, *nous allâmes en un lieu qu'on appelle Lorient*, à une lieue dans la mer; c'est là qu'on reçoit les marchands et les marchandises qui viennent d'Orient. Un M. Le Bret, qui arrive de Siam et qui a soin de ce commerce, et sa femme qui arrive de Paris, et qui est plus magnifique qu'à Versailles, nous y donnèrent à dîner : nous fîmes bien conter au mari son voyage, qui est fort divertissant. Nous vîmes bien des marchandises, des porcelaines, des étoffes; cela plaît assez.... Nous revînmes le soir, avec le flux de la mer, coucher à Hennebon par un temps délicieux : votre carte vous fera voir ces situations. »

A l'époque où madame de Sévigné faisait cette curieuse description à sa fille, il n'y avait guère plus de vingt ans que la nouvelle compagnie des Indes, constituée par les lettres-patentes de Louis XIV du 26 mai 1664, s'était établie à Lorient.

Pendant longtemps le Havre fut le port de prédilection des diverses associations de négociants auxquelles le gouvernement avait concédé le riche monopole du commerce des Indes; mais la nouvelle compagnie, avec un tact et une intelligence qu'elle n'apporta pas toujours dans la direction de ses affaires, sollicita du ministre l'autorisation de fonder un entrepôt sur la côte occidentale de la Bretagne; la lande de Loc-Roch-Yan, située au fond de la baie de Saint-Louis, sur la rivière du Scorf et à une lieue du Blavet, lui parut réunir les conditions topographiques les plus désirables. S'il faut en croire quelques auteurs qui s'appuient sur un ancien manuscrit des capucins de Morlaix, les avantages de cette position maritime auraient d'ailleurs été reconnus depuis longtemps. Un sire de Mériadec aurait fait don de la terre dans laquelle elle se trouve enclavée à Yan ou Jean, son plus jeune fils; et celui-ci aurait bâti près du Scorf, sur un rocher, un châtel qu'on appela *Loc-Roch-Yan*, c'est-à-dire le lieu de la Roche-Jean, et dont on voyait les vestiges à l'endroit où s'élève aujourd'hui la tour de Découverte. Cette appellation aurait passé à la branche cadette des Rohan, issue de la haute maison des sires de Mériadec, et serait devenue le titre nobiliaire d'une des plus illustres familles de la Bretagne.

Si plausible qu'elle paraisse à la première vue, nous ne pouvons admettre cette histoire du sire de Mériadec et du châtel de *Loc-Roch-Yan*. Pourquoi aller chercher au moyen âge l'origine du port de Lorient et l'étymologie de son nom, quand l'une et l'autre ressortent si naturellement du commerce de l'Inde? Si la compagnie, créée par Louis XIV, avait eu des prédécesseurs sur la côte dont elle venait de prendre possession, ils ne l'avaient devancée que de trente à qua-

rante ans : c'est ainsi qu'en 1604 un petit nombre de marchands y avaient établi des hangars, sous lesquels ils déposaient les cargaisons de leurs vaisseaux, lorsqu'ils étaient obligés de relâcher dans la baie.

Le premier soin de la nouvelle association orientale fut aussi de construire des hangars pour recevoir ses marchandises. Ensuite, elle bâtit des maisons pour loger les gens du pays attachés à son service, et une église, qui ne tarda pas à être érigée en paroisse. Vers le même temps, on forma, pour le compte de l'état, un chantier de constructions navales sur le bord de la mer : une dépêche de M. de Pontchartrain aux autorités maritimes, que nous a communiquée M. Eugène Guieyske, atteste l'importance qu'avait, en 1696, le port de Lorient. Si la compagnie n'en tira pas un plus grand parti, pendant un demi-siècle, c'est que, la vente des marchandises de l'Inde et de la Chine continuant de se faire au Havre et à Nantes comme par le passé, l'établissement, dans ses proportions actuelles, suffisait à tous les besoins. Mais plusieurs circonstances la firent bientôt songer à l'agrandissement du siége de son commerce. Fondue, en 1719, avec la compagnie d'Occident, elle obtint les priviléges les plus avantageux. Le gouvernement lui céda le monopole du tabac, l'exploitation des loteries, etc.; elle résolut donc de créer un vaste entrepôt, un riche bazar et une place d'armes qui fussent en harmonie avec la grandeur de ses opérations commerciales.

D'abord elle demanda l'autorisation d'acquérir les immenses terrains irrégulièrement occupés par ses bâtiments de toute nature ; les matériaux ne l'inquiétaient point, les rivages du Scorf et du Blavet recelant des roches d'un granit bleu très-propre aux constructions. Avec son or, elle fit venir de toutes les parties de la France les ingénieurs, les officiers de marine, les pilotes, les maîtres de manœuvres les plus capables. Les uns firent le tracé de la ville et du bassin destiné à recevoir les vaisseaux ; les autres sondèrent, creusèrent, balisèrent la rade et les passes ; tous eurent la satisfaction de reconnaître que, par son heureuse situation, le port serait naturellement nettoyé par le courant des deux rivières.

La compagnie déploya une si prodigieuse activité dans ses travaux, que chaque jour amenait, pour ainsi dire, quelque changement à vue. Là s'élevaient, en masses granitiques, de superbes quais, des cales, des machines à mâter, des ateliers, de vastes magasins d'entrepôt ; ici de somptueux hôtels, une chapelle, un hôpital, des casernes, un moulin à poudre, des aqueducs, etc. Comme l'alignement des rues avait été déterminé avec soin, elles se dessinaient, se prolongeaient, se croisaient avec une régularité alors peu commune. On pava la voie publique et les quais avec le beau granit du Scorf et du Blavet ; on posa des barrières pour la perception des taxes municipales. Une ceinture de remparts entoura la ville, et une tour d'observation fut bâtie de manière à placer une étendue de douze lieues de mer dans le cercle de sa surveillance (1721-1758). Nous ne rechercherons pas si les auteurs de tant de travaux songèrent, comme le prétend un écrivain, à confirmer officiellement au port, par une espèce de second baptême, son titre de « Lorient. » Évidemment une cérémonie publique, de quelque appareil qu'on l'entourât, ne pouvait plus rien ajouter à la consécration d'un nom déjà connu dans les deux mondes.

L'édit de Versailles, du mois de juin 1738, érigea la ville nouvelle en corps de

communauté, et lui conféra le droit de députer aux états de la province; elle eut un maire, assisté d'un lieutenant, deux échevins, deux assesseurs, un greffier et un contrôleur du greffe : les deux échevins et six notables appelés à siéger dans les assemblées communales étaient électifs. La municipalité ne fut pas plus tôt constituée qu'elle s'adressa au « juge-général des armes de France », Pierre d'Hozier, pour le prier de régler les armoiries lorientaises : il fut arrêté qu'elles se composeraient « d'un écu de gueules à un vaisseau d'argent, voguant sur une mer de sinople, et d'un soleil d'or se levant derrière des montagnes d'argent, posées au flanc droit de l'eau. »

Les avantages du commerce avaient attiré une population si nombreuse à Lorient, qu'à cette époque elle comptait déjà 14,000 habitants.

Voilà donc une cité tout entière, c'est-à-dire l'œuvre ordinaire d'une longue suite de générations, bâtie en moins d'un quart de siècle ! La compagnie installa, dans les bâtiments élevés par sa munificence, son directeur, sa cour des comptes, ses agents, les officiers du roi, les employés de la douane, les fermiers-généraux, etc. A partir de 1735, la vente générale des marchandises de l'Inde et de la Chine s'effectua à Lorient, dans une très-grande salle, dont les bancs étaient disposés en amphithéâtre, vis-à-vis d'une espèce de tribune où se tenaient les directeurs pour recevoir les enchères et prononcer les adjudications. Chaque année, quand les flottes chargées de ces richesses arrivaient au port, tout y était en mouvement et y prenait un air de fête. Les actionnaires, personnellement intéressés dans les cargaisons, accouraient en grand nombre avec leurs familles pour se mêler aux scènes les plus actives de la vie commerciale; ils trouvaient dans la ville nouvelle et dans ses environs de beaux hôtels et de somptueuses maisons de campagne. C'était une existence agréablement partagée entre les affaires et les plaisirs ; la journée, passée dans les spéculations de l'esprit d'entreprise, se terminant à la salle de spectacle ou par des promenades champêtres.

Outre le commerce des Indes, la compagnie faisait la traite des noirs : de là la division de sa marine marchande en grande et en petite navigation ; la première, composée de vaisseaux portant jusqu'à douze cents tonneaux ; la seconde, formée de bâtiments n'en ayant pas plus de trois cents. La petite île de Saint-Michel, située au milieu de la baie, la divisait en deux rades Le côté de Port-Louis recevait les navires en quarantaine ou en partance, tandis que le côté de Lorient était réservé à ceux qui arrivaient ou qui étaient récemment sortis du port. On eût dit, à voir les grandes coques, les hautes mâtures se croiser, se presser sur les flots, le port militaire d'une puissance de premier ordre. La compagnie, assure-t-on, avait en 1745, dans cet admirable bassin, trente-cinq vaisseaux ou frégates, autour desquels se groupaient des bâtiments de neuf cents à douze cents tonneaux, presque tous susceptibles d'être au besoin armés en guerre. En effet, c'était non-seulement une société commerçante, mais une puissance militaire vraiment formidable, devant laquelle s'écroulaient les vieux empires de l'Inde; une puissance ayant sa constitution, ses réglements, ses uniformes, son pavillon, son sceau ; une puissance qui portait orgueilleusement pour armes un globe d'azur chargé d'une fleur-de-lis d'or, avec cette devise : *Florebo quocumque ferar.*

On sait les grandes choses que La Bourdonnais, qui appareilla de Lorient le

5 avril 1740, avec une division de cinq vaisseaux, accomplit sur la côte de Coromandel pendant trois années de combats.

Une multitude d'aventuriers, attirés par la perspective de cette existence de l'Inde, pleine d'éclat, de séductions et de périls, ambitionnaient l'honneur de servir sous les drapeaux de la compagnie ; ses agents, par système ou par insouciance, accueillaient toutes les recrues, sans trop s'inquiéter si elles réunissaient les conditions indispensables de moralité et de santé. Le 7 novembre 1754, une troupe de volontaires partait de Paris, avant le jour, sous les ordres d'un « bas-officier des invalides, et au son lugubre d'un tambour mal monté. » Il y avait parmi ces recrues, dont les manières, les traits et le langage décelaient l'excessive grossièreté, un jeune homme remarquable par sa figure distinguée et par l'expression de douceur empreinte sur sa belle physionomie ; il se nommait Anquetil Du Perron, et quoiqu'il n'eût guère plus de vingt-un ans, il comptait déjà des amis illustres dans les sciences. Trop pauvre pour entreprendre à ses frais le voyage des Indes orientales, dont il voulait étudier la langue, la religion et les mœurs, il s'était fait soldat. Il allait tantôt à pied, tantôt à cheval, portant pour tout équipage un paquet composé de quelques effets, d'un petit nombre de livres de choix et d'un étui de mathématiques. « Je mis dix jours à faire le voyage de Paris à Lorient, » rapporte-t-il, « au milieu des dangers de plus d'une espèce, de la pluie, du froid et de la neige. » Le 16 novembre, il arriva enfin à Lorient avec ses compagnons de voyage, et toujours conduit par l'invalide et le tambour qui, probablement, ne s'étaient jamais vus en si bonne compagnie.

On annonça au directeur, M. Godeheu d'Igoville, qu'un soldat, arrivant de Paris, demandait à lui parler. Cet administrateur sortit vivement de son cabinet ; l'indiscrétion d'un ami l'avait averti de la prochaine arrivée de la recrue.

« C'est sans doute, » s'écria-t-il, « M. Anquetil ? » — Le jeune savant s'inclina respectueusement.

« Est-il possible, » reprit alors le directeur, « que vous ayez pris un pareil parti ? »

Il y avait autant d'intérêt que de surprise dans ces paroles. Mais Anquetil n'était pas homme à renoncer à son projet, surtout lorsqu'il croyait toucher au but. M. Godeheu d'Igoville comprit qu'il ne ferait point fléchir cette volonté de fer ; il n'insista pas, quoique évidemment touché d'un héroïsme si nouveau. Le major des troupes reçut l'ordre de conduire la recrue dans la ville, en lui laissant toutefois le choix du gîte et toute liberté d'action. Ces attentions délicates étaient d'un favorable augure pour Anquetil. Un jour du mois de décembre suivant, M. Godeheu d'Igoville le fit prier de se rendre à l'hôtel de la Direction. A son grand étonnement, il lui remit son engagement par ordre du ministre, et lui apprit que le roi lui avait accordé une pension de cinq cents livres. La compagnie des Indes accorda à Anquetil Du Perron la table du capitaine, et une chambre sur un de ses vaisseaux, *le duc d'Aquitaine* ; le 7 février 1755, il partit de Port-Louis pour les Indes orientales, où il passa huit ans, et d'où il eut la gloire de rapporter le livre de Zoroastre, inconnu jusqu'alors aux savants de l'Europe.

Les Anglais avaient suivi avec une profonde inquiétude les rapides progrès de Lorient. Comme port militaire sur les côtes de l'Océan, comme entrepôt de la com-

pagnie des Indes, la ville nouvelle était doublement pour eux un objet de crainte. Voulant à tout prix la détruire, ils résolurent d'effectuer une descente sur la côte. Du côté de la mer, elle était trop bien défendue pour qu'ils pussent l'attaquer de front avec quelques chances de succès : il n'y avait point à l'île Saint-Michel, ni sur toute la circonférence de la baie, de pointes ni de promontoires qui ne fussent couverts de batteries. Les Anglais se dirigèrent donc vers la baie du Pouldu, située à trois lieues de Lorient. La flotte ennemie, commandée par l'amiral Lestock, débarqua au Tallu sept mille hommes, avec lesquels le lieutenant-général Synclair, après avoir repoussé les gardes-côtes et quelques compagnies de troupes régulières, prit le château de Coëtdor, le bourg de Guidel, et se disposa à attaquer la ville. Il n'avait pour toute artillerie de siége que quatre pièces de canon et un mortier; on comptait quatre-vingts canons et trois mortiers sur les remparts de la place. En trois jours, du 4 au 7 octobre, les Anglais perdirent neuf cents hommes. Le lieutenant-général Synclair, désespérant du succès d'une entreprise si mal combinée, et sachant d'ailleurs que quinze mille hommes étaient réunis dans les murs de Lorient, se retira pendant la nuit du 7, incendia quatorze villages de la côte, et se rembarqua, sans être inquiété, avec sa petite armée. Il nous coûte de dire que la municipalité lorientaise, quoique la ville n'eût rien à craindre et que sa population ne manquât ni d'énergie ni de courage, prenait la résolution d'ouvrir ses portes à l'ennemi, tandis que, saisi lui-même d'une espèce de panique, il regagnait ses vaisseaux en toute hâte. L'honneur de la défense revint entièrement au comte de Volvire, qui en avait pris la direction, au major de Villeneuve, et au commandant des dragons de l'Hôpital.

Les Anglais réussirent mieux dans l'Inde. Favorisés par les fautes de la compagnie et par les infidélités de ses agents, ils soumirent entièrement le Bengale à leur domination, en 1757; le traité de 1763, en anéantissant le commerce français sur la côte du Coromandel, consomma à leur profit l'œuvre de ruine commencée par la guerre. Pendant quelques années, l'association orientale lutta contre sa mauvaise fortune; elle obtint du gouvernement des subventions qui, ajoutées à ses dernières ressources, lui permirent de prolonger son existence; enfin, un arrêt du conseil, du 13 août 1769, mit un terme à cette longue agonie[1]. Il ôta à la compagnie le privilége du commerce de l'Inde, et accorda à tous les Français la liberté de naviguer et de trafiquer au-delà du cap de Bonne-Espérance. A la demande des actionnaires, on dut procéder alors à une liquidation. Malgré tant de pertes, l'ingénieur en chef de Lorient, Guillois, reconnut que le matériel et les édifices publics du port présentaient une valeur de 12,755,117 livres tournois. Les actionnaires, moyennant 1,200,000 livres de rentes perpétuelles, au capital de 30 millions, cédèrent à l'état, en 1770, « tous leurs vaisseaux, leurs magasins et leurs esclaves, tant sur la côte de Bretagne que dans les diverses places de l'Inde et du golfe Persique. » Par l'ordre du roi, l'intendant de la marine de Brest se rendit à Lorient pour y prendre possession, en son nom, du port, des vaisseaux et du matériel.

1. L'abbe Morellet prouva, dans un travail remarquable sur la compagnie des Indes, que, de 1725 a 1769, elle avait reçu de l'etat 376 millions, et qu'il en faudrait au moins cent autres pour la tirer de la position critique ou elle se trouvait.

N'oublions pas de dire que, depuis sa dernière suppression, la compagnie des Indes fut deux fois rétablie et deux fois abolie, dans le court espace de vingt-trois ans, par le pouvoir royal, la constituante, l'assemblée législative et la convention.

Déchue de sa grandeur première, Lorient était rentrée définitivement, comme une reine découronnée, dans la vie commune, lorsqu'elle reçut du gouvernement une faveur toute exceptionnelle. Par le traité de commerce conclu avec les États-Unis d'Amérique, en 1778, il leur avait été garanti deux ports francs ; en exécution de cette promesse, un arrêt du conseil, du 14 mai 1784, accorda la franchise aux villes de Lorient et de Bayonne, et l'une et l'autre en jouirent jusqu'au moment où la révolution ouvrit tous les ports du royaume aux bâtiments américains. Il ne paraît pas, du reste, que ce privilége ait tiré la ville bretonne de l'espèce d'engourdissement dans lequel elle était tombée, par une réaction naturelle des choses, après la dissolution de la compagnie des Indes. A la vérité, le capitaine Kerguelen partit de Lorient, le 1er mai 1771, pour le voyage de circumnavigation qui le conduisit à la découverte des Terres Australes ; mais les armateurs du port furent étrangers à cette exploration scientifique dont le ministre de la marine fit les frais. Bref, pendant un espace de plus de cinquante ans, rien dans les armements de l'état ni dans les courses des corsaires, rien dans les expéditions du commerce ni dans les entreprises de la pêche, ne s'éleva, à Lorient, au-dessus de la médiocrité.

Un petit nombre d'armateurs envoyèrent des bâtiments sur la côte d'Afrique, pour y faire la traite des noirs, jusqu'au moment où elle fut abolie par l'assemblée nationale. La continuation de cet odieux trafic, malgré sa récente prohibition, devint même la cause d'une déplorable catastrophe le 15 septembre 1792. Plusieurs complots, successivement ourdis par des ennemis de la révolution, mais presque aussitôt découverts, avaient rempli le peuple d'une exaspération qui pouvait le conduire à tous les excès : on ne parlait dans la ville que de tentatives d'embauchage, de trahison, d'envoi d'armes aux émigrés, de révoltes. Au milieu de l'agitation des esprits, un riche négociant, du nom de Gérard, a la malheureuse pensée de faire venir secrètement des armes de l'intérieur, de les enfermer dans des caisses avec beaucoup de mystère, de les embarquer sur le navire *la Bellone*, qu'il a frauduleusement armé pour la traite des noirs, et de faire une fausse déclaration à la douane, dans le but de détourner les soupçons. Avertie par la rumeur publique, la municipalité fit saisir les armes et arrêter Gérard. La populace et les ouvriers du port, convaincus qu'il s'agissait d'une trahison, ne se tinrent pas pour satisfaits. Après une lutte obstinée, ils forcèrent les portes de la prison, et traînèrent l'infortuné négociant sur la place de la Fédération, où il fut massacré.

Lorient, que la nouvelle organisation politique et administrative de la France venait d'ériger en chef-lieu d'un arrondissement maritime, ne se montra pas ingrate envers la révolution. Elle fut une des premières, elle fut une des dernières villes de la Bretagne, qui s'armèrent contre les bandes insurgées de l'Ouest. Dès le mois de février 1790, ses gardes nationales prennent les armes pour réprimer la révolte des populations rurales du Morbihan. Deux années plus tard, elles dispersent les nombreux attroupements qui menacent Hennebon. Lorsque les Anglais, en 1795, se présentent sur la côte pour opérer une descente à Quiberon, elle est mobilisée avec les employés du port. Sous les ordres du général Meunier,

la colonne lorientaise se porte dans les environs du Faouet, où elle combine ses mouvements avec ceux des troupes de Kemper et de Kemperlé, et contribue au succès de la campagne.

Cependant les représentants Guezno, Guermeur, Brue et Topsent, étaient réunis à Lorient, où ils formaient un comité extraordinaire de guerre.

Le péril était d'autant plus imminent, que l'amiral Villaret de Joyeuse venait d'entrer dans le port avec les débris de sa flotte, dont la défaite au glorieux mais fatal combat de Groix laissait les Anglais entièrement maîtres de la mer. Les commissaires de la convention, après s'être concertés avec les commandants militaires et les autorités locales, avaient arrêté un système énergique de défense. Environ cinq mille hommes furent tirés des équipages de la flotte, et répartis entre les différents corps qu'on envoya sur la côte, ou qu'on chargea de garder les deux ports de la baie de Saint-Louis. Hoche, avec sa vive perception des choses de la guerre, ayant reconnu que Lorient était le point sur lequel devaient s'appuyer les opérations de la campagne, s'y rendit à la hâte pour y conférer avec les représentants du peuple. Déjà presque toutes les forces et tout le matériel de la place avaient été dirigés sur Quiberon : le général en chef confie à Évrard le commandement des restes de la garnison, et à Lavalette la défense des approches de la ville. Mais il se trouve dans un grand embarras lorsqu'il veut étendre le cercle de ses dispositions militaires. Les observations personnelles qu'il a recueillies, en parcourant la ligne de l'ennemi de Vannes à Lorient, lui ont démontré qu'infailliblement la lutte s'établira dans la région d'Auray et de Quiberon ; or, jusque là, il lui a été impossible de se procurer une carte du pays qu'il lui importe le plus de connaître.

« Comment faire ? » s'écrie-t-il en apprenant qu'il n'en existe pas non plus à Lorient.

— « Général, » lui dit le commandant Henri, l'un des chefs militaires du port, « il n'y a qu'un homme qui puisse répondre à vos désirs : c'est un ancien ingénieur, retiré depuis longtemps à Port-Liberté. Cet officier est, sans nul doute, en état de vous fournir les renseignements les plus précis. »

— « Passons donc immédiatement à Port-Liberté! » reprend Hoche, décidé à faire lui-même cette dernière tentative.

On arme un canot par son ordre, et il s'y embarque avec le conventionnel Guezno, et le commandant d'armes Henri. Bientôt il est au Blavet ; là, il fait venir l'ingénieur. Mais le vieil officier ne peut donner que des renseignements verbaux et n'a malheureusement point de carte du pays.

« Eh bien ! » dit Hoche, « prenez une feuille de papier, et tracez-moi vos souvenirs avec la plume. »

L'ingénieur regarde avec étonnement ce jeune général qui ne connaît point d'obstacles. Enfin, il se met à l'ouvrage, et une heure après Hoche est pourvu de sa carte d'opérations.

Les combinaisons du hasard eurent, comme on le voit, quelque part dans les circonstances qui préparèrent la sanglante victoire de Quiberon.

Sous l'empire, l'administration locale n'eut pas besoin de l'assistance des Lorientais pour réprimer les dernières tentatives des chouans. Des troupes d'éclaireurs, auxquelles on avait attaché des conseils de guerre, aussi prompts à frapper

que les soldats, suffirent aux besoins de ce pénible service. Mais, pendant les Cent jours, les patriotes de Lorient eurent une dernière occasion de déployer le zèle dont ils avaient été constamment animés. Une colonne, composée de vieilles troupes de fédérés et de canonniers de marine, sortit de la ville pour comprimer l'insurrection qui venait d'éclater dans les campagnes. Elle avait reçu l'ordre d'opérer sa jonction, avant de combattre les chouans, avec une autre colonne partie de Pontivy vers le même temps. Se laissant emporter par son ardeur, elle attaqua seule des hommes aguerris et d'un courage éprouvé, auxquels s'étaient réunis les élèves du collége de Vannes. Le combat fut livré dans les environs du bourg de Sainte-Anne d'Auray, et se termina par la défaite du corps lorientais, qui laissa une vingtaine de prisonniers au pouvoir des insurgés, et un assez grand nombre de morts sur le champ de bataille.

On peut regarder Lorient comme un vaste atelier, dont l'industrie dominante est la production des bâtiments de guerre. Tout y rappelle, en effet, cette destination militaire : — la population, — la physionomie de la ville, — les écoles, les arsenaux, — et les cales de construction, si multipliées qu'au besoin on y édifierait, sans encombrement, dix vaisseaux et dix frégates. Parmi les navires qui sont sortis de ses chantiers, quelques-uns ont laissé de glorieux souvenirs : tels sont les vaisseaux *l'Hercule* et *le Régulus*, et les frégates *la Surveillante* et *le Président*, dont les Lhéritier, les Lhermite, les Du Couédic et les Labrosse ont rendu les noms si populaires. Aujourd'hui il y a constamment en construction de douze à quinze bâtiments de tout rang. La part annuelle de Lorient dans le budget de la marine est de 3,000,000 fr.; environ 2,500 ouvriers y sont employés. « La main d'œuvre, » dit M. Ducrest de Villeneuve, « y est généralement moins chère que dans les autres ports; et les bois de construction, dont la Loire facilite les arrivages, y occasionnent une moindre dépense qu'ailleurs. »

Le port doit être mis au rang des plus beaux, des plus commodes et des plus sûrs de la France. On y arrive par une rade superbe, dont l'entrée peut être facilement défendue, et où une flotte entière peut mouiller à l'aise. Depuis l'empire, tous les préfets maritimes de l'arrondissement, MM. Jacob, Daugier, de Molini, Redon de Beaupréau, Mallet, Ducrest de Villeneuve et Defresne, se sont appliqués à rendre à Lorient la haute importance que doivent lui assurer ces avantages naturels. Aux belles créations de l'ancienne compagnie des Indes d'immenses ouvrages ont été ajoutés. D'abord on s'est occupé du curage de la rade et du port encombrés par les vases; on espère, d'ici à sept ans, achever cette œuvre gigantesque. On a avancé, prolongé, perfectionné les quais, les plates-formes et toutes ces levées de terre qui contiennent ou refoulent les eaux. Une digue s'élève, dans la forme d'un quai, depuis le chantier de Caudan, sur la rive gauche du Scorf, jusqu'au pont qui fait face à l'avant-garde. Cette chaussée, en rendant le courant du Jusant plus fort et en accroissant sa masse d'eau, contribuera puissamment à nettoyer le port et à en creuser le fond. La cale couverte a été construite sous la restauration. Le bassin de carénage, commencé en 1820 et terminé en 1833, est dû à l'ingénieur Reibell. La fosse aux mâts et les deux magasins de l'atelier de mâture ont été construits, celle-ci de 1820 à 1825, ceux-là de 1836 à 1841. On a refait la machine à mâter, et les grues du parc d'artillerie et

du parc aux ancres. Le chantier de Caudan, prodigieusement agrandi, occupe à présent une superficie de 150,000 mètres carrés; il a neuf cales pour les vaisseaux et les frégates, et deux autres pour cinq bâtiments d'un rang inférieur. Enfin, on a entrepris de rebâtir tous les ateliers des constructions navales, les forges, la fonderie, la poulierie, etc. Ces nombreux bâtiments, autrefois séparés, sont maintenant rapprochés et disposés avec méthode. Comme le terrain manquait pour les élever, on a conquis sur les parties vaseuses de l'arrière-port un vaste espace, qui rend tous les développements possibles.

Parmi les nouvelles constructions, il ne faut pas oublier le vaste lazaret de l'île Saint-Michel.

L'arsenal du port tient à la ville, quoiqu'il en soit séparé par un mur de clôture : il renferme des magasins, des casernes, des chantiers et un immense appareil de guerre. Là aussi s'élève la tour de Découverte, si remarquable par son élégante architecture. Le bagne, qui attristait autrefois l'arsenal, et qui contenait de six cent quarante à six cent cinquante condamnés, n'existe plus depuis douze ans. Formé sous le directoire, en 1796, il avait été spécialement destiné, dans les derniers temps, aux militaires qui s'étaient rendus coupables de quelque acte d'insubordination; ces malheureux y étaient assujettis au traitement des forçats dont ils portaient l'habillement, les chaînes et le boulet. Ce n'est qu'après la révolution de 1830, sous le ministère de M. Dupont (de l'Eure), qu'on a fait cesser une assimilation à la fois si injuste et si cruelle, par la suppression du bagne de Lorient. Tous les condamnés furent graciés sur le rapport du ministre de la justice.

Les rues de Lorient sont régulièrement bâties et en font une des plus jolies villes de l'Europe. Le port est bordé de constructions d'un caractère imposant, parmi lesquelles on distingue l'hôtel de la préfecture maritime. Le beau quartier du quai offre des plantations d'ormes dont les épais ombrages forment une promenade agréable, toujours rafraîchie par les brises de la mer. Au milieu de la place du marché, à laquelle on a donné le nom de *Bisson*, est une colonne de granit surmontée d'une statue en bronze : c'est le monument élevé à la mémoire de ce jeune officier qui, comme on sait, aima mieux périr avec son brick, en 1827, que de l'abandonner à des corsaires. En dehors de l'enceinte fortifiée, plusieurs faubourgs, assez régulièrement bâtis, se prolongent au loin dans la plaine; le plus considérable est celui de Kerentreich, situé du côté de Vannes. Lorient compte 18,957 habitants, et l'arrondissement civil dont elle est le siége administratif, 133,000. Elle vit beaucoup plus sur la consommation de son port militaire que sur sa production industrielle. En d'autres termes, elle tire moins ses ressources de son propre fonds que des travaux exécutés pour le compte du gouvernement. Ses fabriques de chapeaux n'ont guère d'importance. La pêche des sardines, de toutes ses industries la plus active, donne des produits fort estimés, et c'est elle qui alimente presque exclusivement le petit cabotage. Les autres objets d'exportation sont les grains, le bétail, le beurre, la cire, le miel, etc. Tout porte à croire que le canal de Nantes, en mettant le Blavet en communication avec la Loire, donnera une grande extension à la production et au commerce de cette ville, et qu'il ne servira pas seulement à approvisionner les chantiers de l'état de tous les materiaux nécessaires aux constructions navales.

Cambry, si connu par son excellent *Voyage dans le Finistère*, et le vice-amiral *Bouvet*, sont les hommes les plus remarquables qu'ait produits Lorient dans le siècle dernier. Cette ville a aussi donné le jour à M. *Brizeux*, poëte dont le talent est si élevé, l'esprit si délicat, le sentiment si profond ; et à M. *Audren de Kerdrel*, élève de l'école des Chartes, et un des jeunes savants les plus distingués de la Bretagne. Quant à *Bisson*, il n'appartenait pas à Lorient par sa naissance, étant né à Guémené, dans l'arrondissement de Pontivy ; mais son père, fabricant de savon, tenait au pays depuis longtemps par son industrie. Voilà comment la cité lorientaise peut compter Bisson au nombre de ses enfants; voilà pourquoi elle a élevé un monument à sa mémoire. L'héroïque lieutenant était d'ailleurs attaché, comme officier, au port de Lorient[1].

PONTIVY. — BAUD.

L'histoire de Pontivy, depuis sa fondation jusqu'à la révolution de 1789, peut se résumer en quelques lignes. En 660, il n'existait pas encore de ville sur cette partie de la rive gauche du Blavet qui forme le point culminant du sol de la Bretagne ; on n'y voyait alors qu'une abbaye, où mourut saint Josse, frère du roi Judicaël. Le château des vicomtes de Rohan, qui, rebâti en 1485, est aujourd'hui le seul monument ancien de Pontivy, contribua plus tard autant que le monastère à la formation et à l'accroissement de la bourgade dont les puissants seigneurs du pays firent le premier siége de leur vicomté.

Il est fait mention de cette petite capitale dans le fameux *Mémoire du vicomte de Rohan sur le droit de préséance aux états*. Ses foires, déjà renommées, dit-on au chapitre quarantième, « se tenaient par chacun an et étaient des plus grandes, et remplies de peuples et marchandises, » qu'on pût voir « en nulle autre seigneurie » de la Bretagne. Elle était au nombre des principales « villes closes, fermées et garnies de châteaux » que possédaient les Rohan. Les deux hôpitaux, fondés et entretenus par ses seigneurs, recevaient « chacun jour grand nombre de mendians et infirmes. » Son siége ressortissait directement du parlement, et avait

1. *Lettres de madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*, t. IX, p. 72-74. — Anquetil du Perron, *Zend avesta* et *Voyages*. — Archives du parlement de Bretagne, *Registre* 357, fol 89. — Raynal. *Histoire philosophique des établissements européens dans les deux Indes*. — M. de Robien, *Description historique de la Bretagne*. Manuscrit de la bibliothèque de Rennes, IIe part., chap. IV, fol. 113. — Duchâtellier, *Histoire de la Révolution*. — *Annales lorientaises pour l'an 1811*, p. 201-212. — Ducrest de Villeneuve, *Notes historiques sur la ville et le port de Lorient*. — Ogée, *Dictionnaire historique*, t. I, p. 523-528. — *Notice biographique sur Hippolyte-Magloire Bisson*, Annuaire du Morbihan pour l'année 1836, p. 213-222. — P. Luco, *Esquisse historique sur Lorient*, insérée dans *la France maritime*, t. II, p. 171-176. — Hennequin, *Vies des Marins célèbres*. — Nous devons aussi à l'obligeance de M. Brizeux quelques notes pour lesquelles nous le prions de recevoir nos remercîments.

soixante-cinq juridictions dans sa dépendance ; elle vivait sous l'empire de l'usement particulier de la vicomté ; elle avait une communauté de ville pour l'administration de ses affaires. Mais ces avantages moraux et matériels étaient achetés par les servitudes et les corvées qui pesaient indistinctement sur toute la population. Les bourgeois et manants de Pontivy devaient « garder les prisonniers jour et nuit, » et les conduire même, s'ils en étaient requis, « aux prisons du château de Rohan, » c'est-à-dire à quatre lieues de là. Lorsque leur seigneur demeurait au milieu d'eux, ils étaient tenus de faire « à leurs despens le charroy de son bois, autant que lui estoit nécessaire pour la provision de sa maison. » Enfin ils étaient aussi obligés de porter à leurs frais, ses lettres, sa venaison et son gibier.

Du reste, aucun événement de quelque intérêt ne se rattachait, dans les siècles passés, à l'existence de Pontivy. Il paraît que le flot de la guerre intérieure ou étrangère avait glissé au pied de ses murs, comme la vague autour du rocher. Ses bourgeois étaient d'actifs commerçants, toujours bien approvisionnés en grains, en toiles, en bestiaux ; c'était l'abondance de ces objets qui attirait sur leurs marchés les négociants des provinces et des cités voisines.

Mais lorsque, dans un élan unanime de patriotisme, les villes de l'Ouest, répondant à l'appel de Kemper, poussèrent le cri de fédération, un événement inattendu donna une grande importance politique à Pontivy : sa position, au centre de la province, la fit préférer à Morlaix et à Saint-Brieuc, comme point de rendez-vous général des délégués bretons. Dès le mois de janvier 1790, on vit des jeunes gens, en uniforme de gardes nationaux, accourir vers la petite ville des diverses localités de la Bretagne et de l'Anjou. Ils trouvèrent chez les bourgeois un accueil plein d'empressement et une cordiale hospitalité. Le 19, les députés des deux provinces-unies étaient assemblés au nombre de près de deux cents ; rien ne s'opposait donc à ce qu'ils commençassent leurs opérations. Ils se rendirent d'abord à l'église paroissiale pour y entendre la messe, « leur intention étant, » dit le procès-verbal, « d'unir l'amour de la patrie à celui de la religion. »

Le même jour, à trois heures, les fédérés se réunirent dans le réfectoire des Récollets, pour procéder à la vérification des pouvoirs et se constituer. Les délégués Choudieu, Ponsard, Le Quinio, Blin, Guépin, Blad, Dagorn, Beslay, de Champeaux, furent élus membres du bureau ; on en décerna la présidence à Victor Moreau, le jeune capitaine des artilleurs volontaires de Rennes. Le 27 janvier, l'assemblée, après avoir pris connaissance du projet de l'acte fédératif, l'adopta à l'unanimité. Animée d'un pieux enthousiasme, elle fixa un jour pour remercier solennellement Dieu d'avoir disposé les esprits à une si « sainte confraternité. » Ensuite elle décida que les registres, les procès-verbaux, et toutes les pièces constatant ses actes, resteraient déposés aux archives de Pontivy ; mais que, préalablement, on en délivrerait trois expéditions aux députés de Rennes, de Kemper et d'Angers.

Le 29 janvier, les volontaires nationaux réunis par députations, selon l'ordre alphabétique des villes, traversèrent à pas lents les rues de Pontivy, ayant à leur tête le président, les membres du bureau, et les commissaires kemperois. Ce long cortége, grossi des compagnies de la garde civique, du corps de la maréchaussée et des dragons nationaux, pittoresque mélange d'uniformes, marchait les enseignes

déployées et les épées nues. Lorsqu'on fut arrivé à l'église paroissiale, le président monta dans la chaire, où il fit la lecture du pacte fédératif; puis le curé officia à l'autel, dont les côtés étaient décorés de nombreux faisceaux de drapeaux, et la musique militaire mêla ses accords aux actions de grâces du clergé. La messe terminée, Moreau s'approcha de l'autel avec une contenance à la fois fière et respectueuse; d'une main il le couvrit de son sabre, tandis que de l'autre main il élevait aux yeux de tous le pacte fédératif et prêtait le serment d'union. Quand il eut fini, un commissaire lui présenta le registre de l'assemblée, sur lequel il eut l'honneur d'inscrire le premier son nom. Les autres députés, s'avançant tour à tour, l'épée nue, prêtèrent chacun le serment et le confirmèrent aussi par leur signature. Enfin, les chefs des corps armés, les magistrats municipaux, le curé et une partie du clergé de la ville se présentèrent pour souscrire à l'union des deux provinces.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette manifestation. Nous nous contenterons de dire que le pacte fédératif de Pontivy eut un immense retentissement; que, suivant un décret de l'assemblée nationale, il fut envoyé à toutes les communes de France; et qu'il fit naître la pensée des autres fédérations provinciales, et de la grande assemblée fédérative du Champ de Mars. Cette fois l'impulsion vint du pays de la résistance.

Les membres du corps municipal de Pontivy avaient assisté à toutes les délibérations de l'assemblée fédérale; ils s'y étaient associés de cœur et de pensée, comme la population dont ils étaient les représentants. Ce fut un crime irrémissible aux yeux des habitants des campagnes du Morbihan. En traversant Pluméliau, un détachement de la garde nationale de la ville, composé de cent hommes, fut assailli par une multitude immense, armée de fusils et de fourches. Dix-sept gardes nationaux furent assommés après avoir éprouvé les plus cruels traitements. Les insurgés marchèrent ensuite sur le nouveau chef-lieu de district, et le cernèrent de tous les côtés. La défense fut peut-être encore plus résolue, plus obstinée que l'attaque. Toutefois, les assiégés auraient succombé, s'ils n'eussent pas reçu des secours de Loudéac, de Josselin, de Guémené. Les paysans perdirent quatre cents des leurs.

Napoléon comprit tout le parti qu'une politique habile pouvait tirer de Pontivy. Assise au centre d'une province où il voulait rétablir l'ordre par le bien-être matériel et moral, elle pouvait servir puissamment ses desseins. Rien n'était d'ailleurs plus facile que de mettre la ville et toute la contrée en communication avec la mer, par la canalisation du Blavet. L'inspecteur-général des ponts et chaussées Joachim Besnard fut envoyé à Pontivy, pour arrêter les plans de tous les travaux d'agrandissement et d'embellissement. Ces vastes projets reçurent aussitôt un commencement de réalisation; tout changea, jusqu'au nom du chef-lieu, qui fut appelé *Napoléonville*. Une cité nouvelle, aux rues larges, propres, régulières, s'éleva comme par enchantement. En 1810, plus de mille ouvriers travaillaient simultanément à la canalisation du Blavet.

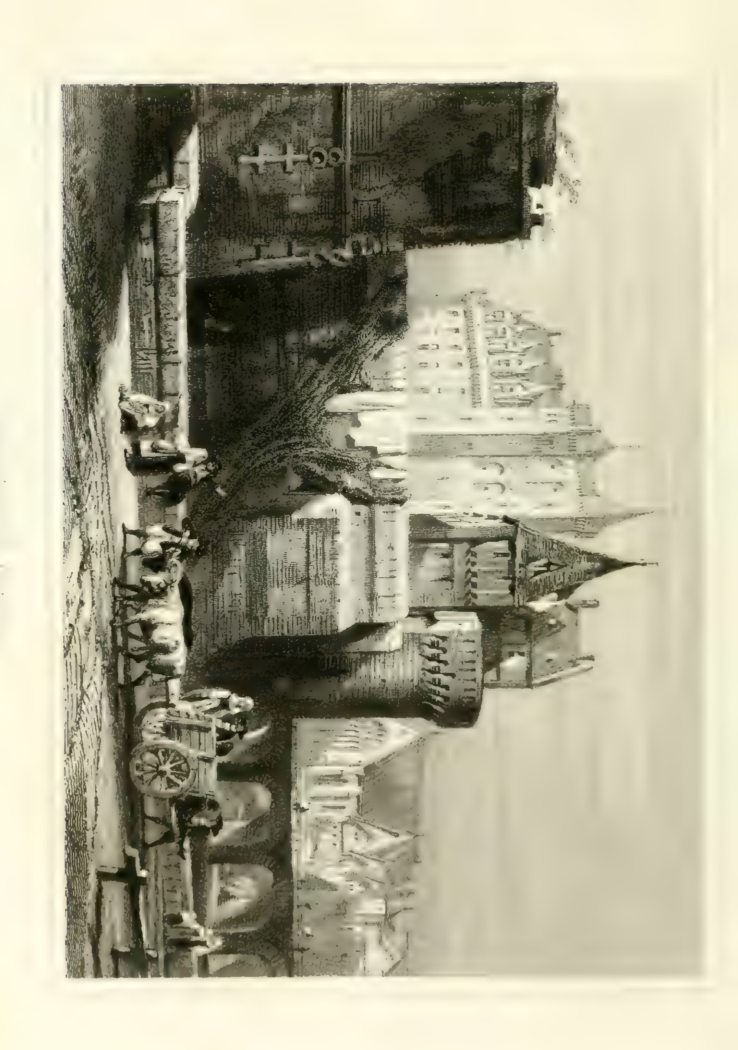
Après la chute de l'empereur, ces travaux d'amélioration furent longtemps suspendus. Cependant l'impulsion était donnée; peu à peu on acheva les anciennes constructions, on en éleva de nouvelles. Pontivy a successivement vu ajouter à ses bâtiments publics un hôtel de sous-préfecture, un palais de justice, une

prison, un collége royal, un hôpital militaire, des casernes, une salle de spectacle. Ses environs ont été ornés de belles plantations; les arbres ont grandi avec la génération nouvelle. Il est vrai que, malgré toutes ces dépenses, tous ces embellissements, l'aspect de la ville a encore quelque chose de triste. Le fonctionnaire envoyé dans cette résidence, dit un écrivain, ne s'y plaît guère plus que le régiment obligé d'y tenir garnison. Mais si ces préventions existent, le temps les fera tomber : un heureux avenir est réservé à Napoléonville. Les canaux du Blavet et de Nantes facilitent et activent ses opérations commerciales. Ses foires sont peut-être encore plus fréquentées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient autrefois. Elle fait des expéditions considérables de grains, de toiles, de fil, de cuirs, de beurre, de chevaux, de bestiaux. Depuis 1801, sa population s'est élevée de 3,090 habitants à 6,378. On en compte dans l'arrondissement 101,345.

La ville de Baud ou de Vaud, qui renferme 5,310 âmes, est située dans la plaine de *Lannevaud*. Comme Pontivy, elle n'a point d'histoire. Les châteaux de Kermovan et de Quinipily, compris dans ses limites territoriales, ne sont guère plus riches en souvenirs. Le premier, dont on fait remonter l'origine au XVIe siècle, est dans un assez bon état de conservation. Quant au second, il doit toute sa célébrité à une ancienne statue que les paysans bretons appellent *Groa-Hoart*, la vieille Couarde, et que, dans le monde savant, on est convenu de nommer *la Venus de Quinipily*. Cette statue antique a été pendant longtemps l'objet d'un culte superstitieux pour les gens de la campagne : elle guérissait les malades, elle mariait les jeunes filles, elle secourait les femmes en couches. Pour mettre fin à son pouvoir miraculeux, on la jeta dans la rivière. Mais, comme les paysans, après l'avoir rétablie sur son piédestal, continuaient de l'invoquer, on la relégua dans la cour du château de Quinipily. A la rudesse des formes, à la pose des bras, à la coiffure disposée en deux ailes, et formant un bandeau sur lequel sont taillées les trois lettres : LIT, on reconnaît tous les caractères d'une des divinités païennes adorées par les peuples de l'Orient. On a attribué ce monolithe aux Égyptiens, aux Arabes, aux Vénètes, aux Romains, mais sans pouvoir en déterminer positivement les véritables auteurs.

Sous l'ancien régime, le duc de Liancourt était seigneur d'une partie de Baud. Pendant la révolution, cette ville se montra peu favorable aux nouvelles idées. Le représentant Corbel, en 1794, y fut assiégé par les chouans; mais il fit une sortie vigoureuse qui dispersa les insurgés. En 1795, un corps de cavalerie royaliste fut organisé dans le canton. Les populations des communes rurales s'associèrent d'ailleurs à presque toutes les expéditions de la chouannerie [1].

1. *Memoire du vicomte de Rohan contre le comte de Laval pour la préséance aux états*, ch. XXXVIII-LXXV. — *Étrennes lorientaises pour l'an* 1811, p. 191-192. — Duchâtellier, *Histoire de la Révolution*, t. 1, ch. XI, p. 237-253. — Cayot-Delandre, *Annuaire Morbihannais*, année 1836, p. 204 et 205. — *Dictionnaire historique* d'Ogee, t. 1, p. 70-72, nouvelle edition. — Voyez aussi, pour *la Venus de Quinipily*, les observations de MM. de Fremenville, Mahe, de Penhoet, Merimee, Moet de la Forte-Maison, Gault, etc.



NANTES.

Ce n'est point le hasard qui détermine la position des villes : le lieu que les fondateurs de Nantes avaient choisi n'était pas seulement le plus favorable pour un établissement de commerce ; il n'y avait pas, il n'y a pas encore dans le cours de la basse Loire de position où l'on puisse s'asseoir d'une manière plus avantageuse pour maintenir les deux rives sous la même autorité. Tous les hommes de guerre s'accordent sur ce point. Deux rivières importantes, au nord l'Erdre, au sud la Sèvre, se jettent en face l'une de l'autre dans le grand fleuve, dont la largeur est ici d'une lieue. Les îles qui s'élèvent dans son lit forment un lien entre les deux bords ; ce sont des retranchements établis par la nature pour empêcher les barques ennemies de le remonter. On est disposé à croire, d'après la beauté de cette position, que Nantes existait en effet plus de douze cents ans avant Jésus Christ. Ses premiers habitants donnèrent le nom de *Cantiguic* à la forteresse qu'ils bâtirent au confluent de l'Erdre et de la Loire. Les Romains firent de ce mot celui de *Condivicnum*. Une ville non moins ancienne peut-être fut construite sur l'autre rive, au confluent de la Sèvre ; c'était *Ratiate*, depuis *Retz* ou *Rézé*. Protégé par ces deux places, le point d'où partaient les vaisseaux, et qui n'a pas toujours été le même, s'appelait *le port des Nantais*.

La civilisation des peuples de cette contrée était sans doute fort avancée lorsque César y apparut : les progrès qu'ils avaient faits dans la navigation en sont la preuve. Ce fut dans la Loire que le général romain fit construire des vaisseaux en état de se mesurer contre ceux des Vénètes ; Nantes, d'où partaient plusieurs routes, de l'un et de l'autre côté de la Loire, devint un des plus importants chefs-lieux de l'administration romaine. Comme la conquête, le christianisme suivit le cours du fleuve. Vers 275, saint Clair apporta l'Évangile dans ce pays, dont il fut le premier évêque. Deux jeunes gens de familles patriciennes, Donatien et Rogatien, avaient embrassé avec ardeur la foi nouvelle ; ils reçurent la palme du martyre à Nantes, qui se glorifie de leur avoir donné le jour : elle les appelle les *enfants nantais* (290).

On ne sait rien de particulier sur l'état de cette ville pendant l'occupation romaine ; les débris qu'on retrouve en fouillant la terre, à huit ou dix pieds au-dessous du pavé actuel, donnent lieu de penser que dès lors elle était une des cités les plus importantes de l'Armorique. On voyait encore, il y a quelques siècles, près de la porte Saint-Pierre, une salle voûtée de cinquante pieds de long sur vingt-cinq de large, qui, d'après une inscription découverte sur les lieux, paraît avoir été soit une bourse, soit un tribunal de commerce, consacré au dieu Janus ou Volianus.

Bien que restreinte par les Visigoths établis sur la rive gauche de la Loire, par

les Saxons qui en fermaient l'embouchure, et par les Bretons armoricains qui cherchaient à se rapprocher de la rive droite, l'autorité romaine se maintint dans Nantes jusqu'au temps où Clovis fut maître de tout le fleuve, c'est-à-dire jusqu'en 509 ou 510. Conan Mériadec ne put, comme on l'a imaginé, faire de Nantes la capitale de son royaume. Au milieu de tant d'ennemis dont les Huns et les Alains ne tardèrent pas à augmenter le nombre, les Romains étaient sans doute réduits à d'humiliantes transactions avec leurs redoutables voisins. Les Frisons, barbares à la suite de Clovis, entrèrent aussi dans la Loire. On rapporte que le chef de leur bande, nommé Chillon, allait s'emparer de Nantes, qu'il serrait de près depuis deux mois, lorsque, à l'heure de minuit, il aperçut de son camp une procession de personnages vêtus de blanc et tenant des cierges à la main; elle sortait de la basilique des bienheureux Donatien et Rogatien. Cette apparition, si c'en était une, remplit les barbares d'une telle épouvante, qu'ils prirent aussitôt la fuite; Chillon, que n'avait pas encore régénéré l'eau du baptême, s'écria profondément ému : « Oui, le Christ est le fils du vrai Dieu! »

Aidé par d'autres princes bretons, Rigwall chassa les barbares, s'empara des pays d'Aleth, de Rennes, de Vannes, et soumit Nantes elle-même à ses lois. A la mort de Rigwall, Canao ou Conobert, un des cinq enfants de ce prince, eut ce dernier comté en partage; après avoir agrandi ses domaines par l'assassinat de ses frères, il succomba dans la lutte qu'il osa soutenir contre Clothaire. Le roi des Francs donna le gouvernement de Nantes à l'évêque Félix, qui n'était pas du pays; les opinions sont partagées sur cet évêque dont les Nantais ont fait un saint, et que Grégoire de Tours, son métropolitain, nous représente comme un homme injuste et cupide : « Souviens-toi, » lui écrivait-il, « de la parole du prophète : *Malheur à ceux qui ajoutent champ à champ, maison à maison! Seront-ils les seuls habitants de la terre?* » Disons-le pourtant à la gloire de Félix : vaincu par les prières de ce prélat, Canao avait épargné son frère Macliaw, comte de Vannes, qu'il voulait assassiner. Félix convertit les Saxons établis près de Guérande, dans le lieu qui reçut le nom de *Vicus Crociatus* ou *Cruciacus* (*le Croisic*).

Si Félix n'était pas un saint, c'était du moins un administrateur habile; les eaux de l'Erdre se répandaient en marais sous les murs de la ville, il leur opposa ou plutôt il exhaussa la digue qui les contient encore aujourd'hui : on ne saurait admettre que les Romains et même les Gaulois n'aient pas eu la pensée de ces travaux. Il ouvrit aussi un nouveau bras à la Loire pour y établir des moulins; enfin, on lui attribue la création du port actuel de Nantes.

Après la mort de ce prélat, Childebert approuva le choix que les Nantais avaient fait de Nonnecchius pour leur évêque; il leur donna le Franc Beppolen pour gouverneur. Nous entrons dans ces détails, parce que les historiens du pays, ou du moins quelques-uns, ne veulent reconnaître que des protecteurs et non des maîtres dans les rois de la première et de la seconde race. Ils placent le cœur de la *nationalité* bretonne dans leur ville; il n'était que dans la seule Basse-Bretagne; rien alors n'était moins breton que Nantes; elle demeura fidèle aux rois francs jusqu'à ce que ceux-ci se trouvassent, comme les Romains leurs devanciers, dans l'impossibilité de la défendre. Les vrais Bretons, dont la Vilaine formait de ce côté la limite, n'aspiraient, il est vrai, qu'à s'établir sur la Loire. Nantes n'eut pas

d'ennemi plus constant, plus redoutable, que le comte de Vannes, Gwerrech ou Warroch, neveu de Canao. Quand les raisins étaient mûrs, Warroch, avec ses Bretons, venait faire la vendange sur les coteaux de Nantes ; vainement on leur faisait promettre de ne plus revenir, l'automne suivant les voyait reparaître ; les forces des Nantais et des Poitevins, réunies à celles de la Touraine, de l'Anjou et du Maine, ne les empêchaient pas de faire leur récolte accoutumée. Nantes n'eut de repos que lorsque Pepin se fut emparé de Vannes.

Ce n'étaient pas les Nantais, mais leurs évêques ou leurs gouverneurs, qui cherchaient à se rendre indépendants. Nous voyons un de ces évêques prendre la cuirasse pour aller, avec Charles-Martel, combattre les Sarrasins : Hoël, comte de Nantes, meurt avec Rolland, comte d'Angers, à la bataille de Roncevaux. Les Bretons profitèrent de cet échec pour s'emparer de la ville ; mais Charlemagne les fit rentrer dans leurs foyers. Nantes était alors une cité considérable par son industrie, son commerce et ses richesses : on y admirait surtout la basilique construite par Évhémère, et que son successeur Félix avait consacrée.

A l'époque où Nominoë se rendit indépendant, le Franc Richowen commandait à Nantes. Quand ce dernier mourut, le comte Lambert en réclama le gouvernement qu'il prétendait lui appartenir, parce qu'un autre Lambert, dont il était le parent, l'avait précédemment occupé. Charles-le-Chauve, qui s'en défiait, lui ayant préféré Renaud, comte d'Herbauges, le jeune Lambert se jeta dans le parti de Nominoë ; ils ravagèrent ensemble le pays de Rennes et celui de Nantes. Averti que cette ville est dégarnie de troupes, et impatient de s'y établir, Lambert va lui-même chercher les Normands, qui entrent dans la Loire avec soixante-sept barques ou vaisseaux. Nantes est dévastée, le saint évêque Gohard et son clergé sont massacrés au pied des autels : les pirates se retirent ensuite chargés de butin, emmenant un grand nombre de captifs, et laissant la place libre à Lambert, qui vient insulter à la misère des vaincus (843). Mais Nominoë avait aussi des vues sur Nantes ; il voulut croire que Lambert était dans l'intention de faire la paix avec Charles-le-Chauve ; il le devança auprès de l'empereur. Lambert commençait à affermir son autorité dans le pays dont il avait reculé la frontière ; il allait élever une bastille à Nantes pour s'y maintenir. Sourdement excitée par Charles-le-Chauve et par Nominoë, la haine des Nantais ne lui permit pas d'accomplir ses desseins. Obligé de se retirer à Craon, sur la rivière d'Oudon, il rappela les Normands, qui ne manquèrent pas d'accourir. Nominoë avait espéré que Charles-le-Chauve lui donnerait le gouvernement de Nantes, mais ce prince l'avait remis au comte Amaury ; trompé dans son attente, le roi breton forma avec Lambert un nouveau pacte qui lui livra cette ville au moment où Amaury accourait pour la défendre. Les Normands y avaient mis le feu ; Nominoë en abattit les portes et en partie les murailles : il ne régna que sur des ruines. A sa mort, Nantes devint une troisième fois la proie des barbares.

Le digne fils de Nominoë, Erispoë les combattit, à la condition que l'empereur ne lui contesterait pas le titre de roi. Ils revinrent sous le faible Salomon, son successeur, qui n'en obtint quelque trêve qu'en se faisant leur tributaire. Ces pirates avaient fini par former plusieurs établissements sur le bord de la Loire ; la population de Nantes était un rassemblement de païens et de chré-

tiens; bientôt on vit combattre Normands contre Normands. Alain, comte de Vannes, délivra le pays des nouveaux débarqués; mais, à sa mort, les incursions recommencèrent. L'histoire de Nantes et des monastères voisins abonde en détails sur cette époque funeste. C'est pitié de voir cette malheureuse cité, implorant tour à tour les secours des princes francs ou bretons, sans pouvoir se faire entendre; abandonnée à elle-même, elle finit par n'avoir ni guerriers pour la défendre, ni prêtres pour désarmer la colère du ciel; il n'y reste pas un seul habitant. Pendant trente années, elle demeure déserte ; les Normands ne daignent pas s'y arrêter.

Les princes et un grand nombre de nobles bretons avaient cherché un asile à l'étranger. Le jeune Alain, surnommé *Barbe-Torte*, petit-fils du premier comte Alain, délivra enfin sa patrie des pirates. La troupe, peu nombreuse, qui l'accompagnait à son départ d'Angleterre, se grossit de tout ce qu'il y avait d'hommes de cœur dans la Bretagne. La délivrance du comté de Nantes fut leur dernier exploit. Les Normands et les Bretons se rencontrèrent dans *la prée d'Aniane*, où est aujourd'hui le quartier de Sainte-Catherine. Après une lutte opiniâtre, Alain et les siens, exténués de fatigue et mourant de soif, commençaient à plier; le chef des Bretons ayant invoqué la Vierge, une source apparut tout à coup à sa vue : on l'appela depuis la *Fontaine de Notre-Dame*. Ranimés par ce secours inespéré, les Bretons revinrent à la charge et firent une horrible carnage des Normands; un petit nombre seulement parvint à s'embarquer. Alain entra dans la ville où, malgré tant de désastres, on voyait encore de nombreuses traces de son ancienne splendeur; sa première pensée fut d'aller à la basilique d'Evhémère, pour rendre grâces à Dieu de sa victoire : il ne put arriver au sanctuaire qu'en écartant avec son épée les ronces et les épines qui croissaient parmi les débris. Ce fut en 939 qu'Alain *Barbe-Torte* s'empara de ces ruines, dont personne ne songea à lui disputer la conquête.

Il divisa la ville en trois parts, l'une pour lui, comme duc de Bretagne, l'autre pour les seigneurs qui l'avaient accompagné, la troisième pour l'évêque : de là trois fiefs qui ont subsisté jusqu'à l'époque de la révolution. La ville se peuplait difficilement, Alain y appela les *Coliberts* de France qui formaient une classe moyenne entre les hommes libres et les esclaves. Quoique soumise à ce prince, Nantes ne se regarda pas encore comme une dépendance de la Bretagne, et continua d'avoir des seigneurs particuliers. Alain l'avait donnée au dernier de ses fils, le jeune Drogon, enfant, que Foulques, d'Anjou, fit périr pour s'emparer de son comté. Les Normands profitèrent de l'occasion pour rentrer dans la Loire. Abandonnés par Foulques, les Nantais prirent le parti de se défendre eux-mêmes: deux fois ils repoussèrent les pirates. Mais la ville était trop faible pour demeurer indépendante entre le duc de Bretagne et le comte d'Anjou qui la convoitaient. Conan *le Tors* s'en rend maître à la fin du xe siècle, y bat monnaie comme roi de Bretagne, et y construit une citadelle (le château du Bouffay) pour contenir ses nouveaux sujets. Le comte d'Anjou, Foulques Néra, délivre Nantes de l'usurpateur, qui est tué à la bataille de Conquereul (992). Lorsque les étrangers n'en sont pas les maîtres, tantôt c'est un comte qui règne dans la ville, tantôt l'évêque élu par les habitants. Enfin Alain Fergent, descendant de *Barbe-Torte*,

se trouve à la fois, par droit de succession, duc de Bretagne et comte de Nantes, qu'il réunit au domaine ducal (1084).

Mais de nouveaux fléaux tombent sur cette malheureuse cité; en 1118, elle fut détruite par un incendie dont les ravages furent tels qu'on ne songea point à rétablir les anciens édifices. Une nouvelle ville s'éleva sur les ruines de l'ancienne. C'est pour cela qu'on retrouve le pavé de l'une à huit ou dix pieds au dessous du pavé de l'autre. A l'exception de la salle romaine, dont nous avons parlé, de quelques parties de la cathédrale et du Bouffay, il ne resta dans Nantes aucune constion antérieure à cette époque.

Au lit de mort, le duc Conan III déclare que Hoël qui devait lui succéder est le fruit d'un adultère, et que Berthe, sa fille, mariée à Alain *le Noir*, comte de Penthièvre, est la légitime héritière du duché de Bretagne. Les Nantais se prononcent pour Hoël. Bientôt l'incapacité de ce prince les détermine à se donner à Geoffroy d'Anjou, frère de Henri II, roi d'Angleterre. Geoffroy étant mort après deux années de guerre, les Nantais, fatigués, reconnaissent, avec toute la Bretagne, Conan *le Petit* pour leur duc; mais Henri II fait valoir les droits de son frère, *vrai comte de Nantes, par l'élection des habitants.* A l'aide des Brabançons qui ravagent le pays, il se rend maître de la ville, qu'il opprime jusqu'au jour où, par le mariage de Constance de Bretagne avec Geoffroy, fils de l'Anglais, le duché se trouve replacé tout entier sous l'autorité de ses princes légitimes. L'assassinat du fils de Constance, Arthur, par Jean-Sans-Terre, son oncle, amena Philippe-Auguste à Nantes, dont il se déclara le protecteur. Guy de Thouars, qui avait épousé Constance, transmit le duché de Bretagne à sa fille Alix; celle-ci fut mariée avec un prince de la maison royale de France, Pierre de Dreux, auquel il faut nous arrêter.

La concession qu'Alain *Barbe-Torte* avait faite du tiers de la ville à l'évêque, l'autorité souveraine que ce dernier avait souvent exercée, étaient devenues le prétexte ou le moyen d'une foule d'empiétements contre lesquels ni comte ni duc n'eussent impunément protesté. D'après cette concession, l'évêque ayant un tiers dans les revenus de la ville, on ne pouvait, disait-il, ni les réduire ni les accroître sans sa permission; on pouvait encore moins avoir la pensée de lui retirer la part qu'on lui avait attribuée : il prétendait ne relever que du pape, tant pour le temporel que pour le spirituel. En cas de guerre, il était libre de refuser son contingent; il avait sa justice particulière et souveraine, comme celle du prince, son sénéchal et ses grands jours. Sous prétexte de spiritualité, la plupart des questions criminelles étaient de sa compétence. Les hommes de l'évêque ne prêtaient point serment de fidélité au duc; s'ils faisaient hommage à ce dernier, c'était avec cette restriction : « Sauf la fidélité que nous devons à l'évêque. » Aucun règlement d'administration, aucune ordonnance de police n'était valable qu'avec son concours. Lorsqu'il faisait son entrée dans sa ville épiscopale, la bride de son cheval, richement harnaché, était tenue par le baron de Chateaubriant, jusqu'à la porte de la cathédrale. Alors le même baron de Chateaubriant et les barons d'Ancenis, de Retz et de Pontchâteau portaient le prélat sur une chaise jusqu'au pied du grand autel.

Les droits de *past nuptial* et de *tierçage* étaient plus rigoureusement exigés

dans l'évêché qu'en aucune autre partie de la Bretagne : tout se vendait, l'extrême-onction, la confession elle-même. Les abbayes absorbaient toutes les richesses ; du vivant même de saint Martin, qui l'avait fondée, celle de Vertou, voisine de Nantes, avait tant de biens, que Dagobert, dont on connaît les prodigalités envers les églises et les couvents, jugea convenable de reprendre aux religieux, d'abord la moitié de leurs terres, ensuite les deux tiers de la moitié qu'il leur avait laissée. Personne ne s'entendait mieux que les moines à tirer parti de leurs saints patrons. On ne parlait alors que des miracles de saint Martin de Vertou. Un jour, dit la légende, il voyageait avec un de ses compagnons, auquel il avait laissé la garde de l'âne qui portait leur bagage ; le compagnon s'étant endormi, un ours tomba sur l'âne et le dévora. Le moine ne savait comment s'excuser de sa négligence auprès de saint Martin, quand il reviendrait ; mais, instruit par un avis du ciel de ce qui était arrivé, le saint ne fit que sourire en revoyant son compagnon ; il appela l'ours, qui vint à sa voix, et lui mit sur le dos la charge de l'âne pour la porter au couvent. Ce fut à ce trait que les moines de Vertou, dit le père Albert-le-Grand, reconnurent la sainteté de leur pieux fondateur.

Hermengarde, femme d'Alain Fergent, avait fondé l'abbaye de Buzay, qui devint la plus opulente de la Bretagne : le nouveau monastère fut consacré par saint Bernard et par un légat du pape. « La grâce des miracles qui accompagnait partout le saint abbé de Clairvaux le suivit à Nantes, où, » dit l'abbé Travers, « il délivra une femme de qualité d'un démon qui l'aimait depuis six ans ; il excommunia l'esprit impur, et lui commanda, au nom de Jésus-Christ, de n'approcher jamais de cette femme ni d'aucune autre. » Le père Albert-le-Grand raconte que ce démon prenait une forme humaine, et qu'il entrait dans le lit de la malheureuse femme, même quand son mari était auprès d'elle.

Depuis longtemps, l'esprit véritable de la religion avait fait place à une dialectique subtile, qui participait beaucoup plus de l'orgueil que de la charité. Un enfant des environs de Nantes, Abeilard, se rendit célèbre dans cette philosophie : d'argutie en argutie il était arrivé à des conclusions quelque peu hérétiques ; il fut obligé de s'incliner devant les décisions de l'abbé de Clairvaux, qui du reste ne réforma aucun abus. Saint Bernard se plaignit même à la duchesse Hermengarde de ce qu'elle n'avait point fait assez pour les moines de son abbaye de Buzay.

Pierre de Dreux, qui vint après ces hommes illustres, était le prince le plus éclairé de son siècle. En prenant possession de son duché, il croyait n'avoir affaire qu'aux Anglais ; il trouva dans l'évêque de Nantes, Étienne de la Bruère, un ennemi non moins formidable. Rien n'était plus pressé que de mettre la ville en état de défense, les Anglais cherchant à s'en emparer avant que l'autorité du nouveau duc s'y fût affermie; pour continuer ou pour étendre les travaux que Guy de Thouars avait commencés, il fallait disposer de quelques maisons qui faisaient partie du fief de l'évêque : Étienne de la Bruère prétendit qu'on n'avait pas le droit d'élever, sans sa permission, des remparts sur son domaine épiscopal, et que, si la ville appartenait au duc, il en était aussi le maître. Pierre de Dreux passa outre, sans s'inquiéter des réclamations du prélat, qui lança contre lui les foudres de l'Église.

Alors commença une lutte à outrance, une lutte sans terme entre le duc et

l'évêque. Fort de son bon droit et de la science qu'il avait acquise, Pierre de Dreux déclara à son adversaire qu'il n'était qu'un sujet rebelle, abusant d'un ministère sacré pour lever d'odieuses contributions sur les fidèles. A raison de leurs revenus temporels, il ordonna à l'évêque et à son clergé de participer aux charges communes, comme les autres habitants. Pour vaincre la résistance qu'on lui opposait, il fit mettre le feu aux maisons qui se trouvaient sur la ligne des nouveaux remparts. Du reste, plus de *past nuptial*, plus de *tierçage*, plus d'impôt, sans qu'il l'eût autorisé lui-même. Étienne de la Bruère en appela au pape, dont il obtint la confirmation des excommunications qu'il avait lancées contre le duc; mais Pierre de Dreux maintint avec fermeté que ces questions n'étaient point de la compétence de l'Église. Saisi de nouveau des réclamations du prélat, le pontife renvoya l'affaire à l'évêque du Mans, qui somma le duc de comparaître devant son tribunal. Pierre de Dreux ne répondit point à la sommation; plus tard, s'il consentit à accorder des indemnités pour les terrains ou les maisons dont il avait disposé, c'est parce qu'il lui parut juste de le faire. De son côté, plutôt que de transiger, Étienne de la Bruère avait abandonné son diocèse.

Ses successeurs ne furent ni plus dociles ni mieux traités; c'était toujours l'évêque de Nantes qui faisait renaître des prétentions dont les ducs croyaient avoir triomphé. Arthur II résolut de terminer ce malheureux débat. De part et d'autre, on nomma des commissaires qui se rendirent à Avignon : le pape Clément V arrangea l'affaire, en réduisant de beaucoup les impôts levés par le clergé.

Pendant ces querelles incessantes entre le duc et l'évêque, on ne sait trop ce que devient la ville de Nantes, ni à quel degré d'importance son commerce et son industrie étaient parvenus. Toutefois, il est aisé de voir que les opérations maritimes occupaient particulièrement les Nantais, et qu'ils ne demandaient que la paix pour vaquer tranquillement à leurs affaires : aussi se montrèrent-ils assez indifférents dans la guerre qui s'éleva entre les deux concurrents à la couronne de Bretagne. S'ils ouvrirent leurs portes à Jean de Montfort, ce fut sans doute parce qu'il ne perdit pas un instant pour s'emparer d'une ville aussi importante; mais ils ne s'opposèrent pas à ce que le duc de Normandie, frère du roi, l'occupât jusqu'à ce que le différend fût vidé entre les deux compétiteurs. Ils ne furent pas plus hostiles à Charles de Blois, reconnu pour souverain légitime de la province. Ils suivirent en cela l'exemple de leur digne évêque, Olivier Salahadin, qui, beaucoup plus pacifique que ses prédécesseurs, ne prit fait et cause pour aucun des prétendants.

Lorsque, profitant du mécontentement général, Charles V envahit la Bretagne, la ville de Nantes opposa une vigoureuse résistance à l'armée du roi que Du Guesclin commandait. Quels que fussent les torts de Jean IV, les Nantais ne voulaient point appartenir à la France. En ouvrant leurs portes au connétable, ils convinrent avec lui que la ville serait remise au duc dès qu'il aurait donné satisfaction au roi. Le duc reparut devant Nantes, accompagné des Anglais, dont les habitants ne voulaient pas davantage pour alliés ni pour maîtres; Amaury de Clisson, qui commandait dans la place, ne consentit à la rendre que lorsque ce prince eut renoncé à toute espèce d'alliance avec ces étrangers. Rien ne fut arrêté sans le concours du chapitre et des bourgeois, qui n'entendaient pas qu'on disposât d'eux sans les consulter.

Jean IV préférait le séjour de Vannes à celui de Nantes, où il ne passait qu'une partie de l'année. En sa qualité de baron de Retz et de Chateaubriant, il se rendit de bonne grâce à la sommation que lui fit le nouvel évêque, Jean de Montrelais, de se joindre aux barons d'Ancenis et de Pontchâteau, pour le porter jusqu'à l'autel de la cathédrale; il est vrai que, de son côté, l'évêque se reconnut le vassal du prince et ne lui refusa pas le serment de fidélité. Jean de Montrelais fut, au reste, le modèle des prélats : après tant d'années de guerre, qui avaient ruiné le pays, cet évêque, dont les revenus étaient considérables, ne les employa qu'au soulagement des malheureux ; il mourut si pauvre lui-même, que le chapitre fut obligé de faire les frais de ses funérailles.

Un spectacle non moins curieux, et bien autrement intéressant que celui de l'entrée d'un évêque porté par son suzerain dans sa ville épiscopale, eut lieu à Nantes quelque temps après : toute la noblesse bretonne y assista ; la France entière en fut émue. Il s'agissait du jugement de Dieu dans une affaire dont les parties, illustres par elles-mêmes, appartenaient aux premières familles du duché.

Quoique marié à Typhaine Du Guesclin, dame du Plessis-Bertrand, Jean de Beaumanoir courtisait une jeune paysanne qui habitait près de son château. En février 1385, le père de cette jeune fille, Rolland Moysan, aidé d'un borgne nommé Geoffroy Robin, assassina Beaumanoir dans une chaumière isolée, vers trois heures du matin. Rolland fut condamné à mort et exécuté. Dans l'année même de son veuvage, Typhaine Du Guesclin avait épousé son voisin, Pierre de Tournemine, sire de la Hunaudaye; ce mariage fit répandre le bruit que c'était Tournemine qui avait provoqué et payé l'assassinat. Soit qu'il voulût donner le change, soit qu'il dît la vérité, Tournemine soutint de son côté que le complice du crime était Robert, propre frère de Jean de Beaumanoir. A l'article de la mort, Rolland Moysan l'avait lui-même déclaré; mais cette révélation n'avait pas eu de crédit. Robert de Beaumanoir poursuivit Tournemine à outrance, l'accusant d'avoir promis et « donné du sien » aux deux meurtriers. Il demanda justice au duc, et jeta son gage de combat; Tournemine répondit que Robert en avait menti, et il jeta aussi son gage devant le duc; « sur ce fut la bataille jugée par droit et par amendement. »

Le duc ajourna les parties à Nantes, sur la place du Bouffay. Le 10 novembre 1386, Tournemine présenta au prince, tenant sa cour de justice, *une cédule de parchemin*, *en deux rôles*, *cousus ensemble*, et contenant le détail des armes et harnais qu'il avait choisis. Cette cédule, que l'histoire a conservée, fait connaître de la manière la plus minutieuse de quelles pièces se composait alors l'équipement d'un chevalier. Le combat devait avoir lieu à cheval et à pied, à l'épée et à la dague. Le champ, clos de lices, fut préparé pour le 20 décembre suivant. Le duc, « en toute sa majesté, » y parut entouré de plusieurs de ses barons et des membres de son conseil. Robert de Beaumanoir se présenta le premier. Alors un héraut, placé à l'entrée des lices, dit trois fois, à haute voix : « Monsieur Pierre de Tournemine, venez à votre journée contre monsieur Robert, sire de Beaumanoir. » Après le troisième appel, Tournemine, monté et armé, se présenta devant le duc; puis les deux adversaires allèrent s'asseoir sur deux chaises, chacun de son côté. Le maréchal de Bretagne ayant mesuré en leur présence les dagues et les épées, le duc fit appeler Beaumanoir, et lui dit : « Monsieur Robert de Beaumanoir, vous

jurez, à Dieu et aux saints évangiles, qu'en votre harnais ni ailleurs, vous n'avez et n'aurez ni sort, ni charme, ni mal engin, et que vous n'entendez faire votre preuve contre monsieur de Tournemine, sinon par votre bon droit, avec votre corps, et avec le harnais que l'un et l'autre avez choisi. » Beaumanoir le jura sur les saintes reliques et sur le missel qu'on avait apportés. Tournemine fit le même serment. Appelés de nouveau, et placés en face l'un de l'autre, *s'entretenant par les mains nues*, le duc reprit : « Monsieur Robert de Beaumanoir, vous jurez à Dieu et aux saints évangiles que vous avez bon droit envers monsieur de Tournemine, et qu'aujourd'hui vous le prouverez. Et vous, monsieur de Tournemine, jurez aussi à Dieu et aux saints évangiles que vous avez bon droit en votre défense envers monsieur Robert de Beaumanoir. » Tous les deux en firent le serment.

S'étant retirés, ils montèrent sur leurs chevaux, que de part et d'autre deux chevaliers tenaient par la bride. Les hérauts firent vider le champ, excepté par ceux qui en avaient la garde, défendant, à si hardi qu'il fût, de parler, de mot sonner, ni de faire aucun signe, à peine de corps et de biens. Alors le maréchal dit par trois fois, à haute voix : « Faites vos devoirs. » Et ensuite, également par trois fois : « Laissez-les aller. » Aussitôt la bataille commença, et « besognèrent, tant à cheval qu'à pied, tellement que Tournemine se rendit. » Il fut déclaré que Beaumanoir avait fait sa preuve et que Tournemine était vaincu. Dieu avait prononcé, et, d'après son jugement, celui qui avait succombé devait être traîné et pendu ; Beaumanoir demanda que Tournemine eût la vie sauve.

Il se passa peu d'événements importants à Nantes dans les années qui suivirent ce combat mémorable. Depuis longtemps la ville d'Angers avait une université célèbre : Nantes voulut aussi en avoir une ; mais le pape ne permit pas qu'on y établit une chaire de théologie, de sorte que le projet fut ajourné. Le xve siècle allait commencer. A cette époque, nous voyons Henri-le-Barbu, évêque de Nantes, figurer au nombre des membres de l'assemblée du clergé réunie à Paris pour examiner la doctrine du docteur Petit, qui n'avait pas craint d'écrire que chacun avait le droit « d'occire un tyran, sans attendre la sentence ou le mandement d'un juge quelconque. » Bien que l'évêque fût, avec Jean Gerson, du nombre des docteurs disposés à la sévérité, il pensa cependant que, tout en condamnant la proposition, il n'y avait pas lieu de sévir. Ce même évêque, à son retour, fit des statuts, dans l'un desquels il excommuniait et condamnait à dix livres d'amende les auteurs du *chélevali* ou *charivari*, donné aux femmes qui convolaient en secondes noces. Au dire du même prélat, les sortiléges et les fascinations étaient fort communs en son diocèse.

Le duc Jean V régnait alors. Incapable de manquer à sa parole, il ne pensait pas que personne pût manquer à la sienne. On lui disait souvent de se méfier des Penthièvre, et surtout de l'astucieuse Marguerite de Clisson, leur mère ; mais Jean V avait de si bons procédés pour ses cousins, ils lui avaient fait tant de serments, qu'il ne pouvait s'élever dans son esprit le moindre doute sur leur fidélité ; plusieurs fois il avait partagé son lit avec Olivier et Charles de Blois, comme s'ils eussent été ses enfants ou ses frères. Pour leur montrer combien il les aimait et les honorait, il alla dîner chez eux à l'hôtel qu'ils avaient en ville ; les

Penthièvre le prièrent de mettre le comble à tant de bonne grâce, en venant avec son frère Richard à leur manoir de Chanteauceaux, où la chasse était fort belle, et dont les dames se promettaient de lui faire les honneurs.

Le duc se rendit à leurs instances; il envoya d'avance sa vaisselle, et quelques-uns de ses officiers à Chanteauceaux. Olivier de Blois vint au-devant de lui jusqu'au Loroux-Bottereau, lui disant que « les dames l'attendaient, et que la viande se perdait. » Le duc Richard, son frère, et Olivier, tous les trois à cheval, causaient gaiement de chasse, de vers et d'amours. Au pont de la Troubarde, sur la Divette, à peu près à égale distance de Chanteauceaux et du Loroux, ils mirent pied à terre, parce qu'on leur dit que le pont était en mauvais état. Quand ils furent passés, Alain de la Lande et quelques autres de la suite du comte de Penthièvre jetèrent, comme par plaisanterie, les planches du pont dans la rivière. Ils les avaient fait « découdre d'avance. » Le duc crut en effet que c'était un badinage; il fut le premier à en rire, quoique la plupart de ses gens fussent encore de l'autre côté de la rivière. Mais alors, Charles, le frère d'Olivier, sortit d'un bois avec quarante lances et quelques hommes de pied. « Beau cousin, quels sont ces gens? » dit le duc étonné. — « Ce sont les miens, » dit Olivier, changeant de ton et de visage. « Au nom de monseigneur le dauphin, je vous fais prisonnier, et vous ne sortirez de prison qu'après m'avoir rendu mon héritage. »

Olivier fit sur-le-champ prévenir sa mère de la capture qu'il avait faite; Marguerite commença par mettre la main sur la vaisselle d'or et d'argent du prince, et fit enfermer les officiers qui l'avaient précédé; quant au duc et à son frère, Olivier les conduisit lui-même au château de Palluau, d'où il les ramena à Chanteauceaux. Depuis si longtemps forcée de dissimuler, la vieille Margot, comme on l'appelait, put enfin savourer le plaisir de la vengeance; le guet-apens de Chanteauceaux valait celui du château de l'Hermine. Elle fit une visite aux prisonniers, accompagnée de sa bru, femme d'Olivier, et d'une autre demoiselle. Les malheureux princes lui demandèrent en suppliant de leur laisser la vie sauve. « Je ne sais pas, leur dit-elle, ce que monseigneur le dauphin décidera. Il faut prendre vos maux en patience; que de princes et de seigneurs n'ont pas eu de grandes tribulations! Recommandez-vous à Dieu; comme dit le psaume, *deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.* »

Un cri d'indignation et de vengeance s'éleva de toutes les parties de la Bretagne contre la félonie des Penthièvre; leurs villes, leurs forteresses sont emportées ou serrées de près; Chanteauceaux est assiégé lui-même. Les princes sont conduits hors du duché, de château en château, de prison en prison; Marguerite fait présenter aux canons et aux engins des assiégeants les officiers de Jean V restés entre ses mains. Enfin, cédant à la force, elle est obligée d'abaisser son front superbe et de capituler.

Pendant sa captivité, qui dura près de six mois d'angoisses continuelles, il n'est point de vœux que le malheureux duc n'ait formés. Il a promis, s'il en réchappe, d'aller lui-même au Saint-Sépulcre; mais c'est en Notre-Dame-du-Carmel, à Nantes, qu'il a le plus de confiance : il s'oblige à lui offrir son pesant d'or; le père Violet, son confesseur, qui était carme, lui en avait donné le conseil. Jean V fut relevé de ses vœux par le pape pour tout ce qui ne rapportait que peu

de chose à l'Église; il put envoyer une autre personne que lui au Saint-Sépulcre; on ne lui fit point de grâce pour le reste, surtout pour ce qu'il avait promis à Notre-Dame-du-Carmel.

Avant même que le duc fût délivré, la noblesse avait exigé le prix de son dévouement; Nantes, pour récompense des services qu'elle avait rendus, obtint la confirmation de ses priviléges. Jusqu'alors elle n'avait pas eu de conseil, de représentation permanente; de loin en loin seulement, avec l'autorisation du prince, les bourgeois pouvaient s'assembler; Jean V, en 1424, accorda à la ville une *communauté* dont les droits étaient beaucoup plus étendus que ceux des corps municipaux d'aujourd'hui. Ces franchises reçurent une nouvelle extension sous les rois François II et Charles IX.

Il fallait aussi bâtir une cathédrale. Les réparations qu'on faisait à l'ancienne, en partie formée des restes de celle d'Evhémère, ne l'empêchaient pas de tomber en ruines. Jean V et l'évêque Jean de Malestroit entreprirent la construction d'une nouvelle basilique; ils en jetèrent les fondements en 1434. Comme la plupart des églises de cette époque, elle ne s'éleva que lentement, les ressources du pays n'étant point en rapport avec la foi qui faisait entreprendre de si grands monuments. Construite en gothique fleuri, la nouvelle cathédrale a le caractère du siècle où elle fut commencée; c'est l'alliance de la religion et de la poésie, mais de cette poésie qui ne s'attache aux choses saintes que par ce qu'elles ont d'obscur et de mystérieux.

Il y avait alors une science à l'aide de laquelle l'homme communiquait avec les esprits célestes ou infernaux, suivant les faveurs qu'il voulait en obtenir. Beaucoup de gens pensaient qu'on pouvait servir Dieu et le diable, l'un après l'autre, ou tous deux à la fois. Puisque Dieu vendait tout lui-même, ne pouvait-on pas racheter son âme avec l'argent que le diable avait donné? Gilles de Laval, comte de Rais (Retz), crut que cet arrangement était possible. Descendant des anciens rois de Bretagne, allié aux plus illustres familles de France, ce seigneur était un des hommes les plus riches de son temps. Il avait puissamment concouru par son courage et son habileté à rétablir Charles VII sur le trône de ses pères; ses services lui avaient valu l'honneur de porter la sainte ampoule au sacre de Reims, et d'être élevé au rang de maréchal. Sa prodigalité n'avait point de bornes. Tandis qu'il se livrait aux plus hideuses débauches, immolant à plaisir les victimes de ses goûts dépravés, il achevait de se ruiner en chapelles et chapelains, en musique qu'il faisait venir d'Italie, en processions et en ornements qu'eussent enviés les abbayes les plus riches; quand sa fortune fut à peu près dissipée, il se fit initier aux mystères de l'alchimie et de la magie. C'est dans le sang de ses victimes, dont il aimait à voir les mouvements convulsifs, qu'il espérait découvrir le secret de faire de l'or. Ses châteaux de Machecoul, de Tiffauges, son hôtel de la Suze, à Nantes, étaient devenus d'infernales officines dont personne n'osait approcher; le maréchal pensait que sa haute position lui assurait l'impunité. Jean V le fit enfin arrêter, et le livra en même temps à la justice ecclésiastique et au bras séculier. Gilles de Rais fit l'aveu de tous les crimes qu'on lui imputait, en déclarant qu'il en avait commis de plus grands encore : « J'en ai fait assez, » ajouta-t-il, « pour faire mourir plus de dix mille hommes. » Il fut prouvé qu'il avait tué plus de deux

cents enfants. Condamné à être brûlé vif, il ne cessa point de montrer des sentiments religieux jusqu'au dernier moment. Dans le pacte qu'il avait fait avec le diable (un médecin d'Anjou le lui avait montré sous la forme d'un léopard), il avait accordé à l'esprit de ténèbres *le cœur, la main*, *les yeux* et *le sang*, à l'exception de *son âme* et de *sa vie*. Il obtint pour dernière grâce d'être conduit par une procession au lieu du supplice. L'arrêt fut exécuté dans *la prée de Bièce* ou de *la Madeleine*, le 25 décembre 1440.

Jean V, qui aimait la ville de Nantes, y avait définitivement établi sa résidence ; les autres ducs, jusqu'à la réunion, l'habitèrent également. Cette position était la plus importante de leur duché, qu'ils avaient à défendre contre les mauvais desseins de la France. Une tâche non moins dificile était de contenir le pouvoir épiscopal, toujours prêt à sortir de ses limites. L'évêché s'était en quelque sorte inféodé dans la maison de Malestroit, dont la devise était: *Non malè stricta domus quæ numerat nummos*. Trois membres de cette famille occupèrent le siége de Nantes de 1419 à 1477. Le premier, Jean de Malestroit, ne se montra point ingrat envers Jean V, qui l'avait comblé de biens. Il avait un neveu en faveur duquel le connétable Arthur de Richemont l'avait engagé à se démettre de son évêché. « Je ferais plus pour vous que pour homme qui vive, » lui avait dit le vieil évêque ; « par le corps de Notre Dame, vous vous en repentirez, car c'est le plus mauvais ribaut, traistre que vous vîtes oncques, et si vous le connaissiez comme moi, vous ne m'en parleriez jamais. » Malgré cet avertissement, le connétable persista et obtint que Guillaume de Malestroit succédât à son oncle.

Quelle que fût la bienveillance des ducs François Ier et Pierre II pour Guillaume, celui-ci saisit la première occasion qui se présenta pour faire renaître des prétentions dont il semblait que la raison eût depuis longtemps fait justice. Il refusa nettement de rendre hommage pour le temporel de son diocèse au prince Arthur, son bienfaiteur, lorsque ce dernier arriva lui-même au trône ducal. Indigné de tant d'ingratitude, le vieux duc, l'homme le plus religieux comme le plus brave de son siècle, fit enfoncer les portes de l'évêché, et somma le prélat rebelle de se rendre à son devoir. Guillaume n'osa pas excommunier son suzerain, mais seulement l'officier porteur de ses ordres. Arthur étant mort peu de temps après, l'archevêque de Tours arrangea l'affaire avec son successeur.

Guillaume se démit de son évêché en faveur de son neveu, Amaury d'Acigné, auquel il laissa la suite de ses procès. Amaury, qui était allé lui-même chercher ses bulles à Rome, ne voulut pas plus que son oncle entendre parler d'hommage et de serment, quand le duc François II le requit d'accomplir cette formalité. On n'eut pas plus d'égards pour le neveu que pour l'oncle : tous les deux furent traités comme des rebelles. L'évêque fit bien de prendre la fuite, car on était résolu à l'enfermer au château du Gâvre. Arrivé à Angers, il somma le duc de comparaître devant lui, et lança un *interdit* sur son diocèse. Il vit bien que ses menaces seraient vaines, si le pape ne se mettait de la partie : il réclama donc son appui. Louis XI estima que ce n'était point le pape, mais lui-même qui devait en connaître. Guillaume de Malestroit s'était réfugié à la cour de ce prince ; il trouva qu'en effet c'était le meilleur moyen de faire repentir le duc de sa désobéissance aux ordres de l'Église.

Louis XI aimait singulièrement à se mêler des affaires de ses voisins, dans l'espoir d'en tirer parti pour son propre compte. Peu de temps après son avénement au trône, allant au secours du roi d'Aragon, il s'était détourné de sa route pour faire un pèlerinage à Saint-Sauveur-de-Redon. Au retour, comme Nantes se trouvait sur le chemin de l'Espagne, il profita de l'occasion pour faire une visite tout amicale à son *cher neveu* le duc de Bretagne. On prétendit, à la vérité, que c'était plutôt pour juger par lui-même de l'état des choses et des esprits, et même pour aider à l'enlèvement de la veuve du dernier duc, Françoise d'Amboise, qu'il voulait marier à un de ses favoris. Attirée à Nantes sous le prétexte d'un hommage qu'elle devait au roi, on l'avait logée dans une maison sur le port, pour qu'il fût plus facile de l'embarquer. Un jour qu'elle se rendait à l'église, un de ses oncles la contraignit de rentrer ; témoin de cette violence, le peuple prit parti pour la princesse, tandis que le duc envoyait quelques-uns de ses gardes pour la protéger. Dieu vint aussi à son secours, car la Loire gela tout à coup si fortement, que les ravisseurs ne purent accomplir leurs coupables desseins. Le miracle eut lieu, dit-on, au mois de juin : le père Albert-le-Grand n'ose cependant pas l'affirmer.

Quand vint la querelle entre le duc et l'évêque, le roi saisit avec empressement l'occasion de rétablir, à sa manière, la bonne harmonie entre le prélat et son suzerain Amaury joua parfaitement son rôle, toujours assisté de son oncle, Guillaume de Malestroit. Chargé par Louis XI de juger le différend, le comte du Maine donna d'abord défaut contre le duc non comparant, et décida ensuite que le temporel du diocèse (c'était presque toute la ville de Nantes avec le tiers de ses revenus) serait préalablement mis sous la main du roi, sauf à en rendre ultérieurement compte à qui de droit, le tout à peine, par le duc et ses officiers, de *quatre mille marcs d'or, applicables audit seigneur roi.*

Le duc prit la liberté de ne point acquiescer à la sentence, et même de protester quand les commissaires du roi se présentèrent pour l'exécuter ; toutefois il envoya des ambassadeurs au Plessis-lès-Tours pour assurer Sa Majesté de son dévouement inaltérable. Le sincère Louis XI dit qu'on avait parfaitement agi de part et d'autre, et fit le plus gracieux accueil aux ambassadeurs. La ligue du *bien public* se formait en ce moment ; il n'y manquait que le duc de Bretagne, sans lequel les princes révoltés ne pouvaient compter sur le succès. Avant même que les ambassadeurs fussent de retour, le duc n'hésita plus sur le parti qu'il avait à prendre. Toute la noblesse accourut à sa voix La belle veuve Antoinette de Villequier, sa maîtresse, vendit ses joyaux et porta sa vaisselle à la Monnaie. On sait comment le roi se vit obligé de transiger avec ses redoutables adversaires, sauf à les défaire en détail ; il reconnut même que les prétentions de l'évêque Amaury n'avaient pas le moindre fondement. Il vint encore une fois à Nantes, en 1471, n'ayant, assurait-il, d'autre motif que de cimenter la paix entre le duc et l'évêque. Mais Amaury, qui ne remit pas les pieds dans son diocèse jusqu'à sa mort, arrivée en 1477, refusa de se soumettre, quelque désir qu'il eût d'être agréable à Sa Majesté. D'une commune voix, Amaury fut déclaré traître à son pays. Le roi lui donna deux abbayes pour le dédommager de son évêché.

François II n'était pas plus sincère que Louis XI ; mais l'un ne prenait conseil que de lui-même, tandis que l'autre ne faisait rien sans le concours de ses

ministres. Les deux principaux conseillers du duc étaient Guillaume Chauvin, son chancelier, et Pierre Landays, son trésorier. Chauvin s'était élevé par son savoir et sa vertu. Fils d'un tailleur de Vitré, et d'abord simple domestique attaché à la garde-robe du prince, Landays n'était parvenu que par son habileté dans des négociations subalternes et par l'adresse avec laquelle il avait flatté les goûts de son maître, qui n'avait rien de caché pour lui. Les deux ministres se détestaient; mais le trésorier, plus adroit ou plus puissant que le chancelier, se délivra de son rival en l'accusant de crimes dont il ne put administrer la preuve. Longtemps Pierre Landays se maintint au pouvoir, malgré la noblesse, dont il combattait les prétentions incessantes; ses ennemis profitèrent de la première occasion pour le renverser et le perdre.

Il y avait à Nantes un prince d'Orange, qui n'était venu voir son oncle, le duc François, que pour le déterminer à accorder la main de sa fille, Anne de Bretagne, à Maximilien roi des Romains. Landays démontra sans peine au duc qu'il s'exposait, en prenant un tel gendre, à voir son duché envahi par les Allemands. Un Rohan se mettait aussi sur les rangs, prétendant qu'il avait par ses ancêtres, des droits au duché de Bretagne. Landays écarta ce Rohan, comme le roi des Romains. Étrangers et Bretons se liguèrent alors contre le favori; entrant en armes dans le château, ils demandèrent avec insolence au duc qu'il leur livrât son trésorier. Un archer cria d'une tour qu'on en voulait à la vie du prince. Le peuple, qui accourut, força la noblesse à se retirer. Landays triomphant fit proscrire les plus coupables, dont les biens furent confisqués. Mais ces derniers, réfugiés en France, ne tardèrent pas à revenir avec les forces que la régente, madame de Beaujeu, mit à leur disposition. De son côté, Landays avait appelé au secours du prince les seigneurs français, mécontents de la régente. Le principal était le duc d'Orléans, qui plus tard devait s'appeler Louis XII; c'est sur ce jeune prince que le ministre avait jeté les yeux pour le marier à l'héritière du duché. Les deux armées se rencontrèrent entre Ancenis et Nantes. Lorsque les frères virent qu'ils allaient combattre leurs frères, les amis leurs amis : « Ne vaut-il pas mieux, dirent-ils, sacrifier le fils du tailleur que de répandre le plus noble sang de la Bretagne? » Averti de ces dispositions et travaillé par les ennemis de Landays qu'on lui représente comme un concussionnaire et comme l'assassin du chancelier Chauvin, le peuple de Nantes se rue sur le château pour demander la tête du trésorier.

Landays s'était réfugié dans la chambre du prince; effrayé de la rumeur publique, celui-ci envoie le comte et le cardinal de Foix pour apaiser l'émeute; mais ils ne peuvent ni se frayer un passage ni se faire entendre de la multitude; c'est à grand' peine qu'ils reviennent jusqu'à la chambre du duc. « Monseigneur, » lui dit le comte en entrant, « je vous jure Dieu que j'aimerais mieux être prince d'un million de sangliers que de tel peuple que sont vos Bretons; Il vous faut de nécessité livrer votre trésorier, autrement nous sommes tous en dangier. » Le malheureux prince remet lui-même son ministre aux mains du chancelier, auquel il fait promettre qu'on ne lui fera aucun mal. Landays fut jugé par des commissaires que ses ennemis avaient désignés. De tous les crimes qu'on lui imputa et dont le plus grand était sa conduite envers les nobles, il n'avoua que

sa haine contre le chancelier Chauvin, dont il avait voulu se débarrasser. Jusqu'au dernier moment il espéra que le duc ne l'abandonnerait pas ; mais la noblesse gardait les portes du château et même la chambre du prince. Condamné à être pendu, Landays fut immédiatement exécuté, sans que le duc en fût informé. Pendant qu'on le menait au supplice, le comte de Comminges, dont l'humeur plaisait au prince, le divertissait par les contes qu'il lui faisait ; mais, préoccupé de l'affaire de Landays, le duc lui disait : « Compère, je sais que l'on besogne au procès de mon trésorier, en savez-vous rien ? » — « Oui, Monseigneur, on fait son procès ; on y a trouvé de merveilleux cas, mais quand tout sera vu et entendu, on vous apportera l'opinion du conseil, pour en ordonner ainsi qu'il vous plaira. » — « Ainsi le veux ; or, quelque chose qu'il ait commis, je lui donne sa grâce et ne veux point qu'il meure. » Déjà le malheureux avait cessé de vivre (1485).

La mort de Landays, dont sans doute la vie n'était pas irréprochable, laissa le duc sans force et sans appui. De préférence à une noblesse dont les exigences lui étaient devenues insupportables, il attira une foule d'étrangers à Nantes, tandis que, d'un autre côté, les nobles bretons étaient les auxiliaires de madame de Beaujeu dans la guerre qu'elle faisait à leur propre pays. L'armée française assiégea Nantes, que le brave Dunois défendait ; grâce aux forces qu'il fit entrer dans la place, l'ennemi ne put s'en rendre maître. Peu s'en fallut que le duc et ses deux filles ne fussent atteints par les boulets dirigés sur le château.

Les Français levèrent le siége, pour porter leurs forces sur les autres points de la Bretagne, où ils étaient plus sûrs du succès. Le peuple de Nantes ne souffrit qu'avec plus d'impatience les étrangers dont le duc s'était entouré ; une émeute formidable pourvue d'artillerie, et dont les gardes du prince faisaient eux-mêmes partie, se porta sur le château ; ce n'était point au duc François qu'ils en voulaient, mais au duc d'Orléans, à Dunois lui-même. Heureusement le duc parvint à dissiper cette foule qui marchait sans ordre et n'avait point de chef.

La guerre continuait en Bretagne ; une paix humiliante suivit la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Nantes était dans un état déplorable ; la peste y exerçait de grands ravages. Accablé de tristesse et d'infirmités, le duc François s'était retiré à Couéron, où il mourut (1488).

Lorsque la peste eut cessé, la duchesse Anne ne put entrer dans Nantes pour se faire reconnaître par ses sujets. On lui avait donné pour tuteur le maréchal de Rieux, homme de cœur, mais dont l'entêtement et l'orgueil égalaient la bravoure. Il avait résolu de marier sa pupille au sire d'Albret, vieux et laid, pour lequel la pauvre enfant éprouvait une répugnance invincible. Elle n'avait pour appui que Dunois et son chancelier, Philippe de Montauban ; errante au milieu des partis qui déchiraient la Bretagne, elle résolut de se confier aux Nantais, dont elle était aimée. Elle partit donc pour Nantes, en croupe derrière le vieux Dunois et accompagnée de Philippe de Montauban ; mais elle apprit, à l'entrée de la ville, que le maréchal de Rieux et le sire d'Albret s'y trouvaient tous les deux. En qualité de tuteur, le maréchal lui fit dire qu'il consentait à la recevoir, pourvu que Montauban ni Dunois n'entrassent point avec elle. Elle resta quinze jours dans un faubourg sans vouloir se soumettre à la condition qu'on lui imposait. L'entêtement du maréchal la força de s'éloigner.

La guerre avait recommencé, non moins ardente, entre la France et la Bretagne. Le sire d'Albret ne songeait qu'à se venger ou qu'à tirer le meilleur parti de la position où il se trouvait; il était toujours à Nantes, dont le maréchal de Rieux lui avait confié le commandement. Il offrit à Charles VIII de lui livrer cette ville, à la condition qu'on lui donnerait 110,000 écus, 25,000 livres de rente, 16,000 de pension, avec la capitainerie de Bayonne; en outre, que son fils, M. d'Avesnes, aurait 6,000 livres de pension, et le roi de Navarre 18,000, sans parler d'autres pensions pour leurs amis. On peut décupler tous ces chiffres pour savoir à combien ces avantages s'élèveraient aujourd'hui. Le sire d'Albret y ajoutait la condition qu'*on lui accorderait la facilité d'épouser la duchesse de Bretagne*, à moins qu'elle ne préférât un de ses enfants. Cette famille de Gascons, qui n'avait rien, s'enrichissait par une trahison.

Il n'eut que l'argent promis. Ce fut Charles VIII lui-même que la duchesse accepta pour époux, bien que son cœur eût donné la préférence au duc d'Orléans. Elle était sortie de Nantes avec son père en 1488; elle n'y revint qu'en 1498, après la mort de Charles VIII. Quoique en habit de deuil, elle y rentra en souveraine, sans que personne osât disposer de son duché ni de sa main. Les Nantais, qu'elle n'avait point oubliés pendant qu'elle était sur le trône de France, l'accueillirent à la fois comme une reine et comme l'enfant bien-aimé de leur cité. Au moment où elle arriva à la porte Saint-Pierre, « une jeune et belle fille, superbement portée par une grande bête appelée un olifant, et conduite par deux façons de sauvages, lui présenta les clefs de la ville en trousseau. » On avait élevé des théâtres dans les principaux carrefours; on y joua *la Feinte de la Fortune*, *la Feinte de la Vérité* et le mystère *du Jugement de Paris;* on représenta aussi une *pastorale* dans un bocage. La ville offrit à la reine des vases de vermeil, d'un travail précieux; en outre, elle distribua vingt-deux pipes de vin aux seigneurs et officiers qui l'accompagnaient.

La veuve de Charles VIII devait, disait-on, se fixer à Nantes, et ne s'occuper à l'avenir que de l'administration de son duché; mais elle n'avait pas vingt-deux ans. Trop fière pour laisser lire dans son cœur, elle n'eut pas non plus assez de force pour repousser un hommage dont le retour ne pouvait lui déplaire. Certain que le lien qui l'unissait avec Jeanne de France serait rompu par l'Église, le duc d'Orléans, devenu Louis XII, vint à Nantes, où il fut reçu comme roi et comme futur possesseur de la duchesse et de son duché. Le mariage fut célébré dans cette ville, avec des fêtes dont les anciens et surtout les modernes chroniqueurs ont singulièrement amplifié le programme. La *duchesse* Anne, on aime mieux dans le pays lui donner ce nom que celui de *reine*, conserva toujours beaucoup d'affection pour la ville de Nantes. Elle lui légua son cœur quand elle mourut (1513).

Dans ce temps-là Nantes était, comme aujourd'hui, la ville la plus importante de la Bretagne, et une des plus considérables du royaume. On estime qu'elle comptait environ 40,000 âmes. Le faubourg de la Fosse, occupé par le haut commerce, avait déjà pris quelque développement. Le séjour de la ville était malsain; des épidémies en décimaient fréquemment la population. Cette insalubrité provenait des marais de l'Erdre, de la clôture formée par les remparts, et surtout du trop grand nombre d'habitants renfermé dans un labyrinthe de rues étroites.



Il paraît que les guerres n'avaient pas arrêté les progrès du commerce. C'est avec l'Espagne, la Hollande, les villes anséatiques, et l'Angleterre que Nantes avait le plus de rapports. Elle recevait six à sept mille chargements de sel provenant des marais de Guérande, pour les expédier dans l'intérieur. Elle fournit des vaisseaux à Charles VIII pour la guerre de Naples. Un demi-siècle après, quand Charles IX vient à Nantes, il loge sur le quai de la Fosse, chez l'armateur André Ruys, qui lui offre une hospitalité toute royale. Les ducs de Bretagne avaient le bon esprit de laisser le plus de liberté possible au commerce ; on en trouve la preuve dans les défenses qu'il fallut faire par la suite aux gouverneurs, qui prétendaient avoir le droit de s'immiscer dans les opérations maritimes.

L'établissement définitif de l'université de Nantes remonte au commencement du règne de François II. Le duc François et sa fille aimaient les lettres et les arts. Un de leurs favoris était le poëte Meschinot, enfant de Nantes, pour lequel Marot avait beaucoup d'estime ; il avait conservé son franc parler dans une cour où tout le monde n'aimait pas à s'entendre dire ses vérités. Le peuple répétait ses refrains contre les grands, et contre l'évêque Amaury qu'il appelait un *loup entré dans la bergerie*.

On admire encore à Nantes quelques monuments qui font voir à quel degré les arts y étaient parvenus à cette époque ; on remarque surtout ce qui reste des vitraux de Saint-Nicolas, les plus beaux peut-être qui fussent en France, et le tombeau qu'Anne de Bretagne fit élever à son père. Il passe pour le morceau le plus parfait que le ciseau de Michel Columb ait produit. Nous n'avons rien dit du château de Nantes, connu d'abord sous le nom de château de *la Tour Neuve*; commencé par Guy de Thouars, augmenté par Pierre de Dreux et par son fils Jean-le-Roux, il devint, sous François II, tel à peu près que nous le voyons aujourd'hui. C'est sous le rapport historique que cet édifice est le plus remarquable, bien qu'on y trouve des détails d'un grand prix pour les artistes.

Telle était Nantes à l'époque de la réunion de la Bretagne à la France. A l'avenir, cette province n'aura plus que des gouverneurs qui, comme les ducs, vont d'abord résider à Nantes. Quant à l'évêque, élu dans le principe par le peuple, ensuite par le chapitre, il sera maintenant nommé par le prince. Une grande partie de la ville était occupée par des couvents, intéressés, comme l'évêque et son chapitre, à maintenir parmi les habitants l'obéissance aux lois de l'Église. Dans les contestations avec le duc il n'avait jamais été question des dogmes ; les droits sur le temporel étaient seuls l'objet du différend. Occupés de leur commerce, les marchands de Nantes aimaient mieux croire que de discuter ; mais les nouvelles doctrines avaient envahi les moindres bourgades des environs. La contagion finit par gagner les faubourgs, où les calvinistes formaient des réunions nombreuses ; le cœur de la cité ne cessa point de leur opposer la plus vigoureuse résistance, quoiqu'il se fût glissé quelques calvinistes dans son sein. C'est à Nantes que La Renaudie ourdit le complot connu plus tard sous le nom de *conspiration d'Amboise*.

Dandelot de Coligny, Isabelle d'Albret, vicomtesse de Rohan, et La Noue Briord, dit *Bras-de-Fer*, étaient les principaux et les plus ardents promoteurs des nouvelles idées. Le premier prêche fut établi à Blain, qu'habitait la vicomtesse de Rohan.

Dandelot de Coligny avait appelé deux prédicateurs au Croisic, où ils faisaient un grand nombre de prosélytes. L'évêque de Nantes, Antoine de Créquy, dont la tête était un peu dérangée, se rendit au Croisic avec une pièce de canon, et fit tirer sur la maison où les calvinistes étaient rassemblés : expédition peu apostolique, qui fut blâmée de tout le monde, même de la cour. En majorité dans toutes les villes voisines, les réformateurs n'aspiraient qu'à se rendre maîtres de Nantes pour en faire la capitale de la France calviniste; deux à trois siècles après, nous verrons les mêmes populations réunir leurs efforts pour en faire le chef-lieu de la France catholique. Antoine de Créquy avait résigné son évêché à Philippe du Bec, homme éclairé, ami de la paix; ses vertus empêchèrent l'hérésie de pénétrer dans la ville, mieux que ne l'eussent pu faire les remparts et les arquebuses. Il fut le premier qui ne requit point les barons de son diocèse de le porter jusqu'au maître-autel de son église; il entra à pied dans sa ville épiscopale.

Mais l'heure de la Saint-Barthélemy allait sonner. Un des plus zélés, des plus haineux catholiques, Louis de Bourbon, duc de Montpensier, était gouverneur de la Bretagne ; heureusement il ne se trouvait pas dans ce moment à Nantes. Le 26 août 1572, il adressa *à messieurs les officiers de la justice, maires et échevins de la ville*, une lettre dans laquelle il racontait avec quelle fidélité et quelle promptitude on avait exécuté à Paris les ordres du roi; il leur prescrivait de la part de Sa Majesté de suivre l'exemple que la capitale leur avait donné. La population de Nantes était fort exaspérée contre les calvinistes ; mais les dignes magistrats dont se composait la communauté, s'élevèrent au-dessus des passions de la multitude ; ils estimèrent que les ordres envoyés de Paris n'étaient point de ceux auxquels on est tenu d'obéir. On lit dans le livre de leurs délibérations : « Rassemblés dans la maison commune, le 3 septembre 1572, le maire de Nantes, les échevins et suppôts de la ville, les juges consuls firent le serment de maintenir celui précédemment fait de ne point contrevenir à l'édit de pacification rendu en faveur des calvinistes, et firent défense aux habitants de se porter à aucun excès contre eux. »

Depuis 1564, la ville de Nantes a conservé la liste des membres de sa communauté. Voici les noms de ceux qui en faisaient partie en 1572 : *Guillaume Harouys*, sieur *de la Semeraye*, maire; *Michel le Loup*, sieur *du Breil*, sous-maire; *Pierre Billy*, sieur *de la Grée; Jean-Paul Mahé; Nicolas Fiot*, sieur *de la Rivière; Jacques Davy, Gilles de Launay, Jean Houyc, Guillaume le Bret, Jean Quantin, Guillaume Bretaigne*, échevins; *Julian André*, procureur-syndic, et *Jean Bizeul*, greffier.

La noble résistance de la communauté de ville aux ordres transmis par le duc de Montpensier ne fut point une concession aux idées nouvelles; les magistrats ne pouvaient se montrer trop zélés catholiques pour que le peuple, pour que le gouverneur leur pardonnât tant d'indulgence. Au duc de Montpensier succéda le duc de Mercœur, beau-frère de Henri III; on ne pouvait faire un choix plus agréable à la Bretagne, à la ville de Nantes en particulier. Quelques années auparavant, le duc de Mercœur avait épousé la jeune et belle Marie de Luxembourg, vicomtesse de Martigues, dans les veines de laquelle coulait le sang des Penthièvre. Elle avait vu le jour à Nantes au commencement de 1562; la naissance et le baptême de cette enfant avaient donné lieu à de grandes réjouissances. Le prince lorrain et sa femme

ne négligèrent rien pour s'attacher les Nantais; Mercœur poussa activement le travail des fortifications qu'on avait depuis longtemps commencé, afin de comprendre le quartier ou faubourg du *Marchix* dans la ville; il ajouta de nouveaux bastions au château, sur les murs duquel on voit encore les croix de Lorraine que la révolution n'a point effacées. S'il était forcé de s'absenter, il ne pouvait avoir de meilleur lieutenant que sa femme; apprenait-elle un avantage remporté par son mari, elle parcourait la ville pour en informer elle-même les habitants; elle se joignait avec ses dames aux danses du peuple sur la motte Saint-Pierre. Devenue mère de deux jumeaux, elle choisit parmi les plus obscurs bourgeois les parrains de ces enfants qu'on appelait les petits comtes de Bretagne.

La mort de Henri III et la crainte d'avoir le Béarnais pour roi inspirèrent une ardeur nouvelle aux catholiques. La communauté de Nantes, à qui l'on avait concédé l'administration des monnaies, s'empressa d'en frapper à l'effigie de Charles X. Nantes eut, comme Paris, des prédicateurs qui exaltaient au plus haut degré les passions de la multitude. Personne n'était exempt du service militaire; les chanoines montaient eux-mêmes la garde. Le clergé multipliait les processions pour le triomphe de la bonne cause : les capucins en firent une en chemise, nu-pieds et des torches à la main. Nul ne montra plus de zèle que l'université; elle n'enseigna plus que la révolte aux écoliers : on avait doublé les appointements des professeurs.

Mercœur convoqua les états; il y vint beaucoup de gentilshommes; plusieurs évêques s'y rendirent, un grand nombre de villes y envoyèrent des députés. Quant à l'évêque, Philippe du Bec, son esprit de paix et de conciliation l'avait fait passer pour vendu au Béarnais; il fut forcé de quitter son diocèse.

Quel que fût le dévouement des Nantais pour Mercœur, et surtout leur aversion pour les calvinistes, le découragement finit par s'emparer des esprits. On ne voyait pas le terme de la guerre, elle durait depuis tant d'années! Les charges publiques s'augmentaient à mesure que la misère devenait plus grande. Le commerce était anéanti. La disette, un hiver rigoureux suivi d'une crue extraordinaire de la Loire, enfin la peste occasionnée par l'exhalaison des eaux stagnantes, faisaient désirer la paix, sans que personne osât ouvertement se plaindre. D'ailleurs la plupart des places fortes de la Bretagne s'étaient rendues au Béarnais. Mercœur voyait bien lui-même que son duché lui échappait, et qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de traiter aux meilleures conditions possibles.

Informé de cet état de choses, Henri IV vint à Angers, où se rendit la duchesse de Mercœur, qu'il reçut d'abord froidement. Quoique grosse de sept à huit mois, Gabrielle d'Estrées avait accompagné le prince dans son voyage. Elle en avait eu un premier enfant, le duc de Vendôme, âgé de quatre ans; il ne restait à madame de Mercœur qu'une fille, qui en avait six. L'idée vint au roi ou à sa maîtresse de marier le petit duc de Vendôme avec la petite princesse de Mercœur; la duchesse, sa mère, qui ne le désirait pas moins vivement, parut d'abord ne pas goûter ce projet : il n'y avait point de bâtardise dans la maison de Penthièvre. C'était Gabrielle qui regardait l'union projetée comme une faveur, « et firent si bien les deux femelles, » dit un récit du temps, « que le roi consentit à traiter avec M. de Mercœur, sans s'avancer davantage qu'à Angers. »

En considération du mariage des deux enfants et des dépenses que lui avait

occasionnées la guerre, Mercœur obtint d'abord une indemnité de deux cent trente-cinq mille écus, somme énorme pour le temps, qui devait être acquittée sur l'impôt des vins expédiés par la Loire. Il eut en outre seize mille six cent soixante-six écus de pension. On lui fit encore d'autres avantages, sans parler de ce que la ville de Nantes eut à lui rembourser pour les avances qu'il disait avoir faites. Du reste, amnistie complète pour tous ceux qui l'avaient aidé de leur fortune ou de leurs armes; on leur accorda cinquante mille écus, à prendre sur l'impôt du sel qui passait par la Loire.

La communauté fit aussi son traité avec Henri IV, mais ce n'était que la soumission d'humbles bourgeois demandant à n'être pas trop pressurés. On leva avec peine, sur les plus riches, une contribution de vingt mille écus pour les frais de la réception royale. Le roi ordonna qu'une partie de cette somme fût remise à Mercœur, et employée au paiement de la garnison. Mercœur fit sortir les soldats de la ville, sous le prétexte d'une revue, les congédia ensuite, et garda l'argent qu'on lui avait donné ; les soldats se payèrent par le pillage des faubourgs. Enfin Henri IV prit possession de la ville de Nantes le 13 avril 1598 ; il n'y fit point son entrée suivant le cérémonial accoutumé, c'est-à-dire sous le dais qu'on lui avait préparé ; il était à cheval, ayant auprès de lui l'évêque Philippe du Bec et les officiers de sa cour. Il ne se sentait pas à l'aise au milieu des Nantais : « Ventre saint-gris ! » dit-il en entrant au château, « les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons! »

Henri IV rendit alors le fameux édit de pacification si connu sous le nom d'édit de Nantes, et qui ne satisfit ni les catholiques ni les protestants. On eut toutefois égard aux réclamations des Nantais, en déclarant que les calvinistes ne pourraient avoir de temple ni dans leur ville, ni dans un rayon de trois lieues.

Le roi avait promis de maintenir les franchises municipales ; mais, comme il le fit voir peu de temps après, ce fut à la condition que la ville élirait les candidats désignés par Sa Majesté. Au reste, aucun des princes de la maison de Bourbon ne montra plus de respect pour les prérogatives de la communauté. Sous Louis XIV, la charge de maire, à laquelle se joignait celle de commandant ou de *connétable* de la milice, finit par devenir vénale. La ville la racheta pour une somme considérable ; mais il fallait toujours que l'élection, faite par les notables bourgeois, fût agréée par le roi. Quand le maire lui convenait, il le continuait dans l'exercice de ses fonctions, bien qu'il dût être remplacé tous les ans.

La ville eut une peine infinie à acquitter les charges de toute nature qu'Henri IV lui avait imposées. Il ne lui fit aucune remise. Ce qu'on devait au duc de Mercœur lui fut exactement payé ; quant à ce qu'il devait lui-même, le roi l'en déclara quitte, sans s'inquiéter des malheureux créanciers dont cette libéralité causait la ruine : aussi n'appelait-on Henri IV que le *renégat*. Les maladies contagieuses qui affligèrent le pays à la suite de la paix, ne semblèrent aux Nantais qu'une punition du cielpour avoir traité avec lui.

Mais le petit duc de Vendôme, mari de mademoiselle de Mercœur, ne se contente plus de son gouvernement de Bretagne; il prétend que cette province lui appartient du chef de sa femme ; ce batard de Gabrielle, qui n'a pas vingt ans, se *sent d'assez bon lieu* pour élever ses vues jusqu'à la couronne ducale. Il appelle les calvinistes pour l'aider dans sa folle entreprise. La ville de Nantes, devant laquelle il

se présente, a le bon esprit de lui fermer ses portes; elle prie en même temps la régente de ne point lui envoyer de troupes dont ses habitants craignent l'indiscipline ; ils ont assez de force pour tenir tête à la rébellion. On pensa que la présence de Louis XIII ne serait pas inutile à Nantes ; il y arriva pour la première fois en 1614. Les mouvements des calvinistes et les menées du duc de Vendôme l'obligèrent à y faire trois autres voyages; dans le dernier, le cardinal de Richelieu l'accompagnait.

Le duc César de Vendôme et son frère Alexandre avaient continué d'agiter la Bretagne; mandés à Blois où le roi s'était arrêté, ils furent enfermés au château d'Amboise. Les mouvements de ces princes s'étaient rattachés à une intrigue de cour. Le roi n'ayant pas d'enfants, il était venu dans la pensée de quelques courtisans de le déposer, et de marier Gaston, son frère, avec Anne d'Autriche, qui ne voyait pas ce *qu'elle aurait à gagner au change.* Le but de cette intrigue était de renverser le cardinal, à qui rien de ce qu'on tramait n'avait échappé. Nantes lui parut le lieu le plus convenable pour un dénoûment auquel on était loin de s'attendre. Le roi n'y allait, disait-on, que pour ouvrir les états, comme il l'avait fait dans ses précédents voyages. Tous les personnages dont on avait besoin l'accompagnèrent ou furent invités à le rejoindre. Il annonça d'abord aux états qu'il avait donné au maréchal de Themines le gouvernement de la Bretagne, faisant entendre qu'à l'avenir il ne le confierait à personne qui pût avoir des prétentions sur cette province. Cette cérémonie terminée, il donna l'ordre d'arrêter le comte de Chalais, maître de sa garde-robe. On l'enferma dans une des tours du château.

Le complot semblait n'avoir d'autre objet que d'empêcher le mariage de Gaston avec mademoiselle de Montpensier. L'emprisonnement de Chalais, les avis du cardinal qui se montra bien instruit, donnèrent une telle inquiétude à Gaston, qu'il ne trouva plus de prétexte pour différer l'union qu'on avait arrêtée. Prévenue d'avance, mademoiselle de Montpensier venait d'arriver à Nantes, où le mariage fut immédiatement célébré.

Richelieu avait fait rendre par le roi une ordonnance adressée au parlement de Rennes pour l'érection d'une chambre de justice à Nantes. L'imprudent Chalais eut la tête tranchée sur la place du Bouffay, le 19 avril 1626.

A la mort de Themines, survenue en 1627, Richelieu prit lui-même le gouvernement de la Bretagne. Peu de temps après (1632), il y joignit celui de Nantes qu'il laissa au maréchal de la Melleraye, son cousin. Richelieu avait de grands desseins sur la Bretagne ; la Melleraye entrait parfaitement dans les vues du cardinal ; il commanda pendant trente ans à Nantes, et ne cessa de rendre les plus grands services à cette ville et à son commerce, dont il défendait vivement les intérêts. Les folies de la Fronde, la mauvaise administration de Mazarin et de Fouquet, jetèrent le trouble dans les entreprises qu'on avait commencées. Le cardinal de Retz eut tout le temps de se repentir dans le château de Nantes de la part qu'il avait prise à ces désordres. Plus tard, il fallut aussi se délivrer de Fouquet, qui disposait des finances de l'état comme de sa fortune personnelle ; Nantes fut encore choisie pour le coup qu'on voulait frapper. Louis XIV s'y rendit ; Fouquet, quoique malade, reçut l'ordre de l'y suivre. A peine fut-il arrivé, que le roi le fit arrêter et conduire au château d'Angers. Tel fut le principal objet du voyage de

Louis XIV à Nantes; il y autorisa l'établissement des jésuites, dont le pays se souciait peu. Aimés des habitants, les oratoriens avaient depuis longtemps un collége dans la ville, où les jésuites ne formèrent jamais d'établissement considérable.

La commune s'épuisait en frais de réception; il fallait faire des cadeaux à tout le monde; il y en avait pour le prince, pour le gouverneur, pour le moindre de leurs estafiers; les étrangers de distinction qui passaient par la ville en recevaient aussi des présents. Les historiens nantais donnent en soupirant le détail de tous ces frais, depuis Charles VIII jusqu'à nos jours; on y voit comment la cité s'endette, comment elle se ruine. Lorsque le temps des cadeaux est passé, la dépense en feux d'artifice, en danses, en festins, est encore plus considérable; que la mairie fasse des emprunts, qu'elle lève une contribution extraordinaire si elle n'a pas d'argent dans sa caisse.

La ville de Nantes fut la première à manifester le mécontentement que l'impôt du timbre et le monopole du tabac excitèrent dans toute la province. Le gouverneur, M. de Môlac, fit saisir la femme d'un menuisier, nommée *la Veillonne*, qui criait plus fort que les autres. Par représailles, le peuple s'empara de la personne de l'évêque La Baume, qu'on aimait peu et qui s'était maladroitement interposé dans cette affaire. On le garda en otage dans la chapelle Saint-Yves, jusqu'à ce que la femme du menuisier fût rendue à la liberté. Craignant pour la vie de l'évêque, M. de Môlac céda au peuple, ce dont il fut sévèrement blâmé par la cour.

Aux rigueurs de l'administration succédèrent les persécutions contre les calvinistes. La révocation de l'édit de Nantes fut plus mal accueillie dans cette ville qu'en aucune autre de la Bretagne. Le roi y envoya Fléchier, dont l'éloquence n'eut que peu de succès; les dragonades y produisirent plus d'effet.

Le dénouement de la conspiration de *Cellamare* ne laissa pas à Nantes des impressions plus favorables au gouvernement de la régence; pour recouvrer sa liberté, la duchesse du Maine eut la faiblesse de dénoncer ceux qui avaient contracté des engagements avec elle ou avec l'Espagne. Les nobles bretons compromis dans cette affaire étaient au nombre de cent quarante-huit; la justice n'en put saisir que quatre, Du Couédic, de Pontcallec, de Talhouet et de Montlouis : une commission fut instituée à Nantes pour les juger. Les quatre prévenus étaient des hommes pieux, ayant plus de confiance dans la justice de Dieu que dans celle des hommes; leur crime était d'avoir pensé, non sans raison, qu'on avait attenté aux droits de la Bretagne. Tous les quatre furent condamnés à mort. On leur envoya quatre confesseurs; un de ces derniers leur ayant demandé où ils voulaient qu'on les fît enterrer : « Hélas! mon père, » répondit Du Couédic, « pourvu que mon âme soit bien, que l'on mette mon corps où l'on voudra. » Comme le bourreau leur liait les mains pour les conduire au supplice : « Cela est au moins fort inutile, » dit Pontcallec, « j'irai tranquillement à l'échafaud sans avoir les mains liées. » L'exécuteur répondit que son devoir l'y obligeait : « Fais donc! » reprit froidement le marquis de Pontcallec.

L'exécution eut lieu, le 18 mars 1720, à neuf heures du soir, toujours sur la place du Bouffay; il y avait un grand déploiement de forces; le peuple gardait le plus profond silence. En arrivant près de l'échafaud, les condamnés récitaient des

versets du *Miserere* que l'assistance redisait après eux. Ce calme, cette fermeté ne se démentit chez aucun d'eux au moment du supplice; ils ne montrèrent d'autre émotion que celle d'une âme qui s'élance dans le sein de Dieu : le peuple les regarda comme des martyrs de la patrie et de la liberté.

On le voit, les drames sanglants, et ce ne seront pas les seuls, ne manquent pas à la ville de Nantes. Bien qu'ils y laissent de longs souvenirs, qu'ils y causent une impression profonde, ils ne touchent point à son existence matérielle, à son industrie, dont le développement devient de plus en plus considérable. Colbert avait repris l'œuvre de Richelieu, et donné plus d'extension au système de colonies dans lequel le maréchal de la Melleraye n'avait tenté que des essais. Colbert avait fait plusieurs voyages en Bretagne pour voir toute chose de ses propres yeux.

En 1646, une association, composée des capitalistes et des négociants les plus honorables, se forma à Nantes. En 1664, Colbert fonda la compagnie des Indes orientales; il pressa les Nantais d'y prendre un intérêt. Une chambre de direction fut établie dans leur ville; mais c'est vers l'Amérique que le commerce de ce port dirigeait la plus grande partie de ses expéditions. A la fin du XVIIe siècle, la pêche de la morue et celle de la baleine occupaient trente bâtiments nantais; plus de soixante autres de La Rochelle et des autres ports amenaient les produits de leur pêche dans la Loire, qui les portait dans l'intérieur du royaume. En 1715, Nantes expédiait quatre-vingt-sept bâtiments de cent à trois cents tonneaux pour les Antilles; c'était beaucoup, si l'on considère que nos colonies étaient encore dans l'enfance. Le commerce de Nantes avait contribué à leur accroissement, en leur fournissant des esclaves pour les cultiver. De toutes les industries auxquelles il se livra, la traite des noirs fut la plus lucrative; dans la période de 1750 à 1790, on estime qu'il porta, chaque année, de dix à douze mille esclaves aux Antilles. Les exportations ne s'élevaient qu'à vingt-trois ou vingt-quatre millions, mais les importations montaient à plus de quarante; la différence se composait en grande partie du bénéfice obtenu sur la vente des esclaves. Quant à l'industrie locale, elle consistait spécialement dans la fabrication des toiles, qui employait deux mille quatre cents métiers, dont cinq cents à Nantes; celle des toiles peintes occupait quatre à cinq mille ouvriers; la chapellerie fournissait cinquante mille chapeaux aux colonies et à la traite.

Déjà sortie de l'enceinte étroite dans laquelle ses murs la renfermaient, la ville de Nantes ne prit un développement rapide que lorsque de nombreux capitaux s'y furent accumulés; les négociants de cette ville ont une réputation de prudence bien établie. Ceux du XVIIe siècle ne commencèrent à bâtir qu'après avoir fait fortune, ou plutôt, comme il arrive ordinairement, les enfants ne se contentèrent plus des antiques et modestes habitations de leurs pères. On vit alors s'élever sur les bords de la Loire cette suite d'hôtels qui nous étonnent par leur air d'opulence et de grandeur. Le maire Gérard Mellier, dont les Nantais citent le nom avec reconnaissance, donna ses soins aux belles constructions de l'île Feydeau, qui sont de 1722 à 1730; celles du quai Brancas, encore plus remarquables, ne remontent qu'à 1744. Le palais de la Cour des comptes, aujourd'hui la Préfecture, est de 1763. Alors on ne parlait plus que de démolitions, de nivellements, d'ouvertures

de rues, d'établissement de nouveaux quartiers. Les antiques remparts de Guy de Thouars et de Pierre de Dreux avaient presque entièrement disparu; on n'eut pas plus de respect pour l'enceinte construite par Mercœur: il ne resta plus des anciennes fortifications que le château, dont les abords devinrent plus accessibles. Le magnifique cours des états, d'où l'on domine d'un côté sur l'Erdre, de l'autre sur la Loire, remplaça les mottes de Saint-Pierre et de Saint-André. Pendant ce temps, la longue file des hôtels, des magasins publics et particuliers qui bordent le port, s'étendait jusqu'à Chantenay, dont le clocher était autrefois à une lieue de la ville. On plantait l'admirable ligne d'ormeaux sous l'ombrage desquels s'opèrent le chargement et le déchargement des navires. Dans l'intervalle de 1785 à 1790, une ville nouvelle, remarquable par l'élégance et le bon goût de ses façades, s'éleva, comme par enchantement, au-dessus de l'ancienne. Ce fut le fermier-général Graslin qui en conçut le projet, et qui, en grande partie, le mit à exécution. Sur l'un des côtés de la place Graslin, centre de ce nouveau quartier, on construisit, en 1788, une salle de spectacle digne d'une grande cité. Les bâtiments de la place Royale sont de la même époque que le quartier Graslin; la nouvelle Bourse ne fut commencée qu'en 1790; deux architectes, Mathurin de Crucy et Ceineray, présidèrent à ces divers travaux, qui leur font le plus grand honneur.

Pendant le siècle qui précède la révolution de 1789, le développement du commerce et l'extension de la ville sont à peu près les seuls faits dont l'histoire ait à s'occuper. Nous n'avons parlé ni des entrées de gouverneurs et d'évêques, ni des querelles du clergé qui n'ont plus de portée politique, ni des installations de maire et des banquets de la municipalité, ni d'une infinité de tracasseries qui prennent beaucoup trop de place dans les annales nantaises. Nous n'avons rien dit non plus d'une foule de personnages plus ou moins insignifiants, traversant la ville en poste, ou s'y arrêtant pour la visiter. Louis XV et Louis XVI n'y sont jamais venus. Le comte d'Artois y passa quelques jours en 1777; Joseph II l'y suivit de près; il garda le plus strict incognito. En 1648, un directeur de spectacle, qui parcourait les provinces avec sa troupe, demanda au maire la permission de jouer la comédie dans un jeu de paume. Cette permission lui fut accordée, « à la condition de donner par semaine une représentation au profit de l'hôpital. » Ce directeur était Molière.

A l'époque de la révolution, Nantes renfermait douze paroisses et se divisait en dix-huit sections. Bien que les colonies absorbassent tous les ans une partie de sa population, elle comptait, en 1789, 90,000 habitants, chiffre qui nous paraît exagéré. Elle envoyait trois députés aux états, qui se tinrent fréquemment dans ses murs jusqu'en 1764; depuis, aucune assemblée de la province n'eut lieu à Nantes. Un de ses trois représentants appartenait au commerce.

A raison de l'importance qu'elle avait acquise par son industrie et par ses richesses, la bourgeoisie souffrait avec peine qu'il y eût une classe privilégiée au-dessus d'elle. Les distinctions de naissance étaient moins sensibles à Brest et à Saint-Malo. En aucune ville de la Bretagne, elles n'étaient devenues plus blessantes qu'à Rennes et à Nantes. A Rennes, c'était le barreau qui formait la haute classe des bourgeois; à Nantes, les négociants. Les deux villes rivales se réunirent contre leurs ennemis communs. Le 1er novembre 1788, la communauté de Nantes procé-

dait à l'élection des députés du tiers qui devaient siéger aux états de la province. Le peuple en masse présenta au bureau une requête d'après laquelle les nouveaux mandataires devaient demander : 1° que le tiers-état eût un député, avec voix délibérative, par 10,000 habitants; 2° l'élection à deux degrés; 3° que les députés du tiers fussent égaux en nombre à ceux des deux autres ordres et que les voix fussent comptées par tête; 4° l'admission des curés, en fonctions depuis dix ans, dans l'ordre du clergé; 5° l'abolition des corvées et l'égale répartition de l'impôt.

La majorité de la mairie donna ce mandat aux nouveaux élus; mais la minorité ayant protesté, le parlement annula la décision municipale. La ville de Nantes députe à Rennes et à Paris pour y soutenir les prétentions du tiers; ni la noblesse, ni le clergé n'ont égard à ces représentations; le roi ordonne la dissolution des états. A Rennes de sanglantes rixes ont lieu entre la noblesse et la jeunesse des écoles; celles-ci appellent à leur secours les jeunes gens de Nantes, qui s'empressent d'accourir. Tandis que la bourgeoisie nantaise s'engage franchement dans les voies de la révolution, les campagnes voisines obéissent à une impulsion contraire. A l'occasion d'une foire, on dit aux paysans que les droits d'octroi étaient augmentés; l'assemblée constituante les avait abolis; cette erreur fut la cause d'une première émeute. Invité à se joindre à l'administration pour ramener les citoyens égarés, l'évêque La Laurencie refusa son concours aux autorités nouvelles; les couvents de la ville et les riches abbayes du voisinage lui formaient une nombreuse phalange qui l'encourageait à la résistance.

Il y avait à Nantes : des jacobins, des cordeliers, des carmes, des capucins, des chartreux, des minimes, des récollets, deux couvents de bénédictines, des religieuses de Sainte-Claire, de Sainte-Madeleine, des carmélites, des ursulines, des visitandines, des cordelières, des filles du bon Pasteur, des filles de la Providence, des hospitalières de l'Hôtel-Dieu, du Sanitat, des Incurables. Le refus de serment fut à peu près universel dans le clergé. L'élection de l'évêque constitutionnel Minée, en remplacement de La Laurencie, ne fit que rendre les divisions plus ardentes. Il fallut envoyer des détachements de garde nationale dans les campagnes pour y protéger les prêtres constitutionnels. Les religieuses du riche couvent des Couets, fondé par Françoise d'Amboise, n'ayant pas voulu recevoir le nouveau prélat, des femmes de la ville envahirent leur maison et infligèrent une ignoble flagellation à ces malheureuses. Le sequestre et la vente des biens ecclésiastiques acheva d'exaspérer le clergé réfractaire. Les biens du couvent des Couets ne s'élevaient pas à moins d'un million; l'abbaye de Buzay avait cent cinquante mille livres de rente que quelques moines se partageaient.

Ce fut, on le sait, l'exécution de la nouvelle loi pour le recrutement qui devint le prétexte du soulèvement des campagnes; en quelques jours tout fut en armes autour de Nantes. Animée d'un zèle remarquable, la garde nationale de cette ville se porta par détachements nombreux sur les divers points où l'insurrection avait éclaté; elle battit les Vendéens à Clisson, au Port-Saint-Père, à Machecoul, à Legé, à Bourgneuf, à Chalans. En entrant à Machecoul, les républicains y trouvèrent les cadavres de cinq cents prisonniers que les royalistes avaient égorgés. L'insurrection faisait des progrès rapides. D'Elbée, Larochejacquelein, Charette, Cathelineau, Stofflet, en commandaient les divers corps et en

régularisaient les mouvements; déjà ils occupaient Saumur, Angers, Ingrande, Ancenis, Doué, Chollet, Mortagne, Montaigu et Machecoul. « Maîtres de Nantes, dit Napoléon, de cette grande ville qui leur assurait l'arrivée des convois anglais, les armées royales pouvaient sans danger manœuvrer sur les deux rives de la Loire et menacer Paris. Si, profitant de leurs étonnants succès, Charette et Cathelineau eussent réuni leurs forces pour marcher sur la capitale, c'en était fait de la république. »

Toutes les forces des insurgés se portèrent sur Nantes. Ouverte de toutes parts, avec ses longs faubourgs qui se perdent dans la campagne, cette ville pourra-t-elle résister? Les Vendéens la somment de se rendre; le maire Baco, qui a reçu leur manifeste, réunit à l'hôtel-de-ville les représentants Merlin et Gillet, les officiers supérieurs de la garde nationale et de la garnison, les administrateurs du district et du département. A quel parti faut-il se résoudre? La garnison et la garde nationale ne présentent ensemble qu'un effectif de onze mille hommes : les Vendéens sont au nombre de quatre-vingt à cent mille. Les représentants gardent le silence. Le colonel Bonvoust dit que la troupe de ligne ne compte pas plus de six mille hommes; « ne serait-ce pas, » ajoute-t-il, « une résistance désespérée? »

« Nous serons tous soldats, » reprend Baco avec une énergie entraînante; « s'il faut mourir, que ce soit au cri de *vive la république!* » — « Oui, vive la république! » s'écrie l'impétueux Beysser, qui commandait la place, « honte à qui peut avoir la pensée de se rendre! » — « Soit, » reprend Bonvoust avec tranquillité, « les armes en décideront, et nous mourrons ensemble. Vive la république! » — « Ce sont des armes et non des paroles qu'il nous faut maintenant, » s'écrie Baco; « que l'on ferme les clubs... Des armes, et la peine de mort contre quiconque parlera de capituler! »

En quelques jours la population entière, animée par ses magistrats, creuse des fossés et élève des redoutes autour de la place; toutes les autres affaires sont abandonnées; hommes, femmes, enfants, vieillards, tout le monde travaille, jour et nuit, à ces fortifications improvisées.

L'ennemi est aux portes de la ville. Une nouvelle réunion a lieu au département. Le général en chef Canclaux y assiste. Canclaux est un homme instruit dans l'art de la guerre, d'un courage froid et réfléchi. Les représentants déclarent s'en rapporter à lui. Le général ne pense pas qu'il soit possible de défendre Nantes, si les royalistes mettent de l'ensemble dans leurs mouvements; leur masse suffit pour écraser les républicains. Baco et Beysser repoussent avec une nouvelle énergie toute pensée de capituler. Dans ce moment, le ferblantier Meuris, chef de bataillon de gardes nationales, arrive au département : il revient de la petite ville de Nort, située sur l'Erdre. Il raconte à Canclaux comment, avec les cinq ou six cents hommes qu'il commande, il a tenu en échec, pendant quatorze heures, quatre mille Vendéens, qui voulaient franchir la rivière et se porter sur Nantes. Le récit de ce fait d'armes, un des plus surprenants de cette malheureuse guerre, rend la confiance à Canclaux, qui prend sur-le-champ ses dispositions. Avec de tels hommes, il ne saurait douter de la victoire.

Personne au reste ne suppose que les Vendéens parviennent à se rendre maîtres de Nantes. « L'attitude des autorités civiles, dit encore Napoléon, imposa aux

malveillants, annula l'effet des menées sourdes, des intelligences que d'Elbée se vantait d'avoir dans la ville. Nantes passa subitement de la plus grande frayeur à l'attitude d'une grande cité qui s'élève tout entière contre la rébellion. »

Ce fut le 29 juin 1793, jour à jamais mémorable dans les annales nantaises, que les colonnes vendéennes se présentèrent à la fois devant la ligne des ponts, et sur les routes de Vannes, de Rennes et de Paris. Partout les républicains sont prêts à répondre à l'attaque ; ils engagent le combat au cri de *vive la république!* et au chant de *la Marseillaise* qu'entonnent les gardes nationaux. Les Vendéens avaient une pièce de canon, nommée *la Marie-Jeanne*, de laquelle, disaient-ils, dépendait le salut de l'armée : la Marie-Jeanne est démontée par un artilleur de la ville, tandis que d'un autre côté le brave Cathelineau, qui a eu deux chevaux tués sous lui, est frappé d'un coup mortel. Les Vendéens avaient plus de confiance dans le seul Cathelineau que dans tous leurs autres généraux ; privés de leur chef, ils se regardent comme vaincus. Mais le digne maire Baco, qui anime ses concitoyens au combat, a lui-même été blessé d'une balle à la cuisse ; ni lui ni les siens n'ont perdu courage ; forcé de quitter le champ de bataille, Baco leur promet la victoire. Quelques instants après elle n'est plus douteuse ; étonnés de la résistance qu'on leur oppose de toutes parts, les assaillants sont forcés de se retirer. Nous regrettons de ne pouvoir rapporter les détails de cette journée, où la troupe de ligne et les gardes nationales rivalisèrent de courage et de dévouement.

Il y avait dans ce temps-là un patriotisme, une énergie, qu'aujourd'hui l'on a peine à comprendre ; parmi les beaux traits de cette époque, il en est un que nous ne pouvons omettre. Dans une rencontre qui avait précédé l'attaque de Nantes, Haudaudine et quelques autres gardes nationaux étaient tombés aux mains des Vendéens. Ceux-ci ne doutaient pas alors du succès de leur cause. Ils envoyèrent à Nantes trois de leurs prisonniers, pour proposer une transaction aux autorités républicaines : Haudaudine était un des trois. On ne pouvait accepter les propositions des Vendéens. Après avoir mis ordre à quelques affaires, Haudaudine, qui avait juré de revenir, ne céda ni aux prières de sa famille, ni aux sollicitations de ses amis. Sa mort était certaine s'il retournait parmi les Vendéens. Rien ne put retenir Haudaudine : esclave de sa parole, il regagna le camp des ennemis. Quelques-uns le voulaient égorger, mais d'autres l'arrachèrent à la mort et le rendirent à ses concitoyens. Haudaudine, dont longtemps après nous avons pressé les mains vénérables, reçut de ses compatriotes le surnom de *Régulus Nantais*, qu'il a honorablement porté jusqu'à la fin de sa carrière.

A la manière dont les patriotes combattaient dans la journée du 29 juin 1793, qui eût pu croire que de profondes divisions les séparaient ? Bien qu'elle n'eût éclaté que dans les campagnes voisines de Nantes, le foyer de l'insurrection était dans cette ville. Mais telles que l'assemblée constituante les avait établies, la justice et l'administration s'y trouvaient, comme partout ailleurs, complétement isolées du centre de l'état. Nantes fut un des points où la convention s'empressa d'envoyer des commissaires pour y assurer la sévère observation des lois. Ces commissaires étaient les représentants du peuple Fouché et Villers, tous les deux députés de la Loire-Inférieure. L'insurrection entourait Nantes comme un incendie prêt à la dévorer ; on ne pouvait compter sur les tribunaux ordinaires pour la répression des cou-

pables ; Villers et Fouché instituèrent un tribunal révolutionnaire, et en donnèrent la présidence à Phelippes de Tronjoly, qui jouissait d'une considération méritée parmi les patriotes.

L'établissement du tribunal révolutionnaire n'avait eu pour objet que de mettre un terme à l'insurrection royaliste ; malheureusement les patriotes formaient deux camps, celui de la Montagne et celui de la Gironde. Après la journée du 31 mai, les corps administratifs de la Loire-Inférieure, et surtout la municipalité, prirent ouvertement parti pour les Girondins ; d'un autre côté, le club montagnard qui s'était formé à Nantes protestait contre les actes de la commune et du département. La victoire du 29 juin donna au maire Baco une nouvelle confiance dans ses desseins. Après avoir repoussé les Vendéens, il se mit dans l'esprit de délivrer la convention de la domination des clubs. D'abord la municipalité prit un arrêté par lequel elle déclara interdire aux représentants du peuple, l'entrée de la ville de Nantes, prétendant que l'envoi de ces commissaires était une mesure inconstitutionnelle. D'une commune voix, les corps administratifs décernent le commandement de la ville à Beysser, avec une autorité égale à celle des représentants, et Beysser rend des arrêtés, où il tranche du proconsul ; le tout, disait-il, dans l'intérêt du gouvernement républicain. Le sage Canclaux ne voulut point donner son adhésion à ces actes, qui rompaient l'unité de la république ; ce n'était pas seulement du fédéralisme, mais une révolte manifeste contre les principes et le gouvernement auxquels la France était soumise. Cependant, l'honnête Baco s'était rendu à Paris à la tête d'une députation, pour présenter un long mémoire à la convention, qui prit en pitié les leçons qu'on lui donnait. Le maire de Nantes fut envoyé à l'Abbaye, sans qu'on songeât à lui faire son procès ; et Beysser, qu'on venait de nommer général de division pour sa belle conduite dans la journée du 29 juin, fut destitué de son commandement, qu'on lui rendit peu de temps après.

Par un arrêté plein de sagesse, les représentants Merlin et Gillet annulèrent tous les actes de Beysser et des corps administratifs de la Loire-Inférieure, les qualifiant d'appel à la révolte. Après avoir sauvé la ville de Nantes par son énergie, le maire Baco la perdit par l'erreur la plus déplorable.

Il n'y avait plus d'administration à Nantes ; cette grande cité se trouva livrée au club montagnard, qui confondit Girondins et Vendéens dans sa colère et ses vengeances. Le haut commerce, les hommes timides, les royalistes douteux ne furent plus que des fédéralistes et des traîtres. Ni Merlin de Douai, ni son collègue Gillet n'avaient la force nécessaire dans ces moments difficiles. La convention envoya Carrier à Nantes.

L'exaspération y était à son comble ; toujours vaincue, la Vendée renaissait de ses ruines ; la plupart des généraux ne méritaient plus la confiance des patriotes ; revenant de leur erreur, en vain les administrations municipale et départementale protestaient d'un dévouement auquel on ne pouvait plus croire. Carrier renouvela toutes les autorités. La garde nationale n'obéissait que par la crainte de l'échafaud : il organisa un corps qu'il appela *l'armée révolutionnaire des Brutus*. Cette armée se divisait en trois compagnies : celle de Marat, qui n'était que de soixante hommes, celle des éclaireurs de la Montagne, et celle des hussards américains, composée de nègres et de mulâtres. Il donna à la compagnie de Marat, et à chacun

de ceux qui en faisaient partie, l'autorité la plus illimitée sur la population de Nantes. Tout individu dénoncé par un maratiste appartenait à l'échafaud. Lambertye est l'agent spécial de Carrier ; Chaux, Goulin, Grandmaison, Pinard et quelques autres plus obscurs, forment un comité de surveillance et d'exécution.

D'abord cent trente-deux citoyens des plus notables sont enlevés de leur domicile et dirigés sur la capitale. Ils y restèrent jusqu'au 9 thermidor. Les prisons de Nantes, auxquelles on a joint les magasins de l'Entrepôt, s'encombrent d'habitants de la ville et de Vendéens. La justice du tribunal révolutionnaire n'est pas assez rapide ; la guillotine en permanence ne suffit plus aux exécutions ; on n'a pas même le temps de retirer le sang, qui forme des mares sous l'échafaud : l'administration prend un arrêté pour que les chiens ne viennent pas s'en repaître pendant la nuit. Les formalités judiciaires sont inutiles ; Carrier ordonne à Tronjoly de condamner à mort, sans examen, ceux dont il lui remet la liste : Tronjoly refuse d'obéir au représentant. Il commande à Boivin, chef militaire de la ville, de les fusiller sans jugement : Boivin répond qu'il n'est pas un assassin. Carrier trouve sans peine des instruments plus dociles. Tous les jours de nouvelles listes de deux et trois cents personnes donnent lieu à de nouvelles exécutions ; les carrières de Gigant se remplissent de cadavres. Ces moyens ne sont pas encore assez expéditifs. Lambertye met en réquisition des gabares ou galiotes pontées ; d'après l'ordre de Carrier, il entasse dans ces galiotes des centaines de prisonniers. On leur dit que c'est pour les porter sur l'autre rive ; quand ils sont au milieu du fleuve, une soupape s'ouvre, et les malheureux sont engloutis. Si quelques-uns cherchent à s'échapper, Grandmaison leur coupe les doigts avec son sabre. Quelquefois, dans ces horribles exécutions, on attache un homme et une femme l'un avec l'autre, un prêtre avec une religieuse : cela s'appelle des *mariages républicains*. Il n'y a de pitié pour personne, ni pour les femmes, ni pour les enfants, ni pour les vieillards prêts à descendre dans la tombe.

De leur côté, les Vendéens ne sont pas moins impitoyables. Ils ne font point de prisonniers ; tout patriote, tout acquéreur de biens nationaux, qui tombe entre leurs mains, est fusillé sans aucune forme de procès ; ils massacrent les républicains par troupeaux. Ce sont eux qui ont commencé cette lutte d'assassinats, par les cinq cents prisonniers de Machecoul.

A Nantes, l'air est infecté par les miasmes des cadavres qu'on n'a pas eu le temps de couvrir de terre. Les morts et les mourants demeurent entassés dans les prisons, qui deviennent un autre foyer d'infection, et cependant la famine, qui désole la ville, devient de plus en plus horrible. On dit que les aristocrates en sont la cause.

Entouré de courtisanes et de flatteurs, Carrier ne sort plus que pour aller au club de *Vincent la Montagne*, ou pour réveiller l'indolence des administrateurs ; il entre en fureur si ses ordres ne sont pas compris, s'ils ne sont pas rapidement exécutés. On n'ose ni se parler ni se serrer la main ; personne ne profère une plainte, personne aussi n'aurait l'audace d'écrire à un ami, à un député. Un jeune homme de dix-huit à dix-neuf ans eut cependant ce courage. Chargé par Robespierre et Barère de parcourir les départements de l'Ouest, Marc-Antoine Jullien, fils du représentant de la Drôme, arrive à Nantes ; il n'y a pas passé vingt-quatre

heures, qu'il dénonce Carrier à la convention. Ses lettres se succèdent de jour en jour ; il écrit à Robespierre, il écrit à Barère, de ne pas perdre un instant. « Au reçu de ma lettre, dit-il à son père, vole, je t'en prie, chez Robespierre avec les bons patriotes de Nantes que je t'adresse ; il faut sauver leur commune et la France ; il faut étouffer la Vendée qui renaît ; il faut rappeler Carrier qui tue la liberté. »

Carrier est rappelé à Paris, où il reprend tranquillement sa place à la convention. Ce n'est qu'après la réaction du 9 thermidor qu'on délibère sur le parti à prendre à son égard Lambertye a déjà porté sa tête sur l'échafaud; Chaux, Goulin, Grandmaison, Pinard et les autres membres du comité sont traduits devant le tribunal révolutionnaire Ils demandent que leur complice vienne s'asseoir avec eux sur le banc des accusés; Carrier se défend avec sang-froid; condamné à mort avec Grandmaison et Pinard, il fut guillotiné le 16 décembre 1793. Au nombre de trente, les autres membres du comité furent acquittés.

Dirigée par Hoche, par Canclaux et par Aubert-Dubayet, la guerre de la Vendée prit un caractère plus humain. Quelques essais de pacification furent tentés. Charette se montra même dans Nantes, comme garant de la paix qu'on allait signer ; mais ni les royalistes, ni les républicains, n'en pouvaient accepter les conditions. La guerre reprit de nouveau. Battus par Hoche, qui eût donné la dernière goutte de son sang pour terminer cette lutte déplorable, bientôt les chefs vendéens n'eurent plus d'armée à lui opposer. Dans les derniers temps de sa vie, Charette comptait à peine soixante hommes autour de lui. Il finit par tomber aux mains de l'adjudant-général Travot, qui l'emmena vivant à Nantes, et qui eut pour lui tous les égards qu'on doit aux vaincus.

La procédure ne fut pas longue, bien que rien ne gênât la liberté de la défense. Lorsque le président du tribunal demanda à Charette pourquoi il avait repris les armes, il répondit : « Pour ma religion, pour ma patrie et pour mon roi ! » Il entendit sans émotion le jugement qui le condamnait à mort. Après la sentence, il montra le même calme, dans l'entretien qu'il eut avec plusieurs généraux. Accompagné de son confesseur, il se rendit au lieu du supplice en récitant les prières des morts, et en regardant quelquefois la multitude silencieuse avec une admirable tranquillité. On le conduisit à la place de Viarmes, où l'exécution devait avoir lieu. Au moment suprême, il repoussa doucement le bandeau qu'on lui mettait sur les yeux, et, portant la main sur son cœur, il dit aux soldats : « Frappez là. » (24 avril 1796.)

Cependant la guerre n'était pas éteinte ; quelques années encore le fanatisme soutint le courage des Vendéens. Quant aux Nantais, l'impression de la terreur était si profonde, que la république ne pouvait plus compter sur eux pour la défendre. Aussi, le 20 octobre 1799, les Vendéens, au nombre d'environ trois mille, purent-ils surprendre la ville et délivrer treize de leurs prisonniers qui étaient au Bouffay ; ils avaient profité d'une excursion qu'une partie de la garnison faisait aux environs. La garde nationale suffit au reste pour les chasser.

Nantes était en défiance contre tous les gouvernements ; cependant elle ne put méconnaître ce que fit le consulat ou l'empire pour rétablir l'ordre et le bien-être dans ce malheureux pays. L'empereur vint à Nantes avec l'impératrice Joséphine, le 9 août 1808. On lui fit une brillante réception. « Dans cette circonstance, » dit

M. Guépin, « nos autorités oublièrent que le premier devoir des magistrats consiste à soutenir leur dignité d'homme et à ne s'humilier que devant la loi. » L'empereur se montra fort gracieux pour les Nantais; on nous a rapporté qu'il éprouva quelque émotion en se voyant pressé par la foule dans une des promenades qu'il fit à cheval.

Les Bourbons tentèrent de faire renaître la Vendée pendant les Cent jours; mais comment la soulever contre l'empereur qui avait relevé les églises et les maisons détruites au temps de la terreur? Combien de Vendéens n'avaient-ils pas eux-mêmes combattu sous les ordres du grand capitaine? Cependant quelques uns des chefs qui les avaient autrefois commandés parvinrent à former des rassemblements considérables. Lamarque fut envoyé à Nantes avec cinq ou six mille hommes pour les dissoudre. Après avoir battu les Vendéens dans plusieurs rencontres, il les désarma par ses procédés, par la rigoureuse discipline qu'il maintint constamment dans son armée. Pas une goutte de sang ne fut répandue en dehors des combats. On n'incarcéra que deux personnes: c'étaient des assassins. On l'avait poussé en arrivant à Nantes à ordonner l'exil de plusieurs habitants notables de cette ville et de celle d'Angers. Le secrétaire-général du gouvernement de la Loire, Auguste Billiard, l'engagea à ne pas entrer dans la voie de l'arbitraire; le général révoqua les ordres d'exil qu'il avait donnés. « J'ai toujours pensé, disait-il, que dans les guerres civiles la plus grande gloire est de les terminer. »

Au retour de la paix, la ville de Nantes s'occupa activement de relever son commerce qui n'avait fait que végéter sous l'empire. Nous regrettons d'avoir à dire que la traite des noirs, faiblement prohibée par la restauration, redevint, comme autrefois, sinon la principale, du moins la plus lucrative industrie des Nantais. Il est juste d'ajouter que les plus honorables maisons de Nantes ne prirent point de part à ce coupable trafic. Du reste, combien cette révolution, dont nous recueillons successivement les fruits, a-t-elle changé d'idées! combien a-t-elle détruit de préjugés! Les enfants de ceux qui la repoussaient combattraient aujourd'hui pour elle.

Quels que fussent pour Nantes les avantages d'un commerce que la paix faisait prospérer, et l'incertitude de l'avenir, il était peu de villes où l'on se montrât plus opposé au gouvernement de la restauration Les sentiments qui avaient animé la population nantaise aux beaux jours de 1789, se manifestèrent d'une manière non moins énergique en 1830. La ville n'attendit pas l'effet qu'elles avaient produit à Paris pour se prononcer contre les ordonnances; les citoyens de Nantes s'armèrent spontanément pour la défense des libertés publiques. Le général d'Espinois s'opposa vainement à leurs généreux efforts; les nouvelles qu'on reçut de Paris arrêtèrent l'effusion du sang. Les Nantais eurent leur part dans les récompenses décernées aux vainqueurs de juillet.

Cependant le parti royaliste croyait encore à la possibilité de soulever ces contrées. En 1832, la duchesse de Berry fit sans succès un appel aux descendants de ceux qui avaient si vaillamment défendu la cause de l'autel et de la légitimité. Déguisée en paysanne, poursuivie de village en village, elle avait, depuis cinq mois, trouvé un asile à Nantes sans que la police parvînt à la découvrir; mais on acheta, pour une somme considérable, la conscience d'un juif nouvellement converti, que la princesse avait comblé de ses bontés. Deutz, c'est le nom de ce misérable, se rend à Nantes, accompagné d'un commissaire de police qui le surveille. La

duchesse le reçoit sans défiance; il lui adresse de nouvelles protestations de reconnaissance et de fidélité. Il n'était parvenu jusqu'à elle que pour faire connaître d'une manière plus certaine au préfet, Maurice Duval, la maison qu'elle occupait. C'est chez les demoiselles Du Guigny, rue du château, qu'elle avait trouvé un asile; Deutz informe sur-le-champ le préfet de sa découverte. Dans la soirée du 6 novembre 1832, des forces considérables enveloppent le quartier, de manière à ce que personne ne puisse trouver d'issue. Les autorités s'établissent dans la maison du Guigny, lieu principal de leurs recherches; en entrant, elles ont trouvé la table mise pour le dîner, mais le nombre des couverts est plus considérable que celui des personnes qui vont s'y asseoir. La maison est visitée dans ses parties les plus secrètes; on ne découvre rien; on désespère de rien découvrir; les perquisitions durent jusqu'au lendemain matin. La duchesse cependant doit y être; car on a trouvé une lettre écrite avec de l'encre sympathique qui lui annonce qu'on l'a trahie. Le 7 novembre, à dix heures, deux gendarmes, placés dans une petite chambre de l'étage supérieur, allument du feu avec de la tourbe et de vieux journaux. Le feu devient ardent, la plaque de la cheminée commence à rougir. Une voix se fait alors entendre: « Otez le feu, nous allons sortir. » On retire le feu, la plaque est abattue d'un coup de pied, et l'on voit sortir d'un étroit réduit pratiqué derrière la cheminée, la duchesse de Berry, pâle et abattue, mademoiselle Stylie de Kersabiec, MM. de Menars et Guibourg. Ils étaient depuis seize heures dans ce cachot, où ils ne pouvaient ni faire un mouvement, ni respirer. « Général, dit la duchesse au maréchal-de-camp Dermoncourt, qui l'avait poursuivie dans la Vendée, je me remets à votre loyauté. — Madame, lui répondit-il, vous êtes sous la sauvegarde de l'honneur français. » Le préfet n'eut pas autant de courtoisie. Deux jours après, la princesse partit pour le château de Blaye.

Ce dernier trait clora, pour nous, l'histoire de Nantes, si féconde en épisodes, en leçons terribles. Il ne nous reste qu'à faire connaître l'état présent de cette cité qui, par son riant aspect, contraste singulièrement avec les scènes de mort où elle figura si souvent comme partie ou comme témoin. Nantes s'est beaucoup embellie dans la période de 1800 à 1843. De nouveaux quartiers se sont élevés ou s'élèvent, ornés d'hôtels et de maisons du meilleur goût. C'est surtout par la construction des édifices publics et privés que les Nantais se distinguent; au lieu d'employer le schiste et le granit, comme dans les autres villes de la province, ils ne se servent que d'une pierre blanche qui se prête beaucoup mieux aux fantaisies de la sculpture. La nouvelle Bourse, ouvrage de Mathurin Crucy, est terminée depuis 1810. Notre siècle verra s'achever la cathédrale de Saint-Pierre, demeurée pendant trois cents ans incomplète. A l'exception de la cour royale dont le siége est à Rennes, Nantes a toutes les institutions, tous les établissements nécessaires à un grand centre d'administration. Placée dans un local plus convenable, sa bibliothèque est une des plus riches et des mieux tenues qui soient en France. La ville possède aussi un Musée qui renferme des morceaux d'un grand prix.

Le sol de l'ancienne cité, généralement uni, ne s'élève pas beaucoup au-dessus de la Loire, qui l'inonde quelquefois. Les nouveaux quartiers descendent, par des pentes douces, au bord du fleuve, et sont beaucoup plus sains que les anciens. Ainsi posée, Nantes est peut-être la plus jolie, la plus gracieuse ville de nos dépar-

tements. Elle a pour armes *un navire équipé d'or, aux voiles d'argent, au chef aussi d'argent semé d'hermines, l'écu couronné du cercle comtal*, avec la devise : *Favet Neptunus eunti.* Malheureusement, cette devise perd chaque jour de son exactitude. Les sables s'accumulent dans le lit trop large de la Loire; bientôt ils en auront encombré le cours jusqu'à son embouchure. On fait de temps à autre quelques dépenses de curage et de dragage, mais ces travaux sont insuffisants. Il est de toute nécessité que le gouvernement cherche sans retard le moyen d'empêcher cet envahissement des sables qui finirait par rendre la navigation impossible ; qu'on ne s'arrête pas devant la dépense ; il ne s'agit pas seulement d'une place maritime, mais de la France entière, dont la Loire est une des artères principales.

En 1790, le mouvement du port de Nantes fut de 97,900 tonneaux pour le long cours, et de 42,220 pour le grand cabotage, ce qui donne un total de 140,120 tonneaux. Dans ce mouvement qui occupa 530 navires, 264 appartenaient à l'étranger, 211 au commerce de Nantes avec les colonies. Le trafic des nègres en employait 40. En 1841, le nombre des navires entrés à Nantes s'élevait à 531, dont 377 sous pavillon français, et 154 sous pavillon étranger; mais ils ne portaient que 63,730 tonneaux. Le grand et le petit cabotage avaient employé 5,709 bâtiments, portant 140,915 tonneaux. A la même époque, le nombre des bâtiments appartenant au port de Nantes était de 532, ayant ensemble un tonnage de 59,270. Si l'on compare ce nombre de bâtiments à celui des autres places, on voit que le Hâvre a 364 navires, jaugeant 66 605; Bordeaux, 379, jaugeant 65,335, et Marseille, 659, dont le port n'est que de 58,945 tonneaux.

L'industrie manufacturière a éprouvé de grandes variations; celle des toiles de lin et de chanvre n'a plus d'importance. Les filatures et les fabriques de cotonnades, quoiqu'en assez grand nombre, ne les ont point remplacées. La principale industrie de Nantes consiste dans la construction des navires et dans celle des divers objets nécessaires à la navigation. Le plus bel établissement de ce genre, la fonderie d'Indret, dans l'île de ce nom, au-dessous de Nantes, est aujourd'hui le premier atelier de la marine royale pour la construction des bâtiments à vapeur.

Enfin, Nantes ne compte plus que 77,000 âmes. Elle est le chef-lieu d'un département dont la population s'élève à 487,000 habitants.

Quant aux personnages distingués qui sont nés dans cette ville ou aux environs, nous avons à nommer, parmi les hommes de guerre : *La Noue Bras-de-Fer* et *Odet de la Noue*, son fils, tous deux non moins remarquables comme écrivains que comme guerriers; l'illustre *Cassard*, émule de Du Gay-Trouin ; les généraux *Mellinet* et *Lamoricière.* Parmi les hommes d'état et d'administration : le fameux *Fouché, duc d'Otrante*; *Sotin*, qui, comme lui, fut ministre de la police ; *Huet*, auteur de la statistique de la Loire-Inférieure, et l'un des citoyens qui ont rendu le plus de services à ce département. Les arts ont aussi leurs illustrations : en première ligne figure le célèbre sculpteur *Michel Columb*, que Nantes revendique à raison des monuments dont son ciseau l'a enrichie, mais qui était du Léonais ; viennent ensuite *Charles Errard*, peintre et architecte, auquel on devait les peintures à fresque de la basilique de Saint-Pierre, qu'un misérable barbouilleur badigeonna en 1793 ; *Germain Boffrand*, *Ceyneray* et *Crucy*, également architectes.

N'oublions ni l'ingénieur *Ogée*, qui pendant la révolution assura la conservation du beau monument de François II, ni *Cacault*, ambassadeur à Naples, si connu dans le pays par son amour pour les arts; il y apporté le goût des constructions à la manière italienne, qui convient au beau climat de la Loire. Dans les sciences nous n'avons à citer que le mathématicien *Levêque*, membre de l'Institut, et *Montaudouin*, fondateur de la Société d'Agriculture de Bretagne. Les poëtes auxquels Nantes a donné le jour, sont : *Meschinot*, dont nous avons déjà parlé; *le Pays*, *Meunier de Kerlon*, philosophe et littérateur spirituel, auteur de la romance attribuée à Marie Stuart; l'infortunée *Elisa Mercœur*, et notre contemporaine madame *Melanie Waldor*. Nantes a produit un grand nombre de théologiens, dont nous ne tirerons pas les noms de l'oubli. Le plus illustre d'entre eux, *Abailard*, est moins connu aujourd'hui par sa philosophie scholastique que par ses amours et par ses malheurs. La littérature érudite cite le savant *Veyssière de la Croze*, et *Grou*, traducteur de Platon.

Il ne nous reste plus qu'à nommer les écrivains qui se sont occupés de recherches sur la Bretagne, sur Nantes en particulier, et en tête desquels nous devons placer l'abbé *Nicolas Travers*, auteur de l'histoire si consciencieuse de cette ville et de ses évêques; on achève en ce moment l'impression de cet ouvrage qui était resté inédit, et que M. Savagner a enrichi de notes fort instructives. Auprès de l'abbé Travers viennent se placer *Ogée*, ingénieur, comme son fils, et auteur du *Dictionnaire géographique et historique de la Bretagne*; *Guymar* et *Meuret*, qui l'un et l'autre ont fait deux livres différents portant le titre d'*Annales Nantaises;* celui de Meuret est le meilleur.

Nous devons réunir dans un seul groupe, MM. *Athenas*, *Ludovic Chapplain*, *Guépin*, *le Boyer*, *le Cádre*, *Edouard Richer*, *Tollenare*, fondateurs du *Lycée Armoricain* et de la *Revue de l'Ouest*, recueils précieux pour tous ceux qui s'occupent d'études sur la Bretagne. Il n'est aucun de ces auteurs qui, indépendamment de son tribut dans ces deux revues, n'ait composé quelque ouvrage remarquable dans l'intérêt de la ville ou de la province. M. *Emile Souvestre* (de Morlaix) s'était associé à leurs travaux, sur lesquels il a répandu l'éclat de son imagination et de son beau talent. Nommons enfin *Camille Mellinet*, qui laisse inachevé son grand travail sur *la commune et la milice de Nantes*, dans lequel nous avons puisé de nombreux documents pour cet article. Bien que sa manière de voir et de juger les faits ne soit pas toujours la nôtre, nous reconnaissons que son travail sera d'un grand prix pour ses concitoyens; le nom de Camille Mellinet se rattache à presque tout ce qui s'est fait d'utile et de beau à Nantes depuis vingt-cinq ans [1].

1. Grégoire de Tours. — Dom Morice, *Preuves de l'histoire de Bretagne.* — *Chronicon Britannicum.* — *Chronicon Nannetense.* — *Chronique de l'abbaye de Saint-Florent.* — *Procès des Penthièvre.* — *Duel de Tournemine.* — Archives de Nantes, *Titres et Chartes de Bretagne.* — Albert-le-Grand, *Vies des saints de Bretagne.* — Nicolas Travers, *Histoire des Évêques et de la ville de Nantes.* — Guymar et Meuret, *Annales Nantaises.* — Camille Mellinet, *Histoire de la commune et de la milice de Nantes.* — Guepin, *Progrès de la ville de Nantes.* — Duchâtellier, *Histoire de la révolution en Bretagne.* — *Le Lycée Armoricain.* — Les annuaires de la Loire-Inférieure. — *Biographie de Marc-Antoine Jullien.* — *Histoire parlementaire de la révolution*, par Buchez et Roux. — *Procès de Carrier.* — États publiés par le ministre du commerce. — Notes recueillies par l'auteur.

PAIMBŒUF.

SAINT-NAZAIRE.

A environ dix-sept kilomètres de l'embouchure de la Loire, sur la rive gauche de ce fleuve, une ville nouvelle s'est élevée rapidement à une haute importance depuis le commencement du XVIIIe siècle. Paimbœuf ou *Penochen* (Tête de bœuf), n'était, il y a cent quatre-vingts ans qu'un hameau, où quelques familles de pêcheurs vivaient sous la protection de Notre-Dame. Les gros navires, laissant à leur droite cette petite colonie, perdue au milieu des landes et des marais, remontaient la Loire jusqu'à Nantes ; mais l'amoncellement des sables finit par entraver tellement la navigation, que les bâtiments de plus de trois cents tonneaux durent relâcher dans le port des pêcheurs. De là, les communications avec la grande cité s'établirent au moyen de barges et de gabares, portant de soixante à cent tonneaux. Ce fut le signal de toute une révolution dans l'aspect du pays et dans l'existence de ses habitants.

Des maisons, des chantiers, couvrirent le bord de la rivière, et transformèrent le hameau en une petite ville ; il suffit de l'espace d'un siècle pour donner à Paimbœuf 5,000 habitants, la plupart négociants, boutiquiers, aubergistes, capitaines, marins, pilotes. Une ordonnance royale la dota d'un hôpital en 1716, et elle fut érigée en paroisse en 1750. On y construisit un quai pour les chargements et les déchargements des navires, qui s'opérèrent sous la surveillance de six visiteurs. On y éleva, au-dessus du niveau des plus fortes marées, un môle de deux cents pieds de long sur vingt de large ; enfin, la Loire, qui, d'une rive à l'autre, a ici plus d'une lieue, fut dotée d'un nouveau port, assez profond pour recevoir de gros bâtiments et jusqu'à des frégates.

A l'époque de la plus grande prospérité du commerce nantais, on compta à Paimbœuf 5,525 âmes ; mais par cela même qu'elle avait associé son existence industrielle à celle de Nantes, elle ne pouvait manquer de ressentir le contre-coup de la mauvaise fortune de sa puissante voisine. Elle déchut si vite sous la république, et surtout pendant les dernières années de l'empire, qu'en 1811 elle avait presque perdu le tiers de sa population. Cette situation s'est de beaucoup améliorée depuis le retour de la paix. Paimbœuf renferme 3,872 habitants, et l'arrondissement auquel elle a donné son nom, 42,520.

Il est vrai que ces mêmes ensablements qui ont forcé les bâtiments à s'arrêter dans son port en rendent chaque jour l'accès plus difficile. A l'entrée de la Loire, il existe un banc de sable dont l'augmentation graduelle ne tarderait pas à intercepter la navigation, si on n'en combattait point l'envahissement par des moyens éner-

giques : le gouvernement ne peut l'ignorer, et il a, sans doute, trop à cœur les intérêts du pays pour laisser retomber dans un état d'abandon sauvage ce magnifique canal, creusé par la nature et perfectionné par le génie des hommes. Paimbœuf possède un collége communal, une école d'hydrographie et une société d'agriculture.

Quoique cette ville soit toute moderne, l'origine du hameau dont elle occupe l'emplacement primitif remonte à une haute antiquité. Un château élevé sans doute pour défendre l'entrée du fleuve, a existé autrefois à *Penochen :* au temps d'Ogée, on en voyait encore les vestiges près de la métairie de *Bois-Gautier*. Peut-être ce château fut-il construit par Alain I[er], qui, au dire de l'historien Le Baud et du savant abbé Gallet, y établit sa résidence dans le VI[e] siècle, et de là régna sur toute la Haute-Bretagne. Le prieuré de Notre-Dame, fondé en 1052, appartenait à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon. Le marquis de Bruc, avant la révolution, était seigneur de Paimbœuf et y exerçait les droits de haute et basse justice.

Au bord de la mer, à l'extrémité de la rive gauche de la Loire, est le port de Saint-Nazaire, où résident les pilotes lamaneurs qui conduisent les navires marchands à Paimbœuf. L'époque de la fondation de ce bourg, où l'on compte 3,700 habitants, nous reporte aux premiers siècles de l'Armorique. Il était érigé en paroisse dès 577, et le comte de Vannes, Guerech, y possédait une forteresse. En 1380, une flotte espagnole se présenta devant le château de la petite bourgade sans oser en entreprendre le siége. Toutefois le capitaine La Tremblaye le prit en 1586, et fit trancher la tête à l'officier qui y commandait pour le duc de Mercœur. La rade de Saint-Nazaire est, comme l'entrée de la Loire, parsemée de rochers et d'un abord difficile. C'est à la connaissance de ces écueils, et des bancs de sable qui en augmentent les dangers, que les marins du port doivent l'honneur d'être les guides de tous les bâtiments, pendant leur trajet de la mer à Paimbœuf[1].

GUÉRANDE.

Lorsqu'on pénètre dans l'enceinte murée de la ville de Guérande, qui, du haut de son coteau de granit, domine l'Océan et l'embouchure de la Loire, on se croit transporté dans une des petites capitales de la vieille duché de Bretagne ; on se retrouve en plein moyen-âge. Les mœurs patriarcales et les costumes étranges de la population, les remparts à machicoulis flanqués de tours, la langue bretonne religieusement conservée dans quelques villages, la nomenclature géographique du pays, tout concourt à produire une complète illusion.

1. Le Baud, *Histoire de Bretagne*, ch. IX, p. 65. — L'abbé Gallet, *Mémoire sur l'origine des Bretons armoricains*, ch. XIII, p. 755. — Ogée, *Dictionnaire historique*, t. III, p. 330. — *Notices sur les villes du département de la Loire-Inférieure*, p. 78-82. Nantes, 1822.

Guérande n'est plus une ville de guerre comme au temps de Montfort ; elle a perdu, avec sa juridiction royale, ses anciens pouvoirs administratifs. Quoique pour l'importance elle ne le cède à aucune des localités de la Loire-Inférieure et vienne immédiatement après Nantes, elle n'est pas même le siége d'une sous-préfecture : à son exclusion, le bourg de Savenay est devenu le centre politique de l'arrondissement où elle est située. Il est vrai de dire qu'elle se console aisément de la privation de cet avantage par la supériorité réelle qu'elle conserve encore sur les villes et les communes situées dans son voisinage ; Guérande est, en effet, la capitale de tout un monde de marais salants, la métropole de plusieurs cantons et le principal centre d'action de l'arrondissement. Elle puise d'ailleurs, dans le mouvement considérable de son commerce maritime, des ressources toujours nouvelles.

L'origine de cette ville se rattache à l'établissement des pirates saxons au Croisic. Pour surveiller les descentes de ces voisins incommodes, les Romains, vers l'an 470, construisirent une forteresse sur le coteau de Guérande : le château de *Grannona* occupa, non point l'emplacement actuel de la ville, mais le plateau élevé où sont les moulins désignés encore sous la dénomination de *Moulins de la Place.*

Un grand nombre d'habitants de la côte, pour s'assurer un refuge contre le brigandage des pirates, se placèrent, rapporte-t-on, sous la protection du fort, et bâtirent la ville de *Guer-rann*, ou de *Ker-rann*. Nous admettons volontiers cette origine et cette étymologie. Rien de plus simple que de supposer que les Bretons aient accolé leur mot *ker*, cité, au nom latin *Grannona*, en le réduisant à la forme monosyllabique, selon le génie des peuples du Nord, et que les Français, du substantif composé Ker-rann, aient fait Guérande. Dès le VIe siècle, la forteresse romaine devint la résidence de Guerech, et de plusieurs comtes de l'Armorique. C'est alors que la nouvelle cité reçut le nom d'*Aula Quiriaca* (*Cour de Guerech*), autre dénomination de laquelle quelques étymologistes font dériver le mot *Guérande.*

Une grande obscurité couvre les destinées de la ville de Ker-rann jusque vers l'an 851. A cette époque, Erispoë, roi des Bretons, ayant fait la paix avec Charles-le-Chauve, l'évêque de Nantes, Actard, le protégé du roi frank, reprit possession de son siége et en expulsa Gislard, qui lui-même l'avait supplanté ; mais celui-ci, bien loin de reconnaître l'autorité de son rival, résolut d'élever crosse contre crosse. Sans s'inquiéter de la sentence par laquelle le roi Charles et ses évêques le condamnaient à être enfermé dans le cloître de Saint-Martin-de-Tours, il s'établit à Guérande, y conserva son titre d'évêque, et jusqu'à sa mort gouverna en cette qualité le troupeau dont il s'était constitué le chef.

Le territoire que Gislard retint ainsi sous son obédience composa plus tard ce qu'on nomma l'archidiaconé de la Mée (*de Mediâ*, de la région moyenne) ; il avait pour limites l'Erdre, la Sévonne et la Vilaine jusqu'à la mer. L'évêque de Guérande, protégé par Salomon III, l'emporta en définitive sur Actard, qui de nouveau fut chassé de Nantes ; ce fut pour lui un triomphe éclatant, et pour sa petite ville épiscopale un sujet d'orgueil. Le roi breton, voulant mettre Gislard sur le même pied que les autres évêques, fonda à Guérande l'église et le chapitre de Saint-Aubin. A la mort du prélat, qui arriva en 895, on ne lui donna point de successeur ; seulement son archidiacre continua son opposition spirituelle pendant

cinq ans, et les Guérandais, plutôt que de se soumettre à leur ancien pasteur, se rangèrent sous l'autorité de l'évêque de Vannes. Ce ne fut que vers l'an 900 qu'ils rentrèrent dans le giron du prélat nantais et redevinrent ses vassaux.

Du reste, au lieu de renier comme des pécheurs repentants les actes de la période épiscopale, ils se montrèrent singulièrement jaloux d'en conserver les souvenirs. Une de leurs voies publiques garda et porte encore le nom de *rue de l'Evêché :* c'est là que subsista le palais de Gislard, jusqu'à l'époque où il fut démoli à la requête de l'évêque de Nantes (1680). La collégiale de Guérande s'enorgueillit d'être la plus ancienne du diocèse et la seule qui députât aux états ; à tous les synodes et à toutes les assemblées du clergé, elle prit place immédiatement après le chapitre de l'église métropolitaine. Enfin, elle conserva toujours certains priviléges importants, comme le droit d'avoir des grands vicaires, un official et un promoteur, tirés du corps de son chapitre, et de prendre le titre de second siége épiscopal de Nantes. Il existait aussi sur la façade et dans l'intérieur de l'église de Saint-Aubin un monument et des vestiges curieux de l'autorité de Gislard, que la révolution n'a pas entièrement effacés : c'étaient des mitres et des crosses, sculptées sur les parois de l'édifice, et une chaire d'évêque en pierre, taillée dans l'épaisseur du mur d'une des tours du portail.

S'il faut en croire les légendaires, le patron de cette église rendit aux habitants de Guérande un signalé service pendant les invasions des Normands. Les pirates, sans se laisser abattre par le souvenir de deux grandes défaites qu'ils avaient déjà essuyées en d'autres temps sous les murs de la ville, étaient venus l'investir de nouveau, après avoir dévasté Nantes, Angers et Tours. « Mais, » dit d'Argentré, « les habitants ne perdirent pas cœur et se mirent en défence si bien qu'ils en tuèrent bon nombre ; dans une saillie, saint Aubin se montra en homme d'armes, au-devant de leurs troupes, les guida et leur donna courage de bien combattre. Bref, ceux de la ville leur opposèrent une si grande résistance, que les Normands furent contraints de se retirer et s'en allèrent au royaume de France, où ils firent d'incroyables cruautés (919). »

Le saint avait, sans doute, retiré sa protection aux Guérandais, quand, dans le XIVe siècle, leur ville fut prise par des ennemis encore plus barbares que les pirates du nord. Cette industrieuse cité, enrichie par le commerce du sel, avait alors une grande importance comme place de guerre et comme port maritime. Son enceinte murée renfermait 12,000 habitants et s'étendait jusqu'au plateau de la vieille forteresse romaine qui lui servait encore de défense. La mer couvrait une partie des marais salants de la côte ; le Grand-Trait, ce *morbihan* du territoire de Guérande, battait de ses flots le pied de la colline où la ville est assise, et formait à une demi-lieue de la mer un port où l'on armait des bâtiments de guerre.

En 1342, Louis d'Espagne, avec un corps d'Espagnols et de Génois, attaqua la place par terre et par mer ; il voulait la soumettre à l'autorité de Charles de Blois. Mais la garnison se maintint bravement dans l'antique forteresse de Grannona, tandis que les bourgeois déployaient un admirable courage pour la défense de la cité. Les femmes même jetaient sur les assiégeants des pierres et des solives traînées avec effort ; les prêtres, se mêlant aux combattants et aux travailleurs, les excitaient aussi par leurs discours et leurs exemples. Se reposant sur son énergie,

cette population intrépide croyait n'avoir rien à craindre, lorsqu'une brèche, qui n'avait pas été réparée, servit de passage à l'ennemi. Avec les assiégeants, le pillage et l'incendie se répandirent dans la ville. Tous les habitants furent massacrés sans pitié. Une foule d'hommes, d'enfants, de femmes, de vieillards, s'étaient réfugiés dans l'église de Saint-Aubin ; les soldats mirent le feu à l'édifice, et la voûte en pierres s'écroula sur ces malheureux. Quand il ne resta plus rien à détruire, Louis d'Espagne prétendit qu'on avait outre-passé ses ordres en brûlant cinq églises; il fit pendre et étrangler vingt-cinq des pillards les plus déterminés. Huit mille Guérandais portèrent, dans cette journée, la peine de leur dévouement. On rasa le château romain, on détruisit les fortifications; le butin, qui était immense, fut embarqué sur plusieurs bâtiments du port. Les historiens bretons racontent que la comtesse de Montfort répandit des larmes à la nouvelle de cette catastrophe.

C'était un devoir pour Jean de Montfort de relever la ville de ses ruines, et de l'entourer de nouvelles fortifications. Dans l'année qui suivit le désastre, il confia à un de ses lieutenants cette œuvre de réparation : celui-ci bâtit une ceinture de fortes murailles, et, pour en défendre les approches, fit creuser des fossés profonds autour de la ligne circulaire qu'elles décrivaient. Les matériaux fournis par les débris de la forteresse de Grannona servirent à construire ces ouvrages. L'enceinte fut réduite aux proportions du reste de la population guérandaise : au lieu de 12,000 habitants, elle n'en contint plus que 6 à 7,000. Le duc avait aussi donné l'ordre à son lieutenant d'aider les bourgeois à relever leurs maisons. Quand la ville fut réédifiée, il y établit un atelier monétaire.

Sous son fils Jean IV, Guérande, si cruellement victime de cette guerre de vingt-trois ans, vit conclure le fameux traité de pacification qui mit un terme aux souffrances de la Bretagne. Un grave historien donne la raison la plus singulière du choix qu'on avait fait de la petite ville pour la réunion des envoyés du roi de France, du duc, et de la comtesse de Blois : « On s'y assembla de part et d'autre, » dit-il, « à cause du carême, afin d'y avoir le poisson plus abondamment. » Le maréchal de Boucicaut, Jean de Craon, archevêque de Reims, assistèrent, comme représentants de Charles V, à la négociation du traité, qui fut longuement débattu. On était si las de la guerre, qu'on faisait partout des prières publiques pour que le ciel disposât favorablement les esprits des chefs des deux partis contraires. La paix fut enfin proclamée le 12 avril 1365, devant le grand autel de l'église collégiale de Saint-Aubin, sur lequel on avait exposé le Saint-Sacrement. Le comte jura, sur son âme, sur les saints Évangiles, et entre les mains de l'archevêque, de remplir toutes les conditions du traité; et les procureurs de la comtesse de Blois, Hüe de Montrelais, évêque de Saint-Brieuc, Jean de Beaumanoir et Gui de Rochefort, firent le même serment sur l'âme de leur dame et maîtresse. Plusieurs barons, parmi lesquels figuraient Olivier de Clisson, Jean, vicomte de Rohan, et Jean, sire de Rieux, promirent aussi solennellement de faire observer cet engagement. Puis, pour dernière sanction, il fut confirmé et ratifié par l'archevêque de Reims, au nom du roi de France.

Le duc de Bretagne oublia si vite le serment prêté devant l'autel de Saint-Aubin, qu'en 1373 Du Guesclin, par voie de représailles, lui enlevait Guerande.

Six ans après, Olivier de Clisson venait aussi de Nantes pour entreprendre le siége de la ville ; mais les habitants, qui ne lui pardonnaient pas de s'être donné au roi de France, se défendirent avec tant de vigueur, qu'il dut renoncer à l'espoir de les réduire par la force des armes. Non contents de l'avoir repoussé, ils allèrent encore jusqu'à Blain dévaster ses terres. La volonté et le courage de ce peuple se trouvaient à la hauteur de toutes les circonstances, si critiques qu'elles fussent. Une flotte espagnole, du Croisic où elle avait abordé, menaçait leur ville d'un siége : un parti de seize hommes, sous les ordres de Guillaume du Châtel, frère du célèbre Tanneguy du Châtel, attaqua un corps de trois cents ennemis, et les mit en fuite. Alarmé de cet échec, l'amiral castillan s'éloigna avec sa flotte, et se dirigea sur un autre point de la côte (1379).

En 1381, le duc Jean IV ayant envoyé demander la paix au roi de France, ce fut encore à Guérande que s'en fit la ratification définitive. Comme la petite ville offrit alors un spectacle animé ! Le prince y passa plusieurs jours « en bel estat, » dit un chroniqueur. Il y avait « un grand concours de prélats » et plus de cent chevaliers. La foule « de gens de bien » était si grande que « aler venir, on ne pouvoit. » Or tout ce monde « faisoit moult bonne chère. » Les ambassadeurs du roi de France étaient l'évêque de Chartres, le président Arnaud de Corbie, le conseiller Jean le Mercier et le chevalier Pierre de Chevreuse. Les Beaumanoir, les Laval, les Rohan, les Lohéac, les Rieux, les La Roche-Bernard entouraient le duc, qui était d'ailleurs assisté de tout son conseil. On ratifia le traité, le 4 avril, avec toutes les solennités d'usage, dans l'église de Notre-Dame-la-Blanche, édifice qui est aujourd'hui converti en magasin.

C'était alors le beau temps de Guérande ; une fête en appelait une autre. Jean IV devenu veuf en 1385, avait obtenu, l'année suivante, la main de Jeanne, fille du roi de Navarre. La princesse débarqua à Guérande ; le duc vint l'y recevoir. Le mariage fut célébré dans la chapelle de Saint-Clair à Saillé. Parmi les domaines que Jeanne reçut pour douaire figuraient la ville et le château de Guérande.

Le duc de Bretagne Jean V, dont les Guérandais avaient marqué l'avénement par un nouvel acte de patriotisme et de courage, en s'opposant au débarquement des troupes d'une flotte anglaise, témoigna aussi à cette généreuse population une grande bienveillance (1404). D'abord il posa, en 1409, au faubourg de Bizienne, la première pierre du couvent des Jacobins. Mais si la nouvelle fondation religieuse fut agréable au peuple, elle excita un profond mécontentement chez les chanoines de Saint-Aubin. Ceux-ci montrèrent même une si grande animosité contre les Dominicains, qu'en 1446 et en 1518 ces moines furent obligés de demander des lettres de sauvegarde au duc et au roi de France. Il faut aussi convenir que leur fondateur les avait dotés de manière à exciter l'envie. Il leur avait concédé la propriété des marais salants de la côte ; en outre, il avait établi une foire franche qui, le jour de Saint-Yves, se tenait à la porte du couvent et où les moines levaient un impôt sur tous les débitants de vin. La révolution de 1789 a renversé ce monastère, dont on remarque encore les ruines sur la route du Croisic.

Un autre monument de la sollicitude de Jean V pour la ville de Guérande a heureusement échappé aux ravages du temps ; ce sont ces belles murailles de granit,

qui présentent un développement de mille quatre cent trente-quatre mètres de circonférence et qui enserrent irrégulièrement la cité de toutes parts. Un château, élevé aussi par les soins du duc, compléta les nouvelles fortifications. Ces beaux ouvrages, furent exécutés avec le produit des fouages et octrois levés sur les habitants; on les regarde avec raison comme un des chefs-d'œuvre de l'architecture militaire du moyen-âge. Près d'un siècle s'écoula avant que la guerre vînt mettre à l'épreuve cette nouvelle ligne de défense. Ce furent, au contraire, les bourgeois de Guérande qui, en 1487, allèrent chercher les périls de la guerre. Touchés de la position critique où le duc François II se trouvait à Vannes, ils lui expédièrent plusieurs vaisseaux remplis d'hommes et de munitions. Le prince ne tarda pas à se trouver menacé d'un plus grand danger dans sa capitale, où il s'était enfermé avec ses deux filles et où il fut assiégé par les Français.

Le comte de Dunois rassembla alors à Guérande cinq cents hommes choisis et déterminés. Tous, ayant des croix noires sur leurs hoquetons, pour signe de ralliement, s'acheminent vers Nantes; arrivés sous les murs de la ville, ils s'ouvrent un passage à travers les lignes des assiégeants, pénètrent par la porte Sauvetout dans la place, et contribuent puissamment à sa défense. Pour consacrer la mémoire de ce brillant fait d'armes, François II ordonna que la porte Sauvetout prendrait le nom de *porte Guérandaise*, et serait décorée des armes de Guérande, qui sont « des hermines pleines en losange, soutenues par des lions casqués. »

Lorsque François II mourut, en 1488, ses deux filles, dont l'aînée, âgée de douze ans, était la duchesse Anne, se retirèrent à Guérande. C'est là qu'une ambassade de Charles VIII vint trouver les princesses et en réclamer la tutelle. L'année suivante, le maréchal de Rieux, qui voulait imposer à Anne le mari dont il avait fait choix pour elle, fit assiéger dans cette ville le chancelier de Bretagne et plusieurs autres officiers de la duchesse. Dunois força les gens du maréchal à lever le siége après avoir perdu un grand nombre des leurs. Trois des principaux chefs de l'armée rebelle qui avaient été faits prisonniers eurent la tête tranchée sur les remparts.

A peine les Guérandais commençaient-ils à se remettre des alarmes et des fatigues de la guerre, qu'ils se voyaient exposés à d'autres épreuves. Le 4 mai 1457, ils apprennent qu'une escadrille espagnole, composée de douze petits bâtiments de guerre, a jeté l'ancre à trois lieues de là, sur le territoire de Saint Nazaire, et qu'un corps de soldats étrangers, débarqué sur la côte, s'avance dans la campagne en portant partout le fer et le feu. A la vue des paysans qui s'enfuient et des flammes qui rougissent l'horizon, les Guérandais ne peuvent contenir leur ardeur martiale; ils s'arment par un mouvement spontané, et de Chavaignes, leur sénéchal, rassemblant trois cents hommes de la ville et des faubourgs, marche résolument à leur tête contre les Espagnols. Bientôt les ennemis sont repoussés vers la plage, où ils regagnent précipitamment leurs vaisseaux en laissant derrière eux la plus grande partie de leur butin. Vers le milieu du XVIe siècle, les troubles religieux exposèrent Guérande à une invasion d'une tout autre nature. Le 5 mai 1562, les huguenots des environs, exaltés par le massacre de Vassy, pénétrèrent en armes dans la ville. Ils envahirent l'église des Jacobins, renversèrent les images de saint Fiacre et de saint Martin; puis, poussant des pourceaux dans le sanctuaire, ils leur firent manger du blé sur l'autel. Lorsque la Bretagne fut pacifiée, on donna

un pasteur aux calvinistes; ils le conservèrent jusqu'en 1665, époque où Louis XIV défendit l'exercice de la religion réformée à Guérande, au Croisic et à Batz.

Pendant les premiers troubles de la Ligue, le roi de Navarre se ménagea facilement des intelligences au milieu des Guérandais qui avaient refusé d'ouvrir leurs portes aux soldats de Mercœur. Seuls avec les habitants du Croisic, de Clisson et de Machecoul, ils représentèrent dans le diocèse le parti royal. Aussi Henri III ordonna-t-il que le présidial de Nantes fût transporté à Guérande ou au Croisic. Mercœur ne prévint le déplacement des pouvoirs dont il était menacé qu'en retenant forcément la magistrature auprès de lui. Toutefois, un présidial royaliste fut établi dans la première de ces villes, en 1590; présidé par Julien Charette, il donna des décrets de prise de corps contre le maire et les échevins nantais, connus par leur dévouement à la Ligue. La fidèle cité renferma dans ses murs les seules juridictions régulières qui existassent dans le comté; car elle avait déjà un siége royal de police, une sénéchaussée royale, et une officialité que l'évêque y avait établie à titre de seigneur de Guérande.

Les événements les plus remarquables du XVIII[e] siècle furent la démolition du château de la ville (1614); la réunion des états de la Bretagne dans ses murs (1625) et la fondation du couvent des Ursulines (1646). Deux nobles dames portugaises, jetées à Guérande par une tempête, prirent le voile chez ces religieuses et les dotèrent magnifiquement. Ce furent elles qui élevèrent à leurs frais, pour recevoir les bonnes sœurs, le vaste et commode bâtiment où le collége communal et le petit séminaire sont installés aujourd'hui. Vers le temps où les Ursulines étaient arrivées à Guérande on y avait fondé aussi un hôtel-dieu avec le produit des charités publiques. Mais la mauvaise administration des religieuses hospitalières ruina l'établissement; il fut relevé par les bienfaits de M. de La Bouexière, sénéchal de la cité, qui, dans l'espace de trente-deux ans (de 1720 à 1752), consacra cent vingt mille livres à l'accomplissement d'une si bonne œuvre.

On cherche inutilement dans Ogée quel était le chiffre exact de la population renfermée dans l'enceinte fortifiée de la ville et dans ses faubourgs, avant la révolution de 1789. Ce géographe nous apprend seulement que la paroisse de Guérande contenait 12,000 habitants, y compris ceux de la Madeleine, de Carheil, de Clis, de Trescalant et de Saillé, ses trêves, qui, ajoute-t-il, étaient considérables. La plupart des gentilshommes du pays compris entre la Loire et la Vilaine, et les seigneurs des petits fiefs, si multipliés sur le territoire guérandais, faisaient leur résidence ordinaire dans la cité. La noblesse avait donc naturellement une prépondérance locale qui lui permettait de maintenir le corps de la bourgeoisie dans une sujétion complète; celui-ci était d'ailleurs presque entièrement formé de la clientèle de cette petite aristocratie, de ses agents, de ses procureurs-fiscaux, de ses médecins, etc. Les gens d'église, qui formaient une bonne partie de la population, contribuaient encore à augmenter le nombre des privilégiés. Du reste, nous savons très-peu de chose sur l'ancienne municipalité de Guérande. Admise, dès le commencement du XIV[e] siècle, à envoyer des députés aux états de Bretagne, elle eut jusqu'en 1789 un corps de communauté composé d'un maire, d'un procureur-syndic, d'un priseur et d'un greffier. A ces magistrats municipaux le chapitre adjoignait deux députés qui assistaient à toutes leurs réunions publiques. Trois anciens

gentilshommes y prenaient aussi part « en qualité de propriétaires de maisons. »

La révolution fit d'abord de Guérande le siége de l'administration d'un district et d'un tribunal de première instance. Elle perdit ce double avantage en l'an IV, et ne fut plus qu'un chef-lieu de canton.

Dès le commencement de la guerre civile, les royalistes de la rive gauche de la Loire assiégèrent cette place, dont la prise pouvait les rendre maîtres de l'embouchure du fleuve. Au nombre de sept à huit mille, ils réussirent sans peine, le 18 mars 1793, à forcer une des portes de la ville, défendue par une très faible garnison ; mais, ayant appris que le général Beysser s'approchait avec quatre cents hommes, ils l'évacuèrent après huit jours d'occupation. Le 7 juillet 1815, l'armée royaliste assiégea encore Guérande. Cette fois, les insurgés appartenaient à la rive droite de la Loire ; leurs principaux chefs et beaucoup de leurs soldats étaient guérandais. Pendant tout un jour, la garnison, composée de troupes de ligne et renforcée par les brigades de la douane, résista aux efforts des royalistes ; ils se retirèrent, au milieu de la nuit, soit qu'ils craignissent d'exposer aux horreurs d'un siége régulier une population qui passait pour leur être dévouée, soit qu'ils eussent appris qu'un régiment de la jeune garde, parti à la hâte de Nantes, devait arriver le lendemain sous les murs de la cité. C'est la dernière lutte armée qui ait ensanglanté cette partie du littoral de la Bretagne.

Telle Guérande apparut en 1431, lorsque le duc Jean V l'eut entourée d'une encein e en pierres encore plus rétrécie que ses dernières limites, telle on la voit à peu près de notre temps. Des onze tours qui flanquaient ses murailles, une seule a été démolie (1810). Ses quatre portes, placées aux quatre points cardinaux, subsistent toujours : deux, celles de Bizienne et de Saillé, ont la forme d'un arc de triomphe romain. Quant à la porte Saint-Michel, dont les deux tours élevées se détachent d'une manière si imposante, c'est toute une forteresse. On y a ménagé les archives, un hôtel-de-ville et une prison. Il ne faut pas voir Guérande du côté du nord, où les remparts masquent ses habitations et lui donnent quelque chose de triste et de sévère, mais au midi c'est un tableau qui enchante par mille détails agréables, pittoresquement encadrés dans une bordure de granit noircie par le temps. Au-dessus des anciens murs, des maisons bourgeoises, des manoirs, s'élève le clocher de la collégiale de Saint-Aubin. Les fossés sont comblés et on y a planté des arbres dont la ceinture verdoyante contraste avec la teinte sombre des remparts et s'allie gracieusement avec leurs bouquets d'œillets, de giroflées, de chèvrefeuilles et de lauriers-roses. A l'est et à l'ouest de la ville s'étendent les faubourgs Saint-Michel et de Bizienne. L'église de Saint-Aubin est un monument curieux par le style des premiers piliers de sa nef : surmontés d'arceaux en plein cintre et chargés d'informes sculptures, ils ont tous les caractères de l'architecture romane.

Au temps où le flux de la mer venait battre le pied de la colline sur laquelle elle est située, Guérande avait un port qui, placé à deux kilomètres seulement de ses murs, lui donnait de grandes facilités pour le commerce et pour l'exportation des sels. Elle reclame aujourd'hui le rétablissement de ce port, que l'éloignement graduel des eaux marines a laissé à sec ; mais, en attendant le jour où il lui sera rendu par les soins de l'administration, elle travaille activement elle-même à s'en donner un autre en faisant creuser et élargir le grand étier du Poulinguen. A peu de frais,

ces travaux lui procureront, à une distance de trois kilomètres, un petit bassin qui pourra recevoir ses nombreux caboteurs. En 1840, 46 navires français ou étrangers, 439 bâtiments employés à la petite pêche et 1,230 caboteurs sont entrés dans ce port; il en est sorti 68 vaisseaux français ou étrangers, 1,147 embarcations pour la pêche et 1,409 caboteurs. Outre 1,127,825 kilogrammes de matériaux divers et 766,668 kilogrammes de marchandises de toute nature, on expédia dans le cours de l'année, par la voie de la mer, 47,544,000 kilogrammes de sel. Les arrivages, consistant en matériaux, marchandises diverses, bois, grains, boissons, présentèrent un total d'environ huit millions de kilogrammes.

Guérande a des fabriques de serge, de toiles de lin et de basins, connus sous son nom. Son territoire est fertile en grains de bonne qualité. Ses vignobles produisent un vin blanc fort estimé, qui contient beaucoup d'alcool et gagne à être gardé.

La ville renferme 8,239 habitants, et les six communes dont elle est le chef-lieu 14,893. Toute cette intéressante population se compose de laboureurs ou de métayers, employés à la culture du sol; de paludiers ou de sauniers, travaillant dans les salines et vivant au milieu des marais salants; de marins et de pêcheurs. Les paludiers forment une race à part, comme les poletais de Dieppe. Quoique le sang celtique se soit mêlé par des alliances au sang des anciens Saxons, qui coule dans leurs veines, ils ont encore la taille, les traits, la complexion de leurs ancêtres. Cette origine étrangère contribue, autant que la différence des habitudes, à perpétuer entre eux et leurs voisins les métayers une profonde mésintelligence. A peu de chose près, les uns et les autres portent cependant les mêmes costumes; leurs habits se ressemblent beaucoup quant à la forme, et ne diffèrent guère que par la couleur des étoffes. Nous nous réservons de décrire ailleurs ces costumes dont la composition est si originale, l'effet si heureux, où la recherche et la simplicité se confondent et changent de caractère, et qui nous reportent aux mœurs et aux usages des temps passés. Les femmes s'habillent avec plus d'élégance et de goût encore que les hommes. Une vive intelligence, l'urbanité, une bonté expansive, le courage, l'amour du pays, tels sont les principaux traits par lesquels les Guérandais se font remarquer. Il est peu de petites villes où l'on trouve une société mieux choisie et qui se distingue par de meilleurs manières. Guérande à toutes les époques a produit d'excellents officiers de terre et de mer. Plusieurs de ses enfants occupent un rang honorable dans notre armée d'Afrique : parmi eux, nous citerons le général *Bedeau*, si connu par ses glorieux services [1].

[1] Dom Morice, *Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne*. — Dom Lobineau, *Preuves de l'histoire de Bretagne*. — *Histoire de Jean IV, dit le Conquérant*, par maître Guillaume de Saint-André. Cette chronique en vers abonde en renseignements curieux sur Guerande. — Deslontaine, *Histoire de la Ligue en Bretagne*. — Mellinet, *la Commune et la Milice de Nantes*. — *Statistique du département de la Loire-Inférieure*, par J.-B. Huet. — *Précis historique, statistique et minéralogique sur Guérande, le Croisic et leurs environs*, par J. Morlent. — *Notice sur les villes du département de la Loire-Inférieure*. — Ogee, *Dictionnaire historique*, nouvelle edition de M. A. Marteville et D. de Villeneuve. — Girault de Saint-Fargeau, *Statistique de la Loire-Inférieure*. — Dartley, *Fragments de statistique administrative sur l'arrondissement de Savenay*.

SAVENAY.

LE CROISIC. — BATZ. — LA ROCHE-BERNARD.

Savenay est une petite bourgade, située sur le penchant d'une colline, à huit lieues de Nantes; on n'y compte que 1,800 habitants, et, sur ce nombre, 800 seulement vivent agglomérés. Cette commune est cependant devenue le chef-lieu de l'arrondissement, borné au sud par la Loire, au nord par la Vilaine, et à l'ouest par la mer. Son nom, obscur avant la révolution, doit une triste célébrité à nos guerres civiles; Savenay a été, en Bretagne, la dernière étape et le tombeau de l'armée vendéenne.

De l'ancienne bourgade il ne reste plus que l'église, le couvent des Cordeliers, fondé en 1419 par Jean V, et un hôpital établi trente et un ans plus tard. Il y avait aussi à Savenay un couvent de Cordelières. Toutefois, ce n'était pas à ses institutions religieuses qu'elle devait son plus grand lustre : elle était le siége de la juridiction la plus ancienne de la province, au dire d'Ogée ; elle avait sous sa mouvance plusieurs fiefs et arrière-fiefs. Sa prison, qui était très-forte, servait à tous les seigneurs du district. Religieuses, moines, sénéchaux, juges, archers, tout a disparu ; mais le vaste bâtiment du monastère des Cordeliers subsiste encore : on en a fait l'hôtel de la sous-préfecture, un palais de justice, une prison, et une caserne de gendarmerie.

En 1793, des troubles de la nature la plus grave commencèrent à attirer l'attention sur cette commune, élevée au rang de centre administratif; une partie considérable de sa population rurale s'insurgea contre les décrets de la convention. Grossi par les habitants des environs de Guérande, l'attroupement compta bientôt cinq ou six mille hommes. L'administrateur du district, Chaudet son trésorier, le curé constitutionnel Monlien et plusieurs citoyens furent assassinés. On accusa un ecclésiastique, Cran, vicaire de Boué, d'avoir pris part à ces meurtres. C'était dans le mois de mars 1793 que la révolte avait éclaté : dix mois après, Savenay tomba au pouvoir de l'armée vendéenne. La ville, au moment où les royalistes se présentèrent, était occupée par le général Cambray, qui, du Croisic, était accouru à son aide avec cinq à six cents hommes. De si faibles forces ne purent tenir contre l'armée vendéenne, quoiqu'elle fût en pleine déroute depuis sa défaite au Mans et qu'elle eût perdu ses deux chefs, Stofflet et Larochejacquelein.

Les vicissitudes de la guerre civile avaient été si promptes, si terribles, qu'elles avaient déçu tous les calculs, trompé toutes les espérances. Les républicains, d'abord défaits, puis vainqueurs, poursuivaient avec une ardeur infatigable les restes

de cette masse de cent mille hommes, qui avait déployé un si prodigieux courage et vu surgir de ses rangs de si grands capitaines ; ils craignaient que les royalistes, après avoir échoué dans une tentative désespérée pour franchir la Loire, ne parvinssent à passer la Vilaine et à se porter sur Rennes ou sur le Morbihan. Ils savaient d'ailleurs que s'ils parvenaient à rejoindre une seconde fois les bataillons désorganisés de Larochejacquelein et de Stofflet, ils pourraient terminer d'un seul coup la guerre de la Vendée. Aussi, exaltés par l'attente d'une dernière et décisive bataille, avaient-ils fait, sans se plaindre, par les froides pluies de décembre jusqu'à dix et douze lieues par jour. Il est vrai qu'ils étaient commandés par Kléber, Marceau et Westermann, et excités par les trois représentants Prieur, Turreau et Bourbotte.

Les républicains avaient suivi la colonne fugitive de si près, que dans la soirée du 22 décembre ils se trouvèrent en vue de Savenay, dont les royalistes avaient occupé les approches. Kléber jugea que, pour assurer le succès de l'attaque du lendemain, il lui importait de s'établir sur toutes les hauteurs et d'occuper les bois. Il lança donc son avant-garde sur les Vendéens, les débusqua de leurs positions et les força de se jeter en désordre dans la ville. Pendant la nuit, on continua la fusillade et la canonnade des deux côtés. Le lendemain, dès que le jour parut, les Vendéens commencèrent l'attaque avec leur impétuosité ordinaire. D'abord la violence du choc fit plier l'avant-garde républicaine; mais bientôt les agresseurs furent refoulés sur tous les points et poursuivis jusque dans l'enceinte de Savenay.

Là, dans des rues étroites et tortueuses, le combat recommença avec un nouvel acharnement. Trois fois les Vendéens, accablés par le nombre, sont jetés hors de la ville, trois fois ils y rentrent par d'incroyables efforts. S'ils combattent encore, c'est moins dans l'espoir de vaincre que de vendre chèrement leur vie ; épuisés par la faim, exténués de fatigue, ils frappent d'une main affaiblie et tombent en foule sous les coups des soldats de Kléber. Au dehors, la cavalerie poursuit les fuyards, auxquels la Loire et les marais interdisent toute retraite. Un grand nombre de ces malheureux sont engloutis dans les eaux ou faits prisonniers; c'est à peine si quelques-uns parviennent à se sauver en gagnant les bois ou l'autre rive du fleuve. Quand la bataille cessa, faute de combattants, les cadavres de six mille Vendéens encombraient les rues. Les pertes des républicains n'étaient guère moins considérables.

Les principaux objets du commerce de Savenay sont les sels, les bestiaux et les grains. Il y a peu d'activité sur ce marché, quoique l'arrondissement, où l'on compte 114,526 habitants, soit bordé d'une ligne triangulaire de petits ports. La Roche-Bernard et le Croisic, dont nous allons rapidement esquisser l'histoire, ne sont pas moins favorablement situés que Guérande, Saint-Nazaire, Piriac et Couéron, pour les entreprises du petit cabotage ou les travaux de la pêche.

L'origine de La Roche-Bernard ne nous est point connue. Nous savons seulement que cette ville avait ses seigneurs particuliers dès l'année 1026, et qu'en 1090 elle fut érigée en baronie. Eudon de La Roche-Bernard étant mort sans enfants mâles, en 1382, sa seigneurie passa successivement dans les maisons de Montfort, de Laval, de Coligny, de Lorraine (1472-1635). Plus tard, elle fut réunie avec la ba-

ronie de Pontchâteau au marquisat de Coislin, lorsqu'il fut érigé en duché-pairie (1663). En 1783, M. le comte de Boisgelin était seigneur de La Roche-Bernard. La communauté avait pour armes *d'or, à l'aigle à deux têtes, éployée de sable, becquée et membrée de gueule.* Depuis l'année 1614, elle avait le droit de députer aux états de Bretagne.

De tous ses seigneurs, un seul, François de Coligny, le frère de l'illustre amiral de ce nom, a laissé des souvenirs ineffaçables dans la petite ville. Pendant son séjour au château de la Bretesche, en 1561, il établit un ministre protestant à La Roche-Bernard : de là date l'introduction de la religion réformée en Bretagne. François de Coligny et sa femme, Claude de Rieux, furent enterrés, l'un dans le dôme de l'hôpital, l'autre dans l'église protestante.

La Roche-Bernard a été aussi le berceau de notre marine militaire. L'ingénieur dieppois Charles Morieu y construisit, en 1637, le premier bâtiment de soixante-quatorze canons qui ait porté sur les mers le pavillon français : l'année suivante, l'archevêque de Bordeaux conduisit ce vaisseau, nommé *la Couronne*, sur les côtes de l'Espagne, où il fit l'admiration de tous les marins. Située sur la rive gauche de la Vilaine, elle fait un commerce assez actif : elle exporte principalement des bestiaux, des grains, du beurre. Depuis 1839, elle communique avec la rive droite du fleuve au moyen d'un pont suspendu d'une grande hardiesse : c'est comme une voie aérienne soutenue par des fils de fer à une hauteur de trente-trois mètres au-dessus des plus hautes eaux. Aussi les navires passent-ils à pleines voiles sous ce beau pont, dû à l'ingénieur Leblanc. Avant la révolution, La Roche-Bernard renfermait 1,400 habitants; elle en contient aujourd'hui 1,338.

Le Croisic est une des villes maritimes les plus anciennes de la Bretagne. Elle doit sa fondation à des Saxons, qui, au ve siècle, vinrent s'établir au milieu des marais salants de la côte. Saint Félix convertit ces hommes à la foi et leur donna le baptême l'an 557; ils arborèrent alors dans leur péninsule la croix que rappellent encore le nom du Croisic et ses armoiries composées d'*une croix et de quatre hermines.*

C'est à cette origine qu'il faut remonter pour s'expliquer comment les Croisiquais ont toujours formé, sous beaucoup de rapports, un peuple à part au milieu des Bretons. Pendant le moyen-âge, jaloux de conserver leur vieille indépendance, et aussi excellents marins que braves guerriers, ils ne voulurent se soumettre à l'autorité d'aucun seigneur féodal. Ils obtinrent des ducs de Bretagne de beaux privilèges, qui leur furent confirmés par les rois de France. Quoique leur ville n'eût jamais compté plus de trois mille habitants, elle envoyait un député aux états; un maire électif y était exclusivement investi, tous les deux ans, de l'autorité civile et militaire; les bourgeois se gardaient eux-mêmes. Quand il y eut un juge royal à Guérande, il ne put régler la police du Croisic que de concert avec la municipalité de la ville.

Ces prérogatives étaient une juste récompense de l'activité industrielle et du dévouement patriotique dont les Croisiquais avaient fait preuve dans tous les temps. Le duc François II, sachant combien leur zèle et leur port offraient à l'état de ressources précieuses, fit armer au Croisic une flotte de cinq navires, en 1470; et ce fut sur des vaisseaux équipés dans la même ville que, dix-sept ans plus tard,

il sortit de Vannes, où sa liberté était menacée par les troupes de Charles VIII. Après la réunion du duché à la France, on vit toujours les Croisiquais prompts à se mettre en campagne et à armer leurs navires pour combattre les Anglais et les Espagnols, dès que ces étrangers menacèrent le littoral ou cherchèrent à s'établir dans les îles voisines. Ils donnèrent une dernière et glorieuse preuve de cette disposition en 1759, lorsqu'une flotte anglaise défit, en vue de la côte, l'escadre de M. de Conflans. Encouragé par la destruction du *Soleil royal*, de quatre-vingts canons, et du *Héros*, de soixante-quatorze, qui tous les deux furent échoués et brûlés à l'entrée du port, l'ennemi assiégea et bombarda la ville; mais les Croisiquais dirigèrent si bien leurs batteries et ripostèrent par un feu si vif, que la flotte britannique prit le parti de se retirer.

Les annales intérieures de cette population de marins et de paludiers ne sont pas, on peut le penser, bien riches en faits de quelque importance historique. En 1578, les deux missionnaires calvinistes récemment amenés en Bretagne par François de Coligny vinrent au Croisic, et osèrent y faire leur prêche dans l'église Notre-Dame-de-Pitié, dont le haut clocher en pierre de taille a toujours servi de point de reconnaissance aux navigateurs. Ils n'avaient encore fait qu'un petit nombre de prosélytes, lorsque M. de Créqui, évêque de Nantes, assiégea sans succès ce faible troupeau dans une maison qu'on voit encore de nos jours s'élever avec sa façade grise au-dessus des autres édifices de la ville. Pendant les guerres de la Ligue, Mercœur garda cette place, qui, depuis 1355, avait un château fort et un rempart en pierre de taille. Mais, en 1597, le capitaine La Tremblaye enleva la ville, fit démolir ses fortifications et imposa aux habitants une contribution de trente mille écus. Il ne paraît pas, du reste, que ces actes de rigueur aient diminué le patriotisme des Croisiquais. Au premier siége de la Rochelle, ils envoyèrent deux navires tout équipés, et au second, outre une centaine de matelots et de recrues, une partie des équipages de leurs bâtiments revenant de la pêche de Terre-Neuve.

Il est bon, en passant, de noter que la date de ce second siége correspond avec l'année 1628. La nature du contingent fourni par les habitants du Croisic nous apprend qu'ils furent au nombre des premiers pêcheurs de morue au banc de Terre-Neuve.

Aujourd'hui, la pêche de la sardine fait à peu près, avec le commerce des sels, l'unique occupation des Croisiquais. La marine locale se compose d'une trentaine de caboteurs, portant chacun de quarante à quarante-cinq tonneaux, et de soixante-quinze barques employées aux travaux de la pêche. Malgré la position avantageuse du port, la population tend à diminuer. Du chiffre des 3,000 âmes, auquel Ogée l'évaluait en 1779, elle est descendue aujourd'hui à 2,288 ; c'est beaucoup moins que Batz, où l'on compte 3,649 habitants. Cette décadence paraît être le résultat de l'incertitude des bénéfices provenant de la pêche de la sardine, du ralentissement du commerce des sels, du défaut de communications sûres et constantes entre l'intérieur et la péninsule, enfin, de l'indifférence avec laquelle on a laissé les dépôts marins de toute nature obstruer l'entrée du port.

Le poëte *Desforges-Maillart*, qui imagina pour faire rechercher ses vers assez médiocres de les insérer dans le Mercure sous le nom de Mlle Malcrais de la

Vigne, et qui, par ce bizarre stratagème, inspira à Piron le sujet de sa *Métromanie*, était né au Croisic. Vers la fin du XVIIe siècle, *Pierre Bouguer* reçut aussi le jour dans cette ville; il y succéda à son père, comme professeur à l'école royale d'hydrographie, une des meilleures de la France. Ses travaux le firent nommer correspondant de l'académie des Sciences, et lui valurent l'honneur d'être envoyé à l'Equateur avec Lacondamine et Godin, pour déterminer la figure de la terre. Pierre Bouguer mourut au Croisic en 1758 [1].

ANCENIS.

A peu près à moitié chemin de Nantes et d'Angers, est la ville d'Ancenis, ancienne baronie dont la révolution a fait un chef-lieu de sous-préfecture. Située sur la rive droite de la Loire, elle est, pour les mariniers qui descendent ou remontent ce fleuve, une des étapes les plus importantes. Autrefois le flux de la mer, qui ne se fait plus sentir qu'à deux lieues au-dessus de Nantes, s'étendait, assure-t-on, jusqu'au port d'Ancenis; une forêt, avec laquelle elle ne confine même plus, mais dont elle n'est pas très-éloignée, l'entourait alors de ses arbres séculaires. De là, affirment quelques auteurs, provient son nom breton *An-den-nès* (belle forêt et rivière), qui, après avoir passé par la forme latine *Andenesium* ou *Ancenisium*, est devenu un des mots les plus doux de la nomenclature géographique de notre langue. Ce qui paraît certain, c'est qu'il a existé des chantiers pour la construction des navires de guerre, soit à Ancenis, soit dans la proximité de son port, à l'époque où le gouvernement commença à faire quelques efforts pour donner une marine à la France. On construisit, dans le XVIe siècle, avec les arbres de la forêt baignée par la Loire, trois vaisseaux d'une force et d'une structure remarquables pour le temps : sous François Ier, *la Nompareille;* sous son successeur, Henri II, *le Grand Caraquen* et *le Grand Henry*.

Ancenis a perdu l'importance militaire que lui a donnée, pendant longtemps, sa position sur les limites de la Bretagne et de l'Anjou. La voie romaine reliant les capitales des deux provinces limitrophes, Nantes et Angers, traversait l'emplacement où la ville a été bâtie depuis, comme on peut s'en convaincre en suivant les traces qui sillonnent le sol. Selon toutes les apparences, un camp romain, originairement destiné à assurer les communications d'un point à l'autre, occupa ce site et y conduisit à la formation d'une colonie. En 987, la comtesse de Nantes, Aremberge, fit élever un château fort sur les débris des retranchements élevés par les anciens maîtres de l'Armorique.

Deux rois d'Angleterre, Henri II et Jean-Sans-Terre, prirent Ancenis en 1174 et

1. Dom Morice, *Histoire de Bretagne.* — Édouard Richer, *OEuvres littéraires.* — Ogée, *Dictionnaire historique.* — Morlent, *Précis sur Guérande et le Croisic.* — Dartley, *Fragments de statistique administrative.* — *Histoire de la Ligue en Bretagne.* — Duchâtellier, *Histoire de la Révolution.* — *Notices sur les villes du département de la Loire-Inférieure.*

en 1214. Saint Louis, au début de sa campagne contre le duc de Dreux, s'en empara l'an 1230. Cent onze ans plus tard, Charles de Blois enleva la place à Jean de Montfort. Après avoir appartenu à de puissants seigneurs, dont la race s'éteignit vers la fin du XIVe siècle, la ville devint la propriété de Jean II de Rieux, maréchal de Bretagne, par son mariage avec Jeanne de Rochefort, baronne d'Ancenis, du chef de sa mère (1374). Jusqu'au XVIe siècle, les héritiers du maréchal en conservèrent la possession. Enfin, l'union de René de Lorraine avec Louise de Rieux, dame d'Ancenis, fit passer cette seigneurie sous la dépendance des ducs d'Elbeuf.

Ancenis fut prise, en 1468 et en 1472, par les troupes de Louis XI. En 1488, l'armée française, sous les ordres de La Trémouille, assiégea encore cette place et l'obligea à capituler après quatre jours de siége. Les *engigneurs* du roi avaient si habilement fait leur devoir, qu'on ne voyait plus ni mur ni rempart entiers. Les habitants et la garnison reçurent l'ordre de quitter la ville; on la livra au pillage, on rasa les fortifications, on combla les fossés. Cependant le château, redoutable jusque dans ses ruines, subsistait toujours. En 1490, la duchesse Anne en fit abattre les restes.

Vers le même temps, pour la préserver de nouveaux malheurs, on érigea Ancenis en ville neutre. Elle fut occupée par une garnison, que les états de la province se chargèrent de payer. Pendant les guerres de religion elle devint le théâtre des négociations entamées entre Henri IV et le duc de Mercœur. La reine douairière Louise s'y transporta et y séjourna longtemps pour faciliter un arrangement entre son frère et le roi; mais les représentants de Henri, l'archevêque de Reims, Du Plessis-Mornay, Châteauneuf, et les députés du duc, l'évêque de Saint-Malo, le président de Launay, Tournabon, ne purent concilier des intérêts si opposés. Après bien des pourparlers inutiles, on convint de transférer les négociations au château de Chenonceaux, où la reine se retira (1594-1595). Du reste, la neutralité d'Ancenis ne fut pas plus respectée par le prince de Dombes que par le chef de la Ligue. Mercœur se ménagea dans la ville des intelligences, qui définitivement la firent tomber en son pouvoir; le duc d'Elbeuf fut alors obligé de lui céder sa baronie pour une somme de deux cent mille écus (1596).

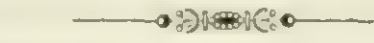
Les états de Bretagne se sont réunis trois fois à Ancenis, en 1620, en 1630 et en 1720. Quoiqu'on eût cherché à intimider les députés bretons par un système de compression et de terreur, la session de 1720 fut marquée par le refus énergique du don gratuit demandé par les ministres du régent. Ceci se passait le 18 septembre, huit mois après les sanglantes exécutions de Nantes.

Lorsque les états venaient tenir leurs séances à Ancenis, ils se réunissaient dans le couvent des Cordeliers. Ce monastère renfermait les tombeaux de Jeanne d'Harcourt, sa fondatrice, morte en 1456, de Jean de Rieux, tuteur de la reine Anne, mort en 1518, et de Jean de Bretagne, comte de Richemont (fils du duc Jean II), mort en 1333. La maison des Cordeliers fut détruite en 1793. L'église paroissiale, monument d'une époque fort reculée, est célèbre par la conférence du 24 novembre 1394. Le duc de Bourgogne, comme arbitre du roi Charles VI, avait été chargé d'opérer la réconciliation du duc de Bretagne avec le sire de Clisson et le comte de Penthièvre, ses vassaux. Au jour que nous venons d'indiquer, Jean de Montfort et Olivier de Clisson jurèrent devant l'en-

voyé du roi de France, les évêques de Bayeux et de Noyon, Pierre de Giac, l'amiral Jean de Vienne, Gui de la Trémouille et toute une foule de nobles seigneurs français et bretons, de se conformer au jugement du royal arbitre. Mais, par une destinée commune à toutes les réconciliations tentées à Ancenis, ce rapprochement n'eut point les heureux effets qu'on en attendait.

Dans les dernières années du XVIII[e] siècle Ancenis ne formait qu'une paroisse d'environ 3,600 âmes; sa communauté de ville envoyait un député aux états. Elle portait pour armes : *de gueules à trois quintefeuilles d'hermine.* Elle avait un hôpital fondé par ses bourgeois en 1687. La philanthropie du duc de Bethune-Charost, son seigneur, l'avait dotée de plusieurs ateliers de charité.

La population de la sous-préfecture d'Ancenis se compose de 3,667 habitants; on porte celle de l'arrondissement à 45,765. La situation heureuse de la ville, ses campagnes riches en moissons, ses belles prairies, ses coteaux couverts de vignobles, y entretiennent l'aisance. Elle fait un commerce considérable de vins, de grains, de bestiaux, de bois de construction; ce commerce doit s'accroître beaucoup par la navigation à la vapeur, qui a une escale à Ancenis, et par le pont suspendu récemment construit sur le fleuve et qui fait communiquer cette partie de la Loire-Inférieure avec le département de Maine-et-Loire [1].



CLISSON. — BLAIN.

LE GAVRE.

Si, franchissant les ponts de Nantes, vous suivez, sur la rive gauche de la Loire, le cours de la Sèvre Nantaise, vous arriverez, en traversant les bourgs de Vertou et du Pallet, encore pleins des souvenirs de Saint-Martin de Vertou et de Pierre Abailard, à une petite ville d'une physionomie toute moderne. Agrestement assise sur le penchant de deux coteaux, au confluent de la Sèvre et de la Moine, elle vous charmera par son heureuse situation, dans un pays d'une admirable beauté : en voyant ses maisons de plaisance, ses jardins, ses collines boisées, ses vallons, ses prairies et ses frais paysages, vous vous imagineriez presque qu'elle a été bâtie pour les plaisirs de l'homme; mais les ruines d'un ancien château, dont les hautes tours s'associent à tous les points de vue que vous embrassez, ramènent votre esprit à d'autres pensées. Vous vous reportez aux guerres du moyen âge, et peut-être croyez-vous entendre, dans les bois et dans les vallées, les pas des chevaliers qui s'avancent pour attaquer ou pour secourir la forteresse. Ce pays s'appelle *le Bocage,* cette ville et ce château portent le nom de Clisson.

Deux principes de vie paraissent avoir attiré les premiers habitants de Clisson ou de *Clicchio* sur le site où la ville fut construite en amphithéâtre : l'existence d'une

1. Dom Morice, *Histoire de Bretagne.* — *Histoire de la Ligue.* — Ogée, *Dict. historique.*

station romaine et la proximité d'une des grandes voies de la Gaule. Au *castrum* succéda une forteresse, à laquelle on donna le nom de *Roche-Forte*. Cependant, sous les ailes de l'aigle des Césars et à l'abri du pennon féodal, s'était formé un bourg qui déjà avait acquis une certaine étendue, quand les Normands survinrent et l'incendièrent (843). Clisson se trouvait placée sur les confins de l'Anjou, de la Bretagne et du Poitou : grâce aux avantages de cette position, il ne tarda pas à renaître de ses cendres. Il reprit même assez d'importance pour exciter l'ambition du comte Lambert, qui le réunit à son gouvernement de Nantes et l'enclava définitivement dans les limites de la Bretagne.

Nous ignorons ce que devient Clisson pendant plusieurs siècles. Sous le règne de Jean-le-Roux, nous voyons qu'il a pour maître le premier de ces seigneurs dont le génie ambitieux et l'esprit entreprenant doivent lui faire jouer un si grand rôle dans l'histoire. Olivier Ier, sire de Clisson, fit à son suzerain, le duc de Bretagne, une guerre qui amena la prise de ses châteaux et la confiscation de ses terres ; il fallut l'intervention de Louis IX pour rétablir la paix entre Jean-le-Roux et son vassal (1262). Poussé par son humeur aventureuse et guerrière, Olivier Ier prit ensuite la croix et s'embarqua pour la Syrie. De retour dans sa ville de Clisson, il résolut, pour perpétuer le souvenir de ses exploits contre les infidèles, de faire construire un château fort, dans le goût mauresque, sur le confluent de la Sèvre et de la Moine : telle fut l'origine de la forteresse que nous avons sous les yeux et dont la masse imposante a résisté à six siècles de révolutions. En effet, on reconnaît à a forme de la croix de pierre, qui commence ici à partager les fenêtres et qui bientôt leur fera donner le nom de *croisées ;* à la disposition des créneaux et des machicoulis et au plan même de l'édifice, tous les caractères distinctifs de l'architecture sarrazine. Olivier Ier fit aussi enclore la ville, Clisson n'était plus une bourgade, d'une ceinture de murailles, à laquelle son petit-fils ajouta, plus tard, de nouveaux ouvrages défensifs.

Nous n'avons rien à dire d'Olivier II, si ce n'est qu'il fut le père d'Olivier III et de Gautier et d'Amaury de Clisson, ses frères.

Le fils d'Olivier III se montra le digne héritier d'une race de guerriers. Il reçut le jour dans le château de Clisson en 1346 ; ce rude berceau convenait bien à un pareil enfant. Au rebours de son frère, mais à l'exemple de son oncle Amaury, il commença par mettre son épée au service de Jean de Montfort, et passa ensuite du côté de Charles de Blois. Nous ne voulons point suivre Olivier IV sur les glorieux champs de bataille où il devient connétable de France : c'est du sire de Clisson que nous voulons exclusivement nous occuper. Le pays où nous sommes nous fait, pour ainsi dire, toucher du doigt la cause qui en fit l'ennemi le plus implacable de Jean IV.

A sept lieues nord-ouest de Nantes, sur la rive droite de la Loire, étaient, à une petite distance l'un de l'autre, les châteaux de Blain et du Gavre. Au moyen âge le Gavre était une ville située dans l'antique forêt de ce nom. Elle avait eu pour fondateur, d'après une charte de 1296, le comte Pierre, aïeul de Jean II ; depuis, elle avait toujours appartenu aux ducs de Bretagne, qui y battirent monnaie. — Blain, situé sur la petite rivière de l'Issac, devait son origine à une station romaine dont il reste encore de nombreux vestiges. Son château fut construit par Alain Fergent,

vers le commencement du XIIe siècle. Très-probablement le comte ne fit que relever une forteresse de beaucoup antérieure au moyen âge. C'était du reste une des places les plus fortes du duché. En 1090, un seigneur de Blain, Guégon (*Guigo de Blanio*), possédait tout le pays placé entre la ville et la Vilaine. Un de ses héritiers, Hervé de Blain, laissa une fille, Anastase du Pont, qui épousa Olivier Ier en 1236 et transporta cette seigneurie dans la famille de Clisson.

Nous avons dit que de Blain au château de Gavre, il y avait une lieue environ; rien ne pouvait donc être plus à la convenance d'Olivier de Clisson. Aussi demanda-t-il cette terre à Jean de Montfort, en 1372, pour prix de ses services. Le duc lui répondit qu'il venait de la donner à Jean Chandos, capitaine anglais. Aucune préférence ne pouvait être plus désagréable à Olivier : « Je me donne au diable, » s'écria-t-il, « si un Anglais devient mon voisin ! » Il se jette sur le château du Gavre, en abat une partie, et en fait transporter les pierres à Blain : avec ces matériaux il fortifie son château d'une nouvelle tour qui plus tard recevra, comme celle où il fut emprisonné à Vannes, le nom de *Tour du connétable*. Montfort reprend le Gavre, et, par représailles, confisque les domaines d'Olivier. Celui-ci prononce alors cette prophétique menace : « Vous m'avez ôté mes terres; par ce moyen j'aurai nom *Olivier sans terres;* mais vous ne serez pas duc sans guerres. » De là, en effet, la guerre intestine qui, pendant vingt-trois ans, désola la Bretagne.

En définitive la lutte se termina à l'avantage du duc : son puissant vassal obtint, avec beaucoup d'autres concessions, l'usufruit de la seigneurie du Gavre. Cette terre devint ensuite l'apanage d'Arthur de Richemont. Françoise d'Amboise, pour se soustraire aux projets de Louis XI, qui voulait lui imposer un mari, se réfugia dans le château du Gavre; Charles VIII le réunit, avec la ville, aux domaines de la couronne. Ainsi finit l'histoire de la forteresse tant enviée par Olivier de Clisson. Elle existait encore presque toute entière il y a soixante-douze ans. Pendant la révolution, elle fut vendue à un paysan comme propriété nationale. Lorsque Édouard Richer visita ces lieux, des ouvriers, armés de pioches, « étaient occupés à enlever les dernières pierres des fondements de la dernière tour » (1822). Gavre, qui n'est plus aujourd'hui qu'un bourg, contient 1400 habitants.

L'histoire de Blain, depuis la fin du XIVe siècle, peut se résumer en quelques mots. Par le mariage de la fille aînée du connétable, Béatrix de Clisson, avec Alain VIII, vicomte de Rohan, la seigneurie passa dans l'illustre famille de ce nom, qui la conserva jusqu'en 1802 : le comte de Janzé, de Rennes, l'acheta alors du comte de Rohan-Chabot, avec tous ses autres biens de Bretagne. Soumise à des seigneurs qui avaient embrassé la foi protestante, Blain eut son église réformée (1565); mais tout le pays d'alentour s'étant déclaré pour la Ligue, le vicomte René de Rohan abandonna la ville, où le culte protestant fut aboli. Le duc de Mercœur la fit occuper par quelques soldats (1585). Quatre ans après, le capitaine du Gouz, aidé de son frère et de six hommes de bonne volonté, surprit la petite place et s'en empara. Blain, pendant les deux siècles qui suivirent les troubles de la Ligue, vécut oubliée et probablement heureuse. Trop rapprochée de la Loire pour rester étrangère aux guerres civiles de la révolution, elle fut occupée deux fois par les Vendéens. Les républicains la reprirent; et ce fut là que le prince de Talmont, suivi de quelques cavaliers, quitta l'armée royaliste (1793). Il reste d'imposants débris

du château de Blain : la *Tour du connétable*, cinq autres tours et quatre murailles sont encore debout. La forteresse, avec ses fossés, couvre une superficie d'environ cinq hectares. On porte aujourd'hui la population de la ville à 4,553 habitants, dont 1,000 seulement vivent agglomérés.

Revenons à Clisson, et voyons ce qu'elle devint après la mort du connétable. Lorsque sa fille Marguerite et ses petits-enfants s'emparèrent traîtreusement de Jean V, le duc fut conduit dans cette ville sous l'escorte d'une compagnie d'hommes d'armes : il avait la jambe droite liée à la bride et à l'étrier, et le chaperon rabattu sur les yeux. A une petite distance des portes de la place, un homme s'approcha, et le menaça d'une mort immédiate s'il tentait d'émouvoir le peuple par ses cris, ou de se réfugier dans une église. Cet homme était Olivier de Blois, seigneur de Clisson et comte de Penthièvre. Le duc ne fut point d'abord enfermé dans le château; mais on l'y ramena après l'avoir transporté pendant cinq mois de prison en prison. Il n'eut pas plus tôt recouvré sa liberté, qu'il entreprit le siége de Clisson, et l'obligea à lui ouvrir ses portes (1420). Cette seigneurie, réunie au domaine ducal, en fut encore une fois détachée en faveur de François, fils naturel de François II, tige des comtes de Vertus, dont la postérité mâle s'eteignit vers le milieu du XVIIIe siècle (1481-1746).

Né dans le château de Clisson, François II se plut à l'habiter et en fit un séjour de fêtes. Les Clissonnais ont gardé le souvenir des somptueux tournois qu'il donna à Antoinette de Villequier, sa maîtresse, dans la *prairie des guerriers*.

Le temps approchait où le vieux manoir n'aurait plus que des hôtes de passage : c'est ainsi qu'il fut visité par Charles VIII, Louis XII, François Ier, la reine Éléonore, Charles IX et Catherine de Médicis. Henri de Bourbon, roi de Navarre, tenta inutilement de s'en rendre maître par la force des armes. Le duc de Mercœur, mal secondé par les Espagnols, ne fut pas plus heureux lorsqu'il voulut réduire la forteresse à son obéissance. Dans le XVIIe siècle, Clisson passa de la famille des comtes de Vertus dans la maison de Rohan-Soubise. Ce changement de maîtres ne put sauver le donjon, dont la moitié s'écroula vers ce temps. Ses murailles, ouvertes de tous côtés, servirent pourtant encore de place d'armes à l'armée de Mayence (1793). Cédé par l'état à la Caisse d'amortissement, le château eût été probablement vendu à quelque bande noire, si un artiste de talent, M. Lemot, n'en eût fait l'acquisition dans la pensée généreuse de le préserver d'une ruine totale (1807). Après avoir assuré la conservation des débris du manoir, ce statuaire s'associa aux efforts que fit M. Cacault pour relever et repeupler la ville. Depuis les terribles luttes de la guerre civile, elle était restée déserte : ses maisons renversées ou incendiées ne présentaient plus qu'un amas de décombres. La noble entreprise des deux amis eut le plus généreux succès. On compte aujourd'hui dans la jolie ville de Clisson environ 1,200 habitants.[1]

1. Dom Morice, *Histoire de Bretagne*. — Édouard Richer, *OEuvres littéraires* et *Voyage à Clisson*. — L'abbé Travers, *Histoire de Nantes*. — *Notice historique sur la ville et le château de Clisson*. — Ogée, *Dictionnaire historique*, notes de MM. A. Marteville, Bizeul et D. de Villeneuve.

CHATEAUBRIANT.

Comme tant d'autres villes des marches de la Bretagne, Châteaubriant dut son origine à un poste militaire établi par les Romains. Bâtie près de la frontière occidentale du Haut-Anjou, elle souffrit beaucoup sans doute de toutes les guerres et de tous les maux qui pesèrent sur ces provinces du ve au IXe siècle. Les premiers indices historiques de l'existence de Châteaubriant sont donnés par le cartulaire de Marmoutier. Trois chartes de cette abbaye nous apprennent que vers la période comprise entre 1050 et 1062, il existait un seigneur appelé Brien ou Brient; que celui-ci était possesseur, dans le pays Nantais, d'un château auquel il avait donné son nom; et que son père se nommait Tihern, sa mère Innoguent, sa femme Adelende et ses trois fils Gaufrid, Teher et Guy. Il paraît, en outre, que Brient, après avoir bâti un château pour sa sécurité ici-bas, avait fondé le prieuré de Saint-Jean-de-Béré (*Sancti-Joanni de Bairiaco*) pour son salut dans l'autre monde, et qu'il en avait fait don aux moines de Marmoutier. L'église du prieuré, commencée par les soins du même seigneur, et terminée par son petit-fils Goscho, fut érigée en église paroissiale.

De tous ces faits, il résulte que les seigneurs de Château-Brient n'étaient point issus de la maison souveraine de Bretagne par Brient, quatrième fils d'Eudon, comtes de Penthièvre et de Goëllo, comme le prétend le savant P. Du Paz.

A part les circonstances qui se rattachent à l'origine de la famille de ses premiers comtes, Châteaubriant ne figure point dans l'histoire de la Bretagne avant l'année 1221. Elle devint alors le théâtre de la guerre de Pierre de Dreux contre les vicomtes de Léon et les principaux seigneurs du duché. Ce fut le 3 mars 1222, dans les environs de cette ville dont le sénéchal d'Anjou, Amauri de Craon, s'était emparé, que le Mauclerc défit les confédérés. L'heureuse issue de la bataille fit rentrer le comte Geoffroy III dans la possession de sa baronie de Châteaubriant. Huit ans plus tard il fut du nombre des seigneurs bretons qui, irrités de l'alliance de Pierre de Dreux avec Henri d'Angleterre, reçurent dans leurs châteaux des garnisons françaises.

Geoffroy IV, son neveu, fut un des plus braves capitaines du XIIIe siècle. Il suivit Louis IX en Afrique, combattit à ses côtés à la bataille de Masoure et tomba, comme lui, au pouvoir des Sarrasins (1250). Après plusieurs années d'une dure captivité chez les infidèles, Geoffroi, moyennant une rançon considérable, fut rendu à la liberté. Les communications étaient si difficiles que le baron apporta lui-même en Bretagne la première nouvelle de sa délivrance. Arrivé à une petite distance de son château, il s'arrêta avec sa suite, et de là envoya un messager à sa femme Sybile pour lui annoncer son retour. Elle courut à l'endroit où l'attendait son seigneur; mais l'excès de sa joie lui causa une telle révolution qu'elle mourut en

embrassant son mari. Le comte Geoffroi fut longtemps inconsolable de la mort de Sybile. Pour en conserver le souvenir, il fit peindre cette touchante histoire sur le vitrail de l'église des Pères de la Trinité; «et s'y voyoit encore l'an 1602,» raconte Du Paz, «lorsque je visitois les titres restans ès archives de Chasteau-Brient.»

S'il faut en croire la chronique, tous les seigneurs de Châteaubriant ne trouvèrent point chez leurs femmes le même amour conjugal.

En 1509, la reine Anne unit Françoise de Foix, fille de Jean de Foix, vicomte de Lautrec, à Jean, comte de Laval, qui, par les femmes, avait hérité de la baronie de Brient. C'était un des meilleurs partis de la cour; cependant ce mariage ne fut pas heureux. La beauté méridionale, la vive imagination et l'esprit distingué de la comtesse inspirèrent à François I[er] un amour qui fut bientôt partagé. Françoise paraît même avoir succombé dans l'année où le jeune duc d'Angoulême monta sur le trône. On ne peut attribuer qu'à son influence les faveurs et les distinctions dont l'heureux monarque s'empressa dès lors de combler les trois frères de la comtesse. François I[er], malgré son caractère mobile et inconstant, resta longtemps attaché à la comtesse. Les conséquences désastreuses de la campagne de 1522 et la captivité de son royal amant ruinèrent enfin le crédit de Françoise de Foix, qui d'ailleurs avait toujours eu à la cour une ennemie puissante dans la mère du roi, madame Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême. Lorsque François I[er] rentra dans ses états, il prit une nouvelle maîtresse, Anne de Pisseleu, depuis si célèbre sous le nom de comtesse d'Étampes.

Françoise de Foix supporta la perte de sa brillante fortune avec une fierté à laquelle on reconnaît au moins le sang illustre de ses aïeux. Mais, s'il faut en croire la tradition, une expiation bien autrement terrible attendait la comtesse. François I[er], au moment de franchir les monts, avait nommé Jean de Laval gouverneur de Bretagne : ce seigneur exerçait donc dans son pays natal un pouvoir presque souverain. Ce fut à ce mari, à ce maître tout puissant, que Françoise de Foix, privée de l'appui de sa famille, se vit forcée de demander un asile en 1525; car, de ses frères, l'un était mort à Pavie, l'autre avait été frappé d'une cécité complète, et le troisième était trop éloigné pour défendre efficacement les intérêts des siens. Voilà la malheureuse femme qui revient en tremblant auprès de son époux outragé. Jean de Laval refuse de la voir, et la fait enfermer avec sa fille, âgée de sept ans, dans une chambre du château : c'était une pièce où tout était noir, les tentures, les meubles, où tout rappelait des idées de deuil. Le comte, par un raffinement de cruauté, prenait plaisir à épier secrètement les douleurs de la mère et de la fille. D'un lieu sûr, où il se tenait caché, il observait tous leurs mouvements, il recueillait toutes leurs paroles sans pouvoir être aperçu. Après six mois de réclusion, l'enfant de Françoise de Foix mourut, et elle devait bientôt la suivre. Un jour, elle vit Jean de Laval entrer dans sa chambre avec deux chirurgiens et six hommes masqués : comprenant que c'en était fait de son existence, elle s'abandonna à ses bourreaux; ils la saignèrent aux bras et aux jambes en présence du comte, qui témoigna une joie barbare à l'instant où le sang commença à s'échapper avec la vie des veines de la victime.

Pour ne nous occuper que des dates, il y a là deux erreurs chronologiques, la

fille de Françoise de Foix étant morte en 1521, et la comtesse elle-même en 1537. Est-ce à dire qu'il faille repousser l'accusation de meurtre qui pèse sur la mémoire de Jean de Laval? Voyons si ce crime ne peut point s'expliquer naturellement et sans faire violence à la vérité. Tout nous porte à croire qu'avec la disgrâce de la comtesse ne cessèrent pas entièrement ses tendres rapports avec le roi : elle se montra quelquefois à la cour, où, sans doute, elle se fût bien gardée de paraître si elle n'eût pas été sûre d'un bon accueil. François Ier, qui l'avait déjà visitée à Châteaubriant en 1531, la revit encore l'année suivante dans cette ville. Pourquoi fut-ce là, plutôt qu'ailleurs, qu'il se transporta avec son conseil pour préparer la réunion définitive de la Bretagne à la France? Si un vif attrait ne l'eût pas attiré à Châteaubriant, n'eût-il pas été tout aussi convenable qu'il attendît à Nantes le résultat des états de Vannes? Ajoutez à cela que, pendant son séjour dans la petite ville, où il passa les mois de mai et de juin 1532, et où il rendit plusieurs ordonnances, il habita le château du comte. Si la faute fut alors renouvelée, ce ne fut donc plus seulement par le roi, mais par l'hôte de Jean de Laval. Nos suppositions n'ont rien que de très-vraisemblable, et l'on conviendra que, si elles sont fondées, ces retours de François Ier à une passion qui l'avait longtemps dominé durent raviver et entretenir dans le cœur du comte de Châteaubriant le désir de la vengeance. La pensée de son déshonneur, qui devait le suivre partout, paraît même avoir porté quelque peu atteinte à sa raison : après sa mort, le célèbre avocat Bougier ne craignit pas d'affirmer devant la justice, au sujet du procès occasionné par sa succession, « que Jean de Laval avait eu des moments de folie (*non bene compos mentis*). » Ne serait-ce pas sous l'empire de ces sentiments et de ces circonstances qu'il aurait fait périr sa femme? Le meurtre de Françoise de Foix, rapporté par erreur à l'année 1525, n'aurait-il pas, en effet, été commis en 1537? La mort de la comtesse fut si imprévue, si subite, qu'elle parut suspecte à tout le monde; un poëte médiocre du temps, Sagon, évidemment payé par le comte pour faire tomber les bruits populaires en célébrant ses louanges et celles de Françoise de Foix, convient cependant que la fin inattendue de la comtesse fit naître bien des « médits et blâmes. » François Ier paraît avoir partagé les soupçons de la cour et du peuple.

Du grand nombre d'épitaphes qu'on fit sur madame de Châteaubriant, celle qu'écrivit le roi n'est point assurément la moins remarquable ni la moins touchante.

Jean de Laval fit élever un tombeau à la mémoire de sa femme dans l'église du couvent de la Trinité, de Châteaubriant. On y grava l'épitaphe, faite par Clément Marot, avec le chiffre de Françoise de Foix et les devises les plus flatteuses : *Prou de moins, peu de telles, point de plus.*

Si nous ne nous trompons, il faut encore attribuer à la conduite de sa femme l'éloignement que le comte manifesta pour tous les liens de la parenté, dans les dernières périodes de sa vie. Afin de ne rien laisser à ses héritiers en ligne collatérale, il vendit plusieurs de ses domaines, en donna d'autres à ses amis et légua le reste, équivalant au tiers de sa fortune, au connétable Anne de Montmorency. La baronie de Châteaubriant fut comprise dans ce dernier lot ; de la famille de Montmorency, elle passa dans les maisons de Condé et d'Orléans. Jean de Laval mourut le 15 février 1543. Il avait augmenté les fortifications de la ville, dont les eaux de

la Chère remplissaient les fossés, et avait fait construire un magnifique château avec les ruines de l'ancienne forteresse des Brient : il reçut François Ier dans ce manoir, où Henri II et Charles IX s'arrêtèrent aussi plus tard (1551-1570).

La religion protestante fut prêchée avec beaucoup de succès à Châteaubriant. L'importance de l'église réformée de cette ville était telle, que le premier synode calviniste de la Bretagne y fut tenu secrètement. Pendant les guerres de la Ligue, Mercœur occupa la place de 1589 à 1597 ; le connétable Anne de Montmorency la fit rentrer sous l'autorité du roi.

Au temps de la révolution, l'armée républicaine, commandée par Kléber et Marceau, séjourna à Châteaubriant, où les représentants Prieur, Bourbotte et Turreau la vinrent rejoindre (1793). En 1795, les chouans s'y rassemblèrent en grand nombre pour appuyer le mouvement de Quiberon. Enfin, un autre chef des bandes royalistes, Sol de Grisolle, s'empara de la ville en l'an VIII.

Les armes de Châteaubriant étaient *d'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une, brisées en cœur d'un bâton raccourci et péri en bande.*

Bien que le prieuré de la Trinité ait disparu avec les tombeaux de Geoffroi IV et de Françoise de Foix, cette ville possède encore des restes intéressants du moyen-âge. L'église de Saint-Jean de Béré est un monument d'architecture romane fort remarquable à plus d'un titre. Les anciens murs de l'enceinte fortifiée sont presque intacts. Nous n'en pouvons pas dire autant du château, qui fut démantelé sous Henri IV ou Louis XIII. Cependant il en existe plusieurs portions considérables dont le département et la municipalité ont fait l'acquisition. Un escalier en spirale conduit à la chambre où, d'après la tradition, le meurtre de Françoise de Foix fut consommé.

Châteaubriant, une des sous-préfectures de la Loire-Inférieure, renferme 3,634 habitants; et l'arrondissement sur lequel s'étend sa circonscription administrative, 62,275. Quoiqu'elle ait quelques tanneries et des manufactures de draps et de serge, la vente et l'entreposage des produits agricoles sont les deux principales ressources de son industrieuse population : elle est le point d'intersection d'un grand nombre de routes qui la mettent en communication avec Nantes, Rennes, Vitré, Redon, Ancenis, Laval, le Mans. Le médecin *Hunauld* est le seul homme célèbre que cette ville ait produit dans les temps modernes; mais elle se glorifie de compter indirectement au nombre de ses enfants l'auteur du *Génie du christianisme :* l'illustre écrivain descend, à ce qu'on suppose, de Geoffroy IV, par M. Brient de Châteaubriant, son second fils[1].

1. Du Paz, *Généalogie des maisons illustres de Bretagne.* — Varillas, *Histoire de François Ier.* — D'Argentée, *Histoire de Bretagne* — Paul Lacroix, *Dissertation sur la mort de la comtesse de Châteaubriant.* — A. Marteville, *Dictionnaire historique d'Ogée,* nouvelle édition. — E. Richer, *OEuvres littéraires.* — Daru, *Histoire de Bretagne.*

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — COMMERCE. — INDUSTRIE. — MŒURS. — COUTUMES.

Vers la fin du XVIII[e] siècle, l'ingénieur-géographe Ogée déplorait l'état de décadence dans lequel l'agriculture de la Bretagne était insensiblement tombée. Il signalait le nombre effrayant des landes : « Sur la totalité des terres de la province, » disait-il, « il n'y en a qu'une très-petite partie qui contribue à la subsistance de ses habitants; la misère, dans les campagnes, est excessive, et on en reconnaît les effets à la dégénérescence de l'espèce humaine. » Longtemps avant Ogée, la prodigieuse étendue des terres incultes de la Bretagne avait été signalée par le père Toussaint de Saint-Luc. Les landes, selon lui, occupaient les trois quarts de la superficie de la province. « Après une demi-journée de chemin hors des côtes de la mer, » observait-il, « pour une lieue qu'on fait entre les terres labourables, il faut en faire quatre à travers des landes désertes et desséchées. Évidemment les Bretons ne subsistent qu'avec un très-grand travail et par la sueur de leur front. L'expérience du pays nous apprend qu'il suffit d'une mauvaise année pour ruiner la Bretagne, et qu'il en faut plus de dix pour la rétablir. »

Les mêmes plaintes s'élevaient sur le dépérissement graduel de l'industrie, du commerce et de la navigation. « Je ne dois pas vous cacher, messieurs, » écrivait, en 1759, le duc d'Aiguillon, gouverneur de la province, au contrôleur-général, « que le nombre des capités a diminué de plus de 20,000 par l'augmentation prodigieuse des milices, la perte immense des matelots, et par les nombreuses épidémies qui ont ravagé le pays. » Les matelots, dont le duc d'Aiguillon regrettait la perte, passaient au service de la Hollande et de l'Angleterre. M. de Boisbily, procureur-général-syndic des états, avait exposé à cette assemblée, en 1730, la situation presque désespérée du commerce, de la navigation et de la pêche. Les expéditions des toiles pour l'Espagne et pour l'Amérique avaient cessé entièrement ; les ports de Morlaix et de Roscoff s'en étaient ressentis d'une manière alarmante. Enfin, les opérations du cabotage et de la pêche avaient été en grande partie suspendues dans tous les ports des évêchés de Tréguier, de Kemper et de Vannes.

Les couleurs de ce tableau n'étaient malheureusement point chargées. Quoique les choses se soient de beaucoup améliorées, la situation agricole, industrielle et commerciale de l'ancienne Bretagne laisse encore beaucoup à désirer. On a pu attribuer le mal, pendant longtemps, à l'absence de moyens de communication : cette cause ne subsiste plus aujourd'hui, tout le pays étant sillonné par des routes ou par

des canaux. Aux voies nombreuses ouvertes par le duc d'Aiguillon, de nouvelles et magnifiques routes ont été ajoutées depuis cinquante ans. Le canal de Nantes à Brest, sur une étendue de 34,000 mètres, ou d'environ 94 lieues, traverse les cinq départements. Nous ne parlons point du canal du Blavet, simple embranchement de celui de Nantes. Mais le canal d'Ille-et-Rance a une grande utilité : il met la Manche en rapport avec l'Océan ; il établit des communications directes entre Nantes, Saint-Malo et Brest. Ces grands travaux de canalisation ont coûté à l'état plus de soixante-cinq millions.

A quelles causes faut-il donc principalement attribuer l'état de souffrance des grandes industries de la province? On doit d'abord compter pour quelque chose l'introduction de produits nouveaux sur les marchés de la France et du continent ; ainsi l'usage des tissus de coton a nui considérablement aux fabriques de toiles de la Bretagne. Mais les principales causes des résultats fâcheux que nous venons d'exposer, sont particulières au pays ou inhérentes au caractère même de ses habitants. Indiquons en première ligne, l'absence ou plutôt l'inertie des capitaux, occasionnée par le défaut de confiance, le manque d'esprit d'entreprise et les habitudes de thésaurisation qu'on remarque dans toutes les classes. Quand le fabricant ou le cultivateur ont la volonté de changer ou de perfectionner leurs instruments de travail, ils n'ont pas les ressources nécessaires en argent. Toutefois, il faut bien le dire, le désir manque encore plus souvent que les moyens : ce qui arrête les progrès de l'agriculture et de l'industrie, c'est la routine et l'apathie dans lesquelles les Bretons se tiennent obstinément enfermés. Ainsi les intendants de la province ne purent jamais obtenir des fabricants de toiles l'augmentation de la *léze* de leurs tissus : il était pourtant de toute nécessité d'égaler en largeur les produits étrangers de la même nature, si l'on voulait lutter contre eux avec quelque avantage. De notre temps, la plupart des tisserands persistent encore à repousser l'usage des lames en acier et de la navette volante. L'obstination des laboureurs à employer les anciens procédés ne nuit pas moins aux travaux de l'agriculture. Dans le Morbihan comme dans presque toutes les parties de la Bretagne, ils refusent d'adopter les nouveaux modes de culture et restent invinciblement attachés aux coutumes routinières de leurs devanciers.

Trop souvent le sentiment religieux, poussé à l'excès chez le paysan breton, paralyse aussi son activité industrielle. Il compte trop sur la providence, pas assez sur ses efforts personnels ; il ne comprend point qu'il lui faut s'aider, pour que Dieu lui vienne en aide : trop souvent, au contraire, il dit, *abstiens-toi, le ciel t'aidera.*

Les auteurs de la Galerie bretonne nous donnent un curieux exemple de cette disposition. Chaque année on célèbre le pardon de saint Hervé sur les confins du Finistère et du Morbihan. C'est une croyance populaire, chez les Vannetais et les Cornouaillais, qu'un don miraculeux est attaché à la bannière du saint : *elle assure à celui des deux pays qui la possède, une abondante récolte de blé noir.* Ils se rendent donc en foule à la fête patronale pour appuyer leurs prétentions respectives par la ruse, et, en cas de besoin, par la violence. Ils suivent la procession armés de leurs *penn-baz*, bâtons à tête, en chantant des cantiques d'une voix tremblante de colère, et en se jetant des gestes et des regards pleins de menaces. Tout à

coup ils rompent les rangs et se précipitent sur la bannière pour se la disputer. Les imprécations, les cris de mort succèdent aux cantiques et aux prières. Les femmes excitent les hommes de chaque parti à soutenir courageusement la lutte, et leur apportent des cailloux pour en accabler leurs adversaires. La banderole est déchirée, et ceux à qui elle reste enfin n'en emportent que des lambeaux ensanglantés. C'est un véritable champ de bataille, où vainqueurs et vaincus recueillent leurs blessés et leurs morts.

Dans les diverses situations de la vie, le paysan breton déploie une patience et une résignation qui étouffent chez lui l'esprit de prévoyance et l'amour du travail. Malade, il ne combat point le mal; mourant, il attend sans se plaindre son heure dernière. Toutes les afflictions, tous les maux, le trouvent également résigné.

Cependant l'activité des intelligentes populations des villes a donné une forte impulsion à l'agriculture, à l'industrie et au commerce de la Bretagne Beaucoup de landes et presque toutes les anciennes forêts sont aujourd'hui défrichées : on compte 1,664,658 hectares de terres labourables, la moitié environ de la superficie totale de la province. Sous l'influence d'un climat humide et tempéré, ces terres, en général fortes et profondes, produisent d'abondantes récoltes. On les engraisse avec le goémon, plante marine qu'on récolte annuellement au milieu des rochers et des écueils, à la marée basse. La culture a fait de grands progrès dans les Côtes-du-Nord et le Finistère; elle est beaucoup moins avancée dans les départements d'Ile-et-Vilaine; dans le Morbihan, elle est restée à peu près stationnaire. Les blés, les lins, les chanvres, sont d'une excellente qualité. Il n'y a point de meilleurs légumes que ceux de Saint-Brieuc, de Roscoff, de Plougastel, qu'on transporte à Nantes, à Rennes, au Hâvre, et même à Paris. Les bœufs sont petits, mais la chair en est excellente; on connaît les moutons de présalé des environs de Saint-Brieuc et de Dol. Le pays de Léon et tout le Finistère produisent de très-beaux chevaux.

D'autres travaux, d'autres produits enrichissent encore la Péninsule. Les fabriques de toiles à voiles, les armements de Saint-Brieuc pour le banc de Terre-Neuve, les pêcheries des Côtes-du-Nord, les salines de Guérande, ont une haute importance. Le sol de la province est riche en carrières de granit, d'ardoises, en minerai de fer, en mines de plomb. Les filons de plomb argentifère de Huelgoat et de Poullaen paraissent inépuisables. N'oublions point les forges de Paimpont ou de Brécilien, situées dans un débris de l'ancienne forêt de ce nom, et dont le fer est comparable, pour la qualité, à celui de Suède.

C'est dans l'ancienne Cornouaille, dans le département du Finistère, qu'on retrouve, sous les formes et les traits les plus tranchés, les deux principaux types de la race bretonne. Voyez le paysan du Léon et des bords de la Manche, avec sa taille haute, son air dégagé et libre, ses traits beaux et réguliers, sa physionomie expressive, spirituelle et grave, encadrée par des cheveux bruns et longs : tout annonce en lui son origine celto-bretonne, le descendant de ces anciens Kimris, dont il a encore le caractère religieux, les croyances, les passions énergiques, et qu'il représente en homme qui a le sentiment de sa valeur personnelle et de la dignité de sa race. Sa gravité n'est ni composée, ni dure, elle est une habitude de l'esprit, et presque toujours une expression de mélancolie la tempère et lui donne

une profondeur rêveuse. C'est le ciel un peu sombre, chargé d'une pluie d'orage, mais laissant entrevoir de lointaines perspectives et quelques rayons du soleil à travers son voile nébuleux. Le Cornouaillais, l'habitant des montagnes et de la région centrale du Finistère, est aussi d'origine kimrique : seulement il appartient à une race dans laquelle on a cru reconnaître la souche des celtes-hiber. Il est plus ramassé, il a le buste beaucoup plus long que les jambes, la tête très-développée, le nez fort, le col gros et court, la pommette des joues saillante, et une physionomie dont le type est moins élevé. Il est actif, enjoué, il aime et recherche la musique, la danse, les ballades, tout ce qui anime et égaie la vie. Abstraction faite de ces différences de race, la taille du Bas-Breton est en général courte, ses épaules larges, sa poitrine ouverte, son regard assuré, ses traits bien accusés, ses cheveux bruns ou noirs. Les hommes blonds du Croisic et de Batz sont étrangers à l'Armorique et appartiennent à la grande famille saxonne.

Les Bretons sont intelligents, souples, religieux, patients, attachés à leurs croyances et à leurs habitudes, bons, hospitaliers, loyaux dans les relations ordinaires de la vie, braves et aptes à supporter les plus rudes travaux, les plus dures privations. Avec de pareilles qualités et une telle nature, ils ont toujours fait d'excellents marins et bons soldats. En général ils n'aiment point la vie militaire, mais quand la passion des armes s'empare de leur âme, elle va rarement sans l'héroïsme : les Duguesclin, les Clisson, les Beaumanoir, les Duguay-Trouin, les Latour-d'Auvergne en font foi. Les Bretons n'aiment point médiocrement, et on le reconnaît assez à leur amour pour la terre natale qui se manifeste avec l'ardeur et la force d'une passion : aussi le *mal du pays* les prend-il partout dans les contrées les plus riantes comme dans les lointains voyages, sous les drapeaux comme dans les cités. A toutes choses, même à leur intérêt personnel, même au besoin d'acquérir, ils préfèrent les landes incultes et le ciel humide de la Bretagne. S'ils tiennent tant à leurs croyances, à leurs habitudes, à leur langage, à leur costume, c'est qu'ils ne les séparent point de l'image de la terre où ils sont nés. Tout homme qui n'est point breton, sans en excepter le français ou *gallo*, comme ils l'appellent encore, est pour eux un étranger. Bref, cette vieille nationalité bretonne pour laquelle ils ont combattu pendant si longtemps, est devenue un instinct moral, auquel ils obéissent toujours, et souvent même sans en avoir la conscience. Ils associent la religion à ce sentiment, par une pratique singulière : quand les jours d'un grand *pardon* approchent, ils revêtent la statue des saints du costume national.

La religion se confond aussi, dans la pensée et le cœur du Breton, avec l'amour du pays natal. Il la fait intervenir dans tous les actes de sa vie ; « la maison qu'il vient de faire construire, l'aire nouvelle, le champ auquel il demande sa moisson, appellent également les cérémonies pieuses, » dit M. Émile Souvestre. Il ne forme pas un vœu sans dire, *s'il plaît à Dieu ;* lorsqu'il remercie, c'est par ce mot : *Benediction de Dieu.* Sa prière au milieu de la tempête est simple : *Mon Dieu, protégez-moi ; mon navire est si petit et votre mer si grande!* Il ne parle des morts qu'avec la formule : *Que Dieu pardonne aux trépassés!* S'il rencontre une femme tenant un nourrisson : *Dieu vous bénisse!* s'écrie-t-il. Le pauvre est *l'hôte de Dieu*, et chaque fois qu'il entre dans une chaumière, pour y demander l'aumône, la phrase : *Que Dieu bénisse ceux qui sont ici!* annonce toujours sa présence et l'objet de sa visite.

Le paysan breton est charitable. Il fait asseoir à sa table le pauvre, l'hôte de Dieu. Celui-ci paie cette hospitalité par de pieuses histoires, par de merveilleux récits ou par quelque complainte. La dévotion populaire a multiplié à l'infini *les pardons* ou les fêtes religieuses : les plus célèbres sont ceux de *Notre-Dame du Falgoat*, de *Saint-Jean du Doigt* et de *Sainte-Anne d'Auray*. On y voit arriver une multitude de pèlerins de toutes les parties de la Bretagne : des villages entiers s'y rendent processionnellement sous la bannière de leur paroisse. On a vu même des villes rester désertes toute une semaine, pendant que leurs habitants accomplissaient un de ces pèlerinages fameux. Les offrandes sont nombreuses, et elles se font presque toujours en nature ; ce sont des sacs de blé, de la toile, des toisons, des écheveaux de lin, du crin, des ruches nouvelles. Le dimanche suivant, à la sortie de la messe et au pied de la croix, le marguillier et le bedeau vendent ces dons pour le compte de l'église.

Mais ce n'est pas seulement un cœur simple et une profonde dévotion qui conduisent les paysans de la Bretagne à ces réunions. Ils aiment aussi beaucoup à courir les foires, les assemblées les moins religieuses du monde. Les excellentes qualités de ces hommes nous font pardonner leurs vices, qui sont d'ailleurs presque toujours le résultat du défaut d'éducation et de l'ignorance complète dans laquelle ils sont élevés. Accoutumés à une vie dure et pleine de privations, mal logés, mal vêtus, et se nourrissant de galettes, de crêpes et de bouillie de blé noir, alimentation indigeste qui a moins pour objet d'apaiser la faim que d'en éloigner le retour le plus possible ; ils éprouvent une inquiétude d'esprit, un besoin de mouvement et d'émotions auxquels ils cherchent à satisfaire par tous les moyens. L'amour de la propriété, si prononcé chez eux, le désir de thésauriser, commun au vieillard comme au jeune homme, ne peuvent pas toujours les détourner d'une vie errante, ni surmonter un malheureux penchant à l'intempérance. Dans les repas des grandes réunions, des noces, où l'on compte quelquefois de huit à seize cents convives, ils mangent et boivent avec excès. Ce sont d'immenses, d'effroyables orgies et que de robustes tempéraments peuvent seuls supporter. L'humeur naturellement colère et batailleuse des convives complète alors le bruit et le désordre par des luttes où le sang coule à flots comme le vin et le cidre.

Il ne faut point demander au paysan breton des égards pour sa femme, il méprise trop sa faiblesse pour l'élever jusqu'à lui : elle ne mange point à la même table que lui, que ses fils et ses domestiques. Elle se tient debout derrière les hommes et les sert. Quand ils ont fini, elle se met à table avec les autres femmes. La naissance d'une fille est regardée par le mari comme un sujet d'affliction. Tandis qu'on s'occupera un peu de l'éducation de ses frères, on ne fera rien pour l'instruction de la pauvre enfant ; on la traite comme si elle n'était rien et ne devait rien savoir.

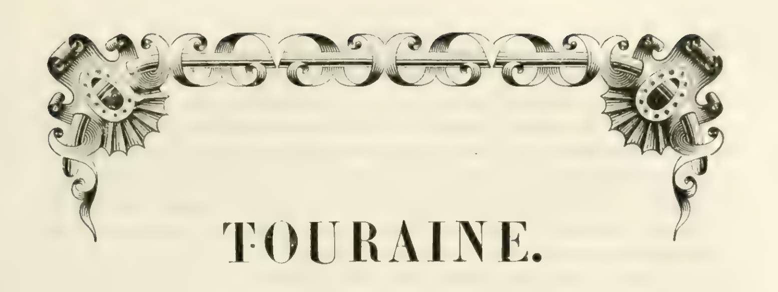
Le costume des Bas-Bretons rappelle avec une exactitude singulière celui des anciens Celtes, tel que Strabon l'a décrit : ce sont de larges braies, avec une tunique ouverte, retenue par une ceinture de cuir. Un chapeau à large bord, d'où s'échappe une chevelure abondante, descend sur le visage. On sait que pour les détails cet habillement, dont le fonds est toujours le même, varie à l'infini : il prend tantôt les couleurs les plus sombres ou les plus tranchées, tantôt les acces-

soires les plus élégants ou les plus pittoresques. Il en est de même du costume et de la coiffure des femmes.

Les superstitions populaires de la Bretagne, comme ses monuments, ses mœurs, son langage et ses coutumes, rappellent les anciens habitants de l'Armorique. Le souvenir des prêtresses celtiques s'est perpétué dans les Korrigan, ces fées bretonnes qui prédisent l'avenir et possèdent l'art de guérir les maladies les plus cruelles. La difficulté est de les reconnaître et de les rencontrer, tant elles aiment à changer de forme et à se transporter d'un bout du monde à l'autre. Les paysans appellent les dolmens *Ty ar gorriket*, la demeure des nains : là, en effet, habitent les Poulpiquets ou Courils, petits génies difformes dont la nature malfaisante, les ailes de chauve-souris, les cris aigus et les rondes infernales, sont la terreur des paysans. Les habitants du district de Morlaix ne redoutent pas moins le *Teus-ar-pouliet*, génie qui prend la forme d'un chien, le *Cariguel-an-Ancon*, la brouette de la mort, toujours poussée par des squelettes, les laveuses et les chanteuses de nuit, *ar Cannerez-nos*, autres génies qu'on voit au bord des rivières, où elles s'efforcent d'attirer et de noyer les crédules passants. On trouve d'autres preuves de l'alliance des pratiques religieuses du Breton aux superstitions druidiques dans les menhirs couronnés de croix, dans les anciennes fontaines sacrées placées sous l'invocation des saints et des madones, dans les grands feux de nuit dont le soleil a eu longtemps les honneurs avant saint Jean; enfin, dans la fête de Noël, où le cri d'*Egui-na-né* ou d'Enghin an eit, se fait entendre comme à la fête gauloise de l'*Eghinat*.

Nous ne reviendrons point sur la langue et les poëtes de l'Armorique, dont nous avons parlé ailleurs. Mais qu'il nous soit permis d'exprimer, en terminant ce travail, combien l'étude de la Bretagne nous a fait aimer ses enfants. Nous aimons les Bretons pour leur foi profonde, pour leur caractère simple et bon : le relâchement de toutes les croyances religieuses et politiques accroît encore notre estime pour ce peuple. Nous l'admirons surtout pour avoir gardé si longtemps dans son cœur, comme dans un sanctuaire, notre première nationalité, la nationalité gauloise, et pour l'avoir défendue avec tant de courage chaque fois qu'il l'a crue menacée.





TOURAINE.

APERÇU GÉNÉRAL.

Il est au centre de notre beau pays une contrée, belle par-dessus toutes les autres, que l'on parcourt pour la première fois avec bonheur, et que l'on revoit toujours avec un plaisir plus vif; c'est la Touraine, que la douceur de son climat et le charme de ses sites ont fait surnommer *le jardin de la France.* Cette province est comprise aujourd'hui presque toute entière dans le département d'Indre-et-Loire. On peut donc se former une idée exacte de ses anciennes limites par l'étendue actuelle de ce département, dont la plus grande longueur, du nord au sud, est de 90 kilomètres ou de 22 lieues et 1/2, et la plus grande largeur de 80 kilomètres ou de 20 lieues. Sur une superficie de 611,679 hectares ou de 325 lieues carrées, il compte 306,336 habitants. Enfin, il contient 312,000 hectares en culture, 73,000 en forêts, 38,000 en vignes et 98,000 en landes. Ces chiffres nous apprennent qu'un sixième de la Touraine est improductif, et que la moitié seulement de ce territoire consiste en bonnes terres. La fertilité du pays n'y est pas, comme on le voit, toujours en rapport avec sa beauté proverbiale.

La Loire traverse toute la Touraine de l'est à l'ouest, et la sépare en deux parties, la haute et la basse; Tours est assise sur les limites de ces deux divisions territoriales. La basse Touraine, située au midi, renferme Amboise, Loches et Chinon; la haute Touraine, c'est-à-dire celle du nord, ne contient que quelques gros bourgs, tels que Langeais, Luynes et Château-Regnault. Il n'existe dans ce pays, quoiqu'il soit accidenté, aucune chaîne de collines qui puisse recevoir le nom de montagne. D'Amboise à Tours, la rive droite de la Loire est occupée par un coteau formé d'un tuf calcaire assez tendre, dans lequel les populations riveraines se sont de temps immémorial creusé des habitations peu coûteuses. Les landes offrent un terrain mêlé de cailloux roulés et de sable, auquel l'industrie humaine n'a presque rien à demander. Les terres cultivées qui s'étendent entre la Loire et la Claise, dans le canton des *Varennes*, sont siliceuses. On rencontre des terres plus grasses et plus fertiles dans le *Véron*, situé près de Chinon, entre la Loire,

l'Indre et la Vienne ; les cultures sont très-variées dans ce fertile canton, d'où proviennent les plus beaux fruits du pays ; d'autres terres enfin, d'une nature aride et sèche, *les gâtines*, occupent principalement le nord de la Loire. Le sol fournit heureusement lui-même des ressources pour corriger son défaut de fertilité. Nous voulons parler du falun, qu'on exploite comme engrais dans les cantons de Loches et de Sainte-Maure. Ce falun n'est autre chose qu'un amas immense de détritus de coquilles plus ou moins brisées, parmi lesquelles le naturaliste peut reconnaître et recueillir de très-nombreuses espèces.

Trois grands cours d'eau navigables arrosent la Touraine et la partagent en trois bassins principaux ; ce sont la Loire et ses deux affluents, le Cher et la Vienne. La Creuse et la Claise, dont les eaux se réunissent avant d'arriver à la Vienne, à peu de distance de La Haye-Descartes, ne sont pas navigables. La même observation est applicable à l'Indre ; cette rivière tombe dans la Loire, à La Chapelle-Blanche.

Rien de plus agréable, de plus sain, que le climat doux et tempéré de la Touraine. On n'y connaît ni les grandes chaleurs du midi de la France, ni les froids excessifs du nord ; les variations brusques de la température, source de tant de maladies, ne s'y font presque jamais sentir. Tout est riant, calme, reposé dans ce beau pays : la campagne, le ciel, les hommes. C'est, en effet, un jardin, dont la nature a fait les premiers frais ; un jardin, entrecoupé de rivières, de forêts, de champs fleuris, de villes, de châteaux, et qui rappelle les souvenirs les plus curieux, les plus intéressants et les plus variés de nos annales. Grégoire de Tours, Chlodwig, Chlothilde, Louis XI, le cardinal d'Amboise, les Boucicault, Rabelais, Descartes, tous ces grands hommes appartiennent à l'histoire politique, religieuse et littéraire de la Touraine.

Les habitants de cette province sont généralement laborieux et bienveillants ; ils remplissent avec une grâce toute particulière les devoirs de l'hospitalité. Leurs manières sont polies, affables ; ils ont beaucoup de cet esprit d'observation, de cette fine ironie, de cette profondeur narquoise, qui sont des qualités toutes françaises, et qu'on retrouve à si haut degré dans le génie de Rabelais, leur illustre compatriote. Nulle part le langage n'est plus pur, plus élégant, plus dégagé de ces éléments étrangers dont on le surcharge aujourd'hui. On a prétendu que cette élégance et cette correction tenaient au long séjour que la cour des rois de France a fait jadis sur les bords de la Loire ; à notre sens, il vaut mieux dire que le berceau de la langue française s'étant trouvé placé dans la Touraine, la cour est venue s'y façonner aux grâces et à l'esprit de l'idiome national. Quand il s'agit de langage, nous concevons l'influence de la multitude sur un petit nombre d'hommes qui viennent vivre dans son sein ; mais nous n'admettons point l'action de quelques étrangers sur le génie idiomatique des masses.

Avant la conquête romaine, l'histoire ne nous fournit aucun document positif sur l'existence des Turons ; cette peuplade gauloise devait avoir les mêmes mœurs, les mêmes coutumes et le même culte que les Carnutes. Il est donc tout à fait naturel d'admettre que la suprématie druidique était depuis long-temps établie sur le territoire des Turons ; d'ailleurs les pierres celtiques de la Touraine attestent que, dans cette province, les Druides étaient tout-puissants. César vint changer

la face des Gaules et substituer aux prêtres qu'il renversait des fantômes de rois.

L'histoire écrite ne nous a conservé le nom d'aucun des chefs qui durent à l'appui de César un règne éphémère sur la peuplade des Turons. Les monuments numismatiques peuvent heureusement combler cette lacune; c'est à leur étude que nous devons la connaissance des deux chefs Cantorix et Triccos qui se succédèrent à la tête de cette peuplade. A quelle époque précise la politique romaine les fit-elle jouir d'une ombre de souveraineté? c'est ce qu'il n'est pas possible de déterminer; mais à coup sûr on ne peut étendre à plus d'une vingtaine d'années, à partir de la venue de César, l'existence de cette chétive royauté, instituée pour accomplir plus aisément l'asservissement définitif de la nation. Plus d'une fois depuis lors un cri de liberté retentit dans la Touraine; mais les fers étaient trop bien rivés pour être rompus; l'insurrection succomba, malgré les efforts de ses chefs qui se donnèrent héroïquement la mort pour ne pas être témoins de l'avilissement de leur patrie.

Nous raconterons, dans notre histoire de la ville de Tours, comment le christianisme fut introduit dans la Touraine, vers le milieu du IIIe sicèle, et comment la sanglante bataille de Vouillé rendit Chlodwig maître des rives de la Loire. A la mort de ce chef des Franks, ses états furent répartis entre ses quatre fils; le second, Chlodomir, eut la Touraine qui fut réunie à l'Aquitaine et y resta incorporée jusqu'au moment où Charlemagne, en partageant lui-même ses vastes états entre ses trois fils, réintégra dans le royaume de France proprement dit sa province la plus centrale.

Sous Louis-le-Débonnaire, on voit paraître pour la première fois un comte de Tours; mais cette dignité ne fut pas d'abord héréditaire, et ce ne fut que plus de cent ans après que Thibaut, dit *le Tricheur*, parvint à faire assurer à sa lignée la possession du comté de Touraine (940). En 1152, Henri II, roi d'Angleterre, devint, par usurpation sur son frère Geoffroy Plantagenet, comte souverain d'Anjou, du Maine et de Touraine. Cette dernière province resta en la possession de la maison royale d'Angleterre jusqu'à l'année 1304; Philippe-Auguste l'enleva alors au roi Jean-sans-Terre, et la réunit à la couronne de France, à laquelle depuis elle est toujours restée annexée. Toutefois elle eut encore des ducs apanagistes, dont le dernier fut François d'Alençon, fils du roi Henri II.

La Touraine, qui relevait du parlement et de la cour des aides de Paris, était régie par une coutume particulière, rédigée, en 1416, à Langeais, par l'ordre de Charles VII. Elle fut érigée en gouvernement général, en 1545, et on y institua deux présidiaux, l'un à Tours, en 1551, l'autre à Chatillon-sur-Indre, en 1561, pour l'administration de la justice. A l'époque de la révolution, la province de Touraine, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire, fut comprise à peu près intégralement dans les limites du département d'Indre-et-Loire. Quant au diocèse de Tours, il étendait ses limites spirituelles bien au-delà du territoire des anciens Turons.

TOURS.

L'époque de la fondation de Tours ne nous est pas plus connue que celle des autres villes gauloises. Chacun sait qu'il y eut un temps où les origines semi-mythologiques étaient fort à la mode; toute cité qui tenait à faire preuve de noblesse ne pouvait alors se dispenser de rattacher son origine aux héros contemporains de la guerre de Troie. Tours subit naturellement l'influence de cette espèce de paganisme littéraire : ce fut de Turnus, roi des Latins, qu'on fit descendre les Tourangeaux. Mais laissons ces rêves qui n'ont pas même le mérite d'être amusants. La première illustration historique de Tours date de César; il nous apprend qu'après la victoire qu'il remporta sur les Belges, il laissa ses légions hiverner dans le pays des Andegaves, des Carnutes et des Turons. Un peu plus tard, lorsqu'à la voix de Vercingétorix les Gaulois se soulevèrent contre la domination romaine, les Turons furent des premiers à répondre à l'appel du héros arverne. Quand celui-ci, défait par César, se fut enfermé dans Alise, ils fournirent encore à l'armée qui entreprit de le délivrer un contingent de huit mille hommes.

Le conquérant romain enclava le pays des Turons dans la Celtique ou Lyonnaise. Cette province ayant été partagée en plusieurs autres, celle qui fut appelée la troisième Lyonnaise comprit la Touraine, la Bretagne, l'Anjou et le Maine. L'église adopta, plus tard, une division si bien appropriée à la configuration générale du pays. Seulement, dans la nouvelle province ecclésiastique, dont le siége métropolitain fut établi à Tours, un évêché correspondit à chacune des anciennes peuplades gauloises. Elle se composa donc des évêchés du Mans, d'Angers, de Rennes, de Nantes, de Quimper, de Vannes, de Saint-Pol-de-Léon, de Treguier, de Saint-Brieuc et de Séez.

Ce fut vers la fin du IIIe siècle que le christianisme fut prêché pour la première fois en Touraine, par saint Gatien, évêque et patron de Tours. Après la mort de ce prélat (304), une persécution fort active commença contre les nouveaux chrétiens, qui, suivant Grégoire de Tours, étaient battus de verges et quelquefois même décapités, lorsqu'ils étaient surpris au milieu de l'exercice des cérémonies de leur culte. Cependant, trente-sept années plus tard, la religion chrétienne avait fait d'assez grands progrès pour que l'un des sénateurs de la cité offrît au successeur de saint Gatien sa propre maison pour la convertir en église.

La providence conduisit de la Pannonie en Touraine un homme qui devait répandre un grand intérêt sur son histoire religieuse. Né en 316, Martin avait été élevé dans la foi chrétienne, bien que ses parents n'eussent point renoncé au paganisme. Dès l'âge de quinze ans, il servit dans une légion romaine; mais il ne tarda

pas à abandonner la vie militaire, pour laquelle il n'était point fait. Il devint le fondateur du premier monastère qui ait été établi dans la Gaule : les Turons ambitionnèrent l'honneur d'avoir un si saint personnage pour évêque ; ce ne fut point sans peine qu'ils le décidèrent à quitter sa retraite de *Locociagum* pour gouverner leur église. Sa réputation de piété et de vertu paraît lui avoir donné un grand crédit à la cour des Césars. Il s'en servit pour détourner la persécution de son troupeau, et pour obtenir la grâce de quelques victimes menacées de la vengeance impériale. Il mourut à Candes, le 11 novembre 400; on transporta ses restes à Tours, dans une église qui depuis fut placée sous son invocation. Saint Martin devint le patron des Gaules, et les remplit du bruit de ses miracles. Une multitude de pèlerins se rendirent auprès de son tombeau, devant lequel plus d'une tête royale s'inclina. Ce grand nom devint un talisman qui attira tous les avantages, toutes les grâces, tous les priviléges sur l'heureuse ville de Tours. Un certain nombre des disciples du saint furent commis à la garde de sa dépouille mortelle : c'est ainsi que fut institué le chapitre de Saint-Martin, dont le roi de France était le premier dignitaire. Enfin, autour de l'église où il était enterré s'éleva bientôt une nouvelle ville, nommée Châteauneuf, qui fut réunie à Tours dans le XVIe siècle.

La protection de saint Martin ne s'étendit pas cependant sur les Turons, lorsque, sous le règne de Tibère, ils prirent les armes pour reconquérir leur indépendance. Leurs chefs, Sacrovir et Florus, défaits par les légions romaines, se donnèrent la mort pour ne pas être témoins de l'asservissement de la patrie. Ce fut pour ce peuple un coup terrible et sous lequel il resta longtemps accablé. Il parut si complètement détaché de tout esprit de rébellion, qu'un Gaulois, l'illustre Sidonius Apollinaris, ne craignit pas dans son panégyrique de Majorien, de lui donner la triste épithète de *bello timentes*. Du reste, la cité se consolait par la jouissance de quelques libertés de la perte de son indépendance. Elle se régissait elle-même par les lois émanées de son sénat et appliquées par ses magistrats. Grégoire de Tours parle souvent de ce sénat, dont le président prenait le titre de *princeps senatûs*. Un comte, chargé par l'empereur du gouvernement de la province, s'élevait au-dessus de tous les pouvoirs de la cité et participait à tous les détails de son administration.

La troisième Lyonnaise s'était soustraite par une révolte générale à l'autorité des empereurs, lorsque les Wisigoths envahirent la Touraine. Les Turons, qui avaient su résister à des Romains abâtardis, furent pris d'une telle terreur à la vue des guerriers du nord, qu'ils se hâtèrent d'implorer l'appui de leurs anciens maîtres. Majorien accourut au secours de la ville que les Wisigoths tenaient étroitement bloquée, et il réussit à leur en faire abandonner le siége. La délivrance de Tours par les armes romaines eut lieu très-probablement en 428. Dix ans plus tard, les peuplades de la Bretagne, de l'Anjou, de la Touraine s'insurgèrent encore une fois; mais Aétius parvint à étouffer l'insurrection avec le secours des Alains. Pour prix de leurs services, ces barbares reçurent en propriété une partie des terres des rebelles; peu contents d'un simple partage, ils expulsèrent bientôt de leurs foyers les populations trop faibles pour leur résister. Ce fut sur la rive droite de la Loire, surtout aux environs d'Orléans, qu'ils s'établirent : Attila, lorsqu'il envahit les Gaules, trouva dans ces étrangers de puissants auxi-

liaires. En 444, les Turons essayèrent de nouveau, mais toujours sans succès, de se soustraire au pouvoir des empereurs. Ils furent contraints de rentrer dans l'obéissance, tandis que les Armoricains, leurs confédérés, venaient chercher les troupes impériales jusque dans les murailles de Tours. L'habile tactique des généraux romains sauva la ville et força les assiégeants à se retirer.

En 473, les Wisigoths, sous la conduite d'Euric, leur roi, s'emparèrent pour la seconde fois de la Touraine, que l'empereur Népos racheta par l'abandon de l'Auvergne Ce fut pour bien peu de temps que les Romains ressaisirent une ombre d'autorité dans la première de ces provinces. Le jour était venu où les Franks devaient l'emporter sur toutes les puissances rivales qui se disputaient la Gaule. Childéric fut le premier chef de ces conquérants qui parut sur les bords de la Loire; il traversa Tours, et cette ville, à ce qu'il paraît, n'eut pas trop à souffrir de son passage.

Les Wisigoths profitèrent de la dissolution de l'empire d'Occident pour réunir la rive gauche de la Loire au royaume d'Aquitaine (480). Pendant qu'Alaric faisait tous ses efforts pour étendre les limites des états qu'il avait reçus de son père, le roi des Franks, Chlodwig, créait un vaste royaume pour ses enfants. Cette puissance, à peine naissante et déjà si redoutable, ne pouvait manquer de donner de l'ombrage aux Wisigoths. D'abord Alaric et Chlodwig s'abstinrent de toute hostilité, et se bornèrent à s'observer avec méfiance: le premier faisant parfois à son rival des concessions humiliantes pour éviter un conflit dont il redoutait les suites; le second proclamant très-haut des exigences qu'il était prêt à soutenir par la force des armes. La guerre allait éclater, lorsque Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie, parvint à ménager une entrevue entre ces deux princes. La conférence eut lieu dans l'île Saint-Jean, située au milieu de la Loire, devant Amboise. Les deux rois s'y prodiguèrent les protestations d'amitié, et en se quittant s'embrassèrent avec la plus tendre effusion. Moins de trois ans après, la plaine de Vouillé fut arrosée du sang d'Alaric, versé par la main de Chlodwig. Cette sanglante bataille, donnée en 507 sur les bords du Clain, à quelques lieues de Poitiers, amena l'expulsion des Wisigoths, qui étaient restés vingt-six ans maîtres de la Touraine; cette province entra donc, à partir de ce moment, sous la domination des Franks, pour n'en plus sortir. Du reste, les Wisigoths, qui étaient ariens, avaient constamment persécuté les chrétiens de la Touraine, et par là ils s'étaient attiré une haine implacable qui ne contribua pas peu à assurer la domination de Chlodwig; aussi le peuple de Tours considérait-il celui-ci non-seulement comme son roi par droit de conquête, mais encore comme son libérateur et comme le soutien et le vengeur de sa foi religieuse. Chlodwig, après avoir enlevé la Touraine aux Wisigoths, les chassa rapidement de l'Aquitaine et des autres provinces qu'ils possédaient, à l'exception de la Provence, qui resta encore pendant plusieurs années entre leurs mains.

Le victorieux Chlodwig revint à Tours, où il s'arrêta quelque temps, afin de rendre grâces à Dieu de ses succès dans l'église de Saint-Martin, pour lequel il avait une profonde vénération. Ce fut pendant le séjour que le roi des Franks fit dans cette ville qu'il reçut l'ambassade envoyée de Constantinople par l'empereur Anastase, pour le féliciter de ses victoires sur les Wisigoths et l'en-

gager à poursuivre leur expulsion définitive du sol gaulois. La réception des ambassadeurs byzantins se fit avec une grande solennité. Chlodwig, revêtu de la pourpre des empereurs et le front ceint du bandeau royal, parut à cheval sur la place publique de Tours, jetant au peuple qui se pressait autour de lui des pièces de monnaies d'or et d'argent ; il se dirigea vers l'église de Saint-Martin, où il donna audience aux envoyés d'Anastase. Ceux-ci lui dirent de la part de leur maître, qu'il serait compté désormais au nombre des amis les plus chers d'Anastase, et que l'ordre était donné, dans toute l'étendue de l'empire, de lui conférer les titres et les honneurs dus aux consuls et aux augustes. Chlodwig parut recevoir avec reconnaissance des dignités qui ne pouvaient rien ajouter à l'éclat de son nom et à sa grandeur personnelle ; mais il avait compris que le prestige attaché à la possession de ces insignes du consulat romain était encore puissant sur l'imagination d'un peuple à peine affranchi, et qu'il pouvait servir sa politique. Sans doute, en le pressant de chasser les Wisigoths de la Provence, Anastase pensait agir pour lui-même ; il espérait payer par des titres et par de vains honneurs la restitution de la seule province gauloise sur laquelle il pût encore élever des prétentions. Il avait donc une arrière-pensée, que Chlodwig devina et qu'il déjoua en paraissant croire aux protestations des envoyés de l'empereur. Bref, le roi des Franks, devenu roi des Gaules par la grâce de son épée, consentit à se laisser revêtir en pompe de la chlamyde des consuls, parce que cette cérémonie lui assurait la possession de la riche Provence, dont l'empereur ne songerait plus dès lors à entraver la conquête. Nous ne saurions expliquer autrement un fait historique que l'on a voulu nier faute d'en comprendre la portée politique, et qui, expliqué comme il vient de l'être, n'offre plus rien que de fort naturel et de fort probable.

Le 27 novembre 511, Chlodwig mourut, laissant le vaste empire qu'il avait créé à ses quatre fils, Théodoric, Chlodomir, Childebert et Chlother. Tous les quatre prirent le titre de roi, et Chlodomir, roi d'Orléans, devint possesseur de la Touraine. La reine Chlothilde, après la mort de son époux Chlodwig, se retira à Tours, où elle vécut paisiblement jusqu'à l'époque de sa mort, consacrant tout son temps aux pratiques de dévotion, et au maintien de la bonne intelligence entre ses fils. Chlodomir fut tué, en 524, dans une bataille livrée au roi des Burgondes; il laissa trois enfants en bas âge, Théodbald, Gunther et Chlodoald. La reine Chlothilde, leur aïeule, se chargea de leur éducation et les conduisit à Tours, où ils demeurèrent quelques années sous ses yeux. Leurs oncles, abusant de leur faiblesse, se partagèrent le royaume d'Orléans, et la Touraine fut concédée à Chlother. Chlothilde avait espéré que les trois enfants de Chlodomir rentreraient en possession de l'héritage de leur père dès qu'ils seraient en âge de le gouverner; mais elle fut cruellement désabusée ; lorsqu'elle les eut amenés à Paris, sur l'invitation de leurs oncles, ceux-ci lui firent signifier par un seigneur arverne, nommé Arcadius, qu'il fallait que les faibles héritiers de Chlodomir renonçassent à la royauté ou qu'ils mourussent. Chlothilde répondit imprudemment qu'elle aimait mieux voir ses petits-enfants morts que déshonorés; alors Chlother, n'écoutant que sa farouche ambition, égorgea devant elle Théodbald et Gunther, malgré les supplications de son complice Childebert, que les cris d'effroi de l'un de ses neveux

avaient ému au point de lui faire oublier un instant qu'il avait froidement résolu leur mort. Chlodoald, arraché au bourreau de ses deux frères, trouva un refuge dans la vie religieuse; c'est ce malheureux prince que les chrétiens vénèrent sous le nom de saint Cloud. Après cette sanglante tragédie, Chlothilde désespérée se retira à Tours, où elle vécut dans la retraite, expiant par la prière le crime odieux de ses fils. Elle y mourut le 5 juin 545, et fut mise au rang des saintes.

Ce fut de Tours que Chlother partit à la tête de son armée, en 562, pour aller châtier la rébellion de son fils Chramne, que Childebert, roi de Paris, avait ouvertement soutenue. Nous ne reviendrons pas ici sur les circonstances d'une guerre qui appartient à l'histoire de la Bretagne plutôt qu'aux annales de la Touraine. Nous trouvons à cette époque un comte ou gouverneur de la province, nommé Alpinus, et c'est à l'historien Grégoire de Tours que nous devons la connaissance du nom de ce magistrat suprême.

A la mort de Chlother, son royaume fut partagé entre ses fils; Charibert, qui était l'aîné, eut pour sa part le royaume de Paris, auquel la Touraine fut annexée. Grégoire de Tours nous a conservé, à cette occasion, la mémoire d'un fait extrêmement important, en ce qu'il constate que la ville de Tours jouissait, dès cette époque reculée, de droits et de libertés que le roi s'engageait à respecter. Ainsi, aussitôt que l'accession au trône de Charibert eut été connue à Tours, des députés furent envoyés auprès de ce prince pour lui prêter le serment de fidélité; en échange de ce serment, Charibert jura qu'il respecterait les lois et les coutumes du peuple de Tours, et qu'il ne lui imposerait jamais de nouvelles charges, mais qu'il le maintiendrait dans tous les droits que lui avait reconnus le roi son père. Charibert tint fidèlement la promesse solennelle qu'il avait faite à la demande des Tourangeaux; car un peu plus tard, Gaïso, choisi pour successeur du comte Alpinus, ayant voulu lever sur eux un nouvel impôt, l'évêque Euphrone s'opposa énergiquement à l'exécution de cette mesure. Le comte et le prélat ayant alors soumis leurs débats à Charibert, ce prince fit brûler devant lui les rôles dressés par l'ordre de Gaïso, et déclara que désormais, en l'honneur de saint Martin, la ville serait exempte de tous les impôts auxquels étaient soumises les autres villes de son royaume. Pour rendre sa réparation plus complète, il dépouilla Gaïso du comté de Touraine.

En 567, un concile fut tenu à Tours. Les évêques de Rouen, de Paris, de Rennes, de Nantes, de Chartres, d'Angers, du Mans et de Séez, prirent part aux délibérations. Parmi les vingt-neuf canons rédigés dans cette réunion de prélats, on en remarque un fort curieux qui défend de célébrer comme une fête le jour des kalendes de janvier, et de faire, le 18 du même mois, des offrandes de viandes aux morts. La teneur de cet article indique fort clairement qu'à cette époque les cérémonies du culte chrétien étaient encore très-imprégnées des idées païennes.

Le 4 août 573 l'évêque Euphrone mourut, et dix-neuf jours après le clergé et le peuple lui donnèrent pour successeur Grégoire, qui était issu d'une illustre famille d'Auvergne. Plusieurs fois avant cette époque, Grégoire s'était rendu à Tours par dévotion pour le tombeau de saint Martin; il s'y était fait connaître et estimer de tous par les hautes qualités dont il était doué. D'abord Grégoire, par un sentiment d'humilité, refusa les honneurs de l'épiscopat; mais les instances de

Sigbert le forcèrent d'accepter. Pour ôter au nouveau prélat la possibilité de revenir sur ses scrupules que l'on avait eu tant de peine à surmonter, il fut immédiatement sacré à Reims par l'ordre du roi. Quand il arriva dans sa métropole, il était revêtu depuis deux mois du caractère épiscopal.

Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici le jugement porté sur ce célèbre personnage par le meilleur historien de la Touraine : « Grégoire fut, sans contredit, l'un des plus illustres prélats qu'ait eus l'église de Tours, » dit Chalmel, « tant par les vertus qui l'ont fait placer au rang des saints, que par les services signalés qu'il rendit à son diocèse, et les heureux résultats des négociations dont il fut chargé par différents souverains. Souvent il mit un terme, par sa prudence et par la sagesse de ses avis, aux démêlés des successeurs de Chlodwig. La pratique des vertus chrétiennes et les devoirs de l'épiscopat ne l'empêchèrent pas de cultiver les lettres autant qu'il était possible de le faire dans le siècle où il vivait... On lui a donné à juste titre le nom de *père de l'histoire de France*, puisque sans lui nous serions restés dans une ignorance complète de tous les événements qui ont eu lieu depuis les premières années de la monarchie jusqu'à son temps. On lui a reproché, à la vérité, deux défauts essentiels dans un historien, la rudesse du style et une extrême crédulité ; mais il faut observer qu'il a vécu à une époque où le langage n'était guère moins barbare que les mœurs, et que sa piété profonde devait le disposer à accueillir sans critique et sans analyse tout ce qui semblait à ses yeux porter un caractère religieux. On doit cependant juger bien différemment tout ce qu'il écrit comme témoin oculaire, ou ce qu'il ne rapporte que sur le témoignage d'autrui ; c'est dans ce dernier cas seulement qu'il se montre crédule, et, il faut le dire, crédule à l'excès : de là tant de miracles prétendus qui souvent ne sortent pas du cercle des choses naturelles. Autant il mérite de confiance pour ce qu'il dit avoir vu, autant on doit se tenir en garde contre les bruits dont il n'est que l'écho. C'est principalement dans ses ouvrages ascétiques que ce défaut est le plus sensible. Outre son Histoire de France en dix livres, continuée par Frédegaire, nous avons de lui un livre de la Gloire des martyrs, un de la Gloire des confesseurs, un des Miracles de saint Julien, quatre livres des Miracles de saint Martin, et vingt-neuf chapitres de la Vie des Pères. Il n'est pas bien certain qu'il soit l'auteur de la Vie des Sept Dormants qu'on lui attribue. »

Nous allons voir maintenant quel fut le rôle de Grégoire de Tours dans les événements politiques dont il nous a transmis si fidèlement la mémoire. A la mort de Charibert, arrivée en 572, la Touraine échut en partage à Sigbert. Mais Chilpérik, roi de Soissons, jaloux de la possession du pays arrosé par la Loire, profita du moment où le roi d'Austrasie était absorbé par de sérieux démêlés avec Gunthchramn, roi de Bourgogne, pour envoyer son fils Chlodwig à la conquête de la Touraine. Les villes de Tours et de Poitiers furent obligées d'ouvrir leurs portes au jeune prince, qui devint en peu de temps maître de toute la contrée. A la nouvelle de cette injuste agression, Sigbert s'empressa de se réconcilier avec Gunthchramn ; il parvint même à déterminer ce prince à s'unir à lui pour déjouer les ambitieux projets de Chilpérik. Le patrice Mummole, général du roi de Bourgogne, fut chargé du soin de diriger l'expédition ; en peu de temps Tours fut reprise, et la province replacée sous la domination de Sigbert.

L'année suivante, Théodbert, fils aîné de Chilpérik, parcourait de nouveau la Touraine, qu'il mettait à feu et à sang. Cette fois, Gunthchramn, par une tactique nouvelle, favorisait les tentatives du roi de Soissons contre le roi d'Austrasie; celui-ci fut encore une fois vainqueur près de Chartres, et son frère Chilpérik obtint son pardon et la paix en lui jurant solennellement qu'à l'avenir il ne lui ferait plus la guerre. Mais à peine Sigbert se fut-il éloigné de la Touraine que Théodbert y rentra. Godegisile et Gunthchramn Boso, généraux de Sigbert, l'atteignirent au mois de novembre 575 et lui livrèrent une sanglante bataille dans laquelle il perdit la vie. Peu de jours après, le roi d'Austrasie mettait lui-même en déroute l'armée de Chilpérik, qui, toujours poursuivi par les Austrasiens, alla s'enfermer dans les murs de Tournai. Pendant le siége de cette place, Frédégonde, femme de Chilpérik, réussit à faire assassiner Sigbert dans les premiers jours de décembre 575. Le roi de Soissons, délivré du seul rival qu'il eût à craindre, fit de nouveau entrer ses troupes en Touraine sous les ordres de Mérowig son fils.

Ce prince passa dans Tours les fêtes de Pâques de l'année 576, et ce fut à ce moment même que, sous un faux prétexte, il se rendit en toute hâte à Rouen pour y épouser Brunihilde, veuve de Sigbert. Tout le monde sait quelles furent les conséquences de ce funeste mariage. Brunihilde fut renvoyée à Metz auprès de son fils Childebert; Mérowig fut condamné à subir la tonsure, et à embrasser la vie monastique. Comme on le conduisait dans un couvent du Maine, il parvient à se soustraire à la vigilance de l'escorte qui l'accompagne, et se réfugie à Tours dans l'église de Saint-Martin, où depuis la mort de Sigbert Gunthchramn Boso, son plus fidèle serviteur, s'était retiré aussi pour éviter les effets de la colère de Childérik. Mérowig entre dans l'église au moment où Grégoire y célèbre la grand'messe; mais le prélat refuse de l'admettre au partage du pain bénit; le prince fugitif insiste avec hauteur, et menace de punir cet affront sur tous les fidèles assistants. Le saint évêque, obligé de céder à la violence, se hâte d'instruire Chilpérik de ce qui vient de se passer. Pour toute réponse, il reçoit l'ordre de chasser Mérowig de la basilique s'il ne veut attirer de nouveaux malheurs sur la Touraine. Grégoire refuse d'obéir à cette brutale injonction, et son refus est suivi de l'invasion de la province. Bientôt, dégoûtés de la triste retraite dans laquelle ils sont contraints de vivre, Mérowig et Gunthchramn Boso réussissent à s'évader. Le premier gagne la ville de Metz, où sa présence occasionne tant de troubles, qu'il est encore forcé d'abandonner ce séjour; sans cesse en butte au ressentiment de son père et à la haine de sa belle-mère Frédégonde, il finit par périr à Terouanne de la main de l'un de ses serviteurs, qu'il supplie de lui donner la mort pour ne pas tomber entre les mains de Chilpérik.

En 580, l'évêque de Rouen Pretextat, qui avait béni l'union de Mérowig et de sa tante Brunihilde, fut traduit devant un concile tenu à Paris par l'ordre du roi de Soissons. Dans cette assemblée une seule voix s'éleva en faveur du malheureux prélat, ce fut celle de Grégoire; Pretextat n'en fut pas moins déposé et condamné à la prison. Une autre fois encore, l'évêque de Tours osa heurter de front la volonté du roi frank. Chilpérik, qui avait la manie de se croire l'homme le plus savant et le plus lettré de son royaume; s'avisa d'écrire une thèse sur le dogme de la Sainte-Trinité; puis il la soumit au jugement de Grégoire. Celui-ci

lui rendit le manuscrit en disant « qu'il n'appartenait pas aux princes de dogmatiser, et qu'ils devaient se contenter de suivre la doctrine professée par les apôtres et confessée par tout chrétien à son baptême. » Piqué au vif dans son amour-propre d'auteur, Chilpérik appela de ce jugement à l'évêque d'Alby. Mais ayant cette fois rencontré une critique beaucoup moins modérée et moins respectueuse, il se le tint pour dit et renonça à la gloire d'écrivain qu'il avait tant ambitionnée.

Grégoire eut un ennemi puissant dont les machinations faillirent le perdre, c'est-à-dire Leudaste, comte de Tours, que ses déprédations et ses vices avaient fait déposer deux fois, et que deux fois la faveur royale avait réintégré dans ses honneurs; il croyait n'avoir plus rien à craindre lorsque les plaintes unanimes du peuple et du clergé le firent enfin dépouiller sans retour de son poste éminent. De ce moment le comte voua une haine implacable à Grégoire; profitant de l'inimitié de deux prêtres du diocèse contre leur chef spirituel, il les excita à porter devant le roi Chilpérik et la reine Frédégonde les accusations les plus graves. Les calomniateurs affirmaient que l'évêque était entré en correspondance avec les rois d'Austrasie et de Bourgogne pour leur livrer la Touraine; suivant eux encore, il avait dit publiquement que Frédégonde entretenait un commerce adultère avec Bertrand, évêque de Bordeaux. Un concile fut assemblé aussitôt à Braisne, près de Soissons; Grégoire, sommé de comparaître, s'empressa de se présenter devant ses juges; il ne lui fut pas difficile de prouver son innocence et de confondre les calomniateurs. On fit grâce aux deux prêtres; quant à Leudaste, pourchassé d'asile en asile, il fut enfin arrêté par les ordres de Frédégonde; on l'enterra jusqu'au cou et on l'assomma à coups de bâton.

Le 1er septembre 584, Chilpérik fut assassiné à Chelles, ne laissant d'autre successeur qu'un fils de Frédégonde, nommé Chlother et âgé de quatre mois; tous ses autres fils avaient péri par les machinations de la reine. Gunthchramn, oubliant ses anciens démêlés avec Chilpérik, prit l'enfant roi sous sa protection et travailla très-activement à lui assurer la possession future des états de son père. Le peuple de la Touraine, qui était fort attaché à Sigbert, fit d'abord quelques démonstrations en faveur de Childebert, son fils; mais Gunthchramn fit prendre possession de Tours par Villacaire, comte d'Orléans, au nom du roi Chlother II. L'évêque Grégoire vint alors à Orléans offrir aux deux rois les hommages du peuple et du clergé. Depuis longtemps le prélat avait su se concilier l'estime et la confiance de Gunthchramn, qui, cette fois, lui en donna la preuve la plus éclatante en le chargeant d'une ambassade à la cour de Metz. Trois ans après, ce fut au nom de Childebert que l'évêque de Tours vint, comme ambassadeur, à la cour de Gunthchramn. Nous ne saurions donner une preuve plus éclatante de la confiance illimitée qu'inspirait sa droiture.

L'année suivante, Gunthchramn, après avoir adopté son neveu, remit entre ses mains toutes les provinces qui constituaient son héritage. Nous avons vu que c'était par une usurpation que la Touraine avait été placée sous l'autorité de Chilpérik; Gunthchramn n'hésita pas à la restituer à son légitime possesseur. Childebert s'empressa alors de réclamer les impôts qui lui étaient dus depuis un certain nombre d'années par les villes replacées sous son obéissance. Tours, comme les

autres, reçut les commissaires royaux chargés de percevoir le montant de ces impôts; mais ses habitants refusèrent de payer, en alléguant les exemptions que Chlodwig, Chlother et Charibert leur avaient concédées et garanties à perpétuité. Cette fois encore, l'évêque Grégoire fut chargé d'aller présenter au roi la supplique du peuple de Tours; grâce à l'intervention du sage prélat, elle fut favorablement accueillie. Childebert confirma solennellement toutes les franchises et tous les priviléges que la ville avait reçus de ses prédécesseurs.

On sait que le règne du roi d'Austrasie fut court; il mourut en 596, à l'âge de vingt-six ans, laissant, de la reine Faileube, deux fils, Théodbert et Théodrik, qui se partagèrent les états de leur père; le second, comme roi de Bourgogne et d'Orléans, devint maître de la Touraine. L'illustre évêque de Tours, le père de notre histoire, avait précédé d'une année au tombeau le jeune roi Childebert. Peu après son retour d'un voyage à Rome, Grégoire était mort, le 17 novembre 595, âgé d'environ cinquante-deux ans, après avoir occupé son siége pendant vingt et un ans et quelques mois. Il fut enterré dans l'église de Saint-Martin, à côté du patron des Gaules. Par ses soins l'église cathédrale de la ville, alors placée sous l'invocation de saint Maurice, avait été restaurée et considérablement augmentée.

Théodrik eut pour successeur Chlother II, le fils de Chilpérik et de Frédégonde. En 622, ce prince, en associant son fils Dagobert Ier à la royauté, lui donna l'Austrasie, la Touraine et le Poitou. Dagobert fut peut-être de tous les rois mérovingiens celui qui montra la plus grande vénération pour saint Martin; sa magnifique dévotion chargea saint Éloi de tous les ouvrages destinés à orner le tombeau et la châsse du saint. Il répandit ses bienfaits avec la même libéralité sur le clergé de la métropole: après avoir confirmé de nouveau et de son plein gré les priviléges des habitants, il concéda à l'église de Tours la jouissance de tous les revenus municipaux, et aux évêques le droit de nommer les comtes ou gouverneurs de la ville. Nous verrons un peu plus loin que le peuple se chargea de protester contre cette décision royale et d'enlever au clergé des prérogatives qui portaient une si grave atteinte à ses franchises.

Nous n'avons pas l'intention, à l'occasion de l'histoire d'une ville, de résumer les annales de la monarchie française. Chacun sait d'ailleurs que les événements des VIIe et VIIIe siècles sont demeurés fort obscurs, par suite de la disette presque absolue de chroniques contemporaines; aussi n'avons-nous que des notions fort incomplètes sur l'état des provinces à cette époque. S'il est vrai que l'oubli de la tradition et de l'histoire soit un indice à peu près certain de la paix et du bonheur dont jouissent les peuples, on peut conclure du silence presque absolu des chroniqueurs sur la Touraine, pendant ces deux siècles, qu'ils ont dû être pour ses habitants une époque de repos et de bien-être.

En 732, la Touraine fut le théâtre du plus grand événement de cet âge, de la défaite des Sarrasins par Karl-Martel. Mousa-ben-Nasir, émir du Moghreb ou de l'Afrique occidentale, avait conquis une grande partie de l'Espagne, au nom du khalife (711); dès 719, les Pyrénées furent franchies par les armées musulmanes, qui de là se répandirent sur le midi de la France. Le duc d'Aquitaine combattit d'abord avec gloire les ennemis du nom chrétien; mais, redoutant encore plus la puissance des Franks et le génie du duc d'Austrasie, Karl-Martel, il finit par

traiter avec les Arabes. Toutefois les intérêts des parties contractantes étaient trop incompatibles pour que l'alliance fût durable ; la guerre recommença, et cette fois le duc d'Aquitaine perdit tous ses états : il ne lui resta d'autre alternative que d'appeler à son secours Karl-Martel lui-même. Celui-ci n'hésita pas à déposer ses propres ressentiments pour voler au-devant des infidèles. Déjà, après avoir saccagé la Gascogne, le Périgord, la Saintonge et le Poitou, ils s'avançaient vers la Touraine, où les attiraient les richesses entassées dans le trésor de Saint-Martin. A trois lieues de Tours, sur le territoire de la moderne commune de Miré, et dans la plaine qui porte encore aujourd'hui le nom de *Landes de Charlemagne*, les deux armées se trouvèrent en présence.

Ce dut être un magnifique et imposant spectacle que cette rencontre de deux armées dans lesquelles se personnifiaient d'une manière tranchée les deux races qui se disputaient l'empire du monde : d'un côté, les Franks, les *Europeenses*, comme les appelle Isidore, armés de leur *scramsachs*, ou de courtes et larges épées, de javelots, de francisques, et de pesantes masses d'armes garnies de pointes de fer : de l'autre, les Arabes, d'un aspect sévère, légèrement armés d'arcs, de lances, d'épées, et montés sur ces admirables coursiers qui, comme eux, avaient traversé les mers et la péninsule hispanique. Quoique l'excès des fatigues et la disette des fourrages eussent considérablement éclairci les escadrons arabes, leur cavalerie formait encore la principale force de leur armée ; elle l'emportait de beaucoup sur l'infanterie.

Karl avait trouvé un adversaire digne de son courage et de son génie dans la personne d'Abd-er-Rahman, *le serviteur du Dieu de miséricorde*, émir-el-Andalous et lieutenant du khalife. On le vit bien à la prudence et à la réserve qu'on mit de part et d'autre à se préparer à la bataille. Six jours durant, Arabes et chrétiens, comme s'ils eussent craint d'en venir à cette grande et décisive épreuve, manœuvrèrent dans la plaine et s'observèrent réciproquement. Enfin, un samedi du mois d'octobre 732, Abd-er-Rahman commença l'attaque avec sa cavalerie. Ce jour-là et le jour suivant, jusqu'à dix heures du matin, les cavaliers arabes vinrent se briser contre la ligne de fer des Austrasiens. Le fier courage de l'émir, porté jusqu'à l'exaspération par une résistance à laquelle il n'était pas habitué, put seul surmonter cet obstacle. La ligne franke était rompue, et il se croyait sûr de la victoire, lorsque par une puissante diversion le duc d'Aquitaine jeta le désordre dans l'armée arabe. Abd-er-Rhaman fit d'incroyables efforts pour ressaisir le succès, qui lui échappait. Peut-être y fût-il parvenu si en ramenant les siens à la charge il n'eût été mortellement blessé par un coup de lance et renversé sous les pieds des chevaux. A partir de ce moment, les chrétiens victorieux firent un horrible carnage des fuyards. Quand la nuit vint s'interposer entre eux et cette proie immense, on les entendit se récrier contre le sort et agiter par un mouvement de sublime colère, leurs longues épées au-dessus de leurs têtes. Le lendemain, aucun ennemi ne se présentant, les chrétiens envahirent le camp des Sarrasins, vaste cité dont un nombre prodigieux de tentes traçaient les rues : les vaincus l'avaient abandonné pendant la nuit, pour reprendre la route de cet Orient dont, une fois encore, la fortune venait d'échouer contre le courage des peuples occidentaux.

Le duc d'Austrasie conquit dans ces terribles et sanglantes journées le surnom de *Martel*. Sa victoire venait de lui ouvrir l'accès d'un trône où il dédaigna de monter, mais dont il assura la possession à ses enfants. Par un rapprochement providentiel, la Touraine semblait destinée à être le théâtre des faits glorieux qui donnèrent la couronne aux fondateurs des trois dynasties royales de France : bientôt, en effet, nous verrons Robert-le-Fort marcher dans cette même province sur les traces des Chlodwig et des Karl.

En 752 s'accomplit la grande révolution qui définitivement plaça sur la tête de Pippin la couronne des Mérovingiens. Ce prince la portait depuis seize années, lorsqu'il tomba malade à Saintes; il se hâta de gagner Tours, et de se faire transporter au tombeau de saint Martin, dans l'espoir d'obtenir sa guérison par l'intervention toute puissante de l'apôtre. La maladie s'aggravant chaque jour davantage, il voulut aussi recourir aux reliques de saint Denis; mais ses jours étaient comptés, et il expira bientôt, laissant son vaste royaume à ses deux fils, Charlemagne et Carloman.

En 800, Charlemagne, qui venait de prendre le titre d'empereur, rassembla à Tours les principaux seigneurs soumis à son autorité, et y fit le partage anticipé de ses vastes états entre ses trois fils Charles, Pippin et Louis. Pendant son séjour en cette ville, sa femme Liutgarde tomba dangereusement malade; elle y mourut le 4 juin, et fut enterrée dans l'église de Saint-Martin. Dans ce premier partage de l'empire, Louis, roi d'Aquitaine, fut mis en possession de la Touraine; mais Charlemagne ayant modifié ses premières dispositions, dans une diète solennelle tenue en 806 à Thionville, la Touraine tout entière fut séparée du royaume d'Aquitaine et réunie définitivement, comme nous l'avons déjà dit, à la couronne de France.

Un canon du concile convoqué à Tours, en 813, par l'ordre de l'empereur Charlemagne, nous apprend qu'à cette époque deux langues différentes étaient parlées dans les Gaules : le latin corrompu, idiome des Français d'origine gallo-romaine; et le théotisque, ou tudesque, importé sur le sol gaulois par les conquérants de race franke. De ce premier idiome sortit la langue nationale dont la Touraine devait être le berceau.

C'est à Louis-le-Débonnaire qu'est due la fondation de la *levée*, de cette admirable barrière que l'industrie humaine est parvenue à opposer aux perpétuels débordements de la Loire. Jusqu'à lui les populations riveraines avaient fait d'inutiles efforts pour arrêter les crues du fleuve, et pour garantir leurs récoltes de ses ravages. L'empereur vint à leur aide, et la *levée* fut rapidement construite. Le roi d'Aquitaine, Pippin, fut chargé d'activer les travaux d'endiguement; il abandonna ce soin à un Robert, comte de Tours, qui fut très-probablement le père de Robert-le-Fort.

Les immenses richesses du trésor de Saint-Martin ne pouvaient manquer d'attirer les Normands en Touraine. Les habitants de Tours, ayant appris que ces pirates se dirigeaient vers la ville, transportèrent dans l'enceinte murée tout ce que la basilique contenait de précieux, et s'apprêtèrent à faire une vigoureuse résistance. Dans les premiers jours de mai le siége commença, et pendant douze jours entiers les assauts les plus meurtriers se succédèrent sans lasser l'opiniâtre courage des

assiégés. Enfin les Normands, fatigués d'une lutte dans laquelle tous les désavantages étaient pour eux, abandonnèrent l'entreprise. Les Tourangeaux, exaltés par ce succès presque inespéré, se mirent à la poursuite des ennemis, les atteignirent, et leur tuèrent, dit-on, six mille hommes. En commémoration de leur délivrance et de leur victoire, ils élevèrent, sur le lieu même du combat, une église qui fut placée sous l'invocation de *Sanctus Martinus de Bello*, nom dont on fit d'abord, par corruption, *saint Martin le Bel*, et plus tard *saint Martin le Beau*.

Les Normands, soutenus par leur opiniâtreté ordinaire, ne tardèrent pas à reparaître (853). Cette fois encore ils ne purent s'emparer de Tours, protégée par une subite inondation de la Loire et du Cher; mais ils se rejetèrent sur la fameuse abbaye de Marmoutier, fondée par saint Martin, la détruisirent, et massacrèrent tous les moines au pied des autels. De là ils se dirigèrent vers le Mans, où les mêmes scènes de pillage et de désolation se renouvelèrent. C'était un avertissement pour les habitants de Tours, qui se hâtèrent de transporter les reliques et le trésor de saint Martin d'abord à Orléans, puis à Auxerre. La triste prévision qui les avait portés à prendre ces précautions ne fut point trompée; les Normands revinrent plus nombreux encore que dans les deux invasions précédentes. Soit qu'on se flattât de sauver encore une fois la ville, soit qu'on espérât lui ménager un sort moins rigoureux en n'essayant point de la défendre, les portes leur furent ouvertes. C'était, disent les historiens de la Touraine, le 10 ou le 12 décembre 853. A peine ces pirates furent-ils introduits dans la place, qu'ils agirent comme s'ils l'eussent emportée d'assaut. Après l'avoir pillée et saccagée, ils brûlèrent l'église Saint-Martin et tous les édifices religieux; les environs et les rives de la Loire ne furent pas plus épargnés.

Charles-le-Chauve résolut de confier le gouvernement de ces provinces au seul homme capable d'opposer une puissante barrière aux incursions incessantes des Normands. Cet homme fut Robert-le-Fort, duc de France, comte de Tours et de Blois. Avec lui, les choses changèrent de face, et les Normands à leur tour n'eurent plus de trêve, plus de pitié à espérer; partout où ils paraissaient ils étaient poursuivis, et bientôt atteints et détruits. En 867 ils éprouvèrent une sanglante défaite à Brissarthe, près d'Angers; mais Robert-le-Fort et Ronulfe, duc d'Aquitaine, furent tués en voulant forcer une église dans laquelle les débris de l'armée ennemie s'étaient enfermés et retranchés. Les fils du comte de Tours, Eudes et Robert, étaient trop jeunes encore pour hériter des honneurs et des charges de leur père; ce fut donc leur frère utérin, Hugues, fils d'Adélaïde et de son premier mari, Conrad, comte d'Altorf, qui succéda provisoirement aux duchés et aux comtés de Robert. Hugues poursuivit les Normands sans relâche, et sut si bien garantir la Touraine de leurs invasions qu'en peu de temps il se concilia l'amour des peuples confiés à sa garde. Cependant, en 878, les Normands reparurent sur les bords de la Loire. Le roi Louis-le-Bègue dirigea son armée sur la Touraine, où elle devait être renforcée par les troupes d'Alain, comte de Vannes. A son arrivée, Louis fut pris de la maladie qui le conduisit au tombeau. Le 10 avril de l'année suivante l'armée franco-bretonne se porta au-devant des Normands, qui furent complétement battus dans les environs de Candes et de Montsoreau, et chassés des campagnes arrosées par la Loire. En 882, le roi Louis III, en allant à la rencontre

des Normands, tombait fort dangereusement malade à Tours; comme son aïeul Pippin, il se fit transporter à Saint-Denis, où il mourut le 5 août.

Au commencement de 887, Hugues, comte de Tours et duc de France, mourut à Orléans; son frère utérin, Eudes, comte de Paris, et fils aîné de Robert-le-Fort, lui succéda dans le comté de Tours; mais ayant été élu roi de France en 887, il céda son comté et ses autres dignités à son jeune frère Robert.

En 903 la ville de Tours fut encore envahie, pillée et brûlée par les Normands; cette fois vingt-huit églises et monastères furent détruits ou livrés aux flammes.

Nous avons vu qu'une invasion de ces barbares avait forcé en 856 les Tourangeaux à transporter à Auxerre les reliques de saint Martin. Depuis cette époque, le clergé et le peuple de Tours avaient inutilement réclamé avec les plus vives instances le précieux dépôt confié à la garde de l'évêque de cette ville. Exaspérés de voir qu'on s'obstinait à ne tenir aucun compte de leurs justes demandes, ils résolurent enfin d'obtenir par la force ce que l'on refusait au bon droit. Une petite armée d'environ six mille hommes partit donc de la Touraine vers le mois d'octobre 887; elle fit si bonne diligence qu'elle arriva sous les murs d'Auxerre avant qu'on y soupçonnât même son départ. Pris au dépourvu, le dépositaire infidèle demanda vingt-quatre heures de réflexion pour prendre un parti; lorsque ce délai fut expiré, il rendit aux réclamants le corps de saint Martin, et reprit sous leur escorte la route de Tours.

Le comte Robert, voulant garantir la basilique de Saint-Martin des insultes auxquelles elle était restée trop longtemps exposée, conçut le projet de faire enclore le bourg, qui s'était graduellement élevé à l'ombre de sa protection, de bonnes murailles capables de résister à un siége. La construction de cette nouvelle enceinte fut approuvée par le roi Charles-le-Simple, et commencée aussitôt (909). En 922, Robert ayant été élu roi des Français après la mort de son frère Eudes, Hugues, son fils, surnommé le Grand ou l'Abbé, fut investi de toutes ses charges honorifiques. L'année suivante, ce roi, Robert Ier, ayant été tué près de Soissons, Hugues-le-Grand laissa passer la royauté sur la tête de Raoul, son beau-frère. Il avait alors pour vicomte, ou lieutenant de la province de Tours, Thibaut, mari de Richilde, fille de Robert-le-Fort. De ce Thibaut naquit le comte de Blois, Thibaut-le-Tricheur.

En 930, le roi Raoul, ayant remporté une victoire sur les Normands, se rendit à Tours pour y célébrer des actions de grâce sur le tombeau de saint Martin. Ce fut à la même époque que les comtes de Tours devinrent héréditaires. Ce n'était là du reste qu'un exemple de l'usurpation générale que les comtes des provinces commirent presque d'un commun accord. Les prérogatives royales se trouvèrent extrêmement restreintes par ces affranchissements inévitables des barons et seigneurs, qui profitèrent de l'espèce de débilité dont était atteinte l'autorité royale pour se déclarer en quelque sorte indépendants de tout pouvoir supérieur, et pour exercer, suivant leur bon plaisir, dans l'étendue de leurs domaines, tous les droits de la souveraineté. On vit surgir du sol de la Touraine les inexpugnables forteresses de Langeais, de Montbazon, de Prévilly, de Sainte-Marie et de Roche-Corbon. Ces usurpations particulières étaient à peu près consommées partout, lorsque Hugues Capet, devenu roi de France en 987, leur donna une sanction légale. Le comte de

Tours fut donc reconnu officiellement comme souverain de la province; Hugues Capet se réserva les droits de suzeraineté directe sur Saint-Maurice, Saint-Martin, Marmoutier, et sur toutes les autres églises qui étaient de fondation royale. Avec Thibaut-le-Tricheur commença donc la lignée héréditaire des comtes de Tours. Il joignit à Tours, Chartres et Blois, les seigneuries de Chinon, de Montaigu, de Vierzon, de Sancerre et de Saumur. C'était donc un des princes les plus puissants du royaume. Thibaut mourut à Tours au commencement de l'année 878, et fut enterré dans la basilique de Saint-Martin. Eudes, son second fils, lui succéda.

Les descendants de Thibaut-le-Tricheur ne conservèrent pas longtemps le comté de Tours. Ils avaient de redoutables ennemis dans les comtes d'Anjou. Presque toujours ils furent en guerre avec ces seigneurs, dont l'habileté égala l'ambition. Foulques Nerra, comte d'Anjou, envahit les possessions de Eudes Ier, le fils et l'héritier de Thibaut; il attaqua sa capitale, et s'en rendit maître après quelques jours de siége (988). Les habitants de Tours parvinrent toutefois à expulser les Angevins de leurs murs et à se replacer sous l'autorité du comte Eudes. Foulques s'en vengea en établissant un vaste système de blocus autour de la ville : il l'enferma dans une ceinture de forteresses, en faisant bâtir des châteaux à Langeais, à Montbazon, à Semblançay, à Sainte-Maure et à Montrésor. Un phare, espèce de télégraphe, qu'on appela la *Tour-des-Brandons*, permit aux commandants de ces places de communiquer entre eux à l'aide de signaux (991-995). Eudes, assisté des comtes de Châlons et du vicomte de Châteaudun, et des seigneurs de Montfort, de Donzy, de Château-Regnault, résolut de faire un vigoureux effort pour recouvrer ses domaines. Les armées des deux comtes se rencontrèrent près de Châteaudun, en 994; mais Foulques remporta une victoire complète sur les Tourangeaux. Maître de la campagne, il reprit le siége de Tours, incendia le bourg de Châteauneuf, et força la ville elle-même à lui ouvrir ses portes, le 25 juillet.

Le comte Eudes II avait à peine recouvré la capitale de son comté qu'il la perdit aussi par le sort des armes. D'abord il obtint, en bataille rangée, un avantage signalé sur Foulques et s'empara de sa personne; mais attaqué presque aussitôt par Herbert, comte du Maine, il se vit enlever d'un même coup et la victoire et son prisonnier (1016). Le comte d'Anjou, toujours maître d'une partie des places qui environnaient Tours, en resserra alors le blocus en faisant construire un fort sur une hauteur, au-dessous de la ville, pour intercepter la navigation de la Loire.

Eudes II se dédommagea de la perte de la moitié de son comté par la conquête de la Champagne (1019). En 1026, il fit de nouvelles tentatives pour dégager Tours et réduire quelques-unes des places occupées par les Angevins. Il ne réussit pas mieux l'année suivante, quoique le roi Robert de France l'eût accompagné en Touraine (1027). Eudes II fut tué devant la ville de Bar, à la suite d'une guerre qu'il s'était attirée en voulant s'emparer du royaume d'Arles après la mort de son oncle Rodolphe III. Son corps, dont on avait détaché la tête pour l'envoyer en Allemagne, fut recueilli par Boyer, évêque de Châlons; transporté à Tours, il fut inhumé dans l'église de Marmoutier, à côté du comte Eudes Ier (1037).

Thibaut III, le fils aîné de Eudes II, eut les comtés de Tours, de Chartres et de Blois. Comme son frère Etienne, comte de Troyes et de Meaux, il s'engagea tout d'abord dans une guerre impolitique contre le roi de France Henri Ier. Geoffroy

Martel, qui avait hérité des états et des projets de son père Foulques Nerra, profita de la faute commise par Thibaut pour venir assiéger Tours au commencement de l'année 1043 ; ses habitants soutinrent un siége de dix-huit mois, et ne déployèrent pas moins de vigueur et de courage que les troupes du comte d'Anjou. La famine eut beau enlever une grande partie de cette brave population, elle tenait encore lorsque les comtes Thibaut et Étienne s'approchèrent pour la délivrer (1043-1044). Les assiégeants levèrent aussitôt leurs tentes pour aller à la rencontre des deux frères : ce fut près du bourg de Saint-Martin-le-Beau, où les Tourangeaux avaient fait un si grand carnage des Normands dans le IXe siècle, que la bataille s'engagea le 29 août 1044. De part et d'autre elle fut longtemps et bravement disputée ; enfin les Angevins l'emportèrent sur les Champenois. Tandis qu'Étienne trouvait son salut dans les détours de la forêt d'Amboise, où il s'était réfugié, son frère, moins heureux, poursuivi jusqu'au-delà du Cher, tombait au pouvoir de ses ennemis auprès de Coursay, dans le bois du Fau. Thibaut ne recouvra la liberté que par l'abandon de Tours et de toutes les autres places de la Touraine. Geoffroy-Martel consentit à tenir de lui cette province à titre de fief; il devint donc le vassal du prince qu'il avait dépouillé. Les comtes de Champagne avaient possédé près d'un siècle les rives de la Loire.

Nous ne ferons pas ici l'histoire des comtes d'Anjou, elle trouvera sa place ailleurs ; Tours n'y figure que d'une manière très-accessoire. Le mariage de Geoffroy-le-Bel, quatrième du nom, avec Mathilde d'Angleterre, mit le comble à la puissance de cette maison. L'aîné des deux fils, Henri II, roi d'Angleterre, voulant réunir sous son autorité tous les domaines de la famille, s'empara de la Touraine au préjudice de son frère Geoffroy. Il lui enleva jusqu'à la jouissance des châteaux de Chinon, de Loudun et de Mirebeau, qu'il lui avait d'abord concédés. Les démêlés de Henri II avec les princes de sa maison servirent de prétexte aux rois de France pour entrer dans ses provinces à main armée. Si la guerre de 1166 n'eut pas précisément ce motif, elle ne fut pas moins la conséquence des dispositions hostiles des esprits : la ville de Tours et sa cathédrale furent en partie détruites par les flammes. La révolte des princes Richard et Jean contre leur père Henri II fut appuyée par les troupes de Louis VIII. La conférence de Mont-Louis, entre Tours et Amboise, amena le rétablissement de la paix (1174). Mais Philippe-Auguste, en 1189, entra en Touraine avec le prince Richard, qui avait encore une fois pris les armes contre son père. Plusieurs places fortes tombèrent au pouvoir des troupes françaises ; la ville de Tours elle-même fut prise d'assaut le 3 juillet. Une crue subite de la Loire ne put arrêter Philippe, ni sauver cette capitale.

Cependant l'archevêque de Reims, le duc de Bourgogne et le comte de Flandres s'interposèrent pour ménager le rapprochement des deux rois. Ils se virent en effet dans un château situé sur le Cher, à trois lieues de Tours. La paix y fut conclue, à la condition que Henri paierait les frais de la guerre, et que Philippe-Auguste et Richard retiendraient comme gages, jusqu'à l'accomplissement du traité, les villes de Tours et du Mans. Deux jours après Henri II mourut au château de Chinon, de honte et de désespoir d'avoir été forcé d'accepter de si dures conditions. Lorsque son fils Richard lui succéda, Philippe-Auguste rendit au nouveau roi d'Angleterre les villes qu'il avait reçues à titre d'otage. L'année

suivante, Richard vint prendre la croix dans la cathédrale de Tours; il fut rejoint dans cette ville par Philippe-Auguste, son illustre allié, qui s'était engagé aussi sous la bannière de la croix. Tous les deux, après avoir accompli leurs dévotions au tombeau de saint Martin, quittèrent la ville vers la fin de juillet pour aller s'embarquer, l'un à Marseille, l'autre à Gênes. De retour de la Palestine, Philippe-Auguste traita avec le prince Jean, qui ambitionnait le trône d'Angleterre, pour la cession de Tours, de Montrichard, d'Amboise, de Montbazon, de Loches et de Châtillon-sur-Indre. Richard-Cœur-de-Lion, rendu enfin à ses états, pardonna généreusement à son frère; mais il déclara la guerre au roi de France, s'avança jusque sur les rives de la Loire, prit Châteauneuf et Tours, et s'empara des biens des chanoines de Saint-Martin, qui, disait-il, étaient trop dévoués à Philippe-Auguste. Le jeune Arthur de Bretagne visita Tours en 1099, et y fut accueilli avec empressement par ses vassaux. En 1202, Jean-sans-Terre, après s'être assuré de la personne de son neveu, entra sans coup férir dans la capitale de la province. Philippe-Auguste accourut presque aussitôt devant cette place, et la força de lui ouvrir ses portes; mais à peine s'en était-il éloigné, que Jean reparut sous les murs de Tours avec des forces considérables et des machines de guerre. Châteauneuf fut pris par escalade et livré aux flammes et au pillage; le feu gagna les faubourgs, où il fit de grands ravages. Au milieu de ce désordre affreux, les soldats de Jean prirent Tours et la traitèrent comme Châteauneuf (1202). Nous n'avons pas besoin de rappeler comment, en se rendant coupable de félonie par le meurtre du jeune Arthur, le roi d'Angleterre perdit la Touraine avec toutes ses possessions françaises. A la première sommation, le gouverneur de Tours, Guillaume de Batillé, rendit la place à Philippe-Auguste (1204). La réunion de la Touraine à la France, après une séparation de deux cent soixante ans, fut ainsi définitivement accomplie.

La prospérité de Tours s'était heureusement soutenue au milieu des calamités de la guerre : c'était toujours la ville qui faisait « l'ornement de la seconde Lyonnaise, » suivant le témoignage d'Ammien Marcellin. Son heureuse situation, sous le plus beau ciel, au centre de la Gaule, et l'ascendant religieux du nom de saint Martin, son illustre évêque, étaient pour elle deux éléments de puissance et de prospérité. La large et belle plaine dans laquelle elle est si agréablement assise, entre la Loire et le Cher, s'était insensiblement couverte de maisons. La première de ces rivières lui servait de limites au nord, tandis que l'autre coulait, au midi, à environ un quart de lieue de ses murs; encore, l'agrandissement successif de l'enceinte de la cité tendait-il à rétrécir chaque jour davantage l'espace qui la séparait du Cher. Tours fut divisée pendant longtemps en deux parties bien distinctes, l'ancienne ville, construite probablement sur le site de la capitale des Turons, de la *Cæsarodunum* de Ptolémée; et la ville de Châteauneuf, groupée comme une colonie religieuse autour du tombeau de saint Martin. Entre ces deux villes devait s'en élever bientôt une troisième, la *ville neuve*, destinée à les rapprocher par leurs points extrêmes et à les confondre en une seule cité; mais cet emplacement, au commencement du XIIIe siècle, n'était encore occupé que par des jardins, des maisons de plaisance et des vignobles. La cité proprement dite était défendue par une muraille flanquée de tours et de larges fossés, où coulaient les eaux de la Loire.

Châteauneuf, espèce de carré dont la basilique de Saint-Martin formait le centre, était aussi fortifiée : « Elle était entourée de murs avec des fossés faits à fond de cuve et toujours remplis d'eau, dit un historien. » En dehors des murs, et non loin de la cité et de Châteauneuf, s'étendaient les faubourgs de la Ville-Perdue, de Saint-Éloi, de Saint-Étienne, de Saint-Pierre-des-Corps, de Saint-Symphorien et de Saint-Pierre-le-Puellier.

Henri II, roi d'Angleterre et comte de Touraine, avait fait construire le château de la ville sur les fondements de ses anciens murs (1189) : c'était un carré irrégulier, flanqué de tours à chacun de ses angles. Plus tard, Philippe-le-Hardi rebâtit cette forteresse ; les ducs Louis d'Orléans et Louis d'Anjou travaillèrent à l'embellir. La tour du Comte, ou de *Feu-Hugon*, était un vieux monument de beaucoup antérieur au château. On en attribuait la construction au comte Hugues, dont elle portait le nom. La ville et le château avaient un gouverneur, auquel on donna successivement les titres de *connétable*, de *châtelain* et de *capitaine*. Le premier de ces officiers dont l'histoire fasse mention, est Gilbert, qui était gouverneur de la place en 1189, lorsqu'elle fut assiégée par Philippe-Auguste.

L'exécution de quelques travaux d'une grande utilité n'avait pas peu contribué à rehausser l'importance de la capitale de la Touraine. Le comte Eudes II avait fait élever, à Tours, un pont de pierre qui réunissait les deux rives de la Loire. Henri II construisit sur le même fleuve, auprès de la ville, les ponts de Saint-Lazare, de Saint-Avertin, et de Saint-Sauveur. Reprenant l'œuvre Louis-le-Débonnaire fit hausser et élargir les chaussées qui encaissent la Loire et s'opposent à l'irruption de ses eaux. Un établissement d'une haute antiquité donnait d'ailleurs un grand lustre à la capitale de la Touraine. L'hôtel des monnaies de Tours n'était ni moins ancien ni moins fameux que celui de Paris : il existait déjà sous les rois de la première race. De là provenaient ces pièces si connues au moyen-âge sous le nom de livres et de sous *tournois :* on estimait surtout les pièces d'or et d'argent à cause de la pureté de leur titre, qui était à onze deniers douze grains de fin. La lettre E était le signe distinctif auquel on reconnaissait les monnaies de cet hôtel, le cinquième de la France dans l'ordre numérique.

Tours était une des villes du royaume où les lettres avaient commencé à renaître avec le plus d'éclat. Charlemagne lui avait assuré ce glorieux avantage, en nommant l'anglo-saxon Alkuin abbé de Saint-Martin. L'illustre savant, fatigué de la vie toujours guerrière et toujours agitée de la cour du roi frank, était venu chercher une douce existence sous le ciel tempéré de la Touraine (796). Ce n'est pas qu'il n'eût le choix d'une autre retraite ; outre celle de Saint-Martin, il possédait les abbayes de Ferrières, de Saint-Loup-de-Troyes et de Saint-Josse-sur-Mer. Il avait sur ses terres vingt mille serfs et colons. Karl-le-Grand s'était montré magnifique envers celui qu'il appelait son maître (*magistrum*). Alkuin, par son génie et sa science, était encore supérieur à sa fortune. A Tours comme à Paris, il travailla avec un noble zèle à la restauration des lettres : il fonda des écoles publiques dans l'église de Saint-Martin, où il enseigna la grammaire, la rhétorique, la versification, la dialectique, l'histoire, les mathématiques et l'astronomie. Parmi les disciples célèbres qu'il y forma, nous citerons Naban-Maur, archevêque de Mayence, Siméon, évêque de Worms, et Sigulfe, abbé de Ferrières.

Tout en se livrant à l'enseignement, Alkuin trouvait encore le temps de s'occuper de la réforme de son abbaye, et d'entretenir une correspondance très-active avec le roi. En 800, Charlemagne était venu en Touraine pour prier sur le tombeau de saint Martin, et pour revoir le savant anglo-saxon; en vain il voulut l'engager *à quitter les toits enfumés de Tours pour les palais dorés des Romains.* Ce séjour, « avec ses toits enfumés » se détachant sur un ciel toujours pur, et se colorant des chauds reflets du soleil, avait trop de charmes pour Alkuin, et lui était devenu trop cher pour qu'il consentît à s'en éloigner. Il mourut à Tours, le 19 mai 804, le jour de la Pentecôte [1].

Mais aux yeux des peuples rien alors ne contribuait plus à entourer la capitale de la Touraine d'une espèce de prestige, que la possession du tombeau de saint Martin. Le nom du patron des Gaules et celui de la ville étaient devenus inséparables, et se présentaient, pour ainsi dire, couronnés d'une même auréole. Tours, comme l'a fort bien dit un historien, était la Jérusalem de l'Occident. La foule s'y rendait de tous côtés, pour adresser ses prières ou pour offrir sa reconnaissance à ce grand dispensateur des bienfaits du ciel; et dans cette foule il y avait des rois, des princes, des seigneurs, des papes, des patriarches, des évêques, des abbés, et des corporations entières. Dans les circonstances importantes, dans les traités, on jurait par le corps de saint Martin; par une espèce de jugement de Dieu, on éprouvait les hommes sur son tombeau, au moyen du serment. L'histoire nous a pourtant conservé le souvenir d'un fait où la dévotion au grand apôtre servit à couvrir une intrigue amoureuse. La belle comtesse Bertrade, femme de Foulques-Réchin, ambitionnait l'amour et le trône du roi de France, Philippe Ier. Les deux amants se donnèrent rendez-vous à Tours. Philippe s'y rendit sous le prétexte de visiter le tombeau de saint Martin; Bertrade engagea son mari à entreprendre le même voyage. Le roi et la comtesse se virent, et se parlèrent dans une chapelle de la fameuse basilique (1092). Philippe partit pour Orléans, où Bertrade, qui parvint à se soustraire à la surveillance de son mari, alla le rejoindre. Rien n'est impossible aux princes et aux courtisans : l'évêque d'Orléans unit la comtesse au roi, comme si elle eût été libre ; mais les deux époux furent excommuniés par le concile de Clermont (1094). Les exhortations du pape éveillèrent enfin le repentir dans l'âme de Philippe. La comtesse témoigna aussi le regret qu'elle éprouvait de s'être prêtée à une « union si scandaleuse. » Les archevêques de Tours, de Sens et de Bourges, en qualité de commissaires du Saint-Siége, levèrent l'excommunication et « reçurent les soumissions » des deux pénitents (2 décembre 1104). Bertrade retourna auprès de Foulques-Réchin, et reprit sur son esprit un empire absolu, tant il y avait de grâces et de séductions dans la personne de l'ambitieuse comtesse.

Pendant une longue suite de siècles la dévotion et la reconnaissance des peuples pour saint Martin ne se ralentirent pas. L'affluence, le séjour des pèlerins dans le saint lieu, donnèrent naissance à Châteauneuf, comme nous l'avons raconté ailleurs. La même croyance, la même ferveur religieuses releva de leurs ruines la ville et la basilique de Saint-Martin, chaque fois que le fer ou la flamme en ame-

1. L'influence d'Alkuin sur la restauration des lettres a été admirablement appréciée par M. Henri Martin dans sa belle *Histoire de France* (t. II, p. 393-459).

nèrent la destruction. Or, elles étaient d'autant plus exposées au renouvellement de ces désastres, que les immenses richesses entassées dans l'église et la situation même de la ville élevée autour de ses murs, appelaient la guerre et le pillage. Une sorte de fatalité, en dehors de ces deux causes, multipliait d'ailleurs les accidents les plus désastreux. De 469 à 1203, elle fut huit fois détruite en totalité ou en partie par le feu [1]. Son trésorier Hervé, après l'incendie de 994, la reconstruisit à ses frais avec une magnificence princière. Le nouvel édifice, bâti par ses soins, surpassa en beauté et en grandeur les trois églises qui avaient successivement reçu la châsse du saint. La plus grande partie de ce monument, dont le chœur, les deux nefs et la façade, appartenaient au style gothique, a subsisté jusqu'à nos jour. Parmi les figures de la principale entrée, on voyait les statues de Robert et de la reine Constance, l'un et l'autre assis sur une chaise et tenant un bâton noueux en forme de sceptre.

L'abbaye de Saint-Martin jouissait des priviléges les plus précieux. Originairement elle avait été desservie par deux cents moines, qui, d'heure en heure, se relayaient au nombre de vingt, pour chanter l'office. De cette manière ils ne laissaient jamais le chœur vide, et célébraient perpétuellement les louanges du saint. L'influence, le crédit et la fortune de ces religieux s'accrurent avec une rapidité qui tenait véritablement du miracle. On compta jusqu'à vingt-deux églises sous leur dépendance. Ils obtinrent le privilége d'être régis par un évêque spécial, dont la nomination leur fut réservée. Exemptés de la juridiction des archevêques de Tours, ils ne leur devaient aucun compte de l'emploi de leurs revenus. Ils avaient pour trésorier un homme d'une naissance illustre, et pour porte-bannière les comtes d'Anjou. Ceux-ci pouvaient se servir dans toutes leurs guerres, hormis contre les rois de France, de cet étendard sacré, qui ne manquait jamais de leur donner la victoire : si Geoffroi Martel avait vaincu les comtes Thibaut et Étienne, c'était par la toute-puissance de la bannière du patron des Gaules. Mais tant de prospérité et de richesse enflèrent les cœurs des religieux de Saint-Martin ; ils prirent des habitudes de luxe et d'indolence, que leurs abbés s'efforcèrent en vain de détruire. La crédulité populaire accueillait à ce sujet les bruits les plus sinistres. Tantôt c'était un ange qui, envoyé de Dieu, était descendu l'épée nue sur l'abbaye et en avait exterminé tous les moines, à l'exception d'un seul qui, retiré dans sa cellule, y lisait les épîtres de saint Paul ; tantôt c'était la peste que la colère céleste répandait subitement dans le monastère, et qui, en une seule nuit, faisait tant de ravages que le lendemain on trouvait tous les religieux morts dans leurs lits et horriblement défigurés Pour mettre un terme à un si grand scandale, on sécularisa les moines de Saint-Martin (813 ou 845). Le nombre des chanoines, d'abord illimité, fut fixé par Charles-le-Chauve à deux cents ; mais il descendit bientôt à cent cinquante, par suite des pertes que les ravages des Normands firent éprouver à la collégiale. Une bulle de Grégoire IX nous apprend qu'on ne comptait plus que cinquante chanoines en 1237. Enfin, lorsque la révolution amena la suppression du chapitre, il comptait plus de cinquante et un ca-

1. Voici les dates des incendies de la basilique de Saint-Martin : 560, 801, 853, 903, 994, 1096, 1123, 1203.

nonicats, vingt-huit chanoines honoraires, quatorze ecclésiastiques et quatorze laïques, onze dignitaires et quinze prévôts.

Le séjour des pèlerins dans la ville de Châteauneuf y avait répandu une grande aisance : ses habitants n'avaient pas moins le goût du luxe que les religieux de Saint-Martin. Le moine anonyme de Marmoutier faisait, dans le XII[e] siècle, un curieux portrait de ce peuple. « Ils sont, » disait-il, « habillés de robes de pourpre doublées de fourrures de vair et de petit-gris ; leurs meubles sont enrichis d'or et d'argent. Des tours s'élèvent du haut de leurs maisons. Leurs tables sont couvertes des mets les plus exquis ; ils passent leur temps à jouer aux dés et aux cartes. Ils sont affables aux étrangers, bienfaisants envers tout le monde, libéraux envers les églises, charitables envers les pauvres, fermes dans leurs résolutions et fidèles dans leurs promesses. » On voit que les bourgeois de Châteauneuf donnaient plus de temps aux plaisirs de la table et du jeu qu'à la prière. La libéralité envers les églises suppléait à tout.

C'est aux habitants de Châteauneuf que revient l'honneur d'avoir doté la Touraine de ses premières franchises communales. A la vérité nous trouvons quelques indices d'une révolte de la bourgeoisie de Tours contre l'autorité du comte, au commencement du XII[e] siècle. La chronique de saint Aubin d'Angers parle, sous la date de l'année 1114, d'une rébellion de la ville, d'une *guerre des bourgeois*, à laquelle s'associèrent les barons de l'Anjou et de la Touraine, et qui fut appuyée par le roi d'Angleterre. Cependant le motif et le résultat de cette prise d'armes ne nous sont point assez connus pour que nous puissions la regarder comme une première tentative d'affranchissement communal.

Il n'en est pas de même du mouvement populaire de Châteauneuf. Tout est hardi, net, raisonné, dans les actes des habitants de cette bourgade ; on reconnaît bien qu'ils se sont inspirés de l'esprit des communes insurgées de la Picardie, de la Flandre et de la Champagne. Les bourgeois de Châteauneuf étaient las de l'espèce de servitude féodale dans laquelle le chapitre de Saint-Martin les avait toujours maintenus. Mais s'attaquer à une corporation toute puissante, et d'ailleurs placée sous le patronage des rois de France, était une entreprise pleine de périls ; ils résolurent donc de donner à leur association politique le caractère d'une réunion religieuse. Ce fut dans une chapelle de l'église de Saint-Martin, et sous le nom de *Confrérie de Saint-Éloi*, qu'ils s'assemblèrent pour délibérer sur les moyens d'assurer leur émancipation (1120-1129). Ils résolurent enfin de s'ériger en commune indépendante et de confier à des magistrats, nommés par voie d'élection, l'administration de leurs affaires. Le chapitre annula ces actes, la bourgeoisie en maintint la validité ; l'autorité était d'un côté, le nombre était de l'autre. Bref, on en vint à une guerre ouverte, pendant laquelle un incendie consuma une partie de la ville et de la basilique de Saint-Martin. Ces malheurs ralentirent les efforts de la bourgeoisie sans la décourager. Les chanoines, voyant qu'elle continuait de méconnaître leur autorité et de se régir en commune sous le nom de Confrérie de Saint-Éloi, déférèrent cette affaire au Saint-Siége. Les habitants de Châteauneuf eurent l'imprudence d'accepter la médiation de la cour de Rome. Deux commissaires, l'archevêque de Reims, ancien trésorier de Saint-Martin, et l'abbé de Marmoutier, jugèrent le différend au nom du pape Luce III. Comme on devait s'y

attendre, ils prononcèrent la dissolution de la commune ou de la confrérie, anéantirent ses statuts, et menacèrent de l'excommunication quiconque oserait contrevenir à ce jugement, qui fut ratifié par le saint père et par Philippe-Auguste. Force fut aux bourgeois de courber un instant la tête et de s'humilier devant une autorité qu'il leur était impossible de heurter de front (1133); mais ils conservèrent au fond de leur cœur la ferme volonté de s'affranchir d'un joug odieux. Lorsque le roi Richard chassa les chanoines de Saint-Martin, la bourgeoisie de Châteauneuf pensa que l'heure de la liberté avait sonné. Elle embrassa avec ardeur les intérêts du roi Philippe-Auguste, et offrit de le prendre pour juge de ses démêlés avec le chapitre. Le roi, ne voulant point accepter une mission qui ne pouvait manquer d'indisposer contre lui le clergé ou le peuple, renvoya les deux parties devant l'abbé de Saint-Julien. Remettre la cause populaire entre les mains d'un membre du clergé, c'était encore la condamner à l'avance. Les bourgeois durent souscrire à une transaction qui leur garantit le droit de s'imposer, de se clore, de se garder, mais qui prescrivit l'abolition immédiate de la commune (1194).

C'était beaucoup d'avoir obtenu ces premières concessions. Les bourgeois de Châteauneuf, trente-six ans plus tard, obtinrent enfin le droit de commune. Voici comment ils s'y prirent pour triompher de la résistance du chapitre. Au nombre de onze ils s'introduisirent au milieu de la nuit dans l'intérieur du cloître, forcèrent la maison du trésorier, et se saisirent de tout ce qu'ils purent emporter. Aucun coup ne pouvait être plus sensible aux chanoines. D'abord on parla de remettre à des champions le soin de vider le débat par un duel; en définitive, l'examen de l'affaire revint une troisième fois à l'autorité ecclésiastique. L'archevêque de Sens, Gaultier, assisté de Jean de Beaumont, furent de part d'autre acceptés pour arbitres. La ville de Châteauneuf fut condamnée à payer trois cents marcs d'argent et cent livres tournois aux chanoines; mais on imposa à ceux-ci la reconnaissance des droits qu'ils s'obstinaient à combattre depuis si longtemps. Louis IX, par ses lettres patentes du mois de juin 1258, confirma la création de la commune et mit ses priviléges sous la protection du pouvoir royal.

Pendant un demi-siècle la communauté de Châteauneuf jouit paisiblement d'une liberté si chèrement acquise. Mais, en 1305, de graves excès, provoqués peut-être par le chapitre, lui firent perdre son indépendance : sur les plaintes portées par les chanoines, Philippe-le-Bel cassa la commune de Châteauneuf et condamna les habitants de la ville à payer une amende de mille livres. Un tiers de cette somme fut accordé au chapitre, et la couronne se réserva le reste.

Les annales ecclésiastiques de la Touraine sont riches en souvenirs intéressants. Nous allons résumer ceux qui, du IXe au XIVe siècle, se sont rattachés à l'histoire de Tours. Les successeurs des Martin et des Grégoire portèrent longtemps, comme eux, le titre d'évêque : cependant, depuis quatre siècles, ce siége fameux jouissait des droits métropolitains. Landran fut le premier prélat qui porta le *pallium* et prit la qualité d'archevêque (846-852). Par une singulière coïncidence, la séparation de l'évêché de Dol de l'église métropolitaine et son érection en archevêché, eurent lieu précisément vers ce temps (850). On a vu dans notre travail sur la Bretagne, que la politique de Nominoé enleva à la suprématie du siége de Tours les neuf évêchés de la péninsule armoricaine. Nous nous contenterons de

rappeler ici que le pape Innocent III, de l'avis de dix-huit cardinaux et des évêques d'Ostie, d'Albano et de Porto, donna enfin gain de cause à l'archevêque de Tours (1199). La sentence papale débutait par ces mots : *Doceat Dolensis et gaudeat Turonensis ecclesia*, etc. Du reste, peu d'hommes éminents ont occupé ce siége épiscopal depuis le siècle de Grégoire. Le savant Hildebert, qui eut pour maître l'archidiacre Bérenger, fut peut-être le prélat le plus illustre et le plus vertueux de l'église de Tours pendant le moyen-âge. Ses ouvrages l'ont fait mettre au rang des pères du XIIe siècle. Il mourut le 18 décembre 1134, à l'âge de quatre-vingts ans, et fut enterré dans la cathédrale de Tours. Deux de ses prédécesseurs ont mérité aussi, à d'autres titres, une place dans l'histoire. L'archevêque Archambaut de Sully fut excommunié par le pape Grégoire V, en 998, pour avoir uni le roi Robert à la princesse Berthe, sa cousine au quatrième ou au cinquième degré. L'autre prélat dont nous voulons parler est ce Raoul, dont l'esprit inquiet et haineux ne ménagea ni le Saint-Siége, ni le roi de France, ni le comte de Touraine, et qui fut appelé *l'ennemi de Dieu* (1072-1085).

La cérémonie de l'entrée et de l'installation des évêques et des archevêques de Tours n'offrait rien de particulier. Comme les prélats de la Bretagne, ils se faisaient porter, dans cette circonstance solennelle, par les principaux vassaux de leur église.

Treize conciles ont été tenus dans la capitale de la Touraine, depuis l'année 482 jusqu'à l'année 1583. Le pape Urbain II, lorsqu'il la visita (1096), en convoqua un auquel cinquante-quatre évêques assistèrent. Toutefois, à Tours comme à Clermont, il s'appliqua particulièrement à prêcher la croisade contre les infidèles : monté sur un échafaud qu'il avait fait dresser devant la principale entrée de l'abbaye de Marmoutier, en face de la Loire, il exhortait les peuples à se croiser pour secourir les chrétiens de la Terre-Sainte, et le comte Foulques-Réchin, des cardinaux, des évêques, des abbés, une multitude d'hommes de toutes les conditions, se pressaient autour du saint père. Urbain II fit la clôture du concile par une procession générale, qui, de l'église de Saint-Maurice, se rendit à la basilique de Saint-Martin, où il chanta la messe pontificale. Vingt-quatre ans après, Foulques, comte de Touraine et d'Anjou et fils de Foulques-Réchin, partit pour la Terre-Sainte. Comme Urbain, les papes Pascal II et Calixte II visitèrent Tours et le tombeau de saint Martin ; mais ils ne séjournèrent pas longtemps dans ses murs et n'y réunirent point les états du monde chrétien (1107 et 1119). Il y eut une si grande affluence de hauts dignitaires de l'église au concile que le pape Alexandre III tint dans la capitale de la Touraine, qu'elle en reçut le nom de *seconde Rome* (1163) ; on y compta dix-sept cardinaux, cent vingt-quatre évêques et quatre cent quatorze abbés : parmi les prélats figurait le fameux Thomas Becket, évêque de Cantorbéry. Cette auguste assemblée fit plusieurs canons pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique.

Le concile de 1055 n'eut pas d'autre objet que la condamnation des doctrines de l'archidiacre Bérenger. Cet illustre savant, dont l'esprit investigateur devança de quatre siècles la réforme religieuse, mais qui, à la fois téméraire et faible, eut la volonté du martyre sans en avoir le courage, naquit à Tours en 1008. Après avoir fait ses premières études dans les écoles de Saint-Martin il se rendit à

Chartres afin de recueillir les leçons de Fulbert. Il devint bientôt lui-même un des maîtres les plus fameux de ce siècle. Chambrier de l'abbaye de Saint-Martin, il y professa les humanités et la dialectique : « Son savoir, son éloquence, » dit un historien, « attiraient un nombre prodigieux d'auditeurs. » Mais cet esprit hardi et spéculatif ne pouvait rester longtemps emprisonné dans les formules de la science. Il interrogea les saintes Écritures ; il soumit à l'examen le dogme de la présence réelle ; et, comme Scott Erigène, il arriva à une négative absolue. Dès lors, il s'appliqua à répandre sa conviction « que le sacrement de l'autel n'était que la figure du corps et non le corps de Jésus-Christ. » Ces quelques paroles remuèrent le monde. La doctrine de Béranger provoqua la réunion de neuf conciles à Rome, à Verceil, à Paris, à Angers, à Tours, à Poitiers, à Bordeaux (1050-1080) ; on songea sérieusement, s'il ne se désistait point de ses erreurs, à faire marcher une armée contre lui et contre ses adhérents : une idée mise dans la balance commençait donc à peser autant que le glaive. Mais il n'était pas besoin d'employer la force. Bérenger, après avoir longtemps défendu son opinion, finissait toujours par céder. Il rétractait ses paroles, il jetait au feu ses écrits ; seulement, le danger passé, il revenait à ses premières idées. Quand on le lui reprochait, il imputait ses désaveux à la violence. Affaibli par l'âge, il se rétracta une dernière fois, en 1080, et ne protesta plus. On lui permit alors de reprendre ses bénéfices et sa dignité d'écolâtre dans l'église de Saint-Martin. Il mourut, le 1er janvier 1088, dans l'île de Saint-Côme, où il s'était retiré. Avant de se séparer entièrement du monde, il avait fait l'abandon de ses bénéfices et distribué tout son bien aux pauvres.

La Touraine perdit son individualité du jour où elle fut réunie à la France par Philippe-Auguste (1204). Ayant depuis longtemps le caractère, l'esprit, l'idiome, les mœurs, les croyances et les lois de la nation, il ne lui restait plus rien qui la distinguât du reste du royaume. Les ducs apanagistes ne lui rendirent point son existence féodale : comparés aux puissants princes des maisons de Blois et d'Anjou, ce furent des rois de théâtre. On en compta onze depuis Philippe, duc d'Orléans, second fils de Philippe de Valois, jusqu'à François, duc d'Alençon, cinquième fils de Henri II (1346-1576). Nous ne faisons point figurer dans ce nombre les quatre reines qui eurent pour domaine le duché de Touraine : Jeanne de Bourgogne, Marie d'Anjou, Éléonore d'Autriche et Marie Stuart, quoique l'historien Chalmel leur donne le titre de ducs apanagistes (1328-1558). Nous ne parlons pas non plus d'une pauvre enfant, Louise-Marie-Anne, fille naturelle de Louis XIV, à laquelle on fit porter, pendant sa courte vie, le titre de mademoiselle de Tours.

L'histoire de la capitale de la province s'étant aussi, par une conséquence naturelle, fondue en grande partie dans les annales de la France, nous omettrons beaucoup de faits étrangers à notre sujet. Tous les rois viennent successivement dans cette ville, espèce de Paris central : ils y sont attirés par les soins de la guerre et de la politique, autant que par le goût des plaisirs et de la retraite. La Touraine est paisible ; mais comme les Anglais possèdent encore l'Anjou, le Poitou, l'Aquitaine, elle est le point d'où l'on observe et où l'on se prépare à combattre ces ennemis du royaume. Louis VIII et Philippe-le-Hardi assemblent leurs armées à Tours en 1223 et en 1265. Le jeune Louis IX y vient avec sa mère, Blanche de Castille, le légat du pape et un formidable cortége d'hommes de guerre, en 1226.

Philippe-le-Bel s'y rend, en 1308, avec ses enfants, les princes ses frères et son conseil, pour y faire ratifier la condamnation des Templiers par les états. L'assemblée, composée de prélats, de nobles et de députés de toutes les villes, sanctionne, en effet, l'arrêt de mort des plus illustres chevaliers de la chrétienté. Lorsque la perte de deux batailles livre aux Anglais le royaume presque tout entier, les rives de la Loire deviennent le refuge et le dernier rempart de la monarchie et de la nationalité française. Charles VI, après avoir paru à Tours dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa puissance (1391), y est ramené malade et fou dix-sept ans plus tard (1408). Le dauphin Charles, duc de Touraine et comte de Poitou, vient prendre possession de la capitale de son duché, en 1417; il y est reçu comme un roi, qui porte avec lui la fortune de la France, et il ne tarde pas à en assumer tous les pouvoirs. C'est à Tours qu'il relègue sa mère, la reine Isabeau de Bavière, pour la punir de ses coupables désordres; mais le duc de Bourgogne, averti qu'elle doit aller entendre la messe dans l'abbaye de Marmoutier, la fait enlever par le capitaine de ses gardes. La reine force les bourgeois de Tours à ouvrir les portes de la ville à Jean-sans-Peur; en vain ceux-ci résistent et protestent, l'astuce et la trahison l'emportent; pour séduire le peuple on lui a promis l'abolition de tous les impôts, hormis celui du sel. Maîtresse de la cité, Isabeau jette en prison, bannit ou rançonne les notables bourgeois qui ont refusé de recevoir le duc de Bourgogne.

Nous n'avons pas besoin de rappeler les tristes commencements du règne de Charles VII. Partageant sa vie entre les trois résidences royales de Tours, de Loches et de Chinon, il s'y entourait de plaisirs et de fêtes, tandis que les Anglais envahissaient ses dernières provinces. Quoique le duc de Bedford eût résolu de s'emparer des rives de la Loire, l'imminence du danger ne pouvait arracher le roi à ses habitudes d'indolence. Le connétable Artus de Richemond venait enlever jusque sous ses yeux les de Giac et les Lecamus, ses indignes favoris, pour en faire prompte justice; mais à peine avait-il détruit la dangereuse influence de ces misérables intrigants, que La Trémouille les remplaçait dans la faveur du roi. Les Anglais, maîtres de Château-Regnault, de Saint-Christophe, de Langeais et de Roche-Corbon, poussaient leurs excursions jusque sous les murs de Tours. Les bourgeois prièrent Charles VII de leur envoyer des soldats; il les engagea à acheter à prix d'argent la retraite des garnisons ennemies. La ville suivit ce conseil, et il lui en coûta trois mille écus d'or pour éloigner les Anglais. Enfin le faible Charles VII songeait à abandonner la Touraine au duc de Bedford, lorsque la providence conduisit Jeanne d'Arc au château de Chinon (1427). La belle Agnès Sorel contribua aussi par de généreuses paroles à le rappeler au sentiment de ses devoirs.

L'âme affaissée de Charles VII reprit enfin quelque ressort. Il quitta la Touraine pour reconquérir son royaume sur les Anglais; mais sa prédilection pour cette province le ramena toujours aux rives de la Loire, de la Vienne et de l'Indre. En 1435, le roi et les trois états de la France, réunis dans la cathédrale de Tours, y ratifièrent le traité d'Arras, et y entendirent chanter le *Te Deum* en actions de grâces. En 1444, les députés de la nation s'assemblèrent encore pour donner leur avis sur les offres de paix faites par le comte de Suffolk au nom de

l'Angleterre. Après de longs débats, ces conférences n'aboutirent qu'à une trêve de vingt-deux mois ; mais on y arrêta les bases du mariage d'Henri VI avec Marguerite d'Anjou. L'année 1451 fut marquée par la disgrâce, l'arrestation et le jugement de Jacques Cœur, le plus grand citoyen de ce siècle ; on l'enferma successivement aux Montils, à Maillé et dans le château de Tours. En 1454, Charles VII reçut le duc et la duchesse de Savoie, et, en 1456, les ambassadeurs de Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême.

Le souvenir de Louis XI sera toujours inséparable de l'histoire de la ville de Tours. Nulle part la supériorité de son génie, la petitesse de son caractère, la fausseté de son âme, la profondeur de sa politique et l'égoïsme de sa dévotion ne se montrèrent plus ouvertement. Il avait épousé dans cette ville, en 1435, la princesse Marguerite, fille de Jacques Ier, roi d'Ecosse ; quelques années après, il se révoltait contre l'autorité de son père et conspirait peut-être contre ses jours. On sait que Charles VII ne se laissa mourir de faim, à Meun-sur-Yèvre, que dans la crainte d'être empoisonné par ce fils dénaturé (1461). Louis put alors saisir le pouvoir, dont il convoitait la jouissance depuis si longtemps. Il fixa aussi sa demeure à Tours, non par affection pour cette ville, mais parce que le peuple de Paris lui faisait ombrage. Son esprit naturellement taciturne et sa politique ténébreuse avaient besoin de s'entourer de mystère, et redoutaient le grand jour. Comme il y avait habituellement quelque perfidie au fond de son âme, il craignait toujours de rencontrer la trahison chez les autres ; il prenait ses précautions contre les siens, contre ses serviteurs, contre ses amis, contre son peuple, comme s'ils en eussent voulu à sa couronne, à son autorité ou à sa vie. S'il brisa la féodalité, s'il constitua sur ses ruines l'unité de la monarchie, c'est qu'il voulait être seul le maître de tous. Sans doute son intelligence était assez puissante pour s'élever à de plus hautes considérations ; mais on ne peut douter qu'un égoïsme d'une profondeur effrayante n'ait été le principal mobile de ses actions. Le danger était pour lui dans la foule, la sécurité dans l'isolement

En 1463 il acheta de son chambellan, Hardouin de Maillé, la terre de Montils, pour la somme de cinq mille cinq cents écus d'or ; il y fit bâtir un château, auquel il donna le nom de *Plessis-lès-Tours*, et qui devint sa demeure ordinaire. C'était une retraite, nous dirions presque une tanière, telle qu'il convenait à cette nature plus fauve qu'humaine. L'apparence extérieure du donjon de Plessis-lès-Tours n'avait rien de remarquable ; mais il était entouré d'un sinistre appareil, qui inspirait la terreur. Ses murs crénelés étaient garnis de guérites, où quarante arbalétriers veillaient nuit et jour ; ils avaient l'ordre de tirer sur quiconque approcherait du donjon après le coucher du soleil. Le laboureur, le passant, le voyageur devenaient suspects du moment où ils regardaient trop curieusement la demeure du roi, et une mort prompte était réservée à tout homme qui était assez malheureux pour encourir un soupçon. Les murailles étaient garnies d'une ceinture de broches de fer, et les fossés semés de chausses-trapes. La justice de Tristan l'Hermite, que Louis XI appelait complaisamment *son compère*, inspirait peut-être encore plus de terreur que ce sombre manoir. Autour du château on ne voyait aux arbres « que gens pendus sans grands indices ni preuves. » Les malheureux qui ne périssaient pas par la corde « étaient secrètement jetés dans la rivière. »

Tristan l'Hermite avait multiplié les geôles dans les environs, et quand elles étaient pleines, il convertissait les maisons particulières en prisons d'état : « bien souvent on oyait les prisonniers crier de jour et de nuit pour les tourments qu'on leur faisait endurer. » Comme le prévôt avait rarement des preuves de culpabilité pour motiver ses jugements, il y suppléait par la torture.

Mais Louis XI était lui-même le premier des prisonniers de Plessis-lès-Tours. S'il en sortait, c'était à de rares intervalles et avec un sentiment d'inquiétude. En multipliant les grilles et les verrous dans l'intérieur du château, il était parvenu à s'isoler, pour ainsi dire, au milieu même de son isolement.

En 1464, Louis XI convoqua les états généraux à Tours, où ils s'assemblèrent dans la grande salle de l'évêché. Six ans plus tard, il réunit dans la même ville une assemblée de notables ; on y compta soixante princes du sang, seigneurs, prélats, grands officiers de la couronne, membres des cours du parlement, etc. (1470). En 1476, le roi de France reçut à Tours la visite du roi de Portugal, Alphonse V. Vers le même temps, il y fit fondre douze canons en bronze (chose inconnue avant lui), auxquels il donna le nom des douze pairs. Parmi les arts utiles qu'il introduisit en France, il ne faut pas oublier l'imprimerie. Dès 1463, Nicolas Jenson, maître de la monnaie de Tours, fut envoyé à Mayence pour y découvrir à tout prix le secret des Faust et des Gutenberg. Jenson réussit, après un séjour de quatre ans en Allemagne, à se faire initier à cet art encore mystérieux; mais, à son retour, il trouva le roi trop sérieusement occupé de nouer des intrigues et de déjouer celles de ses ennemis pour en être favorablement accueilli. Jenson, n'espérant plus rien de ce côté, quitta la France, et alla doter l'Italie du fruit de ses patients travaux. Ainsi fut enlevé à Tours l'honneur d'être le berceau de la typographie française.

Du fond de sa triste retraite de Plessis-lès-Tours, Louis XI dominait les hommes de son temps; sa politique habile fit plus pour l'agrandissement de la France que l'épée de ses prédécesseurs. Mais cet esprit si supérieur n'était plus qu'un esprit vulgaire dès qu'il se trouvait en présence de la mort ; Louis XI, qui traitait si légèrement l'existence des autres, tenait par-dessus toutes choses à la vie. On connaît les singuliers moyens qu'il employa dans l'espoir d'échapper à la fin prochaine dont il était menacé. Il chercha, en quelque sorte, à tromper et à corrompre le ciel, par ses promesses et par ses présents. L'église de Saint-Martin eut une large part dans ses libéralités : il lui fit don de « sa figure au naturel, à genoux, avec son coussin, ses ornements royaux et son bonnet enrichi de pierreries. » Cette statue était en argent et pesait cent vingt-six marcs deux onces. Il déposa aussi sur le tombeau du saint le modèle en vermeil du château de la Guerche, et le profil en relief de son manoir de Plessis-lès-Tours. Ces deux objets pesaient plus de soixante-dix-huit marcs. Enfin, il substitua au treillis en fer du tombeau de saint Martin, une grille en argent pesant six mille sept cent soixante-seize marcs.

Louis XI, en 1482, recourut à l'intervention d'un saint qui était encore de ce monde : il fit venir à Tours un ermite calabrais, François de Paule, fameux par l'austérité de son caractère et la sainteté de sa vie. « Le bon homme, » comme on l'appelait, fut logé dans une dépendance du château, où il fonda un couvent de minimes. Ses prières ne purent prolonger les jours du roi, qui mourut au Plessis, le samedi 30 août 1483.

Charles VIII, né à Amboise, eut pour la Touraine l'affection d'un fils. Presque tous ses enfants, comme ceux de Louis XI son père, et comme ceux de son successeur Louis XII, naquirent ou moururent dans cette province ; il s'y maria avec Anne de Bretagne, y passa la plus grande partie de sa vie, et y mourut en 1496, dans sa ville natale. A son avénement au trône, on réunit à Tours, dans la grande salle de l'archevêché, les états généraux de 1483 ; les traditions des libertés nationales reparurent toutes puissantes dans Philippe Pot et Jean Masselin, les deux plus éloquents interprètes de la noblesse et du tiers-état. Louis XII visita Tours en 1500 et y revint en 1506, pour l'ouverture des états généraux. Cette assemblée se réunit dans la grande salle du château du Plessis : elle décerna au roi, assure un historien, le titre de *père du peuple*. Louis XII autorisa la ville à prélever un droit d'octroi, pour subvenir aux frais que lui occasionna l'établissement de ses premières fontaines publiques (1508). François I[er] eut de grands projets pour l'agrandissement et les fortifications de Tours. « La cour résidant habituellement en Touraine, il voulait faire de cette ville, située au centre du royaume, une place plus forte et plus importante qu'elle n'avait été jusque-là. Il en fit dresser les plans et donna, en 1520, des lettres patentes pour l'exécution de ces travaux; mais l'embarras des affaires extérieures, et peut-être plus encore la pénurie des finances, ne permirent point d'exécuter ce projet[1]. »

Avant de passer aux guerres de la religion, arrêtons-nous un moment pour examiner quelle était au commencement du XVI[e] siècle la situation physique, morale et industrielle de Tours.

La réunion de Châteauneuf et de la cité proprement dite s'était accomplie sous le règne de Jean-le-Bon (1353-1354). Les habitants de ces deux parties de la capitale de la Touraine en demandèrent la fusion en une seule ville, pour l'enclore de murailles et la défendre plus efficacement contre les attaques des Anglais. On voulut d'abord arriver à ce résultat en enfermant l'espace vide qui séparait Tours de Châteauneuf dans une double ligne de fossés et de palissades; mais on reconnut bientôt l'insuffisance de ce mode de fortifications. On résolut donc de relier entre elles les parties disjointes, par de fortes murailles qui les mettraient à l'abri d'une surprise ; cette mesure eut d'ailleurs l'avantage d'assurer aux Tourangeaux la possession d'un bien précieux. Les lettres patentes du 30 mars 1354 conférèrent aux bourgeois de Tours le droit d'élire annuellement six commissaires, pour diriger les travaux de fortification ; ces surveillants ou magistrats purent imposer la ville, et percevoir les impôts jusqu'à l'entier achèvement des travaux. En outre, les lettres patentes de Jean-le-Bon autorisèrent la bourgeoisie à se réunir pour délibérer sur les intérêts de la cité, chaque fois qu'elle le croirait nécessaire. Quant à la garde de la ville, elle fut confiée aux corps de métiers, qui furent organisés en sept compagnies, commandées par seize officiers soumis également à l'élection.

Ce système communal, peu compliqué, comme on le voit, subsista jusqu'au règne de Louis XI. Mais ce prince ombrageux, ne pouvant souffrir si près de la résidence royale un pouvoir d'origine populaire, le dénatura complètement en

1. *Histoire de Touraine depuis la conquête des Gaules par les Romains jusqu'à l'année* 1790, par J. L. Chalmel, t. II, liv. IX, p. 319.

remplaçant l'ancien corps municipal par un maire annuel, par vingt-cinq échevins perpétuels, et soixante-quinze pairs à vie. Pour prévenir l'opposition de la bourgeoisie et la disposer favorablement, la politique du roi attacha le privilége de la noblesse à toutes ces fonctions.

Tours était devenue une des villes les plus industrieuses et les plus florissantes du royaume. Elle devait principalement cette prospérité matérielle à Charles VII et à Louis XI. En 1460, par les lettres patentes du 6 mai, Charles, pour favoriser l'établissement des fabriques de draperies à Tours, avait accordé plusieurs priviléges aux tisserands. Il les exempta, pendant dix ans, des droits d'aide, de taille, de guet et de garde. La ville, s'associant aux efforts du roi, fit venir alors à ses frais deux maîtres drapiers, et fit à chacun d'eux une avance de 50,000 livres. L'esprit pénétrant de Louis XI comprit surtout le genre d'industrie qui convenait le mieux à Tours. En 1470, il y établit des fabriques d'étoffes de soie, de drap, d'or et d'argent : aucun sacrifice ne lui coûta pour attirer les meilleurs ouvriers de Gênes et de Florence; il les affranchit de la taille et de toute espèce d'imposition. Charles VIII confirma ces priviléges par lettres patentes du mois de mai 1497. Le préambule des lettres patentes par lesquelles François I[er] autorisa l'établissement de plusieurs foires dans la ville, sont un important témoignage des rapides progrès de ces diverses industries. « Les habitants de Tours, » y lit-on, « sont occupés à divers métiers, arts et manufactures, tant de drap, de soie, d'or et d'argent, que de plusieurs autres, et, à cela tellement accoutumés et adressés avec un tel continuel soin, vigilance et travail, que ce qui se tirait à grands frais et difficultés des pays étrangers est aujourd'hui fait, tissu et composé en ladite ville en si grande abondance que le demeurant de notre royaume s'en trouve grandement fourni, et en demeure à nous et à nos sujets un profit grand et incroyable; d'autant plus, que la plupart de l'argent qui se délivrait aux étrangers pour le recouvrement desdites marchandises, et se portait hors notre royaume, demeure présent dans le corps d'icelui, etc. »

Ne dirait-on pas qu'il s'agit ici de la ville de Lyon? La population avait augmenté à Tours aussi rapidement que la richesse publique : vers la fin du XVI[e] siècle on n'y comptait pas moins de quatre-vingt mille âmes. Aussi le gouvernement lui avait-il accordé, en 1563, une juridiction consulaire.

Les guerres de religion arrêtèrent l'essor de l'industrie et du commerce de Tours. Gerbault et de l'Épine, l'un ancien prieur, l'autre ancien moine de l'ordre de Saint-Augustin, répandirent les doctrines de Luther et de Calvin dans cette ville vers 1552. Elles y firent de si grands progrès en quelques années, que presque tous les Tourangeaux professaient les nouvelles idées lorsque François II visita la capitale du comté, en 1560. Les magistrats et les principaux de la ville, à quelques exceptions près, favorisaient le parti protestant. Telle était la situation de Tours quand le prince de Condé s'en empara, le 2 avril 1561. Ce fut le signal de tous les désordres et de tous les excès. Les couvents, les églises furent envahis et dépouillés de leurs richesses; les perles, les diamants, toutes les pierreries du trésor, produisirent mille quatre-vingt-douze marcs d'argent et cent treize marcs d'or [1]. Quand

1. Les richesses réelles du trésor de Saint-Martin consistaient, sans les pierreries, en mille

il n'y eut plus rien à prendre, on dévasta pour le plaisir de détruire; on brûla, on jeta au vent les reliques des saints. Dans le pillage de l'abbaye de Saint-Martin, on ne respecta ni le tombeau ni la châsse du saint. Le corps de François de Paule, tiré de la tombe où il reposait, fut livré aux flammes Tous les ecclésiastiques reçurent l'ordre de quitter la ville dans les vingt-quatre heures; ceux qui restèrent furent exposés aux plus cruels traitements. Ces affreux désordres allumèrent dans l'âme des catholiques un sentiment de vengeance qui trouva bientôt l'occasion de se satisfaire. Le roi de Navarre ayant ordonné au prince de Condé de retirer ses troupes de la ville, les catholiques se ruèrent sur les protestants et en firent pendant plusieurs jours une horrible boucherie. Des hommes d'un rang élevé périrent dans cette sanglante réaction. Quand on n'égorgeait pas les religionnaires, on les conduisait aux bords de la Loire pour les noyer; liés dos à dos par couples, ou attachés par dizaine à des perches, ces malheureux étaient précipités dans la rivière. La capitale de la Touraine eut ses noyades religieuses (1562), longtemps avant les noyades révolutionnaires de Nantes.

Après les états de Blois, Henri III se retira à Tours. Il y transféra le parlement et la chambre des comptes. Le duc de Mayenne s'avança jusque sous les murs de la ville et obtint quelques avantages sur les troupes du roi. Ces circonstances déterminèrent Henri III à faire la paix avec le roi de Navarre; le Béarnais lui amena ses braves Gascons, et de là les deux rois se dirigèrent sur Paris (1589).

Sous le règne de Henri IV, on reprit le projet de fortifier Tours. On ne comprenait pas que le rôle militaire de cette ville était fini et que le gouvernement royal s'en éloignait pour toujours. D'après des lettres patentes du mois d'avril 1591 et un arrêt du conseil du 10 mars 1616, de grands travaux furent exécutés pour mettre la cité en état de soutenir un siége. Il ne reste aujourd'hui aucune trace de ces fortifications. La régente, Marie de Médicis, et Louis XIII, visitèrent les rives de la Loire, mais ils ne s'y arrêtèrent pas longtemps. La royauté ne pouvait plus sans péril s'éloigner ni s'isoler de Paris. Toute la force du gouvernement de la France devait être désormais dans l'unité du pouvoir et dans le principe de la centralisation.

Depuis le retour de la paix, l'industrie locale s'était heureusement remise des coups terribles que lui avaient portés les guerres de religion vers la fin du XVIe siècle. Les manufactures atteignirent un tel degré de perfection que, sous le ministère du cardinal de Richelieu, on préférait, non-seulement en France, mais dans tous les pays de l'Europe, les soieries de cette province à celles de l'Angleterre et de Gênes. On comptait, dans la seule ville de Tours, vingt mille ouvriers en soie; et plus de quarante mille personnes y étaient employées au dévidage, à l'apprêt et au tissage. Le nombre des métiers servant à la fabrication des étoffes s'élevait à huit mille et celui des moulins à dix-sept cents. Tours était à la fois ce que sont aujourd'hui Lyon et Saint-Étienne: à ses manufactures de soie elle avait ajouté des fabriques de rubans; dans son enceinte et dans ses environs, la rubanerie employait trois mille métiers. On n'estimait pas à moins de dix millions, monnaie du

quatre-vingt-douze marcs d'argent, et en sept cent soixante-dix-sept marcs d'or. Dans cette évaluation la grille donnée par Louis XI n'était point comprise, François Ier l'ayant fait enlever pour subvenir aux frais de la guerre d'Italie.

temps, la valeur des étoffes et des rubans que produisait annuellement la population industrieuse de la province ; et Tours, dans cette évaluation, figurait au moins pour les deux tiers.

Mais le moment approchait où plusieurs causes devaient amener la ruine de l'industrie manufacturière des Tourangeaux. La première fut l'obligation qu'on imposa aux fabricants de Tours d'acheter sur les marchés de Lyon les soies dont ils avaient besoin ; il en résulta une surcharge qui ne leur permit plus de lutter avec avantage contre les produits des autres fabriques, françaises ou étrangères. Enfin, la révocation de l'édit de Nantes, en forçant les maîtres et les ouvriers à déserter la ville, vint jeter la désorganisation et la ruine dans ses nombreux ateliers. On porte à plus de trois mille le nombre des familles protestantes qui portèrent leur industrie et leurs capitaux en Hollande, en Allemagne, en Angleterre. Quinze ans après cette désastreuse et impolitique mesure, Tours n'était plus reconnaissable La population générale était descendue de 80,000 âmes à 33,000. Sur 40,000 ouvriers en tous genres, il en restait à peine 4,000 ; au lieu de 8,000 métiers, il y en avait tout au plus 1,200.

Ce résultat parut effrayant aux successeurs de Louis XIV. Le XVIIIe siècle se passa en efforts impuissants pour reconstituer l'industrie de la capitale de la Touraine. On encouragea par tous les moyens la culture du mûrier, on s'efforça d'établir des fabriques de damas et de velours pareilles à celles de Gênes ; mais toutes ces tentatives échouèrent ou eurent peu de succès.

Grâce à la modération et à la réserve qui sont les caractères distinctifs de ses habitants, la révolution de 1789 s'accomplit à Tours sans violences comme sans entraînement. L'accord et la sagesse des esprits préserva la province des luttes des partis et des réactions sanglantes ; elle n'eut à s'affliger ni des excès des pouvoirs politiques, ni de l'effusion du sang. Sous l'empire, aucun événement remarquable ne se passa dans le chef-lieu du département d'Indre-et-Loire. En 1815, après le désastre de Mont-Saint-Jean, l'armée française, dans son mouvement de retraite, se replia sur cette cité ; ce fut là que s'accomplit le licenciement d'une partie de ses braves soldats.

Quoiqu'elle ne se soit jamais bien remise des suites désastreuses de la révocation de l'édit de Nantes, il ne faudrait pas croire que Tours a l'aspect d'une ville frappée de décadence. Elle conserve encore assez de richesse industrielle et commerciale pour cacher ses pertes immenses sous des dehors de prospérité. Depuis le XVIIe siècle, elle s'est embellie et presque renouvelée. A l'exception de sa cathédrale de Saint-Gatien, dont l'origine remonte au XIIIe siècle, de la fontaine de Beaune, ouvrage des frères Lejuste, et du pont magnifique construit sur la Loire vers la fin du règne de Louis XV (1765-1777), la ville n'offre point de monuments remarquables ; mais on peut dire qu'elle est elle-même, par la beauté régulière de ses rues et l'élégance de ses maisons, un monument de bon goût. Tours a perdu son atelier monétaire (1772), sa collégiale de Saint-Martin, son intendance et son présidial ; mais elle a conservé son archevêché, qui compte encore dans sa dépendance les sept diocèses du Mans, d'Angers, de Rennes, de Nantes, de Kemper, de Vannes, de Saint-Brieuc. Sous le nom de chef-lieu du département d'Indre-et-Loire, elle est toujours la capitale de la Touraine ; le

quartier-général de la quatrième division militaire est établi dans ses murs. Elle a des fabriques d'étoffes de soie, de passementeries, de rubans, de draps, de serges et de tapis de pied. Son amidon, ses lavoirs pour les laines, ses tanneries, jouissent d'une grande réputation; enfin, elle fait un commerce considérable en vins, eaux-de-vie, fruits secs, cire, chanvres et lins. Tours compte aujourd'hui 28,000 habitants. Ses armes étaient : *de sable, à trois tours couvertes d'argent, pavillonnées de gueules, girouettées de même; au chef d'azur, à trois fleurs de lis d'or.*

La biographie des hommes éminents que Tours a produits remplirait un volume. Nous citerons parmi les historiens Dom *Martin*, Dom *Durand* et Dom *Lopin*, religieux de la congrégation de Saint-Maur, et le docteur en théologie *Palma Cayet;* les noms de ces écrivains sont dignes de figurer à côté de celui d'*André Duchesne*, un de nos premiers historiens, né aussi en Touraine, dans l'Ile-Bouchard. D'autres savants de Tours, *Jean Buret*, *Jacques Hardion*, *La Sauvagère,* l'abbé *Paul Foucher* et *Dutens*, se sont aussi distingués par leurs travaux (1511–1730). *Bérenger,* dont le nom eut un si grand retentissement dans le moyen âge ; *Antoine Bienvenu*, prédicateur fameux ; *François Pallu* et les deux célèbres typographes *Nicolas Jenson* et *Christophe Plantin*, naquirent dans cette ville. La capitale de la Touraine a fourni son contingent d'hommes éminents dans les arts et la littérature : nous citerons les peintres *François Clouet*, *Robert Vinaigrier*, *Jacob Bunel*, *Jean Fouquet*, qui vécurent dans le XV[e] et le XVI[e] siècles ; le graveur *Abraham Bosse*, né en 1611, et dont les ouvrages sont très-recherchés ; les frères *Lejuste*, excellents sculpteurs du XVI[e] siècle ; et les *Gabriel*, famille d'architectes distingués du XVII[e] et du XVIII[e] siècles. Outre *Grécourt*, poëte assez médiocre, Tours a vu naître *Néricault Destouches*, l'auteur du *Glorieux*, et le jésuite *René Rapin* si connu par son beau poëme des *Jardins*. Elle est la patrie du surintendant des finances *Jean de Beaune*, baron de Semblançay, dont la fin fut si tragique ; d'Étienne de Poncher, garde des sceaux et diplomate habile ; des deux *Briçonnet*, ambassadeurs et ministres sous Louis XII et François I[er] ; et de l'administrateur *Louis Graslin*. Citons encore les deux *Boucicaut*, maréchaux de France ; *Jean Babou*, grand-maître de l'artillerie ; et le chef d'escadron *de Pointis*, digne émule d'un autre enfant de la province, le vice-amiral *Râzilly* (1625 et 1645). Nommons enfin parmi les hommes distingués de notre temps nés à Tours le général de division *Meusnier de la Place*; le maréchal-de-camp *René-Martin Pillet* et *Nicholas Heurteloup*, chirurgien et inspecteur-général du service de santé des armées sous la république et sous l'empire [1].

[1] Grégoire de Tours. — *Chronicon Turonense, auctore Joanne monacho majoris monasterii* (Anonyme de Marmoutier). — Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France.* — Augustin Thierry, *Histoire des temps mérovingiens.* — Guillaume le Breton, *Philippéide.* — Lingard, *History of England.* — *Histoire de Touraine*, par J.-L. Chalmel. — La Girardie, *Topographie des pays et duché de Touraine.* — *Le Paradis délicieux de la Touraine*, par Martin-Marteau de Saint-Gassien. — La Sauvagère, *Recherches sur quelques antiquités des environs de Tours.* — *Privilèges de la ville de Tours*, par Jean Chenu. — *Mémoires de Commines.* — Fleury, *Histoire ecclésiastique.* — Henri Martin, *Histoire de France.* — Michelet, *Histoire de Louis XI.* — *Paradoxes intéressants sur les effets de la révocation de l'édit de Nantes.* — Boulainvilliers, *État de la France.*

CHINON.

AZAY-LE-RIDEAU. — RICHELIEU. — LANGEAIS.

A dix lieues de Tours, sur la rive droite de la Vienne, s'élève une colline abrupte couronnée par les ruines imposantes d'une antique forteresse qui domine au loin la contrée. C'est au pied de ce roc, entre ces ruines et la petite rivière, que sont resserrées les rues sombres et tortueuses de Chinon. L'origine de cette ville est fort obscure; c'était déjà une place considérable dans le ve siècle, lorsque les Franks commencèrent à s'établir dans les Gaules. En 462, Fridéric, frère de Théodoric II, roi des Wisigoths, s'étant avancé jusqu'aux bords de la Loire, s'empara du château de Chinon. Ægidius Afranius, gouverneur de la Gaule pour les Romains, qui connaissait l'importance de cette position, fit de vains efforts pour le reprendre. Chinon resta au pouvoir des Wisigoths jusqu'à la défaite d'Alaric dans les plaines de Vouillé; Chlodwig en fit alors un des remparts de son royaume sur la Vienne.

En 953, Thibaut-le-Tricheur reconstruisit le château de Chinon, dont il fit pendant longtemps sa demeure habituelle, et qui après sa mort devint l'apanage de sa fille Emme ou Emmeline, mariée à Guillaume, duc de Guienne et comte de Poitou. La chronique de l'abbaye de Maillezais rapporte qu'Emmeline conçut une violente jalousie contre la vicomtesse de Thouars, à laquelle le comte faisait une cour assidue, et que, l'ayant rencontrée un jour dans la campagne, elle l'accabla d'outrages, puis la livra à la discrétion de ses palefreniers. Craignant la colère de son mari, elle s'enferma ensuite dans son château de Chinon; mais, soit repentir, soit faiblesse, Guillaume n'osa point lui demander raison de cet outrage. A la mort du duc, la seigneurie de Chinon échut à Eudes II, comte de Touraine; en 1044, Thibault III l'abandonna avec ses autres villes à Geoffroi Martel. Plus tard, nous voyons Foulques Rechin enfermer son frère Geoffroi dans le château de Chinon, et l'y tenir pendant vingt-huit années dans une dure captivité (1068).

En 1413, Jean, duc de Bourgogne, s'empara de la ville et du château de Chinon. Il s'engagea, par le traité d'Arras, à les rendre au roi; il fallut néanmoins employer la force pour les lui enlever. Chinon acquit une grande importance dans les premières années du règne de Charles VII; c'était presque la seule place un peu forte qui lui restât, et c'est dans ses murs qu'il séjournait le plus ordinairement. Il y convoqua les états généraux pour les premiers jours d'octobre 1428, en faisant annoncer que chacun des assistants « aurait franche liberté d'acquitter sa loyauté, et de dire pour le bien des besognes tout ce que bon lui semblerait. » Ces états accordèrent au roi quatre cent mille livres, et sommèrent les grands vassaux de la couronne de se rendre avec toutes leurs forces sous l'étendard royal; mais le bâtard d'Orléans, le vaillant Dunois, fut le seul qui répondit à cet appel.

Charles VII désespérait de sa fortune, lorsque deux femmes vinrent relever son courage abattu; Agnès Sorel par la puissance de l'amour et de la beauté, Jeanne d'Arc par l'ascendant du courage et de la vertu. Dès qu'elle fut arrivée à Chinon, racontent les chroniqueurs du temps, Jeanne marcha vers l'entrée du château sans avoir besoin de se faire indiquer les sinuosités du chemin couvert qui défendait la poterne. Introduite dans une salle où Charles VII, très-simplement vêtu, se trouvait mêlé à ses courtisans, sans aucun signe qui pût le faire reconnaître, elle s'avança droit vers lui, et mettant un genou en terre : « Gentil dauphin, » lui dit-elle, « je suis envoyée vers vous de la part de Dieu pour me mettre à la tête de vos armées, faire lever le siége d'Orléans entrepris par les Anglais, et vous mener à Rheims recevoir votre digne sacre. » Il y eut d'abord quelque hésitation dans le camp royal; mais bientôt la confiance et l'enthousiasme gagnèrent tous les esprits, et la France fut sauvée.

Au temps de sa prospérité, Charles VII n'abandonna point Chinon : il continua d'y faire de fréquents séjours. C'est dans cette ville que François Ier, duc de Bretagne, vint lui rendre foi et hommage, en 1445, pour le duché de Bretagne et le comté de Montfort. C'est aussi à Chinon que, l'année suivante, Louis, dauphin de France, ourdit la conspiration qui le fit exiler à Grenoble.

En 1481, Louis XI reçut à Chinon Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, roi d'Angleterre, qui venait solliciter le secours de la France contre la maison d'York. La même année, René d'Alençon, comte du Perche, accusé de félonie, fut arrêté à la Roche-Talbot, et conduit à Chinon. « Renfermé dans une cage de fer d'un pied et demi de long, » dit un historien, « il n'en était tiré qu'une fois par semaine pour y faire son repas; le reste du temps on lui donnait à manger à travers les barreaux avec une fourche. »

L'armée royale, commandée par le duc d'Anjou, prit ses quartiers d'hiver à Chinon, en 1568. Peu de temps après, le château tomba au pouvoir des protestants; mais il ne tarda pas à être repris par les catholiques. Dans le siècle suivant, en 1616, le roi donna Chinon au prince de Condé comme place de sûreté; le prince en confia le gouvernement au sieur de Rochefort qui lui était dévoué. A la nouvelle de l'arrestation de son maître, celui-ci s'empressa de mettre le château en état de défense. Toutefois le maréchal de Souvré s'étant présenté sous les murs de la ville, avec des forces considérables, le gouverneur en remit les clefs à un officier du roi. Quatre ans après, Marie de Médicis vint elle-même prendre possession du gouvernement de Chinon, qui lui avait été donné par son fils.

Le cardinal de Richelieu convoitait le domaine de Chinon pour en faire la base du duché-pairie auquel il projetait d'attacher son nom; il en fit faire l'échange contre d'autres terres appartenant à la duchesse de Conti, et le lui racheta aussitôt moyennant une somme de 119,320 livres. Ce domaine et celui de l'Ile-Bouchard, que le Cardinal avait acheté du cardinal de la Trémouille, formèrent la partie la plus considérable du duché de Richelieu (1630). Les armes de Chinon étaient : *de gueules, à trois châteaux composés chacun de trois tours d'or, pavillonnées et girouettées du même, posées deux et une, et accompagnées de trois fleurs de lis aussi d'or, posées deux et une.*

Aujourd'hui cette ville est le siége d'un arrondissement où l'on compte 89,694

habitants. Elle possède un collége communal qui date du XII[e] siècle, et auquel est annexée une école spéciale d'industrie et de commerce Sa population est d'environ 6,700 habitants; elle fait un commerce très-actif en blés, vins, fruits cuits, et surtout en pruneaux dits de Tours. Chinon n'a de remarquable que sa situation et les restes de son château. On ne peut visiter sans émotion les gigantesques ruines de cette demeure royale dans laquelle mourut un roi d'Angleterre, Henri II, et qu'habitèrent Philippe-Auguste, saint Louis, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, Henri II et Henri IV. On montre encore dans une des tours l'emplacement de la chambre où Charles VII reçut Jeanne d'Arc; on fait voir aussi l'entrée du passage souterrain par lequel ce prince se rendait auprès d'Agnès Sorel, qui demeurait hors de l'enceinte.

François Rabelais naquit à Chinon, en 1483, de Thomas Rabelais, sieur de la Devinière. Il commença ses études chez les moines de l'abbaye de Seuilly, près de la maison paternelle. Il y fit peu de progrès, parce que rien n'est plus rebelle à l'instruction vulgaire qu'un esprit original. Rabelais était un de ces hommes dont les facultés puissantes se développent par leurs propres ressources intérieures et en dehors des moyens ordinaires. Cet écolier, qui n'avait aucune aptitude pour le travail, devint l'écrivain le plus savant et l'observateur le plus profond de son siècle. Comme l'expérience lui avait appris que les hommes ont peur de la vérité, il la déguisa si bien et l'affubla d'une manière si plaisante qu'on eut peine à la reconnaître. Il transforma le monde en une vaste mascarade, où rois, grands, papes, princes, moines, peuple, s'agitèrent sous sa plume comme autant de marionnettes. C'était une orgie d'esprit d'une incroyable hardiesse; Rabelais dépassait d'un seul coup, par cette œuvre en apparence si bouffonne et en réalité si sérieuse, tous les réformateurs de son temps. Il mourut à Paris en 1553. Chinon a vu naître aussi *Odespung de la Meschinière*, connu par son *Histoire des Conciles*; *Pierre Martin*, qui publia une *Ostéologie historiale*, et *Claude Quillet*, auteur de la *Callipédie* (1597-1602). Le musicien *Michel Lambert* naquit en 1696 à Champigny, village de l'arrondissement de Chinon.

Il nous reste à parler de Richelieu, d'Azay-le-Rideau et de Langeais. La première de ces villes est, comme son nom, toute moderne. Il y avait dans les domaines du cardinal-ministre un village appelé Richelieu; après l'avoir fait ériger, avec ses autres domaines, en duché-pairie, il voulut en faire une ville. Il y fit bâtir un château d'une grandeur, d'une magnificence vraiment royale : peintures, statues, marbres, bronzes, rien n'y fut épargné par l'architecte Jacques Lemercier. Le cardinal construisit en partie la ville à ses frais; c'étaient des rues tirées au cordeau et d'une parfaite régularité. Mais il ne vécut pas assez pour terminer cette entreprise. Le château n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines, et la ville n'est guère qu'une bourgade où l'on compte 2,820 habitants. Richelieu a vu naître le bénédictin Jacques Précieux, de la congrégation de Saint-Maur.

A égale distance à peu près de Tours et de Chinon est la jolie petite ville d'Azay-le-Rideau; son château, bâti sur une île formée par l'Indre, doit être rangé, pour la richesse des détails de son architecture, au nombre des plus beaux monuments de la renaissance. Le portail de ce château rappelle, par l'élégance, la pureté du style, la manière de Jean Goujon. On ne connaît point l'origine d'Azay. Le

premier de ses châtelains dont le nom nous soit parvenu est Hugues Ridel ou Rideau, qu'on voit figurer, en 1213, au nombre des chevaliers bannerets de la Touraine, institués par Philippe-Auguste. Les Bourguignons, qui s'étaient emparés de cette petite ville sous Charles VI, en furent expulsés par le dauphin. Comme celui-ci passait sous les murs d'Azay, ils l'apostrophèrent, lui et les siens, d'une manière injurieuse : *Allez*, leur criaient-ils, *restes des petits pâtés de Paris*. Irrité de cette insolence, il suspendit la marche de ses troupes, forma immédiatement le siége de la place, et l'emporta d'assaut malgré une résistance désespérée. Le gouverneur eut la tête tranchée, et les soldats de la garnison, au nombre de trois cent cinquante-quatre, furent pendus aux créneaux et aux fenêtres du château. La population d'Azay-le-Rideau s'élève à 2,105 habitans.

L'origine de Langeais remonte à la période gallo-romaine; saint Martin y prêcha l'Évangile, et y bâtit une église sous l'invocation de saint Jean. Vers la fin du xe siècle, Foulques Nerra y fit construire un château-fort dont il existe encore quelques vestiges. Langeais paraît avoir eu des seigneurs particuliers dès les temps les plus reculés. En 1270, Alphonse de France, frère de saint Louis, vendit cette seigneurie à Pierre de Brosse, qui était né dans cette petite ville et qui en fit rebâtir le château. Langeais, qui compte environ 3,000 habitants, est l'entrepôt des denrées expédiées à Paris par la Loire. Elle fait un commerce considérable de terres à faïence, tuiles et carreaux.

LOCHES.

LA HAYE-DESCARTES.

Le nom du château de Loches était bien connu de nos pères; il a longtemps éveillé dans leurs esprits les mêmes idées que nous rappellent aujourd'hui celui du donjon de Vincennes, où tant d'illustres personnages ont été enfermés. Loches était une prison d'état. Mais avant de parler de ce château, nous dirons quelques mots sur l'origine de la ville. Située à dix lieues de Tours, au pied d'un coteau, sur la rive gauche de l'Indre, *Lochia*, ou Loches, fut probablement fondée par une peuplade de la nation des *Turones*, dans les limites territoriales de laquelle nous savons qu'elle était enclavée. Après les Romains, elle eut les Wisigoths pour maîtres (480-742). L'évêque saint Eustache, assure Grégoire de Tours, y fit bâtir une église vers le milieu du ve siècle (455). Trente ou quarante ans plus tard, saint Ours y fonda un monastère. Quant au château, on ne saurait préciser l'époque de sa construction : élevé sur le coteau au bas duquel s'étend la ville et coule la rivière, il eut évidemment pour objet de les dominer l'une et l'autre. C'était une excellente position militaire. La portion la plus ancienne la *tour Carrée*, est l'œuvre du moyen âge : formée de quatre étages, qui ont cent vingt-

quatre pieds de hauteur, cette tour pouvait recevoir, dans sa redoutable enceinte, une garnison de douze cents hommes.

Pendant la guerre de Pippin et de Carloman contre Hunald, duc d'Aquitaine, les deux rois franks assiégèrent et prirent Loches ; la ville fut saccagée, et resta quelque temps déserte ; les vainqueurs conduisirent sa population à Poitiers, où ils ne la rendirent à la liberté qu'après le partage du butin fait dans cette campagne.

Charles le Chauve donna Loches et son territoire à un seigneur de sa cour, nommé Adeland. Garnier, le fils et l'héritier de ce seigneur, eut une fille, qui, lors de son mariage avec Foulques Ier, lui porta en dot la seigneurie de Loches. En 1193, Jean-sans-Terre livra cette ville à Philippe-Auguste ; mais Richard-Cœur-de-Lion la reprit l'année suivante. Par le nombre et le rang de ses défenseurs, on voit qu'elle était déjà considérable, comme place de guerre : parmi les prisonniers qui se rendirent au roi d'Angleterre, figuraient le comte de Laval, soixante-quatre chevaliers et quatre-vingts écuyers. Après la confiscation de la Touraine sur Jean-sans-Terre, Philippe-Auguste assiégea Loches (1204). Le commandant de la place, Gérard d'Athée, lui opposa la plus vigoureuse résistance ; il y avait près d'un an que le roi la tenait étroitement bloquée, lorsqu'elle fut enfin prise d'assaut. Quoique la ville fît partie du domaine de la reine Bérangère, veuve de Richard-Cœur-de-Lion, Philippe-Auguste la donna à Dreux de Melo, connétable de France, l'un de ses plus illustres capitaines. Le fils de ce seigneur n'eut point d'enfants ; il vendit les seigneuries de Loches et de Châtillon-sur-Indre à saint Louis, en 1249, moyennant six cents livres de rentes.

Réunie au domaine de la couronne, Loches, comme les autres places de la Touraine, eut des gouverneurs particuliers. La Brosse, sergent d'armes de saint Louis et père de ce Pierre de La Brosse que Philippe le Hardi fit pendre à Montfaucon, fut un des premiers qui remplirent cette place. Parmi ceux qui lui succédèrent on compte des hommes d'une haute fortune, entre les mains desquels la forteresse était moins une charge qu'un gage de sûreté. De ce nombre fut Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon, qui mourut dans son gouvernement de Loches, le 13 janvier 1642.

Par son heureuse et forte situation, le château de Loches était un lieu sûr pour la garde des prisonniers. Aussi voyons-nous qu'il servit de prison dès le commencement du XIe siècle. Geoffroy-Martel, après la défaite de Thibaut, comte de Touraine, le fit conduire à Loches, pour le contraindre à lui céder ses droits sur la province (1044). Les rois de France firent enfermer dans ce donjon les hauts personnages qui avaient encouru leur disgrâce ou conspiré contre l'état. Un prince du sang, le duc d'Alençon, condamné par la Cour des Pairs à la peine capitale pour avoir voulu livrer aux Anglais plusieurs places de la Normandie, obtint de Charles VII la commutation de sa sentence, et fut emprisonné dans le château de Loches (1458). Il y resta jusqu'à l'amnistie qui lui fut accordée par Louis XI, et dont il profita pour fabriquer de la fausse monnaie et tramer de nouveaux complots contre l'intérêt de la France (1461).

Le successeur de Charles VII n'était pas naturellement porté à l'indulgence : la conduite du duc d'Alençon lui inspira la pensée de convertir définitivement Loches en prison d'état. Il commença donc dans ce but des travaux considérables que

Louis XII fit achever, et il donna le gouvernement de cette espèce de bastille à son barbier, Olivier le Daim. En 1464, Philippe, troisième fils du duc de Savoie, fut emprisonné à Loches par l'ordre du roi et y resta deux ans. Charles de Melun, baron de Rambouillet et lieutenant-général du royaume, eut le même sort l'année suivante ; accusé de secrètes intelligences avec les ennemis de l'état, il ne franchit le seuil de sa prison, après quinze ans de captivité, que pour monter sur l'échafaud, le 20 août 1483, dix jours avant la mort de Louis XI. Mais, de tous les hôtes du funeste donjon sous le règne de ce prince, le plus fameux fut Jean Balue. Le pouvoir de Balue avait été pendant longtemps sans bornes. Louis XI l'avait tiré d'une basse condition pour le combler de faveurs, et lui avait montré une confiance illimitée ; aux états de Tours en 1468, on lui avait réservé une place à la droite du trône, tandis que le roi René siégeait à la gauche ; enfin, la part qu'il avait prise à l'abolition de la pragmatique sanction lui avait valu le chapeau de cardinal. Pour se rendre agréable au roi, il flatta jusqu'à son penchant à la cruauté : on lui attribue l'invention des cages de fer, qui ont été en usage pendant plusieurs siècles dans les prisons d'état. Ces cages se composaient d'un treillis dont les plus grandes dimensions étaient de huit pieds carrés ; quelquefois on les resserrait tellement, que le prisonnier ne pouvait s'y tenir ni debout ni couché ; on lui mettait aux jambes les *fillettes du roi*, chaînes pesantes auxquelles était attaché un boulet en fer. Convaincu de la plus noire trahison par ses propres aveux, Jean Balue fut d'abord emprisonné au Plessis-lès-Tours, puis transféré successivement aux châteaux de Loches et d'Anzain. Dans chacun de ces trois donjons, la grille de la cage de fer se referma sur lui, et il expia ses bassesses, ses crimes et ses perfidies, par une captivité de onze ans (1468-1480).

En 1474, de nouvelles trames contre l'état ramenèrent le duc d'Alençon à Loches ; condamné une seconde fois à perdre la vie, il en fut quitte encore pour la prison. Mais cette fois, pour aggraver le châtiment, on l'enferma dans une cage de fer. Au commencement du règne de Charles VIII, un homme d'un esprit aussi supérieur que celui du duc d'Alençon était vulgaire subit la même peine : Philippe de Commines, le premier historien et l'un des plus grands écrivains de son siècle, enfermé à Loches à la suite d'une conspiration contre le gouvernement de la régente, Anne de Beaujeu, y passa huit mois, assure-t-on, dans une cage de fer. Sous le règne de Louis XII, la même prison reçut Ludovic le More, qui y mourut après cinq ans de détention. Plus heureux que ses prédécesseurs dans ce triste séjour, il avait la facilité de sortir du château sous la surveillance de quelques gardes (1505-1510).

De cette triste énumération il ne faut pas cependant conclure que le château de Loches a été exclusivement une prison d'état. Il fut aussi, comme ceux du Plessis, d'Amboise et de Chinon, une résidence royale : Charles VII, Louis XII, François Ier, Henri II et Charles IX, s'y arrêtèrent successivement pendant leur séjour dans la province.

Lorsque Agnès Sorel quitta la cour, elle se retira à Beaulieu, petite ville située sur la rive gauche de l'Indre, à un quart de lieue de Loches, et y reçut souvent Charles VII, qui ne pouvait plus vivre sans elle. L'église collégiale de Notre-Dame, enclavée dans l'enceinte du château de Loches, avait été jusqu'en 985 une simple

chapelle dédiée à sainte Madeleine. La dame de Beauté, qui eut toujours beaucoup de dévotion pour cette pécheresse pénitente, fit don à sa collégiale d'une statue d'argent représentant Madeleine et renfermant une côte et des cheveux de la sainte (1444). Dans ses derniers moments, elle exprima le désir que son corps y fût inhumé, et institua un legs de mille écus (1450).

Les chanoines firent élever à leur bienfaitrice un tombeau en marbre noir dans le chœur. Mais dès que, par la mort de Charles VII, ils se crurent dégagés de toute reconnaissance envers elle, la vue de ce monument leur devint insupportable. Ils demandèrent donc à Louis XI l'autorisation de le reléguer dans une autre partie de l'église : « Je vous l'accorde volontiers, » leur répondit-il ; « mais je veux qu'en répudiant la donataire vous renonciez à la dotation. » Ils n'insistèrent pas, et cessèrent de parler de scandale. Toutefois, en 1777, ils revinrent à leur projet de déplacement sous le prétexte que le tombeau « gênait le service du chœur. » L'archevêque de Tours autorisa l'exhumation, qui se fit le 5 mars, en présence d'un médecin. De cette femme qui avait exercé un si grand empire sur les hommes par sa merveilleuse beauté il ne restait presque rien : la tête seule avait conservé sa forme, ses dents et sa chevelure. Le monument fut transporté avec ces débris humains dans une chapelle de l'église. Il y existait encore, dans un état déplorable de dégradation, lorsqu'en 1806 M. de Pommereul, préfet du département, en ordonna la restauration. Il fallut procéder à un second déplacement et à une nouvelle exhumation. Cette fois le monument fut érigé dans une tour dont l'entrée donne sur la terrasse du château.

Loches avait sa municipalité depuis le XVI[e] siècle. En 1560, Charles IX autorisa les habitants à se choisir un maire, trois échevins, deux élus et un greffier. Les élections se faisaient annuellement en présence du lieutenant-général. Cette ville, pendant le moyen âge, eut aussi, comme Tours, son atelier monétaire. Foulques-Nerra avait transféré à l'abbaye de Beaulieu le droit de faire battre monnaie à Loches (1010). Charles VII concéda le même privilége, en 1419, à Marc de Bâtons. Il y avait, en outre, un siége royal qui relevait du présidial de Tours. Les armes de la ville étaient : *d'argent, à six loches de sable, trois, deux et une ; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or.*

Loches compte aujourd'hui 4,753 habitants, et l'arrondissement dont elle est le chef-lieu, 62,641. Elle a des filatures de laine, des fabriques de toile et de grosses draperies, et fait le commerce des bestiaux, des vins et des bois. L'hôtel de la sous-préfecture et la maison de détention occupent une partie des imposantes constructions de l'ancienne forteresse. L'église de Notre-Dame subsiste toujours sur le point culminant du château, avec sa couverture et ses deux pyramides de pierre.

Au sud-ouest de Loches, à une distance de six lieues environ, est la petite ville de La Haye (*Haia* ou *Haga*), située sur la rive droite de la Creuse. Elle fut d'abord soumise au comte de Loches ; Foulques Nerra la réunit, par la force des armes, à ses domaines. En 1356, le roi Jean assembla à La Haye la nombreuse et brillante armée qui éprouva une défaite si désastreuse à la bataille de Poitiers. Les Anglais assiégèrent la ville en 1369, mais le maréchal de Sancerre les força à abandonner cette entreprise. En 1587, le roi de Navarre entreprit aussi sans succès le siége

de La Haye. Il s'en souvint après la pacification du royaume, et fit raser les fortifications. En 1558, la terre de La Haye fut annexée à celle de Montbazon, lorsqu'on l'érigea en duché-pairie en faveur de Louis de Rohan.

Mais ce n'est ni à ses souvenirs militaires, ni à ses seigneurs féodaux, que cette petite ville doit sa plus grande illustration. Le père de la philosophie moderne, René Descartes, y naquit, en 1596, de Joachim Descartes, conseiller au parlement de Bretagne, et de Jeanne de Brochard. On montre encore la maison où il vint au monde; elle est décorée d'un buste dont l'inauguration eut lieu le 2 octobre 1802. Ce fut une fête pour la ville, qui, par un juste et noble orgueil, a toujours porté depuis le nom de *La Haye-Descartes.*

Loches a vu naître *Gaultier de la Ferrière*, auteur d'un essai sur la perfection chrétienne; le poëte latin *Nicolas Barthélemi; Pierre Moreau*, savant helléniste; dans le XVIIIe siècle, *Jacques-Elie Lamblardie*, directeur des ponts et chaussées; et le général *Jacques-François*, baron *de Menou*, qui prit le commandement de l'armée d'Égypte après la mort de Kléber.

On ne compte guère à La Haye plus de 1,300 habitants.



AMBOISE.

MONTBAZON.

Amboise est située à l'est de Tours et à une distance d'environ six lieues, au pied d'un coteau baigné par la Loire. Si l'on en croit l'anonyme de Marmoutier, cette ville devrait son origine à une forteresse bâtie par César, et qui, détruite par les Bagaudes vers la moitié du IVe siècle, aurait été reconstruite en 350 par Anicien, comte de Loure, dont elle aurait pris le nom. De nombreuses médailles, découvertes sur le plateau où la tradition place le camp romain, sembleraient confirmer l'opinion du moine Jean; ce qui surtout lui donne un caractère de probabilité, ce sont des silos extrêmement curieux, connus sous le nom de *greniers de César*, et qui sont évidemment l'ouvrage des Romains.

Vers l'an 540, il existait, sur l'emplacement d'Amboise, un château dont saint Baud, sixième évêque de Tours et grand référendaire de Chlother Ier, était le seigneur. Nous avons déjà parlé d'un événement mémorable qui s'accomplit en 504, sous les murs du château: Alaric, roi des Goths, y eut une conférence avec Chlodwig. Les deux princes se rencontrèrent dans l'île Saint-Jean, située au milieu de la Loire. Pour perpétuer le souvenir de cette entrevue, Chlodwig fit frapper une monnaie d'or, sur laquelle on voyait, d'un côté, son buste, avec ces mots: *Ambacia vico;* de l'autre, une croix soutenue par une ancre.

A la fin du XIe siècle Amboise se trouvait partagée entre trois seigneurs. Le comte d'Anjou possédait le principal château avec une partie de la ville; l'autre



moitié, qu'on appela depuis la Tour, appartenait à Sulpice d'Amboise; enfin sur la motte Anicien, nommée alors la motte Jourcroy, s'élevait un autre château, qui avait remplacé la forteresse romaine. De ce contact d'intérêts rivaux naquirent des guerres longues et cruelles. Enfin les seigneurs de la Tour triomphèrent de leurs adversaires, et, réunissant les trois seigneuries, donnèrent naissance à l'illustre maison d'Amboise. Lysois, seigneur de Bazougers et sénéchal d'Anjou, est regardé comme le chef de cette famille, que nos anciens poètes ont surnommée la *race de Mars*. La seigneurie d'Amboise resta dans les mains de ses descendants jusqu'au milieu du XIIIe siècle; elle passa alors dans la maison de Berry et y demeura jusqu'en 1434, époque à laquelle elle fut réunie à la couronne par Charles VII, qui la confisqua sur le vicomte Louis.

Amboise, peu considérable dans le principe, avait pris quelque développement sous les sires de son nom; mais sa prospérité ne date que de son adjonction au domaine royal; elle la dut à Louis XI et surtout à Charles VIII, qui en fit son séjour ordinaire. Nous voyons dès lors cette petite ville figurer fréquemment sur la scène politique.

Charles d'Orléans, père de Louis XII, mourut à Amboise le 4 janvier 1465. Louis XI y institua, le 1er août 1469, l'ordre de Saint-Michel. Charles VIII, son fils, naquit dans le château, le 30 juin 1460, et y passa sa jeunesse sous la tutèle d'Anne de Beaujeu. La princesse avait reçu du roi l'ordre d'élever le dauphin dans une ignorance complète, de peur, disait-il, d'altérer sa complexion délicate. Charles y fut fiancé, en 1483, à Marguerite de Bourgogne, en présence des principaux seigneurs, et des députés des plus grandes villes du royaume. Parvenu au trône, Charles VIII conserva une prédilection toute particulière pour Amboise. Dans l'intention d'y fixer son séjour, il appela auprès de lui les meilleurs artistes de l'Italie, et fit commencer des travaux considérables. Mais une mort prématurée le surprit en 1498 au milieu de ces projets qui furent repris et continués par Louis XII et François Ier.

C'est aussi au château d'Amboise qu'était morte, en 1483, la mère de Charles VIII. Louis XII et François Ier firent d'assez fréquents séjours dans cette magnifique résidence. Ce dernier y fit célébrer avec la plus grande pompe le mariage de Renée de Bourbon, fille du comte de Montpensier, avec Antoine, duc de Lorraine et de Bar. La reine Claude y donna le jour, en 1517, à François de France. Le roi se trouvait à Amboise lorsque le parlement, qui désapprouvait le concordat, envoya dans cette ville une députation de douze membres pour lui faire de nouvelles représentations sur un acte si contraire aux libertés de l'église gallicane. Mais le chancelier Duprat leur ferma tout accès auprès du trône; arrivés le 13 janvier, ils ne purent avoir une audience que le 28 février, et quelques jours après le roi leur fit intimer l'ordre de partir : « Signifiez-leur, » dit-il « que s'ils sont encore ici demain « au lever du soleil, je les ferai jeter dans un cul-de-basse-fosse, où je les retien- « drai six mois, et nous verrons qui osera les réclamer. » C'est du château d'Amboise qu'est daté l'édit de mars 1518 qui prescrivait à toutes les villes du royaume l'enregistrement forcé du concordat.

Amboise doit surtout sa célébrité à la sanglante tragédie qui se dénoua dans ses murs au commencement de l'année 1560. Il ne nous appartient point de

rechercher quelles furent les causes premières de cet événement, connu dans l'histoire sous le nom de la conjuration d'Amboise. Les persécutions dont ils étaient l'objet devaient infailliblement porter les réformés à quelque tentative désespérée ; depuis longtemps, ils n'attendaient qu'un chef : ils en trouvèrent deux, l'un ostensible, l'autre secret. Celui-ci, dont le premier n'était que le lieutenant, devait attendre le moment de l'action pour se déclarer ; on le désignait sous le nom de *capitaine muet*. Le représentant du chef inconnu était un gentilhomme périgourdin, Godefroi de Barri, sieur de la Renaudie, dont l'audace égalait l'intelligence.

La Renaudie se mit en rapport sur-le-champ avec tous les hommes disposés à agir, et bientôt le complot étendit ses ramifications sur toute la France. Le plan d'exécution fut arrêté dans une assemblée secrète tenue à Nantes le 1er février 1560. C'est dans ce conciliabule que les conjurés, accourus de toutes les provinces du royaume, après avoir prêté le serment au lieutenant du *capitaine muet*, apprirent le nom de leur chef mystérieux : c'était le prince de Condé.

Tout marchait à souhait, et le succès eût été assuré si La Renaudie lui-même ne se fût livré par excès de confiance. Après être allé rendre compte au prince de Condé des résolutions arrêtées à Nantes, il se rendit à Paris *pour y acheminer plus aisément les affaires*, et se logea chez un avocat nommé des Avenelles, son ami. Les nombreuses visites qu'il recevait éveillèrent les soupçons de son hôte, et il se trouva forcé de lui avouer son secret. Des Avenelles, qui était protestant, n'hésita point à s'affilier au complot ; mais bientôt, soit frayeur, soit calcul, il alla révéler au secrétaire du duc de Guise tout ce qu'il avait appris. Les Guises étaient alors à Blois avec la cour ; un courrier leur fut expédié en toute hâte, et le duc François s'empressa d'emmener le roi dans le château d'Amboise, où un coup de main était bien moins à craindre.

Ce contre-temps ne déconcerta point les conjurés. Ils continuèrent à filer par petites bandes vers la Loire ; le prince de Condé vint à Amboise avec des gens de main qui devaient se tenir cachés dans la ville pour seconder à temps les tentatives du dehors. Mais une seconde trahison perdit tout : un des chefs, le sieur de Lignières, découvrit à la reine-mère tous les moyens d'exécution. Le duc de Guise fit sortir du château de fortes et nombreuses patrouilles qui tombèrent à l'improviste sur les détachements avant qu'ils se fussent formés. Tous les prisonniers qu'on put faire dans ces premières rencontres furent pendus sur-le-champ aux créneaux du château. Cependant les conjurés avançaient toujours ; à une troupe dispersée succédait une autre troupe. La Renaudie, qui se multipliait pour rallier ses soldats, fut tué d'un coup de feu dans la forêt de Château-Regnault. Son corps fut porté à Amboise, et attaché à une potence sur le pont de la Loire, avec cette inscription : *La Renaudie, chef des rebelles.* Malgré ces revers, un assez grand nombre de conjurés, qui étaient parvenus à se réunir, tentèrent un dernier effort et assaillirent la ville en plein jour, le 19 mars ; mais, vigoureusement repoussés, ils furent contraints de se débander afin de se soustraire aux poursuites des gens d'armes qui arrivaient de toutes parts au secours du duc de Guise.

« Le rôle des soldats était fini, » dit M. Henri Martin, « celui des bourreaux commençait. Les vengeances de la faction victorieuse furent atroces, implacables : la Loire était couverte de cadavres attachés par six, huit, dix, quinze, à de longues

perches; les rues d'Amboise, tapissées de corps morts, ruisselaient de sang humain. On ne fit que *décapiter, pendre ou noyer gens* durant tout un mois : « ce qui était étrange à voir, » remarquent les contemporains, « et qui jamais ne « fut usité en aucune forme de gouvernement, on les menait au supplice sans leur « prononcer aucune sentence, ni déclarer la cause de leur mort, ni nommer leurs « noms. Ceux de Guise réservaient les principaux pour après le dîner donner « quelque passe-temps aux dames; et eux et elles étaient arrangés aux fenêtres « du château, comme s'il eût été question de voir jouer quelque momerie; et, « qui pis est, le roi et ses jeunes frères comparaissaient à ces spectacles, comme « si l'on eût voulu les acharner. Les patients leur étaient montrés par le cardi- « nal, avec des signes d'un homme grandement réjoui; et lorsqu'ils mouraient « plus constamment, il disait : Voyez, sire, ces effrontés et enragés! voyez que la « crainte de la mort ne peut abattre leur orgueil et félonie. Que feraient-ils donc « s'ils nous tenaient? » Les conjurés, en effet, marchaient au supplice avec autant de résolution qu'au combat. L'un d'eux, Villemongis, par une inspiration subite, trempa ses mains dans le sang de ses compagnons décapités; puis, les levant au ciel : *Seigneur*, s'écria-t-il, *voici le sang de tes enfants; tu en feras vengeance!*

François II se hâta de s'éloigner d'une ville qui lui rappelait ces scènes d'horreur, et dont l'air était infecté par la corruption des cadavres de plus de quinze cents victimes. Le château d'Amboise, déserté de ses hôtes royaux, comme s'il eût été frappé de réprobation, perdit toute son importance. César, duc de Vendôme, et son frère Alexandre, grand prieur de France, y furent enfermés en 1626 pour avoir conspiré contre Richelieu. Sur la fin de l'année 1629, il fut donné en augmentation d'apanage à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII; mais, ce prince s'étant ensuite brouillé avec le roi, il lui fut repris de vive force en 1631. Le château était abandonné depuis longtemps lorsque le duc de Choiseul, déjà possesseur de Chanteloup, acheta la baronie d'Amboise, et la fit ériger en duché-pairie (1764). Après la mort du duc de Penthièvre, qui l'avait acheté des héritiers du duc de Choiseul, ce duché, passa à madame la duchesse d'Orléans, et devint l'héritage de son fils Louis-Philippe. Ce prince a fait réparer et meubler dans le goût moderne le vieux château des Valois, qui est encore aujourd'hui une résidence royale.

Amboise avait un bailliage, qui fut supprimé en 1764. On y comptait deux paroisses, trois monastères et un hôtel-dieu; cet établissement est le premier peut-être en France qui ait été gouverné par des sœurs hospitalières.

La perte de ses splendeurs féodales a nécessairement porté quelque atteinte à la prospérité matérielle d'Amboise. Mais cette petite ville, assise au milieu d'un canton fertile, près d'une grande route et d'un beau fleuve, possède de nombreux éléments de vie. Elle est le centre d'un commerce actif en vins, en cuirs et en draps. Sa manufacture de laines est une des plus importantes de l'arrondissement. La ville est généralement mal bâtie; mais ce défaut est compensé par son admirable situation. Ses richesses monumentales sont presque toutes dans son château, dont on ne peut se lasser d'admirer les magnifiques jardins, suspendus à quatre-vingts pieds au-dessus de la Loire. On visite aussi avec intérêt l'église de Saint-Florentin, dans laquelle on remarque un tombeau fort curieux : c'est un sarco-

phage ouvert et laissant voir le corps du Christ entouré de sept personnages en costume oriental, lesquels figurent la Vierge avec trois saintes femmes, saint Jean-Baptiste, Nicomède, et Joseph d'Arimathie. Or, d'après une tradition fort accréditée, les quatre figures de femme sont les portraits de Marie Gaudin, épouse de Philbert Babou de la Bourdaisière, et de ses trois filles, qui partagèrent successivement les faveurs de François Ier. Le roi Charlemagne est lui-même parfaitement reconnaissable dans le Joseph d'Arimathie, et le Christ est représenté sous les traits de Philbert Babou, pour lequel ce tombeau fut exécuté.

Au nombre des hommes éminents qui appartiennent à Amboise, il faut mettre plusieurs grands personnages de l'illustre famille de ce nom : le cardinal *George d'Amboise*, ministre de Louis XII, *Emery*, son frère, grand maître de l'ordre de Malte, et *Charles*, grand maître de l'artillerie et maréchal de France (1460-1511). *Françoise*, femme de Pierre II, duc de Bretagne, reçut le jour à Amboise en 1427. Cette ville est aussi la patrie de *Le Breton*, un des premiers historiens des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise, du savant helléniste *François Tissard*, du poëte latin *Commire* et du métaphysicien *Louis-Claude de Saint-Martin*. En 1645, *Françoise-Louise de la Beaume Le Blanc*, duchesse de la Vallière, naquit à Amboise ; vers le commencement du XVe siècle, *Agnès Sorel* avait reçu le jour à Fromenteau, et dans le XVIe *Gabrielle d'Estrées* était venue au monde dans le château de La Bourdaisière. N'est-il pas singulier que la Touraine ait produit, dans cette succession de trois siècles, les trois maîtresses les plus célèbres de trois rois de France?

Mais il est temps que nous passions à Montbazon, petite ville située sur la rive gauche de l'Indre, à trois lieues de Tours. Son château, comme celui de Langeais, fut bâti par Foulques-Nerra, comte d'Anjou et seigneur de Loches; il était assis sur une colline (*Mons Basonis*) qui a donné son nom à la ville. Eudes II, comte de Touraine, s'empara de Montbazon, et le garda si bien, que le comte d'Anjou ne put la reprendre. La ville passa, sans lutte, sous la domination des rois de France. Charles VII y reçut l'hommage de Pierre II, duc de Bretagne, en 1450. Charles IX l'érigea d'abord en comté, et bientôt après en duché-pairie en faveur des seigneurs de la maison de Rohan (1569 et 1588). Les deux familles qui ont porté le titre de Montbazon n'ont pas joué un rôle assez important dans l'histoire pour attirer notre attention : la première s'éteignit après un siècle d'existence, la seconde se fondit dans la maison de Rohan. De loin, le château de Montbazon présente un amas de ruines, du sein desquelles s'élève une grosse tour. La population de la ville est d'environ 1,200 habitants[1].

1. Michel de Marolles, *Histoire de la construction d'Amboise.* — Hervé de La Queue, *Chronique des seigneurs d'Amboise* — Jean Frotier, *Description du beau château d'Amboise.* — Chalmel, *Histoire de Touraine.* — Lacretelle, *Histoire des guerres de la religion.* — Henri Martin, *Histoire de France.* — Nous avons fait des recherches aux Archives du royaume dans l'espoir de découvrir quelques pièces originales relatives à la conjuration d'Amboise ; mais, malgré l'assistance de MM. Michelet et Cauchois-Lemaire, que nous prions d'agréer ici nos remerciements, ces recherches ont malheureusement été sans résultat.

RÉSUMÉ.

Pour voir la Touraine dans sa plus grande fertilité, comme dans toute sa beauté, il faut suivre le cours de la Loire. Lorsqu'on s'en éloigne pour pénétrer dans les cantons du nord, l'aspect du pays change; au-delà des champs féconds qui bordent le fleuve, on trouve des terres dont la culture est négligée, des landes, des plaines arides. Au sud de la rivière, entre les vallées de la Vienne et de l'Indre, s'étend le plateau formé par le dépôt de coquillages auxquels les gens du pays donnent le nom de *falunières*. Le nombre des forêts domaniales ou particulières est peu considérable; celles d'Amboise, de Montrichard, de Loches et de Chinon appartiennent à l'état; les autres, parmi lesquelles on distingue celles de Preuilly, de Château-la-Vallière, de Villandry, de Château-Regnault, sont des propriétés particulières. On attribue autant au défaut d'engrais qu'au manque de bras l'état de souffrance ou d'abandon d'une partie des communes septentrionales; cependant, depuis vingt ans, l'agriculture a fait de remarquables progrès en Touraine. La province était obligée autrefois de tirer des grains du dehors pour sa subsistance; maintenant les produits en céréales ont tellement augmenté qu'on en exporte une partie. En général, la production dépasse de beaucoup les besoins de la consommation.

On fait un très-grand cas des chanvres ainsi que des vins blancs et rouges du département; ses fruits, ses légumes, sont très-recherchés; ses miels ont un goût et un parfum fort agréables. La culture des mûriers, qui convient si bien au climat tempéré de la Touraine, n'a pas encore regagné ce qu'elle a perdu. L'introduction des premières plantations de ce genre remonte à l'année 1603 : on tira alors du Languedoc vingt mille jeunes plants et trente livres de graine de mûrier. La prospérité des fabriques de soie développa d'abord cette industrie, mais elle tomba bientôt avec elles. Depuis le commencement du XVIIIe siècle on a fait de grands efforts pour la ranimer : en 1820, d'après les *Annales de la société séricicole*, le département d'Indre-et-Loire renfermait trente-deux mille cinq cents mûriers; en 1834, quarante-deux mille cinq cents, ce qui constitue une augmentation d'un quart.

La Touraine a des fabriques de laines, de grosses draperies et de soieries. Les forges de Preuilly et de Château-Lavallière sont les plus importantes du département; mais celles-ci seulement tirent le minerai du sol. Au nombre des meilleurs produits industriels, il faut mettre encore les limes, les poudres et le minium. Les tanneurs, par le soin qu'ils apportent à la préparation des cuirs, ont recouvré une partie de leur ancienne réputation.

Les habitants de la Touraine n'ont point de patois et parlent le français assez purement. C'est dire qu'il n'y a ni littérature ni poésie particulière au pays. Presque toutes les traditions locales se rattachent aux souvenirs de Charles VII, de la belle Agnès, de la pucelle d'Orléans, de Louis XI. Pour les Tourangeaux, ce sont les vrais, les seuls personnages historiques. Il est pourtant un nom etranger à l'histoire, un nom du crû, si nous pouvons nous exprimer ainsi, très-familier à tous les esprits dans l'ancienne province de Touraine; c'est celui de Gargantua. Tout ce qui par un caractère gigantesque, par sa masse ou par sa forme, frappe les yeux et l'imagination, est, dans les croyances populaires, l'œuvre de ce fameux

personnage ; les pierres celtiques sont des fragments de rochers qui ont été roulés dans la plaine ou sur les collines par le pouvoir de Gargantua.

La Touraine est digne de l'attention de l'archéologue. Les pierres druidiques y sont en assez grand nombre : on connaît les dolmens de Saint-Antoine du Rocher, de Charnizay, de Crouzille, de Ferrières, de l'île Bouchard et de Haut-Brizay. Quant aux antiquités romaines, elles sont comparativement rares et sans importance. On peut toutefois citer les traces de quelques voies militaires, l'aqueduc de Luynes et le camp d'Amboise, qui semble avoir été primitivement un *oppidum*, ou lieu de refuge pour la peuplade gauloise qui occupait ce canton. La pyramide quadrangulaire, de quatre-vingt-six pieds de hauteur, connue sous le nom de *Pile Cinq-Mars*, est probablement l'œuvre des Wisigoths. Mais c'est surtout en monuments du moyen-âge que la Touraine est riche : on y rencontre presque à chaque pas les débris d'anciennes forteresses, dont l'origine remonte au temps des guerres féodales : telles sont les magnifiques ruines des châteaux de Chinon, de Loches, de Montbazon, de l'Ile-Bouchard, de Roche-Corbon. Les arches du vieux pont de Tours, les restes de l'abbaye de Marmoutier, les résidences et seigneuries royales d'Amboise, d'Azay-le-Rideau et de Chenonceaux, valent bien la peine d'être étudiés par l'antiquaire, le savant et l'artiste. Le splendide château de Chenonceaux est la merveille de la Touraine. Dès le XIIIe siècle, des fortifications protégeaient cette seigneurie ; le château actuel ne fut commencé qu'en 1517 par Thomas Bohier. Il n'eut point le temps d'achever cette construction hardie, jetée dans le lit même du Cher. Les travaux furent repris et continués par le connétable Anne de Montmorency, lorsque la châtellenie de Chenonceaux revint à la couronne. Le château eut successivement pour propriétaires la duchesse de Valentinois, Catherine de Médicis, Louise de Vaudemont, César de Vendôme, la princesse de Condé, le duc de Bourbon et le fermier-général Dupin. Chenonceaux appartient aujourd'hui à M. le comte René de Villeneuve. Nous n'avons point parlé jusqu'à présent des monuments religieux de la Touraine ; il en est un assez grand nombre qui offrent des particularités architectoniques intéressantes ; l'une des plus remarquables, est sans contredit la Sainte-Chapelle de Champigny, édifice charmant de la renaissance enrichi de vitraux d'un style et d'une exécution admirables.

Le département d'Indre-et-Loire possède un établissement dont nous ne pouvons nous dispenser de parler ici. La colonie agricole de Mettray, établie en 1839 par deux hommes dont l'esprit est aussi élevé que le cœur, MM. Bretignières de Courteille et Demetz, a déjà rendu d'immenses services à l'humanité. Elle a prouvé, en régénérant les jeunes détenus par une discipline intelligente, combinée avec le travail des champs, qu'il ne faut jamais désespérer du délinquant, si dégradé qu'il soit par l'ignorance, la misère et le crime. On a construit sur les terrains de la colonie de Mettray, avantageusement située près de Tours, des bâtiments d'un excellent style pour recevoir les détenus. MM. Demetz et Bretignières de Courteille ont généreusement consacré une partie de leur fortune à fonder cet établissement modèle.





LYONNAIS.

FOREZ. — BEAUJOLAIS.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE — HISTOIRE GÉNÉRALE.

César, dans ses Commentaires, parle plusieurs fois des Ségusiens, dont la capitale était *Forum Segusianorum*, aujourd'hui la ville de Feurs. En combinant les données fournies par les auteurs anciens, on voit que le territoire de cette nation était borné à l'est par la Saône et le Rhône; au sud par les montagnes du Vivarais et du Vélais; à l'ouest, par une branche des Cévennes qui se prolonge entre l'Auvergne et le Forez; au nord, enfin, par le Mâconnais. C'était à peu de chose près, quant à l'étendue et aux limites, ce qu'on appelle encore le Lyonnais. Cette province est composée de trois petits pays : le Lyonnais proprement dit, le Forez et le Beaujolais. Avant la révolution, elle formait l'un des trente-deux gouvernements de la France; elle est divisée à présent en deux départements, celui du Rhône et celui de la Loire.

Le sol du Lyonnais est d'une nature très-variée : ici argileux, là granitique et schisteux. L'aspect du pays est en général très-pittoresque. Plusieurs chaînes de montagnes d'origine primordiale, formées de gneiss et de micaschiste, le coupent en divers sens. A l'ouest, s'étendent celles de Pierre-sur-Autre, qui séparent le Forez de l'Auvergne et dont le sommet le plus élevé est à 1,639 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le mont Pilat borne la province au midi, et projette entre le bassin de la Loire et celui de la Saône une de ses branches, qui sert en même temps de limite au Forez et au Lyonnais. Au nord, une autre chaîne de montagnes moins élevées sépare le Beaujolais du Lyonnais et du Forez, et divise la longue vallée de la Loire en deux plaines bien distinctes, celle du Roannais et celle du Forez.

La Loire, dans son passage d'une plaine à l'autre, ne parvient que difficilement à se frayer une route à travers les rochers. Cette circonstance a donné lieu à une tradition d'après laquelle la plaine du Forez aurait été un vaste lac, jus-

qu'à l'époque où les efforts du fleuve, secondés par ceux des hommes, seraient parvenus à ouvrir aux eaux une large voie, en rompant leur digue naturelle. Quoi qu'il en soit de cette tradition, commune à tous les pays et à toutes les rivières, c'est certainement un beau spectacle que celui du déchirement de ces masses porphyriques, qui semblent avoir été taillées par des géants. Il existe près de là un autre genre de beauté non moins remarquable, nous voulons parler des rives du Lignon, si fameux par les charmantes créations de l'auteur de l'*Astrée* : tandis que la Loire, fleuve torrentueux, brise les rochers et couvre ses grèves de cailloux, le Lignon, ruisseau paisible et bordé de frais ombrages, ne roule que du sable, et semble redire encore les tendres complaintes de Céladon.

Sur un autre point nous trouvons le même contraste, à un degré encore plus frappant. Le Rhône impétueux reçoit dans son lit la Saône, rivière si tranquille, qu'en temps ordinaire on a peine à deviner dans quel sens elle coule. Semblable à une jeune fille qui se laisse attirer dans les bras d'un époux, non sans regretter le toit paternel, la Saône, au moment de s'unir au fleuve, paraît quitter avec peine ses paisibles coteaux et ses jardins fleuris.

On ne connaît pas l'histoire de cette contrée avant l'arrivée des Romains; et le long séjour qu'ils ont fait, dès les premiers temps de la conquête, sur le territoire Ségusien a amené la destruction des monuments nationaux qui auraient pu nous servir de guides dans l'étude du passé. On sait seulement que les Ségusiens étaient clients ou alliés des Éduens (Autunois), et par conséquent ennemis des Arverniens (Auvergnats), deux nations qui se disputaient la suprématie dans la Celtique. César rapporte qu'à l'époque d'un soulèvement général de la Gaule contre les Romains, les Ségusiens fournirent un contingent de dix mille hommes à l'armée gauloise, ce qui suppose une population nombreuse. Tout porte à croire, en effet, que cette province fertile, arrosée par deux grands fleuves qui lui permettent de transporter dans les deux mers les produits de son industrie, était déjà très-peuplée.

Peu de temps après la conquête des Gaules, les vainqueurs, frappés du parti qu'on pourrait tirer d'une aussi heureuse situation, établirent au confluent du Rhône et de la Saône, sur le territoire des Ségusiens, une colonie dont les développements et l'influence changèrent bientôt l'aspect du pays. Une ville nouvelle, Lyon (*Lugdunum*), fut fondée par ordre du sénat, fidèle interprète de la politique du peuple-roi, qui consistait à changer sans violence les habitudes des vaincus, et même à se les attacher par des bienfaits : cette cité devint non-seulement la capitale de la Ségusie, mais encore celle de toute la Gaule celtique, à laquelle elle donna même son nom. Dans le remaniement général des divisions territoriales qui eut lieu alors, la Ségusie, accrue d'une vaste étendue de pays sur la gauche de la Saône, forma l'une des provinces de la première Lyonnaise, et quitta son nom pour prendre celui de son nouveau chef-lieu : elle fut appelée *pagus Lugdunensis*. Cet état de choses subsista jusqu'à ce que l'invasion des barbares vint disloquer l'empire romain, dont la hiérarchie ecclésiastique conserva seule les divisions territoriales et les traditions. A cette époque, les Bourguignons s'emparèrent du Lyonnais et le réunirent au royaume auquel ils donnèrent leur nom (478); mais ce royaume fut bientôt conquis par les rois franks sur les héritiers de Gondebaut (534). Les Sarrasins vinrent à leur tour porter le ravage dans ces contrées, qui

restèrent presque désertes jusqu'au moment où parut Charlemagne. Ce prince donna une vie nouvelle au Lyonnais (800); malheureusement cette période de prospérité finit avec le règne du grand empereur.

Lors du partage qui eut lieu à Verdun, le 8 août 843, entre les fils de Louis-le-Débonnaire, il fut décidé que le cours de la Saône jusqu'au Rhône, et celui de ce fleuve jusqu'à la mer, serviraient de délimitation générale entre la part de Charles-le-Chauve et celle de son frère aîné, l'empereur Lothaire. Comme les provinces ecclésiastiques de Lyon et de Vienne s'étendaient sur l'une et l'autre rive des deux fleuves, on convint aussi que ces diocèses seraient compris en entier dans les états de Lothaire : l'empereur confia l'administration des pays soumis à son autorité au célèbre Gérard de Roussillon, avec le titre de comte de Lyon et de Vienne. Après la mort de ce prince, ses trois fils se réunirent à Orbe en Suisse, le 22 septembre 856, pour partager ses états. Charles, le plus jeune, eut pour sa part la province et le duché de Lyon, dénomination sous laquelle on comprenait alors les comtés situés entre le Rhône et la Durance. Ce nouvel état prit le nom de royaume de Provence. Charles-le-Jeune étant mort en 863, son royaume fut divisé entre ses deux fils: Louis II eut la Provence proprement dite; Lothaire-le-Jeune réunit le duché de Lyon à son royaume de Lotharingie.

Lorsque ce dernier mourut, en 869, le partage de ses états donna lieu à de nouveaux troubles. Charles-le-Chauve s'empara de tout l'héritage de son neveu, au préjudice de l'empereur Louis II, qui était alors prisonnier du duc de Bénevent. Le comte Gérard s'efforça de soutenir les droits de son maître; mais il fut contraint de capituler à Vienne, où Charles-le-Chauve fit son entrée en 870. Aussitôt après la reddition de cette ville, le roi Charles en donna le gouvernement immédiat, avec la haute surveillance de tous les comtés environnants, au comte Boson, frère de Richilde sa seconde femme. A la même époque, il confia l'administration particulière du Lyonnais au comte Guillaume, qui parvint à rendre sa charge héréditaire dans sa famille.

A la mort de Louis-le-Bègue, fils de Charles-le-Chauve, Boson, dont l'ambition croissait avec le pouvoir, et qui avait déjà par prévision épousé Ermengarde, fille de Louis II, se fit proclamer roi au fameux synode de Mantala (879). Il transmit cette dignité à son malheureux fils Louis-l'Aveugle, qui la conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 928. Un nouvel usurpateur parut alors sur la scène, et régna sur ces provinces pendant quelque temps : ce fut le *marchion* Hugues, à qui Louis-l'Aveugle s'était vu forcé d'en confier l'administration. Hugues les céda ensuite à Rodolphe II, déjà roi de la Bourgogne jurane, qui réunit ainsi les deux royaumes de ce nom (*cisjurane* et *transjurane*), et les légua en mourant à son fils Conrad-le-Pacifique. Le calme dont jouit le Lyonnais sous la longue administration de ce prince ne fut troublé que par l'invasion des Hongrois, qui ravagèrent le pays vers l'année 939. Conrad transmit à son tour les royaumes de Bourgogne à son fils Rodolphe III; enfin, après la mort de celui-ci, et par suite de la cession qu'il en avait faite à Conrad-le-Salique, ils furent réunis à l'empire (1032).

Au milieu de ces partages et de ces spoliations, qui avaient si complétement détruit l'unité du territoire français, la province Lyonnaise elle-même perdit aussi la sienne. Avant que Rodolphe II fût devenu, par la cession de Hugues, possesseur

de tout le *pagus Lugdunensis* ou comté de Lyon, il en avait envahi sous Louis-l'Aveugle une portion attenante à ses états, et en avait formé, sous le nom de *comitatus Warezino*, un comté qui subsista même après la réunion de tout le pays dans ses mains. Les successeurs du comte Guillaume durent donc se contenter de la partie du comté de Lyon qui n'en avait pas été détachée. Du reste, elle était encore assez vaste ; car elle comprenait tout le pays situé à la droite de la Saône et une grande partie de celui qui était à la gauche du fleuve. Mais insensiblement cette dernière portion fut réduite, et le comté ne se composa plus que du territoire ségusien, qui conserva seul le nom générique de Lyonnais : encore, cette dénomination fut-elle, à proprement parler, restreinte au pays qui environnait Lyon.

A travers les fluctuations de la politique, une seule autorité restait intacte, celle des archevêques de Lyon, dont la hiérarchie, toujours subsistante, avait offert aux populations les garanties d'ordre qu'elles ne pouvaient trouver auprès des chefs laïques ; elles s'attachèrent d'autant plus à ce pouvoir qu'elles y participaient par l'élection. Aussi, lorsque la féodalité eut mis quelque ordre dans le chaos où se trouvait plongée la société, en se substituant tout à fait au pouvoir souverain, les comtes de Lyon se trouvèrent-ils en présence des archevêques, dont quelques-uns, issus du sang royal, avaient arraché aux princes bourguignons des priviléges considérables. La lutte s'engagea alors entre les deux puissances rivales (xe siècle), mais elle était trop inégale pour être dangereuse : les seigneurs purement temporels durent céder à ceux qui réunissaient la mitre à l'épée. Chassés de Lyon, les comtes virent leur fief réduit à une assez faible portion de l'ancien comté dont ils firent les comtés de Forez et de Roannais, comme s'ils eussent voulu se faire illusion à eux-mêmes, et compenser l'étendue par le nombre. Après quelque tentative pour ressaisir leur ancienne autorité, ils quittèrent définitivement le titre de comtes de Lyon, dont ils firent l'abandon à l'archevêque et au chapitre de cette ville en 1173, et ne prirent plus que celui de comtes de Forez, nom emprunté à la principale ville de leur territoire, l'antique *Forum Segusianorum*. Du reste, il ne fut plus question du comté de Roannais, qui ne paraît guère avoir existé que de nom.

Le comte de Forez, isolé de l'empire, dont il n'avait rien à espérer, se jeta alors dans les bras des rois de France ; et ces princes, se faisant un titre de cette soumission, et arguant des termes ambigus des anciens partages, ne tardèrent pas à vouloir porter leurs frontières sur les bords de la Saône. Ils y parvinrent, grâce à la réaction qui s'opéra dans l'esprit du peuple lyonnais contre le pouvoir ecclésiastique. C'est de cette époque que datent les dénominations de *France* et *Empire* dont se servent encore les bateliers de la Saône pour désigner les deux rives de ce fleuve.

Nous dirons dans la notice sur Lyon comment s'opéra la révolution qui rattacha pour toujours à la France ce pays si éminemment français. Mais nous devons signaler ici un fait très-curieux, c'est qu'à mesure que le Lyonnais politique perdait terre sur la rive gauche de la Saône, il s'étendait sur la rive droite. D'un côté, une branche cadette des comtes de Forez, établie sur les confins du Mâconnais, se créa par sa persévérance, au détriment de cette province, un apanage assez considérable, qui du nom de Beaujeu, sa capitale, fut plus tard appelé Beaujolais ; de l'autre côté, les comtes de Forez étendirent, soit par alliance, soit par d'autres

moyens, leur domination sur une partie du Vivarais, du Vélais et même de l'Auvergne. Il est vrai que l'esprit féodal, alors dans toute sa force, ne permettait pas de considérer le Beaujolais et le Forez comme faisant partie du Lyonnais; mais cette assimilation devait avoir lieu plus tard, par l'influence de cette loi providentielle qui a successivement rattaché tous les grands fiefs à la couronne. Toutefois la réunion ne fut complète qu'au XVI[e] siècle. Alors les rois de France établirent sur ces pays des gouverneurs dont l'administration ramena peu à peu tout à l'unité. Bref, il ne resta plus du Beaujolais et du Forez que des noms servant à désigner des fractions du Lyonnais, agrandi de tout le territoire que les anciens seigneurs de ces pays avaient conquis sur les provinces voisines.

Cet état de choses subsista jusqu'à la révolution, qui laissa d'abord au Lyonnais son antique unité, en le constituant en un seul département sous le nom de *Rhône-et-Loire*. Mais la révolte de Lyon fit sentir la nécessité de diviser une aussi considérable agglomération d'habitants : par un décret de la Convention le département de Rhône-et-Loire fut partagé en deux, celui du Rhône et celui de la Loire. Conçue dans un esprit purement administratif, cette division ne brisa pourtant pas l'unité de la province dont Lyon est toujours la métropole. Les deux départements du Rhône et de la Loire présentent, comme l'ancien Lyonnais, la forme d'un carré irrégulier, ayant près de vingt-deux lieues de long et quinze de large ; ils sont bornés au nord par le département de Saône-et-Loire, à l'ouest par l'Allier et le Puy-de-Dôme, au midi par la Haute-Loire et l'Ardèche, et à l'est par l'Isère et l'Ain.

Le Lyonnais, qui, suivant d'Expilly, renfermait 524,000 habitants en 1759, en compte aujourd'hui près d'un million ; la population a donc augmenté en moins d'un siècle d'environ cinquante pour cent. Ce million d'hommes est réparti sur une superficie de 781,000 hectares, dont 400,000 environ appartiennent au Forez, et 179,000 au Beaujolais. D'après le ministre Necker, les impôts payés par les habitants du Lyonnais s'élevaient, en 1784, à environ dix-neuf millions de livres ; en 1831, le produit des contributions de toute nature prélevées par l'état, dans les départements du Rhône et de la Loire, a donné 33,820,322 francs. L'ancienne généralité était divisée, avant la révolution, en cinq élections siégeant à Lyon, Villefranche, Roanne, Montbrison et Saint-Étienne, villes qui ont été érigées depuis en chefs-lieux d'arrondissement. En ce qui touche l'administration de la justice, le Lyonnais était régi par le droit écrit, et son présidial, établi en 1552, ressortissait au parlement de Paris [1].

[1] *Commentaires de César.* — Pline, *Histoire naturelle.* — Expilly, *Dictionnaire des Gaules.* — Boulainvilliers, *État de la France.* — Necker, *de l'Administration des finances.* — *Statistique de la France*, publiée par le ministre des travaux publics. — Levet, *Statistique du département de la Loire.* — Voyez aussi Dom Bouquet, *Recueil des historiens de France*, et les diverses histoires du Lyonnais.

LYON.

Quelle est l'origine de Lyon? C'est là une question difficile à résoudre. Selon les uns, cette ville aurait été fondée par une colonie de Phéniciens neuf cents ans avant notre ère ; selon d'autres, elle aurait été établie par des Grecs, six cents ans plus tard. Son nom latin a été l'objet de nombreuses dissertations ; mais malheureusement la multiplicité des interprétations n'a pas dissipé les ténèbres qui obscurcissent cette question historique. Quelques auteurs font venir *Lugdunum* de *Lugdus*, nom d'un roi gaulois, dont l'existence n'est rien moins que prouvée ; des savants prétendent que ce mot signifie *Montagne du corbeau;* enfin, on a imaginé de le traduire par *longue dune.* Aucune de ces étymologies ne paraît admissible. Ce qu'il y a de certain, c'est que si Lyon existait avant la conquête, ce ne pouvait être qu'un bourg fort médiocre, puisque César, qui séjourna dans ce pays à son entrée dans les Gaules et le traversa dans la suite fort souvent, ne dit pas un mot de la prétendue ville phénicienne.

Au reste, il importe peu à l'histoire qu'il y ait eu ou non jadis une bourgade ignorée dans le lieu qu'occupe aujourd'hui la grande ville. Ce qu'il est intéressant de savoir, c'est à quelle époque Lyon eut une existence historique. Or Dion Cassius nous apprend que, vers l'an 48 avant Jésus-Christ, sur l'ordre du sénat, Lucius Plancus établit au confluent de la Saône et du Rhône une colonie romaine destinée à servir de refuge aux habitants de Vienne, chassés de leur ville par les Allobroges des montagnes. Non-seulement cette assertion, qui n'est contredite par aucun fait, explique le nom de *Lugdunum* (*Lucii dunum*, ville ou colline de Lucius Plancus), mais encore elle s'accorde avec ce qu'on lit dans tous les auteurs latins. Nous citerons entre autres Pline le naturaliste, qui termine ainsi sa nomenclature des peuples de la Gaule celtique : « *Segusiani liberi*, *in quorum agro colonia Lugdunum.* Les Ségusiens libres, dans le territoire desquels est la *colonie* de Lugdunum. »

Il est une autre question que nous n'examinerons pas, quoiqu'elle ait été aussi pour les savants l'objet d'un débat fort animé : c'est de savoir si ce fut à l'embouchure de la Saône ou bien à celle de l'Isère dans le Rhône qu'Annibal fit traverser ce fleuve à ses troupes, l'an 217 avant Jésus-Christ, pour se diriger vers les Alpes, et aller frapper au cœur la rivale de Carthage. Il nous suffit, à nous, d'avoir constaté par des preuves irrécusables l'existence positive de Lyon, un demi-siècle avant notre ère.

A partir de ce moment, nous voyons la capitale de la Gaule celtique se développer rapidement, et devenir bientôt l'émule de Rome ; un concours heureux de circonstances contribua à l'élever à cette prospérité inouie. D'une part, Lyon, ville moderne, et sans traditions, ne pouvait donner aucun ombrage aux Romains, à qui elle devait tout, grandeur, gloire, richesse ; d'un autre côté, elle était placée



sur deux cours d'eau navigables, dans une contrée fertile, aux portes de l'Italie, sur les confins de la Province (la Provence), et au centre des Gaules. C'était le lieu de passage ordinaire des consuls, des préfets, des empereurs romains, comme elle deviendra plus tard, pendant les guerres d'Italie, la grande route des rois de France, de leurs capitaines et de leurs armées. Auguste fit de Lyon la capitale de la Celtique, qui prit bientôt le nom de Lyonnaise; il la combla de bienfaits, et les soixante nations des Gaules y élevèrent en son honneur un temple magnifique. La nouvelle capitale fut dès lors considérée comme le boulevard de l'empire romain au delà des Alpes. Agrippa en fit le point de départ des chemins militaires de la Gaule; Caligula y fonda une célèbre académie appelée Athénée, et divers jeux qui devinrent fameux sous le nom de *jeux gaulois*. Claude, qui y prit naissance, ainsi que son frère Germanicus, fit accorder à ses habitants des priviléges extraordinaires, dont le plus important était celui de pouvoir siéger au sénat. On conserve encore les antiques tables d'airain sur lesquelles fut gravé le discours que prononça l'empereur à cette occasion. Tous les arts, toutes les modes de Rome avaient été importées dans la cité gauloise, lorsqu'un incendie terrible et dont on ignore la cause vint tout à coup, l'an 59 de l'ère chrétienne, interrompre le cours de sa prospérité. « Le changement de tout à rien s'est fait dans une nuit », écrivait Sénèque à un de ses amis ; « cette colonie n'en était qu'à la centième année de sa fondation, terme qui n'est pas même le plus long pour la vie humaine. »

Rebâtie sous Néron et à l'aide de ses libéralités, Lyon se déclara en faveur de cet empereur contre Galba, dont Vienne avait embrassé le parti : ce qui fut un sujet de guerre entre ces deux cités voisines et rivales. Bientôt il régna partout une confusion effroyable ; les rênes de l'empire changeaient à chaque instant de mains, et Lyon, dont le commerce était déjà considérable, se ressentit cruellement de ces révolutions de palais qu'ensanglantait presque toujours la guerre civile.

Cependant un règne moins agité vint donner quelque répit à la Gaule. Trajan, succédant à Nerva (l'an 98 de J.-C.), enrichit Lyon de plusieurs monuments remarquables; c'est sous lui et par ses ordres que fut bâti le célèbre forum qui porta d'abord son nom (*Forum Trajani*), mais qui, appelé dans la suite *Four vieil*, *Forum vetus* (vieux marché), a laissé le nom si connu de Fourvières à la montagne sur laquelle il était construit. Vers la même époque saint Pothin arriva à Lyon, du fond de la Grèce, sa patrie, pour prêcher l'Évangile. Les légendaires rapportent que ce vénérable vieillard, dont ils font un disciple de saint Jean, commença ses prédications au milieu d'un bois touffu situé sur l'emplacement même où l'église Saint-Nisier s'est élevée depuis, au centre de la ville. Dans ce lieu solitaire, non loin de l'autel d'Auguste, vainement arrosé du sang des victimes, les fidèles se réunissaient pour entendre la parole de vie. Toutefois le triomphe de l'Évangile ne s'opéra pas sans une lutte terrible, qui commença sous Marc-Aurèle. Saint Pothin et plusieurs de ses disciples attestèrent par leur mort la sainteté de leur doctrine, et leur supplice ne contribua pas peu à hâter les progrès de la foi nouvelle. Qu'on juge combien dut s'indigner la partie généreuse de la population quand elle vit massacrer ce vieillard presque centenaire avec une foule de femmes et d'enfants à qui l'Évangile faisait envisager la mort comme une récompense et qui allaient au lieu du supplice d'un air radieux.

Il nous reste un monument admirable de cette persécution : c'est une lettre des fidèles de Lyon à leurs frères de l'Asie. L'onction sainte et le calme que respire toute cette épître, où les victimes racontent leur fin cruelle, en font vraiment un morceau sublime : nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer un fragment. Après nous avoir dit qu'on fit subir aux chrétiens toutes sortes d'opprobres et de mauvais traitements, qu'on les traîna du tribunal ou forum à l'amphithéâtre situé près de l'autel d'Auguste, dont il était le digne accessoire, l'épître ajoute : « Déjà le gouverneur ordonne qu'on tourmente les fidèles en sa présence. Un de nos frères, nommé Epagathus, excité par l'esprit de Dieu, qui échauffait son âme, se leva tout à coup de la foule ; et ses paroles, remplies de sagesse et d'éloquence, allaient démontrer que nous n'étions coupables ni d'athéisme ni d'impiété, car c'étaient là les deux principaux chefs d'accusation. Epagathus menait une vie austère et suivait la voie du Seigneur : il égalait dans une grande jeunesse le mérite que Zacharie n'a eu que dans un âge fort avancé ; il marchait comme lui au milieu des commandements de notre divin maître. Mais que pouvait sa vertu devant les passions féroces des hommes ? A peine eut-il ouvert la bouche, que le gouverneur, sans vouloir entendre ce qu'il avait à dire pour notre justification, lui demanda s'il était chrétien. Oui, je suis chrétien, répondit-il. Aussitôt il fut mis au nombre des martyrs, et le magistrat, par dérision, lui donna le nom d'*avocat des chrétiens*. Heureux Epagathus! l'esprit saint était en lui : la grâce coula dans son cœur avec plus d'abondance qu'elle ne se répandit autrefois sur Zacharie. Elle lui donna la force de s'exposer à la mort pour la défense de ses frères. Il persévéra jusqu'à la fin, suivant, comme un vrai disciple du Sauveur, l'agneau partout où il alla. »

La dépouille mortelle des martyrs fut livrée aux flammes sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'église d'Ainay ; leurs cendres, recueillies précieusement par leurs frères, furent déposées dans une crypte ou autel qui fit bientôt place à une magnifique église dédiée d'abord aux apôtres, puis à saint Nisier. Ainsi chaque circonstance de ce triste événement, en donnant naissance à un édifice religieux, est marquée par un progrès du christianisme. Quelques mois après la mort de saint Pothin, les chrétiens ouvrirent publiquement la chapelle des Machabées sur le penchant méridional de la montagne de Fourvières, renonçant ainsi au mystère qui jusque là avait entouré les cérémonies de leur culte et donné sujet à tant d'injustes accusations.

La persécution avait cessé avec le règne de l'empereur Marc-Aurèle. Irénée avait succédé à Pothin dans la direction de l'église de Lyon. Les effets des prédications de ce saint homme furent tels, qu'en très-peu de temps, suivant le témoignage de Grégoire de Tours, Lyon abjura le culte des idoles et embrassa le christianisme. L'église prospérait lorsque l'empereur Sévère, vainqueur d'Albin, dans un combat qui eut lieu aux portes de la ville, vint se venger sur elle et sur ses habitants de la résistance que lui avait opposée son adversaire. Quant à celui-ci, il s'était soustrait par un suicide à la colère du vainqueur. Cette nouvelle persécution fut plus sanglante que la première : suivant la tradition, elle causa la mort de dix-huit mille personnes (197).

La ville de Lyon perdit tout à coup le rang qu'elle avait dans les Gaules ; les em-

pereurs en abandonnèrent le séjour pour celui de Trèves ou de Cologne. Elle fut dès lors réduite de fait au rôle de simple municipe, jusqu'au jour où elle devint, au milieu de la dissolution générale de l'empire, et à la suite d'une invasion des barbares, la capitale du nouveau royaume des Bourguignons (l'an 478). Les seuls événements dignes d'être enregistrés durant cette période confuse de l'histoire sont la fondation de trois célèbres monastères à Ainay, à Saint-Pierre, à l'île Barbe, et l'érection de plusieurs églises, dont une, celle des Machabées, dédiée plus tard à saint Just, était d'une grande magnificence. Voici dans quels termes saint Sidoine Apollinaire, mort évêque de Clermont, mais né à Lyon, où il vivait au milieu du ve siècle, fait la peinture des nouveaux maîtres de cette ville : « Comment voulez-vous, » écrit-il à un de ses amis, « que je pense à faire des vers de six pieds, en présence de ces hommes qui en ont plus de sept, tant leur taille est gigantesque? Pourrais-je faire quelque chose d'agréable ou d'élégant, entouré que je suis par des chasseurs à longs cheveux mal peignés et graissés de beurre rance, par des hommes sauvages, qui parlent un idiome inintelligible? Que vos yeux et vos oreilles sont heureux de ne pas voir et de ne pas ouïr ce peuple de géants! que je félicite votre odorat de ne point aspirer l'odeur d'ail et d'ognons exhalée par ces hommes, qui en mangent jusqu'à dix bottes par jour! Quel moyen de préluder sur la lyre parmi des ivrognes qu'on entend chanter jour et nuit, ou plutôt beugler au milieu de leurs débauches ou de leurs orgies? »

D'après ce tableau, on se fera facilement une idée de l'état misérable dans lequel tomba la ville sous l'autorité des Bourguignons. Ce n'était plus, comme au temps des Romains, la civilisation qui s'emparait d'un pays barbare; c'était la barbarie qui envahissait un peuple civilisé.

La province commençait pourtant à s'habituer à ses nouveaux maîtres, dont l'humeur était assez débonnaire, lorsqu'elle subit une nouvelle invasion. Les rois franks, qui considéraient la Gaule comme leur proie, ne pouvaient voir sans jalousie les Bourguignons posséder d'aussi riches contrées; ils parvinrent enfin par la force et la ruse à en dépouiller les fils du roi Gondebaut. Maîtres du Lyonnais, ils cherchèrent par quelques actes d'humanité à se faire pardonner leur injustice : en 548 Childebert et sa femme Ultrogothe fondèrent le célèbre hôpital de Lyon, un des plus anciens et des plus riches de France. Cette fondation se fit avec la plus grande solennité. On assembla un concile où furent rédigés les règlements de ce magnifique établissement, qui rendit presque aussitôt d'immenses services à la population de la ville et aux étrangers. En effet, la fin du vi^e siècle fut signalée à la fois par une peste et par une inondation. Pour surcroît de maux, Lyon subit ensuite la domination des Sarrasins, qui y firent d'affreux ravages. Charles Martel vint chasser ces nouveaux conquérants; le peuple, délivré de l'oppression étrangère, fut rendu à ses travaux; mais l'église désolée et sans pasteur se ressentit plus longtemps du passage des infidèles.

Le règne de Charlemagne cicatrisa une partie des plaies de Lyon. Ce prince envoya comme archevêque dans cette ville son ami Leydrade, qui en releva les édifices. On prétend même que l'empereur eut quelque temps l'idée de venir habiter le célèbre monastère de l'île Barbe. Quoi qu'il en soit, il est certain que Lyon reprit un certain lustre sous Leydrade, et joua un grand rôle sous l'archevêque

Agobard, son successeur. C'est au premier de ces prélats qu'on attribue la fondation du célèbre chapitre de Lyon.

Après avoir subi la domination d'un nombre infini de princes plus ou moins nuls, Lyon commençait à respirer sous l'administration de Gérard de Roussillon, que son parent Lothaire avait nommé comte de cette ville, lorsqu'elle se vit enlever ce gouverneur. Charles-le-Chauve, s'étant emparé du pays au préjudice de son neveu Louis II, en confia le gouvernement à un certain Willelme, ou Guillaume; celui-ci rendit son office héréditaire, et le transmit à ses enfants, qui s'intitulèrent bientôt *comtes par la grâce de Dieu*.

Cette institution, à vrai dire, ne fut jamais d'un grand poids dans Lyon, où les archevêques s'étaient insensiblement emparés de toute l'autorité, enhardis d'abord par le respect des Barbares, et plus tard favorisés par les concessions dont ils avaient été gratifiés par plusieurs souverains. Placée sur les confins des deux grandes divisions territoriales qui, après tant de révolutions, avaient formé définitivement, l'une le royaume de France, et l'autre l'empire, Lyon était devenu un objet commun de convoitise. De là des prévenances de toute sorte pour le chef électif de cette antique et riche cité de la part des deux puissances, chacune s'efforçant de le mettre dans ses intérêts. Au milieu de ce conflit, l'autorité du prélat avait pris une grande extension : elle fut même unique à partir de l'archevêque Burchard II. Celui-ci se fit octroyer par son père Conrad-le-Pacifique et par son frère Rodolphe II, rois de la Bourgogne, des priviléges qui furent confirmés et augmentés plus tard par une bulle d'or de l'empereur Frédéric Barberousse.

Néanmoins les prétentions de l'église furent pour l'archevêque et le chapitre le sujet d'une longue guerre avec le comte. La lutte ne fut terminée qu'en 1173, par une transaction définitive entre les parties, qui transporta, moyennant certaines compensations financières, tous les droits de celui-ci sur la cité et sur son territoire à l'archevêque et aux chanoines, lesquels prirent tous indistinctement dès lors le titre indivis de *comte de Lyon*.

Le peuple, étranger à tous ces arrangements, n'y aurait peut-être pas trouvé à redire s'il n'eût été chargé d'en payer les frais; mais l'église de Lyon, après avoir acheté à prix d'or à l'empereur et au comte les droits régaliens qu'ils prétendaient exercer sur la ville, voulut rentrer dans ses avances; elle surchargea tellement d'impôts les citoyens, que ceux-ci se révoltèrent à leur tour. Pour se rendre bien compte de cet événement, le plus important sans contredit de l'histoire de Lyon, il est nécessaire de jeter un coup d'œil en arrière.

Les malheurs qui avaient successivement frappé la ville depuis l'invasion des barbares avaient considérablement diminué sa population civile et industrielle. Son sénat, dont les membres, au rapport de Tacite, avaient joui du privilége de siéger au Capitole, s'était anéanti, ou du moins transformé, ainsi que les idées, et avait fait place au collége ecclésiastique connu sous le nom de chapitre. Le comte, comme nous venons de le dire, avait été supplanté par l'évêque, qui, au milieu du relâchement de tous les liens nationaux, était devenu roi de sa cité. Comme à Rome, le gouvernement avait changé de caractère; le pouvoir civil s'était effacé devant l'autorité religieuse.

Longtemps cet état de choses put subsister sans blesser trop vivement les intérêts

et les droits des citoyens. Les Lyonnais avaient sauvé du naufrage de la civilisation romaine une portion de l'ancien régime municipal, et jouissaient en outre du privilége d'élire l'évêque. Grâce à ce précieux avantage, ils exerçaient une plus grande influence dans le gouvernement qu'au temps où l'autorité résidait tout entière entre les mains du comte nommé par le souverain seul. Mais tout changea de face lorsque l'église fut maîtresse du temporel, parce qu'alors, mettant en oubli son institution divine, elle ne songea plus qu'à agrandir ses domaines et à se procurer les jouissances terrestres, au grand détriment des populations soumises à son empire. Cette tendance antilibérale commença à se manifester dès le xe siècle, et se développa rapidement avec la féodalité; mais le changement de régime ne fut complet qu'en 1173, après la célèbre transaction dont nous venons de parler. Alors l'évêque répudia l'élection populaire, et s'arrogeant les attributs de la souveraineté, se déclara *archevêque par la grâce de Dieu*. De son côté, le chapitre ne craignit pas de prescrire, par un règlement tout mondain, que des personnages de race noble pourraient seuls être reçus au nombre des chanoines.

Cependant depuis un siècle la bourgeoisie avait profité avec une rare intelligence du retour partiel de l'ordre pour se relever insensiblement de son abaissement. La population industrielle, qui n'avait pu se résoudre, même dans les moments les plus difficiles, à abandonner un poste aussi avantageux pour le commerce, s'était accrue considérablement. Soit en haine des gens d'église, qui occupaient presque toute la montagne de Fourvières, soit plutôt parce que l'industrie réclamait un emplacement plus favorable aux opérations commerciales; cette population s'était portée depuis peu entre les deux rivières, et avait bientôt couvert de ses habitations toute la presqu'île du confluent. Le nom des rues de cette partie de la ville en rappelle encore l'origine. C'est là qu'on trouve la longue et étroite rue *Mercière*, qui, aboutissant aux deux seuls ponts qu'ait eus primitivement la ville de Lyon, fut pendant plusieurs siècles l'unique voie de communication du nord et de l'ouest de la France avec les contrées du sud-est et les riches provinces de l'Italie. C'est par là que passèrent, pour aller s'embarquer dans les ports de la Méditerranée, cette multitude de croisés qui répandirent tant de richesses à Lyon et contribuèrent encore à y développer l'indépendance des esprits.

Vers la fin du xiie siècle, un riche négociant de la ville, connu sous le nom de Valdo, parce que, disent quelques-uns de ses biographes, il fut un zélé partisan de la secte des Vaudois, dont, selon d'autres, il serait même l'auteur, osa porter un regard scrutateur sur l'origine du pouvoir et de la richesse de l'église de Lyon. Se trouvant un jour dans l'assemblée publique des bourgeois qui faisaient le négoce, il fut vivement frappé de la mort subite d'un de ses compagnons. La crainte de Dieu le saisit; il distribua tous ses biens aux pauvres, et se mit à prêcher l'Évangile et à l'expliquer d'une façon peu favorable aux ecclésiastiques. Le chapitre épouvanté prit des mesures pour étouffer cette secte à sa naissance. Il eut beau faire, les prédications audacieuses de Valdo n'en portèrent pas moins leurs fruits. Les habitants de Lyon, excités peut-être sous main par Philippe-Auguste lorsqu'il passa dans cette ville, pour se rendre à la terre-sainte avec Richard-Cœur-de-Lion, commencèrent à se plaindre sérieusement de l'administration ecclésiastique. Craignant un soulèvement, l'archevêque et le chapitre proposèrent en 1193 de se

désister de l'impôt qu'ils prélevaient sur les denrées, moyennant la somme de vingt mille sous monnaie de Lyon, et les citoyens, pour se délivrer d'une sujétion fâcheuse, acceptèrent cette proposition.

Mais la convention conclue entre les bourgeois et l'église ne fut pas exécutée fidèlement par les agents de l'autorité ecclésiastique. Ils continuèrent leurs exactions, « et quelques plaintes que les habitants de Lyon en fissent » dit de Rubis « ils n'en pouvaient avoir raison de l'archevêque et du chapitre, qui les méprisaient et n'en faisaient compte, comme grands seigneurs qu'ils étaient, et la plupart apparentés des plus grandes maisons, non-seulement du pays, mais de tout le royaume. »

Enfin, poussés à bout, les bourgeois se révoltèrent dans les premières années du XIIIe siècle, malgré la crainte que leur inspirait la famille de l'archevêque Renaud, fils du comte de Forez, leur redoutable voisin. Ils construisirent à la hâte plusieurs forteresses autour de la ville du confluent, d'où ils chassèrent tous les agents de l'autorité ecclésiastique, placèrent un corps-de-garde dans une des tours du pont de la Saône, dont ils s'étaient emparés, élurent cinquante citoyens pour diriger les affaires de la commune, et organisèrent une milice bourgeoise pour la défendre. « On fit de tous les corps de métiers » dit Menestrier « des compagnies distinguées par leurs étendards ou pennons, dont elles furent nommées *pennonages*, et ces pennons furent placés dans la chapelle de Saint-Jacques, vulgairement dite Saint-Jacquème, qui servit dès lors d'*hôtel commun*. On assigna à chacun de ces corps des capitaines et des officiers pour leur faire prendre les armes et les conduire, et ces officiers prêtèrent serment entre les mains des cinquante. » Pour compléter l'organisation de leur commune, les citoyens placèrent une cloche ou beffroi dans l'église de Saint-Nisier, dont la vaste nef fut destinée aux assemblées publiques. De plus, ils firent fabriquer un sceau qui portait pour légende : *Sigillum commune universitatis et communitatis Lugduni*, et représentait le pont de la Saône, flanqué d'une tour aux deux extrémités. Au milieu s'élevait une croix avec un cercle au centre des croisillons, dans lequel se trouvait une fleur de lis ; au-dessus étaient les images du soleil et de la lune ; à droite du pied de la croix, une fleur de lis, et à gauche un lion *rampant*. Ce dernier seul, répété, servait de contre-sceau.

En mettant des fleurs de lis dans les armes de la commune, les bourgeois avaient voulu constater qu'ils plaçaient cette dernière sous la protection des rois de France. Ces princes, en effet, s'étaient montrés favorables aux institutions de ce genre, fondées déjà dans plusieurs villes : ils s'étaient empressés, sous prétexte de défendre les intérêts populaires, de s'immiscer dans l'administration seigneuriale, dont ils n'avaient guère eu jusque là que les hommages, souvent même refusés.

Après le premier moment d'emportement, les parties transigèrent. Les bourgeois consentirent à accepter l'arbitrage du duc de Bourgogne. Celui-ci rendit, en 1208, une sentence portant que l'archevêque recouvrerait sa juridiction sur toute la ville, tant en deçà qu'au delà de la Saône, en promettant de ne dépouiller, emprisonner, faire mourir ni mutiler les habitants que pour des délits publics et suivant le cours ordinaire de la justice. De plus, l'archevêque et le chapitre devaient jurer de conserver la liberté de la ville et les *bonnes coutumes*, écrites et non écrites.

Toutefois l'existence de la commune n'était pas reconnue ; les habitants devaient même promettre de ne plus faire à l'avenir aucune conjuration. Les associations étaient proscrites, et les sociétés de marchands devaient seules être tolérées.

Il n'est pas nécessaire de dire qu'une semblable prescription, au XIIIe siècle, ne devait avoir aucun effet sur l'esprit des bourgeois. Ne se sentant pas encore en état de lutter avantageusement, ils promirent ce qu'on voulut ; mais ils n'acceptèrent cette trêve que pour se mettre mieux en mesure de résister au pouvoir sacerdotal. En effet, après quelques années d'un calme apparent, ils saisirent la première occasion qui se présenta pour se révolter : ce fut aussitôt après la mort de Renaud de Forez, et au sujet d'un impôt sur le vin réclamé par le sénéchal du nouvel archevêque. Suivant Clerjon, ce différend ne fut apaisé que lors de l'arrivée d'Innocent IV à Lyon, en 1245.

A cette époque, le pape, en guerre avec l'empereur Frédéric II, se vit forcé de quitter l'Italie, et vint fixer sa demeure dans la ville de Lyon, refuge de tous les proscrits politiques au moyen-âge. La détermination du pontife romain prouverait au besoin à elle seule le peu d'autorité que l'empereur avait sur la cité lyonnaise : Innocent IV y convoqua un concile pour juger ce prince. L'assemblée se réunit pour la première fois le 26 juin 1245, dans le réfectoire des chanoines de Saint-Just. On y vit l'empereur de Constantinople, les comtes de Toulouse, de Provence, cent quarante archevêques et évêques, les patriarches latins de Constantinople, d'Antioche, d'Aquilée, et une foule innombrable de fonctionnaires ecclésiastiques d'un rang inférieur, outre les ambassadeurs de tous les princes chrétiens, sans en excepter celui de Frédéric II. Les séances suivantes eurent lieu dans l'église Saint-Jean, qu'on construisait alors. Le pape fit la clôture de l'assemblée en lançant une sentence d'excommunication contre l'empereur.

Ce concile, dont les actes ne se rattachent que d'une manière indirecte à l'histoire de Lyon, exerça cependant une grande influence sur sa destinée. Le spectacle de la lutte qui avait lieu entre les deux plus grands pouvoirs de la terre, devait inspirer plus d'audace aux habitants de cette ville pour défendre leur propre cause. D'ailleurs le pape se déclara en leur faveur. Sa présence à Lyon, où il ne resta pas moins de sept ans, annula de fait l'archevêque, qui crut devoir abdiquer, et fut remplacé par un des serviteurs les plus zélés du Saint Père. Or Philippe de Savoie, le représentant de l'autorité papale, se montra d'autant plus tolérant qu'il n'avait pas même reçu l'ordre de prêtrise : aussi quitta-t-il bientôt l'habit ecclésiastique pour reprendre celui de soldat.

Frédéric II étant mort, le pape et l'archevêque retournèrent à Rome. Aussitôt le chapitre, débarrassé de ses deux maîtres, recommença ses tracasseries : contrairement aux canons de l'église, il ne se recrutait, comme nous l'avons dit, que dans la caste nobiliaire ; il était presque étranger à la cité, et conservait sous l'habit ecclésiastique la morgue vaniteuse de la gentilhommerie. Les bourgeois de Lyon firent tous leurs efforts pour détruire ou du moins pour modifier une institution si incompatible avec leurs idées d'indépendance. Ils députèrent en cour de Rome des commissaires chargés de réclamer pour les citoyens l'entrée au chapitre ; mais les chanoines, prévoyant bien que l'admission des citadins dans leur corps en détruirait l'esprit,

firent tout pour éloigner ce danger : ils réussirent d'autant mieux qu'Innocent IV, l'ami des Lyonnais, était mort.

Déçus dans leur espérance, les bourgeois ne virent plus qu'un moyen d'en finir avec leurs adversaires. Les croisades avaient donné un grand développement au commerce de Lyon ; le séjour dans cette ville de tous les riches seigneurs laïques et ecclésiastiques du concile avait encore accru la fortune de la bourgeoisie lyonnaise : parvenue au faîte du bien-être matériel, elle n'en désirait que plus vivement ce qui lui manquait sous le rapport moral, et elle n'hésita pas à faire à la liberté le sacrifice des richesses que lui avait procuré le commerce.

A un jour convenu, en 1269, les habitants de Lyon se réunissent en armes sur plusieurs points de la ville du confluent, remettent les clefs des portes en mains sûres, s'emparent du pont de la Saône, et viennent résolument assiéger les chanoines dans leur cloître. Ceux-ci, pris à l'improviste, n'ont que le temps de fuir et de se réfugier dans la forteresse de Saint-Just, où ils se barricadent, tandis que les bourgeois, trop confiants dans leur triomphe, s'amusent à piller et à dévaster le cloître de Saint-Jean. Les chanoines profitent de ce moment de répit pour assembler leurs vassaux et pour former une armée nombreuse. Les Lyonnais, sans se laisser aller au découragement, reconnurent alors la faute qu'ils avaient commise en ne poursuivant pas leur premier succès ; presque sous les yeux des troupes ecclésiastiques, ils construisent un fort au milieu de la montée du Gourguillon, élèvent des redoutes près de la chapelle de Fourvières, avec les pierres tumulaires des chanoines, placent sur toutes les hauteurs voisines des pennons pour communiquer entre eux par des signaux, et se préparent à donner un assaut à la forteresse où le chapitre s'était retiré. Mais les troupes assemblées par les chanoines sortent tout à coup de leurs retranchements, se prévalent de l'avantage du terrain pour combattre les assaillants, et les forcent à se retirer en désordre et à abandonner le fort. Ce premier échec ne fait qu'augmenter la fureur des Lyonnais ; ils appellent à leur secours Humbert, seigneur de la Tour, qui leur amène un renfort de cavalerie et grand nombre de gens de pied. Sous sa conduite, les citoyens reprennent le fort, s'avancent droit à la forteresse de Saint-Just, l'attaquent, et voyant qu'ils ne peuvent l'emporter, en forment le blocus.

Gérard, évêque d'Autun, et administrateur du diocèse de Lyon depuis la démission de Philippe de Savoie, offrit sa médiation, qui fut acceptée. Il obtint des bourgeois une trêve de vingt-huit jours, pendant laquelle il essaya vainement de disposer les esprits à la paix. Tous ses efforts ayant échoué, Gérard excommunia les bourgeois dans un synode tenu à Belleville-sur-Saône, en 1269 ; mais ceux-ci, peu effrayés d'une sentence qui, cinquante ans auparavant, les aurait sans doute plongés dans la consternation, en appelèrent au roi de France et au légat. Saint Louis saisit avec empressement l'occasion de s'immiscer dans les affaires de la cité Lyonnaise ; en dépit des oppositions des chanoines-comtes, il envoya dans cette ville trois commissaires chargés de s'enquérir des faits et de pacifier les troubles. Ces commissaires rendirent bientôt une sentence provisoire qui ordonnait de restituer le cloître de Saint-Jean aux chanoines, d'enlever toutes les chaînes, barres, etc., *inventées par les bourgeois* pour se défendre, et relevait ces derniers de l'excommu-

nication. De plus, le roi se rendit maître de la justice temporelle, en permettant aux habitants d'appeler au bailli de Mâcon des jugements des officiers ecclésiastiques. Ce fut là le premier acte de souveraineté qui rattacha la ville de Lyon au royaume de France.

Les Lyonnais jouissaient à peine des premiers fruits de la paix lorsqu'ils se virent de nouveau forcés de combattre. Louis IX s'était embarqué pour son expédition d'Afrique sans avoir prononcé d'une manière définitive sur le différend des citoyens et du chapitre, laissant toutefois à Nîmes ses commissaires royaux pour apaiser les parties si les querelles recommençaient. Or les choses se trouvèrent bientôt dans le même état qu'auparavant. Cette fois, retranchés d'une manière formidable dans le donjon de Saint-Just, les chanoines prirent l'offensive. Le fort du Gourguillon fut le premier poste qu'ils attaquèrent : les pennons y furent égorgés. Les vassaux de l'église, enhardis par ce succès, se précipitèrent ensuite avec fracas du haut de la montagne dans le bas de la ville; mais n'osant franchir le pont de la Saône, que le son du beffroi de Saint-Nisier avait fait couvrir en un instant de bourgeois armés, ils traversèrent la rivière plus haut et se répandirent dans les campagnes environnantes, arrachant les vignes et les moissons, tuant ou emmenant le bétail, massacrant les vilains et mettant le feu aux maisons des plus notables citoyens.

Les bourgeois, exaspérés, tentèrent, de leur côté, d'escalader les murailles de Saint-Just et ne purent y parvenir; alors ils se jetèrent par représailles sur les vassaux de l'église, après avoir brûlé presque toutes les maisons des chanoines. Dans une de leurs excursions ils poussent jusqu'au village d'Éculy, dont les habitants, effrayés, se réfugient dans leur chapelle. Le curé, qui se trouve au milieu d'eux, commence le sacrifice de la messe, pour conjurer l'orage; mais les bourgeois n'entendent point les prières. Ils ne se donnent pas la peine d'enfoncer les portes du saint lieu : entassant autour des murs de la chapelle mille gerbes ramassées dans les champs, ils y mettent le feu; en quelques instants, sanctuaire, clergé, fidèles, tout est consumé.

Les commissaires royaux accoururent à Lyon; à leur voix les hostilités cessèrent. Le gouvernement des chanoines fut suspendu jusqu'à la nomination d'un nouveau prélat qui pût les dominer. Cet arrangement rendit les bourgois maîtres absolus de leur cité durant plusieurs mois. Ils en profitèrent pour donner plus de force à la commune.

Mais bientôt toute l'attention de la France fut absorbée par un événement extraordinaire. Le pape Grégoire X, qui avait été simple chanoine de Lyon, convoqua dans cette ville un grand concile œcuménique pour la réunion des églises grecque et latine (1274). Il s'y trouva cinq cents évêques, soixante-dix abbés, mille prélats, et des députés de tous les pays chrétiens. La foule était si considérable qu'on ne put admettre tous ceux qui se présentèrent, malgré la vaste étendue de l'église Saint-Jean, où se réunit l'assemblée. Une des singularités de ce concile, fut la présence des ambassadeurs du grand kan de Tartarie ; ils venaient contracter alliance avec les princes de l'Occident pour repousser les mahométans. Saint Bonaventure, le principal orateur de ce concile, mourut à la peine dans le cours de la session, et fut enterré dans l'église qui porte aujourd'hui son nom. Toute l'assemblée,

lorsqu'on le porta à sa dernière demeure, forma autour de ses restes un magnifique cortége.

Après la dissolution du concile, la lutte de la bourgeoisie contre le chapitre recommença de nouveau, mais d'une façon moins barbare. Les citoyens formaient alors une corporation avec laquelle on consentait parfois à parlementer. Divers événements vinrent d'ailleurs interrompre le cours de cette guerre intestine. Le plus important fut le couronnement du pape Clément V, qui eut lieu à Lyon en 1305 et fut accompagné de sinistres présages. Lorsque le pontife sortit du cloître de Saint-Just, où il avait été couronné en présence de Philippe-le-Bel, pour se rendre à l'archevêché, une muraille, surchargée de spectateurs, s'écroula subitement, blessa le roi, renversa le pape et lui fit tomber la tiare de dessus la tête. Jean II, duc de Bretagne, fut écrasé, et plusieurs personnes périrent, comme lui, dans cette circonstance[1].

Un événement non moins notable eut lieu peu d'années après. En 1316, Philippe-le-Bel fit arrêter et enfermer dans le couvent des Jacobins de Lyon vingt-trois cardinaux pour les forcer à procéder à l'élection d'un pape, et mettre fin au scandale qui durait depuis deux ans par la vacance du siége de Rome. Les cardinaux firent choix de Jacques d'Ossa; le nouveau pape prit le nom de Jean XXII, et séjourna pendant quelque temps à Lyon, où il s'entoura d'une cour magnifique.

Les bourgeois ne perdaient cependant pas de vue leurs intérêts. Après avoir éprouvé des chances diverses dans la lutte qu'ils soutenaient contre l'église de Lyon, ils forcèrent l'archevêque à leur accorder une charte de commune, qui leur garantissait tous les priviléges dont ils étaient de fait en possession, tels que ceux d'élire leurs magistrats municipaux sans contrôle, de garder eux-mêmes la ville, etc. (1320). Vers la même époque la forme du gouvernement municipal fut modifiée. L'ancien conseil composé de cinquante membres, dont les fonctions paraissent avoir été viagères, fut remplacé par douze échevins élus annuellement et choisis parmi les plus notables habitants. Ces nouveaux magistrats prirent le nom de consuls, et le corps entier celui de consulat.

La nouvelle forme de gouvernement municipal, imitée sans doute de l'Italie, avec laquelle Lyon avait de nombreuses relations, eut pour but de donner au pouvoir exécutif de la commune plus de force avec plus d'unité; mais en altérant le principe de la représentation populaire, elle compromit singulièrement la liberté. Aussi le peuple, qui en entrevit les conséquences fâcheuses pour lui, s'efforça-t-il de le modifier.

Menestrier mentionne une transaction faite en 1330, « par l'avis d'arbitres, entre les conseils échevins et principaux habitants et le commun du peuple, par laquelle il est dit qu'il sera nommé trois honnêtes hommes; savoir un des principaux, un des moyens et un des moindres, qui auront la garde des portes et du scel commun, et conjointement l'administration des affaires publiques; que les consuls seront faits et nommés tant des plus notables, des moyens et des moindres des habitants; que quatre des principaux du peuple, tels qu'ils seront élus, lèveront les imposi-

1. Cette muraille était, dit-on, un dernier débris du palais des empereurs, sur l'emplacement duquel se trouve l'Antiquaille, hôpital des fous.

tions, et tiendront le rôle des recettes et dépenses. » Mais cette constitution, qui renfermait rigoureusement tous les éléments du gouvernement représentatif, ne paraît pas avoir eu une longue durée. C'était une concession à la force et au bon droit; elle fut annulée par la ruse. Il n'en était déjà plus question six ans après, lorsque les consuls firent publier solennellement les priviléges de la ville de Lyon dans la cour de l'officier royal nommé *gardiateur*, qui résidait alors à l'île Barbe. Un des plus importants de ces priviléges était celui qu'avaient les habitants de garder eux-mêmes leur ville. Divisés en compagnies de pennons, ils formaient une espèce de garde civique, qui a subsisté jusqu'à la révolution. Cette milice bourgeoise non seulement préserva toujours la ville de toute invasion ennemie, mais encore elle l'exempta de toute garnison. Elle fut particulièrement utile dans le XIVe siècle, à cette désastreuse époque où la France se vit ravagée en tous sens par les troupes étrangères.

Profitant de la situation déplorable où se trouvait alors le pays, l'archevêque Charles d'Alençon tenta de ressaisir une partie de l'autorité qui avait été arrachée par la royauté à ses prédécesseurs. Ses gens s'étant portés à de graves excès contre les officiers royaux, le sénéchal fit saisir le temporel du prélat, et ordonna aux bourgeois de prendre les armes pour défendre leurs priviléges. Ceux-ci fermèrent les portes de la ville à tous les officiers de l'archevêque, qui lança vainement l'interdit sur Lyon. Cerné bientôt lui-même dans le château de Pierre-Scise, il fut forcé de céder. Son successeur, Jean de Talaru, fit un moment triompher les prétentions de l'église; mais en définitive le roi resta tout à fait maître de la ville et y installa, en 1393, des officiers royaux. Ainsi finit, après plusieurs siècles de durée, le pouvoir temporel de l'église de Lyon; à partir de cette époque, ses droits seigneuriaux se réduisirent à fort peu de chose. Le roi empiéta même sur la police en supprimant (1402), de sa seule autorité, la fête des merveilles, que les prélats s'étaient spécialement réservée. Cette fête, qui remontait à une époque très-reculée, et qu'on dit même avoir été instituée en commémoration du martyre de saint Pothin et de ses coreligionnaires, consistait principalement en une procession en bateaux, sur la Saône, après laquelle on précipitait dans cette rivière, du haut du pont de pierre, de jeunes taureaux tout vivants. Des hommes vigoureux, placés sur le rivage ou dans des bateaux, leur livraient ensuite un combat à mort, après lequel ces animaux étaient traînés dans la rue *Écorche-Bœuf*. Le divertissement se terminait par des feux de joie et par des festins sur le bord de la Saône.

Malgré les vices inhérents à son institution, le consulat n'en contribua pas moins puissamment à la prospérité industrielle de Lyon; ses tendances aristocratiques ne l'empêchèrent point de conserver toujours au fond son caractère originel. La *marchandise*, comme on disait alors, ne faisait pas déroger ces nobles de nouvelle fabrique. La noblesse ne se distinguait de la roture que par le genre de l'industrie; quant au peuple, au commun, comme on l'appelait, il se composait des gens *mécaniques* ou des gens de métiers. Tout le monde, on le voit, vivait du commerce. A peine existait-il quelques familles bourgeoises enrichies par les affaires qui restassent complétement oisives. Il est vrai que le commerce jouissait à Lyon de priviléges considérables et d'une liberté entière; on n'y connaissait pas les jurandes, chacun pouvait venir s'y établir, et y exercer librement son industrie

en se soumettant aux règlements municipaux. Cette franchise fit en partie la richesse de Lyon, car elle y attira des marchands de toutes les nations, dont les relations commerciales s'étendaient sur tout le monde connu; tels étaient les Lucquois, les Florentins, les Gênois, les Lombards, qui y formèrent des communautés puissantes, auxquelles on doit l'institution de la banque et du crédit en France. La liberté du commerce donna de plus naissance aux célèbres foires lyonnaises, qui remplacèrent celles de Champagne et de Brie tombées en désuétude.

Le soin que prit le consulat des intérêts matériels de la ville, sans négliger les siens, pendant tout le XVe siècle, fit de ce temps si désastreux pour le reste de la France l'époque la plus glorieuse de Lyon. Les arts, les sciences et l'industrie concoururent également à embellir la cité. Le règne de Louis XI vint encore en accroître la prospérité. Ce prince, qui séjourna à diverses reprises à Lyon, y dota le commerce de priviléges inouïs; non-seulement il favorisa par des ordonnances les foires de cette ville, déjà si prospères, mais il y institua, sous le nom de *conservation*, une espèce de tribunal de commerce spécial, ayant « pouvoir de contraindre sur-le-champ et même par corps, les débiteurs fugitifs, et de faire exécuter ses jugements dans toute l'étendue du royaume, sans distinction de ressort. » Ce tribunal, qui a joui d'une immense réputation, et dont les décisions faisaient loi sur tous les points du globe, a puissamment contribué, en inspirant une confiance illimitée dans le crédit de Lyon, à faire de cette ville, jusqu'à la révolution de 1789, la première place financière de la France. Quoiqu'elles n'aient été en pleine activité que sous François Ier, Lyon dut encore à Louis XI l'établissement des manufactures de drap d'or et de soie. Bref, cette ville, où il se trouvait plus de marchands que de nobles, n'eut qu'à se louer du roi des petites gens. La chronique scandaleuse rapporte que le prince ne se déplaisait pas non plus à Lyon; il y conçut une vive passion pour deux dames, qu'il fit venir à Paris et qu'il combla de biens.

Les guerres d'Italie, si ruineuses pour la France, contribuèrent aussi à enrichir la ville de Lyon, qui fut longtemps le siége de la cour. Chaque jour de nouvelles fêtes y attiraient les étrangers de distinction. On y conserve encore le souvenir d'un tournoi qui eut lieu en 1490, et dont le chevalier Bayard eut tout l'honneur.

A partir de la captivité de François Ier les choses changèrent de face. Les impôts devinrent plus fréquents, et parurent d'autant plus lourds aux Lyonnais que le commerce était moins actif; il fallut même songer à fortifier la ville menacée d'un siége. C'est de cette époque que datent les premières fortifications régulières de Lyon; celles qu'on construisit sur la côte Saint-Sébastien venaient se combiner avec le château de Pierre-Scise, dernier débris de la puissance des archevêques, pour barrer le passage de la Saône.

Le peuple succombait sous le poids des taxes lorsque la disette vint accroître ses maux. En 1529, les blés des provinces environnantes, dit Clerjon, n'arrivèrent pas selon l'usage; un grand nombre de familles commencèrent à souffrir cruellement de la faim. L'hôpital du pont du Rhône était encombré. Un sombre mécontentement régnait dans la ville et faisait pressentir une émeute. Ce fut en vain que le consulat essaya d'organiser la milice bourgeoise déjà tombée en désuétude, et

fit élire des quarteniers, avec l'expresse recommandation de veiller au maintien de l'ordre. Rien ne put prévenir ni détourner l'orage, tant l'exaspération était grande. Dès le dimanche, 25 juin 1529, on afficha dans la ville des placards qui portaient cette signature si terriblement expressive : *le pauvre*, et dans lesquels on lisait : « Que fait-on au blé, avant de l'ôter de la paille ? On le bat. Il nous faut faire « ainsi à ces maudits usuriers qui ont greniers garnis jusqu'au couvert, et enché- « rissent le grain. » La populace s'empressa de suivre ce conseil. Comme on était alors en pleine réforme, elle se porta sur le couvent des Cordeliers, qu'elle pilla ; puis dans une maison voisine, celle de Symphorien Champier, l'un des consuls en exercice, et la saccagea ; on l'aurait tué lui-même, s'il ne s'était caché dans une armoire secrète. La foule se porta aux mêmes excès envers plusieurs autres citoyens. Quand elle fut lasse du pillage, elle s'arrêta ; alors ce fut le tour de la justice, qui s'empara des plus coupables et les fit pendre.

Toutefois, cette échauffourée fit sentir la nécessité d'adoucir, par l'instruction, les mœurs des classes inférieures. Le consulat avait fondé, l'année précédente, le collége de la Trinité, malgré l'opposition de l'archevêque, qui prétendait avoir seul le monopole de l'enseignement public ; mais le recteur, livré à ses seules ressources, était réduit à demander une rétribution aux familles, ce qui éloignait beaucoup d'élèves. Après une longue discussion, l'assemblée des notables arrêta que la ville se chargerait de tous les frais de cet établissement, qui, par la suite, acquit, sous la direction des jésuites, une certaine célébrité.

La même époque fut marquée par la création d'une institution non moins utile. En 1531, une famine affreuse désola toute la France. Les pauvres habitants des provinces voisines de Lyon se réfugièrent dans cette ville, au nombre de plus de douze mille ; les principaux citoyens, craignant de voir se renouveler les désordres de 1529, s'assemblèrent et s'associèrent au nombre de cinquante : ils firent des quêtes, opérèrent le dénombrement des pauvres tant étrangers que citadins, les divisèrent en cinq quartiers, et leur distribuèrent le pain de l'aumône, jusqu'au moment où la nouvelle récolte ramena l'abondance. Il restait entre les mains du trésorier trois cent quatre-vingt-seize livres : ce fut sur cette faible base qu'on établit l'*aumône générale*, vaste établissement destiné à venir au secours des pauvres, des infirmes, des vieillards et des enfants.

Dans l'année 1536, François I[er], occupé à guerroyer avec l'empereur, vint à Lyon, accompagné de toute sa famille ; il y séjourna quelque temps, et eut le malheur d'y perdre son fils aîné, dont la mort fut attribuée à un empoisonnement. Le comte Sebastiano de Montécuculi, gentilhomme de Ferrare, attaché au dauphin en qualité d'échanson, fut accusé de ce crime, peut-être imaginaire : les uns allaient jusqu'à dire qu'il avait été l'instrument de Charles-Quint, tandis que d'autres faisaient tomber leurs soupçons sur Catherine de Médicis, femme du duc Henri d'Orléans, frère puîné du dauphin François. Quoi qu'il en soit, Montécuculi fut condamné à être *tiré et démembré à quatre chevaux* sur la place de la Grenette. Une estrade magnifique fut élevée pour le roi et pour le cortége nombreux qui l'entourait, comme s'il se fût agi d'un tournoi ; les croisées de la rue de Grenette avaient été louées au poids de l'or. Des dames lyonnaises avaient poussé la curiosité jusqu'à payer le bourreau pour obtenir le droit de se placer dans la cage de fer circulaire

où l'on mettait les vagabonds au carcan les jours de marché. Cependant, il faut le dire pour l'honneur du sexe, une femme, une princesse, se couvrit le visage avec ses mains, et se jeta dans le sein du roi pour se soustraire à ce spectacle affreux, où on l'avait amenée malgré elle : ce fut la reine de Navarre, sœur de François I[er]. Lorsque tout fut fini, un dominicain appliqua le crucifix sur la bouche du malheureux échanson, dont le cadavre fut mis en lambeaux par le peuple et jeté dans le Rhône.

Comme pour faire diversion à ces horreurs, la même année deux simples bourgeois de Lyon, Étienne Turquet et Barthélemi Nariz, importèrent de nouveau dans cette ville la fabrication des étoffes de soie, que les relations avec l'Italie en avaient fait disparaître. Bientôt après arrivèrent à Lyon les lettres patentes de François I[er], portant l'autorisation d'élever dans la cité lyonnaise des métiers pour la fabrication des « draps d'or, d'argent et de soie » (2 décembre 1536). Cette nouvelle et riche industrie compléta dignement la couronne commerciale de Lyon et en devint le plus beau fleuron.

En 1544, François I[er], par le conseil du cardinal de Tournon, fonda dans cette ville une banque où le gouvernement « prenait l'argent d'un chacun à huit pour cent, afin d'attirer en France les finances de tous côtés et faire fonds à l'avenir pour en frustrer les ennemis. » Cette institution, qui devint par la suite assez préjudiciable à l'état, et qui, pour le présent, n'était guère avantageuse au commerce lui-même, fut cependant assez bien accueillie. Aussi, lorsque François I[er] passa dans cette ville en 1548, lui fit-on une entrée magnifique; le peuple assista à cette solennité en spectateur paisible, bien qu'en pareilles circonstances il se fût toujours montré enclin au désordre depuis qu'il n'avait plus de part dans l'administration de la cité.

Mais les fêtes devaient être bientôt suivies des scènes les plus tragiques. Lyon, placé à quelques lieues de Genève, avait été de bonne heure envahie par la réforme. Les progrès du protestantisme effrayèrent bientôt la cour ignorante et cruelle qui gouvernait alors la France. Pour les arrêter on crut devoir recourir aux bûchers, mauvais remède qui fit plus de protestants que de victimes. En l'année 1558, on brûla sur une des places de Lyon cinq jeunes étudiants auxquels on ne pouvait rien reprocher que leurs opinions plus ou moins hétérodoxes. A partir de ce moment, la persécution alla chaque jour s'agrandissant, et partant aussi le protestantisme. Au commencement de 1560, on comptait déjà à Lyon près de neuf cents maisons suspectes et deux mille personnes fugitives. Bientôt les protestants furent assez nombreux pour imposer à leurs ennemis; et enfin, en 1561, ils s'emparèrent de la ville, où vint s'installer le célèbre baron des Adrets. Les persécutés devinrent à leur tour persécuteurs. Après les premiers massacres, les réformés rédigèrent une espèce de traité dans lequel on lisait deux articles ainsi conçus : « Il ne se dira plus de messes. — Chacun sera libre en sa religion. » Cette contradiction brutale peut donner une idée de la liberté dont jouirent les catholiques sous le régime des protestants. Rien ne pouvait d'ailleurs résister aux volontés et aux violences des vainqueurs. Ils firent admettre dans le consulat douze conseillers pour être adjoints aux conseillers existants. On comprend que ces nouveaux consuls protestants, qui d'ailleurs avaient la force pour eux, eurent toujours

la majorité, car parmi les anciens membres du consulat, quelques-uns partageaient leurs opinions, et les plus fervents catholiques avaient pris la fuite.

Après quatre mois d'une domination sans partage, les protestants virent successivement diminuer leur pouvoir, jusqu'au jour néfaste où la Saint-Barthélemy plongea la France entière dans le deuil (1562-1572).

C'est à Lyon, affirme de Thou, que se fit le plus grand carnage des huguenots. Dans cette cité populeuse, dont les portes furent soudain fermées, on surprit un grand nombre de religionnaires que le gouverneur, François de Mandelot, fit enfermer dans les prisons, sous le prétexte, disait-il, de les soustraire à la fureur du peuple en les confiant aux gens du roi. Mais la troupe fanatique qui leur servait d'escorte en massacra plusieurs dans les rues détournées : leurs cadavres étaient aussitôt jetés dans le Rhône et dans la Saône. Le chef de cette troupe était un certain Boydon, capitaine pennon de la milice urbaine, misérable qui se fit plus tard pendre à Clermont. La multitude n'était que trop disposée à s'associer à ces actes de cruauté. Pendant les trois premiers jours, elle pilla et dévasta les maisons des personnes suspectes d'attachement aux nouvelles idées. Le quatrième jour, un Lyonnais, le sieur du Peyrat, apporta à Lyon des instructions secrètes de la reine mère et des lettres de Claude de Rubis, l'un des échevins; elles annonçaient que la volonte formelle du roi était que la ville de Lyon suivît l'exemple de la capitale. Mandelot, qui avait des sentiments modérés, indécis sur la conduite qu'il doit tenir, fait publier un ordre portant que tous les hérétiques aient à se rendre au palais du gouverneur, pour y apprendre les intentions du roi. Il les fait ensuite écrouer dans les différentes prisons de la ville. Mais dans ce moment arrive Pierre d'Ausserre, avocat du roi, qui est venu en poste de Paris; il se rend auprès de Mandelot, et lui déclare que l'intention de Catherine et de son fils est, en effet, que tous les hérétiques soient mis à mort sur-le-champ. Le gouverneur, intimidé par les vociférations du peuple, à qui Pierre d'Ausserre a fait part des dispositions de la cour, se retourne vers ce dernier et s'écrie: « Monsieur, je n'ai plus qu'à vous dire « ce que Notre-Seigneur dit autrefois à Pierre : Faites comme vous voudrez; ce « que vous aurez lié sera lié, ce que vous aurez délié sera délié. »

A peine ces mots sont-ils prononcés que la multitude se disperse pour courir au meurtre et au pillage. Boydon s'adjoignit deux complices, les nommés Mornier et Leclou, familiarisés dès longtemps avec le crime. Le bourreau, qu'ils voulaient charger des exécutions, leur refusa son ministère, en disant qu'il était prêt à obéir s'il en recevait l'ordre légal, mais que rien ne l'obligeait à se prêter à cette boucherie. Les officiers de la garnison, auxquels on s'adressa ensuite, ne se montrèrent pas moins indignés. Enfin on s'adressa à la milice urbaine, qui accepta avec joie la sanglante mission. Le dimanche soir, 31 août, les trois chefs et leurs acolytes coururent au couvent des Cordeliers et à celui des Célestins, où on avait enfermé un grand nombre de religionnaires, et les massacrèrent sans pitié. Puis dans le temps que, sur le bruit d'une nouvelle émeute, le gouverneur et le commandant des troupes de la citadelle se portaient du côté de la Guillotière, les assassins se dirigeaient rapidement vers le palais archiépiscopal, où l'on avait renfermé trois cents des plus notables protestants, et les égorgeaient après les avoir dépouillés. Mandelot, comme si toutes ces circonstances ne lui eussent pas été bien

connues, fit publier à son de troupe qu'on donnerait cent écus à tous ceux qui désigneraient les auteurs des meurtres, « dissimulation maladroite et tout à fait ridicule, » dit de Thou : en effet, les massacres continuèrent pendant toute la nuit et même les jours suivants. Quelques protestants parvinrent, il est vrai, à se sauver, grâce à la compassion des officiers du roi et de M. de la Mante, commandant des troupes de la garnison ; on cite entre autres les pasteurs Jean Ricaud et Antoine Delacaille. On porte à huit cents le nombre des personnes de tout âge et de tout sexe qui périrent dans ce qu'on appelle avec trop de vérité *les vêpres lyonnaises*.

Les assassins n'eurent pas même la joie du triomphe. Ils n'avaient pas fini de se disputer entre eux, que le protestantisme, qu'ils n'avaient pu anéantir, se montra plus déterminé, plus puissant que jamais. Retranchés dans les montagnes du Vivarais, les réformés interceptèrent bientôt le cours du Rhône, et ils auraient fait un tort immense à la ville de Lyon, si déjà la guerre civile n'en avait fait fuir le commerce.

La mort de Charles IX, arrivée en 1574, et la présence de Henri III, qui séjourna à Lyon à son retour de la Pologne, ne suspendirent pas la guerre qui se faisait tout autour de Lyon, en Dauphiné, en Languedoc, en Vivarais, en Bourgogne : tels étaient les fruits des massacres de 1572, au moyen desquels on comptait mettre un terme à la guerre civile. Pendant le règne de Henri III, Lyon, comme le reste de la France, arriva, par une succession de trêves et de guerres, aux troubles de la ligue.

Le duc de Mayenne se trouvait à Lyon lorsque ses frères furent assassinés à Blois en 1588. La nouvelle du massacre lui fut apportée dans la soirée de la veille de Noël par un courrier de la ligue, qui devança de quelques heures le colonel d'Ornano, chargé de lui faire éprouver le même sort que ses aînés. Après avoir conféré avec quelques personnes, le duc de Mayenne jugea prudent de se retirer dans son gouvernement de Bourgogne, où il alla attendre les événements. Les ligueurs, d'abord épouvantés, se rassurèrent peu à peu, et Lyon, particulièrement intéressé dans les événements de Blois, puisque Pierre d'Epinac, son archevêque, et le duc de Nemours, son gouverneur, avaient été incarcérés à la suite des massacres, se déclara pour la ligue le 24 février 1589.

Aussitôt le consulat, dans lequel se faisait remarquer Claude de Rubis, auteur d'une histoire de Lyon, écrivit à toutes les villes et à tous les gentilshommes du voisinage pour les engager à entrer dans la confédération lyonnaise. Presque partout ces ouvertures furent accueillies avec empressement. Lorsque les choses furent ainsi disposées, le duc de Nemours, qui s'était évadé des prisons de Blois, arriva à Lyon. Ce jeune prince, frère utérin du duc de Guise, et qui semblait avoir puisé dans le sein de sa mère un peu de cette ambition si fatale aux Lorrains, s'occupa de suite d'organiser la ligue lyonnaise sur une vaste échelle. Entre autres établissements qui présageaient ses projets à venir, il faut citer la création d'un *conseil d'etat*, composé de députés des trois provinces du gouvernement, et chargé de délibérer sur leurs intérêts communs.

Mais quoi qu'il pût faire, l'autorité réelle resta toujours entre les mains du consulat, espèce de comité de salut public, qui, disposant des finances et des forces militaires de la ville, y jouissait d'une autorité d'autant plus grande que le duc était souvent forcé de s'absenter pour aller guerroyer dans les provinces voisines;

d'ailleurs, à cette époque, le gouvernement consulaire reçut une espèce de consécration populaire qui effaça son origine et lui redonna pour quelque temps un peu de sa vigueur primitive. Aussi, par un retour aux formes anciennes, le personnel du consulat ne subit-il aucun renouvellement pendant les années de l'interrègne. Durant ce temps on vit les plus grands seigneurs de la province mettre leur noblesse féodale aux gages de cette commune marchande, qui avait reçu, il est vrai, de Charles VIII un privilége général d'anoblissement, mais qui ne rappelait ce titre qu'après celui de bourgeoisie.

Pour subvenir aux frais de la guerre on eut recours aux impôts, aux emprunts forcés, et aux confiscations des biens des protestants et des royalistes ; beaucoup étaient en fuite, d'autres en prison : ceux-ci ne pouvaient recouvrer la liberté qu'après avoir fait le serment d'union. A l'aide de ces ressources extraordinaires, la ville de Lyon entretenait, outre ses troupes urbaines, quelques compagnies suisses qu'elle avait fait venir exprès, et la plupart des compagnies des gens de guerre des gentilshommes du pays.

Par ce moyen la ligue fut bientôt maîtresse de tout le Lyonnais, et même de quelques provinces voisines, dont Lyon devint le centre. Cette circonstance inspira au jeune duc de Nemours le projet de se rendre maître de ce pays dont il n'était que le gouverneur, afin de le détacher de la France et de s'en former un royaume à part, si l'élection d'un roi, qui devait avoir lieu à Paris, ne lui était pas favorable ; car il convoitait aussi la couronne de France, comme ses aînés. Mais les Lyonnais ayant deviné les projets du jeune prince, leur affection pour lui se changea en haine, et il se vit bientôt forcé de demander lui-même une prison pour se soustraire à la fureur du peuple. Il fut transféré à Pierre-Scise, avec l'agrément de l'archevêque, qui, ayant obtenu sa liberté par rançon, avait été envoyé à Lyon pour veiller aux intérêts de la ligue.

En apprenant l'incarcération du gouverneur, le marquis de Saint-Sorlin, frère puîné du duc de Nemours, et son lieutenant pendant son absence, se mit à faire une guerre acharnée aux Lyonnais. Ceux-ci, livrés à leurs seules ressources, et désespérant probablement d'être aidés par le gouvernement central de la ligue, acceptèrent le secours que leur offrirent les royalistes, dont les troupes, par suite d'une trêve conclue à Paris, devaient rester inactives jusqu'à ce qu'on eût reçu l'avis du pape sur la conversion de Henri IV. Toutefois l'intervention des royalistes n'avait pas été faite sans une arrière-pensée que l'avenir justifia, comme il était facile de le prévoir : malgré toutes ses protestations de rester ferme dans la sainte Union, la ville de Lyon, fatiguée de la longueur de cette révolution, et placée sous le patronage en apparence désintéressé des partisans du roi, reconnut enfin son autorité dans le mois de février 1594.

La soumission de cette ville fut d'un grand poids pour la cause de Henri IV. Ce prince s'empressa d'écrire aux consuls pour les féliciter de leur détermination. Néanmoins, comme il avait sur le cœur le rôle de ces magistrats durant la ligue, il crut devoir modifier leur organisation encore un peu républicaine. Au mois de décembre 1594, le consulat avait déjà nommé les maîtres des métiers, chargés d'élire six échevins nouveaux, lorsque M. de la Guiche, gouverneur, convoqua les échevins et les notables de tous les ordres, et leur communiqua des lettres patentes

du roi portant que dorénavant le corps consulaire ne serait plus composé, comme celui de Paris, que de quatre échevins éligibles par moitié chaque année dans la forme ordinaire, et d'un prévôt des marchands, dont le souverain aurait la nomination sous de certaines garanties.

A partir de ce moment, l'élection de la commune ne fut presque plus qu'une formalité, une vaine cérémonie où l'on sanctionnait le choix de la cour, ce qui a fait dire à un des historiens de Lyon : « C'est un fait singulier et pourtant véritable, que le tyran Louis XI fut plus populaire dans cette ville que le roi Henri IV, dont les écrivains du dernier siècle se sont plu à célébrer la mansuétude. »

Le règne de Henri IV donna pourtant un accroissement à la fabrique lyonnaise; mais il fut moins considérable qu'on ne serait tenté de le croire, en voyant le soin que prit ce prince d'encourager la production de la soie en France. Cela tient peut-être en partie à la faute que commit le roi en cherchant à établir à Paris la fabrique des étoffes façonnées, dont l'Italie avait encore le monopole, et que l'industrie particulière importa à Lyon vers cette époque. Au surplus, il convient de remarquer que le système commercial suivi dans cette ville, et qui avait fait sa richesse, mettait obstacle à ce que la fabrique de soie y prît un trop rapide développement; la liberté étant la base fondamentale de ce système, les produits étrangers venaient faire la concurrence jusque sur les marchés locaux avec les produits lyonnais, et entraient pour beaucoup dans la consommation qui se faisait alors en France de cette marchandise. Mais cette concurrence, fâcheuse au point de vue de l'intérêt de quelques individus, tournait au profit de la fabrication elle-même, qui faisait chaque jour de nouveaux efforts pour s'attacher les consommateurs. Bientôt cependant elle acquit assez d'importance pour faire prévaloir dans le conseil municipal ses intérêts particuliers contre ceux du commerce de banque et d'entrepôt, et le système des prohibitions fut admis, non sans quelques tâtonnements; mais comme compensation de cette concession, et pour s'indemniser de la perte de ses droits de douane, le gouvernement introduisit à Lyon le régime des maîtrises et des jurandes. Le XVIIe siècle vit s'opérer cette révolution industrielle, dont il serait trop long de raconter ici les diverses phases, mais qui sera la source de toutes les guerres intestines dont cette ville aura à souffrir.

Au milieu de ces débats locaux, les querelles de la cour n'eurent que peu de retentissement à Lyon. Cependant, cette ville fut le théâtre d'une guerre de courtisans. En 1619, le seigneur d'Halincourt, gouverneur de Lyon, et Myolans de Chevrières, seigneur de Saint-Chamond, son lieutenant, se disputèret le pouvoir, et mirent tout sens dessus dessous dans la province. Le consulat lyonnais se vit même forcé de prendre parti dans cette dispute, qui finit par un accommodement. Lorsque l'ordre fut rétabli, la cour se rendit à Lyon. Louis XIII s'y trouva avec les deux reines, Anne d'Autriche, sa femme, et Marie de Médicis, sa mère, dont le mariage avec Henri IV avait d'ailleurs été célébré à Lyon en 1600.

Un autre événement d'un intérêt plus général eut lieu en 1642. Le roi, revenant du Roussillon, qu'il ét it allé conquérir en compagnie du cardinal de Richelieu, s'arrêta quelques jours à Lyon. Il n'avait point voulu, à cause du mauvais état de sa santé, qu'on le reçût avec la solennité ordinaire; mais le gand ministre, également marqué par le doigt de la mort, voulut faire briller ce dernier éclat de

la puissance suprême, qu'il venait de reconquérir sur une intrigue de cour. Il fit, quelques jours après le départ du roi, son entrée dans Lyon avec une pompe presque royale. Une litière magnifique, espèce de chambre portative, contenant un lit, un fauteuil, une table, décorée au dedans et au dehors des plus riches tentures, renfermait le ministre moribond, mais plus que jamais redoutable; cette litière était portée sur les épaules de dix-huit gentilshommes de la garde du cardinal, qui marchaient lentement, tête nue. A la suite de Richelieu venaient, enchaînés dans une voiture, Cinq-Mars et de Thou, deux nobles victimes destinées à la mort pour avoir osé conspirer avec le roi la ruine du cardinal. Ce dernier ne quitta la ville que lorsque tout fut réglé pour le supplice; on prétend même qu'il pourvut au remplacement du bourreau malade. Quoi qu'il en soit, les deux amis, condamnés par le présidial le 12 septembre, furent exécutés le même jour à cinq heures du soir sur la place des Terreaux. Ils subirent leur sort, l'un avec la constance d'un homme d'épée, l'autre avec la résignation d'un philosophe chrétien.

En 1646, le consulat résolut de faire construire un hôtel-de-ville. Il chargea Simon Maupin, son voyer, de dresser les plans et de présider à la construction, et le 5 septembre on posa la première pierre. Cet édifice, dont on admire encore aujourd'hui les belles proportions, fut décoré par le sieur Panthot, peintre ordinaire de la ville, auquel fut adjoint Thomas Blanchet, jeune artiste récemment venu de Rome. On confia en même temps les sculptures au ciseau de Martin Gendrey, et la confection du grand horloge à Daniel Bon. Tous ces artistes appartenaient à la cité, à l'exception de Blanchet, né à Paris, mais qui avait fixé sa résidence à Lyon, et qui après la mort de Panthot devint peintre de la ville. Le célèbre Mignard ne dédaigna pas de succéder à Blanchet dans ce modeste emploi, dont le principal labeur consistait à faire le portrait des consuls.

L'année 1658 vit s'agiter à Lyon les projets de mariage entre le roi et la princesse Marguerite de Savoie, dont toute la famille vint rejoindre la cour dans cette ville. Ces projets échouèrent par suite des offres que fit la maison d'Espagne de la main de Marie-Thérèse; la princesse espagnole l'emporta et devint le gage de la paix entre les deux monarchies. Si l'on en croit quelques historiens, le cardinal Mazarin fit preuve d'une habileté consommée dans la négociation de ce mariage qui devait plus tard aplanir les Pyrénées. Mais un ministre dont l'administration fut encore plus utile au pays, sous d'autres rapports, il est vrai, c'est Colbert, auquel la France doit son organisation industrielle. Lyon eut particulièrement à s'applaudir des actes de ce grand homme d'état, qui donna une nouvelle impulsion au commerce et aux fabriques. Malheureusement, ce que le ministre avait fait, Louis XIV le détruisit presque entièrement par la révocation de l'édit de Nantes; un nombre considérable de protestants s'expatria de la ville de Lyon, qui, dans le temps même où elle perdait en eux ses meilleurs fabricants, eut la douleur de les voir passer chez ses voisins. La Suisse et l'Angleterre profitèrent principalement de cette émigration, et, riches de ses pertes, ne tardèrent pas à susciter à la fabrique lyonnaise une concurrence redoutable. Un acte que le consulat fit dresser quelques années après la révocation montre le déplorable état où était tombé la ville : on y voit que le nombre des métiers servant à la fabrication

des étoffes de soie était réduit de dix mille à trois mille cinq cents ; ceux de la rubannerie et de la passementerie étaient descendus de huit mille à quatre mille.

Toutefois, l'esprit de courtisanerie avait alors tant d'empire, que les consuls de Lyon, au moment où le roi ruinait leur ville, votèrent une somme d'argent pour une statue « équestre de sa majesté, que sadite majesté avait daigné leur permettre d'ériger sur la place Bellecourt. » Mais, faute de fonds, le projet ne put être sur-le-champ mis à exécution ; il est inutile de rappeler dans quel état déplorable se trouvait le pays sur la fin du règne de Louis XIV. Ce n'est que plusieurs années après que cette statue, fondue à Paris, arriva à Lyon, par la voie de l'Océan et de la Méditerranée. Érigée en 1713, elle fut détruite en 1792 ; elle avait quinze pieds de hauteur ; les figures en bronze du Rhône et de la Saône ornaient la base sur laquelle reposait l'effigie du roi. Ces morceaux très-remarquables, dus à deux artistes lyonnais, les frères Coustou, ont heureusement été conservés, et se trouvent aujourd'hui dans le vestibule de l'hôtel-de-ville.

Le XVIII[e] siècle, qui devait finir d'une manière si terrible pour Lyon, s'ouvrit sous de tristes auspices : la guerre et la famine, auxquelles vinrent se joindre la stagnation du commerce, et, plus tard, le différend des marchands et des ouvriers. Disons un mot de ce différend qui eut de si déplorables conséquences : longtemps les marchands et les fabricants n'avaient formé qu'une seule classe industrielle ; la grande extension donnée à la fabrique lyonnaise amena naturellement une division dans ce corps, en y introduisant la spécialité. Bientôt non-seulement le marchand ne voulut pas être confondu avec le fabricant, mais encore il prétendit lui être supérieur commercialement parlant, comme il l'était financièrement, et le fisc, qui y trouvait son profit, sanctionna cette prétention. Comme toute aristocratie vise aux priviléges, celle-ci en obtint du gouvernement. Les ouvriers réclamèrent, et un édit intervint en 1737, qui maintenait l'ancienne distinction en assujettissant le producteur à certains règlements et à diverses obligations à l'égard du vendeur, mais en laissant au premier assez de facilités pour s'élever au rang du second.

Les marchands ne furent pas satisfaits de cet acte de stricte justice ; après sept ans de réclamations, ils parvinrent à faire réformer cet édit par un autre qui détruisait toutes les espérances des ouvriers. Aussitôt les travaux furent suspendus dans tous les ateliers, des menaces furent proférées contre les marchands qui avaient sollicité l'arrêt de 1744, on se porta en foule vers leurs demeures ; la ville entière se vit tout à coup partagée en deux camps inégaux ; car les ouvriers de toutes les professions, dont la position était à peu près semblable, s'étaient empressés de se joindre aux *canuts,* nom qu'on donnait et qu'aujourd'hui on donne encore aux ouvriers en soie[1]. L'autorité employa sans succès la force et la douceur ; les révoltés demandaient la suppression de l'arrêt. Le consulat fit quelques promesses qui ne servirent à rien ; les chanoines-comtes s'engagèrent à employer tout leur crédit pour faire retirer le règlement, et ce fut à leur parole que Lyon dut le retour de la tranquillité. Il parut, en effet, un arrêt du conseil qui rétablissait les maîtres ouvriers dans leurs droits ; mais ce retour à l'équité ne fut pas de longue durée. L'année suivante, un nouvel arrêt donna gain de cause aux maîtres mar-

1. Le mot *canut* vient sans doute de la navette dont se servent les ouvriers, et qui à Lyon est appelée *canette*.

chands. Des troupes furent envoyées à Lyon sous les ordres de M. de Lautrec ; on surchargea les citoyens de logements militaires ; on châtia impitoyablement les principaux auteurs de l'émeute. Pendant quelque temps, cette justice rétroactive jeta la terreur dans la population lyonnaise ; les prières du consulat, du chapitre et du clergé de la ville n'obtinrent qu'avec peine la fin des supplices.

Les choses restèrent dans cet état jusqu'en 1764, époque où un nouveau règlement municipal vint encore diminuer l'influence populaire dans l'administration de la cité. On adjoignit douze conseillers aux quatre échevins et au prévôt des marchands. Le roi nomma le prévôt, sur la présentation de trois candidats désignés au scrutin par une assemblée de notables ; cette réunion fut composée de fonctionnaires salariés par le roi et de dix-sept habitants de la ville nommés par les différentes communautés. Enfin, sur les dix-sept élus, neuf seulement appartinrent au commerce et à l'industrie ; encore durent-ils être pris dans une certaine classe de citoyens.

C'est au milieu de l'irritation produite par toutes ces injustices, auxquelles venaient se joindre les dilapidations du corps consulaire, qu'on atteignit 1788. On était bien loin alors de ces temps héroïques où les échevins, personnellement responsables des dettes communales, veillaient aux intérêts de la cité comme aux leurs propres. Là apparaissait dans toute sa nudité le vice des élections municipales ; en effet, pour ne citer qu'un exemple, voici quelle était la situation financière de Lyon en 1788. D'une part, elle devait, en constitution de rentes, en dettes à jour, 29,175,940 liv. ; d'autre part, en rentes viagères, 268,624 liv. ; ce qui lui faisait pour les seuls intérêts une surcharge annuelle de 2,411,030 liv. Or, la recette n'étant que de 2,118,142 liv., il manquait, chaque année, pour compléter les dépenses extraordinaires forcées, une somme de 292,888 liv. Le déficit était même plus grand, puisqu'il fallait pourvoir, en outre, à toutes les dépenses ordinaires, qui ne laissaient pas d'être fort considérables.

Cette situation devenant chaque jour plus intolérable, l'intendant de la province fit assembler le corps municipal, pour avoir son avis sur ce qu'il y avait à faire. Sur trente-cinq votants, vingt-deux trouvèrent que tout était bien, six que tout était mal ; sept trouvèrent que le bien balançait le mal. La révolution seule pouvait donc mettre un terme à un pareil état de choses. Nous allons faire connaître quelle marche elle prit à Lyon ; mais avant d'aborder cette époque fameuse, il nous paraît nécessaire de dire un mot d'une entreprise qui, commencée dans le XVIIIe siècle, ne fut terminée que dans le XIXe, et qui devait avoir la plus grande importance pour l'avenir de Lyon : nous voulons parler des travaux exécutés par Perrache sur la presqu'île à laquelle on a donné son nom.

La ville de Lyon, resserrée dans des barrières naturelles, le Rhône et les montagnes de Saint-Sébastien et de Fourvières, avait éprouvé pendant plusieurs siècles la gène d'un homme qu'on laisserait grandir dans ses habits d'enfant. Le terrain étant venu à lui manquer, au lieu de s'étendre elle s'était pour ainsi dire suretagée. Les maisons y acquirent une hauteur prodigieuse, et d'autant plus contraire à la santé publique, que les rues y étaient par la même raison fort étroites et les places très-petites. Parmi ces dernières, une seule était réellement digne de ce nom, c'était celle de Bellecourt, qu'on avait enlevée au relais des eaux vers la fin du XVIIe siècle, et où l'on

avait érigé la statue de Louis XIV. Elle passait pour une des plus belles de France, grâce aux deux magnifiques façades dont elle avait été ornée : un peu plus loin, au midi de la place de Bellecourt, se trouvait un vaste terrain marécageux envahi tantôt par l'une, tantôt par l'autre rivière, et appelé, du nom de son propriétaire, île Moignat. En 1738, l'architecte Guillaume Delorme proposa au consulat de dessécher ce marais et de reculer le confluent jusqu'au village de la Mulatière, situé à un assez grande distance sur le rivage occidental du Rhône. On ignore quel motif empêcha alors la réalisation de ce hardi projet ; il ne commença à recevoir son exécution qu'en 1771, et par les soins d'Antoine-Michel Perrache, artiste distingué par ses travaux comme sculpteur et comme architecte, et membre de l'Académie de Lyon. Ce digne citoyen, s'étant chargé de l'entreprise moyennant une concession de terrain, se ruina, ainsi que la compagnie qu'il avait formée, et mourut avant d'avoir pu réaliser son plan. Les seuls travaux qui fussent achevés à l'époque de la révolution, étaient la chaussée du Rhône depuis le quai de la Charité jusqu'à la Mulatière, et un pont de bois qui aboutissait à ce village ; cette entreprise a été depuis terminée, et la ville s'est trouvée enfin agrandie d'un vaste emplacement sur lequel elle peut se développer à l'aise.

Lyon embrassa d'abord avec ardeur la cause de la révolution. La réforme commença chez elle par le consulat, qui fut détruit et remplacé par un conseil composé de membres des trois ordres. A l'exemple des Parisiens, elle abattit sa Bastille, le château pittoresque de Pierre-Scise, dont les portes s'étaient fermées sur plus d'un prisonnier d'état. Mais bientôt elle ne put suivre le mouvement révolutionnaire dans son rapide élan ; le premier moment d'enthousiasme étant passé, elle fut effrayée du chemin qu'elle avait fait et de celui qui lui restait à faire. Parmi les Lyonnais, les uns éprouvaient de la répuguance à sanctionner les mesures dictatoriales qui devaient assurer le succès définitif de la révolution ; les autres, ne comprenant pas la nécessité de centraliser tous les pouvoirs dans les circonstances périlleuses où se trouvait le pays, voyaient avec peine que l'esprit du gouvernement révolutionnaire tendait à annuler l'influence provinciale ; ceux-ci comme ceux-là ne pouvaient se résigner à la pensée que Lyon serait réduite au rôle d'un simple chef-lieu de département. Les partisans de l'ancien régime, qui étaient encore nombreux dans la ville, n'avaient probablement pas peu contribué à amener cette réaction ; ils exploitèrent avec habileté la générosité imprévoyante et l'amour-propre malentendu des mécontents, et Lyon ne tarda pas à lever l'étendard de la révolte.

Par une inconséquence dont elle avait déjà donné un exemple frappant deux siècles plus tôt, c'est au nom et sous les insignes de la république que la cité lyonnaise se souleva contre la république ; mais sa défection était consommée, et devait inévitablement la conduire dans les bras du royalisme, car elle n'avait à attendre de secours que de l'émigration et de l'étranger. Il est vrai que dans la position déplorable qu'elle s'était faite elle déploya un courage extraordinaire ; mais que pouvait une ville, fût-ce Paris, que pouvait même une province, fût-ce le Lyonnais, contre la terrible, contre l'accablante énergie de la convention, qui aurait tout sacrifié, jusqu'à sa propre existence, pour assurer le triomphe du grand principe qu'elle avait proclamé ? Et d'ailleurs que voulait Lyon, et qu'aurait-elle

fait de sa liberté si, pour son malheur et pour celui de la France, sa rébellion eût triomphé? Elle ne prétendait pas sans doute avoir son gouvernement particulier comme au moyen-âge? L'esprit de morcellement et d'antagonisme national ne pouvait plus renaître. C'était donc sans nécessité politique, sans résultat possible, ouvrir sous ses fondements un abîme de malheurs. De son côté la convention ne pouvait ni tolérer ni pardonner une telle révolte, un si coupable exemple : l'extermination, chose horrible à penser, était presque la seule solution qui se présentât à l'esprit. L'assemblée départementale prit le nom de *commission de salut public du département de Rhône-et-Loire*. Elle fit une première faute en nommant un royaliste, le comte de Précy, général en chef de l'armée lyonnaise, et en lui laissant le choix de son état-major; elle donna ensuite tous ses soins à la fortification de Lyon, et prit des mesures pour s'emparer des armes fabriquées à Saint-Étienne. Les députés Chasset et Biroteau figuraient parmi les membres les plus fougueux de la commission, qui eut aussi son tribunal révolutionnaire et marqua son pouvoir par de sanglantes exécutions (juin 1793). L'armée républicaine, sous les ordres de Kellermann, commença le siége de Lyon le 8 août; les commissaires de la convention, Dubois-Crancé et Gauthier, avaient inutilement sommé la ville de se soumettre; après soixante jours d'un siége terrible, elle fut enfin obligée de se rendre. Le 8 octobre, Précy sortit par le faubourg de Vaise à la tête de deux mille cavaliers et avec quatre pièces de canon; il parvint à gagner la Suisse, après avoir vu périr presque tous les siens pendant sa retraite.

Maîtresse de Lyon, la convention y exerça des rigueurs extrêmes; les maisons elles-mêmes se ressentirent de son implacable vengeance; quelques voix allèrent jusqu'à proposer de détruire la ville et d'élever sur ses ruines un monument qui porterait cette inscription : *Lyon fit la guerre à la liberté. Lyon n'est plus!* Mais revenant à des idées moins passionnées, à des mesures moins cruelles, on se contenta de démolir quelques quartiers avec un certain appareil et de donner un autre nom à la cité. Elle fut alors appelée *Commune-Affranchie*, et devint le chef-lieu d'un nouveau département, celui du Rhône, démembré de celui de Rhône-et-Loire par le décret du 29 brumaire an II. On rapporte que dans le temps où les ouvriers procédaient au nom de la loi à la démolition des maisons des *aristocrates*, un homme plein de sens et d'adresse fit une motion qui arrêta la destruction; il proposa de loger le *peuple* dans les somptueux hôtels, et de démolir seulement les bouges malsains occupés par la classe ouvrière. La proposition fut accueillie, et on dut à cette circonstance quelque amélioration dans la voirie urbaine. C'est ainsi que la rue du Bourg-Neuf devint un quai par suite des déblaiements opérés dans ce quartier de *patriotes;* car il est bon de noter que plusieurs portions de la ville étaient franchement révolutionnaires.

Le 9 thermidor arrêta les démolitions, sinon les exécutions. La convention décida que Lyon reprendrait son nom, et que le décret qui ordonnait sa destruction et l'érection d'une colonne portant ces mots : *Ici fut Lyon*, serait rapporté. Semblable à une mer que la tempête vient de remuer et dont les vagues s'agitent longtemps encore avant de retomber dans leur calme ordinaire, la ville de Lyon, dans les années qui suivirent ces désastres, fut troublée par les luttes intestines. Mais enfin sous le directoire elle retrouva le repos. Le 24 juin 1796, les conseils

rendirent une loi qui affectait quatre millions aux encouragements des fabriques et manufactures nationales; cette loi redonna un peu de vie au commerce anéanti de Lyon. Napoléon vint ensuite, qui acheva de la relever de ses ruines : c'est sous lui que fut établi le conseil des prud'hommes, sorte de tribunal conciliateur chargé de terminer les différends qui s'élèvent entre les maîtres et les ouvriers. Un tribunal de commerce avait déjà remplacé l'ancien tribunal de la conservation, qui, uni au consulat, avait été aboli comme lui, dès les premiers temps de la révolution.

Ainsi peu à peu tous les corps publics, tous les intérêts s'organisaient sur de nouvelles bases. De 1801 à 1812, le nombre des métiers employés à la fabrication des étoffes de soie, qui forment aujourd'hui la principale industrie de Lyon, s'éleva à plus de dix mille, occupant de vingt-cinq à trente mille personnes; ce chiffre était d'autant plus considérable qu'après le siége la population s'était trouvée réduite à moins de cent mille âmes. Mais bientôt une invention admirable vint donner un nouvel essor aux fabriques de soie; cette invention est celle de Jacquart, simple canut de Lyon, à qui de nos jours on a érigé une statue sur une des places de la ville. C'est en 1802 que Jacquart inventa son métier à tisser, au moment où le futur empereur des Français recevait de la *Consulta cisalpine*, réunie à Lyon, le titre de Président de la république italienne. Le métier à tisser de Jacquart eut à lutter d'abord contre la routine, et ne fut réellement adopté qu'en 1812, malgré la protection et les égards personnels que Napoléon accorda toujours à ce génie inventif; mais, à partir de ce moment, l'invention du canut lyonnais l'emporta complètement; elle opéra une véritable révolution dans la fabrique. Ses avantages étaient tels que, quoiqu'elle diminuât la main-d'œuvre, le nombre des métiers s'accrut rapidement; il s'élevait en 1830 à plus de trente mille, occupant près de cent mille personnes, c'est-à-dire la moitié environ de la population totale de la ville.

Napoléon, après avoir relevé Lyon de ses ruines, avait donné un grand essor à sa fabrique. Il avait une prédilection toute particulière pour cette grande cité, à laquelle il réservait un rôle politique d'une haute importance dans son nouvel empire. Trois campagnes désastreuses firent tomber tous ses projets, et livrèrent Lyon à l'armée coalisée qui y entra le 21 mars 1814. L'année suivante, lors de son retour de l'île d'Elbe, Napoléon, dans sa marche triomphale du golfe Juan à Paris, se dirigea sur Lyon : plus les Lyonnais avaient témoigné d'indifférence au comte d'Artois lorsqu'il s'était rendu au milieu d'eux, plus ils accueillirent l'empereur avec enthousiasme. Tandis que le frère de Louis XVIII s'éloignait avec le duc d'Orléans et le maréchal Macdonald, Napoléon s'approchait de la cité : le 10 mars 1815, à sept heures du soir, il arriva presque seul au faubourg de la Guillotière, où les soldats et les habitants le reconnurent bientôt, et, ivres de joie, se pressèrent en foule autour de lui. Cette réception le toucha profondément, et à chaque instant il répétait d'une voix émue : « Lyonnais, je vous aime! » Il resta à Lyon jusqu'au 13 et y rendit neuf décrets, parmi lesquels il y en avait un qui portait l'abolition de la noblesse. Avant de quitter la ville, il y passa la revue générale des troupes sur la place Bellecourt : « Je revois cette place avec plaisir, » dit-il alors; « je me rappelle que je la relevai de ses ruines et que j'en posai la première pierre il y a quinze ans. »

Quelques semaines après, les fautes de Napoléon détruisaient les brillantes espérances que ses premiers actes avaient fait naître. La seconde ville du royaume eut la douleur de subir une nouvelle invasion ; les Autrichiens, qui l'avaient déjà occupée l'année précédente, y rentrèrent le 17 juillet 1815. Les deux occupations coûtèrent à Lyon plus de cinq millions, outre sa part dans les charges communes. La réaction, sans être aussi cruelle dans cette cité que dans le Midi, y fut pourtant marquée par la mort de plusieurs citoyens. Comme aux jours les plus sanglants de la révolution, le tribunal extraordinaire connu sous le nom de *cour prévotale* y fut institué pour juger les suspects. Le calme ne fut rétabli qu'en 1818. A partir de cette époque, le commerce de Lyon prit un développement prodigieux, et qui ne cessa pas de s'accroître jusqu'au moment où la Restauration tenta d'arrêter violemment le progrès des idées libérales.

Lyon eut aussi sa révolution de 1830; heureusement elle ne coûta pas une goutte de sang. La nouvelle des événements de Paris, apportée le 29 juillet au soir, devint le signal des démonstrations les plus énergiques. Une garde nationale organisée spontanément, et dirigée par un comité composé des plus notables citoyens, à la tête desquels se fit particulièrement remarquer le capitaine Prevost, obtint par le seul ascendant de sa force morale la reddition de l'hôtel-de-ville, où se trouvaient réunis le préfet, M. de Brosse, et le lieutenant-général Paultre de la Mothe. Toutefois l'industrie lyonnaise se ressentit cruellement de l'ébranlement général. Les funestes effets de la crise commerciale y jetèrent la perturbation dans l'existence des ouvriers en soie ; un grand nombre se trouvèrent tout à coup sans ouvrage, et les autres furent contraints de travailler à un prix excessivement réduit. Dans l'impossibilité où ils étaient de subvenir à l'entretien de leurs familles, ils se plaignirent avec force de leur condition malheureuse ; et leurs réclamations parurent si fondées aux autorités locales, qu'elles donnèrent leur assentiment à la rédaction d'un tarif qui fut accepté par la presque totalité des fabricants. Cependant un petit nombre d'industriels s'obstinèrent à le repousser, soit qu'ils le regardassent comme impraticable, soit qu'il leur semblât contraire à leurs intérêts. Enfin, la population ouvrière s'insurgea dans le mois de novembre 1831 ; elle avait arboré un drapeau noir, sur lequel on lisait ces mots : « Du pain en travaillant, ou la « mort en combattant ! » Pendant trois jours le sang ruissela dans les rues de Lyon. Les ouvriers restèrent maîtres de la ville, et donnèrent au monde un exemple inouï de moralité : maîtres de la fortune de leurs adversaires, ils la prirent en quelque sorte sous leur sauve-garde, et firent sévèrement la police de la ville jusqu'au jour où le jeune duc d'Orléans en vint prendre possession. En 1834, une nouvelle révolte de la classe ouvrière y fit encore couler le sang, non plus durant trois jours, mais pendant toute une semaine. Cette fois, ce n'était plus entre eux que les citoyens se battaient, c'était contre des troupes réglées. La lutte fut acharnée, le désastre immense ; le nombre des morts et des blessés, tant du côté de la troupe que de celui de la population, s'éleva à plus de mille ; plusieurs quartiers furent entièrement détruits. Un siége soutenu contre une armée etrangère n'eût pas occasionné de plus grands malheurs.

Après tant de malheurs civils vinrent les fléaux naturels, comme si Lyon devait subir tous les genres de calamités. Les inondations de 1840 renversèrent plusieurs

maisons, ébranlèrent et emportèrent trois ou quatre ponts, et jetèrent pendant plusieurs jours la ville dans la consternation. Quelques années de repos ont rendu une certaine activité à la fabrique lyonnaise, mais elle est toujours souffrante. Déjà la classe ouvrière déserte cette cité qu'elle enrichit jadis et rendit si fameuse; elle va porter son industrie dans les petites villes et les campagnes environnantes, qui lui donnent au moins en échange un air pur et une nourriture saine, avantages qu'elle était malheureusement loin de posséder à Lyon.

Si affaissée qu'elle soit par la multiplicité et la grandeur de ses pertes, Lyon est encore la première ville de France après Paris. Comparativement à d'autres, elle a peu gagné à la révolution de 1789, qui a aboli ses priviléges pour la soumettre au régime commun; néanmoins elle est aujourd'hui dans une meilleure position qu'elle n'était sous l'ancienne monarchie. La convention lui infligea, il est vrai, une punition terrible; mais elle la déchargea de sa dette en la réunissant à celle de l'état, au profit duquel elle avait d'ailleurs été en grande partie contractée : Lyon fut ainsi délivrée d'un chancre qui aurait fini par la dévorer. Si l'état de ses finances laisse beaucoup à désirer, si ses charges sont encore énormes, il faut l'attribuer à son morcellement administratif. Ses faubourgs de la Croix-Rousse, de Vaise, des Brotteaux, de la Guillotière ont été détachés de la commune cité pour constituer à ses portes autant de villes particulières, comme si ces prétendues villes, sans tradition et sans monuments, pouvaient exister en dehors de Lyon. N'est-ce pas une chose déplorable de voir au bout du pont de La Guillotière deux bureaux d'octroi qui se touchent presque, semblables aux bouches béantes de Carybde et de Scylla? Il résulte de cette monstrueuse division que la presqu'île Perrache, placée dans les limites de l'octroi de Lyon, demeure stationnaire, tandis que les faubourgs qu'on en a distraits grandissent sans cesse. Or, est-il juste de soustraire ces derniers aux charges de la ville, charges dont ils profitent, et que le partage allégerait pour tous? En ce moment, les produits de l'octroi de Lyon s'élèvent, année moyenne, à 3,253,000 fr.; et cependant ils suffisent à peine aux dépenses de la ville. [1]

Bâties en partie sur les collines, qui, avec le Rhône, servent de limites à la ville, les rues de Lyon sont généralement étroites, peu régulières, souvent montueuses, surtout dans les vieux quartiers; mais ce désagrément est largement compensé par l'aspect pittoresque des maisons séculaires et des coteaux verdoyants de la cité. Il est impossible de se figurer un plus magnifique spectacle que celui qu'offre la montagne de Fourvières, avec ses jardins étagés et sa modeste chapelle qui domine tout le pays. Près de cette chapelle est une petite esplanade, d'où l'œil plonge, non-seulement sur la ville, mais encore sur d'immenses campagnes qui se prolongent jusqu'au Mont-Blanc, qu'on aperçoit comme un nuage à cent quarante kilomètres de distance.

Chacune des entrées de Lyon est précédée d'un faubourg plus ou moins considérable. A l'ouest, du côté de Fourvières, sont les anciens faubourgs de Saint-Irénée, de Saint-Just et de Saint-Georges; à l'est, sur la rive gauche du Rhône, s'étendent les faubourgs de la Guillotière et des Broteaux, qui forment aujour-

1. Cette moyenne est prise sur les années 1839, 1840 et 1841. — Ch. Charpillet, *Tableau statistique des octrois de France*.

d'hui une commune particulière; au nord, on trouve la Croix-Rousse, presque entièrement habitée par les ouvriers en soie, connus sous le nom de canuts. Ce faubourg, auquel on a joint ceux de Saint-Clair et de Serin, l'un situé sur la rive droite du Rhône, l'autre sur la rive gauche de la Saône, a été aussi érigé en ville, et s'étend de l'un à l'autre cours d'eau. Enfin, au nord-ouest, sur la rive droite de la Saône, on voit s'allonger le faubourg de Vaise, qui forme aussi une commune particulière.

Lyon renferme, au milieu de son enceinte, trois grandes lignes de quais, deux sur la Saône et un sur le Rhône. Les quais du Rhône sont magnifiques; sur une grande partie de leur longueur, qui est de près de six mille mètres, ils sont bordés d'un côté par des arbres, et de l'autre par de superbes bâtiments; on y comptera bientôt sept ponts. Ceux de la Saône ont un aspect différent; comme ils touchent aux vieux quartiers de la ville, ils lui empruntent un peu de son irrégularité; ils offrent cependant quelques beaux points de vue. Dix ponts coupent ce fleuve et unissent les différentes parties de la ville; le plus ancien est celui du Change, connu aussi sous le nom de Pont-de-Pierre, ou de *Pont-de-Saône*.

Lyon possède plusieurs édifices remarquables. Les principaux sont l'hôtel-de-ville, qui, en son genre, est un des plus beaux monuments de l'Europe; l'Hôtel-Dieu, dont l'immense façade, ouvrage de Soufflot, s'étend majestueusement sur le quai du Rhône; l'église cathédrale de Saint-Jean, grande basilique d'architecture gothique, où l'on admirait autrefois une horloge d'un travail merveilleux; l'ancienne abbaye des Dames de Saint-Pierre, transformée en palais du commerce et des arts; le grand théâtre, vaste parallélogramme avec péristyle; le palais de justice, bâti sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Roanne, qui avait appartenu aux comtes de Forez; l'Antiquaille, enfin, hospice des fous élevé sur les ruines du palais impérial où étaient nés Claude et Germanicus.

Lyon est le chef-lieu du département du Rhône et de la septième division militaire; elle est le siége d'une cour royale, d'une Académie universitaire; elle a un hôtel de monnaies dont l'origine remonte au temps des Romains. Le nombre des habitants de cette ville et de ses trois communes-faubourgs, qui, quoique administrés séparément, ne forment cependant qu'une même cité, s'élève à plus de 200,000 âmes, non compris la garnison et les hôpitaux. Ce chiffre forme les deux cinquièmes de la population totale du département du Rhône, évaluée à plus de 500,000 âmes.

Lyon est le siége d'un archevêché dont le métropolitain, sous le titre de *primat des Gaules*, jouissait autrefois d'une certaine supériorité sur les cinq grands archevêchés de la France centrale : Lyon, Rouen, Tours, Sens et Paris, désignés dans la hiérarchie ecclésiastique sous les noms de *première, deuxième, troisième, quatrième* et *cinquième Lyonnaises*. Sa suprématie archiépiscopale s'étendait sur les évêchés d'Autun, de Dijon, de Mâcon, de Langres, de Châlon et de Saint-Claude; son diocèse particulier comprenait le Lyonnais propre, le Forez, le Beaujolais, la Bresse, le pays de Dombes et quelques paroisses du Bugey, du Dauphiné et de la Bourgogne. Les nouvelles circonscriptions territoriales ont amené de grandes modifications dans ces rapports ecclésiastiques. Le diocèse de Lyon ne s'étend plus que sur les départements du Rhône et de la Loire, et son métropoli-

tain n'a plus pour suffragants que les évêques d'Autun, de Saint-Claude, de Dijon, de Langres et de Grenoble. Ce dernier siége ressortissait avant la révolution à l'archevêché de Vienne, qui a été définitivement réuni à celui de Lyon, après lui avoir disputé pendant longtemps la primatie des Gaules. Le titre d'archevêque de Vienne était, du reste, comme celui de primat attribué encore au prélat lyonnais, une distinction purement honorifique. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que Lyon, ville toute catholique, renfermait autrefois un nombre infini de monastères. Tous les ordres religieux s'y trouvaient représentés plus ou moins richement. Les anciennes abbayes de Saint-Pierre, d'Ainay et de l'île Barbe y jouissaient d'une grande réputation; cette dernière était située dans une île que forme la Saône à une lieue au nord de la ville.

Lyon n'est pas seulement la première ville industrielle de la France, elle est aussi une de ses places de guerre les plus importantes. Depuis 1830, on a élevé sur les bords de ses deux rivières, sur ses hauteurs et dans ses campagnes, d'immenses travaux de fortification, qui en font un poste avancé presque inexpugnable et contre lequel se brisera désormais toute invasion étrangère. Pour bien comprendre le rôle que cette ville est appelée à jouer dans la défense du pays, il faut se rendre compte de la situation où la France se trouve placée relativement aux principales puissances de l'Europe. Ce n'est plus seulement du côté de la Flandre, de la Lorraine et de l'Alsace qu'elle est menacée; elle n'a pas moins à craindre du côté des Alpes, depuis que de grandes routes les ont rendues accessibles sur presque tous les points. Les armées ennemies, après avoir franchi sans peine ces fameuses barrières, peuvent s'ouvrir un passage à travers la Suisse, dont la neutralité n'est plus qu'un vain mot, envahir notre territoire et se porter rapidement sur la seconde ville du royaume.

« Il ne suffisait donc pas, pour parer à ce danger imminent, qu'on élevât des fortifications permanentes à Lyon, » dit M. le général Duvivier; « il fallait encore qu'elles fussent combinées de manière à rendre la défense de la place possible avec une faible garnison, et à servir de camp et de base à une force avancée, qui ne pût être paralysée en aucun cas. Ces conditions générales ont été remplies pour le choix des positions, pour le tracé et l'exécution des fortifications, par le lieutenant-général du génie Rohault de Fleury, l'ancien aide de camp du maréchal Lannes. Dix-sept forts, grands ou petits, sont établis sur une circonférence de vingt mille mètres (cinq lieues) environ de développement et dans un rayon moyen de trois mille cinq cents mètres. Cette ceinture passe par Sainte-Foix, Loyasse, la Duchère, Montessy, les Charpennes, la Ruche et l'extrémité de Perrache. Une enceinte continue est formée en arrière par les fronts rétablis de la Croix-Rousse, par les fortifications relevées de Fourvières, par la coupure de Perrache et le Rhône jusqu'aux Broteaux. Dans la vaste plaine de la Guillotière, une enceinte continue, portée en première ligne, relie les dix forts et les lunettes qui la maîtrisent. Six mille hommes, bien conduits et bien décidés à faire leur devoir, suffiraient pour défendre cette position pendant des mois entiers contre une grande armée. Mais sans nul doute ces soldats ne tarderaient pas à trouver de nombreux auxiliaires. La population de Lyon, connue pour sa bravoure et son patriotisme, fournirait d'intrépides canonniers et d'adroits tirailleurs; ceux-ci, dirigés par des officiers de l'armée

régulière, et favorisés par les accidents du terrain et la puissance des forts, détruiraient les troupes assiégeantes par des combats de détail incessamment renouvelés. Qu'on ne croie pas cependant que le rôle de Lyon se réduira toujours à garder cette attitude passive. L'immense développement de ses fortifications permettrait au besoin à quarante mille soldats, à quatre-vingt mille même, de s'établir dans ce vaste camp; or, une armée ennemie, obligée de franchir soit le Rhône, soit la Saône, ou l'une et l'autre rivière, à vingt ou à quarante lieues de Lyon, ne pourra s'avancer qu'en s'exposant à une ruine presque certaine : ou elle s'affaiblira considérablement en laissant derrière elle une grande partie de ses troupes pour veiller à la garde de ses ponts; ou bien elle ne pourvoira qu'imparfaitement à ce soin, pour diminuer le moins possible la masse de ses forces et pour se porter en avant. Dans le premier cas, l'armée de Lyon, aidée par les populations soulevées de tous les côtés, cernera l'ennemi comme un cerf aux abois; dans le second cas, celui-ci apprendra, au milieu de sa marche téméraire, que nos soldats ont pris ses ponts, et qu'il ne lui reste plus de chances de retraite. D'une manière comme de l'autre, l'envahisseur verra ses projets déjoués, et la guerre tourner à sa propre ruine par la seule puissance du camp de Lyon. »

Nous regrettons de ne pouvoir suivre M. le général Duvivier dans les magnifiques développements qu'il donne à son profond aperçu sur les fortifications de cette ville. « A l'avenir, » conclut-il, « Paris et Lyon, comme places de guerre, seront les deux pivots de la défense militaire de la France; c'est autour de la ligne qui s'étend de l'une à l'autre capitale que tout gravitera. » Aussi l'illustre officier est-il impatient de voir exécuter le chemin de fer par lequel des communications rapides doivent être établies entre les deux points; aussi forme-t-il des vœux pour que cette route passe, non point par Dijon, mais par Chartres, afin qu'abritée derrière la Loire et le Morvan et défendue par des populations nombreuses, elle ne puisse pas être détruite et interceptée par l'irruption subite d'un parti de cavaliers ennemis.

Quoique Lyon soit une ville essentiellement commerçante, les sciences et les arts y sont cultivés avec zèle : elle a même produit quelques peintres de mérite, qui ont eu l'honneur de fonder ce qu'on est convenu d'appeler l'*École lyonnaise*. La littérature y est moins florissante, bien que cette cité puisse revendiquer quelques écrivains fort remarquables. Dès le XVIe siècle, il s'y forma une espèce d'Académie libre, qui se réunissait dans la maison de l'un de ses membres, à Fourvières; ce corps savant, après plusieurs transformations successives, est devenu le noyau de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, fondée en 1700 et composée de quarante-cinq membres. La bibliothèque de la ville, établie dans les bâtiments du collége royal, est une des plus belles de la France : elle renferme environ soixante-quinze mille volumes, au nombre desquels sont près de mille manuscrits. Un observatoire, construit en 1703, dépend aussi des bâtiments du collége.

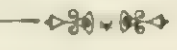
Dans le rapide exposé que nous avons fait de l'histoire d'une cité dont l'existence embrasse deux mille ans de durée, nous n'avons pu mettre en relief, comme nous l'eussions désiré, les personnages remarquables qui contribuèrent à sa gloire ou agrandirent son influence. Nous allons rappeler les principaux, laissant aux écrivains spéciaux le soin de faire connaître les autres, dont le nombre est immense.

En 1841, la société littéraire de Lyon, qui a succédé au *Cercle*, et à laquelle on doit tant d'ouvrages utiles, a fait imprimer le catalogue des Lyonnais de toutes les époques et de toutes les professions, dignes de vivre dans le souvenir des hommes. Un fait nous frappe d'abord, en parcourant ce volumineux recueil biographique, c'est le petit nombre de femmes qui se sont illustrées à Lyon : cela tient sans doute à l'éducation toute patriarcale qu'elles reçoivent dans cette ville, et qui n'est guère propre à développer leurs facultés intellectuelles. Le commerce et les soins du ménage y sont, en général, leurs seules occupations; un préjugé ridicule y faisant regarder d'un œil de dédain celles dont l'esprit s'élève au-dessus du vulgaire. La plus célèbre Lyonnaise est sans contredit Louise Labbé, qui vivait sous le règne de François Ier. On l'a surnommée *la belle cordière*, d'après la profession de son mari, et *le capitaine Louis*, par allusion à ses habitudes un peu libres. Les œuvres poétiques de *la belle cordière* ont été plusieurs fois réimprimées, et elle a eu l'honneur de laisser son nom à une rue de sa ville natale.

Quant aux hommes, nous citerons, parmi les écrivains, *saint Sidoine-Apollinaire*, le diacre *Florus*, *Maurice Sève*, *Barthélemy Aneau*, *Gui Pape*, *Jean Groslier*, *Charles* et *Jacob Spon* ; le commentateur et l'ami de Boileau, *Claude Brossette;* les voyageurs *Montconys*, *Poivre* et *Sonnet;* le jurisconsulte *Terrasson;* les mathématiciens *Montucla* et *André-Marie Ampère ;* l'économiste *Say ;* les poëtes *Vergier* et *Charles Bordes ;* le bibliographe *Mercier de Saint-Léger ;* l'archéologue *Mongez;* le chirurgien *Pouteau;* le médecin *Marc-Antoine Petit;* les naturalistes *Fleurieu de la Tourette*, *Antoine*, *Bernard* et *Joseph de Jussieu;* les architectes *Philibert Delorme*, *Rondelet ;* les sculpteurs *Coysevox*, *Nicolas* et *Guillaume Coustou ;* les graveurs *Salomon Bernard*, *Étienne Jehandier Desrochers;* les peintres *Stella*, *Blanchet*, *de Boissieu* ; le dessinateur *Chenavart*, mort récemment ; les imprimeurs *Sébastien Gryphe*, *Barbou*, *de Tournes*, *Roville*, *Étienne Dolet*, *Anisson*, *Horace Cardon*, *Leroy*, *Étienne Coral ;* le chancelier *de Bellièvre;* le ministre *Fleurieu ;* le général *Duphot* ; le maréchal *Suchet; Camille Jordan*, publiciste et orateur politique ; *Jacquart*, enfin, le digne représentant de l'industrie lyonnaise. L'église de Lyon peut aussi revendiquer un grand nombre d'hommes distingués par leur savoir et leurs lumières ; ses évêques les plus célèbres sont : *saint Pothin*, *saint Irénée*, *saint Eucher*, *Leydrade*, *Agobard*, le cardinal *de Tournon*, *Charles de Bourbon*, *Antoine d'Albon*, *Pierre d'Épinac*, *Richelieu*, *Camille de Neuville*, *Malvin de Montazet*. Quelques hommes se sont fait un nom par leur générosité : ce sont *Jean Cléberg*, surnommé le Bon-Allemand, un des fondateurs de l'hospice de la Charité, en l'honneur duquel il existe une fête populaire dans le faubourg de Vaise, où il est désigné sous le nom de *l'Homme de la Roche ;* le major-général *Martin*, qui a légué près de deux millions à sa ville natale pour lui donner les moyens de fonder une École des arts et métiers. Parmi les contemporains, nous citerons MM. *Ballanche*, *Bignan*, *Bonnefond*, *Boucharlat*, les trois frères *Flandrin*, *Greppo*, *Grosbon*, *Guindrant*, *Legendre-Heral*, *Aimé Martin*, *Montfalcon*, *de Nolhac*, *Victor Orsel*, *Roquefort*, *Rubichon*, *Sauzet*. A ces noms, enfin, nous ajouterons celui de madame *Récamier*, dont l'existence embrasse toute l'histoire politique, sociale et littéraire de la révolution, et celui de M. le général *Saint-Yon*, qui, au temps où la proscription pesait sur les chefs de l'ancienne armée, eut le talent

d'obtenir d'honorables succès comme poète et comme romancier, et qui est aujourd'hui un de nos officiers-généraux les plus instruits et les plus distingués.

La ville de Lyon a eu un assez grand nombre d'historiens ou de chroniqueurs, voici les noms des anciens : *Paradin*, *de Rubys*, *Symphorien Champier*, *Saint-Aubin*, *de la Mure*, *Menestrier*, *de Colonia*, *Pernetti*, *Poullin de Lumina* ; les modernes sont : MM. *Jean Guerre*, *Beraud*, *Aimé Guillon*, *Fortin*, *Cochard*, *Collombet*, *Jal*, *Ozanam*, *Clerjon*, *Morin*, l'abbé *Pavy*, l'abbé *Jacques*, etc. ; auxquels on peut ajouter MM. *Achard-James*, *Arthaud*, *Breghot du Lut*, *Coste*, *Dumas*, *Grognier*, *Péricaud*, *de Terrebasse*, *Alphonse de Boissieu*, qui ont coopéré à la rédaction des *Archives du Rhône*, collection composée de 18 volumes in-8°, et à laquelle fait suite la *Revue du Lyonnais*, recueil périodique publié par M. *Léon Boitel* [1].



FEURS.

A quatorze lieues à l'ouest de Lyon, à neuf lieues au nord de Saint-Étienne, se trouve une petite ville appelée Feurs : traversée par deux routes royales, touchant à un chemin de fer et au premier fleuve de France, elle reste stationnaire au milieu de ce luxe de voies de communication. C'est que dans le même pays se sont formés deux autres centres d'attraction, qui peu à peu lui ont enlevé sa première importance ; nous voulons parler de Montbrison et de Saint-Étienne, l'une et l'autre fondées postérieurement à Feurs, et formant avec elle une trinité fort digne de notre attention. En elles se trouve, en effet, résumée toute l'histoire du pays, dont elles embrassent les phases diverses dans le cours de leur développement successif. Ainsi la première, Feurs, représente les temps fabuleux et héroïques ; la seconde, Montbrison, l'époque historique ; et la troisième enfin, Saint-Étienne, la civilisation moderne, l'avénement de l'industrie.

Feurs est le *Forum Segusianorum* des anciens, c'est-à-dire, la ville qui, avant la fondation de Lyon, fut la capitale des Ségusiens. Pendant longtemps elle occupa le premier rang parmi les cités de la province, et pourtant on ne connaît guère que le nom qu'elle portait à cette époque reculée. Quoique son antiquité soit un fait incontestablement prouvé par les riches débris qu'on y découvre jour-

[1] Dion Cassius. — Pline. — Senèque. — Tacite. — Gregoire de Tours. — Sidoine Appollinaire. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*. — Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon*. — De Rubys, *Histoire de Lyon*. — De la Mure, *Histoire de diocèse de Lyon*. — Menestrier, *Histoire consulaire de la ville de Lyon*. — Jal, *Resume de l'histoire du Lyonnais*. — Clerjon et Morin, *Histoire de Lyon*. — Breghot du Lut et Pericaud, *Lyonnais dignes de mémoire*. — De Terrebasse, *Histoire de Bayart*. — Mongin-Rusand, *Almanachs de Lyon*. — Buchez, *Histoire parlementaire de la révolution*. — Nous devons à M. le maréchal de camp Duvivier l'aperçu que nous avons donné sur les fortifications de Lyon. Ce brave et savant officier général, que nous sommes heureux de compter au nombre de nos collaborateurs, a eu l'obligeance de composer ce travail, dans l'intérêt spécial de notre publication, sur des renseignements puisés au Dépôt de la Guerre.

nellement, on ne sait rien sur son existence primitive. Cela tient sans doute à ce que l'époque de sa plus grande fortune date des premiers temps de la conquête, et que les Romains la dépouillèrent presque aussitôt de sa suprématie pour en doter Lyon, leur heureuse colonie.

Toutefois, en considérant la position topographique de Feurs, on peut se faire une idée du rôle qu'a joué cette ville à une époque où le commerce consistait presque uniquement dans la vente ou l'échange des productions du sol. En effet, elle est située dans une vaste plaine, près de la Loire, le fleuve gaulois par excellence, et au centre d'une contrée fertile qui tirait, dit-on, son ancien nom du mot *seges* (moisson).

On attribue généralement la déchéance de Feurs à un incendie dont les circonstances sont ignorées, mais qui est prouvé par la découverte de plusieurs belles mosaïques ensevelies sous des débris de charbons et de tuiles antiques; selon nous, il est plus juste de dire que la cause première de cette déchéance fut la proximité de la nouvelle colonie de *Lugdunum*. Quoi qu'il en soit, Lyon, la Rome gauloise, comblée de grâces par ses fondateurs, eut bientôt fait oublier sa mère, le vieux Forum, dont l'ancienne importance ne se reconnaît plus qu'à ses aquéducs et à ses ruines souterraines.

Parmi les nombreuses inscriptions qu'on a trouvées dans cette ville, il en est plusieurs cependant qui prouvent que sa ruine ne fut pas instantanée, et qu'elle conserva, pendant quelque temps, un certain rang parmi les vieilles cités de la Gaule. Lorsque la Ségusie quitta son nom gaulois pour prendre celui de *Lyonnais* (*pagus Lugdunensis*), imposé par les Romains, et fut divisée en plusieurs cantons ou *agri*, qui empruntèrent leurs diverses dénominations aux localités ou aux rivières les plus importantes de la nouvelle circonscription administrative, Feurs devint la capitale d'un petit territoire qui, du nom de *Forum*, fut appelé *Ager forensis*, en français *Forez* ou *Forais*, suivant l'orthographe moderne.

Au xe siècle, Feurs se vit tout à coup appelée à jouer un rôle qui lui aurait peut-être redonné une brillante existence, si sa situation eût été plus favorable au développement de la puissance féodale de ses seigneurs. Lorsque le comte de Lyon, supplanté par l'archevêque de cette ville, fut contraint de lui en faire l'abandon, il s'intitula comte de Forez (*comes Forensis*), par un retour vers le passé, et par allusion à l'ancienne capitale du Lyonnais qui se trouvait dans son fief, et qu'il opposait ainsi à la ville romaine. Le Forez se composa dès lors de trois cantons ou *agri* principaux, le Roannais, le Jarez et le Forez proprement dit, et devint une province indépendante (*pagus*, *patria forensis*). Mais cette révolution, en apparence si avantageuse pour la ville de Feurs, acheva pourtant de la ruiner. Sa position, qui lui avait valu précédemment le titre de marché des Ségusiens, la fit négliger des nouveaux maîtres de la contrée; ils transportèrent leur séjour dans les châteaux voisins, et particulièrement dans celui de Montbrison. Aussi, à partir de ce moment, Feurs, réduite par le fait à l'état de simple châtellenie, ne fut plus que le théâtre de quelques événements isolés et sans caractère général. On en pourra juger par le rapide résumé que nous allons donner des principaux faits de son histoire.

En 1284, Jeanne de Montfort l'Amaury, veuve du comte Guy VI, fonda à

Feurs une commanderie de Saint-Antoine, sorte d'hôpital destiné à recevoir les malheureux atteints d'une espèce d'érésipèle fort commune alors dans cette ville, qui brûlait et desséchait la partie du corps attaquée, et qu'on appelait le *feu Saint-Antoine.*

Nous savons, sans pouvoir préciser l'année, que Feurs fut presque réduite en cendres par les Anglais à l'époque où ils disputaient la France aux Valois. Le duc Louis de Bourbon, premier comte de Forez de la troisième race, la fit clore de murs à la fin du XIV[e] siècle. Dans le XV[e], ses habitants furent témoins d'un événement assez remarquable : le roi Charles VII vint au milieu d'eux avec toute la cour pour célébrer les noces de son fils le dauphin, depuis Louis XI, avec une princesse de Savoie (1452). Du reste, pendant ce même siècle, les trois états de la province se tinrent plusieurs fois à Feurs. Elle avait elle-même droit de députer à ces assemblées comme l'une des principales villes du Forez. Nous la voyons, en effet, figurer en troisième ligne, après Montbrison et Saint-Étienne, sur un rôle d'imposition de l'année 1572.

Il est inutile de dire que la capitale du Forez prit part aux guerres de la religion. Dès l'année 1562, elle fut visitée par l'armée du fameux baron des Adrets; en 1570, les troupes de l'amiral Coligny s'en emparèrent et y commirent d'affreux ravages. A cette époque de troubles, elle était placée sous l'autorité administrative d'un fonctionnaire spécial qui recevait le nom de procureur du quartier d'outre-Loire, et suppléait le bailli du Forez, siégeant à Montbrison. Feurs, comme tout le reste de la province, embrassa le parti de la Ligue, mais avec quelques ménagements, dus en partie à l'influence de la famille du Rosier. Prise au mois de février 1594, sur les partisans du duc de Nemours, par le sieur Chalmazal de la Pie, qui la tenait assiégée depuis quelque temps, elle rentra enfin sous l'autorité du roi.

Pas un souvenir ne nous est resté de l'histoire de Feurs au XVII[e] siècle. Dans le XVIII[e] siècle elle fut forcée par la troupe de Mandrin, qui exerçait ses rapines sur toute la province

Lorsque la révolution éclata, la population de Feurs se montra en général favorablement disposée pour les idées nouvelles. Les royalistes lyonnais, qui vinrent y recruter des partisans, comme dans tout le Forez, la trouvèrent, sinon hostile, au moins indifférente à leur cause. Quelques membres des familles riches du voisinage se joignirent, il est vrai, aux insurgés; mais les populations rurales, que la grande commotion révolutionnaire avait tirées de leur léthargie, prirent les armes pour les combattre. Le 3 septembre 1793, un engagement assez vif eut lieu à Salvisinet entre les paysans et les royalistes. L'avantage resta aux derniers, qui, rentrant victorieux à Feurs, crurent devoir se venger de l'esprit public sur le maire Berthuel : ils promenèrent ce magistrat à travers les rues de la ville attaché à un canon. Ensuite ils regagnèrent Lyon, que les troupes républicaines bombardaient sans relâche. Après la soumission de cette ville, les commissaires de la convention ordonnèrent provisoirement la division du département de Rhône-et-Loire en deux départements distincts. La nouvelle division administrative fut confirmée par le décret du 29 brumaire an II (17 novembre 1793), qui érigea Feurs en chef-lieu du nouveau département de la Loire. L'administration départementale fut donc installée dans le couvent des Minimes, seul établissement de ce

genre qui existât dans la petite ville. On fit venir aussi à Feurs une imprimerie de Montbrison ; enfin on y établit un tribunal révolutionnaire dans la chapelle des Pénitents. Ce tribunal, dirigé par Javogue, ci-devant avocat à Montbrison, et représentant du peuple en mission dans ces contrées, envoya un grand nombre de victimes à la mort ; la plupart étaient des Montbrisonnais qui avaient pris part à la révolte de Lyon, et sur lesquels, dit-on, le conventionnel vengea les haines de l'avocat. Comme la hache de la guillotine n'était plus assez expéditive, il eut recours aux fusillades ; c'est ainsi que périrent vingt-huit personnes à la fois, le 20 pluviôse an II (8 février 1794). Mais l'arrestation de Javogue mit fin aux supplices. Décrété d'accusation par la convention, deux commissaires de cette assemblée vinrent l'arrêter à Feurs pour le conduire à Paris, où il fut plus tard condamné à mort.

Le retour à l'ordre fit bientôt sentir combien le rôle de chef-lieu de département convenait peu à la ville qu'on avait dotée d'un si grand avantage. Sans parler de l'exiguité de sa population agglomérée, qui ne s'élève pas à 3,000 âmes, on n'y trouvait aucun édifice propre à recevoir les diverses administrations départementales. Le moment de la colère étant passé, on songea à rendre à Montbrison son ancien rang : par le décret du 6 fructidor an III (23 août 1795), on y transféra définitivement le chef-lieu de la Loire.

L'histoire de Feurs au XIX siècle se réduit à fort peu de chose. En 1826, on y construisit un monument funèbre à la mémoire des citoyens condamnés par le tribunal révolutionnaire ; ce monument dont les dépenses furent couvertes par une souscription commencée en 1822, par les soins de M. d'Assier aîné, alors maire de la ville, est bâti à l'endroit même où eurent lieu les dernières exécutions, et représente un temple antique, de forme quadrangulaire.

Il y a quelques années, un monument qui ne rappelle que des souvenirs de gloire a été élevé sur la place de l'église : c'est la statue du colonel Combes, fondue sur les dessins de son compatriote Foyatier, l'auteur du *Spartacus*, et donnée par le gouvernement à la ville natale de l'héroïque commandant du 66e, où elle a été inaugurée le 16 octobre 1839, deux ans après sa mort glorieuse sous les murs de Constantine.

Nous devons ajouter que Feurs, outre l'illustre soldat et le grand artiste que nous venons de nommer, a encore donné le jour à Claude Duguet, jurisconsulte distingué, et père du célèbre oratorien de ce nom, et à Joseph-Guichard Duverney. Ce dernier acquit une grande renommée, à la fin du XVIIe siècle, comme professeur d'anatomie ; les courtisans et les gens du monde venaient en foule à ses leçons, les uns par goût, les autres par curiosité ; plusieurs portaient même dans leur poche des pièces anatomiques préparées par lui, et se faisaient un plaisir de les montrer dans les salons. « Les plus célèbres comédiens, » dit Fontenelle, « venaient apprendre à l'école de cet illustre professeur l'art de parler en public »[1].

1. Aug. Bernard, *Histoire du Forez*. — *Note historique* par le maire de Feurs (M. d'Assier aîné). — Michaud, *Biographie universelle*. — *Dictionnaire de la Gaule*, par Expilly. — *Notice des Gaules*, par Hadrien de Valois.

MONTBRISON.

On apercevait naguère, de tous les points de la plaine du Forez, à l'ouest et au-dessus d'une petite éminence qui fait partie de la chaîne des montagnes d'Auvergne, un orme immense couvrant de son ombrage les ruines d'un vaste château fort. De loin on l'eût pris pour la tête empanachée d'un géant couché dans la plaine et auquel les monts auvergnats auraient servi d'oreiller. Les murs du château figuraient le casque; l'arbre, le panache. Tel était, il y a cinquante ans, le pittoresque point de vue qui distinguait Montbrison des petites villes environnantes. Les choses ont bien changé depuis. L'arbre est tombé de vieillesse, il y a bientôt douze ans; les ruines du château ont servi à bâtir des maisons, et l'existence même de la montagne a été fort compromise. Comme elle est composée d'un rocher qui se détache en petits fragments fort durs, on en a enlevé une masse énorme de pierres, pour le pavage des routes. Puis à cette spéculation en a succédé une autre que nous qualifierons de sacrilége, quoique la religion lui ait servi de prétexte : sans pitié pour le premier berceau de Montbrison, on a bouleversé toute la montagne dans le but d'y établir de grossières représentations du *chemin de la croix;* tandis que l'accès en était libre autrefois, on a imaginé de l'entourer d'une clôture pour y prélever un droit sur la curiosité des fidèles, comme s'il s'agissait d'un spectacle; enfin, on y a même élevé des constructions particulières, dont le moindre inconvénient est de rompre l'ensemble d'un magnifique panorama. Rien pourtant ne rendait nécessaire un tel acte de vandalisme. L'espace ne manquait pas ailleurs, et mille raisons devaient porter les habitants à respecter ce mont qui avait été longtemps le refuge de leurs pères, et à l'abri duquel s'est élevée la ville actuelle.

L'origine historique de Montbrison remonte à des temps très-reculés. D'après quelques savants, la montagne qui porte ce nom fut primitivement consacrée à *Briso*, déesse du sommeil et des songes, empruntée par les Gaulois au culte des Grecs. Cette divinité infernale, dont le nom signifie en grec, *dormir, se reposer*, avait sans doute été choisie à dessein pour patronne d'une montagne où l'on distingue tous les signes d'un grand bouleversement occasionné par une irruption volcanique.

Quoi qu'il en soit, il y eut plus tard en ce lieu une forteresse dont l'existence se rattache à celle d'une vieille cité gauloise qui a laissé d'imposantes ruines dans un bourg situé près de Montbrison, et qui est indiquée sur les tables théodosiennes sous le nom de *Mediolanum*. L'histoire de cette cité est tout à fait inconnue, et son nom même ne s'est retrouvé jusqu'ici sur aucun autre monument; seulement la tradition rapporte qu'une des églises du bourg, auquel elle a fait place, et qu'on

nomme *Moind,* a été bâtie sur les ruines d'un temple de Cérès. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet édifice, consacré jadis à sainte Eugénie, mais qui aujourd'hui ne sert plus au culte (il y a trois églises dans ce bourg, malgré le petit nombre de ses habitants), porta longtemps sur son frontispice une faulx en souvenir de son origine; ce qu'il y a de certain encore, c'est que cet édifice est fondé sur des ruines romaines appelées dans les titres anciens *maison du palais* (*domus palatii*), et qu'il est voisin d'une vaste construction dont il ne reste plus que quelques grands pans de mur désignés par les savants sous le nom de *vieux palais* (*vetus palatium*), et que le peuple nomme *les Sarrasins*, par allusion sans doute aux dévastations commises par les conquérants africains.

Le premier fait historique qui se rapporte positivement au territoire actuel de Montbrison, est la naissance du patron de cette ville, saint Aubin; suivant la tradition, il vint au monde vers le VIe siècle, dans une maison située au pied de la montagne, et où les gens du pays se sont toujours rendus depuis en procession le 15 juillet de chaque année.

Les monuments écrits ne disent plus rien de Montbrison, jusqu'au XIe siècle; mais à cette époque on voit le comte de Forez, Guillaume III, qui l'habitait, y fonder un hospice avec quinze lits pour les pauvres. La charte de fondation nous apprend qu'une chapelle dédiée à la vierge Marie avait remplacé le temple de *Briso*, et se trouvait enclavée dans l'enceinte du château. Guillaume affecta à cette fondation pieuse la dîme du pain et du vin qui se consommaient dans ses domaines; c'est-à-dire, porte la charte de confirmation de ses fils, dans les châteaux de Montbrison, de Sury, d'Estivareilles, d'Usson, d'Aurec, des Places, de Saint-Chamond, d'Iseron, de Lyon, de Montchal, de Coutances, de Cleppé, de Saint-Haon, de Chalain.

Ainsi est révélée tout à coup la prééminence de Montbrison : le palais comtal de Lyon lui-même n'est pas distingué de celui des autres localités. C'est qu'en effet les comtes n'avaient plus aucune autorité dans cette ville, depuis qu'elle avait été soustraite à leur domination par les archevêques. Au reste, cette préférence pour Montbrison se justifie par l'importance du château bâti en ce lieu, et dont les murs, en décrivant une circonférence parfaite, offraient près de sept cents mètres de développement.

Mais ce qui nous intéresse le plus dans la charte de confirmation, c'est la preuve qu'elle nous fournit que Montbrison était déjà un centre de population. A quelle époque faut-il faire remonter l'origine de cette agglomération d'habitants? C'est ce qu'il est difficile de déterminer. Toutefois nous pensons qu'elle n'avait pas commencé antérieurement au Xe siècle, car tout semble indiquer que la ville actuelle prit naissance dans le château même et par tolérance des comtes. Avant cela, il ne pouvait y avoir que des maisons isolées sur le coteau, maisons qui furent sans doute abandonnées lorsque la ville de Mediolanum fut détruite par les Sarrasins. En effet, nous voyons fonder en 930, à Savigneu, près de Montbrison, une église champêtre dont la supériorité fut longtemps reconnue sur toutes celles de la ville, qui apparemment n'avait point encore de paroisse.

Peu de temps après la fondation de l'hôpital des pauvres, Guillaume III partit avec Godefroi de Bouillon pour la croisade de 1096, et mourut sous les murs de

Nicée. L'archevêque de Tyr, l'historien de cette croisade, dit que « Guillaume *de Foreys* était renommé pour ses vertus et ses talents militaires, et que la nouvelle de sa mort fit répandre des larmes à toute l'armée chrétienne. » L'illustre guerrier eut pour successeurs deux enfants en bas âge ; Guillaume IV, l'aîné, surnommé le *Jeune*, survécut à son frère Eustache. Ce comte, dont les premiers actes semblaient annoncer d'heureuses dispositions, ternit par un crime la gloire de son père.

Il existe à quelque distance de Montbrison un vieux château connu sous le nom de Lavieu, et à la possession duquel était attaché autrefois le titre de vicomte, c'est-à-dire de lieutenant des comtes. Au commencement du XIIe siècle, le chef de la famille de Lavieu, nommé Gauzeran, qui, ainsi que toute la noblesse forésienne, habitait Montbrison, possédait un bien plus précieux que sa vicomté, c'était une femme belle et sage Guillaume IV en devint amoureux. Il tint d'abord sa flamme secrète ; mais enfin, emporté par la violence de sa passion, il osa parler de son amour à celle qui en était l'objet. Nouvelle Lucrèce, la femme du vicomte rejeta bien loin les propositions de son seigneur. Malheureusement, pour ne pas alarmer son mari, elle crut devoir lui cacher cette circonstance, et elle eut bientôt lieu de se repentir de sa réserve. Un jour que le vicomte était absent, Guillaume se présente ; il renouvelle ses instances, mais il est accueilli avec la même froideur. La vertu de la belle vicomtesse ne fait qu'irriter ses désirs, et il lui arrache par la force ce qu'il désespère d'obtenir par la douceur. A son retour, le vicomte trouve sa femme tout échevelée, qui se lamente et lui demande la mort. Instruit de la violence dont elle vient d'être victime, Gonzeran la rassure en lui disant qu'il la juge innocente d'un crime que le coupable seul doit expier. Il se rend sur-le-champ au château, et comme il est un des familiers du comte, auprès duquel, d'ailleurs, sa charge lui donne accès à toute heure, il parvient sans peine jusqu'à la chambre de Guillaume. Il y entre hardiment, le trouve endormi et le poignarde. Gauzeran sort ensuite de la forteresse sans rien dire à personne ; puis, montant sur un cheval qu'il a fait préparer, il prend la fuite. Suivant une autre version, il fut tué par quelques domestiques du comte, qui, dit-on, coururent après le meurtrier, et l'atteignirent dans un lieu appelé la barrière. C'était une petite place située devant la porte du château, et occupée en partie aujourd'hui par le grand escalier du tribunal. Ainsi finit, vers l'an 1107, dans la personne du prince Guillaume, la première race des comtes de Forez.

Cependant Montbrison avait pris un grand accroissement depuis deux siècles. Les murs du château, malgré leur vaste circonférence, ne pouvaient plus contenir la population ; celle-ci, secouant ses langes devenus trop étroits, s'était irrégulièrement étendue dans la plaine et éparpillée sur le coteau. Les actes du temps nous apprennent qu'il y avait déjà à Montbrison, dans le XIIe siècle, au bas de la montagne, deux églises dédiées à la Madelaine et à Saint-André, et, sur le haut, deux chapelles, celle de Saint-Pierre et celle de la Vierge ; cette dernière, où l'on conservait les reliques de saint Aubin, était située près de l'hospice. Enfin, la ville possédait une cour de justice supérieure, qui prit plus tard le nom de bailliage, et une chambre des comptes.

Sous la seconde race des comtes de Forez, la création d'un grand nombre

d'autres établissements civils et religieux accrut encore l'importance de Montbrison. Avant la fin du XIIIe siècle, la ville fut dotée de deux nouveaux hospices, l'un destiné aux lépreux, l'autre aux malades atteints du feu Saint-Antoine; d'un hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem; de deux nouvelles églises, dont une collégiale, celle de Notre-Dame; de deux couvents, celui de Saint-François pour les hommes, et celui des pénitentes pour les femmes, etc.

Guy Ier, fils de la sœur de Guillaume III, Ide-Raymonde, qui avait épousé Guy, ou Guignes d'Albon, de la maison des dauphins de Viennois, succéda à Guillaume le jeune, son cousin. Ce seigneur eut l'honneur de recevoir à Montbrison, en 1226, le roi Louis-le-Gros, à son retour de Clermont, où il était allé rétablir l'évêque, chassé de son église par Guillaume, comte d'Auvergne. Guy changea l'impôt de fondation de l'hôpital, trop difficile à percevoir, en une leyde, ou droit en nature sur les denrées apportées au marché de la ville. Il y a soixante ans, on voyait encore aux portes de Montbrison les bureaux où s'acquittait cet impôt.

Guy II, fils de Guy I, lui succéda vers 1137, et ranima l'ancienne querelle des comtes de Forez avec l'archevêque de Lyon. Il fut même un moment maître de la grande cité, où il prétendait dominer seul; mais le prélat mit dans ses intérêts quelques seigneurs du voisinage, repoussa le comte et le poursuivit jusque dans le Forez. Guy II réclama alors la protection et l'assistance de Louis-le-Jeune, qui se trouvait en Auvergne, où il était venu pour réprimer les rapines des seigneurs de Polignac. Ce roi, qui avait eu dans le temps la tutelle du comte et l'avait fait élever près de sa personne, s'empressa de se rendre à Montbrison pour juger par lui-même de la situation des choses. Il suffit de sa présence pour faire rentrer tout dans l'ordre. Louis-le-Jeune fut si satisfait de la réception que lui fit le comte de Forez, qu'il accorda à ce seigneur l'investiture de l'abbaye de Savigny. Mais Humbert, sire de Beaujeu, patron né de cette abbaye, s'opposa à la concession; il vint trouver le roi à Montbrison et força Guy II à se désister solennellement dans l'église de la Madeleine devant toute la cour. Pour dédommager le comte de Forez, Louis-le-Jeune lui donna la garde des grands chemins dans toute l'étendue de son comté.

Après le départ du roi, la guerre avec l'archevêque ne tarda pas à recommençer. Elle ne fut terminée qu'en 1173, par une transaction entre les deux parties. Néanmoins Guy II, reconnaissant du service que lui avait rendu le prince, alla le trouver à Bourges, et lui fit hommage du château de Montbrison, qui n'avait jusqu'alors relevé que des comtes de Forez.

A partir de ce moment, Montbrison prit rang parmi les cités féodales de la France. Il ne lui manquait plus qu'une constitution politique; en cela, comme en toutes choses, les comtes de Forez vinrent au-devant de ses désirs En 1223, Guy IV lui accorda de son propre mouvement une charte de franchise ou de commune, dont voici les principaux articles : « Le comte s'engage à veiller aux intérêts des habitants de Montbrison dans tout son comté, suivant les us et coutumes; il les autorise à se constituer en communauté, et à s'entendre pour mettre une garde dans la ville et pour assurer sa défense; il leur permet de faire en général tout ce qui leur paraîtra bon et honorable dans l'intérêt de la cité. Outre ces avantages, il leur concède le droit d'élire six d'entre eux pour prélever l'argent

nécessaire à la communauté. Enfin, il consent, dans le cas où le comte ou son châtelain serait insulté par un habitant, et où celui-ci ne pourrait point trouver un avocat pour le défendre en justice, à lui en accorder ou à lui en faire donner un, etc. » Guy voulut bien donner les plus grands seigneurs du pays pour caution de l'exécution de la charte d'affranchissement; il désigna même, comme ses otages auprès de la nouvelle commune, trente chevaliers qui, sur la simple réquisition des bourgeois, devaient se constituer prisonniers, dans le cas où lui-même aurait contrevenu à ses engagements.

Les successeurs du comte Guy accrurent encore ces franchises de plusieurs priviléges. Ainsi Guy VI exempta les habitants de Montbrison de la reconnaissance pécuniaire qu'on était dans l'habitude de payer, sous le régime féodal, à chaque mutation de seigneur; la charte porte, que l'exemption s'étendra à tous ses successeurs, universels ou particuliers, fussent-ils fils, frères, oncles, cousins du comte.

Comme on le voit, les XIe, XIIe et XIIIe siècles furent une époque de prospérité pour Montbrison; la première moitié du XIVe ne fut pas moins heureuse pour cette ville, qui se développait librement au milieu du calme dont jouissait le pays, grâce aux soins vigilants de ses chefs. Le gouvernement de Jean Ier, fils de Guy VI, vint mettre le comble à cette prospérité. Ce prince, dont la longue administration peut être comparée pour le Forez à celle de Louis XIV pour la France, changea l'aspect du comté : il y ramena l'unité, en rachetant à prix d'argent, ou par échange, plusieurs villes placées sous la dépendance de seigneurs particuliers; il raffermit la justice en organisant, d'une manière générale, le système des châtellenies, juridictions secondaires ressortissant au bailliage de Montbrison, mais supérieures aux justices seigneuriales, dont elles réformaient les arrêts.

Lorsque le comte Jean confirma les priviléges des habitants de Montbrison, en 1290, il se déclara « leur père et rempli d'une parfaite sollicitude pour ceux que ses prédécesseurs avaient toujours aimés d'une particulière affection. » En effet, il leur montra en plus d'une circonstance qu'il les aimait avec une tendresse toute paternelle. Son gouvernement dura près de cinquante ans, qui furent un demi-siècle de gloire pour le Forez, et surtout pour Montbrison, dont le ressort judiciaire[1] fut considérablement étendu. Jean était membre du *conseil étroit* du roi, comme on disait alors, et jouissait d'un grand renom à la cour; après avoir été chargé de plusieurs missions de la plus haute importance, il mourut en 1333. Son successeur prit le nom de Guy VII, et transmit le comté à son fils, le prince Louis.

Sous ces deux derniers comtes, Montbrison continua à s'étendre. Elle formait déjà une ville assez vaste, lorsque la guerre lui fit éprouver des pertes cruelles. « Les incursions des Anglais, » dit un vieil historien du pays, « furent fatales à plusieurs lieux du pays de Forez; car, les anciens ennemis du royaume ayant alors le cœur enflé, à cause de la prison du roi Jean, qu'ils tenaient en leur île, s'épanchèrent avec fureur par la France, sous les ordres de leur roi Édouard, qui

1. Sous le comte Jean, Thiers et Annonay ressortissaient au bailliage de la capitale du Forez.

tranchait du souverain, et, se jetant en celui-ci, y commirent des actes d'hostilité épouvantables. Ce fut alors qu'ils brûlèrent la ville de Montbrison, dont l'étendue était beaucoup plus grande qu'à présent, vu que ses fossés avoisinaient, en ce temps-là, Charlieu, qui est une maison noble, laquelle en est à présent distante de cent pas. » La ville fut presque entièrement dépeuplée. Tous les habitants, sans songer à prendre des mesures pour la conservation de ceux des monuments que le feu avait épargnés, se réfugièrent dans le château. Pour comble de malheur, un désastre général vint encore aggraver la position des Montbrisonnais. Le 6 avril 1362, l'armée française voulant s'opposer au passage des compagnies de *tard-venus*, les attaqua à Brignais, près de Lyon; elle fut défaite, et ses principaux chefs restèrent sur le champ de bataille. Le comte de Forez Louis fut tué en combattant vaillamment; Renaud, son oncle, resta prisonnier; Jean, son frère, ne s'échappa qu'à grand'peine, et l'effroi qu'il éprouva dans cette fatale journée lui fit perdre la raison.

Aux jours de grandeur et de prospérité succéda une époque de décadence. Pendant la vie de Jean-l'Imbécile, Renaud, son oncle, et Jeanne, sa grand'-mère, se disputèrent la tutelle; après la mort du comte, cette même Jeanne et Louis, duc de Bourbon, cousin de Jean, se jetèrent sur le comté, qui resta en définitive au duc de Bourbon. Ce prince avait épousé l'unique héritière de la famille de Forez; il fut la souche des comtes de la troisième race, et s'efforça de relever de ses ruines la ville de Montbrison où séjournait habituellement sa femme. Il fit un jour appeler les principaux habitants, et leur offrit, s'ils voulaient entreprendre la clôture de leur ville, d'y contribuer pour une somme de dix mille livres tournois; leur promettant en outre de les faire tenir quittes de tout impôt envers le trésor royal pendant le temps qu'on y travaillerait. Les Montbrisonnais accueillirent avec empressement la proposition; mais la mort du duc, arrivée en 1410, fit ajourner l'exécution de ce projet.

Enfin, en 1428, les habitants de Montbrison obtinrent de Marie de Berry, belle-fille du duc, une charte qui les autorisait à procéder sans retard à la clôture de la ville, « cessans tous priviléges, toutes prérogatives et exemptions. » On se mit sur-le-champ à l'œuvre. Pour que la charge ne fût pas trop lourde, on dut songer à resserrer le *pourpris* de la cité, qui s'était jusque-là étendue sans prévoyance. Il fut donc résolu que le quartier de la Madeleine serait laissé hors des murs, quoiqu'il renfermât plusieurs établissements importants, aujourd'hui détruits, tels que l'église dont il porte le nom, et la commanderie de Saint-Antoine; on y laissa aussi l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le quartier Notre-Dame et le couvent de Saint-François eussent été également placés au delà des remparts, si les chanoines de la collégiale et les frères cordeliers n'avaient offert de se charger de la portion de mur qui les enclôrait. Une partie du château faisant saillie en dehors de la ville, il fut un moment question de l'enceindre d'un double fossé, afin que les bourgeois fussent bien maîtres chez eux; mais on renonça à ce travail pour éviter un surcroît de dépense. Le nouveau mur, dont il reste encore quelques portions, n'eut pas moins de deux mille mètres de circonférence; quarante-six tours le flanquaient et défendaient l'approche de la ville.

Désormais à l'abri derrière ses fortes murailles, Montbrison put reprendre

haleine ; mais le temps de sa prospérité était passé, et son développpement, à partir de cette époque, fut tout à fait arrêté. Perdue au milieu de l'immense apanage des ducs de Bourbon, elle décrut rapidement. La cour ne séjournait plus, comme autrefois, au milieu de ses habitants ; si les nouveaux maîtres de la ville la visitaient assez souvent, c'était moins pour y donner leurs soins aux affaires du gouvernement que pour s'y livrer au plaisir. Ils y firent construire une maison de plaisance qui a laissé le nom de parc à un territoire attenant aux fossés de la ville du côté du midi, et un jeu de paume au cloître Notre-Dame, « hors le lieu saint. » Le seul événement historique digne d'être mentionné pendant cette époque à Montbrison, est le séjour du roi Charles VII, qui y conclut le mariage du dauphin Louis, son fils.

Par une compensation presque providentielle, vers le même temps, où tout tombait en décadence, s'élevait à Montbrison une famille destinée à se faire un grand nom dans les armes et dans les lettres, et à redonner quelque vie à la ville. Lorsque le Forez échut aux ducs de Bourbon, ces nouveaux seigneurs, presque étrangers au comté, sentirent la nécessité d'y avoir pour représentant un homme influent dans le pays. Guichard d'Urfé, ami du duc Louis II, reçut de ce prince la charge de bailli, qui se conserva presque sans interruption dans sa famille.

Pendant les luttes du XVe siècle, époque douloureuse où la France enfanta sa merveilleuse unité nationale, l'attachement réciproque des d'Urfé et du peuple du comté fut plusieurs fois cimenté sur les champs de bataille. Lorsque la maison des ducs vint à s'éteindre enfin dans la personne du fameux connétable de Bourbon, la substitution des d'Urfé fut presque complète : sous le titre de baillis de Forez, ils furent les véritables successeurs des anciens comtes ; leur autorité, déjà considérable, s'accrut de plusieurs prérogatives de la souveraineté, et ils n'eurent au-dessus d'eux que leur grand suzerain, le roi de France.

Nous venons de parler du connétable de Bourbon ; nous ne dirons rien de sa défection déplorablement célèbre, sinon que le contrat qui le liait à Charles-Quint fut signé à Montbrison, où se rendirent secrètement les agents de l'empereur. Dans le traité qui intervint plus tard entre François Ier et Charles-Quint, ce dernier, malgré son ingratitude, stipula par un reste de pudeur que la princesse de la Roche-sur-Yon recevrait quelques parties de la riche succession de son frère, et qu'on accorderait au fils de la princesse le titre de comte de Forez. Ce fut en cette qualité que le neveu du connétable fit son entrée à Montbrison le 1er juillet 1530. Mais la duchesse d'Angoulême s'empara presque aussitôt du comté au préjudice du jeune prince. L'année suivante, elle en fit la cession au roi son fils, qui vint en personne recevoir l'hommage de ses nouveaux vassaux.

François Ier arriva à Montbrison avec toute sa famille le mardi 25 avril 1536, et fut reçu à la porte de Saint-Jean par le seigneur Claude d'Urfé, bailli de Forez. Le roi alla demeurer dans la première maison canonicale, alors occupée par Pierre Paparin, et y resta seize jours entiers, qui furent seize jours de fête. Entre autres divertissements, les habitants lui donnèrent le spectacle d'une montre ou revue de leur milice bourgeoise, « au nombre de cinq à six cents, avec arquebuses, tambourins de Suisse et grandes enseignes, conduits et menés par M. le chastelain. »

Le deuil suivit bientôt ces réjouissances. Après la prise de Lyon par les protes-

tants, le célèbre baron des Adrets se dirigea sur Montbrison, et l'ayant forcée le 14 juillet 1562, veille de la fête de saint Aubin, patron de la ville, il la saccagea de fond en comble. On évalue à neuf cents le nombre des victimes de cet horrible massacre. Le vainqueur prenait plaisir à faire précipiter ses prisonniers du haut d'une tour. On raconte à ce sujet une anecdote qui, quoique bien connue, mérite d'être rappelée ici. Un soldat, nommé Sautel, hésitait à franchir le parapet : « Eh quoi ! te faut-il donc deux élans pour faire ce saut ? » lui dit des Adrets. — « Seigneur, je vous le donne en dix, » répondit le pauvre diable avec une gravité comique. Cette preuve de présence d'esprit dans un moment si critique plut tellement au baron, qu'il accorda la vie à Sautel.

Après cinquante-cinq jours de brigandage, les protestants se virent forcés d'abandonner Montbrison, où les pratiques du culte catholique, qui avaient totalement cessé, furent rétablies. Quelques années plus tard, la foudre ayant renversé la tour du baron des Adrets, la ville fit représenter cet événement sur ses armoiries, avec la légende : *ad expiandum hostile scelus* (pour expier le crime des ennemis [1]). Malheureusement l'expiation prit une autre forme ; la peste vint aggraver tous les maux de la ville. Pendant quarante ans, la guerre de religion et les fléaux naturels se succédèrent avec une effrayante rapidité, et décimèrent la population de la malheureuse cité. Dans une des excursions que faisaient à chaque instant les protestants, un parti de religionnaires trouva un jour Montbrison dégarni de ses défenseurs naturels : ceux-ci, sous les ordres du seigneur d'Urfé, étaient allés repousser une autre bande de réformés du côté de l'Auvergne. La petite troupe profita de la circonstance pour obliger les femmes à acheter sa retraite moyennant une rançon de deux cents écus d'or. Encore, les dames qui « étaient demeurées seules pour la garde des maisons » furent-elles heureuses d'en être quittes à si bon marché.

Plus tard l'armée de Coligny, où se trouvait le jeune roi de Navarre, menaça Montbrison, après avoir fait de grands dégâts à Saint-Étienne ; mais la ville fut préservée par Jacques d'Urfé, qui se renferma dans la place, quoiqu'elle ne fût pas tenable ; ce seigneur, pour relever le courage des habitants, amena au milieu d'eux sa femme avec son fils aîné.

Lorsque la Ligue éclata, Montbrison se déclara ouvertement pour la sainte-union. A la voix des d'Urfé, tout le Forez s'était soulevé contre le pouvoir royal, et marchait à grands pas vers un régime républicain ; mais l'ambitieux duc de Nemours, gouverneur de Lyon, sut faire tourner ce mouvement à son profit. En vain les habitants de Montbrison, dirigés par Anne d'Urfé, qui avait deviné les projets du prince lorrain, voulurent en prévenir l'exécution ; celui-ci s'empara de la ville par une ruse, et la maintint dans son parti par la force. Après en avoir chassé le bailli, il y fit bâtir une forteresse qui tint pour lui jusqu'au dernier moment, et qui servit même de prison à Honoré d'Urfé, qu'on accusait de partager les sentiments de son père. Ce n'est qu'en 1596 que le duc de la Guiche, gouverneur pour le roi, put entrer dans la forteresse par composition, ce seigneur la fit aussitôt démolir, à la grande

1. Montbrison n'avait probablement pas eu jusque là d'autres armes que celle de ses comtes, qui étaient, pour la seconde race, de gueules à un dauphin d'or.

joie des habitants, et planta sur ses ruines un orme qui a existé jusqu'à nos jours. Nous avons parlé de cet arbre séculaire et de sa physionomie pittoresque au commencement de notre notice.

Après ces troubles, Montbrison ne donna presque plus aucun signe de vie, jusqu'à l'époque de la révolution. Les seuls événements dignes d'être mentionnés, durant une si longue période, sont la prise de la ville par le seigneur d'Halincourt, lors de la petite guerre courtisanesque de 1617; l'établissement du collége de l'Oratoire, en 1624, la fondation du couvent de la Visitation de Sainte-Marie en 1700, et la construction d'une belle caserne, en 1730. Vers le milieu du XVIII[e] siècle, la cité fut envahie par la bande de Mandrin, qui vint enlever la caisse du receveur des gabelles, M. de Palmaroux. L'audacieux capitaine de voleurs s'arrêta même pour souper dans l'hôtel du riche financier (1754).

Soit crainte du désordre inséparable d'une révolution, soit préjugé aristocratique, bien naturel dans une ville toute féodale, Montbrison ne partagea pas l'enthousiasme général, qui, à la fin de ce même siècle poussa la France vers un nouvel état de choses. Sa population, un peu gentilhommière, voyait trop les prérogatives qu'elle avait à perdre, et pas assez les avantages que le pays avait à gagner à un changement. Un fait particulier vint encore, au début de la révolution, lui donner un sujet de mécontentement; lorsque l'assemblée nationale eut arrêté, en 1790, la division de la France en départements, Montbrison perdit son titre de capitale, et fut réduit au rôle de simple chef-lieu de district du département de Rhône-et-Loire. Cette déchéance, qui, en amenant la suppression d'une foule d'administrations, blessa les intérêts d'un grand nombre d'habitants de toutes les classes, ne pouvait manquer d'indisposer les Montbrisonnais; aussi, lorsque Lyon eut levé l'étendard de la révolte, en 1793, se hâtèrent-ils de se ranger sous sa bannière, comme ils avaient fait deux siècles plus tôt, au temps de guerres de la religion.

Vers le milieu du mois d'août, un détachement de deux cents jeunes Lyonnais, commandés par le sieur de Rimberg, vint se cantonner à Montbrison, et y reçut un accueil empressé. Un grand nombre de mécontents se joignit à eux de tous les points du Forez et forma bientôt un corps assez nombreux, qu'on organisa en cavalerie et en infanterie. Pendant que ceci se passait à Montbrison, les partisans de la révolution, et particulièrement les habitants des cantons voisins, résolurent d'attaquer la ville pour y étouffer ce foyer d'insurrection; mais leurs mesures furent si mal concertées, qu'ils échouèrent. Chaque contingent se présenta isolément devant Montbrison, et fut repoussé avec perte.

Mais bientôt la capitale du Forez fut plus sérieusement menacée. L'Auvergne se levait en masse à la voix de son représentant Couthon, et l'armée révolutionnaire qu'il conduisait au siége de Lyon, devait, sur sa route, soumettre ou brûler Montbrison. Dans cette position critique, le corps des insurgés résolut d'abandonner la ville qu'elle occupait pour aller au secours de Lyon. Il se divisa en deux colonnes, dont une passa par Feurs, et l'autre par Montrond. Cette dernière éprouva un rude échec sur sa route; mais le gros de la troupe et l'autre colonne arrivèrent à Lyon dans les premiers jours de septembre avec un grand nombre de prisonniers et une énorme masse de bagages, pour le transport desquels les révoltés avaient mis en réquisition une multitude d'habitants de la ville et de la campagne.

Montbrison ne fut pas plutôt délivrée des insurgés, qu'elle se vit occupée par les troupes de la convention. Comme les Lyonnais, mais dans un sens opposé, les républicains opérèrent à leur tour de nombreuses arrestations. Après la chute de Lyon vinrent les mesures de rigueur. Un grand nombre de Montbrisonnais furent dirigés sur Feurs, dont le tribunal criminel les envoya presque tous à la mort. D'autres habitants de Montbrison ayant été pris à Lyon, y furent exécutés comme révoltés. L'ancienne capitale du Forez, déclarée en etat de rébellion, reçut le nom de *Mont-brisé*, et perdit son tribunal de district, qui fut transféré à Bièvre par l'ordre du représentant Javogues. Cet ancien avocat, si fameux dans l'histoire révolutionnaire du département de la Loire, avait été nommé député à la convention nationale par les électeurs du district de Montbrison[1].

Après le départ de Javogues l'ordre commença à renaître. Dès le mois d'avril 1794, la société populaire de *Montbrisé* adressa une pétition à la convention pour la prier de réhabiliter la ville. Cette prière fut bien accueillie. Un décret du 30 mai suivant rétablit le tribunal de district à Montbrison. L'année suivante un autre décret du 23 août 1795, ordonna d'y transférer le chef-lieu du département de la Loire. La capitale du Forez recouvra ainsi une partie des avantages dont elle jouissait autrefois, mais non pas son ancienne splendeur. Elle n'en a pas moins eu sa part dans les améliorations que le XIXe siècle a vu accomplir. Depuis la révolution, elle a beaucoup gagné sous le rapport de l'hygiène, grâce aux soins de M. Lachèse ancien maire et député de la ville. Autrefois, resserrée dans ses étroites murailles, elle était sale et mal aérée; l'air y était vicié par les miasmes qui s'exhalaient de l'eau fétide et croupie des fossés. Aujourd'hui, les murailles ont disparu et un beau boulevard a remplacé les douves; les maisons élevées sur cette promenade, ont permis d'élargir quelques rues, d'en redresser d'autres dans l'intérieur de la cité. Enfin, un système d'irrigation bien combiné est venu compléter toutes ces améliorations.

Ce sont là, sans contredit de grands avantages; mais peut-être aurait-il été possible de les obtenir sans faire tant de démolitions. Montbrison avait quatre églises paroissiales (en comptant celle de Savigneu) que la révolution avait respectées; sans nécessité on en a démoli trois que leur ancienneté, sinon leur architecture, mettait au premier rang parmi les édifices historiques du département. Celle de Saint-Pierre, qu'on a conservée, est précisément la plus moderne, la plus petite et la moins intéressante. Il y avait encore à Montbrison plusieurs autres églises: la plus belle et la plus ancienne est Notre-Dame, jadis collégiale, à présent simple paroisse. Le club populaire y tint ses séances pendant la révolution. L'église des Cordeliers, divisée en deux dans sa hauteur, sert aujourd'hui de halle et de salle de spectacle; celle de la confrérie des pénitents, placée près de Saint-André, qui a fait place à une boucherie, a été changée en écurie. Les autres n'ont pas éprouvé de moins étranges transformations. Le collége des oratoriens est devenu l'hôtel de préfecture, le couvent de Sainte-Marie a reçu le tribunal et les prisons; le gracieux monastère de Sainte-Claire, fondé par Pierre d'Urfé, en 1500, a été démoli sous la

1. C'est à tort que, dans la *Biographie universelle*, l'auteur de la notice sur Javogues lui donne la qualité d'huissier.

restauration, après avoir servi pendant longtemps de caserne de gendarmerie. Le couvent des Cordeliers, où, avec l'agrément des frères minimes, se tenait l'administration municipale, a été entièrement envahi par cette dernière : on y a aussi placé de nos jours une école normale; les bâtiments des Ursulines sont occupés par un petit séminaire. Quant aux bibliothèques de ces maisons religieuses, il est inutile de dire qu'elles ont disparu. Cependant toutes les richesses qu'elles possédaient n'ont pas été perdues; de leurs débris on a formé une petite bibliothèque communale, qui est ouverte au public une fois par semaine, et où l'on compte environ six mille volumes.

Sous le rapport administratif, Montbrison n'a pas éprouvé moins de changements; mais ici, du moins, le passé a trouvé, sous une autre forme, presque son équivalent dans le présent. Ainsi, les fonctions du bailli ont été réparties entre un préfet et un maréchal de camp; le bailliage et la sénéchaussée ont été remplacés par une cour d'assises et un tribunal civil; la châtellenie par une justice de paix, l'élection, le bureau des aides, par une recette générale et les directions financières qui en sont le corollaire. Il n'y a plus de gouverneur de la ville et de lieutenant de police; mais les fonctions du maire ont été conservées avec quelques légers changements d'attributions; aux quatre échevins ont succédé deux adjoints du maire et un conseil municipal composé de vingt-trois membres. L'archiprêtre a été remplacé par une cure de canton, et les quatre paroisses ont été réduites à deux.

Il y a deux hôpitaux à Montbrison : celui que fonda Guillaume III, au XIe siècle, pour les pauvres infirmes, et un hospice établi par les habitants, en 1659, pour les indigents; on reçoit en outre les enfants-trouvés dans cette dernière maison. Ce sont les seuls établissements auxquels leur caractère religieux n'ait pas nui, et qui aient traversé presque sans modification les époques les plus terribles de la révolution. Leur revenu s'élève aujourd'hui à plus de cent mille francs.

La population de Montbrison s'est sensiblement accrue, depuis quelques années; le recensement de 1842 la porte à 7,000 âmes; l'abbé d'Expilly ne lui en donnait que 4,000 en 1726. Il est vrai qu'alors elle ressentait encore les effets des événements désastreux qui l'avaient désolée, et parmi lesquels il faut mettre les pestes de 1507, de 1564, de 1588, de 1628 et de 1694. Le retour irrégulier de ce fléau fut presque toujours accompagné de la famine. Le département de la Loire, dont Montbrison est le chef-lieu, renferme 412,497 habitants.

Montbrison est une ville généralement mal bâtie, beaucoup plus vaste que ne le comporte sa population actuelle, et d'un aspect assez triste. Reléguée au pied des montagnes de l'ouest, loin des grandes routes et des cours d'eau qui pourraient la vivifier et l'enrichir, on a vainement essayé de l'initier à la vie manufacturière. La nature y semble rebelle à l'industrie; tous les essais y sont restés sans résultat. Récemment encore, on y a construit, sur un des accotements de la route de Lyon, et au grand dommage de cette dernière, qui était fort belle, un embranchement de rail-way qui va rejoindre le chemin de fer de Saint-Étienne à Roanne; l'état de délabrement dans lequel il est fait peine à voir.

Peut-être réussirait-on mieux dans la voie scientifique et littéraire; quoique les esprits n'aient pas à Montbrison la même activité qu'autrefois, il ne serait pas impossible d'y faire renaître le goût des études sérieuses. Il est vrai que la ville pos-

sédait, sous l'ancien régime, trois établissements importants que la révolution a détruits : un bailliage, illustré par les Papon, les Dupuy, les Henry ; un chapitre qui s'honorait de pouvoir compter au nombre de ses membres Paparin, l'hôte de François I[er], et de la Mure, l'historien de la province ; un collége d'oratoriens, d'où était sorti le célèbre janséniste Jacques-Joseph Duguet et où Massillon avait donné ses premières leçons Mais on pourrait peut-être suppléer à ces établissements par des institutions modernes.

Montbrison peut offrir à la biographie, non-seulement un grand nombre de célébrités, comme les esprits éminents que nous venons de rappeler, mais encore des générations entières d'hommes illustres. Sans parler des comtes de Forez de la seconde race, qui lui appartiennent entièrement, ni des autres grandes maisons féodales dont cette ville était le séjour habituel pendant une partie de l'année, nous citerons la famille des *Talaru*, si célèbre dans l'église de Lyon, celle des *Robertet*, qui a fourni plusieurs hommes d'état, celle des *du Verdier*, honorablement connue dans les lettres, et surtout celle des *d'Urfé*, renommée dans les armes, comme dans la diplomatie, dans l'église, comme dans les lettres. Après la famille des comtes de Forez, il n'en est pas qui ait jeté plus d'éclat que les d'Urfé sur Montbrison, dont ils résument l'histoire politique et littéraire pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles.

Cette illustre famille fut alors principalement représentée par deux frères, *Anne et Honoré*, qui se sont fait un nom par leurs écrits. Ils avaient puisé l'amour des lettres dans la fréquentation de quelques beaux esprits qui, à la fin du XVI[e] siècle et au milieu même des troubles civils, formaient à Montbrison une espèce d'académie. Les principaux membres de cette réunion étaient *Antoine du Verdier*, dont la *Bibliothèque* est encore consultée avec fruit ; *Jean Papon*, si célèbre par ses savantes recherches sur le droit ; *Étienne du Tronchet*, qui, dans ses *Lettres*, nous apprend en vers et en prose par quel miracle il fut soustrait au supplice que lui réservait le féroce baron des Adrets ; *Jean Perrin*, châtelain de Montbrison, auteur de curieux mémoires historiques, dont il ne reste plus que quelques fragments ; enfin, les *Louis Papon*, les *Claude de Tournon*, les *Pierre Paparin*, les *Pierre du Verdier*, et plusieurs autres, qui tous ont laissé quelque héritage littéraire. Peu de villes ont donc fourni, dans les temps antérieurs à la révolution, un plus honorable contingent de célébrités que l'ancienne capitale du Forez. Parmi les contemporains, nés à Montbrison, nous citerons un homme d'état dont le nom se rattache à l'histoire de la révolution de 1830, l'ex-ministre *Victor Chantelauze*[1].

1. Ouvrages, mémoires et recherches historiques de l'auteur sur l'ancien comté de Forez.

SAINT-ÉTIENNE.

SAINT-CHAMOND. — RIVE-DE-GIER.

Voilà trois villes dont l'existence, toute moderne, se lie si intimement, qu'on ne peut écrire l'histoire de l'une sans faire connaître en même temps les deux autres. Situées dans le même arrondissement et à égale distance l'une de l'autre, sur une ligne droite qui va de la Loire au Rhône, elles ont grandi ensemble, et aujourd'hui leur fortune est immense et leur avenir assuré pour des siècles ; car la source principale de leur prospérité n'a rien à redouter de l'intempérie des saisons ni des crises périodiques de l'industrie. C'est leur sol même, assez stérile du reste, qu'elles vendent, sous le nom de *houille ;* et ce commerce, qui est encore dans son enfance, si l'on considère la voie industrielle dans laquelle le monde est entraîné par les perfectionnements du travail, a déjà produit des merveilles. En effet, l'exploitation du charbon de terre a transformé en ville du premier ordre, et fait centre des plus actives communications, une localité qui semblait condamnée à une vie obscure et languissante, par le manque de rivières et de routes, et par les montagnes arides au milieu desquelles elle était pour ainsi dire perdue.

Comme il arrive toujours, une première industrie en a fait naître d'autres. Cet arrondissement, dont la superficie n'a pas cent mille hectares et ne forme pas la cinq-centième partie du territoire français, est devenu un des plus riches du royaume : il possède à lui seul plus de sept mille chevaux-vapeur [1], c'est-à-dire le cinquième de la force des machines fixes en activité dans la France entière. Là, sont accumulées les usines à fer, les aciéries, les verreries, les manufactures d'armes, la quincaillerie, l'ouvraison des soies, la fabrique des rubans, celle des lacets, des crêpes, etc. ; là, on trouve un nombre prodigieux d'ateliers pour la fabrication des machines, des outils de toutes sortes, des produits chimiques, etc. ; là, enfin, des usines gigantesques, des routes, des canaux, des chemins de fer couvrent, animent ou sillonnent ce sol, dont les entrailles si profondément travaillées recèlent d'inépuisables richesses.

Au milieu du mouvement général, la ville de Saint-Étienne se fait particulièrement remarquer par sa rapide croissance, sa population ayant presque triplé dans l'espace de quarante ans ; elle présente aujourd'hui une agglomération de soixante mille habitants, dont l'existence se rattache à l'usage des machines nouvelles et surtout à l'application du métier à la Jacquard.

Ce prodigieux accroissement, bien digne, sans doute, de fixer l'attention des

1. Le cheval-vapeur est représenté par soixante-quinze kilogrammes élevés à un mètre par seconde.

penseurs et des économistes, a tellement ébloui quelques hommes que, dans une si grande et si belle fortune, ils ont oublié de faire la part du hasard. Tout, par ces flatteurs, par ces courtisans d'une nouvelle espèce, a été rapporté à l'industrie humaine, rien aux inappréciables dons de la nature : ils ont poussé même la complaisance et la flatterie jusqu'à supposer une haute antiquité à une ville née d'hier, comme presque tout ce qu'il y a de grand parmi nous. Saint-Étienne a eu la faiblesse, ou si l'on veut la vanité bien excusable de ne point rire d'une pareille prétention. Tout au contraire, elle l'a prise au sérieux, et, un beau jour, l'autorité municipale a fait ou a laissé graver sur la porte de la principale église du lieu une inscription en belles lettres d'or[1], rappelant une prétendue fondation de Chilpéric qui n'a jamais existé que dans la tête de quelques *Stéphanois*. Nous disons *Stéphanois*, car c'est le beau nom que portent aujourd'hui les habitants de Saint-Étienne. Autrefois, ils en avaient un moins euphonique, celui de *Gaga*, que les savants de la ville ont abandonné après avoir vainement cherché dans la langue grecque l'étymologie d'une dénomination sortie du patois du pays.

Non-seulement Saint-Etienne, mais Saint-Chamond et Rive-de-Gier, sont toutes modernes. Aucune de ces villes ne remonte, en effet, à l'époque romaine; leur situation dans des montagnes arides ne les rendait guère propres qu'aux aventureux établissements de la féodalité. Remarquons encore que leur importance actuelle est en raison inverse de leur ancienneté ; elles offrent une frappante application de cette parabole de l'Évangile : « Les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers »

Toutes les trois sont situées dans un des *agri* ou cantons de la province lyonnaise, qui, ne renfermant aucune localité importante, emprunta son nom à la principale rivière qui l'arrose, le Gier, en latin *Giarum*, d'où l'on fit Jarez, ou plutôt Jarais. A l'époque féodale, le Jarez devint l'apanage d'une famille puissante qui en prit le nom, et dont le manoir principal était le château de Saint-Priest-en-Jarez, situé sur une petite montagne, à une lieue environ de Saint-Étienne, d'où l'on aperçoit encore ses ruines. Suivant les traditions, cette famille tirait son origine des comtes de Forez. En 1070, dit-on, Raimond de Baud, prince d'Orange, avait épousé Jeanne de Genève. De ce mariage naquit un fils, qui donna sa fille à un cadet de la maison des comtes. En considération de cette alliance, son père le gratifia de la vaste étendue de pays connue sous le nom de Jarez. Il est hors de doute que les seigneurs de Saint-Priest portaient, comme l'a constaté Guicheron, les armes des anciens comtes de Genève : « cinq points d'or équipollés à quatre d'azur. » Le premier membre de cette famille que les actes fassent connaître est Gaudemar de Jarez, cité dans la transaction passée, en 1173, entre les comtes de Forez et l'archevêque de Lyon. Ce seigneur acquit plus tard de Briand de Lavieu, également cité dans cette fameuse transaction, le château de Saint-Chamond, qui servit d'apanage à son second fils, Gaudemar II, et donna par la suite son nom à une branche cadette de la maison de Saint Priest, fondue dans celle d'Urgel d'Auvergne, vers la fin du XIII[e] siècle.

C'est à cette époque que le nom de Saint-Étienne apparaît dans les actes. Le

1. Ce monument existait encore lors de notre dernier voyage à Saint-Étienne, mais il vient d'être détruit

plus ancien monument qui fasse mention, non pas de cette ville, mais d'un territoire de sa banlieue actuelle, est de 1184; c'est une charte, par laquelle le comte de Forez, en sa qualité de suzerain de la contrée, et à la prière de Pons de Saint-Priest, fils aîné de Gaudemar Ier, accorde certains priviléges à des religieux bénédictins, qui étaient venus depuis quelques années s'établir dans ce lieu, et lui avaient imposé le nom de *Valbenoîte* (*vallis benedicta*, vallée bénite), qu'il porte encore aujourd'hui. Cette charte ne dit pas un mot de Saint-Étienne; la tradition rapporte même que le lieu où se fixèrent les religieux était un désert; on sait, en effet, que c'était l'usage des bénédictins de s'établir dans des solitudes que les besoins du monastère vivifiaient toujours et transformaient même quelquefois en villes.

La présence des religieux de Valbenoîte changea l'aspect du pays. Il existait, dit-on, vers l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'église de Saint-Étienne, une chapelle dédiée au bienheureux Laurent; cette chapelle d'abord desservie par les religieux, puis agrandie, et placée sous l'invocation de saint Étienne, devint une église paroissiale, vers la fin du XIIe siècle, comme le prouve l'acte de 1195, par lequel Guillemette de Roussillon donne aux bénédictins de Valbenoîte son champ de l'Orme, situé, y lit-on, dans la « paroisse de Saint-Étienne, entre le mont Ferré et les eaux du Furan. »

Tout porte à croire que cette nouvelle création se fit au moyen d'un démembrement de la paroisse de Saint Priest, qui existait déjà au VIIe siècle, et dont le territoire de Saint-Étienne dépendait précédemment, sous le rapport spirituel comme sous le rapport temporel. Un autre document, portant la date de l'année 1296, semble rappeler, sinon cette dépendance, au moins le peu d'importance de la paroisse de Saint-Étienne; c'est un article du testament de Clément Rosset, chanoine de l'église Notre-Dame de Montbrison, qui, entre autres legs pieux, assure au chapelain (*capellano* de *Saint-Étienne-de-Furan*[1], une rente de cinq sous viennois pour la célébration d'un anniversaire, à la condition que ce dernier s'adjoindra le chapelain de Saint-Priest et son clerc, et leur donnera, au premier neuf deniers, et au second trois, outre la nourriture.

A partir de cette époque, Saint-Étienne commence à prendre quelque extension; on y bâtit une église assez vaste qui subsiste encore, et où le service religieux fut organisé d'une manière convenable; cependant, au XVe siècle, Saint-Étienne n'était encore qu'un bourg ressortissant pour le spirituel à l'archiprêtré de Jarez fixé alors à la Fouillouse, petite ville voisine. Nous voyons, pour la première fois, paraître la *commune* de Saint-Étienne dans un acte de 1410, par lequel les *consuls* de cette ville traitent en son nom pour l'acquisition du pré de la Foire dont nous reparlerons souvent. Mais rien ne nous apprend comment, et en vertu de quel titre, se faisait l'élection de ces consuls; on sait seulement qu'ils étaient au nombre de quatre, comme dans les autres communes du Forez.

En 1435, les habitants de Saint-Étienne, sans cesse exposés aux incursions des ennemis qui désolaient alors la France et avaient déjà détruit l'abbaye de Valbenoîte,

1. C'est le surnom distinctif que portait Saint-Étienne avant d'avoir acquis une illustration qui la dispense d'y recourir; on disait aussi *Saint-Étienne-en-Forez*.

obtinrent de Charles VII, par l'entremise de leur seigneur, la permission de s'imposer extraordinairement pour clore leur bourg. On commença à bâtir le mur d'enceinte en 1441. Il avait cinq pieds et demi d'épaisseur et vingt de hauteur. On y pratiqua deux grandes et deux petites portes. La principale était placée à l'est, et donnait sur le *Pré-de-la-Foire*, lieu affranchi depuis quelque temps de tous droits seigneuriaux, et où se rendaient avec confiance les marchands des environs[1]. Nous retrouvons encore facilement les traces de cette première clôture de Saint-Étienne dans l'ancien quartier de la ville appelé la cité; elle avait environ cinq cents mètres de développement, ce qui ne suppose pas une population bien considérable. En effet, les chroniqueurs stéphanois évaluent à deux cents le nombre des maisons renfermées dans cet espace; or, en supposant que chaque maison renfermait cinq personnes, cela ferait environ mille habitants.

Mais bientôt cette enceinte devint trop étroite. L'existence de la houille dans ce canton y attira l'industrie du fer, et suggéra à François Ier l'idée d'y établir une fabrique d'armes à feu. Le Languedocien Georges Virgile fut, en conséquence, envoyé dans cette ville en 1516, pour diriger les travaux. Il fit construire le long du Furan des usines pour la fabrication des arquebuses à rouet; d'autres fabriques de quincailleries s'établirent dans les environs, et on vit s'élever de nouveaux quartiers en dehors des murs de la ville.

Lors des guerres de la religion, au XVIe siècle, Saint-Étienne, à qui sa fabrique d'armes donnait déjà une certaine importance, fut plusieurs fois prise et reprise par les divers partis qui divisaient la France. En 1562, elle fut enlevée par François du Buisson, sieur de Sarras, qui commandait à Annonay, ville toute protestante, à laquelle les catholiques firent cruellement payer cette première agression; car, sans parler de la défaite qu'essuya Sarras dans sa retraite, la petite place qu'il occupait fut, en moins de dix ans, plusieurs fois saccagée par le seigneur de Saint-Chamond. Toutefois, les protestants prirent leur revanche en 1570. Le prince de Navarre, depuis Henri IV, mais alors âgé seulement de seize ans, passa dans le Forez avec une armée de dix mille reitres, dont l'illustre amiral de Coligny était le chef véritable. Les réformés s'arrêtèrent près d'un mois à Saint-Étienne, où ils commirent d'horribles ravages. Il nous répugne de croire que la cause de ce long séjour était, comme le prétend Jean de Serre, une maladie de Coligny, occasionnée « par la beauté des dames de la ville. »

Après les massacres de la Saint-Barthélemy, Jean de Saint-Priest, seigneur de Saint-Étienne, qui avait reçu en 1568, du bailli de Forez, Jacques d'Urfé, une commission pour lever une compagnie de cent *pistoliers*, se mit à faire la guerre à toute outrance aux protestants, dont il avait été un instant prisonnier lors du commencement des hostilités, en 1562. Comme s'il eût voulu égaler son cousin le seigneur de Saint-Chamond dans sa cruauté, Saint-Priest se faisait ainsi que lui un jeu des traités, qui garantissaient la vie de ses ennemis. Ayant forcé un jour la garnison de Saint-Pal-de-Mons à lui ouvrir les portes de ce château, à condition qu'elle aurait vies et bagues sauves, il fit passer au fil de l'épée presque tous

1. Le *Pré-de-la-Foire* est aujourd'hui au centre de la ville. Cet emplacement, qui joue un si grand rôle dans l'histoire de Saint-Étienne, porte le nom insignifiant de *place Royale*.

les défenseurs de la place, n'en réservant que six, qu'il amena à son château de Saint-Priest où ils furent massacrés. Puis, ayant mis leurs cadavres mutilés sur une charrette, il les fit porter à Saint-Étienne, sur la place du Pré-de-la-Foire, « afin d'effrayer les religionnaires, et d'affermir ceux qui avaient abjuré. » Toute cette famille de Saint-Priest semblait née pour le crime. En 1586, Aimard, qui avait succédé à Jean, son frère aîné, commit un double assassinat sur les personnes d'Antoine d'Angerolles et de Jean, son fils, seigneurs du voisinage, avec lesquels il avait eu une querelle. Les plaintes des parents des deux victimes attirèrent la rigueur de la justice sur le meurtrier; il fut condamné par contumace à la peine capitale et à payer une amende énorme; tous ses biens furent sequestrés. Le seigneur de Saint-Priest étant mort durant sa contumace, Catherine de Polignac, sa femme, profita de cette circonstance pour obtenir, par l'entremise de ses amis et de plusieurs seigneurs, un accommodement solennel avec les parties adverses (1596). Mais depuis ce tragique événement une espèce de malédiction sembla s'attacher à la famille de Saint-Priest : malgré deux mariages consécutifs de Louis, fils et successeur d'Aimard, elle s'éteignit faute de postérité. La vie de Louis fut d'ailleurs pleine de dégoûts. A son lit de mort il éprouva le regret d'avoir fait des ingrats en donnant tous ses biens aux enfants de sa sœur, à l'exclusion de ses héritiers naturels de nom et d'armes.

Saint-Étienne continuait de prospérer, au milieu des calamités des guerres de la religion ; elle eut une large part dans les pestes et les famines produites par les troubles intérieurs et si communes alors, qu'elles n'amenaient même point la suspension des hostilités. La ville tomba successivement au pouvoir de tous les partis, sans s'attacher à la fortune d'aucun d'eux. Le retour de la paix et le règne de Henri IV donnèrent une nouvelle impulsion à ses fabriques; elle s'accrut considérablement et s'enrichit d'une nouvelle industrie, la fabrique des rubans de soie.

Mais en 1628 une peste, plus terrible que toutes les autres, répandit la consternation à Saint-Étienne, où elle sévit pendant près de dix-huit mois avec une rigueur inouïe. Un chroniqueur de la ville a porté à douze mille le nombre des victimes de cette épidémie. Ce chiffre est sans doute exagéré ; mais réduit de moitié il serait encore énorme. Nous ne devons pas oublier de nommer trois généreux citoyens, qui, au milieu de ce désastre, s'acquirent des titres éternels à la reconnaissance populaire : ce sont les consuls Antoine Ronsil, Jean Bessonnet et Jean Pierrefort. « Ces messieurs, qu'on doit bien regarder comme les pères de la « cité, » dit un contemporain, « firent, le 21 novembre 1629, avec les habitants, « le vœu solennel de célébrer à jamais comme dimanche la fête de la Présentation « de la Sainte-Vierge, et de faire ledit jour à perpétuité la procession générale. » On peignit à cette occasion un tableau qu'on voit encore dans la grande église, et qui représente ces trois hommes généreux vêtus de leur costume consulaire et faisant le vœu au nom de leurs concitoyens.

La peste dont nous venons de parler révéla un danger auquel on n'avait pas encore assez songé, celui des émotions populaires, d'autant plus à craindre dans cette ville d'ouvriers, que les consuls ne jouissant pas du droit de police, qui appartenait au seigneur de Saint-Priest. Déjà, en 1627, le peuple s'était jeté sur les maisons de deux habitants soupçonnés d'accaparer les grains, et les avait pillées.

La punition de quelques mutins n'empêcha pas le renouvellement de scènes semblables les années suivantes, et surtout durant l'épidémie. Cet état de choses ne pouvait pas subsister plus longtemps sans péril. En 1634, les habitants de Saint-Étienne obtinrent de leur seigneur, par une transaction amiable, la confirmation officielle de l'institution du consulat, avec l'exercice de la police jusque dans les faubourgs, et le droit de garder les clefs de la ville. De son côté le gouvernement, ne voulant point qu'une ville de l'importance de Saint-Étienne continuât d'être placée sous l'autorité d'un simple juge châtelain, y transféra l'élection qui venait d'être créée à Saint-Chamond (1629), et y établit plus tard une sénéchaussée en démembrement du bailliage du Forez. Malheureusement cette cour obtint, moyennant finance, que les officiers nommés pour tenir le nouveau tribunal siégeraient, comme par le passé, à Montbrison. Ce fut un grand malheur, mais une conséquence inévitable de la vénalité des charges de judicature à cette époque. La présence de ces officiers à Saint-Étienne eût peut-être prévenu les déplorables excès dont nous allons parler.

Louis de Saint-Priest, devenu seigneur de Saint-Étienne par la mort de son père Aimard, et baron de Cousan par celle de sa première femme, Marguerite de Levi, dont il n'eut point d'enfants, non plus que de la seconde, Isabelle de la Rochefoucauld, avait donné de son vivant tous ses biens à deux de ses neveux, fils de sa sœur Antoinette, mariée en 1624 à Claude de Châlus, comte d'Orcival en Auvergne.

Ces jeunes seigneurs avaient débuté dans la vie par une ingratitude, qui avait fait mourir de chagrin Louis, leur bienfaiteur, en 1641. Bientôt après l'un d'eux, le comte d'Orcival, ayant assassiné Jacques Cadol, dit Saint-Martin, de la maison de Rochetaillée, fut obligé de fuir pour se soustraire aux rigueurs de la justice. Condamné comme contumace à avoir la tête tranchée, il obtint des lettres de rémission. Ces lettres étaient rarement refusées alors aux criminels titrés : Richelieu n'était plus. L'impunité enhardit le comte d'Orcival à d'autres crimes, qui ne furent pas mieux réprimés. D'un autre côté le marquis de Saint-Priest, son frère, se croyant au-dessus de l'atteinte des lois par son titre de seigneur haut-justicier, se laissa aller aux plus graves désordres. Il commença par ravir aux habitants de Saint-Étienne les droits qu'ils avaient acquis de Louis de Saint-Priest, fit abattre les armes de la ville [1], exposées aux principales entrées, et établit des impôts arbitraires sur les marchands. C'est en vain que les consuls portaient plainte au juge châtelain : il dépendait du seigneur, qui exerçait sur lui toutes sortes de violences. Mais l'impunité elle-même a ses dangers. Après avoir dépouillé les habitants de Saint-Étienne de leur liberté, Gilbert de Châlus voulut leur enlever encore leurs biens et leur vie. Plusieurs assassinats furent commis soit par lui, soit en son nom, par une bande de malfaiteurs dans laquelle on voit avec étonnement figurer un prêtre. Ceci se passait en plein XVII[e] siècle, et au centre de la France. On aurait peine à le croire, si les arrêts du parlement, dont nous parlerons bientôt, n'étaient là pour constater toutes les péripéties de cet horrible drame.

Mais ce n'était pas seulement dans le Forez qu'avaient lieu ces scènes affreuses :

1 Elles étaient d'azur à deux palmes d'or en sautoir, cantonnées au premier d'une couronne ducale, et aux deux, trois et quatre d'une croisette d'argent.

les autres provinces étaient livrées à une bande de hobereaux qui pressuraient les peuples, pour se dédommager de la contrainte qu'ils s'étaient imposée sous le règne précédent. Enfin le mal devint si grand, qu'on fut forcé d'y chercher un prompt remède. Les justices locales, soumises à toutes sortes d'influences, ne suffisant plus, on eut recours à un tribunal extraordinaire. Une cour des grands jours fut établie à Clermont, en 1665. C'est là que les Stéphanois portant leurs plaintes particulières et générales, demandèrent, dans la requête présentée par les consuls : « Qu'il fût ordonné que la police de ladite ville serait à l'avenir exercée par lesdits consuls et habitants, sans que les officiers ordinaires du seigneur pussent s'ingérer au fait d'icelle; que défense fût faite au dit seigneur d'exiger à l'avenir desdits habitants ou emphytéotes aucune corvée ou charrois, sous quelque prétexte que ce pût être, comme aussi d'exiger des revendeurs, revenderesses et marchands forains, qui vendent et débitent en la place de la foire, bouchers, boulangers, courtiers et autres, aucune somme de deniers, à peine de concussion; que, conformément à la transaction de 1634, la dite place fût déclarée appartenir aux dits consuls et habitants; que les armes de la ville fussent rétablies aux mêmes endroits où elles étaient posées, avec défense audit seigneur et à tous autres de les oster ou faire abattre. Par ce moyen, » concluaient les interprètes des Stéphanois, « les suppliants seront tirés de l'oppression et remis dans leurs immunités et dans leurs priviléges. »

La cour des grands jours, qui avait plus d'un compte à régler avec le seigneur de Saint-Étienne, donna gain de cause aux citoyens, condamna Gilbert de Châlus à avoir la tête tranchée sur la place même du Pré-de-la Foire qu'il revendiquait, et mettant à néant les lettres de rémission obtenues par son frère le comte d'Orcival, le condamna à la même peine. Ce jugement fut confirmé par deux arrêts du parlement des 30 avril et du 20 juin 1667.

Les grandes familles intéressées dans les décisions de la cour des grands jours de Clermont, ont fait disparaître toutes les pièces de procédure de ce tribunal exceptionnel; on ignore aujourd'hui dans le pays même ce qui donna lieu à ces condamnations sévères; mais nous avons retrouvé les arrêts du parlement, et ils nous ont révélé l'énormité des crimes commis par les Châlus. L'arrêt du 30 avril porte que les biens du marquis de Saint-Priest sujets à confiscation seront saisis, et que sur les autres on prélèvera une somme de douze mille livres parisis applicable au pain des prisonniers de la Conciergerie, et une autre de quatre mille pour l'hôpital de Saint-Étienne. C'était une manière de faire tourner le mal au bien. Mais ce n'était pas tout de condamner, il aurait fallu assurer l'exécution des jugements. La chose était d'autant plus difficile, que tous les seigneurs du pays, par une honteuse solidarité, s'entendaient pour donner un asile au coupable. On pendit seulement quelques-uns des complices du marquis de Saint-Priest. Quant à lui, il traîna pendant près de vingt ans encore une vie errante et misérable. Peu importait, au reste, que sa triste existence fût conservée; l'essentiel c'était qu'il fût mis hors d'état de nuire. Dès le mois d'avril 1667, le roi rendit un édit qui dégageait la commune de Saint-Étienne des liens que lui avait imposés le seigneur de Saint-Priest, et l'autorisait à élire six échevins pour veiller aux intérêts locaux; l'année suivante, un autre édit reconstitua la sénéchaussée de Saint-Étienne, et ordonna que neuf offi-

ciers du bailliage seraient tenus d'y résider six mois de l'année pour connaître de toutes les causes civiles et criminelles dans l'étendue de l'élection.

Pour que rien ne manquât à la solennité de ce grand acte de justice, la foudre vint à plusieurs reprises incendier le château de Saint-Priest, qui fut entièrement détruit par le feu en 1680. Le peuple regarda la destruction de ce repaire féodal comme un signe certain de la réprobation divine. Le ciel paraissait en effet s'attacher à châtier le noble assassin. « Le 30 mai 1682, » disent les chroniqueurs stéphanois, » le marquis de Saint-Priest, errant depuis sa condamnation, expira misérablement sur une botte de paille, dans la maisonnette de Saint-Étienne, rue Tarentaise. Son frère, François de Châlus, fit son entrée en cette ville le 9 juin, sans appareil. » Il eût été fort mal venu, sans doute, à demander des hommages et des fêtes après ce qui venait de se passer. Le fils de François saisit même la première occasion qui s'offrit de se débarrasser du titre déshonorré de marquis de Saint-Priest. Il vendit cette terre moyennant 400,000 livres au sieur Abraham Perene de Choras, riche traitant, qui la revendit plus tard à Gilbert des Voisins, président au parlement, auquel le gouvernement l'acheta avant la révolution au prix exorbitant de 1,300,000 livres.

Malgré tous les maux qui l'avaient accablée pendant un demi-siècle, Saint-Étienne n'avait pas cessé de grandir, tant il y avait d'éléments de prospérité dans cet âpre canton. On dirait même que ces circonstances lui furent avantageuses en stimulant le génie industriel de ses habitants. Après la condamnation du seigneur de Saint-Priest, on fit le recensement de la paroisse de Saint-Étienne, qui comprenait alors plusieurs localités voisines, dont on a formé depuis des communes distinctes, et on y trouva plus de 27,000 individus, sur lequels il y avait 2,858 contribuables, payant à la grande taille 37,756 livres. Dans ce nombre on comptait trois cents couteliers, cinquante canonniers ou fabricants de canons de fusils, six cents armuriers, quarante marchands quincailliers, trente fabricants de rubans, vingt mouliniers ou préparateurs de soie, quatre teinturiers, trois cylindreurs, etc. Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires, ils parlent assez d'eux-mêmes.

La vieille église de Saint-Étienne ne pouvant suffire à cette croissante population, on en fonda une nouvelle le 1er janvier 1669, sous le nom de Notre-Dame, destinée à servir de succursale, mais qui fut érigée elle-même en paroisse dans le siècle suivant. Depuis quelque temps on avait fondé ou du moins réorganisé l'hôpital ; on établit bientôt une maison de charité, des écoles, des bureaux de bienfaisance, etc. La plupart de ces établissements sont dus au zèle infatigable de Guy Colombet, curé de Saint-Étienne. Ce généreux citoyen y consacra toute sa fortune personnelle.

On était alors au milieu de ce grand règne de Louis XIV, qui contribua si puissamment à développer les diverses branches de l'industrie stéphanoise. De tous les côtés les étrangers venaient à Saint-Étienne pour y faire fortune. La fabrique des armes de chasse et de luxe, ornées par la gravure et la ciselure, et quelquefois garnies de riches métaux ou de pierres précieuses, avait atteint un haut degré de perfection ; l'exportation de ses produits chez tous les peuples du monde, répandait l'aisance dans la contrée, y excitait l'émulation, et y faisait naître une foule d'artistes de talent. Mais bientôt la face des choses changea : l'astre de Louis XIV

pâlit, les victoires du grand roi se changèrent en défaite, et ses savantes mesures administratives, trop souvent en vexations cruelles. Non-seulement le cercle de l'exportation se resserra, mais l'industrie locale eut souvent à lutter sur ses propres marchés avec les produits du sol étranger où nos proscrits avaient transporté leur industrie.

Ce temps d'arrêt ne fut pourtant pas tout à fait perdu pour le pays. L'exportation diminuant, on songea à donner plus d'extension au commerce intérieur. En 1702, une compagnie entreprit de réaliser un projet depuis longtemps conçu, celui de rendre la Loire navigable jusqu'à Saint-Rambert, le point le plus rapproché de Saint-Étienne. Plus tard, François Zacharie, horloger de Lyon, proposa d'unir la Loire au Rhône, par un canal qui relierait entre elles les villes de Saint-Étienne, de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier Ce projet gigantesque reçut un commencement d'exécution; mais les circonstances politiques le firent bientôt abandonner. Toutefois, Rive-de-Gier fut mise en communication directe avec le Rhône.

La révolution trouva à Saint-Étienne un peuple d'ouvriers disposé à l'accueillir favorablement. Dans aucune ville, les vices inhérents à l'ancien régime n'avaient eu une plus fâcheuse influence. Depuis un siècle l'accroissement de la ville avait été arrêté par une mauvaise administration. Un recensement fait vers cette époque prouve en effet que la population était restée stationnaire depuis 1669, chose à peine croyable si l'on songe aux rapides progrès qui avaient signalé le siècle précédent.

En 1790, Saint-Étienne devint le chef-lieu d'un des districts du département de Rhône-et-Loire. C'est dans ses murs que se réunirent deux ans après, en vertu de la loi de l'alternat, tous les électeurs du département pour nommer des députés à la convention. Le 12 juillet 1793, Saint-Étienne reçut une garnison de Lyonnais révoltés; mais ce ne fut pas sans difficulté; il fallut toute l'éloquence de Camille Jordan pour convaincre les Stéphanois qu'on ne voulait pas les ramener à l'ancien régime. Quant ils apprirent ce qui se passait à Lyon, ils manifestèrent un tel désir d'être débarrassés de leurs hôtes, que ceux-ci, dans leur propre intérêt, crurent devoir se retirer le 28 août. Un peu plus tard, les Lyonnais eussent été cernés par les ouvriers armés avec lesquels ils échangèrent même quelques coups de feu. Après la soumission de Lyon, Saint-Étienne fit partie du département de la Loire : le 12 brumaire an II, la convention l'autorisa à prendre le nom d'*Armes-Ville* et elle fut aussi à cette époque appelée la *commune d'Armes*.

Si les premiers effets de la nouvelle ère politique et sociale ne furent point favorables à Saint-Étienne, dont ils interrompirent les travaux, au moins lui préparèrent-ils un meilleur avenir : ils renversèrent les obstacles qui entravaient ses diverses industries et déblayèrent le terrain où elles devaient bientôt se développer d'une manière si merveilleuse. L'administration locale profita de la suppression des communautés religieuses pour améliorer et assainir les anciens quartiers. C'est de la révolution que date réellement la ville actuelle.

Sous les trois gouvernements qui se sont succédé en France depuis quarante ans, les principales industries de la ville et de l'arrondissement de Saint-Étienne ont pris un grand développement; au temps de l'empire, la manufacture d'armes; sous la restauration, les fabriques de rubans; et depuis la révolution de 1830,

l'exploitation de la houille. Pour mieux comprendre les immenses progrès qu'elles ont faits pendant les deux derniers siècles et surtout de notre temps, jetons un coup d'œil rapide sur l'histoire de ces riches industries.

L'époque à laquelle la fabrication des armes à feu fut introduite à Saint-Étienne est fort incertaine. Nous avons dit qu'elle y existait déjà au commencement du XVIe siècle. Nous en avons la preuve dans ce passage de l'*Histoire du Velay*, du docteur Arnaud : « En 1536, les consuls du Puy envoyèrent acheter dans le Forez cinquante-six arquebuses qui coûtèrent cent vingt livres. » Pendant plus de deux siècles le gouvernement se contenta de commander les armes dont il avait besoin aux armuriers de la ville, qui pouvaient les lui fournir aux meilleures conditions. En 1717, on envoya à Saint-Étienne un officier d'artillerie avec la qualité d'inspecteur ; on mit sous ses ordres un contrôleur. Les armes de guerre furent soumises à une visite, et leurs proportions furent déterminées par des règlements. Tous les ouvriers employés dans les différentes branches de la fabrique obtinrent le privilége de ne point faire partie de la milice[1], et furent inscrits sur un registre tenu par l'inspecteur.

En 1764, une société unique se constitua sous la protection du gouvernement pour fournir toutes les armes commandées, soit pour son service, soit pour les puissances étrangères, soit enfin pour la compagnie des Indes et la traite des Nègres. Cette société fit construire à ses frais un établissement auquel le roi conféra le nom de *Manufacture royale*, avec tous les priviléges dont jouissaient déjà celles de Maubeuge et de Charleville. La fourniture des armes de guerre, qui jusque-là n'avait pas dépassé trois mille par année, fut fixée à vingt mille, et s'éleva même à vingt-trois mille en 1773 ; mais bientôt la fabrication se ralentit, et il n'en fut plus guère fourni que douze mille par an jusqu'en 1792. A cette époque, la surveillance de la fabrique des armes fut ôtée aux officiers d'artillerie et confiée à un seul administrateur, assisté d'un caissier ; puis, on chargea de ce soin un conseil composé de six membres, auquel on adjoignit plus tard un surveillant régisseur. Tous les ouvriers armuriers de Saint-Étienne furent mis en réquisition. On fabriqua de l'an II à la fin de l'an IV une immense quantité d'armes à feu, et plusieurs milliers de sabres et de briquets. En l'an V, la fabrication se ralentit un peu, mais elle s'accrut ensuite d'année en année, jusqu'en 1810, où la manufacture fournit près de cent mille armes à feu. A la fin de la restauration, la production se trouvait réduite à vingt-cinq mille. Elle fut portée à cent mille en 1831 et à cent cinquante mille en 1833, le double de ce que fournirent à la même époque toutes les autres manufactures d'armes de la France réunies ; encore dans ce nombre de cent cinquante mille, ne sont pas comprises les armes de chasse ni les armes de guerre fabriquées par les armuriers du commerce, et qui furent acquises par l'état, de diverses mains. En 1834, les arsenaux étant pourvus et les gardes nationaux armés, la commande fut réduite à trente mille armes régulières.

Jusque dans ces derniers temps, l'établissement de la manufacture et tous ses

1. Il existait auparavant un semblable privilege, car nous voyons dans le Memoire de M. d'Herbigny, intendant de la province, ecrit en 1698, que « les permissions de battre la caisse pour lever des soldats exceptaient toujours la ville de Saint-Etienne et deux lieues a l'environ, en faveur des manufactures. »

accessoires appartenaient aux entrepreneurs; aujourd'hui le gouvernement en est propriétaire par suite d'un traité fait avec M. Jovin-Desayes, et l'adjudication de la fourniture est donnée à des entrepreneurs qui sont tenus de l'exécuter sous la direction d'un corps d'officiers d'artillerie, par lesquels tous les marchés doivent d'ailleurs être approuvés. Le nouveau modèle de fusil à percussion coûte à l'état trente-deux francs seize centimes. Il y a loin de là, comme on voit, à la modique somme de deux livres et quelques sous que coûtait une arquebuse en 1536, suivant le docteur Arnaud; aussi quelle différence de l'une à l'autre arme pour la solidité, le travail, la précision! Un fusil de guerre passe aujourd'hui par les mains de soixante-dix ouvriers avant d'être livré au soldat.

Mais l'armurerie n'est plus la principale industrie de Saint-Étienne; la fabrication des rubans est aujourd'hui la ressource la plus précieuse de cette ville. L'union de Mars et de Vénus n'est plus une vaine fiction de la fable, puisqu'elle s'est réalisée de nos jours à Saint-Étienne. Étrange contraste dont la poésie s'est souvent appliquée à faire ressortir avec plus ou moins de bonheur les bizarres oppositions.

La rubanerie introduite d'abord à Saint-Chamont, vers le commencement du XVIe siècle, y fit de rapides progrès; un Italien nommé Gayotti y établit bientôt des moulins dits *à la Bourbonnaise* pour l'ouvraison des soies. De là la fabrication des rubans fut transportée à Saint-Étienne. Dans les montagnes qu'on voit s'étendre non loin de cette ville, en remontant le cours du fleuve, la main-d'œuvre était alors à bas prix; les fabricants eurent l'heureuse idée d'y porter des métiers qui, dans les mains des habitants de la campagne, multiplièrent rapidement les produits. Sully et Colbert contribuèrent encore à donner une nouvelle impulsion à ce mouvement par de sages mesures administratives. A la fin du XVIIe siècle, Saint-Chamond et Saint-Étienne mettaient en œuvre près de 200,000 livres de soie, qui évaluées à trente francs la livre, monnaie d'aujourd'hui, ne coûtaient pas moins de six millions.

Les malheurs qui marquèrent la fin du règne de Louis XIV eurent une funeste influence sur la fabrique des rubans. Elle reprit quelque activité sous le règne de Louis XV. Vers 1760, la maison Dugas ayant importé de Bâle à Saint-Chamond les métiers mécaniques dits *à la zurickoise*, la fabrique en recueillit de grands avantages. Ce fut un ouvrier bâlois nommé Hausler qui monta le premier métier de ce genre à Saint-Étienne.

La ville approvisionnait alors l'Europe entière et les colonies de toutes les nations. Le traité de commerce conclu avec l'Angleterre, en 1786, si funeste pour la plupart de nos industries, n'eut aucunes suites fâcheuses pour les fabriques de rubans; elles avaient alors un tel degré de prospérité qu'elles occupaient plus de vingt-six mille personnes. Pendant les années 1793 et 1794, la production fut considérablement diminuée, et un grand nombre d'ouvriers en soie furent employés dans la manufacture d'armes. En 1796, la fabrication des rubans reprit un peu d'activité. Elle occupait, en 1800, près de vingt-cinq mille personnes, et la valeur de ses produits était évaluée à plus de dix-sept millions. Cette situation prospère ne se maintint pas sous l'empire; mais le retour de la paix imprima à la fabrique des rubans une activité remarquable, et qui, malgré quelques intervalles de stagnation, n'a pas cessé de s'accroître jusqu'à ce jour. Après le rétablissement des

relations commerciales, les deux causes principales de ce progrès extraordinaire, et peut-être unique dans l'histoire manufacturière de la France, furent l'invention des rubans-gazes et l'application des métiers à la Jacquard au tissage des rubans. Aujourd'hui les soies annuellement employées dans l'arrondissement de Saint-Étienne représentent une valeur de près de quarante millions bruts, ou de soixante millions y compris la main-d'œuvre.

La troisième industrie de Saint-Étienne est celle de la houille ou du charbon de terre; c'est la plus ancienne et la plus moderne en même temps. En effet, l'usage de la houille remonte probablement à l'origine même des bourgades situées sur le terrain houiller. Il serait aussi embarrassant d'indiquer l'époque précise où les habitants de ce canton firent usage du charbon, que de dire celle où les paysans de la Picardie imaginèrent de brûler de la tourbe. C'est, du reste, une question assez insignifiante : l'essentiel est de déterminer vers quel temps on commença à extraire la houille du sol pour en faire un objet de commerce. La tradition, corroborée par quelques indices historiques, fait remonter au XIVe siècle l'exploitation régulière des mines de Gravenand, près de Rive-de-Gier. On a la preuve que celles de Roche-la-Molière, près de Saint-Étienne, étaient exploitées au XVe. Mais longtemps le charbon n'eut point d'autre débouché que le marché local.

L'extraction se faisait alors par les propriétaires mêmes du terrain houiller, ou du moins à leur profit. Lorsque l'établissement de quelques ateliers de serrurerie et de clouterie eut donné plus de valeur au combustible minéral, et par suite plus d'importance aux travaux d'extraction, le seigneur local exigea un cens, que revendiqua plus tard l'état.

Plusieurs circonstances retardèrent longtemps les progrès de cette exploitation. Au commencement du XVIIIe siècle, le gouvernement, par un mauvais système d'économie politique, défendait encore l'exportation de la houille à deux lieues aux environs de Saint-Étienne, dans la crainte que le renchérissement du précieux minéral ne nuisît à la manufacture d'armes et aux fabriques de quincaillerie établies dans la ville. Un édit de 1763 vint provisoirement réduire à deux mille toises le rayon de prohibition, qui fut tout à fait supprimé par la révolution. En 1782, d'après le rapport de l'ingénieur chargé d'inspecter les mines du bassin de Saint-Étienne, celles qu'on avait ouvertes dans le rayon réservé pour l'approvisionnement local produisaient par jour 2,175 quintaux métriques, et les autres 1,015 : en tout, 3,190 quintaux métriques, ou un million par an. L'exploitation prit peu d'accroissement pendant la révolution et sous l'empire, puisqu'elle ne dépassait guère ce dernier chiffre en 1815; elle se développa quelque peu sous la restauration, grâce à une meilleure législation sur les mines et à l'emploi du coke, qui a permis d'utiliser avantageusement le charbon de terre pour la fonte des métaux. Elle s'élevait en 1830 à deux millions de quintaux métriques dans le bassin de Saint-Étienne; mais, à partir de ce moment, la production, favorisée par de nouvelles voies de transport, les chemins de fer, et par l'extension donnée à l'emploi des machines à vapeur, s'éleva à un chiffre énorme. En 1841, les deux bassins réunis de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier n'ont pas fourni moins de douze millions de quintaux métriques de houille, valant plus de neuf millions de francs.

Nous venons de parler de chemins de fer; nous devons dire que Saint-Étienne

est la première ville de France qui en ait fait construire pour son usage. Une ordonnance royale du 23 février 1823 autorisa celui d'Andrésieux, sur la Loire; terminé en 1827, il donna un débouché aux houilles du bassin de Saint-Étienne; il présente une longueur totale de vingt mille mètres. Bientôt cette voie ne suffit plus. Les difficultés de la navigation du fleuve suggérèrent l'idée de construire un autre chemin de fer qui se lierait directement au canal de Digoin en débouchant dans la Loire à Roanne. Ce railway traverse tout le département de la Loire sur une longueur de soixante-six mille mètres. Dans le même temps, une autre ligne de chemin de fer fut dirigée sur le Rhône et Lyon pour remplacer la route de terre, qui, incessamment broyée par les voitures, ne pouvait plus suffire à son service. Ce dernier railway a cinquante-six mille mètres de longueur : c'est le plus actif des trois routes à rainure de l'arrondissement. Il a transporté, en 1842, six cent deux mille huit cent vingt-deux tonnes de marchandises, et quatre cent trente-trois mille sept cent cinquante voyageurs.

Après ce que nous venons de dire, il est inutile de rapporter en détail l'accroissement progressif de la ville de Saint-Étienne : il se résume en chiffres, comme sa production. Nous avons vu qu'en 1669 la population de la paroisse s'élevait à 27,000 habitants. Un recensement de 1806 porte celle du canton, qui correspond à peu près à la division ecclésiastique, à 29,000 âmes. En 1820, elle était de 35,000; en 1835, de 50,000; le recensement de 1842 la porte à 72,000. Sur ce nombre, 46,025 habitants appartiennent à la ville proprement dite.

Sous le rapport physique, Saint-Étienne n'a pas moins changé. Avant la révolution, elle était sans monuments d'aucune espèce, si on excepte une ou deux églises; elle n'avait que des rues tortueuses, mal éclairées la nuit, et bordées de maisons à deux étages, d'un aspect misérable. Aujourd'hui toutes ses rues sont tirées au cordeau, pourvues de trottoirs, éclairées au gaz et bordées de maisons à quatre, cinq et six étages. Malheureusement, dans ces constructions, on a tout sacrifié à la solidité; elles manquent, pour la plupart, de grâce à l'extérieur et sont mal distribuées et peu commodes à l'intérieur. Pourtant on commence à bâtir à Saint-Étienne dans le style parisien.

Le caractère de l'architecture de cette ville nous donne une idée assez exacte de l'état de ses mœurs. En effet, on y trouve des millionnaires, mais nulle société; les arts d'agrément y sont inconnus; il semble que l'être humain ne soit là qu'une machine à produire, et dont chacun s'applique à tirer le plus grand parti possible. Rien de plus triste pour l'étranger, à la première vue, que cette *nouvelle Salente*, s'il n'est pas entièrement absorbé par des affaires de lucre. Elle n'a pour tous lieux de réunion que les cafés, où n'entrent jamais les femmes, et une salle de spectacle où elles paraissent rarement. Une circonstance toute physique contribue encore à accroître le malaise de l'étranger : l'atmosphère de Saint-Étienne est constamment chargée d'une épaisse poussière de charbon qui forme comme une flottante coupole au-dessus de la ville, et qui, par la chute continuelle de ses innombrables atômes, ternit tout, hommes et choses. Lorsqu'il pleut, cette poussière se change en une boue épaisse et noire comme de l'encre. Si l'on quitte la ville pour ses environs, on voit s'étendre partout une campagne d'une désolante stérilité. Le désappointement et la tristesse qu'éprouve l'étranger, ne s'effacent que du moment où il

pénètre dans les ateliers et où il descend dans les entrailles de la terre. Alors tout l'intéresse et le remplit d'admiration ; et il n'éprouve plus que du respect et de la sympathie pour un peuple d'un esprit si entreprenant et d'une si prodigieuse activité.

Le seul monument ancien de Saint-Étienne, digne de fixer l'attention, est l'église principale, bâtie vers le commencement du XIVe siècle, et qui doit au climat dévorant de la ville nous ne savons quelle apparence de vétusté. Il y a deux hôpitaux dont les revenus s'élèvent annuellement à un demi-million ; l'un est destiné aux malades, l'autre aux infirmes et aux enfants trouvés. Ce dernier, si nécessaire dans une cité populeuse, fut fondé au XVIIe siècle, par l'humanité des habitants. L'établissement de l'hôpital des malades remonte au XVe siècle ; sa principale bienfaitrice est Jeanne Roussier, qui le dota richement en 1645. Il fut réorganisé en 1666, par les soins du curé Guy Colombet.

On a bâti de nos jours quelques monuments publics à Saint-Étienne, mais ils sont sans caractère. L'hôtel-de-ville, le plus remarquable de tous, est une lourde construction dépourvue de grâce ; il ressemble plus à un fort qu'à une maison commune. Toutefois Saint-Étienne s'est enrichie de plusieurs promenades et de vastes places, et ce qu'elle a fait n'est rien auprès de ce qu'elle veut faire. Déjà, en 1835, un généreux citoyen, M. Jovin-Bouchard, lui a légué en mourant un demi-million pour fonder de nouveaux établissements d'utilité publique. Plus récemment cet exemple a été suivi par une jeune dame, dont le nom sera longtemps vénéré à Saint-Étienne, et que nous avons eu la douleur de voir mourir loin du sol natal, madame Elvire Smith ; elle a laissé la moitié de ses biens à la ville, à la charge de créer un atelier de travail pour les indigents.

Saint-Étienne est moins riche en hommes illustres qu'en bons citoyens. Cette ville, qui doit tout ce qu'elle est à l'admirable parti qu'elle a su tirer de son terrain houiller et aux prodiges de son activité industrielle, semble avoir absorbé jusqu'ici, dans un intérêt purement mercantile, les facultés de ses enfants. Elle peut donc avouer, sans avoir à en rougir, qu'elle n'a produit presque aucun de ces hommes qu'on est convenu de qualifier de célèbres, si nous exceptons toutefois, pour l'époque moderne, M. Antonin Moyne et M. Jules Janin ; encore ce critique original, ce romancier parfois plein de charme, ce causeur spirituel, à qui il n'a manqué, pour être un des écrivains les plus éminents de son siècle, que de produire moins et d'étudier davantage la société, les mœurs et le théâtre dont il n'a guère fait qu'effleurer la surface de sa plume capricieuse, n'est-il pas né à Saint-Étienne même, quoiqu'il y ait été élevé. A défaut de célébrités, la grande cité houillère peut citer quatre ou cinq poëtes qui l'ont chantée, avec plus ou moins de bonheur, dans le patois du pays. Elle a produit aussi, dans sa spécialité manufacturière, quelques artistes d'un mérite réel, tels que MM. *Dumarest*, *Dupré*. *Tiolier*, *Galle*, *Jaley*, qui sont sortis des ateliers d'armurerie, où la gravure et la ciselure ont toujours été cultivées avec succès.

Outre les institutions attachées à toutes les sous-préfectures, Saint-Étienne possède un tribunal et une chambre de commerce et un conseil de prud'hommes. Ses revenus communaux s'élèvent à plus de huit cent mille francs. Depuis le mouvement républicain de 1834, qui eut un faible retentissement parmi ses

ouvriers, et à la suite duquel sa garde nationale fut dissoute [1], on y a transporté la résidence du commandant militaire du département. L'administration des postes y a aussi établi un inspecteur, pour veiller au service des nombreuses routes royales qui sillonnent cette contrée populeuse, et traversent la ville. Parmi les autres établissements publics les plus importants de Saint-Étienne, sont le collége royal, l'école de mineurs établie en 1816, le musée industriel, la bibliothèque publique fondée en 1833, et la société industrielle, qui s'occupe d'agriculture, de sciences et d'arts.

Mais quittons Saint-Étienne, où nous sommes restés trop longtemps peut-être. Venons à Saint-Chamond, dont la vie paisible est d'autant plus remarquable qu'elle se trouve entre deux grands centres d'activité, et semble fuir leurs habitudes bruyantes. Aussi n'a-t-elle pas voulu que le chemin de fer, qui les unit, passât trop près d'elle, dans la crainte d'être entraînée par le tourbillon; elle l'a relégué sur les limites de sa commune : il lui faut à elle des moyens de transport plus pacifiques. A tous les railways du département, elle préfère le canal souterrain qui doit la mettre en communication avec la Loire. Saint-Chamond est la résidence ordinaire de l'aristocratie de la contrée. On le reconnaît sans peine à l'apparence de ses maisons, qui sont généralement un peu élevées et presque toutes précédées d'une petite cour, luxe inconnu à Saint-Étienne, où l'on ignore ce que c'est qu'un hôtel. Située dans un vallon agréable au confluent du Janon et du Gier, elle est dominée par les ruines d'un château-fort dont la singulière disposition a présenté pendant longtemps le spectacle d'un clocher sous une église, et d'une église sous un parterre, autour duquel on pouvait circuler en voiture.

L'origine de Saint-Chamond est fort ancienne; son nom est la corruption française de celui de saint Ennemond (*Annemundus*), patron et fondateur de sa principale église. Cet Ennemond, frère d'un gouverneur de la province lyonnaise, était archevêque de Lyon; suivant la tradition, il souffrit le martyre, sous Clotaire III, par l'ordre d'Ébroin, maire du palais. Quoi qu'il en soit de cette tradition, le château de Saint-Chamond, bâti d'abord, à ce que l'on croit, près de la rivière du Janon, appartenait au IXe siècle aux comtes de Lyon. L'historien du Bouchet prétend même qu'un cadet de cette maison porta le titre de comte de Saint-Chamond, vers la fin du Xe siècle; nous n'avons pu vérifier ce fait, qui nous paraît douteux. Tout ce qu'on sait, c'est que le château était, au XIe siècle, la propriété des comtes de Forez, puisqu'il est cité dans la charte de fondation de l'hôpital de Montbrison, au nombre de ceux dont la dîme était affectée à l'entretien de cet établissement. En 1173, il fut, sans doute, compris dans les limites du territoire soumis à l'autorité temporelle de l'archevêque de Lyon. Il était alors possédé par Brian de Lavieu, qui le céda vers la fin du XIIe siècle à Gaudemar de Jarez, seigneur de Saint-Priest.

1. Saint-Étienne, comme les autres villes de la province, avait déja une milice urbaine avant la revolution, outre les compagnies de l'arbalete et de l'arquebuse. En 1686, cette milice etait divisee en six compagnies, qui formaient un total d'environ douze cents hommes a pied. En 1833, la garde nationale de Saint-Étienne, sans compter sa cavalerie et son artillerie, se composait de pres de quatre mille hommes.

Ce seigneur ayant eu deux enfants, donna la terre de Saint-Priest à l'aîné, Ponce, dont la fille unique épousa Guichard d'Urgel. Le cadet, nommé Gaudemar, comme son père, eut Saint-Chamond et en fit hommage à l'église de Lyon en 1217. Il eut pour successeurs Guy, Gaudemar et Jean, qui laissa la seigneurie de Saint-Chamond à sa sœur, Chatelonne de Jarez. Par le mariage de celle-ci avec Jourond d'Urgel, fils de Guichard, seigneur de Saint-Priest, les deux terres passèrent ensuite à Brian d'Urgel leur fils commun. Brian eut deux enfants; il laissa Saint-Priest à Guy, et Saint-Chamond à Guichard. Ces seigneurs devinrent la souche de deux familles distinctes et qui prirent les noms de leurs terres respectives.

A l'époque des guerres religieuses, deux membres de la famille de Saint-Chamond se signalèrent particulièrement : l'un, le baron Christophe, soutint le parti catholique; l'autre Jean, son puîné, se rangea du côté des protestants. Tous deux, dans ces guerres désastreuses, firent preuve d'une grande résolution. « Mais, » dit le Laboureur, en parlant de l'aîné, « il eust esté à désirer pour le bien de sa maison que ce courage martial eust esté un peu plus modéré. » En effet, Christophe se conduisit de la manière la plus barbare dans sa lutte avec les dissidents du Vivarais, pays dont il avait été nommé gouverneur. Plusieurs fois, il saccagea impitoyablement Annonay, sans avoir égard aux conventions qu'il avait faites avec les habitants de cette ville. Le baron avait épousé Gasparde-des-Prés et en avait eu un fils et deux filles. Ayant conçu quelques soupçons sur la fidélité de sa femme, il se livra à des violences qui la firent mourir de chagrin, et forcèrent ses enfants à embrasser la vie religieuse. Le triste isolement du baron ne tarda pas à lui peser; il chercha à se créer de nouvelles affections par un second mariage; mais cette alliance fut stérile, et il se vit réduit à demander au pape la permission de faire rompre les vœux de Gabrielle, une de ses filles. Son fils refusa de quitter le cloître de Saint-Antoine de Viennois, où il s'était refugié. Christophe donna Gabrielle en mariage à Jacques Milte, seigneur de Chevrières et de Myolans, à la condition qu'il relèverait le nom et les armes de la famille de sa femme. Quoique cette union fût féconde elle ne put prévenir le malheur que le baron redoutait; sa race s'éteignit définitivement à la fin du siècle suivant, et vers le même temps que celle des Saint-Priest.

Quant à Jean de Saint-Chamond, ce fut un homme savant et d'une rare éloquence. Il prit d'abord les ordres et devint archevêque d'Aix; puis il quitta la crosse et la mitre pour épouser la dame de Saint-Romain, protestante, dont il prit le nom et embrassa le parti. Devenu soldat, il n'en conserva pas moins, au fond, les habitudes inhérentes à sa première profession. Strict observateur de sa parole, il savait allier, chose rare, l'humanité avec la guerre, et on le vit souvent donner la liberté à des soldats catholiques qui auraient mérité les plus sévères châtiments pour leurs cruautés. Il n'eut point d'enfants de son mariage avec la dame de Saint-Romain.

Mais revenons à l'histoire de la ville de Saint-Chamond. Défendue par un aussi rude champion que Christophe, elle eut peu à souffrir des guerres de la religion; le XVIe siècle fut une époque heureuse pour cette ville, qui s'enrichit alors de l'industrie de la soie. Au commencement du XVIIe siècle, en 1634, Melchior Milte, fils de Jacques, fit construire le somptueux château et l'église dont nous avons rappelé la singulière disposition. Le clocher était placé sous l'église, dédiée à

Saint-Jean-Baptiste, et pour y parvenir il fallait monter deux cents marches. Cette bizarrerie en apparence inexplicable provenait de la nature du terrain : l'église était adossée contre une colline presque droite, qui domine la ville du côté de l'ouest, où se trouve son plus ancien quartier, celui de Saint-Ennemond. Melchior avait aussi fait commencer un vaste bâtiment ayant la forme d'un M, initiale de son nom, mais qui resta inachevé par suite de sa mort arrivée en 1649. Ce seigneur était chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, ministre d'état, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Provence, ambassadeur extraordinaire à Rome, etc. Depuis l'extinction de la famille de ses anciens seigneurs, la ville a été encore le chef-lieu d'un marquisat qui comprenait plusieurs paroisses des environs.

Outre l'exploitation des mines de houille, trois branches principales d'industrie alimentent le commerce de Saint-Chamond : le moulinage des soies, la fabrication des clous et la confection des rubans de soie, qui est la plus importante de toutes. L'achèvement du canal du Rhône à la Loire, dont une commission nommée par le préfet vient d'approuver le plan, va donner une nouvelle impulsion à l'esprit d'entreprise. Parmi les ouvrages projetés, est une percée souterraine de cinq lieues de longueur, de Saint-Chamond à Saint-Just-sur-Loire, communiquant avec toutes les mines du bassin houiller de Saint-Étienne, et ayant un embranchement souterrain sur cette ville, où l'on doit construire un port d'embarquement. C'est un travail gigantesque dont on n'a point d'exemple encore ; il y aura là tout un monde qui n'aura pas d'autre soleil que le gaz. Saint-Chamond renferme 8,000 habitants. Elle est la patrie du célèbre helléniste Dugas-Montbel, qui lui a légué sa bibliothèque, et dont la famille est une des gloires industrielles du pays.

A deux lieues de Saint-Chamond, sur la route de Lyon, se trouve une ville qui doit à sa situation primitive le nom de Rive-de-Gier ; nom qu'elle pourrait changer à la rigueur, car elle s'étend aujourd'hui sur la route plutôt que sur la rive ; ce n'est à proprement parler qu'une rue, mais cette rue a près d'une lieue de longueur. Rive-de-Gier est un immense atelier assis sur une rivière, sur une grande route, sur un canal, sur un chemin de fer, qui y entretiennent la vie. Il est impossible de se figurer l'activité industrielle concentrée dans ce petit coin de terre. La population y a quadruplé en cinquante ans ; elle était à peine de 3,000 âmes avant la révolution, elle est aujourd'hui de 12,000.

La ville de Rive-de-Gier n'était au XIIIe siècle qu'un faible bourg appartenant à l'église de Lyon ; située sur la rive gauche du Gier, elle n'en embrassait pas encore, comme aujourd'hui, les deux bords. L'archevêque, Renaud de Forez, la fit clore de murs et de fossés peu de temps avant sa mort arrivée en 1226. L'exploitation des mines de houille, dont on fait remonter les premiers travaux souterrains au XIVe siècle, lui donna quelque accroissement ; mais l'extraction primitive fut longtemps restreinte à la consommation locale, c'est-à-dire aux besoins d'une population d'environ 2,200 âmes, en partie agglomérée à Rive-de-Gier, et en partie disséminée dans les villages voisins. Dans la première période du XVIIe siècle, on commença à exporter la houille à Condrieu et à Givors sur le Rhône. Pour ce transport, on employait des mulets ; le nombre en fut rapidement augmenté ; il s'élevait déjà à quinze cents en 1780, époque où François Zacharie livra à la circulation la première partie de son canal de jonction du Rhône à la Loire.

Une circonstance malheureuse avait surtout contribué à répandre l'usage de la houille, jusque-là frappée d'un grand discrédit. Dans l'hiver de 1767, le Rhône et la Saône ayant gelé, Lyon ne put recevoir le bois nécessaire à sa consommation, et se vit forcé de recourir au charbon de Rive-de-Gier, qui fut dès lors recherché dans la capitale de la province. En 1785, on évaluait à soixante mille tonnes ou quintaux métriques la consommation de cette grande cité.

Une ère nouvelle commença pour Rive-de-Gier avec la navigation du canal. On forma une compagnie pour exploiter les mines d'une manière plus régulière. Des verreries, des fours à chaux s'établirent de tous côtés et vinrent augmenter l'usage du combustible et les ressources de la petite ville jusque-là si incommode. Les malheurs de la révolution ralentirent un peu les extractions en apportant de notables changements dans le régime des mines; mais lorsque le calme fut rendu au pays, elles reprirent une nouvelle activité. On vit alors pour la première fois fonctionner dans une mine une pompe à vapeur ou *pompe à feu*, comme le peuple les appelle encore dans son langage énergique. En 1820, on extrayait du bassin de Rive-de-Gier plus de deux millions de quintaux métriques de houille; en 1830, la production s'élevait à quatre millions: elle est presque double aujourd'hui.

Malgré sa prospérité, cette ville si moderne ne renferme encore aucun monument public. Le seul édifice un peu remarquable qu'on y trouve est l'hôtel de la compagnie du canal de Givors, beau bâtiment dont la façade, qui a deux cent vingt-cinq pieds de longueur, s'étend sur les bords d'un vaste bassin. On peut encore citer le réservoir de Couzon, situé à une demi-lieue de Rive-de-Gier, et destiné à alimenter le canal lorsque les eaux du Gier viennent à manquer dans les temps de sécheresse. Ce bassin est placé dans une des gorges du mont Pilat : il est fermé par une digue haute d'une centaine de pieds qui s'appuie sur deux montagnes, et contient un million cinq cent mille mètres cubes d'eau. Le petit ruisseau de Couzon, par lequel il est alimenté, forme en ce lieu une cascade très-élevée et fort pittoresque. Rive-de-Gier est aujourd'hui un simple chef-lieu de canton. Depuis 1817, elle possède une caisse de secours pour les ouvriers mineurs établie par le gouvernement. Elle a, en outre, une caisse d'épargne et un hôpital, trop pauvre pour suffire aux besoins de la population.

Rive-de-Gier est un séjour fort triste pour le voyageur exclusivement occupé de la recherche du plaisir. Ses rues, sales et boueuses, ses maisons noircies par la fumée du charbon, donnent à la ville l'aspect d'une immense forge. Mais quel magnifique spectacle pour le philosophe et l'économiste que celui de cette fourmilière humaine, dont les travaux donnent un si grande idée de la puissance de l'homme! Peut-on n'être pas surpris en voyant l'activité merveilleuse de ce petit centre de population qui suffit à alimenter trois grandes voies de communication allant au Rhône et utilisant tous les éléments, la terre, l'eau, le feu? N'est-ce pas aussi un spectacle ravissant que celui de la lutte de ces trois forces rivales, se suivant, se heurtant, se croisant sans cesse comme des coursiers qui, dans un hippodrome, cherchent à entraver la marche de leur adversaire pour gagner plus sûrement le prix de la course! Seulement ici le prix n'est pas pour celui qui a franchi la carrière le plus rapidement, mais pour la plus grande vitesse unie à la plus grande force : on n'a que faire de ces chevaux inutiles dont tout le mérite est

la légèreté, quand on possède le coursier robuste et si docile connu sous le nom de machine à vapeur. Or c'est sur ce moteur infatigable que repose actuellement la fortune de Rive-de-Gier. Aussi le retrouve-t-on partout, à la ville comme à la campagne. Ici il sert aux usines, là à l'exploitation des mines, et sa présence est signalée de loin, dans les vallées et sur les montagnes, par d'immenses et innombrables obélisques lançant jour et nuit une fumée noire et épaisse qui varie seule la monotonie du paysage aride des environs. Toutefois ce prodigieux coursier, aux narines remplies de vapeur, ne suffit point. Il n'y a pas de force motrice qui ne soit ici appliquée à quelque chose : on a mis à profit jusqu'au petit ruisseau du Gier : il gagne à lui seul plus d'argent qu'un grand fleuve, car il fait mouvoir un nombre infini de machines et alimente le canal de Givors.

Lorsqu'on visite cette contrée pour la première fois, on ne peut se défendre d'un certain sentiment de crainte. Tantôt c'est un convoi de charbon qui traverse bruyamment votre chemin et vous écraserait si vos chevaux effrayés ne s'arrêtaient tout court ; tantôt vous passez près d'une machine fixe fonctionnant à découvert sur la route, et dont il semble que les longs bras de fer vont vous saisir et vous entraîner sous ses rouages sans nombre. Lorsque le jour baisse, le spectacle change. Ici la route est illuminée par d'énormes masses de charbon en ignition, destiné à servir de combustible dans les usines métallurgiques après avoir perdu ses substances fluides et gazeuses, et autour de ces immenses foyers de coke placés sur les montagnes, et dont la grande flamme bleue semble menacer le ciel, se meuvent des êtres à la face noire qu'on prendrait de loin pour les cyclopes de la fable, tant ils sont grandis par l'effet fantastique des ombres. Plus loin vous vous trouvez plongé dans l'obscurité la plus complète, au fond d'une gorge de montagne si paisible, qu'on la croirait inhabitée. Mais au moment où vous y songez le moins et où vous vous laissez aller au sommeil, vos yeux sont frappés momentanément de paralysie par l'atteinte subite d'un long rayon lumineux que projette sur vous, à un détour de la route, la porte entr'ouverte d'une fonderie éloignée, ou la croisée d'une verrerie voisine, dans laquelle s'agitent en tous sens une foule d'êtres nus que vous prendriez pour des démons à les voir faire mille contorsions dont vous ne comprenez pas trop le but. Alors, pour peu que votre véhicule prête à l'illusion, que vous soyez par exemple entraîné rapidement sur le chemin de fer, vous pouvez vous croire un moment emporté aux enfers, et votre rêve ne cesse que quand vous avez dépassé les limites du département du Rhône, où toute cette fantasmagorie disparaît [1].

1. De la Mure, *Histoire civile et ecclésiastique du Forez*. — Auguste Bernard, *Histoire du Forez*. — Levet, *Statistique du département de la Loire*.

ROANNE.

Située sur les bords de la Loire à douze lieues de Lyon, et dans une plaine fertile, arrosée par plusieurs ruisseaux, la ville de Roanne, quoique mal bâtie, et privée de monuments, est un séjour fort agréable. La route de Paris à Lyon, qui la traverse dans toute sa longueur, pour arriver à un pont magnifique; son port sur le fleuve, et un canal récemment achevé, lui donnent un aspect fort animé. D'ailleurs placée sur les confins de plusieurs pays, tels que le Brionnais, le Mâconnais, le Lyonnais, le Beaujolais et le Forez, dont elle fait partie, Roanne reflète les mœurs variées de ces diverses contrées.

Cependant la population marinière y a conservé son caractère spécial au milieu des progrès des manufactures et du commerce; elle s'y distingue encore du reste des habitants par son langage et ses habitudes particulières. On sent d'abord que c'est sur elle que repose la prospérité de la ville; en effet, sans la Loire Roanne n'existerait pas. Elle doit son origine à l'heureux changement qu'elle voit s'accomplir dans le fleuve; c'est à partir de ce point qu'après un parcours de cinquante lieues, il commence à devenir sérieusement navigable. Un pareil avantage ne pouvait manquer d'être apprécié par les Gaulois et par les Romains. Nous trouvons le nom Roanne dans les plus anciens auteurs. Le géographe Ptolémée, qui florissait de l'an 125 à l'an 139 de notre ère, la mentionne sous le nom de *Rodumna*, comme une des principales cités ségusiennes. Mais bientôt elle échappe à toutes nos recherches et ne reparaît plus que dans un autre âge, au xe siècle, avec le titre de chef-lieu d'un des *agri* ou cantons de la province lyonnaise; le cartulaire de Savigny, pendant la seconde moitié de ce siècle, lui donne même deux ou trois fois le titre de comté. Au commencement du xie siècle, le château de Roanne appartenait à des seigneurs particuliers, qui en prirent le nom. Vers la fin du xiiie siècle, les comtes de Forez firent l'acquisition de la plus grande partie de cette seigneurie, la réunirent à leurs domaines, et établirent dans la ville un châtelain et un prévôt.

Comme on voit, Roanne était bien déchue du rang qu'elle avait occupé parmi les cités ségusiennes. Cependant, par un privilége qui était inhérent à sa position, elle n'avait point cessé de donner son nom au pays qui l'environnait. Elle en redevint même bientôt la capitale.

Vers la fin du xive siècle les deux frères Boisy, nés à Saint-Haon en Roannais, et neveux du célèbre cardinal de la Grange, né lui-même au château de Pierrelite près de Roanne, parvinrent rapidement à une grande fortune. Jean, l'aîné, fut évêque de Mâcon et ensuite d'Amiens; Imbert, le plus jeune, devint président au

parlement de Paris. En 1398, les deux frères firent bâtir un château-fort avec l'agrément du duc de Bourbon, dans la paroisse de Saint-Martin, entre Saint-Haon et Roanne. Eustache de Lévis, qui était seigneur d'une partie de cette ville par suite de son mariage avec Alix de Cousan, arrière-petite-fille d'Alix de la Perrière, acheta le château de Boisy en 1430. Son fils l'ayant revendu, vingt ans après, Jacques Cœur en fit l'acquisition. L'argentier de Charles VII fit, dit-on, mettre cette inscription au-dessus de la porte du château :

Jacques Cœur fait ce qu'il veut,
Et le roi ce qu'il peut.

Après l'injuste condamnation de ce grand citoyen, tous ses biens du Forez furent achetés par Guillaume Gouffier, premier chambellan du roi. En 1470, ce même seigneur obtint de Jean, duc de Bourbon, le droit de haute, moyenne et basse justice pour sa terre de Boisy, dont il étendit les limites jusqu'aux portes de Roanne. Son fils Arthus, conseiller et chambellan ordinaire du roi, augmenta encore cet apanage. Possédant déjà quelques droits sur la seigneurie de la ville de Roanne, par suite de l'acquisition des biens de Jacques Cœur, il se fit céder le reste, en 1515, par Anne de France, duchesse de Bourbon, fille de Louis XI ; puis réunissant le tout à sa seigneurie de Boisy, il obtint de François Ier, dont il avait été le précepteur, et qui l'avait fait grand-maître de France, l'érection de ses terres en duché-pairie sous le nom de Roannez. Les lettres qui accordent ce privilège à Arthus, sont du 3 avril 1519, mais comme il mourut avant leur enregistrement, l'année suivante, le titre s'éteignit avec lui. Son jeune frère Guillaume, né au château de Boisy, le remplaça dans la faveur du roi ; c'est lui qui, élevé à la dignité d'amiral de France, devint si fameux sous le nom de Bonnivet et fut tué à la bataille de Pavie en 1525.

Charles IX, voulant récompenser les services de la famille de Gouffier, réunit les baronnies de la Motte, de Saint-Romain et de Roanne à celle de Boisy, et sous ce dernier nom les constitua en marquisat, par ses lettres-patentes du mois de mai 1564, en faveur de Claude, fils d'Artus. Deux ans après, Claude obtint du même prince l'érection de ces terres en duché sous le nom de Roannez, pour lui et ses enfants. En 1612, à la prière de Louis son fils, elles furent érigées en pairie par Louis XIII ; toutefois, le parlement n'enregistra pas les lettres du roi, et elles restèrent sans effet. Arthur Gouffier, petit-fils de Louis, embrassa l'état ecclésiastique. Il donna sa sœur en mariage à François d'Aubusson, comte de la Feuillade, et lui vendit le marquisat de Boisy et le duché de Roannez quatre cent mille livres. Le comte, non moins ambitieux que ses prédécesseurs, se fit octroyer, en 1667, l'érection de ses terres en pairie ; mais cette fois encore les lettres royales ne furent point enregistrées. Enfin, Louis-François d'Aubusson de la Feuillade, fils du précédent et comme lui maréchal de France, obtint le 2 novembre 1716 l'enregistrement si souvent ajourné. Il ne lui était point réservé de jouir longtemps de ce titre : Louis-François d'Aubusson mourut en 1725, et le duché-pairie s'éteignit avec lui. Il ne resta à Roanne d'autre trace de cette institution qu'un bailliage ducal, créé en 1612, et qui, après avoir subi quelques modifications, a subsisté jusqu'en 1789.

Pendant que ces petites révolutions avaient lieu à la surface, que se passait-il à l'intérieur de la ville? Nous avons vu que Roanne avait le titre de cité sous les Romains. A l'époque du moyen-âge, sa position, peu favorable au régime féodal, la fit rapidement descendre au rôle de simple châtellenie. Aucun chroniqueur n'a pris soin de nous faire connaître les événements dont elle dut être le théâtre comme un des principaux lieux de passage sur la Loire. La tradition conserve seulement le souvenir d'une défaite des anciens ennemis de la France, qui arriva de l'autre côté du fleuve, c'est-à-dire sur la rive droite, dans un endroit qu'on appelle encore le *cimetière des Anglais*.

Dès le XV[e] siècle, Roanne, grâce au développement de son commerce, commença à prendre quelque importance. Cette ville devint alors le lieu de transit de toutes les marchandises du midi destinées pour le nord de la France et auxquelles la Loire servait de voie de transport. En 1572, le duc d'Anjou, depuis Henri III, dans l'apanage duquel se trouvait le Forez, chargea le célèbre Craponne de visiter le fleuve, pour aviser aux moyens d'en améliorer la navigation. Cet ingénieur proposa de rendre la Loire navigable à la descente, jusqu'à Saint-Rambert, et de tracer un chemin de Lyon à ce fleuve plus court de quatre lieues et beaucoup plus commode que celui qui allait à Roanne par l'affreuse montagne de Tarare, où jusqu'à la révolution la poste fut desservie par des bœufs. Il offrit même d'exécuter ces travaux en trois ans, moyennant une somme de quatre-vingt mille livres. Les états de Forez, appelés à délibérer sur cette proposition, l'accueillirent avec empressement; mais dans la détresse où se trouvait le pays, par suite des ravages de l'armée du prince de Navarre, qui passa à Roanne en juin 1570, ils se contentèrent de voter cinq mille livres. Les circonstances politiques ne permettant guère l'exécution de semblables travaux, l'allocation fut détournée de l'usage auquel on l'avait destinée. Roanne, comme toutes les autres villes du Forez, avait embrassé le parti de la Ligue et ne songeait alors qu'à se défendre.

Sous le règne de Henri IV, en 1607, les états de Forez envoyèrent au conseil des commissaires chargés de demander l'autorisation de commencer les travaux de balisage de la Loire, conformément à une nouvelle étude entreprise par leur ordre, et de faire un prélèvement sur les droits qui se percevaient déjà pour le canal de Briare. Cet utile projet n'ayant pas été réalisé, on en reprit l'exécution dans les premières années du siècle suivant : en 1702, un arrêt du conseil chargea Pierre la Gardette des travaux du balisage de la Loire au-dessus de Roanne, moyennant la concession d'un droit de péage. Dès l'année 1705, vingt-huit bateaux descendirent dans cette ville. En 1789, le nombre de ceux qui faisaient annuellement ce trajet s'élevait déjà à treize cents : on en compte deux fois plus aujourd'hui. Les droits perçus au profit de l'état, qui s'est substitué à la compagnie la Gardette, s'élèvent à plus de quarante mille francs, et il n'a pas été dépensé un million pour ce travail. Il est vrai que la navigation est encore bien difficile; la plupart des bateaux qui descendent à Roanne ne peuvent prendre qu'une partie de leur chargement. Arrivés dans cette ville, ils le complètent avec du vin, qui est le principal objet d'exportation du Roannais.

Cependant la croissante importance de Roanne y avait fait établir une élection en 1631, et une sénéchaussée en 1665. Vers l'année 1607, la famille Coton,

dont un membre était alors confesseur de Henri IV, avait obtenu l'autorisation d'y fonder un collége de Jésuites, ces pères s'établirent dans la ville, en 1612, et leur collége acquit bientôt une certaine célébrité. C'est probablement là qu'un jeune Roannais, le futur historien de la province du Forez, Jean-Marie de la Mure, fit ses premiers études. Le même siècle fut aussi marqué par l'établissement des religieuses Ursulines, des pénitents, des religieuses du tiers-ordre de Saint-François, des frères minimes, etc. Il existait déjà à Roanne un couvent de capucins, fondé en 1577, et dont l'église était dédiée à saint Nicolas, le patron des baleiniers. Ce dernier couvent est occupé aujourd'hui par la mairie.

Les nombreux établissements religieux qui se formèrent à Roanne, au commencement du XVIIe siècle, ne purent la préserver d'un fléau terrible : comme les autres villes du Forez, elle souffrit beaucoup de la peste de 1628. Mais l'activité naturelle de ses habitants fit bientôt disparaître les traces des ravages occasionnés par cette cruelle maladie. Dans la première période du XVIIIe siècle, la construction d'un pont sur la Loire vint encore donner une nouvelle impulsion à l'industrie de la ville. Les communications, rendues plus faciles et plus sûres, avaient considérablement activé le commerce local, lorsque la révolution éclata.

Roanne embrassa avec ardeur les idées républicaines, qui, modifiées ou altérées quelque peu par la tradition napoléonienne, sont encore, assure-t-on, fort en crédit parmi la population de cette ville. Elle devint bientôt le chef-lieu d'un des cinq districts du département de Rhône-et-Loire. Ce district, composé du Roannais proprement dit, d'une portion du Lyonnais et du Beaujolais, fit ensuite partie du département de la Loire. L'arrondissement actuel de Roanne renferme 128,187 habitants. Son commerce principal consiste dans la mise en œuvre du coton, du lin, du chanvre et de la soie. La fabrique des étoffes de soie s'est principalement développée dans les environs de Charlieu, petite et ancienne ville du Lyonnais, dont l'aspect est on ne peut plus pittoresque, grâce à l'architecture romane qui décore ses antiques maisons. Les agitations politiques dont Lyon a été le théâtre ont augmenté le nombre des métiers employés dans l'arrondissement de Roanne à la confection des étoffes de soie : il s'élève aujourd'hui à plus de deux mille et va toujours croissant.

Roanne, depuis la révolution, n'a pas moins gagné que le pays dont elle est le centre administratif, sous le rapport des avantages matériels. Outre les travaux de balisage opérés dans le lit de la Loire, on a amélioré la route de Lyon, terminé celle de Marseille, et construit un chemin de fer, qui relie entre elles toutes les villes de la province lyonnaise et permet de transporter de Saint-Étienne à Roanne des masses énormes de houille. On vient de terminer un canal latéral à la Loire, qui a son embouchure à Roanne même et va rejoindre celui de Briare à Digoin. On s'occupe aussi de l'établissement d'un barrage mobile pour faciliter la communication entre le débarcadère du chemin de fer et la Loire, et pour donner aux bateaux chargés la facilité de prendre en tous temps, soit la voie fluviale, soit le canal latéral.

Parmi les grands travaux qui ont été exécutés à Roanne depuis cinquante ans, il ne faut pas oublier son pont sur la Loire, dont la construction a coûté plus de trois millions. Ce pont avait été adjugé dès l'année 1789 ; mais les événements

qui survinrent alors en firent ajourner l'exécution. On reprit les travaux en 1803; puis ils furent encore suspendus pendant quelques années. En 1810, une nouvelle adjudication eut lieu; le pont ne fut toutefois terminé qu'en 1834. Napoléon portait un grand intérêt à cette construction, et par suite à la ville de Roanne, où il avait l'intention de faire un canal de jonction de la Saône à la Loire. On raconte que, durant les cent jours, ayant aperçu, au milieu de la foule qui encombrait les Tuileries, la députation de cette ville qui était venue, comme toutes celles de l'empire, lui apporter des félicitations, il alla à elle, et frappant familièrement sur l'épaule de son chef, l'honorable M. Populle, il lui dit : « Eh bien! mon pont, où en est-il? » Ceci peint l'homme. En présence de l'Europe entière coalisée, il embrassait encore de son œil d'aigle les plus petits détails de l'administration de son empire.

La ville de Roanne s'est toujours montrée reconnaissante envers l'empereur. Sa chute y fit verser bien des larmes et fut même l'occasion de démonstrations très-énergiques de la part de la population marinière et ouvrière. Napoléon était pour elle la personnification de son libéralisme; car, comme nous l'avons dit, Roanne est la ville républicaine du département de la Loire, comme Montbrison en est la ville légitimiste, et Saint-Étienne la ville conservatrice. Aujourd'hui même, dans le plan d'alignement dressé pour Roanne, on voit figurer un grand nombre de noms de rues et de places qui rappellent l'empire et sont autant de témoignages de l'affection des habitants de cette ville pour l'homme de génie qui gouverna pendant quinze ans la France avec un si prodigieux éclat.

Ici vient se présenter naturellement un épisode de l'histoire des cent jours qu'on ne lira pas sans intérêt. Nous laisserons parler un des principaux acteurs de cette scène, M. Baude, alors sous-préfet de Roanne, et depuis député de la ville. L'armée des Alpes, forcée, par le contre-coup de Waterloo, d'abandonner Lyon à l'ennemi, s'était repliée sur la Loire. Le maréchal Suchet avait établi son quartier-général à Roanne. « J'étais près de lui, » dit M. Baude, « pourvoyant, quoique démissionnaire, à la subsistance des troupes, par des réquisitions que le pays acquittait avec un patriotique empressement. Je reçus un matin, d'un de mes amis, l'avis qu'il fallait au plus vite un passeport pour un glorieux proscrit caché aux eaux de Saint-Alban. C'est une petite localité voisine, où se trouvent des sources minérales très-fréquentées aujourd'hui durant la belle saison, mais en ce temps-là tout à fait dédaignées, malgré l'efficacité de leurs eaux et la beauté des sites environnants. Une demi-heure après j'étais en route, porteur de deux feuilles au lieu d'une, avec le commandant d'une des divisions de l'armée, à qui j'avais jugé utile de tout confier. Mon compagnon de voyage était le général Chabert; mon complice, M. Teste, et le proscrit le maréchal Ney. Lorsque j'abordai l'illustre capitaine, je l'appelai, suivant l'usage du temps, *monseigneur*. « Laissez ce titre, » me dit-il avec douceur; « je ne le prenais pas dans mes jours de prospérité, il contraste trop avec ma situation présente. Dites : monsieur le maréchal, ou général; et si vous vouliez me donner le titre dont j'ai été le plus fier, et que je crois avoir mérité le mieux, vous remonteriez plus haut et vous m'appelleriez *citoyen*. » Nous passâmes la journée à Saint-Alban. La conversation du maréchal fut triste, quoique animée. La cour de Louis XVIII, l'histoire des cent jours, la bataille de Waterloo, ses rapports personnels avec l'empereur, l'avenir de la France en furent les principaux

sujets. Il était très-préoccupé des dangers qui menaçaient l'indépendance nationale, très-peu des siens propres. Une fatalité déplorable semblait l'entraîner à sa perte : il avait dix voies pour se sauver, et n'en voulait prendre aucune. Il partit dans la nuit. Tout le monde connaît sa triste fin. »

Roanne compte une population d'environ 12,000 habitants. Elle a un tribunal de commerce, un conseil de prud'hommes, un hôpital, un collége communal très-estimé, une bibliothèque publique composée de près de dix mille volumes, un cabinet de physique et une société d'agriculture. Les rues de cette ville sont assez bien alignées, mais généralement mal bâties. L'église de Saint-Étienne, dont la fondation remonte, dit-on, au xe siècle, est le seul monument religieux qui offre quelque intérêt historique. Elle est bâtie au nord de la ville, près de l'ancien château seigneurial. Les habitants en entreprirent à leurs frais la reconstruction au xve siècle. Louis XII, lors de son passage par la ville, en 1513, voulut contribuer à cette œuvre pour une somme d'argent ; circonstance qui explique pourquoi l'on voyait autrefois un écusson de ce prince à la clé de voûte. L'église fut terminée en 1549, par les soins de Jean et Étienne Perodon, « maçons de la ville. »

BEAUJEU. — VILLEFRANCHE.

Beaujeu est une petite ville située à dix lieues au nord-ouest de Lyon, et dont l'unique rue se déroule entre deux montagnes, sur l'une desquelles on voit encore les ruines d'un ancien château. Cette forteresse, fameuse par ses souvenirs, a donné son nom à la ville et au pays environnant.

L'origine du château de Beaujeu est assez incertaine Si l'on en croit la tradition, il doit son existence à un cadet de la maison de Flandre, qui aurait reçu de Charles-le-Simple la mission de réprimer les brigandages du seigneur de Turvéan, le fléau et la terreur du pays. L'âpre montagne de Turvéan est située à deux lieues à l'ouest de Beaujeu : on l'avait appelée *turres vehens*, c'est-à-dire *portant tours*, parce qu'elle était couronnée par un château-fort habité par un seigneur nommé Ganelon. Toujours en guerre avec ses voisins, ce cruel personnage s'en était fait d'implacables ennemis. Mais vainement ils avaient tenté de s'emparer de son manoir. Leurs efforts venaient se briser aux pieds de cette forteresse imprenable par sa seule position. A la fin, cependant, un des plus acharnés, la chronique ne dit pas si ce fut le cadet de Flandre, mais on doit le supposer, parvint à corrompre avec de l'or un des gardiens du pont-levis, et à s'emparer du château, qui fut détruit. Quant à Ganelon, il reçut alors la récompense de ses forfaits. Enfermé vivant dans un tonneau garni de pointes de fer, et précipité du haut du rocher, il roula dans cette prison jusqu'au village des Ardillats, où on lui éleva un tombeau pour perpétuer la mémoire de ses crimes et de sa punition. Comme on le pense

bien, il ne reste aucune trace de ce curieux monument; il ne paraît pas d'ailleurs que le pays ait beaucoup gagné à la mort de Ganelon, puisque, toujours suivant la tradition, son vainqueur exerça les mêmes cruautés que lui, ce qui fit donner à son manoir le nom de *Belli Jocus* (jeu de guerre), d'où l'on tira le nom français de Beaujeu.

Les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de ce pays, n'ont accepté, il est vrai, ni l'étymologie, ni la tradition qui l'explique. Ils disent que la maison de Beaujeu descendait des comtes de Lyonnais; et ils en donnent pour preuve, qu'elle portait les mêmes armes que ceux-ci, brisées seulement, comme il convenait à une branche cadette. Mais cette preuve n'est pas sans réplique, car ces armes étaient aussi celles des comtes de Flandre.

Nous avons fait des recherches, sans résultat positif, pour arriver à connaître la vérité sur ce point historique. Toutefois, nous avons retrouvé quelques indices qui semblent justifier en partie la tradition. En effet, nous voyons d'abord que le mont Turvéan, sur le haut duquel existaient, au XVI[e] siècle, des ruines considérables que Paradin jugeait romaines, a joué un rôle important dans le passé, et donnait encore, au X[e] siècle, son nom à tout le pays environnant, qui est appelé *ager Tulvenensis* dans plusieurs actes du cartulaire de Savigny. D'ailleurs le nom de Beaujeu ne commença à paraître dans les monuments écrits qu'au XI[e] siècle, ce qui se rapporte parfaitement avec le passage suivant de Paradin : « En cest ordre de temps (1079), s'est présenté la fondation de nostre église (la collégiale) faite premièrement par Béraud et Vandelmode, sa femme; lesquels firent bâtir l'église, comme on la voit, en leur château qu'ils nomment de *Pierre-Aigue* (maintenant de Beaujeu ou Beaujou, à cause de *jou* ou *jugum*, qui signifie une montagne), et fut icelle église bâtie estant Béraud et Vandelmode, et Humbert, leur fils, de retour de Rome pour la tierce fois; car en ce temps les princes et leurs femmes mettoient leur dévotion à voyager, et ceux qui ne pouvoient faire ce voyage de Jérusalem avec les autres princes d'Europe, pour la conqueste de la Terre-Sainte, se contentoient de faire ce voyage de Rome. »

Ainsi, le château de Beaujeu portait encore au XI[e] siècle le nom de *Pierre-Aigue*, qu'il devait, soit à l'eau (*aigue* en vieux français) qui sourd au haut du rocher sur lequel il se trouve, soit à la forme abrupte de celui-ci. Il perdit probablement ce nom à l'époque d'une reconstruction qui eut lieu lorsque la famille de Béraud, établie sur les confins du Lyonnais et du Mâconnais, fut parvenue à se créer, au détriment de cette dernière province, un apanage assez considérable, auquel elle jugea convenable de donner ce manoir pour chef-lieu.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le château de Beaujeu était un des plus forts de la province. Ses murs crénelés étaient garnis de cinq grosses tours, dans l'une desquelles étaient renfermées les archives de la baronnie, car c'est le titre porté par ce fief, qui ne relevait que du roi. « Nota, » dit le Grand coutumier, « qu'au royaume de France, ne souloit avoir que trois baronnies, c'est assavoir, Bourbon, Coucy et Beaujeu. » Les possesseurs de ce dernier château, qui prenaient la qualification de *sire*, supérieure à celle de seigneur, portaient pour devise : *A tout venant beau jeu*, qui est passée en proverbe, et peint bien les mœurs des temps féodaux; leurs armes étaient d'or, au lion de sable, avec un lambel de cinq pendants

brochant pour brisures; elles furent adoptées plus tard par la ville de Beaujeu.

Suivant les chroniqueurs, l'origine de cette petite capitale du Beaujolais n'est pas moins extraordinaire que celle du château. L'emplacement qu'elle occupe était autrefois couvert des eaux de l'Ardière, qui, retenues par une digue à l'endroit nommé l'*Etroit-Pont*, formaient un petit lac. Un jour, le fils du sire de Beaujeu, qui poursuivait un cerf, s'y précipita avec son cheval à la suite de l'hôte des bois, et s'y noya. Vingt barques se mirent à sa recherche et sillonnèrent le lac pendant toute la nuit sans aucun résultat. Le père du malheureux jeune homme crut voir dans cet événement une manifestation de la volonté divine, et fit vœu d'élever une église à l'endroit où le corps de son fils serait retrouvé. Il ordonna aussitôt de donner un écoulement aux eaux de l'étang, et l'ayant fait mettre à sec il s'acquitta de sa promesse. Le monument qu'il fit ériger servit de mausolée au jeune seigneur, en même temps qu'il devint le noyau de la ville actuelle. Ce qu'il y a de certain, c'est que Guichard III fit reconstruire à neuf l'église de Beaujeu. Une ancienne inscription conservée dans les archives de cette église portait qu'elle avait été consacrée en 1129, par le pape Innocent II, lorsqu'il s'en retournait à Rome, d'où l'anti-pape Anaclet l'avait obligé de fuir pour venir chercher un asile en France; mais il est certain qu'Innocent II ne fut élu que le 15 février 1130 (nouveau style), et ne partit de France pour s'en retourner en Italie qu'en 1132. Il se peut que, cependant, Guichard III ait eu l'honneur d'héberger ce pape dans son château à une autre époque.

Les sires de Beaujeu ne se signalaient pas toujours d'une manière aussi honorable; Guichard III crut même devoir prendre l'habit de Cluny, en expiation des torts que ses prédécesseurs avaient faits à cette abbaye, où il mourut en 1137. Mais son fils, Humbert II, sans égard pour cet acte de pénitence, se mit à tourmenter de nouveau la maison de Dieu. A la fin, cependant, touché à son tour de repentir, il fit amende honorable, et passa à la Terre-Sainte, où il entra dans l'ordre du Temple. Malheureusement, dans son zèle il avait oublié un lien qu'il n'était pas en son pouvoir de rompre : sa femme, sans le consentement de laquelle il s'était fait templier, le réclama et obtint du pape Eugène III, par le crédit de l'archevêque de Lyon et de l'abbé de Cluny, la cassation des vœux de son mari. On imposa seulement pour condition à ce dernier quelque fondation pieuse. C'est à cette circonstance qu'on doit la charmante église de Belleville, qui devint le lieu de sépulture des seigneurs de Beaujeu, et qui subsiste encore aujourd'hui dans toute sa simplicité romane.

Pierre le Vénérable, parlant du retour du sire de Beaujeu, dit que ce fut un sujet de triomphe pour le clergé, les moines et les paysans, tant il avait donné de belles espérances avant son départ. Les brigands, au contraire, les pillards des biens des églises, des veuves et de tout le pauvre peuple qui était sans défense, tremblèrent en le voyant reparaître. Il ne trompa l'attente ni des uns ni des autres. Malheureusement sa conversion ne fut pas de longue durée. Son avidité lui fit entreprendre des guerres injustes et commettre de grandes déprédations, même sur les terres consacrées à Dieu. Seulement à la fin de ses jours il crut racheter ses fautes en se retirant, comme son père, dans l'abbaye de Cluny, où il mourut en 1174, après avoir agrandi considérablement les limites du Beaujolais tant par ses

guerres que par ses alliances. Le retour d'Humbert II à des sentiments plus chétiens n'empêcha pas Humbert III, son fils, de continuer les guerres injustes que celui-ci avait commencées, voire même contre l'abbaye de Cluny, où la dépouille mortelle de son père fut inhumée.

Nous ne suivrons pas les sires de Beaujeu dans leurs courses aventureuses. Il nous suffira de dire qu'ils prirent part à toutes les grandes affaires de ces temps reculés : nous les voyons figurer dans les croisades et la guerre des Albigeois, remplir des charges fort honorables et représenter le roi de France, comme ambassadeurs, à Rome, à Constantinople, en Angleterre, etc. En 1269 la maison des sires de Beaujeu s'éteignit dans la personne de Guichard V, connétable de France, qui mourut sans postérité. Ce seigneur fut en son temps, dit une vieille chronique, « ung sage prince et de bonne conduite ; pour quoy ce fut ung moult grand perte pour le royaulme et pour son pays. » Isabelle, sa sœur, mariée à Renaud, comte de Forez, fut mise en possession du Beaujolais, et le céda à son second fils Louis, comme on le voit par une lettre qu'elle écrivit, le mercredi devant Pâques 1272, à Robert, duc de Bourgogne, le priant de recevoir Louis pour son homme, « quar nous voulons, dit-elle, qu'il fasse à vos hommaiges et féaulté en celle manière que nos devanciers l'ont faict aux vostres ! »

Louis fut le chef d'une nouvelle race de seigneurs, ni moins considérée, ni moins batailleuse que la première, et qui, après avoir produit un maréchal de France, s'éteignit au commencement du XVe siècle, d'une manière digne des tyrans féodaux du moyen-âge.

Edouard II, le dernier rejeton de cette famille, après avoir fait une guerre peu avantageuse avec ses voisins, trouva plus commode de dépouiller de son douaire la veuve de son prédécesseur. A la suite d'une longue procédure, Béatrix obtint un arrêt de provision ; mais le sire Beaujeu maltraita les huissiers qui vinrent le lui signifier ; quelques personnes perdirent même la vie par ces violences. Edouard fit plus encore. Pour se fortifier, il donna asile à des délinquants poursuivis par la justice. Un arrêt de prise de corps fut décerné contre lui ; Edouard se défendit contre les commissaires, archers et sergents du Châtelet ; mais, enfin, il fut pris et emmené prisonnier à Paris. Ses amis sollicitèrent sa grâce, et obtinrent du roi Charles VI des lettres de rémission, en date du mois de juillet 1388, portant pour condition qu'il souffrirait « lever dans sa seigneurie de Beaujeu les aides que Sa Majesté y a « imposées, comme aussi les arrérages de ces rentes qui sont échues, faute de quoi « la grâce serait de nul effet. »

La clémence du monarque, payée par le peuple, ne rendit pas le sire de Beaujeu plus sage. En 1398, le dérèglement de ses mœurs lui attira une nouvelle affaire encore plus fâcheuse que la première. Ayant enlevé une jeune fille de Villefranche, il fut cité pour ce rapt devant le parlement de Paris. Edouard, qui était alors dans son château de Perreux, près de Roanne, fit jeter par les fenêtres l'huissier qui vint lui faire la citation. On envoya des troupes qui arrêtèrent ce petit tyran et le conduisirent en prison, à la Conciergerie de Paris, où il resta fort longtemps pendant qu'on instruisait son procès. Il courait risque de la vie ; mais comme tant d'autres de son rang, il trouva moyen de se soustraire à la rigueur des lois. N'ayant point d'enfants, il intéressa à sa cause le duc Louis de Bourbon, qui était

déjà comte de Forez, en lui faisant une donation de sa terre de Beaujeu (22 juin 1400). Ce prince, par ses démarches auprès du parlement et du roi, son parent, obtint l'élargissement d'Edouard et *l'absolution* de son crime. Mais ce dernier ne jouit pas longtemps de l'impunité : il mourut peu de jours après sa sortie de prison.

Le Beaujolais alla grossir l'apanage déjà si considérable des ducs de Bourbon. Mais en 1439, Pierre, quatrième fils du duc Charles Ier, prit le titre de sire de Beaujeu, pour se distinguer de ses frères, et le réalisa en 1475, avec l'agrément du duc Charles II. Tout le monde connaît le beau rôle que joua sur la fin du XVe siècle la femme de ce seigneur, Anne, fille de Louis XI; sous le nom de *dame de Beaujeu*, elle gouverna la France, pendant l'orageuse minorité de Charles VIII, avec une grande fermeté et une rare intelligence. Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons déjà dit du procès par lequel son héritier, le connétable de Bourbon, perdit tous ses biens. La ville de Beaujeu, au milieu de ces révolutions dynastiques, n'avait fait aucun progrès; après sa réunion à la couronne, elle perdit même son titre de capitale. En 1532, son bailliage aussi ancien que la province, et son élection, établie en 1401 par le duc Louis de Bourbon, furent transférés à Villefranche. On vendit sa justice locale à un simple particulier, Guillaume Borjat[1], comme nous l'apprend Brisson dans ses *Mémoires sur le Beaujolais*.

Beaujeu reprit quelque importance en 1560, par suite d'une transaction du roi François II, ratifiée par Charles IX, qui mit le duc de Montpensier en possession du Beaujolais. Mais après les guerres de la ligue, auxquelles cette ville participa assez activement, elle perdit à la fois ses seigneurs et son château; la vieille forteresse fut démolie en 1611, par l'ordre de M. d'Halincourt, gouverneur du Lyonnais. Le dernier seigneur de Beaujeu, de la famille de Montpensier, mort en 1608, avait laissé une fille nommée Marie; elle épousa Gaston, le frère de Louis XIII, et en eut un enfant, Anne-Marie-Louise, qui donna le Beaujolais à la maison d'Orléans. Un jeune frère du roi Louis-Philippe, mort à l'île de Malte en 1802, a été le dernier seigneur titulaire de cette province.

Beaujeu, réduite au rang de chef-lieu de canton, a perdu toutes ses anciennes institutions, chapitre, collége, confrérie de pénitents, chevaliers de l'oiseau. Cependant cette dernière société a subsisté jusqu'à la révolution de 1830. Il y a quinze ans on célébrait encore à Beaujeu la fête célèbre dont l'objet principal consistait à tirer un oiseau; elle y attirait chaque année une foule immense; on y venait de cinquante lieues à la ronde. Les *Chevaliers de l'Oiseau* avaient adopté la devise : *A tout venant beau jeu*. Le tir durait trois jours; celui qui en sortait vainqueur était déclaré roi de la fête. Il choisissait une reine qui partageait pendant un an les honneurs, les priviléges et les charges de son rang.

La vie industrielle a remplacé avec avantage à Beaujeu la vie féodale : le commerce de cette ville, dont la population ne s'élève pas à 2,000 âmes, a fait des progrès remarquables. Chaque semaine, elle voit se réunir dans son sein les habitants des montagnes et un grand nombre de marchands. Le Charolais conduit son bétail au marché de Beaujeu, le fabricant de Thisy, ses toiles, tandis que l'industrie du

1. Un citoyen du même nom avait eu l'honneur de loger Louis XI, qui passa à Beaujeu le 10 avril 1482 en revenant de Saint-Claude.

pays y expose les produits de ses fabriques de papiers et de ses filatures de coton.

Il nous reste à parler de Villefranche, la seconde et la dernière capitale du Beaujolais. L'étymologie du nom de cette ville n'a pas besoin d'être expliquée. Il existait jadis sur la route qui va de Lyon à Mâcon, en longeant la rive droite de la Saône, une tour où les seigneurs de la province percevaient, suivant l'usage du temps, un droit de péage sur les voyageurs et les marchandises. Cette tour, accompagnée sans doute de quelques maisons, se trouvait entre deux lieux d'étape mentionnés dans l'Itinéraire d'Antonin : *Lunna*, qu'on croit être Belle-ville en Beaujolais, et *Assa-Paulini*, aujourd'hui Anse, petite ville située sur les confins du Lyonnais, et plusieurs conciles se sont réunis dans les premiers siècles de notre ère.

Humbert II résolut de fonder une commune dans ce lieu dont on ignore le nom primitif, mais qui portait peut-être celui de la paroisse de Limans, sur l'extrémité nord de laquelle il se trouvait situé. Le sire de Beaujeu déclara donc libres tous ceux qui, après s'y être établis, y auraient passé une année, et contre lesquels il ne se serait pas élevé de réclamations. La nouvelle ville prit aussitôt le nom de *Villefranche*, *Villa Franca* ou *Francha;* on ignore l'époque précise de sa fondation, mais elle ne peut guère remonter au-delà de 1150. Vers le milieu du XIIIe siècle elle était déjà close de murs et possédait une église paroissiale, un couvent de cordeliers, plusieurs hôpitaux, etc.

Les seigneurs de Beaujeu, par une sage politique, respectèrent toujours les priviléges de Villefranche. Lorsque le Beaujolais passa dans la maison de Forez, ses nouveaux seigneurs augmentèrent encore les franchises de la seconde ville de leur petit état. En 1360, Antoine de Beaujeu, fils de Guichard, surnommé le Grand, constitua sa municipalité telle qu'elle s'est perpétuée jusqu'à la fin du XVIIe siècle; elle se composa de quatre consuls renouvelés par moitié chaque année, au moyen d'une élection à laquelle participaient tous les citoyens. Antoine accorda aux consuls (*consules, icomos seu escherines*) le droit d'assembler la commune et de délibérer sans avoir besoin de l'autorisation du seigneur ni de ses gens. Édouard II ne se montra pas moins libéral. Il fit rédiger les priviléges de Villefranche en forme de code par les gens de sa cour de justice réunis avec les consuls de la ville dans l'*auberge du Mouton* et jura solennellement de les faire observer (22 décembre 1376).

Au reste, ce seigneur n'eut pas d'abord sujet de se repentir de sa libéralité. Ayant éprouvé quelques pertes dans une guerre qu'il faisait au comte de Bresse, voisin de ses terres de Dombes, il fut contraint de se retirer à Belleville, où ce dernier vint l'assiéger avec ses troupes victorieuses. Mais le seigneur de Beaujeu trouva le moyen de sortir de la place et vint à Villefranche chercher du secours. Les habitants répondirent dignement à sa confiance : « il se saignèrent, » dit le registre municipal où ce fait est consigné. Grâce à leur assistance en hommes et en argent, Édouard attaqua le comte de Bresse devant Belleville, le fit prisonnier, et lui reprit tout le pays de Dombes. Mais une discussion d'intérêt vint troubler une si parfaite union. Ces mêmes bourgeois, qui avaient soutenu avec tant de zèle leur prince, « eurent assez d'hardiesse, » dit Pierre Louvet « de vouloir l'arrester un jour, parce qu'il ne vouloit pas leur accorder franchise de péage de la Marche et de Chavagneu; ils le poursivirent jusqu'à Bellegarde, lui intentèrent mille procès au parlement de Paris, et furent enfin cause de la perte de se s états. »

Sous la domination des ducs de Bourbon, Villefranche devint de fait la capitale du pays. En 1409 plusieurs personnages éminents s'y rendirent pour négocier un arrangement entre le duc de Savoie et le jeune comte de Clermont, baron de Beaujeu. Sous le duc Charles I[er], la petite cité fut sur le point d'être forcée par les troupes du duc de Bourgogne, qui s'étaient emparées de Belleville ; elle ne dut sa conservation qu'à ses fortes murailles et au courage de ses habitants. La réunion du Beaujolais à la couronne fut aussi favorable à Villefranche ; elle lui valut la confirmation officielle de son titre de capitale. Le gouvernement royal y installa en 1532 les administrations judiciaires de la province.

A peine commençait-elle à jouir de ses nouveaux avantages qu'elle fut victime d'un désastre épouvantable. Après la soumission de Lyon par le baron des Adrets (1562), un corps de protestants s'avança sur Villefranche, qui fut obligée de leur ouvrir ses portes. Les huguenots la pillèrent pendant cinq jours, au mépris des conventions, et ne l'abandonnèrent guère que pour la laisser aux prises avec la peste (1563). Voulant prévenir le retour d'un pareil malheur et mettre la place en état de défense, son gouverneur catholique en fit raser plus tard tous les faubourgs. Aussi la haine des hérétiques jeta-t-elle la ville dans le parti de la ligue. Elle lui apporta, par son adhésion, une grande autorité morale, ses échevins exerçant une sorte de patronage sur tout le Beaujolais, dont ils étaient les syndics nés et dont ils avaient le droit d'assembler les états provinciaux. Villefranche possédait d'ailleurs à cette époque une milice bourgeoise courageuse et deux compagnies d'archers adroits, connus sous le nom de *chevaliers de l'arc et de l'arbalète.*

La fin du XVII[e] siècle fut marquée à Villefranche par la fondation d'une académie justement célèbre. Quelques-uns de ses principaux citoyens se réunirent pour faire des lectures et des conférences sur des sujets de littérature, et pour proposer des prix d'éloquence ; la première séance de la société eut lieu en 1679, mais elle ne fut organisée en académie qu'en 1695, par lettres patentes confirmées en 1716 et 1725. Le régent s'en déclara le protecteur, titre qu'ont successivement porté les chefs de la famille d'Orléans. Messieurs Mignot et Bottu, magistrats distingués, furent les plus ardents promoteurs de cette institution littéraire, qui, en y répandant le goût des lettres, exerça une heureuse influence sur les mœurs de la province.

Nous venons de résumer les annales civiles et militaires de Villefranche ; esquissons rapidement son histoire religieuse. Aussi loin que nous pouvons remonter à l'origine de cette ville, nous la voyons en possession d'une église dédiée à sainte Marie-Madeleine, et située au midi, hors de la porte d'Anse. Cette église existait déjà, lorsqu'un couvent de Cordeliers, le premier qu'on ait vu de ce côté des Alpes, fut établi à Villefranche. En 1209, trois ans après la fondation de l'ordre des Franciscains, Guichard de Beaujeu, en revenant d'une ambassade à Constantinople, et en passant par Assises, visita le bienheureux François et obtint du saint homme quelques religieux, qu'il ramena avec lui. Il les établit dans son château de Pouillez-le-Châtel ; de là ils passèrent à Villefranche, et s'y installèrent définitivement en 1219.

Pendant que l'on travaillait à la construction du monastère des cordeliers, il sur-

vint un événement étrange. Si l'on en croit une légende, des bergers du couvent, en conduisant leurs troupeaux dans un lieu voisin, qui était un peu marécageux, virent toutes les bêtes, dont ils aiguillonnaient la marche, se coucher, « se mettre à genoux, » et se prosterner près d'un endroit que tous regardaient fixement ; ayant en vain essayé de les faire relever, les pâtres s'approchent et voient parmi les roseaux une statue de la Sainte Vierge. Aussitôt le curé est averti ; il vient processionnellement prendre la statue, et la place dans le lieu le plus apparent de son église ; mais le lendemain elle était retournée dans le marais. Alors on en conclut qu'elle voulait rester là, et on lui fit bâtir une chapelle en ce lieu, sous l'invocation de *Notre-Dame-du-Marais*. Ce fut l'origine de l'église actuelle, qui remplaça bientôt celle de Sainte-Madeleine. En 1691, Notre-Dame fut érigée en chapitre avec l'agrément des habitants, et en 1742 on y réunit l'ancienne abbaye de Jean-Dieu, fondée par Guichard III en 1110.

Le nombre des maisons religieuses de Villefranche, au commencement du XVIIIe siècle, était hors de toute proportion avec la population de la ville. En moins de vingt ans, de 1615 à 1632, on y avait établi des pénitents noirs et blancs, des capucins, des ursulines et des dames de la Visitation. Tout ce qu'on peut dire de ces nouvelles institutions, c'est que le monastère des dames de la Visitation était fort beau et qu'il eut l'honneur d'être visité par Louis XIV, lorsqu'en 1659 il coucha à Villefranche. De 1522 à 1644, deux généreux citoyens, Guillaume Poncuton et Robin Guichard, le curé Nicolas Gui, les consuls et les administrateurs des pauvres, avaient doté la ville de trois hôpitaux. Ces établissements de charité remplacèrent les trois anciennes maisons hospitalières qui existaient à Villefranche dès le XIIIe siècle, et dont le temps ou la guerre avaient amené la ruine.

Sous le titre de chef-lieu du second arrondissement administratif du département du Rhône, qui comprend presque tout le Beaujolais et renferme 156,038 habitants, Villefranche a conservé son rang de capitale de la province. Il se fait un grand commerce de toile et de vin dans cette partie de la France. Quoique son territoire soit peu productif, il est très-fertile en quelques endroits : on connaît ce vieux dicton : « Entre Anse et Villefranche, la meilleure lieue de France. » Cette ville dont les armes étaient *de gueules à la tour d'argent maçonnée de sable*, renferme une population de 6,848 âmes.

Villefranche a donné le jour à *Jean Baptiste Morin*, savant mathématicien du XVIIe siècle ; à *Claude Guillaud*, docteur en Sorbonne, qui vivait au XVIe siècle ; à *Brun de la Rochette*, jurisconsulte célèbre, mort dans le XVIIIe ; à *Claude Bourdelin*, chimiste distingué, mort en 1699. Le célèbre Forésien *Papyre Masson* a fait ses études dans le collége de Villefranche, dont il parle fort avantageusement dans sa description de la Gaule par les fleuves[1].

1. Guillaume Paradin, manuscrit de la Bibliothèque Royale. — *Grand coutumier de France*, édition de 1598, liv. II, chap. XXVII. — *Mémoires sur Villefranche*, 1 vol. in-4°, Villefranche, 1672. — *Histoire de Villefranche*, Lyon, 1672. — Auguste Bernard, *Histoire du Forez*. — Voyez aussi un excellent travail de M. Stanislas Clerc, inséré dans l'*Album du Lyonnais* de 1843.

RÉSUMÉ.

SOL. — AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — MOEURS. — CARACTÈRES. — ANTIQUITÉS.

Le climat du Lyonnais, si l'on en excepte la partie montagneuse du Forez et du Beaujolais qui est beaucoup plus froide qu'elle ne devrait l'être, eu égard à sa position, est généralement assez tempéré, mais l'air y est plus humide que sec; l'atmosphère y est souvent chargée de vapeurs, surtout à Lyon où, durant la saison d'hiver, le ciel est ordinairement voilé d'épais brouillards qui s'élèvent des deux fleuves. Les pluies sont également fréquentes et fort abondantes dans cette ville; il y tombe, année moyenne, environ trente-sept pouces d'eau. Les vents d'ouest et de nord-ouest sont ceux qui dominent dans le Lyonnais et y amènent la pluie. Le vent du sud y règne aussi parfois avec beaucoup de violence, il dure souvent plusieurs jours, et dans l'été son souffle aride et brûlant est quelquefois funeste aux récoltes. Le vent d'est amène le beau temps; il purifie l'air, il répand une douce chaleur. Le climat du Lyonnais est, du reste fort sain; les habitants n'y sont affectés d'aucune maladie endémique; il faut toutefois en excepter Lyon et Saint-Étienne qui, comme tous les grands centres de population, recèlent dans leur sein bien des germes morbifiques.

Le Lyonnais renferme peu de plaines : c'est un pays coupé dans toute son étendue de coteaux et de montagnes; nous avons parlé ailleurs de la plus élevée, du mont Pilat, d'où l'on jouit d'une vue magnifique. Quelques-unes de ces montagnes sont cultivées jusqu'à une certaine hauteur; leurs sommets sont généralement couverts de forêts. On y trouve une flore très-riche et très variée, et d'abondants pâturages qui nourrissent beaucoup de bétail; les fromages que l'on y fait sont très-estimés.

Le sol du Lyonnais est généralement assez fertile; il produit des fruits et des récoltes de toute espèce; mais sa plus grande richesse consiste dans ses vignobles. Les côtes du Rhône et du Beaujolais fournissent surtout des vins d'une excellente qualité, et fort recherchés dans toute la France. Les plus estimés sont ceux de la Côte-Rôtie, de la Chassagne, de Sainte-Foix, de Moulin-à-Vent, du Thorins, de Romanèche, de Julliénas, etc.; on fait aussi un très grand cas des vins blancs de Condrieu. Les montagnes qui confinent au Vivarais produisent en abondance ces belles châtaignes dont il se fait une si grande consommation à Paris sous le nom de marrons de Lyon.

Les communes du Mont-d'Or, aux environs de cette ville, possèdent de quinze à vingt mille chèvres qui sont nourries à l'étable durant toute l'année ; avec le lait de ces chèvres, mêlé à celui des vaches, on fait les *fromages du Mont-d'Or*, si justement estimés, et qu'on exporte dans toutes les parties de la France. Le prix moyen des chèvres varie de vingt-cinq à trente francs, et elles donnent par tête un revenu annuel de cent quatre-vingts francs.

On élève dans le Lyonnais une grande quantité de vers à soie. Aussi la culture du mûrier y est-elle, après celle de la vigne, la plus importante et la plus productive. Chaque année, depuis 1818, on y plante des milliers de mûriers qui sortent de la pépinière du département. La plupart des chemins vicinaux en sont bordés, on en forme même des haies, et dans les villages et les hameaux, ils ombragent un grand nombre d'habitations. Le pays est redevable de cette industrie à M. Poidebard, agronome et manufacturier distingué ; c'est lui du moins qui l'y a popularisée, en fondant, dès 1812, une superbe magnanerie à Saint-Albans, près de Lyon. L'espèce de vers que M. Poidebard a introduite dans son établissement, est celui à soie blanche, originaire de la Chine, et appelée par cela même *sina* ; ce vers a le précieux avantage de s'acclimater facilement en France, et de ne point y dégénérer.

L'industrie métallurgique de l'arrondissement de Saint-Étienne est des plus importantes et occupe un grand nombre de bras ; nous ne reviendrons point sur ce que nous en avons dit dans notre notice sur cette ville. Outre les armes à feu de toute sorte, soit pour la chasse, soit pour la guerre, on fabrique à Saint-Étienne des fusils à canne et à vent et jusqu'à des tromblons et des canardières. Les mines de houille sont aussi pour ce pays une source inappréciable de richesse et de prospérité. L'étendue du bassin houiller de Saint-Étienne est de 40,000 mètres ; il en a environ 13,000 dans sa plus grande largeur. La houille que l'on en tire est d'une qualité supérieure, et il n'en est point, en France, qu'on puisse lui comparer. Il existe, à une lieue à l'ouest de cette ville, une mine qui brûle depuis plus de trois siècles. La couche de houille que le feu consume gît à une profondeur de quarante à cinquante mètres ; elle a huit à dix mètres d'épaisseur. Il s'en échappe une forte odeur de charbon, et, par moments, des bouffées de fumée ; ce feu est encore très-intense et très-actif en quelques endroits.

La fabrication des lacets et des rubans forme encore une des branches d'industrie les plus considérables de l'arrondissement de Saint-Étiennne ; nous avons eu l'occasion de dire qu'elle occupe à elle seule environ 27,000 ouvriers des deux sexes, concentrés dans un rayon de quelques lieues.

Le Lyonnais possède aussi plusieurs sources d'eaux minérales ; les plus connues sont celles de Saint-Galmier, à trois lieues environ de Montbrison, et celles de Charbonnières, situées dans le voisinage de Lyon : ces dernières sont ferrugineuses, et légèrement chargées de soufre ; durant l'été, elles sont le rendez-vous d'un grand nombre de malades.

Les montagnes du Lyonnais recèlent de l'or ; ses rivières, nommément le Rhône et le Gier, en charrient des paillettes. Une mine d'or, d'un titre bas, a été exploitée autrefois à Saint-Martin-la-Plaine ; le peu de profit qu'on en tirait l'a fait abandonner. Les moines de Saint-Denis possédaient une coupe faite avec de l'or extrait

de cette mine, et ils ne manquaient pas de la montrer aux étrangers qui les visitaient. Selon l'historien Mathieu Paris, un morceau du même métal provenant de la mine de Saint-Martin fut présenté à Henri IV. Les communes d'Argentel et de l'Argentière tirent leurs noms des mines d'argent qu'on y exploitait autrefois. On trouve aussi dans le Lyonnais des mines de plomb, dont quelques-unes sont argentifères. Les mines de cuivre de Chessy et de Saint-Bel, situées à quelques lieues de Lyon, sont les plus riches qui soient en France; elles sont exploitées avec succès depuis le temps des Romains. Le célèbre Jacques Cœur leur fut redevable de son immense fortune. Des gisements de couperose, de baryte pure, de manganèse, des carrières de pierre à bâtir, de marbre de différentes couleurs, complètent, avec le cristal de roche, le porphyre, la craie, le grès et l'argile, les richesses minéralogiques de cette contrée.

Les carrières du Lyonnais recèlent, en outre, une grande quantité de coquilles fossiles. En 1824, des ossements fossiles appartenant à une espèce de grands mammifères, qui n'existe plus, ont été découverts à la Croix-Rousse, l'un des faubourgs de Lyon. Ces restes, par leur nature insolite, attirèrent l'attention de tous les savants et provoquèrent les discussions les plus vives.

Les montagnes du Lyonnais abondent en gibier et l'on y trouve, entre autres oiseaux, des coqs de bruyère, des gélinotes et des faisans. Les rivières sont peuplées de poissons de toute espèce et d'un goût exquis; les anguilles, les brochets et les carpeaux du Rhône sont très-renommés. On pêche souvent dans ce fleuve des lamproies et des esturgeons, qui en remontent le cours.

Bien que la pierre soit fort commune dans le Lyonnais et de bonne qualité, la plupart des maisons y sont construites en *pisé*, c'est-à-dire en terre battue. Ces sortes de constructions sont peu coûteuses, et cependant solides : on a vu des maisons en pisé durer un siècle et demi. Voici, du reste, comment on procède pour ce genre de constructions : les fondations sont faites en maçonnerie ordinaire, de manière à dépasser de quelques pouces le niveau du sol. C'est sur ces fondations que l'on élève les murs par assises de trois pieds de hauteur sur six de longueur; on emploie à cet effet de larges planches serrées par des moises ou traverses, au moyen desquelles on peut les éloigner ou les rapprocher à volonté, suivant le plus ou moins d'épaisseur que l'on veut donner au mur. La terre destinée à la construction, après avoir été préalablement tamisée avec soin, est versée par couches de demi-pied entre ces planches, qui portent le nom de *banches* dans le patois du pays; après quoi elle est battue avec un instrument appelé *hie*, jusqu'à ce qu'elle ait pris de la dureté et de la consistance. Des couches de mortier, épaisses d'un pouce, servent à lier entre elles les diverses assises.

Les habitants du Lyonnais se sont toujours distingués par leur caractère grave, élevé, ferme, et par un esprit de persistance qu'ils appliquent à toutes choses. Ils sont naturellement industrieux, amis de l'ordre et de l'économie, qu'ils poussent souvent jusqu'à l'avarice; le paysan surtout y est âpre au gain et peu hospitalier; il se ressent plus ou moins de la préoccupation trop exclusivement mercantile qu'on remarque à Lyon. Dans le Forez, ainsi que dans toute la partie montagneuse de la contrée, les mœurs sont plus simples et plus franches, mais elles ont aussi plus de rudesse, et rappellent trop souvent la grossièreté du premier âge.

Ajoutons, pour l'honneur des Lyonnais, que s'ils se sont toujours montrés amis de l'ordre, ils ont aussi fait preuve en tous temps d'un grand dévouement à la liberté.

Le costume en usage chez les paysans n'a rien de particulier; il se compose, pour les hommes, d'une veste ronde ou d'une blouse, d'un pantalon, ou d'une culotte avec de longues guêtres qui montent jusqu'au genou; un chapeau de feutre à larges bords, de gros souliers ferrés ou des sabots, complètent cet accoutrement. L'habillement des femmes se rapproche beaucoup de celui des ouvrières de nos villes; elles portent des bonnets et de larges chapeaux de paille, excepté dans quelques localités isolées, où elles conservent encore la coiffe et le chignon. Les couleurs éclatantes sont celles qu'elles choisissent de préférence pour leurs vêtements

Le patois qui est en usage dans le Lyonnais varie et se modifie suivant les divers cantons. Celui que l'on parle aux environs de Lyon et de Villefranche diffère de celui du Forez sous plus d'un rapport; il appartient, au dire des érudits, par ses formes grammaticales et par plusieurs de ses expressions, à la langue romane, autrefois répandue, comme on le sait, dans le midi de la France; ce qui semblerait confirmer cette opinion, c'est l'analogie qu'il offre avec le patois du Languedoc, et principalement avec ceux de l'Hérault et du Gard. On trouve même, à Lyon, une foule d'expressions inconnues dans nos autres villes : ainsi l'on y emploie les mots *pattes* pour vieux linge, *anilles* pour béquilles, *chivilières* au lieu de rubans de fil, ainsi qu'une multitude d'autres termes non moins bizarres.

On trouve dans le Lyonnais un grand nombre d'antiquités romaines : ce sont de beaux aqueducs, des colonnes, des statues, des tombeaux, des thermes, de vastes citernes, des autels votifs et tauroboliques, des armes, des vases, et une foule d'autres objets plus ou moins précieux. On y voit aussi un amphitéâtre, une naumachie, et la fameuse table où est gravée la harangue de l'empereur Claude; la plupart de ces richesses sont renfermées dans les différentes villes de la province, et surtout à Lyon [1].

1. Nous n'avons point parlé dans notre notice sur Lyon et dans notre résumé du caractère et des mœurs des *canuts*; c'est un type qui, à proprement parler, n'existe plus dans le Lyonnais. Du reste, l'excellent ouvrage de M. Villermé, *Tableau de l'état moral et physique des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, contient des details du plus grand intérêt sur les tisserands en soie du departement du Rhône (Tom. I, § III, p. 341-403).





BÉARN ET NAVARRE

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE.

L'ancien Béarn, dont tant de souvenirs intéressants ont contribué à illustrer et à populariser le nom parmi nous, est une des plus riantes contrées de notre France méridionale. Baigné, d'un côté, par l'Océan, et s'adossant de l'autre côté aux monts pyrénéens, il correspond au département des Basses-Pyrénées. Ses limites politiques étaient pourtant autrefois moins régulières et plus restreintes que ne le sont aujourd'hui les bornes de sa circonscription départementale ; il est même difficile de savoir au juste quelle en fut originairement l'étendue. Les premiers princes du Béarn se montrèrent peu disposés à se confiner dans ses barrières montueuses ; ils les franchirent plus d'une fois, et portèrent bien au delà les lignes frontières de leur petit royaume. C'était peu, pour leur active ambition, de soumettre les seigneuries qui, comme le pays de Soule, étaient limitrophes de leur vicomté : ils étendirent leur domination sur le royaume de Navarre et sur les grands comtés de Bigorre, de Foix, de Marsan, de Gabardan ; mais la plupart de ces riches contrées ayant conservé leur existence indépendante et leur caractère particulier, nous nous réservons d'en parler ailleurs. C'est donc du Béarn proprement dit que nous allons faire la description et tracer l'histoire.

Le pays de Béarn est borné au nord, par la Chalosse, le Tursan et l'Armagnac ; au sud, par les Pyrénées qui le séparent de la Navarre et de l'Aragon ; à l'est, par le Bigorre ; et à l'ouest, par la Soule et la Basse-Navarre. Il a seize lieues de longueur sur quinze de largeur, et sa superficie peut être évaluée à cent cinq lieues carrées. Quoique resserré dans de si étroites limites, cet état eut assez de valeur personnelle, si nous pouvons nous exprimer ainsi, pour être compté, durant plusieurs siècles, au nombre des souverainetés indépendantes de l'Europe ; il sut maintenir son individualité propre à côté de la monarchie des Capétiens, alors même que toutes les provinces comprises entre le Rhin, l'Océan, les Pyrénées et les Alpes, étaient venues s'y fondre ; il ne devint, enfin, une partie intégrante du territoire français que sous le règne d'un de ses princes, qui, appelé au trône de

France, continua à porter le titre de *roi de Navarre* et le laissa, comme un souvenir glorieux, à ses descendants.

Le Béarn dépend presque entièrement du bassin général de l'Adour, dans lequel se trouvent une multitude de bassins secondaires formés par les torrents des Pyrénées. Du côté extrême, opposé à l'Espagne, et touchant à la Gascogne, le versant des montagnes a une pente plus douce que du côté de la péninsule hispanique, et la partie située à l'ouest de la vallée d'Ossau, loin de conserver une crête escarpée et bordée de précipices, présente, en général, ainsi que les chaînons intérieurs, des sommets arrondis et fertiles en pâturages. Comme la hauteur des limites des neiges perpétuelles est, suivant Ramon, de 2,600 à 2,700 mètres pour la pente septentrionale, presque tous les monts du Béarn sont découverts en été. La charpente des Pyrénées paraît se composer de masses minérales appartenant toutes à la classe des roches neptuniennes; et, quoique de nombreuses sources thermales donnent à penser qu'il existe dans leur sein des foyers volcaniques, il n'y a pas de roches dont la nature soit due à l'action d'un feu souterrain. Le terrain primitif, celui de transition et le terrain secondaire forment la constitution géognostique des monts du Béarn comme celle de toute la chaîne. Le premier est le plus abondant; il comprend le granit qui, mêlé au gneiss, se trouve dans toute l'étendue des Pyrénées; le terrain de transition se trouve en plus grande proportion sur le versant méridional, le terrain secondaire plus abondamment sur le versant du nord; le schiste micacé, le calcaire, la serpentine, le porphyre et le trapp, sans y composer des terrains particuliers, s'y montrent en couches subordonnées. En descendant vers la plaine on rencontre plusieurs lacs peu considérables au sud-est et quelques marais au nord de Pau et de Lescar; vers le nord-ouest les landes et les bruyères ont envahi une partie des terres.

Découvert du côté du nord et séparé du midi par une immense barrière, le Béarn n'a pas le climat des pays placés sous la même latitude que lui; sans être chaud et quoique sujet à des variations assez rapides, il est fort doux et très-sain. La neige tombe en petite quantité en hiver dans le bas des vallées, et elle ne s'y conserve que peu de jours; car des vents chauds venant tout à coup à souffler du côté de l'Espagne elle fond et disparaît en un instant. En été les orages sont très-fréquents vers le soir et d'une intensité remarquable.

Tandis que de sanglantes révolutions ont modifié ou renouvelé la face morale et politique du Béarn, la nature physique y a conservé ses formes grandioses et ses aspects pittoresques. Ce sont les mêmes pics sourcilleux perçant de leur cime des flocons de légers nuages qu'on voit moutonner à l'entour sous un beau soleil matinal; ce sont les mêmes neiges, étendues comme d'éblouissants manteaux au sommet des monts, et, à leurs flancs, les mêmes forêts de hêtres gigantesques et de pins toujours verts; ce sont les mêmes torrents, les mêmes avalanches labourant les pentes escarpées des montagnes et menaçant de leurs ravages les imprudents cultivateurs, dont les cabanes sont groupées, tout au bas, au milieu de ce monde de périls; ce sont les mêmes voix de l'ouragan, qui s'engouffre dans les vallées boisées et profondes et y terrifie de ses lointains échos le village de pâtres endormi dans les anfractuosités de quelque gorge montueuse. Le chasseur y poursuit toujours, entre le précipice et le torrent, l'ours sauvage ou l'isar rapide. Cet

homme qu'on entend dans la nuit, sur les cimes voisines de l'Espagne, presser furtivement de son haleine le pas ferme et sec d'un mulet chargé, c'est aujourd'hui un hardi contrebandier, c'était autrefois un maraudeur ennemi. Au bord des sources écumantes, qui jaillissent par bonds et par chutes, comme des agneaux folâtres, le pâtre sommeille encore à côté de son chien ou mêle les chants de son idiome naïf et sonore au murmure du torrent; ou bien dans les immenses forêts qui forment un terrain neutre entre la France et l'Espagne, les pasteurs des deux versants des Pyrénées aiment à se rencontrer pour s'abandonner à toutes les impressions de leur caractère si passionné et si mobile. Tantôt, poussés par l'esprit de rivalité, ils se livrent des combats sanglants avec leurs bâtons ferrés; tantôt mieux disposés, ils rivalisent de bons offices au milieu de leurs troupeaux réunis et s'associent pour faire la chasse aux essaims d'écureuils qui courent dans les branches des sapins au-dessus de leurs têtes.

Les montagnes du Béarn n'ont ni la hauteur ni l'aspect imposant des Alpes ou des Hautes-Pyrénées; elles n'inspirent ni la même terreur ni la même admiration, mais les sites y sont plus variés, plus doux, et s'ils parlent moins à l'esprit, ils émeuvent plus le cœur. Rien ne donnerait mieux l'idée de la multitude de leurs pics s'élevant isolés sur la base des Pyrénées qu'un immense damier couvert de toutes ses pièces. Au milieu de ce peuple fantastique de colosses de granit, vous découvrez de magnifiques tableaux : à vos pieds, vous avez des plaines courtes et verdoyantes, de noires forêts, des lacs, des cataractes; tout autour de vous des masses terribles suspendues dans les airs, et menaçant votre tête; ici un torrent qui se précipite en grondant d'une hauteur de quatre ou cinq cents mètres; là, à l'endroit où finit la gorge périlleuse, l'entrée d'un riant vallon dont le murmure d'un ruisseau trouble seul la profonde tranquillité. Entre ces pics qui, en s'unissant entre eux, forment des chaînons de montagnes, courent de nombreuses vallées, les unes perpendiculaires, les autres parallèles à la ligne générale. Les principales de ces vallées, outre celles du pays basque, sont Aspe, Baretons, Lavedan et Ossau; dans les gorges de cette dernière s'abritent les pittoresques établissements d'Eaux-Bonnes et d'Eaux-Chaudes.

Maintenant, si du sommet de l'un de ses monts on jette les yeux sur le pays plat du Béarn, on le voit sillonné par un nombre infini de torrents. Ceux-ci jaillissent à grand bruit de chaque roche et se précipitent à travers les lacs et les cascades dans les plaines qu'ils enlacent, comme des serpents, de leurs ondulations rapides; ici creusant leurs lits à pic à la porte des villes, qui restent suspendues sur la rive; là s'élargissant à l'aise sur les sables des grèves pelées et dans leur course plus lente, y couvrant une superficie aussi large que nos plus grands fleuves de France; plus loin se retrécissant de nouveau et se jetant avec un grand fracas sous l'arche étroite d'un pont qui joint les deux rives à une hauteur prodigieuse. Tous ces torrents portent le nom commun de *gave*, et deux sont particulièrement célèbres dans la géographie du Béarn : ce sont ceux de Pau et d'Oloron.

Prenant sa source à l'orient, dans la délicieuse vallée de Barèges, en Bigorre, tout près de la frontière d'Espagne, le premier s'élance par la vallée de Lavedan et va baigner, dans le village de Lestelle, les côtés de la chapelle de Betharam, chère aux dévots du midi; une lieue plus bas, il traverse Nay, ville coquette, agréable et

marchande ; puis, à trois lieues de là, il se rapproche de Pau, qui le domine de toute la hauteur de son château et de sa ville haute. Le gave se dirige ensuite vers Lescar, l'antique lieu de sépulture des princes du Béarn, passe enfin sous le pont élevé d'Orthez et sort de la principauté. Le gave d'Oloron est composé des gaves d'Ossau et d'Aspe. Au plus haut des Pyrénées, au point où se fait la séparation de l'Espagne et du Béarn, se trouve le village de Saill, appartenant à l'Aragon ; deux sources très-rapprochées, jaillissent du sol : l'une se jette sur le versant espagnol des Pyrénées, l'autre sur la pente des monts français. Celle-ci est le gave d'Ossau ; il court d'abord vers Gabas, où s'élève, comme sur un autre Saint-Bernard, un bienfaisant hospice, refuge ouvert au malheureux surpris par l'avalanche et au voyageur égaré dans les neiges. Grossi dans sa route de vingt petits affluents, il se dirige vers Ossau et arrose cette haute montagne à trois têtes qu'on appelle le *pic du Midi* ou le *pic des Trois-Sœurs*, élevé de 2900 mètres au-dessus du niveau de la mer. Deux de ces têtes regardent le Béarn, l'autre l'Espagne, et du sommet de chacune d'elles le spectateur aperçoit la France et l'Espagne, la Méditerranée et l'Océan. C'est à Oloron, sous le pont de Sainte-Marie, que le gave d'Ossau rencontre celui d'Aspe, qui descend de Somport. Tous les deux réunis vont, sous la designation de Gave d'Oloron, passer à Navarrens et à Sauveterre, et se jeter au-delà d'Orthez dans le gave de Pau, qui se perd lui-même dans l'Adour, au-dessus de Bayonne.

La plupart des villes du Béarn sont ainsi pittoresquement assises sur les rives des deux gaves ; mais l'impétuosité de ces cours d'eau s'oppose sur presque tous les points à leur endiguement. Aucun d'eux n'est encore navigable, malgré les nombreux projets conçus à toutes les époques pour en améliorer le cours ou pour en canaliser le lit. Aussi, faute de moyens de transport, ne tire-t-on qu'un faible parti des riches produits des Pyrénées, des vins chaleureux de Jurançon et de Gan, et des beaux marbres, dont les carrières abondantes pourraient rivaliser avec celles de l'Italie.

Achevons cette topographie par quelques mots sur le pays basque, englobé maintenant tout entier dans le département des Basses-Pyrénées, et dont l'ancien Béarn comprenait aussi une partie. Il se compose de trois grandes vallées parallèles qui partent des crêtes des Pyrénées : ce sont les vallées de Soule, de Basse-Navarre et de Labourd, représentées par les villes de Mauléon, de Saint-Palais et de Bayonne. Chacune d'elles avait autrefois une espèce de constitution politique et des assemblées particulières de ses habitants. Toutes les trois sont encore habitées maintenant par le peuple basque, débris vivace de l'ancienne race des Ibères, qui occupa l'Espagne et l'Aquitaine : pressé au midi par les Visigoths, et au nord par les Franks, ce peuple s'est cramponné aux rochers de la Cantabrie, et là, un pied en Espagne par le Guipuscoa et la Biscaye, un autre en France par la Soule et le Labourd, il a conservé à travers les siècles sa langue primitive, ses coutumes particulières, sa bravoure traditionnelle, et son agilité proverbiale.



PAU.

Sous l'administration romaine, cette partie méridionale de la France, qui s'appela plus tard le Béarn, formait une division assez peu importante de la Novempopulanie : tout l'effort de la civilisation et des lettres se portant vers les grandes cités de l'est et du centre de la Gaule, cette terre reculée n'avait guère pu attirer l'attention des vainqueurs du monde. Les géographes latins et grecs ne paraissent pas l'avoir connue, et si Pline nomme en passant les populations qui l'habitaient de son temps, on à peine à retrouver les Béarnais dans les diverses copies des anciens manuscrits sous les dénominations de *Venarni* ou de *Venami*. Nous savons cependant, par la notice de l'empire, que le tribun de la cohorte novempopulanienne résidait dans le fort de Lapurdum, l'ancienne Bayonne. L'*Itinéraire d'Antonin* parle de deux petites villes, *Beneharnum* et *Illuro*, qui se trouvaient sur la route d'Espagne, par laquelle on allait à Saragosse, en suivant la vallée d'Aspe. Beneharnum était la cité d'un des neuf peuples ou plutôt des douze peuples de la Novempopulanie ; c'est d'elle qu'est venu le nom de ce pays de Béarn dont nous venons de tracer les limites politiques.

Quoique Pau ne soit pas une ville ancienne et qu'on ne puisse la prendre ni pour Beneharnum, ni pour Illuro, ni pour aucune autre cité romaine ou gauloise ; quoique son origine date seulement du xe siècle et qu'elle n'ait pris rang parmi les villes de Béarn qu'au xive, c'est dans son enceinte, dans son château fort que se sont concentrés tous les souvenirs et tous les faits importants de l'histoire de la vicomté béarnaise. Nous croyons donc devoir rattacher à l'existence passée de cette cité célèbre toutes les annales politiques du pays dont elle a été la dernière et la plus grande capitale. A la vérité, dans les premières pages de notre récit, le nom de Pau se rencontrera rarement sous notre plume ; mais nous ne perdrons jamais de vue le site sur lequel elle va s'élever et recevoir le baptême qui marque la naissance des villes et leur donne une place dans l'histoire.

Lorsque les barbares du nord se furent répandus dans l'empire romain, la Novempopulanie devint le grand chemin par lequel les Vandales, les Alains et les Visigoths pénétrèrent en Espagne ; les événements historiques eurent alors dans le Béarn le même caractère que dans le reste de l'Europe, car les dévastations des barbares furent partout les mêmes. Mais quand les Franks se furent définitivement rendus maîtres de la plus grande partie de la Gaule, une révolution fameuse dans l'histoire des contrées placées au sud de la Garonne, et à laquelle se rattache en particulier l'origine de la vicomté de Béarn, s'accomplit dans l'ancienne Novempopulanie. Vers le viie siècle, les peuples primitifs de l'Espagne, les Ibères, furent

tout à coup chassés par les Visigoths de leurs villes de Pampelune et de Calahorra; refoulés en trop grand nombre vers les sommets des Pyrénées, ils débordèrent sur le versant septentrional et vinrent, sous le nom de Vascons, dérivé sans doute par corruption de celui de *Vaccéens*, s'établir dans les plaines de l'Aquitaine. Les pays ainsi occupés prirent le nom de Vasconie, qui devait plus tard se changer en celui de Gascogne par la permutation du *v* en *b* ou en *g*, si commune chez les nations pyrénéennes, en deçà comme en delà des monts. Les Franks campaient encore en armes au centre de la Gaule, et le roi Dagobert accourut avec une armée pour repousser l'invasion des Vascons. L'historien de ce temps dit que Dagobert réussit à les confiner dans les vallées de Soule et de Labourd, où ils sont encore aujourd'hui sous le nom de Basques; mais, pendant les deux siècles suivants, on voit des ducs de Vasconie, puissants dans le midi de la Gaule, à côté des ducs d'Aquitaine, y exciter sans cesse des révoltes contre les successeurs de Chlodwig et tailler en pièces l'arrière-garde de Charlemagne; on voit même le duc de Vasconie, Loup-Centulle, gouverner jusqu'en 819, époque à laquelle il fut banni, sur les plaintes de Louis-le-Débonnaire, par l'assemblée tenue à Aix. A cette date, l'histoire rapporte que, pour ne pas pousser à bout toute une race de ducs turbulents et valeureux, l'empereur frank donna le pays de Béarn à un frère de Loup-Centulle. Toutefois ce n'est que beaucoup plus tard, après que les ténèbres, amoncelées par les Normands sur l'histoire de ce pays, se sont peu à peu dissipées, que nous voyons commencer, en 905, la dynastie héréditaire des vicomtes du Béarn dans la personne de Centulle Ier. Ils apparaissent alors comme vassaux immédiats du comte de Gascogne.

Nous prenons cette relation de l'origine de la vicomté de Béarn dans la grande Histoire de Marca; mais nous devons dire qu'il existe une autre version du même fait. D'après notre savant collaborateur, M. Fauriel, qui s'appuyait sur une prétendue charte concédée, en 825, par Charles-le-Chauve au monastère d'Alaon, dans le diocèse d'Urgel, le sang des rois mérovingiens aurait passé dans les veines des vicomtes du Béarn. Cette charte, après avoir soulevé bien des débats, a été l'objet dans ces derniers temps d'une réfutation péremptoire, et personne aujourd'hui ne croit sans doute plus à son authenticité. Il faut donc la reléguer, avec les inscriptions romaines de Nérac et tant d'autres inventions du même genre, parmi ces faux monuments de l'antiquité qui font plus d'honneur à l'habileté qu'à la conscience de leurs inventeurs érudits. Qu'importe, du reste, aux Béarnais d'avoir été gouvernés, dans un passé plein de confusion, par un des descendants de Chlodwig?

Aussitôt après la création de la vicomté de Béarn par Louis-le-Débonnaire, arrivent les dévastations des Normands, ces derniers des barbares, qui ne voulant laisser rien à faire après eux, rasent tout sur le sol. Les cités épiscopales de l'ancienne Novempopulanie, Dax, Tarbes, Auch, Conserans, Comminges, Bayonne, Oloron, Beneharnum, furent détruites, et des forêts s'élevèrent bientôt sur leur emplacement. Une foule de villages dans le Béarn rappellent par leurs noms le souvenir de ces forêts; ce sont Luc (Lucus), Sauvelade (Sylva lata), Sault-de-Navailles (Saltus), Sauvestre (Sylvestris), et bien d'autres.

Mais lorsque les ruines des villes anciennes ont été dispersées et envahies presque partout par une végétation vigoureuse, l'homme reparaît dans ces solitudes boisées

devant lesquelles se retirent les Normands; il y pratique des éclaircies, il y construit des monastères, et les vicomtes de Béarn rivalisent de magnificence avec les ducs de Gascogne pour doter en tous lieux les fondations pieuses autour desquelles se groupent les populations renaissantes. Dans un acte de donation ayant pour objet le lieu de Luc, Guillaume Sanche, comte de Gascogne, qui vient de remporter, en 980, une dernière victoire sur les Normands, paraît avec Gaston, vicomte du Béarn. « Ce dernier, » dit la Charte, « ne voulait point consentir à la donation de ce lieu au monastère de Saint-Vincent; mais il y acquiesça sur les instances de l'abbé Garcia, qui lui remontra la parenté qui existait entre lui et le comte, et comment l'aïeul de Guillaume était venu d'Espagne, où son père s'était retiré au temps de l'empereur Louis-le-Débonnaire, lequel empereur avait investi de ce pays l'aïeul du vicomte qui était de sa race. »

Cette charte ne fait que confirmer ce que nous savions déjà, savoir que les vicomtes de Béarn et les comtes des Vascons étaient de la même race; ajoutons que c'est à partir des premières années du xe siècle, époque où s'établirent l'hérédité des fiefs et les noms de famille, que nous pouvons suivre la série des vicomtes béarnais. C'est d'abord, il faut le dire, sans grand intérêt, car Centulle Ier, Gaston Centulle, Centulle II, Centulle III, qui se succèdent l'un à l'autre, ne se font guère connaître que par leur dévotion à l'égard des églises, et par ces disputes armées entre seigneurs voisins qui remplissent toute la période du moyen-âge. L'un d'eux se qualifie dans une charte de grand dominateur de la terre (*magnus dominator terræ*) pour avoir enlevé un ou deux villages au vicomte d'Acqs (Dax). Toutefois, le règne de Centulle III nous intéresse beaucoup sous quelques rapports : car c'est avec lui que commence l'affranchissemeut de la vicomté de Béarn. L'émancipation complète se fit sous Centulle IV, qui, en récompense des services rendus à Gui-Geoffroy, duc d'Aquitaine, reçut de ce seigneur la remise de tous devoirs de vassalité, remise qu'insensiblement le temps et l'usage sanctionnèrent. Les prédécesseurs de Centulle IV avaient bâti des villages : Centulle IV jeta les fondements de quelques villes; il reconstruisit la cité d'Oloron après s'être rendu maître de son territoire; il embellit Morlaas, sa capitale, et y éleva l'église de Sainte-Foi; les pays de Salies et d'Orthez furent par lui rattachés au Béarn; enfin tout était préparé déjà pour le règne de celui qui devait inaugurer avec éclat la principauté béarnaise. Ce fut Gaston IV, un des plus illustres guerriers du premier âge de la chevalerie; il eut la gloire de se distinguer comme législateur entre tous ses contemporains, à une époque où l'on ne paraissait pas se douter qu'il y eût d'autre loi que la force des armes. Les historiens des croisades diront la part glorieuse que prit Gaston dans ces guerres saintes, ses exploits devant Jérusalem et Antioche, son grand attachement pour son frère d'armes, le comte de Toulouse, sa tendre charité pour les ennemis vaincus, que les chrétiens en général immolaient sans pitié au nom d'un Dieu de miséricorde, et qu'il relevait, lui, de sa main généreuse, après les avoir abattus avec son épée. Des titres d'une autre nature rendent son souvenir cher au Béarn et le recommandent surtout à la postérité; nous voulons parler des actes législatifs par lesquels il accrut le nombre des *fors* et des *chartes d'affranchissement* de ses sujets. Mais nous ferons bientôt connaître ces constitutions locales, dont les Béarnais furent dotes longtemps avant qu'il existât

rien de pareil en France, et qui faisaient dire à un magistrat français du XVIe siècle que « ceux de Béarn semblent avoir prescrit leur liberté. »

De retour de la croisade, Gaston IV échappe encore au Béarn pour aller combattre en Espagne les Maures qu'il a vaincus en Asie. Les hérauts du prince d'Aragon, Alphonse-le-Batailleur, étaient venus convier à la guerre sainte les seigneurs des Pyrénées ; Gaston n'eut garde de manquer à cet appel. Il se trouva à la prise de Saragosse, et il y reçut après la victoire la seigneurie de Notre-Dame-du-Pilier, avec les titres de ricombre et de pair d'Aragon. On le voit ensuite fidèle allié du roi, dont il est devenu le feudataire, prendre part à la défaite de onze rois maures, et mourir les armes à la main en combattant les ennemis de la chrétienté (1103). Son corps ne fut point transporté à Lescar, parmi les tombeaux de sa famille ; il fut enterré à Saragosse, où l'on montra longtemps les éperons et le cor de guerre de ce roi chevalier.

Les titres de ricombre et de pair d'Aragon si noblement conquis par Gaston IV, furent également donnés à ses premiers successeurs, mais ils ne tardèrent pas à leur porter malheur; les vicomtes de Béarn s'habituèrent en cette qualité à des devoirs de vasselage envers un suzerain étranger, et bientôt, non contents de lui jurer fidélité pour les fiefs qu'ils tenaient de lui, ils allèrent jusqu'à lui faire hommage pour leur principauté même. La vicomtesse Marie, héritière du Béarn, l'osa la première, au grand déplaisir des Béarnais. Mais lorsque le Catalan Guillaume de Moncade, devenu l'époux de Marie, voulut renouveler cet hommage illégal, les Béarnais, cette fois, se soulevèrent, et, chassant leur seigneur, ils se mirent en devoir de se chercher un prince qui saurait à la fois respecter leurs fors et soutenir la dignité de sa couronne vis-à-vis des puissances étrangères.

C'est une curieuse page historique que le préambule du vieux fors de Béarn [1]. Ce qu'il déclare d'abord, c'est moins l'indépendance des souverains béarnais que la souveraineté même de la nation. On nous saura gré de traduire de l'ancien idiome du pays dans notre langue française un morceau si intéressant. « Ce sont les fors du Béarn dans lesquels il est fait mention qu'anciennement en Béarn il n'y avait pas de seigneur. En ce temps, les Béarnais entendirent louer un chevalier de Bigorre, et ils allèrent le chercher pour en faire leur seigneur. Au bout d'un an, comme il ne voulut pas les maintenir dans leurs fors et coutumes, la cour de Béarn s'assembla à Pau, et elle le requit de garder les fors et les coutumes. Celui-ci ne l'ayant pas voulu faire, ils le tuèrent en pleine cour.

« Après on leur fit l'éloge d'un prud'homme, chevalier d'Auvergne, et ils allèrent le chercher pour en faire leur seigneur. Au bout de deux ans, il se montra si orgueilleux, qu'il ne voulut pas les maintenir dans leurs fors et coutumes, et la cour alors le fit mettre à mort à la tête du pont de Saranh par un écuyer, lequel le frappa d'un si grand coup d'épieu qu'il en fut percé de part en part. Ce seigneur s'appelait Sentonge. Ils entendirent encore louer un chevalier de Catalogne qui avait de sa femme deux jumeaux. Les gens du Béarn tinrent conseil entre eux, et ils chargèrent

1. L'original n'existe plus, on ignore même quelle en était la date ; le manuscrit qu'on peut lire aux archives de Pau est une copie très-exacte en béarnais de l'époque portant les caractères de l'écriture du XIVe et du XVe siècle.

deux prud'hommes du pays d'aller demander un de ces enfants pour seigneur. Quand, arrivés en Catalogne, ils allèrent pour les voir, ils les trouvèrent endormis, l'un ayant les mains fermées, l'autre les tenant ouvertes, et ils s'en revinrent avec celui qui avait les mains ouvertes. »

Si c'était pour les souverains du Béarn un terrible avertissement que ces procédés de justice exécutive, inscrits en tête de la charte constitutionnelle, c'est pour nous un gracieux épisode que celui où nous voyons ces rudes Béarnais du XIIe siècle, las de trouver tous leurs seigneurs incorrigibles, s'en aller prendre pour les gouverner un enfant au berceau, et se laisser influencer dans leur choix par une circonstance toute de sentiment. Avec la vicomtesse Marie avait fini la première dynastie des seigneurs du Béarn; l'enfant aux mains ouvertes commença en 1173 la seconde, celle des Moncades. Peut-être les deux jumeaux n'étaient-ils que les enfants de la vicomtesse Marie et de ce même Guillaume de Moncade qu'ils avaient chassés, et vers lesquels ils revinrent après leurs vaines tentatives d'élection. Quoi qu'il en soit, Gaston VI ne fit point mentir les présages de ses premières années. Guillaume Raymond, son frère, qui régna aussi, prouva qu'on avait eu tort de mal augurer de son enfance. Le premier, malgré sa prise d'armes en faveur des Albigeois et sa présence à la désastreuse bataille de Muret, vit ses états exempts d'hérésie épargnés par les bulles du pape; le second compléta par ses règlements l'œuvre de la législation béarnaise. Les vallées d'Ossau, d'Aspe et de Baretons eurent alors leurs coutumes rédigées en forme de lois.

La maison de Moncade, dont la durée ne fut pas longue, jeta peu d'éclat sur le Béarn. Les princes agrandirent sans bruit la principauté par des héritages et des mariages, et se firent surtout connaître par la grandeur de leurs alliances; l'un d'eux eut pour nièces quatre reines de l'Europe. Ils eurent aussi le mérite de détourner insensiblement leur politique de l'Espagne, afin de la diriger vers la France, pour laquelle, en vertu de ce sentiment d'unité qui devait plus tard réunir dans une même famille toutes les provinces situées entre les Pyrenées et le Rhin, ils prirent hardiment parti contre les Anglais, alors maitres de la Gascogne. Jamais l'Anglais ne franchit la frontière de leurs petits états; eux, au contraire, allèrent plusieurs fois assiéger les villes de Bayonne et de Bordeaux. Mais au milieu de ces guerres de la rivalité de l'Angleterre et de la France une seconde révolution dynastique s'opéra dans la vicomté. En 1290, Gaston VIII se sentant vieillir sans enfants mâles, choisit pour lui succéder le comte de Foix, son gendre, et, à sa mort, arrivée la même année, les États de Béarn, qui avaient d'avance ratifié ce choix en désignant pour leur future vicomtesse Marguerite, celle des filles de Gaston mariée au comte de Foix, appelèrent ce dernier à régner sur eux. Toutefois, les Béarnais n'entendirent pas faire de leur pays la dot patrimoniale de Marguerite; ils ne voulurent pas davantage absorber à leur profit le comté de Foix. Fiers de leurs propres lois et de leur individualité, ils exigèrent que le Béarn fût distinct de Foix, et Roger Bernard, heureux de devenir le souverain des Béarnais à ce prix, vint fixer sa cour à Orthez, la capitale des derniers Moncades. Dès ce moment, le Béarn entre dans une période glorieuse, et Gaston X, qui commence son règne en 1344, domine presque de sa renommée les têtes couronnées de l'Europe. Comme s'il eût été l'astre brillant de ce petit monde de Bearn dont il fut aussi le Louis XIV, ses con-

temporains l'appelèrent *Phœbus*, et la postérité confirma ce nom. Il est vrai que quelques auteurs traduisent Phœbus par *blond*, d'autres par *grand chasseur ;* et il faut avouer qu'il fut l'un et l'autre. Gaston Phœbus eut le rare bonheur d'avoir pour biographe messire Jehan Froissart, mais peut-être fut-ce un bonheur aussi pour Froissart d'avoir ce prince pour héros. Si les chroniques du grand historien du moyen-âge sont l'ouvrage le plus intéressant du XV[e] siècle, les chapitres qu'il a consacrés à Gaston de Foix sont assurément ceux dont la lecture a le plus d'attrait.

Gaston avait grandi, sous la tutelle d'Éléonore de Comminges, sa mère, dans les plus nobles exercices de la chevalerie. Nul seigneur d'Angleterre, de France et d'Aragon ne le surpassa dans les tournois, nul en magnificence et en libéralité envers ses hôtes, nul surtout ne l'égala en belles connaissances et en gay savoir. Parti pour combattre les Maures d'Espagne, il ramena dans le Béarn, comme son épouse, Agnès de Navarre, la sœur de Charles-le-Mauvais. Les coupables manœuvres de ce prince l'ayant fait emprisonner, Gaston accourut à Paris pour intercéder en sa faveur. Le roi de France jugea l'occasion bonne pour établir sa suzeraineté sur le Béarn et voulut contraindre Gaston à l'hommage ; mais le prince béarnais s'en défendit, répondant qu'il ne le devait à nul autre qu'à Dieu, et son noble refus, loin de déplaire ou d'irriter, lui mérita la lieutenance générale du Languedoc. Il commanda, en cette qualité, les armées du roi de France à la bataille de Meaux, où les révoltés de la Jacquerie perdirent soixante mille hommes. Quand la Gascogne fut cédée à Édouard III, par le traité de Brétigny, Gaston, renonçant au gouvernement du Languedoc, continua à soutenir l'indépendance du Béarn contre ce roi étranger, dont il avait conquis l'estime mais devant lequel il ne s'humilia jamais. Pendant ce temps, il soutenait des guerres incessantes sur la frontière septentrionale de ses états contre une foule de petits seigneurs turbulents. Parmi eux étaient le sire d'Albret et le comte d'Armagnac ; mais, en 1370, il mit un terme à ces querelles de voisinage, en retenant captifs ses deux rivaux et en faisant épouser à son fils la fille du dernier qu'on appelait la *gaie Armagnaise*. Ce fut quelque temps après que Froissart arriva à la cour d'Orthez, dont la renommée et la courtoisie de Gaston avaient fait le rendez-vous de tous les hauts personnages du midi.

Les chroniqueurs de ce temps qui ne voulaient pas borner leur récit à une province ou même à une ville allaient de château en château s'instruire des anecdotes des princes et des seigneurs, assister à leurs tournois et à leurs batailles, « c'est pour cela que messire Jehan Froissart, » comme il nous l'apprend lui-même, « chevaucha un jour de Sainte-Catherine, l'an de grâce 1388, vers le très-haut prince et redouté maistre Gaston, comte de Foix et de Béarn. Bien savait qu'il ne pourrait mieux au monde échoir pour être informé de toutes nouvelles ; car là se trouvent moult volontiers tous chevaliers et écuyers étrangers, autour du gentil seigneur. » Le chroniqueur ne pouvait, du reste, arriver plus à propos. A l'époque où Duguesclin et le prince de Galles passèrent en Espagne pour y vider la querelle de Henri de Transtamarre et de Pierre-le-Cruel, il y eut à Orthez un redoublement de joûtes et de fêtes, de chasses et de festins. Un immense concours de chevaliers, comtes, barons et simples seigneurs, reçurent à la cour de Béarn une hospitalité généreuse ; puis une brave armée de Béarnais, de Bigorritains et d'habitants des terres voisines

allèrent à leur suite en Espagne périr à la bataille d'Alvibrata pour une cause qui n'était pas la leur et qu'abandonnèrent lâchement les Espagnols.

A la passion de la guerre et des fêtes Gaston Phœbus joignait la passion de la chasse. Sa meute se composait de seize mille chiens, et lorsque aux sons du hallali retentissant, chiens, hommes et chevaux s'élançaient dans les forêts immenses d'Orion et de Mixe à la poursuite du cerf, les bûcherons et les pâtres lointains croyaient sans doute entendre la course mystérieuse du grand Veneur ou la ronde fantastique des compagnons d'Arthur. Lui-même composa sur les déduits de la vénerie un traité curieux dont M. Buchon a donné des extraits dans son édition de Froissart. Mais ce qui aujourd'hui rend encore vivant dans les Pyrénées le souvenir de Gaston, ce ne sont ni ses chasses ni son traité, écrit en un français très-remarquable pour l'époque, c'est une simple chansonnette que, depuis six cents ans, les générations de pâtres font répéter aux échos des montagnes du Béarn. Gaston l'a probablement composée lorsqu'il avait donné en Espagne son amour et sa foi à la sœur de Charles-le-Mauvais; ses strophes, admirablement disposées pour le chant mélancolique et traînant des bergers, respirent une grâce naïve.

Aqueres mountines, qui ta hautes soun
M'empechen de béde mas amous oun soun.
Si sabi las béde, ou las rencountra,
Passeri l'ayguetta, chers poü d'em nega.
Aqueres mountines que sabacheran
Et mas amourettes qui parécheran

Ces montagnes qui sont si hautes
M'empêchent de voir où sont mes amours.
Si je croyais les voir ou les rencontrer,
Je passerais l'eau sans peur de me noyer.
Ces montagnes s'abaisseront
Et mes amourettes paraîtront.

Comme si quelque crime devait toujours déparer la vie des plus grands princes, deux taches de sang sont restées empreintes sur l'écu du puissant vicomte de Béarn. C'est Froissart, son admirateur et son historien, qui, au milieu des beaux éloges dont il paie la générosité de son hôte, venge pour ainsi dire, à son insu, les deux victimes du tyran, par le touchant récit qu'il fait de leur mort. L'une fut le frère naturel de Gaston, Pierre Arnaud de Béarn, que le vicomte attira dans un guet-à-pens où il le tua; l'autre, plus jeune et plus intéressant, était le fils même de Gaston, « tout le cœur de son père et du pays, » dit le chroniqueur. Instrument innocent des artifices de Charles-le-Mauvais, son oncle, le crédule enfant avait failli empoisonner Gaston avec une poudre qui, lui avait-on dit, devait ramener l'époux près de sa mère délaissée. Ce fut en vain que les États de Béarn essayèrent de le protéger. Treize ans plus tard Gaston mourut, et sa fin tragique put être regardée comme une expiation de ses meurtres. C'était un jour du mois d'août 1390, et au retour d'une chasse à l'ours dans la forêt d'Orion : le prince, accablé de fatigue, entre avec joie dans sa chambre jonchée de rameaux frais et odorants et se laisse tomber sur un siége dans le ravissement que cette verdure lui cause; il se lève ensuite pour tendre sa main à deux chevaliers qui lui versent

de l'eau pour se laver. Mais sitôt que l'eau a mouillé ses doigts, son cœur tressaille et il retombe en disant : « Je suis mort, sire Dieu, merci. » Fut-il empoisonné? on ne le sait, mais les chevaliers craignirent sans doute d'être soupçonnés de meurtre, car ils disaient à tous les assistants : « Véez ci l'eau ; en la présence de « vous en avons fait l'essai, de rechef encore le voulons-nous faire ; » et ils le firent tant, ajoute Froissart, que tous s'en contentèrent.

C'est avec Gaston Phœbus que commença l'existence appréciable de la ville de Pau, et c'est ici le lieu d'en expliquer l'origine. L'emplacement où elle est maintenant située n'était, au x[e] siècle, que l'extrémité de cette vaste lande couverte de bruyère, qu'on appelle le *Pont-Long*, et qui, partant des dernières maisons, au nord de la ville, s'étend encore jusqu'aux landes de Bordeaux. L'heureuse position de cette éminence sur les bords du gave, dut faire de bonne heure de ce lieu le rendez-vous des pâtres de la vallée d'Ossau qui, descendant chaque hiver de la montagne avec leurs troupeaux, y remontaient tous ensemble au printemps ; et là, sans doute, un pieu ou un poteau (*u paou, palum, pal*) leur servait de point de ralliement. Dans la suite, l'habitude où ils étaient de retourner chaque année au poteau, porta quelques-uns d'eux à s'y construire des cabanes, et le Paü ou Pau devint un bourg des pâtres Ossalois. Au x[e] siècle, un des vicomtes de Béarn ayant aussi remarqué cette forte position, résolut d'y construire un château pour s'y défendre, dit-on, contre les Maures qui faisaient des incursions dans ses états ; moyennant certains priviléges accordés aux Ossalois, notamment celui d'envoyer des députés à la cour majour du pays, il acquit l'extrémité occidentale du bourg. La tradition veut aussi que le prince ait marqué de trois pieux (*paus*) le terrain concédé et que le château ait été construit à la place indiquée par celui du milieu. L'étymologie du nom de Pau ne saurait donc être douteuse, et c'est bien certainement à l'une ou à l'autre de ces circonstances, sinon à toutes les deux, que cette désignation est due. Les armoiries de la ville, accordées à ses jurats et à ses communautés par François Phœbus, en 1482, sont conformes à cette origine : elles portent *trois pieux avec un paon qui fait la roue sur celui du centre*. Une charte nous apprend qu'il existait à Pau, en 1117, un viguier héréditaire, présidant une cour de justice ; et dans la confirmation du for général jurée par Guillaume Raimond, à l'hôtel-de-ville d'Orthez, il y a un article qui statue que les habitants de la viguerie de Pau jouiront du privilége de pouvoir servir de caution en dehors du ressort de leur viguerie ; enfin, nous savons que peu de temps auparavant, lors de l'expulsion de la vicomtesse Marie, ç'avait été à Pau que les gens de Béarn s'étaient solennellement assemblés pour procéder au choix d'un souverain.

Voilà tous les renseignements fournis par l'histoire locale sur les trois premiers siècles de l'existence de Pau ; mais une fois que fut construit son *moult bel châtel*, la ville ne tarda pas à prendre de grands accroissements et à devenir la première cité du Béarn. Ce fut en 1350 que Gaston Phœbus jeta les fondements de ce château, auquel il travaillait encore lorsque Froissart vint à sa cour. Ce monument se composait alors de quatre tours bâties au sommet d'une double escarpe et reliées entre elles par un grand mur armé de machicoulis et de meurtrières, qui en faisaient un rempart ; une cinquième tour, adossée à l'escarpe extérieure, et dont le pied se baignait dans le ruisseau courant tout à l'entour des fossés, servait à défendre la

tête du pont sur lequel on traversait le gave à un millier de pas vis-à-vis d'elle. Cette tour devint plus tard l'hôtel de la monnaie de Pau. De cette formidable forteresse du moyen-âge où tout était disposé pour les besoins de la guerre, rien pour les agréments de la vie, ce qu'aujourd'hui encore on admire le plus, c'est la grande tour carrée de l'est, faisant face à la ville ; noirâtre et lourd donjon, aux épaisses murailles de briques et aux étroites meurtrières, qui malgré son sommet découronné par le temps semble menacer encore, et reproduire sur toutes ses faces cette devise adoptée par Phœbus pendant ses guerres avec l'étranger, *Tocquoy si gauses* (Touches-y, si tu l'oses). La tour du nord, qui est appelée *tour de Montauzet*, a dans l'épaisseur de ses murs des cellules très-étroites recevant très-peu de jour; on a cru que c'était là le cachot des oubliettes, ce hideux complément de tout grand manoir féodal.

Tel était le château que Gaston X fit construire à Pau, sans rien retrancher du faste de sa cour, de la magnificence de ses fêtes, sans négliger la chasse ou diminuer sa meute, et, ajoute Froissart, *sans pressurer le peuple;* résultat si beau, si incroyable, qu'il nous fait presque douter de la véracité de l'historien! A partir de là, près de cent ans s'écoulent sans que la forteresse reçoive aucune modification. Mais en 1460 Gaston de Grailly, onzième du nom, ayant résolu de venir s'y fixer, établit à Pau le siége d'une sénéchaussée, y nomma des jurats auxquels il accorda le droit de lever des impôts; puis, avec une recherche vraiment royale, il fit donner au château de magnifiques dehors, construisit des corps de logement entre les tours, et y joignit, comme dépendances, d'immenses parcs dont il existe encore de beaux débris. Les artistes du XVIe siècle devaient achever l'œuvre et donner aux bâtiments du midi et de l'est cette beauté d'ornementation et cette richesse d'arabesques qu'on admirait, avant la révolution, sur les façades intérieures. Durant cet intervalle de cent ans, qui sépare Gaston X de Gaston de Grailly, plusieurs vicomtes s'étaient succédé l'un à l'autre sans amener d'autres événements particuliers au Béarn que celui du mariage de Jean Ier avec Jeanne d'Albret, la première de ce nom, femme si célèbre dans nos annales. Pendant ce temps aussi, les Anglais avaient été définitivement chassés de la France, et les vicomtes béarnais, leurs constants ennemis, avaient combattu à Orléans, à Rouen, à Paris avec la Pucelle et Dunois. Gaston de Grailly lui-même s'était emparé pour le roi de France de Dax, de Saint-Sever et de Tartas, et, en qualité de gouverneur de la Gascogne, ayant Dunois sous ses ordres, il avait enlevé l'importante place de Bayonne. De ses conquêtes, il lui resta Mauléon et quelques parties de la Soule et du Labourd dont il agrandit ses domaines. Gaston arriva ainsi au plus haut point de puissance qu'il fût donné à un prince secondaire d'atteindre : vicomte de Béarn avant tout, il était comte de Foix et de Bigorre, seigneur de Marsan, de Gabardan et d'une foule d'autres fiefs. Sa souveraineté était tellement reconnue et respectée, que Louis XI, ce roi qui tint toujours si peu de compte des droits des seigneurs ses vassaux, allant un jour en pèlerinage à Sarrance (chapelle du Béarn), dit à ses écuyers dès qu'il toucha la limite béarnaise : « Baissez l'épée de France, nous sortons ici du royaume. » Gaston XI fut le premier prince béarnais qui mourut à Pau.

Un de ses fils, devenu gendre de Louis XI, fut le père de ce brillant Gaston, duc de Nemours, frère d'armes du chevalier Bayard, dont l'histoire a recueilli les

hauts faits pendant les guerres d'Italie, et le roman d'*Estelle et Nemorin* les naïves amours près du château de Pau. François Phœbus, le dernier des enfants de Gaston de Grailly, fut celui qui lui succéda. Une couronne de roi avait plané sur son berceau, car les souverains du Béarn avaient été substitués du vivant de son père à l'hérédité de la Navarre ; et, à la mort du roi Jean d'Aragon, qui la possédait viagèrement, les États de ce pays assemblés s'étaient hâtés de lui donner François Phœbus pour successeur. Le couronnement se fit à Pampelune au milieu des chants d'allégresse et des fêtes, et puis le jeune vicomte revint à Pau, afin d'y poursuivre les ouvrages dont il se plaisait à embellir son château. Il avait projeté l'établissement d'un pont-levis, aboutissant à la cité vis-à vis l'église de Saint-Martin, et sur la paroi d'une construction intérieure qui devait le soutenir on peut voir encore l'écusson de Foix avec cette inscription qu'il y avait fait graver : *Phœbus me fé* (me fit). Mais avant qu'il eût pu l'achever la mort le surprit subitement, comme il jouait de la flûte. Plein d'une douce résignation, malgré son jeune âge (il n'avait que seize ans), il quitta la vie en disant à ceux qui l'assistaient : « Mon royaume n'est pas de ce monde ; ne pleurez pas, car je m'en vais à mon père. »

Catherine, sa sœur unique, ayant prêté serment aux vieux fors, fut proclamée souveraine, et le 16 février 1465 les États de Béarn, Marsan et Gabardan s'assemblèrent à Pau pour décider à quel prince ils offriraient la main de leur vicomtesse. Le tiers avait opiné pour le prince de Tarente, issu de la famille de leurs souverains ; les nobles, s'appuyant sur la loi salique quoiqu'elle ne fût pas admise en Béarn, soutenaient les prétentions du comte de Narbonne, oncle de Catherine, au détriment de Catherine elle-même. Jean d'Albret, qui possédait des terres sur les confins du Béarn, fut choisi comme moyen terme. Le mariage fut célébré en 1491, et aussitôt après les deux époux se rendirent à Pampelune, pour y être couronnés rois de Navarre. Il semblait être pourtant dans la destinée de nos vicomtes de ne jamais posséder sérieusement ce royaume d'outre-mont qu'ils avaient tant convoité et auquel ils avaient tant de droits par l'élection et la naissance : Gaston de Grailly, époux de l'héritière de Navarre, n'avait été que roi désigné ; François Phœbus n'avait pas pour ainsi dire régné ; et à peine Jean II eut-il reçu la couronne, que les factions des Grammont et des Beaumont, dont on retrouve la rivalité à toutes les époques de l'histoire de ce pays, la lui firent perdre. En vain Jean II dépossédé demanda-t-il des secours à Louis XII pour reconquérir son royaume ; le roi de France avait alors contre lui le pape Jules II, qui se hâta de mettre l'interdit sur la Navarre et de la livrer au premier occupant. Le duc d'Albe vint en prendre possession au nom de Ferdinand-le-Catholique, et il ne resta plus à Jean II de son royaume que le district de Basse-Navarre. Sur les instances de Catherine, Jean entreprit bien quelques expéditions au-delà des Pyrénées, mais un royaume perdu se reconquiert rarement, et l'impétueuse vicomtesse consolait son ambition par ces reproches qu'elle répétait en espagnol à son indolent époux : *Don Johan, don Johan, si tu fueses reyna, y yo rey, Navarria non estaria perdida.* « Don Juan, don Juan, si tu avais été reine et moi roi, la Navarre ne serait pas perdue. »

Il est permis de croire que les Béarnais se consolèrent facilement de cette perte ; car, amis de la liberté chez eux, ils se souciaient peu de conquêtes : aussi avaient-

ils exigé que leur vicomté fût distincte de toutes les acquisitions successives de leurs seigneurs et se faisaient-ils jurer par eux, à chaque événement, le maintien des vieux fors. Que sont donc ces fors? qu'est-ce que cette principauté béarnaise que des lettres patentes de Louis XII viennent encore, en 1512, de déclarer indépendante et souveraine, et dont le chef vient de s'installer dans sa nouvelle capitale de Pau? Le moment est arrivé de le dire en quelques mots; car si jusqu'à cette heure l'ancienne constitution du Béarn a tendu à se consolider, déjà Henri II, qui succède à Jean, se prépare à en changer les bases.

Le mot fors (*fora, judicia*) fut le terme générique qui servit en Béarn à désigner les lois et coutumes, comme le nom *fueros* fut appliqué au même usage dans l'Aragon et la Castille. Les fors étaient de deux sortes; les uns, comme le for général ou le vieux for, renfermaient la constitution politique du pays, les autres n'étaient que des chartes d'affranchissement ou pour mieux dire de priviléges. On se rappelle dans quel état de dépopulation se trouva le Béarn après les ravages des Normands. Pour attirer des habitants, soit à Pau soit dans les villes et les villages nouveaux, il fallut offrir l'appât de grands avantages, et tous les fors particuliers ne furent que des contrats passés entre les seigneurs et ce qu'on appelait dans le même temps en Aragon les *poblaciones*. Oloron, Morlaas, Soule, Aspe, toutes les localités eurent les leurs; celles qui n'en eurent pas en propre obtinrent l'application de ceux qui existaient déjà. Ces chartes d'immunités ont toutes leur date, mais on n'a du for général que des confirmations, non le texte primitif; et bien qu'il soit déjà mentionné dans le for d'Oloron de 1088 et que nous le trouvions confirmé encore en 1288 par Gaston VII, la première rédaction authentique qui nous en reste est celle de Marguerite, par l'ordre de laquelle on compila, en 1369, tous les cahiers des fors pour les réunir aux coutumes venues par tradition des Romains ainsi qu'aux règlements et ordonnances des vicomtes siégeant dans leur cour majour et aux arrêts de la cour majour elle-même. Cette compilation s'accrut par la suite des établissements de Mathieu, d'Archambaud, de Jean et de Gaston, et forma le corps du droit béarnais.

Examinons maintenant ce qu'était cette constitution dont les Béarnais étaient si fiers et qui leur permettait d'imposer leur volonté au souverain. Au dessous du prince héréditaire il y avait *la cour majour* (*cort* en béarnais, *curia* en latin), qui, d'après les textes, aurait existé de toute ancienneté et qui avait le droit de discuter et de conseiller toutes les mesures d'intérêt général. Elle se composait des deux évêques d'Oloron et de Lescar, qui étaient les assesseurs du vicomte, et des barons de la vicomté. Sans pouvoir apporter ici les preuves de notre opinion, nous croyons que cette cour n'était autre que l'ancienne curie gallo-romaine qu'avait possédée Beneharnum comme cité; que ces évêques étaient les défenseurs admis depuis Constantin parmi les décurions, et que le seigneur même n'était que le comte établi par Charlemagne dans les curies transformées en *malla* ou *placita*, pour y présider les assemblées des *bons hommes* ou *rachimbourgs*. Dans le désordre des premiers temps, on conçoit comment les évêques et les barons immédiats du seigneur furent d'abord seuls admis dans ce conseil; mais bientôt les cavers (*caveros, caballeros* en Espagne), qui formaient la classe générale des nobles en Béarn, purent y pénétrer; les domengers (*domicelli*), après avoir transformé leurs alleux

en fiefs, les y suivirent, et les villes et communautés finirent par avoir aussi leurs représentants à la cour majour. Les villes et communautés qui jouissaient de ce privilége étaient au nombre de quarante-deux. L'assemblée du Béarn se composa donc de quatre états, si l'on veut distinguer ses membres, comme on faisait parfois, en barons, gens d'église, gens de noblesse et de roture, de deux états si l'on veut comprendre dans la classe de la noblesse, comme on le faisait encore, tout ce qui n'appartenait pas à ce qu'on appela le *tiers* en France.

Les sessions de la cour majour se tenaient toutes les années, mais elles n'avaient ni époque ni siége déterminés. Les bayles ou baillis des villes et des seigneuries recevaient avis du jour et du lieu de la convocation par lettres patentes du vicomte ou de son lieutenant général, et ils devaient faire procéder promptement à la nomination des députés. Ceux des villes étaient appelés jurats ou gardes, et comme ceux des seigneuries ils avaient l'inviolabilité pendant le temps de l'exercice de leur mandat; ils pouvaient aller et venir en sûreté sans que les poursuites civiles et criminelles qu'on aurait dirigées contre eux pussent les atteindre. Quand la cour majour se trouvait constituée au jour fixé, un des barons ouvrait la séance en disant : « Seigneurs et bonnes gens, le seigneur se présente ici avec sa cour pour faire droit à toutes sortes de gens suivant le for et la coutume de la terre. » Après cela l'assemblée, qui était à la fois législative et judiciaire, s'occupait de régler les affaires génerales de la vicomté et de rendre la justice. Pour ce dernier objet, douze membres, pris dans son sein, se constituaient, sous le nom de jurats de la cour, en commission judiciaire. Ils jugeaient en dernier ressort tous les appels des tribunaux inférieurs, et directement sans appel toutes les questions relatives à l'état des personnes ou de la propriété. Dans la suite, le pouvoir judiciaire fut séparé du pouvoir législatif; ce fut même la principale condition dont les Béarnais firent dépendre l'élection de Guillaume Raymond, le frère de Gaston-aux-mains-ouvertes. Les douze jurats furent dès lors des barons héréditaires, et on put appeler à eux des décisions mêmes du vicomte.

L'espace nous manque pour exposer la constitution béarnaise dans tous ses détails, mais n'est-ce pas une admirable chose que de voir le petit peuple de Béarn, bien avant ce XIIe siècle où les villes commencent à peine en France à lutter pour la conquête de leur liberté matérielle, où l'Angleterre n'a encore aucune de ces institutions qu'on accusa Gaston VII de lui avoir empruntées, de le voir, dis-je, comprendre le système du gouvernement central et de la représentation, de voir son souverain pratiquer le respect de l'état des personnes et de la propriété? Et il ne faudrait pas croire que ce fût une institution impuissante devant la tyrannie féodale que celle de la cour majour; car on n'aurait pour se convaincre du contraire qu'à se rappeler la terrible justice qu'elle savait tirer quelquefois de ses princes et les conditions qu'elle leur imposait. Sans doute le vicomte avait le droit de battre monnaie, de faire la guerre, de lever des impôts, de faire des règlements; mais ces règlements devaient être approuvés par les États, l'impôt fixé par eux; il fallait qu'ils déclarassent ennemis les peuples auxquels le souverain voulait faire la guerre, avant qu'il pût faire des levées d'hommes dans les treize divisions militaires du pays appelées *parsans;* et quant à sa monnaie, qui avait cours dans toute la Gascogne, il ne lui suffisait pas, pour pouvoir l'altérer ou la changer, du

seul consentement de la cour majour. L'autorisation des barons et des comtes de la province d'*Aux*[1] lui était encore nécessaire, si nous en croyons l'acte d'opposition fait en 1289 par l'évêque de Bazas, à une ordonnance du roi Édouard III d'Angleterre qui prohibait le cours de la monnaie morlane dans ses états de Gascogne.

Au-dessous de la cour majour, les divisions administratives et judiciaires étaient les municipalités et les seigneuries. Dans les unes, le seigneur rendait moyenne et basse justice suivant la loi du fief; dans les autres, c'étaient les jurats suivant le for de la localité. Dans un pays peuplé au moyen d'agglomérations d'habitants attirés par l'appât des franchises, la noblesse dut être faible et peu puissante ; en effet, celle du Béarn n'eut pas une bien grande illustration. Mais la vie civile fut active dans la classe des cultivateurs libres et des artisans appelés indistinctement *bourgeois, manants* ou *voisins;* ils s'administraient par des jurats que surveillait un viguier héréditaire du vicomte. Malgré les belles formules de droit naturel qu'on trouve dans les fors de Béarn, malgré cette espèce de déclaration des droits placée en tête du for de Soule : « Par la coutume de toute ancienneté observée et gardée, toutes les nations et les habitants sur la terre sont francs et de franche condition, sans tache de servitude » (*Per la costume de toute anciennetat observade et goardade, touts las natius et habitans en la terre son francs et de franque condition sens tache de servitut*), la servitude existait en Béarn ; seulement elle faisait l'exception ; la présomption était pour la liberté. C'était à celui qui se prétendait seigneur à produire son titre, au rebours de l'axiome « nulle terre sans seigneur. » Sans doute ici, comme partout, les serfs ou questaux attachés à la terre passaient avec elle au nouvel acquéreur; sans doute, encore, ils étaient opprimés par mille entraves, tailles, corvées, prohibition, mais jamais, du moins, ils n'étaient sujets à l'arbitraire. Chaque fief avait sa loi consentie par les serfs; la servitude était le résultat d'un contrat, une condition civile. Aussi, devant la justice, tous les hommes du Béarn avaient les mêmes garanties : nous avons vu que la cour majour dans sa formule d'ouverture se disait constituée pour rendre droit et jugement à toute sorte de gens (*à tote manière de gent*) ; dans chaque for revenaient aussi ces expressions : « si une personne riche ou pauvre, etc. » Le contrat primitif était donc la base de tous leurs rapports, et, faute d'exécution, le serf pouvait en appeler en dernier ressort à la cour majour ou au vicomte. Cela explique pourquoi on ne trouve pas dans l'histoire du Béarn une seule révolte de paysans.

Pour ce qui est du droit privé des Béarnais, relatif aux contrats et actes civils, successions et donations, nous n'avons qu'un mot à dire, c'est que le droit romain était presque le droit commun du Béarn. Marca nous dit même que les fors n'avaient pour but que de régler les nouveaux rapports de société qu'avait créés l'arrivée des Barbares. Il n'en pouvait être de même du droit criminel; les peuples barbares adoptent ordinairement la législation civile des vaincus civilisés, parce que la leur est incomplète ou inapplicable à leurs nouveaux besoins de société ; mais la législation pénale, toujours la première à naître, est aussi toujours très-détaillée chez eux, et ils l'introduisent dans les pays conquis. Aussi, outre les compositions et le duel

1. Circonscription de l'archevêché d'Auch, qui comprenait une grande partie de l'ancienne Novempopulanie.

judiciaire, si fort en honneur parmi les barbares du Nord, trouve-t-on en Béarn quelques peines féroces qui n'auraient pas trop déparé certaines dispositions de la loi salique. Le meurtrier insolvable était condamné à être enterré vivant sous le cadavre de sa victime, et un article du for de Morlaas porte que celui qui réclame en vertu d'un titre déjà payé doit être ainsi jugé : « Le seigneur lui fera attacher le titre au front avec deux clous de la moitié du gros doigt de la main aplatis par la tête, et le coupable ira ainsi d'un bout à l'autre de la ville précédé d'un crieur disant au peuple : « *Qui ainsi fera, ainsi puni sera.* »

Telle était sommairement la législation des fors du Béarn lorsque Henri II d'Albret, roi de Navarre, s'occupa de la réformer. Les gloses des foristes et les ordonnances de ses prédécesseurs y avaient apporté quelque obscurité, et une fusion de tant d'éléments législatifs paraissait nécessaire. Henri entreprit l'œuvre d'une compilation générale à laquelle il donna la forme d'un for unique divisé, suivant les matières, en six parties ou en six codes comme nous dirions aujourd'hui. Cette compilation rédigée en béarnais, qui resta la langue officielle du pays jusqu'au XVIIIe siècle, fut présentée aux états, en 1551, et votée par l'appel nominal. Le souverain de Navarre compléta ces réformes par quelques institutions dont le but était de centraliser et de monarchiser le pouvoir. Il se créa un conseil privé, à l'exemple des rois de France, rendit le conseil des douze barons de justice permanent, et il le plaça sous la main de son sénéchal qui présidait ses deux chambres civile et criminelle. Le sénéchal distribua, en outre, ses agents dans les cinq principales villes du Béarn constituées en sénéchaussées, à la tête desquelles se trouvait Pau ; et, à certaines époques de l'année, il dut y aller tenir les petites et les grandes assises suivi, lorsqu'il s'agissait de ces dernières, du procureur-général criminel. Une chambre des comptes et un maître des chemins furent aussi créés avec droit d'inspection sur tout le pays. Enfin, Henri, pour complaire aux états-généraux, releva la dignité de leur syndic par la participation qu'il lui donna à la création des offices et à l'examen des actes des fonctionnaires.

Cependant ce prince, avant de se faire le législateur de ses états, avait cherché à les étendre. Dès la mort de son prédécesseur, Jean II, il avait songé à reconquérir la Navarre, et avec des secours envoyés par François Ier il s'était emparé de Saint-Jean-Pied-de-Port, de Roncevaux et de Pampelune, où fut blessé le chevalier espagnol Ignace de Loyola. Mais au même moment son terrible compétiteur, Charles-Quint, envoyait de ce côté-ci des Pyrénées une armée qui réduisait les villes d'Oloron, de Sauveterre, de Navarrens et de Mauléon. La querelle soulevée entre les monarques de France et d'Espagne par suite de l'élection de ce dernier à l'empire allait se débattre en Italie, et elle fit lâcher prise aux deux armées des Pyrénées. Henri d'Albret suivit François Ier en Italie, combattit à ses côtés à la bataille de Pavie et fut fait prisonnier avec lui. Plus heureux pourtant que son chevaleresque compagnon d'armes, il dut la liberté à la présence d'esprit de son page. Lorsque François Ier fut sorti de sa captivité, la confraternité d'armes des deux rois devint une confraternité de sang ; Henri épousa la célèbre Marguerite de Navarre, sœur du monarque français, *la marguerite des marguerites, la quatrième des grâces et la dixième des muses*, comme le portait son épitaphe qui se trouva n'être point cette fois une apothéose menteuse. Marguerite ne fut pas seulement, en effet, la

plus aimable et la plus belle femme de France et de Navarre, elle fut encore l'écrivain piquant, spirituel et sentimental qui, par un étrange caprice de l'esprit humain, nous a laissé à la fois les nouvelles si naïvement licencieuses connues sous le nom de *Contes de la Reine de Navarre* et les sévères et abstraites *Méditations de l'âme pieuse et chrétienne.*

Nous avons vu Henri d'Albret opérer une réforme dans les lois, Marguerite en prépara à son insu une bien plus radicale dans les mœurs et la religion. C'était le temps où naissait le protestantisme et tous ses ardents docteurs que persécutait François Ier par politique; Calvin, Roussel, Lefèvre trouvèrent un accueil empressé à Pau auprès des souverains de Navarre. Marguerite se laissa séduire par leur érudition, leurs projets aventureux et leurs énergiques et grotesques peintures du catholicisme. Elle permit à Roussel de prêcher devant elle et devant les personnes curieuses de l'entendre, et prêta pour cette cérémonie les caves du château de Pau. Solon, un autre chef des réformateurs, contribua aussi à l'introduction du nouveau culte en Béarn, en faisant la nuit, au moulin de la monnaie de Pau, des assemblées et manducations, comme s'exprime l'auteur de l'histoire des troubles de Béarn. Ainsi se forma, à l'abri et sous la protection du pouvoir royal, ce noyau de protestants qui allait bientôt répandre ses croyances dans toute la principauté. Marguerite avait toléré le culte réformé par bienveillance et sympathie pour ses chefs. Jeanne sa fille, docte et éloquente comme elle, mais de plus passionnée, énergique, devait l'imposer violemment à ses états. Dans sa jeunesse pourtant, Jeanne d'Albret avait été pieuse catholique, et peu s'en était fallu qu'elle ne devînt la femme de Philippe II, ce terrible champion du catholicisme. François Ier l'avait enlevée à son père pour la marier au duc de Clèves, malgré les protestations des états du Béarn. Une fois mariée, Jeanne protesta à son tour, et, rendue libre de ses liens, elle devint enfin l'épouse du duc de Vendôme, chef de la maison royale de Bourbon. Henri d'Albret vécut assez longtemps pour voir naître un descendant de sa race et emporter dans un pan de sa robe l'enfant prédestiné qui devait être Henri IV.

L'histoire a raconté bien des fois la scène touchante de la nativité de ce prince; tenu de la raconter à notre tour, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire le récit original sur lequel ont été faites toutes les relations postérieures: il est extrait de l'histoire de Navarre par André Favyn, écrivain du temps de Henri IV :

« La princesse de Navarre se sentant grosse et peu éloignée de son terme prit congé de son mari et partit de Compiègne le 15 novembre; elle traversa toute la France jusqu'aux Pyrénées, et se dirigeant vers Pau où se trouvait alors son père, le roi de Navarre, elle arriva dans cette ville après vingt-huit jours de voyage.

« Le roi Henri avait fait son testament, que la princesse désirait voir, parce qu'on lui avait rapporté qu'il était à son désavantage et en faveur d'une dame qui gouvernait son père. C'est pourquoi, bien qu'elle eût mis toutes pièces en œuvre pour en obtenir la vue, ce lui fut une chose impossible, d'autant plus qu'à son arrivée ayant trouvé le roi malade, elle n'osait pas lui en parler. Mais la venue de sa bonne fille, ainsi l'appelait-il, le réjouit et le remit sur ses pieds. Averti de son désir à l'égard du testament, il lui dit qu'il le lui donnerait lorsqu'elle lui aurait montré ce

qu'elle portait dans son sein ; et tirant de son cabinet une grosse boîte fermée à clef, avec une chaîne d'or qui pouvait faire vingt-cinq ou trente fois le tour de son cou, il ouvrit cette boîte, et lui montra son testament. Mais il ne le montra que d'un peu loin, et puis ayant renfermé tout cela, il lui dit : « Cette boîte sera tienne et ce qui est dedans ; et afin que tu ne me fasses une pleureuse ou un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, à la charge qu'en enfantant tu me chantes une chanson gasconne ou béarnaise, et si, quand tu enfanteras, j'y veux être. »

« Il avait logé cette princesse au deuxième étage de son château à Pau. Dix jours après son arrivée, les douleurs la prirent, entre minuit et une heure, le jour de Sainte-Luce, le 13 décembre de ladite année 1553. Le roi, averti par un de ses vieux valets de chambre nommé Cotin, descend tout aussitôt. La princesse, qui l'entendit entrer dans sa chambre, se mit alors à chanter en musique le cantique béarnais des femmes en couches

« Nouste done deou cap deou poun
Adjoudad me à d'aqueste hore. »

« Notre Dame du bout du pont, aidez-moi à cette heure. » Cela se voit par toute la Gascogne qu'au bout de tous les ponts il y a un oratoire dédié à la vierge Marie dite pour cette raison Notre-Dame *deou cap deou poun*. Au bout du pont du Gave qui passe à Pau, en allant à Jurançon, existait pour lors un oratoire dédié à la Vierge sainte, lieu illustré de miracles et auquel avaient coutume de se vouer les femmes enceintes pour avoir prompte et heureuse délivrance. Le roi de Navarre continua les paroles du cantique et ne les eut pas plutôt achevées, que sa fille accoucha du prince qui commande aujourd'hui à la France.

« Alors ce bon roi, rempli d'une grande joie, met la chaîne d'or au cou, et la boîte où était le testament dans la main de la princesse, en lui disant : « Voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi. » Et prenant l'enfant nouveau dans sa grande robe, il l'emporta dans sa chambre où il le fit emmailloter. Ce petit prince vint au monde sans crier ni pleurer, et la première nourriture qu'il reçut fut de la main du roi, son grand-père ; car ayant pris une gousse d'ail, il lui en frotta ses petites lèvres ; puis, dans sa coupe d'or, il lui présenta du vin, à l'odeur duquel l'enfant ayant levé la tête il lui en mit dans la bouche une goutte qu'il avala très-bien. A quoi le bon roi, étant rempli d'allégresse, se mit à dire devant les gentilshommes et dames qui étaient dans sa chambre, *tu seras un vrai Béarnais*. Et les seigneurs du pays venant saluer ce jeune rejeton de la noble fleur de lys, Henri d'Albret le leur montrant dit en espagnol : *Mire agora, esta oueia parió un lione.* « Voyez, la brebis a enfanté un lion. » Ceci répondait aux moqueries de ses voisins et de ses ennemis mortels, les Espagnols de Fontarabie qui, à la nouvelle que Marguerite était accouchée d'une fille, s'étaient écriés : *Milagro ! la vacca hijo una oueia* « Miracle ! la vache a fait une brebis, » d'autant que les armes du Béarn sont des vaches. »

Telles sont les circonstances que l'histoire contemporaine nous a transmises sur la naissance de Henri IV ; mais les traditions du pays, recueillies dans des contes

ou des poëmes béarnais, ont conservé bien d'autres détails. Elles nous montrent le vieux Henri d'Albret, qui vient d'emporter le nouveau né de la chambre de sa fille, accourant au grand balcon situé sur la face méridionale du château, d'où l'on aperçoit d'abord le cours du Gave, un peu au-delà les coteaux vinicoles de Gelos, Gan et Jurançon, et enfin, dans le lointain, les lignes montueuses et inégales de la barrière pyrénnéenne; puis, de ce point élevé comme d'un belvedère, présentant le futur roi aux acclamations de tout le peuple du Béarn rassemblé. Sur la plate-forme du château, au pied de la seconde escarpe, sur laquelle est assis le balcon, se trouvaient les seigneurs du pays; le peuple était au bas de la première escarpe, dans la basse ville, vaste place carrée appelée autrefois *champ bataillé*, à cause des duels judiciaires qui s'y passaient, et, par delà le Gave, sur les cotaux, s'échelonnaient les populations des campagnes voisines. La journée, assure-t-on, était claire et tiède, comme il arrive souvent en Béarn sur la fin de l'automne, et, au signe d'Henri d'Albret, les acclamations des Béarnais, se propageant de proche en proche, allèrent porter jusque dans les gorges des Pyrénées la nouvelle de la naissance d'Henri IV. La tradition rapporte encore qu'une fois emmailloté, l'enfant fut mis en nourrice à Bilhère, chez la femme d'un laboureur du nom de Lassançaà. La maison qu'habitait cette femme subsiste encore, et cinquante années n'en ont pas effacé entièrement la trace de l'inscription : *Saübe ga, de deü rey*, qu'elle porta jusqu'à la révolution. Bilhère est un village situé dans la proximité de Pau, et la reine Jeanne, pour jouir fréquemment de la vue de son fils, avait imaginé de faire reconstruire, au bas du parc, tout près de la route de ce village, un *castel beziat*, château chéri, où la nourrice apportait chaque jour le royal nourrisson à sa mère; et là on le balançait dans cette fameuse coquille de tortue qui lui servait de berceau, et qui, préservée en 1793 par le dévouement de quelques Béarnais, a été deposée depuis dans la chambre du château où Jeanne était accouchée. Mais laissons grandir le jeune prince que nous retrouverons à Coarraze. Jeanne saura à elle seule remplir la scène; son père est mort; son époux Antoine de Bourbon est proclamé roi de Navarre, mais il n'en gardera pas le titre. La fille d'Albret sera le véritable roi des Béarnais.

Jeanne, passée subitement de la religion catholique à un protestantisme rigide, a juré d'établir la réforme en Béarn. Par son activité puissante, les prédications un moment suspendues se multiplient, les consistoires se forment. A la fois théologien subtil et femme capricieuse, elle lutte d'érudition et de sophismes avec le légat du pape, tandis que sa main, dans les courts loisirs de sa vie agitée, brode sur les riches tapisseries de son palais les mystères travestis du catholicisme. Après les controverses et les discussions railleuses, viennent la confiscation des biens du clergé et l'exil des prêtres réfractaires; les siéges épiscopaux sont donnés à des calvinistes, les églises sont converties en lieux de prêche; et Jeanne, par la prohibition des jeux, des fêtes et de tout luxe, semble vouloir modeler les états de Béarn sur l'austère république de Genève que vient d'organiser Calvin.

Cependant la cour de France se préoccupe vivement de la révolution religieuse accomplie en Béarn; les Guises la voient avec inquiétude, et Armand-Duplessis, le futur cardinal de Richelieu, la dénonce, au nom du clergé, aux états-généraux de Paris. La réduction du Béarn est aussitôt projetée, et le farourhe Montluc marche

vers le Bigorre, tandis que son non moins farouche lieutenant le baron de Terride se dirige vers la vicomté. Devant ces deux chefs du parti catholique, tout fléchit promptement, et Terride, arrivé devant Pau, convoque de là, au nom du roi de France, les États à Lescar (1559). Les États, qui s'opposaient naguère aux innovations de Jeanne d'Albret, protestèrent plus fortement encore contre l'envahissement du pays et les prétentions du roi de France; depuis huit cents ans, dirent-ils à ses commissaires, le Béarn n'a subi la suprématie de personne.

Mais que faisait la mère de Henri IV pendant qu'on la dépouillait si violemment de son royaume? Jeanne s'était entendue avec le prince de Condé, son beau-frère, chef du parti protestant de France; elle avait envoyé ses bagues et ses pierreries à Élisabeth d'Angleterre en échange de quelques secours de guerre, et cette reine, ne retenant de ces trésors que le grand collier et le grand rubis balais, héréditaires dans la maison de Navarre, lui avait fait passer dix mille angelots, six pièces de canon et trois milliers de poudre. Jeanne avait donc organisé une armée à la hâte et elle l'avait mise sous les ordres du comte de Montgommery, ce lieutenant de la garde écossaise qui, dans le tournoi de 1559, avait involontairement blessé à mort le roi de France Henri II. Le jour des représailles était venu pour elle. On ne saurait dire lequel fut le plus barbare de Terride ou de Montgommery, mais ce dernier fut du moins plus prompt et plus heureux; en quinze jours, il reconquit le Béarn. « Les gaves, disent les auteurs contemporains, roulèrent de nouveau du sang et des cadavres. » Les actes de cruauté de Montgommery tombèrent particulièrement sur la noblesse du pays qui avait embrassé le parti de Terride; un de ces actes doit être surtout rapporté ici, car il eut le château de Pau pour théâtre. Assiégés dans le fort Moncade d'Orthez, avec le baron de Terride, les principaux seigneurs du Béarn, n'ayant nulle espérance de pouvoir s'y défendre, avaient capitulé à la condition qu'ils auraient la vie sauve et la liberté. Mais une fois maître de ses ennemis, Montgommery prétextant les nécessités de la guerre, les force à suivre son armée victorieuse, et, arrivé à Pau, il enferme dix d'entre eux dans le château, sous promesse d'un élargissement prochain. Ces dix nobles sont les sires de Gerderest, d'Aidie, de Sainte-Colomme, de Goas, de Sus, de Abidos, de Candau, de Salies, de Pardiac et de Favas. Dans la soirée donc qui doit précéder leur mise en liberté, ils se réunissent, tout joyeux et comme pour une fête; en s'abordant les uns les autres dans la salle où on leur a servi leur dernière collation, ils s'embrassent cordialement. Tout à coup, au moment où ils s'asseoient autour d'une table chargée de mets et de vins, des poignards sont levés sur leurs têtes; des assassins, sans leur donner le temps de se reconnaître, les pressent et les frappent de tous côtés. On ne sait pourquoi Terride, témoin de ce massacre, échappa lui-même aux coups des meurtriers, ni comment il obtint bientôt la permission de sortir du Béarn.

Ce ne fut là qu'une des mille scènes du lugubre drame qui remplissait tout le pays de terreur, mais dont l'action principale était à Pau. Une phrase de l'historien Olhagaray peint d'une manière terrible le spectacle que présentait cette ville : « La rivière, qui est un torrent, fut toute pleine de sang, les rues furent couvertes d'un monceau de corps morts, les couvents brûlés; les cris des mourants et des meurtriers, les lamentations des femmes et des petits enfants remplissaient l'air d'une pitoyable diversité de cris. » Si Jeanne, comme le prétendirent les ministres de

ses vengeances, avait ordonné ces massacres, elle ne fut que trop bien obéie.

Le Béarn reconquis, la réforme alla grand train; tous les obstacles étaient renversés, Jeanne put édifier à son gré, comme sur une table rase. Mais pourquoi, après être rentrée à Pau au milieu des acclamations de tout son peuple, cette imprudente princesse quitta-t-elle ses fidèles Béarnais pour aller, sur la foi d'une paix mal assise, vivre à la cour de l'astucieuse Catherine de Médicis? Elle y vit célébrer, il est vrai, le mariage de son fils avec Marguerite de Valois; mais sa mort prématurée, qu'on attribua au poison, prouva assez que la cour n'avait rien oublié. En apprenant, du reste, la scène tragique dont le château de Pau avait été le théâtre, le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, Charles IX avait juré « qu'il ferait une seconde Saint-Barthélemy en expiation de la première. » Comme gage des représailles promises aux catholiques arriva peut-être la mort de Jeanne, qui expira le 8 juin 1572. « Princesse, dit d'Aubigné, n'ayant de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux adversités. »

Après la fin singulière de Henri III de Navarre, Henri IV, de France, succéda à sa mère dans la vicomté de Béarn. Son premier acte de souveraineté fut un édit qui rétablissait la religion catholique. Prisonnier à la cour de Médicis, il avait cédé aux plus pressantes importunités; mais l'assemblée des États, tenue à Pau, ne voulut pas sanctionner cette mesure, et les scènes de meurtres et de troubles se renouvelèrent. A peine a-t-on appris dans la capitale du Béarn que le comte de Grammont est chargé de faire exécuter à main armée l'édit du prince, que les ministres protestants ordonnent des prières publiques et des jeûnes. Des discours fanatiques répétés en tous lieux excitent les esprits à la résistance. Ce fut à l'un de ces prêches ardents, où les orateurs de la réforme exaltaient les âmes jusqu'au délire, qu'assista le baron d'Arros, vieillard octogénaire et aveugle. Quand on l'eut porté du temple dans sa maison, il appela son fils d'un ton prophétique, et tout enflammé d'un zèle pieux il l'interrogea ainsi : « Mon fils, qui vous a donné la vie? » à quoi le fils répondit : « C'est à vous, mon père, que je la dois, après Dieu. » — « Or, votre Dieu ainsi que votre père, » poursuivit le vieillard, « vous redemandent cette vie. Allez, mon fils, et pour accomplir l'entreprise à laquelle je vous invite, n'ouvrez point les yeux sur le nombre de ceux qui vous accompagneront, mais seulement sur leurs vertus et leur courage; ne fixez point vos ennemis pour les compter, mais seulement pour les frapper de mon épée, que Dieu bénira dans vos mains. » Le fils du baron d'Arros était investi de la dignité de lieutenant-général du Béarn. L'esprit de fanatisme que son père a soufflé sur lui, le remplit d'un zèle ardent et lui donne la soif du sang : suivi d'une troupe de trente-huit hommes, et cachant soigneusement sa marche, il se dirige avec une célérité extraordinaire vers Hagetmau, où le comte de Grammont s'est rendu avec deux cent cinquante gentilshommes catholiques. Ce n'est pas un homme, c'est un aigle qui se jette avec ses aiglons affamés sur une proie longtemps convoitée. Une attaque imprévue le rend maître du château, dont les bâtiments et la cour sont encombrés par une multitude d'hommes de toutes les conditions. Profitant de cet avantage, d'Arros frappe, massacre et disperse tout ce qu'il rencontre : Etchar, président du conseil souverain, est égorgé sous les yeux du comte de Grammont. Ce seigneur va partager le sort de sa suite, quand un cri per-

çant et une main tremblante détournent le coup. Le farouche lieutenant-général, touché des grâces, des larmes et des prières de Corisande d'Andoins, la belle-fille du comte, veut bien lui faire grâce de la vie. Sa soif du sang s'était d'ailleurs éteinte dans cette boucherie.

Le comte de Grammont, portant dans son cœur le deuil des siens, fut conduit à Pau. Bientôt le baron d'Arros se présente avec le prisonnier devant son père ; mais le fanatique vieillard le blâme d'avoir eu la faiblesse d'épargner une victime. « Comment, vaillant Machabée, » s'écrie-t-il, « avez-vous laissé vivre ce Nicanor? vous avez sauvé celui qui vous détruira, le corbeau qui vous crèvera les yeux ! »

On retira le titre de lieutenant-général du Béarn au baron d'Arros; mais les États maintinrent néanmoins l'ouvrage de Jeanne d'Albret, jusqu'au jour où Henri IV, échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, put révoquer l'édit. Dès lors, occupé qu'il était lui-même à conquérir un royaume sur les champs de bataille d'Arques et d'Ivry, il donna aux Béarnais pour régente sa sœur Catherine. Depuis 1577 jusqu'en 1592, Catherine exerça, en réalité, tous les pouvoirs de la royauté. Henri venait parfois visiter sa sœur. Fidèle à ses souvenirs d'enfance et peut-être encore aux charmes de la belle-fille du comte de Grammont, la fameuse Corisande d'Andoins, qui ne fut pas la moins aimée des maîtresses du Béarnais, il arrivait brusquement à Pau, à la faveur d'une trêve qui séparait deux batailles. Dans un de ses voyages, il se fit accompagner de sa femme, Marguerite de Valois; mais cette princesse mécontente et impérieuse prit en telle aversion le petit royaume de son mari qu'elle se promit bien de n'y jamais retourner. Il est vrai que l'état de la religion dans ce pays devait profondément blesser une princesse de la maison royale de France. « Nous nous en revînmes, » dit-elle dans ses mémoires, « à Pau, en Béarn, où n'ayant nul exercice de la religion catholique, on me permit seulement de faire dire la messe, dans une petite chapelle, *qui n'a pas trois ou quatre pas de long et qui, étant fort étroite, était pleine quand nous étions sept ou huit.* A l'heure que l'on voulait dire la messe, on levait le pont du château, de peur que les catholiques qui n'avaient aucun exercice de religion l'ouïssent. » Marguerite, rancunière comme tous les Valois, garda en effet rigueur au Béarn. Elle ne voulut pas accompagner Henri lorsqu'en 1581 il se rendit à Pau pour la cérémonie de son installation et pour y prêter, au nom du Dieu vivant, le serment d'usage dans la grande salle du château.

La présence de Catherine, la sœur du roi, consolait du reste pleinement les Béarnais du dédain de Marguerite ; ils avaient toujours eu un vif attachement pour leurs reines, et Catherine n'était pas la moins aimable de cette série de femmes qui s'étaient succédé avec éclat en Béarn. Savante et poëte, elle nourrissait alors dans son cœur un amour malheureux pour le comte de Soissons ; son frère, d'ailleurs bon pour elle, refusait de consentir à son union avec ce seigneur. Dans sa résignation mélancolique elle traînait ses souvenirs et ses regrets parmi les allées de cet immense et pittoresque parc que Jeanne d'Albret avait rempli de ses joies maternelles. Le Castel Beziat fut bien souvent témoin de ses douces études et de ses tendres rêveries; dans la partie supérieure du parc, qui s'élève à pic sur le Gave, les promeneurs de Pau peuvent encore suivre, au bruit du torrent qui gronde dans la vallée, la direction que prenaient les yeux de Catherine. Les riants

coteaux de la rive opposée étaient devant elle, se dorant vers le soir de teintes mélancoliques, et derrière eux les rideaux des Pyrénées s'échelonnant par degrés et montant dans les ombres de l'horizon.

Grata superveniet quæ non sperabitur hora

se disait souvent l'aimable virgilienne, afin de réveiller un peu d'espoir dans son cœur désespéré, et lorsque, après avoir en vain attendu cette heure, elle dut quitter Pau pour rejoindre son frère devenu roi de France, elle écrivit sur les murs de son Castel Beziat ces mots de son poëte favori : *Quò me fata vocant!* Hélas! sa destinée devait la conduire à un mariage avec le duc de Bar et à mourir sans enfants à l'âge de quarante-cinq ans.

L'éclat d'un grand trône n'empêcha pas Henri IV de reporter ses yeux sur sa petite vicomté de Béarn; tout ce qu'il fit d'heureux pour la France, il l'étendit à elle. Par une ordonnance spéciale qui rappelait les dispositions de l'édit de Nantes, il y établit la tolérance religieuse. En 1601, Pau fut déclarée exempte de tailles. Ce bon roi, un peu gascon à son insu et par affection pour sa première patrie, disait aux Béarnais qui le croyaient sans doute : « *Qu'il avait donné la France au Béarn plutôt que le Béarn à la France.* » Aussi se garda-t-il de réunir leurs gouvernements, pour ne point mécontenter ses anciens sujets qui n'auraient pu longtemps se faire illusion sur la portée de cette mesure. Lorsque Henri IV succomba sous le couteau d'un fanatique, nulle part la douleur ne fut si vive qu'aux lieux où l'on gardait son berceau, et la nouvelle de sa fin tragique, s'il faut en croire la tradition populaire, y fut subitement apportée par des signes célestes. « Le jour de sa mort, » dit Mézeray, « l'écu de ses armes qui était sur la porte du château de Pau en Béarn avec les premières lettres de son nom à côté, tomba à terre et se brisa à la même heure. Les vaches du troupeau royal, qui paissaient là auprès, s'étant toutes couchées en rond et meuglant horriblement, le principal taureau, on le nommait *le roi*, vint tout furieux rompre ses cornes dans cette porte-là, puis se précipita dans le fossé et se creva de sa chute. De sorte que tout le peuple qui était accouru à ce spectacle se mit à crier: *Le roi est mort!* et ce cri lamentable se répandit par tout le Béarn, en moins de deux heures. »

Ce que n'avait pas osé ou n'avait pas voulu faire Henri IV, Louis XIII résolut de l'accomplir. Tout en continuant de prendre le titre de roi de Navarre, il rendit un édit qui réunissait ce pays à la couronne de France. Comme on le pense bien, les résistances furent vives de la part des États, qui comprirent que cette fois il y allait de l'existence même de leur patrie. Les protestants, qui formaient le parti national, essayèrent de faire de leur querelle celle de toutes les églises réformées, et provoquèrent des synodes dans plusieurs villes de France, à Loudun, à la Rochelle, à Grenoble, à Orthez. Le chevalier Paul de Lescure, conseiller du conseil souverain, député pour les protestants du Béarn, fut le grand meneur de ces assemblées; plusieurs fois il fut envoyé à Louis XIII pour lui porter les doléances de son pays contre l'édit. Les procédures nécessitées par cette affaire furent énormes, comme on le voit par le *Mercure français* de l'année 1620, dans lequel elles sont énumérées. « Le Béarn, » disaient les États de Pau dans leurs nombreux mémoires, « le Béarn est une souveraineté distincte et séparée du royaume de France; il se gouverne par

ses fors et coutumes. Les habitants ont élu des seigneurs pour la conservation des lois du pays. Le souverain ne peut les changer ni les réformer que du consentement des peuples; *c'est la loi fondamentale et contractuelle du souverain avec ses sujets.* » Soutenus et par les réformés de France, et par le marquis de Laforce, lieutenant-général du Béarn pour le roi, les Béarnais persistaient donc à repousser l'édit. Louis XIII prend enfin le parti d'envoyer Renard, son maître des requêtes, à Pau, pour le faire enregistrer ; mais ce magistrat est très-mal reçu, et les marques du ressentiment national ne lui sont pas épargnées pendant son séjour dans la ville ; on lui donne un concert infernal de coups de pistolet et de cris où se mêlent de grotesques allusions à son nom de *Renard.* Les esprits sont tellement exaspérés qu'il craint pour sa vie et prend la fuite. A cette nouvelle, Louis expédie un *ordre de jussion* pour faire enregistrer l'édit et châtier les coupables. Le conseil de Béarn répond par un *arrêt interlocutoire;* toutefois, se sentant au fond trop faible pour lutter contre le roi de France, il lui envoie messages sur messages pour le prier de retirer son édit. Louis XIII s'était approché du Béarn et se tenait prêt à y entrer pour se faire obéir ; à la vue de ces éternels députés qui viennent lui répéter sans cesse les mêmes doléances, il est pris d'une violente colère. « Puisque vous voulez me donner la peine d'aller faire vérifier moi-même mon édit, » leur dit-il, « j'irai à Pau, et je vous réponds qu'il sera plus amplement vérifié que vous ne vous l'imaginez. »

Le roi se mit en effet promptement en marche. Il arriva à Pau le 15 octobre 1620. « On remarqua », dit naïvement le *Mercure Français,* « que sa majesté ne fut pas accueillie avec l'applaudissement que les subjets sont coutumiers de faire paroistre à la veüe de leur prince ; et (chose étrange), qu'on avoit même soustraict les vivres pour l'obliger de désemparer promptement : aussi que l'on publioit hautement que dès qu'elle seroit partie, l'on traverseroit l'ordre qu'elle auroit estably. » Peu rassuré par cet accueil, Louis partit de Pau le troisième jour pour aller s'assurer des principaux points fortifiés du Béarn Il se rendit d'abord à Navarrens, place forte qui aurait pu servir de centre à la révolte ; il y établit un nouveau gouverneur, mit des garnisons dans les autres villes et revint à Pau le 20 octobre. Le roi s'occupa alors, avec ses conseillers, de la nouvelle organisation de la vicomté réduite à l'état de province française. Il reconstitua d'abord l'église catholique, et assista lui-même à pied, accompagné de plusieurs évêques, cardinaux et prélats, à une procession qui inaugura dans la ville le rétablissement de l'ancien culte. Il détruisit la division militaire du pays en parsans, division qui donnait aux États une grande facilité pour lever instantanément des troupes ; enfin, pour compléter ses réformes, il supprima les conseils souverains de Béarn et de Basse-Navarre et créa un parlement unique, séant à Pau. Le parlement se composa de trois présidents et de vingt-deux conseillers pris parmi les anciens conseillers du conseil souverain. Peu à peu l'irritation que ces mesures avaient causée fut apaisée par les profonds changements qu'elles apportaient dans la situation morale du pays ; le parlement, qui eut longtemps le savant Marca pour président, contribua beaucoup à faire accepter le nouvel ordre des choses aux Béarnais. Les conversions marchèrent vite, et nous devons dire que pour les hâter, on n'eut point recours à la violence. Les familles protestantes disparurent peu à peu. Pour en rencontrer à Pau, il faudrait remonter très-haut dans l'histoire de son passé.

Louis XIII, en enlevant au Béarn sa constitution de principauté distincte et indépendante, laissa néanmoins subsister les États; mais ces assemblées ne se réunirent plus, comme celles des autres pays d'états, que pour abonner et asseoir l'impôt. La langue béarnaise continua à être employée dans leurs délibérations, tandis que l'emploi du français fut prescrit pour les débats et pour les arrêts du parlement. Du reste, si les années qui s'écoulèrent du règne de Louis XIII à la révolution furent stériles pour l'histoire, elles ne furent point perdues pour la ville de Pau : ce fut une époque de calme, de bonheur, de prospérité et de développement intellectuel. Petite ville de 9,000 âmes, elle retira de la présence et des travaux des magistrats qui composaient son parlement, une grande activité et un grand essor. Les membres de cet illustre corps se bâtirent de grands hôtels, qui auraient pu figurer avec avantage à côté des plus nobles habitations du faubourg Saint-Germain de Paris; et la piété béarnaise se manifesta par la fondation de plusieurs maisons religieuses, consacrées aux capucins, aux cordeliers et aux jésuites. L'année 1641 fut marquée par l'établissement du collége, dont les dépendances beaucoup trop vastes, sans doute, pour son petit nombre d'élèves, constituent matériellement un des plus beaux monuments que la France ait consacrés à l'enseignement public. Enfin, une académie de sciences et d'arts, assez florissante, avait été formée par les membres mêmes du parlement, qui, chaque semaine, venaient s'y délasser par la lecture ou l'audition de petits vers d'agrément ou de circonstance, des pénibles devoirs de la magistrature.

Lorsque la monarchie s'engagea dans une lutte périlleuse contre les parlements du royaume, confédérés sous le nom de classes, la cour souveraine de Pau se signala par l'énergie de ses remontrances. En 1771 elle fut enveloppée dans la mesure commune qui désorganisait tous les corps parlementaires; mais aussi, lorsque cinq ans plus tard, la France salua par les plus bruyantes acclamations la réintégration des parlements, la rentrée de celui de Pau fut célébrée par toutes sortes de réjouissances publiques. Il existe une relation manuscrite de cette solennité dans le *trésor des chartes* de la ville, faite par les clercs de la bazoche du parlement. Les fêtes ne durèrent pas moins de huit jours : c'étaient des cavalcades sans fin, des concerts donnés par la musique militaire, de longs discours suivis de grands dîners; M. de Lons, commissaire du roi, eut les premiers honneurs dans ces démonstrations populaires. Les plus pompeuses harangues lui furent adressées par les corps publics. Dès le premier jour et avant la rentrée des magistrats, il avait été accueilli sous un arc de triomphe improvisé vis-à-vis de l'hospice, à l'entrée de la Porte-Neuve. Là était suspendue, parmi des guirlandes de fleurs et des flots de rubans, cette coquille de tortue qui avait servi de berceau à Henri IV, et qui, après avoir fait partie de toutes les fêtes, dans les temps antérieurs à la révolution, figurait tout récemment encore, sous la restauration, dans les processions de la Fête-Dieu. Le peuple, ce jour-là, comme pour donner aux réjouissances quelque chose de plus national, avait pris la fraise et le costume béarnais du temps de Henri IV. On y porta un drapeau blanc, où étaient brodés les écussons de la Bretagne et du Dauphiné, avec cette devise : « Trois ne font qu'un. »

Chose étrange que ce patriotisme local dont l'esprit tendait à reconstituer la vieille organisation fédérale des provinces, précisément à la veille d'une révolution qui allait

ramener la France à l'unité politique par la suppression de ses mille petites nationalités. A quelques années de là, les États généraux du royaume étaient convoqués et le Béarn, qui n'avait jamais entièrement souscrit à sa réunion à la couronne, crut le moment venu de reconquérir son indépendance. Ses États s'assemblèrent à Pau, pour délibérer s'ils députeraient à l'assemblée constituante; et ce ne fut qu'après avoir longtemps hésité, qu'ils se décidèrent pour l'affirmative, rédigèrent des cahiers et nommèrent les députés chargés d'aller les porter à Paris. Ceux-ci, à leur tour, voulant sonder le terrain et craignant apparemment de compromettre les priviléges du Béarn par une entrée trop précipitée à l'assemblée nationale, se tinrent à l'écart jusqu'à la fameuse nuit du 4 août. Mais alors leur parti fut résolument pris; ils s'en retournèrent vers leurs commettants et leur firent un sombre tableau de l'anarchie de la capitale. « Laissons la France, » disaient-ils avec une opiniâtreté qu'ils croyaient être du bon sens, « laissons la France et soyons Béarnais. » Combien peu ils comprenaient la grandeur des circonstances et les véritables intérêts de leur petite patrie! Le Béarn disparaissait à quelques jours de là sous le niveau de la division territoriale, pour devenir sous le nom de Basses-Pyrénées le département dont Pau est le chef-lieu. L'opposition boudeuse et peu inquiétante de ce pays fut à peine remarquée, au milieu des terribles événements et des grandes passions de la période révolutionnaire. Dans les plus tristes jours de la terreur, aucune réaction violente n'affligea la ville de Pau; et le commissaire qui y fut envoyé par la Convention, Monestier du Puy-de-Dôme, n'a pas laissé plus de traces dans l'histoire du Béarn que dans celle de la France.

Il en est autrement d'un enfant du Béarn qui alors commençait à se faire remarquer sur le théâtre agité de la guerre et de la politique. Pressentant peut-être, dès 1781, qu'une révolution allait ouvrir une nouvelle carrière aux esprits les mieux préparés, pour profiter des circonstances, il s'était soustrait au triste cabinet d'études de son père, huissier au parlement de Pau, pour s'engager dans le Royal-marine. Quand les événements de 1789 survinrent, il était adjudant; de ce modeste grade il s'éleva, en peu de temps, au faîte des grandeurs; car ce jeune adjudant, qui s'appelait Bernadotte, ne tarda pas à prendre place parmi les rois de la Suède sous le nom de Charles XIV. Nos limites ne nous permettent point de faire ici la biographie du général béarnais. Nous dirons seulement que l'histoire générale se montrera beaucoup plus sévère envers lui que ses compatriotes des Basses-Pyrénées, trop disposés, sans doute, à le juger avec indulgence; qu'elle comparera la conduite de cet homme du peuple, parvenu roi, à celle de Henri IV, ce roi de race princière, et qu'elle montrera l'un, par une déplorable ambition et un odieux égoïsme, s'unissant aux ennemis de la France pour démembrer le sol de la commune patrie, tandis que l'autre consacra sa vie et son épée à en maintenir la glorieuse unité. Elle recherchera surtout s'il n'y eut pas dans ses exploits militaires autant de bonheur que de talent, dans son administration plus de savoir-faire que de haute capacité. Du reste, il y eut longtemps, sinon oubli, du moins froideur et réserve entre le soldat béarnais, devenu roi de Suède, et la ville de Pau. L'humble maison où il était né ne fut ni conservée, ni honorée comme un monument national. S'il est vrai qu'on sache bien aujourd'hui quelle est cette maison, on paraît s'accorder à lui refuser toute marque publique de distinction; celle qui se donne pour son berceau et

porte une inscription gravée sur une plaque de marbre, ne l'a pas réellement vu naître. Dernièrement Charles XIV avait fait don à sa ville natale d'un vase qu'on dit magnifique, et les historiens du pays s'étaient mis en émoi pour réparer envers lui le tort d'un trop long silence. La famille de Bernadotte a des ramifications nombreuses, comme une véritable dynastie de rois ; mais il s'en faut de beaucoup que leur position soit en rapport avec la royale fortune de leur parent. Quoique celui-ci eût accumulé sur eux ses bienfaits, un de ses cousins, ou arrière-cousins, fut réduit, il y a quelque temps, à aller tenter fortune en Amérique, tandis qu'un autre étalait ce nom de Bernadotte sur l'enseigne d'un magasin de nouveautés, dans un des carrefours de Paris.

Pendant le directoire, le consulat et l'empire, le Béarn, oubliant pour toujours ses anciens priviléges, fut calme et prospère; il vit souvent passer et repasser les troupes que l'honneur de nos armes appelait en Espagne. Napoléon vint à Pau, en 1807, et séjourna au château de Gélos; il avait acheté ce château pour y placer l'institution des haras qui font partie encore des biens de la couronne. Plusieurs décrets concernant les routes, l'encaissement du gave, et surtout les prisons de la ville, signalèrent son passage. L'urgence de celui qui était relatif au lieu de détention était depuis longtemps évidente. Louis XIII avait fait une prison de la grande tour carrée du château de Henri IV, et une effroyable mortalité en avait rendu le séjour si funeste que ceux qui y étaient enfermés en sortaient rarement en vie. Être sous les verrous à Pau équivalait à un arrêt de mort. Il paraît que les décrets de Napoléon ne purent guère remédier à cet état de choses, car voici ce que nous lisons dans le travail que M. Villermé publia en 1820, sur le régime des prisons. « Pour « connaître, » dit-il, « ce que peuvent être les horreurs de la détention, c'est là (dans la Tour de Pau), c'est dans ce séjour impitoyable qu'il faut pénétrer : une antique tourelle, de figure polygone, forme l'enceinte de la prison. Sa hauteur fournit à la distribution de quatre étages; son couronnement tient lieu de cour et de préau. Par le beau temps, les prisonniers, s'ils sont peu nombreux, se promènent sur la plate-forme ; autrement ils sont contraints de se disperser dans l'intérieur. Tristes et abattus, les uns languissent sur la paille, qu'ils se disputent avec de vils insectes; les autres, dans le silence d'une profonde affliction, se tiennent échelonnés sur les marches d'un escalier de pierre, qui se développe en une tortueuse spirale. De l'œil ils semblent épier les mouvements de certains d'entre eux : ils attendent avec impatience que, par leur départ, ceux-ci leur permettent de venir prendre quelques aspirations d'air sur les bouches étroites des meurtrières. Le délabrement de la couverture fait que l'eau pluviale découle successivement de la plate-forme dans les divers étages et détrempe tout, jusqu'au sol des cachots. Cet air si rare et déjà si corrompu par tant de miasmes fétides et impurs, trouve encore une nouvelle extension de corruption dans l'humidité que produisent la vetusté et l'épaisseur des murailles. » Voilà ce qu'était devenu le château de Henri IV. La prison a été transférée depuis à Gassion, vaste hôtel situé non loin du château dans la plus belle position du monde, et qui, en 1764, avait vu naître Jean Hontas. D'abord capitaine sous les ordres de Gustave-Adolphe de Suède, ce héros était devenu plus tard un des plus illustres chefs des armées françaises sous le nom de maréchal de Gassion.

Nous arrivons à la conclusion de l'histoire de Pau. Depuis que la France ne forme

plus qu'un seul corps, l'histoire locale ne fait guère qu'enregistrer des dates solennelles sous lesquelles Paris écrit de glorieux chapitres. En 1814, quand l'empire tombe, le préfet de la ville, M. d'Argout, brûle devant l'hôtel de la préfecture le drapeau tricolore; en 1830, les débris de la garde nationale, abolie par Charles X, vengent la bannière nationale de cette injure, en l'arborant avec enthousiasme sur les monuments publics. Du reste, la révolution de Juillet a porté bonheur à la ville de Pau. Maintenant qu'elle n'est plus capitale de royaume, elle met tous ses soins à être la bonne et jolie cité des Pyrénées, capitale encore de cette population cosmopolite de baigneurs et de touristes qui affluent tous les ans aux eaux de Cauterets, de Baréges et de Bonnes. Ville moderne et ne comptant pour monuments que son château, chaque jour elle voit de nouvelles rues se border de belles constructions, de nouvelles maisons s'éparpiller au-delà de la vieille enceinte. La place Grammont, toute circonscrite par de riches hôtels à portiques ouverts, d'une architecture uniforme et élégante, est la partie de la ville où les étrangers ont établi leur demeure par une prédilection de bon goût. Mais au lieu de parcourir en détail et un à un les embellissements de Pau, montons sur le front découronné de la tour du château, nous pourrons de là en embrasser l'ensemble. A l'orient, la ville se développe et s'allonge comme une vaste échelle, dont deux rues parallèles forment les côtés, et une foule de rues transversales les échelons. Un peu en dehors de l'échelle, au nord-est, se trouve le champ de Gassies, grand faubourg habité autrefois par une population de tisserands attirés en ce lieu au temps de Louis XIV et de Louis XV, par le commerce considérable de toiles que faisait alors le Béarn; de l'autre côté, au nord-ouest, est le village de Bizanos, fameux dans le pays par ses mascarades du mercredi des Cendres et par sa papeterie. Si, rentrant maintenant dans l'intervalle de l'échelle, nous en descendons successivement les échelons en nous rapprochant du château, nous trouvons d'abord, dans une rue transversale, une magnifique halle élevée de nos jours sur de telles proportions, que tout le marché du Béarn pourrait s'y tenir à l'aise Une académie d'arts et de sciences, où ne manquent certes ni les hommes d'érudition ni les hommes d'esprit, s'est installée au premier étage, et des cours publics et des concerts y occupent leurs loisirs.

Descendons un échelon et nous voilà dans la rue Saint-Louis qui mène à la charmante promenade de la place Royale. Comme toute la partie méridionale de la ville, la place Royale est une plate-forme assise sur les flancs d'un coteau qui domine la vallée du Gave et regarde les Pyrénées. Elle vient d'être dotée d'une statue de Henri IV, due au ciseau de M. Raggi. Avant 1789 il y avait aussi sur cette place une statue en bronze placée sur le carré que laissent vide des allées de beaux catalpas aux pannicules de fleurs blanches et odorantes, mais ce n'était pas celle du roi béarnais. Les habitants de Pau avaient demandé, il est vrai, une statue de Henri IV, mais Louis XIV, à qui ils s'étaient adressés, avait cru mieux les obliger en leur donnant la sienne propre. Ceux-ci s'en vengèrent spirituellement par l'inscription qu'ils gravèrent sur le piédestal du monument, et qui, toute à la louange de leur glorieux compatriote, commençait par ce vers :

Aci qu'ey l'arrehil de nouste gran Henric.

« Ici est le *petit-fils* de notre *grand* Henri. » En suivant enfin, au sortir de la place Royale, la rue longitudinale du Midi, nous voyons la série des grands hôtels possédés

autrefois par les anciens membres du parlement de Pau, messieurs de Duplaà, de Mesplez, de Charitte, de Jasses et de Gassion, et nous nous trouvons au bas de la tour. De ce côté de la ville, avait été jusqu'ici la principale entrée du château féodal; mais sans détruire celle-ci, les architectes du roi Louis-Philippe, envoyés de Paris à Pau pour restaurer le château, lui ont donné récemment une autre entrée du côté de l'ouest. La route d'Oloron passait à une centaine de pieds environ de profondeur, entre la promenade circulaire du château et la Basse-Plante, autre promenade qui va rejoindre le parc dont nous avons parlé plus d'une fois; un grand pont d'une arche a été jeté sur cette route, de sorte que la plate-forme de l'antique manoir se relie maintenant non-seulement au parc, mais encore à la route de Bayonne, qui arrive directement sur le pont. A la tête du pont et sur la plate-forme, a été ménagé un hémicycle où l'on a placé la belle statue de Henri IV, sculptée à Paris par Francavilla sous le règne de ce prince. Derrière la statue, on voit le vase dont le roi de Suède, Charles XIV, a fait don à la ville. Les travaux de restauration ne se sont point bornés à ces heureux changements. D'ignobles échoppes qui enserraient le château de toutes parts sur les flancs de l'escarpe extérieure, ont été abattues pour lui donner de l'air; et les fines et brillantes arabesques du XVI[e] siècle ont aussi reparu au fronton de ses croisées où de grosses pierres à angles droits avaient usurpé leur place.

Pau renferme aujourd'hui 12,434 habitants. Sa population, qui se trouva réduite à 7,746 âmes sous l'empire, est augmentée de plus d'un tiers depuis quarante ans. Si ses fabriques ont perdu un peu de leur ancienne importance, ses vins et ses viandes fumées, connues sous le nom de *jambons de Bayonne*, sont encore très-estimés : outre l'exportation de ces articles, elle fait le commerce du fer, des toiles, des mouchoirs, des cotons filés et teints. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire de ses hommes célèbres; nous ajouterons seulement à ces grands noms ceux du médecin *Antoine Bordeu* et de l'intrépide général *Barbanegre*. Cet illustre soldat, digne compatriote des Henri et des Gassion, naquit à Pontacq, petite ville située à sept lieues de l'ancienne capitale du Béarn et comprise dans ses limites administratives.

1. Voici la liste bibliographique des principaux ouvrages dans lesquels nous avons puisé notre description physique du Bearn, et l'histoire de sa capitale :

Ramon, *Observations dans les Pyrénées.* — Charpentier, *Essai sur la constitution géognostique des Pyrénées.* — Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ.* — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum.* — Marca, *Histoire du Béarn.* — Favyn, *Histoire de Navarre.* — Faget de Baure, *Essai historique sur le Béarn.* — Mazure, *Histoire du Béarn et du pays basque.* — Olhagaray, *Histoire des comtes de Foix.* — Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale.* — Froissart, *Chroniques de France*, III[e] liv. — Mariana, *Histoire d'Espagne*, liv. III, chap. 11 et 12. — L'abbe Poeydavant, *Histoire des troubles du Béarn.* — D'Aubigne, *Histoire universelle.* — Mirasson, *Tableau des troubles du Bearn.* — Mademoisèlle de Vauvilliers, *Vie de Jeanne d'Âlbret.* — *Mercure de France*, t. VI, 1620-1622. — Villerme, *du Régime des Prisons.* — Palasson, *Histoire de Pau.* — M. Dugenne, *Panorama de Pau.* — M. Saget, *Description du château de Pau.* — *Annuaire des Basses-Pyrénées pour 1839.* — MANUSCRITS : *Los fors et costumes du Béarn* (en bearnais). — *Compilation des priviléges du pays de Bearn* (en bearnais). — *Commentaire du nouveau for*, par Maria, *foriste du Béarn.* Ces monuments se trouvent, soit a la bibliotheque de Pau qui contient 20,000 volumes et en outre une foule d'opuscules sur les lois, les coutumes, la noblesse ou les curiosites du Bearn, soit dans les archives de la prefecture ou sont tous les reglements et procès-verbaux de l'ancien conseil souverain des rois de Navarre, des États et du parlement de Pau.

LESCAR. — MORLAAS.

BENEHARNUM.

Lescar et Morlàas sont deux villes que le voyageur étranger au Béarn, s'il se borne à consulter un guide pittoresque ou une statistique de la population de la France, ne sera guère tenté de visiter, car la première renferme à peine 2,100 habitants, et la seconde n'en a que 1,500; éloignées l'une et l'autre de deux lieues environ de Pau, elles n'ont d'ailleurs rien de particulier dans leur aspect. Lescar est située dans la vallée où coule le Gave béarnais, Morlàas est bâtie sur une petite élévation qui fait accident au milieu des plaines plates et fertiles de l'est de la vicomté. Quoique ces deux villes, soient restées en dehors de la civilisation et comme ensevelies au milieu des débris du passé, elles rappellent à tous les Béarnais des souvenirs chers et vivaces. Sorties les premières, au xe siècle, du sein de l'immense forêt qui paraît s'être élevée, d'un bout du Béarn à l'autre, sur les pas dévastateurs des Normands, elles devinrent le noyau de la principauté des Centulle et des Gaston. Leurs annales, complément nécessaire de l'histoire politique de cet état, présentent, par la communauté des souvenirs, une remarquable analogie. En renfermant leurs monographies dans le même cadre, nous ne faisons que nous conformer à l'ordre naturel indiqué par les faits. Morlàas fut la première capitale politique du Béarn; Lescar, son premier siége épiscopal et la nécropole de ses vicomtes. Le pavé tumulaire de la cathédrale de cette dernière ville garde encore, sous ses dalles remuées pour recevoir des générations plus récentes, la poussière des premiers fondateurs de la vicomté, mêlée à celle des rois et des reines de Navarre. Là sont venus reposer, à côté des Centulle et des Gaston, et à trois siècles d'intervalle, Jean et Henri d'Albret, Catherine, qui s'était promis pour tombe royale les caveaux de Pampelune, Marguerite de Valois et Jeanne d'Albret, la mère d'Henri IV.

Les géographes ont longtemps discuté la question de savoir où était située Beneharnum. D'Anville et Scaliger l'établissent sur l'emplacement d'Orthez qui, primitivement, ne faisait pas même partie du Béarn; d'autres et parmi eux Marca, font sortir Lescar des ruines de la cité romaine. Cette opinion, qui est la plus généralement reçue, paraît aussi la mieux fondée; car d'un côté les distances indiquées par l'Itinéraire d'Antonin entre plusieurs lieux connus de la Novempopulanie et Beneharnum, sont presque exactement celles de ces mêmes lieux à Lescar; d'un autre côté, les cités seules de la Gaule ayant reçu des évêchés lors de l'introduction du christianisme dans l'empire, il paraît naturel de croire que Beneharnum eut pour héritière la ville épiscopale de Lescar, plutôt que Orthez, qui releva toujours

de l'évêché d'Acqs (Dax). En outre, le chapitre de Lescar compta toujours au nombre de ses évêques ceux de l'église de Beneharnum.

Saint Julien commence la série de ces prélats. Parti de la métropole de Trèves, vers l'an 400, pour aller soumettre à l'Évangile les peuplades des Pyrénées, il fut l'apôtre des Béarnais et devint leur pasteur. Les germes de la foi, qu'il avait semés parmi eux, ne furent point anéantis par les invasions des barbares du Nord ; et, si on ignore quels furent ses premiers successeurs à l'épiscopat, on trouve du moins, en 506, parmi les signatures des évêques qui siégèrent au concile d'Agde, tenu par les ordres d'Alaric II, un évêque de Beneharnum, nommé Galatoire. Cet évêque, dont l'église de Lescar conserva longtemps les reliques et qu'elle adorait comme un saint martyr, avait été mis à mort par les Goths pour avoir été un des évêques orthodoxes qui avaient appelé les armes des Franks dans le midi de la Gaule. Sous les descendants de Clovis, les évêques de Beneharnum gouvernèrent sans trouble jusqu'à l'arrivée des Normands ; mais alors cette cité épiscopale partagea le sort de toutes les villes de la Novempopulanie : elle disparut entièrement du sol en 845, et pas une habitation ne resta debout sur le territoire qu'elle embrassait. C'est seulement un siècle plus tard qu'on retrouve certains vassaux du comte de Gascogne établis dans une petite ville toute récente. Cette ville c'était Morlàas, et le nom qu'elle porte lui serait venu, si l'on en croit la tradition, d'un événement assez tragique en lui-même quoique fort commun à cette époque : le vicomte qui faisait sa résidence dans ce lieu ayant été frappé par un assassin, était *mort là*. Que l'étymologie soit vraie ou fausse, il n'importe ; mais le fait qu'elle implique est certain, et voici le récit légendaire qu'on en lisait dans le cartulaire de Lescar, avant qu'un incendie l'eût détruit en 1789.

Lopoforti ou Loupforton, gentilhomme de la cour de Sanche, duc de Gascogne, voyant combien la conduite d'un des vicomtes déplaisait à son suzerain, immola, pour être agréable à ce dernier, le vassal tombé en disgrâce. Mais, quand il eut commis ce meurtre, n'osant ni retourner dans son pays, ni reparaître auprès du duc, qui l'eût publiquement désavoué, il alla le trouver en secret et lui demanda à lui et à sa femme Urraque comment il pourrait mériter le pardon de son homicide. Sanche lui enjoignit alors de se retirer dans un monastère de Saint-Faust, en Béarn ; mais changeant bientôt d'idée sur les représentations de l'évêque Arsas-Racca, il lui conseilla de s'en aller vers la ville qu'on appelait Lascurris. Arrivé là, Lopoforti ne trouva ni murs ni maisons qui rappelassent l'existence d'une cité, mais une forêt immense, et, au sein de cette forêt, comme perdue dans sa profondeur, une chapelle dédiée à saint Jean et bâtie sur les ruines de l'ancienne Notre-Dame[1]. Lopoforti s'y dévoua à Dieu et se fit anachorète.

1. Bordenave, dans son livre des *Églises cathédrales et collégiales*, présente un système entièrement opposé à celui que nous avons suivi d'après Marca. Il prétend que dans l'intervalle qui sépara l'invasion des Sarrasins de celle des Normands, Charlemagne avait reconstruit la ville de Lescar déjà une première fois ruinée, mais qu'il l'avait rebâtie sur le haut d'une éminence, tandis que Beneharnum était au bas et dans le lieu où l'on voit encore l'église de Saint-Julien. Pour preuve de cette opinion il cite une inscription portant ces mots *Carolus magnus me fecit*, qu'on aurait trouvée dans les fouilles d'une ancienne église. Quant à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, il croit que c'était un petit temple païen oublié dans un bois sacré, *lucus*, et qu'elle devait se trouver dans le faubourg appelé encore *aüs Lucs*.

On peut expliquer, ce nous semble, le passage du nom de Beneharnum à celui de Lascurris en disant qu'une fois la cité détruite, les rares pèlerins qui allaient visiter la chapelle de Saint-Jean formée de ses débris, l'avaient désignée par les accidents topographiques au milieu desquels elle se trouvait : comme il y avait dans cet endroit une foule de petits ruisseaux appelés dans la langue du pays *lascours* ou *escourre*, ils l'avaient nommée Lascurris ou Lascar, plus tard Lescar. Nous trouvons encore ici cette tradition d'une immense forêt qui aurait couvert tout le Béarn après le passage des Normands, et cela nous induit à penser que ce nom de Loup qu'on rencontre si fréquemment dans l'histoire du Béarn n'était qu'un nom symbolique donné aux hommes, soit moines, soit seigneurs, qui osaient s'aventurer dans les bois pour les défricher et y établir leur demeure.

Le vicomte assassiné par Loupforton était, comme nous l'avons dit, le seigneur de Béarn, et le duc Sanche, pour payer en quelque sorte la composition d'un meurtre commis à son profit, conféra à l'abbaye de Saint-Jean de Lescar, dépendante de la vicomté béarnaise, des domaines considérables, avec une foule de priviléges et d'immunités. La ville commença ainsi à renaître autour de la petite chapelle et à attirer l'attention des ducs de Gascogne ; ces princes rivalisèrent d'empressement avec les vicomtes du Béarn pour en hâter les premiers développements. Sa cathédrale, qui subsiste encore, s'éleva vers la fin du xe siècle, et c'est alors aussi que fut institué son évêché. Cette institution n'était pas, il est vrai, totalement nouvelle; depuis que toutes les villes de la Novempopulanie avaient été détruites, l'évêque général de la Gascogne, réunissant six évêchés dans son ressort, prenait le titre d'évêque d'Acqs, d'Oloron, de Lescar et de Bayonne; mais à cette époque un prélat fut spécialement attaché au siége épiscopal de Lescar : ce fut Raymond-le-Vieux, antérieurement évêque de toute la Gascogne.

Si une fois reconstruite la ville située près des ruisseaux ne reprit pas son nom romain, nous ne saurions guère en voir la raison que dans la jalousie de Morlàas, qui devenue la capitale de la vicomté, se garda bien de laisser prendre à une autre ville ce nom de Beneharnum auquel se rattachait l'idée de chef-lieu des Béarnais. Telle est du moins l'opinion de Marca.

Morlàas était, en effet, alors la ville la plus importante de ce pays. Représentée la première dans les États-généraux du Béarn, elle renfermait en outre le palais des vicomtes appelé *Furca* ou *Furquina*, Hourquie, nom que les papes donnaient à la ville elle-même dans les relations qu'ils entretenaient avec ses vicomtes; un hôtel des monnaies où se fabriquait la monnaie morlane en usage dans tout l'archevêché d'Aux (Auch), et des hippodromes qui attiraient à leurs courses de chevaux tous les seigneurs des environs. Au commencement du xie siècle, et dès les premières années de son gouvernement, Centulle IV avait construit dans sa capitale l'église de Sainte-Foi, et c'est dans une charte de priviléges accordée à cette église par Gaston IV, le héros de la première croisade, que nous trouvons quelques détails sur l'hippodrome de Morlàas, le plus ancien de France, nous pouvons même dire de l'Europe moderne sans en excepter celui de Newmarket en Angleterre. Les courses de chevaux et les tournois qui avaient lieu à la fête de la Toussaint occasionnaient de nombreux désordres; on infligeait aux contrevenants des amendes sur lesquelles l'église de Sainte-Foi avait le droit de prélever

cinq sous morlans, à la charge pourtant de traiter et de régaler tout le jour le cavalier qui avait vaincu, ainsi que deux de ses compagnons. Ces joutes, de beaucoup antérieures à l'institution de la chevalerie, n'avaient eu originairement d'autre but que d'exercer les chevaux et les hommes d'armes; mais avec le temps « elles devinrent un prétexte à la pompe et à la parade, » comme le dit Marca, « chacun voulant faire montre de force de corps et de témérité de courage. » Elles gardèrent néanmoins le caractère de leur destination première, et les courses de chevaux de Tarbes pourraient être considérées comme la continuation traditionnelle de la fête de la Toussaint de Morlàas.

En 1101, cette ville fut déclarée ingénue et franche par un second acte de Gaston et mise par ce même acte sous la protection de Dieu et de saint Pierre de Cluny. Il était par conséquent défendu de faire aucun vol sur son territoire sous peine de la damnation éternelle, ce qui revient à dire que Gaston accorda à Morlàas tous les priviléges d'une chose ecclésiastique : c'est ce qu'on appelait *saubetat*, *salvitas*, sauveté. Pour bien comprendre le caractère de ce privilége, il faut savoir que, dans ce temps, il arrivait souvent qu'un homme offensé par un autre cherchait à se dédommager en s'emparant d'une bête ou de quelque objet appartenant à la ville dont l'offenseur était citoyen, sans que la justice eût rien à redire; or, c'était contre de pareilles représailles que la charte de Gaston prémunissait la capitale du Béarn. A la même époque remontait encore le for de Morlàas, cette noble charte politique de toute la vicomté béarnaise que nous avons déjà plusieurs fois mentionnée et dont nous ne citerons ici qu'un paragraphe pour en rappeler l'esprit libéral : « Le seigneur, » y est-il dit, article 77, « fera droit au pauvre comme au riche (*au paubre cum au ric*), et le bayle ne prendra les amendes qu'après que le dommage du plaignant sera payé. »

Et maintenant, qu'était-ce que la monnaie morlane, et à quelle époque avait-elle commencé à être en usage. Suivant Marca, son origine se rattacherait à la tradition d'un atelier monétaire établi, dit-on, par les Romains dans le lieu où est situé Morlàas, pour exploiter l'argent et le cuivre des mines des Pyrénées. La Notice des dignités de l'empire d'Occident ne mentionne que trois grands ateliers monétaires en Gaule, et il ne faut pas s'étonner de ne point trouver Morlàas dans le nombre. En dehors de ces grands ateliers, il y en avait de secondaires où l'on frappait des médailles de circonstance et quelquefois même de la monnaie courante; peut-être Morlàas fut-il un de ces derniers. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun monument antérieur au XI[e] siècle ne fait la moindre allusion à la monnaie morlane. Mais, à cette époque, elle se fabrique dans le palais même des vicomtes béarnais, dans leur hourquie. Un certain Géraud en possédait la maîtrise qu'il tenait de Centulle IV. Gaston IV voulut dans la suite lui contester cet office; il en obtint, en définitive, la confirmation, pour lui et pour sa race, moyennant cent sols de redevance.

Les pièces émanées des ateliers de Morlàas portaient l'empreinte de la tête de Gaston, seigneur du Béarn, avec cette inscription à l'entour : GAST. VIC. ET DOM. BEARN. — HONOR FURC MORL. Au revers était gravée une main tenant un glaive et séparant deux vaches, avec cette légende : *Gratia Dei sum quod sum*. C'étaient les mots que Gaston Phœbus, arrêté à Paris, avait adressés Charles VII, lorsque

celui-ci avait voulu l'engager à lui faire hommage pour sa vicomté. Quant aux vaches, c'étaient, comme nous l'avons dit, les armes du Béarn.

La monnaie de Morlàas, durant le moyen-âge, eut cours régulier dans toute la Gascogne, de telle sorte que les rentes, cens, tailles et dettes, étaient acquittés par les tenanciers et débiteurs en deniers, sols et livres morlans. Dans l'origine, la livre morlane valait trois fois plus que la livre tournois; mais quand les rapports du Béarn avec la France, notamment sous Henri II d'Albret, eurent établi la libre circulation de la monnaie béarnaise dans toutes les provinces de la monarchie, la livre morlane fut réduite aux titre et poids de la monnaie de France, et elle ne continua à garder sa valeur primitive, que comme monnaie de compte pour les peines et amendes prononcées dans le style des anciens fors du pays. Enfin, Henri IV, appelé à opérer une fusion en toutes choses, confondit les espèces monétaires de ses deux états. Déjà, depuis 1488, Morlàas n'avait plus le privilége exclusif de battre monnaie, et le premier roi de la race de Bourbon lui retira tout à fait ce droit. Pau et Saint-Palais en héritèrent tout naturellement; les monnaies que frappèrent ces villes ne furent plus toutefois que des espèces françaises. La vache béarnaise, dernier souvenir du vieil atelier monétaire, accusa seulement l'origine des pièces frappées à Pau, et le dicton « *l'écu à la vache porte bonheur*, » accueilli par l'imagination patriotique des Béarnais, devint populaire dans presque tout le royaume.

Dès le XIIIe siècle, la ville de Morlàas avait cessé d'être la capitale du Béarn. Un incendie avait détruit sa hourquie, en 1240; et les vicomtes, loin d'en relever les ruines, s'étaient construit un plus vaste château dans la ville d'Orthez qu'ils avaient prise bientôt pour le siége de leur gouvernement. Morlàas avait gardé, il est vrai, le premier rang à la représentation des États; elle devint même une sénéchaussée lors de la réforme judiciaire de Henri II; mais c'étaient là de faibles compensations et qui ne purent l'empêcher de décroître de plus en plus.

Il n'en était pas de même de Lescar. Elle aussi était représentée la première à la *cour majour;* mais, dans les rangs de la noblesse et par ses évêques, qui siégeaient à la droite du vicomte et présidaient, à son défaut, les États. Secondés par la dévotion de ces temps, les évêques de Lescar avaient été, en grande partie, les maîtres de la société béarnaise. Tout alla bien pour eux jusqu'au moment où éclata la réforme protestante. L'évêque d'alors, Louis d'Albret, ne parut pas s'effrayer des progrès des doctrines nouvelles, et il s'y rallia tout d'abord. Les Écritures et la théologie l'avaient du reste fort peu occupé comme homme et comme prêtre; c'était un grand seigneur tout mondain, qui se trouvant parent des vicomtes avait vécu au milieu de leur cour et de leurs fêtes beaucoup plus que dans son diocèse. Aussi, lorsque Jeanne d'Albret vint à Lescar, un jour de l'année 1563, pour y faire célébrer la cène dans l'église cathédrale, Louis se garda-t-il d'opposer la moindre résistance.

Cette innovation dans l'esprit du culte ne se fit pas sans provoquer de grands changements dans la disposition extérieure de l'église. Les autels furent démolis, les images des saints renversées, les cérémonies du rit romain interdites; on en vendit, on en détruisit les ornements d'or et d'argent. L'aliénation des biens ecclésiastiques commença aussi bientôt. Mais alors les monastères et les chanoines du chapitre de Morlàas, éclairés par le peu de succès des représentations qu'ils avaient

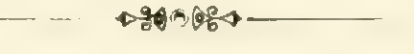
faites à la reine, s'adressèrent au cardinal d'Armagnac, légat du pape, et lui firent connaître leurs griefs. Celui-ci les consigna dans une épître adressée à Jeanne, lettre immense, toute pleine d'ailleurs d'érudition et de subtilités, et où les pères de l'église, Ignace, saint Irénée, Tertullien, saint Jérôme, saint Augustin, saint Chrysostôme, étaient abondamment cités. Jeanne n'était pas femme à rester en arrière ; elle répondit par une lettre plus longue encore, et tout aussi savante, pour légitimer les innovations religieuses qu'elle avait introduites dans ses états.

La discussion eût pu continuer longtemps, si le roi de France n'avait résolu de la trancher avec l'épée des Montluc et des Terride. Les États-généraux du pays, assemblés à Lescar, protestèrent contre l'oppression du dehors, mais en vain. Il n'y eut de refuge pour les habitants que dans le retour à la foi catholique, et pour en venir plus facilement à bout, Terride fit dresser à Lescar la potence où l'on pendit les principaux chefs de la réforme. Montgommery, le lieutenant de la reine, après avoir expulsé Terride de la ville épiscopale, eut recours au même expédient pour se débarrasser des chefs catholiques qu'il avait trouvés réunis dans ses murs, et le bourreau fut une seconde fois appelé de Pau pour remplir à Lescar son terrible ministère. Dans l'une et l'autre circonstance, les exécutions se firent près d'un grand ormeau séculaire que naguère encore on montrait devant la cathédrale. Terride avait épargné les monuments ; Montgommery les détruisit presque tous. La châsse de saint Galatoire fut enlevée, ses reliques brûlées. On détruisit l'église de Saint-Julien ; c'était le plus ancien monument de Lescar. Le duc Sanche en était le fondateur, et on y voyait sa statue à cheval, taillée et relevée en bosse dans la muraille. On fouilla les caveaux de la cathédrale où reposaient les dépouilles mortelles des premiers vicomtes béarnais et celles des premiers rois de Navarre. Les restes de l'évêque Guy, fameux par la guerre qu'il avait faite au XIIIe siècle contre les détenteurs des biens ecclésiastiques, furent tirés de la tombe ; et ils n'échappèrent à la profanation dont ils étaient menacés qu'en tombant tout à coup en poussière.

Depuis lors, le siége de Lescar resta vacant pendant près d'un demi-siècle. Quand Henri IV eut rétabli le catholicisme en Béarn, il rendit à la ville et le pouvoir de ses évêques et sa prééminence spirituelle, l'aida à se relever de ses désastres et à réédifier ses bâtiments civils et ses maisons religieuses. Ses évêques continuèrent à tenir le premier rang dans la noblesse du pays ; quand le parlement fut établi à Pau, ils furent appelés à le présider comme ils avaient autrefois présidé la cour majour. Ils avaient reconquis une à une toutes les terres de l'évêché que leur avait fait perdre la réforme, lorsque la révolution française vint les leur enlever de nouveau. En divisant la France par départements, l'assemblée constituante avait placé un évêché dans chacune de ces circonscriptions administratives. Ce remaniement général fit perdre à Lescar ses anciens avantages, au grand regret de son dernier évêque, Marc-Antoine Noé qui, dans un mandement adressé aux fidèles de son diocèse, protesta contre sa déposition avec un langage plutôt fait pour enflammer les passions que pour toucher les esprits. Avec son existence épiscopale s'éteignit la vie historique de la ville. Elle est tombée aujourd'hui dans le silence et l'oubli, comme son antique rivale, Morlàas, qui n'est plus qu'un gros bourg. Bien que la hourquie de cette denière jouisse encore dans le pays d'une

certaine célébrité, ce n'est plus que la place d'un marché qui s'y tient tous les quinze jours et auquel on se rend de plusieurs lieues à la ronde. En 1830 le feu du ciel étant descendu sur cette ville, ses maisons, pour la plupart couvertes en chaume, furent consumées en une nuit. On travaille encore à les relever, et s'il est quelque chose de curieux dans l'aspect de Morlàas, c'est l'espèce d'anachronisme formé par l'église de Sainte-Foi, œuvre du XI[e] siècle, au milieu de cette ville d'hier, pauvrement reconstruite avec du chaume et de la terre.

L'église de Sainte-Foi est encore, malgré son délabrement, d'un grand intérêt au point de vue de l'histoire de l'art. Le chœur en est roman, les fenêtres sont à cintres rentrés, et le pourtour de l'église rappelle aussi ce style; mais les arceaux qui forment la nef centrale sont des ogives pesantes de la première époque. Il y a aussi à Lescar un monument d'architecture romane parfaitement conservé. Nous voulons parler de l'église de Notre-Dame, dont la construction remonte au X[e] siècle et qui présente trois nefs spacieuses avec transepts formant une croix latine[1].



ORTHEZ.

Orthez fut pendant près de trois siècles la capitale du Béarn, elle est maintenant le chef-lieu du troisième arrondissement des Basses-Pyrénées. Bâtie sur le sommet d'une colline que traverse le gave de Pau entre des rives à pic très-élevées, elle présente un aspect des plus pittoresques et domine au loin la campagne. On ne sait à quelle époque elle prit naissance. Quelques géographes ont voulu voir dans la forme latine d'*Orthezium* et dans celle des noms de ses premiers seigneurs Ezius et Brumosus un indice d'origine romaine; d'autres ont prétendu, comme nous l'avons dit plus haut, que c'était la Beneharrum de l'Itinéraire d'Antonin. Ni l'une ni l'autre de ces opinions ne sont fondées. Ce qu'il y a de certain, c'est que le territoire d'Orthez ne faisait pas primitivement partie du Béarn. Situé sur la frontière nord-ouest de ce pays, il appartenait aux vicomtes d'Acqs, voisins assez turbulents et ennemis irréconciliables des seigneurs béarnais, vassaux, comme eux, du comte de Gascogne. Les rivalités de ces deux maisons se prolongèrent pendant les X[e] et XI[e] siècles, et, plus d'une fois, dans la lutte où elles étaient engagées, les armes spirituelles furent concurremment employées avec le fer.

Les vicomtes d'Acqs s'étant emparés de l'église de Muret, les évêques de Lescar, à qui elle appartenait, se hâtèrent de lancer l'anathème contre les usurpateurs, et deux vicomtes moururent successivement de la lèpre. Un troisième,

1. Marca, *Histoire du Béarn* — Bordenave, *Églises cathédrales et collégiales*. — *Gallia christiana*, t. I, diocèse de Lescar.— Poeydavant, *Histoire des troubles de Béarn*. — *Correspondance de Jeanne d'Albret avec le cardinal d'Armagnac*, dans Olhagaray, *Histoire des comtes de Foix*.

craignant le même sort, rendit enfin Muret. Mais, en 1106, Navarrus, vicomte d'Acqs, cherchant un prétexte de guerre, fit emprisonner un archidiacre, parent des vicomtes Centulle et Gaston de Béarn, et le força à se racheter de la prison au moyen de cinq mille sols. Gaston saisit l'occasion qu'il désirait tout autant que son rival, et la guerre se ralluma. S'il faut en croire une de ces chartes locales qui ont pour habitude de faire intervenir la terre entière dans les plus petits démêlés, toute la Gascogne s'en émut. Navarrus fut vaincu, et la conquête marcha si rapidement que le Béarn s'arrondit des pays de Mixe, d'Ostabat et de Caresse. Le territoire d'Orthez, situé sur la frontière sud de la vicomté d'Acqs, passa aussi sous le pouvoir de Gaston, qui donna aux habitants les priviléges du fort de Morlàas. En même temps, comme la position était belle et qu'elle dominait tout le pays plat du Béarn, Gaston y fit construire un château-fort qu'il appela Mongiscard, en ressouvenir sans doute du Mongiscard bâti par les Normands dans la Pouille et qu'il avait vu à son retour de la première croisade. L'emplacement choisi pour cet objet occupait le point le plus élevé de la colline d'Orthez, et appartenait à un certain Ogier ; Gaston en obtint la cession de ce vassal, en lui accordant la jouissance de quelques priviléges dans la tour. Orthez dès lors prit rang parmi les villes du Béarn.

Nous avons raconté ailleurs les événements qui mirent fin à la première dynastie des vicomtes béarnais. Dans l'espèce d'interrègne que causèrent les trois élections successives des États de Pau, Orthez avait échappé à la domination du Béarn ; dès 1193, pourtant, ses vicomtes s'en étaient remis en possession, et pour témoigner sa souveraineté sur cette ville, l'un d'eux, Gaston VII, ne sembla avoir cherché qu'un prétexte à une charte authentique dans la donation qu'il fit au couvent de Sauvelade de tous les fours d'Orthez. L'acte fut dressé du consentement de tout le peuple, et avec la signature du bayle : il portait, dans sa teneur, que tous ceux qui voudraient vendre du pain pétri avec levain seraient obligés de le faire cuire dans le four du couvent, et que l'abbé serait exempté de tout guet, garde, queste ou taille. Mais pour la fermeture de la ville du côté où était situé le couvent, l'abbé n'en était pas plus exempt que tout autre habitant ; car c'était une prescription du for général que les bourgeois devaient tenir en état bien clos et bien fermé l'endroit de leur maison qui avoisinait le fossé établi pour la commune défense. Ainsi à cette époque, en Béarn, toutes les villes étaient en quelque sorte des places fortes, et les maisons autant de forteresses.

Gaston ne s'en tint pas à cet acte de souveraineté. « Comme il était puissant, » dit Marca, « en commodités, à cause de ses divers états, il tourna ses pensées à se loger commodément dans Orthez, qui était assise à la frontière du pays, du côté de l'Anglais ; joint que l'ancienne demeure des seigneurs du Béarn dans le château de la Hurquie de Morlaas, ne lui paraissait pas si agréable, quoiqu'il pût, comme ses prédécesseurs, le quitter pour aller se divertir dans le château de Pau, de Cadeillan et d'Escures. » Le principal objet de Gaston était de se fortifier du côté des Anglais, car, tout en suivant leur fortune depuis la défaite de Taillebourg, il ne laissait pas de redouter leur voisinage incommode. C'est donc alors que fut élevé ce fameux château Moncade que Froissart appelait le *Château-noble*, et vers lequel les événements nous ramèneront plus d'une fois.

Gaston avait choisi, pour construire ce château, le temps où Edouard III était occupé à la croisade; quand le roi d'Angleterre fut de retour, il en comprit la destination hostile, et, prétextant nous ne savons quels griefs, il ordonna à son sénéchal de Gascogne d'assigner Gaston; le prince béarnais était son vassal, pour quelques fiefs qu'il lui avait conférés. Gaston n'eut garde de se rendre à la sommation, et, sur son refus, la saisie de toutes ses terres fut décrétée. Le commissaire Geraud de Laon fut aussitôt envoyé dans Orthez avec main-forte pour la faire exécuter. Geraud pénétra facilement dans la ville, mais une fois entré, il y fut retenu prisonnier par les Ortheziens. Irrité de l'outrage fait à son envoyé, Edouard se met promptement en marche contre Orthez, et Gaston, ne sachant trop que résoudre, va au-devant de son suzerain pour le saluer. Ce fut son tour d'être fait prisonnier, et s'il parvint à obtenir enfin sa liberté, ce ne fut qu'en promettant au monarque anglais tout ce qu'il plut à celui-ci de lui imposer. Gaston, du reste, ne fut point avare de serments : remise du château et de la ville d'Orthez entre les mains d'Edouard, renonciation à se prévaloir du fort du Béarn, il accorda tout; mais à peine eut-il recouvré sa liberté qu'il s'enferma dans son château Moncade et en doubla la garde. Une fois à l'abri, derrière les murs de son château-fort, il nomma trois procureurs à l'effet de poursuivre le procès à la cour de son suzerain. En vain le pape, par l'entremise de son légat, qui se rendit à Orthez, essaya-t-il d'apaiser l'affaire; Gaston en appela au roi de France, et là la procédure prit un caractère bien autrement dramatique. En pleine cour, Gaston poussé à bout s'emporta jusqu'à appeler Edouard *traître, faux et injuste juge*, et lui jeta son gant au milieu de l'enceinte. Edouard courut le ramasser. On s'attendait à un combat; il n'en fut rien. Toutes ces belles colères chevaleresques furent étouffées sous les considérants et arrêts des hommes de loi. En définitive, Gaston conserva tous ses droits; mais il fut obligé de demander pardon au roi d'Angleterre de son accusation de félonie.

Comment était administrée cette ville d'Orthez, qui intervenait si vivement dans les querelles de ses princes? Un article de la confirmation du for de Morlàas, faite à Orthez en 1319, par Gaston VIII, nous l'apprend fort heureusement. Tous les jurats, y est-il dit, bourgeois et voisins, ayant été rassemblés à son de trompe, comme il est d'usage, dans l'hôtel-de-ville d'Orthez, le prince promit sous serment d'observer et de maintenir les anciens fors de Morlàas, et les jurats, gardes, bourgeois, voisins et habitants, jurèrent à leur tour de payer les tailles établies de toute ancienneté par ces fors. Orthez, comme toutes les villes du Béarn, était donc organisée en commune. Les titres de jurat et de garde étaient ceux des chefs de la municipalité; les bourgeois, voisins, habitants, étaient les membres de la commune. Tant que dura l'indépendance du Béarn, les jurats furent électifs; sous Louis XIV, ils furent remplacés par un maire à la nomination du roi.

Orthez, devenue la capitale du Béarn par l'érection du château Moncade, fut pendant toute la durée de la dynastie de Foix une cité opulente et riche, pleine de bruit et de fêtes; elle vit toutes les magnificences de la brillante cour de Gaston-Phœbus. C'est à cette époque que Froissart vint à Orthez comme pour être l'historien des tournois, des passes-d'armes et des fêtes qui s'y donnèrent. Il y entra en 1388, le jour de Sainte-Catherine, après avoir chevauché à la suite de Gaston

par toute la principauté de Béarn. « Je descendis, » dit-il, « à l'hôtel de *la Lune* chez un écuyer du comte, qui s'appelait Ernauton-du-Pin, lequel me reçut joyeusement, pour la cause que j'étais Français. Messire Espaing de Lyon (en laquelle compagnie j'étais venu) monta au châtel et parla au comte de ses besognes et le trouva en ses galeries. Le chevalier lui dit qui était venu. Je fus tantôt envoyé querre à mon hôtel, car c'était et est le seigneur du monde, qui plus volontiers voit étrangers pour ouïr nouvelles. Quand il me vit, il me fit bonne chère et me retînt dans son hôtel où je fus plus de douze semaines. »

L'habile et intarissable chroniqueur pouvait-il mieux rencontrer que ce Gaston, qui aimait tant, lui aussi, à conter et à apprendre? C'est auprès de lui que, tour à tour, écoutant et racontant, Froissart fut informé des « besognes » qui étaient advenues en Castille, en Navarre et en Portugal, et qu'il écrivit les chapitres les plus intéressants de ses annales. Cérémonies religieuses, chasses, tournois, fêtes chevaleresques, scènes tragiques accomplies au Château Noble; tout, à la cour d'Orthez, lui sert de matière à récit ou à tableau; tout, dans son langage si éloquent, sous sa forme naïve, revit et brille des plus vives couleurs. Quelle heureuse rencontre, quelle bonne fortune pour Orthez qu'un tel peintre! « Je fus là, » dit-il, « à tel jour (à la fête de nuit de Saint Nicolas); tout le clergé et toutes gens, hommes, femmes et enfants en procession allèrent querre le comte au châtel, lequel tout à pied et les processions partirent du châtel et vindrent à l'église de Saint-Nicolas et là chantaient un psaume du psautier de David et quand ce psaume était dit, ils le recommençaient. Si chanta la messe pour ce jour l'évêque de Pamiers et là ouis sonner et chanter des orgues aussi mélodieuses comme je fis oncques en quelque lieu que je fusse. »

Si vous voulez maintenant pénétrer dans l'intérieur du château Moncade et assister à la vie intérieure de Gaston Phœbus, Froissart vous en ouvre encore largement les portes. « Quand de sa chambre, à minuit, il venait pour souper en la salle, devant lui avait douze torches allumées, que douze valets portaient et icelles douze torches tenues étaient devant la table qui donnaient grande clarté en la salle, laquelle était pleine de chevaliers et écuyers et toujours étaient à foison tables dressées pour souper, qui souper voulait. Il prenait grand ébattement au son des menestriers et s'y connaissait. Il faisait volontiers chanter chansons, rondeaux et virelets. Un jour de Noël, le comte de Foix tenait à Orthais sa cour plénière; le comte avait dîné en la salle et avec lui moult chevaliers. Après dîner, il partit de la salle et s'en vint sur une galerie où il y a à monter par une large allée de vingt-quatre degrés, et cette galerie a une cheminée où l'on fait, par usage, du feu, quand le comte y séjourne et non autrement; il y fait un petit feu, car il ne voit pas volontiers grand feu. Quand il fut venu en la galerie, il regarda le feu et dit aux chevaliers : Veez-ci petit feu pour le froid qu'il fait. Ernauton d'Espagne avait vu dans la cour des ânes chargés de bois; il descend dans la cour, prend sur ses épaules un des ânes, le porte dans la salle et le place dans la cheminée, dont le comte eut grande joie et ceux qui étaient là. »

Pendant son séjour à Orthez, Froissart y vit trois cents chevaliers, vicomtes, barons et simples seigneurs rivaliser de magnificence et de libéralité; le duc de Bourbon y était venu lui-même auprès du comte de Foix et celui-ci l'était allé

chercher sous son pennon pour le loger dans son hôtel. Le règne de Gaston-Phœbus fut la belle époque d'Orthez, et les funérailles de ce prince, auxquelles la ville pleura beaucoup, dit Froissart, semblèrent être aussi les siennes. Le château naissant de Pau commença, dès la fin même du règne de Gaston-Phœbus, à attirer tout l'éclat de la vicomté béarnaise, et, en 1460, il devint la résidence des seigneurs d'Albret. Orthez conserva néanmoins, après Morlàas, le premier rang dans la représentation des États, mais elle ne fut plus qu'une des cinq sénéchaussées du Béarn. Pendant les guerres de la religion elle ressaisit, pour son malheur, une grande influence.

La première apparition du protestantisme à Orthez mérite d'être rapportée. Vers 1561, un habitant de cette ville voulant faire baptiser un de ses enfants selon le rit des calvinistes et ne trouvant pas encore de ministres sur les lieux, s'adressa à Guillaume Rosier, ministre de Salies, où la réforme avait déjà pénétré. Arrivé à Orthez, Guillaume se présenta à l'église paroissiale de Saint-Pierre, mais le curé se trouva en même temps que lui à la porte pour lui en interdire l'entrée. En vain le ministre se prétendit autorisé par une patente de la reine, il n'en fut pas moins repoussé et le même accueil lui fut fait à toutes les églises. Darradet (c'était le nom du père de l'enfant), irrité de cette résistance, porte aussitôt sa plainte devant le procureur du parsan; mais celui-ci fait la sourde oreille et le citoyen d'Orthez ne voit d'autre ressource pour procurer le baptême à son enfant que de porter ses griefs devant le conseil souverain de Béarn. Il y accuse de connivence curé, jacobins et jurats; et le conseil, dévoué aux volontés de Jeanne, qui s'efforçait par tous les moyens possibles d'introduire la réforme dans ses états, rend un arrêt tout à fait favorable à Darradet. Dès ce moment, le protestantisme marcha si rapidement à Orthez, que deux ans plus tard Bernard Laclau, le prêtre qui avait refusé l'entrée de son église au ministre protestant, s'en voyait dépouiller en faveur de ce dernier. Les jacobins furent aussi expulsés de leur couvent pour n'avoir pas voulu l'ouvrir à leur adversaire. A leur tour, ils réclamèrent la tolérance; ils représentèrent à Jeanne qu'ils étaient établis dans Orthez depuis trois cent quarante ans par la munificence et la libérale piété des anciens souverains de Béarn, ancêtres de la reine; mais ce fut en vain; seulement on leur laissa comme refuge le couvent des Cordeliers.

Édifiée des progès qu'avait faits en si peu de temps la réforme à Orthez, Jeanne, autant par politique que par dévotion à sa nouvelle croyance, résolut de faire de cette ville le foyer intellectuel du protestantisme, et, pour atteindre ce but, d'y fonder une université calviniste, où la jeunesse pût venir s'instruire aux frais de l'état. Des professeurs habiles furent en conséquence appelés d'Angleterre et d'Écosse, tandis qu'on recherchait aux universités de Poitiers et de Paris des savants propres à remplir avec distinction les emplois de régents. Le clergé catholique s'était montré fort ignorant dans les controverses qu'il avait eu à soutenir avec les calvinistes; la reine voulut que le mouvement religieux donnât une heureuse impulsion aux études littéraires. Le nouveau bâtiment fut construit dans un style capable d'attacher les regards, et une belle inscription latine en vers spondaïques, qu'on peut lire encore au frontispice du grand portail, rappela le goût des lettres antiques. Le sentiment de l'antiquité et l'enthousiasme qu'inspirait

Jeanne s'y manifestent clairement. Cette princesse y était célébrée comme une nouvelle Minerve, ramenant dans Orthez les sciences bannies, les muses éplorées, et faisant revivre la gloire d'Athènes et la vertu des aïeux (*Sic Johanna Orthesii novas Athenas instituit, decusque avorum auget*).

Ce fut l'éclat dont la ville d'Orthez fut entouré qui de préférence attira sur elle les représailles de Terride, lorsqu'il fut envoyé par le roi de France pour réduire le Béarn protestant. La résistance même qu'elle opposa à la réintégration du culte ancien dans ses murs dut provoquer une réaction vive. Néanmoins rien n'annonce qu'elle ait éprouvé d'autres vexations que la levée de très-fortes contributions de guerre sur les habitants. Toute l'histoire du Béarn, au contraire, témoigne des actes de cruauté exercés par Montgommery, le général protestant, contre cette malheureuse ville. Terride avait couru s'y renfermer aux approches de son rival; mais Montgommery l'avait suivi de si près que deux jours après son entrée en Béarn il campait dans Départ, vaste faubourg d'Orthez, qui n'est séparé de la ville que par le cours du Gave. Là les troupes catholiques s'efforcèrent de lui fermer le passage; mais terrassées et rejetées sur la place, elles se précipitèrent vers les portes du pont qui, en s'ouvrant pour leur donner passage, laissèrent entrer aussi les assiégeants. Pendant qu'une partie des soldats de Montgommery pénétrait ainsi dans Orthez, au pas de course, une autre partie escaladait les murs. Bientôt vainqueurs et vaincus furent mêlés dans l'enceinte, et le carnage dura plusieurs heures. Tout ce qui tomba sous la main des soldats protestants fut passé au fil de l'épée, qu'on résistât ou qu'on cherchât à fuir. Un massacre général entassa partout les cadavres, et le Gave, malgré sa rapidité, fut teint d'une couleur de sang. Les prêtres et les religieux s'étaient hâtés sur les pas de Terride de rentrer en possession de leurs églises et de leurs couvents; ils furent les premières victimes de cette victoire, et une tradition du pays appelle encore *frineste deus caperas* (la fenêtre des prêtres) l'ouverture d'une petite tour occupant le milieu du pont d'Orthez, et par laquelle on lança un grand nombres de prêtres dans la rivière. Les soldats trouvaient un cruel plaisir à voir ces victimes se débattre dans leurs longues robes noires avant d'atteindre le Gave, qui coule au bas, à une très-grande profondeur, et à immoler celles qui, par un effort désespéré, essayaient à la nage de regagner la rive.

Bayonne reçut la nouvelle de ces horreurs par un étrange message. Un cordelier d'Orthez célébrait la messe au moment où Montgommery emportait la place. Saisi de frayeur en entendant les cris des ennemis victorieux, il consomme à la hâte le sacrifice, descend promptement de l'autel, emportant le calice qu'il a surtout à cœur de soustraire à la profanation; mais au moment où il croit l'avoir sauvé il se trouve face à face avec des soldats qui font la chasse dans la ville. A cette vue, il ne voit plus qu'une ressource : le Gave coule au pied du couvent; il s'y précipite le vase sacré dans les mains. Le courant l'emporta, du Gave il passa dans le lit de la Bidouze, de la Bidouze dans l'Adour, et ne s'arrêta qu'au lieu où cette rivière se joignant à la Nive, baigne les murs d'un couvent de Cordeliers à Bayonne. Là, le généreux martyr recueilli pieusement par des frères de son ordre, trouva pour son corps des funérailles, et un sanctuaire pour le calice que retenaient encore ses mains crispées.

Les protestants ne se bornèrent pas à faire une guerre d'extermination aux vivants ; par un sauvage raffinement de barbarie ils s'attaquèrent aux tombeaux. Les ossements des générations passées, retirés de leurs fosses, vinrent se mêler dans les rues d'Orthez aux sanglantes dépouilles des morts de la veille. Le magnifique Gaston-Phœbus, qui reposait dans le couvent des Cordeliers, reparut au jour dans sa ville de fêtes ; les ornements de sa tombe furent vendus, et son crâne, ballotté de main en main par une soldatesque effrénée, servit de boule pour jouer aux quilles.

Jeanne d'Albret avait-elle ordonné ces massacres? Son lieutenant le prétendit et les catholiques le crurent. Les partisans de cette reine l'ont nié. Ce qui est probable, c'est que sans indiquer de mesures précises à Montgommery, Jeanne lui avait répété ces mots, qui lui avaient été écrits à elle-même par son conseil du Béarn : *que l'ire règne*, et l'ire régna au-delà de ses prévisions. Néanmoins la restauration du pouvoir de Jeanne ne ramena pas la paix dans Orthez. Après la mort de cette princesse, les troubles religieux s'y prolongèrent jusqu'au temps de Louis XIII, et la ville devint le foyer de la résistance qu'opposa le Béarn au rétablissement du catholicisme et à la réunion de la Navarre à la France. Faisant habilement de sa cause celle de tous les protestants du royaume, Orthez avait provoqué dans son sein un assemblée des églises réformées du Languedoc et de la Guienne. Cette assemblée correspondait avec le roi et stipulait des garanties pour le culte réformé ; elle avait protesté vivement surtout contre l'édit qui ordonnait la mainlevée sur les biens des ecclésiastiques. Fatigué, comme nous l'avons dit, de ces résistances, Louis XIII s'était rendu à Pau pour assurer l'exécution de ses règlements, et parmi les mesures qu'il fit pour rétablir la paix, il faut compter la suppression de l'université d'Orthez. Depuis quelque temps, cette université était ambulatoire : transportée, au gré des ambitions locales, d'Orthez à Lescar et de Lescar à Orthez, elle était dans cette dernière ville quand elle fut définitivement abolie.

Dès que ce grand coup fut porté, la conversion se fit sans doute aussi vite que s'était popularisée la réforme, car il n'est pas fait mention de dragonnades dans les annales de la cité naguère si attachée aux idées calvinistes. Les protestants sont encore aujourd'hui plus nombreux à Orthez que sur aucun autre point du Béarn ; ils y ont même formé une société biblique à l'exemple de leurs frères d'Angleterre. L'ancienne capitale du protestantisme béarnais, en perdant son influence religieuse, vit tomber toute son importance politique. Il faut descendre tout près de nous pour trouver une date intéressante dans son histoire moderne. Ce fut à ses portes qu'en 1814 se donna cette fameuse bataille où vingt mille Français, sous les ordres du maréchal Soult, soutinrent le choc de soixante-dix mille Anglais, Espagnols et Portugais commandés par le général Wellington. Nos soldats ne cédèrent la place à l'ennemi qu'après lui avoir fait perdre plus de dix mille hommes.

Orthez n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu d'arrondissement. Bâtie sur une colline, elle se trouve, par son élévation même, manquer de fontaines, et ce n'est qu'assez loin dans les environs que les porteurs d'eau peuvent s'approvisionner. Sa population, en 1789, était de 5,096 habitants ; elle diminua sous l'empire, mais depuis lors elle n'a cessé de s'accroître, et elle est aujourd'hui de 7,857 âmes.

L'arrondissement, dont elle est le centre administratif, en compte 86,217. Dans sa petite sphère, Orthez est très-commerçante et a une grande part à la fabrication des jambons dits de Bayonne. Le pont du Gave n'est pas le moins remarquable de ses anciens monuments; il a quatre arches, dont trois sont de très-hautes ogives. Au milieu s'élève cette fameuse tour d'où l'on précipitait les prêtres (*lous caperas*) dans la rivière; on en ignore l'origine. Deux églises d'Orthez sont très-anciennes et dignes d'être étudiées : ce sont celle de la Trinité, bâtie en 1107 par Gaston VII, et celle de Saint-Pierre. Nous ignorons la date de cette dernière, mais elle doit être postérieure à la construction du pont, dont on voit le plan sculpté en relief à la voûte. Enfin, sur le tertre qui domine la ville, au nord-ouest, se dresse encore debout, au milieu de maisons toutes-modernes, et avec lesquelles elle forme, par ses ruines, un pittoresque contraste, une vieille tour carrée, belle de ses teintes noirâtres et de son aspect délabré; c'est le dernier reste de ce noble château Moncade qui vit les pompes et les crimes de Gaston-Phœbus et s'anima si souvent aux héroïques récits de Froissart [1].

OLORON. — MAULÉON.

SAINT-PALAIS. — SAINTE-MARIE.

Sur la voie romaine, allant de Beneharnum à Saragosse, l'Itinéraire d'Antonin note la ville d'*Iluro* comme étant à sept lieues gauloises d'Aspe, et à douze de la cité de Beneharnum. Iluro, tel fut donc le nom primitif d'Oloron, et ce nom consigné dans un monument géographique du temps de l'empereur Antonin-le-Pieux, ou du moins antérieur à Constantin, s'oppose à ce qu'on fasse descendre l'origine de la ville plus bas que le IV[e] siècle de notre ère. Oloron était alors la cité d'un des douze peuples de la Novempopulanie. A une lieue et demie de ses murs, se trouve l'ouverture de la vallée d'Aspe, qui était le grand chemin des Espagnes pour les armées romaines. Afin d'en rendre le passage plus praticable, César fit couper, dans le village actuel d'Accous, un rocher dont la masse obstruait l'ouverture de la vallée, et, en témoignage de son apparition dans ces lieux, la cime d'un autre rocher, nommé *Pena d'Escot*, conserve une inscription en lettres digitales, où l'on distingue les traces du nom du conquérant des Gaules. A cela se bornent tous les renseignements que nous pouvons donner sur Oloron durant la domination romaine. Entre la date de son origine et celle de sa destruction, arrivée en 732, c'est à peine si les documents historiques mentionnent deux fois le nom de cette ville; encore est-ce seulement pour nous apprendre que les évêques d'Oloron,

1. Marca, *Histoire du Béarn*. — Froissart, *Chroniques*. — Olhagaray, *Histoire des comtes de Foix*. — Mademoiselle de Vauvilliers, *Vie de Jeanne d'Albret*. — Mirasson, *Tableau des troubles du Béarn*. — Bordenave, *Eglises et cathédrales*.

Gratus et Licerius, assistèrent successivement aux conciles d'Agde et de Mâcon, tenus, le premier, en 506, par les ordres d'Alaric II, roi des Visigoths; le second, en 593, sous les auspices de Sigbert, roi des Franks. Quand vinrent les invasions des Sarrasins et des Normands, Oloron fut détruite avec toutes les cités de la Novempopulanie, et son évêché fut englobé dans l'évêché général de Gascogne.

Cependant elle n'avait pas complétement disparu du sol; quelques maisons étaient restées debout dans le bourg de Sainte-Marie, sur la rive gauche du Gave, au bas de la colline où s'élevait la cité romaine, et elles servirent à continuer la tradition de son nom jusqu'au temps où un vicomte de Béarn, Centulle IV, la releva de ses ruines. Déjà même, du IXe au Xe siècle, au milieu des troubles et des désastres qui enfantèrent partout le fractionnement de la puissance centrale, des seigneurs s'étaient établis dans ce bourg avec le titre de vicomtes d'Oloron, et l'on put y voir longtemps après eux leur château appelé *Viscondaü*. A la mort de l'évêque Raymond-le-Vieux, le grand évêché de Gascogne ayant été divisé, le bourg Sainte-Marie devint le siége d'une église épiscopale sous l'ancienne dénomination d'évêché d'Oloron. Comme autrefois, le diocèse reconstitué embrassa dans ses limites tout le territoire de la cité romaine Iluro, c'est-à-dire, le pays montueux de Béarn, l'agréable plaine qui s'étend vers Navarrens et Sauveterre, et la vicomté de Soule, conquête récente des vicomtes béarnais.

Ces divers territoires avaient passé sous la domination de Centulle II de Béarn, vers la fin du Xe siècle; mais tout en prenant le titre de vicomte d'Oloron, Centulle laissa subsister cette circonscription distincte et en donna l'investiture à ses fils naturels Aner-Loup et Loup-Aner. Des deux vicomtes on ne sait rien, sinon qu'ils furent les signataires de plusieurs chartes d'abbayes, parmi lesquelles il en est deux qui méritent d'être citées; elles témoignent de la terreur religieuse dont tous les chrétiens furent saisis aux approches de l'an mil, lorsque riches et pauvres se pressaient dans les églises et les monastères pour y attendre le jour de la fin du monde. Par la première, un gentilhomme, nommé Garcias Donat, s'offre à Dieu dans le couvent de Saint-Vincent de Luc, et donne à cette maison religieuse sa terre d'Aldeos avec ses dépendances; la seconde mentionne un Garcias Galin, qui fait également don à Saint-Vincent des villages de Berdets et d'Aos, et offrande à Dieu de sa personne, avec toutes ses seigneuries, en compagnie de sa femme, de ses fils et de sa fille. Bénédicte, c'était le nom de la fille, se lassa bientôt du séjour du monastère, et recherchée en mariage par le sire de Drevac, elle crut devoir être tout aussi en sûreté dans la maison d'un époux que dans celle des moines, et réclama sa liberté; mais pour l'obtenir, elle dut donner comme rançon un moulin et un chrétien. Ceux qu'on appelait alors chrétiens ou *chrestias* étaient des cagots, espèces de parias de la société qu'on trouvait dans le Béarn comme dans les autres parties de la France.

Lorsque cette ère de terreur fut passée, les seigneurs de Béarn commencèrent à s'occuper de leurs vassaux et de leurs terres; par leurs soins des villes se formèrent, d'autres qui étaient entièrement ruinées furent reconstruites. Du nombre de ces dernières est Oloron. Centulle IV releva ses murs en 1080, et la réunit, par un pont jeté sur le Gave, au bourg de Sainte-Marie. Deux superbes églises bâties par le même seigneur, rappellent encore aujourd'hui la puissance des vicomtes du

Béarn au XIe siècle. Mais ce qui, à défaut de ces monuments, perpétuerait parmi les Oloronais le souvenir de Centulle, c'est la charte qu'il accorda à leurs premiers ancêtres; acte d'affranchissement si généreux, que nous ne craignons point de le mettre au-dessus de toutes les concessions souveraines de la même nature qui portent la date du moyen-âge. En ce temps-là, les terres manquaient moins en Béarn que les hommes, et ce fut pour engager les étrangers à venir s'établir dans sa ville reconstruite, que Centulle octroya, par avance, aux futurs citoyens d'Oloron, la charte dont voici quelques dispositions.

« Si un homme de quelque pays qu'il soit, après s'être établi dans la cité, y réside pendant un an et un jour, le vicomte devra le défendre contre tout seigneur de qui il serait réclamé. S'il veut changer de résidence et se rendre d'une seigneurie dans une autre, le seigneur sera tenu de le faire conduire hors des frontières, et il répondra de sa personne. Aucun habitant ne sera tenu de cens et de devoir pour raison de ses terres dans la ville et son bailliage, et au contraire il aura droit de paccage aux terres vagues et vaines, droit de chauffage dans les forêts des seigneurs d'Escot, de Lagor et Luxe. Si le vicomte veut faire arrêter un habitant accusé d'un délit et que quelqu'un le cautionne, l'accusé restera libre; de même, aucun accusé ne pourra être attiré pour plaider en quelque cour que ce soit, hors du ressort du bailliage, et, s'il y est obligé, il sera déchargé de tous frais de justice. Par contre, le vicomte lorsqu'il viendra à Oloron, ne pourra amener à sa suite aucun homme qui aurait offensé les habitants, excepté dans les cas où il aurait leur assentiment et où il convoquerait dans la ville sa cour majour ou son armée. »

Après ces immunités et concessions auxquelles il faut ajouter le droit d'aller à travers tout le Béarn sans être soumis aux péages, la charte donnait des garanties aux colons pour les terres par eux occupées. Elle les admettait tous à posséder des terres et des maisons, meubles et immeubles, avec les droits modernes de la propriété, c'est-à-dire avec le pouvoir d'en disposer en toute liberté, de les vendre ou aliéner à quelque titre que ce fût, sans avoir à demander le consentement du seigneur. La charte se terminait par quelques articles de droit criminel, sanction du droit civil et politique; car chacun de ces petits monuments législatifs du moyen-âge était un code complet. Une des dispositions pénales, remarquable par son originalité, porte que, pour le fait d'adultère, les coupables seront condamnés à courir nus par toute la ville.

Attirés par ces priviléges, sept hommes de Campfranc, bourg d'Aragon sur la frontière du Béarn, furent les premiers qui vinrent s'établir à Oloron. D'autres étrangers de diverses seigneuries se réunirent bientôt à eux; Gaston confirma alors ses promesses par une charte authentique dont le préambule commence par ces mots : « Moi Centulle, par la grâce de Dieu, vicomte de Béarn et comte de Bigorre, ai voulu que cette ville qui était dépeuplée fût repeuplée *par le conseil et l'ordre de mes barons*, pour mon honneur et au profit de tous mes successeurs. »

Il était à craindre que ces priviléges ne fussent trop souvent illusoires devant les entreprises audacieuses des Aspois et des Ossalois, les montagnards les plus rudes et les plus vigoureux de la vicomté. Centulle, pour prévenir les dangers dont Oloron était menacée de ce côté, y amena avec lui cent habitants d'Aspe et cent d'Ossau pour leur faire jurer qu'ils maintiendraient les clauses de la charte et respecteraient

la liberté des Oloronais. Nous avons dit qu'Aspe était à deux lieues à peine de la ville nouvelle. Or, on va voir par le tableau que fait Marca des Aspois et des Ossalois quelles inquiétudes ils devaient donner à leurs voisins. « Les fors des Aspois, » dit cet historien, « favorisent manifestement la volerie de ces montagnards. Si un homme d'Aspe fait aucun tort aux autres sujets du vicomte et qu'il puisse arriver à Pène-d'Escot, le vicomte ne peut le saisir, et après cela le criminel peut se présenter et aller à la suite du vicomte, sans danger d'être recherché ailleurs que dans la vallée, quand le vicomte viendra en personne pour y tenir les assises. Si le voleur aspois est pris en Béarn, sa volerie à la main, il est arrêté, mais aussitôt relâché s'il donne caution des amendes qu'il a encourues. » Les Ossalois ne différaient guère des habitants d'Aspe. « On remarque dans le privilége des Ossalois, » poursuit Marca, « une certaine liberté des peuples de montagne, lesquels, se confiant en la fortification naturelle de leur pays, devenaient aussi élevés et sourcilleux que les rochers au milieu desquels ils vivaient et croyaient qu'il leur était permis de ravager et de butiner la campagne, à la façon des Isauriens, peuples montagnards et picoreurs, dans l'historien Procope. Néanmoins ces insolences leur étaient tolerées à cause du courage et de l'affection qu'ils témoignaient au service de leurs princes dans les armées, ayant cet honneur que de combattre toujours proche de leurs personnes. »

Oloron eut dès lors une double représentation aux états généraux du Béarn, par son évêque dans les rangs du clergé, par ses jurats et ses gardes dans ceux du tiers-état. Pendant que Centulle travaillait à la prospérité matérielle de la nouvelle cité, les prélats, assis sur son siége épiscopal, cherchaient à étendre son influence spirituelle. Amatus, second évêque d'Oloron, depuis la division du grand évêché de Gascogne, se faisait alors remarquer, bien au delà des limites du Béarn, par ses hautes qualités et ses lumières. Légat du pape en Aquitaine, il avait présidé, en 1080, le concile de Saint-Ange et accompli, en outre, plusieurs missions en Espagne et en Bretagne. Il fut obligé un peu plus tard de se servir de son influence contre Centulle lui-même, et il lui signifia au nom du pouvoir pontifical un bref par lequel le vicomte béarnais était réprimandé pour son mariage avec Gisla sa parente, et sommé de le rompre. Centulle obéit, et se sépara d'une femme aimée qui lui avait donné un héritier de sa puissance. Gisla délaissée alla oublier les joies du mariage et de la maternité dans le monastère de Marcignac à Cluny, dont elle devint abbesse et où elle mourut en odeur de sainteté.

La soumission ou la résistance des princes à l'église finissaient toujours alors par tourner au profit des églises ; aussi l'évêché d'Oloron profitait-il, à quelques années de là, d'un autre scandale qui avait lieu dans sa cathédrale. C'était à l'époque de la guerre contre les Albigeois. Gaston VI, autant par dévouement chevaleresque au vieux comte de Toulouse que par amitié pour le roi d'Aragon, qui avait pris parti contre la croisade, s'était réuni aux ennemis de l'armée de Simon de Monfort, et, comme pour se tenir en haleine, il avait porté des mains violentes sur des religieux du Béarn. Enhardie par son exemple, une bande de routiers qu'il avait à sa solde, se trouvant un jour à Oloron, entra dans l'église de Sainte-Marie, et s'y livra à des excès sacriléges. Voyant le calice suspendu devant l'autel par une corde, comme c'était la coutume alors, les routiers coupèrent la corde et le calice tomba par

terre avec les hosties consacrées qu'il renfermait. Il n'en fallait pas tant pour légitimer un arrêt d'excommunication contre Gaston, et les anathèmes partirent à la fois des évêchés de Béarn et du concile assemblé à Toulouse. Ce qu'il y avait surtout de terrible pour Gaston, c'est que Simon de Monfort, dans l'espoir de s'emparer de toute sa vicomté, s'était fait l'instrument des colères cléricales. Il se hâta donc de venir à résipiscence, et le concile de Toulouse consentit à l'absoudre, mais à la condition qu'il satisferait aux églises. Gaston le fit largement, et l'évêché d'Oloron, qui eut la plus grande part, on le conçoit, à ses libéralités, s'accrut ainsi peu à peu. Pendant les quatre siècles suivants, il poursuit ses pacifiques conquêtes sans qu'elles offrent aucun trait digne d'être noté ; l'histoire de la ville d'Oloron est elle-même pendant ce temps tout aussi inféconde ; mais, quand, au XVI[e] siècle, le protestantisme s'introduit en Béarn, l'évêque d'Oloron se trouve être le chef même de la réforme. Cet évêque envoyé au milieu d'un troupeau qu'il avait le dessein de séduire, était un élève de Luther, le maître de Calvin, Roussel enfin dont nous avons cité déjà le nom dans l'histoire de la ville de Pau. Remarquons en passant qu'il est appelé aussi Gerard Rufin dans le *Gallia christiana.*

Religieux dominicain d'abord, Roussel avait professé la philosophie avec une grande distinction à l'université de Paris ; ne se tenant pas assez en garde contre son imagination et sa science, il avait mêlé à sa doctrine quelques principes hétérodoxes qui lui avaient attiré d'abord le blâme du clergé, puis l'expulsion de ses fonctions. Dans son ardeur novatrice, il se rendit alors en Allemagne auprès de Luther. Quand il revint en France, il y fut poursuivi pour fait d'hérésie ; ce fut alors qu'il alla se placer sous la protection de la belle et savante Marguerite de Navarre. Roussel fut bientôt l'âme de la petite cour de cette princesse, car Marguerite avait trop de passion littéraire pour ne pas accueillir et fixer auprès d'elle un homme qui pouvait l'entretenir de poésie et d'érudition, lui inspirer tout à la fois l'enthousiasme des grandes pensées religieuses, et flatter son penchant à railler les scènes trop naïves de la bible et du catholicisme. Entraînée tout à la fois par son imagination et son esprit si accessible aux séductions et aux arguments philosophiques, la reine fit de Roussel son ministre, le laissa prêcher devant elle, et le nomma enfin évêque d'Oloron, en 1542.

Arrivé dans son diocèse, le nouvel évêque se garda bien d'effrayer le peuple par des cris de réforme ; avec des vertus modestes, des mœurs sévères et de grandes lumières, prêchant plus par ses actes que par ses discours, il était plus propre que personne à faire pacifiquement accepter le protestantisme ; c'était d'ailleurs un réformateur modéré, et naguère il s'était séparé de Calvin qui, plein de fougue et d'impatience, avait écrit contre les faux dévots, ou plutôt contre l'évêque d'Oloron, un livre intitulé : *Contre les Nicomédites.* Roussel avait coutume de dire, pour répondre à ces attaques, qu'il voulait nettoyer et non incendier la maison de Dieu ; et le peuple d'Oloron, qui voyait son évêque lutter avec Calvin, nourrir les pauvres, instruire les enfants dans les lettres, se laissa facilement gagner. Malgré sa retenue, Roussel donnait cependant la communion sous les deux espèces, proscrivait le culte des saints et disait une messe en sept parties, nullement conforme au rit catholique.

Lorsqu'il se vit assuré de la soumission de la ville d'Oloron, Roussel voulut visiter son diocèse et dirigea particulièrement ses vues sur le pays habité par les Basques. Il s'y fit précéder par un missionnaire qui, arrivé à Mauléon, monta en chaire et entama tout d'abord le sujet irritant des indulgences. Les Basques, dont l'attachement aux traditions anciennes fut toujours la première vertu, étaient excités, depuis longtemps, par leurs prêtres contre les nouveautés de l'évêque, et ils se rendirent en foule à l'église. A peine le missionnaire eut-il prononcé quelques paroles, que de sourds murmures lui firent comprendre combien ce sujet déplaisait; il voulut continuer, mais alors Arnaud Maytie, qui était un des notables du lieu, éleva la voix au milieu de l'auditoire et imposa silence au prédicateur, le menaçant de le jeter à bas de la chaire s'il n'en descendait. Le religieux effrayé obéit, et des huées l'accompagnèrent jusqu'aux extrémités de la ville. Roussel, instruit de ce qui arrive à son envoyé, se rend aussitôt lui-même à Mauléon, convoque en conseil les prêtres de la paroisse; mais ne pouvant les persuader, il monte plein de courage et de conviction dans la chaire de l'église. Le sujet qu'il choisit était tout aussi périlleux que celui des indulgences, c'était l'inutilité d'invoquer les saints. Dès ses premiers mots, des cris l'interrompent, et le même Arnaud Maytie qui avait imposé silence à l'envoyé de Roussel s'avance jusqu'au pied de la chaire, et tirant tout à coup de dessous son manteau une hache soigneusement cachée, il en frappe à coups redoublés la tribune sacrée qui tombe en éclats et entraîne dans sa chute le téméraire évêque. Roussel fut relevé à demi mort, et peu de jours après, en allant prendre les bains des Eaux-Bonnes pour se rétablir de ses blessures, il mourut en route. Il avait gardé dix-sept ans l'épiscopat.

Depuis ce temps, et pendant toute la durée des réformes de Jeanne d'Albret, l'évêché d'Oloron était resté vacant; ce ne fut qu'après l'occupation du Béarn par l'armée catholique que Claude Régine fut nommé successeur de Roussel à treize années de distance. Le protestantisme était alors généralement établi à Oloron, et le nouvel évêque n'était pas un homme d'action et d'enthousiasme, qui pût ramener son diocèse à l'orthodoxie. Du reste il n'en eut pas le temps. Avec une tolérance et une tristesse profonde, il tenait les liens de la discipline aussi relâchés que possible, pour ne point entrer en collision avec les dissidents, lorsque Montgommery vint à Oloron. Grâce à l'intervention de Claude Régine, les actes de vengeance furent moins nombreux dans sa ville qu'ailleurs, bien qu'on y montre quelques endroits signalés pour avoir servi à de sanglantes exécutions. La proximité de la frontière permit d'ailleurs aux catholiques de fuir en Espagne et d'y transporter les ornements du culte. La châsse de saint Gratus, premier évêque d'Oloron, fut alors placée dans l'église de Jacca où elle est encore. Les églises de Sainte-Marie et de Sainte-Croix furent épargnées; il n'en fut pas de même des beaux et antiques monastères de Luc et de Sauvelade, qui dataient de l'origine de la vicomté béarnaise. Ils furent entièrement détruits, et, à la grandeur de leurs ruines, on peut encore se former aujourd'hui une idée de ce qu'ils étaient au temps de leur prospérité. Quant à Claude Régine, chef spirituel d'un diocèse, livré tour à tour à des partis opposés, qu'il n'avait ni la volonté ni le pouvoir de dominer, il s'était retiré à Vendôme. Là, se reportant par la pensée aux déplorables déchirements auxquels son troupeau était en proie, il disait avec un sourire où il y avait plus de douceur et de résignation que d'amertume :

« Qu'il n'était pas évêque d'Oloron, mais *episcopus dolorum*, évêque de douleurs. » Il chercha des distractions dans les travaux littéraires, et, rassemblant ses souvenirs, composa un journal des troubles du Béarn. Cet exil du reste ne s'étendit pas sur toute la vie de Régine, qui fut très-longue ; plusieurs fois il alla de Vendôme à Oloron et d'Oloron à Vendôme, au gré des partis qui dominaient, fuyant quand le protestantisme était en vigueur, revenant quand renaissait la ferveur catholique. Il était enfin entièrement fixé à Mauléon, où il s'était formé un archidiaconé de quelques débris de l'évêché d'Oloron, lorsqu'il mourut, en 1595.

Arnaud Maytie, un descendant du meurtrier de Roussel, succéda à Claude Régine. Le crime de son père ou de son oncle avait été facilement excusé par le parlement de Bordeaux, dont la Soule ressortissait judiciairement, et Henri IV lui-même sembla vouloir récompenser ce pieux attentat en nommant Maytie évêque d'Oloron. Le roi accorda à l'évêque un traitement annuel de 18,000 livres, mais il ne lui restitua point les anciens domaines de ses prédécesseurs. La paix religieuse fut dès lors rétablie à Oloron, où le protestantisme fléchit doucement devant les prédications d'habiles missionnaires entretenus avec la moitié de la dîme de Sainte-Marie, concédée à cet effet par Henri IV. Trois membres de la famille de Maytie se succédèrent sur ce siége épiscopal, puis vinrent des évêques dont les noms ne sont point obscurs : Louis Bassompierre, fils de François de Bassompierre, maréchal de France, et Pierre de Gassion, le frère de Jean Hontas de Gassion, cet autre maréchal de France. La révolution de 1789, qui amena la suppression des autres évêchés du Béarn, maintint le siége d'Oloron et étendit son gouvernement spirituel sur tout le département des Basses-Pyrénées.

Cependant, à la faveur du calme assuré au Béarn par son union à la France, la ville avait pris un accroissement rapide en population et en bien-être. Le commerce qu'elle entretenait avec l'Aragon était devenu si considérable, que la plupart de ses négociants avaient de riches comptoirs à Saragosse tenus par des correspondants ; mais, vers la fin du XVII[e] siècle, ces comptoirs tentèrent la cupidité des Espagnols ; pillés et dévalisés par eux, les correspondants furent forcés de repasser les monts (1694). Oloron ne s'est jamais bien relevée d'un coup qui lui faisait perdre à la fois sa fortune et ses relations commerciales ; pourtant, si violent qu'il ait été, il n'a pu rompre entièrement les liens de parenté établis autrefois entre les habitants d'Oloron et les Aragonais, par la petite colonie de Campfranc. Quelque chose de sympathique semble encore aujourd'hui attirer l'une vers l'autre ces populations qui font entre elles, comme on le sait, un commerce très-important de laines ; en mainte rue de la ville, la *posada* espagnole tient table ouverte pour les chalands d'outre-monts. Le nombre des habitants d'Oloron, dans les dernières années de l'ancienne monarchie, s'élevait à 11,000 ; dont 3,500 appartenaient à Sainte-Marie. Il n'est à présent que de 6,620, Sainte-Marie, avec ses 3,442 âmes, formant une commune à part.

Mainteant Oloron est le chef-lieu d'un arrondissement qui renferme 75,701 habitants. De tous ses anciens établissements religieux, il ne lui reste plus qu'un petit séminaire et deux couvents de femmes. Les monuments n'y sont pas nombreux, mais il en est deux qui valent la peine d'être remarqués : ce sont les églises bâties vers 1080 par le restaurateur d'Oloron, Centulle IV. L'église de Sainte-Marie, située

dans la petite ville de ce nom, que relie à la ville haute le pont du Gave, présente la transition du style roman au gothique, ou plutôt le mélange des deux styles. L'intérieur est gothique; le portail, d'une belle conservation, appartient au roman le plus parfait. Sainte-Croix, qui s'élève au plus haut de la colline d'Oloron, offre à peu près les mêmes caractères que Sainte-Marie. La voûte, toute en pierre, porte immédiatement sur des piliers de même nature et n'a pas de toit.

Passons à Mauléon, petite ville des Basses-Pyrénées, dont la population ne dépasse point 1,259 âmes, quoiqu'elle soit le chef-lieu d'un arrondissement où l'on compte environ 77,000 habitants. Aucun souvenir historique ne se rattachant à son existence passée, ce fut sa position seule qui lui valut l'honneur de devenir le siége d'une sous-préfecture; encore partagea-t-elle en quelque sorte cet avantage avec Saint-Palais, ville, du pays basque où fut établi le tribunal de première instance, en souvenir de l'ancien parlement de Navarre qui y avait siégé jusqu'à Louis XIII. Saint-Palais ne renferme guère plus de 1,445 âmes.

Quoique Mauléon n'ait pas d'histoire, on voit encore un château s'y élever dans une position inaccessible et parmi des montagnes verdoyantes. Quelques parties de cette forteresse datent d'une époque évidemment fort reculée; elle devint le centre d'un bourg qui plus tard donna naissance à la ville actuelle. Le château, dans les premiers temps de son existence, appartint-il à quelque chevalier félon ou à quelque brigand redouté de ses voisins, et surnommé pour ses méfaits le Mauvais Lion (*Malleo*); et une montagne voisine, nommée Mataleon (*Mactatus leo*) serait-elle le lieu où succomba le chevalier? Quelques traditions locales sembleraient le donner à croire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existait au XIVe siècle un gentilhomme appelé Bacot de Mauléon, qui était probablement seigneur de ce château. Ce Bacot figure dans une foule de récits fantastiques du chroniqueur Froissart. Enfin la Soule (*subola*) dans laquelle se trouve Mauléon est mentionnée dès les premiers temps des Franks, par Frédégaire et Aimoin, comme l'une des trois vallées du pays basque; son nom dans la langue escuara désigne un lieu couvert de forêts.

Les deux frères, *Jean* et *Henri de Sponde*, naquirent à Mauléon, vers le milieu du XVIe siècle. L'un et l'autre abjurèrent le calvinisme. Henri embrassa l'état ecclésiastique et devint évêque de Pamiers. On lui doit la continuation des annales de Baronius [1].

1. Marca, *Histoire du Béarn*. — Faget de Baure, *Essai historique sur le Béarn*. — *Gallia christiana*, diocèse d'Oloron. — Poeydavant, *Histoire des troubles du Béarn*. — Lamartinière, *Dictionnaire géographique*. — Froissart, *Chroniques de France*.

NAY.

COARRAZE. — BETHARRAM.

Le Béarn renfermait treize baronnies, en comptant pour deux les évêchés d'Oloron et de Lescar, dont les dignitaires occupaient le premier rang dans la noblesse du pays. Parmi ces baronnies, il y en avait peut-être de plus étendues et de plus riches que celles de Miossens et de Coarraze, mais non de plus fertiles et de plus agréablement pittoresques. Situées dans une belle vallée au bas des grands monts des Pyrénées, et accidentées par les dernières ramifications de la chaîne, elles offraient sur les coteaux et dans les plaines l'aspect de la plus florissante culture. Aujourd'hui encore, rien de plus gai et de plus réjouissant à l'œil que la série continue de villages riants et coquets, qui s'étend de la ville de Pau jusqu'aux limites de ces anciennes baronnies. C'est dans celle de Miossens sur le Gave que fut bâtie Nay au commencement du XIIe siècle.

Les clercs de Sainte-Christine, hôpital fondé par Gaston IV, à son retour de la croisade, sur le plus haut de la montagne de Somport (*summus portus*) pour donner asile aux pèlerins, marchands et laboureurs perdus dans les gorges ou ports d'Aspe, avaient acheté l'an 1122, d'Auger de Bidouze et de Bernard de Nay, petits seigneurs de ces lieux, une grande étendue de terre, appelée communément Nay ; il y avait encore quelques débris de masures attestant qu'un assez grand bourg avait existé dans cet endroit. Le prix de l'achat avait été de trois cent soixante sols et un cheval, des garanties de contrat avaient été données de part et d'autre, et le vicomte de Béarn l'avait ratifié. Mais Guy, évêque de Lescar, le fameux défenseur des droits temporels de son diocèse, ne vit pas la chose de bon œil, et, comme il était précisément alors en procès avec les clercs de Gabas et de Sainte-Christine pour le lieu de Pause, dont ces maisons venaient de s'enrichir par héritage, il défendit toute disposition du territoire de Nay. La cour majour fut appelée à prononcer, et elle le fit en faveur de l'évêque. Le lieu de Pause fut abandonné à l'église de Lescar, mais à la condition que Guy accorderait à Sainte-Christine quelques priviléges, et, en particulier, celui de bâtir une église sur le territoire de Nay. Cet accord signé d'une foule de gentilshommes remplit l'attente des habitants des bourgs voisins ; bientôt il s'éleva à Nay, non pas seulement une église, mais une ville dont l'industrieuse activité donna un grand mouvement au commerce qui se faisait entre le Béarn et Toulouse. Son heureuse et agréable position sur le Gave contribua puissamment aussi à la peupler. L'an 1302, le commandant du *parsan* de Gabas, Ramond Arnaud, fit une convention avec Marguerite, comtesse de Foix et dame du Béarn, par laquelle il se réservait l'église et la dîme de Nay, laissant à Marguerite la juridiction et les produits du moulin, dont le dixième appartenait à l'hôpital.

Cette ville, qui s'était élevée comme par enchantement, disparut plus rapidement

encore. C'était à l'époque de l'intronisation de Roussel sur le siége épiscopal d'Oloron, et le jour de la Pentecôte de l'année 1543; par un ciel tout serein, deux ou trois météores, que le peuple appelle *ragles* dans son langage, se précipitèrent enflammés du haut des airs et réduisirent Nay en cendres. La flamme de ces globes, disent les documents contemporains, affectait l'image d'une lance, et elle fut si active que les eaux du Gave, qui coulaît au milieu de la ville, ne purent suffire à l'éteindre. De cinq ou six cents maisons une seule resta debout. Certes, si les catholiques voulaient à tout prix trouver là le signe de la colère céleste, ils auraient bien pu penser qu'elle avait été provoquée par les déréglements du clergé d'alors; mais ils aimèrent mieux regarder cet incendie comme un fléau appelé sur le Béarn par l'hérésie nouvelle. Les calvinistes acceptèrent le défi et se mirent avec tant d'ardeur à rebâtir la ville, que dans peu elle devint le centre le plus actif du protestantisme. Vingt ans après, Terride s'en faisait ouvrir les portes par trahison, la soumettait à toutes les horreurs du pillage, et y exerçait ces actes de cruauté que Montgommery se complut à imiter dans Orthez. Tout cela n'empêcha pas que, le 4 janvier 1576, les chefs du ministère protestant n'y tinssent un synode destiné à régler et à fixer la discipline des diverses églises réformées. Il fut question, entre autres choses, dans ce synode, des mariages bigarrés, et l'on y arrêta que ceux qui seraient contractés par les calvinistes avec des personnes étrangères à leur foi, ne seraient bénis que sur la promesse faite par ceux-ci d'être fidèles à la parole et à la discipline de l'église à laquelle ils appartenaient. On espérait, sans doute, par cette tolérance attirer les catholiques. Depuis lors, le synode continua à tenir des séances et se mit en relation avec toutes les églises réformées; il aurait voulu aussi se faire représenter à l'assemblée de Dordrecht, en Allemagne, où l'on devait examiner les doctrines de Gomar et d'Arminius; mais Henri III de Navarre ne lui permit point d'y envoyer une députation. Gomar et Arminius étaient deux chefs du parti calviniste; le premier, poussant jusqu'à l'excès le principe de la prédestination de Calvin, prétendait que Dieu, par un décret éternel, avait damné une partie des hommes, et que les calvinistes seraient sauvés même sans le secours de la grâce; le second rejetait cette doctrine, empreinte du fatalisme oriental, parce que, disait-il, elle faisait de Dieu même l'auteur du péché. La doctrine de Gomar prévalut à Dordrecht, et le synode de Nay adhéra à cette décision dans un acte solennel, ordonnant que chaque réformé acquiescerait à son tour par serment à la condamnation ainsi qu'à l'approbation portées dans cet acte.

Mais cette résolution extrême fut bientôt regardée comme dictée par le désespoir, car la force commençait à échapper aux calvinistes; ils eurent beau porter des jugements pour retenir les réformés et leur interdire toute communication avec les catholiques, le catholicisme finit par reconquérir son empire dans Nay même, et les fêtes religieuses, les processions de Betharram qui passaient sous les yeux de cette ville, achevèrent l'œuvre de sa conversion.

La petite ville de Nay, où l'on compte à peine 3,000 habitants, est un des centres de population les plus agréables et les plus recherchés des environs de Pau. Elle renferme de nombreuses manufactures de toiles et de mouchoirs de Béarn. Elle fabrique ces draps épais dits *cordeliats* et *cadis* dont se font les capes et les berrets des montagnards des Pyrénées. La ville ayant été détruite vers le milieu du

XIVe siècle, il ne faut pas y chercher de monuments anciens; il en est un pourtant assez remarquable, celui qu'on appelle communément *la maison carrée de Nay.* Cette maison est une façade sans intérieur, ayant trois étages formés par trois colonnades superposées. Comme l'incendie fut général, il n'est pas possible d'en faire remonter l'origine à une époque antérieure à la renaissance; du reste, l'élégance de sa triple galerie et la proportion de ses diverses parties trahit la main exercée des artistes italiens venus en France à la suite de François Ier. Au lieu donc de l'appeler, avec la tradition, la maison de Gaston-Phœbus, il serait bien plus juste d'en attribuer la construction à Marguerite de Navarre. Nay est la patrie du célèbre théologien protestant *Jacques Abbadie.*

Ce qui contribue encore à donner à Nay du mouvement et comme un air de fête, c'est le voisinage du village de Coarraze et du calvaire de Betharram, situés à une demi-lieue de la ville. Coarraze, déshérité de son ancien titre de baronnie et de son château féodal, dont il ne reste plus qu'une tour carrée, a conservé ses avantages naturels sur lesquels les révolutions n'ont point de prise : c'est un site très-agréable, placé sur la rive droite du gave, dans une vallée toute parée de vergers et de prairies.

On trouve, sur le seigneur qui habitait le château de Coarraze du temps de Froissart, une anecdote curieuse dans les œuvres de ce chroniqueur; et s'il fallait y ajouter foi, Raymond, c'est le nom du chevalier, aurait eu pour connaître tous les événements du globe un Mercure d'une singulière espèce. Comme Raymond venait d'acquérir un grand héritage, un clerc de Catalogne qui prétendait y avoir des droits, en exigea la dîme, et sur le refus du chevalier il lui intenta un procès. En même temps, pour venir en aide à ses droits ou pour en tenir lieu, il s'était muni en cour de Rome de force brevets et anathèmes. Le chevalier n'en tint nul compte, lui faisant entendre que l'excommunication n'était un épouvantail que pour les sots. Bref, le clerc dut lâcher prise; mais en quittant Raymond, il lui promit de lui envoyer bientôt de ses nouvelles. La nuit de ce jour étant venue et tout dormant au château de Coarraze, il se fit tout à coup, vers la douzième heure, un vacarme infernal, des combles à la salle basse; les fenêtres et les portes battaient sur leurs gonds; vaisselle, pots et cruches étaient tournées et retournées dans les armoires comme un rat qu'on secoue dans une souricière, et on eût dit que les meubles roulaient le long des escaliers. On frappa enfin à la porte de la chambre où Raymond était couché près de son épouse. Celle-ci se serra de frayeur au fond du lit; mais lui, surmontant son trouble, demanda qui était là « Je suis Orthon, et je viens de la part du clerc de Catalogne, » fut-il répondu. Plus rassuré, dès-lors, il se met à remontrer au perturbateur combien est maigre le service d'un moine qui n'a ni sou ni maille, et combien serait lucratif, au contraire, celui du seigneur de Coarraze. Cette considération de fortune, qui aurait pu paraître ici déplacée, eut cependant plein effet, et depuis lors Orthon revint toutes les nuits frapper à la porte du château de Coarraze. Tantôt il venait en toute hâte de Bohème, tantôt d'Espagne, tantôt de l'Égypte, et sur tous les pays du monde il n'était jamais à court de ces nouvelles qui faisaient les délices de la cour d'Orthez. Un jour, sur les instances du chevalier, Orthon consentit enfin à se laisser voir sous sa forme véritable; c'était une truie.

Coarraze a surtout acquis des droits à notre intérêt par le séjour qu'y fit Henri IV lorsqu'il fut arraché aux soins de sa nourrice de Bilhère. « Ce fut en ces lieux âpres et montagneux et au château de Coarraze, » dit l'auteur de l'histoire de Navarre, « que fut nourri et élevé ce jeune prince, et non délicatement, mais à la rustique, ainsi que le voulait le roi son aïeul, accoutumé dès ses jeunes ans à manger chaud et froid et à aller nu-tête et nu-pieds, avec les petits enfants du pays, de sorte qu'étant de si bonne heure endurci à la peine et non aux délicatesses de la cour, il ne se faut émerveiller s'il est invincible à la guerre ainsi qu'un Alexandre. » Il ne reste plus de l'ancien château qu'une tour et l'enceinte d'une cour. Le petit château qu'on voit aujourd'hui à côté de la tour est moderne, et représente assez bien les dispositions de celui de Pau. Sur l'entrée de l'ancien bâtiment on lit l'inscription espagnole : *Lo que ha de ser no puede faltar*, « ce qui doit être ne peut manquer d'arriver. » C'était un présage d'avenir qu'Henri d'Albret, à qui sans doute elle est due, avait voulu faire planer sur la tête de son petit-fils.

Le calvaire de Betharram, dédié à Notre-Dame, est célèbre dans le Béarn par les pèlerinages et les solennités religieuses qui s'y font tous les ans, du 15 août au 8 septembre. Quant au nom de Betharram, les étymologies sont aussi diverses que les causes auxquelles on attribue la première fondation de ce calvaire. La plus populaire est celle de *Bet arram* (*beau rameau*); elle s'appuie sur une légende assez dramatique. Une jeune fille, entraînée dans les flots du gave béarnais, se serait accrochée dans cet endroit à une branche protectrice qui pendait de la rive, et pour consacrer cette heureuse délivrance, attribuée à la sainte Vierge, les gens du pays auraient construit là une chapelle en son honneur. D'un autre côté, comme les traditions s'accordent assez généralement pour attribuer cette fondation à Gaston IV (XIIe siècle), et qu'il existait sur les bords du Jourdain, dans la tribu de Gad, une ville nommée Betharram, on a prétendu, avec quelque apparence de raison, que Gaston avait voulu par là perpétuer le souvenir de sa croisade et peut-être d'un accident qui lui serait arrivé dans cette ville de la Palestine. Quoi qu'il en soit, il ne reste rien aujourd'hui à Betharram du monument du XIIe siècle. Montgommery fit par cet endroit son entrée en Béarn, et comme pour se préparer la main il y mit le feu. Pendant quarante-six ans, la chapelle incendiée resta ensevelie sous ses ruines, sans que pourtant les habitants de Lestelle (*stella*) dans le territoire duquel elle était située, cessassent d'aller prier sur les débris de ses murs, auxquels on attribuait le pouvoir d'opérer des guérisons merveilleuses. Les miracles s'y multipliant chaque jour, au dire des auteurs ecclésiastiques, Hubert Charpentier, licencié de Sorbonne, y vint vers les premières années du XVIIe siècle, et, frappé de la ressemblance que présentait la montagne de Betharram avec la montagne du crucifiement, il entreprit d'y établir les stations d'un calvaire, pour raviver la dévotion de la croix abolie par les calvinistes. Le calvaire du Mont-Valérien de Paris, élevé plus tard par le même abbé, ne fut qu'une copie de celui-ci.

L'inauguration de la nouvelle chapelle fut accueillie avec enthousiasme par les catholiques. Elle fut faite à la sollicitation de Jean de Salestes, évêque de Lescar, par Geofroy, supérieur de la congrégation de Garaison au diocèse d'Aire. Favorisé par le seigneur et la dame de Miossens, Geofroy se rendit à leur château de Coarraze, et le lendemain il s'achemina avec ses hôtes vers la ville de Nay, où ils furent

accueillis avec joie par les deux jurats catholiques. On célébra la messe dans une pauvre cabane qui servait de sanctuaire aux fidèles dépouillés de leur église paroissiale ; deux mille d'entre eux prirent ensuite processionnellement la route de Betharram. Cette troupe considérable de dévots fut encore grossie, chemin faisant, par des processions des villages de Coarraze, de Benejac et de Montaut ; arrivée au pont du Gave, elle le traversa et trouva la rive opposée toute couverte d'une multitude de catholiques venus d'Igon, de Bruges et d'Asson. Une seconde messe fut célébrée par le prêtre Geofroy, et dès qu'elle fut finie, les assistants, au nombre d'au moins cinq mille, se transportèrent sur une place de Lestelle, où un sermon fut prononcé. Peu de temps après, l'archevêque d'Auch vint en dévotion à Betharram offrir à Dieu l'hommage de sa dignité de métropolitain. Il partit de Sainte-Pé, en Bigorre, avec une magnifique procession, composée du clergé qu'il avait emmené, des religieux de l'abbaye de cette ville, et d'une nombreuse musique, et se rendit en cette pompe au calvaire où six mille personnes cette fois l'accompagnèrent. Il planta solennellement la croix sur le haut de la montagne. Au sortir de la cérémonie la foule voulut l'accompagner jusqu'à Nay.

L'église de Betharram, heureusement situé entre le Bigorre et le Béarn, est bâtie sur les bords du gave et en face d'un pont reposant sur une seule arche ; elle n'a rien de remarquable par sa construction, mais elle renferme la chapelle dédiée à la Vierge, où les dévots vont chercher des secours surnaturels ; cette chapelle est fermée par une balustrade à travers laquelle pleuvent les pièces de monnaie et des offrandes de toute nature et de toute valeur. A deux pas s'élève la montagne du Calvaire ; sur sa pente douce et tortueuse, sont construites à intervalles neuf stations où la foule va s'agenouiller en repassant les grains d'un chapelet ou d'un rosaire. Ces stations ou chapelles sont ornées de statues de Jésus-Christ, des apôtres et d'autres personnages de l'Écriture figurant les diverses scènes de la Passion. Parmi ces statues, toutes en bois grossièrement sculpté et couvert de couleurs tranchantes, il y en a d'assez expressives, mais la plupart appellent un sourire naïf par leurs attitudes et par leurs grands gestes. De station en station, les aspects du paysage qu'on découvre deviennent plus vastes et plus majestueux ; et, de l'esplanade qui couronne le Calvaire et domine toute la plaine du Gave, on peut suivre de l'œil les magnifiques développements de la chaîne immense des Pyrénées [1].

1. Marca, *Histoire du Béarn*. — André Favyn, *Histoire de Navarre*. — *Gallia christiana*, t. I, diocèse de Lescar. — Dugenne, *Panorama de Pau*. — Poeydavant, *Histoire des troubles du Béarn*.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

ANTIQUITÉS. — POPULATIONS. — MŒURS. — IDIOMES. — AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE.

Si l'on se rappelle le flot d'invasions qui coula pendant plusieurs siècles le long des pentes des Pyrénées, les ravages des Visigoths, des Vascons, des Sarrasins et des Normands, on s'étonnera, non pas qu'il ne reste que très-peu de monuments de l'époque romaine ou anté-romaine dans le Béarn, mais qu'il en subsiste encore quelques traces. De l'existence de cette voie romaine de Cæsar-Augusta (Saragosse) à Beneharnum que nous avons vu mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin, il ne reste qu'un bien faible témoignage ; c'est une inscription dont le sens a été interprété ainsi : *L. Valerius Vernus duumvir bis hanc viam restituit.* Elle est gravée sur un rocher qui se trouve à l'entrée de la vallée d'Aspe. Quelle en est la date ? De laquelle des neuf municipalités romaines de la Novempopulanie était membre ce duumvir chargé de la réparation des routes ? On n'en sait rien. Une autre inscription, gravée sur une table de marbre, est conservée dans l'église d'Hasparren, sur la frontière de l'Espagne du côté de Bayonne. Elle contient quatre vers latins, dont la prosodie assez équivoque trahit la main peu exercée d'un Cantabre, mais dont le sens n'en est pas moins clair. Ces vers portent que Verus, flamine, questeur, duumvir et gouverneur du pays, envoyé en ambassade vers l'empereur, en obtint la séparation des neuf peuples du reste de la Gaule, et que ce fut à son retour de Rome qu'il consacra au génie du lieu un autel dont cette table de marbre faisait partie. L'inscription se rattache sans doute à la nouvelle division de l'Aquitaine en trois provinces établie par Adrien, division qui constitua en gouvernement séparé la partie de la Gaule appelée depuis Novempopulanie.

Voilà tous les restes certains du passage des Romains dans ce pays, car ce n'est évidemment pas à eux qu'il faut attribuer, comme l'ont fait quelques auteurs, ces monuments singuliers de castramétation qu'on trouve en grand nombre sur la crête des monts et dans les landes sauvages du Béarn. Tous ces ouvrages se ressemblent, quant à leur forme ronde ou ovale, et quant à leurs enceintes, dont les limites sont si étroites, qu'elles pourraient à peine contenir de douze à quinze cents hommes. Ils sont circonscrits d'un parapet plus élevé vers l'endroit où l'accès est le plus facile ; et des revêtements de terre, en forme de talus, couverts de gazon, en garantissent l'intérieur. La plupart de ces lieux sont dans un tel état de conservation qu'on pourrait s'y fortifier encore. On les nomme indifféremment dans le pays *casteras*, *castrats*, *turons*, *turouna*. Les avis des antiquaires sur l'origine de ces monuments sont très-divers ; les uns en font des *dolmens* ou des *tumulus* celtiques, au mépris de

la certitude scientifique où l'on est que le druidisme ne s'étendit jamais dans l'Aquitaine; d'autres, comme nous l'avons dit, les attribuent aux Romains; d'autres, aux Vascons; d'autres, enfin, aux Sarrasins. Tous ces systèmes sont mentionnés et discutés dans un mémoire de M. Palassou, antiquaire béarnais, qui se prononce pour les Vascons. Refoulés, après leur invasion, vers les montagnes, qu'ils avaient quittées, ils ne cédèrent que peu à peu le terrain, et tous ces forts, pense-t-il, montrent par leur proximité l'obstination et la vigueur de la résistance. Les Maures, venus après les Vascons et refoulés comme eux, se seraient fortifiés, à leur tour, dans les mêmes lieux, et de là viendrait la dénomination de *Turon des Maures*, donnée à une partie de ces casteras.

Quand on a dépassé l'époque des invasions, les monuments architectoniques s'offrent en plus grand nombre, soit qu'ils appartiennent à l'architecture romane, soit qu'ils rappellent le style gothique. Les églises de Lescar, de Morlàas, d'Oloron et d'Orthez ont été décrites dans l'histoire particulière de ces villes; on pourrait encore signaler celle de Lembeye, d'Arudy et de Bielle. Parmi les manoirs féodaux de Pau, d'Orthez et de Coarraze, nous devons mentionner la tour démantelée du château de Navailles, qui s'élève solitaire et déserte au milieu de la lande du Pont-Long à une lieue de Pau. Aux limites du Vic-Bilh, on voit aussi une tour carrée en briques qu'on appelle la tour de Montaner et qui domine toute la contrée; c'est l'unique débris d'un château jadis célèbre fondé par Gaston Phœbus, et qui fut pendant longtemps, comme celui de Pau, le boulevard du Béarn. Il existe aussi, dans cette province, d'anciennes habitations d'un grand intérêt. Dans les vallées d'Aspe et d'Ossau, il n'est pas rare de voir des maisons portant des écussons aux armes du Béarn, avec des inscriptions au millésime de 1115 et de 1125. Ces maisons, construites en granit, sont du plus ancien caractère; leurs fenêtres carrées indiquent une époque antérieure à l'introduction de l'ogive; leurs toits n'ont rien de commun non plus avec les toits aigus de l'art gothique.

Mais laissons là ces vieux monuments du passé pour nous occuper de l'archéologie humaine, si intéressante dans le Béarn. N'est-ce pas là qu'ont vécu jusqu'au XVIII[e] siècle les Cagoths, ces parias de la civilisation française? N'est-ce pas là que vivent et se multiplient encore les bohémiens, ces populations nomades et presque sauvages de l'Europe moderne? Les Basques et les Béarnais, sans avoir rien de commun avec ces races, n'ont-ils pas aussi leur originalité et leur caractère tranché?

Il faudrait peut-être passer dans un autre monde pour retrouver un phénomène analogue à la condition de la race maudite des Cagoths dans le Béarn, pendant le moyen-âge. Sans être ni esclave ni serve, elle était regardée comme un reste impur, comme un débris persistant des Visigoths et des Sarrasins, et c'est en raison de cette origine présumée qu'on lui fit supporter tout ce que l'animosité des conquérants contre les vaincus peut inventer de plus cruel et de plus méprisant. Répandue dans le Bigorre, le Béarn et le pays basque surtout; elle était, pour ainsi dire, parquée loin des autres hommes, et entourée d'une atmosphère qu'ils évitaient avec soin de respirer. Dans les hameaux, les maisons des Cagoths étaient groupées sur des points isolés; dans les lieux saints, il y avait un vide à l'entour de leur place. On ne les excluait pas, sans doute, des bienfaits de la religion, mais ils

avaient à l'église une entrée particulière, un bénitier distinct; la table égalitaire de l'Eucharistie ne s'ouvrait pour eux que lorsque les autres fidèles s'étaient retirés. Pour que le Béarnais pût voir de loin le Cagoth et éviter à temps sa présence, celui-ci devait porter une patte d'oie sur sa casaque rouge, et son pied, de peur qu'il ne souillât la terre de son contact, devait être enfermé dans une chaussure. L'infériorité de cette race avilie était consacrée jusque dans les fors du Béarn ; d'après une de leurs prescriptions, le témoignage de sept Cagoths ne valait que celui d'un seul Béarnais. Le stigmate de cagotherie ne mourait point avec le paria ; il le transmettait à ses enfants comme le signe indélébile du dernier degré de l'ignominie morale.

Comme nous l'avons dit, on fait descendre les Cagoths des Visigoths, et Marca donne à ce nom l'étymologie de *caas-Goths*, chiens de Goths. Mais, pour expliquer ces mesures sévères, qui avaient pour but de prévenir tout contact entre eux et le monde, il fallait une autre raison et l'on a cru la trouver en assurant que les Cagoths étaient des lépreux ou des goîtreux assez semblables aux crétins des montagnes du Valais. A l'appui de cette analogie et pour mieux la faire ressortir, on rappelle le nom de *chrestiens* ou de *chrétiens* que portaient aussi les Cagoths et l'existence actuelle, dans les vallées des Pyrénées, d'un grand nombre de ces êtres malheureux ayant l'air hébété, la physionomie stupide et tous les caractères des goîtreux. En 1600, le parlement de Toulouse ordonna une enquête pour examiner si les Cagoths étaient réellement lépreux, et l'épreuve s'étant trouvée en leur faveur, les barrières s'abaissèrent peu à peu devant eux et toute interdiction fut définitivement levée en 1693 et 1711, par les parlements de Pau et de Bordeaux.

Que dire maintenant des Bohémiens, sinon qu'ils sont ici ce qu'ils ont été partout et en tous temps? un fléau pour le pays sur lequel ils s'abattent comme une nuée de sauterelles ; une race d'hommes sans mœurs, sans religion, sans participation aux bénéfices et aux charges de l'état social ; un peuple adonné aux pratiques de divination et aux œuvres ténébreuses ! Ces étrangers, toujours insaisissables, toujours indestructibles, qu'on appelle, selon les pays, *Gypsies*. *Gitanos*, *Zingari*, *Ziegeuner*, *Bohemiens*, mais qui se donnent eux-mêmes le nom de *Rommtschel*, fils de la femme, sont établis, depuis quatre siècles, dans le pays basque. Ils y sont dans le même état d'abrutissement que dans toutes les parties de l'Europe, vivant en apparence de la tonte des mulets et de la confection des paniers d'osier, mais en réalité du pillage des troupeaux, des volailles et des récoltes : d'habitation, ils n'en ont point, couchant pêle-mêle comme des brutes, l'hiver dans des bergeries, l'été sur les grands chemins. Comme ils naissent sans rapport aucun avec l'état civil et avec nos pratiques religieuses, on ne leur connaît qu'une seule cérémonie, aussi bizarre que curieuse ; c'est celle qui consacre parmi eux le mariage. Elle s'accomplit dans le bois. La foule s'y range en cercle, et les couples se forment par le choix réciproque du fiancé et de la femme. Puis le premier jette en l'air une cruche, et autant la cruche en se brisant a produit de morceaux, autant d'années doit durer le mariage. Dans le seul district de Mauléon, les Bohémiens sont au nombre d'environ cinq cents ; il y en a aussi dans la Soule et le Labourd. Bien des fois l'administration des Basses-Pyrénées a cherché à les rejeter de la France. C'est ainsi qu'en 1803, tous ceux du Labourd furent saisis en une seule nuit et conduits à bord d'un

vaisseau qui devait les transporter à la Louisiane; la déportation n'ayant pu s'effectuer, ils furent disséminés en divers lieux, mais tous revinrent bientôt à leurs montagnes et à leurs forêts. Leur langage, qu'ils prétendent être de l'espagnol, n'est qu'un argot à peine intelligible. Depuis longtemps il a provoqué les recherches des savants; n'en pouvant rien dire ici, nous nous bornons à indiquer l'*Essai sur les Bohémiens*, que M. de Kogalnitchen a publié à Berlin en 1837, comme l'ouvrage le plus instructif qui ait paru sur ce sujet.

Les Béarnais et les Basques, dont il nous reste à parler, appartiennent à la civilisation la plus avancée. Les premiers ont la physionomie spirituelle, la figure intelligente, les manières dégagées et polies, même dans les montagnes. Bien faits de corps et d'une taille moyenne, ils ont un air de fierté honnête et un sentiment d'égalité mêlé à une respectueuse politesse, qu'on trouve rarement ailleurs. Quoique peu fanatiques et peu enclins à l'insubordination, ils portent très-loin le désir de l'indépendance et la haine de toute contrainte et de toutes prescriptions gênantes; irrascibles et courageux par point d'honneur, ils se montrent d'ordinaire accommodants, pleins de prévoyance, très-intéressés même, lorsque l'apparence de la dignité les protége, mais aussi, prêts à tous les sacrifices pour effacer un soupçon faux ou légitime. Enclavés au milieu des Gascons, ils mettent une sorte de fierté à se prétendre d'une autre race qu'eux; et ils s'en distinguent, en effet, par des habitudes moins bruyantes, une certaine tempérance de langage, et la réserve un peu froide quoique avenante des hommes du nord; ils s'en distinguent encore par l'absence de tout fanatisme et par une tolérance sceptique assez générale en ce qui touche les affaires politiques et les questions religieuses.

Les Basques sont aussi une population très-intelligente, mais c'est le côté physique qui est surtout ici caractéristique. Moins grands que les Béarnais, ils sont plus vigoureux; ce sont les mieux faits de tous les peuples des montagnes. Les muscles de leur corps sont saillants, la rondeur de leurs formes accuse leur fermeté, et la légèreté de leurs jarrets était proverbiale dans l'antiquité comme elle l'est encore aujourd'hui. Rien de plus pittoresque et de mieux fait que leur costume. Une culotte courte sans liens aux genoux laisse libres leurs mouvements, et nues leurs jambes dont la plénitude des contours, vivement accusés, dénote la vigueur; un gilet blanc se croise sur leur poitrine, et une ceinture de laine rouge ou de soie cramoisie serre leur mince taille. Un mouchoir de soie se roule négligemment autour de leur cou, le berret bleu national posé sur un côté de la tête la couvre sans la charger. Quant à leur veste courte et s'arrêtant sur la taille, ils l'endossent rarement, mieux leur va de la jeter sur leur épaule, et de rester en manches de chemise. C'est dans ce costume qu'on voit les Basques cheminer légèrement, avec leurs espartilles de cordes ou leurs souliers lacés, sur les routes onduleuses de leurs montagnes, allant en foule à l'église ou aux fêtes patronales qu'ils aiment avec passion, ou bien jouant avec une adresse prodigieuse au jeu de paume, pour lequel ils n'ont pas de rivaux. Le jeu de paume est chez eux élevé à l'importance d'une institution nationale: à côté de chaque église se dresse un mur de pierre destiné à cet objet. Le costume des femmes n'offre aucune particularité remarquable, mais les agaçantes Basquaises ont un grand charme par la grace et la pétulance de leurs mouvements, comme par l'expression et la vivacité de leurs regards. Toutes

ces populations réunies donnaient au recensement qui fut fait en Béarn l'an 1698 un chiffre de 198,000 âmes. On compte 451,683 habitants dans le département des Basses-Pyrénées; mais dans ce nombre plus de 100,000 hommes sont étrangers au Béarn. Pour avoir aujourd'hui la population de cette ancienne province, il faudrait augmenter d'un dixième le chiffre de l'année 1698.

L'idiome béarnais est un des mille rameaux sortis de cette langue romane du XIIIe siècle, que les troubadours avaient si bien assouplie à l'expression des sentiments d'amour et de chevalerie. Le Béarn pourtant ne compta pas un seul troubadour, lui qui, dès le XIe siècle, se servait de sa langue nationale pour sa législation; c'est que la séve de cette poésie chevaleresque était tarie lorsque la cour des vicomtes du Béarn devint florissante sous Gaston-Phœbus. Une romance de ce prince est le seul monument littéraire qui nous reste du moyen-âge, et il faut remonter jusqu'au XVIIe siècle, à l'époque où la langue béarnaise cède le pas au français dans le parlement de Pau, pour trouver quelques signes de vie dans la poésie des Pyrénées. Mais alors un véritable poëte se présente dans ce siècle de grands écrivains, et il choisit l'idiome béarnais pour exprimer ses fraîches inspirations. Ce poëte est Cyprien Despourrins; il naquit à Accous, en 1691, dans la vallée d'Aspe. Le bruit de sa renommée ne s'est pas arrêté aux limites du Béarn; dans tous les lieux où la langue romane fut parlée, dans tous ceux même où elle n'est pas comprise, Despourrins, comme Goudouli de Toulouse, a eu ses admirateurs. Ce qui l'inspire, ce sont les montagnes et les tableaux de la vie pastorale, les paisibles amours des bergers, les troupeaux bondissants, les gazouillements du rossignol, les purs rayons de l'aube naissante. La plus renommée de ses chansons, si populaires dans les vallées du Bigorre et du Béarn, est celle de *La haut sus las montagnes*. Toute cette idylle est pleine de tendresse et de mélancolie. Louis XV la connaissait et il aimait à se la faire chanter par le fameux Jeliotte. Jeliotte était un enfant du Béarn comme tous ces chanteurs renommés qui se sont succédé sur la scène de l'Opéra de Paris, Garat, Lays, Lavigne, d'Abadie.

Après Despourrins, des Béarnais, célèbres à d'autres titres en France, se sont plu à manier l'idiome maternel. Dans l'anthologie béarnaise, que M. Vignancour, homme de talent et d'esprit, a pris la peine de composer et qu'il a enrichie de son poëme charmant sur la naissance d'Henri IV, les noms du médecin Théophile Bordeu, de Bitaubé le savant helléniste, et de l'avocat Fondeville de Lescar se trouvent mêlés à ceux de Gaston Phœbus, de Despourrins et de Gassion. De nos jours aussi, avec cet empressement que d'autres mettent à déterrer des antiquités romaines, on s'est appliqué en Béarn à recueillir les vieux chants nationaux que se transmettaient oralement, depuis des siècles, les générations des pâtres des Pyrénées. Pierrine Gaston Sacaze, pâtre lui-même du délicieux village de Bagès-Beost, en a formé un recueil. Ce qu'il y a de plus étonnant dans tout cela, c'est assurément l'éditeur. Il y a quelques années, en effet, Pierrine Sacaze était un simple pâtre, ne se distinguant de ses confrères que par un très-vif amour pour les plantes; en peu de temps, il est devenu botaniste. Comme il lui fallait la connaissance du latin pour connaître les classifications de Linnée, il a appris tout seul le latin comme il avait appris la botanique. Pour le français, de nombreux articles publiés dans les *Revues* du midi ont prouvé qu'il le connaissait aussi; et de son parc

de troupeaux il correspond avec les professeurs du Jardin des Plantes dont il a enrichi les herbiers de plusieurs plantes nouvelles.

Malgré tous les efforts qu'on fait pour conserver les langues provinciales, le français s'introduit en Béarn, comme partout, dans les relations privées des habitants des villes. Il y a pourtant une langue qui ne s'effacera pas de sitôt devant ce travail d'assimilation générale : c'est la langue basque, la langue *escuara*, comme l'appellent ceux qui la parlent. Les Romains, qui se plaignaient de ne lui trouver aucune analogie avec le latin, échouèrent à la détruire ; il faut espérer que nous serons tout aussi impuissants. Depuis trois mille ans, elle vit sans rien emprunter aux autres langues que les mots indispensables aux nouveaux rapports religieux et sociaux que le peuple a contractés, présentant toujours la même énergie, la même syntaxe, les mêmes particularités. L'idiome des Escualdunac parlé dans les provinces espagnoles de la Biscaye, de l'Alava et du Guipuscoa, est exactement le même que celui des vallées de Soule, de Basse-Navarre et de Labourd, et, par son caractère singulier et tranché, il a plus que tout autre préparé des tortures à nos modernes Saumaises. Les paradoxes sont allés si loin touchant ses origines, que des érudits ont sérieusement soutenu que cette langue est celle que parlaient nos premiers pères dans le paradis terrestre. Le savant breton Lebrigand, l'ami de Latour-d'Auvergne, en disait autant de sa langue natale. Quelque ancien pourtant que soit le basque, quelque parfait que soit son mécanisme, il n'a point d'alphabet propre, point de littérature ; on chercherait inutilement un monument écrit dans cette langue avant le XVI[e] siècle. Se servant dans ses transcriptions de l'alphabet latin, il n'a été employé jusqu'ici qu'à la composition de livres de piété. Quelques chants nationaux se sont cependant oralement transmis, et on a parlé dernièrement de la découverte d'un poëme qui daterait du temps où Auguste faisait la guerre aux Cantabres, les aïeux des Basques modernes.

Après les recherches sur les productions de l'art, venons à l'examen des productions naturelles du sol. Au midi, sur les rives du Gave de Pau, s'étendent à la base des montagnes des bois vigoureux ; des plaines riches en céréales, des coteaux couverts de vignes ; au nord sont des terres sablonneuses et incultes, des landes presque sauvages. Le terrain du Béarn est généralement sec ; ce n'est qu'à l'aide d'un travail assidu qu'on le féconde, et il est étrange que ce travail se soit toujours exercé sur le sol des montagnes, de préférence à celui des plaines qui reste encore en friche. Si le froment, l'orge et le seigle sont ici peu abondants, le Béarn forme un des rares départements de la France où le maïs est cultivé ; il y croît même merveilleusement bien, et y sert dans les campagnes, avec le lard de porc, à la quotidienne nourriture des habitants. Ce pays produit encore beaucoup de millet et surtout ce lin fin et doux qui a donné à ses toiles une si grande réputation. Malgré son peu d'étendue et ses moyens restreints de transport, le Béarn fournit au commerce des objets nombreux et renommés. Tels sont ses toiles, ses bonneteries, ses droguets, ses cuisses d'oie et ses jambons, faussement dits de Bayonne, et auxquels le beau sel blanc, que produisent les fontaines et les puits salés de Salies, donne cette saveur si recherchée des gourmets ; les chevaux navarrains et les mulets que l'Espagnol vient chercher à Pau aux foires de la Saint-Martin et du carême ; ses vins capiteux de Jurançon et de Gan, capables de rivaliser avec ceux de Bor-

deaux pour la qualité sinon pour l'abondance; et les laines qui, tirées de l'Espagne, sont transportées des Basses-Pyrénées dans l'intérieur de la France. Les mines de fer du Béarn alimentent de hauts-fourneaux et de grandes forges à la *catalane*.

Parmi les productions spontanées du sol, il nous faut énumérer aussi le minerai de cuivre et de soufre, des carrières d'ardoise, de marbres de toutes couleurs, et des eaux thermales à Bonnes, à Eaux-Chaudes, à Oger, à Escot, à Sarrance, à Bedous. Bonnes est comme un village souterrain endormi au fond d'une étroite gorge; il faut être à l'entrée pour l'apercevoir. On arrive à ce délicieux séjour par une belle avenue, ornée d'une chaussée et de beaux arbres, qu'on doit à l'habile administration de M. de Castellane, préfet de Pau sous l'empire. La découverte de ses eaux minérales est très-ancienne, car, du temps de François Ier, Jean d'Albret y conduisit ses soldats blessés à la bataille de Pavie, et l'histoire du pays rapporte qu'ils en éprouvèrent quelque soulagement. Cependant elles restaient ignorées en dehors du Béarn, quand Théophile Bordeu, à la fin du siècle dernier, en fit connaître et rechercher les vertus thérapeutiques. L'odeur de ces eaux est celle des œufs cuits, et leur efficacité est particulièrement bien constatée contre les affections catarrhales, la phthysie et le marasme. Comme Bonnes, Eaux-Chaudes ou *Aigues-Caudes* est un village abrité dans une anfractuosité de la vallée d'Ossau; mais ici la gorge est tellement étranglée, que les eaux ont eu peine à s'y ouvrir un passage, et qu'il a fallu démanteler la montagne ou la creuser pour y adosser les établissements thermaux. On étouffe presque dans cet enfoncement, au milieu d'un cercle de monts élevés, et ce n'est qu'en grimpant sur les hauteurs qui le dominent qu'on jouit librement de l'air et de la perspective; mais aussi, quand, par des sentiers assez raides, on a gravi, sous l'ombre impénétrable des hêtres et des sapins, les hauteurs de la vallée, les plateaux verdoyants, les sites pittoresques, s'offrent à l'envi. Au bas de la montagne sourdent confusément les sources et la population des baigneurs; en haut, bêlent les troupeaux de brebis paissant sous la garde d'un chien et d'un berger. Les eaux chaudes étaient jadis très à la mode à la cour de Béarn; on les nommait communément *impregnadères*, et on croyait qu'elles étaient douées d'une vertu propre à vaincre la stérilité. Deux inscriptions, gravées sur le marbre d'un petit oratoire dédié à la Vierge, consacrent le séjour qu'y fit, en 1593, la reine Catherine, sœur de Henri IV [1].

1. Marca, *Histoire du Béarn*. — Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*. — Dumège, *Statistique des Pyrénées* — Palasson, *Mémoires*; *Observations sur la vallée d'Aspe*. — Iharce de Bidassouet, *Histoire des Cantabres*. — *Fors du Béarn*. — Ramon, *Observations dans les Pyrénées*. — Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*. — M. de Kogalnitchen, *Essai sur les Bohémiens*. — Domeny de Rieuze, 5e *volume de la Revue encyclopédique*. Annee 1832. — Sanadon, *Noblesse des Basques*. — De la Bastide, *Dissertation sur les Basques*. — *Dictionnaire de la langue basque de Larramandi et de l'Écluse*. — *Poésies béarnaises*, recueil edité par M. E. Vignancour. Un savant et substantiel résumé de tous les ouvrages relatifs au Bearn se trouve à la fin de l'histoire de cette province par M. Mazure, qui donne, en outre, des details précieux sur ses monuments architechtoniques.





PROVENCE.

HAUTE PROVENCE. — BASSE PROVENCE.

DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE. — HISTOIRE GÉNÉRALE.

La Provence forme un trapèze irrégulier qui s'adosse du côté de l'est aux Alpes, touche vers le nord au Dauphiné, longe le Rhône à l'ouest, et dont la Méditerranée baigne la base au sud. Sa plus grande longueur, en tirant une ligne droite du Rhône au Var, est de deux cent vingt kilomètres, et sa largeur, à partir des îles-d'Hyères jusqu'au point où la Durance quitte le Dauphiné, de cent soixante. D'énormes chaînes de montagnes, prolongeant les Alpes, leur faisant échelon, ou se développant parallèlement, hérissent la surface de ce vaste trapèze, qui ne comprend pas moins de cinq mille cinq cents kilomètres carrés. Ce sont les massifs granitiques de l'Esterel qui élèvent à huit cents mètres au-dessus du niveau de la mer leurs blocs de pierre grise mêlée de porphyres, de micaschistes, de grès rouge, et poussent du nord-est au sud-ouest les chaînes secondaires de la Sainte-Baume, de l'Étoile, de Sainte-Victoire et de la Trévaresse; les Alpines, contre-fort des Alpes, destinées à retenir la Durance; les Maures, dont le sol granitique et schisteux et les laves refroidies sont couverts de forêts de pins, de chênes-lièges et de châtaigniers; la chaîne calcaire du Léberon, qui déroule sa crête parsemée de pierres dures, de silex et de poissons pétrifiés entre Cavaillon et Brignoles; les laves compactes et gigantesques d'Ollioules, et le géant qui domine tous ces massifs, le mont Ventoux, dont le sommet granitique s'élève au nord de Vaucluse, à deux mille mètres au-dessus du niveau de la mer.

Toutes ces montagnes, en se déroulant et s'entre-croisant à l'infini, forment une multitude de bassins, parmi lesquels on distingue principalement ceux de Cuges, de Marseille, de Saint-Paul-de-Durance, de Peyrolles, de Saint-Remy, de Sénas, de la Crau; et un nombre non moins grand de vallées, dont les plus importantes sont celles de l'Huveaune, de l'Arc, de la Touloubre, de la Durance et du Rhône. Ces bassins et ces vallées, arrosés par le Rhône, la Durance, le Var, le Verdon, l'Argens, le Loup, l'Estèron, la Siagne, le Buech, la Sorgue, l'Ouvèze, l'Aigues, l'Auzon, la Nasque, la Calavon, la Nartubie, la Blanche, l'Ubaye, l'Aye et la Gapeau, se divisent en trois zones géologiques bien distinctes : celle du littoral, allant de Toulon au Var et se composant du sol schisteux et granitique; celle des bords supérieurs du Rhône et du nord, comprenant les terrains marneux; et celle du centre, qui renferme les terrains calcaires. Nulle part, au

reste, le travail de la nature ne fut plus facile à suivre. Des débris calcaires, par exemple, ont formé le bassin de Cuges; celui de Marseille, avec ses roches ocreuses élevées en amphithéâtre, et ses bancs de sable et de limon durci, fut comblé par les éboulements et les alluvions de la chaîne de l'Étoile; la Durance, pour constituer celui qui porte son nom, n'eut qu'à étendre sur les galets qu'elle avait précédemment roulés une légère couche de limon. Des dépôts de calcaire coquillier ou marneux, de gypses, de houilles et de galets empâtés de limon, ou légèrement recouverts d'humus, fournirent primitivement le fond de la plupart des autres bassins, des vallées de l'Huveaune, de l'Arc, de la Durance et des plaines d'Arles et de la Crau.

Par la configuration montueuse du sol et les oppositions qu'il présente, la Provence change trois fois d'aspect : tandis que la partie méridionale est aride, brûlante et nue, la partie de l'ouest et du nord reste humide et froide; les montagnes s'y couronnent de neige pendant huit mois, et le centre jouit d'un climat tempéré. Ainsi, en jetant du haut du mont Ventoux un coup d'œil qui embrasserait tout le circuit de la Provence, on verrait les sommets des Maures ombragés de pins; ceux du Léberon, de chênes blancs; ceux de l'Esterel, de liéges; puis les vallées *désertes* et rocailleuses de la Durance, les magnifiques plaines d'Arles chargées de moissons, les vertes prairies de la Camargue, que foulent des troupeaux de *bœufs marins* au poil noir; ensuite apparaîtraient les collines blanchâtres des campagnes de Marseille, leurs poudreuses bastides que garde çà et là un pin, et leurs vignes solitaires et muettes où il ne passe pas un oiseau tous les mois. De là, franchissant la chaîne du Léberon, la vue se porterait sur les Vaux ou gorges volcaniques d'Ollioules couronnées de figuiers; sur les vignes et les bouquets d'oliviers qui se succèdent de Brignoles à Nîmes; sur cette forêt d'amandiers qui borde Riez, Valensole et les hameaux de l'étang de Berre, et enfin sur ces villes fortunées du littoral, et ces îles d'or, où, depuis Grasse, la reine des fruits, et Antibes, celle des fleurs, jusqu'au château Frainet et à Hyères, croissent le citronnier, le caprier, le jujubier, le grenadier, où des nuées d'abeilles bourdonnent sur la lavande et la sariette, et où l'air, constamment pur, est embaumé par l'oranger, les tubéreuses, le jasmin d'Espagne et les roses.

Vue de la mer, la Provence offre un coup d'œil tout différent. Comme si la nature avait agi en les formant dans un but de défense, ses côtes s'avancent dans le golfe en dessinant un immense bastion échancré des basses terres de la Camargue à Antibes, par la baie de Berre, le port de Marseille, les petites rades de Cassis, de la Ciotat, de Bandol, de Saint-Nazaire, la grande rade de Toulon et les ports de Saint-Tropez et d'Antibes. Composées en général de roches abruptes et nues, de soulèvements granitiques et de montagnes calcaires, elles s'abaissent peu à peu cependant à partir de Saint-Tropez, et laissent entrevoir par leurs nombreuses dentelures les riches et vertes oasis de l'Argens et de Fréjus qui gardent leur fraîcheur printanière, quand le mistral souffle avec le plus de fureur de la mer et s'engouffre en tourbillonnant dans les vallées de Marseille et du Rhône. Grâce à cette admirable position, que semblent garder comme sentinelles avancées les îles d'Hyères avec leurs bosquets d'orangers et celles de Lérins où les myrtes cachent l'ancien monastère de Saint-Lunorat et la triste prison du

Masque de Fer, la Provence est un des points les plus importants de la France sous le rapport maritime.

Dans ce pays, vigoureusement encadré par le Rhône, les Alpes, la Durance et la mer, vécut d'abord une population ligure, qui, se mêlant plus tard, à la suite des invasions, aux Celtes à l'est et aux Ibères vers l'ouest, se divisa en plusieurs tribus connues sous le nom de Celto-Ligures ou Lygiennes et Ibéro-Ligures. Ces tribus existaient à l'état sauvage le long du fleuve et dans les forêts, lorsque des siècles après la première migration humaine, qui remonte à quinze cents ans avant notre ère, un navigateur des îles Ioniennes, nommé Euxène, aborda aux rives ligures et devint l'époux de la belle Gyptis, fille d'un chef ségobrige, appelé Nant. Sous la protection de son beau-père, le hardi navigateur fonda une colonie au bord de la mer, à l'extrémité du territoire des Saliens. La ville nouvelle, bâtie sur l'emplacement d'un ancien comptoir phénicien, appelé *Mag*, habitation, prit le nom plus euphonique de *Maz-Salia*, habitation salienne. Traitée en sœur tant que Nant vécut, la cité étrangère devint à sa mort l'objet de la crainte et de la haine des hommes du sol. Ils la comparèrent, dans un apologue, à la chienne qui demande humblement au berger asile dans sa hutte pour y déposer ses petits, puis qui refuse de sortir quand ils sont grands et forts; et comme la haine chez ces peuplades primitives était toujours compagne de la violence, les Ségobriges s'efforcèrent de surprendre Massalie. Mais l'amour qui avait fondé la ville ionienne la sauva. Une femme ségobrige, éprise d'un Phocéen, ayant dévoilé le complot, tous les sauvages furent massacrés au moment où ils s'introduisaient dans des chars couverts de feuillages. Cinquante ans après, un renfort de nouveaux émigrants qui fuyaient la tyrannie d'Harpale, lieutenant de Cyrus, assura définitivement les destinées de la Phocée gauloise. A partir de ce moment, le phare de civilisation allumé sur les rochers massaliotes, ne cesse de rayonner au milieu de la barbarie. La ville pourvoit à sa défense en se fortifiant, à son gouvernement en se donnant des dictateurs. Ces chefs commencent par s'emparer des bouches du Rhône et de la côte, puis, traçant un demi-cercle sur le littoral, de Rhodes (*Rode*), l'ancienne fondation de Tyr, jusqu'à l'embouchure du grand fleuve, ils élèvent successivement la ville de la victoire, Nice (*Nikaia*), la sentinelle, Antibes (*Antipolis*), la nouvelle Athènes, *Agaï* (Athenepolis), l'heureuse Eoube (*Olbia*), la marchande de sel (*Alonis*), la harpe, Ceyreste (*Kitharista*), Gargare et Tritie, devenus plus tard Trets et Saint-Jean-de-Garguier. Les quatre grands villages des anciens Ligures et des Ibéro-Ligures, Avignon, Cavaillon, Arles et Glanom, depuis Saint-Remy, passent sous leurs lois, ils prennent possession des îles Stoichades, Prote, Mèse, Hypæa, Planassie et Léron, et décorent de temples de marbre consacrés à Vénus Aphrodite et à Diane les côtes lygiennes pour les faire ressembler à celles de la mère-patrie.

Maîtres de tout le commerce de la Méditerranée, après la chute de Carthage surtout, les Massaliotes blessèrent de plus en plus l'orgueil de leurs sauvages voisins qui n'avaient pu voir sans frémir de colère ces Grecs agriculteurs et marchands atteindre un degré inouï de splendeur et remplir leur ville des richesses du monde. Il suffit donc du moindre prétexte pour amener une collision : elle éclata sous les murs de la ville de la Victoire. Battus et assiégés par les Ligures

des Alpes, les Massaliotes, qui ne pouvaient lutter que sur mer, implorèrent le secours des Romains. Aussitôt le sénat, heureux d'intervenir dans un pays dont il rêvait probablement déjà la conquête, envoya Flaminius enjoindre aux tribus Oxibiennes de poser les armes et de respecter ses alliés. Le nom de Rome n'était pas en grande vénération dans la Gaule méridionale. Au langage arrogant de Flaminius les hommes du fleuve d'argent répondirent en pillant ses bagages et en le poursuivant au port d'Ægitna (le port de Théoulè) jusqu'à son vaisseau qu'il dut regagner, pour sauver sa vie, avec précipitation. Il n'en fallait pas davantage à l'assemblée de rois du Capitole ; le consul Opimius reçut ordre de passer les Alpes et de battre les Oxybes. Après avoir exécuté les ordres du sénat, pris Ægitna, envoyé tous les habitants au marché des esclaves, et distribué aux Massaliotes ou Marseillais les vallées des Oxybes, des Déciates, des Anatiliens, des antiques peuples de Digne, Fréjus, Antibes et des bords du Rhône, Opimius alla triompher au Capitole, et céda les aigles à Fulvius, qui écrasa la tribu maritime des Saliens. Jusque-là, les Massaliotes avaient applaudi avec transport aux succès de Rome, mais leurs fronts se rembrunirent quand ils virent le successeur de Fulvius, C. Sextius Calvinus, proconsul, hiverner sur la terre conquise, et profiter ensuite du premier soleil du printemps pour creuser la fosse sacramentelle, guider lui-même la charrue conduite par une génisse et un taureau et tracer avec le soc l'emplacement d'une ville nouvelle appelée de son nom et des sources qui ruisselaient dans le voisinage *Aquæ Sextiæ* (les eaux de Sextius). Les Massaliotes tremblèrent, et les hommes du sol s'indignèrent : au bruit de cet établissement, qui retentit en un clin d'œil dans toute la Gaule celtique, les Arvernes, chefs de la confédération gauloise, accoururent en armes. Ils rencontrèrent les Romains sur les bords du Rhône, attaquèrent en tumulte et sans ordre, selon leur coutume, et furent vaincus. Le consul Domitius, pour imprimer plus vivement la terreur des armes de Rome dans l'esprit de ces peuples sauvages, fit élever auprès du Rhône deux colonnes triomphales en pierre blanche, et se montra aux tribus effrayées monté sur un éléphant. Trois autres campagnes heureuses achevèrent l'œuvre de Domitius, et cent quatorze ans avant notre ère, les Cavares d'Avignon et d'Orange, les Tricastini de Saint-Paul, les Segalauni de Valence, les Voconces de Vaison, les Memini de Carpentras, les Vulgientes d'Apt, les Commones de Massalie, les Nerusii de Vence, les Védiantes de Cimiez, les Reii Apollinarii de Riez, les Ebrodiontici de Digne, comme les Oxibes, les Déciates et les Saliens, passèrent sous le joug, et leur pays réduit en *province* romaine eut une armée consulaire affectée à sa garde.

Jamais peuple ne sut profiter de la victoire comme celui de Romulus. Dix ans après ces événements, un pouvoir assez fort pour briser toutes les résistances s'élevait dans la province. Bien leur en prit du reste à ces fiers porteurs du laticlave d'avoir organisé la défense à propos, et de posséder dans leur sein une de ces natures abruptes et brutalement vigoureuses qui semblent créées pour les jours de tempête. Au moment où les Celto-Ligures et les autres tribus du littoral et des montagnes commençaient à sentir l'influence de la civilisation romaine, des flots de Barbares chassés par l'aquilon de la Germanie se répandirent tout à coup dans la province. Ils avaient écrasé déjà quatre-vingt

mille Romains, envahi et pillé l'Espagne, lorsqu'ils retombèrent de tout le poids de leur multitude et de leurs masses effrayantes sur les légions de Marius. Il fallut combattre; le farouche consul alla camper auprès de la ville d'*Aquæ Sextiæ* (Aix), et bientôt des montagnes de cadavres couvrant le *Campus Putridus*, aujourd'hui Pourrières, apprirent aux Celtes la défaite des Ambro-Teutons et le nouveau triomphe de Rome. Peu de temps après, César acheva la conquête de la Gaule, et afin de punir Massalie ou Marseille, comme nous dirons désormais, d'avoir embrassé le parti de Pompée, l'assiégea, la prit et la fit entrer comme vaincue dans le cercle de la province. De son vivant, ce nom de province ne fut point altéré : on y ajoutait seulement l'épithète de transalpine et de contrée *au brac*, par opposition aux autres parties du pays dites chevelues. Mais, sous Auguste, elle s'appela Narbonnaise, et vit une partie de ses populations, celle des montagnes, passer sous l'autorité du président des Alpes Maritimes. D'autres divisions, faites au IIIe et au IVe siècles, morcelèrent encore son territoire, si bien qu'en 406, à l'arrivée des Barbares, la Province ou Provence actuelle était coupée en trois lambeaux dont l'un se rattachait à la Viennoise, tandis que les deux autres formaient la Narbonnaise Seconde et les Alpes Maritimes.

Dans la province viennoise, outre Saint-Paul-trois-châteaux, se trouvaient enclavés Vaison, Avignon, Cavaillon, et Orange, dont il a été parlé ailleurs; Arles et Marseille, sous le nom de cités des Arlésiens et des Massiliens : Aix, Apt, Riez, Fréjus, Sisteron, Antibes, appelées cités des Aquiens, des Aptiens, des Reiens, des Foro-Juliens, des Vapinciens, des Ségestériens et des Antipolitains, composaient la Narbonnaise Seconde; et les cités des Diniens ou Digne, Bigomagiens, Chorges, Solliniens, Saillans, Sonitiens, Senez, Glanatiniens, Glandèves, Cemelliens, Cimiez, et des Vinciens (Vence), la province des Alpes Maritimes. Toutes ces cités étaient libres et se gouvernaient elles-mêmes sous l'autorité purement nominale d'un personnage consulaire représentant, dans la Viennoise, du préfet du prétoire des Gaules, et des deux présidents des autres provinces. Elles avaient, comme Rome, chacune un sénat et une curie ou classe privilégiée de citoyens gouvernant la cité par des institutions démocratiques calquées sur la constitution romaine. Lorsque les circonstances l'exigeaient, et d'ordinaire, comme à dater de l'édit d'Honorius, rendu en 418, les cités nommaient des députés qui se réunissaient en assemblée générale. Ces assemblées, vraiment représentatives par leur but et leur périodicité, se tenaient surtout à Arles. Rome, généreuse et prodigue même avec les vaincus, ne s'était pas contentée de poursuivre le travail de civilisation commencé par les Grecs; elle avait défriché, peuplé et magnifiquement embelli la Provence. Des voies monumentales sillonnaient le pays; des aqueducs, aux larges arcades, versaient l'eau à flots dans les thermes de Cimiez et de Fréjus, et dans la conque de marbre de Vence. La population, devenue romaine, obéissait aux lois de Rome, combattait dans ses légions, s'instruisait dans les écoles d'Arles et de Marseille, et adorait depuis cinq cents ans les dieux du Capitole, lorsqu'une double révolution vint changer la face du monde et rayer Rome conquérante du livre des nations.

Poussés en avant par la faim, les Vandales arrivent les premiers, sous le commandement de Chroch, de funeste mémoire ; ils descendent comme un torrent

dévastateur des plateaux de l'Auvergne et ravagent la Provence jusqu'auprès d'Arles, où un simple soldat, un forgeron nommé Marius, les arrête en tuant de sa main leur chef barbare. Aux Vandales ne tardèrent pas à succéder les Hérules, les Burgondes, les Alamans et les Franks; en vain le patrice Constantin en écrasa une multitude, en 407, sous les murs d'Arles; les Goths vinrent prendre la place des morts et achevèrent de fouler aux pieds le pouvoir romain sur les bords de la Durance et du Rhône. En 455, leur roi Théodorich, maître de Toulouse et de tout le pays méridional jusqu'à la Loire, fit élire à Arles un fantôme d'empereur, nommé Avitus, léguant à Ewarich, son fils, le soin de s'emparer de la rive gauche du Rhône; Ewarich réalisa ce projet en 480, et la Provence passa sous le sceptre gothique jusqu'en 510; Théodorich de Ravenne la réunit alors à son royaume d'Italie. De cette époque à 711, c'est-à-dire pendant deux siècles, la Provence flotta entre tous les pouvoirs qui s'élevèrent successivement sur le sol gaulois. Après la chute de la puissance ostrogothe et l'extinction de la dynastie burgondienne, les vainqueurs, qui étaient l'empereur de Constantinople en Italie et les Franks en Burgondie, paraissent avoir recueilli tout l'héritage des vaincus. Un partage semble avoir eu lieu entre les Fanks et les Grecs : ceux-ci, gardant le littoral depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à Vienne et Antibes, et les premiers se contentant d'occuper quelques points fortifiés. Par la suite, les gouverneurs de l'empereur bysantin, enhardis par l'éloignement, usurpèrent le pouvoir ducal; et c'est ainsi que Mauronte se trouva, en 721, investi de la seule autorité qui fût debout en Provence.

A cette époque les Sarrasins, ou Maures d'Espagne, vinrent montrer, pour la première fois, leurs turbans et leurs banderoles sur les bords du Rhône. Conduits par Abd-el-Rhaman et Anbessa, vali de Cordoue, ils moissonnèrent avec l'épée et la lance toutes les richesses échappées à leurs barbares prédécesseurs. Charles Martel franchit la Loire, à ces nouvelles, et débouchant des frontières de la Burgondie méridionale, commença par piller le littoral de la Provence où les Sarrasins n'étaient pas venus : aussi les populations, au désespoir, se jetèrent dans les bras des Arabes, et lorsque Youssouf, l'émir de Narbonne, parut de nouveau, il trouva un fidèle allié dans Mauronte. Cet événement ramena les Franks qui se vengèrent, selon leur coutume, par de nouveaux ravages; et dès lors, durant un siècle et demi, la malheureuse Provence, que se disputent de loin les successeurs de Charlemagne, est en réalité soumise aux Sarrasins qui en occupent la plupart des ports. Les côtes appartiennent aux Normands d'Hastings, dont les bandes désolent Arles et toutes les villes baignées par la Durance, et aux descendants nobles des Romains et des Goths qui se fortifient sur les montagnes et viennent glaner le peu de butin dérobé à l'avidité des Barbares. Enfin, en 879, une autorité s'éleva qui suspendit cette anarchie. Boson, camérier de Karle-le-Chauve et son beau frère, avait réussi, en captant les suffrages de quelques évêques, à se faire élire à Mantaille roi de Bourgogne. Il porta assez glorieusement la couronne sur laquelle le successeur de Karle-le-Chauve essaya plusieurs fois de mettre la main; mais son fils, Ludovic, au lieu de marcher sur ses traces et de défendre le nouveau royaume, chercha follement à envahir celui d'Italie. Tandis qu'il était au delà des Alpes, les Sarrasins s'établissaient à Saint-Tropez et sur

les hauteurs du Fraxinet, et lorsqu'il revint battu et les yeux crevés il n'entendit autour de lui que des malédictions et des cris de détresse. D'autres Barbares, plus impitoyables que les Sarrasins, plus effrayants que les Normands même, les Hongrois, achevèrent d'écraser en tombant, en 924, comme un ouragan sur la Provence, cette royauté éphémère timidement et vainement revendiquée par le fils de Ludovic. Quand les Hongrois eurent passé il n'y avait plus de rois en Provence, il n'y avait que des comtes.

Ces fonctionnaires féodaux ne furent pas inutiles au pays. Guillaume, fils de Boson II, le premier comte d'Arles, inaugura vaillamment la dynastie comtale par ses victoires contre les Sarrasins: il les chasse d'abord, en 972, de leur citadelle du Fraxinet, rétablit les villes de Fréjus et de Toulon, et le bourg de Saint-Tropez dont il ne restait plus que des ruines, et règle les attributions des vicomtes de Marseille et de Fréjus. Ses successeurs, Guillaume II, Guillaume III, Geoffroi et Bertrand, ne firent autre chose que morceler le comté et prendre le titre de marquis (1008-1063). Grâce aux intrigues du haut clergé, le comte de Toulouse passa le Rhône, en 1063, s'empara des comtés d'Avignon, de Cavaillon, de Vaison et de Venasque, et rejeta les marquis sur la rive droite de la Durance. Bertrand étant mort en 1092, sa mère Charlotte, sa sœur Gerberge et son beau-frère Gilbert, vicomte de Gévaudan, gouvernèrent le marquisat. Gerberge maria l'une de ses filles au seigneur de Baux, fière maison féodale de Provence; et l'autre, nommée Douce, à Raymond-Béranger, comte de Barcelone. Celui-ci hérita du marquisat à la mort de Gilbert, arrivée en 1109. La guerre éclata nécessairement, lorsque Raymond-Béranger eut pris la couronne de marquis, entre Toulouse et Barcelone; mais elle finit bientôt par un traité qui laissa chacun en possession de ce qu'il occupait déjà; le titre même de marquis devint indivis. Toutefois, ce serait mal connaître la féodalité que de supposer qu'on eut la paix en Provence après ce traité. Jusqu'en 1213, la guerre ne cessa de désoler ce pays, tantôt par le fait des seigneurs des Baux, qui réclamaient la moitié du marquisat comme fils de Gilbert et neveux de Douce, tantôt par celui des rois d'Aragon, dans la maison desquels avait fini par tomber l'héritage de Douce (1116-1167). C'est au milieu de tous ces troubles, et pendant que l'Aragon et le Languedoc se déchiraient entre eux et qu'on rasait jusqu'à trente châteaux de la famille des Baux, que les républiques provençales prenaient leur libre et vigoureux accroissement. Nobles héritières de la liberté antique, de cette liberté municipale que n'avaient pu tuer, en la foulant aux pieds de leurs chevaux, ni les Barbares, ni les féodaux goths et franks, les villes de Marseille, d'Arles, de Nice, de Grasse, de Tarascon, d'Apt, de Reillane, Sisteron et Brignoles, se gouvernaient elles-mêmes sous l'autorité de consuls de leur choix, et traitaient sur un pied d'égalité parfaite avec les républiques italiennes et les rois.

Tandis que les vaisseaux des citoyens de Marseille sillonnaient ces mers, jadis soumises au taureau de leurs ancêtres, la cour d'Alfonse II, fils du roi d'Aragon et comte de Provence, devenait un des berceaux de la chevalerie méridionale. Sous ce prince et sous Raymond-Béranger III, son fils, brillèrent dans l'immortelle pléiade des troubadours Carbonel et Paulet, de Marseille; Giraud,

de Cabrières; Guy, de Cavaillon; Jacques Motta, d'Arles; Bertrand, d'Avignon; Tomiers Palazis, de Tarascon; Albert, de Sisteron; Rambaud, d'Orange; Rambaud, d'Hyères; la comtesse de Die et l'empereur Frédéric; mais s'il aimait la poésie, le comte n'aimait pas autant la liberté municipale. Raymond-Béranger, beau-père de saint Louis, ne s'occupa toute sa vie qu'à la resserrer dans l'enceinte des républiques et à l'y étouffer, quand il le put, comme à Nice, à Grasse et à Tarascon. Il avait à moitié réussi lorsque sa mort mit fin à la dynastie des Bérangers et amena l'avénement de celle d'Anjou, son héritière, Béatrix, ayant épousé, en 1245, Charles d'Anjou, fils de Blanche. Ce mariage, qui fut le seul contre-coup sérieux qu'éprouva la Provence de la croisade contre les Albigeois, révolta d'abord les Provençaux. La voix des troubadours s'éleva pour le maudire, et des tours municipales aux ponts-levis des barons volèrent aussitôt ces refrains : « Désormais les Provençaux vivront dans le deuil; car, de vaillant seigneur, nous tombons en *sire*... Ah! Provence! Provence! quelle honte et quel désespoir! Tu as perdu bonheur, joie et repos et gloire en tombant dans les mains de ceux de France : mieux valait que nous fussions tous morts! Déchirons maintenant nos bannières, démolissons les murs de nos villes et les tours de nos châteaux-forts; nous sommes sujets des Français et ne pouvons plus porter ni écu ni lance. »

Charles d'Anjou ne tarda pas à justifier la répugnance qu'il inspirait aux Provençaux. A l'aide de son frère Alfonse, comte de Toulouse, il écrasa les républiques provençales et substitua le pouvoir d'un seul au pouvoir de tous. Puis, trouvant la Provence trop étroite pour son ambition, il se fit donner par le pape Clément IV le royaume des Deux-Siciles, dont Manfred, bâtard de l'empereur Frédéric II, était considéré comme l'usurpateur, le conquit vaillamment le 26 février 1266 dans la plaine de Bénévent, et sut le garder deux ans et demi après en battant, près du lac de Célano, Conradin, le fils de Manfred, qui perdit la tête sur la place publique de Naples. Emporté par l'ardeur de son ambition, Charles d'Anjou venait de manquer Tunis et convoitait déjà le royaume de Jérusalem; le signal lugubre des Vêpres Siciliennes l'empêcha de quitter l'Europe. Jean de Procida, depuis le supplice de Conradin, parcourait secrètement la Sicile, soufflant dans tous les cœurs la haine des Français et la vengeance. Il advint, dit Giovan Villani, qu'un de ces impétueux chevaliers, qui croyaient tout permis à leur orgueil, saisit une dame de Palerme et voulut lui faire violence (*farle vilania*). Elle crie au secours; le peuple, animé depuis longtemps contre les Français, s'émeut et veut la défendre; les chevaliers de Charles d'Anjou accourent pour soutenir leur compatriote, et une rixe s'élève qui dégénère en combat terrible et bientôt en boucherie. Pendant trois jours on massacra dans l'île : il périt huit mille Français ou Provençaux, et le peuple, furieux, n'épargna qu'un seul homme, Guilhem des Porcelets, dont la grande intégrité et la droiture bien connue désarmèrent cette vengeance nationale (1282).

Charles mourut de chagrin, en 1285, de n'avoir pu laver cet outrage dans le sang des bourreaux siciliens; moins heureux encore, son fils et successeur, Charles-le-Boiteux, dut se contenter de donner à Frédéric d'Aragon, prince élu par les Siciliens, une princesse de son sang, et d'opprimer les Provençaux en effaçant les derniers vestiges de leurs libertés municipales. Sous Robert, son fils et sa petite-fille

Jeanne, qui résidaient à Naples, la Provence vit renaître les mauvais jours des premières invasions. Les compagnies appelées par les seigneurs qui se disputaient le pouvoir, et surtout par la maison des Baux, mirent plusieurs fois le pays à feu et à sang et ne laissèrent pas un arbre debout sur les bords du Rhône. Enfin, en 1382, la reine et comtesse Jeanne, dont tous les désordres domestiques avaient agité la vie et qui était prisonnière de Charles de Duras, son neveu, adopta Louis d'Anjou, frère de Charles V. Ce nouveau chef de la quatrième dynastie comtale périt après une campagne brillante, en 1384, et trois ans plus tard les Provençaux reconnurent son fils qui venait d'être couronné par le pape Clément VII, d'Avignon, roi des Deux-Siciles. Ce dernier titre ne fut jamais que nominal; car, chassé comme son père après une victoire, Louis dut s'en tenir à sa Provence et à son Anjou. Louis III, qui lui succéda, recommença, malgré ces désastres, la funeste guerre d'Italie et n'y gagna que la dévastation de Marseille que surprit, pendant ce temps, le roi d'Aragon. Ce prince mourut, en 1434, et laissa le comté à René, surnommé le Bon. Contrairement à ceux de sa race qui ne respiraient qu'orgueil et sang, le bon roi René était un homme doux et paisible, disant toujours : *Le vouloir du Seigneur soit faict*, et se livrant avec délices à ses goûts champêtres et au plaisir de planter des arbres, d'édifier tonnelles, pavillons, galeries, jardins. La Provence lui doit plus qu'aux princes des quatre dynasties; car il naturalisa sur son sol les roses muscadelles, les paons blancs, les perdrix rouges, améliora l'espèce des raisins muscats et multiplia les œillets. Louis XI, posant sa main de fer sur cette faible nature, lui arracha une donation testamentaire de sa Provence que le bon roi s'amusa philosophiquement à écrire en lettres d'or et enluminer lui-même; puis, par les soins de Palamède de Forbin, qui dicta *pareil instrument* à son héritier Charles IV, déjà moribond, le renard du Plessis se jeta, en 1471, sur cette belle et riche proie qu'il convoitait depuis tant d'années.

L'union fut décidément consommée dans une assemblée générale des États, tenue en 1486. Cependant Louis XII eut d'abord quelque peine à garder la Provence que lui disputaient le duc de Lorraine et Anne de France, sœur de Charles VIII : après avoir écarté ces prétentions, il fonda, en 1502, un parlement à Aix composé d'un président et de onze conseillers. Deux épouvantables calamités, l'invasion de Charles-Quint et les massacres de Cabrières, marquèrent le règne de François Ier. Ce fut vers le commencement d'août 1524 que le connétable de Bourbon, pour lequel l'Empereur rêvait le rétablissement de l'ancien royaume de Bourgogne, passa le Var avec une armée. En sept jours il prit toutes les places du Var à Aix, mais son ambition échoua devant Marseille. Les Impériaux revinrent, en 1530; mais ils ne purent se maintenir longtemps dans un pays dont le patriotisme des habitants avait fait un désert. Aux fléaux des invasions succéda le fléau plus sinistre encore des guerres religieuses. Luther et Calvin avaient jeté le cri d'insurrection contre Rome, et les populations provençales, si longtemps témoins des désordres de la papauté d'Avignon, le répétaient avec enthousiasme. Ce cri de joie trouva un écho bien inattendu sur les montagnes du Léberon. Là vivaient cachés, depuis les grands massacres des Albigeois, les restes de cette réformation précoce étouffée par Rome dans le sang. A l'abri

des rochers abruptes de Mérindol et de Cabrières, ils adoraient Dieu comme les Vaudois, leurs devanciers, et faisaient retentir du chant des psaumes les solitudes du Léberon, deux crimes que l'archevêque d'Arles et le parlement jugèrent dignes des derniers supplices. En 1530, les Vaudois, sommés d'évacuer la Provence, s'étaient vengés de cette menace de persécution, en faisant des courses à main armée dans le comtat Venaissin. Le pape les déféra au pouvoir séculier, et le parlement leur défendit de tenir des assemblées (1537). Pour toute réponse, ils s'emparèrent du château de Cabrières dont ils firent leur place d'armes. L'année suivante, François I[er], qui avait besoin du pape contre Charles, donna l'ordre formel de *pousser à bout les Vaudois*. Le parlement temporisa, néanmoins, jusqu'en 1540, époque à laquelle, malgré l'opposition du président Chassanée, il rendit contre eux un arrêt terrible, portant « que les villages de Mérindol, Cabrières, les Aigues et autres lieux seraient détruits, les maisons rasées jusqu'aux fondements, les cavernes et souterrains qui leur servaient de refuge démolis, les forêts coupées, les arbres fruitiers arrachés, les chefs et principaux révoltés exécutés à mort, et leurs femmes et leurs enfants bannis à perpétuité (28 novembre). »

L'arrêt rendu, Chassanée en eut peur; il écrivit au roi François I[er], qui le cassa d'abord et blâma le parlement; mais les rois sont distraits de leurs heures d'humanité rares : l'astuce du cardinal de Tournon ayant surpris, cinq ans plus tard, un ordre contraire, le 25 avril 1545, Meynier d'Oppède, successeur de Chassanée, rassemble à son de trompe tous les vagabonds d'Aix et de Marseille, y joint quelques vieilles bandes de Piémontais, et cerne les villages de Cabrierette, Papin, La Mothe, Saint-Martin. Les maisons furent livrées aux flammes et tous les habitants égorgés indistinctement. D'Oppède n'épargna que les enfants au berceau, qu'il ordonna de laisser auprès de leurs mères, auxquelles il avait fait couper les mamelles. Deux jours après, on incendia les villages de Lourmarin, Ville-Laure et Treizemine; puis d'Oppède, furieux de n'avoir pu saisir qu'un homme à Mérindol, dont les habitants s'étaient enfuis à son approche, massacra froidement une trentaine de paysans qui venaient de se rendre à Cabrières, sous promesse d'avoir la vie sauve, et brûla vives leurs femmes dans une grange comme portait l'arrêt. Ses bandes, guidées par ses gendres, égorgeaient en même temps dans la salle du château, la prairie et le temple, huit cents personnes de tout âge et de tout sexe.

Ces horreurs, qui furent répétées avec la même rage au hameau de La Coste, nous conduisent aux guerres de religion, guerres funèbres, pendant lesquelles le sang coula en Provence durant un demi-siècle. Alors, chose incroyable, les bourreaux de Cabrières furent surpassés : le baron de La Suze, celui des Adrets, et le trop fameux Sommerive, laissèrent bien loin derrière eux le président Meynier d'Oppède. Dans la seule année 1563, Sommerive fit pendre, brûler, ou précipiter sur les piques, mille quarante protestants à Aix, Ollioules, Baux, Brignols, Hyères, Arles, Pignans, Marseille, Peyrolles, Salon, Saint-Paul, Valensole, Toulon, Fréjus, Forcalquier, Saint-Remy, Antibes, Digne, Castellane, Manosque, Sisteron, Aubagne et Tarascon. Enfin la Ligue, souveraine en Provence, et qui, personnifiée par l'audacieuse comtesse de Sault, avait appelé le duc de Savoie, recula

devant la haine que lui inspirait le duc d'Épernon, l'allié de Mayenne; et ayant reçu le coup de grâce en 1596, à Marseille, de la main de cet énergique Libertat, dont la statue garde encore l'escalier de l'hôtel de ville, elle fléchit devant la royauté. Le feu des guerres religieuses apaisé, celui des luttes provinciales éclata : il s'agissait comme partout, au XVIIe siècle, des empiétements de la couronne sur la liberté de la province, ou en réalité sur les prétentions des classes privilégiées. Remuants et tenaces par nature, les Provençaux se jetèrent à corps perdu dans ces résistances systématiques et acharnées. Les cadets nobles et bourgeois, gens d'autant plus entreprenants qu'ils n'avaient rien à compromettre, donnèrent le signal, en 1630, lorsque Richelieu voulut se passer des États pour imposer le pays. Cette insurrection, appelée des *Cascavéoux*, parce que chaque Provençal, à l'instigation du président Coriolis, portait un grelot pendu à une courroie, se dissipa devant l'armée du prince de Condé. La cour demandait deux millions pour retirer ses édits; on lui offrit quinze cent mille francs, et la paix fut faite. Les Espagnols, profitant de ces dissensions, surprirent, en 1635, les îles Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat. Or, comme la cour n'avait point de forces disponibles en ce moment, il fallut que les Provençaux reprissent leurs îles eux-mêmes; ce qu'ils firent bravement, deux ans après.

Ce succès avait enflé les cœurs; aussi lorsque Mazarin voulut, en 1648, établir une chambre dite du Semestre qui, en morcelant le parlement, rendait son action moins forte et moins dangereuse, le parlement prit les armes : on vit ses conseillers en robe rouge descendre dans la rue, à la tête des tanneurs d'Aix, la demi-pique à la main, et chasser de la ville le comte d'Alais, gouverneur. Cette querelle, terminée en 1651 par le rappel du comte d'Alais, fut suivie de celle *des canifs et du sabre*, signes distinctifs des bourgeois et des nobles. Ces derniers soutenaient la Fronde; et les bourgeois, ralliés par leur penchant démocratique à la magistrature, avaient embrassé le parti du roi. Une manifestation vigoureuse du parlement fit pencher la balance de leur côté. En reconnaissance de cette loyauté, Louis XIV vint en personne châtier Marseille, abolir son consulat qui se montrait trop jaloux de ses libertés, et poser, en 1661, la première pierre de la citadelle Saint-Nicolas. La peste, funeste présent du commerce levantin, signala douloureusement la régence et les premières années du règne de Louis XV : Marseille, Toulon, Aix, Antibes, payèrent cruellement leur dette funèbre; puis le souvenir de l'effroyable calamité se perdit au milieu du scandale soulevé, en 1731, par le procès du père Girard et de La Cadière. Le parlement saisit l'occasion pour sévir contre les jésuites; enhardi plus tard par son succès, il résista comme les autres cours aux ministres de Louis XV et de Louis XVI, et contribua par l'opiniâtreté de son opposition à provoquer la réunion des États-Généraux du royaume. C'est dans la seconde session des États de Provence que parut Mirabeau. Le nouveau tribun se rangea du côté du Tiers, auquel les deux ordres privilégiés contestaient jusqu'au droit de s'asseoir aux États-Généraux, et le peuple, dans les bras duquel s'était jeté Mirabeau, l'envoya, chargé de couronnes, à Versailles, pour y représenter la nation provençale. Tandis que Mirabeau y faisait une révolution, l'esprit de l'ancienne monarchie et l'esprit d'innovation se heurtaient violemment à Aix, Toulon, Hyères et Brignoles. Battu

partout, en 1790, l'ancien régime prit sa revanche, en 1793. Profitant de la levée de boucliers des Girondins, les royalistes, sous les couleurs du fédéralisme, s'emparèrent de Marseille et livrèrent Toulon aux Anglais après avoir proclamé Louis XVII. Heureusement la Convention veillait sur l'indivisibilité du territoire; Carteaux, envoyé par elle, reprit Marseille, le brave Dugommier et Bonaparte chassèrent les alliés de Toulon, et les drapeaux étrangers ne reparurent qu'un instant, en 1814, lorsque Napoléon, qui avait commencé sa carrière en Provence, revint s'embarquer à Saint-Raphau, sur la frégate *l'Indomptée*. Le vieil olivier de Cannes, l'ayant revu l'année suivante pour la dernière fois, la Provence ne fut plus émue que par les massacres royalistes du 25 et du 26 juin, qui coûtèrent la vie aux mameluks, au maréchal Brune et à la plupart des *castaniers* ou partisans de Bonaparte.

La Provence, avant la Révolution, se divisait en deux provinces ecclésiastiques dont Aix et Arles étaient les siéges métropolitains : elles comprenaient dans leur ressort les quatre évêchés de Fréjus, Apt, Riez, Sisteron, appartenant à la métropole d'Aix, et les trois évêchés de Marseille, Toulon et Orange renfermés dans la métropole d'Arles; les cinq autres évêchés de Provence, Digne, Glandèves, Grasse, Senez et Vence, étaient suffragants de l'archevêché d'Embrun. Le gouvernement militaire se composait d'un gouverneur, de quatre lieutenants de roi, d'une maréchaussée entretenue par la province, des gouverneurs de Marseille, du château d'If, de la ville et tour de Toulon, et des Iles. L'administration générale de la justice était remise au parlement et aux douze sénéchaux d'Aix, Arles, Draguignan, Digne, Forcalquier, Marseille, Toulon, Grasse, Brignoles, Sisteron, Castellane et Hyères. La Provence possédait en outre une intendance, une généralté des monnaies et une cour des comptes. L'Assemblée Constituante substitua à cet ordre ancien des divisions et des démarcations nouvelles. Du vieux gouvernement de Provence elle forma les trois départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Basses-Alpes. Il nous est impossible de déterminer quelle était autrefois la population de la Provence, abstraction faite de celle de l'Avignonnais et du comtat Venaissin; on peut conjecturer qu'aujourd'hui les trois départements comptent environ 850,000 habitants[1].

1. Darluc, *Histoire naturelle de Provence.* — Bouche, *Chronographie de Provence.* — Grassin, *Dictionnaire de Provence.* — De Villeneuve, *Statistique des Bouches-du-Rhône.* — Denis, *Voyage aux îles d'Hyères.* — Arthur Young, *Voyage en France.* — Darthey, *Essai sur les Ibères.* — Merula, *Géographie générale.* — Valcknaer, *Géographie ancienne.* — Plutarque, *Vie de Marius.* — Millin, *Essais archéologiques.* — *Notitia provinciarum Honorii temporibus condita.* — Reinaud, *Invasions des Sarrasins.* — Frodoard, *Ad annum 924.* — Muratori, *De Laudibus Berengarii.* — Luitprand, *Historiarum lib. V.* — *Recueil des historiens de France*, t. IX. — Bouche, *Histoire des comtes de Provence.* — Archives de l'hôtel de ville de Marseille. — Archives du roi à Aix, armoire Q. — Archives de l'archevêché d'Arles, livre noir. — Papon, *Essai sur les communautés de Provence.* — Manuscrits *romans du Vatican*, nº 3394. — Papon, *Histoire générale de Provence.* — Michael Vico, *Chronique pisane.* — Giovan Villani, *Parte prima delle istorie universali.* — Villeneuve Bargemont, *Histoire de René.* — *Le cabinet du roi Louis XI*, archives curieuses de l'*Histoire de France.* — *Histoire des choses mémorables advenues en France depuis l'an* 1557. — Theodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique.* — Lebret, *Mémoire manuscrit sur la Provence.* — Mary Lafon, *Histoire du midi de la France*, t. IV.

AIX.

Sur la colline d'Entremont, située à une faible distance de la ville d'Aix, s'élève un vaste amphithéâtre de murailles aux larges blocs superposés les uns sur les autres, sans le secours du mortier. Des fouilles pratiquées dans l'enceinte de cette construction y ont fait découvrir des armes, des sculptures d'hommes et de chevaux, dont on ne saurait méconnaître l'origine gauloise. Ces débris de remparts attestent l'existence de la métropole salyenne qui a été le berceau de la ville d'Aix. C'est à tort, en effet, que, s'autorisant des mots *hujusce urbis conditor*, on a pendant longtemps attribué la fondation primitive de l'ancienne capitale de la Provence au proconsul de la Narbonnaise, Caïus Sextius Calvinus, le même qui acheva de soumettre les diverses tribus de Salyens, ennemis de Marseille, à la république romaine. Dans l'intervalle d'une de ses campagnes, Sextius avait assis son camp au pied de la colline d'Entremont. Séduit par la beauté du site, par la pureté de l'air et surtout l'abondance d'eaux vives ou thermales qu'on trouvait dans le voisinage, le proconsul résolut d'y former une colonie. Des murailles remplacèrent bientôt les palissades et les terrasses militaires; des maisons s'élevèrent dans leur enceinte : on y construisit des temples, des bains, des aqueducs; et Sextius, qui vraisemblablement n'avait fait que réunir plusieurs habitations voisines les unes des autres, après avoir consacré la cité naissante à Mercure et les eaux thermales à Priape, voulut s'immortaliser en lui donnant son nom. C'est là même, s'il faut en croire Strabon, son seul titre de fondateur de la ville d'Aix (an de Rome 631). Tite-Live dit : *Victâ Saluviorum gente, coloniam Aquas-Sextias condidit, ab aquarum copiâ et calidis et frigidis fontibus atque à nomine suo ita appellatas.*

Quoi qu'il en soit, *Aquæ-Sextiæ*, les Eaux-Sextiennes, ou *Colonia aquensis*, *Civitas aquensis*, la colonie des eaux, la cité des eaux (car il paraît qu'on les désigna aussi sous ces deux dénominations), furent le premier établissement de la République sur le territoire transalpin. La ville nouvelle devint, en peu de temps, un lieu de plaisance, « où les officiers romains et les riches Massaliotes se réunissaient, soit pendant les chaleurs de l'été, soit pendant les repos de la guerre. » Il paraît, néanmoins, que ce n'était encore qu'une simple station; mais le sénat l'érigea, dans la suite, en véritable colonie. C'est aux Eaux-Sextiennes, selon toute probabilité, que le roi des Arvernes, Bituit, attiré dans un piége par le proconsul Domitius, collègue du consul Fabius dans le commandement de la Gaule transalpine, fut chargé de chaînes, puis jeté sur un navire, à la côte, et conduit à Rome (633). Dix-neuf ans plus tard, l'armée de Marius, suivant de près les Ambro-Teutons, qui, par la voie Domitienne, se dirigeaient vers les Alpes, vint prendre position sur une colline isolée, entre Eaux-Sextiennes et les campements ennemis. Les Barbares s'étaient contentés d'enle-

ver toutes les provisions de la ville; après quoi, se portant de l'autre côté du Cœnus, aujourd'hui la rivière d'Arc, ils avaient rangé leurs chariots en deux quartiers séparés. Les soldats de Marius se plaignirent que la colline manquait d'eau. « Vous êtes des hommes, leur dit-il, en leur montrant la rivière; voilà de l'eau, allez-y boire, aux dépens de votre propre sang. — Mène-nous donc au combat, riposta l'un d'eux, avant que le peu qui nous en reste soit desséché dans nos veines. — Oui, répondit le consul avec douceur, mais commençons par fortifier notre camp. »

L'action s'engagea plus tôt que ne le voulait Marius. Les valets de l'armée, tandis que les légions travaillaient aux retranchements, étant descendus jusqu'au Cœnus pour y puiser de l'eau, surprirent et tuèrent quelques Barbares qui se baignaient aux sources d'eaux chaudes ou prenaient leur repas après le bain, et dont la plupart étaient à moitié ivres. Les Ambrons, plus rapprochés du fleuve, coururent aussitôt aux armes. Marius, aux cris des valets, ne pouvant plus retenir ses soldats, détacha de ses troupes le corps des Ligures auxiliaires à la rencontre des Ambrons, qui marchaient sur le camp des Romains, au nombre de trente mille. Quoique appesantis par les excès de la bonne chère, ces hommes s'avançaient fièrement, dit Plutarque, en frappant sur leurs armes, cadençant leurs pas et poussant à chaque instant leur cri de guerre : *Ambra! Ambra!* Les Ligures, qui étaient une colonie gallique réfugiée dans les Alpes liguriennes, lorsque la domination des Ombres eut été renversée par les Étrusques, entendant ce cri de guerre, dont leur race avait gardé le souvenir, se prirent à le répéter en choquant aussi leurs armes; ils en vinrent aux mains dans le lit même du Cœnus avec les Ambrons, que les Romains, arrivant presque aussitôt au pas de course, parvinrent à refouler sur la rive gauche. Les légions franchirent alors le fleuve rougi de sang, et poursuivirent les fuyards jusqu'à leur quartier. Mais là une résistance terrible arrêta soudain l'aigle romaine. Rangées devant les chariots, où étaient leurs enfants et leurs richesses, les femmes ambronnes accueillaient à coups de sabre et de hache tous ceux qui se présentaient : arrachant aux légionnaires les boucliers et les épées nues, et reprochant à leurs maris leur lâcheté. La nuit s'avançait : Marius fit sonner la retraite et ses soldats regagnèrent la colline, tandis que les Ambrons poussaient leurs chariots vers le quartier des Teutons.

Les Romains, quoique vainqueurs, passèrent la nuit dans de continuelles alarmes. Ils craignaient d'être attaqués dans leur camp qu'ils n'avaient pas eu le temps de fortifier. Marius, lui-même, ne put s'empêcher de frémir, au bruit des hurlements sauvages dont les Barbares, pleurant leurs morts, remplissaient les profondeurs de la vallée. Cette nuit pourtant, ni le lendemain, l'ennemi ne quitta ses tentes. Marius alors détacha, sur le soir, Claudius Marcellus vers des bois situés au-dessus du camp des Barbares, pour y dresser une embuscade avec trois mille hommes d'infanterie; et, dès que le soleil eut paru, ayant rangé les légions en bataille sur la colline, il répandit toute sa cavalerie dans la plaine. Provoqués par cette cavalerie, qui avait ordre de se retirer peu à peu, les Ambro-Teutons coururent jusqu'au bord du Cœnus, et de là jusqu'au penchant de la colline, où elle s'était repliée sur le flanc des légions. La bataille dura pendant toute la moitié

du jour; les Romains, après avoir soutenu bravement l'effort des Barbares, réussirent à les refouler vers leur camp. La lutte se prolongea néanmoins dans la plaine, avec des succès divers : ce ne fut que vers midi que Marcellus étant sorti de son embuscade, et, prenant les Teutons en queue, jeta le désordre et l'épouvante dans leurs rangs. Ils ne tardèrent point à se mettre en une telle déroute, que les Romains n'eurent plus qu'à massacrer une masse confuse d'hommes, incapables de se défendre. Quelques historiens ont porté à deux cent mille le nombre des morts, et à quatre-vingt-six mille celui des prisonniers. Plutarque le réduit à cent mille tués ou pris. Le sang versé avait grossi le cours du Cœnus, de sorte que le vainqueur ayant voulu s'y désaltérer, fut moins abreuvé d'eau que de sang. Trois mille hommes à peine échappèrent au carnage : à leur tête le roi Teutobokhe et deux ou trois autres chefs inférieurs, que les montagnards de la Séquanie ramenèrent garrottés aux Romains. Les cadavres des Barbares furent laissés sans sépulture : ces monceaux de débris humains tombant en pourriture donnèrent au champ de bataille le nom de *Campi-Putridi*, dont on fit dans la suite *Pourrières*. Marius, auquel ses troupes avaient abandonné tout le butin, n'en réserva que ce qui pouvait donner de l'éclat à son *triomphe*, et offrit tout le reste en sacrifice aux dieux. Une pyramide, élevée à l'extrémité des *Campi-Putridi*, le représenta dans ses bas-reliefs, debout sur un bouclier, dans l'attitude d'un général d'armée proclamé *Imperator* par les soldats (an de Rome 652).

La population d'Eaux-Sextiennes s'était accrue considérablement lorsque César entra dans les Gaules (an 696) ; elle ne montait pas à moins de trente mille âmes. Le conquérant y établit une colonie tirée de la vingt-cinquième légion. La ville, à partir de cette époque, fut régie, comme toutes les colonies romaines, par un corps municipal (*Curia*), dont les membres portaient le nom de décurions et auxquels était confiée l'élection des décemvirs chargés du pouvoir exécutif, tandis qu'un représentant de la cité, choisi par le peuple même, exerçait à peu près les fonctions des tribuns du peuple à Rome. Auguste promut la ville de Sextius au rang de *colonie julienne*, comme l'indique une inscription rappelée par Scaliger ; (COL. IVL. AQVIS SEXTIS) ; et lorsque, vers la fin du IVe siècle, la Narbonnaise eut été divisée en deux parties, la métropole de la seconde de ces deux provinces fut placée aux Eaux-Sextiennes, où, depuis un siècle, d'ailleurs (290), le christianisme avait été prêché par saint Trophime, évêque d'Arles. Dans la première moitié du Ve siècle, les Wisigoths s'emparèrent d'Eaux-Sextiennes, que nous appellerons Aix dorénavant : la ville n'échappa au pillage et à la destruction, que grâce à l'intercession de saint Trophime, évêque d'Arles (430). Les Bourguignons l'enlevèrent bientôt aux Wisigoths et la gardèrent jusqu'en 507, époque à laquelle Chlodwig la soumit, après la bataille de Vouglé. Théodorik, roi d'Italie, la conquit en 511 ; Amalazonthe y régna, en 526, au nom d'Athalarik, petit-fils de Théodorik ; et Théodat, l'assassin d'Amalazonthe, fut défait dans ses environs par Bélisaire (536). La Provence étant retombée au pouvoir des Franks, Aix, à la mort de Chlotaire Ier, qui avait réuni sous son sceptre toute la monarchie de Chlodwig, échut à Sighebert, roi d'Austrasie (562). Les Lombards, quoique vaincus par le patrice Mummole, parurent, en 578, sous les murs de cette ville qui ne se racheta du pillage qu'au prix énorme pour le temps de dix-sept mille

six cents livres. Bouche dit même qu'on leur paya vingt livres pesant d'or ou trente-quatre mille livres de notre monnaie.

Les Sarrasins, appelés en Provence par Mauronte, saccagèrent Aix en 736. Détruite, dépouillée de ses richesses, veuve de ses habitants, que le vainqueur avait massacrés ou emmenés esclaves en Espagne, cette malheureuse cité ne présenta plus, de Childéric III à l'empereur Lothaire, qu'un immense amas de décombres, au milieu desquels erraient çà et là quelques misérables (742-840). On a droit de s'étonner que Charlemagne n'ait point songé à la rebâtir; ce n'est cependant que sous Lothaire qu'elle commença à sortir de ses ruines. Au milieu de tous ces bouleversements, la plupart des cités provençales avaient conservé le cadre des institutions romaines; seulement, les décurions étaient remplacés par des prud'hommes, auxquels appartenait la nomination des échevins, *scabini*, et l'évêque remplissait les fonctions de défenseur de la cité. Telle était l'administration de la ville d'Aix, lorsqu'elle fut réunie au royaume d'Arles (877); cette administration subsista, sauf quelques modifications de forme, sous les successeurs du roi Bozon, et sous les diverses dynasties des comtes de Provence : une preuve que c'était la plus forte et la plus respectée de toutes, c'est qu'à l'époque où il fut question de choisir des syndics pour représenter le pays auprès de Bozon, on nomma les échevins de l'ancienne colonie romaine. Dans cet intervalle, était né le dialecte d'Aix, origine de la langue des Troubadours, formé graduellement des idiomes parlés par les divers peuples qui avaient occupé la ville et son territoire.

Aix fut, dès l'année 879, la résidence des comtes de Provence; ils y logèrent dans l'ancien prétoire. Un bourg ne tarda point à s'élever autour de l'édifice et reçut le nom de ville comtale. La célébrité des eaux thermales commença à se répandre ; les juifs et les moines, qui se partageaient alors l'exercice de la médecine, les conseillaient pour la guérison des goîtres et des écrouelles. En 1143, les Templiers s'établirent dans la ville comtale, et l'on bâtit dans le bourg Saint-Sauveur un nouveau quartier pour recevoir les Juifs. Raymond-Bérenger III, troisième comte de Provence, de la dynastie de Barcelone, ouvrit à Aix, en 1163, la première *Cour d'amour*. Son successeur, Alphonse, fit reconstruire, sur les plans du chanoine Benedictus, la cathédrale de Saint-Sauveur (1107). Les murailles d'un ancien temple servirent à l'architecte pour protéger la demeure des chanoines, à laquelle on adossa d'autres maisons; ainsi se trouva formé le bourg de Saint-André, qui, peu de temps après, fut joint à la ville comtale. Alphonse II, l'un des plus glorieux représentants de la poésie provençale, racheté des fers du comte de Toulouse par les habitants de sa bonne ville d'Aix, leur octroya, dans sa gratitude, le droit de pâturage et celui de couper du bois jusqu'à cinq lieues à la ronde. Bouche prétend même qu'il permit au corps municipal de « porter pour écusson les armoiries de Barcelone et d'Aragon, et aux habitants notables des épées et des couteaux d'une forme particulière. » Sous le règne de Raymond-Bérenger IV, auquel le pape envoya la rose d'or, en récompense des services qu'il avait rendus au Saint-Siége, pendant la guerre des Albigeois, deux hôpitaux furent fondés à Aix : celui du Saint-Esprit pour les enfants trouvés (1213), et celui de la Charité pour les malades (1231).

Béatrix, fille de Raymond-Bérenger IV, reconnue comtesse de Provence, en 1240, jura le maintien des priviléges d'Aix, ainsi que son mari, Charles d'Anjou. La capitale du comté était alors le centre d'une civilisation très-avancée. La galanterie des troubadours avait adouci les mœurs ; le pouvoir spirituel, encore ému de sa lutte récente avec l'hérésie albigeoise, s'étonnait de trouver un adversaire plus dangereux peut-être dans la poésie. Les choses durent changer de face, car Charles d'Anjou apportait en Provence l'esprit de subordination et les mœurs rudes de la France féodale. En 1262, les députés de la république de Marseille vinrent, en habits de deuil, au lieu dit la *Prairie du Château*, aujourd'hui place des Prêcheurs, supplier le comte d'accepter leur soumission. Deux ans après, Charles partait pour son expédition de Sicile : il en coûta vingt mille florins aux habitants de la ville d'Aix, qui renouvelèrent ce sacrifice, en 1285, pour payer la rançon de son fils, Charles II, prisonnier du roi d'Aragon. Aix dut à Charles II la diminution des impôts, la confirmation de ses priviléges et l'agrandissement du palais des comtes. Après la mort de ce prince (1308), les consuls, le jour de leur installation, allèrent rendre hommage à son tombeau, et cet hommage devint une coutume annuelle, tant sa sagesse et sa douceur lui avaient gagné les cœurs des Provençaux.

Robert, fils de Charles II, institua, en 1320, le conseil municipal d'Aix, composé de trente personnes prises dans la noblesse, la bourgeoisie et le corps des marchands, lesquelles furent chargées d'administrer les intérêts de la cité, conjointement avec les consuls. Sous le règne de Jeanne, petite-fille de Robert, une peste terrible ravagea la ville et son territoire (1348). Une particularité digne de remarque, c'est que cette même Jeanne, qui fit asseoir l'adultère et l'assassinat sur le trône de Naples, et qui ne visita les habitants d'Aix que pour leur demander de l'argent, leur fut toujours extrêmement chère ; ils ne l'appelaient que la *bonne reine*, et la bonté était en effet un don bien précieux à cette époque d'oppression et de misère. Menacé, en 1358, par la horde de l'archiprêtre Arnaud de Cervole, Aix fut sauvé par la bravoure d'un avocat de Vence, Jean Siméonis, dont l'armée courut, en outre, au secours de Marseille. La crainte de ces bandits fit alors abandonner l'ancien Aix, et les habitants se joignirent à ceux de la cité comtale et du bourg Saint-Sauveur. Louis d'Anjou, fils du roi de France Charles V, que Jeanne avait adopté, quelques années avant sa fin tragique (1381), n'ayant pas été reconnu par les Provençaux, se vit obligé, en 1382, de mettre le siége devant Aix, qui lui résista pendant six mois. A la mort de Louis, la guerre recommença par la formation de *l'Union d'Aix*, pour soutenir les prétentions de Charles de Duras, surnommé *la Paix*, à la couronne comtale (1384). Spinoli, général de Charles, prit dans cette ville les rênes du gouvernement : ce ne fut pas d'abord du consentement des habitants, qui élevèrent même, sur certains points de leur territoire, des tours destinées à surveiller l'approche des troupes napolitaines. Dès qu'on les apercevait, on sonnait les cloches, on allumait de grands feux, et la garnison « se préparait, suivant les circonstances, à la défense ou à l'attaque. » Spinoli, voyant diminuer de jour en jour son parti, sortit d'Aix secrètement ; les Marseillais, restés fidèles à la cause de Louis II et de la régente, sa mère, Marie de Blois, vinrent alors assiéger la

place, dont ils ne tardèrent pas à s'emparer (1388). Reconnu définitivement comte de Provence, en 1399, Louis II fonda l'université d'Aix, le 30 décembre 1413. Un tremblement de terre ayant renversé l'église des Prêcheurs, deux ans après (1415), ce prince la fit reconstruire. Sous Louis III, les habitants d'Aix secoururent ceux de Marseille, assiégés par le roi d'Aragon, et reçurent en récompense de leur souverain le droit d'écarteler leurs armoiries : *De Sicile, de Jérusalem et d'Anjou* (1441).

Nous touchons au moment où l'antique colonie romaine, la capitale d'un royaume et d'un comté, va devenir une ville française. Le testament de René, duc de Bar et de Lorraine, et frère de Louis III, opéra cette transformation. A l'extrémité du cours d'Aix s'élève une belle statue de marbre, sur laquelle on lit le nom du sculpteur David. Saluez l'image du roi René : il était né bon, le malheur le rendit meilleur. Le château qu'il habitait aux environs d'Aix devint sa *bastide;* c'est de là qu'il data les ordonnances qui permirent aux bourgeois de posséder des terres de franc-alleu et de ne payer les impôts que sur le produit des récoltes (1473). Musicien et poëte, il composa les airs et les costumes de la fameuse procession de la Fête-Dieu, symbole allégorique du triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme. René ne voulait être que le premier bourgeois d'Aix. La peste marqua la fin de son règne : atteint par le fléau, il le combattit énergiquement, mais ses forces épuisées succombèrent à l'excès du mal. Ainsi, tandis qu'au nord la féodalité périssait au milieu d'un excès de rage dans la personne de Charles-le-Téméraire, elle s'éteignait doucement au midi sous les traits d'un vieillard résigné (1480). Charles III, neveu de René, ne fit que passer, et Louis XI annexa Aix et la Provence à la couronne de France (1481).

Comme les États-Généraux, en validant le testament de Charles III, avaient stipulé que le pays conserverait ses coutumes et priviléges, l'organisation municipale d'Aix ne reçut aucune modification importante. La ville et son territoire, divisés en communautés, formaient une *viguerie*. Des syndics, dont Charles VIII, par son ordonnance de 1496, changea le nom en celui de *consuls*, étaient placés à la tête de l'administration, représentée par un conseil municipal auquel on adjoignait les principaux chefs de familles dans les délibérations importantes. Les syndics et les conseillers municipaux étaient élus par le suffrage de tous les citoyens; les fonctions de syndics étaient annuelles, celles des conseillers municipaux duraient deux ans. Le conseil de ville, présidé par les consuls, délibérait souverainement et sans appel sur les questions de sa compétence. Des trésoriers percevaient les revenus communaux et rendaient compte à des auditeurs. La communauté choisissait le mode d'impôt qui lui semblait le plus convenable; ce choix s'appelait la *Rêve*. Un édit de René, du 8 novembre 1442, décida que le conseil municipal établirait la Rêve à la majorité des suffrages; cet impôt pesait tantôt sur les fruits, denrées et marchandises importées, tantôt sur les mêmes objets provenant du pays même. On procédait ensuite par voie d'enchères, et il devenait une ferme. Les trois consuls d'Aix exerçaient également des fonctions politiques; conjointement avec l'archevêque, ils étaient les *procureurs-nés* du pays, c'est-à-dire qu'ils faisaient exécuter les décisions des États, veillaient au maintien de la constitution, à l'exécution des grands travaux publics et à la bonne distri-

bution de la justice. La noblesse et le clergé nommaient directement deux représentants chargés de défendre spécialement leurs droits et priviléges. Deux communautés, parmi celles qui pouvaient envoyer une députation aux États-Généraux, choisissaient à tour de rôle deux mandataires pour le Tiers-État ; ainsi se trouvait complétée la liste des six *procureurs-joints*, sorte de conseil supérieur destiné à maintenir l'unité de l'administration.

Une des principales autorités judiciaires d'Aix, au XVe siècle et au commencement du XVIe, était le juge-mage. Avant de lui être soumis, les procès devaient avoir subi deux juridictions différentes : celle des premiers juges et celle des juges d'appeaux. Le juge-mage avait un lieutenant pour le suppléer dans ses absences ; six assesseurs composaient son tribunal, mais avec voix consultative seulement. Il était maître de rendre des arrêts partout où il lui semblait convenable, et de choisir le notaire chargé d'en transcrire l'expédition. La *Chambre Rigoureuse*, dont l'existence est constatée à Aix dès 1378, procédait d'une façon tout à fait exceptionnelle ; elle ne jugeait que sur pièces, et chacune de ses condamnations entraînait le paiement d'une amende équivalant au seizième de la créance exigible. Les habitants d'Aix, par suite d'un privilége qu'ils partageaient avec ceux de cinq ou six autres localités, n'étaient nullement passibles de cette amende, connue sous le nom de *Latte*. Quant aux appels de la chambre rigoureuse, on les portait devant le tribunal des *Maîtres Rationaux*. En 1415, la connaissance des affaires domaniales fit partie des attributions de ce tribunal, chargé de vérifier les impôts, l'emploi des deniers publics, et de juger les questions de vasselage. Les Maîtres Rationaux, assistés de notaires ou secrétaires, placés sous leurs ordres, après avoir arrêté la liquidation, rédigeaient leur rapport et prononçaient enfin leur jugement comme *Auditeurs des comptes* et comme *Conseillers*. Des *Archivaires* recevaient ces pièces en dépôt. René ne fit de ces diverses fonctions qu'une seule charge (1448), et sous Charles VIII les *Conseillers-Maîtres* remplacèrent les *Maîtres Rationaux*, lesquels n'eurent plus rien de commun avec les auditeurs, dont les charges devinrent distinctes. La réunion de ces magistrats constituait la Cour des comptes. Depuis 1137, Aix était aussi le siége d'une cour de justice, composée du sénéchal, du juge-mage, du président et de deux maîtres rationaux de la Cour des comptes ; on appelait cette cour le *Conseil Éminent :* elle délibérait sur les questions de guerre, de politique et de législation, et jugeait souverainement les procès civils et criminels, sauf le recours au prince. Remplacé par un parlement sous Louis II, le Conseil Éminent fut rétabli sous Louis III ; il avait à sa tête le grand sénéchal, et quand cet officier venait prendre place sur son fauteuil, l'audience ne commençait qu'après que le président, debout, la toque à la main, lui en avait humblement demandé la permission. Un usage sévère forçait les procureurs à rester à genoux, pendant que leurs avocats plaidaient devant le Conseil Éminent ; cet usage, adopté dans la suite par le parlement, fut maintenu avec une grande rigueur jusqu'en 1697, époque à laquelle les procureurs obtinrent la permission de rester seulement debout et découverts.

Au mois de mars 1486, les États-Généraux s'assemblèrent à Aix afin de statuer sur la réunion du comté à la France, car la Provence n'était encore qu'une annexe du royaume. Les intrigues de la faction de Lorraine, qui s'était réveillée à la

mort de Louis XI, empêchèrent d'abord le parti français de triompher; les États s'ajournèrent au mois d'août, et c'est seulement alors qu'on résolut, d'un accord presque unanime, « de se donner d'un cœur franc au roi de France et le supplier de recevoir les Provençaux en bons et fidèles sujets, les laissant vivre dans leurs statuts, coutumes, libertés et priviléges. » L'acte d'union fut définitivement homologué par les États-Généraux réunis à cet effet à Aix, au mois d'avril 1487. Cependant le pouvoir absolu du Conseil Éminent, ainsi que le trop grand nombre des juridictions intermédiaires, avaient donné naissance à une foule d'abus: Louis XII étant à Lyon, au mois de juillet 1501, le remplaça, sur les doléances des Provençaux, par un parlement dont le grand sénéchal fut déclaré le chef, et qui se composa d'un président, sept conseillers laïques, quatre conseillers clercs, un avocat-général, deux procureurs généraux, un avocat et un procureur des pauvres, quatre greffiers, un premier huissier et deux huissiers ordinaires. Plus tard, François Ier, craignant les dangers qu'offrait la concentration des pouvoirs militaire et judiciaire dans les mêmes mains, ôta la présidence du parlement au sénéchal. Les Provençaux, profondément attachés à leurs vieilles institutions, conçurent de vives alarmes à l'apparition de l'édit de Lyon, quoiqu'ils l'eussent provoqué par leurs plaintes; ils supplièrent Louis XII de rétablir le Conseil Éminent, mais le roi, sur le rapport des commissaires qu'il avait envoyés en Provence afin de connaître les causes d'un si bizarre changement, rendit, le 2 juillet 1502, un édit ordonnant au marquis de Hocbert, sénéchal et gouverneur de Provence, de procéder à l'installation du parlement, sans plus de retard, et au reçu de la lettre close. Comme la peste désolait Aix, la cérémonie eut lieu à Brignolles; la véritable installation du parlement ne s'effectua dans la capitale de la Provence qu'au mois de juin 1503; elle fut entourée d'une grande pompe, et les membres du parlement jurèrent sur l'Évangile de maintenir les priviléges de la cité et ceux de la province; les consuls reçurent ce serment, en prirent acte, et le déposèrent dans les archives de l'hôtel de ville.

A peine en exercice, la compagnie eut à soutenir une longue lutte en faveur du droit d'annexe, c'est-à-dire de la permission qu'elle pouvait accorder ou refuser de promulguer en Provence les rescrits, brefs, bulles, mandats apostoliques de la cour de Rome et de la légation d'Avignon. En 1504, le parlement, par ordre du roi, refusa l'annexe de la prévôté d'Arles à Fabius de Senatoriis, l'aumônier du pape Jules II. Le pape déclara qu'il ne présenterait plus désormais ses bulles à l'annexe; mais un concordat intervint, l'année suivante, par lequel il reconnut le droit du parlement; après quelques querelles à ce sujet, presque aussitôt apaisées, le conflit devint beaucoup plus grave. Louis XII, afin de se venger des procédés hostiles de Jules II, manda au parlement de refuser l'annexe au vice-légat d'Avignon. Jules II souffrit ce refus sans se plaindre. Léon X ayant ensuite rétabli la bonne intelligence entre le Saint-Siége et la France, sollicita directement l'annexe en faveur du cardinal de Clermont, nommé légat à Avignon. Le parlement, ignorant les intentions du roi, résolut d'attendre; le pape, offensé, se plaignit au concile de Latran, alors assemblé, par l'organe de Marius de Pérussi, son promoteur, et fulmina contre le parlement, *sacro approbante consilio*, un monitoire pénal ajournant les conseillers d'Aix à

comparaître devant lui, dans le délai de trois mois, sous peine d'excommunication (1513 ou plutôt 1515, car l'acte est évidemment antidaté). Des négociations avec la cour de Rome amenèrent la suspension du monitoire. Un nouveau refus d'annexe vint envenimer la querelle; le pape n'hésita plus alors à faire citer en personne le président Beaumont et les conseillers de Brandis et de Coriolis. François Ier, prêt à partir pour son expédition d'Italie, avait intérêt à ménager le pape; il ordonna donc au parlement d'attendre et de gagner du temps. La victoire de Marignan ayant fait entrer Léon X dans son alliance, il voulut qu'on se hâtât de faire la paix avec Rome. Le conseiller de Brandis s'y rendit alors, et le pape, satisfait de voir le parlement lui demander l'abolition de ses censures, reconnut de son côté, par des conventions particulières, le droit d'annexe, qui cessa depuis cette époque d'être contesté.

François Ier, à son retour du Milanais, visita Aix, où il entra précédé de toute la noblesse de Provence qui lui servait d'escorte (1517). La peste désola de nouveau la ville, en 1521 et 1524; le parlement se réfugia la première fois à Manosque; ses membres se dispersèrent, la seconde fois, moins pour éviter le fléau que pour se soustraire aux dangers dont les menaçait l'invasion du connétable de Bourbon. Le 7 juillet, un héraut vint sommer la place de se rendre. A la troisième sommation, le consul Honoré de Pujet, à cheval et suivi des deux autres consuls, se dirigea vers le camp du connétable, auquel il remit les clefs de la ville, le priant de maintenir ses franchises. Le connétable s'empressa de faire cette promesse et promut Honoré de Pujet à la dignité de viguier. Le peuple protesta seul contre la lâcheté des consuls. On raconte qu'un pauvre journalier traversant la place des Trois-Ormeaux, au moment où les magistrats y présidaient à des réjouissances, refusa, malgré leurs injonctions et leurs menaces, de crier *vive Bourbon!* Irrité de cette résistance, Honoré de Pujet le fit pendre à l'un des arbres de la place. L'année suivante, au mois de septembre, les Marseillais, dès que le connétable eut levé le siége de leur ville, se portèrent sur Aix afin de punir les habitants, auxquels fut infligé le surnom outrageant de *Bourbonnais*, qui se perpétua pendant plus de deux siècles. François Ier se rendit en personne à Aix, dans le mois d'octobre; il fit décapiter Honoré de Pujet sur la place des Prêcheurs, changea le chaperon des consuls de rouge en violet et leur défendit, durant douze années, de porter la robe rouge. En 1535, les charges de juge-mage, de juge des appellations, de viguiers, de clavaires et de sous-clavaires, ayant été supprimées, furent remplacées par cinq tribunaux de première instance, appelés siéges. Le grand sénéchal cessa de faire partie du parlement, et le gouverneur n'y eut rang qu'avant le premier conseiller de la cour. Les viguiers, toutefois, furent rétablis quelque temps après. L'édit de 1535 contenait, en outre, la réunion de la procuration du pays au consulat de la ville: pour mettre un terme aux contestations que soulevait cette concentration de pouvoirs, il fut décidé que le premier consul serait toujours choisi parmi les gentilshommes possédant fiefs, le second parmi les gentilshommes de la ville, le troisième parmi les bourgeois. Cet ordre de choses a duré jusqu'à la Révolution.

Aix commençait à goûter les fruits de cette réforme lorsque Charles-Quint franchit le Var, le 25 juillet 1536. Le parlement, les consuls, les gentilshommes,

les principaux bourgeois avaient, sur l'ordre du roi, quitté la ville, dont on avait rasé les fortifications. L'Empereur y entra sans coup férir, le 9 août, à la tête d'un cortége éblouissant formé par les seigneurs et les capitaines de sa suite ; il se fit couronner, le lendemain, dans la cathédrale de Saint-Sauveur, roi d'Arles et de Provence, par Jérôme d'Arsagis, évêque de Nice. Le nouveau souverain tint un lit de justice dans le palais des comtes pour abolir les priviléges, les tribunaux et le corps municipal d'Aix. Un sénat de dix jurisconsultes étrangers succéda au parlement. On nomma trois tribuns du peuple à la place des consuls, un vicomte à la place du viguier, et l'archevêché fut donné à un moine napolitain nommé Capel. Tandis que Charles-Quint prenait le plaisir de fonder un royaume, le duc de Savoie, qui l'avait servi dans cette expédition, essayait d'incendier le palais de justice, afin d'anéantir les titres du roi de France sur le comté de Nice. Heureusement les archives du palais avaient été transportées dans la forteresse des Baux par les soins du maréchal de Montmorency, du président Chassanée et du conseiller Fabri. Le 11 septembre suivant, l'Empereur abandonnait Aix et opérait sa retraite sur le Var, après un règne de deux mois et demi M. de Langey, envoyé à Aix par François I[er] pour réparer les désastres causés par le séjour de l'ennemi, trouva la ville dans un état déplorable. Non-seulement les fortifications, mais encore les principaux édifices n'existaient plus; les maisons tombaient en ruines. Une épidémie avait fait périr un grand nombre d'Impériaux : leurs cadavres, laissés sans sépulture, déterminèrent une nouvelle maladie contagieuse qui ravagea la ville et retarda la rentrée du parlement jusqu'au mois de décembre 1537. Les États s'ouvrirent à Aix, au mois de février de l'année suivante. L'évêque de Vence, Balthazar de Gérente, et Rogiers, l'un des consuls-procureurs, allèrent demander à la cour une remise d'impôts. Le roi leur montra beaucoup de bonne volonté : « Toutefois, répondit-il, au moyen des grands et urgents affaires que nous avons pour la défense et conservation de notre royaume, il n'est possible pour cette heure de satisfaire à notre dit vouloir. »

Les huit années qui s'écoulèrent de 1536 à 1544, permirent à la ville d'Aix de cicatriser les blessures de la guerre. Le parlement, en 1543, rendit le fameux arrêt par lequel la principauté d'Orange fut confisquée sur René de Châlons qui avait refusé, quoique vassal des comtes de Provence, de faire partie du ban et de l'arrière-ban convoqués contre l'Empereur. Deux ans après, le premier président, Jean Meynier, baron d'Oppède, nommé lieutenant du roi, eut, en cette qualité, le triste honneur d'exécuter l'arrêt de 1540, contre les hérétiques vaudois des bourgs de Mérindol, Cabrières, Lourmarin, les Aigues, Villelaure, etc., situés le long de la chaîne du Léberon. On sait que ce magistrat, dans son zèle impitoyable, ne recula devant aucune extrémité. Mandé à Paris, pour se justifier, lorsque la cour effrayée de l'indignation générale se vit forcée de lui donner une espèce de satisfaction, d'Oppède, traîné de prison en prison, malade, implorant en vain le secours d'un médecin, ne reparut à Aix que pour y mourir dans les tortures de la plus cruelle maladie. L'avocat général Guérin, celui-là même qui, voyant un prisonnier vaudois sur le point d'être relâché par ses collègues, s'était écrié : *Tolle! tolle! crucifige eum!* fut condamné à mort, comme faussaire, et les habitants d'Aix purent voir sa tête exposée au pilori de leur ville.

Il y a longtemps qu'on l'a dit : les idées ne meurent point. Malgré la sanglante expédition de Mérindol, les doctrines nouvelles d'examen et d'indépendance religieuse avaient pénétré dans le parlement même de Provence. Les conseillers de Génas, Châteauneuf, Pena, Terrier, Arcussia, Somati, l'avocat général Pujet, embrassèrent le protestantisme et lui donnèrent par la gravité de leur vie, la ferveur de leur enthousiasme, toute l'apparence et la force d'un parti. Les premiers chefs militaires de la réforme, en Provence, furent les deux frères Paul et Antoine de Richieu, seigneurs de Mouvans, anciens capitaines des vieilles bandes de François I[er]. Le corps d'Antoine, que la populace de Draguignan avait massacré, fut expédié dans du sel à Aix et pendu au gibet de la place des Prêcheurs (1559). Paul, indigné qu'on refusât de punir le meurtre de son frère, leva une armée de deux mille hommes et essaya de s'emparer d'Aix en y pratiquant des intelligences. Déjà plusieurs de ses soldats déguisés avaient pénétré dans la ville, quand le complot fut révélé par un bourgeois protestant qui craignait le pillage. Les religionnaires ne tardèrent point à s'enhardir, et un prêche fut improvisé en plein air sous le dôme d'un grand pin, dans l'enclos du conseiller Génas, à côté de la vieille porte Saint-Jean (1560). Les consuls-procureurs, dévoués catholiques, formèrent opposition, en 1562, à l'enregistrement de l'édit de janvier, favorable aux protestants, et fermèrent leurs portes au comte de Crussol, chef des commissaires royaux. Après des pourparlers inutiles, le comte de Tende, gouverneur de Provence, prit la résolution de marcher sur Aix. Les habitants, à son approche, s'étaient mis sur la défensive ; le comte recula devant l'effusion du sang ; il réclama l'intervention du parlement, qui ordonna d'ouvrir les portes au vicomte de Cadenet, beau-frère du gouverneur. Celui-ci entra dans la ville avec une simple escorte ; un corps de troupes fut bientôt introduit ; quand ces soldats eurent occupé tous les postes, on appela le gros de l'armée, que suivaient les trois commissaires du roi et Paul de Richieu. Les consuls furent cassés ; on désarma la milice des quartiers et l'on confia le commandement de la place au capitaine protestant March Tripoli. L'édit fut ensuite enregistré et publié dans les rues et sur les places, avec tout le cérémonial usité (5 février). A partir de cette époque, les réformés eurent deux prêches : l'un, comme par le passé dans l'enclos du conseiller Génas ; l'autre sous une tente en dehors de la porte des Augustins.

Le premier consul d'Aix, Durand de Pontèves, seigneur de Flassans, avait quitté la ville, en même temps que l'armée du comte y était entrée. Adversaire intraitable des protestants, il tint la campagne à la tête de quelques bandes de fanatiques qui commirent des horreurs sur la population protestante du bourg de Tourves. Paul de Richieu et le baron des Adrets exercèrent de sanglantes représailles au village de Barjols, dont les consuls et le viguier furent décapités à Aix sur la place des Prêcheurs. Durand de Pontèves trouva un asile sur les terres de son frère, le comte de Carces, qui allait devenir le chef du parti catholique. Après le sac de Barjols, l'armée du comte de Tende fut licenciée, mais Aix resta soumis au régime militaire. Les soldats protestants de March Tripoli n'épargnaient aucune vexation aux catholiques : roulement de tambours, arquebusades, pendant la messe ; souvent même ils arrachaient à de vieilles femmes leurs chapelets, et

dépouillaient les jeunes, après leur avoir ôté les scapulaires qu'elles portaient sur le cœur. La veille du jour de Saint-Marc, dans la nuit, ils semèrent de graines d'épinards aux pointes aiguës le chemin que les habitants devaient suivre, pieds nus, la tête découverte, en se rendant dès l'aube en pèlerinage à la chapelle de ce saint. On devine les rires, les huées de cette soldatesque; pour mieux disperser les pèlerins, elle les frappait à coups de fouet. Fervent catholique, le comte de Carces n'avait pas manqué de visiter la chapelle de Saint-Marc. Supplié par quelques pèlerins qui y étaient parvenus malgré les dangers du chemin, de prendre la défense de la vraie religion, le comte marche sur Aix, où régnait une sourde fermentation. Il arrive à la porte Saint Jean : on sonne aussitôt le tocsin, et l'insurrection s'organise. Les habitants s'emparent du poste de la porte des Cordeliers; le reste de la garnison, surpris, ne peut se défendre; on se saisit de March Tripoli, son chef; les soldats restés couchés sur les places Saint-Jean et des Prêcheurs, capitulent; la ville est aux catholiques. Pontèves reprend alors les fonctions de premier consul. On pend sans miséricorde les protestants au pin de l'enclos de Génas. Reconnu par une bande de bouchers, au moment où il traversait la place des Prêcheurs, un membre du parlement, le conseiller Salomon, tombe percé de vingt coups de poignard sur le seuil de l'église des Jacobins où il espérait trouver un refuge. *Pàgue, pague, Barjau!* (Paye, paye, Barjols!) tel était le cri de représailles proféré par la populace en délire (25 avril-juin 1562).

Quelques mois auparavant, la cour, subissant un de ces brusques mouvements d'oscillation que lui imprimait Catherine de Médicis, s'était retournée du côté des catholiques. La reine-mère n'avait osé destituer le comte de Tende qui lui était suspect; mais elle lui avait associé, par un raffinement de politique italienne, son propre fils, le comte de Sommerive, né d'un premier mariage et jaloux des préférences que son père accordait au baron de Cipières, issu d'un second lit. Le parlement s'empressa d'enregistrer les pouvoirs de Sommerive, tandis que le comte de Tende joignait ses troupes à celles de Paul de Richieu. Durant toute cette période de la guerre civile, les habitants d'Aix passèrent leur temps à faire des processions pour célébrer les triomphes de la foi. Les protestants, battus de toute part, semblaient n'avoir pour dernière ressource qu'à implorer la pitié des vainqueurs, lorsqu'une amnistie générale fut proclamée, au mois de mars 1563. Le parlement refusa d'abord d'enregistrer l'édit de pacification; mais enfin une assemblée, composée de ses principaux membres et de ceux de la noblesse, décida que les réformés chassés pendant les troubles, pourraient rentrer à Aix, et qu'il leur serait permis de tenir des prêches à Mérindol et à Seyne (août 1563). Les conseillers expulsés du parlement pour cause de religion, furent aussi réintégrés sur leur siége. Les assassins d'Antoine de Richieu et du conseiller Salomon restaient cependant impunis : Coligny, alors tout puissant, appuya les plaintes des réformés, et Charles IX, par édit de novembre de la même année, ayant cassé le parlement d'Aix, nomma à sa place un tribunal composé de deux présidents et de douze conseillers au parlement et grand conseil de Paris. Ce nouveau parlement fut installé à Aix, au mois d'avril 1564, par le comte de Tende, le comte de Sommerive réconcilié avec son père, et le seigneur de Biron.

Le 20 octobre de cette année, Charles IX et la reine-mère firent leur entrée

solennelle dans la capitale de la Provence. Le roi y tint un lit de justice, et fit inscrire sur les registres du greffe l'arrêt par lequel il ordonna que le pin de l'enclos de Génas fût déraciné, afin d'ôter *la mémoire des meurtres et autres excès*, dont cet arbre avait été l'instrument. Le 4 décembre suivant, Charles IX, sur la demande des États de Provence, rétablit le parlement qu'il avait cassé, ou plutôt confondit l'ancien et le nouveau en une seule compagnie, sous la présidence de Bernard Prévost, seigneur de Morsan. Le 21 janvier 1567, il constitua une *chambre neutre*, pour calmer les défiances des réformés qui, à la mort du comte de Tende, et par suite du rappel à Paris de Bernard Prévost, avaient perdu leurs protecteurs. Cette chambre n'eut qu'une existence de onze mois. Les huguenots ayant repris les armes, à la fin de l'année, l'avocat général Pujet et six conseillers du parlement, précédés d'un huissier, allèrent publiquement se réunir à eux. Cet exemple fut suivi, le jour de Noël, par l'archevêque d'Aix lui-même, Jean de Saint-Chamond, lequel, étant monté en chaire, brisa sa crosse, foula aux pieds sa mitre, mit en pièces ses habits pontificaux, et, s'armant d'une épée, se fit capitaine dans l'armée protestante. Les cœurs catholiques fermentaient en silence : Sommerive, irrité, sortit d'Aix et se mit en campagne. Survint l'édit de mars 1568, puis celui d'août 1570, lesquels ne purent éteindre dans la capitale de la Provence, pas plus qu'ailleurs, les haines religieuses : on n'y renouvela cependant aucune des horreurs de la Saint-Barthélemi, et Sommerive et de Carces, qui commandaient dans la ville, répondirent aux ordres de Catherine de Médicis qu'ils étaient des soldats et non des assassins.

De 1572 à 1574, Aix sommeilla en quelque sorte dans le calme de l'épuisement. Nous profiterons de cet intervalle de repos pour jeter un coup d'œil sur l'état de la cité, depuis que le comté avait été annexé aux domaines de la couronne de France. Toutes les tentatives de Louis XI pour entamer les priviléges de la Provence avaient été déjouées par le profond attachement que le peuple portait à l'ancienne constitution : sous ce point de vue, Aix était bien la capitale du pays ; clergé, noblesse, bourgeois, tous les habitants s'y réunissaient dans une haine commune contre les empiétements politiques de Paris. Aix, depuis longtemps le centre du mouvement scientifique et littéraire de la Provence, ne perdit rien, sous ce rapport, de son importance, au milieu des guerres et des troubles du XVIe siècle. Les États qui s'y assemblèrent, en 1540, fixèrent le budget de l'Université ; ceux de 1568 instituèrent deux chaires de médecine et deux chaires de droit. L'imprimerie ne s'y établit qu'en 1572 ; le premier livre sorti de ses presses fut le *Traité de l'Église de Dieu* de Jean Pelicot, publié en 1575 par Roux. L'imagination vive du peuple lui faisait aimer le catholicisme, dont quelques fêtes, par leur licence burlesque, semblaient lui rendre les autres plus chères. La *fête des ânes* et *des fous* ne fut interdite que par le concile tenu à Aix, en 1583. La réforme religieuse ne pénétra jamais profondément dans la masse : elle était surtout repoussée comme une importation de l'étranger. Un certain mépris du clergé se mêlait cependant aux plus grossières superstitions. Ainsi l'acte de fondation de l'hospice Saint-Jacques par Jacques de Laroque, en 1519, porte *qu'on y admettra tout* homme souffrant, quelle que soit sa croyance, *etiam diabolus*, et qu'on exclura du nombre des administrateurs tout ecclésiastique, *etiam papa*. Quant à l'état matériel de la

ville, la double invasion du connétable de Bourbon et de Charles-Quint n'avait point permis qu'on l'améliorât. L'entretien des fortifications absorbait une grande partie des ressources municipales. Les impôts, d'ailleurs, rentraient difficilement. Quelques fontaines et deux églises furent pourtant construites. Mais les autorités songèrent peu à remplir consciencieusement leur rôle d'édiles. La guerre était leur préoccupation véritable. On administrait sur le champ de bataille.

Le 16 novembre 1574, le maréchal de Retz prit possession à Aix du gouvernement de la Provence. Le comte de Carces y exerçait les fonctions de sénéchal et lieutenant du roi. Les factions, un moment assoupies, ne tardèrent pas à se réveiller. Les catholiques furent alors connus sous la dénomination de *Carcistes*, et les protestants sous celle de *Rezats*, quoique le maréchal, las d'une dignité qui n'était qu'une source de luttes et de dangers, eût résigné ses fonctions au comte de Suze. Celui-ci non-seulement appela, pour sa propre sûreté, les soldats corses du colonel Alphonse Ornano, mais encore il sortit bientôt de la ville (14 janvier 1579), qui devint le théâtre de scènes sanglantes. Un capitaine carciste ayant été assassiné par les soldats corses sur la place de la Madeleine, le peuple indigné les attaqua avec du canon dans le couvent des Augustins où ils s'étaient retranchés. Un combat terrible allait s'engager, quand le consul Meyrargues parvint, au péril de ses jours, à calmer la multitude, et les Corses furent sauvés. Catherine de Médicis, suppliée par le parlement et les procureurs du pays de mettre un terme à la guerre civile, convoqua les chefs Carcistes et Rezats à Aix, afin qu'ils lui expliquassent leurs griefs réciproques. La réunion eut lieu, le 1er juillet 1579, au château de Beauvoisin, sous la haute présidence de la reine, et les uns et les autres jurèrent solennellement de maintenir entre eux la paix et la concorde.

Pour faire un choix agréable aux deux partis, la reine-mère avait confirmé le grand prieur de France, Henri d'Angoulème, frère naturel du roi, dans la charge de gouverneur de Provence, dont il avait été précédemment investi mais sans pouvoir encore la remplir. L'espoir commençait à peine à renaître dans les cœurs, lorsqu'une épidémie terrible fondit sur la ville (juillet 1580). C'était une espèce de rhume ou de coqueluche d'une violence singulière. A chaque accès de toux, une humeur fétide coulait des narines du malade, et sitôt qu'elle avait touché le sol, cette humeur, atteinte d'une décomposition rapide, donnait instantanément naissance à des myriades de vers, qui, bientôt putréfiés à leur tour, ajoutaient encore aux effets de la contagion. Le fléau moissonna le tiers de la population d'Aix. « Les cadavres amoncelés dans les rues, dit un historien, exhalaient une telle infection, que l'on vit des oiseaux qui planaient dans les airs tomber, subitement asphyxiés par les miasmes. » Les consuls Jean-Paul Nas, Castilloni et Jean Bon prirent la fuite; mais le viguier Bordon et l'assesseur Honoré Guiran restèrent courageusement à leur poste. Le parlement menaça les déserteurs de punitions si terribles, qu'ils revinrent reprendre leurs fonctions. Lui-même pourtant, cédant enfin à l'épouvante, se réfugia à Cucurron. Un pauvre ermite, nommé frère Valéry des Champs, parut alors à Aix, se disant envoyé de Dieu pour sauver les malades. Il leur prodigua ses soins avec une telle abnégation, que le peuple le vénéra comme un saint. Quand la grande contagion

eut cessé ses ravages (1582), le saint devint un sorcier; le parlement le fit rechercher, et le condamna à être brûlé vif : la sentence fut exécutée à Aix, le 23 décembre 1588. Signalons ici un fait que les circonstances rendaient extraordinaire : à peine le fléau eut-il disparu, à la fin de 1582, que la ville s'agrandit, en englobant dans son enceinte les terrains compris entre le palais et le jeu de mail qui formait le jardin du roi. Le parlement imposa chaque chef de famille d'un écu, pour pourvoir aux dépenses des fortifications nécessitées par l'extension de l'enceinte. Cet espace est aujourd'hui le quartier de la Plate-Forme, situé à l'est de la cité.

La guerre civile ayant recommencé au mois d'avril 1585, le gouverneur, Henri d'Angoulême, réunit autour de sa personne les modérés des vieux partis *Carciste* et *Rezat*, dont il constitua un troisième parti auquel vinrent se joindre les royalistes, et qu'on désigna par le sobriquet de *Bigarrats*. Parmi les nombreux ennemis du grand prieur figurait surtout Altovitis, gentilhomme marseillais, dont la femme, Renée de Rieux, ancienne maîtresse de Henri II, connue sous le nom de la *belle Châteauneuf*, habitait la cour. Altovitis lui écrivait des lettres pleines d'accusations contre Henri d'Angoulême : Renée les montrait au roi et aux ministres. Le colonel d'Ornano, qui surveillait ces menées, envoya une des lettres de Renée au grand prieur. On était au mois de juin 1586 : les États devaient s'assembler à Aix, où Altovitis s'était rendu comme représentant des terres adjacentes. D'Angoulême l'aperçoit à une fenêtre du logis de la *Tête-Noire;* il s'élance aussitôt, bouillant de colère, pénètre dans la chambre d'Altovitis, auquel il montre avec fureur une de ces lettres remplies d'injures, et lui passe son épée au travers du corps. Altovitis, avant d'expirer, eut le temps de tirer sa dague et d'en frapper mortellement le prince au bas-ventre. Sans le parlement, c'en était fait de la tranquillité publique : sa fermeté sauva la ville d'une émeute. Le lendemain, le baron de Vins, successeur du comte de Carces, son oncle, dans la direction du parti catholique, fut proclamé par les États capitaine général de Provence. Il fit, en cette qualité, une entrée solennelle à Aix, et on lui adjoignit comme lieutenants les deux conseillers de Castellan et de Saint-Césaire. Henri III, voulant venger le grand prieur, le remplaça par le duc d'Épernon, qui vint à Aix, au mois de septembre, escorté de dix mille soldats gascons, presque tous de la religion réformée. La fin de cette année fut signalée par une nouvelle apparition de la peste. L'année suivante, le duc d'Épernon s'étant démis du gouvernement de la Provence en faveur de son frère Nogaret de Lavalette, celui-ci trouva les portes d'Aix fermées; il fut obligé de passer la nuit dans un mauvais cabaret, et entra le lendemain sans appareil. Une pareille conduite annonçait peu de bienveillance à son égard : Nogaret crut, néanmoins, pouvoir se rendre à Marseille; mais, avant de partir, il enjoignit au parlement de faire la défense formelle qu'on introduisît aucun étranger dans la ville, quel que fût son rang. Deux heures après, de Vins, suivi d'un seul domestique, se présente à la porte Saint-Jean; la garde veut l'arrêter : le président de Tretz ordonne qu'on le laisse passer, parce qu'il est né à Aix et que la défense ne le concerne point. Le chef de la Ligue est accueilli avec enthousiasme, et devient maître de la ville.

Tâchons maintenant de suivre, dans un ordre méthodique, la longue période

d'anarchie qui suivit à Aix la convocation des États de Blois, après que Henri III se fut déclaré le chef de la Ligue. Le roi fit prier Lavalette, qui favorisait les réformés, de quitter son commandement; et, sur son refus, les deux commissaires qu'il avait envoyés en Provence, MM. de Pont-Carré et de Sainte-Marie, confièrent le gouvernement au parlement. Lavalette eut bientôt perdu tout son crédit et n'éprouva que des revers. De part et d'autre, on résolut de tenter une conciliation. La princesse de Lorraine, sœur du roi, se rendant à Florence, fut nommée médiatrice par les deux partis : elle se fit précéder par l'évêque de Marseille; mais comme on savait le dévouement de ce prélat à la cause du roi, les habitants lui fermèrent les portes. Ils allèrent même jusqu'à fouiller les bagages de la princesse, pour voir s'il n'y était point caché. Irritée de cet affront, elle quitta la ville sans vouloir agréer aucune excuse (1589). Le contre-coup de l'assassinat du duc de Guise se fit nécessairement ressentir dans la capitale de la Provence. Le baron de Vins convoqua les chefs de famille à l'hôtel de ville, afin de leur communiquer l'acte de la Nouvelle *Union*. Des listes furent colportées de maison en maison, et quiconque refusa de les signer dut quitter ses foyers à l'instant. Trois partis divisèrent le parlement : le premier, formé de ceux qui voulant, selon un historien, *voir jouer le jeu aux autres*, vécurent dans leurs terres, à Marseille, à Arles, ou à Avignon, pendant la durée des troubles; le second, composé de Ligueurs, qui continua de résider à Aix; le troisième, dévoué au roi, et dont les membres se retirèrent à Pertuis. A la mort de Henri III, le parlement de la Ligue proclama roi le vieux cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X.

De Vins régnait à Aix, comme chef de la Ligue. Ses deux lieutenants, Besaudun et d'Allein, taillèrent en pièces l'armée que le duc de Montmorency, gouverneur de Languedoc, envoyait au secours de Lavalette, lequel étant rentré en grâce auprès de Henri III, représentait alors l'autorité royale. A la mort de de Vins, tué le 20 novembre 1589, au siége de Grasse, une femme, Chrétienne d'Aguerre, veuve d'Antoine de Blanchefort-Créquy, prince de Poix, et mariée en secondes noces à François-Louis d'Agoult-Montauban, comte de Sault, recueillit son héritage politique. La comtesse de Sault possédait toutes les qualités d'un chef de parti : la souplesse, le courage, la prévoyance. De Carces, fils de l'illustre chef des premières guerres civiles, essaya de lui disputer le pouvoir. Le 15 mars 1590, le parlement, dont quelques conseillers avaient été gagnés par lui, s'assemble, afin de rendre un arrêt qui chasse la comtesse de la ville. Pendant qu'il délibère sous l'épée des factieux, le peuple, soulevé par les émissaires du comte, fait retentir le cri de *fouero la countesso!* dehors la comtesse! Au lieu de fuir le danger, celle-ci se présente au milieu des rassemblements. Belle, intrépide, ardente, à sa voix qui prie et qui menace, elle entraîne toute cette multitude au palais, accompagnée de quelques canons dont ses partisans viennent de s'emparer. Les magistrats, en robe rouge, essaient de haranguer la foule sur le seuil : le peuple hésite un moment, à leur aspect; mais une centaine de soldats dévoués à la comtesse s'ébranlent, sous les ordres du capitaine de Meyrargues; de Carces se trouble, abandonne la partie et se réfugie à Avignon. Cette petite révolution reçut le nom de *Journée du palais*.

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, appelé par les Ligueurs, fit une entrée triomphale dans la capitale de la Provence, le 17 novembre 1590. De concert avec la comtesse de Sault, il y convoqua les États de la Ligue, le 22 janvier suivant. L'assemblée décida qu'on lèverait dix mille hommes, et qu'on demanderait du secours à l'Espagne et au pape. La désunion ne tarda point à se mettre entre le duc et la comtesse, qui gouvernait les esprits à Aix. Charles-Emmanuel s'unit avec le comte de Carces. Le peuple essaya de lui fermer les portes de la ville ; mais le duc y pénétra en lui passant sur le ventre à cheval avec son escorte (octobre 1591). Les Carcistes dominèrent alors, et tous les partisans de la comtesse furent massacrés. « Si ma mort est résolue, dit-elle fièrement quand on se présenta pour l'arrêter, j'ai, grâce à Dieu, assez de parents et d'amis dans le monde pour me venger ! » Sept jours après, elle réussit à s'évader sous un déguisement, pendant qu'une de ses servantes prenait sa place dans son lit. Charles-Emmanuel fut bientôt obligé d'abandonner Aix et la Provence (février 1592). Le parlement nomma de Carces gouverneur, et les habitants s'engagèrent par un nouveau serment à ne jamais obéir à un roi hérétique. L'exaltation des Ligueurs arriva même à un tel degré de fanatisme, qu'en apprenant l'arrivée du duc d'Épernon, nommé gouverneur de Provence par Henri IV, ils pendirent un gentilhomme qui avait osé parler de paix (novembre 1592).

Dès janvier 1593, de Carces fit mettre la ville en état de défense ; d'Épernon, au mois de juillet, ayant envahi son territoire, à la tête de sept mille hommes de pied et de dix-huit cents chevaux, s'empara de la tour d'Entremont. Le duc tenta un coup de main sur la place, tandis qu'on y célébrait la Fête-Dieu ; mais il fut repoussé dans une sortie des assiégés. Le 25, il assit son camp sur le plateau de Saint-Eutrope, d'où il battit la ville avec sa grosse artillerie. Il fit construire des maisons et une forteresse enfermées dans une enceinte ; ce quartier improvisé reçut le nom d'*Aix supérieure* ou *Cité Valette* : d'Épernon y installa deux consuls. Les Ligueurs, cependant, avaient pourvu à la sûreté d'Aix par des mesures extraordinaires de défense. L'administration de la ville était confiée à une commission de salut public, composée de deux prêtres, quatre magistrats choisis par le parlement et la cour des comptes, cinq capitaines de quartier, trois gentilshommes, et plusieurs consulaires. Le parlement siégeait tous les jours, comme de coutume. A l'issue de l'audience, magistrats, procureurs, avocats, greffiers, huissiers et bourgeois, tous les *Escritoris*, les Écritoires, comme les soldats d'Épernon appelaient ces combattants, à cause de leur réputation de gens lettrés, couraient aux remparts et s'y conduisaient bravement. Le troisième consul, Raimond Chavignot, fut emporté par un boulet sur la plate-forme de Saint-Sauveur, dont le feu répondait à celui de Saint-Eutrope. Le clocher de la cathédrale avait été matelassé et entouré de balles de coton. Les boulets pleuvaient dans la ville. De part et d'autre, l'acharnement était extrême. Chaque jour, de nouvelles sorties amenaient des rencontres générales ou partielles. Les femmes portaient des secours à leurs frères et à leurs maris. Dans une de ces sorties, une femme se trompe et donne à boire à un soldat d'Épernon ; à peine a-t-elle reconnu son erreur, qu'elle brise son pot de grès sur la tête du soldat et l'étend sans vie à ses pieds. Surpris d'une telle résistance, le duc proposa un arrangement, mais on ne

put s'entendre. La garnison d'Aix reçut du renfort, et un transfuge fournit au comte de Carces des renseignements si précis sur la situation de l'ennemi, qu'un jour, tandis que d'Épernon, vers deux heures de l'après-midi, jouait aux cartes dans sa tente, selon son habitude, avec le seigneur de Valavoire, en présence de plusieurs de ses capitaines, un boulet parti de Saint-Sauveur enleva un des gentilshommes qui assistaient à la partie, brisa la table de jeu et blessa le duc si grièvement, que, pendant plusieurs heures, on le crut mort.

Des deux côtés on était las de la lutte. Les négociations furent reprises, au mois d'août, et l'on débattit les conditions d'une trêve. D'Épernon promettait, non-seulement de démolir le fort de Saint-Eutrope, mais encore de ne rien changer dans la situation civile et religieuse de la ville et de la province. Une commission, composée du parlement, du comte de Carces, des consuls et de vingt notables, s'assembla pour délibérer sur les propositions du duc. Sur ces entrefaites, la nouvelle de l'abjuration de Henri IV se répandit à Aix; la joie y fut si grande, que la paix eût été conclue sans délai, si un intraitable ligueur, Génébrard, ancien membre du conseil des Seize, n'eût occupé l'archevêché. Bientôt pourtant les chefs ligueurs et royalistes, réunis sous la présidence du comte de Carces, y reconnurent l'autorité de Henri IV, et Génébrard s'enfuit à Marseille. D'Épernon, qui s'était fortifié dans son camp de Saint-Eutrope, n'en reprit pas moins le siége d'Aix, malgré la défense expresse du roi (mars 1594). L'arrivée de Lesdiguières donna une supériorité marquée aux royalistes : une trêve fut signée, et d'Épernon le précéda de quelques jours à Aix, où le parlement royal et le parlement ligueur, s'étant réunis, ne formèrent plus qu'une seule et même compagnie (avril 1594). D'Épernon, quoique mandé à Paris, s'obstinait à ne point quitter la place. De Carces obtint un arrêt du parlement pour la destruction du fort de Saint-Eutrope. En trois jours, le fort fut démoli par le peuple d'Aix, auquel s'étaient joints les habitants de la campagne. D'Épernon, parti pour aller à Lyon au-devant du roi, trouva à Valence des commissaires royaux qui lui ordonnèrent de résigner ses pouvoirs à Charles, duc de Guise, fils du Balafré. Il ne tarda point à rentrer en Provence, et comme il continuait sa résistance insensée aux volontés du roi, les États achetèrent la paix au prix de cinquante mille écus pour lui et de trente mille pour ses capitaines. De grandes fêtes eurent lieu à Aix en réjouissance de son départ (17 mai 1595).

Cinq ans après, Aix reçut dans ses murs Marie de Médicis qui allait épouser Henri IV. Le parlement en corps se rendit au-devant d'elle à cheval. Un trône fut élevé pour la future reine devant l'église des Minimes : c'est là que toutes les autorités lui présentèrent leurs hommages; elles se formèrent ensuite en cortége et l'accompagnèrent dans la ville (17 novembre 1600). En 1603, fut fondée l'académie, ou *Collége Bourbon*, l'un des établissements qui contribuèrent le plus à la prospérité d'Aix. On y enseigna les lettres humaines, la philosophie, la théologie, la jurisprudence, la médecine et la chirurgie. Un conseil, ayant à sa tête les deux présidents du parlement et de la cour des comptes, administra l'académie jusqu'en 1621. Les consuls avaient demandé que les chaires fussent confiées aux Jésuites, mais le parlement s'y opposa; il ne céda qu'à un ordre formel de Henri IV, non toutefois sans soumettre les Jésuites à reconnaître « le roi comme

ne dépendant immédiatement pour le temporel que de Dieu et de son épée, et que les sujets ne peuvent jamais, pour quelque prétexte que ce soit, être dispensés de la fidélité qu'ils lui ont jurée. » Henri IV eut la générosité d'épargner aux Jésuites ce serment.

En 1611 s'ouvrit le procès de la jeune et belle Madeleine de Mandols la Palud, séduite par son confesseur, Gauffredi, vicaire de Notre-Dame-des-Accoules à Marseille. Effrayée de l'énormité de sa faute, exaltée par le remords, qui lui montrait son crime comme le résultat d'une chute accomplie grâce à l'intervention de l'enfer, Madeleine ne vit plus dans son amant qu'un sorcier. Gauffredi, qui d'abord avait repoussé avec force devant le parlement les accusations de sa maîtresse, céda, dans sa prison, aux obsessions des prêtres et des moines; il éprouva bientôt des hallucinations semblables à celles de sa complice, et, pour s'expliquer à lui-même son crime, crut et avoua publiquement avoir eu des rapports avec le diable. Condamné comme sorcier, il fut brûlé à Aix au commencement du mois de mai. Le peuple demandait le supplice de Madeleine : on ne l'arracha qu'avec peine à sa fureur, et elle finit ses jours dans un couvent.

Arrêtons-nous ici, un moment, afin de peindre en quelques mots la situation morale et matérielle d'Aix, dans les dernières années du XVIe siecle. Un grand nombre de familles nobles ou bourgeoises, ruinées par la guerre civile, souffraient, en 1590, d'une misère d'autant plus cruelle, que la plupart n'osaient l'avouer. Un instinct sublime de charité révéla ces plaies secrètes à quelques cœurs d'élite, et les réunit dans la pensée de les soulager. Ce qu'il y eut de remarquable dans cet élan, c'est qu'il éclata dans les classes inférieures de la société. Sept notaires ou marchands et huit femmes du peuple, s'étant associés pour recueillir des aumônes qu'on distribuait en secret, furent ensuite autorisés par l'archevêque, Alexandre Canigiani, à faire des quêtes publiques et à fonder leur œuvre sous le titre de *Notre-Dame-des-Miséricordes*. Des associés nouveaux se joignirent aux premiers, et cette institution, dont les services furent immenses, existe encore aujourd'hui. Quatre nouvelles chaires avaient été créées à l'Université, fondée en 1409 par le pape Alexandre V; Louis II, comte de Provence, les confirma, en 1413; c'est ce même corps qui fut réorganisé, en 1603, par Henri IV, sous le nom de Collége Bourbon. Louis XIII et Louis XIV augmentèrent successivement ses priviléges. Les lettres n'étaient point demeurées dans l'oubli : un hasard heureux avait amené, à la suite de Henri d'Angoulême, un gentilhomme nommé Malherbe, que le grand prieur, qui aimait les arts et la poésie, s'était attaché en qualité de secretaire. Devenu presque Provençal par son mariage avec la fille du président Coriolis, Malherbe s'établit à Aix, où sa maison devint le centre d'une société de lettrés, laquelle fut comme le prélude de l'Académie française. Le président de la cour des comptes, Jean de Lacépède, le savant antiquaire Galaup de Chasteuil, Joseph de Mazargues, la Molle de Cadenet, François Duperier, dont la fille devait lui inspirer une ode si touchante, étaient ses hôtes assidus. Malherbe fit un moment d'Aix la capitale de la poésie française. Sa présence contribua certainement à discipliner les intelligences de cette ville, en leur communiquant ce caractère vif et net à la fois, sérieux et elevé, qu'on remarque aujourd'hui encore dans le style des écrivains

illustres auxquels elle a donné naissance. Aix s'embellit peu à peu de vastes et beaux hôtels bâtis par les membres du parlement. Le nombre de ces constructions augmenta surtout à l'avénement de Louis XIII, lorsqu'on put espérer que la tranquillité publique ne serait plus troublée.

Le 25 octobre 1622, Louis XIII visita la capitale de la Provence. Son séjour fut marqué par l'adoption d'un projet de canal d'arrosage et de navigation sur le territoire d'Aix, à la tête duquel se mit le fameux Peiresc; mais une nouvelle invasion de la peste le fit avorter (1629). Les magistrats prirent les précautions les plus sévères. Les habitants furent séquestrés dans leurs maisons, et l'on plaça des niches ornées d'une statue de la Vierge à chaque coin de rue, afin que de chez eux les fidèles pussent entendre la messe qu'on y célébrait. Plusieurs de ces niches existent encore. Le mal empira bientôt, malgré la sagesse de ces mesures. Le parlement, les magistrats, épouvantés, quittèrent la ville, où il ne resta plus que le prévôt du chapitre, Mimata, l'assesseur Martelli et le consul Borili. Le fléau sévit, pendant un an, et enleva douze mille personnes. Il avait à peine cessé ses ravages, lorsque éclatèrent les troubles provoqués par l'édit des Élus (1630). Les habitants d'Aix, alarmés par cette violation flagrante des priviléges et de la constitution du comté de Provence, se réunissaient chaque jour pour causer de leurs affaires sur la plate-forme du quartier Villeneuve. Tout le monde parlait de résistance : il ne s'agissait que de donner le signal. Un des assistants s'avisa de rappeler l'apologue du chat et des souris — Qui attachera donc le grelot? dit quelqu'un dans la foule. — Moi! s'écria Paul de Joannis, seigneur de Châteauneuf, en se montrant au peuple le bras entouré d'un ruban blanc, auquel était suspendu un grelot (en patois *cascavéou*). Lui et son oncle, le président Coriolis, devinrent alors les chefs d'une faction qui régna despotiquement à Aix. Le pouvoir leur fut disputé par le premier consul Sextius d'Escalis, baron de Bras, lequel ayant suspendu son grelot à un ruban bleu, forma un deuxième parti des *Cascavéoux*. Les *Bleus* réussirent même à chasser les *Blancs* de la ville; mais ceux-ci y rentrèrent le lendemain; on se battit dans les rues; et de Bras, obligé de se réfugier dans une église, eût été massacré par la populace, sans la courageuse intervention d'un prêtre qui se jeta au-devant d'elle, le Saint-Sacrement à la main. Le 19 mars 1631, le comte de Nangis, lieutenant du prince de Condé, que le roi avait envoyé en Provence pour y faire respecter son autorité, arriva dans la capitale où il organisa une cour prévôtale, et fit exécuter à mort plusieurs membres du parti des *Blancs*. Les États terminèrent les troubles, en accordant au roi quinze cent mille livres, sans compter l'entretien de l'armée du prince de Condé, et Aix conserva sa Chambre des comptes que la cour avait voulu transporter dans la place militaire de Toulon «loin de l'esprit patriotique de la capitale.» Parmi les hommes qui s'étaient signalés dans cette lutte de l'esprit d'indépendance provinciale et municipale contre l'arbitraire monarchique, nous nommerons : l'avocat Gras, Paul de Joannis, seigneur de Châteauneuf, les conseillers Espagnet et Villeneuve, les consuls Sauve, Boniparis, Anglesi et le député de la ville Jacques Gaufredi.

Les nominations successives des gouverneurs de Provence ne sont point de notre sujet, quand aucun fait particulier digne de mention ne les rattache à l'his-

toire d'Aix. Rappelons seulement qu'au duc de Guise succéda le maréchal de Vitry, à de Vitry Saint-Chaumont et Louis de Valois, comte d'Alais (1622-1639). Le cardinal de Richelieu, ayant besoin d'argent, annexa, en 1642, une chambre des requêtes au parlement d'Aix : elle fut remplacée, en 1648, par un nouveau parlement, chargé d'alterner de six mois en six mois avec l'ancien, et que pour cette raison l'on appela le *Semestre*. Les anciens conseillers ne reculèrent devant aucun moyen de combattre son établissement : ils allèrent jusqu'à faire assassiner Philippe de Gueydon, qui avait osé acheter une des charges de la nouvelle magistrature. Le comte de Carces et le président d'Oppède étaient à la tête des factieux. Pour soulever le peuple contre les consuls, aux cris de *vive la liberté! point d'impositions!* ils profitèrent de la procession de Saint-Sébastien qu'on célébrait, le 20 du mois de janvier, depuis que le bon roi René l'avait instituée, afin de demander à Dieu l'éloignement de la peste. Mazarin venait d'être mis hors la loi par le parlement : on était aux plus mauvais jours de la régence d'Anne d'Autriche, et le pouvoir central ne pouvait atteindre les mutins. Le comte d'Alais, conduit en prison, ne fut relâché qu'après que toutes les troupes sous ses ordres eurent évacué la ville. Le parlement s'empressa de casser le Semestre.

Il y avait alors à Aix un poëte populaire, Balthazard Roman, surnommé *lou Caladaire* (le Paveur); il composait des chansons satiriques qu'il chantait lui-même, dans des représentations auxquelles la tradition avait laissé le nom de *syrventes*. C'étaient, à proprement parler, des farces où lui et quatre de ses compagnons faisaient en vers burlesques la charge des autorités et des principaux personnages de la ville. Roman recevait, chaque année, du conseil municipal, une certaine quantité de drap pour habiller ses acteurs; il exerçait en quelque sorte des fonctions publiques, puisque son fils lui succéda et garda son emploi jusqu'à la suppression des syrventes, en 1660. Le jour de la procession de la Fête-Dieu, *lou Caladaire* et sa troupe parodièrent, à la suite de la procession, le comte d'Alais et sa femme, dans des couplets grotesques où l'un et l'autre étaient également bafoués. Le comte, blessé de ces injures, se mit à la tête du régiment de Montbrun qu'il avait fait entrer en Provence, et tenta d'enlever les commissaires que le parlement avait envoyés à Draguignan afin d'y instrumenter contre ceux qui s'étaient montrés favorables au gouverneur. Une expédition partit d'Aix pour les défendre : on y était si animé contre le comte, que le chapitre de Saint-Sauveur fit une partie des frais nécessaires à la solde des troupes. Ces soldats improvisés, qu'on appela les *Cadets d'Aix*, ayant été battus, le chapitre vendit les chandeliers d'argent massif du maître-autel; l'Université donna quatre mille livres, le corps des marchands dix mille; les gens du parlement et les citoyens riches sacrifièrent leur vaisselle, et les femmes leurs bijoux. Les parlementaires furent une seconde fois défaits dans la plaine de la Touloubre (1649). Un arrangement ayant été proposé, comme les deux partis ne pouvaient tomber d'accord sur les conditions, Louis XIV envoya le maréchal de bataille, Saint-Aignan, porteur d'un traité définitif. Dix années s'écoulèrent encore, toutefois, pendant lesquelles ce traité souleva des contestations sans cesse renaissantes.

La peste reparut à Aix, en 1649. L'année suivante, la Fronde y occasionna de nouveaux troubles. Deux factions partageaient la ville : d'un côté, les *Sabreurs*

commandés par le baron de Saint-Marc et dévoués à Gaston d'Orléans et aux princes; de l'autre, les *Canivets* ou *Plumitifs,* ainsi nommés parce qu'ils étaient tous gens de canif et de plume, restés fidèles à Mazarin, sous la direction du comte de Carces et du président de Regusse. Le gouverneur d'Aiguebonne se joignit aux *Sabreurs.* Dans une émeute, le parlement en corps étant sorti pour l'apaiser, ceux des conseillers qui appartenaient au parti des Sabreurs essayèrent d'encourager la révolte. Mais la dame de Venel, que son dévouement avait rendue chère au peuple pendant la peste, ayant parcouru les rues, le pistolet au poing, en criant *Viro lou rey! Fouero lei Sabrurs!* (Vive le roi! Dehors les sabreurs!) sa présence donna la victoire aux Canivets. Les Sabreurs, expulsés de la ville, essayèrent d'y rentrer par un aqueduc qui conduisait à l'hôtel d'Oppède; leur tentative échoua. Le 8 mai 1652, le duc de Mercœur, envoyé par Mazarin, arriva dans la capitale de la Provence et parvint à y réconcilier les deux partis (mars 1653). Au mois d'août 1655, Christine de Suède, se rendant à Rome, après son abdication, passa par Aix, où elle fut accueillie avec tous les égards dus à son rang. Le calme renaissait dans la ville, mais aux discordes publiques avaient succédé les haines particulières. Un duel entre deux gentilshommes, d'Estienne et de Barate, qui avaient combattu chacun sous une bannière opposée dans les derniers troubles, fit éclater, au mois de février 1659, une émeute terrible. Barate avait été grièvement blessé : ses amis répandirent le bruit que c'était le président d'Oppède, son ennemi, dont la vengeance l'atteignait par une main étrangère. Le peuple des faubourgs se souleva, poursuivit d'Oppède jusqu'au palais et en enfonça les portes. Le président eût été massacré peut-être, malgré son sang-froid et son admirable fermeté, si l'archevêque Grimaldi, quoique en lutte avec lui, depuis longtemps, pour de graves questions de préséance, ne fût accouru au palais, ne l'eût pris par la main et guidé à travers la foule, en le couvrant de son manteau, tandis que le conseiller Thomassin, un pistolet dans chaque main, menaçait de *brûler le premier qui branlerait.* Une commission spéciale prononça des peines sévères contre les coupables : la mort, l'exil, la confiscation, les galères. Le parlement ordonna la démolition de la tour de l'Horloge et de la porte des Cordeliers où s'étaient retranchés les séditieux, et fit bâtir sur la place des Prêcheurs une pyramide qui reçut l'extrait de ses jugements. Toute trace de ces désordres était effacée lorsque Louis XIV, venu en Provence pour pacifier le pays, se rendit à Aix, suivi de toute sa cour, le 17 janvier 1660; il y fit publier le traité de paix conclue avec l'Espagne, et reçut en grâce un illustre proscrit, le prince de Condé, auquel il accorda généreusement son pardon.

La peste, qui ravagea Marseille en 1720, fit aussi de nombreuses victimes à Aix. Au nombre des citoyens qui s'illustrèrent par leur dévouement, nous trouvons un Vauvenargues, nom qui devint plus tard si cher aux lettres françaises. Aix, façonné aux habitudes calmes et régulières par le despotisme du grand roi, habité par une noblesse riche et brillante, une magistrature instruite, un peuple vif et spirituel, était devenu une ville de plaisir, d'étude et de mouvement. Les hautes classes y suivaient l'impulsion de Paris. La foule n'ayant plus de chef de parti à combattre ou à soutenir, se passionnait pour ses vieilles fêtes. Si la rentrée du parlement s'était effectuée d'une façon solennelle, si le prince

d'amour avait généreusement fait les frais de la procession de la Fête-Dieu, si les autels lui paraissaient convenablement ornés au vendredi-saint, jour consacré à la visitation des églises, le peuple n'en voulait pas davantage : on l'avait amusé, il était content. Aix, entraîné dans le tourbillon des plaisirs de la Régence, sembla, quelque temps après, comme le reste de la France, vouloir faire pénitence de ses erreurs. La bulle *Unigenitus* y divisa les esprits en deux camps : les jansénistes et les molinistes, les acceptants et les refusants. La théologie eut ses factions, comme autrefois la politique. L'effervescence était à son comble, quand le procès du jésuite Girard et de la belle Cadière vint fournir un nouvel aliment aux querelles théologales.

Marie-Catherine la Cadière, née de parents honnêtes et dévots, avait seize ans lorsque le père Girard, prédicateur renommé et confesseur à la mode, fut envoyé par ses supérieurs à Toulon pour y gouverner le petit séminaire de la marine (avril 1728). Catherine voulut l'avoir pour directeur, et Girard voyant dans cette belle et ardente jeune fille une pénitente qui pouvait augmenter sa gloire, en fit sa brebis de prédilection. Les doctrines du molinisme, qu'il lui enseigna, la transformèrent en illuminée. Girard lui fit prononcer le serment mystique de se livrer à tout ce qu'il exigerait *pour faire*, *pour dire*, *pour agir*, *pour souffrir*. On devine quelle fut l'issue de ces relations. La Cadière, conseillée par un confesseur janséniste, déposa une plainte à la sénéchaussée contre son ancien confesseur, et le procès fut enfin porté à Aix devant le parlement. Catherine ne trouva pas un défenseur dans le barreau : il fallut qu'on lui en nommât un d'office. Le syndic de l'ordre, Chaudon, chargé de la défense, eut le tort de soutenir l'accusation de sorcellerie qui figurait parmi les chefs de la plainte : une accusation bien plus sérieuse était celle d'avortement dont le jésuite ne parvint jamais complétement à se laver. Durant tout le cours du procès, la discorde régna dans la ville. Les membres d'une même famille étaient divisés et les enfants prenaient part à la querelle. On se promenait en tumulte dans les rues, les uns demandant des fagots pour brûler le père Girard, les autres élevant en l'air une chaise (*cadiero*), par allusion au nom de famille de Catherine, et faisant la même demande pour la brûler aussi. Les débats se prolongèrent longtemps.

Le 11 septembre 1731, le procureur général lut ses conclusions tendant à absoudre le père Girard et à condamner la Cadière, comme atteinte et convaincue d'imposture et de sacrilége. L'adoption de ces conclusions eût entraîné la mort : la délibération fut longue et se termina par un acquittement général. Quant à Girard, on le renvoya devant l'officialité de Toulon pour le *délit commun*. Au sortir de l'audience, le carrosse du premier président Lebret, qui avait voté contre la Cadière, fut accueilli à coups de pierres. Dix mille personnes accompagnèrent Catherine dans ses visites de remerciement aux juges. Lebret, pour mettre un terme à ces manifestations, appela le régiment de Flandre à Aix et ordonna à la Cadière d'en sortir dans les vingt-quatre heures. Girard, poursuivi par une populace furieuse, avait eu beaucoup de peine à se réfugier dans la maison des Jésuites. Le 20 février 1732, il fut absous du délit commun et mourut à Dole, le 4 juillet 1733, en *odeur de sainteté*, dit la relation de sa mort, publiée par les Jésuites.

Dix-neuf ans plus tard, sur le fameux réquisitoire du procureur général de Monclar, le parlement d'Aix prononça la suppression définitive de la compagnie de Jésus (1762). Il fut bientôt supprimé lui-même par suite de la réforme du chancelier Maupeou : la cour des comptes le remplaça. Le départ des magistrats, exilés au nombre de soixante-quinze, et celui de leur famille laissa la ville dans une espèce de solitude. Rappelés en 1774, ils reprirent leurs siéges au milieu des acclamations publiques. Avant de disparaître avec toutes les autres institutions de la monarchie, la cour souveraine entendit retentir dans son enceinte la voix de Mirabeau : elle eut les prémices de cette éloquence qui allait gouverner l'Assemblée Nationale et dominer la France. Mirabeau, comme on sait, eut à soutenir devant le parlement d'Aix un procès fort grave contre sa femme, qui demandait la séparation de corps. A chaque audience, les places réservées au public étaient envahies par l'aristocratie de la ville. On voyait les femmes de qualité faire foule, comme de simples bourgeoises, et se tenir debout dans l'enceinte privilégiée. Mirabeau se défendit lui-même : Portalis plaida pour sa femme et eut la gloire de vaincre son terrible adversaire.

Les États de Provence, suspendus depuis 1639, se réunirent à Aix, en 1787, dans l'église du Collége Bourbon. L'avocat Pascalis, qui remplissait alors les fonctions d'assesseur, y réclama le vote par tête, ainsi que la participation de la noblesse et du clergé au paiement des impôts. Au milieu de ces discussions, on apprit le remplacement des parlements par les bailliages et la création d'une cour plénière à Paris pour l'enregistrement des lois. Tous les corps constitués protestèrent aussitôt. La noblesse, le parlement, le clergé, les consuls, se rendirent en corps auprès du gouverneur, le duc de Caraman, pour lui signifier leur ferme résolution de ne point reconnaître la cour plénière, laquelle ne tarda point à être supprimée. La seconde session des États de Provence s'ouvrit, sur ces entrefaites : Mirabeau y parut, et prenant en main la cause du Tiers-État, foudroya l'aristocratie de cette magnifique apostrophe qui retentit bientôt dans toute la France. « Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont implacablement poursuivi les amis du peuple ; et si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé ; avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime. Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens ; mais, atteint par le coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs, et de cette poussière naquit Marius : Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse. » Nommé député aux États-Généraux de 1789, par les électeurs du Tiers-État d'Aix et de Marseille, Mirabeau opta pour Aix. La jeunesse de Marseille se rendit dans cette ville pour le féliciter : deux mille jeunes gens y entrèrent, le soir, avec des torches allumées, au bruit de la musique et des salves d'artillerie. Mirabeau, du haut de son balcon, harangua cette foule enivrée. Quelques mois après, eut lieu la dernière séance du parlement, dont l'existence avait été de trois siècles (27 septembre 1790).

L'Assemblée Constituante érigea Aix en chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône ; ce n'est que plus tard que la préfecture fut transférée à Marseille.

Aix, outre les établissements que nous avons déjà mentionnés, était, avant la Révolution, le siége d'une généralité, d'une chambre souveraine du clergé, d'une province et recette ecclésiastique, d'une commanderie de Malte, d'une intendance, d'un bureau des trésoriers généraux, d'un hôtel des monnaies, d'une maîtrise des eaux et forêts, d'une prévôté royale, d'une justice ordinaire de la ville et de la première viguerie et recette de la province. On y comptait un grand nombre de communautés religieuses : Dominicains, Carmes, Cordeliers, Observantins, Chartreux, Augustins, Mathurins, Minimes, religieux de Picpus et de la Merci, Dames de Saint-Dominique et de la Visitation, etc. L'archevêché avait pour suffragants les évêchés de Gap, de Fréjus, de Sisteron, de Riez et d'Apt; le même siége archiépiscopal comprend aujourd'hui sous sa juridiction les évêchés de Marseille, de Fréjus, de Digne, de Gap et d'Ajaccio. Une cour royale a remplacé le parlement de Provence; elle a dans son ressort les trois départements des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes et du Var. Aix est, en outre, le chef-lieu d'une sous-préfecture et le siége d'un tribunal de commerce; il y a dans ses murs une faculté et une école de droit, une faculté des lettres, une école des arts et métiers, un établissement thermal, un musée d'antiques, une bibliothèque publique, un collége communal, un grand et un petit séminaire, un hôtel-Dieu et une chambre consultative des manufactures. On évalue la population actuelle de la ville à 24,000 habitants et celle de l'arrondissement à près de 107,249.

Aix est divisé en quatre quartiers : la ville vieille, au nord du Cours; la ville neuve, dans laquelle le quartier Saint-Jean se trouve compris; le quartier Saint-Louis, et le faubourg situé à l'ouest. La vieille ville n'offre que des constructions assez irrégulières; mais le Cours et les quartiers neufs sont ornés de nombreux hôtels et de belles maisons presque toutes décorées de balcons. Outre la magnifique promenade du Cours, à l'extrémité duquel s'élève, comme nous l'avons déjà dit, la statue du roi René, et qui a dans sa grande allée trois fontaines, dont une répand de l'eau chaude, on remarque de jolies promenades autour de la ville, entre autres le Cours de la Porte-Saint-Louis. Les boulevards extérieurs et les routes de Marseille et d'Avignon sont aussi plantées d'arbres. On doit citer, parmi les monuments d'Aix, la cathédrale de Saint-Sauveur, dont la nef principale et le clocher appartiennent à l'architecture du XIVe siècle; les églises de Saint-Jean et de Sainte-Marie-Madeleine; l'hôtel de ville; le palais de justice; la porte de la tour de l'Horloge; l'hôtel de l'Université, où siégent les Facultés de droit et de théologie; les hôtels d'Albertas, de Lauris, de l'Estang-Parade, de Regusse, de la Tour-d'Aigues, etc. Par sa position géographique, entre Marseille et Avignon, Aix est plutôt un centre agricole que commercial. Le cultivateur des environs se montre moins rebelle aux innovations modernes, que dans les autres parties du territoire : aussi, l'agriculture y a-t-elle fait des progrès sensibles. La ville renferme cependant quelques manufactures, des tanneries, des distilleries, des imprimeries sur toile, des fabriques de drap grossier, dit *Cadix*, et des filatures de coton. Le conseil municipal espère que la création d'un canal, et la prochaine ouverture du chemin de fer, qui fera de l'ancienne capitale de la Provence un faubourg de Marseille, donneront à Aix un grand essor manufacturier. L'industrie, toutefois, n'est dans les goûts ni les habitudes de la noblesse et de la

magistrature. Les rues à demi silencieuses sont bordées de vastes hôtels, où les débris de la vieille aristocratie provençale vivent dans les loisirs studieux que permet la fortune. Former de nouvelles collections de livres, de tableaux, d'antiquités; accroître et conserver les anciennes, voilà la grande préoccupation de ceux que n'entraîne pas le mouvement du barreau. Les arts de la bouche, comme s'ils avaient, eux aussi, besoin de silence et de recueillement, y sont cultivés avec succès. L'olive, dans ses mille préparations, le nougat, les biscuits, les canissons, les figues d'Aix, sont l'objet du seul commerce, dont les exportations s'étendent jusqu'aux colonies.

Studieuse et policée, malgré les troubles civils, la cité de René a fourni plusieurs hommes célèbres à la France du moyen âge, de la renaissance, de la monarchie absolue et de la Révolution. Nous citerons : *Albertus*, chanoine d'Aix, qui composa, en 1157, l'histoire de la première croisade; *Peiresc*, dont l'immense érudition étonna l'Europe; le poëte comique *Brueys;* le musicien *Campra;* le peintre *Jean-Baptiste Vanloo;* les deux botanistes *Tournefort* et *Adamson;* l'historien géographe *Honoré Bouche;* le navigateur *Entrecasteaux;* et *Vauvenargues*, l'immortel auteur des *Maximes*. Pour les temps modernes, il suffira de nommer : M. *Louis Peisse*, l'intelligent commentateur de Cabanis et de la philosophie écossaise; le peintre *Granet;* le comte *Portalis;* le comte *Siméon;* M. *Mignet*, dont les beaux travaux historiques sont connus du monde entier; M. *Rouchon*, le savant auteur du *Résumé de l'histoire de Provence;* M. *Senty*, auquel on doit la première édition des Mémoires de Saint-Simon; et *Richaud-Martelly*, l'auteur des *Deux Figaros*. [1]

BRIGNOLES.

Brignoles, *Brinonia, Bruniola* et *Brinonium*, que quelques érudits prennent pour le *Forum Vaconii* et d'autres pour le *Matavonium* de la grande voie Aurélienne, est une très-ancienne petite ville, dont Childebert, roi de Paris, fait mention dans un de ses diplômes en date de l'année 556. Brignoles s'étend en partie sur un coteau, incliné vers le nord et le couchant, et en partie sur la surface du terrain plat qui environne cette éminence et que baignent les eaux de la petite rivière du Carami. Sur le terre-plein du coteau sont situés l'ancien château des comtes de Provence, de la maison d'Anjou, et l'église paroissiale, dont la fondation remonte au XIIe siècle, et qui fut rebâtie en 1492 et agrandie en 1602. Le château, subsistant encore en partie, a été reconstruit vers la fin du XIIIe siècle :

1. Tite-Live. — Plutarque, *Vie de Marius*. — D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*. — Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*. — Bouche, *Essai sur l'histoire de Provence*. — *Histoire de Provence*, par Augustin Fabre. — *Essais historiques sur le parlement de Provence*, par Prosper Cabasse. — *Aix ancien et moderne*. — *Précis de l'histoire de Provence*, par Perrin. — Pitton, *Histoire d'Aix*. — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Annuaires des Bouches-du-Rhône*.

il ne reste plus de vestiges de celui qu'habitaient les comtes, de la famille d'Aragon, lequel était situé auprès de l'église de Saint-Sauveur, église qui a été détruite. Les comtesses de Provence, en raison de la salubrité du pays et de l'agrément de leur palais entouré de jardins, faisaient leurs couches et élevaient leurs enfants à Brignoles : de là le nom d'*Alumna* donné à cette ville. Au couchant du palais était la rue des Lanciers, où logeaient les gardes du souverain.

Brignoles n'eut jamais de conseil administratif permanent. Les intérêts généraux de la ville se discutaient dans une assemblée composée de tous les citoyens, réunis avec la permission et en présence de l'officier royal : on confiait l'exécution des projets adoptés à un ou plusieurs *notables*, *syndics*, *acteurs* ou *procurateurs*. En 1321, Brignoles obtint du comte-roi Robert le droit d'élire annuellement douze citoyens, pris indistinctement parmi tous les habitants, pour administrer les affaires de la communauté. La reine Jeanne y ajouta l'autorisation de nommer deux syndics et un secrétaire (1377). Après la réunion, en 1502, la ville fut autorisée par le roi de France, Louis XII, à nommer un troisième syndic. Brignoles avait un juge de première instance et un tribunal des premières appellations qui prenait le titre de cour royale. Henri III, en 1578, y établit un siége de sénéchaussée. Les cours souveraines du parlement et de la chambre des comptes s'y réfugièrent souvent dans des temps de contagion. Ce fut pour cette cause que le parlement, institué par Louis XII, en 1501, tint dans cette ville sa séance d'installation, le 18 novembre 1502 : malgré sa salubrité proverbiale, la peste y pénétra pourtant, en 1479 et en 1587.

Brignoles réunit neuf fois dans son enceinte l'assemblée générale des trois États de la province. C'est dans ses murs que fut signé, en 1291, le traité pour la délivrance du comte-roi, Charles II, prisonnier à Barcelone ; un des notables, Jehan Aimeric, figura parmi les otages livrés pour la garantie du traité. Pendant le règne de Jeanne, les Tuchins et Raymond des Baux firent de longs et d'inutiles efforts pour s'emparer de la ville, que défendirent avec valeur des habitants dévoués à leur souveraine. Après la mort tragique de cette princesse, les Brignolais embrassèrent et servirent avec chaleur la cause de Charles de Duras. Louis II, comte de Provence et duc d'Anjou, les en punit sévèrement en condamnant la ville à une amende annuelle de cinq cents tournois d'argent (1396) ; imposition exorbitante dont ils n'obtinrent la rémission qu'après d'humbles et réitérées suppliques, pendant le séjour que ce prince et la reine son épouse firent dans leurs murs, en 1403.

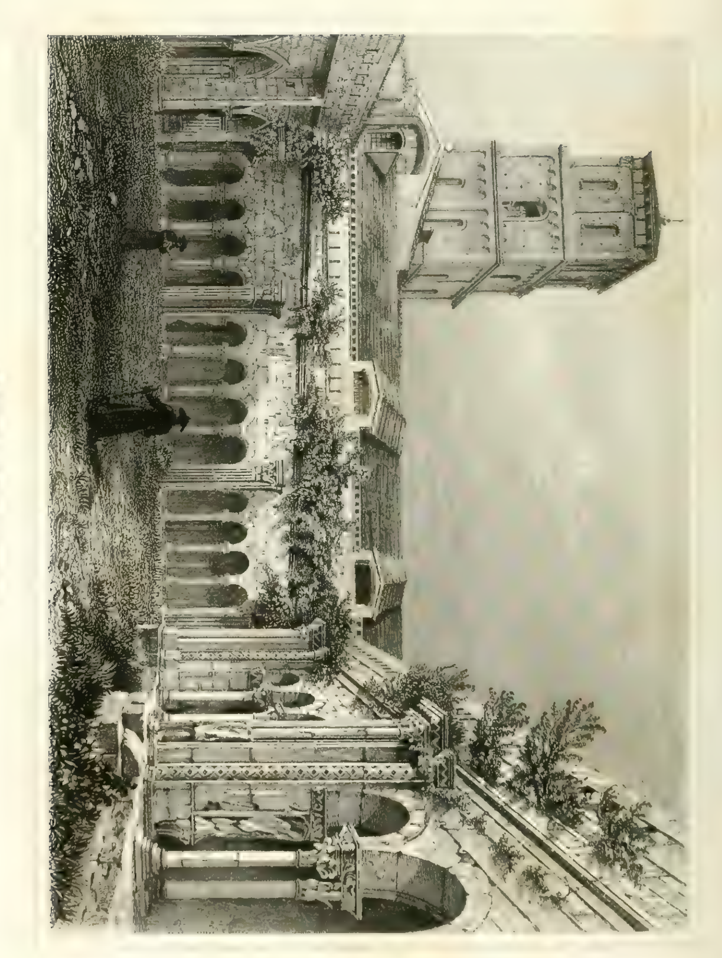
Brignoles, dont les fortifications n'avaient point été entretenues, durant une longue paix, ne put résister un seul jour au connétable de Bourbon (1524). Douze ans plus tard cependant, Charles-Quint essuya un échec sous ses murs. L'élite des jeunes gens de la ville s'étant inconsidérément engagés à sa poursuite, l'Empereur les fit prisonniers et revint sur ses pas ; les habitants, pour sauver des têtes si chères, lui ouvrirent alors leurs portes. Charles-Quint entra triomphalement dans la ville, qu'il livra au pillage et à laquelle il imposa le nom de Nicopolis. Charles IX visita Brignoles, en 1564. Pendant les guerres de la Ligue, les habitants avaient pris parti pour les Rezats contre les Carcistes : un de ces derniers, Hubert de Vins, dont la maison avait été détruite et le domaine

ravagé, se présenta devant la place, au mois de décembre 1588; après une fausse démonstration d'attaque, il escalada les murs, pendant la nuit, et la ville fut pillée par ses soldats. Le duc d'Épernon y fit construire ensuite une citadelle que les habitants s'empressèrent de démolir, en apprenant le rappel de ce gouverneur. A l'époque des troubles du Semestre, Brignoles contribua beaucoup à la victoire remportée dans la plaine du Val par les troupes royales sur les troupes parlementaires (14 juin 1649). Louis XIV, lorsqu'il visita la ville, au mois de février 1660, parla gracieusement aux magistrats municipaux de ce loyal service. Le dernier fait que nous fournissent ses annales se rapporte à l'invasion de 1707; le duc de Savoie, marchant sur Toulon, leva sur les Brignolais une contribution de vingt-deux mille cinq cents livres.

Brignoles renfermait, en 1789, quatre communautés d'hommes : cordeliers, augustins, capucins et trinitaires; une maison chef d'ordre de la congrégation des prêtres du Saint-Sacrement, fondée en 1656, et un couvent d'ursulines établies en 1618. Un mont-de-piété y existait depuis 1667; ses prêts étaient gratuits, et de généreux citoyens en faisaient les fonds. Brignoles figure aujourd'hui dans le département du Var, comme chef-lieu de sous-préfecture : la population de l'arrondissement s'élève à plus de 69,000 habitants et celle de la ville à près de 6,000. On y trouve un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une société d'agriculture, une école normale, deux écoles communales, une bibliothèque publique et deux hospices, *Saint-Jean* et *la Charite*. Les seuls monuments un peu remarquables sont : l'hôtel de ville, où est placée la bibliothèque, et le palais de justice, édifice moderne d'un assez bon style. La grande rue, assez large, bordée de jolies maisons bourgeoises et de magasins bien fournis; les deux places, ombragées par des arbres séculaires et rafraîchies par des fontaines jaillissantes, donnent une charmante idée de l'ensemble de la ville. Les dehors sont plus attrayants encore. De la partie haute, l'œil plonge sur la belle allée de peupliers qui longe les bords du Carami : on promène ses regards avec délice sur une plaine couverte, dans une circonférence d'environ vingt-cinq à trente kilomètres, de vignes, de céréales, de prairies, de plantes légumineuses, d'arbres fruitiers de différentes espèces, et surtout de pruniers, auxquels la ville, dit-on, doit originairement son nom (des deux mots celtes, *brin*, prune, et *one*, bonne), et dont les produits ont été célébrés par le chancelier de l'Hôpital dans la description en vers latins de son voyage à Nice. Ces eaux servent aussi à faire mouvoir des moulins à farine, à huile d'olive, à soie, à foulon, à tan, à papier commun, à la fabrication des cuirs, à la mégisserie et au blanchissage des toiles.

Parmi les hommes distingués nés à Brignoles, nous citerons *saint Louis*, évêque de Toulouse, fils du comte de Provence, Charles II; *Raymond*, poëte provençal, admis à la cour du roi Robert; *Rostan Saint-Victor*, historien du roi René; *Joseph Parrossel*, dit *Des Batailles*, grand peintre; *Jacques Gassier*, célèbre avocat au parlement d'Aix; *Louis Maille*, professeur de philosophie au collége de la Sapience; et *Juste Raynouard*, l'auteur des *Templiers*.[1]

1. Bomy, *Recherches curieuses du nom ancien de Brignoles.* — Amic, *Considérations médico-topographiques sur Brignoles.* — H. Vienne, *Promenades dans Toulon, ancien et moderne.*



ARLES.

Arles, comme toutes les cités nobles et déchues[1], qui n'ont plus que leur passé pour se consoler du présent, a toujours été très-jalouse et très-glorieuse d'une origine qu'on est obligé de rechercher jusque dans les temps mythologiques. La géologie, science positive, qui croit avoir retrouvé toutes les dates de la création, peut donner la clef de quelques-unes des fables arlésiennes. On doit donc mentionner au moins ces énigmes symboliques, en renvoyant aux savants pour en connaître le mot. Ainsi, une partie du territoire d'Arles, la *Craü*, est une vaste plaine de cailloux roulés, comme les galets de certaines plages. Hercule revenant de l'Ibérie, où il était allé enlever les génisses de Géryon, fut arrêté dans la plaine d'Arles par deux géants nommés Albion et Belgion ou Bergion, fils de Neptune. Ayant épuisé contre eux ses flèches, il invoqua Jupiter, qui, pour écraser les adversaires de son fils, fit pleuvoir une grêle de cailloux. Tel est le mythe raconté par Pomponius Méla. La science moderne a décidé qu'un cataclysme des premiers âges du monde a réellement produit ce dépôt diluvien, qui existe dans plus d'une autre vallée de la Durance et du Rhône. En 1845, une dent de requin, trouvée dans les roches calcaires des environs d'Arles, attesta, entre autres signes analogues, que Neptune y résidait autrefois avec ses fils les deux Titans, dont l'aîné se réfugia peut-être dans l'île qui porte encore son nom.

Quelques auteurs grecs et latins se contentent de faire attaquer Hercule par les *Celto-Ligures*, peuples que Strabon prétend être étrangers à la famille gauloise, mais qui, venus d'Espagne dans les Gaules, cinq ou six siècles avant l'ère chrétienne, y avaient adopté insensiblement les mœurs des Gaulois primitifs et embrassé aussi la religion druidique. Il reste de ces premiers habitants ou fondateurs d'Arles, un monument druidique, singulière construction souterraine, pratiquée dans la colline de Cordes, à une courte distance de la ville, et que le peuple appelle encore le *Trou des Fées*. Selon une opinion controversée, le nom même d'*Arles* ne serait que la contraction des deux mots *ar* et *laith* qui, dans la langue celtique signifiaient *lieu humide*, comme si les Ligures eussent été obligés de conquérir sur les eaux une partie de son territoire pour l'habiter. A cette étymologie gauloise quelques-uns préfèrent l'étymologie latine d'*Ara lata* (large autel), parce que les Romains y trouvèrent un autel, consacré à la Diane d'Éphèse par les Grecs.

Les Grecs appelaient Arles Θελινε (la fertile); mais quel établissement y firent-ils? on l'ignore. Il n'y a rien de grec à Arles que quelques mots de l'ancien idiome, signalés par M. Fauriel. L'origine des jeux athlétiques de la course, de

1. *Urbs nobilis* est une expression d'Ausone, qui a écrit un poëme sur les villes *nobles*, dans lequel Arles figure.

la lutte et du saut; celle de la farandoule, cette danse populaire qu'on vous représente sur les vases antiques, et quelques autres usages, peuvent bien remonter à une colonisation grecque. L'institution, longtemps conservée, d'une reine du printemps, la Maïa, cette déesse annuelle, qui présidait aux jeux de mai, avait la même source. On peut donc, sans risquer une fiction classique improbable, s'imaginer, que lorsque le beau théâtre, édifié à Arles par les Romains, et faussement attribué aux Grecs, initia les habitants des bords du Rhône à la noble poésie de Sophocle et à ces plaisanteries *salées* d'Aristophane, qui devaient charmer plus encore l'Arlésien, de tout temps un peu frondeur, cette belle langue réveilla un ancien écho grec sous le portique dont il reste encore debout deux élégantes colonnes en marbre d'Afrique; mais il faut rejeter comme un roman sans authenticité ces amours de Protys, le roi grec de Marseille, avec la fille de Senanus, le roi gaulois d'Arles. Quelques Grecs de Marseille avaient bien pu se mêler à la population ligure, lorsque Marius vint en Provence combattre les Cimbres et y créer les premiers monuments de la puissance romaine; mais ce sont ces monuments de Marius qui prêtent enfin des dates historiques à l'antiquité d'Arles.

A la Craü, la plaine pierreuse de la fertile Théline, et aux autres parties du territoire, la rencontre des derniers flots du Rhône avec ceux de la mer avait fini par ajouter une île d'alluvion annuellement agrandie par les délaissements de la Méditerranée, que le fleuve repoussait ainsi vers le golfe de Lion. La navigation des embouchures était sans doute dangereuse du temps de Marius, comme elle l'est encore quelquefois de nos jours; le général romain, voulant faciliter à son armée le transport des vivres qui lui étaient amenés par mer, éluda l'obstacle de la barre du Rhône, en faisant creuser ce canal latéral qui porta longtemps le nom de *Fosse Mariane*. L'île Arlésienne, la Camargue, s'appela aussi le *Champ de Marius* (*Caii Marii ager*); mais ce nom de Camargue qui se retrouve dans la langue espagnole pourrait bien avoir une étymologie plus moderne que cette contraction prétendue des noms de Marius.

Après Marius, Arles reçut la visite de Jules César, qui raconte dans ses Commentaires qu'il y fit construire douze « vaisseaux longs » (*naves longæ*) pour l'aider à soumettre Marseille, soit que ce fussent des bâtiments de guerre, soit que ce fussent seulement des bâtiments de transport, premiers types des *alleges* du port actuel. Arles rivalisait donc déjà avec Marseille par son importance politique, son commerce et ses chantiers de construction. César, reconnaissant de son secours, lui attribua les priviléges d'une colonie avec le prénom de Julia, et y établit les vétérans de la sixième légion; car Rome savait parfaitement prodiguer à ses alliés des honneurs intéressés. L'ascendant de la civilisation romaine ne tarda pas à l'emporter à Arles sur les mœurs gauloises. Les légionnaires y appelèrent leurs familles; des architectes et des sculpteurs romains y apportèrent les arts de Rome. La physionomie matérielle de la ville des Ligures changea si complétement, grâce aux temples et aux palais qui l'embellirent, grâce aussi aux remparts et aux tours qui la fortifièrent, que sous les empereurs on la surnomma la Rome des Gaules : *Gallula Roma Arelas*. Faut-il s'étonner, si, lorsque Constantin voulut abandonner la Rome italienne, pour transporter

sur les bords de l'Hellespont le siége de l'empire, il hésita quelque temps entre la Gaule et l'Asie, entre Arles et Byzance. Constantin y venait volontiers comme dans une ville bien-aimée; il y donna des jeux publics dans l'amphithéâtre, et bâtit un pont de pierre sur le Rhône. Son fils aîné, Constantin II, y naquit en 316. Il y avait un palais à Arles, celui de la Trouille, qui servit encore, plus tard, de résidence comtale. C'est dans cette résidence impériale que Maximien, toujours tourmenté par une ambition inquiète, avait conspiré contre les jours de son gendre Constantin; c'était là qu'au milieu de la nuit il s'était dirigé vers sa couche pour le poignarder, et qu'il avait été surpris au moment où il venait de frapper l'eunuque qu'on avait substitué à l'Empereur : affreux dénouement de cette querelle de famille dont les diverses péripéties réunissent tous les éléments des plus sombres conceptions de Shakspeare et de Crébillon (an 310). Arles, outre les avantages de sa situation, avait sans doute un autre titre aux yeux de Constantin; c'était une des premières villes de l'empire qui eussent embrassé la foi chrétienne. La tradition prétend que l'église d'Arles avait été fondée par Trophyme, un des disciples des apôtres, qui est resté son patron spécial après avoir été son premier évêque. Le premier et peut-être le plus solennel concile de l'Occident fut tenu à Arles, en 314 : n'est-ce pas un témoignage que la ville aimée de l'empereur converti était, en effet, celle où les chefs de l'Église pouvaient se croire dans une enceinte toute chrétienne? Ce fameux concile, dans lequel on condamna les Donatistes, commença la série de vingt assemblées du même genre, que l'Église devait successivement convoquer à Arles, et dont les travaux appartiennent exclusivement à l'histoire ecclésiastique.

Cependant, à Arles comme partout, les monuments du paganisme survécurent quelque temps encore au paganisme abandonné; monuments vides, mais debout, protégés par la vieille gloire de Rome, dernière superstition du monde encore romain. Jusqu'au ve siècle, Arles resta la fille adoptive de la ville éternelle, parée comme sa mère d'un amphithéâtre pour les combats de gladiateurs lequel ne le cédait qu'au colysée; d'un théâtre pour les jeux scéniques, digne de celui de Marcellus; d'un cirque, d'un palais impérial, de thermes publics, d'arcs-de-triomphe, d'un obélisque égyptien, de colonnes, de temples, et d'autres édifices groupés autour de son forum. La croix planait sur tous ces chefs-d'œuvre de l'art architectural, qui convenaient si bien à une cité reconnue encore, en 418, pour la métropole des Gaules, ainsi que l'atteste cet édit d'Honorius, qui y convoqua la fédération administrative et l'assemblée annuelle des *Sept Provinces*, en proclamant les avantages matériels de la colonie de Jules César. Mais, avant que ce siècle soit écoulé, l'ère des ruines commence à Arles.

L'empire romain avait, dans son système de conquêtes continues, une telle puissance d'assimilation, que ses membres les plus éloignés, vivant tous de la vie commune, résistaient encore par leurs propres forces à l'invasion des Barbares, alors même que la résistance faiblissait déjà au cœur et à la tête du colosse énervé. Arles brava, quelque temps, l'invasion des Ostrogoths et des Wisigoths; ce fut l'empereur Zénon lui-même qui la céda, en 480, à Odoacre, roi des premiers; lequel, à son tour, la céda à Euric, roi des seconds. Euric eut bientôt à défendre la ville contre les Franks, qui, sous Chlodwig, s'étaient établis au nord de la Loire.

Les Franks, unis aux Bourguignons, en firent le siége et furent repoussés; puis, en 531, les Franks vainquirent les Ostrogoths, et Childebert, reconnu souverain de la France méridionale, crut imiter glorieusement les Empereurs, en présidant des jeux *à la romaine* dans l'amphithéâtre de la Rome des Gaules. En 562, le partage de l'empire des Franks entre les enfants de Chlotaire fit échoir Arles à Gontran, qui eut à la défendre contre une irruption des Goths d'Espagne. Pendant le VI[e] et le VII[e] siècles, ce furent les Sarrasins qui, tantôt par mer, tantôt par terre, quelquefois par terre et par mer en même temps, envahirent la Gaule méridionale. Arles devint la proie de ces païens (782) qu'on accuse de la dilapidation de ses monuments antiques, mais que nous serions tentés de justifier, car un autre fanatisme avait devancé le leur : celui des chrétiens eux-mêmes. Dès le V[e] siècle, un prêtre nommé Cyrille, lequel dans les monuments de l'architecture et de la sculpture dont le génie de Rome avait doté Arles ne voyait que les œuvres du démon, en avait provoqué le renversement et la destruction par une prédication violente. Les Sarrasins, qui s'emparèrent d'Arles, n'y trouvèrent donc plus que les ruines de ces édifices et de ces statues qu'on veut qu'ils aient brisés ou incendiés. Pourquoi auraient-ils été plus barbares en Provence qu'en Espagne, où ils avaient introduit une civilisation élégante à la suite de la conquête [1]?

Les Sarrasins n'étaient pas venus sur les bords du Rhône pour y camper, mais pour y faire un établissement et étendre de là leur domination sur toutes les Gaules. Charles Martel le comprit ainsi, et n'attendit pas qu'ils eussent passé la Loire pour insurger contre eux toutes les populations soumises aux rois franks. Il les battit une première fois, en 732, et entra victorieux à Arles; il les battit une seconde fois, en 736, lorsqu'un des nobles chrétiens, un autre comte Julien, les eut rappelés, et en mourant il recommanda à son fils Pepin de les expulser ou de les exterminer; recommandation que Pepin suivit à la lettre. Ce fut Iousouf ben Abd-el-Rhaman qui faillit être le premier calife d'une dynastie musulmane à Arles, où il croyait pouvoir régner avec l'assentiment de la noblesse du pays, fort peu reconnaissante à Charles Martel de ses victoires. Ce prince arabe avait transformé l'amphithéâtre en *Casauba* ou palais fortifié. Soit qu'il eût posé lui-même sur ce monument les tours qui dominent encore ses arceaux, soit que ces tours qui n'ont rien de mauresque eussent été érigées contre lui, elles sont souvent citées comme les témoins de pierre de la domination sarrasine, et elles prêtent au colysée arlésien un caractère unique entre tous les édifices du même genre. Étonnante ruine, qui porte fièrement cette superstructure pittoresque, après avoir été dégradée et mutilée dans ses fondations, dans ses galeries, dans ses arcades, dans ses pilastres, dans tous les détails en un mot de sa vaste circonférence; car, après la guerre, l'amphithéâtre fut livré à cette population rustique dont la guerre avait sans doute démoli les demeures champêtres. Nos avons vu dans notre enfance, au milieu de cette arène romaine, toute une

1. Ce que nous disons ici du fanatisme du prêtre Cyrille, qui ne figure pas heureusement sur le Martyrologe à côte de Polyeucte, ne saurait atteindre les véritables saints de l'église d'Arles, ni saint Genes, ce greffier qui, forcé d'enregistrer les peines prononcées contre des chrétiens, brise sa plume et se déclare chrétien lui-même, pour partager avec eux la palme du martyre, ni saint Hilaire, ni saint Césaire, ni sainte Césarie sa sœur, ni saint Rolland, etc.

ville du moyen âge, assez mal alignée, avec ses rues et sa place publique. Des masures s'étaient les unes appuyées, les autres suspendues aux larges pierres des gradins intérieurs, creusant leurs cheminées sous les voûtes supérieures, et transformant en étables ou en caves quelques-unes des galeries inférieures, qui avaient autrefois servi de cages aux bêtes féroces.

Pendant le règne de Charlemagne, les Sarrasins n'osèrent plus reparaître dans le Midi de la France, quoique Arioste fasse combattre sous les murs d'Arles le neveu du grand Empereur, ce preux Roland, dont la redoutable épée occit ces païens par milliers. En 850, sous les enfants de Louis-le-Débonnaire, ils firent une descente en Camargue; mais, trahis par les difficultés de l'embouchure du Rhône, ils se virent réduits à échouer sur la côte, et les paysans les massacrèrent, en conservant leurs chevaux qui devinrent ainsi le haras primitif de cette race de chevaux barbes, dont la robe presque invariablement blanche contraste avec la race du taureau noir qui paît avec elle dans les marécages de la Camargue. Cinq ans après, les Normands s'aventurèrent aussi en Camargue, mais ils ne purent y prolonger leur invasion et ils n'y laissèrent pas de chevaux.

Du partage des états de l'empereur Lothaire entre ses fils, en 855, sortit le royaume appelé successivement royaume de Bourgogne, royaume de Provence et royaume d'Arles, dont Charles-le-Chauve s'empara, en 861. Ce prince, en 878, avait nommé au gouvernement des provinces méridionales de son empire le duc Boson, son beau-frère, que d'autres alliances rendaient le seigneur le plus puissant de ce temps-là; si puissant qu'il osa se faire déférer une couronne par un concile, et que Charles se vit dans l'impossibilité de s'y opposer, quoique Boson fît hommage de ses états à l'empereur d'Allemagne. Par cet hommage, Arles, capitale des états du nouveau souverain, se trouva détachée de la nationalité française, et ralliée à l'espèce de fédération que formèrent peu à peu toutes les municipalités d'origine romaine. Quant à la dynastie de Boson, telles furent les vicissitudes de sa succession, qu'elle ne put créer entre les princes et les sujets ces intérêts communs qui fondent peu à peu les traditions monarchiques d'un pays. L'indépendance de toute souveraineté étrangère n'eût pas été moins indispensable à ces princes, pour prendre racine dans le sol. L'empereur d'Allemagne affecta toujours de regarder les rois d'Arles comme des vicaires impériaux. Vainement Boson avait multiplié les fiefs dans son royaume, pour se former une cour féodale; vainement ses successeurs maintinrent cette noblesse avec ses priviléges, et lui reconnurent, comme aux dignitaires de Pepin, une espèce de droit d'élection à leur avénement : la royauté d'Arles, au lieu de grandir et de se fortifier, vit croître à côté d'elle une puissance plus nationale qu'elle, celle des comtes de Provence; puissance primitivement déléguée par les rois, mais qui se rendit bientôt héréditaire et indépendante comme celle des comtes de Toulouse et des comtes de Barcelone, avec lesquels de fréquentes alliances matrimoniales furent contractées.

A Boson I[er] succéda son fils Louis (887), et à Louis son petit fils Charles Constantin (923), qui fut détrôné par son parent, Hugues d'Arles (926). Celui-ci avait, comme le premier Boson, le génie de l'ambition; mais il désirait surtout être roi de la Lombardie, et il céda sa couronne de Provence à Rodolphe son

compétiteur pour le désintéresser (933). Rodolphe eut pour successeur Conrad-le-Pacifique, dont le fils, Rodolphe-le-Fainéant, laissa un héritage disputé entre Eudes, comte de Champagne, et l'empereur Conrad II dit le Salique, lequel finit par l'emporter (1032) et réunit la Provence à l'Empire, en se parant du titre de roi d'Arles associé à celui d'Empereur. Les empereurs d'Allemagne ne conservèrent pas longtemps une autorité réelle sur leurs provinces d'Italie et de Provence. Leur domination sur Arles n'était que nominale, et, malgré son second titre de comte d'Arles, le comte de Provence, leur lieutenant, n'en exerçait guère d'autre sur la vieille cité romaine. Arles, éludant toujours la triple prétention des grandes maisons souvent rivales de Provence, de Toulouse et de Barcelone, ne reconnaissait pour son seigneur direct que son évêque, seigneur *électif* et *à vie*, comme tout suzerain ecclésiastique, et qui respectait en général dans son diocèse les statuts de la cité et les traditions municipales du droit romain. L'indépendance traditionnelle d'Arles se manifesta donc et prit sans obstacle la forme républicaine, lorsque les Césars d'Allemagne laissèrent démembrer l'Empire (1116); trop heureux de conserver en Italie et en Provence quelques titres sans valeur, et cessant de figurer en tête des chartes républicaines comme protecteurs de la liberté des citoyens.

De 1150 à 1251, Arles se gouverna par elle-même, tantôt resserrée dans les limites d'un quartier de la ville, qui, sous tous les régimes, semble conserver ses priviléges municipaux envers et contre tous, à peu près comme la Cité de Londres en Angleterre, tantôt reconquérant la juridiction complète de son territoire, lequel, ayant près de cinquante lieues de circonférence, constituait les *États* proprement dits de l'ancienne république. Ce territoire comprenant le Trébon, la Craü, le Plan du Bourg et la Camargue, forme aujourd'hui encore une commune plus considérable que telle souveraineté d'Allemagne et d'Italie. Dans les cinquante premières années de la période que nous venons d'indiquer, c'est-à-dire de 1150 à 1200, ce sont les prétentions quelquefois simultanées des princes de la maison de Barcelone et du seigneur de la maison des Baux qui mettent la république sur le lit de Procuste. Ces hautes puissances féodales, outre leurs droits d'investiture impériale sur toute la Provence, possédaient personnellement des forts aux portes de la ville, des maisons dans son enceinte, des domaines enclavés dans son territoire. Les prétextes ne leur manquaient donc pas pour s'immiscer dans la chose publique (*rem publicam*), soit afin de réclamer légalement leur part des intérêts communs, soit afin de chercher une mauvaise querelle. La république, de son côté, était alternativement poussée à éluder une question et à la décider par les procès ou par la force; mais le plus difficile était de se maintenir en équilibre entre ces voisins toujours guerroyants : que les Arlésiens se déclarassent pour l'un ou pour l'autre, ou qu'ils gardassent la neutralité, ils étaient toujours sûrs de payer une partie des frais de la guerre. Comme la république laissait à chacun de ses nobles la liberté de choisir leur bannière, on en voyait dans les deux camps, ce qui dispensait le vainqueur d'aucun égard pour la ville. Il est donc quelquefois difficile de déterminer le rôle d'Arles dans cette longue Iliade qui se passa sur les bords du Rhône, pendant les démêlés des fils et neveux de Raymond-Bérenger Ier, lequel

avait laissé à son fils aîné le comté de Barcelone et à son cadet le comté de Provence, sans songer à éteindre les droits des filles à la succession. Le comte de Toulouse d'une part et le roi d'Aragon de l'autre intervenaient, à tous propos, comme tuteurs ou prétendants pour leur compte. L'Empereur suscitait un prétendant de plus dans la maison des Baux, jusqu'à ce qu'il pût imposer directement sa propre autorité. La république d'Arles était donc une alliée importante, au milieu de toutes ces divisions; mais elle devait pencher assez volontiers pour le souverain le plus éloigné, qui ne pourrait songer à s'établir chez elle en permanence. Cette politique nous semble expliquer le bon accueil que recevaient à Arles, dans l'occasion, les princes de la péninsule espagnole. Alphonse, roi d'Aragon, entre autres, venait fréquemment à Arles et y tenait une cour où brillaient, à côté de ses braves chevaliers, quelques-uns des premiers maîtres de la gaie science (1189-1193). Alphonse donnait des fêtes aux dames, des joûtes, des carrousels, des combats de taureaux. C'est de cette époque au moins que date l'adresse héréditaire des Arlésiens dans ces courses et ces *ferrades*, où gentilshommes, bourgeois et artisans se montrent encore, à pied et à cheval, les rivaux des *picadors* et des *toréadors* espagnols. Ayant franchi il y a quelques années les Pyrénées, nous rencontrâmes dans les vallées de l'Aragon de nombreux troupeaux de mérinos avec l'avant-garde sonore des béliers et des ânes chargés du bagage de la bergerie, lesquels nous rappelèrent les troupeaux bêlants de la Craü et de la Camargue qui passent aussi, les étés, à la montagne. Il nous eût été difficile de ne pas attribuer aux traditions aragonaises les habitudes nomades des pâtres arlésiens, et ces règlements sur la transhumance analogues à ceux de la mesta d'Espagne.

Quoique l'institution du consulat ou du gouvernement d'Arles par des consuls annuels remonte au delà de 1150, la république ne fut réellement constituée et relativement indépendante que pendant les cinquante premières années du XIIIe siècle, alors qu'elle se considérait comme émancipée et ne se remettait en tutelle que de son propre mouvement, quand elle avait assez de son inquiète liberté. Malheureusement, sous la république comme aujourd'hui, Arles ne contenait pas une population suffisante pour se défendre. Cette ville qui avait eu cent mille habitants sous les Romains, n'en avait plus alors que vingt à trente mille. Elle n'était forte que de la faiblesse ou des divisions de ses voisins. C'était là le premier vice de la nouvelle organisation politique de la ville d'Arles, vice qui n'aurait pu se corriger que par un principe de sympathie expansive, assez fort pour attirer les habitants des états voisins et les agglomérer autour de la Rome gauloise. Mais nos aïeux, il est triste d'en convenir, ne surent fonder leur liberté ni sur la propagande des sympathies politiques, ni sur celle de la charité chrétienne. Sous beaucoup de rapports, leur république resta une commune étroite et égoïste, presque indifférente, hors des murailles de la cité, au sort de ses voisins, toujours agitée au dedans par les jalousies des partis et les intrigues des diverses classes.

Nous retrouvons, sur un théâtre plus borné, dans l'histoire de la liberté arlésienne, les luttes de la république romaine, à l'occasion de l'institution du consulat, de la puissance tribunitienne et de la dictature; mais il y a cette différence entre Rome et Arles : au-dessus des magistrats *republicains* que la ville des bords du Rhône se donne, on voit souvent reparaître un patronage supérieur,

tantôt celui de l'Empereur, comme roi du royaume d'Arles, tantôt celui des comtes de Barcelone et du comte de Provence, et quelquefois même celui d'un comte ou seigneur des grands fiefs du midi ; suprématie le plus souvent nominale, quelquefois aussi plus réelle et plus étendue, quoique toujours limitée, comme lorsque la république se *donne* à Raymond-Bérenger IV (1228) pour un temps déterminé et en usufruit, ou en *viager*, ce qui était à la fois une protestation contre les droits périmés ou non de l'Empereur, et un moyen d'échapper à sa domination directe. De son côté, l'Empereur tenait à faire de temps en temps acte de suzerain, soit en venant recevoir solennellement sa couronne de roi d'Arles dans Arles même, et y distribuer des priviléges, des dignités, des honneurs, etc. ; soit en continuant de donner à quelque prince délégué l'investiture du gouvernement de la ville ; soit en envoyant résider dans son enceinte un magistrat avec des attributions purement honorifiques, lequel s'intitulait le maréchal du royaume d'Arles[1]. Tous ces détails disent assez combien il manquait encore de garanties à l'indépendance de la ville ; mais ils prouvent aussi que tous ces monarques, comtes et gouverneurs d'Arles, ne se considéraient plus que comme des titulaires, et par le fait ils ne contestèrent jamais sérieusement aux Arlésiens le droit de se gouverner eux-mêmes, et d'élire les chefs directs du gouvernement intérieur, de l'administration et de la justice. En un mot, pour nous servir d'une expression moderne, la souveraineté du peuple était reconnue dans la constitution arlésienne, malgré toutes les réserves de l'Empereur en faveur de son droit régalien ; malgré celles du comte de Provence, tour à tour allié utile et voisin ambitieux ; malgré celles de l'archevêque qui, suivant l'occasion, se prévalait de son titre de vicaire de l'Empire et des priviléges de ses fonctions spirituelles. Il faut dire encore que cette souveraineté populaire n'offusquait guère la classe noble dans une ville toute romaine, où les trois ordres (nobles, bourgeois et gens de métiers) avaient une commune origine et des droits distincts ; dans une ville où le dernier des citoyens était homme libre de temps immémorial, sans qu'il eût été jamais question d'affranchissement et par conséquent de servitude selon le sens féodal ; dans une ville enfin où la liberté politique se confondait avec la liberté personnelle. Beaucoup plus tard, sous la monarchie de Louis XIV, Arles conserve encore ce caractère et dédie son obélisque au grand roi, au nom du sénat et du peuple (*Senatus Populusque Arelatensis*), comme si la ville, pour être devenue à tout jamais française, n'en était pas moins la fille de Rome. Quant aux fonctions du gouvernement, aux charges publiques et à l'autorité, elles furent toujours partagées à peu près également entre les nobles et les bourgeois : égalité des classes qui ne réservait la préséance en faveur des premiers qu'entre collègues d'une même magistrature ; car, d'ailleurs, comme le fait observer Anibert, qui avait compulsé tant d'actes anciens, quand des gentilshommes et des bourgeois intervenaient dans un même acte, ils y étaient nommés indifféremment les uns avant les autres, sans égard à leur qualité dont mention était rarement faite.

1. Le plus illustre de ces officiers impériaux, qui prenait aussi le titre de juge de l'Empereur, est l'Anglais Gervais de Tilbury, connu par les *Otia imperialia* composés pour l'empereur Othon.

La république d'Arles, se modelant sur Rome antique, devait naturellement se gouverner par des consuls. Ces magistrats furent d'abord au nombre de quatre (1131), puis de huit (1189), et finalement de douze (1200), autant qu'il y avait de quartiers dans la ville. L'élection était annuelle et à deux degrés : le peuple ne nommait que les électeurs et jamais les consuls directement. Les consuls élus prêtaient serment de gouverner suivant leurs propres lumières (*scientiam*), et le meilleur conseil de leurs collègues ou conseil général. Si Montesquieu a eu raison de dire « que là où tout paraît tranquille, il n'y a point de liberté », les troubles continuels de la république d'Arles prouvent que ses magistrats tenaient plus à la liberté qu'à l'ordre. Mais la turbulence arlésienne ne se donnait guère carrière que dans la ville, car nos ancêtres ne jouèrent jamais au dehors qu'un rôle secondaire : alliés des princes ou des villes, ils n'envoyaient au secours des uns ou des autres que de faibles détachements ; assez bons marins, ils avaient une flotte plus marchande que militaire, et qui n'aspira jamais à disputer l'empire des mers à Venise, ni à Gênes, ni à Pise, villes plus hardies avec lesquelles ils conclurent plus d'un traité de commerce. Dans les premières années du XIII[e] siècle, ils ne prirent part que très-prudemment encore aux guerres de religion qui ensanglantèrent le Languedoc. Ils ne comprirent pas que le comte de Toulouse était bien moins le chef d'une hérésie que le défenseur de la liberté de conscience, et ils le laissèrent succomber sous le fanatisme ambitieux de Simon de Montfort. La croisade des Albigeois n'était que la première période de l'intervention des princes et des peuples de la langue d'Oil dans les affaires des princes et des peuples de la langue d'Oc.

On pourrait s'étonner davantage qu'Arles n'ait pas eu l'intelligence de ses vrais dangers, si, comme nous l'avons avoué, la république n'eût de tous temps concentré son égoïste indépendance dans la jalouse conservation de ses priviléges vis à vis de l'Empire. Cet esprit d'étroite réserve lui fit seul préférer à l'alliance de Philippe-Auguste, vainqueur à Bovines, la reconnaissance d'Othon IV, réduit au titre unique de roi d'Arles, et qui, en considération du *zele* et de la *fidélité* des citoyens d'Arles, *confirma* leur *consulat* avec tous les honneurs et *prérogatives* que leur avait accordés Frédéric I[er], son aïeul. Cette *confirmation* impériale du 24 novembre 1214 ne donna aucune nouvelle force à l'autorité des consuls, et l'anarchie devint telle, que, le 8 des ides de février (comme on désignait alors à Arles le 6 de ce mois), le conseil municipal rassemblé dans une salle de l'archevêché déclara qu'il n'y avait de salut que dans une magistrature nouvelle confiée à un seul. Cette dictature élective devait être annuelle, et c'était du reste, jusqu'au nom, la même qu'avaient déjà adoptée, à cette époque, plusieurs républiques d'Italie. Quatre citoyens furent chargés de choisir pour Podestat un homme de la religion catholique, dont la réputation avantageuse fît espérer une heureuse administration. Le Podestat d'Arles devait être un étranger. « Il nommoit un juge étranger, comme lui, et quelques autres officiers inférieurs » ; mais, d'ailleurs, il ne pouvait exercer une dictature que tant que la confiance des citoyens lui était acquise, car, par une jalousie prudente, en même temps que le Podestat, on élisait un *Juge Supérieur* de la commune, par devant lequel on pouvait appeler des décisions du juge du Podestat. Une tranquillité plus

relative qu'absolue justifia, pendant quelques années, la magistrature nouvelle. La politique arlésienne n'en fut pas mieux inspirée, lorsque la république fit la faute d'aider le comte de Provence, en 1228 et en 1230, dans sa querelle avec Marseille. Au reste, les seigneurs n'entendaient guère mieux leurs vrais intérêts que les villes libres, et les Marseillais trouvèrent un auxiliaire puissant dans le comte de Toulouse. Cette querelle mit bientôt tout le midi en feu. La paix conclue, le comte de Provence exerça fatalement son influence sur les Arlésiens, en leur recommandant pour évêque Jean Baussan, évêque de Toulon, d'une famille toute dévouée au comte, et que son ambition personnelle rendit le fauteur de nouveaux troubles dans une ville qui aurait eu surtout besoin d'un prélat pacificateur. Depuis son avénement (1232) jusqu'à l'extinction de l'indépendance arlésienne (1252), Jean Baussan joue un rôle funeste dans ce drame de vingt ans, où se dessinent à côté de lui des hommes également passionnés, les uns pour le combattre, les autres pour conspirer avec lui la perte de la république.

La grande ambition de l'archevêque était d'exercer la juridiction temporelle de la ville : on le voit s'adresser successivement à toutes les puissances du dehors qui peuvent lui offrir leur appui et fortifier ses prétentions, soit par des diplômes, comme l'Empereur (1233), soit par une usurpation pacifique, comme le comte de Provence (1239), ou, plus tard, par une usurpation conquérante, comme Charles d'Anjou (1250). C'est ainsi que l'archevêque favorise l'intronisation d'un vicaire général de Frédéric II ; puis quand ce vicaire général est chassé, le prélat consacre l'inféodation viagère de la ville à Raymond-Bérenger, et après la mort de ce prince il n'hésite pas à se réfugier au camp français. Dans l'enceinte des murs Jean Baussan prêche la paix, mais en furieux, par les menaces d'excommunication, et souvent par l'excommunication même (1248-1249).

Avant que la république d'Arles eût confié au comte de Provence la juridiction de la ville, sa vie durant, la Podestatie avait été suspendue à la suite d'une émeute, et une faction, organisée en confrérie, s'était emparée du gouvernement par la nomination de magistrats qui prirent exceptionnellement le titre de baillis (1238). Cette faction était l'expression d'un parti démocratique qui commençait à soupçonner la noblesse et le prélat d'être hostiles en même temps à l'Empereur et à l'indépendance républicaine. Sans doute que ce parti ne fut que comprimé et non détruit par l'ascendant de Raymond-Bérenger, prince vraiment populaire dans toute la Provence; aussi, lorsqu'au bout de quelques années, Raymond mourut (1245), c'est ce même parti qui eut seul la hardiesse de rétablir la république et de prendre en mains les rênes du gouvernement, nommant d'abord des consuls, puis des *Recteurs*. Les circonstances étaient graves, et il fallait du courage pour ne pas désespérer de l'indépendance du pays. Quelques-uns de ces démocrates, grandissant avec les circonstances, montrèrent réellement dans cette péripétie de l'histoire d'Arles l'énergie et la vertu des derniers Romains. Le comté de Provence devait appartenir au mari de la dernière fille de Raymond-Bérenger. A la tête de la régence nommée par le testament du feu comte était ce Romée de Villeneuve, un des rares *saints* politiques que le Dante jugea dignes de son paradis. Plus soigneux peut-être de la grandeur de la fille de son maître que des intérêts de l'unité méridionale, Romée avait donné des rois pour époux aux

deux premières. En mariant la dernière au frère de saint Louis, il lui prédit qu'elle porterait un jour une couronne, comme les autres. Dans sa pensée, en faisant cette prédiction, le ministre provençal renfermait l'ambition de Charles d'Anjou entre les Pyrénées et les Alpes, où, en imitant les rois de France, parvenus peu à peu à relier sous leur suzeraineté les grands fiefs de la couronne et les municipalités des villes, il pouvait recomposer l'ancien royaume d'Arles et donner plus de cohésion à ses anciens éléments. Quoi qu'il en fût des prévisions de Romée, Charles d'Anjou, une fois prétendant accepté, ne s'amusa pas à faire une longue cour à la princesse. Il vint en Provence avec des forces suffisantes pour dissiper les Aragonais, et, le 31 janvier 1246, il reçut à l'autel la main de Béatrix.

Arles se hâta de conclure la paix avec le seigneur des Baux, son plus proche voisin, lequel se crut menacé tout autant que nos républicains. Il y eut bien quelques citoyens qui s'écrièrent qu'il fallait complimenter le nouveau comte sur son avénement, et lui demander la confirmation des priviléges accordés à la commune d'Arles par ses prédécesseurs. Mais le parti démocratique, avec l'instinct plus vrai du péril, crut devoir éviter tout semblant d'hommage. Il alla plus loin. Occupé alors à réformer la constitution, c'est-à-dire les statuts constitutifs de la cité, ce parti rédigea un article spécial qui condamnait à la peine capitale (*si capi potuerit caput ei amputetur*), et, en cas de contumace, au bannissement perpétuel, sans révocation possible par les consuls, le conseil, ou même par tout le parlement (*vel etiam per totum parlamentum*), quiconque oserait traiter publiquement ou en secret (*palam vel privatim*), de livrer Arles à la puissance ou seigneurie d'aucun seigneur, soit à perpétuité, soit *pour un temps*. C'était presque déclarer traîtres ceux qui avaient naguère inféodé la ville à Raymond-Bérenger. Aucune réaction n'eut lieu toutefois, et l'archevêque Jean Baussan, cette année-là, fut réduit à se quereller avec son chapitre.

Charles d'Anjou cependant montrait une certaine modération, ou du moins, forcé de différer ses projets de violence, il semblait ne vouloir rien réclamer de ses droits qu'après avoir mis les formes légales de son côté. Cette usurpation *légale* s'annonçait déjà par une invasion de jurisconsultes digne de la chevalerie de Normandie, ou de cette autre province plaideuse limitrophe de l'Anjou. Tandis qu'il allait recevoir l'investiture de son apanage des bords de la Loire, Charles *infesta* la Provence (dit un troubadour contemporain) d'une troupe de conseillers et d'avocats. C'étaient des espèces de *commissaires* chargés de faire la recherche des titres que les comtes de Provence avaient eus jadis sur les villes et les seigneuries qui se prétendaient affranchies de leur juridiction. Ces gens du comte dressaient des actes, citaient les parties, et comme celles-ci déclinaient leur compétence, ils prenaient jugement par défaut. Les villes d'Avignon et de Marseille, inquiétées par ces procédures, proposèrent un traité de ligue défensive à la ville d'Arles, et l'allié nouveau de celle-ci, le seigneur des Baux, entra dans la confédération. Par cet acte les alliés s'obligeaient à fournir chacun cent cavaliers en temps de guerre, et cinquante en temps de paix. Marseille et Avignon devaient, en outre, ajouter dix navires à la flotte d'Arles. Un pareil traité était presque une déclaration de guerre au comte; Charles cependant dissimula encore, car il cédait alors, comme son

frère plus calme, à la grande préoccupation du moment : une croisade en Palestine venait d'être décidée. On sait que princes et nobles sacrifiaient à cette passion d'une guerre sainte tous leurs intérêts et toutes leurs affections, leur sage politique, s'ils passaient pour sages, et quelquefois, sacrifice plus difficile à l'homme, jusqu'à leurs penchants blâmables. Plus tard, dans toute la maturité du caractère et de l'âge, Charles, roi grave, législateur aussi bien que conquérant, abandonna ses états pour se croiser encore. En 1279, aurait-il pu résister à l'exemple de saint Louis, avec son sang moitié espagnol et moitié français, avec cette ardeur chevaleresque et cette dévotion un peu monacale qui distinguaient les fils de Blanche et de Louis VIII.

Nîmes, Beaucaire et toute la partie du Languedoc limitrophe du Rhône, appartenaient au roi de France, depuis le traité fait en 1229 entre saint Louis et le comte de Toulouse. Ce fut à Aiguesmortes que les princes croisés vinrent s'embarquer. Plusieurs seigneurs de l'armée descendirent le Rhône, depuis Lyon jusqu'à Arles, avec leurs soldats, entre autres le bon sire de Joinville, qui appelle la ville *Arles-le-Blanc*, surnom qu'Arles reçoit quelquefois avant le XIIIe siècle et qu'on explique en prétendant qu'il indiquait que la cité de Constantin s'était toujours maintenue pure de toute tache d'hérésie. Il paraît qu'un très-petit nombre d'Arlésiens se laissèrent entraîner à la croisade. Quelques-uns des gentilshommes qui auraient dû suivre l'étendard du comte, préférèrent former dans la ville un parti secret favorable à ses prétentions, parti auquel se rallia bientôt l'archevêque. Un moine, appelé frère Jean, servait d'émissaire à ces traîtres appelés *faydíti* ou francigènes (*francigenæ*), et transmettait ses rapports aux gens du comte qui, véritables huissiers à cheval, le sénéchal de Provence à leur tête, commençaient à faire des incursions armées sur le territoire de la république, sous prétexte de continuer leur procédure ou d'exécuter des jugements contre des vassaux rebelles ou contumaces. L'émissaire se laissa surprendre et fut chassé de la ville, non sans avoir dénoncé quelques conspirateurs (1249). Le parti démocratique avait à sa tête Bertrand Ventairon et les deux frères Pons et Étienne Gaillard, hommes énergiques qui ne voulurent pas que le statut contre les traîtres restât une lettre morte. Malgré le Podestat (car on avait eu recours encore à cette magistrature, en 1249, et il s'était trouvé un seigneur pour en accepter les fonctions), malgré le podestat Albert de Lavagne, quelques-uns des individus dénoncés par frère Jean furent décapités; d'autres furent condamnés au bannissement perpétuel, et l'archevêque ayant osé intervenir en prétendant que le frère Jean était un *ambassadeur* pacifique, venu dans la ville pour réconcilier Arles avec le comte de Provence, on prit acte de cet aveu, et le prélat se vit traité lui-même de traître. A cause de son caractère épiscopal, on se contenta de le séquestrer dans son palais, en faisant défense formelle à tous les citoyens de communiquer avec lui sous peine d'encourir une poursuite de trahison. Des sentinelles barraient, d'ailleurs, l'entrée de sa porte. Il affecta de se dire malade : son médecin ne put le visiter ; son barbier se présenta, il fut repoussé de même. Évidemment on espérait le forcer à solliciter son exil, et le prélat finit en effet par s'estimer heureux qu'on lui permît de sortir de la ville, après qu'il eut donné des garanties au sujet des dettes contractées par lui envers divers fournisseurs de l'archevêché (1249). Une fois parmi les

ennemis de la république, Jean Baussan combattit avec eux en se servant des armes ecclésiastiques; chaque nouvel acte des républicains provoquait ses foudres d'excommunication dont il avait toujours été prodigue. Quelquefois le prélat semblait s'attendrir et pleurer sur Arles, comme autrefois Jésus-Christ sur Jérusalem, et il publiait des homélies sous forme de lettres qui touchaient aussi peu que ses anathèmes, ainsi que l'atteste un sirvente du troubadour arlésien Bertrand d'Allamanon, qui proposait d'enfermer Jean Baussan, comme en démence, ou de le faire brûler vif, comme incendiaire.

La mort du dernier comte de Toulouse, dont l'unique héritière avait épousé Alphonse, frère de saint Louis et de Charles d'Anjou, aurait dû faire réfléchir nos républicains sur leur position critique; car ils avaient espéré qu'il se déclarerait contre le beau-frère qui l'avait supplanté auprès de la fille de Raymond-Bérenger. Mais l'effet de cette mort était balancé par la nouvelle de la captivité du roi de France et de tous ses frères. Malheureusement pour eux, le bon ange de saint Louis, la reine Blanche, sa mère, qui suffisait pour tenir tête aux grands barons territoriaux des provinces françaises, veillait aussi sur les états de son fils Charles, et n'avait pas en vain recours à sa politique habituelle pour diviser ses ennemis. Blanche trouva, à la tête de la république même, un traître plus fatal que Jean Baussan, parce qu'il sut, plus habile que le prélat, couvrir sa trahison du masque d'un dévouement exalté. Un titre nobiliaire suffit mainte fois à la fortune d'un homme médiocre, là où la capacité sans titres n'est qu'un motif de jalousies exigeantes sinon d'exclusion. De tous temps, un chef aristocrate a flatté la vanité républicaine. Les bourgeois et le peuple d'Arles virent avec joie que leur allié Barral, seigneur des Baux et de Trinquetaille, se compromettait plus qu'aucun des plus démocrates d'entre eux par les déclamations de sa haine contre Charles d'Anjou et l'archevêque. Il se disait « *l'ami des excommuniés et l'ennemi de ceux qui se faisaient absoudre.* » Toute mesure violente contre les personnes et contre les propriétés avait en lui un avocat ardent, au besoin un exécuteur volontaire. Le patriotisme de Ventairon et de Gaillard paraissait tiède auprès du sien, et malgré la loi qui voulait que le Podestat ne pût être élu parmi les seigneurs qui possédaient des terres dans le territoire d'Arles, Barral, quoique seigneur de Trinquetaille, faubourg d'Arles, fut imposé par la multitude au choix des douze électeurs chargés de nommer le successeur d'Albert de Lavagne (décembre 1249). Si les grands noms ont un prestige pour la bourgeoisie et le peuple de tous les pays, pour nos aieux il y avait un prestige tout particulier dans la grandeur de cette maison des Baux, dont une généalogie fabuleuse faisait remonter l'origine jusqu'à Balthazar, un des trois rois mages, et qui depuis un siècle avait plus d'une fois balancé dans le midi l'influence du roi d'Aragon, du comte de Toulouse et du comte de Provence. Le rocher qui lui donnait son nom s'élève à quatre lieues d'Arles, couronné des ruines de la forteresse d'où cette race de seigneurs guerriers et pillards s'élançaient comme les aigles de leur aire. Il semblait, du reste, que la maison des Baux avait atteint l'apogée de sa puissance territoriale et n'avait plus que l'intérêt légitime de la conserver, sans plus rien acquérir : une tradition superstitieuse lui interdisait d'ajouter aucune seigneurie à ses soixante-dix-neuf do-

maines ou châteaux, ce nombre de soixante-dix-neuf terres dites *baussenques* ayant une valeur mystérieuse, et les deux figures du chiffre qui l'exprimait se combinant selon les règles de la cabale.

Dans la nomination de Barral des Baux, Jean Baussan vit une violation flagrante de ses droits d'électeur, car il avait toujours eu ou prétendu avoir une voix consultative dans l'élection des magistrats supérieurs de la république, comme vicaire de l'Empereur. Il écrivit, d'abord, une lettre de remontrance exhortant Barral à se démettre d'une dignité qu'il occupait de *fait et non de droit*, enjoignant à ceux qui l'avaient élu de le déposer et ordonnant à tout le peuple de le dépouiller du gouvernement de la ville, sous peine de la privation de tous ses priviléges, dont, ajoutait-il, la *commune n'avait joui jusqu'à présent que par la permission de ses successeurs et la sienne* (1249). Quelques chanoines eurent la hardiesse de porter ce message insolent au conseil rassemblé qui le fit lire à haute voix. La rumeur fut telle, que ces ecclésiastiques se retirèrent en s'estimant heureux de ne pas être égorgés par le peuple. Le pape avait alors en Provence un légat qui offrit sa médiation : cette médiation fut repoussée. L'archevêque lança une sentence d'interdit sur la ville, excommuniant Barral et tous les citoyens nominativement, livrant leurs biens au premier occupant et déliant de toute obligation ceux qui avaient contracté quelque engagement avec eux (1250).

Autant pour faire ressortir l'inconséquence du prélat qui se donnait au parti francigène, tout en invoquant ses droits de vicaire impérial, que pour braver à la fois le comte de Provence et le souverain pontife, dont le légat aurait dû, selon eux, arrêter et même suspendre l'archevêque, les Arlésiens, toujours excités par Barral, se déclarèrent hautement pour Frédéric II en guerre contre le Saint-Siége. Il ne faut pas les accuser de ne pas avoir compris que le pape défendait alors l'indépendance des peuples du Midi contre l'Empereur. Ce ne pouvait être qu'une bravade, car Frédéric était aussi incapable de les secourir que s'il eût été lui-même prisonnier des infidèles [1]. Ils lui envoyèrent une ambassade pour l'assurer de leur hommage : en même temps, on ignore sous quel prétexte, Barral faisait un voyage en France et y avait une entrevue avec la régente (1250). Il revint, plus irrité que jamais en apparence contre les Français, plus ardent à suggérer les moyens extrêmes pour capter de plus en plus la faveur de la multitude. On ne sut que plus tard que ce n'était qu'afin d'épuiser plus sûrement l'énergie républicaine par ses excès. Barral venait de s'engager secrètement à réduire Avignon (dont il était aussi le Podestat) sous la domination d'Alphonse, et Arles sous celle de Charles, les deux frères de saint Louis, à condition qu'il conserverait lui-même la possession de tous ses titres et notamment de tout ce qui lui appartenait dans le territoire arlésien. Il y avait des restrictions à ce traité, Barral stipulant qu'à la mort de Charles la république d'Arles rentrerait dans sa juridiction, comme à la mort de Raymond-Bérenger : aussi ce fut sur d'autres bases que le prince lui-

1. Remarquons, du reste, que l'eglise d'Arles, fidèle à la tradition de son évêque saint Hilaire, devait être plutôt *gallicane* qu'ultramontaine ; car dès le IVe siècle, saint Hilaire avait ose declarer au pape Leon que sa juridiction devait s'arrèter aux Alpes. Vainement exclu de son siege, saint Hilaire resista et groupa sous son autorité primatiale toutes les populations gauloises, associees à sa résistance.

même voulut absolument traiter avec Barral des Baux, à son retour de la croisade.

Dès qu'il apprit l'arrivée de Charles, l'archevêque Jean Baussan, traître à sa double fonction de vicaire impérial et de protecteur des libertés de son diocèse, se rendit à Nîmes pour souscrire à toutes les conditions exigées par le prince, sauf toujours la garantie de ses propres biens et des droits de son église, colorant aussi sa trahison du prétexte de son zèle religieux qui ne lui permettait plus de se soumettre à un empereur en guerre avec l'Église. Le comte disposa tout pour le siége d'Arles en rassemblant des troupes et harcelant les assiégés, jusqu'à ce que son frère Alphonse, avec lequel il devait partager les dépouilles d'Avignon, vînt se joindre à lui pour forcer d'abord la soumission d'Arles (1251). Les villes alliées, menacées chacune de son côté par le concert des deux frères, ne purent fournir à notre république les secours stipulés par le traité qui les liait entre elles : sauf quelques arbalétriers de Marseille, Arles dut donc combattre avec ses seuls citoyens et quelques hommes d'armes de Barral, chargés plus spécialement de défendre le château de Trinquetaille. Après les succès divers des premières attaques, le parti démocrate fut bien obligé de reconnaître que son énergie et son courage n'obtenaient pas cet assentiment général qui entretient les grands dévouements. Les partisans secrets de Charles commencèrent à lever la tête : le prolongement du siége ruinait la richesse d'une ville, de tout temps plus agricole que commerçante; Arles ne pouvait pas abriter derrière ses remparts les milliers de bêtes à laine qui couvraient une partie de ses domaines ; les mesures rigoureuses qu'exige la défense de toute place menacée du dehors étaient taxées de tyrannie; enfin Barral des Baux éludait la prolongation de ses fonctions de Podestat, laissant le gouvernement à trois citoyens et puis contrariant sous main l'autorité dont ils avaient besoin pour contenir la faction contraire.

Le mot de capitulation fut donc prononcé : huit ambassadeurs (les deux gouverneurs, trois gentilshommes et trois bourgeois) allèrent à Tarascon discuter pour la forme, auprès de Charles d'Anjou, les articles de la convention qui abolissait à jamais la république ; dernier acte scellé du sceau de la souveraineté populaire. Par l'article vingt-troisième, qui prouve sans doute la précaution du traître, et qui fut contredit quelques mois plus tard dans un traité particulier, Barral des Baux (qu'on le considérât ou non comme citoyen de cette ville) était excepté de l'amnistie accordée à tous les citoyens d'Arles, mais encore une fois, il y a quelque chose de si infâme dans une trahison longuement préméditée, qu'il faut des preuves pour en accuser toute une classe ou même un chef ambitieux. La république d'Arles tout entière pouvait bien céder à un de ces accès de découragement qui dans une crise pareille à la sienne n'ont que trop souvent accablé de plus grandes républiques, de plus grandes cités, Athène comme Rome, Paris comme Venise. Il vient un temps, où, en présence des cruelles réalités d'un blocus ou d'un assaut imminent, les plus beaux rêves de liberté et d'indépendance s'évanouissent. L'enthousiasme n'apparaît plus que comme une folie, le patriotisme s'appelle esprit de faction, et la lâcheté prudence. Les partis, divisés naguère par un principe, se rapprochent par un même instinct de conservation. Les chefs, doutant les uns des autres, et bientôt doutant d'eux-mêmes, ne s'occupent plus qu'à assurer leur retraite, se ménageant une clientèle ou la protection de plus puissant qu'eux.

Le plus mécontent fut Jean Baussan, qui s'aperçut que son influence politique n'était qu'une conséquence de la liberté de la ville. Il adressa en vain une requête au Saint-Siége pour réclamer contre les usurpations de Charles d'Anjou sur sa juridiction personnelle, tandis que Barral des Baux rentra dans sa seigneurie de Trinquetaille qu'on avait d'abord fait semblant de lui confisquer. L'archevêque eut encore des discussions, en 1253, avec ses ouailles revenues au bercail, et les excommunia de nouveau pour refus de payer la dîme. Baussan mourut en 1257. Il avait été bien heureux pour les traditions de l'église arlésienne que ce prélat brouillon n'élevât pas des questions théologiques; il eût compromis le dogme religieux. Son nom fait tache parmi ceux des archevêques d'Arles. Quant aux autres nobles et gentilshommes qui passèrent sous la bannière de Charles d'Anjou, les séductions et les faveurs d'une cour durent facilement les consoler de l'indépendance nationale et de l'importance relative qu'ils perdaient à n'être plus que l'élite ou l'aristocratie d'une ville descendue elle-même de son rang. Quelques-uns peut-être de ceux qui n'avaient sacrifié leur patrie qu'à un sincère amour de la paix, n'allèrent pas briguer des faveurs à cette cour où les seigneurs de la langue d'Oil obtenaient les grands emplois, plutôt que les seigneurs provençaux, car nous voyons Romée de Villeneuve lui-même remplacé par l'Angevin Guillaume de l'Étendard, comme grand sénéchal de Provence. Mais il est bien permis de supposer quelques remords à ceux qui avaient fait leur paix particulière, avides d'argent ou même de ces honneurs que nous aimons à voir ambitionner par les nobles de race. Ces remords durent avoir un écho terrible, quelques années plus tard, quand ils furent réveillés par le glas de la cloche des Vêpres siciliennes; car Charles d'Anjou entraîna la plupart de ces gentilshommes avec lui à la conquête de l'Italie, et là il se trouva un peuple qui, fatigué du joug, se leva enfin comme un seul homme, vengeant à la fois sur les nobles de la langue d'Oil et sur ceux de la langue d'Oc ou leurs enfants l'usurpation de l'indépendance italienne et de l'indépendance provençale.

Si le jour néfaste qui fit couler le sang de huit mille Français dut jeter dans le deuil la ville d'Arles, comme les autres villes de Provence, c'est aussi pour Arles une gloire, que le seul Français qui fut épargné dans le massacre, à cause de ses vertus, ait été un gentilhomme arlésien, Guillaume de Porcelet, vice-roi de Pouzzole. Nous sommes plus fiers de voir ce nom joint à ce titre, que de trouver Barral des Baux revêtu de la dignité de Podestat de Milan par l'influence de Charles d'Anjou. Guillaume de Porcelet figure encore parmi les cent gentilshommes (dont treize d'Arles) choisis par Charles pour lui servir de champions dans le duel auquel il défia don Pierre d'Aragon. Nous regrettons que cette famille, jadis si nombreuse, n'existe plus à Arles. C'est une belle illustration pour les villes que ces races dont le nom rappelle un grand exemple de vertu, ce sont leurs monuments vivants auxquels elles doivent encore plus tenir qu'aux monuments de pierre. Un Porcelet avait été l'ami dévoué de Richard-Cœur-de-Lion, qui porta un moment le titre de roi d'Arles; il lui avait sauvé la vie à la croisade, en s'écriant au moment où un Sarrasin allait le frapper : *C'est moi qui suis le roi.*

Arles ne joue plus qu'un rôle secondaire sous les successeurs de Charles d'Anjou : elle resta fidèle à Jeanne de Naples, dans toutes les péripéties de sa tra-

gique histoire, où les seigneurs des Baux rappellent par leurs violences ce seigneur de Bothwell si fatal à Marie Stuart. Aussi cette reine accorda à la ville de nombreux priviléges, entre autres le droit de paccage dans les terres confisquées aux seigneurs des Baux (1367-1368). Le règne de Jeanne coïncidait avec les malheurs de la France sous le roi Jean. La maison d'Anjou n'eût pas été absorbée par ses drames domestiques, que, toute préoccupée politiquement du royaume de Naples, dont la Provence n'était plus qu'un appendice, elle n'aurait pu que difficilement prêter appui à la maison de Valois, soit dans ses luttes contre les Anglais en Guienne, soit dans ces réactions intérieures qui ébranlèrent la monarchie, après la défaite de Poitiers, et plus tard sous la minorité de Charles VI. C'est ainsi que Charles d'Anjou, le premier, avait presque annulé les avantages de son mariage avec Béatrix relativement à la France. Ses descendants avaient détruit, depuis, l'unité de leurs possessions provençales, en cédant Avignon au pape, dont le séjour valut à cette ville et à toutes celles qui l'avoisinaient les dangereuses visites des *compagnies noires* venant chercher l'absolution et les libéralités forcées du saint-père. La seconde de ces visites faillit coûter cher à la ville d'Arles, et amena sous ses murs (avril 1368) le redoutable Bertrand Du Guesclin, qui s'était chargé de conduire les compagnies en Espagne. Il y campa, dit-on, pendant dix-neuf jours. Nous voudrions bien croire, avec les annalistes arlésiens, qu'un aussi grand capitaine assiégea sérieusement la fière cité et ne put la prendre. Le fait est que, lorsque le pape eut payé sa rançon, Du Guesclin leva le siége et continua sa route.

Quelques années plus tard, sous le successeur de Jeanne, Louis d'Anjou, les tuchins, espèce de soldatesque assez semblable aux compagnies noires, et que Charles de Duras, compétiteur du prince légitime, avait attachés à son service, eurent plus de succès que leurs devanciers. Le chef de ces condottiori, nommé Ferragut, commandait la place des Baux; il vint, pendant la nuit, surprendre la ville par la porte Agnel, la pilla, la saccagea, et s'y livra aux derniers excès (1384). Ferragut et les tuchins avaient des intelligences dans Arles; quand ils furent partis, leurs complices dénoncés subirent une justice rigoureuse : on en pendit vingt-huit, dont cinq nobles et un prêtre. On voit que la maison d'Anjou n'avait pas appporté aux villes libres de Provence toute la sécurité possible. Quant à Arles, le bénéfice le plus clair de sa soumission semblait quelquefois être dans la charge prise par ses souverains, de nourrir à leurs frais le fameux lion que la république avait toujours entretenu, depuis Boson I[er], comme l'emblème vivant de ses armoiries!

Le roi René, celui qu'on a surnommé le Bon, avait une affection particulière pour la ville d'Arles où il établit deux foires libres, celle du 3 mai et celle du 15 septembre (1474). Rare prince, dans un siècle aussi turbulent que celui de Charles-le-Téméraire; car il a laissé surtout une mémoire de poëte et d'artiste. En lisant tout ce qu'il fit pour réglementer d'innocents tournois, des fêtes de cour, des danses villageoises et des processions, on croirait qu'il avait ramené l'âge d'or dans ses états. Les jeux de la Tarasque, institués par lui, donnent presque une authenticité historique à la légende de sainte Marthe qui aurait dompté autrefois un dragon dans le territoire d'Arles. Nous remarquerons que justement sous le

roi René, la *Crau* fut visitée par un de ces monstres antédiluviens, espèce de crocodile ou tout autre animal féroce (terrestre ou marin) dont on exagéra les ravages en disant qu'il dévorait hommes, femmes et enfants (1470). Un citoyen d'Arles nommé Arlatan, après avoir reçu les sacrements, sortit de la ville armé de pied en cap pour aller combattre le monstre. Il le blessa avant de lui trancher la tête. En mémoire de cet exploit, le tueur du crocodile reçut le surnom emphatique de *Libérateur*, et nous voudrions avoir l'autorité de quelque archéologue pour rattacher à la tradition d'un pareil haut fait, digne du célèbre naturaliste Waterton, l'érection de cette statue de bronze qui, armée d'une pique, domine la tour de l'Horloge de l'hôtel de ville [1].

Sous Charles III, le faible successeur de René, eut lieu la réunion définitive de la Provence à la couronne de France. Palamède de Forbin, conseiller de ce prince, consomma l'œuvre de Romée de Villeneuve, en dictant son testament au profit de Louis XI. La transition avait été longuement ménagée, de l'ancienne indépendance provençale à la réunion au domaine des rois de France, par quatre générations des héritiers du frère de saint Louis. Arles ne protesta point et fit même grand accueil au sire de Forbin qui, au nom du roi de France, confirma ce qui lui restait de ses anciens priviléges. Cette ville était sincèrement ralliée à la nationalité française, lorsque, dans ses querelles avec François Ier, Charles-Quint ayant envahi la Provence, voulut être sacré *roi d'Arles* et comte de Provence dans l'église de Saint-Sauveur d'Aix, et après avoir nommé le duc d'Albe vicomte d'Arles, résolut d'assiéger cette ville pour s'y installer (1536). Le souvenir des rapports de nos aïeux avec l'Empire était encore plus effacé que celui de leur liberté municipale. Arles avait alors ses remparts; ils furent réparés. Les femmes se signalèrent en portant des matériaux, et quand Alphonse d'Alvaros, le général de l'Empereur, se présenta, il trouva la ville en état de défense. Un boulet, tiré de la porte de l'Aure, tomba à l'endroit même qu'il venait de quitter. En voyant qu'on mettait le feu au canon, le général espagnol battit en retraite. Quelques Arlésiens, fiers de ce facile triomphe, allèrent se poster dans la tour de Muy, où Charles-Quint devait passer, et tuèrent Pierre de Nassau qu'ils prirent pour l'Empereur. Ils avaient un peu abusé des lois de la guerre : l'escorte de Charles-Quint les exécuta rigoureusement contre eux, en pendant ceux qui ne moururent pas les armes à la main. François Ier visita Arles, et, en roi artiste, il s'étonna, dit l'histoire chronologique de La Lauzière, de l'abandon où les magistrats laissaient les monuments publics. La même réflexion est attribuée à Charles IX. Nos ancêtres, à cette époque, étaient, à ce qu'il paraît, plus soigneux de la conservation de leur orthodoxie que de leur ville.

Lors des premières guerres religieuses, le voisinage des huguenots de Nîmes n'exerça pas sa contagion sur Arles *le Blanc*, dont les principaux citoyens signèrent, le 10 avril 1579, une confédération contre les hérétiques. Les troubles de la Ligue firent encore éclater le pur catholicisme des Arlésiens; mais les

1. Cette statue, dite vulgairement l'Homme de bronze, ne fut fondue qu'en 1555, par Laurent Vincent, d'Avignon.

ligueurs d'Arles montrèrent qu'il y avait un reste du levain républicain dans la bourgeoisie. Leur chef, le lieutenant criminel Biord, jouant à peu près à Arles le même rôle que Casaux à Marseille, mit presque toute la noblesse en suspicion, en ressuscitant les anciens tribuns de 1251. Il excita contre lui et son ami, le jeune consul Larivière, une haine si forte, qu'on tenta de les empoisonner dans un repas où ils présidaient à une réunion des principaux ligueurs. Cette haine a tellement inspiré tous les annalistes d'Arles, qu'il est difficile aujourd'hui de justifier ces chefs du parti populaire de 1591, traités de tyrans avec une évidente exagération. Biord avait introduit le duc de Savoie dans Arles; il s'en repentit et osa le témoigner. Le duc se joignit à ses ennemis : on l'arrêta, on l'enferma à Aix; puis, dans une crise subséquente, délivré par le duc, comme le seul homme capable de rendre l'influence à son parti, Biord fut assassiné au moment où il rentrait dans la ville. Les troubles continuèrent, le sang coula plus d'une fois, jusqu'à ce qu'enfin l'abjuration d'Henri IV fit disparaître à Arles tout prétexte de résistance. Le Béarnais y fut reconnu comme roi légitime, et déclara à son tour tous les Arlésiens *de bons et fidèles sujets*.

Le duc de Guise, gouverneur de Provence, se montra favorable aux anciens priviléges des consuls. Sous la régence de Marie de Médicis, les consuls d'Arles, députés aux États-Généraux, introduisirent les doléances de la ville dans le cahier du Tiers-État; le gouvernement y fit droit en partie. A la tête des députés de la Provence était Paul Hurault, archevêque d'Aix. Louis XIII, ayant descendu le Rhône jusqu'à Tarascon, fit, le 31 octobre 1622, une entrée solennelle dans la ville d'Arles, et reçut des hommages qui lui montrèrent jusqu'à quel point les petits-enfants de la noblesse républicaine avaient adopté les idées monarchiques. Ceux d'entre eux qui haranguèrent Sa Majesté le firent à genoux, et les consuls les imitèrent; ce que leurs aïeux n'eussent pas fait peut-être en s'adressant à l'empereur d'Allemagne. Un sieur Février, avocat assesseur [1], chargé de prononcer le discours, compara Louis XIII à Alexandre, et prétendit qu'il avait la foudre dans ses mains, sans aucune allusion à l'artillerie, mais pour faire un Jupiter classique de ce roi, qui fut grand parce que Richelieu était son ministre. On peut s'étonner, quand les fonctions consulaires d'Arles étaient si dégradées, que les nobles de 1649 aient suscité une espèce d'émeute pour rétablir le nombre des consuls à quatre, afin qu'il y eût deux consuls nobles, au lieu d'un, au-dessus des deux consuls bourgeois. Il faut dire que les anoblissements avaient formé une seconde noblesse à côté de l'ancienne, et que c'était la querelle des consuls nobles au sujet du premier et du second chaperons qui en avait fait réduire le nombre. Une nouvelle discussion eut lieu, lorsque Louis XIV se trouvait à Avignon. Louis mettait déjà en pratique son système de gouvernement absolu, en s'emparant de la nomination de toute autorité municipale dans les communes d'origine romaine, comme dans les villes gouvernées par le délégué d'un seigneur ou à qui l'insurrection avait conquis une charte : il saisit cette

1. Il y avait à cette date deux consuls nobles, un assesseur et deux consuls bourgeois : on supprima l'un des deux premiers, en 1644. Plus tard, nous voyons encore un premier consul noble, le second avocat, et les deux autres bourgeois.

occasion pour nommer lui-même, directement, le 26 janvier 1660, les consuls d'Arles, et nul n'osa réclamer son droit électoral. Ce n'était pas l'archevêque qui y eût songé, alors même que son droit n'eût pas été périmé depuis des siècles; car le clergé d'Arles aussi était devenu trop monarchique, pour ne pas s'associer à la pensée royale. L'archevêque n'était plus que l'élu du roi. La création des *maires* compléta l'annulation des charges municipales (1693). Plus tard, au maire fut substitué un gouverneur.

En cette même année 1660, et quelques jours avant la nomination des consuls par le roi, Louis XIV avait deux fois passé par Arles, avec la reine sa mère, le duc d'Anjou, le cardinal Mazarin et les seigneurs de sa cour. Sa Majesté n'avait pas voulu être reçue avec autant de pompe que Louis XIII; mais elle avait besoin d'argent, et elle accepta un don de soixante-quinze mille livres. Sans doute que ce fut par suite d'une mesure générale et non par aucune défiance que M. Lenoir, commissaire d'artillerie en la citadelle de Marseille, vint au nom du roi demander remise de toute l'artillerie et armes qui étaient au pouvoir de la commune. *Le conseil délibéra*, disent les annales d'Arles, *d'accorder à Sa Majesté tout ce qu'elle désiroit.* On transporta donc au fort Saint-Jean de Marseille, sur des alléges (bateaux du port d'Arles), ces canons, dont un seul boulet avait forcé à la retraite le général de Charles-Quint. Non-seulement le conseil n'avait rien à refuser aux désirs de Sa Majesté, mais encore, cédant à l'influence de flatterie générale qui servit si bien la centralisation monarchique sous ce règne, il eut le tort de dépouiller la ville de ses plus précieux objets d'art pour en faire présent au grand monarque : perte plus difficile à réparer que celle de ses inutiles canons remplacés par la fonte de dix-huit *boîtes* pour servir aux réjouissances publiques. En juillet 1683, le premier consul d'Arles, *Gaspard de Grille*, alla offrir au roi la statue de Vénus, trouvée quelques années auparavant dans une fouille sur l'emplacement du théâtre antique. Sa Majesté daigna montrer sa satisfaction en donnant à M. Gaspard de Grille un superbe médaillon contenant son portrait avec une belle chaîne en or. « *Ce député*, dit M. Lalauzière, historiographe de la ville d'Arles, *remercia humblement Sa Majesté d'un si magnifique présent.* » C'est la Vénus d'Arles qui est aujourd'hui au Louvre et que Louis XIV avait fait placer dans sa galerie de Versailles.

Ce fut sous ce règne, dont aucune opinion n'oserait contester la gloire littéraire, que fut fondée l'Académie d'Arles, associée à l'Académie française, et la première de toutes les académies de province, dit Anibert, qui ajoute qu'elle mourut d'*inanition* presque dès le berceau, puisqu'elle vit à peine la fin du XVIIe siècle et qu'elle dura encore moins lorsqu'elle fut rétablie, en 1728. Pour être de l'Académie d'Arles, composée de trente membres, il fallait faire preuve de noblesse. L'exception en ouvrit quelquefois les portes à des roturiers, surtout aux lettrés qui faisaient partie du clergé. M. de Morand, auteur dramatique et homme original, qui jeta un soir son chapeau dans le parterre de Paris, tenta vainement, sous le règne de Louis XV, de ressusciter l'Académie d'Arles.

La restauration de quelques monuments classiques négligés, jusqu'au siècle de Louis XIV, ne suffit pas pour rendre à la ville d'Arles sa physionomie de ville romaine; mais de ce siècle, le siècle de Mansard, datent plusieurs hôtels ou mai-

sons nobles, substituées aux maisons crénelées du moyen âge, et quelques-uns de ces édifices modernes qui n'ont pas tous survécu à la révolution de 1793 : tel est l'hôtel de ville construit, avec l'approbation et quelques corrections de Mansard, sur les dessins et par les soins de Peytret, architecte et ingénieur de mérite, car il y avait alors des artistes à Arles, au nombre desquels nous devons nommer le sculpteur Dedieu et le graveur Roulet, le maître de Balechou. Les deux façades de l'hôtel de ville sont également belles : chacune forme deux étages décorés de pilastres corinthiens et couronnés par des balustres. La voûte du vestibule a de la hardiesse et de la grandeur. La tour de l'Horloge, imitée du mausolée antique de Saint-Remy, est antérieure de cent cinquante ans au siècle de Louis XIV : ce fut une heureuse idée de l'encadrer dans l'architecture nouvelle. Le palais de l'archevêché, et un peu plus loin, vers les remparts, le Vauxhall des nobles, l'un ruiné à moitié, l'autre démoli par la révolution de 1793, étaient deux édifices en harmonie parfaite avec celui de Peytret. Un plus beau monument encore était le monastère de Montmajour (l'abbaye des bénédictins) dont l'archevêque de Mailly posa la première pierre, en 1703, et qui ne fut jamais achevé, parce que, disait le peuple, Louis XIV en fit interrompre la construction, ne voulant pas qu'il y eût à Arles un édifice plus beau que son château de Versailles.

Toute cette architecture des XVIIe et XVIIIe siècles, en belles pierres de taille blanches des carrières de Fonvielle, devait contraster plus qu'aujourd'hui, non-seulement avec les restes mutilés des monuments romains, mais encore avec les monuments de l'ère gothique, auxquels le goût de l'époque n'accordait plus qu'un regard dédaigneux. Ni Notre-Dame-la-Major, ni Saint-Jean-des-Moustiers, ni Saint-Blaise, ni le portail de Saint-Trophyme, ni même le cloître de l'église métropolitaine, ce bijou du moyen âge, qui est aux grands cloîtres des églises normandes de Cantorbery, d'York et de Salisbury, ce que la Maison-Carrée de Nîmes est aux temples classiques, n'intéressaient beaucoup les archéologues et les académiciens d'Arles ; mais ces œuvres de l'art chrétien faisaient, disons-nous, partie de la physionomie matérielle de cette ville dont l'originalité consiste dans le mélange de tous les types d'architecture. Ajoutons qu'alors, comme aujourd'hui, ces édifices religieux d'Arles associés aux ruines, à demi exhumés de ses places publiques, et ces tronçons de colonnes servant de bornes, ou dégradés par de plus vils usages, contribuaient à cette mélancolie d'une ville si dépeuplée relativement à son étendue; mélancolie qui a son charme comme celle de Rome, et qu'a si bien exprimée, il y a quelques années, le plus illustre de nos voyageurs poëtes, M. de Châteaubriand, lorsqu'il a dit : « Je n'ai point rencontré dans mes courses de site qui m'ait plus tenté pour mourir que le site d'Arles. » Ce n'est pas là, toutefois, la sensation que fait éprouver la perspective qui s'offre à vous de la rampe du rempart où s'élevait le Vauxhall, admirable diorama qu'on voit se dérouler jusqu'à la ceinture humide du Rhône; mais l'impression de mélancolie se reproduit plus intense lorsque vous descendez à la vaste nécropole d'Alyscamps ou des Champs-Élysées. Sous Louis XIV, on commençait à spolier aussi cet asile où s'étaient reposées les générations païennes avant les générations chrétiennes. Cependant le cimetière conservait son caractère; les chapelles funéraires de quelques grandes familles, et l'église mi-byzantine et mi-gothique de

Saint-Honorat, aujourd'hui à moitié démolies, protégeaient au moins les sépulcres adossés à leurs murailles. L'histoire d'Arles se retrouve tout entière dans les Alyscamps, traduite en monuments funèbres, depuis les canopes gallo-romaines antérieures à l'introduction du christianisme, jusqu'à l'urne dédiée aux consuls martyrs de leur patriotisme pendant la grande peste du XVIII[e] siècle. La tradition veut que Jésus-Christ en personne ait béni la nécropole païenne pour en faire un saint cimetière, à la prière de saint Trophyme, qui y avait dédié une chapelle à la Vierge *encore vivante* (*sacellum dedicatum Dei paræ adhuc viventi*). Une autre chapelle (dite de la Genouillade), analogue à celle de *Domine quo vadis*, près de Rome, indiquait la place où Jésus laissa les vestiges de ses genoux. Tel était le privilége de ce *campo santo*, que les cadavres y étaient préservés de toute atteinte diabolique, d'après le maréchal Gervais de Tilbury. Aussi, était-ce une rare consolation pour les mourants que l'espérance d'y être enterrés : les riverains du Rhône y envoyaient à l'envi leurs morts, et, comme le raconte le maréchal, il suffisait de déposer dans une boîte scellée le prix des frais funéraires, ou *droit de mortellage*, puis de confier au cours du fleuve le cercueil destiné aux Alyscamps. Le cercueil descendait jusqu'à Arles, « et, quelque violent que fût le vent, il ne dépassoit jamais l'extrémité du vieux quartier appelé la Roquette. » Les moines de Saint-Victor, de Marseille, qui desservaient l'église funèbre de Saint-Honorat, l'y recueillaient, et se chargeaient des obsèques. Dante [1] et Arioste ont célébré la nécropole d'Arles, où dorment du dernier sommeil les compagnons de Roland, de pieux évêques, et des morts moins illustres, dont quelques-uns avaient usurpé les sarcophages vides des païens, en traduisant les D. M. (*Diis Manibus*) de leurs inscriptions polythéistes par le *Deo Maximo* du culte d'un seul Dieu, ou en sculptant sur le marbre de l'artiste romain le monogramme du Christ, la vigne, le poisson, l'arche, la colombe, et les autres symboles de la primitive Église. Que notre philosophie voltairienne ne s'indigne pas trop contre les traditions superstitieuses de l'Élysée Arlésien. Arles leur devait la double hospitalité que son rivage a toujours offert aux morts, comme aux vivants. Lorsque, dans les sanglantes réactions de 1815, un des capitaines de la grande Iliade des guerres de la Révolution et de l'Empire, l'illustre maréchal Brune, calomnié et assassiné, fut précipité du haut du pont d'Avignon, son cadavre, repoussé pendant huit jours des deux rives du Rhône, ne put s'arrêter que sur le territoire d'Arles, et trouva du moins, sinon des honneurs, au moins la sépulture provisoire qui ne pouvait lui être refusée à si peu de distance de l'antique cimetière consacré par saint Trophyme [2].

Cependant, plus les années se succèdent sous le long règne du grand roi, plus

1. Si come ad Arli ov' il Rodano stagnà
Fanno i sepolcri tutto 'l loco varo.
Dante, Infern. vers 112

...... Presso ad Arli, ove il Rodano stagna
Plena di sepolture e la campagna.
Orlando furioso, cant. XXXIX, vers 72.

2. Ce fut près du Mas des Tours, propriété de M. Laugier, baron de Chartrouse, que le corps du maréchal Brune, facile à reconnaître à sa haute stature, s'était arrêté contre le rivage (qui est

deviennent rares pour l'histoire les événements particuliers à Arles. Un des plus importants avait été le desséchement de ses marais par un ingénieur hollandais, M. Van-Ens, qui mourut peu de jours après l'achèvement de l'entreprise. Il fut honoré des Arlésiens reconnaissants, qui, « malgré sa religion (il était protestant), firent annoncer son décès par le son des cloches de l'église métropolitaine. » Dès 1641, avait été commencé l'aqueduc du pont de Craü pour conduire jusqu'au Rhône les eaux du canal de Crapone. Cet aqueduc, jeté sur une partie des marais, a encore un faux air des monuments hydrauliques de la campagne de Rome.

Lorsqu'en 1707 l'armée de l'Empereur et du duc de Savoie assiégea Toulon, le conseil municipal d'Arles délibéra de réparer les remparts et d'armer les habitants. La gloire d'Arles fut d'avoir donné le jour au brave Saint-Pater, officier de fortune qui défendit glorieusement Toulon. D'ailleurs, les boîtes d'artillerie faisaient leurs joyeuses explosions chaque fois qu'il naissait un prince, comme nous le voyons dans les annales chronologiques, pour la naissance de monseigneur le duc de Bretagne, fils de Louis de France duc de Bourgogne, étant viguier N. Duroure, et consuls Laugier de Monblanc, J. Seignoret, Gaspard Comte et François Blain. A la même date, « vint en la ville d'Arles le maréchal duc de Villars, qui reçut la visite des consuls *avec les présents accoutumés.* »

Les visites ou le passage des grands personnages sont au nombre des événements qui réveillent la ville dans son monarchique repos. Arles eut l'honneur de saluer la reine d'Espagne, fille de Victor-Amédée, duc de Savoie, quand elle alla trouver son époux, Philippe V, conduite par don Castel Rodrigo avec la princesse des Ursins et madame de Noyers; puis, l'année d'après, Philippe V lui-même. Mentionnons enfin le passage d'un roi sans couronne, auquel le grave caractère de cette ancienne capitale sans royaume dut inspirer de sympathiques rêveries : le 4 octobre 1712, Jacques Stuart, le fils de Jacques II et le père de Charles-Édouard, exilé même de la France, cette seconde patrie des Stuarts détrônés, passa par Arles. Les consuls *sans chaperon* l'attendaient à la porte du Marché-Neuf; la marquise de Forbin eut l'honneur de le recevoir dans son hôtel. A une courte distance d'Arles, on eût pu lui montrer, semblable à un nid d'aigle désert, le rocher jadis fortifié qui fut le berceau de la race des premiers princes d'Orange; car les seigneurs des Baux avaient aussi porté ce titre. Jacques II ne partit pas pour Rome sans avoir fait ses dévotions dans l'église de Saint-Trophyme. Trois ans plus tard, on célébrait avec pompe dans cette même église un service funèbre, avec un superbe catafalque élevé au milieu du sanctuaire : c'était pour l'âme de Louis XIV,

échancré en cet endroit par les flots du Rhône), grâce, sans doute, à quelques racines d'osier. Ce fut là que l'auteur de ce résumé de l'histoire d'Arles le découvrit par hasard, et alla supplier les habitants terrifiés du Mas de couvrir au moins d'un peu de terre ces dépouilles déjà livides. Tout le mérite qu'il eut, en cette circonstance, fut de déclarer à la mairie d'Arles qu'on ne devait rechercher que lui pour cette inhumation ; mais il n'y eut aucun péril pour lui. A l'honneur de la ville d'Arles, ajoutons que le propriétaire du Mas des Tours, lorsqu'il apprit ce qui avait eu lieu sur son domaine, non-seulement l'approuva et fit recouvrir plus soigneusement le corps ; mais encore, à son retour, il recueillit lui-même les restes du maréchal, pour les porter à sa noble veuve. Si ceux qui ont associé un autre nom à celui du baron de Chartrouse ont été inexacts, ceux qui ont cru réclamer contre l'association de ce nom au sien, ont été inexacts à leur tour, parce qu'ils ont ignoré qu'il y avait eu deux inhumations provisoires du maréchal Brune.

mort le 1er septembre 1715. Le 23 octobre, l'oraison funèbre du grand roi était prononcée dans l'abbaye royale de Saint-Denis par un prélat né à Arles, Honoré Quiqueran de Beaujeu, évêque de Castres. Quoique ce prédicateur n'égalât pas Mascaron de Marseille, ni Fléchier de Nîmes, il avait du mérite. L'éloquence de la chaire doit encore à la ville d'Arles le père Molinier que Massillon aimait à entendre et à encourager; le père Maure, le prédécesseur de celui-ci à la cour, et enfin Gilles Dupont, auteur de l'*Art de prêcher*. Dans le XIVe siècle, Arles avait aussi compté un grand prédicateur, le capucin Philippe d'Aiguières.

Sous la régence, Arles ne s'agita nullement des intrigues de la duchesse du Maine ni de la conspiration espagnole. Quelques-uns de ses gentilshommes furent admis aux petits soupers du régent. Louis XV en vit quelques-uns à Versailles, et quelques-uns aussi à Fontenoy. Aucun ne s'éleva à un grade supérieur, ni dans l'armée de terre, ni sur les vaisseaux du roi. L'influence de la corruption de ce siècle aurait pu être plus funeste qu'elle ne le fut dans une ville comme Arles, où noblesse et bourgeoisie se faisaient de plus en plus remarquer par cette apathie insouciante et parfois moqueuse qui se substituait à l'ancienne agitation indocile des Arlésiens de toutes les classes. Avec une intelligence naturelle, supérieure à tout l'esprit des juristes d'Aix et à la sagacité commerciale de Marseille, les citoyens d'Arles voyaient la population diminuer, leur ville s'effacer de plus en plus dans sa longue décadence, et les fortunes particulières s'amoindrir, sans tenter, par aucun effort d'entreprise agricole ou d'industrie, de se créer un nouvel avenir dans la civilisation française. Les grands propriétaires, vivant au jour le jour, désertaient les loisirs d'Arles pour les loisirs d'Aix, laissant leurs fermiers livrés à la culture routinière, oubliant le proverbe que noblesse oblige, non pas seulement à la guerre et dans les fonctions civiles, mais encore par le bon exemple de l'utile emploi de son instruction et de son temps, par celui de l'amélioration de ses domaines et même de la bonne administration de son revenu.

Ce n'était pas aux nobles d'Arles qu'on aurait pu demander, comme à l'aristocratie anglaise, de se mettre à la tête d'aucune association territoriale, pour creuser des canaux, construire des routes, dessécher, défricher, multiplier les ressources d'un territoire naturellement riche; encore moins auraient-ils eu l'idée de fonder quelque manufacture ou d'encourager le commerce pour appeler à eux les capitaux étrangers: ils ressemblaient plutôt à ces nobles d'Irlande qui escomptent l'avenir aussi bien que le présent, et vivent à la discrétion des usuriers ou des hommes d'affaires. L'économie politique des bourgeois d'Arles ressemblait d'ailleurs à celle des nobles, car les uns comme les autres tenaient à vivre noblement; ce qui signifiait vivre, non pas avec luxe, car nobles et bourgeois arlésiens sont au besoin sobres comme des Espagnols, mais sans rien faire, pour peu qu'un petit revenu leur permît d'être propriétaires malaisés, ou avocats sans cause, chassant la perdrix en Craü et le canard sauvage en Camargue. Malheureusement Arles était un pays de chasse, offrant toutes les ressources à cette activité du corps, qu'il est si doux aux oisifs de substituer à l'activité de l'esprit; et puis la vie nomade du chasseur sous ce ciel bleu, c'est encore de l'indépendance. Ajoutons enfin aux séductions de l'oisiveté arlésienne les mœurs faciles de ces artisanes à la physionomie si tendre ou si aga-

çante, dont la conquête est une occupation, car elles sont trop fières pour se vendre, et il faut qu'on leur plaise pour qu'elles se donnent. Le costume des Arlésiennes, que les variations de la mode ont depuis tout à fait altéré, donnait un attrait de plus à leur beauté célèbre. Nous avons pu, dans notre jeunesse, en admirer la coquetterie et le luxe (étoffes en soie, dentelles, bracelets mauresques, longs pendants d'oreilles d'or, et la croix de Malte souvent émaillée de diamants, rien n'y manquait), quoique déjà nos grand'mères prétendissent qu'il n'était plus fidèle à la tradition. On a du reste beaucoup exagéré la facilité des Arlésiennes : la fidélité de celles qui croyaient peut-être un peu trop légèrement à la galanterie des hommes, leur mérita mainte fois de s'élever jusqu'au rang des dames bourgeoises, même des dames nobles. Une des muses modernes du Midi, madame Louise Collet, originaire d'Arles et née sur son territoire, a chanté elle-même la *mésalliance* qui lui donna pour grand'mère une des beautés populaires de la ville d'Arles. Ses vers sont le poétique commentaire de la charmante ode d'Horace : *Ne pudor sit ancillæ.*

La ville d'Arles certainement n'était pas en voie de prospérité; mais, peu inquiète du lendemain, elle se croyait heureuse, avec ce qui lui restait de ses anciens priviléges, lorsque les premiers bruits de la révolution de 1789 vinrent retentir au milieu de ce laisser-aller général et de cette quiétude. Les échos de l'antique liberté républicaine des bords du Rhône se réveillèrent et leur répondirent. Il y eut un premier enchantement, un accord presque général pour saluer avec espoir l'ère nouvelle. Plus tard, les opinions se divisèrent. Les royalistes d'Arles se distinguaient par la dénomination de *siphoniers* et portaient comme signe de ralliement un petit siphon à la boutonnière; les démocrates portaient une pièce de monnaie trouée et s'appelaient *monnaidiers;* ce qui n'excluait pas de part et d'autre les appellations plus générales, les sobriquets ou les épithètes d'outrage et de dérision. Nous sommes trop près encore de ces temps de crise sociale, nous, enfants des proscrits et des proscripteurs, pour dire impartialement les luttes de nos pères. Autant que nous pouvons résumer ce que nous avons entendu raconter de la Terreur, dans notre enfance, Arles ne se porta point aux mêmes excès que les cités voisines. L'action du dehors fit encore ici le malheur d'Arles, témoin la marche du général Carteaux sur la ville, dont il ne trouvait pas le zèle républicain à la hauteur des circonstances. Le camp de Jalès où s'étaient rendus beaucoup d'Arlésiens, et dont il est question dans le procès de Louis XVI, fut aussi un prétexte de proscription funeste aux royalistes des bords du Rhône; le triomphe du jacobinisme acheva enfin de disperser les familles nobles d'Arles, quoiqu'il n'y eût eu qu'un très-petit nombre qui émigrèrent hors de France.

Certains gentilshommes ne se firent, non plus, aucun scrupule de renouveler l'exaltation révolutionnaire de Barral de Baux, quelques-uns avec plus de témérité ou plus de persévérance que le podestat de l'antique république, tel que le marquis d'Antonelle, un moment maire, et qui, lorsqu'il fit le voyage de Paris, au lieu de traiter avec la reine, comme jadis Barral, ou comme son contemporain Mirabeau, s'assit en juge inexorable au tribunal régicide. Le marquis d'Antonelle se fit, plus tard, remarquer parmi les complices de Babeuf; il sur-

vécut à la Révolution et à l'Empire, et se laissa surprendre, en 1814, une adhésion au rétablissement des Bourbons; mais, en 1815, soit qu'il eût réellement applaudi au retour de l'île d'Elbe, soit qu'on eût intérêt à l'accuser de cette inconséquence, il fut forcé de s'éclipser jusqu'à sa mort. Le comte Scipion du Roure, gentilhomme qui avait montré une exagération révolutionnaire égale à celle du marquis d'Antonelle, était du club des Cordeliers. Ces deux gentilshommes sont les plus notables illustrations arlésiennes du Panthéon démocratique de 1793; le directeur Barras était originaire d'Arles, mais né ailleurs. Après le 9 thermidor, cette ville députa au conseil des Cinq-Cents M. François Blain, avocat, jurisconsulte érudit, d'une politique modérée, qui fut proscrit en fructidor avec ses amis Camille Jordan, Siméon, et Royer-Collard : il eut un moment pour collègue M. André Pomme, fils du docteur Pomme, connu par un *traité des Vapeurs*, et qui avait été demandé plus d'une fois d'Arles à Paris par les belles dames vaporeuses de l'ancien régime[1]. Le fils du docteur, homme d'esprit comme son père, était trop démocrate pour traiter comme lui avec l'innocente tisane au cou d'agneau les maladies nerveuses de l'aristocratie.

Arles salua dans Bonaparte, premier consul, le héros qui personnifiait en lui la gloire et la liberté de la France. Le concordat lui enlevait son archevêché, réuni à celui d'Aix et d'Embrun; mais les églises se rouvraient aux catholiques arlésiens, qui dans toutes les opinions étaient restés fidèles à la foi d'Arles-le-Blanc. Dans l'organisation civile de la France, Arles devenait la troisième ville du département des Bouches-du-Rhône. L'Empire n'y fut pas accepté avec le même enthousiasme que le Consulat : cependant les vieilles boîtes en fonte célébrèrent joyeusement Austerlitz et Wagram comme Marengo. L'aigle plana sur l'obélisque de Louis XIV et y tint fièrement le globe entre ses serres jusqu'en 1814. Avant les désastres de Moscou, le désenchantement était complet. Le préfet, M. le comte Thibaudeau, habile administrateur, était de ces préfets dévoués qui grossissaient volontiers, disait-on, la liste des conscrits, et les réfractaires peuplaient les marais; ce qui explique peut-être comment un si faible contingent d'illustrations militaires a été fourni par Arles à l'Empire. Le comte Thibaudeau en exprima deux ou trois fois sa surprise malicieuse aux nobles d'épée qui l'entouraient avec tant d'obséquiosité lorsqu'il visitait la ville. Les nobles d'épée feignaient de mal entendre, et quelques-uns surent plus tard faire compter ce reproche sur leurs états de service, lorsqu'en 1814 la nouvelle génération apprit tout à coup à Arles qu'elle comptait parmi ses pacifiques citoyens des colonels et des capitaines de vaisseau qui avaient servi la patrie invisiblement depuis la Révolution.

La nouvelle de l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux mit en émoi la ville d'Arles. On s'y félicita du titre de comte de Provence porté jadis par Louis XVIII, avant qu'il prît celui de comte de Lille, et d'anciens royalistes, s'écriant qu'ils l'avaient vu à Arles avant la Révolution, vantèrent la grâce de sa personne. La réaction des Cent Jours fut plutôt tracassière que tyrannique. Après la bataille de

1. Arles a produit, entre autres savants médecins, le docteur *Du Laurens*, sous Henri IV; *Vautier*, médecin de Marie de Médicis; *Valériole*, sous Louis XIII; *Julien Clément*, l'accoucheur de madame de Lavallière; et *Barthe* professeur à l'école de Montpellier. Plus près de nous, les docteurs *Bret*, *Laudun*, *Ferrier*, etc., etc.

Waterloo, l'esprit de parti fut moins indulgent et quelques persécutions firent fuir des citoyens accusés de bonapartisme et de jacobinisme tout à la fois, mais aucun assassinat ne souilla le blason de la ville. On doit le proclamer à l'honneur des royalistes; car les exemples funestes ne leur manquèrent pas à Avignon, à Tarascon, à Nîmes, et les volontaires arlésiens avaient à leur tête un certain colonel Magnier, vrai chef de partisans, sinon de bandits, qui joignait à une audace digne d'un meilleur principe la brutale éloquence du vieux troupier.

Peu à peu les esprits se calmèrent, l'ordre fut rétabli, et Arles eut deux ou trois maires bien inspirés (MM. Sauret, de Jonquières et Laugier) qui cherchèrent à faire naître le goût des arts, des sciences et des lettres dans une population naguère si apathique et si indifférente. Cette mission d'artiste, exercée surtout par M. le baron Laugier de Chartrouse, a eu la plus heureuse influence, non-seulement sur les choses, mais encore sur les esprits, non-seulement sur l'intelligence arlésienne, mais encore sur les intérêts matériels. Nous qui écrivons ces lignes, nous aimons à redire que nous fûmes souvent encouragé à nous associer à M. Laugier dans sa sphère, mais que notre patriotisme plus facile se réduit à avoir rappelé à nos compatriotes, par la voix de la presse, qu'ils devaient être glorieux du passé de leur poétique cité. A côté des monuments restés debout, les ruines naguère délaissées sous la poudre des siècles ont enfin trouvé des mains filiales pour les relever, dans cette ville-musée, digne portique de l'Italie. La nouvelle civilisation d'Arles a aujourd'hui des apôtres fervents dans sa propre enceinte. Celui qui fera la statistique intellectuelle de ces vingt dernières années n'oubliera ni l'érudition de M. *J.-J. Estrangin*, qui prouve aussi, comme jurisconsulte, que le barreau d'Arles n'a point dégénéré depuis Nicolaï; ni les brillantes dissertations de M. *Jacquemin;* ni cette rare alliance du savoir et du goût, de l'élégance et du sentiment qui distingue entre tous M. *Honoré Clair*, avocat et poëte, etc., etc. M. *de Méjanes*, riche amateur du dernier siècle, eût été aujourd'hui sans excuse en léguant à Aix, plutôt qu'à Arles, le trésor de ses livres. Arles s'est créé une bibliothèque et en a donné la direction à M. *Gibert*, un de ces bibliothécaires instruits et zélés qui ne se contentent pas de connaître le titre et le numéro de chaque volume. Le musée n'est pas confié à un gardien moins habile, car M. *Huart* est artiste et connaisseur. Arles peut réclamer comme des artistes sortis de son sein MM. *P.* et *R. Balze* qui viennent de doter la France des belles copies des fresques de Raphaël. Les questions agricoles et économiques ont à Arles des interprètes, dignes continuateurs de feu M. *de Truchet*, qui continuait lui-même, comme poëte de l'idiome populaire, *Coye de Mouriès.* Tous ces hommes éminents naquirent à Arles. Sur la liste des Arlésiens célèbres de ce siècle, plaçons encore M. *Reynaud*, le savant orientaliste, membre de l'Institut.

Qu'on ne croie pas qu'Arles ne soit plus qu'une ville historique, un musée en plein air, qui ne parle qu'à l'imagination des poëtes et des artistes. Sa constitution territoriale mérite toute l'attention du gouvernement, des économistes et même des capitalistes. Une ère nouvelle s'ouvre pour la ville et pour son territoire, le plus vaste de toutes les communes de France, où tous les modes de culture peuvent être tentés sur une grande échelle. Un ingénieur, le général Mougel-Bey, qui a dirigé d'importants travaux en Égypte, vient de reconnaître la parfaite identité

des terres du Delta du Rhône avec les terres du Delta du Nil. Les premiers essais de la culture du riz sont d'un heureux augure. La machine à vapeur employée soit au desséchement, soit à l'irrigation, peut rendre au sol arlésien son surnom grec de θελινε (fertile), ou son surnom latin de *mamillaria*, qui en est la traduction. Sous le rapport du commerce et de l'industrie, la voie de fer qui va traverser Arles, doit exercer une influence incalculable dans cette ville morte, trop longtemps abandonnée sous la poussière de ses ruines, et que les touristes qui en parlaient, après s'être égarés par hasard jusque dans son enceinte dépeuplée, croyaient découvrir les premiers et révéler au monde comme une autre Herculanum ou une autre Pompéi.

Arles, avant la Révolution, était un gouvernement de place et le siége d'une sénéchaussée, ainsi que d'une amirauté. Les juges-consuls, tirés des divers corps de marchands, étaient les premiers magistrats et les gouverneurs de la ville; ils siégeaient aux États de la province où ils n'avaient que voix représentative, et non délibérative, de même que ceux de Marseille, avec lesquels ils alternaient, toutes les années de nombre impair. La raison pour laquelle les uns et les autres n'avaient que voix représentative, est qu'ils n'allaient aux États que pour défendre les intérêts des *Terres Adjacentes*, dont Arles était considérée comme la capitale, et Marseille un des lieux principaux. Arles, aujourd'hui chef-lieu du troisième arrondissement du département des Bouches-du-Rhône, a un tribunal de commerce, une chambre consultative des manufactures, une société d'agriculture et un collége communal. L'arrondissement renferme environ 80,000 âmes. La population de la ville ne s'élève qu'à 21,000 habitants, sur un territoire dont la contenance est de cent trois mille cinquante hectares, ce qui l'oblige d'avoir recours chaque année pour ses récoltes à des bras étrangers. La richesse du pays vient surtout de son agriculture et de ses troupeaux; la pierreuse Crau elle-même offre, grâce à l'irrigation, de vastes prairies et des champs de céréales, outre les oliviers, les vignes et le chêne vert sur lequel on récolte le vermillon; trois cent mille bêtes à laine y paissent pendant six mois de l'année; le Trebon, le Plan du Bourg et la Camargue, qui produisent surtout des céréales, nourrissent aussi des chevaux et des bœufs en partie nomades. Le canal de Crapone fournit de l'eau à cinq moulins à blé et à une superbe minoterie, située presque aux portes de la ville. Arles a une marine de cabotage qui est une excellente pépinière de matelots pour Marseille et Toulon. Sa charcuterie s'expédie en France et à l'étranger; ses vins et ses huiles sont d'une qualité parfaite. [1]

1. *Mémoires de l'ancienne république d'Arles*, par Anibert, avocat. — ***Histoire chronologique d'Arles***, par Le Noble Lalauzière. — ***Études sur Arles***, par J.-J. Estrangin. — ***Les Monuments d'Arles***, par Honoré Clair. — ***Statistique des Bouches-du-Rhône*** publiée sous la direction de M. Villeneuve-Bargemont — ***Le Guide du voyageur à Arles***, par Jacquemin. — ***Voyage dans le Midi***, par Prosper Mérimée. — ***La Royale couronne des rois d'Arles*** est un ouvrage suspect. On peut trouver des documents plus sûrs dans le ***Pontificium arelatense*** de Saxi.

MARSEILLE.

La plus ancienne cité de France est peut-être en même temps celle dont l'origine présente le moins d'obscurité et d'incertitude. La découverte récente d'une inscription punique sur le sol de Marseille a fait penser que la colonie phocéenne à laquelle cette ville doit sa fondation, a pu s'établir sur l'emplacement d'un comptoir phénicien ou carthaginois; mais c'est là une simple conjecture que n'autorise pas suffisamment le texte vague de ce monument épigraphique, dont la date d'ailleurs n'est pas fixée[1]. Plus heureuse que nos cités gauloises ou gallo-romaines, Marseille a occupé l'histoire dès son berceau, et le récit de sa fondation est appuyé sur des témoignages trop graves et trop unanimes pour que la critique la plus sévère le puisse rejeter, malgré les circonstances fabuleuses que le génie antique y a mêlées. Parmi les villes grecques de l'Asie Mineure, Phocée était, suivant Hérodote, la plus renommée par sa puissance maritime et la hardiesse de ses navigateurs. Ses navires à cinquante rames avaient depuis longtemps exploré les côtes de la Méditerranée et franchi les colonnes d'Hercule, lorsque, la première année de la quarante-cinquième Olympiade, la cent cinquante-quatrième de la fondation de Rome et la cinq cent quatre-vingt-dix-neuvième avant Jésus-Christ, une flotte phocéenne, conduite par Protos ou Protis, qu'Athénée nomme Euxène (le bienvenu), aborda près l'embouchure du Rhône, aux rives habitées par les Celto-Ligures ou Celto-Lygiens, dans le dessein de s'emparer d'une position si favorable au commerce des Grecs de l'Asie.

Les Phocéens songèrent tout d'abord à se placer sous la protection de Nannus ou Nant, chef des Ségobriges, la plus puissante des tribus celto-liguriennes. S'il faut en croire Justin, Protis, député vers Nannus, arriva près de lui le jour même où la fille de ce prince, la belle Gyptis, devait choisir un époux en présentant à l'un des jeunes hommes assemblés une coupe remplie d'eau. Les étrangers ayant été invités à cette fête et au festin nuptial, Gyptis offrit la coupe à Protis, au grand étonnement de son père, qui cependant ratifia ce choix et céda aux Phocéens l'emplacement nécessaire pour bâtir une ville à l'extrémité du territoire des Saliens. Cette ville devint bientôt célèbre sous le nom de Massalie (*Mas Salia*, habitation salienne; plus tard *Massilia*, et enfin Marseille), dénomination empruntée à la langue du pays, et non à la langue grecque, comme l'ont pensé plusieurs étymologistes. La cité naissante s'accrut rapidement, grâce à la protec-

1. L'inscription dont nous parlons a été trouvée, au mois de juin 1845, dans les décombres d'une maison près de l'église de la Major, dans la vieille ville. Un archéologue y a vu à tort un traité entre les Carthaginois et les Marseillais. D'après l'explication qu'en a donnée notre savant collaborateur M. de Saulcy, c'est en réalité un fragment du rituel des sacrifices prescrits par la religion punique. Le nom de Marseille ne s'y trouve nulle part, mais comme l'inscription est gravée sur une pierre calcaire dont le gisement existe près de la ville, on doit en conclure que c'est bien un monument local.

tion de Nannus ; mais Comanus, successeur de ce chef, n'hérita pas de sa bienveillance pour les étrangers. La prospérité de la colonie excita la haine jalouse des Ségobriges. Comme les Massaliotes célébraient la fête de Flore, Comanus feignit de vouloir honorer leurs dieux, et envoya dans la ville des chars couverts de feuillages qui cachaient des hommes armés, tandis que lui-même se mettait en embuscade avec d'autres guerriers dans les montagnes voisines. Mais une femme salienne, éprise d'un Phocéen, ayant dévoilé le complot des Barbares, les Ségobriges, cachés dans Massalie, furent mis à mort, et Comanus surpris et tué avec sept mille des siens. Cette victoire n'assura pas pour longtemps le repos de la ville nouvelle. Les Ségobriges réussirent à soulever contre elle toutes les tribus de la Celto-Ligurie ; et sans doute elle aurait succombé sous les efforts des confédérés, si Bellovèse, à la tête de la puissante armée qu'il conduisait en Italie, ne fût venu lui prêter secours pour dissiper cette ligue redoutable.

On ignore les motifs de l'alliance des Gaulois Bituriges avec les habitants de Massalie ; peut-être avaient-ils besoin de vivres et de munitions que ceux-ci pouvaient seuls leur donner. S'il faut s'en rapporter au témoignage de Tite-Live, Bellovèse crut que ce serait pour lui un augure favorable de ses victoires au delà des Alpes, si un peuple qui avait couru à peu près la même fortune que lui obtenait un heureux succès. Une autre circonstance contribua plus efficacement encore à accroître la puissance de Massalie, que nous appellerons désormais Marseille. Cinquante-sept ans après sa fondation (l'an 542 avant Jésus-Christ), de nouveaux émigrants phocéens, fuyant la domination d'Harpage le Mède, conquérant de l'Ionie, vinrent rejoindre dans la Gaule leurs anciens compatriotes. L'arrivée de cette seconde colonie, que plusieurs historiens ont confondue à tort avec la première, fixa les destinées de Marseille et ouvrit pour elle une ère de sécurité et de grandeur. Le commerce maritime, principale source de sa prospérité, prit dès lors de grands développements ; les ports de l'Asie Mineure, de la Grèce et de la péninsule italienne, étaient ouverts à ses vaisseaux qui s'y procuraient des moyens d'échange. C'est aux Marseillais que l'on doit l'importation dans la Gaule du blé, de la vigne et de l'olivier, les plus précieuses de nos cultures. Pour faciliter leurs rapports avec le centre du pays par le Rhône et la Saône, ils s'appliquèrent à perfectionner la navigation intérieure. Ils cultivèrent aussi de bonne heure l'industrie manufacturière et purent bientôt exporter des bijoux, des ornements de corail et du savon, qu'ils ont fabriqué les premiers dans l'antiquité, suivant Pline. On fait remonter à cette époque reculée la construction de la première citadelle des Marseillais, et de la haute muraille garnie de tours qui ceignait la ville et son magnifique port, auquel ils avaient donné le nom de *Lacydon*.

Protégés désormais contre les attaques des peuplades barbares indigènes, les Phocéens de la Gaule eurent à lutter contre les villes marchandes qui n'avaient pu voir sans envie un peuple nouveau entrer largement dans le partage des produits de leur trafic. Plus d'une fois les navires de Marseille soutinrent des combats avec avantage contre ceux de Rhodes et de Tyr. Carthage, elle-même, ayant capturé, en pleine paix, quelques barques de pêcheurs marseillais, fut punie de ce manque de foi par plusieurs défaites successives ; et des historiens grecs affir-

ment avoir vu dans la citadelle et dans les temples de Marseille des dépouilles carthaginoises enlevées dans ces batailles navales. L'organisation politique de la ville, dans les premiers temps de son établissement, est, du reste, peu connue; elle paraît n'avoir reçu une forme fixe qu'après la seconde migration phocéenne. Alors l'autorité souveraine résida dans un conseil de six cents citoyens appelés *timouques*, c'est-à-dire honorables, élus parmi les plus riches et les plus intègres, et investis du pouvoir durant toute leur vie. Quinze d'entre eux étaient chargés des diverses branches de l'administration, et sur ces quinze, on en choisissait trois, qui exerçaient une autorité à peu près semblable à celle des consuls romains. Pour être élu à la dignité de timouque, il fallait avoir des enfants et être originaire de la ville. C'est là tout ce qu'on sait du gouvernement, plus aristocratique que populaire, de l'ancienne Marseille, gouvernement modelé sur celui de Phocée, et dont les écrivains de l'antiquité font souvent l'éloge. Aristote avait composé sur la république marseillaise un traité spécial qui nous fournirait sans doute de précieuses lumières, mais cet ouvrage célèbre est malheureusement perdu: on ne le connaît que par de courts fragments qu'Athénée nous en a conservés. Les lois de Marseille, semblables à celles des Ioniens, étaient gravées sur des tables et affichées dans les places publiques. Dion, Valère Maxime, Lucien, vantent la sagesse de ces lois et les mœurs austères des habitants. La colonie phocéenne avait apporté dans la Gaule, avec la législation de la mère-patrie, sa religion et sa langue harmonieuse. Tous les dieux de l'Olympe étaient adorés à Marseille; mais l'Apollon Delphien et la Diane d'Éphèse, divinités protectrices de la ville, avaient la plus grande part dans les hommages publics, et leurs temples, construits dans l'enceinte de la citadelle, étaient des plus célèbres. Strabon, Lucain et Pétrone ont accusé les Marseillais d'immoler à leurs dieux des victimes humaines; toutefois, si l'on ne doit pas mettre au rang des fables la description de la forêt où l'auteur de *la Pharsale* place ces sanglants sacrifices, ses poétiques imprécations flétrissent, non la cité grecque, mais les peuplades celto-liguriennes vouées au culte druidique. Une accusation de ce genre s'accorde peu avec les témoignages d'admiration que l'antiquité tout entière nous a laissés en faveur d'une ville qui a introduit la civilisation dans les Gaules.

A une époque qui ne saurait être précisée, vraisemblablement dans les deux premiers siècles de son existence, Marseille, pour assurer les progrès de son commerce, établit sur les côtes de la Méditerranée de nombreuses colonies; entre autres, Nice, *Nicæa*, en commémoration d'une victoire remportée sur les Liguriens, et plus tard Antibes (*Antipolis*), la Ciotat (*Citharista*), Eoube ou Eoux (*Olbia*); *Tauroentum*, à l'orient de la Ciotat. On lui attribue encore la fondation de plusieurs marchés qui sont devenus des bourgs ou des villes : Saint-Jean-de-Garguier (*Gargarius*), Trets (*Trittis*), Glane, depuis Saint-Remi (*Glanum*). On peut regarder aussi comme filles de Marseille, un grand nombre de villes des côtes d'Espagne et d'Italie, savoir : Denia, Ampurias, Roses, Elea, Lugaria, Monaco. Toutes ces colonies restèrent soumises aux lois de la métropole et conservèrent longtemps sa langue et ses usages. Aucune d'elles ne pouvait frapper de monnaies qui lui fussent propres. Marseille s'était réservé ce droit, et l'on sait que l'atelier monétaire de cette ville a produit, avant la période romaine,

des types comparables à tout ce que la Grèce nous a laissé de plus parfait en ce genre. Quelques-unes de ces monnaies, représentant un ours à mi-corps, qui semble dévorer une proie, remontent à l'an 500 avant Jésus-Christ; d'autres, sur lesquelles on distingue deux têtes de lion ou de griffon, sont de cent ans plus modernes; les plus belles, qui sont des drachmes à l'effigie de Diane couronnée de lauriers, paraissent appartenir au IVe siècle avant notre ère. Ces médailles prouvent avec quel succès les arts étaient cultivés dans la république marseillaise. Mais les sciences contribuèrent plus puissamment encore à étendre sa renommée et son influence. On connaît les noms de Pythéas et d'Euthymène, qui florissaient l'un et l'autre environ 350 ans avant Jésus-Christ. Le premier, tout à la fois astronome, mathématicien, géographe, navigateur, et le plus ancien écrivain qu'ait produit la Gaule, fut chargé par ses compatriotes de faire, dans le Nord, un voyage de découvertes, dans le but d'ouvrir de nouveaux débouchés à leur commerce. Il côtoya l'Espagne, la Lusitanie, l'Aquitaine, l'Armorique, suivit les côtes de la Grande-Bretagne, et reconnut l'île de Thulé (l'Islande). Un second voyage le conduisit par le Sund dans la Baltique, et il s'avança jusqu'à l'embouchure d'un fleuve qu'il nomme Tanaïs, et qui paraît être la Vistule ou la Duna. Pythéas exposa ses découvertes dans deux ouvrages dont Strabon et Pline nous ont conservé quelques fragments. Grâce à ses travaux, Marseille est la première ville dont la latitude ait été déterminée avec précision. Vers le même temps, Euthymène entreprit, par ordre de la république, un voyage vers le sud-ouest; il parcourut les côtes occidentales de l'Afrique, d'où l'on tirait la poudre d'or, et pénétra jusqu'à l'embouchure du Sénégal.

Tandis que les résultats de ces expéditions étendaient les relations des Marseillais avec le Nord et l'Occident, l'abaissement d'Athènes, après la bataille de Chéronée (338 ans avant J.-C.), et bientôt après la chute de Tyr, prise par Alexandre (332 ans avant J.-C.), assurèrent leur prépondérance commerciale dans la Grèce, dans la Syrie et dans l'Égypte. Ainsi, Marseille grandissait par les bonnes lois, par les arts, les sciences, les lettres, et surtout par le commerce. Rivale de Carthage, son intérêt lui commandait de s'allier au plus puissant ennemi de cette reine des mers; aussi la vit-on constamment donner des preuves d'attachement et de fidélité à la république romaine. Des députés de Marseille, qui revenaient de Delphes, où ils avaient déposé leurs offrandes sur les autels d'Apollon, passèrent par Rome au moment où les Gaulois Sénonais venaient de prendre la ville et de la soumettre à une énorme rançon. De retour dans leur patrie, les envoyés marseillais ayant annoncé le désastre qui frappait leurs alliés, les magistrats recueillirent tout l'argent du trésor public et le firent porter aux vaincus. Les Romains, sauvés par Camille, n'avaient plus besoin de ce secours, mais pour honorer une si noble action, ils accordèrent aux citoyens de Marseille le droit de prendre rang parmi les sénateurs, dans les spectacles publics (an 390 avant J.-C.). Les guerres puniques resserrèrent encore les liens d'amitié qui unissaient les deux peuples. Les Marseillais donnèrent aux Romains le premier avis de la marche d'Annibal vers l'Italie. Le consul P. Cornelius Scipion, envoyé à Marseille, y fut reçu comme un hôte et un ami. On lui fournit des vaisseaux, et ce furent deux galères marseillaises qui vinrent lui apprendre que la flotte carthaginoise était à

l'embouchure de l'Èbre (an 219 avant J.-C.). La résistance des Cavares, qui arrêta un moment Annibal sur les bords du Rhône, fut inspirée et soutenue par Marseille, et lorsque, après la bataille de Cannes, le salut de Rome parut désespéré, cette fidèle alliée offrit généreusement au sénat tous les secours dont elle pouvait disposer. Soixante ans plus tard, la république romaine se montra reconnaissante. Marseille, en guerre avec les Décéates et les Oxybes ou Oxybiens qui assiégeaient ses colonies de Nice et d'Antibes, implora l'assistance des Romains. Une occasion de mettre le pied dans la Gaule, en servant ses alliés, ne pouvait que favoriser la politique du peuple-roi. Le sénat députa Flaminius Popilius Lænas et L. Puppius, avec la mission de sommer les Barbares de se soumettre; mais les commissaires romains, en débarquant à Ægitna, principal port des Oxybes, furent accueillis par des menaces de mort, et ne purent sauver leur vie qu'en regagnant à la hâte leurs vaisseaux. Le consul Quintus Opimius, chargé par le sénat de punir cette violation du droit des gens, conduisit devant Ægitna une armée qui prit la ville d'assaut, réduisit ses habitants à la condition d'esclaves, et soumit successivement les Oxybes et les Décéates. Opimius se fit livrer les armes des vaincus, et abandonna les terres conquises à la république marseillaise (an 155 avant J.-C.).

L'influence de la ville grecque s'accrut nécessairement dans la Gaule par cet agrandissement de son territoire, et bientôt sa puissance maritime et commerciale prit un nouveau développement par la ruine de Carthage (145 ans avant J.-C.). Marseille conquit tous les marchés que sa rivale approvisionnait. Le commerce de l'Espagne lui appartint tout entier, et désormais ses seuls vaisseaux vinrent charger dans les ports de cette riche contrée, l'or, l'argent, le cuivre, le plomb de ses mines, son corail, son albâtre, ses chevaux et ses bois de construction. Parvenue au comble de la prospérité, Marseille fit un noble usage de son crédit auprès du sénat romain. La Phocée d'Ionie, qui avait pris parti pour Antiochus, allait être détruite par ordre des vainqueurs, si la Phocée gauloise, touchée du sort de sa fondatrice, n'eût obtenu la révocation de ce terrible arrêt (127 ans avant J.-C.). Une nouvelle ligue des peuplades saliennes mit encore une fois en péril la république marseillaise. Sur l'appel des timouques, le proconsul Caïus Sextius Calvinus entra dans la Ligurie transalpine; après avoir vaincu Teutomal, chef des Saliens confédérés, et mis garnison romaine dans la colonie d'*Aquæ Sextiæ* qu'il venait de fonder sur le lieu même de sa victoire, il donna aux Marseillais le pays que les ennemis avaient abandonné, c'est-à-dire tout le rivage de la mer depuis le Rhône jusqu'aux limites de l'Italie, dans une largeur de douze stades (121 ans avant J.-C.). D'autres peuples qui s'étaient joints à la ligue salienne, les Allobroges et les Arvernes, furent taillés en pièces par Fabius Maximus, et leur défaite acheva d'assurer le repos de Marseille. Les progrès des Romains dans les Gaules alarmèrent d'autant moins la ville grecque, qu'ils ne coûtèrent rien d'abord à son indépendance. Son territoire resta libre lorsque les contrées voisines furent comprises dans la Gaule Narbonnaise (114 ans avant J.-C.). Quelques années après, elle fournit des secours à Marius dans sa lutte contre les Ambro-Teutons, et en fut récompensée par le don des *Fosses Mariennes*, canal que le consul avait fait creuser entre son camp et le

Rhône, et qui devint très-utile à l'industrieuse cité 102 ans avant J.-C.). Les commentaires de César sont muets sur le rôle que joua Marseille pendant les dix années que dura la guerre des Gaules; mais on doit penser que le conquérant reçut de cette ville une active assistance, puisqu'il lui accorda un agrandissement de territoire et lui permit d'établir de nouveaux impôts.

Les faveurs de César n'empêchèrent point les Marseillais de se déclarer pour Pompée, lorsque ces deux grands rivaux se disputèrent l'empire du monde. Ce fut une faute qui leur coûta la liberté. A peine César eut-il connu les dispositions hostiles des Marseillais, qu'il se présenta devant leur ville à la tête de trois légions. Après d'inutiles négociations pour rallier à sa cause les principaux citoyens, il fit bloquer la ville et le port par ses troupes. Obligé ensuite d'aller combattre en Espagne, il s'éloigna laissant le commandement de ses légions à Trebonius, et celui de sa flotte à Decimus Brutus. Vaincus dans un premier combat naval où périrent Telon et Gyarée, leurs chefs, les Marseillais, avec le secours de Domitius et de Nasidius, lieutenants de Pompée, réunirent toutes leurs forces pour engager contre les galères romaines une seconde bataille dont le succès ne fut pas plus heureux. Trebonius, campé sur les hauteurs où se trouve aujourd'hui le lazaret, pressait vivement la ville du côté de la terre ; il avait fait élever une tour de six étages qui dominait les remparts; une galerie de soixante pieds de long joignait la tour aux murailles et protégeait l'attaque. Toute résistance étant devenue impossible, les assiégés demandèrent une trève qu'ils obtinrent : alors, s'il faut en croire le récit du vainqueur, les Marseillais souillèrent par une perfidie leur défense jusque-là si honorable. Ils firent une sortie pendant la trève et mirent le feu aux ouvrages construits par les Romains. Mais l'activité de Trebonius eut bientôt réparé cette perte; les assiégés, privés de munitions et décimés par une maladie épidémique, n'avaient plus d'autre parti à prendre que celui de la soumission. César arriva, et la ville lui ouvrit ses portes (49 ans avant J.-C.). L'indépendance de Marseille périt presque tout entière dans cette catastrophe. César lui laissa, à la vérité, ses magistrats et ses lois ; mais il lui enleva toutes ses colonies, à l'exception de Nice, détruisit ses fortifications, se fit livrer les armes, les vaisseaux, le trésor public et la citadelle, où il mit deux légions en garnison. Le port de Joliette, *Julii statio*, où avait mouillé la flotte de Brutus, fut exclusivement réservé aux Romains, et l'ancien port, le Lacydon, resta seul aux Marseillais. Dans les fêtes triomphales célébrées à Rome en l'honneur des vainqueurs des Gaules, l'image de Marseille fut portée au milieu de celles des peuples vaincus; mais cette humiliation infligée à une ancienne et fidèle alliée, fut vengée par l'indignation qu'elle inspira au plus grand des orateurs romains. « Après la ruine des nations étrangères, dit Cicéron, nous avons vu avec douleur, nous avons vu pour dernier exemple de la décadence de notre empire, porter dans un triomphe l'image de Marseille, de cette ville sans le secours de laquelle nos généraux n'auraient jamais triomphé dans leurs guerres au delà des Alpes. »

Quoique dépouillée de sa puissance politique, Marseille ne cessa pas d'être une des premières villes du monde par les arts et par le commerce. Elle continua de former une république marchande sous la protection des Romains. La citadelle, restée au pouvoir de ces derniers, devint, avec le temps, une ville distincte

qui eut ses magistrats particuliers. La ville grecque, toujours gouvernée par les timouques, demeura étrangère aux affaires de Rome. Sa population, qui avait beaucoup souffert des malheurs du siége, se trouva bientôt accrue par l'émigration des familles de ses colonies, qui se réfugièrent dans ses murs pour ne point vivre sous la domination étrangère. La jeunesse de l'empire romain venait de toutes parts recevoir une éducation, tout à la fois brillante et solide, dans cette ville qui avait mérité d'être appelée par Cicéron l'*Athènes des Gaules*, et par Pline la *maîtresse des études*. Parmi les hommes célèbres que fournirent ses écoles, nous devons citer le poëte Gallus, ami de Virgile; Lucius Antonius, petit-neveu d'Auguste; Lucius César, petit-fils du même empereur; Agricola, beau-père de l'historien Tacite; Pétrone et Trogue Pompée. Marseille elle-même vit naître, pendant la période romaine, Lucius Plotius, qui fit à Rome le premier cours public de rhétorique; Gniphon, excellent professeur d'éloquence; Valerius Caton, poëte et grammairien; les médecins Démosthène, Charmis et Crinas, qui légua à sa patrie dix millions de sesterces pour faire réparer les murailles que César avait détruites. Protégés par les maîtres du monde si dédaigneux du commerce, les vaisseaux marseillais sillonnaient les mers en toute liberté, et portant au nord les produits du midi, à l'occident ceux de l'orient, ils revenaient chargés des parfums et des pelleteries du Levant, des marchandises précieuses de l'Inde venues à Alexandrie par la mer Rouge, des tissus de Tripoli, du papier de l'Égypte, des blés de l'Afrique, des riches étoffes de soie de la Perse. Quant au commerce avec l'intérieur de la Gaule, malgré les progrès que faisaient déjà dans l'industrie les villes romaines d'Arles et de Narbonne, Marseille en avait conservé la possession presque exclusive.

Les écrivains des trois premiers siècles de notre ère s'occupent peu de cette grande cité; ils n'en parlent guère que pour déplorer le changement que le luxe et le goût des plaisirs avaient opéré dans les mœurs, autrefois si austères, de ses habitants. Le silence de l'histoire sur les événements qui se passèrent à Marseille se prolonge jusqu'au règne de Maximien Hercule. Ce prince séjourna quelque temps dans cette ville. Animé d'une haine violente contre les chrétiens, il fit mettre à mort un fervent apôtre de la religion nouvelle, Victor, commandant des troupes romaines de la citadelle (vers 288). Le martyre de saint Victor est le premier fait qui atteste, d'une manière positive, l'existence du christianisme chez les Marseillais; car il est à peine besoin de dire qu'on ne doit ajouter aucune foi à la tradition suivant lequelle Lazare, ressuscité par Jésus-Christ, aborda, suivi de ses deux sœurs Marthe et Madeleine, à Marseille dont il devint le premier évêque. Les meilleurs auteurs ecclésiastiques rejettent absolument cette pieuse fable. On ne connaît avec certitude aucun évêque de Marseille avant Orésius, lequel assista au concile d'Arles tenu par Constantin (août 314). Après lui, les documents historiques mentionnent Proculus, qui disputa vainement à l'évêque d'Arles le titre de métropolitain en alléguant l'importance de la ville de Marseille, plus grande et plus puissante, disait-il, que toutes les autres métropoles de la Gaule (397). Sous l'épiscopat de Proculus, le célèbre moine Cassien fonda à Marseille, hors des murs, une des plus anciennes abbayes de la Gaule, celle de Saint-Victor (413). Ce monastère eut des écoles renommées dans

lesquelles on enseignait les belles-lettres, la rhétorique, la grammaire, en même temps que la théologie. Parmi les hommes savants qui ont illustré, au ve siècle, ces écoles et celles de l'évêché, nous devons citer Cassien et Leporius dont les doctrines, hétérodoxes sur quelques points, excitèrent des troubles à Marseille et dans toute la Provence; Salvien, l'un des pères les plus éloquents de l'Église latine; Victorin, Corvinus, le moine Musée, Gennade, qui tous ont laissé des écrits importants sur le dogme ou sur l'histoire ecclésiastique. Les études, en changeant d'objet, avaient donc continué de fleurir à Marseille. Le commerce s'y soutenait encore, quoique affaibli par la fondation de Constantinople et l'irruption des Barbares dans l'empire d'Occident.

La première entreprise des peuples du nord sur Marseille est celle des Wisigoths, qui, sous la conduite d'Ataulphe, successeur d'Alaric Ier, vinrent l'attaquer à l'improviste; mais le comte Boniface, qui commandait la garnison romaine, le força de lever le siége après l'avoir blessé dans un combat (413). Cependant la résistance ne pouvait être longue. Lorsque l'empire romain se fut écroulé, Marseille tomba au pouvoir des Wisigoths, sous la conduite d'Euric, qui se rendit maître de la basse Provence (480). Quatre ans plus tard, les Burgundes s'en emparèrent, mais pour la céder bientôt après à Théodorich; ce prince donna à la ville un gouverneur nommé Marabod, et, selon Cassiodore, se concilia l'affection des habitants par une administration sage. Des améliorations nombreuses furent tentées, et l'indépendance de l'autorité municipale toujours respectée. Sous Justinien, les Goths ayant été chassés de la Provence, Marseille passa sous la domination des Franks (539). Cette nouvelle révolution exerça peu d'influence sur ses relations maritimes; mais son repos eut à souffrir des discussions de Childebert et de Gontran au sujet de la possession de la ville basse, qui finit par rester au pouvoir du premier (593). L'histoire de Marseille sous les rois de la première race est tristement marquée par les ravages de la peste, en 586, et par les troubles religieux qu'y suscita, l'an 600, l'hérésie de l'évêque Serenus. Durant toute cette période, l'antique colonie phocéenne fut la résidence de gouverneurs qui prenaient les titres de patrice, de préfet, de duc ou de comte. En 735, un de ces ducs de Marseille, Mauronte, se couvrit d'opprobre en livrant par trahison la ville aux Sarrasins, qui y commirent les plus affreux ravages. Les monuments antiques, les églises, l'abbaye de Saint-Victor, furent détruits par les flammes; l'abbesse de Saint-Sauveur, Eusébie, périt, avec toutes ses religieuses, de la main des Barbares, après avoir donné un touchant exemple de chasteté et de courage.

Chassés bientôt après par Charles-Martel, les Sarrasins revinrent sous Louis-le-Débonnaire saccager les faubourgs de Marseille, et détruire, pour la seconde fois, le monastère de Saint-Victor, qui s'était relevé de ses ruines (838). Les premiers rois et empereurs de la race carlovingienne n'exercèrent, en général, qu'une autorité peu sensible à Marseille; elle ne s'y manifesta que par les encouragements que Charlemagne donna à la marine et au commerce maritime. Par ses ordres, une flotte y fut construite et armée contre les pirates sarrasins; il fit avec l'empereur de Constantinople et les califes de Bagdad et de Cordoue des traités qui assuraient aux Marseillais des exemptions de droits et divers priviléges;

ceux-ci mirent à profit ces nouvelles relations : ils firent venir de ces pays d'habiles ouvriers, qui fondèrent à Marseille des manufactures d'armes, de cuirs, de toile de coton, des ateliers d'orfévrerie. Deux fois l'année, les commerçants de cette industrieuse cité allaient à Alexandrie, d'où ils rapportaient les épiceries de l'Inde et les parfums de l'Arabie. Comme sous les Goths et les Bourguignons, la ville conserva sous les Franks son régime municipal, modifié cependant par l'influence croissante de l'évêque et des abbés de Saint-Victor; les gouverneurs ou patrices perdirent ce nom pour prendre celui de vicaires, *vicarii*. Le dialecte ionique avait été la langue écrite des Marseillais jusqu'au milieu du IVe siècle; le christianisme fit alors dominer chez eux le latin, que la conquête romaine n'avait pas réussi à leur imposer, et peu à peu ils oublièrent la langue de leur mère-patrie. Le grec n'était plus parlé à Marseille sous les Franks; l'idiome roman y était déjà vulgaire au VIe siècle.

Lorsque Boson eut été couronné roi d'Arles ou de Provence (879), Marseille passa sous sa domination; mais le règne de ce prince et celui de son fils Louis n'apportèrent aucun changement dans l'administration de la ville. L'avénement des comtes bénéficiaires de Provence marque, au contraire, une période nouvelle dans son histoire : c'est celle du gouvernement des vicomtes de Marseille, qui, de simples lieutenants des comtes de Provence, devinrent, avant la fin du Xe siècle, seigneurs à peu près souverains de la cité. Le premier de ces vicomtes est Guillaume Ier (972). Son autorité et celle de ses successeurs s'étendait surtout dans la ville basse, dite *vicomtale*. Ils y administraient la justice, soit par eux-mêmes, soit par leurs viguiers ou délégués. Sous leur juridiction, le conseil municipal avait su conserver son pouvoir. L'organisation de ce conseil est peu connue, mais on sait qu'il avait à sa tête des consuls appelés *recteurs de la ville vicomtale*, et que la considération dont il jouissait enleva graduellement aux vicomtes toute participation aux affaires publiques. En 1214, c'est-à-dire après deux cent quarante-deux ans d'un pouvoir restreint et souvent contesté, les anciens seigneurs de la cité cédèrent entièrement leurs droits à la commune, qui proclama son indépendance et se trouva ainsi constituée pour la seconde fois en république. Quant à la ville haute, les vicomtes n'en avaient jamais eu la possession; érigée en fief particulier par les évêques, elle avait reçu le nom de ville épiscopale. Si elle était beaucoup moins importante et moins peuplée que la ville basse, elle avait l'avantage de renfermer dans son enceinte l'antique église cathédrale appelée la *Major*, et le château Babon, qui avait remplacé la première forteresse marseillaise, détruite par les Sarrasins. Deux juridictions partageaient la ville supérieure, celle de l'évêque proprement dite et celle du chapitre de la cathédrale. Les habitants ne jouissaient d'aucun régime municipal. Presque tous pêcheurs, ils formaient une corporation d'environ six cents chefs de familles, qui nommaient chaque année quatre d'entre eux, appelés *Probi homines piscatorum*, pour juger souverainement les différends relatifs à leur industrie; ce tribunal, qui subsiste encore, est probablement le plus ancien conseil de prudhommes dont la France ait été dotée. Un rempart séparait les deux villes, qui communiquaient par une porte établie au milieu.

Depuis l'établissement du pouvoir vicomtal jusqu'à son extinction (972-1214),

les événements extérieurs favorisèrent la prospérité de Marseille et l'extension de son commerce. Les croisades firent affluer les pélerins dans ses murs et les vaisseaux dans son port; elles lui permirent, après la prise de Jérusalem, d'établir des comptoirs dans la Syrie, où bientôt elle exerça une sorte de suprématie commerciale. Grâce aux priviléges que les Marseillais obtinrent, notamment du seigneur de Beyrouth (1130), et de Foulques, roi de Jérusalem (1136), ils formèrent des espèces de colonies indépendantes dans des quartiers réservés, au sein des villes. Ils prêtèrent, en 1152, une somme considérable à Baudoin III. Le roi de Jérusalem leur témoigna sa reconnaissance par le don d'une maison, d'un four et d'une église dans la ville sainte et à Chypre, et d'une rue entière à Saint-Jean-d'Acre. L'acte de donation porte que les Marseillais avaient secouru les rois, ses prédécesseurs, de leurs biens et de leurs personnes, par terre et par mer, en la conquête de Jérusalem et de Tripoli. En 1187, le comte de Tyr, en considération des services qu'il avait reçus des habitants de Marseille, leur permit de négocier dans la ville de Tyr sans payer aucun droit, avec la faculté d'y entretenir un consul; quelques années après, Amaury de Lusignan accorda un privilége semblable à ceux de leurs concitoyens établis dans Saint-Jean-d'Acre. Toutes les conventions qui règlent la position des Marseillais en Syrie, parlent de consuls; avant eux, aucun peuple européen n'en avait établi dans le Levant. A cette époque, la législation commerciale de Marseille, déjà célèbre dans l'antiquité, servait de modèle aux peuples étrangers. On a lieu de croire que le code fameux, connu sous le nom de *Consulat de la mer*, et que tant de nations prétendent avoir rédigé, est l'ouvrage des Marseillais; du moins est-il certain qu'un grand nombre de ses dispositions sont d'origine grecque, et se retrouvent dans les anciens statuts de la ville, auxquels ils ont été sans doute empruntés.

Lorsque les formes républicaines eurent été rétablies dans cette puissante cité, après l'extinction du pouvoir des vicomtes, un magistrat suprême, sous le nom de *podestat*, fut chargé de la haute administration, du pouvoir exécutif et du commandement des troupes; il était élu pour un an et devait être choisi parmi les étrangers, afin qu'il ne fût pas soumis, dans l'exercice de son autorité, à des influences locales et à des considérations de famille. Le choix de ces chefs de la république marseillaise tomba le plus souvent sur des Italiens. Aucun historien n'en a donné la liste complète. On sait seulement le nom des podestats qui gouvernèrent la ville de 1222 à 1229; ce sont : Reforzat, Jacques Carlavaris de Orzano, Spinus de Surexina, Hugolin, Robert et Marrat de Saint-Martin. Leurs successeurs sont restés inconnus. Le podestat avait sous ses ordres immédiats un viguier ou lieutenant et trois syndics. Les finances étaient confiées à trois directeurs de la trésorerie, appelée *clavaires*. Trois *archivaires* remplissaient les fonctions de secrétaires d'État. Une amirauté, composée de six officiers, désignés sous le nom de *prudhommes de la guerre*, dirigeait le département de la guerre et de la marine. Les six quartiers de la ville avaient chacun deux intendants chargés d'assurer les approvisionnements et de réprimer les fraudes des vendeurs. A côté du pouvoir exécutif, un *grand conseil* ou conseil général, était investi des pouvoirs les plus étendus et du droit de discuter les questions législatives. Il surveillait tous les fonctionnaires et pouvait les destituer dans le cas de

mauvaise gestion. Ce conseil était composé de quatre-vingt-neuf membres, savoir : quatre-vingts bourgeois, négociants ou marchands, trois docteurs en droit et six chefs de métiers. Mais la véritable souveraineté résidait dans l'assemblée générale du peuple (*parlamentum*), à laquelle étaient appelés tous les citoyens de la ville inférieure ayant l'exercice de leurs droits civils. L'assentiment de cette assemblée était nécessaire dans toutes les affaires importantes; elle seule pouvait faire la guerre ou la paix, conclure des traités de commerce et d'alliance, et ce n'est qu'après son approbation que les résolutions du grand conseil avaient force de loi. Par une singularité qui ne se rencontre peut-être dans l'histoire d'aucune autre ville, c'est dans un cimetière que se réunissait, au son des cloches, cette assemblée populaire. A l'exemple des autres États souverains, Marseille républicaine avait conservé l'ancien étendard des vicomtes. C'était une oriflamme de soie rouge découpée, à panonceau, sur laquelle était tracée l'image de saint Victor, à cheval, terrassant le dragon de l'idolâtrie.

L'indépendance de la ville inférieure contrastait avec l'état de la ville haute. Celle-ci restait soumise au pouvoir épiscopal; elle essaya de s'y soustraire, mais cette tentative fut réprimée par l'évêque Pierre de Montluc (1219). La république de Marseille ne jouit ni longtemps ni sans trouble de sa complète liberté. Engagée d'abord dans la sanglante guerre des Albigeois, comme alliée du malheureux comte de Toulouse, elle eut ensuite plusieurs luttes à soutenir, tantôt contre l'évêque ou l'abbé de Saint-Victor, tantôt contre Raimond et Hugues de Baux, héritiers des vicomtes, qui voulaient ressaisir la portion aliénée du domaine seigneurial. Les intérêts de son commerce étaient garantis par des alliances avec les villes de Nice, de Gênes et d'Empurias; Henri Ier, roi de Chypre, lui avait accordé des priviléges importants; le comte Raimond-Béranger avait lui-même formé avec elle une ligue offensive et défensive (1220-1240). Mais lorsque ce prince eut entrepris de soumettre les villes libres de la Provence, Marseille, malgré l'appui du comte de Toulouse, se trouva trop faible pour résister. Le traité qu'elle fit avec Raimond-Béranger, en 1242, reconnut au comte de Provence les droits de suzeraineté et de chevauchée, et le privilége de battre monnaie, en maintenant toutefois la forme du gouvernement de la ville. Charles d'Anjou, successeur de Béranger, se montra plus hostile encore à la liberté marseillaise. Quand, à son retour de la Terre-Sainte, il résolut d'assujettir les cités provençales qui se gouvernaient encore en république, Marseille lui résista courageusement, et ce ne fut qu'après huit mois de guerre qu'elle consentit à faire la paix. Ses deux premiers traités avec ce prince furent conclus, l'un en 1252 et l'autre en 1253. La ville se soumit volontairement et à titre de donation aux comtes de Provence, sous la réserve de ses franchises et immunités qui lui conservaient l'image du gouvernement républicain.

D'injustes exactions de Charles firent recommencer la guerre, en 1256. Les Marseillais mirent à leur tête le comte Boniface de Castellane, dont la famille jouissait depuis longtemps d'un grand crédit parmi eux. Charles d'Anjou les assiégea, l'année suivante, et après avoir cruellement ravagé leur territoire, les força de lui ouvrir leurs portes; ce ne fut pas, néanmoins, sans leur accorder des conditions honorables. Des *chapitres de paix* furent jurés avec solennité : la ville con-

serva une partie de ses prérogatives, notamment le droit de paix et de guerre, celui de ne payer aucun impôt ni taille sans le consentement des citoyens, et le privilége d'envoyer dans les pays étrangers des consuls exclusivement soumis à l'autorité des magistrats municipaux. Le comte se réserva pourtant la nomination d'un viguier qui gouvernerait la ville et présiderait le conseil, dont les membres seraient à son choix. Ce traité mit fin à la seconde république marseillaise, qui se trouva remplacée par une simple municipalité (1257). Selon la plupart des historiens, Charles d'Anjou se contenta de punir par l'exil les citoyens qui avaient dirigé la résistance; mais, si l'on en croit Guillaume de Nangis, sa vengeance fut plus cruelle. « Pour ce que mauvais exemple ne fût donné et pris, dit cet historien, le comte Charles fit, au milieu de la cité, devant tous, couper le chef à ceux qu'il sçut avoir ému le peuple à rébellion. » Les différents traités conclus avec Charles d'Anjou n'avaient été consentis que par les habitants de la ville inférieure : ceux de la ville épiscopale y étaient demeurés étrangers; mais l'évêque, qui était alors Benoît d'Alignano, fatigué des fréquentes tentatives que faisaient ses vassaux pour se soustraire à sa juridiction, céda tous ses droits seigneuriaux au comte, et les deux parties de la cité se trouvèrent dès lors régies par un gouvernement uniforme.

La perte de l'indépendance politique fut fatale à Marseille. Soumise à des princes qui, pour la plupart, ne connaissaient d'autre gloire que celle des combats, elle fut entraînée dans des guerres ruineuses; il fallut enlever au commerce les flottes qui faisaient sa richesse, sa gloire et sa sécurité, et les armer pour d'autres intérêts que les siens. C'est alors que les républiques d'Italie s'emparèrent, à son préjudice, de tout le commerce du Levant. Les premiers temps de la domination des comtes de Provence à Marseille sont signalés par un assez petit nombre d'événements; c'est dans cette ville que Charles d'Anjou s'embarque pour la conquête du royaume de Naples, après y avoir fait équiper trente galères (1265); c'est aussi à Marseille que saint Louis organise les préparatifs de sa seconde croisade (1270). Charles II, en 1288, Robert-le-Bon, en 1309, et Jeanne de Naples, en 1343, y font de solennelles entrées et jurent, dans le cimetière de l'église des Accoules, selon l'antique usage, d'observer les immunités et franchises accordées aux citoyens par les *chapitres de paix* de 1257. La reine Jeanne confirme aussi la réunion définitive des deux villes; les Marseillais donnent à cette princesse des preuves éclatantes de dévouement : prisonnière de son compétiteur, Charles de Duras, elle est secourue par les galères marseillaises; et, plus tard, tandis que la Provence presque tout entière refuse de reconnaître Louis d'Anjou son héritier, Marseille embrasse sa cause avec ardeur. Louis II séjourna longtemps dans cette ville; il accorda aux habitants l'exemption de toutes impositions et la permission de prêter à dix pour cent d'intérêt sans commettre le crime d'usure (1406). Lors de la guerre fatale que Louis III entreprit pour disputer à Alphonse d'Aragon le royaume de Naples, Marseille l'aida de ses trésors et de ses vaisseaux; Alphonse se vengea en venant mettre le siége devant cette ville avec huit galères, le 23 novembre 1423. Les magistrats organisèrent à la hâte quelques moyens de défense, et les moines de Saint-Victor firent entrer des munitions et des vivres dans leur abbaye, véritable forteresse à l'abri d'un coup de main. L'en-

trée du port fut vivement disputée, mais les Aragonais réussirent à rompre la chaîne, et leur débarquement s'effectua au milieu d'une grêle de traits et de grosses pierres qui pleuvaient sur eux du haut des forts de Saint-Jean et de Saint-Nicolas; on se battit avec fureur sur le quai, et l'ennemi ne parvint à triompher d'une résistance désespérée qu'en mettant le feu aux maisons voisines du port. La flamme, poussée par le vent, propagea rapidement l'incendie dans la ville. « Il y eut, dit le vieil historien César Nostradamus, près de quatre cents maisons brûlées si oultrageusement qu'on voyoit tomber de grands quartiers de murailles avec des éclats horribles et merveilleux, meslez parmi les cris et les hurlements des femmes eschevelées et des enfants esperdus; ils tomboient morts d'espouvante, sans coups, les ungs sur les aultres. » Suivant une bulle du pape Martin V, citée par M. Julliany, le nombre des maisons incendiées se serait élevé non à quatre cents, mais à quatre mille, ce qui paraît exagéré. Alphonse avait promis le pillage de la ville à ses soldats, il ne retira pas sa promesse; pendant plusieurs jours, les Aragonais y commirent tous les genres d'excès et n'épargnèrent que les habitants réfugiés dans les églises; puis ils s'éloignèrent, emportant comme une glorieuse dépouille le corps de saint Louis, évêque de Toulouse, qu'ils avaient enlevé dans le couvent des Frères Mineurs.

Le successeur de Louis III, ce roi René si justement appelé le Bon, tenta de louables efforts pour dédommager la généreuse cité des malheurs qui la frappaient depuis qu'elle avait passé sous la domination de sa famille. Rien ne fut négligé par lui pour rendre quelque vie au commerce de Marseille; il offrit un sauf-conduit « aux gens de toutes les nations chrétiennes et infidèles qui voudraient venir y commercer. » René aimait les travaux de l'industrie presque autant que ceux des arts et des lettres; aussi habitait-il souvent Marseille. Il y fonda de nouvelles manufactures de soieries, de tanneries, de savonneries. Ce sont les fabriques marseillaises qui lui fournirent les vitraux « moult bien variolés et bien peints » qu'il envoya au roi de France. Ceux de l'église de Notre-Dame-des-Accoules, remarquables par leur beauté, datent de son règne, et un peu plus tard, deux peintres de Marseille, nommés Claude et Guillaume, acquirent tant de réputation dans ce genre de travail que le pape Jules II les appela à Rome pour peindre les verrières du Vatican. Marseille doit au roi René l'institution des juges de commerce et la réorganisation de son conseil de ville, dont les chefs, appelés auparavant *syndics*, reçurent le nom de *consuls*, et furent assistés d'un assesseur (1474-1475). Charles du Maine, qui succéda à René, son grand oncle, en 1480, hérita de son affection pour les Marseillais et conçut le projet de fortifier leur ville. Il y mourut, le 11 décembre 1481, après avoir signé, en présence des consuls Sénas, Cassin et Silva, ce testament célèbre par lequel il donna la Provence au roi Louis XI.

La réunion de Marseille à la France accrut ses rapports avec le reste du royaume et ne changea pas d'une manière sensible sa position vis-à-vis des puissances étrangères. Pendant le règne de Charles VIII, elle fit avec la république de Gênes un traité qui stipulait l'établissement d'un tribunal spécial dans chacune des deux cités pour administrer, selon leurs coutumes, la justice aux Génois à Marseille, aux Marseillais à Gênes. A la même époque, et à la suite de discussions

survenues au sein du conseil municipal, cette institution fut encore une fois modifiée par un règlement que Charles VIII approuva suivant lettres-patentes de l'année 1492. En exécution de ce règlement, le conseil de la ville se composa de soixante-douze membres, douze de chacun des six quartiers. Le conseil se renouvelait par tiers, chaque année, de la manière suivante : trois jours avant la Toussaint, époque à laquelle tous les nouveaux officiers devaient entrer en charge, l'assemblée étant réunie et au complet, vingt-quatre de ses membres, appelés les conseillers *des honneurs*, élus l'année précédente, se réunissaient à part avec le viguier et le notaire-secrétaire. Ils nommaient au scrutin vingt-quatre nouveaux conseillers, c'est-à-dire quatre par quartier, pour succéder aux sortants. Ils élisaient ensuite ceux qui, l'année suivante, devaient les remplacer eux-mêmes comme conseillers des honneurs; ils s'occupaient enfin de la nomination des trois consuls, lesquels demeuraient un an en charge et recevaient chacun cinquante florins; puis on élisait l'assesseur, les juges et les autres officiers. D'après le règlement, toute personne, même le viguier, qui pratiquait la fraude dans les élections, était complétement privée de ses prérogatives, réputée infâme et condamnée à une amende de vingt-cinq marcs d'argent envers le roi. Il était aussi fait défense aux conseillers de s'interrompre ou de s'injurier dans les délibérations, et, de peur que « des paroles on n'en vînt aux coups, » ils ne pouvaient entrer dans l'assemblée avec des armes.

Sous Louis XII, Marseille défendit avec succès contre les prétentions du nouveau parlement d'Aix l'important privilége de *non extrahendo*, en vertu duquel ses habitants avaient pour seuls juges les magistrats établis dans leur cité (1503). Vers la même époque, les Marseillais couvrirent la Méditerranée de leurs corsaires et portèrent un notable dommage au commerce de Venise, leur rivale. Ils commencèrent alors à établir des relations directes par mer avec les ports français de l'Océan, et on célébra, comme une entreprise neuve et hardie, l'expédition de quatre galères de Marseille à Brest. François Ier, au retour de son pèlerinage à la Sainte-Baume, en 1516, vint à Marseille accompagné de la reine Claude de France, sa femme, et y fut reçu avec d'éclatantes démonstrations de joie. Cinq ans plus tard, l'héroïque défense de cette ville rendit vaine l'entreprise impie de Charles de Bourbon contre la Provence, dont Charles-Quint l'avait nommé roi. A la nouvelle du passage du Var par le connétable, la résistance la plus vigoureuse et la mieux entendue avait été préparée sous la direction de Mirabel, habile ingénieur. Une milice bourgeoise de neuf mille hommes s'organisa spontanément, sous le commandement des quatre capitaines de quartier; on plaça des canons sur le clocher de la Major, sur la tour de Notre-Dame-des-Accoules, sur l'éminence où sont aujourd'hui des moulins à vent; des remparts à double tranchée furent construits à la Porte Royale.

Le 19 août 1524, Charles de Bourbon, à la tête des troupes impériales, arriva sous les murs de la ville. Il occupa avec le marquis de Pescaire, son lieutenant, l'hôpital Saint-Lazare; les lansquenets se logèrent à Portegalle, les Espagnols et les Italiens se portèrent au chemin d'Aubagne. Les opérations du siége commencèrent, le 23, par une vive canonnade. L'artillerie marseillaise, dirigée par les capitaines Gabriel Vivaud et Jean de Caux, fit de grands ravages dans le camp

ennemi. Une bombe, ayant pénétré dans la tente du marquis de Pescaire pendant que ce général entendait la messe, tua le prêtre et deux gentilshommes. Le connétable accourut. « Voyez, lui dit Pescaire en riant, ce sont les consuls de Marseille qui vous apportent les clefs de la ville. » Les Impériaux avaient poussé la tranchée assez près des remparts pour pratiquer une mine du côté de l'évêché. Les assiégés opposèrent à ces travaux une contre-mine, et élevèrent en même temps une muraille de dix pieds de haut, derrière celle qui était la plus exposée au feu de l'ennemi. Il fallait garnir ce mur intérieur de pots à feu et de fagots goudronnés pour les lancer tout enflammés sur les assiégeants. Les femmes se mirent à l'œuvre avec une infatigable ardeur, et la cité reconnaissante, voulant consacrer le souvenir de leur courageux dévouement, appela cette fortification *la Tranchée des Dames;* c'est aujourd'hui le *Boulevard des Dames.* Pendant trente-deux jours que dura le siége, l'énergie des Marseillais ne se démentit pas un instant, malgré le mauvais succès de quelques sorties. Vainement le canon des Impériaux, battant la tour Sainte-Paule, avait fait à la muraille une brèche de sept toises de largeur; aucun soldat ennemi ne put pénétrer dans la place. Enfin le 24 septembre, au soleil couchant, l'armée du connétable, après un long et sanglant assaut, est repoussée et s'éloigne laissant au pouvoir des assiégés la plus grande partie de son artillerie.

En 1533, la ville de Marseille fut témoin d'une des plus brillantes cérémonies qu'elle eût encore vues. François Ier et Clément VII y tinrent une conférence, à la suite de laquelle le pape célébra avec une grande pompe le mariage de Catherine de Médicis, sa nièce, avec le dauphin Henri, depuis Henri II. La même année, le roi y réforma l'administration de la justice et y érigea un siége de sénéchal pour connaître des appellations des juges ordinaires. Le même édit décida que ce tribunal serait soumis à la juridiction du parlement d'Aix, qui serait obligé d'envoyer tous les ans à Marseille un président et six conseillers pour tenir ce qu'on appela depuis *les grands jours*, c'est-à-dire pour juger en dernier ressort les contestations entre les habitants. En 1538, Charles-Quint, maître d'Aix, tenta inutilement de s'emparer de Marseille. Son avant-garde, commandée par le marquis du Guast, le comte de Horn et le duc d'Albe, ayant été défaite sur la plage d'Aren par un détachement de troupes de la ville, il fut obligé de renoncer à ce dessein et de quitter la Provence.

Le règne de Henri II ne fut marqué à Marseille par aucun événement digne de mémoire; on y jouissait d'un calme profond, lorsque le fléau des guerres religieuses envahit la France (1560). Le peuple se souleva contre les huguenots et en massacra plusieurs que l'humanité du juge Balthasard Catin ne put réussir à sauver. L'édit de janvier 1562, qui admettait la liberté de conscience, rencontra dans la ville la plus vive opposition, et la fermentation populaire ne s'apaisa qu'après que le conseil municipal eut obtenu de Charles IX des lettres par lesquelles le roi déclarait que l'édit ne devait pas être exécuté à Marseille. Le premier des trois consuls de la cité, Riquetti de Mirabeau, quoique très-zélé catholique, était ennemi prononcé de tous les excès. Pour mettre les religionnaires à l'abri de la fureur du peuple, il les constitua prisonniers, en déclarant qu'ils étaient placés sous la sauvegarde de l'autorité municipale. Mais la populace

se porta pendant la nuit aux prisons, s'empara de vive force de plusieurs protestants et les pendit à des arbres. Un autre religionnaire était menacé dans sa maison ; le consul, en voulant le protéger, faillit périr lui-même de la main de ces forcénés (1562). Deux années plus tard, Charles IX, visitant la Provence avec la reine-mère, le duc d'Anjou son frère et le jeune Henri de Béarn, fit son entrée solennelle à Marseille, le 6 novembre. La cour y passa huit jours au milieu de fêtes somptueuses. Catherine de Médicis y revint, en 1579, quelques jours avant de signer à Aix l'édit qui, pour si peu de temps, mit un terme à la guerre civile.

L'année suivante, une peste, que le peuple appela *la grande*, mais que devait faire oublier une peste plus terrible, plus *grande*, plus mortelle encore, moissonna à Marseille au delà de vingt mille personnes. Les désordres de la Ligue suivirent de près cette horrible contagion. Le plus influent des ligueurs marseillais était Louis de La Motte Dariez, second consul. Sous le prétexte de seconder les vues du baron De Vins, qui venait d'être proclamé par les États chef de l'Union Catholique en Provence, Dariez avait entrepris de jouer à Marseille le rôle de dictateur. Il asservit le corps municipal à ses volontés, et, afin d'exercer sa tyrannie avec plus de sûreté, attira dans la rade les galères de Toscane. Rien alors ne put arrêter ses fureurs. Il ordonna aux habitants, sous peine de mort, d'arborer la croix blanche, signe distinctif des partisans de l'Union, et de dénoncer ceux qui étaient suspects de calvinisme. Les emprisonnements, les massacres, se renouvelèrent chaque jour; l'évêque, Frédéric Ragueneau, fut obligé de chercher un refuge dans l'abbaye de Saint-Victor. Mais ce despotisme sanguinaire souleva à la fin l'indignation des partisans mêmes de Dariez. Les citoyens les plus notables, encouragés par un d'entre eux, François Bouquier, firent prendre les armes à quatre mille hommes de la milice bourgeoise. Le consul, arrêté au moment où il allait s'embarquer sur une galère florentine, fut conduit à l'hôtel de ville, jugé par le tribunal de la sénéchaussée, et condamné à mort. L'arrêt fut exécuté, le 13 avril 1585. La majorité des habitants de Marseille, ceux-là même qui avaient détesté le joug de Dariez, étaient tout dévoués à la cause catholique. Ils se persuadèrent aisément que le parti de la Sainte-Union était celui de l'indépendance. Les ligueurs dominèrent dans le conseil municipal. Après une lutte sanglante, dans laquelle périt assassiné le consul royaliste Antoine Lenche, les *bigarrats* ou politiques eurent le dessous; le gouverneur de Provence, Nogaret de La Valette, fut chassé de la ville, qui se mit en révolte ouverte contre l'autorité de Henri III (août 1588). Le règne de la Ligue à Marseille dura neuf années, toutes remplies de troubles et de violences. Les députés que la ville avait envoyés aux États de Blois s'y étaient fait remarquer par leur exaltation. Lorsqu'ils rentrèrent à Marseille, avec le baron De Vins, le peuple, que venait d'irriter encore la nouvelle de l'assassinat du duc de Guise, les accueillit avec enthousiasme, et le clergé, dans une procession solennelle, alla planter un crucifix sur la Porte Royale, « pour marquer, dit l'historien Ruffi, que la ville ne reconnoissoit autre roi ni maître que le Sauveur de nos âmes. »

Bientôt après, les élections municipales de l'année 1589 devinrent l'occasion de scènes déplorables. Le baron De Vins désirait que les fonctions de premier consul fussent confiées à Charles Casaulx, sa créature, dont la candidature

était appuyée aussi par les trois consuls sortants, d'Albertas de Villecrose, Amiel et Morlan; mais, sous l'influence du comte de Carces, un attroupement armé s'empara de l'hôtel de ville et signifia aux électeurs qu'il les mettrait en pièces si Pierre Caradet de Bourgogne n'était pas élu. Les officiers municipaux, intimidés, cédèrent à la violence. Le lendemain de l'élection de Pierre Caradet, les ennemis de Villecrose publièrent qu'on venait de découvrir les preuves de sa trahison, qu'il voulait livrer la ville au duc de Savoie, et que, par son ordre, des échelles étaient préparées pour faciliter aux ennemis l'escalade des remparts. La populace ameutée assaillit la maison de Villecrose, le saisit et l'entraîna vers la tour Saint-Jean; mais avant d'y arriver, le malheureux consul expira sous cent coups de hallebarde : son cadavre ensanglanté fut traîné dans les rues.

Après la mort du baron de Vins, la comtesse de Saulx, sa belle-sœur, qui était devenue le véritable chef de la Ligue en Provence, jeta les yeux sur Charles Casaulx pour assurer à Marseille le succès de ses vues ambitieuses, et favoriser l'entreprise du duc de Savoie qu'elle avait appelé à son aide. Casaulx se prêta quelque temps à ce rôle. Il demanda hautement la présence du duc de Savoie, et, soutenu par la populace soulevée, il arracha le chaperon consulaire à Caradet et à Germain, les fit conduire en prison, et le lendemain, à la tête d'une troupe qui traînait plusieurs pièces de canon, il s'empara de l'hôtel de ville. A quelques jours de là, le 2 mars 1591, le duc de Savoie entra à Marseille avec la comtesse de Saulx, et y reçut les honneurs accordés aux têtes couronnées. Casaulx, qui avait usurpé tous les pouvoirs dans la ville, adressa au roi d'Espagne une députation pour le prier d'envoyer des troupes en Provence. Mais l'ambitieux ligueur cherchait des auxiliaires et non des maîtres. Dès qu'il vit son autorité établie, il parut s'effrayer, dans l'intérêt de la liberté, du formidable appareil de guerre que conduisait le duc de Savoie. Il souleva contre lui le conseil de ville, et ayant appelé aux armes tous les habitants, il reprit d'assaut le monastère de Saint-Victor dont les troupes étrangères s'étaient emparées. Le duc de Savoie fut obligé de s'éloigner. Mais la comtesse de Saulx balançait encore l'influence de Casaulx; il la força aussi de quitter Marseille en faisant répandre secrètement contre elle des bruits calomnieux. La charge de premier consul, dans laquelle il se perpétua sans recourir à l'élection, assura son autorité, qui s'accrut encore lorsqu'il eut fait élire aux fonctions de viguier, Louis d'Aix, homme dévoué à ses intérêts.

Ces *duumvirs*, ainsi les appellent quelques historiens, envoyèrent aux États-Généraux de la Ligue réunis à Paris, des députés qui obtinrent de cette assemblée plusieurs priviléges pour les consuls marseillais. En même temps ils repoussèrent une attaque du duc d'Épernon, qui avait cherché à surprendre la ville, au mois d'avril 1593. Enhardi par ce succès, Casaulx et Aix réprimèrent au dedans avec énergie, plusieurs conjurations formées contre leur pouvoir; mais leur position n'en devint pas moins très-critique, lorsque, après la réconciliation du roi de Navarre avec Mayenne, celui-ci les eut engagés à se soumettre. Les duumvirs, toutefois, persistèrent dans la rébellion, et, pour se procurer des forces suffisantes, ils appelèrent dans le port les galères de Charles Doria, et conclurent avec le roi d'Espagne un traité portant en substance « que le but principal

des parties contractantes étant la conservation de la sainte foi, on ne souffrirait dans Marseille et dans son territoire d'autre culte religieux que le culte catholique romain; que cette ville ne reconnaîtrait point Henri de Bourbon pour roi; qu'elle ouvrirait ses portes aux armées de Sa Majesté catholique et la fermerait à ses ennemis; qu'elle ne contracterait aucune alliance sans le consentement de la cour d'Espagne; qu'enfin, à ces conditions, le roi prendrait Marseille sous sa protection spéciale, lui fournirait de l'argent et des munitions de guerre et lui assurerait dans tous ses états la liberté du commerce. En présence des stipulations de cet indigne traité, nous ne pouvons croire que Casaulx et Louis d'Aix fussent des patriotes dévoués à l'indépendance de leur ville natale, comme l'ont prétendu quelques historiens.

Avant l'expiration de l'année 1595, la Provence presque entière avait reconnu l'autorité de Henri IV; Marseille seule résistait, confiante dans les promesses de Philippe II, qui avait envoyé des galères et des troupes. Un aventurier corse, nommé Pierre Libertat, capitaine à la solde du consul Casaulx, s'entendit avec le duc de Guise, et promit de faire périr Casaulx et de livrer la ville, moyennant des conditions exorbitantes que le duc soumit au roi. Libertat n'attendit pas la réponse; il avait demandé que le duc de Guise s'approchât avec son armée, afin de menacer Marseille et de déterminer le consul ou le viguier à sortir de la ville pour faire une reconnaissance. Ce fut Louis d'Aix qui, le matin, se trouvant à la porte Royale, vit avancer les royalistes. Il fit avertir Casaulx de venir garder la porte avec la troupe espagnole. En même temps il sortit avec ses mousquetaires pour aller en reconnaissance. Casaulx arriva bientôt de l'intérieur de la ville. Libertat courut au-devant de lui, et lui dit de se presser, parce que ses gens étaient déjà aux prises avec les royalistes. Il l'entraîna ainsi en avant de sa troupe; mais à peine Casaulx avait-il passé la seconde porte que, la herse en ayant été abattue, il se trouva pris entre Libertat et quelques soldats vendus. « Qu'est ceci, mon compère? » s'écria-t-il. — « Méchant homme, répondit Libertat, c'est à ce coup qu'il faut crier vive le roi! » En même temps il le frappa de son épée, et Casaulx fut à l'instant achevé par ceux qui l'entouraient. Libertat, maître alors de la porte Royale, fit entrer la troupe du duc de Guise. Les Espagnols, troublés, se dirigèrent vers le port, et Louis d'Aix, qui était rentré dans la ville par un autre côté, n'ayant pu se réunir avec les fils de Casaulx, ils finirent tous, après une courte résistance, par s'embarquer sur les galères de Doria, qui se hâta de sortir du port et de faire voile pour Gênes, où il déposa tous les fugitifs marseillais (février 1596). Le duc de Guise entra à Marseille en triomphateur; et Henri IV, en apprenant la réduction de cette ville, dit : *C'est maintenant que je suis roi!* Libertat reçut un don de cent mille écus avec des lettres de noblesse et la charge de viguier. Après sa mort, en 1597, on lui éleva une statue, qui se trouve encore à l'hôtel de ville. Pendant la durée du pouvoir de la Ligue à Marseille (en 1591), le duc de Toscane, craignant que la maison de Savoie ne réunît la Provence à ses domaines, voulut s'emparer pour son propre compte des îles d'If et de Pomègues, situées devant la ville. Nicolas de Bausset, qui en était gouverneur, les remit, sans combat, au commandant des galères du duc; mais le château d'If, bâti en 1529, par François Ier, dans la première de ces îles, resta occupé par une

garnison française. Les Toscans demeurèrent maîtres des îles d'If et de Pomègues jusqu'en 1611.

Avant de poursuivre l'histoire de Marseille, sous la domination définitive de la France, jetons un coup d'œil sur l'état intellectuel et matériel de cette ville à la fin du XVI[e] siècle. La culture des lettres et des sciences s'y était soutenue, durant tout le cours du moyen âge. Elle avait donné le jour, dans le XII[e] siècle, au troubadour *Fouquet*, moins connu par ses poésies, que par le rôle sanguinaire qu'il joua, comme évêque de Toulouse, dans la guerre des Albigeois. Elle avait vu naître, environ deux cents ans plus tard, *Rostang Bérenguier*, auteur d'un poëme provençal sur les templiers, et *Guillaume Angelic*, renommé pour son savoir dans les mathématiques et dans l'art de guérir. Dans les premières années du XVI[e] siècle, Marseille avait produit les jurisconsultes *Rondolin* et *Maysonni*, le voyageur *Vincent Leblanc*, et le grammairien *Honoré Rambaud*. Vers l'époque à laquelle nous sommes arrivés, cette ville comptait parmi ses illustrations : *Honoré d'Urfé*, que le roman d'*Astrée* a rendu célèbre ; *Charles Féau*, dont les vers faciles étaient fort applaudis, et une femme poëte d'un vrai talent, la fille de Philippe Altovitis. L'établissement de l'imprimerie à Marseille ne date que de 1594. Le premier livre qu'on y ait publié parut, l'année suivante, sous le titre de : *Obros et Rimos provenssalos de Loys de la Bellaudière, revioudados per Pierre Pau.* La population de la grande cité maritime s'accroissait sans cesse de familles étrangères qui venaient s'y établir, « non pour courre la bague, pour danser des ballets, dit un vieil historien, mais pour se faire riches par le négoce. » Le nombre des habitants était alors de 70 à 75,000. La muraille qui séparait la ville haute de la ville basse ayant été démolie, au XIV[e] siècle, une nouvelle enceinte avait été tracée ; elle subsistait encore, à la fin du XVI[e], un peu diminuée cependant du côté de l'ouest par les envahissements de la mer. Cette enceinte avait quatre entrées : la porte d'Aix, celle de la Frache, *porta Fracta*, celle du Marché, et la porte Royale.

Le règne de Henri IV fut signalé à Marseille par la répression d'une tentative des Florentins pour s'emparer du château d'If (1598), et par les fêtes que le viguier et les consuls donnèrent à Marie de Médicis lorsqu'elle débarqua dans ce port pour aller épouser le roi de France (novembre 1600). Le système de prohibition des produits étrangers, établi par Sully pour protéger l'industrie naissante de la France, ne s'étendit point à Marseille, qui resta port franc ; mais une ligne de douanes fut établie autour de la ville ; les relations des Marseillais avec le reste du royaume en souffrirent, et la plupart des produits de ses manufactures n'eurent plus de débouchés qu'à l'extérieur ; les courses des corsaires barbaresques dans la Méditerranée achevèrent, quelques années après, de ruiner son commerce. Malgré cet état de pénurie, les consuls de Marseille offrirent au roi Louis XIII, en 1621, un don considérable pour les frais de la guerre de Languedoc ; ce roi vint les en remercier, après le siége de Montpellier, et fut reçu dans la ville avec magnificence (7 novembre 1622). La fin de son règne et les premières années de celui de son successeur virent décroître encore la prospérité de Marseille, sous l'influence de troubles graves causés par les modifications continuelles apportées au mode d'élection des magistrats de la cité. Un mouvement insurrectionnel, principale-

ment dirigé par Gaspard de Glandèves Nioselles, éclata, en 1658, et ne fut réprimé qu'avec beaucoup de peine par le duc de Mercœur, gouverneur de Provence. Après la punition des révoltés, Louis XIV arriva à Marseille, le 2 mars 1660, et fit son entrée par la brèche, accompagné de la reine-mère, du duc d'Anjou et du cardinal Mazarin. Pour prévenir le retour des désordres, il fit construire les deux forts de Saint-Jean et de Saint-Nicolas et abolit le consulat. Le gouvernement de la ville fut confié à un viguier qui devait être choisi par le roi, de deux en deux ans, gentilhomme de nom et d'armes, étranger à Marseille, recevant trois mille livres par an de la communauté; il présidait le conseil de ville. Les deux échevins, dont le nombre fut doublé, en 1662, le suppléaient en son absence; ils étaient élus, chaque année, aussi bien que l'assesseur, par le conseil de ville, composé de soixante-six membres. Ce conseil nommait ensuite au scrutin, sur leur proposition, les quatre capitaines de quartier, les juges de commerce, les trésoriers, les officiers supérieurs. Aucune imposition nouvelle ne pouvait être mise sans autorisation expresse du roi.

On voit que Louis XIV donna au pouvoir central une assez large part dans l'administration de la cité; cependant, comme le remarque M. Julliany, la nomination des fonctionnaires par le conseil municipal, entre les mains duquel se trouvait concentré le pouvoir judiciaire, administratif et financier, les noms mêmes du gouverneur et des principaux officiers empruntés aux institutions du moyen âge, prouvent que le roi avait voulu ménager les souvenirs et la susceptibilité de cette république marchande dont la liberté avait péri dans l'anarchie parce qu'elle manquait de contre-poids. Marseille ne redevint florissante que sous le ministère de Colbert : par les sages mesures que prit ce grand ministre pour rendre libres les transactions des négociants français avec l'étranger, le commerce de cette ville reprit une partie de son ancienne importance. L'édit du mois de mars 1669, qui constituait ou plutôt rétablissait la franchise du port de Marseille, produisit surtout les plus heureux résultats. Avant Colbert, la marine marseillaise n'occupait que deux cents navires environ; ce nombre fut porté, en quelques années, à quinze cents. L'enceinte de la cité était devenue insuffisante : de vastes quartiers furent créés, entre autres le Cours, la Canebière, les Allées. La ville, bornée jusqu'alors à la porte Royale, franchit ses remparts et s'étendit jusqu'à la plaine Saint-Michel, aux Allées, aux portes de Rome et de Paris. Le génie de *Puget* se plut à embellir sa ville natale de magnifiques constructions. Dans le même temps, d'autres Marseillais se distinguaient à des titres divers : c'étaient *Jules Mascaron*, prédicateur, célèbre surtout par son oraison funèbre de Turenne; *Pierre d'Hozier*, le savant généalogiste; les historiens *Antoine de Ruffi* et *Marchetti*; le poëte latin *Balthasar de Vias* et le botaniste *Plumier*.

Nous voici arrivés à l'événement le plus tristement mémorable de l'histoire de Marseille, à la grande peste de 1720. A plusieurs reprises dans le XVI[e] siècle, neuf fois dans le XV[e], et vingt fois au moins depuis Jules-César, cette affreuse épidémie avait dévasté la ville; mais à aucune époque la contagion ne s'y était montrée si maligne, si obstinée, si mortelle dans ses ravages. La malheureuse cité eût été frappée des sept plaies d'Égypte, qu'elle n'eût pas souffert davantage. L'épidémie vint d'Afrique, ce brûlant foyer de la peste, et fut apportée par *le Grand Saint-*

Antoine, navire marseillais que commandait le capitaine Chataud. Ce bâtiment, parti de Seïde le 31 janvier 1720, alla se réparer dans le port de Tripoli de Syrie, ayant à bord quelques Turcs qu'il devait déposer à l'île de Chypre. On lui délivra à Tripoli une patente nette, bien que la peste régnât dans ces parages; trois Turcs et trois matelots moururent dans la traversée; le capitaine, après avoir relâché à Livourne, entra à Marseille le 25 mai, et ne fut point soumis à la quarantaine; il ne tarda pas à périr, victime de la contagion, avec toute sa famille. La peste se répandit ensuite dans la ville et y exerça ses ravages avec d'autant plus de rapidité, que les médecins et les magistrats s'opiniâtrèrent d'abord à nier sa présence. Les efforts courageux et persévérants d'un jeune médecin nommé Peyssonel éveillèrent enfin la sollicitude des échevins et celle du parlement de Provence, qui, le 2 juillet, défendit, sous peine de mort, toute communication entre les habitants de la province et Marseille; mais il rendait en même temps sa défense illusoire en persistant à déclarer que la maladie n'était nullement contagieuse, bien que les médecins récemment appelés de Montpellier, Chicoyneau et Verny entre autres, eussent constaté ses caractères pestilentiels.

Au début, c'étaient une céphalalgie, des nausées, une prostration générale, des vomissements, des vertiges, un état fébrile; les malades mouraient quelquefois sans aucun signe précurseur, mais le plus grand nombre succombaient le second et le troisième jour; passé ce terme, il y avait espoir de guérison. Les prescriptions de quelques médecins furent dans les premiers instants non-seulemens inefficaces, mais nuisibles; par exemple, on alluma de grands feux, pendant trois jours, sur les places publiques et devant les maisons infectées; on brûla du soufre pour purifier les hardes, les habits et les demeures des pestiférés. Or l'air, ainsi chargé de vapeurs noirâtres et brûlantes, rendait encore plus intolérables les ardeurs de l'été; et, comme on aurait dû s'y attendre, la contagion n'en devint que plus active. Une foule d'habitants abandonnèrent leurs maisons et se réfugièrent dans les campagnes voisines: d'autres s'établirent sous des tentes, dans la plaine Saint-Michel, sur les bords de l'Huveaune, ou le long des ruisseaux; un grand nombre se fixèrent près des remparts; on en vit même qui cherchèrent un asile dans les creux des rochers, au fond des cavernes; les marins, embarqués avec leurs familles sur des vaisseaux ou des canots, se tenaient au large dans la rade, offrant ainsi au milieu des eaux une ville flottante. Les administrations et quelques ordres religieux (ce fut à la vérité le plus petit nombre) désertèrent la ville. L'évêque Belzunce, dont on connaît le dévouement sublime, refusa de s'éloigner; tant que dura le fléau, il prodigua ses soins aux malades avec la plus touchante charité. Les curés des paroisses, le premier échevin Estelle et quelques notables, parmi lesquels se distingua surtout le chevalier Roze, secondèrent ses efforts, et par de sages mesures assurèrent l'approvisionnement de la ville. Cette abnégation courageuse excita partout l'intérêt et l'admiration; le pape envoya trois mille charges de blé aux Marseillais et publia des indulgences « en faveur de ceux qui donneraient à boire ou à manger aux pestiférés ou aux personnes qu'on soupçonnait de l'être. » La peste ne cessa entièrement à Marseille qu'au mois d'août 1721. Dans l'espace de treize mois, la population de la ville, qui était auparavant de 90,000 habitants, fut réduite à

50,000 environ. L'activité persévérante du génie marseillais ne tarda pas à cicatriser ces profondes blessures. Le duc de Richelieu, en 1755, trouva dans la commune et dans la marine de Marseille d'immenses ressources pour les approvisionnements et les transports de son expédition de Mahon. En 1778, la population avait atteint de nouveau le chiffre de 90,000 habitants. C'est, en effet, du règne de Louis XV que datent la fondation de l'ancienne Académie des belles-lettres de Marseille (1726), et celle de son Académie de peinture et de sculpture (1756). Les plus vastes hôtels des nouveaux quartiers appartiennent aussi à cette époque, et attestent l'opulence des négociants auxquels ils étaient destinés. Marseille garde le souvenir de plusieurs de ces hommes recommandables dont les richesses n'étaient point enviées, parce qu'elles furent consacrées à des entreprises utiles au pays. Nous citerons parmi eux : Georges Roux, premier échevin, conseiller d'État et chevalier de Saint-Michel ; Rémuzat et Borrély. Pendant la guerre d'Amérique, les navires du commerce marseillais avaient reçu de la marine royale une protection efficace. La ville en témoigna magnifiquement sa reconnaissance au roi en lui offrant un vaisseau à trois ponts, *le Commerce de Marseille,* pour lequel les négociants votèrent un don de quinze cent mille livres (1782).

Les Marseillais adoptèrent avec ardeur les idées de la révolution de 1789 ; ils décernèrent à Mirabeau une magnifique ovation populaire, quoique cet illustre citoyen, élu député aux États-Généraux, à Aix et à Marseille, eût opté pour la capitale de la Provence. Au Grand-Théâtre, les dames le couronnèrent de lauriers ; tandis qu'au bruit des applaudissements publics, on y déclamait des vers à sa louange. Des troubles suivirent ces premiers moments d'enthousiasme. Une fourniture adjugée à un riche fermier, nommé Rebufel, en fut l'occasion. La populace pilla la maison du traitant, et, quelques jours après, menaça de dévaster les magasins de la Rive-Neuve ; mais la garde citoyenne, promptement organisée, dispersa les malfaiteurs. Le conseil municipal changea spontanément sa constitution politique ; il appela dans son sein les habitants de toutes les classes et des députés de toutes les corporations ; cette assemblée s'appela *le conseil des trois ordres* (mars 1789). A la sollicitation de M. des Gallois de Latour, intendant de Provence, le comte de Caraman se rendit d'Aix à Marseille avec un corps de huit mille hommes, vers la fin du mois de mai ; il y opéra une sorte de contre-révolution, réinstalla le conseil des trois ordres, et substitua une garde bourgeoise à la garde nationale ; mais les habitants armés s'y étant opposés, M. de Caraman, à la prière de M. de Fortia de Piles, viguier, consentit à entrer seul dans la ville. Son premier soin fut de rétablir le conseil sur ses anciennes bases et de créer, en remplacement de la milice qui venait d'être improvisée, une *garde bourgeoise* dont les officiers furent choisis parmi la noblesse et les principaux négociants. Bientôt néanmoins le vœu des corporations le détermina à reconstituer l'assemblée des trois ordres, qui, le 30 juillet, déclara l'intendant Latour auteur des calamités dont la province avait à souffrir, et défendit toute communication avec lui. La garde bourgeoise devint aussi l'objet de l'animadversion du peuple ; des collisions sanglantes s'engagèrent entre elle et les amis les plus ardents de la milice licenciée. Dans une de ces luttes fatales, quarante personnes furent blessées, trois autres tuées. Une foule immense, traînant le cadavre d'une des vic-

times, vint demander vengeance à l'échevin Laflèche et pilla sa demeure. En vain M. de Caraman essaya d'apaiser les esprits, en parcourant les rues à cheval; des clameurs furieuses l'obligèrent de se retirer, et le lendemain les troupes entrèrent dans la ville. Bournissac, prévôt général des maréchaussées de Provence, arriva à leur suite pour punir les coupables; il nomma un tribunal prévôtal qui fit enfermer au château d'If les plus chauds patriotes, entre autres Rebecquy, Granet, Barbaroux et Blanc-Gilly, qui passaient pour les instigateurs des derniers troubles.

Cependant d'André, député d'Aix à l'Assemblée Nationale, fut envoyé par le roi à Marseille, en qualité de commissaire pacificateur, et, de concert avec M. de Caraman, abolit le conseil des trois ordres. En même temps, l'Assemblée s'occupait de la procédure prévôtale commencée. Mirabeau tonna contre Bournissac; les autres députés marseillais parlèrent dans le même sens, et le 8 décembre 1789, un décret enleva au prévôt l'instruction de l'affaire, qui fut renvoyée à la sénéchaussée. La loi sur la constitution des municipalités du royaume acheva de ramener momentanément la tranquillité dans Marseille. Le corps municipal, composé d'un maire, de vingt conseillers, d'un procureur de la commune et de son substitut, prit le titre de conseil général de la commune. MM. de Caraman et d'André sortirent de la ville; la nouvelle municipalité, dans ses premières séances, fit mettre en liberté les personnes emprisonnées par ordre de Bournissac, cassa la garde bourgeoise et organisa la garde nationale (février 1790). Ces mesures ne suffirent pas longtemps à calmer l'effervescence populaire. Un club se forma, avec l'autorisation de la municipalité, sous le nom d'*assemblée patriotique des amis de la constitution*. Les plus ardents démocrates y déclamaient avec violence: en exaltant les vainqueurs de la Bastille, ils résolurent de s'emparer des forts et de la citadelle de Notre-Dame-de-la-Garde, élevés par Louis XIV. Cette résolution, adoptée par la municipalité, est bientôt mise à exécution. La citadelle et le fort de Saint-Nicolas sont occupés presque sans résistance. Le conseil de la commune traite également avec le commandant du fort Saint-Jean des conditions auxquelles cette forteresse sera rendue; mais le major de Baussen, commandant en second, refuse de signer la capitulation. On répand alors le faux bruit qu'il veut mettre le feu à la poudrière. Le lendemain, une foule armée prend possession de la place, poursuit le malheureux officier dans la chambre où il s'est caché, le massacre impitoyablement, et promène sa tête en triomphe dans les rues de la ville. Un décret de l'Assemblée Nationale, parvenu à Marseille, le 17 mai, ordonnait que la milice citoyenne évacuerait les forts; mais le peuple s'y maintint malgré les injonctions de la municipalité, et commença à démolir le donjon de la citadelle. Le conseil général, hors d'état de résister à ce mouvement, crut devoir y céder en partie, en ordonnant qu'on démolirait seulement les batteries qui menaçaient la ville. Signalée dans l'Assemblée Nationale par d'André, comme livrée à l'anarchie, la commune de Marseille envoya à Paris des députés extraordinaires pour justifier sa conduite; alors un décret, sanctionné par le roi, ayant prescrit d'arrêter la démolition du fort, la municipalité le fit proclamer sur les places publiques, et les travailleurs se retirèrent à la première sommation. Le club de Marseille, qui grandissait chaque jour en force et en audace, avait déclaré ennemi du bien public Leotaud, commandant en chef

de la garde nationale, qu'on soupçonnait d'opinions aristocratiques; ce général fut arrêté, et une procédure s'instruisait contre lui lorsqu'un décret de la Constituante ordonna sa mise en liberté. Léotaud sortit de prison, à la faveur d'un déguisement que lui avaient procuré les soldats du régiment suisse d'Ernest.

Au commencement de l'année 1792, la commune de Marseille chargea Barbaroux et Loys, officier municipal, d'aller dénoncer à Paris la conduite du directoire des Bouches-du-Rhône, qui semblait protéger les *chiffonistes* ou contre-révolutionnaires d'Arles. Barbaroux obtint de l'Assemblée Constituante un décret qui mandait à sa barre le directoire du département. Cette mesure ne satisfit pas l'impatience du club marseillais. Quinze cents volontaires rassemblés dans la ville, en quelques heures, firent mettre bas les armes au régiment suisse d'Ernest, en garnison à Aix; puis, renforcés de quatre mille hommes de garde nationale conduits par Rebecquy et Bertin, ils marchèrent sur Arles, que les insurgés venaient d'abandonner, entrèrent dans la ville, et en firent démolir les murailles, au mépris des ordres du pouvoir exécutif et de Witgenstein, général de l'armée du Midi (mars 1792). Lorsque Louis XVI eut refusé de sanctionner la loi qui prescrivait la réunion de vingt mille gardes nationaux sous les murs de Paris, Barbaroux, dans une conférence avec Roland, résolut d'exécuter ce décret, malgré le véto royal, et demanda à ses compatriotes un bataillon et deux pièces de canon. Au mois de juin 1792, le conseil général de la commune ordonna la formation de ce bataillon célèbre; il fut composé de cinq cents hommes et placé sous le commandement de Moisson. Ce fut quelques jours avant son départ pour Paris, que Mireur, député du club de Montpellier, fit entendre pour la première fois, à Marseille, dans un banquet patriotique, le fameux chant que Rouget de l'Isle venait de composer. Alexandre Ricord et Moulin, présents au banquet, demandèrent les paroles de cet hymne sublime, et les insérèrent le lendemain dans un journal de la ville, sous le titre de *Chant de guerre, aux armées des frontières, sur l'air de Sargaires*. On sait quelle a été l'influence de *la Marseillaise*, adoptée d'enthousiasme par le bataillon; on sait aussi le rôle que joua ce corps de volontaires, à Paris, dans la journée du 10 août 1792.

Le reste de l'histoire de Marseille, sous la République, n'est qu'une longue suite de scènes d'anarchie. Nous nous bornerons à en rappeler les principaux faits. Le triomphe de la Montagne dans la Convention amena dans cette ville une réaction momentanée, dirigée, suivant quelques historiens, dans le sens des Girondins, ou, selon d'autres, secrètement excitée par les royalistes. Les Marseillais se révoltèrent ouvertement contre la Convention, et tentèrent de soulever le Midi. On n'a pas oublié l'appellation de *Commune sans Nom* que la colère de cette terrible assemblée voulut infliger à la ville rebelle. Le général Cartaux, envoyé pour la punir, battit, sur les hauteurs de Fabregoule, les troupes départementales des Bouches-du-Rhône, et y fit son entrée, le surlendemain, 25 août 1793. Le régime de la terreur s'appesantit alors sur la malheureuse cité. Tandis que Barbaroux, le plus célèbre de ses députés, était exécuté à Castillon, près de Bordeaux, le tribunal révolutionnaire répandait le sang de ses meilleurs citoyens. Ses plus beaux édifices furent démolis; on résolut de combler son port avec les débris de son hôtel de ville, et cette œuvre de destruction

eût été consommée sans les sollicitations de Granet, député du département. Nous avons à noter, pour l'histoire de cette époque, l'emprisonnement du duc d'Orléans et de sa famille au fort de Notre-Dame-de-la-Garde, d'où il ne sortit, le 23 octobre 1793, que pour être conduit à Paris et y périr sur l'échafaud, treize jours après. La perte des colonies avait porté un coup funeste au commerce de Marseille; l'expédition d'Égypte anéantit ses relations avec le Levant. La défaite navale d'Aboukir lui coûta cent vingt-cinq vaisseaux avec leurs équipages, et laissa sa marine marchande sans protection, en livrant la Méditerranée aux Anglais. Les guerres de l'Empire ne furent pas moins funestes à cette industrieuse cité. Aussi accueillit-elle avec joie le retour de la paix qui lui rouvrit les mers; sa prospérité s'accrut rapidement durant les quinze années de la Restauration. Marseille contribua puissamment au succès de l'expédition d'Alger par les ressources que sa marine mit à la disposition du gouvernement. Pendant les mois de mars, d'avril et de mai 1830, trois mille huit cent trente-cinq ouvriers furent occupés dans son port aux préparatifs de cette grande expédition. Le commerce marseillais fournit à la marine royale, outre des approvisionnements de toute espèce, trois cent cinquante-sept navires de transport, jaugeant ensemble plus de soixante et onze mille tonneaux, et cent vingt-cinq bateaux armés pour le débarquement des troupes. Tous ces transports, équipés et installés avec une rapidité merveilleuse, appareillèrent de Marseille, dans la première quinzaine de mai, pour aller rallier l'armée navale dans le port de Toulon. Marseille peut donc revendiquer sa part dans la conquête de l'Algérie, mais il faut dire en même temps qu'aucune ville n'en a recueilli de plus heureux fruits. Depuis lors, elle n'a cessé de grandir en importance, en richesse et en population.

Nous avons nommé la plupart des hommes célèbres que la ville de Marseille a produits, jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Parmi ceux auxquels elle a donné le jour, dans les périodes suivantes, nous citerons l'abbé *Barthelemy*, auteur du *Voyage d'Anacharsis*; le grammairien *Dumarsais*; l'antiquaire *Grosson*; le peintre *Serre*; *Peyssonel*, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; le conventionnel *Barbaroux;* le marquis *De Pastoret*, député à l'Assemblée législative; et *Lantier*, auteur *du Voyage d'Antenor*. La plus grande illustration contemporaine de Marseille est M. *Adolphe Thiers*. Les deux *Mery*, M. *Louis Reybaud*, M. *Léon Gozlan* et les généraux *Victor Hugues* et *Gaspard de Gardanne* sont nés aussi dans cette ville.

Nous terminerons cette notice par un aperçu statistique et topographique sur le port de Marseille, que nous devons à l'obligeance de notre collaborateur M. Baude. « Partout, dit-il, où se trouve le terme et le point de départ d'une navigation, il se fonde une ville. Lorsque, 599 ans avant J.-C., les Phocéens envoyèrent une colonie aux lieux où est actuellement située Marseille, ce peuple navigateur connaissait dès longtemps le bassin presque rectangulaire, d'un kilomètre de long sur près de trois cents mètres de large, que la nature a creusé de ses mains dans la roche calcaire dont se compose, sur une si longue étendue, la côte de Provence. A l'est, ils n'avaient trouvé aucun abri qui, pour l'étendue et la sûreté, approchât de celui-ci. Si favorables que fussent à la navigation les nombreuses dentelures de ce rivage, elles n'offraient aux navires, nulle part ailleurs,

d'anse qui fût complète sans le secours de l'art : à l'ouest, s'étendait au loin une côte basse, brumeuse, ensablée par les alluvions du Rhône, insalubre à cause des marécages dont elle n'est pas encore purgée. Qu'on le considérât en lui-même ou dans ses rapports avec les pays voisins, ce port si profond, si bien protégé contre les vents, appelait une des métropoles du commerce de la Méditerranée, et il a tenu tout ce qu'il promettait. Marseille occupe une de ces situations heureuses dont aucun événement humain ne saurait détruire les avantages : tant que la mer qui la baigne sera sillonnée par des vaisseaux ; tant que la terre au bord de laquelle elle est assise sera fécondée par l'agriculture, les arts et l'industrie, c'est dans ses murs que se donneront rendez-vous les hommes qui passeront de l'une à l'autre, et que se consommeront les échanges entre les produits de la France et ceux des régions si diverses qui enveloppent la Méditerranée.

« Le port de Marseille occupe, s'il est permis d'emprunter cette expression à la Sicile, le fond d'une conque formée par les montagnes environnantes. Cette conque est très-loin d'avoir la richesse de celle de Palerme : des roches aiguës se projettent, de tous côtés, sur l'azur du ciel ; leurs pentes, jadis couvertes de bois, dont Lucain chanta la fraîcheur et que Trebonius, lieutenant de César, détruisit pour construire les circonvallations du siége de la ville, sont aujourd'hui dépouillées de verdure ; le sol du voisinage est toujours ce sol maigre, rebelle à la culture des céréales, mais favorable à celle de la vigne et de l'olivier, que décrivait Strabon ; comme autrefois il est affligé de longues sécheresses, et les pluies qui devraient l'humecter y sont rares et torrentielles. D'après les remarques faites à l'observatoire de Marseille, il n'y tombe dans les années sèches que 0m 339 de hauteur d'eau ; dans les années moyennes que 0m 500, et dans les années très-pluvieuses que 0m 722. On évalue qu'au nord de la chaîne de Sainte-Victoire, les pluies sont d'un tiers plus abondantes. Ce défaut du climat est à la veille d'être corrigé par le canal qui amènera les eaux de la Durance sur les hauteurs qui dominent la ville du côté du nord. Ce canal, l'un des monuments hydrauliques les plus remarquables de notre temps, dotera les habitants de Marseille d'un approvisionnement d'eau d'un hectolitre par jour et par tête, et, indépendamment d'un si puissant élément de salubrité, il fournira à la banlieue des forces motrices considérables et des moyens d'irrigation qui en changeront tout l'aspect.

« Malgré sa haute antiquité, son origine grecque, sa prospérité romaine, et son importance commerciale, à toutes les époques où la navigation de la Méditerranée a joui de quelque liberté, Marseille ne possède aucun monument comparable à ceux dont s'honorent beaucoup de nos villes de troisième ordre. Tous ceux qu'aurait pu lui léguer l'antiquité, ont disparu au milieu des malheurs qui ont frappé la cité à diverses époques. Elle est plusieurs fois ressortie de ses cendres, mais toujours avec les caractères d'un établissement nouveau. Son port seul restait, comme base industrielle de sa future prospérité, et si les anciens habitants avaient été étouffés sous les décombres de leurs maisons, il s'en présentait bientôt de nouveaux pour les remplacer. L'aspect actuel de l'intérieur de Marseille correspond à son histoire. Dans cette ancienne république, le sentiment de l'égalité s'est, de tout temps, maintenu plus fort et plus vivace que dans aucune autre ville de France : il semble avoir présidé, dans la moderne comme

dans la vieille cité, à l'édification de toutes les habitations particulières; le seul hôtel dont il semble avoir toléré la construction est celui de la préfecture, et cette exception est justifiée par le service public auquel il est affecté. Le port, ouvert à l'ouest, s'enfonce dans la direction du levant; le vieux Marseille s'étage, du côté du nord : le commerce devait prendre de préférence cette position, parce qu'elle répond aux arrivages du côté de la terre et à la partie du bassin où l'eau a le plus de profondeur; la rive opposée n'a dû qu'à des travaux d'approfondissement, très-récents, l'avantage de pouvoir recueillir toutes sortes de navires.

« Au commencement du règne de Louis XIV, la ville n'enveloppait pas comme aujourd'hui tout le port; elle ne dépassait pas, au sud, la Canebière, dont l'emplacement était occupé par une fortification qui fut détruite lorsque Vauban l'eut rendue inutile par la construction du fort Saint-Nicolas. Ce quartier a conservé ses rues tortueuses, inégales, étroites, ses hautes et sombres maisons; il est encore à peu près tel qu'on le voyait il y a deux cents ans. Le haut commerce l'a dès longtemps déserté, et, à partir du dernier tiers du XVIIe siècle, une nouvelle ville s'est élevée à côté de l'ancienne, sur un terrain moins accidenté : percée de rues larges et droites, elle est traversée en différents sens par des allées plantées d'arbres, et la régularité de ses constructions n'exclut pas la variété des aspects. Cette partie de Marseille a pourtant pris de prodigieux accroissements, depuis trente années, et l'on peut juger de ses développements successifs, au mouvement de la population qu'il a fallu y loger. En 1694, Marseille comptait 87,700 habitants, et semblait avoir à peu près atteint l'état normal que comportaient les relations de cette époque; en effet, près d'un siècle plus tard, un dénombrement, celui de 1770, y signalait l'existence de 90,056 âmes. Les recensements opérés de nos jours, constatent, en 1811, 96,271 habitants; en 1827, 115,943; en 1836, 146,360; et en 1846, 183,186. D'où il suit que la population a presque doublé en trente-cinq ans. Cette marche est, du reste, la conséquence de celle de l'industrie et du commerce de la ville. Il y a là un mouvement d'ascension qui tient du prodige.

« Les douanes de la direction de Marseille ont rendu en 1810, 3,221,800 fr.; en 1815, 4,953,165; en 1820, 13,096,610; en 1825, 19,760,215; en 1830, 22,183,166; en 1835, 26,809,217; en 1840, 30,050,925; et en 1845, 35,977,045. La masse des échanges s'est encore plus accrue que les perceptions auxquelles elle a donné lieu; car depuis les premiers droits de douane adoptés sous la Restauration, l'abaissement des tarifs a été continu. Si les débuts de la période quinquennale dans laquelle nous entrons ne sont pas trompeurs, l'année 1850 ressemblera à celles qui l'ont précédée. Il est superflu de remarquer que les progrès du commerce de Marseille avec l'étranger donnent une mesure assez exacte de ceux de son commerce avec l'intérieur de la France. Le développement maritime a naturellement marché du même pas que le développement commercial : à ces populations qui se pressaient dans les murs de la ville, à ces constructions nombreuses qui s'élevaient pour les recevoir, correspondaient de nouveaux arrivages de navires, et la nécessité d'élargir le port s'est fait sentir en même temps que celle de reculer l'enceinte territoriale. Le vieux port a un peu plus de vingt-huit hectares de superficie : sous l'ancien régime, il recevait, sans trop de gêne, les bâtiments en quarantaine; dès 1821, on jugea nécessaire de

livrer la place qu'ils occupaient aux navires en libre pratique, et l'on créa pour eux, à quatre mille cinq cents mètres de l'entrée du vieux port, entre les îles de Pomègue et de Ratonneau, le port du Frioul, d'une superficie de vingt hectares, en 1844. Toutefois, comme cette succursale ne suffisait plus à son service, on commença des travaux destinés à la perfectionner et à l'agrandir de dix hectares; elle est aujourd'hui d'un quinzième plus étendue que le port principal.

« En 1839, cependant, le mouvement du port était de 1,221,769 tonneaux; il en résultait la nécessité de donner à tout le port une profondeur de six mètres, et d'allonger ses quais de mille trois cents mètres. Une somme de huit millions fut affectée à ces travaux : ils n'étaient pas achevés, que déjà, en 1842, le mouvement était de 1,660,000 tonneaux : comme il continuait à s'accroître, et que la présence des bateaux à vapeur dans un port encombré, le menaçait des plus affreux désastres, une loi votée en 1844 affecta une somme de quatorze millions quatre cent mille francs, à la reconstruction, dans l'anse de la Joliette, d'un nouveau port de vingt hectares, avec deux avant-ports qui en devaient comprendre seize. Les travaux en sont conduits avec toute la rapidité possible, et déjà les digues, qui doivent l'enceindre, se montrent au-dessus du niveau de la mer. Mais avant qu'il fût en état de recevoir un seul navire, son insuffisance a été constatée. En 1846, en effet, le mouvement du port a été de 24,555 navires et de 2,708,116 tonneaux. Ce tonnage équivaut aux 0,67 de celui des ports de la Méditerranée, aux 0,32 de celui des ports de l'Océan, et aux 0,21 de celui de tous les ports de France réunis : il place le port de Marseille à la tête de tous ses anciens concurrents. Après lui, viennent, dans cette même année : le Hàvre, avec un mouvement de 1,497,394 tonneaux; Bordeaux, de 1,038,771; Rouen, de 901,451; et Nantes, de 563,685.

« Cette progression du commerce, de la navigation et de la population de Marseille est très-éloignée d'avoir atteint son terme. Du côté de la terre et de celui de la mer, les intérêts et les relations qui se nouent au sein de ses murs, se développent, de jour en jour. Depuis quelques semaines seulement, le chemin de fer d'Avignon met à quelques heures de la ville le bas Languedoc et la vallée du Rhône. Encore un peu de temps, et cette voie rapide s'allongera, d'une part, jusqu'à Paris et aux rivages de la Manche; de l'autre, jusque sur les bords du Rhin. En tournant les yeux vers la mer, le mouvement est plus rapide encore : la sécurité que nous avons assurée, en 1830, à la Méditerranée, par l'anéantissement de la piraterie barbaresque, porte des fruits qui se développent à vue d'œil. L'Espagne et la Grèce attendent encore que l'ordre rende leur liberté féconde; mais l'Italie s'apprête à jouir de l'alliance de l'un et de l'autre; la côte d'Afrique tout entière est ouverte à la civilisation; les peuples slaves se préparent à entrer libres dans la famille européenne; l'Orient se réveille, et dans quelques années, peut-être, le percement de l'isthme de Suez mettra la mer Rouge, la côte orientale d'Afrique, les Indes et Madagascar mieux à portée des côtes de Provence que n'en sont aujourd'hui celles d'Angleterre ou les Antilles. Ces événements qui font graviter le monde vers la Méditerranée, réagiront tous sur Marseille : ils disent assez haut à la France quelle part d'influence maritime doit lui revenir par cette ville. »

Marseille était, avant la révolution de 1789, le siége d'un gouvernement de place, d'une sénéchaussée, d'une amirauté, d'un tribunal de prud'hommes, et d'un autre tribunal particulier dont les magistrats se nommaient les juges du palais de Saint-Louis et de Saint-Lazare. Outre les établissements dont nous avons parlé, il y avait dans ses murs un hôtel des monnaies, un très-vaste arsenal, cinq paroisses, un collége dirigé par les Oratoriens, une commanderie de l'ordre de Malte, cinq hôpitaux, une abbaye séculière (celle de *Saint-Victor*), dix-huit communautés d'hommes, entre autres les Grands-Carmes, les Dominicains, les Cordeliers, les Capucins, les Minimes, les Chartreux, les Récollets, et douze communautés de femmes, dont deux abbayes, *Saint-Sauveur* et *Mont-Sion*. Cette ville est aujourd'hui le chef-lieu du département des Bouches-du-Rhône, titre qu'elle a enlevé à Aix, en l'an VIII; c'est aussi le chef-lieu de la huitième division militaire; elle possède une chambre et une bourse de commerce, un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un conseil de prud'hommes, un syndicat maritime, un observatoire de la marine et un lazaret, le plus beau qui existe sur les côtes de la Méditerranée. Son évêché, qui autrefois dépendait de la métropole d'Arles, est le premier suffragant de l'archevêché d'Aix. A une lieue sud-ouest du port on trouve l'île d'If, dont le château a souvent servi de prison d'état. De toutes les villes de France, Marseille est peut-être celle dont la physionomie est la plus vivante, la plus mobile, la plus variée. L'ancienne cité, celle qu'habitaient les Phocéens, a pour limites le port, la Canebière, le Cours et la rue d'Aix. La nouvelle ville s'étend sur l'autre côté, dans le prolongement du port, et s'appuie au mamelon qui porte le fort de la Garde; elle est traversée par de belles rues, parmi lesquelles les Marseillais citent avec orgueil la Canebière et la longue avenue, qui, de la porte d'Aix, aboutit à un obélisque dressé sur la place Castellane. Au nombre des anciens monuments de Marseille, les plus remarquables sont l'église cathédrale de la Major, celle de Saint-Victor, Notre-Dame-des-Accoules, l'ancien couvent des Chartreux et l'Hôtel de Ville. Les édifices modernes n'offrent pas un grand intérêt au point de vue de l'art; on peut mentionner cependant, à part, l'hôtel de la Préfecture, le Grand-Théâtre et l'Observatoire. La population de l'arrondissement de Marseille est de 188,000 habitants, et celle du département dépasse 375,000 âmes.[1]

1. Cesar, *De Bello civ.* lib. II — Plutarque, *Vie de Marius.* — Athenée, *Deipnosoph.*, liv. XIII; Cicer., *Orat. pro L. Flacco.* — Justin, liv. XXXVII et XLVII. — Strabon, liv. IV. — Ces. Nostradamus, *Histoire et Chronique de Provence.* — Bouche, *Chronographie de Provence.* — Papon, *Histoire générale de Provence.* — De Ruffi, *Histoire de Marseille.* — Julliany, *Essai sur le commerce de Marseille.* — Deimier, *La Royale liberté de Marseille.* — Depping, *Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe.* — Pardessus, *Collection des lois maritimes.* — Michel Nostradamus, *Vies des anciens poëtes provençaux.* — Raynouard, *Poésies des troubadours.* — Giraud, *Histoire du droit romain au moyen âge.* — Guys, *Marseille ancienne et moderne.* — J.-B.-B. Grosson, *Recueil des antiquités et monuments marseillais.* — Aug. Fabre, *Histoire de Marseille.* — Fauris de Saint-Vincent, *Mémoire sur l'état du commerce en Provence dans le moyen-âge.* — *Statistique des Bouches-du-Rhône.* — Archives de l'hôtel de ville de Marseille. — Villeneuve-Bargemont, *Histoire de René d'Anjou.* — Debret, *Mémoire manuscrit sur la Provence.* — *Mémoires* de l'Academie des inscriptions et belles-lettres.

TOULON.

Toulon, malgré l'absence totale de preuves sur son antiquité, n'a pourtant pas été privé de ces légendes merveilleuses dont l'imagination des hommes se plaît à envelopper les commencements des villes fameuses, comme ceux des héros. Un document curieux inséré dans les *Mémoires de Trévoux*, à la date de novembre 1723, et qu'on y dit extrait d'un manuscrit provençal remontant à sept siècles, nous apprend quelles étaient les prétentions des anciens habitants de Toulon au sujet de la noble origine de leur ville. La célèbre Massalie elle-même, à les en croire, serait obligée de baisser pavillon devant une si haute antiquité. « Nous lisons, dit le document en question, dans un manuscrit dont l'original, écrit en vieux langage provençal depuis six à sept siècles, a été longtemps conservé dans les archives de Toulon, que l'an 1642 avant la naissance de Jésus-Christ, les Camatalans, peuple de la haute Allemagne, abordèrent, sous la conduite de Talamon, dans le même endroit où Toulon est à présent; que la situation du lieu leur ayant plu, charmés de la bonté et de la richesse du terroir, ils y bâtirent une ville, qu'ils nommèrent le *Grand-Talon;* que, soixante-dix ans après, les Anatalans vinrent assiéger cette ville naissante, la prirent d'assaut et la ruinèrent entièrement. Pline, ajoute l'auteur du document, fait mention, dans le troisième livre de son Histoire naturelle, de certains peuples qu'il nomme Camatulliniens et Anatiliens, et il les place sur la côte de la Gaule Narbonnaise. Serait-ce là ces Camatalans et ces Anatalans, les uns fondateurs, les autres destructeurs de Toulon ? »

Après cette question naïve, qu'il se pose à lui-même, l'auteur, comme s'il allait entrer à pleines voiles dans le domaine de l'histoire, reprend ainsi son discours : « Cette ville (Toulon) était autrefois appelée en latin *Tolonium* ou *Telonium*, que les uns tirent du mot grec τελο, *tribut*, ou de *telonium*, *banque*, prétendant que c'était une ville de grand commerce; d'autres veulent qu'elle ait pris son nom de *Telon*, célèbre nautonnier, dont parle Lucain dans sa Pharsale, ou de *Tolumnus*, capitaine goth, qui répara cette ville, à ce qu'on croit, sous Théodoric, roi d'Italie. Enfin le fameux M. de Peiresc s'était imaginé que Toulon avait été ainsi nommé de *Tolo* qui, en vieux celtique, signifiait une guitare, la forme de son port et de son promontoire ressemblant à cet instrument. » Pour nous, sortant du domaine de la fable et du champ vague des suppositions, et rejetant à la fois l'opinion de Sanson et de d'Ablancourt, qui fait de Toulon le *Tauræntum* de l'Itinéraire d'Antonin, nous accepterons celle de la majorité des auteurs et particulièrement de Fortia d'Urban, dans son *Recueil des itinéraires anciens*, avec les distances mesurées par Lapie. Le *Telo-Martius* de cet itinéraire nous semble être, en effet, le point autour duquel se groupa lentement Toulon.



Quant à ce qui est de décider si ce nom de *Telo-Martius* était ou n'était pas celui d'un tribun ou d'un général romain qui y aurait conduit une colonie, c'est encore une question que nous abandonnons à l'esprit de conjecture et d'argutie.

L'histoire commence pour nous là seulement où l'on voit poindre des faits palpables en quelque sorte et hors de toute discussion. Le *Telo-Martius* de l'Itinéraire d'Antonin n'était qu'une station maritime peu importante, de Marseille à Nice, entre *Pomponiana* et *Taurœntum*. Comme lieu de fabrique, *Telo-Martius* paraît avoir intéressé les Romains, car la notice de l'Empire constate que, dès la fin du IVe siècle, on y voyait une grande teinturerie de pourpre à la tête de laquelle était un intendant impérial appelé *Procurator Baphiorum*. L'infériorité maritime de Toulon, à cette époque reculée et même jusqu'à un âge plus rapproché de nous, s'explique par l'avantage que présentaient aux galères, toujours d'un faible tirant d'eau, les mouillages sûrs, quoique peu profonds relativement, qui se trouvent aux environs, et par la grandeur antique de Marseille, dont le port, alors situé au midi, était plus que suffisant pour les flottes marseillaises, romaines, et plus tard provençales. L'accroissement et le rôle militaire des vaisseaux ronds, supplantant peu à peu les galères, devaient finir par faire remarquer la place où est Toulon et lui donner la suprématie sur Marseille. *Telo-Martius*, devenu *Tolo*, passa, avec la Provence, des Romains aux Visigoths et aux Ostrogoths; en 540, il fut cédé, en même temps que la partie orientale de cette province, par Vitigès, roi des Ostrogoths, à Théodebert, roi des Franks Austrasiens. C'est à cette date que l'on fait remonter, avec quelque apparence de preuves, la création du siége épiscopal de Toulon. Saint Cyprien, mort vers 549, fut, à ce qu'on croit, le premier évêque de cette ville : la légende religieuse a voulu lui donner pour prédécesseurs saint Honoré ou Honorat, saint Gratien, et même *l'un des septante-deux disciples de Jésus-Christ*, Cléone, qui vint, à ce qu'elle assure, prêcher l'Évangile à Toulon. La cathédrale fut bâtie, dit-on, sur les ruines d'un temple d'Apollon, près de la tour dite des Phocéens, dont on reporte ainsi l'origine à la fondation même de Marseille. Depuis l'année 718, époque à laquelle commencèrent les invasions des Sarrasins dans le midi de la France, les évêques de Toulon durent mener une existence bien précaire et souvent bien errante; leur église, comme le bourg où elle avait jeté ses fondements, fut maintes fois incendiée ou pillée. Au lieu de grandir avec le temps, Toulon et son église, pendant plus de deux siècles et demi, ne firent que décliner et, à diverses reprises, semblèrent même s'éclipser entièrement.

Le pauvre bourg de Toulon, après avoir, comme la Provence, fait partie de l'empire de Charlemagne, fut enclavé dans le royaume d'Arles (879). Sous Louis Bozon, surnommé l'Aveugle, les Sarrasins qui avaient débarqué dans le golfe de Saint-Tropez, s'étant établis au Fraxinet, toute la côte de Provence se trouva plus que jamais exposée à de continuels ravages, et la ruine de Toulon fut complète (889). Le comte de Provence, Guillaume Ier, chassa définitivement les Sarrasins du pays, en 975; plusieurs cantons, surtout le territoire de Toulon, que déjà l'on appelait *Tolon*, ainsi que le constate une charte de l'an 993, se trouvèrent alors dépeuplés, et chacun accourut pour en prendre sa part. Guillaume vint lui-même faire une équitable répartition des terres entre les bourgeois, les

seigneurs et les églises. Grâce aux soins de cet illustre comte, non-seulement l'agriculture reparut dans les campagnes longtemps désolées, mais encore les villes et les bourgs détruits, et parmi eux Toulon, sortirent de leurs ruines. Après l'extinction du royaume d'Arles (1032), on trouve, pour la première fois, des seigneurs particuliers de Toulon, relevant des comtes de Provence, et qui par la suite furent, à ce qu'il paraît, investis eux-mêmes du titre de comtes, et eurent leur demeure habituelle dans le lieu que l'on appelle la *Place à Huile*. Rien ne prouve que la puissance des évêques de Toulon ait eu beaucoup à souffrir de ce voisinage. A la faveur de la paix qui suivit l'expulsion des Sarrasins, la cathédrale fut relevée sur les ruines de l'église primitive (1096). Vers ce temps, c'est-à-dire dans la dernière moitié du x[e] siècle, la période féodale commença de se dessiner pour Toulon, comme pour tout le reste de la France. Sous les premiers de ses seigneurs, le bourg prit quelque accroissement; mais les Sarrasins s'étant rendus maîtres de la Sicile et d'une partie de l'Italie, comme ils l'étaient de l'Espagne, menacèrent de nouveau la côte de Provence, et la ville naissante de Toulon fut arrêtée dans sa marche ascendante. La conquête de la Sicile et du midi de l'Italie par les Normands ne mit pas même fin aux déprédations et aux ravages des musulmans en Provence; car, le 27 juillet 1178, ceux-ci vinrent assiéger Toulon, le prirent, le rasèrent, et emmenèrent à Majorque la plupart des habitants, parmi lesquels Hugues Jauffred ou Geoffroy, seigneur du lieu, un de ses neveux et plusieurs prêtres de la cathédrale. Le 4 août 1196, les Sarrasins étant revenus, ravagèrent de nouveau Toulon et son territoire, et chargèrent, comme auparavant, leurs navires de prisonniers chrétiens. Ils se vengeaient ainsi sur les parties faibles du littoral méditerranéen de la France et particulièrement de la Provence, des formidables armements qui sortaient alors sans cesse de Marseille pour aller à la croisade en Terre-Sainte.

Ce fut à cette mémorable époque des croisades que le comté de Provence étant passé, par mariage, à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, la seigneurie de Toulon fut vendue ou, selon d'autres, donnée par Sybille, fille de Jauffred, au nouveau comte qui devint, comme on le sait, roi de Naples et de Sicile (1246). A cette époque aussi, la situation de Toulon fut remarquée, et l'on y construisit, dit-on, quelques forts. Quoique siége d'un évêché très-ancien, cette ville ne jouait pourtant encore qu'un rôle bien secondaire sous le rapport civil. Ce n'était, même en 1289, qu'un simple bailliage. En 1314, Robert, comte de Provence et roi de Naples, permit aux Toulonnais d'établir parmi eux un conseil composé de douze personnes, dont les quatre premières prises dans la noblesse, les quatre secondes dans le corps des marchands, et les quatre dernières dans le peuple. Le 18 novembre 1319, il leur octroya, en outre, le droit d'élire deux syndics pour être placés à la tête de ce conseil et administrer les affaires publiques. La reine Jeanne, comtesse de Provence, érigea positivement Toulon en commune, dans l'année 1348. C'est donc à ces deux dates qu'on peut rigoureusement faire remonter les consuls de Toulon, lesquels néanmoins ne furent revêtus de ce titre que par lettres patentes de René, bâtard de Savoie et grand sénéchal de Provence, données le 17 août 1522. Sous la domination des comtes de Provence, rois de Naples, de la maison d'Anjou, Toulon

fut garanti du côté de la mer par une muraille flanquée de quelques tours, dont la principale était appelée en langue provençale *lou castéou de la mar* (1366). Au temps de la querelle sanglante entre les héritiers de la comtesse-reine Jeanne et les princes de Duras, les Toulonnais prirent le parti de Charles de Duras contre Louis II d'Anjou, encore mineur; la mort de Charles ne suffit pas pour ramener Toulon à la cause de son compétiteur, et ses habitants, rangés sous les bannières de la ville d'Aix et du jeune Ladislas, combattirent l'autre parti des Provençaux qui suivait les bannières d'Arles, de Marseille et du prince angevin. Enfin, Louis II l'emporta, et la paix fut proclamée le 1er octobre 1387.

Pendant que Louis II était occupé à reconquérir le royaume de Naples, le vicomte Raymond de Turenne ayant entrepris de ravager le comté, à la tête d'une troupe de malfaiteurs, le ban et l'arrière-ban des gentilshommes du pays fut convoqué pour arrêter ces brigandages, et les Toulonnais concoururent à la reprise du château des Baux, ainsi qu'à celle de plusieurs autres forts dont la bande de Raymond de Turenne s'était emparée. Ils aidèrent également à rejeter le vicomte au delà du Rhône. La réconciliation entre Louis II et les Toulonnais n'en devint que plus solide; le prince voulant reconnaître leur dévouement, se rendit dans leur ville, en 1404, y séjourna, et accorda aux habitants plusieurs franchises et immunités. En 1410, la noblesse provençale se donna rendez-vous général à Toulon, pour s'opposer à une descente projetée par les Génois, alliés de Ladislas, lequel avait repris le dessus sur Louis II. Mais la flotte ennemie, parvenue en rade d'Hyères, essuya une tempête si violente, que tous ses navires furent dispersés; l'expédition manqua, et les préparatifs faits à Toulon pour la combattre, demeurèrent inutiles (1410). Tels furent les principaux événements auxquels Toulon se trouva mêlé, jusqu'à l'année 1481, époque à laquelle il passa par testament à la France, avec tout le comté.

Louis XII sembla comprendre à demi l'utilité dont pourrait lui être cette ville dans ses guerres avec l'Italie et l'Espagne; il fit jeter, en 1514, les fondements de la Grosse-Tour, à l'extrémité de la langue de terre qui termine la petite rade; mais elle ne fut achevée que sous le règne de François Ier (1520). La Grosse-Tour n'empêcha pas les armées de terre et de mer de Charles-Quint, commandées par le connétable de Bourbon et l'amiral Hugues de Moncade, de se rendre maîtresses de Toulon, en 1524, bien que certains auteurs prétendent que cette ville leur ait alors opposé une résistance vigoureuse et efficace. Ce qui paraît contredire d'une manière positive leur témoignage, c'est qu'il est constant que les ennemis se servirent de pièces de gros calibre enlevées à l'une des tours de Toulon, pour aller faire, la même année, mais sans succès, le siége de Marseille. Eh! comment la ville de Toulon aurait-elle pu résister aux forces de Charles-Quint, en 1524, quand, six ans plus tard, on voit les pirates africains la surprendre, la saccager, et traîner une si grande partie de ses habitants en esclavage, qu'il fallut envoyer les *manants* d'Hyères et d'autres villes voisines, pour la repeupler (1530). A la nouvelle de ce malheur qui semblait appartenir à un autre âge, François Ier chargea, dit-on, le sieur Saint-Remy, son ingénieur des ports, de lui présenter un plan de nouvelles fortifications pour Toulon; mais elles restèrent à l'état de projet, et l'on se borna à faire quelques réparations aux an-

ciennes. En 1536, Charles-Quint ayant envahi une partie du midi de la France, avec une armée de terre formidable, tandis que l'amiral, André Doria, suivait la côte avec une flotte imposante, qu'il avait dessein d'introduire jusque dans le Rhône, Toulon, qui n'était pas plus capable alors qu'en 1524, de résister à la double force dont il était menacée par terre et par mer, tomba, sans coup férir, au pouvoir de Doria. L'amiral y séjourna : il reconnut l'importance maritime de la place, et en fit le rendez-vous des convois impériaux. Néanmoins les ennemis échouèrent encore dans leur dessein, et Toulon fut évacué, comme le reste de la Provence.

Au mois de juillet 1543, François Ier ayant resserré son alliance avec la Turquie, les flottes des deux nations firent de concert une expédition sur les côtes d'Italie, et, au retour, le célèbre Barberousse, commandant de la flotte turque, préférant le mouillage de Toulon à celui de Marseille, y vint séjourner quelque temps. Barberousse, pour être parfois dans l'alliance française en qualité d'amiral du sultan, ne se croyait pas toujours obligé, comme chef de corsaires et dey d'Alger, de ne point commettre d'hostilités contre les côtes de France. Un auteur arabe rapporte qu'étant allé mouiller dans une belle rade formée par diverses îles non habitées, qu'on nommait Hyères, et derrière lesquelles se trouvait une petite ville fortifiée, appelée Toulon, il s'empara d'un navire chargé de fromage, qui sortait de la rade. Les Toulonnais détachèrent quatre galères à sa poursuite, lesquelles prirent, par représailles, un des bâtiments musulmans qui se trouvait un peu à l'écart des autres. Barberousse, afin de s'en venger, eut la pensée de s'emparer de la ville même; mais il renonça à cette entreprise, fit voile pour les côtes d'Italie, puis, contrarié par le vent, revint au même mouillage deux jours après l'avoir quitté. L'alliance franco-turque s'étant maintenue sous Henri II, malgré quelques conflits inséparables d'une première réunion de forces chrétiennes et musulmanes, dont la plupart des chefs n'étaient autres que des corsaires, la flotte du sultan, commandée par l'amiral Dragut-Rays, se joignit, en 1553, à la flotte française de la Méditerranée, placée sous les ordres du baron de la Garde, et, en 1558, on vit l'armée turque célébrer la fête du ramazan à Porquerolles, l'une des îles d'Hyères, en présence de l'armée chrétienne qui assista à ce spectacle, dit Nostradamus, par manière de plaisir.

Quand vinrent les guerres de la Ligue, Toulon sut se garantir contre les projets du duc de Savoie qui voulait profiter des troubles intérieurs du pays pour s'emparer de la Provence. Plus tard, les habitants embrassèrent ouvertement le parti de Henri IV, contre d'Épernon. Ils assiégèrent eux-mêmes la tour où Signare, un des lieutenants du duc, tenait encore à l'une des extrémités de la place, et animés par l'exemple de Forbin, seigneur de Soliers, ils l'emportèrent d'assaut; la garnison gasconne et son commandant furent passés au fil de l'épée. Cet événement, dit-on, décida la Provence à se prononcer tout entière. Ce fut en reconnaissance d'une conduite si méritoire que Henri IV, dans une lettre flatteuse qu'il adressa aux Toulonnais, leur déclara qu'il trouvait *bien et sûrement* la ville entre leurs mains et *la leur laissait*. C'est pourquoi encore, par une autre déclaration, datée du camp de la Fère, le 24 mai 1596, il défendit aux gouverneurs de Toulon d'établir aucun lieutenant en leur absence, voulant que le soin

et la charge de la ville fussent laissés aux consuls. Louis XIII et Louis XIV confirmèrent les Toulonnais dans ces priviléges. Les consuls prétendirent même au droit de conserver les clefs de la place, jusqu'en présence du gouverneur; le comte de Grignan le leur contesta, en 1680, et leur fit savoir que s'ils conservaient les clefs de la ville autrement qu'en l'absence du gouverneur, ce n'était que par tolérance.

Cependant Toulon, que l'on appelait *Tholon*, n'avait encore, au XVIe siècle, que très-peu d'importance. Deux plans horizontaux déposés au cabinet des estampes de Paris, nous montrent ce qu'était cette cité en 1570. On y voyait un môle et un port à peu près insignifiants; non loin de là, s'élevaient les restes du palais des anciens comtes; derrière se trouvaient la porte et la tour de la ville, du côté de la mer; de ce même côté s'étendait la muraille bâtie, en 1366, avec quelques vieilles tours, parmi lesquelles celles des Phocéens, d'Ammon et de l'Horloge; la cathédrale et plusieurs chapelles ou monastères étaient, après ceux que nous venons de nommer, les seuls monuments de la ville, contenue dans une enceinte excessivement étroite : à peine pouvait-elle contenir deux mille habitants. Lorsque le duc d'Épernon était encore tout-puissant dans la Provence, sans être parvenu néanmoins à se rendre maître de Marseille, il avait songé sérieusement à opposer une rivale à cette dernière ville, en agrandissant et en fortifiant Toulon. Les habitants ayant vu d'un mauvais œil sa tyrannie et son hostilité secrète contre le roi, ne lui laissèrent pas le temps d'accomplir son projet, auquel il avait donné un commencement d'exécution en 1789. Henri IV, sans avoir dessein de nuire à Marseille, mais dans le but d'opposer un nouvel obstacle à la puissance maritime de l'Espagne, et aussi pour tenir compte aux Toulonnais de leur attachement à sa cause, concourut à l'agrandissement de leur ville; en 1594, il la fit entourer d'une enceinte de pierre de taille, flanquée de bastions et de courtines; il ordonna la construction des forts Sainte-Catherine et Saint-Antonin, et fit jeter les deux grands môles qui enveloppent la petite darse ou le port marchand actuel.

L'importance militaire de la situation de Toulon et l'utilité d'avoir un grand port de guerre en cet endroit n'échappèrent point au génie de Richelieu; mais la côte n'étant guère moins découverte alors sur l'Océan que sur la Méditerranée, il partagea ses soins entre Brest et Toulon, et quelques autres ports également à l'état d'enfance. Toulon lui rendit, toutefois, de grands services dans la longue lutte navale que la France eut à soutenir contre l'Espagne. Ce port, tel que l'avait fait Henri IV, augmenté ensuite par Richelieu de quelques magasins et d'un commencement d'arsenal, servit plusieurs fois, avec sa belle rade, sous le règne de Louis XIII, de point d'armement et de réunion ou de refuge et de désarmement aux flottes composées de galères et de vaisseaux ronds que commandèrent, de 1636 à 1643, le comte d'Harcourt, l'archevêque de Bordeaux d'Escoubleau de Sourdis, le marquis de Pontcourlai et Dreux-Brézé. Ce fut de là que sortit une partie de ces gros vaisseaux de Provence, qui, après avoir opéré leur jonction avec les forces navales du comte d'Harcourt et de l'archevêque, près des îles d'Hyères, au mois de juillet 1636, défièrent la flotte espagnole et allèrent faire une descente dans l'île de Sardaigne; ce fut encore de là que, l'année suivante,

cinglèrent un certain nombre de ceux qui concoururent à la reprise des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, dont les Espagnols s'étaient emparés au mois de septembre 1635. Richelieu ayant ordonné, peu de temps après, l'armement d'une flotte de quinze galères, dix-huit vaisseaux ronds et trois brulots, dans la Méditerranée, pour imposer à la fois à l'Espagne et aux États Barbaresques, le comte d'Harcourt, commandant général des vaisseaux ronds, stationna quelque temps à Toulon. A cette époque, les galères n'avaient pas cessé de tenir le premier rang dans la marine militaire ; car un règlement portait que, dans toutes les armées navales du roi formées de navires, vaisseaux et galères ensemble, le commandement devait être dévolu au général des galères, en l'absence du grand maître de la navigation, à moins qu'il n'y fût dérogé par un ordre spécial qui ferait du commandant des vaisseaux ronds le suppléant du grand-maître, comme cela eut lieu alors pour le comte d'Harcourt, au grand dépit de Pontcourlai, général des galères. Marseille, port principal de la marine des galères en France, avait donc perdu militairement le pas, non-seulement sur Toulon, mais sur tous les autres ports de France. Comme place forte, d'ailleurs, Toulon tenait dès lors un rang assez considérable, pour que le gouvernement soupçonneux de Richelieu y fît arrêter et incarcérer momentanément (1638), le prince Casimir, frère consanguin de Ladislas VII, roi de Pologne, coupable d'en avoir examiné de trop près les fortifications, en se rendant en Portugal sur une galère génoise.

En 1640, l'archevêque de Bordeaux ayant éte commissionné, comme d'Harcourt, pour suppléer le grand maître dans la Méditerranée, mit à la voile de Toulon, vers la fin de juillet, afin d'aller à la recherche des ennemis sur les côtes de Naples et de Sicile. Après avoir parcouru en maître de la mer la côte d'Italie, l'archevêque ramena sa flotte à Toulon, port dont il appréciait et vantait sans cesse les avantages, dans sa correspondance avec Richelieu; il en repartit, en 1641, ayant le célèbre Duquesne sous ses ordres, pour coopérer à la conquête de la Catalogne et au siége de Tarragone. Cette place n'ayant pu être prise, il ramena sa flotte à Toulon, après une belle retraite, dans laquelle il ne laissa pas tomber un seul de ses navires au pouvoir des ennemis. L'importance civile de Toulon augmentait, en même temps que son importance militaire. En 1642, peu de temps avant sa mort, Louis XIII enleva à Hyères, pour le lui donner, le tribunal de la sénéchaussée, présidé par un lieutenant du sénéchal de Provence. Il est vrai que, sous le règne suivant (1655), Toulon perdit ce privilége, qui lui fut rendu en 1664 pour lui être de nouveau ravi en 1674. Cette ville était aussi devenue le siége d'un tribunal d'amirauté comprenant les côtes maritimes de l'ouest à l'est, depuis le ressort de l'amirauté de la Ciotat, jusques et y compris les confins à l'ouest de l'amirauté de Saint-Tropez.

Nous voici parvenus à la grande époque de Toulon, c'est-à-dire au règne de Louis XIV. Des armements assez considérables eurent lieu dans son port, durant la minorité même de ce souverain. En 1645, le marquis de Brézé, devenu grand maître et surintendant de la navigation et du commerce, y arma une flotte de trente-six vaisseaux de guerre, vingt galères, dix-huit brûlots et nombre de tartanes, avec laquelle il s'empara de Telamone, Salines, Santo-Stefano, et livra une bataille navale dans laquelle il trouva une mort glorieuse. L'armement de la

flotte qui, sous la conduite du maréchal de la Meilleraie, alla prendre Onéglia, Piombino et Porto-Longone, eut aussi lieu à Toulon, en 1646. Dans ce temps, la marine des galères déclinait d'une manière sensible, en raison de la prééminence que prenaient les vaisseaux de haut-bord par la masse de l'artillerie qu'ils pouvaient porter; et les chantiers de Toulon, dirigés par Rodolphe, le disputaient à ceux de Marseille, si déjà ils ne l'emportaient sur eux.

Pendant les querelles de la Fronde, Toulon tint le parti du comte d'Alais, gouverneur de Provence, qui même y trouva longtemps un asile contre les mécontents. Peu d'années après (1651), Mazarin ayant été banni, ou plutôt ne s'étant eloigné que pour rentrer plus triomphant que jamais, le comte d'Alais, qui avait perdu le gouvernement de Provence, embrassa la cause des princes du sang contre la cour et le cardinal, et Toulon suivit sa fortune. Cette ville devint le refuge de la faction des *Sabreurs*. Le comte d'Alais fut arrêté en Poitou, au moment où il faisait route pour revenir se mettre à la tête de son parti, tandis que le duc de Mercœur se disposait à assiéger Toulon, après s'être emparé du fort de Saint-Tropez. A la nouvelle de l'arrestation du comte et de la prise de ce fort, les Sabreurs réfugiés dans Toulon proposèrent d'entrer en arrangement avec le duc de Mercœur, qui déjà était établi à Ollioules. Une convention fut en conséquence signée, le 12 septembre 1651, laquelle reconnaissait Louis de Vendôme, duc de Mercœur, neveu par alliance de Mazarin, en qualité de gouverneur intérimaire de Provence, réglait la sortie des troupes de la place, arrêtait que la ville lèverait, pour sa propre garde, huit compagnies de quarante hommes chacune, sous les ordres d'officiers nommés par le conseil municipal, avec l'agrément du gouverneur, et que l'entretien de cette troupe se ferait aux dépens du pays. La même convention portait que Toulon serait maintenu dans ses priviléges municipaux.

Quelques troubles ayant encore éclaté en Provence, l'année même où Louis XIV, comme conclusion de la paix avec l'Espagne, se rendait aux Pyrénées, pour y recevoir la main de l'infante Marie-Thérèse (1660), une escadre partie de Toulon bloqua Marseille par mer, tandis que le duc de Mercœur se disposait à l'attaquer par terre avec sept mille hommes. Devant cet appareil, Marseille s'inclina, et les derniers vestiges de troubles, ou si l'on veut d'indépendance, disparurent dans la province. Louis XIV avait fait servir ainsi le port de Toulon à comprimer et à abaisser celui de Marseille. Les ayant visités en personne, l'un et l'autre, durant ce voyage, il marqua sensiblement ses préférences pour le premier; il se fit donner des plans pour l'agrandir, pour le protéger, pour en faire un grand arsenal, et dès lors il ne fut pas douteux que, dans peu d'années, Marseille tomberait au second rang, sous le rapport militaire. Dès avant son voyage dans le midi, Louis XIV, éclairé par quelques-uns des habiles conseillers dont il était déjà entouré, avait songé à Toulon; car, par lettres-patentes, en date du mois de février 1658, il avait accordé à la municipalité de cette ville le privilége de faire creuser le port, au moyen d'une machine pour le curage, inventée par un nommé Isidore Deydier. On lit dans ces lettres, déposées aux *archives de la marine*, que « le roi est flatté que les conseils et la communauté de Tholon fassent des efforts pour rendre leur port utile aux vaisseaux de guerre. » Le

10 octobre de l'année suivante, Louis XIV avait fait constater, par état, le nombre des officiers et autres employés qu'il était nécessaire d'entretenir dans le port de Toulon, ainsi que la paie qui devait être attribuée à chacun d'eux. Ces officiers et ces employés étaient un capitaine de port, un lieutenant, un capitaine de l'arsenal, un enseigne, un sergent, un garde-magasin, deux maîtres d'équipages, un maître charpentier (on appelait ainsi alors les ingénieurs-constructeurs de la marine, et celui dont il s'agit ici était l'habile et célèbre Rodolphe), un maître canonnier, un maître voilier, un maître charpentier mâteur, un gardien des armes, un gardien de la chaîne du port, un portier de l'arsenal, un gardien-chef du port, quatorze autres gardiens, un prévost de la marine, trois archers et un greffier : le tout coûtant, par an, la somme de onze mille trois cent cinquante-deux livres.

On est fondé à croire que la population de Toulon, d'ailleurs encore très-peu nombreuse, ne s'était pas montrée extrêmement empressée de mettre à profit le privilége qui lui avait été accordée en 1658 pour le curage du port, puisque Louis XIV jugea à propos, dix ans après, de changer ce privilége en ordre positif. En effet, un devis du travail ayant été convenu et signé, le 29 mai 1668, par les sieurs d'Opède, président du parlement de Provence, d'Infreville, intendant de la marine du Levant, et par les consuls de Toulon, un arrêt du conseil d'état du roi, en date du 21 juin de la même année, fit injonction à ces magistrats municipaux d'employer au curage les deniers provenant des fermes du septième du pain et du vin appartenant à la ville, *attendu l'urgente nécessité*, *et jusqu'à ce qu'il y ait été satisfait*. Un autre arrêt du conseil fut rendu, en 1669, pour qu'on prît annuellement, pendant cinq ans, douze mille livres sur les revenus de Toulon, lesquelles seraient employées à donner à la darse un fond de vingt-cinq pieds. Ce fut cette même année qu'eut lieu la malheureuse expédition de Candie, laquelle partit de Toulon sous le commandement naval du duc de Beaufort, dernier grand maître de la navigation. Un mémoire conservé aux *Archives de la marine* nous fait connaître exactement quel était, en 1670, l'état du port et de l'arsenal de Toulon. « Le port de *Tholon*, dit ce mémoire, est de lui-même et pour son heureuse situation le plus beau et le plus avantageux qui soit en Europe, et dans lequel il y a le plus de facilité et de commodité pour toutes sortes d'armements, et généralement pour tout ce qui regarde les ouvrages et le service de la marine... La darse (car il n'en existait qu'une encore, et la plus petite, la vieille), qui est le lieu le plus enfermé dudit port et dans laquelle sont ordinairement les vaisseaux désarmés, n'est pas tout à fait suffisante. Il est aisé de la creuser et de l'agrandir. On a établi quatre pontons, de l'entretien desquels la ville est chargée, qui servent au creusage de la dite darse et petite rade. Il s'en tire quelque avantage, mais non suffisant pour produire le nettoiement dont on a besoin. L'arsenal se trouve situé à l'extrémité de ladite darse, du côté du Ponant, et en occupe même une partie qui a été remplie et comblée pour donner plus d'espace à la construction des vaisseaux. » Le même mémoire fait connaître qu'il y avait, cette année, dans la darse de Toulon, vingt sept vaisseaux de guerre, un vaisseau hôpital, trois brûlots, quatre pontons, huit gabares et quelques autres petits bâtiments, sans comprendre onze vaisseaux de guerre et deux brûlots qui en étaient sortis pour tenir la mer, plus cinq vaisseaux et deux pontons sur les

chantiers. Malgré l'éloge que l'auteur fait de Toulon, ce port, encore si étroit, si incomplet, laissait à peine soupçonner ce qu'il serait bientôt. Louis XIV et surtout Colbert avaient sans cesse les yeux tournés de ce côté; plusieurs plans de l'agrandissement du port et de l'arsenal leur furent soumis. L'illustre Vauban, dont le génie s'étendait à toutes choses, en donna d'abord un d'une étendue gigantesque qui parut à la fois trop coûteux et hors de proportion avec les besoins du temps; on ne l'accepta qu'en le rétrécissant, et l'on fut plusieurs années encore sans l'exécuter.

En attendant, le vieux port de Toulon et son arsenal, tels qu'ils étaient, servirent de point de départ à plusieurs armements assez considérables destinés à réprimer les puissances barbaresques ou à combattre la coalition de l'Espagne et de la Hollande, depuis l'année 1670 jusqu'à l'année 1677. Le marquis de Martel, lieutenant général des armées navales, en sortit, en 1670, avec une escadre qui répandit la terreur sur la côte d'Alger et força le souverain de cette régence à demander la paix. La Sicile ayant entrepris de secouer le joug de l'Espagne, Louis XIV envoya aux insurgés des secours qui, pour la plupart, sortirent de Toulon. Le premier, composé de six vaisseaux de guerre et de quelques transports, fut conduit, au mois de septembre 1674, par le célèbre chevalier de Valbelle, l'un des plus habiles et des plus intrépides marins de l'époque; à la fin de décembre de la même année, Valbelle fit voile encore de Toulon pour Messine avec une escadre de six vaisseaux de guerre et de trois brûlots, à la tête de laquelle il traversa héroïquement une flotte espagnole de vingt-deux vaisseaux et de vingt-quatre galères, qui voulait lui barrer le passage, et brava le feu de plusieurs forts restés au pouvoir des ennemis. Peu de temps après (29 janvier 1675), le duc de Vivonne, général des galères de France, nommé vice-roi de Sicile, partit de Toulon avec huit vaisseaux de guerre et un convoi de blé; le grand Duquesne, lieutenant général des armées navales, l'accompagnait. De retour en France, après avoir battu la flotte espagnole forte de vingt vaisseaux de guerre et dix-sept galères, sous le commandement de Melchior de la Cueva, Duquesne fut chargé d'armer à Toulon vingt vaisseaux et six brûlots, avec lesquels il fit voile pour Messine, le 17 décembre 1675. Avant d'arriver à son but, il rencontra la flotte hollandaise et gagna sur elle, près de l'île de Stromboli, le 7 janvier 1676, une première victoire, bientôt suivie de celle du mont Gibel, dans laquelle le fameux amiral Ruyter trouva la mort.

La paix de Nimègue n'était pas encore signée, lorsque, le 22 avril 1677, un incendie, qui détruisit une partie de Toulon, facilita l'exécution des plans de Vauban pour l'agrandissement maritime et militaire de cette ville. La paix ayant été conclue en 1679, un second port, nommé la nouvelle darse, communiquant à l'ancien par un chenal, et dans lequel cent vaisseaux de ligne devaient pouvoir tenir à l'aise, y fut creusé, comme par enchantement. L'arsenal prit un aspect monumental et une étendue immense. On vit s'élever de magnifiques chantiers couverts, de vastes magasins; tout ce qui est nécessaire à la construction, à l'approvisionnement ou à l'armement des vaisseaux, à la fabrication de leurs apparaux et de leurs agrès, eut son édifice particulier près du port neuf; une corderie, bâtie en pierre de taille, sur les dessins de Vauban, et entièrement voûtée, se

développa sur une longueur de trois cent vingt toises; une salle des voiles présenta aussi une longueur extraordinaire; une salle d'armes, une fonderie de canons, un parc d'artillerie, de grands bâtiments pour l'administration générale de la marine, des hôpitaux militaires, des écoles, une vaste place appelée le Champ-de-Bataille, autour de laquelle s'élevèrent plusieurs monuments, entre autres l'hôtel de la marine, firent enfin de Toulon, en peu de temps, une ville moderne qui relégua la vieille ville dans un coin obscur. Ce qui semblait devoir manquer, pour plus d'un siècle encore, au port de Toulon, c'étaient des bassins ou formes pour la mise à flot des vaisseaux nouvellement construits et le radoub des anciens. On croyait qu'il serait impossible d'en obtenir. Duquesne, dont l'esprit embrassait tout ce qui touchait à la marine, proposa, pour obvier à cet inconvénient, un système de *forme* mobile (1680). Les *archives de la marine* possèdent à ce sujet un mémoire curieux : nous en extrayons un fragment qui donnera une idée du génie inventif du plus grand homme de mer qu'aient eu la France et l'Europe : car le vainqueur de Ruyter avait, selon nous, quelques coudées de plus que Nelson, le vainqueur de ces deux lieutenants de vaisseau, inopinément déguisés en amiraux, que l'on appela Brueys et Villeneuve. « Il faut conduire la forme, dit Duquesne dans ce mémoire, à un lieu où il y ait suffisamment d'eau pour la pouvoir couler en bas, ou du moins l'enfoncer assez pour que le navire que l'on destine à mettre dedans y puisse entrer aisément quand la porte sera ouverte, sans que la quille touche au chantier que l'on établira sur le fond de la forme. Lesdits chantiers devront être faits avec de grandes pièces de bois en long et en travers, les uns sur les autres, afin que le navire soit élevé au dessus du fond et que l'on puisse y travailler jusque sous la quille. » Tel était, en substance, ce plan qui précéda de cent ans celui qui fut exécuté sous les ordres de l'ingénieur Groignard.

La paix de Nimègue ayant été troublée par les pirates barbaresques, une escadre, sortie de Toulon, sous la conduite de Duquesne, força les Tripolitains à demander la paix (1681). Le 12 juillet de l'année suivante, Duquesne fit voile de Toulon avec une flotte destinée au bombardement d'Alger. Cet illustre marin avait même conçu un plan pour la conquête de la ville barbaresque, ainsi que le témoignent plusieurs manuscrits de sa main. On s'en tint au bombardement à l'aide des galiotes à bombes nouvellement imaginées par Petit-Renau. Le premier bombardement d'Alger eut lieu aux mois d'août et de septembre 1682. Le temps contraire empêcha qu'on ne le menât à bonne fin. Mais Duquesne revint de Toulon devant la ville barbaresque, avec des forces plus considérables, au mois de juin 1683, et y resta jusque vers la fin d'août, n'interrompant le bombardement que pour le recommencer bientôt avec plus de succès. Enfin la ville n'offrant plus qu'un amas de décombres, le dey d'Alger se soumit aux conditions qu'on lui imposait, et envoya un ambassadeur à Louis XIV pour implorer son pardon. Le projet d'un autre bombardement, celui de Gènes, conduisit à Toulon le marquis de Seignelai, qui avait succédé à Colbert, son père, comme ministre de la marine. Cet esprit actif et impatient ne trouvait pas que les armements allassent assez vite à son gré : il brûlait en outre du désir de se montrer, non pas seulement comme un administrateur, mais en quelque sorte comme un général,

sur la flotte, où il aurait voulu que Duquesne, tout en la dirigeant, se laissât éclipser par lui. L'expédition mit à la voile, au mois de mai 1684; Gènes fut bombardée pendant plusieurs jours. Il fallut que la ville se soumît, et envoyât son doge lui-même à Versailles porter des excuses à Louis XIV. Le voyage de Seignelai à Toulon fut, au reste, très-favorable à l'avancement des travaux du nouveau port et de l'arsenal. Vers le même temps, Louis XIV, afin de pourvoir à la protection du nouvel arsenal et des deux ports, dans chacun desquels ne peuvent pas entrer deux vaisseaux de front, fit ajouter d'importantes fortifications à la place qui fut revêtue d'une enceinte plus redoutable et plus conforme aux progrès de l'art militaire. Un plan de la petite rade de Toulon, contemporain de cette époque, représente l'entrée de la rade défendue par plusieurs batteries de la côte, par le fort des Vignettes, la Grosse-Tour, la tour de Balaguier et le fort de l'Éguillette; on ne tarda point à y ajouter le fort Saint-Louis, du côté de la Grosse-Tour. Les forts Saint-Antoine et Sainte-Catherine, de plus ancienne date, défendaient Toulon lui-même, dont ils étaient plus rapprochés. La ville, par suite de la grande importance qu'elle venait d'acquérir, devint le siége de l'intendance de la marine du Levant, et, en 1689, la vice-amirauté du Levant ou de la Méditerranée ayant été constituée (vingt ans après celle du Ponant ou de l'Océan), ce fut aussi à Toulon qu'elle eut son siége principal.

La guerre générale éclata de nouveau contre Louis XIV, en 1689, et Tourville qui fut, comme on sait, le premier vice-amiral du Levant, reçut aussitôt l'ordre d'armer à Toulon vingt vaisseaux, quatre frégates, huit brûlots et quelques bâtiments en flûte, pour leur faire passer le détroit et les conduire à Brest à travers les flottes ennemies, ce qu'il exécuta avec succès. Toulon était alors le port de construction le plus actif du royaume. Sur l'impérieuse volonté de l'impatient ministre Seignelay, on y vit construire, caréner, gréer, mâter et mettre à la voile, en l'espace de neuf heures, une frégate de quarante canons qui put faire immédiatement une campagne de six mois, celle de 1689, sans avoir besoin d'être radoubée. En 1690, le port de Toulon fit passer un nombre considérable de bâtiments de guerre dans l'Océan, pour les joindre à la flotte avec laquelle Tourville, ayant sous ses ordres le vice-amiral du Ponant, Victor-Marie d'Estrées, remporta la célèbre victoire navale de Beveziers sur la côte d'Angleterre. L'année suivante, le vice-amiral du Ponant vint prendre le commandement de l'escadre de la Méditerranée, à Toulon, d'où il sortit pour aller bombarder Barcelone et Alicante. D'Estrées ayant eu ordre, en 1692, de conduire l'escadre de Toulon dans l'Océan, afin de lui faire opérer sa jonction avec l'armée navale de Brest que commandait Tourville, partit au commencement de mai; contrarié par les vents, il ne put arriver à temps pour prévenir les suites de la bataille de la Hougue, dans laquelle le vice-amiral du Levant disputa, pendant tout un jour, avec quarante-huit vaisseaux français, la victoire à plus de cent vaisseaux anglais et hollandais. La preuve que cette bataille n'anéantit point la marine de France, quoi qu'en ait dit Voltaire, c'est que Louis XIV, à l'ouverture de la campagne de 1693, confia à Tourville le commandement de quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de ligne dans l'Océan, tandis que le vice-amiral Victor-Marie d'Estrées avait sous ses ordres, à Toulon, trente vaisseaux, avec lesquels il alla

prendre part au siége de Rosas, et se disposa ensuite à joindre le vice-amiral du Levant qu'il devait trouver au cap Saint-Vincent sur les côtes de Portugal. Cette fois encore, il ne put arriver à temps pour assister à l'attaque de la flotte anglo-batave de Smyrne, sur laquelle Tourville prit si complétement sa revanche des malheurs de la Hougue, près de la baie de Lagos. Après la défaite entière des ennemis, le vainqueur vint opérer son désarmement à Toulon, où il introduisit une partie de ses nombreuses captures.

La flotte de Toulon, forte seulement de trente vaisseaux, sous les ordres de Tourville, sut, en 1694, se rendre maîtresse de la Méditerranée; dix vaisseaux qu'on lui enleva pour les faire passer dans l'Océan, ne l'empêchèrent pas de maintenir cette domination. Deux ans plus tard, Louis XIV voulant masquer le projet d'une descente en Angleterre qu'il méditait en faveur du prétendant Jacques II, le plus fort des préparatifs de la campagne se fit à Toulon; mais, sur ces entrefaites, le souverain dépossédé ayant perdu toute chance de succès, le désarmement de la flotte fut ordonné. Peu de temps après, Jérôme Phelippeaux de Pontchartrain entra au ministère de la marine, et avec lui commença l'ère de décadence de notre armée navale. La dernière flotte de quelque importance que les Français mirent à la mer vers la fin du règne de Louis XIV, sortit de Toulon, le 22 juillet 1704, sous les ordres du comte de Toulouse, grand amiral de France, assisté du vice-amiral d'Estrées. Elle ne comptait que quarante-neuf vaisseaux, sept petites frégates, sept petits brûlots et vingt-quatre galères, tant de France que d'Espagne, quand elle livra bataille, le 24 août de la même année, près de Velez-Malaga, à la flotte anglo-batave, forte de cinquante-cinq vaisseaux et d'un grand nombre de frégates, de brûlots, de galiotes à bombes et de bâtiments légers, sous les ordres des amiraux Georges Rooke et Kallemburg. Malgré l'infériorité des forces, le courage et l'habileté de d'Estrées surent rendre le résultat de la rencontre si favorable aux Français, que les ennemis auraient été réduits à se rendre ou à se brûler, si le combat eût recommencé. Depuis lors, jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, aucun armement naval un peu considérable ne se fit à Toulon, dont les Anglais osèrent bientôt bloquer le port.

Cependant les ennemis ayant résolu le siége de cette ville, en 1707, une armée allemande et piémontaise, commandée par Victor-Amédée, duc de Savoie, et le célèbre prince Eugène, vint l'investir par terre, tandis que la flotte anglo-batave, composée de quarante-six vaisseaux de ligne, de vingt-neuf galiotes à bombes et brûlots, aux ordres de l'amiral Cloudesly Showel, lui fermait la mer. Néanmoins les espérances de l'ennemi furent trompées, grâce à la vigilance et au dévouement du comte de Grignan, gendre de madame de Sévigné, alors gouverneur de la Provence, en l'absence du duc de Vendôme. Son zèle fut admirablement secondé par l'énergie, la persévérance et l'habileté du lieutenant général marquis de Saint-Paters, commandant supérieur de la place; par le zèle, la prévoyance et les belles dispositions du marquis de Langeron, lieutenant général des armées navales, chargé du commandement supérieur des équipages, des troupes et de l'artillerie de mer, enfin par le courage des Provençaux venus de tous côtés au secours de la place, et par celui de la garnison et des troupes qui tenaient la campagne sous les ordres du maréchal de Tessé.

Ces braves généraux qui, au commencement de juillet, avaient trouvé la ville hors d'état de soutenir un siége de trois jours, l'eurent mise, dès le 15 du même mois, dans une situation capable d'étonner l'ennemi. La marine occupait presque tous les postes et tous les abords de la place ; dans tous les forts, à toutes les batteries, et jusque dans un camp retranché que l'on venait d'établir pour l'armée du maréchal de Tessé, sur la hauteur de Sainte-Anne et du côté de Saint-Antoine, c'étaient des officiers de mer qui dirigeaient la plupart des opérations de la défense. Le *Tonnant* et le *Saint-Philippe*, de cent canons chacun, commandés par les capitaines de Montyon et de Béthune, furent transformés en deux véritables citadelles par Langeron, qui les fit échouer sur l'attaque de la porte Saint-Lazare, de manière à ce que, par leur position et leur entourage, ils pussent causer beaucoup de mal aux assaillants et n'en recevoir aucun.

Le duc de Savoie et le prince Eugène, arrivés à Pignans, le 23 juillet 1707, en même temps que la flotte ennemie, après s'être emparée des îles d'Hyères, venait mouiller à peu de distance de Toulon, s'écrièrent avec dépit qu'ils avaient été gagnés de vitesse par le vieux comte de Grignan. Le prince Eugène voulait que l'on fît immédiatement retraite, et les princes de Hesse-Cassel et de Wurtemberg étaient du même avis; mais le duc de Savoie, entraîné par le duc de Saxe-Gotha, fit prévaloir une opinion contraire dans le conseil de guerre, et vint asseoir son camp sur deux lignes, appuyant sa droite au village de La Valette et sa gauche à la mer du côté de Sainte-Catherine. Le 29 juillet l'attaque commença sur le fort Sainte-Catherine, où le chef d'escadre de Villars commandait, pendant que le prince de Saxe-Gotha se mettait en marche dans le but d'occuper les hauteurs ardues de Faron auxquelles s'adosse la ville, et se proposait de s'engager avec le poste avancé d'Artigues, défendu par le marquis de Broglie. Forcés de faire retraite deux fois dans la première journée, les ennemis revinrent à la charge le lendemain; ils réussirent à établir une redoute à Faron et à se rendre maîtres du poste d'Artigues, mais ils échouèrent une troisième fois devant la hauteur de Sainte-Catherine. Ce ne fut qu'à une quatrième attaque, après le débarquement des troupes par la flotte des alliés, que le duc de Savoie contraignit enfin le brave Villars à évacuer le fort en bon ordre. Le camp de Saint-Antoine et de Sainte-Anne n'en put être toutefois entamé, et, après d'inutiles tentatives pour le forcer, les ennemis furent réduits à se mettre eux-mêmes sur la defensive. Dans la nuit du 14 au 15 août, le maréchal de Tessé ordonna à quatorze mille hommes de toutes armes, auxquels s'étaient joints des bourgeois, des ouvriers et des paysans, de sortir du camp de Sainte-Anne, en quatre colonnes. L'ennemi fut défait sur tous les points et chassé de toutes ses positions.

Telle fut l'ardeur patriotique des Toulonnais dans cette journée, qui décida du sort de leur ville, que l'on vit jusqu'à des enfants achever à coups de pierres les ennemis blessés, et les dames suivre les troupes, une bouteille à la main, pour les encourager et leur verser à boire. Les alliés n'eurent plus d'espérance que dans leur flotte qui, tenue en respect par les forts Sainte-Marguerite et Saint-Louis, n'avait point encore donné et était restée au large. Pour lui faciliter l'accès, le duc de Savoie ordonna, le 6 août, le siége des deux forts, dont les garnisons furent obligées de capituler ou de se retirer. L'amiral Showel, à qui le

gouvernement anglais avait surtout recommandé de détruire l'arsenal de Toulon, put alors s'approcher de la place et se disposer à la bombarder par mer, tandis que Victor Amédée et le prince Eugène, pour couvrir leur retraite, projetaient d'en faire autant par terre. Le bombardement commença le 17 août et continua sans interruption, mais aussi sans grand résultat, jusqu'au 21. Showel réussit à brûler deux vieux vaisseaux hors de service, *le Sage* et *le Modéré*, et à jeter sur certaines parties de l'arsenal et du port quelques bombes dont on étouffa immédiatement le feu; les canons et les mortiers de la place, auxquels se joignaient les batteries du *Tonnant* et du *Saint-Philippe*, forcèrent bientôt l'amiral anglais à s'éloigner avec une perte considérable. Du côté de la terre, les ennemis qui avaient placé un grand nombre de mortiers, ne réussirent guère mieux. Les consuls de Toulon, Joseph Flamenq, Ferand et Marin, ainsi que l'évêque Bonnin de Chalucet, donnaient aux habitants l'exemple du dévouement et des sacrifices. Grâce à leur zèle infatigable, on ne compta que peu de victimes; mais six cents maisons environ furent plus ou moins endommagées. Enfin les alliés, découragés, ayant épuisé leurs munitions et essuyé des pertes immenses, levèrent le siége de Toulon et évacuèrent précipitamment toute la Provence.

Depuis la retraite de l'armée des puissances coalisées jusqu'à la fin de la guerre, plusieurs petites expéditions navales partirent de ce port, entre autres celle de Cassard. Avec une escadre composée de trois vaisseaux, cinq frégates et deux caiches, ce capitaine ruina les îles du Cap Vert, qui appartenaient aux Portugais, força les colonies hollandaises de Surinam, Berbiche et Askebe, de se racheter, et conquit sur la même nation les îles de Tabago et de Curaçao, en échange desquelles il se fit donner des sommes considérables. Après ces exploits, il reprit avec sa petite escadre la route de Toulon, où il arriva chargé d'or et de butin. Cassard réunissait aux talents d'un habile marin, les connaissances d'un excellent ingénieur; chargé naguère de diriger des travaux importants à Toulon, il avait doté cette place de guerre d'une partie de ses meilleures fortifications. Sous la Régence, les villes maritimes de la Provence n'eurent qu'un genre de célébrité bien triste : on n'en parla qu'à l'occasion de la peste, qui, en 1720, s'étendit de Marseille à Aix, puis à Toulon, par l'introduction frauduleuse de quelques marchandises prohibées. Au mois de janvier 1721, le fléau prit un caractère d'intensité meurtrière; il enleva jusque dans l'hôtel de ville les consuls Gavoty et Marin. Le premier consul d'Antrechaux, les consuls-adjoints, Jacques Portalis et André Tournier, et les commissaires généraux Garnier de Fonsblanche et Pierre de Creyssel, les officiers de marine de Beauvais-Thomas et d'Orves-Martiny, ainsi que l'évêque de Toulon La Tour-du-Pin-Montauban, déployèrent un courage admirable et furent pourtant assez heureux pour échapper à cette horrible mortalité. La peste s'éteignit vers le milieu du mois d'août 1721, après avoir enlevé quinze mille sept cent quatre-vingt-trois personnes.

Vers le même temps, Toulon se vit mêler, par son évêque, par le jésuite Girard et par une prétendue sainte, nommée Marie-Catherine Cadière, aux troubles théologiques soulevés par la bulle *Unigenitus*. Ces misérables querelles étaient à peine terminées quand une guerre générale éclata à la mort de l'empereur Charles VI.

L'Angleterre prit parti contre la France, et, sans déclaration de guerre, envoya tout d'abord bloquer dans la rade de Toulon une escadre espagnole qui y était venue hiverner à la fin de l'année 1743. La Bruyère de Court, doyen des lieutenants-généraux des armées navales de Louis XV, fut chargé de protéger, avec dix-sept vaisseaux, quatre frégates et quatre brûlots français, la sortie de cette escadre, forte de seize vaisseaux de ligne. Il appareilla, le 19 février 1744, et forma des escadres réunies trois divisions. Après avoir livré, en vue du port, un combat fort vif aux amiraux anglais Rowley et Lestock, lequel se termina à son avantage (22 février), l'amiral français put escorter l'escadre espagnole jusque dans le port de Carthagène. Il rentra à Toulon, le 13 avril, avec quatre prises anglaises. Dans le cours de la même guerre, en 1747, la Provence fut un moment envahie par les troupes de Marie-Thérèse d'Autriche et du roi de Sardaigne; des forces navales anglaises se présentèrent aussi sur les côtes; mais le souvenir du siége de 1707 et du combat naval de 1744 suffit pour préserver Toulon de toute attaque.

Le commencement de la guerre de 1756 fut marqué par la prise de l'île de Minorque et de Port-Mahon, que les Anglais avaient conservé et où ils s'étaient puissamment fortifiés. L'armement destiné à cette expédition se fit à Toulon, le 12 avril 1756; le marquis de la Galissonnière, lieutenant-général des armées navales, mit à la voile des îles d'Hyères, avec douze vaisseaux de ligne, cinq frégates et cent cinquante bâtiments de transport, emmenant sur leurs différents bords un corps d'armée de débarquement commandé par le maréchal de Richelieu. On dut le succès de cette entreprise aux rares talents de la Galissonnière qui débarqua d'abord les troupes avec bonheur, et gagna ensuite sur la flotte anglaise, commandée par l'amiral Byng, le combat naval du Port-Mahon. Les suites de la guerre maritime ne furent pas, à beaucoup près, aussi favorables à la France. En 1759, l'amiral anglais Boscawen fut chargé d'aller, avec quatorze vaisseaux, bloquer l'escadre française de la Méditerranée dans le port de Toulon; mais surpris par une tempête, il fut contraint de se réfugier à Gibraltar et d'attendre les Français au détroit. Le général des armées navales, de la Clue, qui commandait ceux-ci, sortit de Toulon et se hasarda à franchir le passage pendant la nuit. Il se trouvait séparé d'une partie de son escadre, quand, le 17 août 1759, il fut obligé d'accepter une action contre la flotte de Boscawen. Malgré la disproportion de ses forces, le succès de ses adversaires se serait borné à la prise d'un seul vaisseau, s'ils n'avaient pas violé le droit des gens et des neutres, en allant prendre ou brûler dans les mouillages du Portugal, après le combat, quatre autres bâtiments français. Vers ce temps, en pleine guerre navale, on vit un ministre de la marine, l'odieux Nicolas Berryer, digne pendant de Jérôme Pontchartrain, décider, de son chef, que la France n'etait pas une puissance maritime, et, pour mettre sa conduite en rapport avec son opinion, vendre d'abord les vaisseaux de l'état à des armateurs particuliers, puis traiter avec des négociants de tous les agrès et de tous les apparaux des magasins. L'Angleterre qui avait payé cette lâche trahison, en recueillit les avantages. Bientôt, de Brest à Toulon, il n'y eut plus un seul vaisseau à la disposition du gouvernement français.

Toutefois, le premier ministre Choiseul rendit à nos ports leur activité, de concert avec le duc de Praslin, à qui il céda le département de la marine. Les construc-

teursde vaisseaux furent honorés : on leur donna le titre d'ingénieurs-constructeurs de la marine ; trois ingénieurs-constructeurs en chef furent créés pour Toulon, Brest et Rochefort, et l'on constitua les écoles d'élèves constructeurs sur des bases excellentes. A dater de cette époque, les Français surpassèrent de beaucoup tous les autres peuples dans l'art de la construction des vaisseaux : leurs bâtiments servirent de modèle aux Anglais eux-mêmes. C'est alors qu'un simple ouvrier charpentier, nommé Pivat, conçut le projet d'un bassin de construction, que le célèbre ingénieur de la marine Groignard commença à exécuter en 1774. L'art des fortifications ne marchait pas en France dans une semblable voie de progrès : l'école de Montalembert, qui ne valait pas à beaucoup près celle de Vauban, ajouta à la défense de Toulon le fort Lamalgue, que les gens du métier estiment peu. Sous le règne de Louis XVI, la guerre de l'indépendance de l'Amérique donna infiniment moins d'activité au port de Toulon qu'à celui de Brest. Ce fut de ce dernier que partirent presque toutes les grandes expéditions maritimes. Cependant le vice-amiral d'Estaing fit à Toulon un armement de douze vaisseaux et de cinq frégates, portant ensemble neuf mille huit cent quarante-deux hommes d'équipage et quinze cent quarante-huit hommes de troupes de débarquement, avec lequel il partit, le 19 avril 1778, pour faire la plus célèbre de ses campagnes. Durant cette courte mais mémorable époque de grandeur maritime, le premier bassin de construction fut terminé, et on se préoccupa d'en faire deux autres sur le même modèle. Ce n'était pas encore la perfection de l'art. Plus tard, les ingénieurs Bernard et Noël établirent les deux nouveaux bassins qui l'emportent de beaucoup sur le premier.

Un concours de circonstances fatales ne permit pas à la révolution de 1789 de concilier le progrès de la marine avec le progrès politique et social de l'humanité ; une ère de décadence navale s'ouvrit alors pour la France, bien moins à cause de l'émigration forcée des officiers de la marine, que par suite de l'indiscipline des équipages et des prétentions orgueilleuses des officiers de la marine du commerce, qui se crurent aptes à commander des vaisseaux de guerre, et qui tous, sans exception aucune, ne firent que des fautes déplorables. Dès le mois de mars 1789, des troubles graves commencèrent à se manifester à Toulon ; l'hôtel de ville, envahi par une multitude en fureur, fut livré au pillage. L'évêque Elléon de Castellane, qui s'était montré hostile aux opinions du Tiers-État, n'échappa à la mort que par la fuite. Ni le commandant de la marine, ni son successeur, le chef d'escadre Glandevez, ne purent contenir les soulèvements des ouvriers du port. Le club des *Adorateurs de la liberté et de l'égalité* conduisait tout à Toulon. On lui attribua le massacre des administrateurs et du procureur-général-syndic du département du Var (28 juillet 1792). Ce fut par suite de cette sanglante tragédie que le siége du département fut transféré à Draguignan. Les clubistes firent table rase de tous les fonctionnaires et en installèrent d'autres par la violence. Le contre-amiral de Flotte, nouveau commandant de la marine fut pendu, le matin du 10 septembre 1792, devant la porte de l'arsenal. Plusieurs officiers et administrateurs de la marine eurent un sort aussi funeste.

Cependant la France ayant déclaré la guerre au roi de Sardaigne, et Naples lui donnant de graves sujets de plainte, une escadre avait été armée à Toulon et

placée sous le commandement du contre-amiral Truguet, le plus incapable, selon nous, des officiers-généraux de la marine, de récente création. Cette escadre mit à la voile le 20 septembre 1792, et rentra dans le port au mois de mars 1793, après avoir fait une campagne désastreuse. A peine de retour, Truguet déserta son poste de commandant en chef, de peur sans doute de se voir exposé au ressentiment de ses équipages, et abandonna la direction de ses vaisseaux au contre-amiral breton Trogoff de Kerlessi. La République française eut bientôt l'Angleterre et l'Espagne pour adversaires, et ces puissances, de concert avec les royalistes, machinèrent une de ces intrigues qui font plus de mal à une nation que la perte d'une bataille. L'arrivée à Toulon de deux commissaires de la Convention, Beauvais et Pierre Bayle, loin d'y arrêter les désordres, ne fit que les accroître. Le 21 mai 1793, le club des Adorateurs de la liberté et de l'égalité fit enfermer au fort Lamalgue soixante-douze des habitants les plus notables, parmi lesquels figuraient bon nombre d'officiers civils et militaires de la marine. Ces troubles incessants étaient d'autant plus regrettables, que déjà l'on prévoyait la prochaine arrivée des forces navales combinées d'Angleterre et d'Espagne. Trogoff remplissait tous les devoirs d'un citoyen dévoué aux intérêts de son pays : jour par jour, et avec la plus scrupuleuse fidélité, il instruisit le gouvernement de la République des mouvements des escadres ennemies, ainsi que l'attestent cinquante lettres signées par lui et déposées aux *Archives de la marine*. Dalbarade, ancien corsaire, était alors à la tête du département de la marine avec le titre de commissaire-général ; trois mois s'écoulèrent sans qu'il eût le moindre égard aux avis du commandant-général de l'escadre de Toulon. Trogoff, fatigué, désespéré de ce coupable silence, lorsque l'ennemi était déjà en vue du port, sollicita en vain son rappel et le retour de Truguet.

Sur ces entrefaites, la majorité des Toulonnais se laissa emporter par le mouvement de la réaction girondine. On dispersa le club des Adorateurs de l'égalité et on emprisonna ses principaux membres. Un comité général, composé des délégués des sections de la ville, fut institué pour diriger les affaires. Avec son autorisation, l'on enferma au fort Lamalgue les deux commissaires conventionnels, Beauvais et Pierre Bayle, au moment où ils venaient se présenter dans les sections pour y faire accepter la Constitution de 1793. Le commandant des armes, l'ordonnateur et le commandant en chef de la marine ne purent plus correspondre avec le conseil exécutif de Paris que par l'intermédiaire du comité. Trogoff, qui n'avait pas attendu l'apparition des alliés pour embosser la flotte française tant dans la grande rade que dans l'ouvert du goulet, s'était flatté d'exercer, au moins en face de l'étranger, assez d'influence sur les sections de Toulon pour leur inspirer un élan favorable aux intérêts nationaux ; mais tous ses efforts échouèrent contre les menées de la faction girondine, qui dégénérèrent bientôt en révolte ouverte. La modération, se faisant brutale et sanglante, éleva à son tour des échafauds : Barthélemy, Sylvestre Jassaud, Pavin et plusieurs autres, tous meneurs du club des Adorateurs de l'égalité, y laissèrent leurs têtes ; avant d'être exécutés, ils furent exposés en chemise rouge, aux huées et aux imprécations d'une multitude mobile dans ses impressions et dans ses haines. Un comité de surveillance, à l'imitation du comité de salut

public de Paris, mais agissant dans un sens opposé, fut établi à Toulon. La main du bourreau livra aux flammes la Constitution de 1793.

La révolte était flagrante, lorsque la Convention décréta la mise hors la loi de Toulon, et donna l'ordre de lui intercepter les vivres, aussi bien qu'à Marseille. Les Anglais saisirent ce moment pour offrir leurs services aux deux villes menacées à la fois par les armes et par la faim. Le capitaine de vaisseau Lebret d'Imbert, qui devait finir ses jours dans l'opprobre, par suite de condamnations juridiques, sous la Restauration même, se fit le méprisable agent de la politique étrangère. Trogoff s'opposa avec force au désarmement de l'escadre, que le comité général des sections, à l'instigation de ce traître, voulait absolument lui imposer. Le comité ne pouvant faire entrer le commandant général dans ses vues, le dépouilla bientôt de son libre arbitre, et alla même jusqu'à se rendre maître de sa personne, ce qui résulte clairement de la correspondance, puis de l'inaction complète du contre-amiral, dont on ne rencontre le *nom* ni l'*adhésion* sur *aucun des actes authentiques* qui amenèrent et sanctionnèrent la remise aux étrangers, de la ville, de son port et de son escadre. Le contre-amiral Saint-Julien Chambon, sur le caractère inconséquent duquel la contre-révolution croyait pouvoir fonder plus d'espérance que sur la fermeté de Trogoff, profita d'une atteinte de goutte que le comité général attribua fort à propos à ce dernier, pour se soustraire à son autorité supérieure et arborer le pavillon de commandant en chef sur son vaisseau *le Commerce de Bordeaux*.

Le 24 août, l'amiral Hood envoya un de ses officiers avec les pouvoirs nécessaires pour amener une prompte conclusion. Elle fut enlevée à la faveur de l'effroi que répandit la nouvelle de l'entrée des troupes conventionnelles à Marseille. Pendant ce temps, Saint-Julien, en proie à une irrésolution funeste, laissait les partisans du comité enlever toutes les poudres de la marine; il négligeait de s'emparer du parc des vivres communiquant avec la rade, et de favoriser ainsi un mouvement des républicains qui l'en sollicitaient; il ne s'opposa pas même à ce qu'on vînt délabrer les batteries du pourtour de la rade, emporter les mortiers, briser les affûts et jeter les canons par les embrasures. Une seule frégate, *la Perle*, de quarante-quatre canons, dont le commandant, Van Kempen, se plaignait depuis longtemps qu'on ne le récompensait pas suivant son ancienneté et ses services, s'était refusé à se placer sous le pavillon de Saint-Julien et était allé mouiller sous les remparts, entre les deux chaînes, semblant porter un défi à toute l'escadre. Tout à coup, non par l'ordre de Trogoff, qui était séquestré, mais par l'ordre du comité des sections, qui avait gagné le lieutenant Van Kempen, le pavillon *tricolore* de commandant en chef fut arboré sur *la Perle*. La vue du pavillon amiral là où, d'après un faux bruit, répandu à dessein, on disait que se trouvait Trogoff, jeta l'hésitation sur l'escadre française alors en rade. Peu à peu l'hésitation cessa, sans que Saint-Julien fît rien pour s'y opposer, et successivement seize vaisseaux passèrent de la grande dans la petite rade : deux seulement, dont l'un *le Commerce de Bordeaux*, monté par Saint-Julien, restèrent dans la grande rade. Le contre-amiral finit par déserter honteusement son poste. Saisi d'une honteuse panique, il gagne la terre, se dirige d'abord vers l'armée républicaine, puis, cédant à une nouvelle crainte, se livre aux Espagnols. Les Anglais

qui avaient déjà pris possession du fort Lamalgue, s'introduisirent alors dans la rade et dans le port, où ils furent suivis par l'escadre espagnole et par des divisions sardes et napolitaines. Une des premières mesures des puissances étrangères, représentées par les amiraux Samuel Hood et don Juan de Langara, fut d'imposer au comité et à la municipalité de Toulon un emprunt d'un million de piastres fortes, hypothéqué sur l'arsenal, les vaisseaux, la ville même et ses dépendances, et garanti par l'alliance anglo-espagnole. Un acte fut passé à cet effet, dans le courant de septembre, par devant notaire, et couvert de près de cent cinquante signatures, parmi lesquelles on chercherait vainement celle de Trogoff, l'homme qui seul aurait pu engager les vaisseaux, s'il en avait été encore le maître.

L'armée de Cartaux, qui, après un séjour beaucoup trop prolongé à Marseille, s'était enfin remise en marche, occupait le village d'Ollioules. Le 1er octobre, jour fixé par les contre-révolutionnaires absolutistes pour substituer, dans Toulon, la cocarde et le pavillon blanc à la cocarde et au pavillon de la nation, les républicains commencèrent l'attaque de la place. Mais une sortie des assiégés, sous les ordres du contre-amiral espagnol Gravina et de lord Mulgrave, les força de battre en retraite, avec perte d'environ mille hommes. Deux commissaires plénipotentiaires du roi d'Angleterre, lord O'Hara et le chevalier Gilbert Elliot, étant arrivés à Toulon, déclarèrent aussitôt, sans s'occuper de consulter les alliés, que la ville, les forts et le port, avec les vaisseaux et les munitions qui s'y trouvaient, ne seraient rendus à la monarchie une fois rétablie, qu'après qu'un traité de paix aurait assuré au roi de la Grande-Bretagne, outre *une juste indemnité*, la restitution de toutes les conquêtes de la France. Quand les royalistes voulurent aller chercher à Gênes le comte de Provence qui, au bruit des événements, était arrivé d'Allemagne à Turin, et que l'on avait proclamé régent pendant la détention de Louis XVII, lord O'Hara et le chevalier Gilbert Elliot s'y opposèrent, en disant qu'appeler le comte de Provence, « ce serait *destituer* Sa Majesté britannique de l'autorité qui lui avait été dernièrement confiée. » En même temps, lord O'Hara, prenant le gouvernement de la place, défendit aux citoyens de s'assembler et de délibérer, et désarma la garde nationale. Il pressa, en outre, avec une activité extraordinaire les travaux qui s'exécutaient sur tous les points, ainsi que les préparatifs d'une sortie contre l'armée républicaine, commandée non plus par Cartaux, mais par le général Dugommier. Cette sortie ayant eu lieu, le 30 novembre, tourna à la honte des Anglais, grâce à une batterie, dite de la Convention, que démasqua tout à coup le commandant d'artillerie Bonaparte. Le désordre des ennemis fut complet, et O'Hara blessé tomba lui-même entre nos mains.

Le prisonnier fut traité par les commissaires de la Convention près l'armée républicaine avec plus d'égards qu'on n'eût dû s'y attendre de leur part; on lui permit même d'entretenir des relations avec l'escadre britannique et avec les chefs de la garnison anglaise de la place. Les Toulonnais l'accusèrent de s'être fait prendre pour les livrer à leurs ennemis; les Espagnols ne pensaient guère plus favorablement de lui. Chose non moins étrange, c'est qu'avec l'autorisation du major-général Dundas, nouveau gouverneur de la place, une voiture fermée alla recevoir sur le chemin d'Ollioules, et sous l'escorte protectrice des

Anglais, deux commissaires de la Convention, qui furent ensuite conduits directement chez le major-général, eurent avec lui une longue conférence et en obtinrent la permission de visiter leur collègue Beauvais au fort Lamalgue. Pierre Bayle s'était suicidé dans les premiers jours de septembre, si toutefois il n'avait été victime du comité. Après cette visite, les deux conventionnels sortirent de la ville et retournèrent au camp français avec le même mystère et la même sécurité qu'ils en avaient été amenés.

Dugommier, impatient d'en finir, se disposait à diriger une attaque contre la montagne de Faron et contre une position redoutable, que les Anglais s'étaient faite, du côté de la mer, sur des hauteurs situées en avant de l'Eguillette et de Balaguier. Cette dernière position se composait d'un double camp retranché par des redoutes garnies de trente-deux pièces de canon et trois mortiers, avec deux mille cinquante hommes pour les servir. Les alliés l'appelaient le *Grand-Camp*; les Français, le *Petit Gibraltar*. Du 14 au 16 décembre, malgré une pluie torrentielle, toutes les redoutes ennemies furent canonnées et emportées ensuite, dans la nuit du 17, par l'armée républicaine, qui déploya dans cette action un incroyable héroïsme. On admira surtout l'ardeur et l'intrépidité des colonnes Victor et Laborde. Au lever du jour, la ville épouvantée aperçut sur les crêtes de la montagne du Faron, qu'elle avait crues inaccessibles, la moitié des troupes républicaines prête à s'abattre sur elle, tandis que l'autre moitié, des sommets du Petit-Gibraltar, de l'Éguillette et de Balaguier, plongeait des regards menaçants jusqu'au fond de la rade. Dans cet état de choses, l'amiral Hood résolut, en conseil de guerre, malgré l'opposition des amiraux espagnols Langara et Gravina, d'abandonner les Toulonnais et d'opérer le rembarquement des alliés.

Des conférences qui avaient incontestablement eu lieu entre les généraux anglais et les représentants du peuple, lors de l'introduction mystérieuse de ceux-ci dans la place, on peut induire qu'il existait une convention en vertu de laquelle les premiers s'engageaient à ouvrir la ville aux républicains, si les seconds permettaient la libre sortie du port aux alliés. Néanmoins, comme les commissaires conventionnels, prêts à sacrifier non-seulement la ville de Toulon, mais le personnel de la marine de la flotte, n'avaient pu confondre dans leur vengeance le matériel de cette flotte ni les édifices de l'État, il serait injuste de répéter avec les écrivains royalistes et fédéralistes qu'ils furent complices volontaires des exécutions méditées par les Anglais sur les vaisseaux français et sur l'arsenal. En effet, un atroce projet avait été concerté, à la suggestion d'Elliot, entre celui-ci, lord Hood et le général Dundas. Il s'agissait d'abandonner au feu ce que les commissaires républicains n'avaient pas voué à la destruction : l'arsenal, ses magasins, ses ateliers, admirables édifices que l'Angleterre jalousait depuis un siècle; enfin les bâtiments de guerre français qui ne se réuniraient pas au pavillon britannique ou que l'on ne pourrait pas emmener. Au refus des galériens, un officier de la marine anglaise, Sidney Smith, qui avait fait auparavant le métier de pirate sous le pavillon ottoman, offrit de se charger de l'exécution.

L'embarquement des Toulonnais se faisait depuis le point du jour du 18 décembre, avec assez de calme et d'ordre. Chacun avait même déposé sur les quais ses objets les plus précieux, dans l'espérance de les pouvoir emporter, quand, à

neuf heures du matin, un cri terrible : « Voilà Cartaux! » s'élève dans Toulon; car on croyait que le général Cartaux, qui valait mieux d'ailleurs que sa réputation, était encore à la tête de l'armée conventionnelle. Soudain, dans toutes les rues de Toulon qui affluent sur le port, la foule se presse, se heurte, en poussant des hurlements d'horreur et des clameurs lamentables. On se dispute les embarcations; on lutte avec fureur; les derniers rangs se ruent sur ceux qui les précèdent, et ceux-ci précipitent les premiers rangs du haut du quai dans la mer. Les Napolitains et les Espagnols viennent, autant qu'ils peuvent, avec des embarcations, au secours de tant d'infortunés. Quant aux Anglais, après avoir joint la menace au refus, ils ne cèdent qu'aux cris de réprobation que leur indigne conduite excite même parmi leurs alliés. Les canots, les chaloupes, les barques de toutes sortes se surchargent, et, de peur d'être submergés, ceux qui les montent repoussent les derniers venus à coups d'aviron, et quelquefois leur abattent le poignet à coups de hache. Le cri : « Voilà Cartaux! » n'avait été pourtant qu'une fausse alerte, causée par le bruit d'une fusillade à l'une des portes de la ville, et par la vue d'un pavillon tricolore hissé (fait constaté et digne d'attention) sur le vaisseau-amiral du port, peut-être là où était Trogoff. Les Anglais firent amener ce pavillon. L'embarquement continua jusqu'à dix heures du soir. Les deux tiers des habitants de Toulon avaient passé sur la flotte ennemie; les autres étaient décidés à courir les chances de l'entrée des républicains.

Le cri : « Voilà Cartaux! » fut, selon toute probabilité, un stratagème des Anglais, qui avaient besoin du désordre de la ville pour consommer leur œuvre. Sidney Smith, après avoir préparé son foyer d'incendie, dans la nuit du 17 au 18 décembre, l'alluma à la faveur des ténèbres et de l'affreux tumulte de la nuit du 18 au 19. Monté sur un petit navire, *le Swallow*, qui lui appartenait, et entouré de ses chaloupes incendiaires, il fit mettre le feu successivement au *Triomphant*, au *Duguay-Trouin*, au *Destin*, au *Tricolore*, au *Suffisant*, au *Centaure*, au *Héros*, au *Themistocle*, au *Dictateur*, qui furent consumés; au *Commerce de Bordeaux*, qui ne fut qu'endommagé, et à un vaisseau en construction, plus légèrement atteint encore, qui fut lancé l'année suivante; il manqua aussi deux frégates en construction, mais il réussit à brûler les frégates et corvettes *l'Iphigénie*, *la Caroline*, *l'Auguste*, *l'Alerte* et *la Sérieuse*. Les Espagnols respectèrent tous les vaisseaux de ligne qu'on les avait chargés de détruire, et firent seulement sauter les deux prises anglaises, *l'Iris* et *la Montréal*, servant de poudrières, qu'on leur avait dit simplement de couler bas. Cette explosion imprévue mit un moment Sidney Smith et les siens dans le plus grand péril : danger qu'augmenta encore la juste indignation de l'armée républicaine qui ouvrit un feu terrible d'artillerie sur les incendiaires. Sidney Smith, fort empêché par ce double contre-temps, ne songea plus qu'à fuir, après avoir vainement essayé de brûler les magasins, les ateliers et les édifices de l'arsenal. Vainement aussi il voulut se faire des galériens, en brisant leurs chaînes, des auxiliaires en brigandage : ces malheureux n'employèrent leur liberté qu'à éteindre l'incendie. Sidney Smith s'éloigna, outré de ce qu'il appelait l'*ingratitude des forçats*. C'est à la lueur des flammes de cette catastrophe, que les représentants Fréron, Robespierre jeune, Ricord et Salicetti, firent leur premier rapport à la Convention. De terribles représailles pesèrent sur

la ville. Parmi les conventionnels, ceux qui se montrèrent le plus impitoyables furent Fréron, le futur pontife de la jeunesse dorée, et l'ex-oratorien Fouché, le futur duc d'Otrante. Presque tout ce qui restait de la population dans la ville, fut rangé contre un mur et mitraillé. Sur la proposition de Barère de Vieuzac, la Convention décréta que Toulon serait rasé, qu'il n'y serait conservé que les établissements nécessaires au service de la guerre et de la marine; que le nom *infâme* de Toulon serait supprimé, et que cette commune s'appellerait *Port-la-Montagne*. Fréron se chargeant de l'œuvre de démolition, requit, à cet effet, douze mille maçons des départements environnants; heureusement il n'eut pas le temps de détruire et de raser la ville, le bon sens du pays l'en empêcha.

Cependant, l'armée navale d'Angleterre avait fait sa retraite de devant Toulon, emmenant avec elle trois vaisseaux et onze frégates, corvettes ou bricks, en total quinze bâtiments français qui naviguèrent sous le pavillon blanc. Ils gardèrent encore ce signe pendant treize mois, après lesquels, ayant été incorporés en détail dans les escadres britanniques, ils durent y renoncer. Quoique l'on ait écrit que la division au pavillon blanc était sous les ordres de Trogoff, la preuve du contraire se trouve dans le débarquement même que fit l'amiral Hood de son prisonnier, très-dangereusement malade, à Porto-Ferraio, en l'île d'Elbe. On prétend que Trogoff était atteint d'une épidémie qui régnait sur les vaisseaux; mais les circonstances que l'on a racontées précédemment indiqueraient plutôt qu'il fut empoisonné. Quoi qu'il en soit, Trogoff disparut d'une manière soudaine et mystérieuse, emportant avec lui dans la tombe, fort à propos pour les Anglais et pour les membres les plus compromis de l'ancien comité toulonnais, le secret de ce rôle muet et caché qu'on lui avait fait jouer depuis qu'on s'était emparé de sa personne. Trogoff mort ne trouva pas un ami pour défendre son innocence; sa famille même, comblée des grâces de la Restauration, ne s'y crut pas intéressée.

Après le 9 thermidor, Toulon reprit son nom et commença à se repeupler. Mais bientôt la Convention Nationale eut à lutter à la fois, dans le midi, contre les jacobins et les royalistes, et une extrême agitation régna dans cette ville. Au mois de mars 1795, les ouvriers de l'arsenal ayant enfoncé la salle d'armes et enlevé les canons du parc d'artillerie de terre, s'organisèrent en bataillons, sous le prétexte d'aller dissiper un prétendu rassemblement d'émigrés à Marseille. D'un autre côté, les matelots, unis à ces ouvriers et aux anciens clubistes, ne voulaient pas laisser sortir la nouvelle escadre qu'on avait formée à Toulon, accusant le contre-amiral Martin et les représentants qui étaient à bord de tendances royalistes. Le contre-amiral, par son énergie, réussit à ramener un peu d'ordre sur la flotte; mais une partie des insurgés se mit en marche pour Marseille. Il fallut que les représentants du peuple en mission dans cette ville fissent placer une compagnie d'artillerie sur leur chemin, et envoyassent contre eux des escadrons de cavalerie qui les sabrèrent et les mirent en pleine déroute. Aussitôt la petite armée conventionnelle, grossie de plusieurs bataillons, de jeunes gens de bonne volonté des villes voisines, marcha elle-même sur Toulon, où elle fit son entrée, au commencement de juin 1795. La flotte, aux ordres de Martin, composée de quinze vaisseaux de ligne et de neuf frégates ou corvettes, avait fait voile de Toulon, dès les premiers jours de mars. Elle livra, le 13 de ce mois (23 ventôse

an III), près du Cap Noli, à l'armée anglaise, sous les ordres de l'amiral Hotham, un combat dans lequel nous perdîmes deux de nos vaisseaux, *le Ça-ira* et *le Censeur;* après quoi la flotte rentra à Toulon. L'année suivante, le contre-amiral Martin, sorti de nouveau de ce port, en juillet, avec dix-sept vaisseaux et six frégates, livra bataille, le 13 du même mois, près du Cap Roux, à la flotte anglaise, forte de vingt-trois vaisseaux et six frégates; il perdit encore un vaisseau, par suite d'un incendie, et retourna à Toulon.

Sous le Directoire, une alliance offensive et défensive ayant été contractée entre la France et l'Espagne, une flotte de ce dernier pays, forte de vingt-six vaisseaux et quatorze frégates, commandée par Don Juan de Langara, vint mouiller à Toulon, vers la fin de l'année 1796. Ce fut dans ce port que se firent les préparatifs de la célèbre expédition d'Égypte. Le 19 mai 1798, la flotte française mit à la voile : elle se composait de treize vaisseaux de ligne, cinq frégates, trois corvettes, huit flûtes, et de trois cent cinquante bâtiments de transport, emmenant trente-cinq mille hommes de toutes armes, choisis parmi les plus braves de l'armée d'Italie; l'armée navale était sous la conduite de Brueys d'Aigalliers, lieutenant de vaisseau transformé soudain en amiral; l'armée de débarquement obéissait au général en chef Bonaparte. On sait que la première fut anéantie dans la baie d'Aboukir. Le contre-amiral Linois partit de Toulon, le 13 juin 1801, avec une division de quatre vaisseaux, pour une expédition plus heureuse : ce fut alors qu'il gagna sur une escadre anglaise, très-supérieure en forces, la brillante victoire d'Algésiras. Vers ce temps, c'est-à-dire sous le Consulat, Toulon qui était déjà, quant au civil, un chef-lieu d'arrondissement du département du Var, devint le siége d'un arrondissement maritime et fut placé sous les ordres du préfet contre-amiral Vence.

En 1804, au moment où Bonaparte projetait ou semblait projeter une grande descente en Angleterre, l'armement naval, destiné à soutenir la flottille de l'Océan, eut lieu à Toulon, pour mieux tromper l'ennemi. Villeneuve, aussi pauvre amiral que Brueys, sortit du port, en 1805, avec quatorze vaisseaux, sept frégates et trois bricks, lesquels, unis à une escadre espagnole, commandée par l'amiral Gravina, livrèrent d'abord aux Anglais le combat du cap Finistère, douteux dans son résultat; les armées combinées de France et d'Espagne, s'étant élevées à vingt-cinq vaisseaux de ligne, perdirent ensuite la néfaste bataille de Trafalgar, qui mit fin pour trop longtemps à la puissance maritime de la France. Toutefois, à dater de 1808, la rade de Toulon vit encore mouiller dans ses eaux une escadre assez considérable, successivement confiée aux commandements supérieurs des vice-amiraux Ganteaume, Allemand et Émeriau; mais elle fut presque continuellement bloquée par les Anglais. Au mois de février 1814, une division composée de deux vaisseaux, *le Romulus*, monté par le contre-amiral Cosmao, et *le Sceptre*, capitaine Rolland, et de deux frégates, *la Médée* et *l'Adrienne*, ayant appareillé pour aller débloquer Gênes, livra, en vue des îles d'Hyères, un memorable et glorieux combat à trois vaisseaux anglais, soutenus par toute l'avant-garde ennemie. Ce fut comme un reflet fugitif des bons temps de la marine française. L'Empire pourtant, par de nombreux travaux dans les ports, avait fait quelquefois preuve de bon vouloir pour les villes maritimes.

Toulon y avait gagné deux bassins nouveaux de construction, et un système de défense plus complet, auquel contribuait puissamment le fort l'Empereur.

Sous la Restauration, à l'époque de la guerre d'Espagne, et lors de l'expédition entreprise pour la délivrance de la Grèce, Toulon fut témoin d'armements maritimes assez fréquents. L'escadre, commandée par le vice-amiral de Rigny, qui alla se réunir aux forces navales anglaises et russes, avant de consommer sur les Turcs la boucherie plutôt que la victoire de Navarin, ne se composait que de trois vaisseaux, deux frégates et deux bâtiments inférieurs. Mais, en 1830, l'expédition d'Alger donna véritablement à l'arsenal, au port et à la rade de Toulon une animation, un aspect, un caractère, qui rappelaient les grands jours de la marine sous Louis XIV et Louis XVI. Le 18 avril de cette année, une flotte de cent trois bâtiments de l'État et de cinq cent soixante-douze navires du commerce et autres, ayant à bord trente-sept mille trois cent trente hommes et quatre mille chevaux, appareilla pour Alger, sous la conduite du vice-amiral Duperré. On sait qu'il en résulta pour la France la conquête de toute l'Algérie. Depuis lors, la nécessité de continuels transports de troupes dans cette vaste colonie militaire a singulièrement ajouté à l'activité, à la vie du port de Toulon. La ville aussi y a gagné, car sa population qui, en 1817, était tout au plus de 30,000 habitants, s'élève aujourd'hui à 60,000 âmes, et l'on en compte dans l'arrondissement près de 110,000.

Toulon, dans la basse Provence, était, avant la Révolution de 1789, le siége d'un bailliage, d'une sénéchaussée, et le chef-lieu d'une recette. La ville ne renfermait pas moins de sept communautés d'hommes, savoir : des Carmes déchaussés, des Augustins réformés, des Dominicains, des Capucins, des Minimes, des Pères de la Merci, des Oratoriens, auxquels avait été confiée la direction du collége; et quatre couvents de femmes, qui étaient des Visitandines, des Bernardines, des Filles de la Visitation et des Filles de Sainte-Claire. Toulon possède aujourd'hui un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, une direction des douanes, une école d'hydrographie de deuxième classe, une école de médecine navale, un collége communal, une bibliothèque publique, une société des sciences et belles-lettres, un hospice civil, un autre pour les enfants trouvés et les vieillards, et enfin un commencement de musée.

La ville de Marseille attire à elle presque tout le commerce d'importation et d'exportation de la Provence. Néanmoins un assez grand nombre de navires marchands viennent déposer leur cargaison à Toulon, chargés, la plupart, pour les besoins de la marine, de bois, de fer, de cuivre, de plomb, de chanvres, de grains, etc. Les bâtiments sortants en emportent des vins, des eaux-de-vie, du sumac, des fruits secs, et des salaisons. Voici quel a été le mouvement du port, pendant l'année 1846. Il en est sorti, pour le commerce, deux cent trente-quatre navires français chargés, dont deux cent cinq pour l'Algérie, et le reste pour les états sardes, les Deux-Siciles et la Toscane, d'un tonnage ensemble de vingt-trois mille neuf cent trente-trois tonneaux, et trois cent vingt-deux navires français sur lest, d'un tonnage de vingt-un mille quatre cent trente-un tonneaux; plus, vingt-huit navires étrangers chargés, et quatre-vingt-seize sur lest, d'un tonnage général de seize mille cent six tonneaux. Il est entré à Toulon, dans la même année, pour le commerce, cinq cent cinq navires français chargés, dont cent soixante-

treize venant de l'Algérie, deux cent soixante-neuf de l'Italie, soixante-un d'Angleterre, un de Russie et un d'Espagne, formant un total de quarante-quatre mille trois cent dix-neuf tonneaux; plus, six navires français sur lest, de six cent quatre-vingt-dix-sept tonneaux; cent quarante-sept navires étrangers, chargés, d'une contenance de dix-huit mille cinq cent cinquante-neuf tonneaux, et huit navires étrangers sur lest, portant ensemble seize mille tonneaux. Les recettes de la douane se sont élevées à la somme de un million trois cent vingt-un mille neuf cent dix-huit francs, quatre-vingt-dix-huit centimes.

La liste des hommes célèbres nés à Toulon, courte mais honorable, présente les noms suivants : *Louis Ferrand*, avocat au parlement de Paris, homme versé dans les langues orientales, né en 1645, mort en 1699 ; *Paul*, fils d'une blanchisseuse (connu sous le nom du chevalier Paul), vice-amiral et l'un des plus grands marins qu'ait eus la France, à la fin du règne de Louis XIII et dans la première moitié du règne de Louis XIV ; *Milet-Mureau*, ancien ministre de la guerre, rédacteur du *Voyage de Lapérouse; Édouard-Thomas Burgues-Missiessy-Quiès*, vice-amiral, marin savant, né en 1756*; Truguet*, ancien ministre de la marine, amiral honoraire, né en 1754 ; le marquis *Joseph-Bernard de Chabert*, lieutenant-général des armées navales, hydrographe, géographe, astronome, membre du bureau des longitudes, mort en 1805; *Saint-Simon*, peintre; et *Vassé*, sculpteur. [1]

1. Strabon, annoté par Casaubon. — *Géographies* de Sanson et de d'Anville. — *Itinéraires anciens*, par Fortia d'Urban. — Honoré Bouche. — Papon. — Gaufredi. — *Histoire de Provence*, par Augustin Fabre. — *Dictionnaires* de Lamartinière et de Hesseln. — *Mémoires* de Trévoux. — *Histoire des invasions des Sarrasins en France*, par Reinaud. — *Siége de Toulon, en* 1707, manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal. — *Histoire du siege de Toulon, en* 1707, par Laindet de La Londe. — *Relation du siége de Toulon*, publiee à Turin, en 1708. — *Idem*, par Devize. — *Mercure de France*. — *Gazette de France*. — *Dossier* Langeron, aux Archives de la marine. — *Cartes et plans de la place et du siége*, au Cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale. — *Dossier* La Bruyère de Court, aux Archives de la Marine. — *Histoire de la puissance navale d'Angleterre*, par Sainte-Croix. — *Mémoires* du comte d'Albert de Rioms sur les evènements de Toulon, en 1789. — *Cartons* Toulon et Marseille, *Cartons* politiques; *Dossiers* de Truguet, de d'Albarade, de Chaussegros, de Puissant de Molimont, aux Archives de la marine. — *Correspondance manuscrite de Trogoff*. — *Pétition au Conseil des Cinq-cents, touchant l'événement de Toulon* par l'ex-ordonnateur Puissant, floréal en v. — *Toute la France a été trompée sur l'événement de Toulon, en* 1793; *voilà la vérité :* brochure de cinquante-sept pages sur deux colonnes, avec annotations manuscrites par le même. — *Histoire de l'armée départementale des Bouches-du-Rhône*, par Étienne Michel, Paris, 1797. — *Rapport sur la trahison de Toulon et pièces à l'appui*, par Jean-Bon-Saint-André. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Toulon, en* 1793, *et documents à l'appui*, par J. Pons, 1825. — *Mémoires* de Freron. — *Précis historique sur les événements de Toulon, en* 1793, par le baron d'Imbert, 1814 et 1816. — *Révolution royaliste de Toulon* par Gauthier de Brecy, 1816. — *Notice historique des efforts faits à Marseille et a Toulon pour la restauration de la monarchie*, par J. Abeille. — *Rapports* des amiraux Martin, Ganteaume, Emeriau, Allemand, *relatifs à Toulon*. — *James's Naval history*. — *Branton's Naval history*. — *Mémoirs of sir Sidney Smith*. — *Histoire maritime de France*, et *Histoire de la marine contemporaine*, inedite, par Leon Guerin. — *Moniteur Universel*. — *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères* (administration des douanes).

DRAGUIGNAN.

Au fond du bassin de Draguignan, sur le penchant de la montagne de Cygue, d'où l'on découvre toute la vallée qu'arrose la Nartubie avant de se réunir à la rivière d'Argens, existait, antérieurement à l'ère chrétienne, une ville nommée *Antea* ou *Anteis*, capitale des *Suelteri*, voisins des peuples Celto-Lygiens, qui occupaient le territoire enclavé entre la source de l'Ar et l'embouchure du Var. La position admirable de cette ville, abritée contre les vents du nord par un immense rocher, fixa l'attention des Romains, dès la première entrée de leurs légions dans la Celto-Lygie. Quelques-uns d'entre eux s'y établirent avec leurs familles, et bientôt au milieu des huttes des indigènes on vit s'élever des habitations en rapport avec le rang et la fortune des nouveaux colons. La haine que les *Suelteri* et leurs alliés conservaient contre les oppresseurs de leur indépendance, leurs efforts pour reconquérir la liberté qu'ils avaient perdue, attirèrent dans le pays une nouvelle invasion des Romains. Défaits non sans résistance dans plusieurs combats, ceux des indigènes qui survécurent, cachés avec leurs femmes et leurs enfants au fond des épaisses forêts de *Malbos* et du *Malmont* (mauvais bois, mauvais mont), purent apercevoir, de ces sombres retraites, l'ennemi dévaster la campagne et détruire jusqu'aux fondements, par la flamme et le fer, la ville d'*Antea*, dont le nom se retrouve encore dans celui de l'Antier, hameau bâti sur ses ruines à cinq kilomètres de Draguignan, au-dessous même du rocher, qu'on nomme en provençal *Castéou-dé-Liégé* (*Castellum Legis*), et d'où le chef des *Suelteri* dictait ses lois. Réfugié sur une hauteur du Malmont, le peuple vaincu y construisit une nouvelle ville à laquelle il donna le nom de *Guignan* dont on fit en latin *Griminum* ou *Guinium*.

La lumière de l'Évangile fut apportée aux *Suelteri*, vers le milieu du v[e] siècle, par Hermentaire, premier évêque d'Antibes. Le saint prélat joignait à l'onction de la parole une force de corps extraordinaire; il alla seul, armé d'une lance et d'une épée, combattre un énorme serpent qui répandait la désolation dans tout le pays, et que la peur représentait comme un animal ailé, moitié quadrupède, moitié reptile, vomi par les divinités de l'Enfer. Hermentaire tua le monstre : cette mort parut un prodige et lui valut la confiance du peuple, qui renversa aussitôt les images de ses idoles, pour leur substituer le signe révéré des chrétiens. Descendant alors des hauteurs du Malmont, les habitants de Griminum construisirent au pied de la montagne, près d'un sol marécageux qu'ils desséchèrent, une ville à laquelle ils donnèrent le nom de *Dracoguignan* ou *Draconiam*, en mémoire de la demeure qu'ils quittaient et de l'événement qui avait précédé son abandon. Tel est, suivant la tradition adoptée par les anciens auteurs, l'origine de Draguignan, dont le nom, latinisé dans les vieux titres, est écrit, tantôt *Dracenum*, tantôt *Draguinianum*. La ville naissante fut entourée de fortes murailles, flanquées plus tard de tourelles, protégées elles-mêmes par des fossés larges et

profonds. La défense fut complétée par une haute et vaste tour bâtie sur un roc escarpé. La place put ainsi résister aux Sarrasins, lorsqu'ils détruisirent, au IXe siècle, tout ce qui restait encore debout du vieux *Griminum*. Du reste, sous la domination des comtes de Provence, de la première et de la seconde race, Draguignan acquit assez d'importance pour devenir le siége d'une cour d'appeaux, dont la juridiction s'étendit sur les vigueries de Castellane, Grasse, Lorgues, Aups, Brignolles, Hyères et Toulon.

En 1362, la Provence étant désolée par les bandes indisciplinées du comte de Transtamare, les États assemblés à Draguignan négocièrent et obtinrent leur retraite, moyennant dix mille florins, dix mille septiers de blé et deux mille brebis. Les Draguignanais se prononcèrent, plus tard, contre Charles de Duras, pour le comte-roi Louis II, de la seconde branche d'Anjou, dont la mère et tutrice, Marie de Blois, leur accorda en récompense l'exemption de tous les droits de péage dans les comtés de Provence et de Forcalquier (mars 1391). Vers la fin du siècle suivant, peu d'années après la réunion de la Provence à la couronne (1492), le ban et l'arrière-ban de la noblesse provençale furent convoqués à Draguignan, afin d'avoir raison, au nom du roi, du seigneur de Sérénon, Loys de Villenesve, qui, enfermé dans son château-fort de Trans, avec une bande de gens armés, tâchait de s'ériger en baron indépendant. Les Draguignanais accueillirent ces gentilshommes comme des frères et signalèrent leur bravoure en marchant avec eux. La ville avait acquis, à cette époque, un degré remarquable de prospérité, qui ne put être ébranlée, au XVIe siècle, par les deux invasions successives de Charles-Quint (1524-1536). Un des six tribunaux subalternes ressortissant à la sénéchaussée d'Aix y fut établi par François Ier (1535). Bientôt les guerres de religion troublèrent sa tranquillité, comme celle de toutes les autres cités de la province. En 1559, Antoine et Paul de Richieu, seigneurs de Mauvans, anciens capitaines des vieilles troupes de François Ier, s'étant déclarés énergiquement pour la réforme, Antoine se rendit seul un jour à Draguignan, dans le but d'avoir une conférence avec les catholiques. Le peuple le reconnut, se jeta sur lui et le mit en pièces, malgré l'intervention des magistrats. Le fanatisme religieux avait tellement exaspéré les esprits, que la foule enivrée de ce meurtre, se livra aux plus sauvages emportements : elle traîna par les rues et jeta dans un cloaque les entrailles de la victime; le cœur et le foie, après avoir été promenés en triomphe au bout d'une pique, furent donnés aux chiens; mais ces animaux ayant repoussé cette affreuse pâture, le peuple, en fureur, les battit et les qualifia de *luthériens*.

Dès l'origine de la Ligue, protestants et ligueurs firent différentes tentatives pour soustraire la ville de Draguignan à l'obéissance du roi. Les magistrats se hâtèrent de cacher dans l'île Saint-Honorat les reliques de Saint-Hermentaire. Le baron d'Allemagne, élu général des églises protestantes, dirigea contre Draguignan un coup de main qui ne réussit point, malgré les intelligences qu'il s'y était ménagées parmi les Rezats. Peu de temps après, ce fut le tour des ligueurs; mais les habitants, commandés par le seigneur de Saint-Martin, lieutenant du grand prieur Henri d'Angoulême, repoussèrent leurs assauts, les poursuivirent l'épée dans les reins, et achevèrent leur défaite en détruisant, auprès des villages

du Muy et de Château-Double, les retranchements derrière lesquels ils s'étaient réfugiés (1585). Les Ligueurs, après la mort de Henri III, ayant levé hardiment la tête en Provence, où l'hérésie du nouveau roi était en grande défaveur dans les rangs mêmes des Royalistes, le gouverneur La Valette alla se poster à Draguignan, afin d'attendre un renfort qui lui arrivait du Languedoc, et de protéger les villes voisines contre un coup de main, en interceptant toute communication entre les troupes de la Ligue et celles du duc de Savoie; mais il échoua dans ce projet (1589). Trois années plus tard, La Valette périt au siége du château de Roquelaure, dans la viguerie du Draguignan, qu'il avait attaqué afin de pouvoir s'emparer de Nice (1592). Son frère, le duc d'Épernon, allié en 1595 à une partie des Ligueurs de la Provence, par dépit contre Henri IV, dont le commissaire Lafin l'avait suspendu de ses fonctions de gouverneur, surprit le village de Calas, dans la même viguerie, et y fit mettre le feu par ses Gascons.

Sous la régence d'Anne d'Autriche, à l'époque de la guerre du *Semestre*, les parlementaires préservèrent Draguignan menacé par les troupes du parti opposé (1649). Bientôt éclata en Provence la querelle des *Sabreurs* et des *Canivets*, dont cette ville fut en quelque sorte le berceau. Le sang coulait presque toujours dans leurs rencontres. Les Sabreurs se saisirent de la grosse tour qu'ils fortifièrent; la cour, informée, envoya un régiment pour apaiser les désordres; les Sabreurs évacuèrent leur position, et le parlement ordonna qu'on démolît la tour, arrêt qui reçut son exécution en 1660. Depuis l'abjuration de Henri IV, cependant, la municipalité draguignanaise avait profité de l'ère de paix intérieure inaugurée par le nouveau règne, pour rétablir les finances de la ville et pourvoir à la sécurité de ceux d'entre ses habitants que le défaut d'emplacement dans l'enceinte des murs avait contraints de construire des maisons au dehors. En 1615, on entoura la ville et les faubourgs d'un solide rempart, muni de distance en distance de tours à créneaux, et défendu par des bastions avancés et un large fossé. A l'issue des troubles de la fronde, le siége de sénéchaussée, que la cour avait transféré de Draguignan à Lorgues, fut rendu à la première de ces deux villes. Louis XIII, en 1639, y avait créé un présidial malgré l'opposition du parlement. Louis XIV confirma les priviléges de Draguignan et y ajouta l'institution d'un tribunal de commerce, en assurant les manufactures du pays de toute sa protection. Lors de l'invasion du duc de Savoie, en 1707, les habitants ne s'aperçurent de l'entrée et de la sortie de ses troupes, que par la fourniture de vivres qu'ils durent faire à l'armée française, campée dans la plaine pour empêcher le duc de s'écarter de l'itinéraire qui lui avait été tracé, dans sa retraite, après la honteuse levée du siége de Toulon.

Draguignan, dont la viguerie, au moyen âge, avait représenté dans la basse Provence l'antique cité de Fréjus, dépendait, sous l'ancienne monarchie, du diocèse de cette ville; c'était le chef-lieu d'une viguerie, d'une recette, et le siége d'un lieutenant de sénéchal. On n'y comptait pas moins de dix communautés religieuses : sept couvents d'hommes, et trois de filles. Son église paroissiale de Notre-Dame et Saint-Michel-Archange, avait le rang de collégiale. Le roi, comme comte de Provence, était le seul seigneur temporel de la ville, qui jouissait du droit de députation aux États. L'Assemblée Constituante érigea Dragui-

gnan en chef-lieu de district; l'administration départementale y était installée, depuis la catastrophe de Toulon, quand fut promulguée la loi du 29 pluviôse an VIII. Draguignan devint alors le chef-lieu du département du Var. Sa population était déjà bien déchue de ce qu'elle était au XVe et même au XVIIe siècle : on trouve, en effet, dans un titre écrit en latin, du 26 novembre 1428, que la peste chassa de ses murs, cette année-là, même, neuf mille habitants; et en 1666, un arrêt du conseil d'état en matière d'élection cassa le réglement plus favorable de 1641, « attendu qu'en appelant à y prendre part tous les chefs de famille dans une ville de plus de douze mille âmes, cela donne trop souvent occasion à des émeutes. » La population actuelle de Draguignan n'atteint pas 10,000 âmes ; l'arrondissement en renferme près de 85,000 ; et le département un peu plus de 328,000. Le chef lieu du Var est le siége d'une cour d'assises, d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce ; il y a, en outre, dans ses murs, une chambre consultative des magnufactures, une société d'agriculture et de commerce, un collége communal, une bibliothèque publique assez riche, avec cabinet des médailles et d'histoire naturelle, et un hospice civil où sont aussi reçus les militaires. Les habitants exploitent des fabriques de savon, de grosse draperie, de bas et de poterie commune, des filatures, de hauts moulinages pour la soie, des distilleries d'eau-de-vie, des teintureries et des tanneries. Leur commerce roule principalement sur les huiles d'olives.

Draguignan s'est singulièrement agrandi par la démolition journalière de ses vieilles fortifications qui tombaient depuis longtemps en ruines. Quelques-unes de ses rues sont assez jolies. On peut citer comme des monuments le palais de justice, la prison-modèle, l'hôtel de la préfecture, et surtout l'église, d'architecture ogivale, dans laquelle on admire un tableau de Vanloo, ainsi que la tour d'horloge quadrangulaire, à trois étages, bâtie sur le rocher qui servait de base à la tour détruite en 1660. On peut voir encore, au centre de la ville, une sombre et lourde porte de l'enceinte antérieure à 1615. La belle promenade d'Azémar et le délicieux jardin anglais, ou jardin des plantes, situé au-dessus de la ville, et dû aux soins du préfet, M. Armand Chevalier, méritent également une mention. Du reste, le bassin de Draguignan, que M. Chaptal nomme un grand jardin anglais, excite généralement l'enthousiasme des étrangers, attirés de tous côtés par le spectacle de montagnes que nulle saison ne dépouille de leur verdure, et que fécondent les eaux de la Nartubie, dont un canal de dérivation, bienfait de la reine Jeanne, à ce que l'on prétend, entretient la fraîcheur et la propreté dans les rues de la ville, concurremment avec les nombreuses fontaines qui l'alimentent. Draguignan a donné le jour au comte *Muraire*, premier président de la cour de cassation sous l'Empire. [1]

1. Bouche, *Histoire de Provence*. — Rouchon, *Résumé de l'histoire de Provence*. — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Statistique du Var*, par MM. Fauchet et Noyon. — Notes particulières de l'auteur.

FRÉJUS.

L'existence de Fréjus (*Forum Julii*, dont l'étymologie s'est conservée longtemps dans l'ancienne orthographe du nom, *Fréjuls*), est antérieure, selon d'Anville, au principat d'Auguste. On trouve, en effet, dans des lettres de Plancus à Cicéron, la preuve que c'était déjà une place considérable, vers l'époque du siége de Modène. L'emplacement de la ville actuelle avait été occupé, d'abord, par quelques familles de pêcheurs Celto-Lygiens; les Phocéens s'y établirent, à leur tour, lors du passage de Bellovèse en Italie, et couvrirent le littoral de maisons, d'édifices, de temples, pareils à ceux qu'ils avaient élevés à Marseille. On peut dire que la fondation de Fréjus remonte véritablement à une colonie de Phocéens; mais quel nom portait la cité naissante, c'est ce qu'on ignore. Jules César jugeant la position favorable, y construisit de nouveaux quartiers, agrandit le port, et créa un marché qui servit à désigner la ville entière : *Forum Julium* ou *Julii*, marché de Jules. La guerre civile l'empêcha d'achever le port : Auguste le termina et en fit la station d'une flotte chargée de veiller à la sûreté des côtes de la Gaule.

Strabon appelle Fréjus le port d'Auguste, *Navale Cæsaris Augusti;* Tacite dit : *Claustra Maris*, et Pline donne à sa colonie (*Colonia Octavianorum*) le nom très-significatif de *Classica*. L'importance navale et militaire de la ville gréco-romaine ne date, à proprement parler, que d'Auguste, qui, non-seulement y envoya les deux cents galères conquises à la bataille d'Actium, mais qui la peupla d'une colonie de soldats de la huitième légion. Il y fit bâtir un phare, un amphithéâtre, un gymnase, un panthéon, des bains, un aqueduc dont les conduits allèrent prendre, à plus de trente mille mètres de distance, les eaux limpides de la Siagne, pour en distribuer par jets une partie dans la ville et conduire l'autre dans un immense bassin : dès qu'on levait les écluses, leur masse, en se précipitant dans le port et le chenal, les nettoyait à volonté. « Le port de Fréjus, dit d'Anville, s'ouvrait au fond d'une anse, moins profonde aujourd'hui qu'elle n'était autrefois. » Quant à la surface comprise dans l'enceinte de la cité, « elle s'étendait jusqu'à six cents toises, ajoute-t-il, à en juger par les vestiges de ses anciens remparts, depuis les magasins construits par les Romains, peu loin du port, jusqu'à l'amphithéâtre situé à l'autre extrémité de la ville, et vers le couchant, dans le voisinage du Rairan. » On sait, au surplus, que les murailles étaient flanquées de tours et percées de quatre portes : on appelait les deux principales *Porte-Romaine* et *Porte-Dorée*.

Pendant toute la période impériale, il y eut constamment une partie des forces navales de Rome dans le port de Fréjus. Antoine et Lépide avaient signé dans ses murs les bases du second triumvirat. Les habitants se déclarèrent, plus tard, pour Vespasien, et défirent, sous le commandement de leur compatriote Victor Paulin, les troupes de Vitellius. Le luxe et les plaisirs amollirent peu à peu tous

les cœurs. Il est probable que l'entretien des fortifications avait été négligé, car les murailles ne purent tenir contre les premières invasions de pirates et de barbares qui firent de fréquentes descentes sur les côtes de Provence et saccagèrent plusieurs fois Fréjus. Les Sarrasins complétèrent sa ruine, vers la fin du Xe siècle, en rasant les murailles et les tours, et en renversant les édifices publics (940). Tout ce qui échappa au glaive des Islamites se dispersa dans les localités environnantes ou fut emmené en esclavage. Le pays demeura désert durant plus de trente années, c'est-à-dire jusqu'à leur expulsion du Fraxinet par le comte de Provence, Guillaume Ier, qui les vainquit dans un combat mémorable, détruisit leur repaire, et les força de repasser la mer (972). « On peut placer à cette époque, dit M. Rouchon, l'établissement d'un vicomte et d'une famille vicomtale à Fréjus. » Secondé par les libéralités du comte de Provence, l'évêque Riculfe rappela ce qui restait des habitants de cette ville, et rebâtit l'église cathédrale, à laquelle Guillaume Ier céda la moitié de la cité et de son territoire. Fréjus s'étant repeuplé insensiblement, devint bientôt le chef-lieu d'un grand bailliage. Un des successeurs de Riculfe perdit son domaine pour s'être ligué avec le comte Boniface de Castellane, contre le comte de Provence, Alphonse II, de la maison d'Aragon, qui s'empara de Fréjus en 1189. L'évêque fut pourtant réintégré bientôt dans ses droits, et obtint même la seigneurie entière de la ville, ainsi que l'extension du ressort de sa justice sur tout le territoire (1203). Vers la fin du XVe siècle, le dimanche des Rameaux, tandis que les habitants disséminés dans les paroisses voisines y assistaient au service divin, parce que l'évêque et le clergé de Fréjus qui s'étaient déclarés pour le roi René contre Sixte IV, avaient été interdits par le pape, des corsaires s'introduisirent tout à coup dans la place, la livrèrent au pillage et s'éloignèrent chargés de butin, après avoir mis le feu aux quatre coins de la ville (19 mars 1475).

Fréjus commençait à peine à se relever de ce désastre, lorsque Charles-Quint en fit le rendez-vous général des divers corps de l'armée avec laquelle il envahit la Provence (1536). En pénétrant dans les murs de Fréjus, il se donna le simulacre d'une entrée triomphale, mais il ne trouva, dans ses rues presque désertes, que des religieux, des clercs et des chanoines ; tous les autres habitants avaient pris la fuite. L'Empereur dépouilla les églises de leurs vases sacrés et de leur argenterie ; il voulut que l'antique nom de la cité romaine fût désormais changé en celui de *Charleville :* ayant ensuite ordonné la restauration du port, ainsi que la réédification de tous les anciens monuments, il se dirigea sur Aix, où, dans la reconstitution féodale de la Provence, il érigea vaniteusement Fréjus en duché de Charleville. Tous ces beaux projets s'évanouirent comme un rêve, avec son armée, vers la fin de ce même siècle. Au commencement des guerres de la Ligue, le baron d'Allemagne, de la maison de Castellane, et l'un de chefs protestants de la Provence, tenta sur Fréjus un coup de main qui échoua (1585). Deux ans après, le gouverneur La Valette, frère du duc d'Épernon, occupa cette ville, dans la prévision d'un nouveau soulèvement des ligueurs provençaux (1587). Fréjus tomba, l'année suivante, au pouvoir du ligueur marquis de Trans, qui se le vit reprendre presque aussitôt par La Valette. Ce dernier, à l'avènement de Henri IV, craignant quelque tentative du parti catholique, y envoya un sup-

plément de garnison sous les ordres d'un capitaine sûr, le seigneur de Montaud, gascon (1589).

Nous ne trouvons, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à la révolution de 1789, aucun fait historique dans les annales de la Provence qui se rapporte particulièrement à Fréjus. Mais deux fois, à quinze années d'intervalle, les guerres et les vicissitudes de la République et de l'Empire, conduisirent Napoléon au petit port de Saint-Raphaël, situé à deux kilomètres au sud-est de cette ville, dont la mer s'était graduellement retirée. La première fois le général Bonaparte revenait de la conquête de l'Égypte, d'où il était parti, le 5 fructidor an VIII (22 août 1799), avec les frégates *le Muiron* et *la Carrère*, et les chebeks *la Revanche* et *la Fortune*, échappés comme par miracle à la vigilance des croiseurs anglais. Berthier, Murat, Marmont, Lannes, Andréossy, Monge et Berthollet avaient partagé les périls de la traversée. Le 17 vendémiaire (8 octobre), au moment où le jour commençait à poindre, les quatre bâtiments mouillèrent dans le golfe auquel Fréjus a donné son nom. « Tous les habitants de cette ville accoururent, et en un instant la mer fut couverte d'embarcations, raconte M. Thiers. Une multitude, ivre d'enthousiasme et de curiosité, envahit les vaisseaux et communiqua avec les nouveaux arrivés. Tous demandaient Bonaparte, tous voulaient le voir. Il n'était plus temps de faire observer les lois sanitaires. L'administration de la santé dut dispenser le général de la quarantaine : il descendit sur-le-champ à terre et le jour même voulut monter en voiture pour se rendre à Paris. » Fréjus fut donc le point de départ de l'immense carrière, qui, après avoir conduit Napoléon en conquérant, d'un bout à l'autre de l'Europe, devait le ramener fatalement sur cette même côte de Provence. Toujours grand, mais vaincu et détrôné, l'Empereur reparut à Fréjus, le 27 avril 1814. Il y séjourna vingt-quatre heures et ne s'en éloigna que le 28, à huit heures du soir, pour s'embarquer au port de Saint-Raphaël. Cette dernière fois, il n'était plus accompagné d'une troupe de capitaines et de savants illustres : de ses anciens compagnons d'Égypte, les uns étaient morts pour lui, fidèles et glorieux, sur les champs de bataille ; les autres l'avaient délaissé ou trahi, à l'heure des revers. Que d'amères pensées durent se presser dans la tête puissante de Bonaparte quand la ville de Fréjus, en se dressant sur le rivage de la Méditerranée, entre lui et l'île d'Elbe, évoqua les souvenirs de ces deux époques si opposées de sa prodigieuse existence !

La mer, qui baignait sous les Romains les murailles de Fréjus, s'en est insensiblement éloignée par le défaut d'extension du chenal et du bassin du port, par la destruction de l'aqueduc, les atterrissements de la rivière d'Argens et les sables que les flots repoussent continuellement vers le rivage. La cité moderne s'élève sur une petite éminence qui domine d'un côté une vaste étendue de mer, de l'autre une grande plaine couverte de prairies, de jardins, de lacs et de vergers ; la vue se prolonge sur les vallées de l'Argens et de la Nartubie, entre des montagnes schisteuses, moitié nues, moitié chargées de pins maritimes à leur sommet, et d'oliviers à leur base. Joli dans son ensemble, Fréjus n'offre guère d'autres monuments que la lourde et sombre cathédrale de Saint-Étienne, qui, par ses voûtes à plein cintre et ses piliers massifs, tient de l'architecture romane ; et le palais épiscopal dans la construction duquel, comme dans celle de la cathédrale, sont entrées plusieurs

pierres dont la coupe, les cannelures, la sculpture, indiquent assez qu'elles ont fait partie jadis de colonnes, de frontons et de corniches appartenant à des monuments romains. Du reste, à chaque pas, dans les murs ou aux environs, on foule des vestiges d'antiquités : ici, ce sont les débris de l'aqueduc ; là, ceux d'un môle carré flanqué de quatre tours; plus loin, ceux du panthéon. On reconnaît aussi entièrement l'enceinte et la forme elliptique de l'amphithéâtre : il ne reste plus rien du podium ni des gradins, l'arène est ensevelie sous les décombres; le pourtour des galeries inférieures existe encore, mais encombré par les autres galeries qui se sont écroulées. La porte Romaine a été renversée, pulvérisée en quelque sorte par la foudre, au commencement du XVIIIe siècle; la porte Dorée, ainsi nommée des clous à tête d'or qu'on avait employés dans l'assemblage des panneaux, ne présente plus aucune trace d'ornementation : c'était un véritable arc-de-triomphe, d'une telle solidité, qu'il supporte encore, sans menacer ruine, une maçonnerie d'un volume et d'un poids énormes, quoiqu'un des piliers n'ait plus à la base que le tiers de son épaisseur.

La ville de Fréjus, comprise dans la viguerie et la recette de Draguignan, était, sous l'ancien régime, le siége d'une amirauté et d'un bureau pour les cinq grosses fermes. Son évêché, qui datait de la fin du IVe siècle, fut occupé par quelques prélats distingués. Au nombre de ses administrateurs spirituels les plus éminents on doit citer le pape Jean XXII, et le cardinal Hercule de Fleury, précepteur puis premier ministre de Louis XV, et qui, soit à cause de l'éloignement de sa ville épiscopale, soit en raison de la modicité de son revenu, signait parfois ses lettres : « H., par l'indignation divine, évêque de Fréjus. » L'Assemblée Constituante ayant décrété qu'il n'y aurait plus désormais qu'un évêché par département, établit à Fréjus celui du Var; mais ce siége ne fut point conservé, lorsque après le concordat de 1801, Bonaparte réduisit le nombre des anciens diocèses. Ce n'est qu'en 1823, et en vertu du concordat de 1817, que le siége épiscopal de Fréjus a été relevé. Ses prélats furent suffragants d'Arles jusqu'au IXe siècle : ils reconnurent alors la suprématie d'Aix, conservée de nos jours. Fréjus figure dans le département du Var comme chef-lieu de canton de l'arrondissement de Draguignan; il a un tribunal de commerce, un séminaire diocésain et un hôpital. Sa population dépasse 3,000 habitants, et son industrie repose sur quelques fabriques de bouchons de liége et des scieries hydrauliques de planches. Fréjus s'honore de compter parmi ses hommes célèbres, le poëte *Cornelius Gallus*, ami de Virgile; *Agricola*, beau père de Tacite; *Valère Paulin*, qui rendit de grands services à l'empereur Vespasien; le marquis *de Villeneuve*, général des troupes impériales au siége de Candie; *Joseph Antelmi*, auteur d'un livre sur l'origine de Fréjus; l'abbé *Sieyès*, membre de l'Assemblée Constituante, de la Convention, du Directoire et du premier Consulat; et le joyeux chansonnier *Désaugiers*.[1]

1. Strabon. — Pline. — Tacite. — D'Anville. — Joseph Antelmi, *Origines de Fréjus*. — Bouchon. — Thiers, *Histoire de la Révolution française*. — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Statistique du Var*, par MM. Fauchet et Noyon. — Notes communiquées par M. H. Vienne.

SAINT-TROPEZ.

La ville de Saint-Tropez, dont l'excellente position au fond d'une baie du golfe de Grimaud fut toujours estimée comme un mouillage commode et une importante station maritime, est, dit-on, l'*Heraclea Cacabria* ou *Caccabaria* des Romains. De beaux débris de colonnes, de sarcophages, d'inscriptions et de mosaïques, trouvés dans les fouilles, à diverses époques, et entre autres, le trépied de bronze découvert, en 1630, par Peirese, dans le quartier du Pilon, sont des preuves évidentes de cette antiquité. Elle semblait si peu douteuse, en 1793, que la Convention décida que Saint-Tropez reprendrait le nom d'*Héraclée*. Les Sarrasins, loin de mettre à profit les avantages de cette position, dévastèrent la ville vers 730. Les habitants, voulant éviter les regards des pirates, cachèrent alors au fond de la rade des Moulins l'étroite cité qu'ils rebâtirent et dont le quartier des Manes tient aujourd'hui la place. Les Barbares surent les y découvrir, et au IXe siècle, un parti de Sarrasins établi au Fraxinet ruina ce dernier asile. Ce n'était plus qu'un désert, lorsqu'en 972, le comte d'Arles, Guillaume Ier, reportant la ville sur le bord de la mer, la fit une seconde fois sortir de ses ruines, et lui laissa le nom de Saint-Tropez que les habitants avaient donné à leur petite cité de la rade des Moulins, à cause d'un prieuré dépendant de Saint-Victor de Marseille.

Au XIVe siècle, Saint-Tropez souffrit beaucoup de la lutte des maisons rivales de Duras et d'Anjou. Quand finit cette querelle, la ville était presque détruite et abandonnée (1388). Pour que la vie revînt dans cette solitude, il fallut que Jean Cosse, grand sénéchal du roi René d'Anjou, y établît, en 1470, soixante familles génoises auxquelles il accorda d'importants priviléges équivalant presque à l'indépendance, et sous la seule condition de repeupler et de défendre la ville : ce qui fut fidèlement exécuté. Saint-Tropez, ainsi rebâti, prospéra même si bien, et sa population prit un tel accroissement, qu'en 1534, il fut nécessaire d'agrandir son enceinte dans les proportions d'étendue qu'elle n'a pas dépassées depuis. Protégée par de solides murailles, elle brava les attaques du connétable de Bourbon, et même, plus tard, celles des Maures, qui venaient de dévaster Hyères et Toulon (1556). A l'époque de la Ligue, les Tropéziens, enrichis par le commerce, étaient assez puissants pour aider Henri IV de leurs armes et de leur argent contre les brigands du château de Cogolin et les ligueurs de Ramatuelle. Le duc de Savoie, dont ils avaient gêné les attaques, pendant le siége d'Antibes, voulut se venger en venant les assiéger eux-mêmes. Ils le repoussèrent avec perte, le jour de la Pentecôte 1592. Henri IV les remercia de ce beau dévouement à sa cause, par deux lettres flatteuses, dont, par malheur, le duc d'Épernon démentit les protestations bienveillantes en surprenant la citadelle nouvellement batie (1593). Les Tropéziens réclamèrent le secours du duc de Guise pour chasser cette garnison d'oppresseurs et raser la citadelle ; mais le duc s'imposa bientôt comme protecteur à Saint-Tropez et y fit reconstruire la citadelle, dont

il se réserva la garde (1602). Pendant la Fronde, le duc d'Angoulême, dépouillé de son gouvernement de Provence par Mazarin, se réfugia dans cette même forteresse, une de celles qui n'avaient point tenu pour le parlement, en 1649, dans la querelle du *Semestre*. Les Tropéziens l'y assiégèrent et l'y firent capituler, le 8 août 1652. Le duc de Mercœur, qui les avait aidés dans cette attaque, les récompensa mal de leur dévouement : d'abord, il donna la garde de la citadelle au marquis de Castellane, son parent; puis, les forces de Saint-Tropez lui faisant ombrage, il dépouilla la ville de son artillerie et de la plus grande partie des priviléges qui, jusqu'alors, avaient sauvegardé son commerce.

Saint-Tropez, dont la décadence commerciale avait déjà commencé depuis plus d'un demi-siècle, ne se releva point de cette perte. La ville entretint bien encore dans sa rade une centaine de petits navires, mais ses relations avec la Toscane, la Sardaigne, la Ligurie et le Levant ne furent plus que l'ombre de ce qu'elles avaient été au XVI[e] siècle. Les pirates, qui avaient repris l'avantage, inquiétaient incessamment les côtes et achevaient d'y anéantir tout commerce. M. de Séguiran, chargé de visiter cette plage, par Richelieu, qui voulait avoir l'*état au vrai* de la puissance navale de la France, lui écrivait, vers 1635 : « A Ramez et à Saint-Tropez, le commerce est si gêné, qu'il ne peut arriver à dix mille livres, ce qui procède non-seulement de la pauvreté des habitants, mais aussi des courses que font les pirates qui abordent presque tous les jours en leur port, en sorte que bien souvent les barques sont obligées de prendre terre pour que les hommes qui les montent puissent se sauver, ou les habitants du lieu se mettre en armes pour les aller secourir et empêcher les dits corsaires de prendre terre, ainsi qu'ils l'ont déjà entrepris ». Pour toute défense contre ces attaques, Saint-Tropez avait dans sa citadelle une compagnie d'invalides, à laquelle on adjoignit, plus tard, celle de la grosse Tour de Toulon (ordonnance de 1764).

Depuis cette époque, le commerce ne s'est point ranimé à Saint-Tropez. L'exportation du vin du terroir sur les côtes de Gênes, et la vente des fameux marrons de Luc et de la Garde-Freinet lui impriment seuls un reste d'activité. L'importance que cette ville reçoit de sa position est cependant bien connue; le maréchal de Belle-Isle l'avait appréciée plus que personne, lorsqu'en 1747, il en fit le quartier-général de son armée. Pour qu'elle devînt une excellente position géographique, il suffirait de donner une impulsion nouvelle à sa population d'habiles pêcheurs et d'intrépides marins; d'agrandir son chantier de construction, et de bâtir au midi de la ville, sur la montagne de Bellevue, un fort qui défendrait toute la presqu'île entre le golfe et la plage de Pampelonne. Saint-Tropez, chef-lieu d'amirauté et gouvernement de place avant la Révolution, n'est plus actuellement qu'un chef-lieu de canton du département du Var, et n'a conservé de tous ses anciens priviléges, que son tribunal de prud'hommes pêcheurs; on y trouve : un tribunal de commerce, une école gratuite d'hydrographie, une inspection des douanes, un sous-commissaire de marine et un trésorier des invalides. Sa population est de 3,736 habitants.

1. E. Garcin, *Dictionnaire historique de la Provence*. — Bouche, *Histoire de Provence*. — *Dictionnaire* de Hesseln. — Seguiran, *Voyage sur les côtes de Provence*.

ANTIBES.

Les Phocéens de Marseille ont été, suivant Strabon, les fondateurs de la ville d'Antibes, *Antipolis*, ainsi nommée, soit parce qu'elle est située vis-à-vis de Nice, soit parce qu'elle se trouve, dit Adrien de Valois, à l'opposite de Vence, une des principales villes des Nérusiens, des Déciates et autres peuples de la Ligurie Chevelue. Les Romains l'ayant enlevée aux Marseillais, lui accordèrent l'usage du droit latin. Pline l'appelle *Latinum Antipolis;* Tacite la qualifie de municipe; enfin elle figure dans la Notice des provinces de la Gaule comme une des cités de la Seconde Narbonaise (*Civitas Antipolitana*), et l'Itinéraire Maritime la place entre Nice et les îles de Lérins. La prospérité d'Antibes s'accrut rapidement sous les Romains : ils y construisirent un théâtre, ainsi qu'un aqueduc qu'on admire encore de nos jours, pour conduire au cirque les eaux de la source de Fonvielle; ils y établirent un arsenal maritime, et (si l'on en croit une inscription qu'a rapportée Papon), un collége d'utriculaires, sorte de matelots qui naviguaient sur des radeaux soutenus par des outres. Les habitants d'Antibes formaient, à cette époque, une véritable population de marins et de pêcheurs; ils livraient au commerce une grande quantité de thon, et surtout ils excellaient dans la préparation d'une saumure faite avec ce poisson, produit très-recherché des Romains et dont le poëte Martial a parlé dans une de ses épigrammes.

Le déclin de l'Empire, les invasions successives des Wisigoths et des Franks, dans le ve siècle, avaient porté déjà un coup mortel au commerce d'Antibes, lorsque vers la fin du IXe, la ville fut complétement dévastée par les Sarrasins. Ce n'est que dans le siècle suivant qu'elle sortit de ses ruines; elle eut titre de comté et fit partie du royaume de Bourgogne et d'Arles : on en releva les murailles, et l'on répara le port où devaient, plus tard, trouver un refuge les galères de la flotte sur laquelle fut tué, au siége de Nice, le comte Raymond-Bérenger II (1166). Vers l'année 1008, Guillaume II, comte d'Arles, donna le comté d'Antibes à Rodoard, fondateur de la maison de Grasse. « Ce fut là, dit M. Rouchon, le premier empiétement notable ou l'un des premiers et des plus notables empiétements des comtes d'Arles sur le marquisat des Alpes-Maritimes; car, bien qu'originairement l'ancienne cité d'Antibes appartînt à la Seconde Narbonnaise et à la province ecclésiastique d'Aix, elle avait déjà passé dans le marquisat des Alpes-Maritimes et dans la province ecclésiastique d'Embrun. » Son évêché datait des premières années du VIe siècle, et c'était alors le cinquième siége épiscopal de la Provence, en partant du Rhône. Raymond-Bérenger III acquit de l'évêque la chevauchée et le haut domaine de la ville (1232). Comme ce n'était point une place forte, et qu'elle se trouvait sans cesse exposée aux incursions des pirates maures ou espagnols, le pape Innocent IV transféra son siége épiscopal à Grasse, en 1252; toutefois, sur les énergiques réclamations des habitants, un vicaire apostolique, pourvu de pouvoirs episcopaux et indépendant de l'évêque, fut établi à Antibes par Clément VII, qui unit à la



Chambre Apostolique la seigneurie utile de cette ville dont les prélats étaient restés investis, malgré la cession du haut domaine aux comtes de Provence. Clément VII engagea même la juridiction temporelle d'Antibes à Luc et à Marc Grimaldi, seigneurs de Cagne et de Villeneuve; mais bientôt l'évêque de Grasse, en ayant appelé de cet acte arbitraire au concile de Constance, fut réintégré dans la juridiction d'Antibes, par décision du concile et du pape Martin V (1431).

Dès la réunion de la Provence à la couronne, les rois de France avaient reconnu la nécessité de mettre ses villes maritimes à l'abri d'un coup de main. Les fortifications d'Antibes ne furent commencées, néanmoins, que sous François Ier. Vers la fin de la Ligue (1592), le duc d'Épernon, général de l'armée royale en Provence, l'enleva de vive force aux Piémontais. Henri IV, en 1608, acheta la propriété de la ville au duc du Maine et à ses co-seigneurs, descendants de la famille Grimaldi; il en fit prendre possession, l'année suivante, par Guillaume du Vair, premier président du parlement d'Aix, et ordonna qu'on réparât et augmentât ses fortifications. Les ouvrages que l'on construisit alors, et ceux qu'on y ajouta depuis, surtout du côté de la mer, où l'accès est inabordable, en firent une place de guerre de troisième ordre. L'évêque, Étienne Le Meingre-Boucicaut, avait intenté procès au conseil privé du roi; mais un arrêt, rendu l'an 1620, le débouta de ses prétentions. Sous Louis XIII, Antibes réclama par députés, auprès du roi, contre le subside de quinze cent mille livres que Richelieu voulait imposer à la Provence (1630). Douze ans après, le domaine seigneurial entra dans la maison de Grimaldi, par donation royale au prince de Monaco (1642). Pendant la minorité de Louis XIV, les habitants se déclarèrent contre le Parlement dans la querelle du *Semestre* (1649). Ils opposèrent, en 1746, une si vigoureuse résistance aux Impériaux, secondés par le duc de Savoie, que l'ennemi fut contraint de décamper au bout d'un mois de siége. Dévoués à la Révolution, on les vit ensuite s'engager des premiers dans les bataillons de volontaires de la République, et signaler leur courage à la prise de Nice et du fort de Montalban (28 septembre 1792).

Napoléon, se dirigeant vers Grasse, à son retour de l'île d'Elbe, trouva, comme on sait, les portes d'Antibes fermées. Un capitaine qu'il avait chargé, avant son débarquement, d'aller, à la tête de vingt-cinq hommes, s'emparer d'une batterie qu'on supposait dressée sur la côte, ne rencontrant point cette batterie, résolut de se porter sur Antibes afin de soulever le bataillon de troupes de ligne qui y tenait garnison. Les grenadiers de l'île d'Elbe entrèrent dans la place, au cri de *vive l'Empereur!* Le commandant, troublé d'abord d'une agression si soudaine, reprit bientôt de l'assurance, en voyant la faiblesse du détachement, et fit le capitaine prisonnier avec ses vingt-cinq hommes. Napoléon, sans vouloir ouvrir aucun pourparler, poursuivit en toute hâte sa marche sur Grasse (1er-2 mars 1815). Ce n'était là, du reste, de la part du commandant, qu'une sorte de protestation de l'honneur militaire, par laquelle les habitants n'étaient nullement engagés, puisqu'ils déployèrent, au mois de septembre de la même année, une intrépidité rare contre l'armée autrichienne. Louis XVIII apprécia un tel acte de patriotisme, et récompensa les Antibois, en accordant à leur cité le titre de *bonne ville*, avec la permission d'ériger sur la grande place

une colonne monumentale, sur le piédestal de laquelle serait gravée une inscription commémorative de leur belle conduite.

Antibes, dans la basse Provence, dépendait, avant la Révolution, de la viguerie et de la recette de Grasse : c'était un gouvernement de place, et le siége d'une amirauté; il y avait, en outre, dans ses murs une justice royale, un grenier à sel, un bureau des cinq grosses fermes, deux hôpitaux, un couvent d'Observantins et une communauté de filles de la règle de Cîteaux; la ville députait, de droit, aux assemblées générales de la province. Chef-lieu de canton, compris dans l'arrondissement de Grasse, et maintenu au rang de place de guerre de troisième ordre, Antibes a aujourd'hui une école d'hydrographie de quatrième classe, un tribunal de commerce et un conseil de prud'hommes; sa population ne dépasse guère 6,000 âmes, et son commerce, entretenu par quatre foires annuelles, roule principalement sur le poisson salé, les vins, la parfumerie, les huiles d'olive, les oranges, les pèches, les cédrats, les figues, les brugnons et autres fruits très-renommés; ses habitants se livrent aussi à la culture du tabac, qui est d'excellente qualité. Parmi les hommes célèbres auxquels cette ville a donné le jour, nous citerons le docteur en Sorbonne *Honore Tournely*, et le lieutenant général comte *Reille*. L'illustre maréchal *Masséna*, duc de Rivoli, prince d'Essling, était né sur le territoire d'Antibes, non loin d'Antibes même, où il se maria et qu'il choisit dès lors pour sa patrie adoptive; on se rappelle qu'il fut successivement, dans les premières années de la Révolution, adjudant-major, puis commandant du troisième bataillon du Var.

La ville d'Antibes est située au bord de la Méditerranée, dans une campagne délicieuse : son port, protégé par une longue jetée, courbée en demi-cercle, et ceint d'un quai orné d'une rangée d'arcades, n'a que peu d'étendue, mais il est sûr et profond, et d'un accès commode; un fort carré, assis sur un roc que rongent les flots, et flanqué de quatre bastions, en défend l'abord, de même qu'un autre fort construit, en 1834, à la pointe du môle oriental, ou il indique et facilite l'entrée des navires. L'église autrefois cathédrale d'Antibes occupe, sur un rocher qui commande le port, tout le terrain d'un ancien temple consacré à Diane; les archéologues remarquent, à côté, deux tours, dont plusieurs pierres sont chargées d'inscriptions latines. Les derniers vestiges du grand théâtre romain, épars sur l'emplacement actuel du parc d'artillerie, furent détruits en 1691, et les pierres extraites des fondations servirent aux fortifications de la ville. Des hauteurs qui entourent Antibes, le regard embrasse à la fois la cité, le port, les fortifications, le golfe, la côte toute parsemée de jardins en fleurs, de vergers où l'oranger, le cedrat, le grenadier, le figuier, étalent au soleil leurs fruits savoureux; de vastes terrains plantés en vignes, en oliviers, amandiers, pistachiers, dont les abondantes récoltes forment une des richesses du pays. Derrière ces hauteurs se dressent au loin les Alpes, couvertes de neige a leur sommet pendant neuf mois de l'année. [1]

1. Strabon. — Pline. — Tacite. — Adrien de Valois. — D'Anville. — Papon, *Histoire générale de Provence.* — Rouchon, *Résumé de l'histoire de Provence.* — *Dictionnaires* de Lamartinière et de Hesseln. — *Memoires* de Fleury de Chaboulon. — *Statistique du Var*, par MM. Fauchet et Noyon. — Notes communiquées par M. H. Vienne.



GRASSE.

CANNES.

Quelle a été l'origine de Grasse? Quelques auteurs en font la capitale des *Ligauni*, peuple de race ligurienne, qu'on trouve mentionné à la suite des *Oxybii*, dans un passage de Pline. Mais c'est une erreur. Tout au plus, pourrait-on supposer qu'avant la conquête romaine, un bourg désigné sous le nom de *Griminum* ou *Grinnicum*, existait chez les *Oxybii*, sur le même emplacement où s'élève la ville moderne de Grasse. Contrairement à cette opinion, Honoré Bouche pense que c'était « l'ancienne station nommée *Horreum* (grenier), en la voie Aurélie et en la Table Itinéraire de Peutinger. » Bouche se trompe évidemment; car pas une inscription ou une médaille, pas un vestige authentique ne prouve que Grasse ait été habitée par les Romains. La même absence de monuments réfute la tradition vulgaire qui fait honneur de sa fondation à un capitaine romain, nommé Crassus, préposé à la garde d'une source abondante située aux environs. Toutefois si l'on admet un moment cette origine très-problématique, il faudra convenir que le Camp de Crassus (*Castrum Crassense* ou *Grassense*), berceau de Grasse, devint probablement l'entrepôt des armées romaines, à leur entrée dans les Gaules par la Ligurie et les Alpes-Maritimes, et qu'Auguste, plus tard, dut le comprendre dans cette dernière province. Enfin, d'après une autre tradition, ce fut une colonie de juifs sardes qui, s'étant convertis au christianisme, en 585, obtinrent l'autorisation de bâtir une ville, non loin de la source dans le voisinage de laquelle les Romains avaient élevé un camp, et une tour d'observation dont on peut voir encore les façades. Les habitants de la cité naissante l'appelèrent, dit-on, *Gratia* (d'où Grâce et puis Grasse), en souvenir de la faveur qu'on leur avait accordée. Là, peut-être, est la véritable étymologie du nom de Grasse, qu'on trouve toujours, en effet, écrit par un *c* dans les chartes et diplômes du moyen âge; mais on doit observer qu'en général les Grassois le font dériver de la fertilité même de leur territoire, et ce sentiment, qui n'est pas sans vraisemblance, mérite aussi considération.

Quoi qu'il en soit (car toute dissertation à ce sujet serait parfaitement inutile), il paraît que Grasse n'était encore, en 1008, qu'un bourg de la principauté de Callian, laquelle embrassait tout l'ancien territoire des *Ligauni* et des *Oxybii*, lorsque Guillaume II, comte d'Arles, ayant donné à un certain Rodoard le gouvernement du comté d'Antibes, celui-ci, pour éviter tout conflit avec l'évêque, dont les droits avaient été réservés, vint s'établir à Grasse et y fonda la maison de ce nom. Vers la fin du siècle suivant (1189), le comte de Provence, Alphonse II, reçut à Grasse même l'hommage de Boniface, baron de Castellane, qui s'était ligué contre lui avec l'évêque de Fréjus. Quoique toujours qualifiée de bourg (*Villa Grassæ*), qualification qu'on retrouve encore, vers l'an 1200, dans un dénom-

brement couché au registre *Pergamenorum* dans les anciennes archives du roi de la ville d'Aix, Grasse jouissait alors d'une assez grande importance par sa population, son commerce, et surtout son régime consulaire. Sa municipalité avait osé même conclure, dix années auparavant, un traité avec la république de Pise, par lequel les Grassois se rendaient solidaires, envers les Pisans, de tous les dommages que pourraient leur causer le comte de Provence ou ses officiers (1179). Le comte, il est vrai, s'était formellement opposé à cet acte d'indépendance; mais tout en lui prêtant serment de fidélité, les Grassois n'en avaient pas moins soutenu leurs franchises avec la plus courageuse persévérance. Au XIIIe siècle, ils portèrent un statut exprès contre le comte : ce qui n'empêcha point Raymond-Bérenger III d'acquérir, en 1227, le consulat de Grasse, plus « un droit d'alberge de douze deniers, pour chaque feu, et une chevauchée de dix cavaliers ou de cent piétons, au choix de la ville, jusqu'au Rhône. » Surprise et pillée par les Sarrasins, dans le cours du XIIe siècle, Grasse le fut encore, au XIVe, par des corsaires de Barbarie qui emmenèrent une partie de ses habitants en esclavage. La date précise de ces deux catastrophes est inconnue. Si, d'ailleurs, le malheureux bourg sortit deux fois et promptement de ses ruines, il le dut d'abord à la translation qui avait été faite dans ses murs, en 1252, par le pape Innocent IV, du siége épiscopal d'Antibes; il le dut surtout à ses précieuses franchises que confirmèrent tour à tour les comtes Charles II (1295), Louis II (1386), et Louis III (1421). Le dernier événement qui se rattache à l'histoire de Grasse, vers la fin du moyen âge, avant la réunion de la Provence à la couronne, est la tentative de René, duc de Lorraine, petit-fils du bon roi René, pour disputer l'héritage de la seconde maison d'Anjou à son cousin Charles IV, comte du Maine. Les Lorrains, franchissant la Durance, eurent conquis en peu de temps toute la viguerie de Grasse : ils étaient déjà maîtres d'Apt, de Forcalquier et de Manosque. On ne sait où se seraient arrêtées les armes du duc René, si Louis XI n'eût envoyé des secours à Charles IV (1481). Les évêques de Grasse, à cette époque, avaient cessé, depuis longues années, de s'intituler *Episcopi Antipolitani* et se qualifiaient d'*Episcopi Grassenses*.

Une troisième catastrophe attendait Grasse, au XVIe siècle. Cette fois-ci, du moins, ce fut un acte de patriotisme, et non une barbarie d'aventuriers ou de pirates. Les habitants, à l'approche de Charles-Quint, en 1536, détruisirent eux-mêmes leur ville, afin que l'ennemi ne pût y trouver aucune ressource. Ils la rebâtirent bientôt au midi de l'ancienne cité, dont la rue *Très-Castéous* a dû faire partie. Grasse s'effaça ensuite complétement, durant la période la plus furieuse des guerres de religion. Charles IX, en 1570, y érigea un siége de sénéchaussée. A la mort de Henri III, comme le gouverneur La Valette était occupé contre les ligueurs, du côté de Toulon et de Manosque, le baron de Vence, auquel se joignirent plusieurs cadets de la famille de Grasse du Bar, se chargea de la défendre pour le compte de Henri IV (1589). La même année, le baron De Vins, chef ligueur, ralliant ses troupes à celles du duc de Savoie, vint investir Grasse, à la tête de deux mille cinq cents fantassins et deux cents cavaliers, bien pourvus de munitions et d'artillerie. La Valette, sans nouvelles du Languedoc, d'où il espérait recevoir un renfort, ne put ravitailler la place; de manière que,

malgré la mort de De Vins, tué sous ses murs, le 20 novembre, de la main de ses propres soldats, la garnison royaliste fut contrainte de capituler, et un commissaire du parlement d'Aix prit possession de la ville, au nom de la Ligue. Quatre ans après cependant, « Grasse voulant flairer avec liberté, comme dit Honoré Bouche, les agréables odeurs des fleurs-de-lys, se défit du sieur de Gaud, son gouverneur pour le duc de Savoie, et fit sortir hors de ses murs tous les Savoyards, pour ne reconnoître point d'autre prince que le roy de France » (octobre 1593). D'Épernon, successeur de La Valette, y tenait garnison, en 1595, lors de sa lutte ridicule contre Henri IV; mais le duc de Guise, qui le remplaçait dans le gouvernement de Provence, n'eut qu'à se montrer pour que la ville lui ouvrît ses portes.

Sous le règne suivant, Grasse fut une des seize communautés de Provence, qui députèrent en Cour, afin de s'entendre avec le roi, au sujet des quinze cent mille livres demandées par le cardinal de Richelieu aux États-Généraux de la province (1630). Pendant la Fronde, les consuls de cette ville, réunis à ceux de Sisteron et d'Hyères, accompagnèrent à Toulon l'Official du diocèse d'Aix, pour y négocier la paix entre le parti des *Sabreurs* et le parti des *Canivets*. Ces conférences aboutirent à une trêve, puis à un traité définitif et une amnistie générale (1652-1653). Au commencement du XVIIIe siècle (1707), le prince Eugène et le duc de Savoie, Victor-Amédée II, forcés de lever le siége de Toulon, avaient résolu dans leur retraite de se venger des insultes qu'on leur avait prodiguées en certains cantons, à leur entrée en Provence. Six à sept mille hommes détachés de leur armée pour saccager Grasse, trouvèrent en arrivant les portes de la ville fermées. On parlementa, et les habitants débattirent courageusement le prix de la rançon que l'ennemi voulait leur imposer. Des paroles on allait en venir aux coups : déjà les échelles étaient dressées et les assaillants montaient à l'assaut, lorsque le général de Sailly, instruit du danger que courait la ville, se porta rapidement à son secours, suivi d'une troupe de dragons. L'ennemi, à leur vue, abandonnant ses échelles et une partie de ses armes, se précipita aussitôt en désordre dans tous les sentiers qui pouvaient le conduire aux bords du Var, tandis que les Grassois saluaient le général français de leurs cris de joie et de triomphe.

Grasse, quand éclata la Révolution de 1789, figurait dans la basse Provence comme chef-lieu de recette et de viguerie : c'était, de plus, le siége d'un gouvernement particulier militaire et d'une sénéchaussée, dont la date remontait, comme nous l'avons dit, à 1570. Sa viguerie, annexée à l'hôtel de ville, et qui, au moyen âge, avait représenté l'antique cité d'Antibes, lui donnait le droit de députer aux États de la province. Elle se composait, entre autres officiers élus, de trois consuls exerçant, chacun, les fonctions de maire et de lieutenant général de police. Il y avait aussi à Grasse une justice royale, un bureau des cinq grosses fermes, trois hôpitaux (*la Charité*, *la Miséricorde* et *Saint-Jacques*), un séminaire fondé au milieu du XVIIIe siècle par l'évêque Anthelmi, et six maisons religieuses, savoir : des Dames de la Visitation, des Dominicains, des Augustins, des Cordeliers, des Capucins, et des Pères de l'Oratoire, directeurs d'un collége créé en 1765. L'église cathédrale de Notre-Dame était l'unique paroisse de la ville. L'As-

semblée Constituante érigea Grasse en chef-lieu de district ; la Convention y transféra, en 1794, le siége de l'administration départementale du Var, lequel établi d'abord à Toulon, puis à Brignolles, fut enfin fixé à Draguignan.

Le 1er mars 1815, à trois heures de l'après-midi, un brick et trois petits navires de transport entrèrent dans le golfe Juan. Quelques officiers, suivis de soldats, s'élancèrent en éclaireurs vers le rivage ; bientôt un homme auquel tout semblait obéir, se jeta dans un canot pour les rejoindre. C'était Napoléon qui, s'échappant de l'île d'Elbe, venait tenter de nouveau la fortune, à la tête d'une poignée de braves. Dès que tout le monde eut mis pied à terre, on bivouaqua dans un champ d'oliviers : le tambour battit un ban, et un capitaine se plaçant au milieu de chaque compagnie, lut à haute voix la proclamation de l'Empereur à l'armée. « Soldats, nous n'avons pas été vaincus ! Deux hommes, sortis de nos rangs, ont trahi nos lauriers. . etc. » Il était cinq heures du soir. Les vagues étincelaient sous les rayons d'un soleil ardent ; un silence solennel régnait au loin sur la plage solitaire, et à peu de distance on apercevait la jolie ville de Cannes, groupée sur le penchant de la colline qui forme un cap en se prolongeant dans la mer. Un immense cri de *Vive l'Empereur !* accueillit la fin de cette proclamation, dont la lecture avait fait courir un frisson électrique dans tous les rangs. Cette nuit même, à onze heures, au moment où la lune se levait, Napoléon ayant donné le signal du départ, traversa Cannes ; puis, laissant la côte et Antibes sur sa droite, il se dirigea vers Grasse par le chemin des montagnes. Une vive alarme l'y avait précédé. Quand, le lendemain matin, 2 mars, la petite armée parut en vue de la ville, les habitants, sortis tous de leurs maisons, circulaient en foule dans les rues, s'entretenant avec animation d'un prétendu débarquement de pirates qui menaçaient les cités voisines de la mer. La colonne impériale traversa Gasse lentement, sans provoquer dans cette multitude une manifestation hostile ou amicale, et alla se poster sur un petit tertre gazonné, au sommet du rocher des Ribes, d'où le regard embrasse à la fois les rives de la Méditerranée, et, dans un lointain vaporeux, les vertes montagnes de la Corse. Une telle froideur étonnait et embarrassait les soldats ; Napoléon était inquiet. Soudain les visages s'éclaircissent, l'hésitation cesse : les plus hardis parmi les habitants donnènt l'exemple ; le cri de *Vive l'Empereur* s'échappe de leurs lèvres ; on court, on se mêle aux soldats, on leur distribue tous les aliments qui leur manquent. Une heure de repos suffit à la troupe. Après un dernier adieu adressé du fond du cœur aux monts de Corse, Napoléon reprit sa marche, abandonnant sur le rocher des Ribes les quatre pièces d'artillerie qu'il avait emportées de l'île d'Elbe, et qui eussent gêné ses mouvements dans la montagne.

La ville de Grasse, aujourd'hui l'un des trois chefs-lieux de sous-préfecture du département du Var, est le siége d'un tribunal de première instance et d'un tribunal de commerce ; elle a perdu son évêché, mais elle possède encore une école secondaire ecclésiastique, sans compter un collége communal, une bibliothèque publique d'environ six mille volumes, une société d'agriculture, et un fort bel hôpital, dans la chapelle duquel on admire trois tableaux de Rubens. La population de l'arrondissement dépasse 65,000 âmes ; celle du chef-lieu en atteint presque 10,000. L'ancien commerce de Grasse avait surtout pour objet ses articles de

parfumerie, dont la réputation européenne ne datait que de la seconde moitié de XVIIIe siècle; et ses excellents cuirs verts, tannés avec la poudre de myrte et de lentisque. Cette dernière industrie est tombée entièrement, ainsi que la fabrication des boîtes et bombonnières, et celle des gants et des rubans dont Grenoble et Nice se sont emparées. Les soies écrues et ouvrées, les vins, les fruits, les huiles d'olive, les liqueurs, le miel, la cire, les savons et savonnettes, pommades, essences, parfums, constituent le commerce actuel des Grassois; quatre foires annuelles contribuent beaucoup à l'écoulement de toutes leurs marchandises. L'industrie de la ville est représentée par l'exploitation des carrières de marbre et d'albâtre qu'on a découvertes, depuis plus de soixante ans, sur la montagne qui la domine; par des moulins à huile, des fabriques de grosse draperie, le tissage et moulinage de la soie, et la culture des fleurs, arbres fruitiers et plantes aromatiques : car ce sont les distilleries qui entretiennent surtout l'activité des habitants. Pour mieux faire comprendre toute l'importance de cette branche d'industrie, il suffira de dire qu'une seule de leurs maisons emploie jusqu'à vingt-cinq mille kilog. de fleurs d'oranger, trois mille kilog. de roses, et quatre à cinq mille kilog. de cerises-marasques. Une distillerie établie par les mêmes négociants à Saint-Laurent-du-Var, dans l'arrondissement de Grasse, produit annuellement trente mille litres d'eau de fleur d'oranger et seize kilog. d'essences ou *néroli*, trois mille litres d'eau de rose et cinq cents grammes d'essence, et enfin deux mille quatre cents litres d'eau de marasque. Les jardins de Grasse et de son territoire ne fournissent pas seuls, du reste, à cette immense consommation : les distillateurs font venir une partie des fleurs ou des fruits qui leur sont nécessaires, du comté de Nice et de la principauté de Monaco; les négociants tirent aussi beaucoup d'eaux de senteur de l'Italie et des diverses contrées de l'Orient.

Grasse s'étend sur le versant méridional d'une haute colline, où courent, sur un terrain d'une inclinaison très-rapide, ses rues étroites, mal percées et tortueuses. Dans le quartier le plus élevé jaillit la source de la *Foux*, nom commun à divers cours d'eau du pays, et dont les flots limpides alimentent de jolies fontaines, renouvellent les lavoirs publics et font mouvoir un nombre considérable de moulins et de fabriques. Cette source abondante, entretenant une fraîcheur salutaire dans les rues, empêche qu'on ne puisse appliquer en particulier à la petite cité provençale, tout environnée de jardins et de vergers, mais où s'entassent quelquefois les résidus des distilleries, l'épithète de *Gueuse parfumée* que l'évêque Godeau appliquait en général à toute la province. Les maisons de Grasse ont plusieurs étages; leurs façades sont peintes en blanc ou en jaune, ce qui lui donne un air propre et riant : vue de la plaine, on dirait les gradins d'un amphithéâtre. La ville n'a, d'ailleurs, d'autre monument que son ancienne église cathédrale, vaste édifice gothique, au clocher massif; et le visiteur n'y remarque, en fait d'antiquités, qu'une vieille tour, qu'on prétend de construction romaine, attenante à la Municipalité; les fondements d'un palais qu'on affirme avoir été celui de la reine Jeanne; et la chapelle de Saint-Sauveur, vulgairement appelée de Saint-Hilaire, bâtiment octogone à l'intérieur, dont la clef de voûte laissait encore lire, il y a peu d'années, l'inscription *Fanum Jovis*, sur laquelle s'appuient ceux qui attribuent la fondation de Grasse à Crassus. C'est dans la proximité de cette

chapelle qu'Antoine d'Aréna, auteur de plusieurs ouvrages relatifs à la Provence, écrits en latin macaronique, place le théâtre d'une certaine fête, aussi indécente que ridicule, appelée *la Jourino des Grassois.* On trouve à Grasse de charmantes promenades : la plus belle est sans contredit celle du Cours, que décore une élégante fontaine surmontée d'un obélisque en marbre. De ce point culminant, l'œil découvre un paysage enchanté : au sud-est, les Alpes dont la cime neigeuse s'efface dans les nues ; vers l'est, une partie des îles de Lerins et les coteaux de Mougins, village construit, à ce qu'on dit, sur les ruines de l'*Ægytna* des *Oxybii;* vers le sud, l'embouchure de la Siagne, la rade de la Napoule, le cap Théoulé ; enfin, au sud et à l'est, des hameaux, des villages, des villes, entrecoupés de vignes, de prairies, de jardins, où l'oranger, le citronnier, le cédrat, l'héliotrope, la tubéreuse, le jasmin d'Espagne, confondent leurs couleurs et leurs parfums : délicieuse campagne que la mer presse dans la ceinture ondoyante de ses flots, et au delà de laquelle, quand le ciel est parfaitement pur, on aperçoit, à plus de quarante lieues de distance, les montagnes de l'île de Corse.

Cannes, dont nous avons déjà parlé, petite ville située vis-à-vis des îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, sert de port à Grasse, dont elle n'est éloignée que de seize kilomètres. Les gros navires marchands s'y arrêtent peu toutefois, parce que la plage ne leur offre aucun abri sûr contre les vents du sud, et que l'anse n'a presque point de profondeur. Cette plage est commandée par une tour assez forte ; sur une hauteur, proche de la ville, se dresse un château appelé d'abord par les Marseillais *Castrum Marcellinum*, et connu ensuite (1132) sous le nom de *Castrum Forum.* Son enceinte extérieure date du moyen âge. Au-dessus du château, l'on voit une chapelle où les marins vont faire leurs dévotions. Le quai est large, orné de jolies maisons, ombragé d'arbres touffus. La population de Cannes, qui figure comme chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Grasse, dépasse 4,000 âmes ; son territoire est aussi fertile que celui de cette ville, et ses habitants font un commerce analogue ; les uns s'adonnent à l'agriculture, les autres au cabotage et à la pêche de l'anchois et de la sardine. Suivant quelques auteurs, Cannes n'est autre que l'antique *Oxybia*, sise au pied d'un retranchement naturel qui existait sur cette même éminence voisine de la cité moderne, où fut construit plus tard le *Castrum Marcellinum* destiné à la défense de la côte et de la voie Aurélienne. Les Romains ayant défait les *Oxybii* près de l'embouchure de la Siagne, détruisirent leur capitale ; les Marseillais bâtirent une nouvelle ville sur ses ruines ; elle fut saccagée, tour à tour, à la chute de l'Empire, par les Ostrogoths, les Burgundes et les Franks ; les Sarrasins la dévastèrent plusieurs fois, dans le cours du VIIIe siècle ; et au Xe, elle fut livrée aux flammes par les Maures qui réduisirent en esclavage tous ceux que le fer avait épargnés. Quelques familles génoises, réunies aux indigènes, repeuplèrent l'ancienne capitale des *Oxybii*, qu'on appela dans le moyen âge *Castrum de Cannis.* A l'époque des guerres de religion, Cannes se trouvait comprise depuis longtemps dans la viguerie de Grasse. D'Épernon s'en empara pour Henri IV, en 1592, et la lui fit reprendre par ses Gascons, en 1595. A ce peu de faits se borne toute l'histoire de Cannes. N'oublions pas de dire que c'est sur son territoire qu'eut lieu, entre les troupes

d'Othon et de Vitellius, cette terrible bataille qui dura la moitié d'une journée et toute une nuit, et après laquelle les soldats d'Othon, quoique vainqueurs, furent obligés de retourner par mer en Italie (l'an 69 de J.-C.).

Grasse a vu naître le véhément orateur *Isnard*, membre de l'Assemblée Législative et de la Convention Nationale; le chef d'escadre *Bompas;* le général *Guidal*, l'un des complices de Mallet; le botaniste *Jaume Saint-Hilaire*, et le compositeur de musique *Fontmichel*. Parmi les prélats qui ont occupé le siége épiscopal de cette ville, il faut nommer le célèbre *Antoine Godeau*, auquel, suivant une anecdote du temps, le cardinal de Richelieu conféra l'évêché de Grasse, pour le remercier, par un jeu de mots, d'une paraphrase en vers du cantique *Benedicite* que lui avait dédiée Godeau. « Vous m'avez donné *benedicite*, lui dit-il, et moi je vous donne *grâces.* » Le père *Honoré*, capucin, l'un des plus grands *acteurs évangéliques* de la fin du XVII[e] siècle, reçut le jour à Cannes. — Les armes de Grasse étaient d'*azur à un agneau pascal, ayant son guidon d'argent, accompagné de trois fleurs-de-lys d'or, deux en chef et une en pointe*[1].

CASTELLANE.

Honoré Bouche et plusieurs autres auteurs fixent la position de Castellane à *Salinæ*, ville que Ptolémée attribue aux *Suetri*, peuple de race celto-lygienne, et qui s'élevait sur un rocher. D'Anville pense, au contraire, que le lieu de Seillans, dans la partie septentrionale de Fréjus, convient davantage à l'emplacement des *Suetri;* il ne tranche pourtant pas la difficulté de savoir « si dans la Notice des provinces de la Gaule *Civitas Solliniensium*, entre les villes des Alpes-Maritimes, est Seillans. » Tout bien examiné, la question doit rester indécise. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier qu'il n'existât, sous les Romains, au-dessus de la plaine où est actuellement situé Castellane, une ville qu'ils rendirent très-florissante; les débris d'un vaste cirque et quelques beaux vestiges témoignent assez de leur passage. Les Sarrasins l'ayant détruite, en 812, les habitants se réfugièrent au sommet du rocher qui dominait leurs foyers en cendre; les fortifications qu'ils y construisirent le firent appeler *Petra Castellana*. La population de la cité nouvelle s'accrut bientôt, et le chef qu'elle s'était donné concourut puissamment à l'expulsion des Maures de la Provence. C'est alors qu'au-dessous de la ville antique en ruines furent bâtis le bourg et le château de Castellane, et que se forma peu à peu une petite souveraineté, dont le titulaire reçut l'inves-

1. Tite-Live. — Pline. — D'Anville. — Papon. — Honoré Bouche, *Chorographie de Provence.* — Ch.-Fr. Bouche, *Essai sur l'histoire de Provence.* — Rouchon, *Résumé de l'histoire de Provence.* — Garcin, *Dictionnaire historique de Provence.* — *Mémoires* de Fleury de Chiboulon. — *Dictionnaire* de Hesseln. — Fauchet et Noyon, *Statistique du Var.*

titure de l'Empereur, pour prix de ses services, et ne reconnut après lui d'autre suzerain que le roi d'Arles. De ce chef descendaient les barons de Castellane qui, au moyen âge, résidaient à *Petra Castellana*, et se disaient barons immédiats du comté d'Arles. L'un d'eux, nommé Boniface, refusa, en 1189, de concert avec l'évêque de Fréjus, l'hommage au comte de Provence, Alphonse II, fils d'Alphonse, roi d'Aragon; mais le père et le fils marchèrent ensemble sur le chef-lieu de la baronnie, et forcèrent Boniface à s'acquitter de ses devoirs de vassal.

Nous savons par l'hommage qu'un baron de Castellane rendit, plus tard, à genoux au comte de Provence, Raymond-Bérenger III (1226), que cette seigneurie se composait de la roche, du bourg et du château de Castellane, ainsi que de quatorze autres châteaux; sans compter la supériorité féodale sur trois manoirs dont les seigneurs lui devaient aide et conseil, excepté contre le comte de Provence lui-même; plus, les deux châteaux de Salerne et de Villecrose, et encore la supériorité sur neuf autres châteaux. On voit quelle était l'étendue de la puissance dont jouissaient les barons de Castellane. Les habitants de la seigneurie, déshérités depuis longtemps de la liberté romaine, étaient tombés dans une demi-servitude, dont ils ne furent affranchis qu'en 1252 par ce même baron Boniface, seigneur de Riez, poëte à la fois et guerrier, qui, s'étant allié avec la commune de Marseille contre Charles d'Anjou, fut vaincu, dépouillé de tous ses fiefs, et eut la tête tranchée dans cette ville en 1257. L'acte d'émancipation rendu par Boniface, « sur la poursuite et du consentement des sujets, assurait l'inviolabilité de la propriété et du domicile, en même temps qu'il restreignait le cas de l'impôt à l'acquisition d'une nouvelle terre et au rachat du seigneur prisonnier. Le jugement des meurtres, des adultères, des vols, devait être remis à l'arbitrage d'un brave homme. Si quelqu'un des vassaux servait en guerre contre lui, il ne pouvait être puni que sur la déclaration de quatre braves gens domiciliés à Castellane. »

Les états de Boniface furent incorporés au comté de Provence, par Charles d'Anjou (1257) : mais cette famille ne s'éteignit point dans son dernier représentant féodal : on trouve, en effet, en 1481, deux seigneurs de la même maison qui prirent parti pour le duc de Lorraine, René, contre Charles, comte du Maine, que protégeait Louis XI. Le bailliage de Castellane, dont la juridiction s'étendait sur les territoires confondus des anciennes cités de Sénez et de Salines (*Salinæ*), ressortissait depuis 1307 à la sénéchaussée d'Aix. Quant au chef-lieu de la baronnie, trois ans après sa réunion à la Provence (1260), les habitants, qui n'avaient pas encore osé descendre de leur roc inexpugnable, s'aventurèrent dans la plaine; ils y rebâtirent l'ancienne cité qu'ils appelèrent Castellane, du nom du rocher qui leur avait si longtemps servi de retraite. Cette nouvelle ville fut lente à se former. En 1343, elle en était encore réduite à demander par la voix de ses consuls au comte-roi Robert, des priviléges capables « d'amplifier l'étendue de son ressort » et d'agrandir aussi son bailliage « trop petit pour résister en cas de besoin aux attaques qui lui pourroient être faites par les ennemis de son état. » Robert fit droit à cette supplique, par lettres datées de Naples (1342); il enclava dans le bailliage de Castellane les vallées de Colmars, de Thoramènes, de Barrême, de Clumanc, et tous les lieux dépendant de ces vallées. Puis « pour

honorer et enrichir la même ville de Castellane, et luy donner moyen de profiter, le même roy luy accorda une foire, toutes les années, durant trois jours, pour la fête de sainte Luce, au mois de décembre, et une autre foire aussi, tous les ans, durant trois jours, au lieu de la Garde, près la mesme ville, commençant le dimanche devant la Nativité de Notre-Dame, au mois de septembre. » C'est grâce à ces priviléges que Castellane put prendre quelque importance; plusieurs couvents y furent fondés, et l'évêque de Senez en fit sa résidence de prédilection.

Castellane, au XVIe siècle, fut la première ville de la Provence orientale où pénétrèrent les doctrines de la réforme religieuse. Antoine et Paul de Richieu, seigneurs de Mauvans, habitants de cette ville, attirèrent chez eux un ministre luthérien. Celui-ci entra bientôt en dispute avec un docteur catholique, et les deux frères, assiégés par le peuple dans leur maison, eurent toutes les peines du monde à s'échapper (1559). Antoine ayant été lâchement assassiné à Draguignan, Paul, sur le refus que fit le parlement d'Aix de punir ses meurtriers, se mit en campagne, à la tête de deux mille hommes, et fut proclamé à Mérindol, par l'assemblée des soixante églises réformées de la province, chef de l'Union protestante provençale. Le successeur de Paul dans la direction militaire du calvinisme fut le baron d'Allemagne, de la maison de Castellane, ancien officier de l'armée royale. En 1585, ses co-religionnaires, comptant sur l'appui de Lesdiguières, chef des protestants du Dauphiné, avaient essayé malgré leur faiblesse d'une nouvelle prise d'armes. D'Allemagne voulut s'emparer de Castellane, mais sa tentative échoua. Cinq ans plus tard, le seigneur d'Ampus, un des chefs de la Ligue en Provence, ayant atteint aux environs de Riez l'armée royaliste, dans laquelle servait son parent, le seigneur de Norante, issu comme lui de la maison de Castellane, eut le malheur de le tuer de sa propre main (1590). Depuis cette époque, la ville de Castellane cesse de jouer un rôle dans l'histoire de Provence: nous ne l'y trouvons mentionnée de nouveau que sous Louis XIII, vers lequel elle députa, en 1630, pour lui exposer ses réclamations au sujet du subside de quinze cent mille livres demandé aux États par Richelieu.

Il y avait à Castellane, en 1789, une recette, une viguerie et un siége de sénéchal établi depuis 1641; la ville jouissait du droit de députation aux États et assemblées de la province; le domaine utile et la seigneurie appartenaient au roi; l'évêque de Senez, dans le diocèse duquel elle était comprise, y faisait sa résidence; elle renfermait deux couvents : un d'Augustins et un autre de Visitandines. Chef-lieu de sous-préfecture compris dans le département des Basses-Alpes, Castellane possède aujourd'hui un tribunal de première instance, un collége communal, et une société d'agriculture; sa population ne dépasse point 2,500 habitants; on en compte dans l'arrondissement près de 24,000. L'industrie et le commerce y sont sans activité, alimentés seulement par la fabrication de la draperie commune et la vente des fruits secs ou confits, surtout celle des pruneaux dits de Castellane. Les fortifications qui faisaient autrefois la force et la beauté de cette ville et lui avaient valu le surnom de *Vaillante*, tombent actuellement en ruines; son roc imprenable, vaste promontoire de rochers jeté sur la vallée du Verdon, n'a plus à son sommet aucun vestige de murailles et de tourelles : on n'y trouve que la petite chapelle de Notre-Dame-du-Roc. La ville elle-

même, quoique assez bien bâtie, est d'un aspect sombre et morose. Le pont sur le Verdon est son seul monument curieux; il n'a qu'une arche, attachée d'un côté au roc de Castellane, et qui occupe tout le fond d'un défilé. Les environs sont riches en sites pittoresques et imposants. Ainsi, quand on se place au haut du roc dont nous venons de parler, on se trouve au centre d'un amphithéâtre de monts sauvages, dominés tous par le Taillon, haut de dix-sept cents mètres. Plusieurs sources minérales coulent dans le voisinage : la fontaine de Pasquier à la Palud, celle de la place de la Foire, et la source salée des Moulins, qui donne un plus fort volume d'eau quand souffle le vent du nord. [1]

DIGNE.

Pline et Ptolémée, qui parlent de Digne, ne s'accordent point sur le nom du peuple auquel cette ville appartenait. Ptolémée en fait une cité des *Santii*, *quorum civitas mediterranea*; Pline, au contraire, d'après un rôle (*formula*) dressé sous l'empire de Galba, l'attribue aux *Bodiontici*, *quorum oppidum Dinia*. Garcin, dans son dictionnaire historique de Provence, donne pour étymologie au nom de *Dinia* les deux mots celtiques *din*, eau, et *ia*, chaude. Quatre sources thermales coulent en effet tout près de Digne, et, réunies après une demi-lieue de cours aux eaux du Mardaric et de la Bléone, baignent les murs de la ville. Digne fut comprise, sous Auguste, dans la province des Alpes-Maritimes, où elle suivait immédiatement la métropole de cette province; Galba la mit dans la Narbonnaise. Au milieu du IVe siècle, l'Évangile y fut prêché par Marcellin et ses deux disciples, Domnin et Vincent; on fait remonter à l'an 340 l'érection de son siége épiscopal. Les invasions successives des Barbares qui désolèrent la Provence, à la chute de l'empire, portèrent un coup mortel à sa prospérité. La ville fut même complétement détruite, et les habitants se virent forcés de chercher un refuge sur les hauteurs voisines où ils bâtirent un village vers le plateau qui termine la montagne de Cosson. Peu à peu, cependant, quelques familles s'enhardirent jusqu'à descendre dans la plaine, sur la route de Barcelonnette : ce fut l'origine du quartier Notre-Dame. D'autres se logèrent autour de l'ancien retranchement celtique, centre de la cité; d'autres enfin dans la vallée de Mardaric, où ils fondèrent le bourg de Champtercier qui longtemps rivalisa d'importance avec la ville elle-même. C'est dans ce bourg que s'établit, d'abord, saint Domnin regardé comme le premier évêque de Digne (510); c'est là que se tinrent les deux foires si fréquentées du premier lundi de Carême et du deuxième lundi après Pâques,

1. Papon, *Histoire générale de Provence*. — Bouche, *Histoire de Provence*. — Garcin, *Dictionnaire historique de la Provence*. — Hesseln.

jusqu'en 1437, époque à laquelle le roi René les transporta dans la cité. Digne était placée sous la juridiction de son évêque, en 1146, lorsque Raymond-Berenger II, à son avénement au comté de Provence, tint dans ses murs une assemblée de seigneurs pour recevoir leur hommage. Cette souveraineté temporelle du prélat ne fut détruite qu'en 1291, par Charles d'Anjou. Six années après, trois bourgeois de Digne obtinrent le droit d'élire un consul, et Champtercier, quoiqu'il comptât parmi ses faubourgs, eut des magistrats particuliers. Un concile mentionné par le *Gallia Christiana*, mais dont nous avons vainement recherché les actes, s'assembla à Digne, en 1414. Cette ville passait déjà pour une des plus importantes de la province, et au XVIe siècle, il y fut créé l'un des six tribunaux subalternes qui ressortissaient au Sénéchal d'Aix.

Comme toutes les cités provençales, Digne eut à souffrir des guerres de religion et des tentatives du duc de Savoie. Ce prince s'en rendit maître, en 1562; mais les troupes de Lesdiguières et de Lavalette la reprirent, peu de temps après, et malgré une sédition, calmée grâce au duc d'Épernon, qui fit pendre Jean de Villon, moteur des troubles, la ville resta française. En 1574, les calvinistes, sous le commandement des sieurs de Lille, de Montpezat et de Bachis, s'en emparèrent par escalade. Dès l'origine de la Sainte-Union, le grand prieur Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence, informé que les troupes ligueuses s'étaient cantonnées au bourg de Mées, dans la viguerie de Digne, marcha résolument à leur rencontre, et comme elles ne se trouvaient point en forces, il les contraignit à se séparer (1585). La même année, le baron d'Allemagne, un des chefs de l'armée protestante, se saisit des villages situés au sud et à l'est de Digne. Plus tard, les Dignois, effrayés du massacre des habitants et de la garnison du bourg de Montjustin, dans la viguerie de Forcalquier, firent leur soumission au gouverneur royaliste Lavalette; mais ensuite la place fut livrée aux ligueurs (19 octobre 1589). Le duc de Savoie, qui s'en était emparé de nouveau, la préserva, en 1591, contre un coup de main de la part de Lavalette, allié à Lesdiguières. Celui-ci pourtant réussit bientôt à y entrer; car les calvinistes étant venus l'investir, il capitula après deux jours de siége et cinquante-quatre coups de canon tirés contre l'église; « mais, dit l'historien Bouche, à telle composition, que la vie, les hardes et bagages seroient accordés à tous ceux qui en voudroient sortir, tant habitants qu'étrangers, et que la ville donneroit huit mille écus au même sieur de Lesdiguières pour la montre de son infanterie, et payeroit les frais de toute l'armée selon l'estime qui en seroit faite » (9 novembre 1591). Digne, comme on le voit, était alors place de guerre; aussi d'Épernon, quand il voulut garder malgré Henri IV le gouvernement de la Provence, eut-il soin d'y mettre garnison; mais le commandant la fit sortir des murs et rendit la place au roi en 1594.

Au commencement du XVIIe siècle, Digne ne comptait pas moins de dix mille habitants, lorsqu'un horrible fléau, la peste noire, qui venait de ravager la Provence, après avoir effrayé le monde pendant plus de trois cents ans, décima et anéantit presque sa population (1629). « Jamais, dit Gassendi, qui nous a laissé le saisissant tableau de cette contagion, jamais on ne vit une plus grande mortalité, puisqu'elle épargna à peine la sixième ou septième partie de la population; car, tandis qu'on comptoit auparavant jusqu'à dix mille âmes à Digne, à peine

put-on en trouver quinze cents après l'extinction du fléau. Ce furent des soldats qui revenoient en désordre de l'Italie qui en apportèrent le germe. Cette plaie cessa entièrement au commencement d'octobre. On compta, que de tous les hommes qui, morts ou survivants, avoient été frappés, à peine y en avoit-il cinq cents à qui on eût pu administrer des remèdes. Des familles furent entièrement éteintes, et d'une chambre qui n'avoit pas plus de deux cannes (deux toises) on sortit neuf cadavres. » Ce qui contribua beaucoup à accroître l'intensité du mal, ce fut la trop rigoureuse interprétation d'un arrêt du parlement de Provence, défendant à tout habitant de Digne de quitter la ville ou son territoire. Le fléau, qui sans doute eût eu moins d'action sur une population plus divisée et répartie dans des habitations isolées, put ainsi sévir impunément sur cette masse de gens concentrée dans un étroit espace. Plus de quinze cents cadavres, laissés sans sépulture, multipliaient encore par leurs exhalaisons les forces du fléau. Enfin, il vint un instant où, pour détruire d'un seul coup ce foyer pestilentiel qui menaçait toute la Provence, on résolut dans le conseil des villes voisines, d'anéantir par le feu Digne et toute sa population. « Et si cette résolution ne fut pas entièrement exécutée, dit encore Gassendi, c'est que l'on apprit au même moment que la peste venoit d'étendre ses ravages sur trois ou quatre autres communes, et qu'on sentit qu'en anéantissant la ville de Digne, il falloit aussi anéantir ces autres villages. Il n'y eut donc d'incendié qu'une maison de campagne, située dans un champ voisin, et avec elle toute la famille de ses propriétaires qui s'y étoit retirée. »

Digne n'a jamais pu se relever des suites d'une aussi épouvantable catastrophe : cette ville était cependant encore, à la fin du XVIII[e] siècle, le siége d'un évêché suffragant d'Embrun et le chef-lieu d'une recette et d'un bailliage qui s'étendait le long de la Durance jusqu'au Dauphiné; il y avait aussi dans ses murs un juge royal, un viguier et un lieutenant du sénéchal de la province; on y comptait plusieurs communautés religieuses : des Cordeliers, des Récollets, des Dames de la Visitation et des Ursulines. Digne ne reconnaissait d'autre seigneur que le roi lui-même, et jouissait du droit de représentation aux États; ses armoiries étaient *d'azur à un* D *d'or, sur lequel une fleur-de-lys d'or, entre deux* L *affrontés, et au chef d'une croix de gueules.* N'oublions pas de dire enfin que des deux grands bailliages, que la cour, en 1788, avait voulu établir en Provence pour juger en dernier ressort jusqu'à la somme de quatre mille francs, l'un devait siéger à Aix et l'autre à Digne. Quant à l'évêque, il se qualifiait baron de Lauzières. La cathédrale était toujours l'église de Sainte-Marie, dans la cité, quoique les chanoines l'eussent quittée, en 1562 et 1591, avec toutes les reliques qu'ils purent sauver, pour s'établir à l'église de Saint-Jérôme dans le bourg. L'Assemblée Constituante érigea Digne en chef-lieu du département des Basses-Alpes. Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, s'arrêta dans cette ville le 4 mars 1815; c'est là que furent imprimées les proclamations à l'armée et au peuple, écrites sous sa dictée à bord du brick *l'Inconstant.* L'Empereur ne partit de Digne que le lendemain matin, après avoir eu soin d'acheter un petit nombre de chevaux pour remonter l'escadron de lanciers polonais, qui « obligés de quitter l'île d'Elbe sans pouvoir embarquer leurs chevaux, en avaient emporté l'équipe-

ment et marchaient joyeusement à l'avant-garde, courbés sous ce lourd bagage. »

Digne a aujourd'hui un tribunal de première instance et une cour d'assises, une société d'agriculture, un collége communal, un séminaire et une bibliothèque publique assez riche. Son évêché a été conservé; il dépend de l'archevêché d'Aix, Arles et Embrun. La ville, entourée de vieilles murailles, flanquées de tours carrées, n'offre qu'un assemblage de rues tortueuses, escarpées, mal bâties. Les eaux thermales, dont l'établissement est à une demi-lieue de distance, proviennent d'un terrain secondaire, et sont souveraines contre les rhumatismes et les paralysies. Pendant plusieurs siècles on ne trouva auprès des sources qu'un hôpital militaire, lequel tomba bientôt en ruines; on y voit maintenant un bâtiment plus spacieux adossé à un rocher perpendiculaire et qui fait face à la route. Les baigneurs y affluent en assez grand nombre.

Le département des Basses-Alpes, dont Digne est le chef-lieu, renferme plus de 156,000 habitants; cette ville en compte 4,000 à peine, et l'arrondissement en a près de 52,500. Le commerce des Dignois se borne à la vente des prunes qu'ils récoltent sur leur territoire et sur celui de Courbon. Leur industrie n'est pas moins bornée. Quoique cernée par trois rivières et possédant dans son sein de belles eaux, Digne, en effet, ne tient en activité que quelques tanneries et une seule fabrique de teinture appelée Saint-Benoît. La plaine qui l'entoure est fertile; la culture en serait même fort productive si la Bléone n'y empiétait tous les jours et ne couvrait de vase et de graviers toute la vallée qui va de cette ville à Maliveai. Quelques hommes célèbres ont vu le jour à Digne: nous citerons le franciscain *Hugues*, que saint Louis voulut entendre lors de son voyage en Provence (1254); le cordelier *Mayronis*, qui soutint la première thèse de Sorbonne; le jésuite *Richeôme*, savant controversiste; et de notre temps, le général baron *Desmichels*. Au nombre des prélats qui jadis ont donné du lustre au siége épiscopal de cette ville, nous nommerons le poëte *Heroët*, ami de Marot, et l'un des meilleurs écrivains du siècle de François Ier. Le fameux philosophe *Gassendi* naquit, en 1590, au village de Champtercier, dont nous avons parlé comme d'un des anciens faubourgs de Digne.[1]

SISTERON.

L'Itinéraire d'Antonin et la Table Théodosienne font mention d'une ville nommée *Segustero* ou *Secustero*; la notice des provinces de la Gaule l'appelle *Civitas Segestereorum*, et la place dans la Seconde Narbonnaise. On ignore, du reste, à quel ancien peuple elle a pu appartenir. Son nom, corrompu peu à peu en celui

1 Pline. — Ptolemée. — Bouche. — E. Garcin. — *Gallia christiana*. — Gassendi, *Notitia Ecclesiæ Dinensis*. — Vaulabelle, *Histoire des Deux Restaurations*. — *Annuaire des Basses-Alpes*.

de *Segesterium*, devint ensuite par contraction *Sistericum*, d'où est dérivé Sisteron. Les Romains avaient fait un municipe de *Segustero*, que quelques auteurs désignent aussi sous le nom de *Sex Terræ*, parce que cette ville se trouvait sur la limite des six provinces formant le pays des *Vocontii*. Les Huns et les Vandales la pillèrent tour à tour; vers le milieu du ve siècle, elle appartenait aux Bourguignons qui l'avaient enlevée aux Wisigoths, et dès le vi^e^, ce fut le siége d'un évêché suffragant d'Aix. Charlemagne ou Louis-le-Débonnaire en fit sans doute le chef-lieu d'un comté, puisque nous lisons que Guillaume Ier, comte de Provence, tint en 979 un plaid dans le bourg de Manosque, au comté de Sisteron. Vers 1060, un grand désordre causé, selon l'historien Bouche, « par l'ambition et l'avarice des séculiers et la négligence des ecclésiastiques, » régna dans tout le diocèse; la confusion y fut même si grande, que l'évêché demeura vacant pendant dix-sept années. Les consuls qui, comme derniers représentants de la municipalité romaine, gouvernaient déjà la ville, ne purent empêcher que, par suite de ces désordres, le faubourg de Labaume ne se détâchât du diocèse de Sisteron pour former une dépendance de celui de Gap.

La ville et le comté de Sisteron furent gouvernés, jusqu'en 1053, par des vicomtes dont on n'a conservé que de vagues souvenirs. Ils se soumirent, à cette époque, aux deux comtes d'Arles, Guillaume et Geoffroi, seigneurs de tous les états situés entre la Durance, le Rhône et l'Isère. Peu de temps après, les marquis de la Provence occidentale, comtes d'Avignon, chassés de cette ville par le comte de Toulouse, firent de vains efforts pour s'établir à Sisteron, dont ils finirent cependant par s'emparer, puisqu'on les en trouve seigneurs, dans les premières années du xiie siècle, sous le nom de comtes de Forcalquier. Le comté de Sisteron demeura dans cette famille jusqu'au mariage d'Alphonse d'Aragon et de Gersende, petite-fille du comte Guillaume II (1193). La ville et son territoire furent alors annexés au domaine des comtes de Provence : ses nouveaux seigneurs lui laissèrent son indépendance communale qui remontait, comme nous l'avons déjà dit, à la domination romaine. Un édit de 1212 confirma les consuls dans leur autorité. Sous le double patronage des comtes et des consuls, les fondations religieuses se multiplièrent à Sisteron. Une communauté de chanoines réguliers de Saint-Augustin y fut créée, dans le même siècle, ainsi que la communauté des Dames de Sainte-Claire (1285). L'année suivante, les États-Généraux du comté uni de Provence et Forcalquier, rassemblés à Sisteron, envoyèrent une députation au roi d'Angleterre, afin qu'il coopérât à la délivrance du comte-roi, Charles-le-Boiteux, prisonnier en Sicile (1286).

L'histoire, depuis cette époque, est muette sur Sisteron, jusqu'au milieu du xvie siècle. En 1559, Paul de Mauvans, qui avait levé la bannière du protestantisme en Provence, battant en retraite vers le haut pays, suivi de cinq cents hommes, et harcelé par les paysans catholiques qu'irritait la profanation des images et des autels, fut poussé par le comte de Tende vers le couvent de Saint-André, proche de cette ville, où il consentit, dans une conférence, à cesser les hostilités. Trois ans plus tard, Lesdiguières et le baron des Adrets se jetèrent dans la place de Sisteron pour la défendre contre le comte de Sommerive, gouverneur de Provence, qui venait l'attaquer avec une belle armée composée de

cinquante compagnies d'infanterie et quelques cornettes de cavalerie. Sommerive fit une forte brèche, du côté du midi, puis ordonna de planter les échelles. « Mais, à l'assaut, son monde fut trois fois repoussé, et dura le combat, avec grande opiniâtreté, depuis trois heures après midi jusques à l'entrée de la nuit qui les fit séparer par la crainte de s'égorger les uns et les autres, à faute de se reconnoître. » Le gouverneur leva le siége, mais bientôt après, les femmes de Sisteron ayant saisi et pendu son lieutenant Bouquenègre, il revint en forces pour venger sa mort. Cette fois la ville fut emportée, et Sommerive « la mit au meurtre, au sac et au pillage. » Cette prise ayant ruiné le parti calviniste dans la contrée, le baron des Adrets quitta la Provence (1562). La troisième année de la Ligue, La Valette, commandant pour le roi de cette province, prévoyant un conflit des royalistes avec les ligueurs, s'assura de Sisteron, place qui dominait, ainsi qu'Apt, Manosque et Forcalquier, le territoire d'outre-Durance (1587). Nommé bientôt gouverneur de tout le pays, il s'attacha surtout à nettoyer d'ennemis les dehors de Sisteron. C'est là qu'il se retira, en 1591, avec sa famille, et que la chambre royale de Manosque chercha un refuge et un abri contre toute surprise; c'est là que, la même année, Norante, gouverneur de Riez, soupçonné d'intelligences avec les ligueurs, fut appelé par lui, sous prétexte d'une conférence, et « mourut, à peine arrivé, dans des convulsions horribles, non sans un violent soupçon de poison. » La chambre royale, siégeant à Sisteron, refusa, l'année suivante, une suspension d'armes aux ligueurs qui, après le départ du duc de Savoie, pressés de près par les royalistes, ne cherchaient plus qu'à gagner du temps. Dans les premières années du XVII[e] siècle, la forteresse de cette ville reçut un illustre prisonnier, Casimir, frère de Ladislas VII, roi de Pologne, qui fut ensuite transféré à Vincennes. Pendant la Fronde, Sisteron fut une des villes provençales où le parti du Parlement ne put prévaloir contre le *Semestre* (1649). Le duc de Mercœur, commandant provisoire de la province, ouvrit, en 1651, des négociations avec le gouverneur de la place, qui fit sa soumission au roi.

Sisteron, dans la haute Provence, était, en 1789, un grand gouvernement de place avec état-major, et le chef-lieu d'une viguerie, d'une sénéchaussée créée en 1635, et d'une recette particulière. On regardait la citadelle de cette ville comme le boulevard de la Provence du côté des Alpes; on y entretenait une compagnie d'invalides, à laquelle, par l'ordonnance de 1764, fut réunie celle de la Tour de Bouc-du-Martigue. De nombreuses communautés religieuses existaient tant dans l'intérieur que hors des murs : c'étaient des chanoines réguliers de Saint-Augustin, des Dominicains, des Cordeliers, des Capucins, des Clairistes, des Visitandines et des Ursulines. Chef-lieu de sous-préfecture du département des Basses-Alpes, Sisteron a aujourd'hui un tribunal de première instance, un collége communal et une société d'agriculture. Sa population atteint près de 4,000 âmes, et l'arrondissement en compte un peu plus de 25,500. On y fait le commerce des excellents vins et des fruits délicieux de son territoire, et son industrie consiste en papeteries et en filatures de coton qui occupent quelques centaines d'ouvriers. La ville, bâtie au confluent du Buech et de la Durance, sur la pente d'un rocher dont la citadelle couronne le sommet, commande le passage de la

Provence au Dauphiné; elle ne renferme aucun monument, et ses rues sont toutes montueuses et irrégulières, mais les tours démantelées de ses vieilles murailles sont d'un aspect très-pittoresque. Sisteron a vu naître *Albert*, poëte et mathématicien du XIIIe siècle; l'économiste *Réal;* et le médecin *Deleuze*, l'un des premiers et des plus ardents fauteurs du magnétisme.[1]

FORCALQUIER.

Les *Memini*, peuple celto-lygien, furent les premiers fondateurs de la ville de Forcalquier; ils s'établirent autour du mamelon qui la domine, et ce lieu, bien plutôt que le village de Manne, où on les place d'ordinaire, devint ainsi leur principale station. C'est là que César vint les attaquer et les força de capituler. Le territoire des Memini fut alors partagé entre les chefs et les soldats romains, qui s'y établirent avec leurs esclaves; l'agriculture jusque là dédaignée commença à y être florissante, surtout sur le terroir de Manne, converti depuis ce temps en marais, en jardins et en vergers. Tiberius Nero, l'un des lieutenants de César, avait choisi pour résidence et considérablement augmenté la ville des Memini. Elle en prit le nom de *Forum Neronis*, changé plus tard, sans qu'on en sache la cause, en celui de *Forum-Calcarium*, qu'Hoffmann écrit à tort *Fons-Calcarius*, d'après un vieux chroniqueur. En 474, les Burgundes s'emparèrent de Forcalquier; ils en restèrent maîtres jusqu'en 536, époque à laquelle les Franks les dépossédèrent. Cette ville fut ensuite enclavée dans les États des comtes de Provence, dont elle ne fut démembrée qu'en 1054, pour échoir en partage à Geoffroy, l'un des neveux du comte de Provence, Geoffroy Ier. Forcalquier devint alors la capitale d'un comté comprenant dans son ressort les villes d'Apt, de Riez, de Sisteron, de Gap et d'Embrun. Toutefois elle fut rarement habitée par ses comtes; ils lui préférèrent presque toujours Manosque, où ils firent construire un palais.

Les comtes de Forcalquier restèrent, pendant plus d'un siècle, indépendants de toute suzeraineté, libres de tout hommage autre que celui qu'ils devaient à l'Empereur; c'est seulement en 1162 que Frédéric Ier leur donna pour suzerain Ildefonse ou Alphonse II, roi d'Aragon et comte de Provence; encore celui-ci ne fit-il valoir son titre qu'en 1178. Guillaume II, comte de Forcalquier, refusa l'hommage; mais menacé d'un siége dans Forcalquier même, il céda et se déclara homme-lige et vassal du comte de Provence. Le mariage de Gersende, petite-fille de Guillaume, avec Alphonse, fils du roi d'Aragon (1193), fut le gage de

1. D'Anville. — *Histoire de Sisteron*, tirée de ses archives. — Ed. de la Plane, *Essai sur l'histoire municipale de Sisteron* — Bouche, *Histoire de Provence*. — Rouchon, *Résumé de l'histoire de Provence*. — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Annuaires des Basses-Alpes*.

cette réconciliation, et bien plus, le présage de la réunion prochaine du comté de Forcalquier à la Provence. Guillaume II, en effet, ne s'était réservé que l'usufruit de son comté, qui, à sa mort (1208), se trouva ainsi incorporé de droit à la Provence ; mais bientôt Guillaume, fils de Guiraud de Sabran et d'une fille de Bertrand Ier, comte de Forcalquier, revendiqua ce comté en vertu d'une donation que lui avait faite Bertrand II, prédécesseur de Guillaume. Le roi d'Aragon refusa de reconnaître ses droits, et Guillaume de Sabran s'apprêta à les soutenir les armes à la main. Alors, pour le bien de la paix, une transaction fut signée entre les deux compétiteurs. Par sentence arbitrale, en date du 29 juin 1220, Guillaume de Sabran obtint un certain nombre de terres dans l'ancien comté, et le droit de porter le nom avec les armes de Forcalquier. Ce dernier privilége fut le seul que gardèrent ses descendants; il passa, après eux, aux aînés de la maison de Brancas, grâce au testament de Gaucher de Forcalquier, évêque de Gap (1483).

En 1307, le comte-roi, Charles II, ayant créé deux sénéchaux du comté uni de Provence et Forcalquier, au lieu d'un seul, fixa le siége de l'un d'eux à Forcalquier même, dont le ressort embrassa la viguerie de cette ville, la vallée de Cornillon, les bailliages de Sisteron, de Digne, d'Apt et de Pertuis, la viguerie de Tarascon, les villes d'Avignon et d'Arles, et le bailliage de Notre-Dame de la mer, près d'Arles. Les Lorrains, en 1481, se rendirent maîtres de Forcalquier, pour le compte de leur duc René, fils d'Yolande. Dès le XIIe siècle, cependant, l'église de Forcalquier était devenue l'égale, ou, comme on disait en langage liturgique, la *concathédrale* de celle de Sisteron; titre étrange et peut-être unique en France, qu'elle devait au collége des chanoines établis par Frondonius, évêque de Sisteron, pour desservir les deux églises, et au long séjour que fit dans ses murs le prélat Bertrand, lorsqu'en 1170 les habitants de Sisteron refusèrent de le recevoir. Cette *concathédralite*, ainsi que s'exprime l'historien Bouche, déjà autorisée en 1155 par le pape Adrien IV, fut confirmée en 1179 par Alexandre III, et conservée jusqu'à la Révolution. En 1536, il ne tint pas à Charles-Quint que Forcalquier, où François Ier venait d'établir un des six tribunaux subalternes dépendants du sénéchal d'Aix, ne fût érigé en duché. En effet, après son entrée triomphale à Aix, le 9 août de la même année, ayant compris cette ville dans la distribution des grands fiefs du royaume d'Arles, déjà conquis par lui en espérance, il en avait fait un des quatre grands duchés de Provence et l'avait donnée au prince de Gonzague, son favori. On sait que ce fut là une vaine forfanterie, et que ni Forcalquier ni aucune autre ville de la province ne furent détachées de la couronne. Du reste, le titre de comte de Forcalquier sembla toujours si considérable aux rois de France, qu'ils le prenaient, aussi bien que celui de comte de Provence, dans tous les actes concernant cette partie de leurs états. Pendant les guerres de la Ligue, Forcalquier joua un assez grand rôle dans l'histoire provençale. Le gouverneur La Valette s'en saisit, en 1587, en même temps que de Sisteron, car ces deux places commandaient tout le territoire d'outre-Durance. Il prit ensuite Montjustin, dans la viguerie de Forcalquier, et en massacra tous les habitants sans avoir égard à l'âge ni au sexe; expédition terrible qui lui livra à la fois Apt, Saignon et Digne (1589). L'année suivante,

ce fut à Sainte-Tulle, village de la même viguerie, que le seigneur d'Ampus battit le régiment des montagnards protestants des Cévennes (1590). Cinq ans après, Forcalquier adhéra à l'Union provençale contre le duc d'Épernon. Sous Louis XIII, cette ville fut une des seize communautés de la province qui députèrent en cour, afin d'adresser au roi leurs observations sur le subside de quinze cent mille livres demandé aux États-Généraux par Richelieu (1630). Un présidial y fut créé, en 1639, malgré l'opposition des consuls-procureurs et du parlement d'Aix.

Forcalquier, jadis capitale de la Provence occidentale et chef-lieu d'une viguerie, députait en cette qualité aux États et aux assemblées des communautés de la province; il y avait dans ses murs une sénéchaussée et une recette générale; on y comptait quatre couvents, savoir : des Cordeliers, des Récollets, des Visitandines et des Ursulines. Chef-lieu d'une sous-préfecture du département des Basses-Alpes, cette ville a aujourd'hui un tribunal de première instance, une société d'agriculture et un collége communal; elle renferme environ 3,500 habitants, et l'arrondissement un peu plus de 36,000. Bâti en amphithéâtre sur le versant septentrional d'une montagne, dont la Laye baigne la base, Forcalquier n'occupe pas tout à fait l'emplacement de l'ancienne cité des Meminiens et des Romains, dont les ruines jonchent encore une vaste étendue de terrain, au midi et à l'est du mamelon. La ville, mal construite, est coupée de rues tortueuses, étroites et sales; l'industrie, qui n'a d'autre branche que celle des filatures de soie, y languit sans activité; on y fait quelque commerce consistant en miel, cire jaune, huile, amandes, poterie, chevaux et bestiaux. [1]

BARCELONNETTE.

Cette ville, la plus jolie peut-être entre toutes celles des Alpes françaises, est avantageusement assise, à quinze cents mètres au-dessus du niveau de la mer, au centre du plateau, qu'on nomme plaine de la vallée de Barcelonnette. Des montagnes hautes, ardues et toutes découpées de vallons lui forment une redoutable ceinture. Les Saliens et les Ésubiens, premiers peuples de cette longue vallée, moitié provençale, moitié dauphinoise, à laquelle Barcelonnette devait donner son nom, n'avaient pas négligé les avantages d'une position si heureuse; ils y avaient établi leur *mallus*, sorte de camp fortifié qui leur servait tout à la fois de lieu de refuge et d'entrepôt pour le butin. Après eux, les Romains l'occupèrent; puis vinrent les Barbares (350), qui ne firent que passer, et enfin les

1. Adrien de Valois. — Bouche, *Histoire de Provence*. — Nostradamus, *Histoire de Provence*. — Zurita, *Histoire d'Aragon*. — Papon. — E. Garcin.

Sarrasins (560), qui s'y arrêtèrent. En 975, ils en étaient encore maîtres, lorsque le comte d'Arles, Guillaume Ier, balayant devant lui ces bandes de pillards, réunit toute la vallée à la Provence. Près de trois siècles s'écoulèrent avant que de nouveaux habitants s'établissent dans ce lieu redevenu désert. Enfin, en 1231, selon Bouche, quelques hommes, descendus des hautes montagnes qui touchent au Piémont, près du Val de Sture, et parmi lesquels se trouvaient « un Étienne Gran, Rostan de Faucon, et Guillaume Eisautier », vinrent implorer du comte de Provence, Raymond-Bérenger V, le droit de construire une nouvelle ville, « située, dit le vieil historien, à l'avantage et à la commodité de toute la contrée, pour leur servir de refuge en temps de guerre, et de foire ou de marché pour l'entretien de leur négoce. » Bérenger le leur permit, sous la seule condition que la nouvelle ville s'appellerait Barcelonne, « en mémoire sans doute de la ville de Barcelonne en Espagne, dont ses ancêtres étaient comtes suzerains. » Mais cette cité ne devait rappeler qu'en diminutif la grande cité espagnole; aussi, ne l'appela-t-on bientôt que *Barcelonnette*, ou petite Barcelonne. Tout d'abord, cependant, elle avait été le lieu le plus important de la vallée; et force lui avait été d'en subir, la première, les diverses vicissitudes.

Lorsqu'en 1388, le comte de Provence, Louis II d'Anjou, partit pour la conquête de Naples, Barcelonnette tomba, comme tout le reste de la contrée, aux mains d'Amédée VIII, comte de Savoie. Néanmoins, deux ans après, Louis II étant de retour, elle revint en son pouvoir, mais pour être de nouveau annexée après sa mort aux États du comte de Savoie (1417). Elle ne redevint possession provençale qu'en 1471, quand René d'Anjou l'eut reconquise. Au commencement du XVIe siècle, le duc de Savoie l'avait déjà reprise, et, ainsi, elle n'avait pu, comme le reste de la Provence, être réunie à la couronne de France; aussi François Ier ne craignit-il pas de la traiter en ville ennemie : à l'époque de l'invasion de Charles-Quint (1536), il envoya dans la vallée de Barcelonnette les six mille lansquenets du comte de Furstemberg, avec ordre de ruiner tout le pays, « afin que l'Empereur, passant par là, en descendant du col de Tende, n'en pût retirer du secours pour les vivres nécessaires à son armée. » L'ordre fut impitoyablement exécuté, car non-seulement les lansquenets dévastèrent la campagne, mais encore les villes furent mises à sac et les églises dépouillées. Ces pillages valurent une prise de possession pour François Ier. Barcelonnette, en effet, réunie dès lors aux États de la Provence, dut être gouvernée selon les lois de la contrée. La vallée de ce nom fournit une des quatre vigueries du comté de Nice; elle avait un juge royal au chef-lieu, des consuls et des bayles électifs pour ses différentes communautés, lesquels exerçaient haute, moyenne et basse justice au civil et au criminel; enfin ni les droits seigneuriaux ni les contributions de guerre ne pesaient sur ses habitants, qui étaient en outre affranchis de la gabelle et de l'usage du papier timbré.

En 1559, la paix de Cateau-Cambrésis détacha de nouveau de la France Barcelonnette et sa vallée, et les rendit au duc de Savoie. Au XVIIe siècle, des circonstances non moins fatales devaient encore la rattacher pour quelque temps à la couronne de France. Le maréchal d'Uxelles, qui se rendait en Italie avec son armée, ayant vainement tenté de forcer le passage par les vallées de Vraite, de

Sture et d'Angrogne, où le duc de Savoie lui opposait d'invincibles obstacles (1628), se vengea de cette disgrâce en se rejetant sur la vallée de Barcelonnette, où il pilla et incendia sans pitié les villages et les villes, Barcelonnette la première. Cette barbare expédition, qui, un siècle après, faisait encore maudire dans la vallée le nom du maréchal d'Uxelles, nous rendit tout le pays, mais pour deux années seulement ; en 1630, le duc de Savoie le reprit ; enfin la paix d'Utrecht le donna définitivement à la France, en échange de la partie du Dauphiné située à l'orient des Alpes, qui fut abandonnée au duc de Savoie. On ne sut, d'abord, dans quelle province incorporer Barcelonnette et sa vallée. Les États de Dauphiné réclamèrent ce territoire comme compensation de celui que le traité d'Utrecht leur avait enlevé, tandis que ceux de Provence le revendiquaient de leur côté comme une ancienne possession. Louis XIV se montra favorable aux prétentions de ces derniers : un arrêt du conseil d'état, du 25 décembre 1714, réunit Barcelonnette au gouvernement général de la Provence. Toutefois, on la regarda comme n'ayant rien de commun avec le corps du pays, et, réputée *terre adjacente*, elle n'eut jamais droit d'être représentée par des députés aux assemblées générales des communautés de la province.

Barcelonnette a été plusieurs fois détruite partiellement et même en totalité par des incendies. En 1514, elle fut brûlée presque tout entière par accident ; en 1601, Lesdiguières la réduisit en cendres ; en 1740, la foudre y incendia plus de cent maisons, et en 1761 la même cause lui fit éprouver le même dommage. Dévastée ainsi et reconstruite à tant de reprises, elle perdit peu à peu la sombre physionomie des cités anciennes pour prendre l'aspect plus gracieux des villes modernes. Barcelonnette est, en effet, bien bâtie : ses rues sont larges, ses promenades charmantes, et l'Ubaye, en baignant ses murailles et arrosant la plupart de ses rues et de ses jardins, ajoute encore à leur agrément. Sur la grande place, dont une belle tour de l'Horloge, décorée d'une haute et élégante flèche, occupe un des angles, on voit le buste de Manuel, un de nos plus grands citoyens et le plus illustre des enfants de cette petite ville des Alpes. Sur le piédestal est gravé ce vers de Béranger :

« Bras, tête et cœur, tout était peuple en lui. »

Chef-lieu de sous-préfecture du département des Basses-Alpes, Barcelonnette est aujourd'hui le siége d'un tribunal de première instance ; elle a un collége communal et une école normale primaire. L'arrondissement ne renferme que 10,000 habitants, et l'on n'en compte dans le chef-lieu pas plus de 2,300. La ville et la vallée fournissent toute la France de crocheteurs, de maçons, de décrotteurs, de joueurs de vielle. Les bandes de ces bohémiens provençaux se retrouvent jusqu'en Saxe et en Danemarck. Les femmes restent seules dans la vallée ; elles y vivent d'olives et de châtaignes, et y fabriquent le *cadis*, sorte de bure grossière dont on fait des habits pour les deux sexes.[1]

1. Bouche, *Histoire de Provence*. — E. Garcin, *Dictionnaire historique de Provence*. — *Dictionnaire* de Hesseln. — *Dictionnaire des Dates*. — *Annuaire du département des Basses-Alpes*.

RÉSUMÉ.

AGRICULTURE. — INDUSTRIE. — COMMERCE. — CARACTÈRE.
MOEURS. — IDIOME. — ANTIQUITÉS.

Le sol de la Provence est trop aride en certains lieux, trop accidenté dans d'autres, trop couvert de forêts et de marécages, pour que l'agriculture en tire tout le blé nécessaire à ses habitants. A part le fond limoneux des vallées, le terrain d'alluvion de la rive gauche du Rhône et les plaines desséchées d'Arles et de Tarascon, qui rendent cinquante fois le grain qu'on y sème, le pays produit peu de céréales. Ce déficit, évalué avant la Révolution à deux cent trente-trois mille trois cent trente-trois charges, représentant une somme annuelle de sept millions, pourrait jusqu'à un certain point être compensé par la culture du riz à laquelle les paluns et les terres noyées sont merveilleusement propres. Mais les rizières, plus belles jadis que celles du Piémont, ont été abandonnées pour cause d'insalubrité. On a bien essayé de les rouvrir depuis, mais sur une trop petite échelle pour que les résultats soient encore appréciables. Il en est à peu près de même de la vigne : elle vient facilement en Provence; si les bras étaient suffisants et si, au lieu de la planter dans les terrains que réclame l'agriculture, on en couvrait les terres vagues où parquent les chèvres, la croupe des montagnes exposées au midi, et même les cailloux de la Crau, on recueillerait des vins aussi bons qu'en Languedoc. Ceux que la province produit actuellement sont détestables. On cite pourtant comme exception les vins blancs de *Cassis*, les *muscats du Var*, les crus de *la Ciotat*, de *la Gaude* et surtout ceux de *la Malgue*, près de Toulon.

Comme pour la dédommager de son infériorité par rapport aux céréales et aux vins, la nature a fait de la Provence le verger de la France. Le pays, selon l'historien Bouche, donne avec la même abondance que l'Italie et l'Espagne, des fraises, des câpres, des framboises, des mûres, des prunes, qui forment une partie du commerce de Brignolles, de Castellane, de Mézel et de Digne. Les œillets, les renoncules, les tulipes, brûlés au midi par le soleil, étalent une magnificence et un luxe de couleurs extraordinaires dans les vallées des Alpes qui regardent le nord. En général, les fleurs foisonnent sur cette terre privilégiée, et elle est fort riche en plantes médicinales particulières. Du côté de la mer, l'oranger, le citronnier, le grenadier, le poncirier, le bergamottier, le cédratier, le myrte, embaument la plage. Le palmier même ombrage les terrasses d'Hyères. Toute la moyenne et la basse Provence sont couvertes d'amandiers, de mûriers blancs, de figuiers et d'oliviers. Les plages marines et les terres voisines des étangs produisent l'arbousier, aussi riche en matières saccharines que la canne et dont le marc rend un rhum délicieux; le lin de la Nouvelle-Zélande, la ga-

rance et le kermès. Dans les forêts, les essences dominantes sont le chêne blanc et vert, le sapin, le pin et le mélèze.

De toutes les productions naturelles de la Provence, celle de l'olivier est la plus importante. « Les auteurs anciens prétendaient que l'olivier ne pouvait subsister à plus de trente lieues de la mer, dit un savant agronome. Cette assertion n'est pas rigoureusement vraie, puisqu'on en voit, dans le royaume de Léon, en Espagne, à plus du double, et dans l'Asie Mineure et la Mésopotamie à plus du triple de cette distance. Cependant, il est certain qu'on ne le trouve que sur les bords de la Méditerranée, de la mer Noire et de la mer Caspienne. Les plantes qu'on a transportées au Chili ne sont pas non plus très-éloignées de la mer. Des documents authentiques constatent qu'on cultivait autrefois l'olivier, en France, à un plus grand éloignement de la mer, par exemple, aux environs de Valence : aujourd'hui, on n'en voit plus, même aux environs d'Avignon, et ceux de la plaine d'Aix sont si souvent maltraités par la gelée, que beaucoup de propriétaires commencent à les faire arracher pour les remplacer par les amandiers dont la récolte est plus certaine et plus productive. » Du reste, le fruit de cet arbre précieux n'est pas employé partout à faire de l'huile. Auprès de l'étang de Berre et à Marseille, on sale les olives; partout ailleurs elles sont livrées au pressoir et fournissent deux sortes d'huile : la première, dite d'Aix, destinée à la consommation, et la seconde qui est vendue pour les usages de l'industrie.

Les grands animaux domestiques dans les trois départements provençaux sont, en général, de petite espèce. On estime néanmoins les ânes pour leur vigueur peu commune, les mulets des Hautes-Alpes et les chevaux bais de Camargue. Le jumart est un animal bâtard qui, né du taureau et de l'ânesse, réunit les qualités de l'une et l'autre espèce. On regrette que les moutons mérinos, dont l'éducation est très-soignée, ne soient pas plus nombreux. Les abeilles et le ver à soie donnent d'abondants et riches produits. La nature sauvage est représentée par le loup, commun dans les montagnes des basses Alpes ; le chamois qui hante les lieux les plus escarpés ; le milan, le duc, le faucon ; le lièvre, les perdrix rouges, les coqs de bruyère ; et les poissons de toutes espèces, parmi lesquels on distingue les truites d'Allos et les carpes du Lauzet. Sur la côte, les esturgeons, les thons, les anchois, entretiennent les travaux productifs de la pêche. Les ressources souterraines du sol sont plus variées qu'abondantes. On a trouvé des indices de mines d'argent et de fer dans les Basses-Alpes et les Bouches-du-Rhône. Le département du Var a des mines de fer et de plomb, dont l'exploitation est suspendue. Les autres productions minéralogiques sont la manganèse, l'antimoine, le granit, la pierre de taille, la pierre meulière, des marbres très-variés, le gypse, l'albâtre, le jaspe, le porphyre, la pouzzolane, des houilles qui sont exploitées avec assez de succès, les ardoises, les terres à poterie, etc. Il faut ajouter à cette nomenclature, le corail des Bouches-du-Rhône. On connaît la beauté et la bonté du sel des marais salants de Berre. Il y a des sources salées à Tartonne, Agnac, Lambert, Gévaudan, Clamans, Moriez, et des sources minérales aux Camoins, à Aix, Digne, Gréoulx et Colmans.

La Provence a des fabriques de faïence, de poteries, de cristaux de roche, de clous, de faux et faucilles, de peignes pour le chanvre, de crayons, de corail

pour l'Amérique et la Turquie; de papiers, d'amidon, d'acides minéraux, de verres noirs et blancs, de savon, de maroquins, de bougies renommées pour leur blancheur, de parfumeries qui ont rendu la réputation de Grasse européenne; de draps, de cadis, de toiles de chanvre et de toiles à voiles. La statistique distingue les tanneries de Brignoles, de Barjols, de Digne, de Riez, de Marseille et de Briançon; les papeteries de Moustiers, de la Salle et de Roquevaire; les filatures de soie de Manosque, Gap et Salon; la chapellerie de Forcalquier et d'Embrun; les raffineries et les distilleries de Marseille; les bouchons de Saint-Tropez; les fonderies de Briançon et les manufactures de draperie commune de Barcelonnette. Le commerce général de la Provence consiste dans les huiles, les olives, le thon, les truffes noires, les mannes de melèze, les cotons, les soies, les bois de construction, les mulets, les bêtes à cornes et moutons transhumans des Basses-Alpes, les parfums, les essences et les liqueurs. La bonne renommée de leurs productions ouvre d'avance aux Provençaux les marchés du monde. Qui ne connaît de réputation, du moins, les délicieuses prunes de Brignoles dont l'Italie et l'Espagne se montrent si avides, les figues de Salerne et de Roquevaire, le marasquin et les citrons de Grasse, les pêches, les câpres et les brugnons d'Antibes, les jujubes, les grenades et les oranges que mûrit le soleil d'Hyères?

Le caractère de la population est, ainsi que la constitution physique de l'homme en Provence, bon, mais vif, heurté et essentiellement divers. Là, on peut le dire, chaque canton offre un groupe frappé à son type particulier. Comme les anciens Romains, leurs pères, les habitants de Feurs, par exemple, sont d'une forte constitution, d'une physionomie agréable, d'une vigueur et d'une agilité extraordinaires; de peur de dégénérer, au reste, ils ne s'allient guère qu'entre eux. La vivacité et la finesse distinguent au contraire les habitants d'Orgon, impressionnables à l'excès et dont on se rappelle l'exaltation fébrile en 1815. Comme opposition, leurs voisins d'Espagne sont très-doux et très-calmes; tandis qu'une gaieté folle agite sans cesse les habitants de Saint-Andéol, que ceux d'Allauch chérissent le bruit et le jeu, et que la jeunesse athlétique d'Aubagne ne se plaît, comme celle du Champ-de-Mars, qu'aux exercices violents de la gymnastique. Les Provençaux de Cuges, d'un tempérament sanguin, sont francs et enjoués, mais brusques et querelleurs; ceux de Géménos, doux et polis; ceux de l'Huveaune, sociables et très-laborieux. Bienveillants à la Ciotat, les habitants sont intelligents à Cassis, pleins de frugalité à Roquefort, industrieux à Roquevaire, gais et travailleurs à Auriol, durs et forts à Greasque et à Belcodène, simples et actifs à Éguilles, bons agriculteurs à Meyreuil, sauvages à Venelles, pêcheurs et esprits forts autour des étangs de Berre, appliqués à La Fare, dissipés à Rognac, crédules et peu maniables à Vélaux, fermes et sages à Ventabren, sobres et fins à Vitrolles, patients et actifs à Gardanne, et adroits entre tous à Albertas.

Tous ces groupes si variés reproduisent traits pour traits les types des différentes races qui, en se mêlant successivement, ont fini par former la population provençale. On retrouve là, presque sans altération, les tailles sveltes des Ibéro-Ligures, les cheveux noirs de l'Ibère, les cheveux crépus, le large front et le teint basané des Maures, quelques descendants des émigrants germains, la taille forte

et trapue des colons de Rome et le pur sang de l'Ionie. La population d'Arles, surtout, a gardé ce beau sang dans ses veines. Il est impossible de voir ses filles au profil élégant et purement antique, à la taille droite et cambrée, aux doux cheveux noirs si coquettement lissés en bandeau sous la *vitta* romaine, ou large ruban de velours, sans penser involontairement aux vierges qui baignaient, il y a tant de siècles, leurs pieds délicats dans l'Ilissus. Aussi ne découvre-t-on pas, en fouillant le sol, une statue ou une tête de marbre taillée par le ciseau grec, depuis deux mille ans, qui ne ressemble, comme la Vénus retrouvée en 1651, soit par sa coupe harmonieuse, soit par la pureté de ses lignes, à quelque belle Arlésienne de nos jours.

Les coutumes antiques se reflètent avec non moins de fidélité dans les mœurs. On se souvient de cette coupe d'eau que la belle Gyptis, fille de Nant, le roi des Ségobriges, offrit, en le choisissant pour époux, au voyageur Euxène. Eh, bien! la tradition de cette gracieuse allégorie vit encore dans les mœurs locales. A Feurs, toutes les fois qu'une fille se marie, son père ou son plus proche parent présente au futur époux un verre plein d'eau dans lequel est une pièce d'or ou d'argent. La fiancée boit l'eau, prend la pièce de monnaie, et se met à verser des larmes pour exprimer les regrets qu'elle éprouve en quittant les bras de sa mère. A Arles, et particulièrement dans les communes rurales, moins altérées par le contact de la civilisation, la fête de la *Maia*, qui remonte à Constantin, est encore célébrée tous les ans. Une jeune fille, la plus belle du village, s'assied sous un dais de feuillage, le 1er mai, et demande une pièce de monnaie aux passants pour acheter un collier de corail. Dans quelques paroisses de l'arrondissement d'Arles, on n'accepte pas pour parrains les gens contrefaits, car on craindrait que l'enfant baptisé n'eût les mêmes infirmités. Là, ce choix important appartient exclusivement à la mère. En revenant de l'église, la marraine fait présent à l'accouchée de six douzaines d'œufs que celle-ci est tenue d'achever avant de quitter son lit. A Forcalquier les superstitions païennes accompagnent toujours les décès : les parents du mort envoient chacun un plat dans sa maison (*l'ancien dapes*), pour le repas funèbre qui se termine par l'éloge du défunt. A Feurs, la paille du lit d'un mort est soigneusement entassée dans le second champ qui tient à la demeure qu'il eut pendant sa vie, sans qu'avant la dissolution du corps on y puisse toucher sous peine des plus grands anathèmes.

Les fêtes se ressentent toutes de la même origine. Avant la Révolution, on s'applaudissait avec orgueil de celle de la Fête-Dieu où figuraient trois personnages allégoriques : le prince d'Amour, le roi de la Bazoche et l'abbé (*abbat*) de la Jeunesse. Le prince d'Amour, suivi d'un cortége de six bâtonniers, d'un porte-enseigne, de trompettes, violons et tambours, et précédé du roi de la Bazoche fièrement décoré du cordon bleu, et de l'abbé de la Jeunesse son bouquet à la main, présidait à la *passado*, ou combat des bâtonniers, aux jeux grotesques des *rascassettos*, jongleurs à tête de mulet; et lorsque Hérode, Amphitrite, la reine de Saba, Saturne et Cybèle à cheval, les mages, les apôtres, les *tirassouns* ou innocents, et la mort, fin de toutes choses, avaient amplement égayé les bons habitants d'Aix, le prince d'Amour allait recevoir son indemnité de mille livres et sa pelote à l'hôtel de ville, et la journée se terminait par une grande farandole.

Cette danse, d'origine celtique et nationale par excellence, s'est conservée dans toute sa pureté à Barbentane, à Callian et à Saint-Tropez, où elle fait, avec *la bravado* (décharge d'armes à feu), l'ornement obligé des fêtes patronales et même des processions. On la danse assez ordinairement au son du galoubet. La danse mauresque, qu'on retrouve surtout dans la commune de Callian, consiste dans une série d'entrechats que les danseurs battent en se poursuivant à la suite les uns des autres. Quant au rigaudon, il est, même de nos jours, trop aristocratique pour les campagnes. A Istres, bourg dont les femmes portent le casaquin de velours noir ou cerise et le blanc jupon des Arlésiennes, la pyrrhique est fort en honneur. Les danseurs portant un tour de grelots aux genoux, une orange à la main droite, et à la gauche une épée, s'avancent d'abord gracieusement entre deux danseuses; puis aux sons rapides du tambourin, ces triolets partent, bondissent et s'entrecroisent de mille façons en formant les figures les plus variées. Les combats de taureaux rappellent, avec moins de péril et de férocité, les jeux sanglants du cirque. Enfermés dans une enceinte de planches sur la place du marché d'Arles, les jeunes bœufs marins de la Camargue y sont poursuivis avec une adresse incomparable par des lanciers qui doivent, pour remporter le prix, enlever une cocarde de rubans attachée aux cornes du taureau le plus indompté. Telles sont à peu près, sur un plus vaste théâtre, *las ferrados* ou ferrades de la Camargue. Comme la délimitation des propriétés y existe d'une façon très-imparfaite, chacun, pour reconnaître ses bestiaux, a l'habitude de les marquer. On les chasse donc tous les ans des marais, et des cavaliers armés d'un trident aigu les poussent dans un cirque provisoire, où chaque propriétaire marque avec un fer rouge ceux qu'il croit lui appartenir. Les pêcheurs de Martigues et des étangs ont des amusements d'un autre genre. Leurs joutes (*juès de la targo*) attirent d'ordinaire un grand concours de curieux. Voici comment elles s'exécutent. Les bateaux jouteurs sont divisés en deux flottilles distinguées par des banderoles de couleurs diverses. A l'arrière des bateaux s'allongent des échelles, appelées *tintainos*, sur lesquelles se tiennent les jouteurs debout, la lance dans une main, le bouclier dans l'autre. Ils s'abordent aux sons de la musique : tout jouteur qui a renversé trois adversaires est nommé *fraïrè* et a le droit de jouter pour le prix. Une des fêtes favorites des Martigaux et des chasseurs de la basse Provence est encore la chasse aux canards et aux macreuses, dont on abat des milliers sur l'étang de Berre.

Bien que la civilisation efface, chaque jour, un trait de la physionomie nationale; bien qu'il y ait à Marseille, notamment, autant d'Arabes, de Juifs, de Génois, de Français du nord que d'indigènes, et que les vrais Provençaux ne se retrouvent plus guère qu'à Aix, Arles, Apt, Brignoles et Forcalquier, quelques-uns des vieux costumes du pays ont résisté à l'envahissement des modes françaises. Sans parler des costumes si pittoresques des filles d'Arles et d'Istres, les Fournaisiens sont habillés, eux et leurs femmes, comme au moyen âge. Les hommes portent un chapeau à trois cornes, un habit long et carré de drap de couleur, une veste, une culotte courte, des guêtres; et les femmes un mouchoir rouge ou blanc, à dessins noirs, qui couvre leur tête et pend par derrière, un justaucorps très-serré, un jupon court et des *chamberres* ou semelles de bois attachées par des cordes.

Ce qui a le moins changé, c'est la langue : mélange de débris celto-lygiens, grecs, latins, auxquels s'adaptent çà et là quelques mots arabes, le provençal, n'en déplaise à ces touristes superficiels qui étudient un pays en diligence pour enrichir nos revues du fruit de leurs observations, le provençal moderne conserve toute l'originalité et presque toute la fraîcheur de la langue des troubadours. Qu'on en juge, du reste, par un rapprochement. Voici une lettre écrite d'Arles, vers la fin du XVe siècle, par un artisan de Grasse : « Senhe païre, à bous de boun cor mi recoumandi; la présent es per bous abisar coumo yeu aï resauput vostra lettro en laqual mi mandas belcop de besonhos; yeu aï resauput ma roupo ambe mas camisos et alcuns libres del magister Johan Maurels, losquals los aïuraï donats d'autra part, se non ages pensat et saûput que mon mestrè non ages tenut boutiquo ni esperanso de tenir yeu non fosso pas vengut en Arle per demorar enb'el car jamaï non tendra boutiquo. Yeu aï mandat à Bernart dos o tres lettros, el non es vengut car el ero malaut à Aïx. Si el non ven, yeu non l'attendraï plus, car non deliberi de perdre moun temps. Mi recommandares, si us plats, à ma maire, à mas sorres et conhats et à touts nostres bous amics. » « Seigneur père, à vous de bon cœur je me recommande; la présente est pour vous aviser que j'ai reçu votre lettre dans laquelle vous me mandez beaucoup de choses : j'ai reçu mon caban avec mes chemises et quelques livres du magister Jean Maurel, que je lui aurais donnés si j'avais su ou cru que mon maître n'avait pas de boutique et qu'il n'a même aucune espérance d'en avoir, je ne serais pas venu rester avec lui à Arles. J'ai mandé à Bernard deux ou trois lettres, mais il n'est pas venu car il était malade à Aix. S'il ne vient pas je ne pourrai l'attendre, car je n'ai pas l'intention de perdre mon temps. Vous me recommanderez, s'il vous plaît, à ma mère, à mes sœurs et parents et à tous nos bons amis. » Et voici maintenant des vers publiés tout récemment :

La fio de mestrè Nico
En brassetto èmè soun amigo,
En caminan faziè la figo
Eis aoutrei fio del quartié
Que crebavoun de jalousié.
Manetto éro fouesso poulido
E ben facho quoiquè soulido
A para vingt coou de mistraou...
Pu fresco que lei roso eme lei joussemin
Que rencontravo per camin.
Quan' aguè fa vingt tours d'aleïo
Ème soun amigo Reyneïo,
Nanetto Nico s'arrestè....
Maï aou moumen què s'abeissavo,
Lou nervi que la relucavo
En fen semblan de ren s'approcho,
Émé leï man dedin lei pocho,
Viro, torno passo, darrié,
E peï y revenc de coustié :
Avanco un pauc, s'arresto pousso,
Anfin fa tan di tan que l'aganto uno pousso.

En comparant ces deux morceaux écrits à quatre cents ans de distance, qu'on

se demande si le provençal est mort comme on dit. L'idiome actuel s'éloigne même beaucoup plus du français que celui du XVe siècle. Ajoutons que dans le quartier Saint-Jean, à Marseille, on appelle encore le pain, comme les Grecs d'Homère, *artoun*, et que presque tous les termes particuliers du langage des pêcheurs sont purement ioniens. L'*aragnaou*, filets à mailles larges (*araio*), le *calen* (*calina*), l'*eissaougo* (*eissago*), le *gangui* (*gangamè*), le *sengounaire* (*sanguenè*), la *madrago*, filets de divers genres, l'*escaoume*, cheville pour les rames, le *ganchou*, croc, le *corpou*, fond du filet, ne s'appelaient pas autrement il y a deux mille ans.

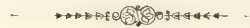
Sous le rapport monumental, la Provence n'est pas moins riche en vestiges antiques. Il lui reste d'abord l'amphithéâtre d'Arles, le plus vaste que nous ayons en France : composé de deux étages de portiques, ses diamètres sont, d'après MM. Henry et de Villeneuve, pour le grand axe, dont la direction va du nord au sud, cent quarante mètres, et pour le petit axe cent trois. En retranchant de ces mesures trente-quatre mètres pour l'épaisseur du massif et des constructions, il reste pour l'arène cent six mètres sur soixante-neuf. Une corniche, presque entièrement dégradée, sépare les deux étages du portique percé de soixante arcades avec colonnes engagées, dont le premier rang appartenait au dorique, et le second au corinthien. Arles possède encore un théâtre, dont les premières parties ont été découvertes en 1684, et la scène en 1833 ; un pyramidion ou obélisque en granit de l'Esterel, qui décore aujourd'hui la place du marché et ne justifie guère l'enthousiasme de Millin ; et les ruines d'un aqueduc taillé à pic dans la colline calcaire de Barbegal. Nyons a conservé un pont romain d'une seule arche ; Aix, une salle de bains à seize niches ; Apt, une table de marbre noir où est gravée l'épitaphe du fameux Boristhène, le cheval favori d'Adrien ; Bonnieux, le pont Julien sur le Calavon ; Cagnes, des tombeaux ; Saint-Césaire, l'ancien *Cæsarius*, des *villæ ;* Cucuron, une tour romaine ; Draguignan, l'autel du dieu Silvain (*ara Silv. ani*) ; Saint-Rémy, des restes d'un magnifique mausolée ; Fréjus, un cirque de cent cinquante mètres de longueur ; et le village du Muy, une tour romaine, bien conservée, qu'on appelait *Turris de Medio*, parce qu'elle protégeait la voie militaire, à moitié chemin du *Forum Julii* (Fréjus) et du *Forum Vocontii* (Faradeau). C'est dans cette tour que sept gentilshommes provençaux s'embusquèrent, en 1536, pour faire sauter Charles-Quint, au moment où il passerait dans sa voiture. L'Empereur, fort heureusement pour lui, venait de monter à cheval. Au bruit de l'explosion de la machine qui avait mis en pièces son carrosse, les courtisans dont il était entouré se précipitèrent vers la tour. Les conjurés s'y défendirent bravement : cinq d'entre eux tombèrent frappés du coup mortel ; les deux autres se rendirent prisonniers, sur la parole que leur donna Charles-Quint de leur faire grâce ; mais à peine furent-ils entre ses mains, qu'il ordonna qu'on les pendît à un figuier voisin de la route.

Le trou des fées de Cordes, creusé dans les Alpines par les Druides, et le large dolmen de Draguignan, qui se rattachent l'un et l'autre à l'époque celtique, complètent la série des monuments païens de Provence. Ce dolmen, situé à quinze cents mètres environ au nord-ouest du chef-lieu du Var, et que les gens du pays désignent sous le nom de *la Pierre de la fée*, se compose d'une immense dalle dressée à trois mètres au-dessus d'un tertre et supportée par deux autres pierres

plantées verticalement dans le sol, à cinq mètres de distance. On évalue à deux cents quintaux métriques le poids de cette masse, sur laquelle un énorme et vieux génevrier projette son ombre. Les monuments chrétiens sont pour le moins aussi nombreux. On peut citer la cathédrale de Saint-Sauveur, à Aix; celle d'Arles, dont le portail, bâti au XIIIe siècle, est un chef-d'œuvre d'architecture; la chartreuse de l'Averne, élevée au milieu des pins et des chênes-liéges; et la Sainte-Baume (*Baoumo*), grotte située à sept lieues de Brignoles, où sainte Madeleine, dit la tradition catholique, se retira et vécut trente ans. L'église de Notre-Dame-de-Grâce, fondée en 1519, était autrefois un lieu célèbre de pèlerinage; Anne d'Autriche et Louis XIV la visitèrent, en 1663. Aucune chapelle n'avait en Provence un si grand renom de sainteté, si ce n'est l'ermitage de Saint-Féréol auprès de Lorgues. On peut ranger aussi parmi les monuments les plus curieux, la vieille cathédrale de Digne, qui remonte, dit-on, à Charlemagne; la cathédrale de Fréjus, remarquable surtout par son baptistère que forment huit colonnes de granit surmontées de chapiteaux de marbre blanc; l'église de Grimaud, bâtie en forme de croix latine, vers le Xe siècle; les ruines du monastère de Saint-Honorat, dans l'île de Lerins; la statue de Massillon à Hyères; l'église de Saint-Maximin, fondée par Charles II, roi de Naples, dont on admire les boiseries et la chaire à prêcher; Notre-Dame-des-Accoules, à la flèche antique; et la Mayor de Marseille, qui disparaît peu à peu rongée par la mer.

N'oublions pas de mettre au rang des monuments, bien qu'ils appartiennent aux temps modernes, la tour de l'Horloge de Draguignan, construite en 1667 sur un rocher, et dont le sommet se perd dans les airs; la roche d'Istres, taillée en forme de vaisseau de ligne pour honorer la mémoire de Suffren; et cet aqueduc monumental de Roquefavour, qui rappelle, en les effaçant, les travaux gigantesques de Rome [1].

1. Henry, *Notice sur le théâtre et l'amphithéâtre d'Arles.* — Vézan, *Id.*, *Journal des savants.* 1681. — Estrangin. — Laugier de Chartrouse, *Mémoires de la société royale des antiquaires de France*, t. XIII. — Garcin, *Dictionnaire historique de la Provence.* — Ch.-Fr. Bouche, *Essai sur l'histoire de Provence.* — De Villeneuve, *Statistique des Bouches-du-Rhône.* — Alphonse Denis, *Promenade à l'île d'Hyères.* — Boze, *Histoire d'Apt.* — Anibert, *Dissertation sur la montagne de Cordes.* — Mary Lafon, *Tableau de la langue parlée dans le midi de la France.* — Benédit, *Chichois vo lou nervi de moussu Loung.* — *Mémoires* de la chambre de commerce de Marseille. — *Nouveau cours complet d'agriculture*, t. X. — Aristide Guilbert, *de la Colonisation du nord de l'Afrique.*



TABLE

DES

PROVINCES ET VILLES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER.

BRETAGNE.

Évêché ou comté de Rennes. — Porhoet. — Vicomté de Rohan.
Évêché de Saint-Malo ou pays d'Aleth. — Dinannais.
Évêché ou pays de Dol. — Évêché de Saint-Brieuc ou Penthevrie.
Gouello. — Évêché ou comté de Treguier.
Évêché ou vicomté de Leon. — Cornouaille. — Poher.
Évêché ou comté de Vannes. — Évêché ou comté de Nantes.
Archidiaconé de la Mée.

TOURAINE.

Haute Touraine. — Basse Touraine.

LYONNAIS. — FOREZ. — BEAUJOLAIS.

LYONNAIS PROPRE. — FRANC LYONNAIS. — HAUT FOREZ.
BAS FOREZ — ROANNAIS.

BÉARN. — NAVARRE.

PAYS BASQUE. — VALLÉE DE SOULE. — VALLÉE DE BASSE NAVARRE.
VALLÉE DE LOMBARD.

PROVENCE.

HAUTE PROVENCE. — BASSE PROVENCE.

ERRATA.

Page 55, ligne 38, au lieu de *plus*, lisez : *le plus*.
Page 60, ligne 1, au lieu de 1840, lisez : 1842.
Page 81, ligne 1, supprimez les mots *grès de*.
Page 201, ligne 12, après *pour donner*, ajoutez : *une*.
Page 239, ligne 1, au lieu de *pour*, lisez : *par*.
Page 256, ligne 12, au lieu de *Plumélian*, lisez : *Pluméliau;* et ligne 17, au lieu de 1594, lisez : 1794.
Page 324, ligne 40, au lieu de *du frere puiné de Charles V*, lisez : *au frère puiné de Charles V;* et ligne 41, au lieu de *de Louis d'Anjou*, lisez : *à Louis d'Anjou*.
Page 373, ligne 1, au lieu de *Guigues VIII*, lisez : *Guy VIII*.
Page 456, ligne 43, apres *voyage au Mont-Pilat*, supprimez : *par*, et ajoutez un point et un trait.

FIN DU TOME PREMIER.

